Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuedesdeuxmon1894unse_0

Albert Lemoine

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXIVe ANNÉE. — QUATRIÈME PÉRIODE

TOME CXXII. — 1er MARS 1894.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXIVe ANNÉE. — QUATRIÈME PÉRIODE

TOME CENT VINGT-DEUXIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1894

THE GETTY CENTER
LIBRARY

L'IDOLE

DEUXIÈME PARTIE

Journal d'Hélène de Maloussie.

1er août.

... Je reprends aujourd'hui mon Journal, depuis longtemps abandonné : il m'ennuyait. Je n'avais rien à me confier, rien que j'eusse besoin de me dire longuement à l'oreille. Notre vie est si monotone, ici, monotone dans l'agitation, car il n'y a pas d'endroit au monde où l'on se donne plus de mouvement, plus de peine pour s'amuser. Depuis quelque temps surtout, depuis le retour du prince Roustani, promenades, parties de pêche, déjeuners sur l'herbe, charades, concerts, et des toilettes, des élégances!... On n'a pas le temps de respirer. Si Mademoiselle n'y mettait bon ordre, nos journées ne seraient, comme elle le dit, qu'une course au clocher à travers les vanités du monde. Mais de tout cela, rien à dire ; la dissipation ne se raconte pas. Elle laisse dans l'âme une sorte de fatigue triste qui ôte le goût de penser. C'est du moins ce que j'éprouve ; quand on a fait mille choses sans reprendre haleine, couru par voies et par chemins, sauté, dansé, bavardé, on se figure qu'on aura à enregistrer une foule de réflexions ou d'observations, de choses pleines d'intérêt ; on cherche ; rien! une poussière! Tout cela s'égrène au bout de la plume en une sèche nomenclature : à telle heure, telle chose, à telle autre heure, telle autre chose ; c'est à pleurer d'ennui... Il est vrai que je lis des livres intéressans, de l'histoire, de la littérature, je fais connaissance avec les grands esprits d'autrefois. Tout de même,

cela ne me fournit rien de confidentiel pour mon livre d'âme, et c'est un besoin d'épanchement que je sens en moi, sans avoir rien à confier, rien, absolument rien. D'où vient donc ce besoin d'ouvrir mon cœur comme si j'avais un trop-plein de sentimens qui déborde? Pourquoi ma vie incolore, insignifiante, a-t-elle pris de l'intérêt tout à coup? Pourquoi cette poussière d'heures vides, de journées mortes est-elle devenue vivante, active, savoureuse? En vérité je n'en sais rien; je sens et ne puis découvrir la cause de ce que je sens. J'ai peur d'être un bien pauvre esprit et bien inconséquent.

8 août.

J'ai fait un tour de valse, ce soir, avec le prince Roustani, et je revenais lentement, appuyée sur son bras, lorsqu'il m'a dit : « Voyez donc la jolie personne qui vient au-devant de nous. » J'ai regardé et, dans la porte en glaces du salon je me suis vue des pieds à la tête, et vraiment, j'étais jolie.

J'en suis restée stupéfaite et je n'ai pu m'empêcher de dire : « Est-ce bien moi? » ce qui l'a fait rire. Je suis devenue aussitôt extrêmement gaie et contente; l'assurance d'être trouvée jolie par le prince Roustani m'a donné un aplomb extraordinaire. Et comme M. Jacques Keller, seul dans un coin du salon, avait l'air un peu triste, je suis allée bravement l'inviter à danser. Il a paru si surpris que j'en ai rougi jusqu'à la racine des cheveux, par crainte d'avoir montré trop de hardiesse; je suis restée devant lui très décontenancée sans oser lever les yeux. Il m'a dit très doucement : « Je suis si maladroit! Vous ne savez pas, mademoiselle, ce que vous demandez. » J'ai répondu timidement : « Essayons toujours... Si cela ne vous déplaît pas... » Et nous avons valsé, pas trop bien, je l'avoue, mais très gaiement, et je me suis bien amusée.

Dagmar était stupéfaite de mon audace, car il n'y avait à ce moment dans le grand salon que le prince Roustani qui valsait avec elle, et ils étaient tous les deux d'une légèreté à croire qu'ils avaient des ailes; nous avions l'air, près d'eux, de labourer le parquet. En passant, elle a dit : « Ces petites filles ne doutent de rien! » Et après, elle a reproché à M. Keller de ne lui avoir pas dit qu'il aimait la danse; aussitôt ils ont valsé ensemble, mais pas longtemps; il n'est pas assez beau valseur pour elle... Moi, je m'en arrange très bien.

16 août.

Ce matin, pendant que nous travaillions dans la salle d'études avec Mademoiselle, M. Jacques est entré; il nous avait promis des livres pour nos lectures et il les apportait. J'étais assise au piano et

je jouais une étude de Czerny, une grande étude en arpèges, qui ne vous laisse pas le temps de respirer. J'avais bien envie de planter là ma musique, mais Mademoiselle m'a dit de continuer et je suis restée à mon poste, droite comme un i, sur mon tabouret, faisant galoper furieusement mes doigts sur le clavier. J'aurais mieux aimé prendre part à la conversation, car j'aime à la passion écouter M. Jacques,... il a toujours à dire des choses si nouvelles, au moins pour moi, si intéressantes, et il les dit si simplement. Il paraît qu'il est fort savant; on ne s'en douterait pas, tant il a de grâce, de naturel, d'enjouement, et un art si aimable de s'intéresser à chaque détail, même le plus insignifiant, de la vie de chacun. Je ne sais pas s'il est beau; Dagmar dit que non. Elle fait cependant beaucoup de frais pour lui plaire; c'est assez son habitude, il est vrai, de s'emparer de tous ceux qui l'approchent, de se les assujettir. Elle convient, du reste, que M. Keller a une distinction parfaite de manières et d'esprit. Moi, j'aime ses yeux, et surtout sa voix. J'aurais bien voulu savoir ce qu'il disait à Mademoiselle; il parlait de Dagmar, car j'ai entendu distinctement son nom, à travers les dièses et les bémols, et ces malheureux arpèges qui montaient, et descendaient, et remontaient, et les accords plaqués, boum! boum! Je ne voulais pas écouter. Ce n'est pas délicat d'écouter des gens qui parlent d'un air de confidence; j'aurais voulu entendre sans écouter, et malgré moi je ne pouvais m'empêcher d'allonger quelquefois les silences et de mettre des points d'orgue sur les demi-soupirs. J'aimerais tant savoir ce qu'il pense de Dagmar : il la trouve belle, cela est sûr et cela se voit; intelligente, elle l'est assurément. Bonne?... eh bien oui! elle est bonne, elle est généreuse, elle a de la noblesse, beaucoup de noblesse dans l'âme. Ainsi, c'est très bien, ce qu'elle a fait pour M. Jacques Keller; elle a entendu M. Sully Prud'homme et un autre académicien, je ne sais plus lequel, assurer qu'il avait beaucoup de talent, un talent rare; aussitôt, elle s'est fait apporter le recueil où se trouvait un article de lui, — il est charmant, par parenthèse, cet article — et elle a désiré connaître l'auteur. Mais il paraît qu'il ne veut pas voir le monde et ne se prête pas aux visites. Alors, elle a imaginé, sachant qu'il n'est pas riche, de l'attirer à Maloussie, en lui offrant un travail intéressant et avantageux. C'est bien à elle, et, vraiment, je ne sais ce que l'on pourrait critiquer en cela, si ce n'est qu'elle est peut-être un peu trop persuadée qu'elle lui a rendu un service inappréciable, quand, au contraire, nous sommes tous, elle la première, très contens d'un élément nouveau et parfaitement agréable introduit dans notre cercle intime, par trop connu et épuisé. Et

ce qui m'impatiente, c'est que M. Keller prend au sérieux ce rôle de Providence que Dagmar joue volontiers en petit et de haut : il semble vraiment se croire son obligé, et les sentimens qu'il exprime envers elle me causent un agacement infini. J'ai toujours envie de lui dire : « Nous sommes trop heureux de vous avoir, et ma tante Dagmar a eu plus de chance encore que de bonté en vous attirant ici ». Je pensais cela, tandis que mes doigts couraient sur le clavier et que des noms, des mots bruissaient à mes oreilles prononcés tantôt par lui, tantôt par Mademoiselle, Roustani, Dagmar, Dagmar, Roustani, et tout à coup pendant que je jouais *piano*, *pianissimo* même, — il y avait *p. p.* sous la portée, — mon nom, Hélène, est tombé des lèvres de M. Jacques. Mademoiselle a dit : — Oh! celle-là... crac! un arpège en *la* bémol emporte la fin de la phrase. Puis, Jacques, M. Jacques je veux dire, reprend : — C'est bien ainsi que je l'ai jugée. — Bon! voilà l'arpège qui redescend *presto*, *presto*... Mais de qui parlait-il? J'étais si contrariée que j'ai fait un accord horriblement faux; Mademoiselle en a crié. — C'est qu'aussi je suis fatiguée, ai-je dit en quittant le piano, et j'ai rappelé à M. Jacques qu'il avait promis de nous faire une lecture. — Il a pris un volume des *Méditations* de Lamartine et nous a tenues sous le charme : quelle jolie voix, pénétrante et souple, et mâle pourtant; lus ainsi, les vers sont une admirable mélodie... Après son départ, j'ai voulu savoir ce qu'il avait dit de moi. Elle a prétendu ne s'en pas souvenir : « Rien! ou peu de chose!... » Et voilà ma curiosité déçue.

Jacques à Ninette Keller.

Septembre.

On a beaucoup dansé, chanté, couru par monts et par vaux tout ce temps. Le pays s'est peuplé de quelques familles parisiennes qui n'hésitent pas à faire vingt ou trente kilomètres et même davantage pour venir passer une journée à Maloussie. De leur côté, la comtesse et ses nièces ne se font pas prier pour rendre ces fatigantes visites, et le mouvement est perpétuel. Cela jette dans nos habitudes un désordre qui n'est pas de mon goût. L'aimable intimité des premiers temps n'existe plus, et la belle Dagmar, parmi cette turbulence et cette dissipation, passe devant nos yeux comme un météore insaisissable. C'est à peine si je puis, en de brèves rencontres, échanger avec elle quelques mots. Elle s'en plaint elle-même avec une grâce assez provocante et s'en prend à moi bien injustement. Hier, elle m'a dit brusquement : — Pourquoi ne m'aimez-vous plus? — La surprise m'a rendu muet; il y avait deux jours qu'elle

ne m'avait adressé la parole ni même un regard. — Pourquoi me fuyez-vous? a-t-elle ajouté avec une inflexion de reproche tendre.

J'ai dédaigné de me défendre.

— Le prince Roustani fait trop bonne garde, ai-je dit en souriant.

— Est-ce donc votre tour d'être jaloux?... Je vous croyais trop d'esprit pour tomber en ces petitesses. — Au fond elle était radieuse.

Il est sûr que Taddeo Roustani ne la quitte guère; après avoir un instant paru touché du charme innocent de la jeune Hélène, il est retombé sous le charme plus insidieux de la comtesse. Hélène elle-même en a plaisanté de bonne grâce avec moi. Je m'étais réfugié près d'elle, un peu ahuri par le bruit et la foule des nouveaux visages :

— Réduit à se contenter de moi! — Elle riait en m'indiquant une chaise à ses côtés.

— Je ne me trouve point à plaindre.

— Ni moi.

— Moi, je vous plains d'être privée des propos sérénissimes d'un prince Charmant.

— Oui! le prince Charmant a déserté avec ses propos sérénissimes, et je ferais triste figure sans vous, seule et abandonnée dans mon coin... C'est œuvre pie de venir me consoler.

— Comment m'y prendre pour cela? Enseignez-moi charitablement ce qui plaît aux jeunes demoiselles... et sous quelle forme nouvelle on pourrait leur faire entendre qu'elles sont adorables, jolies et...

— Oh! je suis peu faite aux complimens, je vous en préviens et n'y crois guère.

— Pourquoi si sceptique? A votre âge on n'a guère éprouvé la malignité et la fausseté des hommes.

— Vivre près de ma tante Dagmar est une école d'humilité; elle est si belle, si intelligente, si parfaitement supérieure, selon moi, à toutes les autres femmes!

Il m'a semblé qu'en parlant ainsi elle me regardait à la dérobée avec un peu de curiosité malicieuse. J'ai répondu diplomatiquement que la comtesse Dagmar pouvait être une merveille à sa manière, que rien n'empêchait qu'elle en fût une aussi dans un autre genre.

— Un tout petit genre! a-t-elle ajouté en riant. Je vais m'appliquer à devenir ce diminutif de merveille.

Elle est charmante, cette petite Hélène, fine, gracieuse et d'un naturel, d'une simplicité qui reposent. Elle me fait penser à toi, Ninette, et c'est peut-être à mes yeux le plus grand de ses charmes.

Vers la fin de la soirée, la comtesse a jugé à propos de me témoigner quelque faveur, elle m'a pris le bras et m'a entraîné sur la terrasse. Le ciel était noir, sans étoiles ni lune, et le vent chaud soufflait par rafales molles qui frôlaient nos fronts comme une caresse. — J'ai besoin de respirer un peu d'air pur, m'a-t-elle dit d'un ton de langueur... Et je ne parle pas seulement de celui que nous envoie en ce moment avec tous ses parfums la profonde vallée; l'âme aussi a son atmosphère, faite d'idées et de sentimens; quand l'atmosphère est viciée, l'âme meurt d'asphyxie. J'ai besoin de respirer... Elle s'appuyait, en marchant, sur mon bras et cette légère pression ne laissait pas que de m'émouvoir un peu. Cependant je lui gardais rancune, et j'ai répondu avec quelque ironie : — Il me semble, madame, que votre âme avait trouvé ce soir une atmosphère à son gré près d'un prince fort galant... Il n'est peut-être pas sage, quand on a respiré longtemps l'air des hauteurs, de descendre trop brusquement un nombre infini de degrés.

— Seriez-vous décidément jaloux du pauvre Taddeo?

— Jaloux? Je n'ai nul droit de l'être, madame... Mais, je vous prie, pourquoi plaindre ce « pauvre » Taddeo? Il me semble fort enviable.

— On est pauvre quand on n'a pas ce qu'on désire.

— Il est alors bien ambitieux. C'est pourquoi il est écrit : Heureux les pauvres en esprit.

— Je vous l'ai dit dès le premier jour, que vous êtes un sage.

— Hélas! non, madame... Aussi ne suis-je point heureux.

— Que vous faudrait-il pour l'être?

Nous étions appuyés à la balustrade de pierre, l'un près de l'autre, si près, que chacun de ses mouvemens me frôlait et qu'elle devait entendre battre mon cœur, car sa voix était douce, comme alanguie.

— Je voudrais, madame, que les choses en ce monde fussent arrangées de telle sorte qu'un sentiment profond et sincère fût en droit d'attendre un juste retour, même si le respect, plus encore que les convenances, l'empêche de se manifester librement... Je voudrais qu'on sût le deviner, et...

Elle m'a arrêté d'un geste en posant sa main sur mon bras; je craignais d'avoir été trop hardi; elle m'a répondu sans colère :

— Je ne crois pas, monsieur Keller, aux sentimens incompris. Aimez, vous serez aimé... On devrait inscrire ce précepte sur le berceau de tout nouveau-né et le lui faire épeler en même temps que sa première prière.

Elle s'est alors éloignée à pas lents, et, comme je me disposais à l'accompagner, elle m'a prié de ne pas la suivre :

— Méditez mes paroles, a-t-elle ajouté d'un ton à la fois solennel et caressant qui lui est particulier ; vous conviendrez que j'ai raison. Ceux qui se plaignent de la vie, c'est qu'ils ne savent pas aimer...

Je suis resté immobile, appuyé au mur de la terrasse à regarder sa robe blanche s'enfoncer dans les ténèbres où elle semblait s'engloutir, puis reparaître, à peine saisissable, lorsqu'elle se rapprochait des fenêtres éclairées ; sa haute taille, un peu trop mince, ses pas silencieux, ses contours noyés et indistincts, lui donnaient un aspect presque immatériel. Je ne sais si elle avait conscience de la poésie de cette lente promenade. Elle l'a prolongée, tandis que moi, je me demandais ce qu'est au juste cette Dagmar : est-ce un cœur? est-ce une coquette? Une femme qui s'ennuie, peut-être, et veut se distraire un instant à mes dépens.

Jacques à Ninette Keller.

Ce matin, Mme de Maloussie est venue me trouver sur la terrasse où, sous prétexte de lire, je me livrais au plus doux des *farniente*, dans l'ombre attiédie de la grosse tour. Elle était un peu plaintive et dolente, et je l'aime ainsi dans cette faiblesse physique, qui la met de pair avec la misère commune de notre chétive humanité : elle s'est plainte d'insomnie, de battemens de cœur, de suffocations nerveuses. Elle est de ces femmes éternellement mourantes qui ont l'avantage d'enterrer la plupart de leurs contemporains ; mais il n'y a pas à dire, cette morbidesse sied à la femme de salon, rêveuse, fantasque, frêle de cœur et de corps : il est rare qu'on résiste à la grâce souffrante. Comme elle s'était assise près de moi, sous prétexte de constater quelque fièvre, j'ai pris entre mes doigts son mince poignet, qu'elle m'a abandonné facilement, et, sans qu'elle parût y prendre garde, sa main est restée dans la mienne. Te dire que je n'en ai pas ressenti quelque émoi serait mentir. Aurais-tu raison, innocent docteur? A propos de la vanité que je signalais comme le point sensible par où s'est emparée de moi quelque peu la comtesse, tu déclares qu'il n'importe guère par où l'on saisit la chaîne des passions, parce que chacune d'elles, fortement agitée, donne le branle à toutes les autres. Où donc avez-vous pris, mademoiselle, cette précoce expérience? Qui vous enseigne à parler excellemment des choses que vous ignorez?

Eh bien! je vous le confesse, ô ma chère raison, cette belle main dans la mienne, abandonnée par mégarde peut-être, tandis que la pensée, distraite, s'absorbait en quelque songe mélancolique, cette main fine et tiède m'a communiqué une émotion inattendue,

un désir fou d'y poser mes lèvres, de m'emparer d'un bien qu'on laissait imprudemment à ma portée; j'ai résisté pourtant, — non par crainte de déplaire, j'en aurais couru le risque volontiers, — par crainte de moi-même, de l'aventure où je m'engageais, par le sentiment subit d'une faiblesse de cœur à laquelle je ne croyais pas jusqu'alors. La tentation, du reste, n'a pas duré. Comme rappelée à elle-même, tout à coup, elle a retiré sa main :

— J'ai un peu de fièvre, n'est-ce pas?... et, sans attendre ma réponse : Il y a des jours où le sentiment du peu que vaut la vie m'écrase. J'ai tant souffert déjà!

— Souffert?... Vous? Qui donc est heureux alors? me suis-je écrié.

— Ignorez-vous que je suis veuve, et que j'ai à peine connu mon père et ma mère? Ne sont-ce pas là des douleurs réelles, poignantes et que vous devez comprendre, vous qui êtes orphelin comme moi?

Après un échange de regrets attendris, je lui ai demandé audacieusement si elle avait aimé beaucoup son mari; elle a hésité.

— La pitié est-elle de l'amour? C'était un être triste et souffrant, atteint aux sources mêmes de la vie. Je savais qu'en l'épousant je me vouais à une longue suite de douleurs, à une existence recluse, aux tortures énervantes d'une lente agonie. Il m'adorait. Je lui ai donné les plus grandes et les dernières joies qu'il ait connues. Cela valait bien un sacrifice.

— La pensée du sacrifice généreusement accompli doit contre-balancer la cruauté des souvenirs funèbres qui hantent votre mémoire. Le prix de la vie, le voilà, c'est le sacrifice.

— Merci! on a besoin quelquefois d'être encouragée par de bonnes paroles. — Elle a ajouté quelques mots sur cette intelligence des âmes « qui me donne, prétend-elle, une force de consolation très rare. »

J'écoutais à peine, sensible seulement à la pénétrante douceur de sa présence, de sa voix qui est une caresse, de son éclatante beauté. Je ne m'étonne pas de l'admiration qu'elle excite, mais plutôt que tous les hommes ne soient pas transportés d'amour, malgré ses légers travers que je suis le premier à reconnaître. Où a-t-on vu jamais que ce soient les créatures les plus parfaites qui inspirent les plus violentes passions? N'est-ce pas plutôt par sa faiblesse, quelquefois même par sa perversité, que la femme prend empire sur nous? Serait-ce que les plus petits défauts apparens nuisent plus aux illusions de l'amour que le vice même? Je faisais ces réflexions tantôt en causant avec le prince Roustani. « Où en êtes-vous avec la comtesse? » lui avais-je demandé quand nous nous sommes trouvés seuls après que Dagmar m'eut quitté.

Geoffroy et frère Ange avaient depuis longtemps déjà regagné le laboratoire où s'élabore dans le mystère le plus solennel l'œuvre à laquelle ils travaillent ensemble.

M. de Maloussie ne nous avait guère entretenus ce matin-là que de sa sœur, à qui il a voué un culte d'idolâtrie qu'elle lui rend d'ailleurs largement. Dagmar, selon lui, est une créature idéale, une Béatrice à laquelle il ne manque qu'une voix inspirée digne de l'immortaliser. A l'intelligence la plus haute, elle joint une pureté de cœur presque virginale, car le mariage l'a à peine effleurée. Son âme est grande, au-dessus de toutes les petitesses humaines... Pendant trois quarts d'heure, tandis que nous arpentions de long en large la terrasse, après le déjeuner, nous avons entendu le panégyrique de la belle comtesse. Naturellement personne, pas même frère Ange, n'a élevé une contradiction.

— Ouf! s'est écrié Taddeo quand nous nous sommes trouvés l'un en face de l'autre. Ce frère et cette sœur forment ce que l'on peut appeler une société d'admiration mutuelle. Les croyez-vous de bonne foi?

— De la meilleure foi du monde... Ils se jugent très sincèrement d'une espèce plus rare et plus parfaite que la plupart des créatures humaines... Ne trouvez-vous pas cette idolâtrie réciproque du frère et de la sœur extrêmement touchante?... Il y a d'ailleurs beaucoup de vérité dans l'éloge que M. de Maloussie a fait de la comtesse.

— Euh!... je ne sais guère, au juste, ce qu'il y a de vrai...

C'est alors que je lui ai posé l'indiscrète question : « Où en êtes-vous avec Mme Dagmar? »

Il a frisé sa moustache blonde entre ses longs doigts fins et souri :

— Mon cher monsieur, nous touchons, je crois, au dénouement.

— Ah! ah!... au mariage?... mes complimens... Ma voix s'était altérée, j'en avais conscience et en ressentais du dépit.

— Au mariage?... Non pas, diable!...

Un frisson m'a secoué malgré moi, je n'ai pas eu la force d'articuler un mot et me suis contenté d'un petit rire nerveux qu'il pouvait interpréter à son gré. Aurais-tu raison, petite sœur, et le jeu serait-il plus sérieux pour moi que je ne le pensais?

Le prince a continué :

— Le mariage, je vous l'ai dit déjà, est chose grave. J'ai la prétention d'être heureux, du moins je ne veux pas être l'artisan de mon malheur et lier mon sort inconsidérément à une personne avec qui je ne saurais vivre en paix. Un mariage entre Dagmar et moi ressemblerait, je le crains, plus à un duel qu'à une alliance...

J'ai l'instinct dominateur, pareil en cela à beaucoup de mon espèce; j'ai, de plus, une assez bonne opinion de moi et j'aime qu'on reconnaisse mon mérite... Imaginez-vous un homme de ce caractère en face d'une créature qui se croit d'essence supraterrestre, presque divine, une Béatrice, comme le disait tout à l'heure son frère, habituée aux hommages démesurés de ceux qui l'entourent et à considérer chacun des mouvemens de son cœur ou de sa bile comme la règle de la souveraine justice?... Là, franchement, quelle pourrait être l'attitude d'un mari en face de cette idole? Vivre prosterné, courbé, fût-ce sous le plus joli pied du monde, n'est pas du goût de tous, et l'attitude est singulièrement fatigante, si elle se prolonge... Comprenez-moi bien : je sais supplier à genoux, fort dévotement, comme un autre, s'il s'agit d'obtenir quelque faveur ardemment convoitée; la faveur obtenue, je me redresse et traite d'égal à égal; or, dans le mariage, — vous saisissez la fin du raisonnement? — le lendemain des noces, ce sont deux puissances en présence, et la lutte commence, le duel... C'est ce que je ne veux pas.

— Alors?... ai-je dit avec effort, le dénouement serait une aventure d'amour où le plus épris reste esclave de son seul désir... du succès incertain?...

— Avec Dagmar, cela vaudrait mieux assurément... car la femme, comme l'a dit votre La Bruyère, s'attache par les faveurs qu'elle accorde; l'homme, au contraire, se détache par ces mêmes faveurs... La question serait de savoir si quelque chose bat dans cette belle poitrine... Cette exploration me tenterait assez... Seulement... Je l'écoutais sans avoir la force de l'interrompre. — Tenez! a-t-il repris, puisque vous vous intéressez à mes petites affaires, je vais vous conter très franchement ma perplexité. J'ai trente-huit ans; il est temps, et grand temps, si je veux donner à l'illustre famille des Roustani une descendance digne d'elle, que je me mette à l'œuvre. C'est donc de mariage que je suis occupé. Il y a ici une personne à qui je remettrais sans crainte et avec délices ma destinée...

— Hélène? me suis-je écrié.

— Oui, Hélène, qui sera dans quelques années une ravissante femme, adorablement jolie et pleine d'attraits, qui est déjà une délicieuse enfant, simple, bonne et d'un grand cœur... Vous rappelez-vous comme elle était charmante dans cette chambre de malade, son écumoire à la main, le jour où nous l'avons surprise à Uxelles!

— Charmante, et s'en doutant si peu!... Plus on la connaît, plus on l'aime... Il me semble qu'aucun obstacle ne s'oppose...

— Hélas! mon cher monsieur Keller, il y a un obstacle, au contraire, un gros, banal, méprisable et redoutable obstacle. Hélène est pauvre, et l'illustre famille des Roustani, sans être le moins du monde ruinée, avec une fortune fort honorable, aurait besoin d'un peu d'aide pourtant pour assurer l'avenir et la dignité de sa descendance.

— La comtesse Dagmar dotera sûrement sa nièce.

— Eh! eh!... rien n'est moins sûr... La comtesse n'a point renoncé à se remarier et ne se souciera pas, je le crains, de faire une brèche notable à sa fortune... Songez qu'elle a laissé sa sœur de lait, son amie Lætitia, se dessécher dans les regrets et l'amertume du célibat, faute de la petite dot nécessaire à son mariage avec un officier sans fortune...

— Je ne m'explique pas trop, il est vrai...

— C'est fort simple : elle n'y a pas pensé... Voilà tout... Le rêve de grandeur sublime qu'elle poursuit dans ses chevauchées vers l'idéal a passé au-dessus de ces humbles têtes sans les voir... C'est ainsi, du moins, que je m'explique une parcimonie qui serait odieuse si elle avait été réfléchie.

— Et qui n'est guère dans ses habitudes... avouez-le.

— Je l'avoue; cependant la situation d'Hélène n'est rien moins qu'assurée, croyez-le, et la future princesse Roustani ne saurait, vous le comprenez, se contenter d'une dot de sous-lieutenant... Je reste dans le doute, et n'ose m'avancer.

— Alors... c'est décidément l'amour libre avec...

— Eh bien! non... tant que le doute persistera... Mon Dieu, vous allez rire de mes scrupules, avec votre scepticisme de Parisien... que voulez-vous? j'ai des préjugés, et l'idée de porter un jour peut-être à cette pure et délicieuse Hélène un cœur profané par une aventure... de famille... cela me répugne.

— Votre scrupule me semble absolument juste, mon cher monsieur... Veuillez croire que ma conscience de Parisien a les mêmes délicatesses que celle du prince Roustani...

— Fort bien! Nous nous comprenons... Provisoirement donc, je me retire de la lice, et vous souhaite bonne chance!

— A moi!

— A vous-même... Évidemment vous avez su plaire... La belle comtesse ne s'en cache pas... Allez donc! enfourchez bravement le dada de l'idéal à sa suite... Ayez soin seulement de mettre pied à terre au moment propice... Vous m'en direz des nouvelles...

Il est parti en riant, me laissant le champ libre... Je n'en abuserai pas et compte bien m'en tenir au petit *flirt* inoffensif qui

suffit à ma gloire, un peu plus attendri peut-être que je ne l'avais prévu... Ce sera tout! La comtesse, crois-le bien, et quoi qu'en puisse penser Taddeo, ne permettrait assurément rien de plus.

Journal d'Hélène de Maloussie.

25 septembre.

Comme les impressions changent vite, et comme la joie du matin prépare quelquefois l'ennui et le déplaisir du soir! Ce matin, j'étais contente de vivre : le soleil riait, les arbres se balançaient doucement d'un air de béatitude indolente, les hirondelles volaient haut, tournoyant et se poursuivant avec de joyeux cris, et je me rendais chez mon père, pour le décider à monter à cheval avec moi. Je glissais sur le tapis du grand corridor en faisant des pas de danse légers, légers comme si mon corps avait des ailes, lorsqu'en passant devant la bibliothèque, j'ai entendu la voix de ma tante Dagmar. Comme la porte était ouverte, les portières seules retombées, j'ai pensé à lui souhaiter le bonjour; j'ai écarté la tapisserie et passé ma tête à l'intérieur. Et que vois-je? M. Jacques; je m'attendais bien à le trouver là, à la vérité, mais l'ensemble du tableau avait de quoi surprendre : debout sur un escabeau, il rangeait des livres dans la bibliothèque, tandis qu'agenouillée au milieu d'un entassement de bouquins poudreux, ma tante les triait l'un après l'autre, lisait les titres et les passait à M. Jacques ou les rejetait selon qu'il le lui demandait; elle avait l'air d'une petite écolière bien humble et bien modeste : lui, aussi sérieux que M. le curé quand il prêche. J'étais fort ridicule avec ma tête passée entre les deux portières, indécise et ne sachant si je devais avancer au risque d'être mal reçue ou m'en aller sans rien dire. Je me suis décidée pour ce dernier parti, et je me retirais doucement au moment où ma tante lisait à haute voix : « *Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville. — L'autre livre, s'il vous plaît, madame. » C'était un gros missel qu'elle lui a tendu des deux mains; il a voulu le prendre et, je ne sais comment, s'est déchiré le doigt sur les ferrures. Tout cela si vite que j'ai vu le sang couler, ce qui m'a arrêtée sur place, et je n'ai même pu retenir un léger cri, qu'ils n'ont pas entendu, par bonheur; ma tante avait pris son mouchoir et voulait étancher le sang qui coulait assez largement, mais il a retiré la main et l'a remerciée froidement; alors, voilà ma tante qui se redresse, et paf! le sire de Joinville vole à travers le salon et vient s'abattre à mes pieds! Si j'ai lestement disparu, on peut le penser, sans retourner la tête pour savoir comment tout cela

s'est terminé. Cette petite scène m'avait amusée; je n'étais pas fâchée de voir un peu de brouille, oh! bien peu, entre M. Keller et Dagmar. Cela me semblait plaisant. Elle est si parfaitement convaincue que tout d'elle est condescendance et faveur, qu'elle dispose des gens à son gré, et doit les trouver toujours soumis et prosternés!.. Il n'est pas mauvais que quelqu'un, par hasard, se tienne droit devant elle, et je suis contente que cette résistance vienne de M. Jacques, parce que, au point de vue du monde, de notre monde, il n'est pas tout à fait l'égal de la comtesse de Maloussie; sa fierté, pour cela même, est plus digne.

Mon père n'était pas disposé à sortir, il est plongé dans un grand travail avec frère Ange. Moi, j'étais en train de causer et je suis restée à conter des folies à papa, à le faire rire, si bien qu'il a fini par me mettre à la porte, sous prétexte que je jetais le désordre dans ses belles idées. En repassant devant la bibliothèque, j'ai eu la curiosité d'entrer. M. Keller était seul, enfoncé dans une grande bergère avec le sire de Joinville sur les genoux, qu'il contemplait d'un air pensif, et ce n'était certes pas de saint Louis qu'il était occupé à ce moment. Il a levé les yeux au bruit de la porte et l'interrogation muette de son regard m'a si fort intimidée que je suis restée clouée sur place, n'osant avancer. Il m'a demandé alors si je désirais quelque livre; je ne sais quel démon m'a poussé à lui demander l'*Histoire de saint Louis* du sire de Joinville, celui-là même qu'il tenait dévotement entre ses mains.

— Ce livre? Vous voulez ce livre?

Il le tenait toujours avec l'air de ne pouvoir s'en détacher, j'ai insisté méchamment :

— Je le désire... à moins que vous ne teniez à le garder.

— En aucune façon, mademoiselle... le voici.

Il m'a offert le gros bouquin avec un salut horriblement respectueux, et j'ai emporté ma conquête, soucieuse et mécontente de moi, de lui, de tout. Entrée dans ma chambre j'ai jeté en un coin le sire de Joinville, décidément prédestiné aux mésaventures... Qu'a dû penser M. Jacques? A-t-il soupçonné ma méchanceté? Il avait l'air étonné et sévère. Ah! que je m'en veux de ce que j'ai fait, d'avoir obéi à des sentimens mesquins, indignes de moi... J'ai presque envie de pleurer, et pourtant, le soleil rit encore sur les pelouses, les grands peupliers continuent à se balancer nonchalamment sous la brise tiède, et les oiseaux poursuivent leurs rondes joyeuses dans le ciel bleu, comme ils faisaient tantôt... Moi seule j'ai perdu ma joie, sottement.

30 septembre.

Encore triste, ce matin, pour d'autres causes et plus sérieuses : Émilio m'inquiète. Il devient bizarre, mystérieux et méchant. On dirait qu'un mauvais génie lui souffle des pensées de révolte et d'ingratitude ; je crois connaître le mauvais génie ! Frère Ange, avec ses théories subversives et malfaisantes, ne contribue pas à le calmer, à le rendre sage ; s'il n'est pas le principal auteur du changement survenu chez notre pauvre camarade d'enfance, il y contribue certainement par ses déclamations révolutionnaires et ses sarcasmes impies. Je l'ai averti un jour du mal qu'il pouvait faire, il s'est moqué de moi. Émilio, à ses yeux, est toujours un gamin sans conséquence, incapable de suivre deux idées. Il se trompe. Émilio est intelligent, et la passion d'ailleurs comprend toujours ce qui la flatte. Et il en a, des passions, le malheureux garçon, de l'aigreur, de la rancune. Il nous a terrifiés tantôt, Simone et moi. Nous étions assis tous les trois dans le parc, lui avec un livre, nous avec notre ouvrage. Il nous avait offert de nous faire la lecture à haute voix, mais il s'interrompait souvent pour rester, des minutes entières, rêveur, absorbé, comme absent. Quand nous l'en plaisantions, il reprenait sa lecture d'une voix morne, sans intérêt, sans vie. A la fin il a posé le livre et, croisant les bras derrière sa tête, il s'est renversé dans son *rocking-chair*... et s'est mis à se balancer en disant qu'il était fatigué. Je lui ai offert de lire à sa place, il a refusé :

— Tenez, a-t-il dit en nous désignant un des pilastres de la terrasse, voilà l'endroit où Mme Dagmar vient rêver le soir avec son nouveau favori Keller.

— En quoi favori? ai-je demandé un peu vivement; la manière dont il avait prononcé ce mot-là m'avait déplu.

— En tout... en tout... Il est facile de voir qu'elle ne se plaît qu'avec lui.

— Pas plus qu'avec le prince Roustani, a repris Simone.

— Beaucoup plus, au contraire... Taddeo lui plaît surtout parce qu'il est prince et que d'être princesse, à un moment donné, pourrait sourire à son orgueil... C'est une utilité éventuelle. Pour M. Keller, le cœur y est... jusqu'à nouvel ordre.

Je l'ai prié sèchement de parler avec plus de respect de sa marraine; aussitôt il s'est emporté; on eût dit qu'une digue s'était rompue tout à coup, devant un flot de colère. Il a crié qu'il avait le droit de se plaindre, et de parler d'elle sans ménagement.

— Non... Vous n'avez pas ce droit, pas plus que je n'ai le droit de vous écouter.

Et disant cela, jai fait un mouvement pour m'en aller, mais Simone, qui le défend toujours un peu, m'a arrêtée.

— Laisse-le donc parler... cela le soulage et ce ne sont que des mots, après tout... A qui veux-tu qu'il ouvre son cœur, sinon à nous?

J'ai répondu qu'il ne devait pas oublier que nous sommes tous ici plus ou moins les obligés de Dagmar. Loin de se calmer, il s'est irrité davantage et a répliqué aigrement :

— Ses obligés? Vraiment! que lui dois-je donc à Mme Dagmar, sinon tout le malheur de ma vie?... Vous le savez bien? Vous le savez comme moi, l'accident qui m'a rendu un misérable avorton est son œuvre... Pour le plaisir de me voir caracoler à sa portière sur un cheval qui flattait sa vanité, elle a risqué ma vie... par égoïsme! Oui, je le répète, par égoïsme et vanité, une vanité homicide.

— C'est de la folie, Émilio, me suis-je écriée. Il faut que vous soyez malade pour parler ainsi devant nous... Comment osez-vous dire de telles choses, les penser même un instant?... Vous savez bien que Dagmar n'imaginait pas qu'il y eût pour vous l'ombre d'un danger. Elle vous aimait, elle était fière de vous... Vous ne pouvez pas cependant lui faire un crime de son excès de tendresse.

Il a eu un rire amer.

— Oh! je l'ai vue à l'œuvre sa tendresse, quand j'ai été blessé, condamné à demeurer immobile dans un appareil pendant des mois et des mois... Venait-elle seulement une heure s'asseoir près de mon lit de douleur?... Elle apparaissait un instant distraite, gênée, avec la hâte de fuir un spectacle pénible... Je ne flattais plus sa vanité, alors!... Sans vous, sans Lætitia, qui avez été bonnes comme des anges, je serais mort de désespoir et d'ennui.

— Eh bien! si vous vous souvenez de cela, à cause de nous, ne parlez pas mal de Dagmar...

— Il ne faut pas alors répéter qu'elle m'aimait... Non, Hélène, elle n'aimait que le plaisir de ses yeux... Tant que j'ai été un bel enfant rose et blond, elle a trouvé agréable de m'avoir près d'elle sur un tabouret au salon, sur le devant de sa voiture à la promenade; quand je suis devenu un adolescent robuste et adroit, elle a aimé à m'exhiber en public comme un chien savant, un caniche bien dressé;... tant pis pour la pauvre bête, si, dans ses cabrioles, elle se casse les reins... On la met au rebut, comme un jouet brisé, et l'on détourne la tête pour n'en plus voir le spectacle!...

Simone et moi, nous avons protesté que c'était l'excès même

de sa tendresse et de sa sensibilité qui lui rend la vue de la souffrance impossible à supporter.

— Et c'est sans doute par excès de sensibilité et de tendresse, tandis que je gémissais sur mon grabat de misère, moulu, brisé à son service, qu'elle jetait à la porte ma sœur, coupable d'avoir su plaire au comte de Guéthary, le favori d'alors.

— Ce que vous dites est abominable, Émilio, vous savez que cela ne s'est point passé ainsi... Héloïse s'est montrée fort ingrate et inconséquente. Elle connaissait les projets de mariage de Dagmar et du comte de Guéthary... C'était une vilaine action de faire la coquette aux dépens de sa bienfaitrice.

— C'est-à-dire que, lassé des indécisions de la comtesse, des espérances qu'elle n'encourageait que pour les détruire, de promesses aussitôt retirées que faites, il s'était détaché d'elle et tourné vers une autre.

— Quand cela serait, Dagmar accomplissait un devoir en éloignant Héloïse d'un homme qui la compromettait sans lui offrir aucune chance d'avenir. Réfléchissez et soyez juste. Elle avait averti votre sœur...

— Allons donc!... d'autres jeunes gens avaient courtisé ma sœur sous ses yeux, sans émouvoir les délicats scrupules de sa conscience...

— Vous me faites beaucoup de peine, Émilio, — et j'en avais une très grande à la vérité, — en dénaturant et tournant à mal la conduite de Dagmar vis-à-vis de vous et de votre sœur... Elle ne l'a point, comme vous dites, jetée à la porte, elle l'a fait reconduire chez vos parens en lui assurant des moyens d'existence...

— Ah! ah! vraiment, vous trouvez naturel et juste, vous qui êtes bonnes et chrétiennes, qu'après lui avoir inoculé pendant dix ans le goût et les habitudes du luxe, des élégances de la vie, comme de celles de l'esprit, des plaisirs délicats de l'art, on l'ait, pour quelque légèreté, honteusement rejetée, avec un morceau de pain, sur le fumier paternel où l'avait prise un jour un caprice de grande dame!... Ah! que vous êtes bien les mêmes, vous tous, gens du monde, favoris de la fortune, les bons comme les mauvais, incapables de comprendre la souffrance des misérables... Quoi! vous aussi, Hélène, vous aussi, Simone, avec votre cœur si bon, si miséricordieux, votre esprit si juste (il disait tout cela pour faire passer le reste), êtes-vous à ce point corrompues par l'égoïsme du monde? Faites donc un retour sur vous-mêmes et dites ce que vous auriez pensé, ce que vous auriez ressenti, ce que vous auriez fait à la place d'Héloïse!... Hélas! il est arrivé ce qui devait arriver. Abreuvée, dans sa famille, de reproches et de dégoûts, dévorée d'ennuis, incapable de supporter

la vie brutale où on l'avait replongée, incapable aussi de s'en créer une meilleure, prise de désespoir, un beau jour elle s'est sauvée, elle a couru à Paris, et là, seule, sans ressources suffisantes, sans état, on ne lui en avait appris aucun, sans instrument de travail dans ses mains, si longtemps oisives, elle s'est perdue... Est-ce vraiment sa faute? Maintenant, on n'a pas assez de mépris à lui jeter à la face, jusqu'à m'interdire de la revoir et même de prononcer son nom... Mais, je l'ai revue, et la reverrai encore. On fera de moi ce qu'on voudra... Est-ce que tout cela est juste? Est-ce humain? Est-ce chrétien?...

Il tremblait de tous ses membres; ses lèvres aussi tremblaient et les mots sifflaient dans sa gorge contractée. Nous ne l'avions jamais vu ainsi... Il me faisait peur et pitié... Simone essayait de le calmer ; sa voix si puissante d'ordinaire n'était même pas entendue... Il continua : — Et, du haut de sa sérénité implacable, Mme Dagmar continue à se trouver admirable et sublime... N'est-elle pas à ses propres yeux l'absolue perfection, la justice infaillible, la charité, la vertu impeccables?...

— Il est sûr, a dit Simone, qu'elle agit toujours selon ce qu'elle croit être la justice et la raison. Si elle se trompe, c'est de bonne foi...

— Cela se peut! Absorbée en elle-même, elle ne comprend pas la douleur des autres... Qui donc lui dessillera les yeux, et la fera apparaître un jour, seulement un jour, devant sa propre conscience telle qu'elle est, dépouillée des prestiges dont elle s'enveloppe?... Oh!... que je la connais bien maintenant!...

— Depuis quand, Émilio?... Depuis que vous avez revu Héloïse, n'est-ce pas?... C'est mal à votre sœur de vous monter contre Dagmar.. c'est ingrat...

— Nous sommes ce qu'on nous a faits, a-t-il répondu d'un air sombre... Croyez-vous qu'on puisse passer sans souffrir du rôle brillant de carlin favori, bourré de pralines et de caresses, à celui de roquet de basse-cour, qu'on chasse à coups de pied lorsqu'il a cessé de plaire?

Simone a dit : — Émilio, si Dagmar vous fait souffrir, c'est sans le vouloir... Elle est bien persuadée que tout le changement est venu de vous...

— Naturellement... Mauvais cœur, mauvais caractère!... Je suis jugé et tout est dit... Elle trouve magnanime de me supporter encore, de me continuer ses bienfaits... Et Dieu sait ce qu'ils pèsent, ses bienfaits, maintenant!... Songez à ce qu'elle m'a pris : mon cœur que je lui avais donné tout entier; mon âme qu'elle a remplie de fiel et de rancune; ma santé brisée;... tout... tout, jusqu'à mon nom, mon modeste nom d'Émile travesti en ce prétentieux

Émilio que je porte comme un grelot de servitude à mon cou... Voilà ce que m'a valu sa tendresse. Grâce à elle, je suis à vingt ans incapable de gagner mon pain, obligé de subir une dépendance qui m'est devenue odieuse et qu'une grande affection réciproque pourrait seule rendre supportable.

Il a éclaté en sanglots, dans une sorte de paroxysme nerveux, et n'a plus dit que des mots entrecoupés à travers lesquels j'ai compris qu'il songeait à secouer le joug, à quitter Maloussie.

— Où irez-vous donc loin de nous, méchant? a dit Simone tendrement.

Il a sangloté plus fort sans répondre; sa colère s'est fondue en torrens de pleurs...

J'étais atterrée. Est-ce donc si difficile de faire le bien? si dangereux pour peu que l'on se trompe?... Les récriminations passionnées de ce pauvre Émilio m'avaient découvert en lui des abîmes de souffrances secrètes, un malentendu terrible entre Dagmar et son protégé. Qui des deux a raison? qui des deux est coupable? Chacun se croit en droit d'accuser l'autre : où donc est la justice et la vérité?

Même jour.

J'ai confié à Mademoiselle une partie de notre entretien avec Émilio. J'aurais voulu qu'elle se prononçât sur le plus ou moins de justice de ses plaintes. Elle s'est contentée de me dire : — Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait à vous-même. Le précepte est simple et formel. Il y faut seulement une grande abnégation, une transfusion de son propre sens dans la volonté, les sentimens, l'intérêt de ceux que l'on veut secourir. Croyez bien, chère enfant, que l'on ne risque pas alors de s'égarer.

Jacques à Ninette Keller.

Mais non, je ne t'oublie pas, mon enfant, tu es au fond de mon cœur toujours secrète et présente comme une image voilée au fond d'un sanctuaire. Je te confie mes rêves; je reçois tes conseils; tu demeures, comme par le passé, le témoin et le juge de ma conscience. Ce qu'il y a de bon en moi, je le tiens de toi; et si tu ne sens pas cela, c'est que, pareille aux divinités antiques, tu rends des oracles sans le savoir. Il est vrai que j'ai laissé passer plusieurs courriers sans t'écrire; j'étais triste et j'étais mécontent de cette tristesse qui est une injustice et une faiblesse. Ce n'est pas au moment où notre sort devient moins âpre, l'avenir moins hermétiquement fermé, qu'il convient de s'alanguir et de se plaindre. Quand nous aurons comblé l'arriéré de notre budget, je

pourrai, débarrassé des besognes vénales, arriver à quelque chose : tu verras ! Et cette libération est prochaine : le classement de la bibliothèque est en bonne voie ; et j'entrevois le moment où j'irai te rejoindre dans notre petit logement, parmi les débris fraternellement entassés de notre vie commune, ces meubles si soigneusement entretenus que leur vétusté a toujours un air de splendeur. Je pense à ce moment avec joie, avec désir, car ma luxueuse sinécure m'est à charge, à malaise indéfinissable et continu. Je voudrais me remettre sérieusement au travail, au mien, celui qui seul compte pour moi, et prépare ma destinée, et il se produit un phénomène nouveau : mes livres m'ennuient ; ce qui me plaisait autrefois, m'est à cette heure insupportable. Étudier, commenter des textes, chercher dans la poussière du passé la trace de pensées mortes, de cerveaux depuis longtemps dissous, quel inutile effort ! Je sens en moi un bouillonnement intérieur, une confusion d'idées, de sentimens, de sensations, que je voudrais dégager de la brume qui les enveloppe. Être poète, faire jaillir l'émotion au rythme de sa pensée, ou bien, savant, étonner la science même par la hardiesse, la nouveauté de ses inventions, voilà qui vaut la peine de vivre... Je voudrais,... je ne sais trop ce que je voudrais ; être heureux sans doute ! l'amour des belles-lettres ne me suffit pas. J'ai bien envie de planter là les lettres et d'essayer des belles, tout simplement. D'étranges et délicieux rêves me poursuivent ; on n'étouffe pas impunément la jeunesse.

Depuis trois jours, j'ai devant moi, sur une page blanche, quelques phrases incohérentes ébauchées distraitement en attendant l'idée absente ou vagabonde ; tu connais ces ronds, ces carrés, ces losanges que la plume dessine machinalement quand l'esprit dort ou se promène ? Il y en a de toutes les tailles et, te l'avouerai-je ? parmi ces traits informes, un nom qui revient de lui-même, lumineux, éclatant, s'écrire au bout de ma plume, et qui me révèle à moi-même l'obsession de mon cerveau, ce nom bizarre et charmant de Dagmar... Suis-je donc amoureux de cette femme ? Je ne crois pas, je la juge. Pourtant, elle occupe mon esprit, mon imagination, ma pensée et m'anéantit en elle. C'est, à la lettre, une possession... Que veut-elle ? A-t-elle juré de me faire perdre la tête ? Il y a des instans où je me demande si je n'ai pas rêvé les mots qu'elle m'a dits, si j'ai bien compris l'agression de ses sourires rares qui vous donnent, lorsqu'ils entr'ouvrent ses belles lèvres sévères, la sensation d'un baiser furtif ? Il faut que cela finisse, il faut que je sache ce qu'il y a au fond de ces yeux au long regard, où j'ai cru lire parfois l'appel d'une sympathie souffrante, quelque chose de plus que le badi-

nage d'agréable galanterie où je me suis amusé sans scrupule jusqu'à cette heure. Mais, quoi?... que peut-il y avoir d'elle à moi?... Ah! ma pauvre Ninette, je crains de m'être imprudemment embarqué sur une mer sans rivage, et l'aventure commence à me sembler plus sérieuse que je ne l'avais cru.

Journal d'Hélène.

10 octobre.

Bal ce soir! Quelques voisins viennent dîner, et l'on fera ensuite un tour de valse. Frère Ange est d'une humeur détestable; les plaisirs du monde l'irritent, il les charge d'anathèmes au nom des déshérités, ce qui ne l'empêche pas de s'être plaint amèrement ce matin qu'on ait oublié de parfumer l'eau de son bain; il prétend que cette recherche n'est qu'une précaution d'hygiène pour atténuer la crudité de l'eau. Si cependant les temps qu'il prophétise, « la grande nuit », arrivent, je ne sais pas qui se chargera d'atténuer pour lui avec des parfums la crudité de l'eau ou de tenir à un degré scrupuleusement égal la température de sa chambre à coucher. Simone lui en a fait la malicieuse remarque, à quoi il a répondu qu'elle était une sotte petite fille qui parle de ce qui ne la regarde pas. Quel singulier caractère! Il semble n'avoir d'autre pensée que celle des pauvres, des misérables, des classes ouvrières, dont il énumère les souffrances et se fait le menaçant défenseur contre la société, le capital, et naturellement la superstition religieuse et les prêtres, qu'il rend responsables de tout ce qui est mal, et personne n'est plus dur que lui pour ceux qui nous entourent, les gens de service et les paysans. Je crois qu'il n'a jamais connu un pauvre de sa vie, sauf quelque mendiant à qui il jette en passant une aumône avec l'air de nous enseigner à tous notre devoir...

Dagmar nous a fait cadeau de jolies robes blanches pour le bal et elle en a fait venir une aussi pour Lætitia, qu'elle m'a chargée de lui essayer moi-même, parce qu'elle est si peu coquette que sa tenue laisse souvent à désirer. Mais quand je lui ai porté la robe, Lætitia a dit : — A quoi bon l'essayer? Je sais qu'elle n'ira ni mieux ni plus mal que mes autres toilettes.

Cette indifférence m'a causé un peu d'impatience : — Pourquoi, lui ai-je dit, n'êtes-vous pas sensible au plaisir de la toilette, comme nous autres toutes? — Elle a répondu tristement :

— Les autres désirent plaire, sans doute; mais moi, de quoi me servirait-il de plaire?

C'est vrai qu'elle a été aimée et n'a pu se marier faute de dot.

J'ai insisté : — Il faut pourtant vous résigner à être belle ce soir, Dagmar le veut.

Elle a cédé avec une sorte de résignation morne et s'est laissé enlever ses vêtemens du matin ; j'ai vu alors ce qui lui faisait repousser notre aide. Sous sa robe de fin lainage, c'était la misère : linge, corset, jupon, tout tombait de vétusté, usé, reprisé, en loques de tous côtés... Elle a vu ma stupeur, ma confusion, car j'étais plus troublée qu'elle, qui restait droite, immobile devant moi, les bras tombés, avec une sorte de dignité triste, et un sourire pénible sur ses lèvres pâles. — Je suis très pauvre, a-t-elle dit enfin, comme pour s'excuser ; on a beau faire, il arrive un moment où l'aiguille est impuissante à réparer les ravages du temps, et... je n'ai pas d'argent.

— Quoi !... pas du tout ?...

— Pas d'autre que la pièce de monnaie que Dagmar me met dans la main pour la quête le dimanche à l'église. Je ne reçois pas de gages, moi, vous savez ? Je suis une amie et traitée en amie. Si je rends quelques services, c'est par juste réciprocité pour acquitter un peu de ma dette, car enfin je suis logée, nourrie ici... luxueusement défrayée de tout, habillée...

— Oh ! habillée ?...

— Mais oui... avec recherche même et élégance pour tout ce qui paraît au dehors... Dagmar souffrirait si je traînais près d'elle une robe fanée ou un chapeau démodé... Seulement elle ne pense pas... elle ne peut pas penser à tout... et moi... je ne sais pas demander...

— Vous n'avez pas de famille ?

— Pas d'autre que mon frère, qui est, vous le savez, instituteur dans un village de la Corrèze, marié, père de famille, et qui, loin de pouvoir m'aider, s'étonne que je ne lui fasse aucune part dans le luxe où il sait que je vis... Il ne se doute pas du dénûment qui se cache sous cette prospérité...

— J'en parlerai à Dagmar, et je suis sûre...

— Non, je vous en supplie, s'est-elle écriée vivement... Dagmar fait beaucoup pour moi, beaucoup trop, puisque je ne puis m'acquitter envers elle. Il ne faut pas, parce qu'elle m'a beaucoup donné, qu'elle se croie obligée de donner davantage... Les bienfaits ne doivent enchaîner que l'obligé...

J'ai essayé d'insister, mais j'ai vu que je lui faisais de la peine, et je me suis contentée de lui composer un modeste trousseau en puisant dans mes tiroirs.

— Je suis pauvre aussi, lui ai-je dit en apportant mon petit bagage, un peu moins que vous seulement, et les pauvres s'aident toujours entre eux.

Ses yeux étaient humides : — De vous, je puis tout accepter, — m'a-t-elle dit; et elle m'a embrassée.

Jacques Keller à la comtesse Dagmar de Maloussie.

Madame,

Étiez-vous près de moi tantôt quand j'entendis des paroles inoubliables? Est-ce votre bouche qui les a prononcées? Est-ce votre main qui à ce moment a serré la mienne? Ou bien suis-je un fou, un illuminé qui croit voir les cieux ouverts et court, les bras tendus, vers un cabanon?... J'ai vécu de tels rêves depuis quelques heures que ma raison y succombe. Parlez, madame : j'ose vous demander un mot qui fixe ma destinée!

JACQUES KELLER.

Journal d'Hélène.

Notre petit bal a été charmant. Je crois que je n'étais pas mal, en blanc comme toujours avec des cyclamens aux épaules et au corsage. J'aime cette jolie fleur qui embaume nos montagnes. Simone, vêtue comme moi, était gentille à ravir. Nous étions assez nombreux et le cotillon a été très gai. Je l'ai dansé avec M. Jacques Keller. Il était préoccupé ce soir, M. Jacques, pas triste pourtant, mais comme absent, loin de nous et des figures du cotillon auxquelles il lui fallait prendre part. Il parlait peu et me répondait avec douceur, mais distraitement. En revanche, le prince Roustani m'a comblée de complimens; mais pourquoi suis-je moins touchée de toutes les choses flatteuses qu'il me dit que d'un seul mot de Jacques? Le prince est plus élégant, il a une plus jolie figure et des façons exquises. Jacques n'a rien de remarquable au premier abord que de beaux yeux pensifs et une main fine. Seulement le moindre mot de lui intéresse, on sent une vie intense de la pensée, des profondeurs cachées de sentiment, et, malgré soi, on voudrait pénétrer, à la trace de ses paroles, dans le monde inconnu de son âme. Taddeo parlerait du matin au soir sans me donner envie d'en savoir plus long; on sait trop que le discours dépasse toujours la pensée et qu'il faut absolument en rabattre. Que j'aimerais à avoir un frère comme Jacques, à débrouiller avec lui une foule de choses confuses que je sens en moi et ne sais comment préciser! Si jamais j'ai un mari, je voudrais qu'il lui ressemblât. Dagmar l'apprécie beaucoup et fait de grands frais pour lui,

ce qui prouve bien qu'il en vaut la peine... Ce soir, contre l'ordinaire, elle semblait plutôt l'éviter; il y avait entre eux un peu de gêne... quelque brouille passagère peut-être. Pourtant elle était rayonnante et si belle! Mon Dieu, qu'on est heureux d'être belle ainsi!

Jacques Keller à Ninette Keller.

J'espère que tu n'as pas pris au tragique ma folle lettre de l'autre jour! Quelles misères! j'en rougis de la tête aux pieds? Où donc avais-je l'esprit? dans quel mauvais roman avais-je puisé cette sentimentalité ridicule? Je pense que le falerne de Maloussie, — car on boit du falerne ici, ce n'est pas exquis, mais c'est très décoratif : cela se boit dans des coupes de verre de Venise qui ressemblent, sous le feu des lustres, à des rayons de lune emprisonnés dans une goutte d'eau, — le falerne donc m'avait mis un peu sens dessus dessous, ou bien j'étais ensorcelé. Peut-être m'étais-je ensorcelé moi-même, car en vérité, je n'y comprends plus rien. Où donc avais-je pris que cette comtesse avait un cœur, un vrai cœur dans la poitrine? Mais non! c'est une vanité qui s'amuse, une divinité qui s'offre à elle-même des sacrifices humains, une idole en contemplation extatique devant son absolue et impeccable perfection, nourrie d'encens, saturée de parfums exquis et de poisons capiteux, sublime d'inconscient égoïsme.

Me jugeant sur la mine de ceux dont on fait des esclaves, elle m'a, depuis des semaines, enlacé de ses chaînes les plus déliées, garrotté gracieusement, et assujetti à son char triomphal.

Quand l'œuvre de malice a été accomplie, qu'elle s'est crue en pleine possession de ma volonté et de mon cœur, elle a voulu jouer à son gré de sa conquête, se donner la fête d'une passion jeune, sincère, ingénue, délirant à ses pieds, se débattant meurtrie devant son implacable sérénité et lui procurant ainsi le délice et l'orgueil d'un triomphe ineffable. Elle m'a dit de ces mots dont certaines femmes ont le secret et qui font remuer les fibres les plus secrètes de l'être; elle a laissé ses regards s'égarer dans les miens, sa main s'oublier dans la mienne; elle a fait naître en moi toutes les folies de l'espoir, non pas que j'aie cru un instant à son amour, à l'un de ces amours qui enchaînent toute une vie, mais j'ai cru à l'une de ces fantaisies de femme oisive dont l'idée seule enfièvre l'imagination d'un jeune homme, j'y ai cru avec candeur, et, dans cette illusion, je lui ai, en quelques lignes d'un court billet, confessé ma folie... Puis j'ai attendu, tout frémissant, sa sentence... Un mot suffisait, tendre ou sévère, un regard, un sourire, une pression de la main, le plus léger signe. Elle a mis douze heures à

rédiger sa réponse manuscrite. Je viens de la recevoir. Je ne te l'envoie pas, car je l'ai de rage déchirée en mille morceaux. Le sens en était que je ne m'étais pas trompé, qu'une sympathie existe entre nous et nous lie, une chaîne de pur amour, inaccessible aux faiblesses humaines, affranchi de tout alliage grossier, de la tyrannie des sens qui rabaisse l'âme et la fait déchoir de sa noblese native; et elle m'offre avec une libéralité magnanime de m'enivrer près d'elle à mon aise, en de sèches extases, de quintessences d'idéalités et de voluptés transcendantes inconnues à la terre. Tout cela en un délicieux galimatias qui a dû lui donner quelque peine, où il était dit que le rêve est la patrie des belles âmes, des âmes sœurs, et qui se terminait par une phrase de romance : « Rêvons, ô mon ami, gardons nos auréoles ! » Oui, tout doit entre nous se passer en accords immatériels de lyre. Voilà ce qu'il me faut comprendre. Aimer avec tout son cœur, toutes les forces de son être et toutes ses faiblesses est trop vulgaire, trop matériel et brutal. Pour cette souveraine et altière beauté, l'amour, c'est l'adoration prosternée, le culte à distance avec une union séraphique des âmes dans un vol vertigineux vers l'idéal; il lui plairait d'entretenir avec moi un échange de brûlans aveux, une sorte de Cantique des Cantiques à son usage, qui caresserait doucement son imagination désœuvrée, sans exiger d'elle aucun sacrifice de sa précieuse personne. Ce pourrait être un exercice de littérature utile si j'étais de loisir. Par malheur, le jeu est un peu trop séraphique pour un homme de vingt-six ans, et je ne me sens aucune vocation pour ce rôle d'amoureux transi. Je le dirai sans détour à Mme Dagmar.

Journal d'Hélène.

16 octobre.

Scène violente, ce matin, au déjeuner, entre Dagmar et Émilio. Il est arrivé en retard, haletant, couvert de sueur et s'est excusé sur une promenade dont il avait mal calculé la longueur. Dagmar l'a écouté froidement et s'est écriée : — Ne mens donc pas! Tu connais assez bien le pays pour ne pas te tromper sur les distances. Ce n'est pas la beauté de la nature ni la longueur du chemin qui t'ont retenu : c'est quelque chose de bien plus intéressant pour toi.

— Quoi donc? a-t-il demandé d'un ton que j'ai trouvé peu convenable.

— L'instructive conversation des misérables que tu fréquentes.

Il est devenu pâle : — De qui parlez-vous? Je ne comprends pas.

— Tu comprends parfaitement, au contraire... Et c'est moi qui te demande qui sont ces gens qui t'attirent en de secrètes entrevues et qui t'adressent jusqu'ici, chez moi, dans ma maison, leurs criminelles divagations.

D'une voix étouffée, il a balbutié : — Comment le savez-vous?...

— Peu importe par quelle voie je l'ai appris.

— Il m'importe à moi... Je voudrais savoir quel être ici est assez vil pour fouiller dans mes papiers et lire mes lettres.

Ses yeux s'étaient tournés vers frère Ange qui pelait soigneusement une poire savoureuse et semblait n'entendre rien de ce qui se passait. Dagmar a répondu qu'on a le droit et le devoir de surveiller un gamin de son âge. Il s'est récrié :

— Si vous n'avez pas confiance en moi, marraine, il faut me le dire en face. Mais ne me faites pas espionner par vos laquais.

Frère Ange continuait de peler sa poire avec calme; il était un peu rouge, mais nullement troublé. Plusieurs fois déjà, Émilio s'était plaint à Simone et à moi que l'on entrait chez lui en son absence, que ses papiers étaient dérangés, et il soupçonnait les instincts inquisiteurs de frère Ange dont la chambre est voisine de la sienne.

— Je ne me défie pas de ton cœur, a dit Dagmar, mais de ton jugement. Qui sont ceux qui t'envoient ces écrits anarchistes et essaient de t'enrôler parmi eux?... Réponds!... Réponds donc!

Il a répondu en hésitant : — Ce sont des hommes de cœur, dont j'ai fait la connaissance... par hasard.

— Par hasard?... Quel hasard?... Jure-moi que ce n'est pas ta sœur qui t'a mis en rapport avec eux... Ose le jurer...

Il a relevé la tête hardiment : — L'un de ces hommes doit épouser Héloïse... réhabiliter la pauvre fille...

— Un joli parti! a murmuré frère Ange.

— Elle n'a pas beaucoup le choix, a-t-il répondu amèrement.

Dagmar a repris :

— Peut-on savoir le nom de celui qu'elle doit épouser et ce qu'il fait? sa situation?

— Que vous importe son nom, marraine? Il ne vous fera pas de visite de noces. Il est pauvre, et gagne sa vie en écrivant dans les journaux de son parti... plus occupé de répandre ses idées que de gagner de l'argent... C'est un apôtre à sa manière.

— Un apôtre du vol, de l'assassinat, de la ruine! Ses lettres sont un tissu de mensonges et d'horreurs, s'est écrié frère Ange, se dénonçant ainsi lui-même.

Sans s'arrêter à en faire la remarque, Émilio a protesté avec énergie : — Ce n'est ni un voleur ni un assassin. Il ne demande

rien pour lui et vit comme un anachorète dans une mansarde dont ne voudrait pas un des domestiques de Maloussie. Il trouve la société injuste, égoïste et cruelle... Ne vous ai-je pas entendu, monsieur, affirmer la même chose, sans être pour cela, je suppose, assassin ni voleur?

— Imbécile!... idiot! s'est écrié frère Ange, qui a recours à l'injure dès qu'il ne sait plus que dire... Est-ce que je menace, moi? J'avertis... Je ne fais qu'avertir...

— En approuvant toutefois... Personne ici ne peut le nier... C'est vous, tout le premier, qui m'avez dénoncé, en termes d'une virulence extrême, les iniquités de la société et le châtiment qu'elle mérite.

— Bon! me voilà maintenant transformé en anarchiste...

— Cela vaut peut-être autant que d'être espion et délateur...

— Ah! mais... polisson! je vais te corriger d'importance, si tu le prends sur ce ton.

Mon père alors est intervenu et a dit qu'il se chargeait de parler à Émilio après le déjeuner. Nous étions toutes tremblantes, Simone et moi. Dagmar écoutait impassible. Quand le silence s'est fait, elle s'est tournée vers Émilio et lui a demandé d'une voix sévère si c'était à l'honnête homme dont il prenait si chaudement la défense qu'il fallait attribuer la lettre qu'elle avait trouvée le matin sur sa toilette, et elle lui a tendu un papier d'assez laide apparence, qui a passé de main en main à chacun de nous, et sur lequel on avait écrit quelques lignes incorrectes :

« Madame,

« Des gens à qui vous avez fait beaucoup de mal se *trouve* dans la peine. Si vous voulez réparer, déposez 10 mille francs sous la pierre qui branle à la croix neuve avant demain soir. Si vous ne le faites pas de gré, on vous prendra de force.

« *Le vengeur.* »

Émilio était d'une pâleur livide et considérait la lettre d'un air égaré. — Que penses-tu de cela?... réponds, a dit Dagmar. Est-ce l'œuvre de ton nouvel ami?

— Non! je le jure, s'est-il écrié avec force... Il est incapable d'une pareille action.

— Qui nous le prouve? a demandé frère Ange.

— Ceux qui fouillent dans mes papiers savent que sa correspondance n'est pas d'un illettré...

— On peut avoir des hommes à gages pour les crimes dont on n'a pas le courage.

— Non, non!... rien de cela n'est à craindre avec lui. C'est,

je le répète, un convaincu, un sincère, un désintéressé... un homme comme le prince K..., avec qui il est en relations et dont j'ai entendu Monsieur (il désignait frère Ange) faire ici même l'éloge enthousiaste.

Frère Ange était mal à l'aise, ne pouvant nier; il jetait des regards furieux sur Émilio, qui ne baissait pas les yeux et semblait au contraire le défier.

Mon père a dit alors que cette lettre était une grossière tentative de chantage. — Elle te montre, Émilio, a-t-il ajouté, où l'on en arrive avec ces fastueuses théories de rénovation sociale et de justice révolutionnaire.

— Rien ne prouve, a repris vivement Émilio, que l'auteur de la lettre soit un anarchiste... Les anarchistes, au contraire, répudient les voleurs tout autant que les oisifs, les parasites...

Jacques a dit qu'en effet, dans leur conception de la société, les théoriciens du parti prétendent n'admettre le partage des biens entre tous qu'à la condition pour chacun de travailler et de produire. Mais, a-t-il ajouté, le malheur de tous les réformateurs, c'est qu'ils sont compromis par leurs alliés, par la tourbe des énergumènes et des vagabonds qui ne peuvent s'élever à l'intelligence du plan total et s'emparent de ce qu'il contient de violent et de révolutionnaire pour la satisfaction de leurs passions et de leurs convoitises. La lettre qu'a reçue la comtesse pourrait être l'œuvre d'une de ces compromettantes recrues, mise sur le chemin de Maloussie par quelque hasard.

— Ou par l'imprudence d'un jeune étourdi, a repris mon père en regardant Émilio, car il est difficile d'imaginer les raisons qui pourraient amener des anarchistes, dans ce fond perdu de nos pacifiques campagnes, où leurs idées auraient si peu de chances d'être accueillies.

— Détrompez-vous, s'est écrié Jacques. Le partage des biens ne répugne pas autant qu'on le croit généralement au paysan; il consentirait volontiers, au contraire, à donner la moitié de son champ, à la condition d'avoir part à la vigne ou aux riches pâturages du voisin. L'idée lui plaît aussi d'être déchargé de l'impôt, de la conscription, des lois sur la chasse et la pêche, des gardes-chasse et des gendarmes...

— Il y a longtemps que je vous l'annonce, a grommelé frère Ange : le vieux monde craque de toutes parts... Sauve qui peut! je m'en lave les mains.

— Pour conclure, a dit Dagmar en s'adressant à Émilio, je te défends, tu entends? je te défends absolument toutes relations avec de pareilles gens... Ceux qui professent de criminelles doctrines sont parfaitement responsables des crimes mêmes qu'ils

désavouent... Les uns déclament, les autres agissent, voilà toute la différence...

— Oui, la propagande par le fait, a dit frère Ange en pliant sa serviette.

Émilio s'est redressé : — La vraie propagande par le fait, c'est d'assurer le sort d'une pauvre fille comme Héloïse, que la société repousse et flétrit...

Il s'est mis à pleurer. Mon père alors a demandé à Dagmar ce qu'elle comptait faire. On a discuté s'il ne conviendrait pas de feindre de se soumettre à la menace en effectuant un dépôt fallacieux et d'essayer de se saisir du coupable. Mon père, qui a horreur de toute violence, a pensé qu'il valait mieux attendre à voir si la tentative serait renouvelée.

— Ne nous trahis pas, toi! s'est écrié frère Ange en regardant sévèrement Émilio, qui semblait, d'émotion, prêt à s'évanouir.

Simone s'est indignée et a reproché à frère Ange d'insulter un enfant. Dagmar l'a interrompue : — Tu n'as pas besoin de t'animer ainsi... Personne ne doute d'Émilio,... malgré tout.

Il a dit d'une voix étouffée : — Merci, marraine... malgré tout.

Après cela, le pauvre garçon a été malade, obligé de prendre le lit : il est bien à plaindre et d'une santé peu sûre. Ses courses continuelles, dont il ne veut pas parler, l'exténuent, et puis il se tue à jouer du violoncelle toute la journée, une partie de la nuit même... Cela l'épuise. Il voudrait arriver, je crois, à avoir du talent, assez de talent pour se créer des moyens d'existence et quitter Maloussie... Il a fait à M. Keller, l'autre jour, des questions qui révèlent son secret dessein : il lui a demandé s'il est très difficile d'obtenir une place dans un orchestre de théâtre, de se procurer des leçons, et l'a interrogé sur les conditions matérielles de la vie des humbles à Paris, qu'il ignore autant que s'il avait toujours habité les Indes ou la Chine... Pauvre, pauvre Émilio!

Jacques Keller à Ninette Keller.

Mon aventure avec la comtesse t'a fait rire, mauvaise; ta clairvoyance, tes sages avis triomphent. Je t'assure qu'au premier moment je n'avais pas envie de rire, j'étais furieux; mon amour-propre a protesté, crié, maudit, et quelque chose de plus profond encore a candidement souffert : mon imagination déçue dans son rêve peut-être, ou ma sensibilité un instant exaltée et retombée à plat? A la fin, la raison a parlé; et puis le coup d'aile d'un léger ridicule frôlant le front de la belle comtesse m'a bien aussi un peu dégrisé

Sa réponse m'avait été remise le soir, je l'avais trouvée dans ma chambre en rentrant chez moi ; j'eus à peine le temps de me calmer pendant la nuit. Le matin, je me fis excuser au déjeuner sous prétexte d'un travail urgent à terminer, afin de retarder le moment de revoir Dagmar. J'y sentais une répugnance invincible. Il me fallut un grand effort sur moi-même pour ne pas prendre lâchement la fuite. Je craignais de n'être pas suffisamment maître de moi, de me laisser entraîner à des reproches, des récriminations peu mesurées ou bien à des plaintes de mauvais goût, ce qui eût été infiniment regrettable, car enfin, dans les déceptions de ce genre, nous sommes toujours quelque peu responsables de notre erreur ; notre incurable vanité fait d'ordinaire la moitié de la besogne.

Je m'étais enfermé dans la bibliothèque où je rangeais méthodiquement mes fiches, lorsqu'elle heurta à la porte ; je la reconnus avant qu'elle se fût nommée et j'ouvris. — Eh bien ! donc, me dit-elle, quel travail si pressé nous a privés de votre présence ?... J'ai craint que votre excuse ne cachât quelque malaise.

Elle m'avait tendu la main, que j'avais prise froidement et laissée aussitôt ; elle est allée s'asseoir sur un divan, avec l'intention évidente de s'installer près de moi.

Je l'ai remerciée de sa sollicitude et assurée que je me portais à merveille, mais que j'avais à cœur d'achever enfin la tâche qui m'a été confiée et qui n'a que trop duré. J'ai ajouté que j'espérais avoir tout fini sous peu de jours et qu'il ne me resterait plus qu'à m'excuser d'avoir si longtemps abusé de sa bienveillance et de son hospitalité. Tout cela avec un calme bien joué, sans apparence d'aigreur. Elle a paru étonnée :

— Quoi ? vraiment ? vous songez à partir déjà ?

— Très sérieusement, madame... J'ai des travaux et des devoirs qui me rappellent à Paris.

Elle a eu un sourire incrédule :

— Vous n'y songiez pas hier ?

— Hier était fou, aujourd'hui est sage.

— Mais encore, mon cher ami, expliquez-moi...

— Je n'ai rien à expliquer, madame : votre esprit si pénétrant peut démêler sans peine les sentimens qui dictent ma conduite et que je ne saurais exprimer sans offenser la pureté céleste de votre âme. J'ai à compter, pour mon malheur, avec une nature inférieure et grossière, dont les inspirations quelquefois n'ont rien d'archangélique. Connaissant ma faiblesse, l'incurable misère que je porte en moi, je redoute votre présence, madame, et prends le parti de la fuite.

Elle me regardait les yeux grands ouverts, fixement, et tu ne peux imaginer comme elle était belle dans le déshabillé blanc qui la drapait à plis larges et épais, et la pose hiératique qui faisait valoir l'élégance élancée de ses formes. — Voyons! m'a-t-elle dit après quelques instans de ce silence magnétique, venez vous asseoir là, près de moi, et causons... comme de vieux amis.

— Comme de vieux amis?... C'est impossible, madame : nos âges et surtout mes sentimens s'y opposent... Je ne puis être votre ami, mais je reste votre très obéissant serviteur. Et je me suis assis sur le divan à ses côtés, à distance scrupuleusement respectueuse.

— Parlez franchement, mon cher Jacques : vous m'en voulez? Vous n'avez pas compris ma réponse.

— Trop bien compris, au contraire... J'ai reconnu toute la distance qui sépare la région idéale où vous planez sans effort du misérable monde sublunaire où je m'agite pesamment. Je me suis aussitôt humblement prosterné devant l'éblouissante vision déroulée à mes yeux de deux âmes sœurs unissant leurs auréoles si haut au-dessus des pauvres tendresses humaines... Hélas! excusez-moi, je n'ai pas d'auréole...

— Ah! que vous voilà bien, Parisien sceptique, toujours prêt à vous railler de tout, à tourner en dérision ce qui échappe à la mesure commune, au niveau bourgeois...

— Il n'est que trop vrai, madame... Ma petite sagesse bourgeoise m'avertit que je ne saurais suivre en ses élans vertigineux une âme d'aussi haut vol que la vôtre. Ne forçons pas notre talent... n'est-ce pas?

— Eh bien! je me suis trompée, nous nous sommes trompés l'un et l'autre, je le vois... J'avais cru trouver en vous une sympathie pure de tout alliage, de toute fange terrestre... Vous savez le vide où la mort a plongé mon cœur, un vide que ne suffisent pas à combler les chères affections qui m'entourent. Parmi l'abondance des biens qui m'ont été donnés en partage, mon cœur, je peux le dire, meurt d'inanition. J'ai un infini besoin d'amour, mais d'un amour sans tache, que l'on puisse porter près de Dieu, le front haut, sans se frapper la poitrine, comme un cantique d'action de grâces...

Je n'ai pu m'empêcher de rire :

— Un amour qui serait un prix de vertu, comtesse, quelque chose comme la croix d'honneur de votre insensibilité.

— Insensible! parce qu'on ne cède pas à ses passions?

— Non, madame, mais parce qu'on ne les ressent pas, ce qui est fort différent.

— Vous jugez vite! qui vous dit qu'on soit incapable de les ressentir?

Elle s'est levée et a marché lentement, avec sa grâce onduleuse et tentatrice. — Ainsi, a-t-elle dit, en s'arrêtant devant moi, qui m'étais levé aussi et me tenais appuyé à la cheminée, vous n'admettez pas que l'amour puisse être pur, vertueux... désintéressé?

— Désintéressé? jamais, comtesse!... Vertueux, je ne suis pas un casuiste pour en décider. Il me semble pourtant que tout ce qui est sincère porte en soi son absolution.

— Oh! oh! vous avez la manche un peu large... et seriez un directeur de conscience fort commode.

— Pas tant que vous croyez! Je serais très sévère pour certaines vertus altières, fortes de leur égoïsme inconscient, et j'aurais de la miséricorde pour la faiblesse d'une Madeleine.

— Le Christ seul a le droit d'absoudre les Madeleines, mon cher Jacques : une femme qui a le respect d'elle-même ne saurait se pardonner la plus légère souillure.

— Sans doute, votre pureté d'hermine ne pourrait souffrir la tache la plus légère sur sa blancheur immaculée, mais elle s'inquiète peu que cette tache existe par sa faute sur la conscience d'autrui. Votre vertu hautaine se glorifie d'être demeurée intacte sans se demander si elle n'a pas volontairement soulevé la fange d'un désir coupable dans quelque cœur naïf, si elle ne l'a pas encouragé dans l'audace de son rêve par le déploiement des mille séductions dont dispose notre ennemie redoutable, l'éternelle tentatrice, la femme! Eh bien! madame, dussé-je porter atteinte à l'imperturbable sérénité de votre âme, laissez-moi vous avouer que, grâce à vous, par votre volonté, j'ai beaucoup péché par la pensée, l'intention, le désir, et qu'en vraie justice, vous en êtes responsable.

Elle m'écoutait, étonnée de ma hardiesse, ne sachant si je parlais sérieusement ou si je plaisantais.

— Moi, je me sens innocente, a-t-elle dit enfin, je n'ai jamais fait aucun mal sciemment, sachez-le, ma conscience ne me reproche rien.

— L'homicide par imprudence est tout de même l'homicide, madame.

— Oh! tant de tués que de blessés, en somme...

— Le blessé seul connaît son mal; il demande grâce pour l'avenir.

Je m'étais incliné pour prendre congé. Elle m'a rappelé et m'a tendu la main avec un de ces insondables sourires qui fondent les résistances.

— Jacques, je vous en prie... ne soyez pas fâché!

J'ai baisé sans répondre les doigts qu'elle me tendait, et nous nous sommes séparés en ces termes de diplomatie.

Jacques Keller à Ninette Keller.

Tu daignes me dire que tu es contente de moi, petite sœur. Mon Dieu! j'ai fait contre fortune bon cœur... au fond, je le crains, assez triste figure en tout cela. Pour te récompenser de ton indulgence, je veux te raconter, parce qu'elle te fera plaisir en reproduisant en partie beaucoup de tes impressions, une conversation que j'ai eue hier avec le prince Roustani. Nous nous sommes rencontrés sur la route d'Uxelles à Maloussie et avons cheminé l'un près de l'autre jusqu'au château. Il m'a abordé en me disant d'un ton gai :

— Eh bien! où en sont vos affaires près de la comtesse? C'est à mon tour de vous le demander.

— L'aventure n'a rien eu de tragique. — Et je lui ai conté mon histoire, qui l'a fort diverti.

— Donc, je l'avais bien jugée, s'est-il écrié : cœur sec, d'un égoïsme et d'un orgueil raffinés! Tout prendre, ne rien donner.

— Ma déception me laisse plus d'indulgence qu'à vous, ou plus de justice. Elle a des côtés généreux dans sa nature. Ainsi son mariage, par exemple.

— L'exemple est mal choisi, mon cher ami. Je pourrais admirer son dévouement si le moribond qu'elle épousait eût été pauvre... Il était, au contraire, archi-millionnaire. C'est donc une affaire, une triste affaire même, que son prétendu sacrifice. Toute autre qu'elle éviterait d'en parler, elle s'en glorifie; c'est là sa force, dans son inaltérable confiance en elle-même, dans la certitude d'une sublimité de nature qui ne lui permet pas de s'égarer. Parce qu'elle a jugé bon d'épouser ce pauvre diable de Duval, phtisique jusqu'aux moelles et riche à millions, elle est persuadée qu'elle a accompli un acte d'admirable charité. L'amour-propre poussé à un certain point produit une sorte de « cristallisation » comme tout autre amour. L'opinion de qui que ce soit, le blâme, ne sauraient entamer l'infrangible cuirasse dont elle s'enveloppe.

— Je lui ai dit quelques vérités fort piquantes, dont elle ne s'est point offensée pourtant.

— Vos épigrammes, mon cher, n'ont fait que chatouiller agréablement l'orgueilleuse satisfaction qu'elle a d'elle-même : dépit d'amoureux, vivant témoignage de sa haute et grande vertu : Tout ce que vous avez pu lui dire se résume en ces deux termes... Oh! je commence à la connaître, j'y ai mis le temps. Je le répète : un immense orgueil et un égoïsme très sec...

— Égoïsme dépasse un peu la mesure, je crois : une personnalité encombrante peut-être et qui gâte ses meilleures qualités.

On ne peut nier qu'elle n'ait en tout l'instinct de la grandeur.

— Eh! vous m'avez l'air de n'être pas tout à fait désabusé... Prenez garde de retomber sous le joug... Où voyez-vous en elle cet instinct de grandeur?... Dans la magnificence de ses aumônes? Elle en est récompensée par les louanges qu'elle recueille et celles plus douces encore qu'elle se prodigue à elle-même... Je n'y vois rien d'admirable : elle est riche, elle donne de son superflu, c'est son devoir!

— N'est-ce rien que d'accomplir son devoir?

— C'est assez pour la justice, pas assez pour la miséricorde. Il y faut de plus le don de soi. La charmante et modeste Hélène et sa jeune sœur Simone, qui n'ont peut-être pas vingt francs dans leur bourse, exercent la charité mille fois mieux qu'elle avec tout son or, parce qu'elles prodiguent à tout ce qui souffre autour d'elles les trésors de leur bon petit cœur et n'épargnent pas leur peine. Elles pensent aux autres et s'inquiètent de leur être vraiment utiles... La comtesse... elle... Voyez sa conduite avec Émilio et sa sœur : cette adoption fastueuse, à quoi aboutit-elle?... La fille est tombée dans la galanterie, et le garçon est tenté par les pires doctrines révolutionnaires... Dieu sait ce qu'il deviendra!... Tout cela, voyez-vous, c'est de la charité esthétique, une sorte de sport où l'on lutte d'élégance et de belles inventions...

Ainsi parla le prince, ce qui ne l'empêcha pas, quand nous arrivâmes à Maloussie, de s'installer près de Dagmar entre les paravens qui lui font dans le hall une petite chapelle particulière où je le retrouvai encore deux heures plus tard, quand sonna la cloche pour le dîner.

Il s'était passé dans l'intervalle un petit incident dramatique qui fait travailler ici toutes les imaginations...

Nous étions descendus dans le parc, cet après-midi, Mlle Louiset, les deux jeunes filles et moi, et j'avais pris les devans avec Hélène. Nous causions d'Émilio, à qui elle est attachée depuis l'enfance, et dont la santé, le caractère et l'avenir l'inquiètent. Du haut de la tour où il occupe un cabinet dans les appartemens du comte de Maloussie, depuis que Dagmar l'a jugé trop grand garçon pour habiter près d'elle, tombaient des accords vibrans, désolés, comme une lamentation passionnée qui nous suivait dans notre promenade et nous causait un sentiment de poignante pitié. Le pauvre enfant ne quitte plus son violoncelle et travaille avec une ardeur passionnée qui le consume. Il m'a confié qu'il espère se faire de son instrument un gagne-pain et s'affranchir de la tutelle un peu impérieuse de la comtesse. Hélène me racontait certains détails très caractéristiques sur l'accident d'Émilio et le revirement sensible opéré presque subitement dans les sentimens de

Dagmar. Elle expliquait ce changement par l'extrême sensibilité de la comtesse, qui ne peut supporter la vue de la souffrance. Moi qui la juge avec moins de partialité, j'y découvre plutôt le remords inavoué d'avoir été cause en partie de ce malheur et l'insupportable déplaisir de s'être trouvée gravement dans son tort. De là, une antipathie qu'elle ne peut vaincre et ne sait pas cacher contre l'innocent Émilio, dont la seule présence lui rappelle sa faute et jette une ombre sur sa glorieuse infaillibilité.

Nous causions paisiblement, lorsqu'un bruit de rameaux, tout près de nous, violemment froissés, nous arrêta court. Je t'ai déjà expliqué la situation du château sur un pic isolé, coupé à arêtes vives de deux côtés par le torrent qui descend de la montagne et par un détour brusque autour du mamelon de Maloussie, l'enserre à moitié; une seule route mène au château, aboutissant au pont-levis qui en défend l'entrée. Des deux autres côtés, le château couronne des déclivités assez raides, où l'on a tracé des allées parmi les rochers et les sapins; on y accède par la terrasse qu'un large escalier d'une dizaine de marches, œuvre de la comtesse, met en communication avec le parc. Grâce à elle, le château a perdu son aspect de prison féodale. Autrefois il n'y avait aucune autre issue que le pont-levis et une poterne basse depuis longtemps condamnée. Le parc n'est séparé des pentes agrestes de la montagne que par un fossé peu profond qui est moins une défense qu'une indication de limites.

Ma première pensée, en entendant près de nous ce bruit de branches froissées et de fuite haletante, fut celle de quelque animal dangereux, et je me jetai d'instinct au-devant d'Hélène. Ma surprise fut grande quand, sortant d'une épaisse cépée, je vis en face de moi un homme en blouse, dont le visage disparaissait presque sous les bords rabattus d'un chapeau mou. Il s'était arrêté avec un saisissement brusque à notre vue; avant que je pusse lui adresser la parole, il était rentré dans le bois, et nous l'aperçûmes quelques instans plus tard au delà du fossé de clôture, traversant précipitamment une large clairière avant de disparaître sous le couvert des sapins. — C'est le vengeur!... bien sûr, l'anarchiste! criait Simone, qui venait de nous rejoindre et que l'idée d'une rencontre dramatique amusait extrêmement.

— Ce n'est en tout cas aucun des nôtres... personne du pays... Il me semble pourtant que j'ai vu cet homme quelque part, murmura Hélène.

— Je l'ai regardé fixement pendant le rapide instant où nous nous sommes trouvés face à face, dis-je à mon tour, et je déclare qu'il me serait impossible de le reconnaître...

— Ce ne sont pas ses traits, c'est sa tournure qui m'a frappée,

cette façon de jeter les bras en avant en marchant et un mouvement particulier de l'épaule. Mais où l'ai-je rencontré déjà?... je ne saurais le dire.

— C'est quelque berger des hauts-plateaux, chez qui nous nous sommes peut-être arrêtées un jour, reprit Mademoiselle.

Il n'est pas rare en effet que des bergers descendus de la montagne cherchent un raccourci en traversant le parc. Nous avons continué la promenade sans plus nous occuper de cet incident; mais, en rentrant, nous avons appris qu'un nouveau billet, plus comminatoire que le premier et de la même rédaction incorrecte, avait été trouvé par la comtesse dans son buvard. Cela devient étrange et mérite attention. En supposant que l'homme qui nous a croisés dans le parc soit l'auteur des lettres, comment a-t-il pu pénétrer dans le château et jusqu'à l'appartement de la comtesse sans être aperçu par l'un des nombreux hôtes ou domestiques du château? Il y aurait donc des complices à l'intérieur? On a visité la poterne basse, qui semble avoir été ouverte récemment. Elle va être soigneusement barricadée.

Nous sommes tous assez émus, et Mme de Maloussie plus que tout le monde, puisqu'elle est directement visée. Ses hymnes à la mort, qui, disait-elle, n'est que « l'apaisement du mal de vivre, » ont un peu baissé de ton. Sa vie qui semble menacée a pris tout à coup un prix inestimable à ses yeux, ce qui est fort humain et fort naturel.

On se perd en conjectures sur l'auteur des lettres, — très probablement un ancien domestique, quelque bas employé mis à la porte et qui cherche à se venger. Il se pose en justicier, offrant à la comtesse le pardon de toutes ses « méchancetés » moyennant le sacrifice d'un peu d'argent. Méchancetés, le mot y est. Tu penses si cette insolence a exaspéré Dagmar, qui n'est en réalité nullement méchante; elle est personnelle, égoïste, si l'on veut forcer l'expression; ne voyant qu'elle-même et par elle-même, elle oublie quelquefois de penser aux autres.

J'ai conseillé à M. de Maloussie de porter plainte près du procureur de la République : il n'y semble pas disposé, et croit que ces tentatives d'intimidation ne seront suivies d'aucun effet.

Peut-être aussi son cœur monarchiste répugne-t-il à mêler à ses affaires un magistrat républicain. Cela me semble vraisemblable.

P. Caro.

(*La dernière partie au prochain numéro.*)

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

I

FAUT-IL FAIRE LA CHARITÉ?

Faut-il faire la charité? C'est là une question qui aurait certainement paru étrange il y a quarante ans. En ce temps-là, charité s'écrivait avec un grand C. On lui élevait des statues, on lui adressait des odes. En vers ou en prose l'éloge de la charité était un couplet assez banal, mais d'un effet infaillible, et l'on voulait bien savoir quelque gré au christianisme de l'avoir mise en honneur. Il n'en va plus de même aujourd'hui. La charité a cessé de plaire. Il est assez rare qu'on parle d'elle autrement que pour en médire. Voilà trois ans qu'en pleine Académie française, à une séance où il s'agissait cependant de décerner des prix à quelques braves gens qui l'avaient pratiquée, elle a été l'objet d'une attaque assez vive. Depuis lors, il est vrai, elle y a été fort éloquemment défendue. Mais, si elle a conservé des partisans, elle a aussi des détracteurs. Attaquée d'un côté, défendue de l'autre, elle est souvent mieux attaquée que défendue. Avant de chercher le meilleur moyen de la défendre, voyons d'abord avec quelles armes on l'attaque et quels sont les adversaires avec lesquels elle se trouve aux prises.

I

Les adversaires de la charité peuvent se diviser en trois groupes.

Le premier, qui pour être peu nombreux n'en demeure pas moins redoutable, est celui des philosophes économistes. J'appelle ainsi les philosophes qui, considérant comme abstracteurs de quin-

tessence les métaphysiciens d'autrefois, ont relégué au rang des vieilleries la notion de Dieu et ont entrepris de substituer à l'antique explication providentielle du monde une explication mécanique et fataliste. Prenant comme point de départ l'audacieuse hypothèse de Darwin sur la transformation et le progrès des espèces par la concurrence et le combat pour la vie, ils tiennent cette hypothèse pour démontrée et l'appliquent aux progrès de l'humanité. Ces progrès ne pourraient s'opérer que de la même façon, au prix des mêmes combats. Pour eux le faible c'est donc l'ennemi : il est légitime qu'il soit écrasé par le plus fort, et toute tentative pour lui venir en aide ne fait, en prolongeant la lutte, que retarder le bien général. Dans une pareille conception du monde, quel rôle peut jouer la charité ? Elle aussi, elle est l'ennemie ; car elle est la complice du faible dont elle prend la défense contre le fort. Et ce n'est pas là une conséquence excessive que tirent de la doctrine des disciples maladroits et compromettans. Le maître l'a dit ! Le maître, c'est Herbert Spencer, l'inventeur de la doctrine, dont en France, comme en Angleterre, l'influence a été si grande depuis vingt ans sur les jeunes esprits : « La pauvreté des incapables, la détresse des impuissans, l'élimination des paresseux et cette poussée des forts qui met de côté les faibles sont les résultats nécessaires d'une loi générale, éclairée et bienfaisante. »

Si cette pauvreté, cette détresse, cette élimination, sont des résultats bienfaisans, la charité serait assurément mal venue à intervenir pour y porter remède. Qu'on ne se figure pas non plus que l'illustre philosophe recule devant les conséquences extrêmes de sa doctrine. Il est trop bon logicien pour cela et il raille avec une verve impitoyable ceux qui, en présence de quelque grande calamité publique, proposent d'ouvrir une souscription nationale sans réfléchir aux conséquences que les retraits de fonds exercent sur l'encaisse des banques. Ainsi, quand au moment de la guerre entre le Nord et le Sud des États-Unis, des milliers et des milliers d'ouvriers et d'ouvrières du Lancashire se virent par le chômage exposés à mourir de faim, à la lettre, et quand, entraînés par un magnifique mouvement de charité, banquiers, grands seigneurs, patrons eux-mêmes, à moitié ruinés, s'unirent dans une souscription publique destinée à faire vivre ces malheureux, ils avaient grand tort ; ils auraient dû laisser leurs cadavres joncher les routes et ne pas compromettre l'encaisse des banques.

Le second groupe des adversaires de la charité est recruté parmi ceux que j'appellerai, faute d'un meilleur mot pour les désigner, les philanthropes. Il y a, en effet, toute une école de publicistes qui, sans méconnaître la nécessité d'un ensemble de mesures

destinées à combattre la misère, veulent que ces mesures s'inspirent d'un esprit totalement différent de celui dont la charité découle. Le principe de ces mesures doit être la solidarité, l'altruisme, grands mots qu'ils ont sans cesse à la bouche. Quant à la charité, telle que le christianisme l'a enseignée et comprise, il semble qu'elle leur soit odieuse, probablement à cause de son origine. « Il est impossible, disait, il y a quelques années, l'auteur d'un livre sur le paupérisme, M. Baron, de calculer le mal causé par la charité, que les meilleurs esprits n'hésitent pas à reconnaître et à proclamer inopportune, quand elle n'est pas funeste. » Et ce n'est pas là une opinion paradoxale et isolée, car M. Baron est un des lauréats du concours institué il y a plus de dix ans par M. Pereire pour récompenser les auteurs d'ouvrages sur l'extinction du paupérisme.

Tous les adversaires de la charité n'en parlent cependant pas avec cette dureté. S'ils n'en veulent plus, c'est qu'à leurs yeux elle se confond avec l'aumône, et l'aumône, ils la proscrivent absolument. Un jeune apôtre qui, par la générosité de son talent et l'élévation de ses idées, ne laisse pas d'exercer une certaine influence sur les générations nouvelles, M. Paul Desjardins, n'a pas consacré moins de neuf pages sur quatre-vingts d'un opuscule fort répandu à flétrir l'aumône : elle est inutile ; elle est *un déplacement d'égoïsme;* elle suppose un suzerain et des serfs ; elle entretient la misère, etc. Ce qu'il faut faire vis-à-vis du malheureux, c'est redresser son idéal de vie et le lui faire aimer. Supposez par exemple que vous entriez dans la chambre d'un pauvre diable en proie à des souffrances intolérables qu'un cataplasme de laudanum ou une injection de morphine suffiraient à calmer; votre premier mouvement serait, n'est-ce pas, de courir chez le pharmacien et, s'il refuse de faire crédit à ce misérable, de payer vous-même le cataplasme ou l'injection que vous rapporteriez ? Vous auriez tort; ce serait vous conduire vis-à-vis de lui de suzerain à serf. Il faut prendre une chaise, vous asseoir à son chevet, et, pendant qu'il gémit à côté de vous, vous efforcer de lui faire aimer la vie en redressant son idéal. C'est là qu'est le devoir présent.

Enfin la charité rencontre encore un certain nombre d'adversaires qui, pour être les plus inattendus, sont peut-être les plus à craindre. Dans un article célèbre sur Lamennais, M. Renan a raconté le sentiment de stupeur et d'enthousiasme à la fois qui saisit une assemblée de barbares convertis par un apôtre, lorsqu'elle vit un de ses prêtres se lever et, s'armant d'une hache, frapper le premier la statue du dieu. Ainsi les coups les plus sen-

sibles portés à la charité le sont peut-être en ce moment par un groupe de catholiques. L'assertion peut sembler étrange : il est nécessaire de la justifier.

L'origine de cette campagne qu'un certain nombre de catholiques mènent aujourd'hui contre la charité est une querelle qui au premier abord peut sembler une pure discussion d'école. L'obligation pour le riche de communiquer sa richesse (pour employer une expression théologique), c'est-à-dire de sacrifier une partie de ses biens acquis ou de ses profits pour améliorer la condition de ceux qui sont dans la détresse, est-elle un devoir de justice ou un devoir de charité ? Cette question a été débattue pendant longtemps avec une certaine vivacité dans les milieux catholiques. La question peut paraître oiseuse parmi les fidèles d'une religion qui leur fait un devoir non seulement de la justice, mais de la charité. Les conséquences de cette distinction vont cependant plus loin qu'on ne pense. Si c'est un devoir de charité, le pauvre n'a rien à réclamer. Il n'en est plus de même si c'est un devoir de justice : ce sacrifice lui est dû par le riche, et la seule question qui subsiste est de savoir quelle est la sanction de son droit de réclamation. Néanmoins cette question n'avait guère été débattue qu'entre théologiens, dans des recueils spéciaux : l'*Association catholique* qui est l'organe des *Cercles* tenant pour la justice, la *Revue des Études religieuses* qui est l'organe de la Compagnie de Jésus tenant pour la charité, et la défendant par la plume du Père de Caudron dans un très substantiel article. Des recueils, la question avait gagné les congrès catholiques où elle avait été agitée, sans faire non plus beaucoup de bruit. Il n'en est plus de même depuis l'apparition de l'Encyclique *De conditione opificum*. La controverse a pris aujourd'hui une importance redoutable.

Qui aurait pu croire que ce document d'une inspiration si élevée et si prudente à la fois, qui adresse à la réconciliation des classes un si touchant appel, risquerait de devenir, dans la bouche ou sous la plume de commentateurs mal inspirés, un manifeste de discordes civiles ? C'est ce qui pourrait bien arriver cependant si, ce qu'à Dieu ne plaise ! certaine interprétation qu'on entend quelquefois dans la chaire chrétienne, ou qu'on trouve dans quelques recueils catholiques, venait à prévaloir. Ce document désormais célèbre, et dont le retentissement a montré l'immense influence qu'exerce la papauté, débute par un jugement sur la société moderne, jugement juste assurément dans sa sévérité, si on le compare à l'idéal d'une société chrétienne, mais qu'il serait permis peut-être de trouver un peu rigoureux si le point de comparaison

était pris (ce que rien n'affirme) dans les sociétés des siècles passés, où il ne paraît pas aux yeux de l'histoire impartiale que l'inhumanité, la cupidité et l'usure (pour employer les termes de l'Encyclique) fussent totalement inconnues. Dans ce préambule le Souverain pontife donne comme raison de son intervention que la plupart des hommes de condition inférieure, *in misera calamitosaque fortuna indigne versantur*, phrase que la version officielle traduit ainsi : sont pour la plupart dans une situation de misère imméritée. Imméritée n'est pas synonyme d'injuste. Un brave ouvrier réduit à la misère par la maladie est victime d'une misère imméritée et non pas d'une misère injuste. Mais comme l'expression prête un peu à l'incertitude, certains commentateurs, suivant toujours leur idée, l'ont interprétée autrement et ils y ont vu un encouragement à leur doctrine favorite. « Rome, ont-ils dit, a déclaré que la misère était injuste ; or l'organisation de la société moderne étant la cause de cette misère, c'est cette organisation même qui est injuste. Ce n'est donc pas un devoir de charité de porter remède, dans la mesure du possible, aux souffrances que l'ordre social engendre. C'est un devoir de justice de le réformer tout entier et, pour le réformer, il faut commencer par le dénoncer. »

On ne saurait croire quel chemin ces idées ont fait depuis deux ans dans certains milieux laïques et même ecclésiastiques. L'injustice de l'ordre social est devenue le thème ordinaire d'un grand nombre de sermons et d'articles de journaux. Entrez au hasard dans une église, à Paris ou en province. Il ne sera pas rare que vous entendiez quelque jeune vicaire récemment sorti du séminaire, ou quelque moine appartenant à l'un de ces ordres qui s'efforcent par leurs allures démocratiques de se faire pardonner leur habit, déclamer un sermon sur le thème suivant : Les souffrances des classes laborieuses sont intolérables, la misère va croissant chaque jour ; les riches, les capitalistes, la féodalité industrielle, les hauts barons de la finance (le vocabulaire est varié) sont responsables de ces souffrances. C'est le premier point. Cet état de choses ne saurait durer, ou sinon la France court aux plus grands périls. Pour le faire cesser, il suffit de s'adresser à l'Église ; elle seule possède en effet le remède à tous ces maux ; elle tient entre ses mains le moyen de rétablir la paix sociale et la prospérité matérielle, telles qu'elles existaient autrefois. C'est le second point. L'Encyclique *De conditione opificum* a tracé la voie ; et elle a éclairé d'une lumière nouvelle la route où il faut marcher désormais. C'est le troisième point. Un éloge de l'immortel pontife qui a trouvé le secret de résoudre la ques-

tion sociale sert de péroraison ; et le prédicateur descend de la chaire, sans avoir dit un mot de la charité, dont il semble aujourd'hui que, même dans la chaire chrétienne, une sorte de respect humain empêche de prononcer le nom, mais sans avoir indiqué non plus ni les remèdes, ni le secret. Il en serait fort empêché. L'Encyclique est en effet un document de l'inspiration la plus élevée et la plus touchante. Elle contient des enseignemens qu'il est d'autant plus utile de rappeler aux fidèles qu'ils ne sont pas nouveaux et que leur stricte observance aiderait assurément à résoudre la question sociale. Aux ouvriers elle recommande de pratiquer toutes les vertus de leur condition ; aux patrons elle prescrit de ne manquer à aucun des devoirs qui leur incombent vis-à-vis de leurs ouvriers, et elle leur interdit sévèrement d'abuser de la faiblesse de ceux qu'ils emploient. Mais en fait de solutions économiques elle n'est qu'une précieuse note à consulter sur les mesures qui paraissent recommandables (1). Aucune n'est prescrite ni même préconisée d'une façon particulière. Son vénérable auteur a fait des questions dont il traite une étude trop approfondie pour compromettre, par quelque indication hasardeuse, l'autorité dont il est investi en ce qui concerne la foi et les mœurs.

« Ouvrez maintenant une de ces feuilles quotidiennes qui font, un peu imprudemment, je crois, traîner partout l'image du Christ en croix et dont la prodigieuse diffusion s'accroît chaque jour, grâce au zèle et à l'abnégation de ceux qui les dirigent. Ne les jugez pas d'après celle qui se publie à Paris, dans ce grand milieu où les opinions sont trop mêlées pour qu'une certaine modération de ton ne s'impose pas aux plus véhémens. Feuilletez de préférence celles de province : qu'y trouvez-vous trop souvent? La dénonciation passionnée, violente, du *capitalisme;* des déclamations et parfois des attaques personnelles contre les *milliardaires;* ou encore des morceaux dans le genre de celui-ci : « Jacques Misère a faim sous ses haillons ; le froid lui roidit les membres pendant que la faim lui tord les entrailles. Il trime dur, le malheureux, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, pour gagner un morceau de pain à sa famille et payer l'affreux galetas où il s'abrite avec ses petits. Et pendant qu'il travaille, sa pensée marche ; il songe au bourgeois qu'il enrichit par son labeur et dont le riche équipage l'a éclaboussé tout à l'heure... Le bourgeois passe dans l'usine pour examiner l'ouvrage, et tout à coup Jacques Misère se relève menaçant : Tout aux uns, rien aux autres, dit-il, c'est injuste. Tu

(1) Il est superflu de renvoyer les lecteurs de la *Revue* aux belles études où M. Anatole Leroy-Beaulieu, en rendant un juste hommage à l'Encyclique, a mis en lumière son caractère prudent et libéral à la fois.

as trop de richesses, part à deux. » Est-ce tout? Non. On y trouve encore, à propos de l'exécution de Vaillant, des phrases comme celle-ci : « Jésus-Christ, le grand martyr et le grand révolutionnaire. » (Camille Desmoulins parlait déjà du sans-culotte Jésus-Christ). Ou bien des vers où l'on met dans la bouche divine des expressions tellement odieuses que l'évêque se fâche et impose une rétractation. Quoi encore? Des injures, ou des lazzis à l'adresse des riches « qui donnent aux pauvres leurs restes » ou qui croyaient « qu'ils pouvaient continuer tranquillement leurs petites aumônes ». Mais de remède pratique, de solution positive, rien, jamais rien.

Cette étrange affirmation que l'Église a mission de résoudre au point de vue économique la question sociale, ne se trouve-t-elle que dans la bouche de prédicateurs novices, ou sous la plume de publicistes inexpérimentés? Malheureusement non. Il faut convenir qu'elle reçoit encore des encouragemens qui viennent de haut. Je ne parlerai pas de l'étrange campagne entreprise en Belgique par un chanoine, avec l'encouragement d'un ou deux évêques, qui n'aboutirait à rien moins qu'à exproprier les industriels de leurs usines et les propriétaires de leurs fermes, en enlevant aux uns le droit de choisir leurs ouvriers et de fixer leurs salaires; aux autres, celui de débattre le prix auquel ils entendent louer leurs terres, et qui transfère ce droit à une collectivité chargée de stipuler en leur nom. Je veux seulement rappeler ici le langage qui a été tenu à des oreilles françaises. Il y a deux ans, un prélat américain très en faveur, qui se rendait de Rome aux États-Unis, s'est arrêté à Paris. Un auditoire d'élite a été rassemblé pour le recevoir. Des prêtres et des jeunes gens lui ont fait fête, et il leur a tenu un langage que des publications catholiques ont au moment même et depuis lors reproduit avec enthousiasme. Aux prêtres, il a dit : « Que l'ouvrier et le marchand sachent bien que, si nous voulons leur assurer le bonheur du ciel, nous prétendons aussi leur donner le bonheur sur la terre... Léon XIII comprend son temps. Il sait qu'il est inutile de promettre uniquement des récompenses dans le ciel, à moins qu'on ne puisse tout de suite escompter ces promesses et en donner des preuves dans le temps. Le peuple vous croira plus si vous commencez par là. » Et aux jeunes gens : « Un écrivain anglais a très bien dit : Ne prêchez pas l'Évangile à un estomac vide. Il n'écoutera pas. Et c'est vrai comme règle générale. Il faut donc dire : Ne prêchez pas trop souvent la vertu, à moins que le milieu dans lequel ces pauvres hommes vivent ne soit tel que la vertu soit facile. » Dans un sermon prononcé aux États-Unis, mais traduit dans une *Revue*

catholique, le même prélat a dit : « Jusqu'au moment où la condition des ouvriers sera améliorée, il est futile de leur parler de vie surnaturelle et de devoirs. » Ainsi la notion que fidèles ou incrédules s'étaient faite jusqu'à présent du rôle de l'Église serait tout à fait erronée. Elle n'aurait pas pour tâche de promettre à la vertu une récompense dans le ciel, mais de lui assurer d'abord le bonheur sur la terre. Elle aurait tort de prêcher la résignation aux estomacs vides et son premier devoir est de chercher à les remplir. Si elle n'y réussit pas, il serait futile à elle de continuer à entretenir les gens de vie surnaturelle. Le devoir ne doit être prêché qu'à ceux auxquels le milieu où ils vivent le rend facile. A ce compte l'Église devrait donc modifier le texte d'une de ses plus belles prières : *Ad te clamamus exiles et flentes in hac lacrymarum valle.* Cette vallée de larmes doit devenir une vallée d'abondance où l'Église distribuera les biens. Quand elle aura pourvu aux besoins matériels, il sera temps pour elle de penser aux besoins spirituels.

Ceux qui dénoncent avec tant de violence les injustices de notre état social et qui, pour réparer ces injustices, font fi de la charité ont sans doute découvert quelque autre moyen d'y mettre un terme. En assignant à l'Église une mission si nouvelle et dont, soit dit en passant, il est étrange qu'elle ne se soit pas avisée plus tôt, ils doivent avoir eu soin de préciser les moyens qui sont en son pouvoir pour s'en acquitter. On pourrait le croire assurément, mais on se tromperait, et l'on demeure confondu lorsqu'on compare à la violence du langage l'inanité des remèdes. En matière aussi grave, il faut en effet serrer les choses de près et il ne suffit pas de s'en aller disant qu'au programme du libéralisme économique on opposera le programme de l'Évangile. En effet, si on ouvre l'Évangile, on y trouve deux paroles; l'une est celle-ci : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous, » c'est-à-dire la perpétuité de la misère, et l'autre : « Donnez tout votre bien aux pauvres, et suivez-moi, » c'est-à-dire la nécessité de la charité. Mais en matière économique on n'y trouve point autre chose. Il faut donc préciser un peu, et les socialistes catholiques (1) l'ont bien

(1) Je me sers de cette expression, bien que ceux auxquels on l'a appliquée l'aient repoussée avec vivacité, surtout depuis que l'Encyclique a prononcé une condamnation formelle contre le socialisme. Ils sont assurément dans leur droit si l'on entend par socialistes ceux qui poursuivent la mise en commun de la propriété. Mais on désigne aujourd'hui plus généralement ceux-là sous le nom de collectivistes, et l'on appelle socialistes ceux qui considèrent la liberté comme l'ennemie et la réglementation comme le salut. Entendant ainsi le mot, l'instinct public ne s'est pas trompé en attribuant la qualification de socialistes à l'école catholique dont je parle, et tout en donnant acte de leurs protestations à ceux qui appartiennent à cette école, c'est

compris. Rien n'est difficile cependant comme d'appréhender au corps quelques-unes des solutions qu'ils proposent. D'abord ces solutions varient d'année en année. Il n'y a pas bien longtemps le salut était dans le syndicat mixte avec patrimoine corporatif et comité d'honneur: c'est-à-dire tous les ouvriers et tous les patrons sinon d'une même industrie, du moins d'une même région confondus dans le même syndicat; l'harmonie maintenue entre ces élémens si différens par la propriété commune d'un patrimoine dont la composition problématique n'a jamais été bien clairement indiquée; enfin l'arbitrage de toutes les questions pouvant amener un désaccord, — taux des salaires, durée de la journée de travail, etc., — remis à un comité de membres étrangers à la profession et statuant souverainement (1). Voilà quelle était la solution où avaient abouti les méditations du comité de l'œuvre des cercles catholiques. Mais cette solution paraît avoir quelque peu perdu de la faveur qu'elle avait rencontrée dans les milieux où elle était née et dont elle n'est jamais sortie. Sans doute on aura réfléchi que, pour constituer ces syndicats, deux élémens feraient toujours défaut, d'un côté les patrons et de l'autre les ouvriers, et que ni les uns ni les autres n'accepteraient de remettre leurs destinées entre les mains d'hommes ne présentant d'autre garantie que leur inexpérience des questions sur lesquelles ils auraient à se prononcer. On trouve bien encore de temps à autre dans la bouche de ceux qui ont ressenti le plus d'enthousiasme pour cette conception bizarre un éloge à l'adresse des syndicats mixtes. Mais c'est pour l'honneur; on sent que la foi n'y est plus et que la mode est ailleurs.

La mode est aujourd'hui à l'intervention de l'État. C'était la conséquence inévitable de cette méfiance de la liberté qui est le fonds commun de toutes les écoles socialistes. Pour restreindre la liberté du travail, c'était d'abord aux syndicats mixtes qu'on avait prêté confiance. Les syndicats mixtes étant demeurés une création sur le papier, il était fatal que l'on finît par s'adresser à l'État, dont c'est le métier que de porter atteinte à la liberté. On ne dispute plus aujourd'hui entre socialistes catholiques que sur la forme et la mesure de l'intervention de l'État, mais la dispute est grande et la confusion à son comble. Je ne parle pas de cette intervention restreinte à la protection des femmes et des mineurs, dont le principe ne peut souffrir aucune difficulté, mais dont l'application est singulièrement délicate, l'expérience des dernières

ainsi, pour la clarté du discours et pour éviter une périphrase, que je continuerai à les désigner.

(1) Voyez sur cette organisation la *Revue* du 15 mars 1885.

mesures adoptés en leur faveur ayant, tout le monde semble d'accord sur ce point, tourné jusqu'à présent à leur détriment. Il s'agit de l'intervention de l'État dans la vie de l'ouvrier adulte, maître de ses droits et ne relevant que de lui-même. Il s'agit également du droit qu'aurait la puissance publique d'intervenir, par dérogation au principe général de la liberté des conventions, dans un contrat de nature spéciale, le louage d'industrie, et d'en fixer lui-même les principales conditions. Ce droit, pour les socialistes catholiques, ne fait plus aucun doute; le désaccord ne commence entre eux que sur les applications qu'il convient d'en faire. Mais le désaccord est profond et l'on peut s'étonner que des hommes si ardens à dénoncer le mal soient si incertains sur les remèdes. Lorsque les socialistes de l'école de M. Guesde proposent de *nationaliser* toutes les propriétés, de contraindre tout le monde au travail et de répartir par tête tous les produits, et lorsque, s'appuyant sur d'ingénieuses données statistiques empruntées à un socialiste néerlandais, Domela Nieuwenhuis, ils déclarent que, si chaque homme valide travaillait une heure vingt minutes par jour, l'aisance générale serait assurée, leur système peut assurément paraître chimérique, mais il a le mérite d'être simple et, à tant faire que de réclamer l'intervention de l'État, la chose en vaut la peine. Les socialistes catholiques, dont beaucoup ont d'excellentes raisons pour ne pas être partisans de la nationalisation des propriétés privées et du travail obligatoire, ne sont pas aussi déterminés. S'ils ont réclamé l'intervention de l'État, cela n'a été d'abord que pour fixer la durée de la journée de travail. Quelle doit être cette durée? Onze heures, disent les uns; neuf ou dix heures, disent les autres; huit heures, affirment les plus hardis; sans se laisser troubler par cette objection qu'il est assez irrationnel de fixer une durée absolument identique pour une journée de travail qui ne représente ni le même effort, ni le même produit. Mais comme la logique ne perd jamais ses droits, la question du maximum du travail en a fait naître immédiatement une autre : celle du minimum de salaire. Les socialistes pour de bon l'ont bien compris. « Quel service aurez-vous rendu à l'ouvrier, disent-ils, quand vous aurez défendu au patron de l'employer plus de huit ou dix heures par jour, si vous ne l'obligez pas à lui assurer la même rémunération? Si vous ne faites pas cela, le patron réalisera une économie. Sans doute il sera obligé de restreindre ses affaires, mais en fin de compte c'est l'ouvrier qui y perdra. » L'argument n'était pas sans force. Les socialistes catholiques se sont trouvés embarrassés pour y répondre, et ils ont emboîté le pas. Beaucoup d'entre eux admettent le principe d'un

minimum de salaire, et une proposition de loi en ce sens avait même été déposée par eux à la dernière assemblée. Une objection ne paraît pas les avoir touchés, c'est que ce minimum de salaire auquel le patron serait contraint est destiné à assurer trois choses : la nourriture, car l'ouvrier ne saurait vivre sans manger; le logis, car il ne saurait coucher à la belle étoile; le vêtement, car il ne saurait se promener tout nu. Il faut donc que le taux du salaire obligatoire soit calculé sur la moyenne de ces trois dépenses. Mais si l'un des facteurs qui ont servi au calcul de cette moyenne vient à s'élever dans telle ou telle localité ou dans le pays tout entier (et la chose pourrait bien arriver); si le pain, la viande, le logis ou le vêtement deviennent plus chers, voilà le salaire minimum qui devient insuffisant, et c'est comme si on n'avait rien fait. A cela il n'y a point de remède, dira-t-on. Pardon. Il y en a un, et, dans l'ordre d'idées où l'on entre, je ne vois pas pourquoi on reculerait devant ce remède. C'est à l'antiquité qu'il faut le demander. Un empereur romain, qui n'était l'ami d'aucune liberté, car il s'est signalé par ses persécutions contre les chrétiens, s'est avisé un jour de fixer le prix de toutes les denrées qui se vendaient dans son vaste empire. Cet empereur s'appelait Dioclétien et son *Édit du maximum* a donné lieu à un savant travail d'un membre de l'Institut mort récemment, M. Waddington. Pourquoi n'en reviendrait-on pas là?

Une autre objection paraît au contraire avoir frappé les socialistes catholiques. C'est que le minimum de salaire ne pourrait jamais être (le nom même l'indique) qu'un salaire minimum; c'est-à-dire un salaire très faible, strictement suffisant pour les besoins d'un seul homme. Rien n'est variable, on le sait, comme le taux des salaires. Deux causes influent sur ce taux : la valeur occasionnelle du travail, c'est-à-dire l'abondance ou la rareté de la main-d'œuvre ; sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire l'habileté de l'ouvrier. Si ennemi qu'on soit de la liberté du travail, il est impossible cependant de supprimer ces deux causes. Le salaire minimum ne peut être évidemment que le salaire le plus bas, et, à moins que de vouloir condamner à la ruine les industries où la main-d'œuvre n'a qu'une faible valeur intrinsèque et où les profits sont faibles, il serait impossible de leur imposer le salaire des industries qui nécessitent une main-d'œuvre habile, et où les profits sont élevés. Mais ce salaire minimum, serait-il suffisant pour faire vivre l'ouvrier sobre et honnête et sa famille, comme l'Encyclique en exprime le désir? On pourrait craindre que non, et de cette crainte est née une nouvelle doctrine, qui est aujourd'hui fort à la mode dans certains milieux : celle du salaire *familial*.

Qu'est-ce au juste que le salaire familial ? Cela est assez malaisé à dire, car ceux qui ont inventé le mot et la chose ne sont déjà plus d'accord. Au premier abord, il avait semblé que cela irait tout seul. Le célibataire serait assuré d'un salaire minimum ; quant à l'ouvrier marié, le patron serait tenu d'augmenter son salaire proportionnellement par tête d'enfant. C'était très simple. Mais quelques plus grands clercs que les autres ont fait remarquer que peut-être il n'était pas très conforme à l'intérêt de l'ouvrier de l'inciter à avoir un enfant tous les ans pour augmenter son salaire, et que ce serait une manière assez brutale de pousser à la reproduction. Ils ont également fait observer que, si l'on pouvait, à la rigueur, contraindre le patron à majorer le salaire minimum par tête d'enfant, on ne pourrait cependant pas l'empêcher de prendre de préférence des ouvriers non mariés, puisqu'il les payerait moins cher, ou même de se refuser totalement à en prendre d'autres. Prime à la reproduction brutale dans certains cas, prime indirecte au célibat de l'autre : voilà ce que serait devenu dans la pratique le salaire familial. On s'est ému de ces objections et l'on s'efforce aujourd'hui d'y répondre. Il s'agirait de faire déterminer par la loi la famille moyenne. Doit-elle être de trois ou de quatre enfans? La question n'est pas encore décidée. Sans doute, on prend l'avis des mères. Cette famille moyenne servirait de base à la fixation du salaire minimum. Tout le monde y aurait droit, aussi bien le célibataire et l'époux sans enfant que celui qui en aurait dix. Le célibataire qui aurait un salaire supérieur à ses besoins ferait des économies en vue de l'avenir. Quant à celui qui aurait dix enfans, tant pis pour lui, ce serait sa faute. Mais il est une chose à laquelle on n'a pas pensé, c'est que le plus heureux serait l'époux sans enfans. Il aurait toutes les joies et tous les profits du mariage sans les charges. De sorte que la prime au célibat et à la reproduction finirait par devenir une prime à la stérilité. Et voilà, comme remède à un état social, suivant eux intolérable, ce que certains catholiques ont trouvé !

Ce point de départ, que l'état social actuel est à la fois intolérable et injuste, semble aujourd'hui généralement admis par toute une école de catholiques. Depuis quelque temps ils vont même beaucoup plus loin dans ces affirmations qu'ils n'avaient été jusqu'à présent. On croyait en effet d'un commun accord que, si la condition des ouvriers de la grande industrie est, dans certaines régions du moins, assez dure, si leurs salaires étaient insuffisans et leur condition précaire, il n'en était pas de même de la condition des paysans. Sans établir avec le passé des comparaisons tou-

jours assez difficiles à serrer de près, qu'il s'agisse des paysans ou des ouvriers, il semblait que, par rapport aux autres pays de l'Europe, notre démocratie actuelle n'était pas trop à plaindre, que le nombre des petits propriétaires s'était singulièrement accru par rapport aux siècles passés et, à en croire les doléances des grands propriétaires et des fermiers, que les salaires agricoles avaient haussé également. Si ce bien-être relatif de nos populations rurales, qui frappe si fort les étrangers, a souffert depuis quelques années certaines atteintes, on était généralement d'accord que ces atteintes tenaient à la crise agricole que la concurrence du Nouveau Monde fait peser sur l'Europe, et si certaines provinces, au sol pauvre et infertile, où propriétaires et fermiers ne sont pas beaucoup plus à l'aise que leurs ouvriers, avaient participé moins que les autres à cet accroissement de bien-être, on était plutôt porté à s'en prendre à la nature qu'à la société. Il paraît que c'était une erreur. La condition de l'habitant des campagnes est intolérable comme celle de l'ouvrier des villes, et s'il ne se met pas en état de révolte et d'insurrection ouverte, c'est que l'étendue de sa souffrance ne lui a pas encore été révélée par quelque agitateur campagnard. Ainsi du moins l'a déclaré naguère une voix qui ne retentit jamais en France sans y soulever l'émotion, parce qu'au prestige de l'éloquence, celui qui la fait entendre ajoute celui d'une vie toute de générosité et de dévouement. Comme cette voix est celle d'un apôtre, elle a déjà entraîné à sa suite un certain nombre de disciples. Depuis deux mois en effet il n'est plus question dans certains journaux catholiques que de l'intolérable condition de Jacques Misère, cent fois plus à plaindre que le Jacques Bonhomme d'autrefois, et une petite feuille bas-bretonne n'a pas hésité à attribuer ses souffrances à la rapacité de propriétaires avides. Mais sans doute on n'a point ainsi révélé à Jacques Misère toute la dureté de sa condition sans avoir trouvé le moyen d'y porter remède, sinon il y aurait, à lui tenir ce langage, non seulement peu de prudence, mais peu de charité. S'il est impossible de soulager ses maux, ne vaut-il pas mieux qu'il les ignore? On en a eu le sentiment, et voici ce qu'on a proposé.

En 1839, un des jeunes États de l'Amérique du Nord, le Texas, voulant à la fois favoriser les grandes opérations de défrichement et offrir certaines garanties à ceux qui s'y livraient, introduisit dans sa législation une clause d'après laquelle était rendue insaisissable la partie du domaine contenant la maison d'habitation et à l'entour une certaine quantité de terre, fixée d'abord à cinquante acres et évaluée aujourd'hui à 5 000 dollars. Cette affectation spéciale, cette mise à l'abri d'une portion du gage des créan-

ciers n'était pas, au reste, absolue. Non seulement le *homestead* (c'était le nom donné à ce domaine réservé) demeurait aliénable de gré à gré avec le consentement de la femme; mais le propriétaire conservait le droit d'hypothèque, et le *homestead* n'était à l'abri que des revendications des créanciers chirographaires. La clause parut ingénieuse, car, tout à la fois, elle permettait au propriétaire d'entreprendre de vastes opérations agricoles et elle le mettait à l'abri des conséquences extrêmes de ces opérations, en lui assurant, en cas de ruine, un foyer où il pourrait toujours se réfugier. Un grand nombre de jeunes États désireux d'attirer à eux les travailleurs agricoles l'adoptèrent également, et même les vieux États de l'Est (aux États-Unis un État est vieux quand sa création remonte à plus de cent ans) suivirent cet exemple en imposant au propriétaire la nécessité d'une déclaration. Les résultats ont été bons en ceci surtout qu'ils ont encouragé les grandes opérations agricoles. Mais aujourd'hui que la fièvre de ces opérations s'est singulièrement calmée aux États-Unis, la clause du *homestead* est beaucoup moins répandue. Dans un grand nombre d'États elle est, à l'heure actuelle, abandonnée ou ignorée (1).

Pendant que ce mouvement en recul s'opérait, la protection que cette clause pourrait assurer en France aux petits domaines frappait quelques bons esprits. Elle a été discutée dans plusieurs séances de la Société d'économie sociale. Cependant la matière y a fait l'objet d'un rapport approfondi de M. de Loynes, professeur de droit à la Faculté de Bordeaux, qui n'a pas dissimulé l'inconvénient qu'il y aurait, dans notre état social, à enlever, comme quelques-uns le proposent, au propriétaire d'un petit domaine le droit d'hypothéquer son bien. C'est ce système préconisé par les uns, repoussé par les autres, en tout cas depuis longtemps connu, qui vient d'être proposé de nouveau, non sans un certain éclat, comme un remède aux intolérables souffrances du paysan français. Assurément la chose mérite d'être discutée, mais il est impossible de ne pas faire tout d'abord remarquer combien ce remède vient directement à l'encontre de ceux que proposent d'ordinaire les amis et les représentans de l'agriculture. On veut généralement rendre aux agriculteurs l'emprunt moins onéreux, et pour cela on cherche à le rendre plus facile. On s'est même demandé s'il n'y avait pas lieu, pour lui permettre de donner les récoltes en gage, de modifier les dispositions du code civil sur le nantissement et celles du code de procédure sur la saisie-brandon. Et c'est précisement à ce moment-là qu'on veut retirer au petit paysan

(1) Je tiens ces renseignemens très précis d'un jeune voyageur, M. Paul Bureau, qui s'est rendu aux États-Unis tout exprès pour étudier la question du *homestead*.

propriétaire la faculté d'hypothéquer son bien. On s'émeut, et je le comprends, à la pensée de la situation qui lui est faite lorsque son champ et sa maison sont mis à l'encan; mais on oublie que la question a une double face. Si de 1881 à 1890, le chiffre des ventes sur saisies immobilières s'est élevé de 7 506 à 13 288, cette augmentation assurément très regrettable tient à ce que le nombre des propriétaires qui se sont vus dans la nécessité d'emprunter a augmenté. Mais tous ceux qui ont emprunté n'ont pas été saisis, et la facilité que notre législation leur laisse de donner en gage leur bien, quelle que soit son importance, leur a servi à se procurer l'argent qui les a aidés à se tirer d'affaire. Si l'on vient en aide aux uns, on rend donc plus difficile la condition des autres, et n'est-ce pas en tout cas un singulier moyen de témoigner sa sollicitude à Jacques Misère que de commencer par lui retirer un droit? Il est vrai qu'on lui promet en échange l'organisation du Crédit agricole. Mais qu'est-ce que l'organisation du Crédit agricole? Cette organisation n'a réussi que dans les pays où l'État ne s'en est pas mêlé et a laissé faire l'initiative privée. C'est juste le contraire qu'on se propose en France, et lorsqu'on aura retiré au paysan la faculté de donner son bien en gage, je ne vois pas trop en quoi pourra consister cette organisation, à moins qu'il ne s'agisse de contraindre l'infâme capitaliste à lui avancer de l'argent sans chance de remboursement. Pourquoi pas tout de suite sans intérêt? Le *homestead* est cependant le remède le plus sérieux qu'on ait encore inventé.

Il ne faut pas croire qu'il soit sans inconvéniens d'exciter ainsi des espérances auxquelles on se trouve ensuite embarrassé pour répondre, car il se rencontre parfois des hommes de plus ou moins bonne foi pour vous le reprocher. Il n'y a pas longtemps, un journal catholique publiait une lettre d'un ouvrier de Reims qui, déclarant qu'il était dans une misère imméritée, et rappelant la nécessité proclamée par l'Encyclique de venir en aide aux hommes des classes inférieures par des mesures promptes et efficaces, gourmandait les catholiques de ne pas les avoir encore trouvées. Ce reproche en tout cas ne saurait s'appliquer à deux vénérables ecclésiastiques dont l'un a réussi à se faire nommer député et dont l'autre l'a essayé sans y parvenir. Celui qui a réussi promet à chaque paysan un champ et trois hectares, insaisissables. Qui sera chargé de faire la répartition? L'État, bien entendu. A quels procédés aura-t-il recours? Ce sont là des détails d'exécution qui ne regardent pas l'inventeur du système. Quant à celui qui a échoué, son système est plus simple encore. Paysan, ouvrier, que chacun pendant quarante ans achète tous les jours deux sous

son journal qui ne vaut qu'un sou, et la question sociale est résolue, le sou supplémentaire devant servir à constituer à l'acheteur une pension de retraite. « Que faut-il pour réussir? écrivait naguère le pieux fondateur de ce journal. Il faut nous demander les bulletins d'abonnement et les imprimés nécessaires. Il y va du salut de la France. » Je me serais reproché de ne pas appeler sur ces deux remèdes toute l'attention qu'ils méritent.

Parlons sérieusement, car il s'agit de choses sérieuses. Croit-on que ces chimères jetées en pâture à des intelligences troublées, cette rhétorique enflammée dont retentit parfois la chaire chrétienne, ces excès de langage devant lesquels certaines feuilles religieuses ne reculent pas, soient chose indifférente et inoffensive? Ce serait une erreur. On court ainsi de gaieté de cœur au-devant de deux dangers que c'est un devoir de signaler. Le premier est de jeter dans le découragement ceux-là qui, au prix de pénibles efforts, et non sans préjudice pour leurs propres intérêts, s'efforcent sinon de résoudre le problème des rapports entre le capital et le travail, du moins de les adoucir. Or on m'a raconté que, naguère, entre industriels profondément chrétiens, s'était agitée la question de savoir s'ils ne s'entendraient pas pour mettre à la disposition des théoriciens du socialisme catholique une usine toute montée avec un fonds de roulement, en les sommant d'y mettre en pratique leurs théories sur les syndicats mixtes avec comité d'honneur et salaire familial. Si leur découragement se bornait à prendre cette forme, il n'y aurait que demi-mal; car l'épreuve, pour être instructive, ne serait probablement pas longue. Elle durerait vraisemblablement aussi longtemps et donnerait les mêmes résultats que celle de la *Mine aux mineurs*, qui est tombée dans une effroyable anarchie. Mais ce découragement pourrait bien prendre une autre forme qui serait imitée par bien d'autres patrons, chrétiens ou non. Il y a quelques années, lorsque la crise agricole était au degré le plus intense, beaucoup de gros fermiers de la Beauce ou de la Brie, plutôt que d'engager à nouveau dans des exploitations agricoles les deux ou trois cent mille francs dont ils pouvaient disposer, préféraient les placer en rente et vivre chichement dans un petit chef-lieu de canton. Pareil phénomène pourrait bien se produire dans l'industrie, si l'on continue de dénoncer le *capitalisme* comme un régime barbare, et le patron comme l'ennemi. Ceux qui disposent du capital ne voudront pas l'aventurer dans des entreprises dont le profit de jour en jour plus incertain leur sera, en cas de succès, imputé à crime. Ils le porteront à l'étranger ou se contenteront d'en tirer un revenu modique. On se trouvera en présence d'une grève d'un nouveau genre, la

grève du capital, et les réformateurs de société auront été ainsi la cause inconsciente de la misère la plus effroyable qui puisse fondre sur un pays, celle du chômage qui, lorsqu'il dure et se généralise, défie tous les remèdes, intervention de l'État, mutualité, prévoyance et même charité.

Le second danger est plus grave encore. Depuis que l'humanité est entrée dans la phase de la civilisation, elle a toujours présenté le spectacle de l'inégalité des conditions, et cette inégalité a toujours été acceptée par ceux qui en étaient les victimes, parce qu'elle leur semblait une loi fatale. Le christianisme a pu adoucir quelques-unes des conséquences les plus douloureuses de l'état social, tel que le monde ancien le connaissait. Mais il n'a jamais prétendu le faire totalement disparaître, puisqu'il en cherche au contraire l'explication dans la chute originelle. Pour la première fois depuis dix-huit siècles, on vient dire à ceux qui souffrent que leurs souffrances sont injustes, qu'elles sont le résultat d'une organisation mauvaise, et en même temps on ne propose rien, absolument rien, pour porter remède à cette injustice et corriger cette organisation. Qu'arrivera-t-il? C'est que ceux-là auxquels on tient ce langage imprudent finiront par perdre patience. Voyant qu'on ne fait rien pour eux et que les choses continuent du même train, ils seront en droit de croire que c'est mauvaise volonté de la part de ceux qui les auront leurrés de promesses, et ils essayeront de se faire justice eux-mêmes. Ce ne sera pas la première fois dans l'histoire du monde que la société civilisée se trouvera en présence d'une insurrection du prolétariat. Depuis les guerres serviles de l'antiquité jusqu'à la Commune, en passant par la Jacquerie, ces insurrections n'ont jamais réussi, et elles ne sauraient réussir, car, s'il n'y a point de lois éternelles qui assurent l'hégémonie des nations, si des empires ou des royaumes peuvent être rayés de la carte politique du globe comme l'Empire romain ou la Pologne, il n'en est pas de même de la société organisée, qui ne saurait périr. Elle est en effet la forme nécessaire de l'inégalité providentielle ou fatale des conditions : on ne lutte point avec succès contre la nécessité. La société peut être ébranlée par la lutte, mais elle l'emporte toujours. A quel prix? Il n'est pas besoin pour le dire de remonter bien loin dans notre histoire, il suffit de rappeler ce qui s'est passé il n'y a pas cinquante ans. En ce temps-là aussi des utopistes plus ou moins sincères avaient tourné les cervelles populaires en proclamant le droit au travail, comme on proclame aujourd'hui le droit au juste salaire; d'excellens prêtres avaient cru également qu'en se faisant les auxiliaires du mouvement, ils le dirigeraient; quelques-uns d'entre eux avaient

ouvert la chaire chrétienne aux revendications populaires les plus hardies; ils avaient béni les arbres de la liberté en criant : Vive la République! On sait comment tout cela a fini. Un jour est venu où la société s'est sentie menacée. Elle s'est défendue et elle a versé le sang à flots, car rien n'est impitoyable et brutal comme la répression exercée par les intérêts qui ont eu peur. 50 000 cadavres ont jonché les rues de Paris, et parmi eux celui d'un saint archevêque qui dans un moment d'entraînement avait salué avec enthousiasme la révolution dont il devait devenir la victime. A Dieu ne plaise que je veuille prédire au siècle finissant une aussi effroyable aventure, mais il ne faudrait pas cependant continuer trop longtemps le jeu qu'on joue, si on ne veut pas que tout finisse autrement que par des chansons. Le jour où les fusils Lebel feraient merveille dans les rues de Paris ou ailleurs, comme ils ont déjà fait à Fourmies, plus d'un parmi ceux qui donnent aujourd'hui libre carrière à leurs chimères aurait à se frapper la poitrine, car chaque parole imprudente sera comptable d'une goutte de sang répandu.

Heureusement ces imprudences sont le fait de quelques personnalités isolées; s'il y a en France des vicaires inconsidérés, il y a des évêques sages, et, Dieu merci, aucun d'entre eux n'a adopté ces allures de démagogie cléricale. Il semble même que quelques-uns commencent à avoir conscience du péril. Le mandement de carême du nouvel évêque d'Angers contient un éloquent et sage avertissement. On me permettra également de citer ce fragment d'une lettre que l'évêque de Montpellier adressait naguère à son clergé : « Ne disons pas qu'il n'y a rien à faire! mais ne faisons rien que de sage, rien qui ne soit en parfait accord avec ces lois sacrées de l'ordre chrétien, les seules qui puissent, par la charité, répondre pleinement aux aspirations légitimes de toute société humaine. Ne séparez jamais, messieurs, les hommes en deux classes, forcément hostiles l'une à l'autre. Tenez la balance égale entre les patrons et les ouvriers, montrant, par votre ferme bon sens, que la justice sociale ne consiste pas à oublier les uns au profit des autres, mais à stimuler le dévouement et la sollicitude éclairée de ceux-là, pour satisfaire, par une réglementation prévoyante, aux justes revendications de ceux-ci; à établir l'harmonie entre les diverses fonctions sociales, à maintenir dans son intégrité ce tout hiérarchique si complexe qu'on nomme la « société », telle que Dieu l'a faite et telle qu'il la veut! » Catholique alarmé, j'oserai recommander à quelques catholiques ces belles et sages paroles.

II

Il faut donc faire la charité. Il faut la faire parce que, dans nos sociétés complexes, si elle suspendait un seul jour son action, une si effroyable explosion de souffrances en résulterait, un tel cri de misère et de détresse s'élèverait vers le ciel que ceux-là mêmes qui auraient voulu l'abolir reculeraient effrayés devant leur œuvre, et qu'il faudrait recommencer le lendemain ce qu'on aurait cessé la veille. Il faut la faire aussi parce qu'elle est un devoir pour les chrétiens et que, suivant une belle parole de M. Guizot, nous sommes tous beaucoup plus chrétiens que nous ne le savons. Les principes du christianisme ont, grâce à Dieu, si profondément pénétré notre société laïque qu'elle ne peut, quoi qu'elle fasse, les éliminer, et lorsqu'elle croit faire de la solidarité ou de l'altruisme, c'est encore de la charité qu'elle fait. En présence de l'admirable développement de la charité qu'on rencontre dans les pays protestans, je ne me permettrai pas de dire qu'elle est un devoir spécial pour les catholiques, mais à ceux d'entre eux qui tiennent que de l'Encyclique *De conditione opificum* date une ère nouvelle, — comme si jamais, avant cette Encyclique, l'Église ne s'était occupée des misérables, — je me permettrai de demander pourquoi ils laissent volontairement dans l'ombre un de ses plus beaux passages, celui qui la termine et qui est un magnifique éloge de la charité, « la charité reine et maîtresse de toutes les vertus ». « C'est en effet, ajoute l'Encyclique, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut, *magna effusione caritatis.* » Ceux qui se plaisent à répéter qu'en matière sociale et politique il n'est pas permis d'avoir une autre opinion que celle du Saint-Siège, devraient donc, ce semble, parler un peu moins de justice, et un peu plus de charité.

Mais s'il faut faire la charité, il faut la bien faire. Il n'y a rien qui supporte d'être mal fait, pas même le bien; je serais presque tenté de dire, surtout pas le bien ; car le mal, mal fait, ne fait de tort qu'au mal, tandis que le bien, mal fait, fait du tort au bien. Or il s'en faut que la charité ait toujours été bien faite dans notre pays. Ce qui lui fait principalement du tort dans certains esprits de bonne foi et non prévenus, c'est que par un abus de langage on la confond presque toujours avec l'aumône. Or si l'aumône est la forme la plus fréquente de la charité, elle n'est pas toujours la meilleure; parfois même, nous l'allons voir, elle est la plus mauvaise. L'aumône, telle que chacun de nous, sauf exception, la pratique et la comprend, consiste à donner une partie de son

superflu à qui manque du nécessaire. Elle n'a donc rien de très méritoire et, comme toutes les choses qui coûtent peu, elle ne rapporte pas beaucoup. Le sou donné au mendiant, le bon de pain distribué à la porte, le mandat sur la poste envoyé à un inconnu, sont une manière facile de mettre sa conscience à l'aise et de s'acquitter à bon compte de ses devoirs envers le prochain. Nous verrons même tout à l'heure que l'aumône ainsi pratiquée fait souvent plus de mal que de bien; mais ce n'est pas cependant une raison pour se livrer contre l'aumône pure et simple à des déclamations banales. L'aumône encourage la paresse et entretient la misère. L'aumône dégrade celui qui la reçoit. Voilà ce qu'on trouve à chaque instant non seulement sous la plume de journalistes qui bâclent un article, mais sous celle d'hommes graves qui accouchent de gros livres. Je ne connais rien de dur et de révoltant comme le second de ces aphorismes. Comment! un brave journalier qui a femme et enfans vit péniblement avec son salaire de quatre francs par jour; il se casse la jambe et le voilà au lit pour trois mois. Comme il ne peut plus travailler, la misère entre dans le ménage. Les enfans n'ont plus de quoi manger, et le propriétaire réclame son terme. Une personne charitable intervient; elle paie le loyer et subvient aux besoins de la famille jusqu'à ce que le père soit en état de reprendre son travail. Et le brave homme qui n'accepte cette aumône que sous le coup de la nécessité serait désormais un être dégradé!

Quant à l'autre aphorisme, que l'aumône entretient la misère; oh! que je voudrais qu'un de ces docteurs en solidarité et en altruisme daignât un jour quitter sa plume et venir s'asseoir pour quelques heures dans le bureau d'une de ces modestes sociétés charitables dont les administrateurs ne sont peut-être pas grands clercs en matière d'économie sociale, mais s'efforcent de remplir de leur mieux les fonctions qui leurs sont confiées. Que dirait-il en présence d'une fiche comme celle-ci que je choisis entre mille semblables: Famille originaire des provinces annexées; le père, ancien courtier d'assurances, atteint de cécité par suite d'une ophtalmie purulente des deux yeux, sollicite depuis plusieurs mois son admission aux Incurables; la mère, d'une mauvaise santé, n'a pas l'habitude du travail manuel; deux enfans en bas âge, un fils sous les drapeaux, une fille dont le salaire fait vivre toute la famille est employée comme semainière dans un grand magasin, mais vient d'être congédiée provisoirement. Les enfans sont à peine vêtus. Le propriétaire réclame le loyer. — Que faire? Hâter par des démarches l'entrée du père aux Incurables, tâcher d'obtenir que le fils soit exempté comme soutien de

famille, intervenir auprès du patron pour qu'il reprenne la jeune fille si c'est en son pouvoir. Voilà la part de la charité, c'est-à-dire de l'effort individuel. Mais habiller les enfans et payer le loyer, voilà la part de l'aumône, et je gage que notre docteur en philanthropie, solidarité, altruisme, tout ce qu'on voudra, y contribuera lui-même de sa pièce de cent sous.

Pas plus cependant que la charité, l'aumône ne supporte d'être mal faite. Or il faut reconnaître que sinon toujours, comme on se plaît à l'écrire un peu étourdiment, du moins dans un trop grand nombre de cas, l'aumône est mal faite. Quelqu'un qu'il faut consulter à ce sujet, c'est M. Paulian, secrétaire rédacteur au Corps législatif, mais aussi à ses heures chiffonnier et mendiant, ce qui doit être parfois plus intéressant. Lorsque M. Paulian préparait son premier volume d'études sociales : *la Hotte du chiffonnier*, j'ai eu le plaisir de chiffonner en sa compagnie, mais je n'ai jamais mendié, et je le regrette, car il a fait des expériences bien curieuses. Tour à tour cul-de-jatte, aveugle, chanteur ambulant, ouvreur de portières, ouvrier sans travail, professeur sans emploi, paralytique, sourd-muet, etc., M. Paulian est arrivé à se faire des journées d'une quinzaine de francs, et il a démontré en même temps, ce qui était son but, combien il est facile d'exploiter à Paris le bon cœur et la crédulité du public. A ce point de vue, le livre de M. Paulian fait honneur aux Parisiens, et comme Parisien je suis tenté de lui en savoir gré. Mais, si j'étais mendiant, je lui en voudrais beaucoup, car il fait grand tort à cette corporation. Il dénonce en effet tous les ingénieux procédés, oserai-je dire les *trucs* des mendians, pour vivre, sans rien faire, aux dépens du public, soit en demandant purement et simplement l'aumône dans la rue, soit en pratiquant le système plus ingénieux et plus relevé de la mendicité par lettres. Il entre à ce propos dans des détails singulièrement curieux sur l'exploitation dont les personnes charitables sont victimes à Paris, sur le grand jeu, c'est-à-dire la liste avec annotation des personnes chez lesquelles on peut se présenter, qui coûte dix francs, le petit jeu moins complet qui ne coûte que trois francs, les journées de pied-de-biche (celles où les mendians se présentent à la porte des maisons) et les journées d'avenues. Mais ce qui est peut-être plus curieux encore, ce sont les traits que M. Paulian rapporte et qu'il a pu observer par lui-même de l'invincible horreur des mendians pour le travail. Il en cite entre autres une preuve curieuse. Comme la maison où il habite était assiégée par une foule de mendians dont il n'était pas un qui ne mourût de faim, et comme il voulait les mettre à l'épreuve, il avait inventé ceci. En échange d'une petite somme qui assurait leur subsistance

pour la journée, il leur imposait une corvée qui n'avait rien de pénible ni d'humiliant; c'était de tirer un certain nombre de seaux d'eau d'un puits assez profond pour les verser dans un réservoir. Quelques-uns refusaient, d'autres s'exécutaient en maugréant, acceptant cependant, au prix d'une demi-heure de travail, de vivre de loisir le reste de la journée. Mais voici ce que fit un plus rusé que les autres. Après avoir tiré son nombre réglementaire de seaux et reçu son salaire, il affecta, dans un élan de bonne volonté, de vouloir tirer un seau supplémentaire; et il profita d'un moment où la cuisinière avait le dos tourné pour le verser tout entier dans le pot-au-feu qui mijotait sur le fourneau. Puis il s'enfuit en riant. Celui-là trouvait probablement aussi que l'aumône dégrade, et il voulait se venger de l'affront qu'il avait reçu.

D'après ce que je viens de dire, on peut penser que M. Paulian est un adversaire déclaré de ce que j'appellerai l'aumône indistincte, c'est-à-dire de l'aumône faite au hasard et sans renseignemens préalables, sur celui qui la reçoit. Dans son récent discours à l'Académie, à propos des prix de vertu, mon confrère Coppée a spirituellement raillé les philanthropes qui reprochent à saint Martin d'avoir donné son manteau à un pauvre qu'il avait rencontré tout nu, sans enquête. Mais si le lendemain saint Martin avait rencontré le même pauvre encore tout nu, il lui aurait probablement demandé ce qu'il avait fait de son manteau, et il aurait ainsi entrepris la première enquête. Autant que possible, l'enquête doit donc précéder l'aumône, et c'est là une objection très juste contre le système, qui tend à se répandre beaucoup à Paris, du gîte et de la nourriture offerts habituellement à tout venant. Je dis à dessein : habituellement. En effet, lorsque des circonstances particulières déchaînent sur la population d'une grande ville des souffrances exceptionnelles, je comprends parfaitement que la charité publique ou privée s'en inquiète et prenne pour les soulager des mesures exceptionnelles également. Par exemple, un froid terrible survient comme en 1879 ou comme il y a deux ans : ce froid a pour conséquence d'interrompre un certain nombre de travaux, et de priver ainsi de leur gagne-pain ordinaire plusieurs catégories de travailleurs; en même temps la souffrance du froid est poussée jusqu'à l'exacerbation par une température anormale. Que la charité publique ou privée s'émeuve de cet état de choses, et que, pour y faire face, elle prenne des mesures temporaires, qu'elle crée des chauffoirs, des asiles de nuit, qu'elle distribue des soupes chaudes, rien de mieux. C'est un strict devoir, bien qu'il soit inévitable que, dans une grande ville comme Paris, cette population nomade et vagabonde, dont l'unique préoccupation est de vivre sans rien faire,

se rassemble autour de ces chauffoirs, se réfugie dans ces asiles de nuit, se rue à ces distributions de soupes. Ce n'est pas une raison pour y renoncer, car il n'y a pas de chose humaine qui ne puisse donner lieu à un abus. La seule question est de savoir si le bien l'emporte sur le mal. Or, dans un temps de calamités exceptionnelles, il n'y a nul doute que le bien ne l'emporte. Mais où le mal commencerait au contraire à l'emporter sur le bien, ce serait si ces mesures temporaires d'aumône nécessairement indistincte étaient prolongées et généralisées. Qu'on me permette d'illustrer par quelques exemples ce que je veux dire.

Une des œuvres les mieux entendues de la charité intelligente c'est assurément celle des fourneaux économiques, qui permettent à la fois de venir en aide d'une façon efficace aux indigens et de fournir à la population laborieuse un moyen sain et économique d'alimentation. Il existe à Paris plusieurs sociétés de fourneaux. Pour ne parler que de la plus importante, la Société philanthropique a distribué l'année dernière 2 629 181 portions d'alimens, dont 933 364 contre argent, c'est-à-dire à des consommateurs payans, et 1 695 817 contre bons, c'est-à-dire à des indigens. Il arrive assez souvent que ces derniers se présentent munis seulement d'un ou deux bons, ce qui ne leur assure qu'un repas assez court. Mais, dans la plupart des fourneaux, la directrice a en dépôt des bons que lui ont remis des personnes charitables, et lorsque, avec la grande expérience que lui donnent ses distributions quotidiennes, elle voit quelque pauvre diable, parfois connu d'elle, dont tout le déjeuner se compose d'un morceau de pain et d'une soupe, elle lui allonge un ou deux de ces bons qui lui permettent de compléter son repas. Voilà un spécimen de charité judicieuse et bien ordonnée. Voyons maintenant un autre exemple.

Il y a douze ans, lors de ce grand hiver qui causa tant de misères, une personne très riche et très charitable crut devoir établir dans un quartier très aisé de Paris un fourneau où la nourriture était distribuée à tout venant, et, le froid ayant pris fin, elle voulut néanmoins continuer le fourneau. Au bout de peu de temps, tous les drôles de Paris y affluèrent. On voyait faire queue à la porte du fourneau des jeunes gens dans la force de l'âge qui attendaient leur tour, les mains dans leurs poches, la plupart du temps la cigarette aux lèvres, échangeant des lazzis ou des propos obscènes, et se prenant souvent de querelle. Le scandale devint tel que les voisins se plaignirent. Il fallut fermer le fourneau, dont la fondatrice, non seulement très charitable, mais très intelligente, a fait depuis lors un beaucoup plus judicieux emploi de sa fortune en fondant à la porte de Paris un dispensaire modèle.

En dépit de cette expérience qui aurait dû être convaincante, il a été fondé il y a quelques années une œuvre à laquelle on a donné ce nom significatif : la Bouchée de Pain. La pensée était d'empêcher qu'au moins personne ne mourût de faim dans Paris, et put toujours trouver une bouchée de pain pour se nourrir. L'idée assurément était touchante. Dans la pratique quel résultat a-t-elle donné? C'est que la Bouchée de Pain est tous les matins assaillie d'une foule de vagabonds d'habitude qui trouvent très commode d'être nourris pour rien et qui viennent prendre leur premier déjeuner avant de se répandre dans Paris. Que cette œuvre ait empêché quelques pauvres diables de mourir de faim, je le veux bien, mais elle a surtout facilité à un grand nombre de vivre sans travailler.

Veut-on un autre exemple? La charité privée s'est justement émue, il y a quelques années, à la pensée qu'un certain nombre de malheureux pouvaient, par misère ou malchance, se trouver sans gîte dans Paris et tomber sous le coup de ces articles du Code sur le vagabondage qui sont si justement sévères pour le vagabond de profession, mais si durs pour le vagabond par accident. Une société privée a donné l'exemple : elle a fondé un, puis deux, puis trois asiles de nuit, aujourd'hui elle en possède quatre. En 1892 ces quatre asiles ont donné l'hospitalité à 107615 personnes (1) pendant 291896 nuits. En 1878, la Société philanthropique ouvrait son premier asile de nuit pour femmes et enfans. Elle en possède trois aujourd'hui, qui en 1892 ont donné à 12350 femmes et 2503 enfans 56102 nuits d'hospitalité. Elle leur a délivré 110383 soupes et 35250 vêtemens. Voilà donc, en une seule année, plus de 120000 créatures humaines que la charité privée, judicieusement administrée, a sauvées du vagabondage. Était-ce faire assez? Les personnes qui ont l'expérience de ces questions n'hésitent pas à l'affirmer, et il est à ma connaissance que l'une de ces Sociétés tout au moins ne se chargerait pas volontiers aujourd'hui de la création d'un nouvel asile. Mais l'émulation s'en est mêlée, et l'édilité parisienne a voulu avoir ses refuges municipaux. Elle en a six aujourd'hui, deux pour les hommes, quatre pour les femmes, qui ont, en 1893, abrité 46413 pensionnaires. N'est-ce pas trop? On peut assurément se le demander, et alors se pose aussi cette question que les adversaires de la charité n'hésitent pas à résoudre par l'affirmative. Les mesures prises pour venir en aide aux vagabonds d'accident ne profitent-elles pas

(1) Ce chiffre est énorme; heureusement il ne représente pas autant d'individus distincts, car il est hors de doute que le même individu se représente plusieurs fois dans l'année.

surtout aux vagabonds de profession? La pensée qu'à Paris on peut facilement être nourri et logé pour rien n'est-elle pas de nature à engendrer l'oisiveté systématique chez un certain nombre de Parisiens et, de plus, à attirer dans cette cité bénie tous les paresseux de la banlieue et même de la province? Dans un asile municipal pour femmes que j'ai visité naguère et où l'on m'a donné avec beaucoup de bonne grâce tous les renseignemens que j'ai demandés, le nombre des Parisiennes d'origine n'était que de 330 contre 1 634 originaires des départemens. Il n'y a pas de raison de supposer que la proportion ne soit pas la même dans les autres.

Cette concurrence maladroite entre asiles de nuit privés et municipaux a eu de plus pour conséquence de réduire à néant les précautions que prenaient les asiles privés pour éviter que leurs hôtes se promenassent de maison en maison. Aujourd'hui rien n'empêche un amateur de couchage gratuit de se promener des asiles privés aux asiles municipaux, ou d'asile municipal en asile municipal, car aucune précaution n'est prise pour empêcher cette promenade. Naguère la directrice d'un asile municipal me citait le cas d'une femme qui avait trouvé le moyen, depuis ses couches jusqu'au moment où son enfant avait dix-huit mois, de se faire héberger et nourrir gratuitement d'établissement en établissement. Si l'on n'y prend garde, on développera à Paris l'existence d'une clientèle qui, systématiquement, ne couchera pas ailleurs que dans les asiles publics ou privés. Déjà cette clientèle commence à être connue des directeurs des asiles, et l'exemple de ce qui se passe à Londres est là pour montrer jusqu'à quel nombre elle pourrait atteindre. Il existe à Londres trente *workhouses* ayant chacun ce qu'on appelle un *casual ward* où l'hospitalité et la nourriture sont données à tout venant au prix d'un travail assez rude qu'on leur fait accomplir le matin avant leur départ pour les dégoûter de l'hospitalité qu'on vient de leur accorder. Or tandis que, depuis vingt-cinq ans, le paupérisme à Londres a diminué par rapport à la population, le nombre des hôtes de ces *casual wards* au contraire a été sans cesse en s'accroissant : de 37 321 en 1879, il a passé à 47 797 en 1892, et la police estime que ce chiffre croissant constitue une population nomade qui n'a point de domicile et couche habituellement dans ces asiles. Sur ce nombre 15 665 ont été recherchés par elle pour diverses causes. Il ne faudrait cependant pas que l'émulation entre asiles privés et publics amenât dans notre grande capitale le développement d'une pareille population, et l'on est sur le chemin.

On pourrait citer à Paris encore bien d'autres exemples de

charité mal faite : extension abusive des œuvres destinées à venir en aide aux filles-mères, qui tendent à constituer une vérirable prime aux naissances illégitimes ; défaut d'entente entre les sociétés qui se proposent de venir en aide aux accouchées d'une part et les bureaux de bienfaisance d'autre part, ce qui permet à une mère un peu entendue de se faire délivrer trois layettes, dont deux sont aussitôt revendues, quand ce ne sont pas les trois ; rivalité irréfléchie entre protestans et catholiques auprès des habitans d'une même cité de chiffonniers, qui permet à une même famille de faire baptiser un enfant douze fois à l'église protestante et quatorze fois à l'église catholique, à vingt sous par baptême. On trouvera dans le livre de M. Paulian l'énumération de toutes ces escroqueries dont la bienfaisance est victime. C'est là un état de choses déplorable, non pas seulement parce que l'argent, ainsi dépensé à tort et à travers, permettrait de soulager un beaucoup plus grand nombre de misères, mais parce que ces malfaçons de l'aumône font tort à la charité et favorisent cette idée inhumaine et fausse qu'on peut, dans une société civilisée, supprimer la charité. Distinguer la charité de l'aumône, avec laquelle elle ne se confond pas nécessairement, voilà donc la première chose à faire. Bien faire et l'aumône et la charité, voilà la seconde. C'est aussi la plus difficile.

III

Comment bien faire la charité? C'est là une question des plus complexes, et celui qui écrit ces lignes n'a pas assurément la prétention de la résoudre en une fin d'article. Le but qu'il poursuit est beaucoup plus modeste, car il se propose principalement d'étudier un mode spécial d'assistance. Mais l'attrait de ces questions est tel qu'on lui pardonnera s'il ne peut se défendre de consacrer un mot en passant à ce sujet difficile entre tous : l'organisation de la charité.

On peut disserter tant que l'on voudra sur les mérites respectifs de la charité publique et de la charité privée, et donner avec raison la supériorité à la charité privée ; la charité publique n'en demeurera pas moins toujours nécessaire. Elle est nécessaire, parce que son office est de pourvoir aux lacunes et aux intermittences de la charité privée ; elle est nécessaire aussi et surtout peut-être comme une protestation contre cette fausse conception de l'État uniquement cantonnier, percepteur et gendarme, que l'économie politique avait trop mise à la mode. L'État n'est pas seulement tout cela : il est, il doit être encore ce que le code civil

appelle un bon père de famille. Or le bon père de famille ne ressemble pas au père de famille tel que le comprenait le droit romain, qui devait vendre, suivant Caton, tout ce qui était inutile, la vieille ferraille et les vieux esclaves. L'État moderne a des obligations vis-à-vis de ceux qui dépendent de lui. Il doit donc être charitable, et il l'est en fait. Mais il l'est souvent maladroitement et incomplètement : maladroitement, parce que les agens qu'il emploie sont médiocres; incomplètement, parce qu'il n'a pas les ressources suffisantes. Les agens que l'État emploie, — et par le mot État j'entends ici aussi bien les municipalités que le gouvernement proprement dit, — sont inévitablement et sauf exception médiocres, parce que la plupart font par obligation et par routine une besogne assez ingrate qui devrait être faite avec cœur et avec entraînement. Ils le sont devenus surtout depuis que l'esprit sectaire s'est emparé de l'État, même et surtout, pourrait-on dire, en matière de charité. Je ne voudrais pas que la politique parût inspirer les conclusions de ce travail, mais aucun homme de bonne foi ne peut nier qu'en écartant par exemple systématiquement des bureaux de bienfaisance des hommes qui avaient consacré leur vie à l'exercice de la charité, et en se privant volontairement de ces admirables instrumens qui s'appellent des sœurs, nos fanatiques édiles n'aient, à Paris en particulier, gravement compromis l'exercice de la charité. Les scandales récens qui ont amené devant les tribunaux un certain nombre des nouveaux administrateurs et l'effroyable gaspillage dont, à en croire les documens administratifs, nos hôpitaux sont le théâtre, en fournissent surabondamment la preuve.

A ces inconvéniens de la charité publique, telle qu'elle s'exerce actuellement, il serait facile de porter remède en faisant juste le contraire de ce qui a été fait depuis vingt ans. Mais elle demeurera toujours incomplète tant qu'elle ne sera pas assurée de ressources permanentes. Or elle ne pourra être assurée de ces ressources tant que nos législateurs n'auront pas pris bravement leur parti d'établir dans notre législation financière ce que j'appellerai le centime charitable. L'association de ces deux mots peut étonner, mais comme il n'est jamais trop tôt pour lancer une idée hardie et paradoxale qui, si elle est relevée, suscitera assurément beaucoup de contradicteurs, je demande la permission d'expliquer ce que j'entends par là.

Lorsqu'il y a quelque soixante ans un gouvernement, soucieux de développer la prospérité publique, voulut développer en France le reseau de la vicinalité, par la loi du 21 mai 1836 il autorisa les conseils municipaux à grever leur budget d'un ou plusieurs

centimes spéciaux (pour parler la langue administrative) qui figurent encore aux ressources des communes et qui ont contribué à doter la France de ce magnifique réseau de chemins, à la fois cause et indice de sa prospérité, au moins par comparaison à d'autres nations. Lorsqu'en 1850 le gouvernement de la seconde république voulut donner une impulsion vigoureuse au développement de l'instruction primaire, il accorda aux mêmes conseils municipaux la faculté d'inscrire à leurs budgets un ou plusieurs centimes spéciaux pour faire face aux dépenses scolaires, et, à défaut d'un vote spécial, il investit le pouvoir exécutif du droit de frapper cette imposition par décret. Ces centimes ont été inscrits longtemps au budget de toutes nos communes; s'ils ont cessé d'y figurer aujourd'hui, c'est que la législation nouvelle a fait, à tort ou à raison, du service de l'instruction primaire un service d'État. Mais le développement de l'instruction primaire dans notre pays, pendant près de quarante ans, a été dû incontestablement à cette faculté donnée à nos conseils municipaux. La vicinalité, l'instruction, c'étaient assurément deux services importans. La charité est-elle d'une importance moindre? Je ne le crois pas. C'est donc à ce service qu'il s'agirait de pourvoir. Une des grandes difficultés de la charité publique, c'est moins l'insuffisance de ses ressources que leur inégalité. Ici elle est richement pourvue parce qu'elle a été assez heureuse pour conserver des biens-fonds ou des revenus sur lesquels la Révolution n'a pas mis la main et dont la libéralité des fidèles avait autrefois doté certains instituts charitables. Ailleurs, au contraire, elle ne tire sa subsistance que des allocations nécessairement variables que les conseils municipaux mettent à sa disposition. Ailleurs, elle n'existe pas, même à l'état embryonnaire, parce qu'elle ne possède rien. C'est à cette inégalité, qui n'est pas du tout proportionnelle à la misère et qui est due au hasard, qu'il s'agirait d'apporter un terme en mettant à la disposition des conseils municipaux un moyen pratique d'assurer le service de la charité, comme les gouvernemens précédens ont mis à leur disposition les moyens d'assurer le service de la vicinalité ou celui de l'instruction.

Ce service à l'heure actuelle, dans les villes où il existe, est assuré ou complété par des subventions, comme autrefois aurait pu être assuré également par des subventions le service de la vicinalité et celui de l'instruction primaire. On n'en a pas moins affecté à ces deux services des centimes spéciaux, et il est certain que la création de ces moyens financiers leur a donné une puissante impulsion. Il en serait de même de la création d'un centime charitable. Nul doute que dans l'état présent des esprits, et à un moment où

pour une raison ou pour une autre les questions d'assistance intéressent tout le monde, un certain nombre de conseils municipaux n'inscrivissent ce centime à leur budget, et tous verraient dans la faculté qui leur serait ainsi donnée une invitation et un encouragement à organiser la charité.

Cette invitation discrète serait-elle suffisante, et n'y aurait-il pas lieu d'armer les pouvoirs publics du droit, dans certaines circonstances, de rendre cette inscription obligatoire, comme autrefois en matière d'instruction primaire? C'est là, je le reconnais, une question très délicate, mais puisque je suis en veine de hardiesse, j'irai jusqu'au bout de ma pensée.

Nous avons reconnu que l'État (j'entends par là la puissance publique, pouvoir central, départemental ou municipal, il n'importe), devait être charitable, et tout au moins subvenir aux défaillances de la charité privée. Or il y a trois natures de misère auxquelles la charité doit subvenir. Il y a d'abord la maladie. Il n'est pas admissible que l'homme qui vit de son travail et qui est terrassé par la maladie ou l'accident ne trouve pas les soins nécessaires, et ce n'est pas sérieux de dire, comme certains philanthropes, que, s'il demeure sans soins, il est puni de son imprévoyance, car il aurait dû se mettre à l'abri par la mutualité. Cela est parfait en théorie; mais en fait, sans compter qu'il y a certaines natures de soins que les sociétés de secours mutuels sont incapables de donner, il faudrait que ces sociétés fussent constituées partout : or il s'en faut. Il y a ensuite l'infirmité chronique ou accidentelle. Lorsque la nature livre à la société un être incapable de travailler, ou lorsqu'un accident l'a réduit à cette incapacité, il n'est pas admissible non plus que la société se désintéresse de sa subsistance et le réduise à faire un gagne-pain de son infirmité en l'exhibant dans les rues. Si ce n'était une question de charité, ce serait une question de voirie. Enfin, mais avec beaucoup plus de réserve, je dirai encore qu'il y a la vieillesse. Pour la vieillesse, on a le droit d'exiger en principe qu'elle soit l'objet de la prévoyance du travailleur, et qu'il prélève sur son salaire ce qui est nécessaire pour assurer la paix de ses vieux jours. S'il ne l'a pas fait, on peut exiger que sa famille subvienne à ses besoins. Mais il peut se faire que la famille fasse défaut; il peut arriver également que le travailleur, avec la meilleure volonté du monde, n'ait rien pu mettre de côté. Pour économiser, la première condition est de gagner. Or qui oserait affirmer que tous les travailleurs gagnent assez pour économiser, surtout dans les industries féminines? Et il ne faut pas oublier que les femmes forment un bon tiers du monde de

travail. Il y a donc là également pour la charité un devoir éventuel. Dans un grand nombre de cas, la charité privée pourvoit à ces trois misères : la maladie, l'infirmité, la vieillesse ; mais dans les cas où elle n'y pourvoit pas, c'est à la charité publique de le faire, et lorsqu'il y aurait défaillance à la fois de la charité privée et de la charité publique, lorsque toute une circonscription urbaine ou rurale serait dépourvue de tout hôpital pour les malades, de tout hospice pour les incurables, de tout asile pour les vieillards, non pas faute de ressources, mais faute de bonne volonté, j'admettrais parfaitement que, dans ces cas exceptionnels, un arrêté du préfet pût imposer à ces circonscriptions un centime charitable, sauf recours devant le Conseil d'État, qui apprécierait si la mesure a été prise équitablement.

Ce système peut assurément soulever des objections dont je ne méconnais pas la gravité. Aussi voudrais-je essayer d'y répondre sommairement. La principale est ce que j'appelerai l'objection anglaise. Mais, dira-t-on, ce système que vous prônez existe déjà en Angleterre et y a produit des résultats déplorables : c'est la taxe des pauvres, *poor-rate*, et il est bien connu que la taxe des pauvres entretient la misère et développe en Angleterre, et à Londres en particulier, un paupérisme auprès duquel le nôtre n'est rien. Comment songer à importer un pareil système en France?

Ceux qui opposeraient ces objections me permettront de leur répondre à l'avance deux choses : la première, c'est qu'il y aurait toujours entre le système anglais et celui que je me permets de proposer une différence capitale ; en Angleterre la taxe des pauvres est universelle et obligatoire, tandis que le centime charitable, tel que je le comprends, serait au contraire local et facultatif, sauf exceptions très rares ; la seconde, c'est que ces objections contre le système anglais sont vieilles d'un demi-siècle. Elles remontent au temps des études, fort belles du reste, de M. Léon Faucher. Les reproduire serait montrer qu'on ne sait pas ce qui s'est passé en Angleterre depuis cinquante ans. Dans un article publié ici même il y a treize ans (1), j'ai eu l'occasion de montrer que le paupérisme de Londres était une légende, au moins quant à l'indigence officielle, le nombre des indigens étant à cette époque de 3,07 sur 100 habitans tandis qu'à Paris il était de 6,25 sur 100 habitans.

En 1884, le chiffre des indigens à Londres était de 99 435 sur 3 816 483 habitans. A Paris il était de 123 324 sur 2 269 023 habitans. Aujourd'hui le chiffre des indigens à Londres est de 103 937

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1881.

sur 4 211 743 habitans. Il a donc légèrement diminué. A Paris, sur 2 386 232 habitans, le chiffre des indigens n'est plus que de 55 183, ce qui au premier abord semble indiquer également une diminution et même considérable. Mais le nouveau règlement du 12 août 1886 sur la distribution des secours à domicile ayant réduit sensiblement le nombre des catégories auxquelles des secours permanens étaient accordés, ce n'est pas le nombre des indigens qui a diminué, mais celui des secourus, ce qui n'est pas du tout la même chose. En tous cas à ces 55 183 indigens il faut ajouter 65 058 nécessiteux, ce qui fait une population indigente de 120 241, soit par rapport à Londres un chiffre supérieur avec une population inférieure de près de moitié.

Ces comparaisons de chiffres entre pays où les chiffres ne sont pas dressés de la même façon doivent toujours, je le reconnais, être accueillies avec réserve, et il serait possible, soit que l'inscription sur les listes de l'indigence officielle fût plus difficile à obtenir à Londres qu'à Paris, soit qu'un plus grand nombre de malheureux ne voulussent pas recourir à la charité légale. Mais on peut toujours comparer un pays à lui-même, lorsqu'il vous donne comme instrument de comparaison des statistiques très bien faites et établies depuis un demi-siècle d'après les mêmes données. Or l'Angleterre est le seul pays qui puisse se vanter d'avoir réduit son paupérisme légal. En veut-on la preuve? Pour être arides, ces chiffres n'en sont pas moins intéressans. En 1849, le nombre des indigens de toute classe secourus en Angleterre et dans le pays de Galles avec les ressources mises à la disposition des paroisses par la taxe des pauvres s'élevait au chiffre énorme de 1 088 659, ce qui donnait par rapport à la population générale une proportion de 62,7 pour 1000. Trente ans après, le chiffre des pauvres était descendu à 765 455, ce qui, la population ayant augmenté au contraire, ne donnait plus qu'une proportion de 30, 6 pour 1 000. Enfin en 1893 le nombre des pauvres n'est plus que de 758 776. Mais, la population ayant augmenté encore, la proportion n'est plus que 25,8 pour 1 000. Ainsi, de 1849 à 1893, la proportion des indigens secourus officiellement est passée en Angleterre de 62,7 à 25,8 pour 1 000. Voilà des chiffres indiscutables. Que prouvent-ils? C'est que, si la charité légale accroît le paupérisme quand elle est mal faite, comme elle l'a été longtemps en Angleterre, elle le diminue au contraire quand elle est bien faite, et que l'exemple de nos voisins, bien loin de pouvoir être invoqué contre le système du centime charitable, viendrait au contraire à l'appui.

Une autre objection, assez forte dans la pratique, je le recon-

nais, pourrait être tirée de la situation financière de nos communes, dont la plupart sont obérées. Je ne veux pas rechercher la cause de leurs embarras : cela m'entraînerait à discuter la politique scolaire de ces quinze dernières années. Mais cette situation peut ne pas se prolonger toujours. Ce qu'il s'agirait de faire triompher, c'est un principe : le droit pour les communes de faire appel à l'impôt pour subvenir à des dépenses charitables, droit qui devrait cependant être tempéré par la nécessité de rétablir pour le vote du centime charitable le concours des plus imposés, si maladroitement supprimé par la loi du 5 avril 1882. Le principe une fois admis, quinze ans, vingt ans, un demi-siècle, pourraient s'écouler avant que les bienfaits s'en fissent sentir. Mais les générations futures en profiteraient, et, il ne faut pas se faire illusion : en matière de réforme sociale, c'est surtout pour les générations futures qu'on travaille.

Enfin une troisième objection, forte également je le reconnais, mais non pas insurmontable, peut encore être tirée de la façon dont la charité publique est aujourd'hui administrée. Il est certain qu'il faudrait apporter une réforme complète dans les procédés de l'assistance publique en France. Il faudrait, tant à Paris qu'en province, qu'en échange des ressources qui seraient mises à sa disposition par l'universalité des contribuables, elle renonçât à s'inspirer d'un esprit étroit et sectaire dans la distribution de ces ressources; que, sans adopter de parti pris aucun instrument, elle n'en exclût aucun, surtout pas le plus admirable de tous, les congrégations charitables, et qu'aucun citoyen ne fût, en raison de ses convictions politiques ou religieuses, écarté des conseils de la charité. Il faudrait, en un mot, qu'elle devînt un service national auquel seraient conviés à prendre part tous les hommes de bonne volonté, et en même temps qu'on enlevât autant que possible, à ce service, son caractère administratif, en faisant appel aux concours bénévoles, car la charité, bureaucratiquement faite, donnera toujours des résultats médiocres. S'il y a un terrain où la réconciliation des partis puisse s'opérer, c'est assurément celui-là. C'est un rêve, dira-t-on. J'espère que non. En tout cas, à ceux qui portent tout à la fois dans leur cœur un ardent amour pour la France et une pitié profonde pour les souffrances de quelques-uns de ses enfans, ne faut-il pas permettre le rêve, ne fût-ce que pour les consoler un peu des tristesses de la réalité?

Dans une prochaine étude, nous examinerons les meilleurs modes d'organisation et de distribution de la charité privée.

HAUSSONVILLE.

LE

MINISTÈRE ALTENSTEIN-DOHNA

ET LA

RENTRÉE DE HARDENBERG

(1809-1810)

Lorsque, au début de 1809 la crise nouvelle que l'Europe attendait depuis quelque temps déjà sembla se rapprocher, il parut dès l'abord assez probable que l'on n'assisterait plus cette fois à une guerre de coalition, mais à un duel entre la France et l'Autriche; et que l'Europe serait impuissante à rapprocher, même dans un assemblage apparent et boiteux, ses membres disloqués.

La Prusse était presque aussi bas qu'en 1807. Ses premiers efforts de relèvement n'avaient point abouti. Stein venait de prendre le chemin de l'exil, et sa chute apparaissait, non point seulement comme un revirement décisif de l'histoire intérieure de la Prusse, mais comme un événement européen; comme la banqueroute d'un grand projet d'insurrection européenne. En y regardant de plus près aujourd'hui, l'on ne saurait admettre qu'il ait dépendu alors du gouvernement prussien, même dirigé par un homme comme Stein, de soulever et d'affranchir l'Europe centrale. L'heure n'était pas venue où de semblables entreprises pouvaient être tentées et réussir; la situation du continent ne s'y prêtait pas encore; et sans être fataliste, l'on peut assurer que l'insuccès de

Stein a été la résultante des circonstances qui pesaient alors sur l'Europe, et non point la suite d'une faiblesse de Frédéric-Guillaume III. Ce fut un effet beaucoup plutôt qu'une cause.

Il est même assez singulier de constater que, malgré les apparences d'une cassure brusque dans la politique prussienne, l'on y retrouve, avant et après la chute de Stein à peu près les mêmes attitudes, les mêmes velléités, les mêmes hésitations.

En 1808, au moment critique, alors qu'il s'était agi de prendre un parti déclaré, Stein lui-même, quelles que fussent son énergie et sa vigueur apparentes, n'avait point osé assumer la responsabilité d'une résolution extrême. En revanche, comme nous allons le voir, ses successeurs, quelles que fussent leur atonie et leur humilité, n'osèrent jamais conseiller au patriotisme prussien une abdication sans réserve.

I

En 1809, par un phénomène nouveau, les espérances des patriotes allemands se rattachent pour un instant à l'Autriche. L'Autriche est secouée par les idées d'indépendance. C'est une province autrichienne incorporée à la Bavière, c'est le Tyrol qui montre dans ses efforts de révolte, trois fois réprimés, trois fois renouvelés, autant de vigueur nationale qu'aucun peuple en ait jamais montré. Stadion est le protagoniste de la cause européenne, et l'archiduc Charles, qui sera si impopulaire après Wagram, est acclamé après Essling comme le vainqueur de l'Invincible (1).

Le jeune rejeton de ces Habsbourg, traîtres tant de fois à la cause de l'Allemagne, semble retrouver sur son front quelques rayons de la couronne impériale qu'il vient de déposer, et, sur la terre classique de l'influence prussienne, l'idée de la nationalité allemande domine à tel point les esprits qu'ils semblent prêts à lui faire même le sacrifice de la prépondérance prussienne. De vrais Prussiens : Stägemann, Arndt, Kleist, ont adopté un cri de guerre désintéressé et paradoxal : « Autriche et liberté (2). » La noblesse des Marches, la vieille caste militaire du cœur de la Prusse, du terroir de Brandebourg, se sent emportée par un attrait irrésistible sous les drapeaux de l'Autriche (3). A peine Marwitz, le type classique du hobereau, résiste-t-il dans son patriotisme étroit au

(1) Le mot est de Kleist. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, I, p. 342.
(2) Lehmann, *Scharnhorst*, II, p. 265.
(3) Lehmann, *Scharnhorst*, II, p. 263. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, I, p. 341. Droysen, *Das Leben des Feldmarschalls Grafen York von Wartenburg*, I, p. 170.

courant qui entraîne son frère (1). Comme aux temps de prépondérance impériale qui précédèrent l'avènement du grand Électeur, l'ambassadeur d'Autriche, Wessenberg, agit et parle presque en maître à Berlin, et Stein est si loin de la Prusse qu'il écrit le 12 juillet 1809, probablement à Götzen : « La Prusse disparaîtra sans laisser ni regrets ni gloire, et l'on regardera comme un bonheur la ruine d'une puissance qui a d'abord ébranlé l'Europe par son ambition, qui l'a inquiétée ensuite par ses tripotages, et qui n'a rempli aucun des devoirs qu'elle avait contractés envers elle-même et envers la communauté européenne (2). »

Pourquoi l'effort européen de 1809 n'a-t-il point abouti? Est-ce que la puissance napoléonienne n'était point suffisamment affaiblie? Est-ce que la disproportion entre les forces de l'Empire français et l'étendue de ses conquêtes n'était point encore assez exagérée? Est-ce que le concours de la Russie était nécessaire à l'affranchissement de l'Europe? Est-ce plutôt qu'il y avait véritablement une violence trop forte faite aux traditions séculaires des nations européennes à vouloir que la monarchie des Habsbourg devînt un champion d'indépendance?

Si jamais la Prusse a semblé près de se laisser ravir son rôle d'État allemand, c'est durant cette année critique où l'Autriche a pris la direction de la politique européenne, où le gouvernement prussien n'existe plus que de nom, où les patriotes allemands et Stein le premier ont renoncé à placer en lui leurs espérances, où la dynastie même des Hohenzollern semble presque avoir rompu par ses faiblesses et ses défaites le lien de fidélité traditionnelle qui rattachait les Prussiens à leur roi.

Frédéric-Guillaume III gouvernait depuis treize années l'État prussien, et les épreuves ne l'avaient point formé. Que dire de l'homme qui, dans l'angoisse de ces crises nationales, ne retrouvait quelque énergie intellectuelle et personnelle que pour traiter des questions d'uniforme et entretenir avec les hommes qui allaient sauver et refaire son royaume des relations d'hostilité hargneuse?

Boyen, qui le connut de près et le juge sévèrement, rapporte de lui un trait caractéristique (3). On avait résolu de dissoudre les régimens dont la conduite dans la dernière guerre avait laissé à désirer, et dont le nombre était considérable. Le roi comprit parmi les corps frappés le régiment de hussards dont Blücher

(1) *Aus dem Nachlasse Friedrich August Ludwig's* von der Marwitz, I, p. 316.
(2) Lehmann, *Scharnhorst*, II, p. 286.
(3) *Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls* Hermann von Boyen, II, p. 3. — Droysen, *York*, I, p. 166.

était le chef nominal. Plusieurs des escadrons de ce régiment s'étaient conduits bravement. Le tribunal d'honneur avait rendu en sa faveur un verdict favorable. Frédéric-Guillaume III n'en persista pas moins à répartir les divers escadrons entre de nouveaux corps; Boyen ne sait au juste si le motif de cette rigueur fut dans l'antipathie personnelle que le roi éprouvait pour Blücher, comme pour toutes les personnalités accentuées, ou s'il ne faut pas le chercher plutôt dans l'éloignement que le souverain ressentait depuis longtemps pour l'uniforme rouge et argent du régiment condamné. Blücher n'était pas homme à subir sans protester un affront immérité et le sentiment de la discipline monarchique n'était pas tel alors que le vieux prétorien se crût tenu d'étouffer sa protestation. Lorsqu'en décembre 1809 le roi, rentrant à Berlin, s'arrêta à Stargard et que Blücher dut aller au-devant de Frédéric-Guillaume, il revêtit l'uniforme détesté de son ancien régiment et se présenta dans cette tenue prohibée. Ce ne fut pas, paraît-il, dans la querelle qui suivit, le roi qui eut le dernier mot.

Absorbé par ces minuties, Frédéric-Guillaume offre en 1809, comme depuis 1806, le spectacle d'une volonté désemparée et d'une incapacité maussade. Au lendemain de la chute de Stein, à peine délivré de son joug, en janvier 1809, il se rend avec la reine à Saint-Pétersbourg; il accomplit ce voyage de Russie, si ardemment souhaité, qui apportait quelque diversion aux ennuis de Königsberg, et que les patriotes avaient redouté et combattu; mais il n'y puise même pas la résolution de rester fidèle à l'alliance russe.

Tant que la guerre n'a point éclaté entre la France et l'Autriche, Frédéric-Guillaume III tient pour la neutralité et suit les conseils du tzar. Ébranlé par la déclaration de guerre, par les premiers événemens, par les ouvertures pressantes de l'Autriche, il admet peu à peu l'idée de l'alliance autrichienne et d'une participation à la guerre contre la France. « En supposant », écrit-il à Goltz vers le milieu de mai 1809, « en supposant que nous soyons garantis du côté de la Russie, en supposant que l'Autriche tienne et persévère, en supposant que nous ayons complété nos préparatifs, je suis résolu à prendre part à la lutte (1). »

En Prusse, l'affaiblissement du sentiment monarchique est sensible. L'éloignement entre la nation prussienne et la dynastie des Hohenzollern est plus marqué qu'il ne l'a peut-être été à aucune autre époque. Au printemps de 1809, le roi est tout à fait

(1) A. Stern, *Abhandlungen und Aktenstücke zur Geschichte der preussischen Reformzeit*, 1807-1813, p. 66.

isolé dans sa résistance au mouvement patriotique. D'anciens adhérens du parti français comme Kalkreuth, les familiers mêmes du roi comme Beyme et peut-être Nagler, enfin les représentans attitrés de la prudence et de la modération comme Goltz, tous subissent l'entraînement qui emportait vers la lutte les milieux éclairés de l'Allemagne du Nord.

Grolmann était parti. Gneisenau et Scharnhorst, abreuvés de dégoût, semblaient près d'en faire autant. Blücher avait épuisé ses réserves limitées de patience : « Si les choses ne changent point, écrivait-il à Götzen le 14 juin 1809, j'irai porter ailleurs, au service de la patrie allemande opprimée, ce qui me reste de forces. Mais subir ces chaînes, jamais (1). » Tous considéraient l'abstention comme une honte; tous voyaient grossir le péril qui menaçait la dynastie si elle résistait plus longtemps; Frédéric-Guillaume lui-même était inquiet. N'était-ce pas Goltz même, naguère encore l'adversaire de la politique de Stein, qui écrivait à la reine Louise : « Si le roi hésite plus longtemps à prendre la résolution que l'opinion publique réclame et à déclarer la guerre à la France, une révolution éclatera infailliblement (2). »

Ce fut une sorte de révolution militaire qui éclata, mais elle n'eut ni l'étendue ni la portée que les patriotes eussent pu lui désirer. Dörnberg essayait de provoquer une insurrection militaire en Westphalie. Le duc de Brunswick traversait l'Allemagne à la tête d'une troupe insurrectionnelle pour aller combattre Napoléon sur un terrain plus propice; et en Prusse, le major Schill, le héros populaire de la défense de Colberg en 1807, quittait Berlin avec son régiment de cavalerie le 28 avril, sur la fausse nouvelle d'une victoire de l'archiduc Charles. C'était un acte d'insubordination sans précédens dans les annales militaires de la Prusse; et tandis qu'il provoquait l'enthousiasme des patriotes, de l'armée entière, même de partisans endurcis des préjugés de la vieille armée comme Borstell (3), il plongeait Frédéric-Guillaume III dans une violente irritation. Les mesures de rigueur, les arrêts, les révocations se succédaient sans affaiblir l'impression produite.

Les petites troupes de Dörnberg et de Schill firent d'ailleurs peu de recrues. Schill erra quelque temps au hasard, impuissant à provoquer un mouvement de quelque étendue, et vint échouer misérablement à Stralsund plutôt en aventurier qu'en héros popu-

(1) Häusser, *Deutsche Geschichte*, III, p. 382.
(2) Lehmann, *Scharnhorst*, II, p. 263.
(3) Droysen, *York*, I, p. 170.

laire. Le mouvement national était encore limité dans l'Allemagne du Nord à un milieu ardent, mais restreint.

La notion du patriotisme, qui avait reçu en France, depuis quatre cents ans, la consécration des grands mouvemens populaires et de l'unité nationale, était dans les masses allemandes un sentiment bien confus encore. Entretenu et surchauffé au sein d'un groupe de conspirateurs dont l'action est difficile à discerner et à préciser, il n'en avait point acquis encore le rayonnement des idées populaires.

Tout irrité qu'il fût contre l'acte d'insubordination d'un de ses officiers, Frédéric-Guillaume III n'en subit pas moins l'impression; et cette impression ne fut sans doute pas étrangère à la décision qu'il prit, comme malgré lui, en mai, de se rapprocher de l'Autriche. Il suivit par faiblesse, et tout en manifestant contre les insurgés, contre les « fanatiques », une véritable colère, le mouvement qui l'entraînait. Il se résolut, mais sans netteté, pour l'alliance autrichienne; il suspendit le paiement de la contribution à la France et livra à Napoléon, à la suite d'une résolution qu'il ne sut même point tenir, le secret de sa mauvaise volonté et plus d'un grief apparent (1).

Mais à peine eut-il pris ce parti qu'il sembla le regretter. On eût dit qu'en périssant, Schill avait emporté ces velléités fugitives. En mai, la Prusse se rapprochait de l'Autriche. En juin, les premières impressions de la bataille d'Essling retrouvent le roi aussi hésitant que jamais. Et ce sont, en face de lui, les successeurs de Stein, entraînés par Scharnhorst, qui lui conseillent les résolutions vigoureuses.

Ces discussions entre le roi et ses ministres se prolongeaient trop d'ailleurs pour n'être point stériles et tardives. Essling datait du 22 mai; le mémoire où le ministère d'État prussien résumait ses conseils énergiques était du 15 juillet; et, depuis dix jours déjà, Wagram avait rétabli la prépondérance européenne de Napoléon.

Un épisode de ces négociations mérite d'arrêter un instant l'attention, car il éclaire la situation des puissances européennes et livre, pour une part tout au moins, le secret de leur impuissance. Nous voulons parler de la mission de Steigentesch (2).

Durant la période qui sépare Essling de Wagram, la cour de

(1) Droysen, *York*, I, p. 170. — Karl Mamroth, *Geschichte der preussischen Staatsbesteuerung*, 1806-1816, p. 34.

(2) A. Stern, *Abhandlungen und Aktenstücke zur Geschichte der preussischen Reformzeit*, 1807-1815. V. *Die Mission des Obersten von Steigentesch nach Königsberg im Jahre* 1809.

Vienne, exaltée par le succès d'Aspern et irritée jusqu'au mépris des tergiversations de la Prusse, tenant d'ailleurs à Berlin plus d'un des fils de la politique prussienne par la situation qu'y avait prise son envoyé Wessenberg, crut habile de compromettre Frédéric-Guillaume III, ou pensa l'entraîner en le compromettant.

Trompée peut-être par les récits que le prince d'Orange avait rapportés de Berlin, elle envoya en juin à Königsberg un officier autrichien en uniforme, le colonel Steigentesch. Elle réussit bien à compromettre le roi de Prusse, à provoquer les inquiétudes et les remontrances de l'ambassadeur de Russie à Berlin, d'Oubril, et du consul français à Königsberg, Clérambault; mais lorsque Steigentesch se présenta à Frédéric-Guillaume III, celui-ci lui demanda avec mauvaise grâce s'il venait embaucher les officiers prussiens pour le compte de l'Autriche (1). Steigentesch ne put obtenir que les réponses les plus vagues et un « plus tard » que ni le roi ni la reine ne se résolurent à préciser.

Ce qui caractérise vraiment les relations diplomatiques de la Prusse et de l'Autriche à cette date, mieux encore que les méfiances et les tergiversations de la Prusse, c'est l'épilogue de la mission de Steigentesch. Soit pour entraîner la Prusse à une coopération obligée, soit pour que du moins elle eût, elle aussi, en cas d'échec, à payer les frais de la guerre, l'officier autrichien se hâta de raconter en repassant à Berlin sa mission et ses entretiens au baron de Linden, l'envoyé du roi Jérôme à Berlin. Peut-être même amplifia-t-il quelque peu ses confidences, qui devaient, par ce canal, parvenir sûrement à Napoléon.

La solution des hésitations de la Prusse ne pouvait venir, au milieu de circonstances semblables, que des événemens. Elle vint de la victoire de Wagram, qui brisa définitivement l'effort de l'Autriche.

Mais avec le défaut de clairvoyance qui lui était habituel, Frédéric-Guillaume ne prit point la victoire de Wagram pour ce qu'elle était réellement, c'est-à-dire pour le terme de la crise de 1809. Ce fut le 24 juillet 1809, « à la treizième heure », qu'il se résolut à envoyer à l'Autriche un officier prussien, Knesebeck, en qui il avait une certaine confiance parce qu'il le croyait moins qu'un autre prisonnier des « factions » (2).

Knesebeck allait porter à Vienne des assurances vagues, mais cependant assez compromettantes. A peine était-il parti que Frédéric-Guillaume se repentit. Il comprit qu'il avait choisi pour se compromettre avec la Russie et la France le plus mauvais moment. Il en témoigna à ses ministres, qu'il rendait responsables de sa

(1) Seeley, *Life and Times of Stein*, II, p. 403.
(2) Lehmann, *Scharnhorst*, II, p. 300.

propre faiblesse, une irritation et une rancune dont il ne devait point se relâcher.

Même après l'insuccès de la tentative de Schill, même après Wagram, les patriotes prussiens, Blücher, Gneisenau, Bülow, Götzen, voulaient une lutte désespérée. Ils étaient convaincus, dans leurs vues un peu étroites et peu ouvertes sur l'ensemble de la situation européenne, que la défaite de l'Autriche serait le signal de la destruction de l'État prussien. L'événement leur apporta la preuve de leur erreur. Napoléon signa le 14 octobre la paix avec l'Autriche, et rien ne vint indiquer que les Hohenzollern dussent bientôt « cesser de régner ». L'Empereur exigea seulement que le roi de Prusse quittât ce refuge éloigné de Königsberg où sa présence semblait une protestation permanente contre le nouvel état de choses. Il lui fut donné satisfaction en décembre 1809. La famille royale et le gouvernement se réinstallèrent à Berlin, et leur rentrée marqua comme la fin de la crise de 1809 et le commencement d'une ère nouvelle.

Le 5 novembre 1809, dans une de ces entrevues où il se plaisait, et où la force triomphante et sûre d'elle-même répudiait avec quelque brutalité les ménagemens qu'affectionne une diplomatie moins assurée de sa puissance, Napoléon avait réglé ses comptes avec la Prusse. Le général Krusemark, considéré comme un personnage agréable à la cour des Tuileries, avait été désigné pour lui apporter les vœux diplomatiques du roi de Prusse. L'Empereur tint à montrer que rien ne lui avait échappé des écarts de la Prusse. « Voilà, dit-il, des complimens que vous auriez bien voulu porter à une autre adresse. » Puis il avait fait à sa manière le résumé ironique de la politique prussienne durant la crise de 1809. Mais tout en laissant voir qu'il continuerait à la tenir par les engagemens pesans qu'elle avait contractés et qu'elle se montrait impuissante à exécuter, il avait assuré aussi qu'il ne songeait point à la supprimer.

Le 15 février suivant, Champagny donna des paroles de l'Empereur un commentaire plus inquiétant en indiquant légèrement la possibilité d'une cession de territoire. « Quel besoin, avait dit Napoléon, quel besoin la Prusse a-t-elle d'une armée de 40000 hommes? 6000 hommes de garde royale, c'est tout ce qu'il faut au roi. Licenciez votre armée et vous aurez de quoi me payer. » — « Il faut payer », ajoutait Champagny, mais verbalement et comme s'il eût craint de confier au papier ses insinuations; « il faut payer ou nous céder une portion de votre territoire (1). »

(1) Lehmann, *Scharnhorst*, II, p. 311. — Seeley, *Life and Times of Stein*, II, p. 410.

Le 12 mars 1810, le ministère prussien prit une résolution quelque peu hâtive, et, dans une vue par trop simpliste de la situation, conseilla au roi de mettre un terme aux difficultés où se débattait la Prusse en cédant la Silésie à la France. Cette décision, qui a été depuis très durement reprochée aux ministres prussiens et par Frédéric-Guillaume lui-même, indiquait quelque incohérence dans leurs vues. Elle succédait peut-être trop brusquement aux ardeurs patriotiques de la fin de 1809. Il est à remarquer qu'elle fut prise à l'unanimité; le rapport fut signé de Goltz, d'Altenstein, de Dohna, de Beyme et de Scharnhorst lui-même. Les historiens les plus récens les ont excusés en faisant remarquer la situation où les avait placés le refus persistant de Frédéric-Guillaume III de suivre leurs conseils. Des hommes qui avaient conseillé à leur souverain les résolutions les plus désespérées et qui s'étaient heurtés à l'entêtement le plus irréductible n'avaient-ils pas quelque raison d'envisager avec découragement une situation qui avait été créée malgré eux; et Frédéric-Guillaume, qui avait tout le premier accepté en 1809 l'éventualité d'une cession de territoire, avait-il bien le droit de s'en indigner comme il le faisait?

Mais la médiocrité, couronnée ou non couronnée, ne renonce pas au droit de juger et de condamner la médiocrité, et c'eût été demander trop à la modestie de Frédéric-Guillaume III. S'il était sévère pour le génie et les caractères entiers, il ne se croyait pas tenu d'être indulgent pour l'insuffisance. Le ministère Altenstein-Dohna fut condamné dans son esprit, longtemps même avant qu'il ne se résolût à le sacrifier.

II

Les ministres qui avaient dirigé d'une main si faible et si inhabile la politique extérieure de la Prusse depuis la fin de 1808 ne s'étaient montrés ni plus experts ni plus résolus dans la conduite de ses affaires intérieures.

Le ministère comprenait deux hommes de premier ordre. Guillaume de Humboldt, par son ouverture d'esprit et sa haute culture intellectuelle Scharnhorst, comme penseur et comme homme d'action, méritent tous deux d'être placés au premier rang. Cependant le ministère qui gouverna la Prusse depuis la fin de 1808 jusqu'au milieu de 1810 ne porte point leurs noms. Il est demeuré pour les Prussiens le ministère Altenstein-Dohna. Condamné par son origine, par les circonstances au milieu desquelles il végétait, il a porté dans l'histoire, par une sorte de fata-

lité et comme accusé par la gravité des événemens qu'il traversait, le caractère de la médiocrité.

Dohna et Altenstein étaient tous deux jeunes. Dohna n'avait pas plus de trente ans et Altenstein n'en avait pas quarante.

Dohna était d'une vieille famille noble de la Prusse orientale (1). Il avait fait toute sa carrière, une carrière rapide, dans cette administration prussienne mêlée par tant de contacts à la caste aristocratique. Il avait l'esprit tourné, comme la plupart de ses compatriotes et de ses contemporains, vers la décentralisation aristocratique de l'Angleterre beaucoup plutôt que vers l'organisation centralisée de la France, qui fonctionnait alors, presque sous les yeux des Prussiens, dans le royaume de Westphalie. Vincke, qui était un esprit à peu près de même ordre, bien que plus résolu, et Frédéric de Raumer qui fut associé à son action, ont laissé de lui quelques traits de caractère qui donnent une idée assez précise du personnage et en même temps de l'état de désarroi et d'impuissance du gouvernement prussien.

« Le soir, écrit Vincke le 20 janvier 1809, au rapport chez Dohna la machine a tourné à vide. C'est un excellent homme, aux intentions les plus pures, mais qui manque complètement de résolution et d'indépendance. On piétine sur place ; et c'est à désespérer de rien terminer. »

Et Raumer écrit : « Le ministre Dohna, placé à la tête du ministère de l'intérieur, était un homme de la plus grande droiture, des intentions les meilleures, mais incapable, dans les circonstances difficiles que l'on traversait, de conduire ni de dominer. Il se perdait dans les détails, impuissant à voir de haut ou à oser les améliorations décisives. Il recueillait des plaintes de toutes parts, surtout sur la constitution aristocratique des États provinciaux et des communes ; si bien qu'il se plaignait aussi et parlait comme les autres de réformes nécessaires, mais il ne se doutait ni du mal ni du remède. Il avait enterré déjà sept projets de réorganisation administrative dans ses cartons. Il avait contre chacun les plus graves objections et pensait s'approcher de la vérité en collectionnant les opinions. »

Il ne faut toutefois pas exagérer la responsabilité de Dohna dans l'avortement des réformes politiques.

Treitschke (2) semble admettre qu'au lendemain du départ de

(1) Voigt, *Das Leben des königlich preussischen Staatsministers Friedrich Ferdinand Alexander Graf zu Dohna-Schlobitten.* — V. Raumer, *Lebenserinnerungen*, I, p. 311. — V. Bodelschwingh, *Leben des Oberpräsidenten Freiherrn von Vincke*, p. 371. — E. Meier, *Die Reform der Verwaltungs-organisation unter Stein und Hardenberg*, p. 162.

(2) Treitschke, *Deutsche Geschichte*, I, p. 332.

Stein, Frédéric-Guillaume III voulut, suivant une conception du premier ministre congédié, organiser en Prusse le gouvernement représentatif. Les intentions du souverain se seraient heurtées à une résistance énergique de l'aristocratie ; et Dohna n'aurait point su montrer pour la réprimer la même énergie que Stein.

Il est certain que l'aristocratie foncière avait relevé la tête en Prusse après le départ de Stein. Les États provinciaux de la Marche électorale protestaient impérieusement contre toute pensée de modifier la constitution sans les consulter. La noblesse poméranienne refusait catégoriquement de laisser toucher à ses institutions de crédit aristocratique. Les choses allaient si loin que Marwitz lui-même s'indignait de voir dans les Marches l'esprit de caste étouffer les notions encore obscures du patriotisme. C'était partout une levée de boucliers. Il semblait que l'on fût reporté au temps de Frédéric-Guillaume Ier, à l'origine des luttes soutenues depuis plus de cent années par la bureaucratie administrative de l'État prussien contre l'oligarchie foncière et la caste nobiliaire. Toute l'école administrative, Schön, Sack, Vincke, Maassen, Beuth, Bassewitz qui représentaient à la fois la notion de l'État, celle du patriotisme naissant et de l'indépendance nationale, étaient partout en conflit avec les organismes vivaces de la caste aristocratique, et la force de résistance de celle-ci mesurait ce qui lui restait encore de vitalité.

Mais ceux mêmes qui résistaient à l'oligarchie ; ceux mêmes qui avaient inscrit dans leur programme politique la formule du gouvernement représentatif, et qui poussaient à sa réalisation, n'aboutissaient dans leurs projets qu'à l'organisation d'une représentation aristocratique. Les esprits éclairés et doués de réflexion, tout enclins qu'ils fussent aux réformes, étaient amenés eux-mêmes à le reconnaître. Doter à cette date la Prusse d'une constitution et d'un gouvernement représentatif, c'eût été restaurer le pouvoir de l'oligarchie que les Hohenzollern avaient brisé cent cinquante années plus tôt. Hardenberg allait en faire quelques mois plus tard la personnelle et laborieuse expérience.

C'était là l'obstacle. Il s'était dressé en face de Stein, dont les idées étaient sur ce point demeurées fort vagues, comme il se dressait en face de ses successeurs. Et l'on ne saurait en faire un grief à Dohna; moins encore peut-on dire qu'il fût demeuré sur ce point en deçà des intentions de Frédéric-Guillaume III.

Au surplus, c'est à peine s'il reste de l'action de Dohna, comme ministre de l'intérieur, rien qui mérite d'être retenu. Il poursuivit sans aboutir l'étude des réformes administratives; et, comme il était fatal, à une époque où l'État avait tant de conquêtes à faire

encore sur la féodalité, on ne tarda pas à percevoir l'influence croissante des exemples de la centralisation française. Nous la retrouverons sous l'administration de Hardenberg.

III

Altenstein paraît avoir eu plus d'ouverture d'esprit que Dohna. Il avait suivi comme lui la carrière administrative, mais n'était point du vieux terroir prussien. Il était né dans les duchés franconiens; c'est par là qu'il s'était distingué comme auxiliaire de l'œuvre d'assimilation menée à bien par Hardenberg; c'est par là qu'il avait pénétré dans l'administration prussienne.

Il avait l'esprit cultivé, du goût pour les idées générales, pour les généralisations philosophiques. Le grand mémoire qu'il avait rédigé en 1807, à l'appui du testament politique de Hardenberg, n'était point d'un esprit vulgaire. Lorsqu'il rentra dans le ministère, comme ministre de l'instruction publique, après 1817, il y réussit beaucoup mieux qu'il n'avait fait comme ministre des finances durant la tourmente (1). Il avait le goût des arts, ce qui lui valut d'être chargé en 1815 du déménagement des richesses artistiques que Napoléon avait empruntées aux musées de l'Europe. A ces qualités, il joignait enfin un goût assez vif de l'intrigue. Il avait eu occasion de le manifester dans les relations mystérieuses qu'il avait entretenues avec Schön à la veille de l'avènement de Stein (2), puis dans les négociations qui avaient préparé la chute de Stein. C'est Altenstein qui avait introduit alors Hardenberg auprès du roi, qui avait facilité, comme intermédiaire officieux, la consultation et l'entrevue occulte du souverain et de Hardenberg. Par un revirement assez curieux, c'est encore une consultation officieuse et une collaboration latérale de Frédéric-Guillaume III avec Hardenberg qui allaient préparer et déterminer cette fois, par un procédé très semblable, la chute d'Altenstein.

On lui a reproché son insuffisance comme ministre des finances : elle fut réelle; mais il faut bien reconnaître que le rôle de ministre des finances en Prusse en 1809 et en 1810 était un rôle sacrifié.

La Prusse était un État pauvre; ni le crédit, ni l'industrie, ni la circulation monétaire n'y étaient développés. La crise de 1807,

(1) Seeley, *Life and Times of Stein*, II, p. 407.

(2) *Aus den Papieren des Ministers und Burggrafen von Marienburg*, Theodor von Schön, I et II.

les exigences du vainqueur n'y avaient point seulement place l'État dans une situation inextricable, les ruines privées s'étaient entassées; la vraie richesse foncière du pays, les biens nobles étaient hypothéqués pour leur valeur presque entière; l'État réduit de moitié; les ressources supprimées par l'occupation étrangère.

On avait vécu durant toute l'année 1808 au jour le jour, rassemblant comme on pouvait, chaque mois, les 750 000 francs qu'exigeait, malgré tout, l'entretien d'une force militaire à laquelle les patriotes ne voulaient point renoncer (1).

La convention du 8 septembre 1808 avait apporté un peu plus de clarté dans la situation, mais ne l'avait pas rendue plus aisée. Elle imposait à la Prusse le paiement en espèces de 4 millions de francs par mois. C'était là, pour l'État prussien, une impossibilité matérielle.

Dès le milieu de 1809, on retrouve dans l'administration financière la trace de l'action occulte de Hardenberg, action occulte que le désarroi gouvernemental et les habitudes d'esprit de Frédéric-Guillaume III facilitaient tout particulièrement et qu'il avait déjà exercée plus d'une fois. Elle allait se poursuivre durant plus d'une année, peu propre, il faut le reconnaître, à simplifier la tâche des ministres titulaires ou à leur assurer l'autorité dont ils avaient besoin.

Ce ne fut cependant qu'au printemps de 1810, en mars et en mai, que l'intervention de Hardenberg devint plus active (2). Altenstein avait proposé la cession de la Silésie. Il résumait avec beaucoup de force la situation en disant : « Le peuple ne peut plus payer d'impôts : il n'y a plus d'argent à emprunter au dehors. On a tiré des domaines tout ce qu'ils pouvaient donner (3). »

Il est donc probable que ce fut avec un sentiment de confiance médiocre qu'il présenta peu après le plan financier dans lequel il proposait de contracter un emprunt au dehors et de créer des ressources à l'intérieur par une surélévation des impôts indirects.

Vers cette même époque, un intrigant de cour dont nous avons déjà rencontré plus d'une fois le nom et l'action, Wittgenstein, ménagea deux entrevues secrètes entre le roi et Hardenberg, l'une Beeskow le 14 avril, la seconde à l'île des Paons, près de Potsdam, le 2 mai (4). Hardenberg en sortit chargé par Frédéric-

(1) Karl Mamroth, *Geschichte der preussischen Staatsbesteuerung*, 1806-1816, p. 27, 30, 33.

(2) Leopold von Ranke, *Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg*, IV, 215.

(3) Karl Mamroth, *Geschichte der preussischen Staatsbesteuerung*, 1806-1816, p. 134.

(4) Ranke, *Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg*, IV,

Guillaume III de critiquer le programme financier d'Altenstein et d'y opposer ses propres idées. Il nous est difficile d'envisager sans quelque scepticisme le débat où furent opposés les programmes financiers des deux rivaux, chacun suppléant par de vastes projets au vide trop réel de la caisse.

Hardenberg avait des vues d'une autre portée que celles d'Altenstein, mais il était dès cette époque très accueillant aux chevaliers d'industrie, très accessible aux influences d'ordre inférieur et aux conceptions fantaisistes qui pouvaient éclore dans ces milieux.

Si le conflit des programmes financiers était plus apparent que réel, il masquait une rivalité qui n'était point de pure forme, une hostilité même assez aiguë. Hardenberg travaillait, à la demande et avec l'autorisation du roi, à saper les projets du ministre titulaire. Il demandait aux collaborateurs mêmes d'Altenstein les renseignemens qui lui étaient nécessaires. Il les appelait à lui pour l'aider dans son travail. Et si Altenstein faisait quelque difficulté pour répondre à ses questions, tous les subordonnés du ministre des finances se rendaient spontanément aux désirs de Hardenberg. Niebuhr fut le seul qui manifesta quelque résistance. La situation, malgré les tentatives de conciliation de Scharnhorst, devenait ainsi de plus en plus tendue et presque ridicule. Altenstein en manifestait une vive irritation. Au début du mois de juin, quelques jours avant sa chute, il avait chargé le président de la police de Berlin, qui se nommait Gruner, d'observer les allées et venues de l'entourage de Hardenberg ; mais celui-ci, qui tenait déjà plus qu'à demi entre ses mains le gouvernement et l'administration, avait, avant même Altenstein, mandé le même Gruner, et, en lui révélant la mission royale dont il était investi, l'avait de son côté engagé à surveiller les ministres. En bon policier, Gruner sut cumuler avec tact sa double mission tant que cette situation indécise se prolongea (1).

IV

Ce serait cependant une erreur de juger exclusivement le ministère Altenstein-Dohna sur l'impuissance des deux ministres dont la tradition historique lui fait porter les noms.

Les événemens de 1809, en remettant en question la prépon-

p. 223. — *Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls* Hermann von Boyen, II, p. 50. — Seeley, *Life and Times of Stein*, II, pp. 407, 411.

(1) *Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls* Hermann von Boyen, II, p. 61.

dérance de l'Empereur, avaient soumis de nouveau le gouvernement prussien à toutes les angoisses du douloureux dilemme devant lequel il demeurait irrésolu depuis le début du siècle. Plus écrasé que jamais, il avait traversé cette nouvelle crise avec moins de liberté et de moyens d'action qu'aucune des précédentes. C'étaient là des causes de stérilité et d'inaction, et l'on ne peut s'étonner qu'elles aient pesé sur les ministres de Frédéric-Guillaume III.

Mais, en même temps, les causes anciennes ou récentes qui avaient déterminé en Prusse l'origine d'un mouvement de rénovation intérieure, l'impulsion puissante que la personnalité de Stein avait imprimée à ce mouvement, ne pouvaient cesser brusquement et ne cessèrent point d'agir.

« Scharnhorst demeure : la flamme sacrée n'est point éteinte, » écrivait Schön au moment de la chute de Stein. Et de fait Scharnhorst ne restait point seulement l'élément actif du ministère, il ne poursuivait pas seulement avec assiduité et succès l'œuvre de la réorganisation militaire ; mais dans cette singulière confusion du gouvernement de Königsberg, il prenait presque le rôle d'un ministre dirigeant. Demeuré le seul représentant et probablement le seul initié de la politique patriotique, il acquérait par là tout naturellement, dans le ministère, un rôle exceptionnel.

C'était lui qui présentait au roi dans les circonstances critiques de la politique extérieure les mémoires décisifs.

Scharnhorst semble avoir pris vis-à-vis de Frédéric-Guillaume une attitude assez analogue à celle de Stein. Il ne réussissait pas à lui faire accepter ses idées ; mais il manœuvrait assez habilement pour leur réserver et leur préparer l'avenir, s'imposant malgré tout au mauvais vouloir et à l'hostilité du monarque, le seul des patriotes qui gardât durant cette période quelque influence sur son esprit ou tout au moins quelque accès auprès de lui.

Il sut tenir dans une situation où Stein eût rompu dix fois, subissant les humiliations et les échecs, la collaboration même de ses adversaires les plus directs que le roi lui imposait, couvrant sa fermeté des dehors de la modestie et de la résignation, soutenu malgré tout par sa foi dans l'œuvre entreprise, sacrifiant tout à ses espérances, tandis que la plupart de ses collaborateurs, découragés et dégoûtés, se dispersaient loin de la Prusse.

Et, de fait, sous cette direction vigoureuse et persévérante, sous la pression de circonstances où l'alternative d'une défense désespérée semblait pouvoir s'imposer d'une heure à l'autre, même aux plus récalcitrans, l'œuvre de la réorganisation militaire ne subissait point ce temps d'arrêt qui paralysait ailleurs l'activité du gouvernement prussien.

Scharnhorst répétait souvent que l'esprit était tout et les formes peu de chose. Personne n'a cru plus que lui à la puissance des forces morales; mais son idéalisme ne l'a point porté à négliger l'instrument matériel des grands courans moraux.

Pendant ces années 1809 et 1810, où l'incertitude tragique des événemens extérieurs et le mauvais vouloir du souverain le soumettaient à une sorte de torture morale (1), il accomplit une œuvre véritablement surprenante, si l'on songe à la situation du gouvernement prussien, aux difficultés qui venaient du dehors, à celles surtout que lui imposaient les articles secrets de la convention de septembre 1808, la loi du vainqueur et ses précautions.

Les événemens avaient fait table rase; et c'était en un sens une facilité pour Scharnhorst. Tout était à refaire, et ce fut en réalité pendant cette période, durant l'année 1809 et les premiers mois de 1810, qu'il jeta les bases, les bases solides d'un édifice qui dure encore : des institutions militaires actuelles de la Prusse. Il réorganisa sur un plan rationnel le ministère de la guerre, qu'il divisa en deux départemens dont le roi ne voulut lui confier que la direction partielle; il fit disparaître le collège noble et refondit entièrement les établissemens d'instruction, qui étaient pour un idéaliste comme lui la pierre angulaire du nouvel édifice; mais il n'en put, malgré son désir, obtenir la direction qu'en sous-ordre et par un artifice.

C'étaient là des mesures à longue portée. Il fallait aussi faire face à des nécessités plus immédiates.

Le véritable obstacle que créait à la Prusse la convention de septembre n'était point tant la limitation de ses effectifs. Elle pouvait, en abrégeant la durée du service, en multipliant les congés, faire passer un grand nombre d'hommes dans les rangs de son armée réduite à 43 000 soldats. La véritable gêne était dans la limitation des cadres. On tentait bien de tourner sur quelques points la loi du vainqueur; mais il en surveillait et en maintenait l'exécution. La Prusse était bien réduite aux cadres d'une petite armée.

Encore fallait-il la doter de ce qui lui était nécessaire pour vivre; elle n'avait plus, au lendemain du désastre, ni chevaux, ni canons, ni fusils. L'on songeait, au cas d'une lutte nouvelle et immédiate, à armer les hommes de piques. Telle fut l'activité de Scharnhorst qu'en juillet 1809, lorsqu'on put croire à l'imminence d'une rupture, il se jugeait prêt à mettre en ligne une armée de 38 000 hommes dotée de tous ses moyens d'action, et, derrière elle

(1) *Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls* Hermann von Boyen, II, p. 105.

une armée de réserve du même chiffre, à peu près complètement armée et prête au combat.

Au milieu de ces préoccupations, l'idée d'une grande réforme à la fois militaire et sociale, l'idée du service obligatoire ne cessait de hanter son esprit. Dans ce mois de juin 1809, où les nouvelles de la bataille d'Aspern avaient enflammé l'ardeur des patriotes, la commission militaire, dont la majorité suivait les inspirations de Scharnhorst, proposait de nouveau au roi le service obligatoire. Elle trahissait même d'autres préoccupations, et s'aventurait sur le terrain des réformes sociales; car elle faisait allusion à la suppression des justices seigneuriales, et au projet de suppression du droit de police seigneurial.

Mais l'hostilité du roi était plus aiguë que jamais. L'insubordination de Schill, en lui montrant l'autorité du souverain, chef de l'armée, méconnue et violée, l'avait rendu de plus en plus ombrageux, de plus en plus accessible aux résistances du parti féodal. Les États de la Poméranie faisaient entendre, au moment même où Scharnhorst soumettait ses propositions au souverain, dans le concert continu des réclamations féodales, des accens particulièrement énergiques. Ils protestaient contre ce programme insensé de la liberté et de l'égalité française où la conscription, qu'ils confondaient, la connaissant peu, avec le service obligatoire, tenait pour eux la place la plus en vue. Et le roi, dont les penchans étaient de ce côté, leur donnait des paroles rassurantes et refusait d'accueillir les propositions de Scharnhorst.

V

Les Allemands rappellent encore avec orgueil et comptent pour un de leurs titres de gloire l'une des créations du ministère Altenstein-Dohna. Ils s'honorent d'avoir compris, à l'heure du plus extrême abaissement, quel est le lien qui rattache les destinées historiques d'une nation à son développement intellectuel et moral. C'est aux mois de juillet et d'août 1809, au plus fort de la crise autrichienne, que Frédéric-Guillaume III signa l'ordre de cabinet instituant l'Université de Berlin (1). Les historiens de l'Allemagne n'ont pas laissé de faire ressortir le contraste entre la politique du roi Jérôme en Westphalie, supprimant les universités, confisquant leurs dotations pour se bâtir des palais, et la politique prussienne groupant à Berlin ses forces intellectuelles, ne reculant pas, au plus fort de ses malheurs, devant de semblables dépenses,

(1) Voir, sur cette fondation, l'étude de M. Lavisse dans la *Revue* du 15 mai 1876.

pénétrée de l'importance de l'acte qu'elle accomplissait, tandis que, parmi l'occupation française, Davout seul semblait en mesurer les conséquences et la portée.

Même des hommes médiocres, comme Beyme et Altenstein, n'ont pas été les plus insensibles à la grandeur de l'idée. Mais s'il est possible de faire honneur à l'un des hommes d'État prussiens de ce qui fut le résultat d'un courant d'idées général, c'est à Guillaume de Humboldt qu'en doit revenir le mérite. Il devait être plus tard fort mêlé à la politique de la Prusse, à sa politique extérieure lorsqu'il la représenta au congrès de Vienne, à sa politique intérieure, où il apporta dans ses démêlés avec Hardenberg, après 1815, un esprit plus original qu'administratif. Mais il n'a jamais effacé les titres qu'il s'était acquis en 1809 à la reconnaissance de la Prusse.

Né en Prusse, ou du moins d'une famille prussienne, Guillaume de Humboldt forme, par plus d'un trait, le lien entre le mouvement intellectuel qui trouva dans Gœthe et dans Schiller sa plus haute expression, et l'Allemagne nouvelle qui s'éveillait à la voix de Stein. Distingué de bonne heure par une étude philosophique sur le rôle de l'État, il s'était fait bientôt dans le milieu intellectuel une situation de premier ordre. Emporté dans le courant des idées de Weimar, collaborateur des Horen, il avait été d'abord conduit, par l'étude de l'antiquité grecque, vers un quiétisme qui semble avoir dépassé même celui de Gœthe. Mais plus jeune que Gœthe, il était mieux préparé que lui à suivre les tendances nouvelles qui portaient son siècle à l'action ; et, bien que l'un des adeptes du cercle de Weimar, il devait laisser une trace marquante dans les événemens contemporains.

Il définissait bien lui-même ses tendances d'idéologue en même temps qu'il donnait, dès le début de l'ère impériale, la plus juste critique du régime napoléonien, lorsqu'il écrivait à Schiller : « Rien dans le monde ne domine les idées. Eussé-je entre les mains un pouvoir aussi étendu que celui qui pèse en ce moment sur l'Europe, je le considérerais encore comme subordonné à une puissance plus haute. » Et plus tard, il trahissait même quelque exagération d'esprit littéraire, lorsque, parcourant le champ de bataille de Leipzig, il disait à l'un de ses amis : « Voyez-vous, mon cher, les empires tombent et les beaux vers demeurent. »

Beyme l'avait fait désigner, malgré les hésitations du roi qui s'inquiétait de son esprit trop libre et quelque peu païen, pour l'ambassade de Rome. C'est de là qu'il fut rappelé en avril 1809

(1) Treitschke, *Deutsche Geschichte*, I. p. 835.

pour être placé à la tête du ministère de l'instruction publique. Il était en réalité le subordonné de Dohna, car l'organisation de l'administration centrale conçue par Stein, en constituant un vaste ministère de l'intérieur dont il s'était réservé la direction et dont l'étendue écrasait Dohna, avait fait de l'administration de l'instruction publique et des cultes une section du ministère de l'intérieur.

Humboldt porta la vie dans cette administration, et l'esprit de réforme dans tous les degrés de l'enseignement. Il appela à Berlin Zeller, l'un des disciples de Pestalozzi, pour y fonder un institut où il devait appliquer ses méthodes nouvelles encore vivement critiquées. Süvern entreprit, sous la direction personnelle de Humboldt, la réforme des gymnases.

Quant à l'idée de fonder une université à Berlin, elle n'était point nouvelle; elle datait d'avant 1806. Les événemens, en séparant de la Prusse ses anciennes universités, surtout celle de Halle, avaient donné tout naturellement à ce projet une nouvelle actualité. Guillaume de Humboldt trouvait l'idée mûre; il eut le grand mérite de la réaliser.

On n'hésita point à faire choix de la capitale pour siège du nouvel institut; on ne doutait point que l'université, le mouvement intellectuel dont elle serait le foyer, n'exerçassent par leur voisinage une action bienfaisante sur le gouvernement lui-même. C'est à Humboldt qu'est dû certainement l'esprit libéral dans lequel fut conçue la nouvelle organisation. Fichte eût voulu établir une discipline rigoureuse et étroite. Schleiermacher plaidait pour la liberté illimitée de l'enseignement et des études. Les projets de Fichte furent écartés, et, symptôme déjà significatif du déclin du particularisme, l'on rétablit pour les étudians de l'université de Berlin un droit qui depuis longtemps n'était plus qu'un souvenir en Allemagne, le droit de fréquenter indistinctement à leur gré toutes les universités allemandes.

Dès 1810 l'université de Berlin fut ouverte. Dès 1810, elle eut, sous le rectorat de Schmalz, 458 étudians. Elle put, dès ses débuts, sans parler des noms qui devaient l'illustrer plus tard, ou de ceux qui nous sont moins connus, offrir au souvenir de la postérité les noms de Fichte, de Schleiermacher, de Savigny et de Niebuhr.

Le nom des deux premiers, le souvenir des discours enflammés par lesquels ils avaient inauguré à Berlin, deux ans auparavant, une nouvelle ère de l'histoire d'Allemagne, indiquent assez que la création de la nouvelle université n'avait été que la sanction d'un mouvement intellectuel tout spontané.

Davout, l'un des plus éclairés parmi les maréchaux du premier Empire, pressentait un danger de ce côté. En 1811, il se plaignait de l'esprit de la littérature allemande. Il signalait surtout les doctrines des professeurs de Berlin, dangereuses, disait-il, pour l'ordre social, et contraires à l'esprit du gouvernement français. Lui seul avait senti qu'en inaugurant l'université de Berlin, les Allemands avaient inauguré l'un des premiers monumens de leur patriotisme naissant (1).

VI

En 1810 toutefois, l'on était beaucoup moins frappé de ce que Scharnhorst et Humboldt avaient pu faire d'utile que de l'impuissance manifeste du ministère et de l'incapacité apparente de Dohna et d'Altenstein. La proposition de céder la Silésie à la France était un sacrifice inutile et un expédient injustifiable. Le roi en avait été très vivement irrité, et son irritation était facile à exploiter. Les programmes financiers de Hardenberg et d'Altenstein étaient inconciliables et plus encore leurs deux personnalités. Il semble cependant que ceci n'explique pas à soi seul la chute du ministère et que quelque obscurité demeure. On ne saurait s'en étonner.

La dissimulation est la dernière ressource des opprimés. Sans croire que la conspiration patriotique ait eu l'étendue et le caractère que les Français ont été portés à lui attribuer quelques années plus tard, il est permis de penser que le faisceau n'en avait point été rompu complètement par les déceptions successives de 1808 et de 1809. Le parti insurrectionnel, tout réduit qu'il fût, n'avait certainement point abandonné les desseins qu'il était plus que jamais condamné à voiler. Bien que l'on ne retrouve point son action durant la crise ministérielle, il est difficile d'admettre qu'il soit demeuré indifférent ou inactif.

A qui allait passer la direction des affaires prussiennes? Aux hommes qui voulaient accepter sans arrière-pensée la suzeraineté de l'Empire français, ou à ceux qui voulaient réserver l'avenir? Ce débat valait bien au moins la querelle entre les personnalités rivales et les programmes financiers.

L'ambassadeur français s'en préoccupait. Saint-Marsan, qui représentait la France, était un Piémontais; les historiens allemands lui attribuent des tendances fort anti-bonapartistes et des sympathies secrètes pour la Prusse, mais c'était un agent docile (2).

(1) *Correspondance du* Maréchal Davout, *publiée par* Ch. de Mazade.

(2) A. Stern, *Abhandlungen und Aktenstücke zur Geschichte der preussischen Reformzeit*, 1807-1815, IX. *Preuszen und Frankreich*, 1809-1813. *Urkundliche Mit-*

Renseignant du mieux qu'il pouvait son gouvernement qui ne lui prodiguait pas les instructions précises, il ne voyait à Berlin que le système français et le système anti-français. Il n'hésitait pas à classer Scharnhorst parmi les adversaires de la France. Mais pour le surplus il était fort embarrassé; il paraissait avoir quelque difficulté à discerner si tel des ministres, comme Goltz par exemple, appartenait à l'un ou à l'autre des deux systèmes. On ne saurait s'en étonner. Les ministres n'eussent peut-être point su où se ranger eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, après avoir demandé à plusieurs reprises des instructions à Paris où l'on s'était résolu à lui donner pleins pouvoirs, Saint-Marsan inclinait à croire à la sincérité des déclarations françaises de Hardenberg. Il avait facilité sa rentrée au pouvoir.

Les négociations qui la précédèrent durèrent, comme nous l'avons vu, assez longtemps. Il n'est pas impossible que les discussions assez aigres qui s'engagèrent entre Hardenberg et Altenstein n'aient été qu'un paravent. D'autres questions durent être débattues entre le roi et Hardenberg; des questions de personnes sûrement, d'autres aussi peut-être. Elles furent discutées dans les deux entrevues mystérieuses dont nous avons parlé. Scharnhorst assista à la première et y joua un rôle qui ne paraît pas défini très clairement. D'après les confidences faites à Saint-Marsan par un tiers bien informé, Scharnhorst aurait assisté sans être appelé à la première entrevue. Il serait intervenu d'autorité pour empêcher le roi de suivre les idées françaises de Hardenberg. Il aurait cette fois du moins réussi à l'écarter.

La biographie la plus récente de Scharnhorst ne donne point d'explications complètes. Scharnhorst aurait été une sorte de médiateur cherchant à apaiser par une intervention conciliante la querelle de Hardenberg et d'Altenstein, voulant amener le premier à accepter la direction du ministère tel qu'il était constitué. Il est toutefois vraisemblable qu'il dut se préoccuper des intentions réelles et des projets d'avenir de Hardenberg. Qu'allait faire celui-ci? Il rentrait sous le patronage assez inquiétant et louche du prince de Wittgenstein. Il avait depuis longtemps éteint ses ardeurs d'antan, soit qu'il s'agît de politique révolutionnaire au dedans ou de politique insurrectionnelle au dehors. Il prodiguait les apparences de la soumission à Sa Majesté Impériale et Royale et ne voulait rien faire que de l'assentiment de Saint-Marsan.

Dissimulait-il, entrevoyait-il l'avenir, était-il prêt à s'enrôler

theilungen aus dem Archive des Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten zu Paris. — Max Duncker, *Abhandlungen zur preussischen Geschichte. Preussen während der französischen Okkupation.*

dans la conspiration des patriotes? ou bien avait-il réellement trouvé son chemin de Damas, et aspirait-il à être, à la tête du gouvernement prussien, un premier ministre de la Confédération germanique, un délégué agréable à l'Empereur? Son goût pour la centralisation française pouvait fort bien en faire un Montgelas prussien (1).

Singulier symptôme de l'état moral de la Prusse, et d'un sentiment national encore confus et naissant à peine, que l'on pût se demander encore, après 1806 et après 1809, si le premier ministre de la monarchie prussienne serait un ministre français.

Hardenberg n'était vraisemblablement ni d'un côté ni de l'autre. Ce n'était point, comme dit Marwitz, un homme à principes. Il est probable qu'il suivait, en politique délié, le cours des événemens, se pliant aux circonstances, les subissant sans répugnance, et attendant avec une sage réserve ce que l'avenir pourrait amener.

La situation de l'Europe commandait d'ailleurs cette attitude prudente. La puissance de l'Empereur avait été provisoirement consolidée et semblait même à son apogée.

L'Europe centrale avait devant elle trois années de paix relative : et en Prusse, les ardeurs patriotiques les plus déterminées avaient dû être désarmées par une succession de déboires. C'était manifestement une période de détente et de résignation qui commençait.

Mais, sur un point du moins, Hardenberg n'était point disposé à transiger. Il voulait une autorité indiscutée, et sut imposer ses conditions au roi. Il refusa net de conserver le personnel du précédent ministère. Altenstein, Beyme, Nagler durent se retirer, Niebuhr ne pouvait demeurer, Dohna ne restait ministre que provisoirement. Enfin Napoléon avait condamné Scharnhorst à une retraite au moins apparente. Hardenberg rentrait donc en maître dans la politique prussienne.

G. Cavaignac.

(1) Duncker, *Abhandlungen zur preussischen Geschichte*, p. 333. — Mamroth, p. 226. — Pertz, *Das Leben des Ministers Freiherrn von Stein*, II, p. 572. — *Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls* Hermann von Boyen, II, pp. 79, 80, 81.

LES
CASTES DANS L'INDE

II. — LE PASSÉ [1]

Le passé de la caste n'est intelligible qu'à la lumière du présent. On va en juger tout à l'heure. Car j'ai hâte d'arriver au double problème qui se pose pour nous : Quelle a été la condition ancienne des castes hindoues dans les siècles historiques? Quelles sont enfin les sources du système, s'il est possible d'y remonter à travers ces obscurités qui enveloppent tous les commencemens?

I

Nous avons donc à démêler d'abord sous quel jour la tradition nous présente les castes. Après l'observation directe, les documens littéraires. Je ne puis ici donner de ce passé qu'une idée très sommaire. A bien définir la portée et le caractère des témoignages, la tâche reste assez délicate.

La vie sociale des Hindous est théoriquement réglée par des livres dont la paternité est attribuée à des sages plus ou moins légendaires, Manou, Yâjñavalkya, Vasishtha, bien d'autres encore. La place qu'ils accordent à l'organisation civile et à la répression criminelle a contribué, avec une traduction trop mécanique de leur titre sanscrit, à les faire désigner comme « Livres de lois ». Il ne faudrait pas y chercher des codes. Ils n'en ont ni l'origine, ni la forme, ni l'autorité. Nous sommes dans un pays où l'inspi-

(1) Voyez la *Revue* du 1er février.

ration religieuse qui préside à l'organisation ancienne des sociétés a été supplantée, moins qu'ailleurs, par l'éclosion d'un régime séculier. C'est par la coutume religieuse qu'est réglée la société hindoue. Les Livres de lois sont essentiellement des recueils de préceptes religieux. En l'absence d'une législation véritable, et sous l'empire toujours grandissant des brâhmanes, ils ont fini par recevoir une sorte de sanction officielle et publique. Elle ne leur est échue que tardivement, non sans restrictions. C'est une évolution secondaire de leur histoire ; leur nature primitive n'en est pas atteinte.

Parallèlement, se déroule le courant de la tradition épique. Très archaïque par ses origines, beaucoup plus moderne par sa rédaction, elle couvre toute une vaste période assez mal déterminée. De sa nature, elle s'adresse à une partie toute différente de la population. Cependant, dans son cadre immense, elle n'embrasse pas seulement des récits d'un accent national ou légendaire; elle s'est largement ouverte aux digressions doctrinales. Elle s'est d'ailleurs constituée à une époque où la suprématie des brâhmanes, l'autorité de leur enseignement étaient, en tout genre, irrévocablement établies. Par sa rédaction, c'est aux brâhmanes, à leur sphère d'influence immédiate qu'elle remonte directement. On s'en aperçoit aux ressemblances nombreuses, souvent littérales, qu'elle offre avec les « Livres de lois », aux citations qu'elle leur emprunte en abondance, surtout au plus célèbre de tous, au Code de Manou. Ainsi, quoique par son sujet qui est national, sinon par sa langue qui est savante, elle s'adresse à tout le peuple, quoiqu'elle emprunte sa matière centrale à la légende guerrière, l'épopée fait masse avec la tradition sacerdotale. Le champ en est si vaste, les récits si variés, qu'il n'a pu manquer de s'y glisser quelque inconsistance ; à tout prendre, les règles proclamées, le système reconnu, l'autorité prépondérante, sont bien les mêmes des deux côtés.

La part faite à des divergences légères, nous pouvons embrasser dans une seule vue, sans avoir à redouter aucune discordance essentielle, le tableau qui se déroule dans les deux séries de documens.

La théorie qui s'en dégage nous met sous les yeux une société répartie en castes sévèrement isolées, gouvernées par des règles très semblables à celles qui gouvernent l'usage vivant. Les occupations assignées à chaque caste sont distinguées et limitées. Le mariage est réglementé avec soin. Seule une femme de même caste peut assister son mari dans les rites de la famille et du sacrifice; elle assure seule au fils un rang égal à celui du père.

Né d'une femme de caste moins haute, le fils tombe dans la caste de sa mère; sa situation dans le partage du bien paternel s'en trouve singulièrement amoindrie. Il faut donc que la première femme tout au moins soit de même caste que l'homme. Il est d'ailleurs interdit de se marier soit dans le *gotra* de son père, soit dans la parenté proche de sa mère. En ce qui concerne la nourriture, la distinction entre les alimens permis et réprouvés est détaillée avec un luxe encombrant; l'usage des liqueurs fermentées est condamné comme un des crimes les plus inexpiables. Le seul regard d'un homme de basse caste suffit à polluer un repas, et ce n'est qu'en vertu de tolérances exceptionnelles qu'il est parfois permis de recevoir la nourriture de ses mains. Ses dons mêmes, — et je crains, à vrai dire, que cette règle n'ait subi plus d'une entorse, — doivent être rigoureusement refusés par le brâhmane. Plusieurs des coutumes les plus particulières trouvent ici leur consécration : il est ordonné de marier les filles avant la puberté, interdit aux veuves de contracter un second mariage.

La sanction suprême est l'exclusion de la caste. Elle n'est point ordinairement sans appel; tout un code d'expiations graduées permet à ceux qui s'y soumettent de rentrer dans leur milieu social. Mais le nom même des fautes graves (*pâtaka*, « ce qui fait tomber », et *oupapâtaka*) affirme bien que leur effet naturel est de faire déchoir ceux qui les commettent de la caste à laquelle leur naissance les assignait.

On le voit, la concordance est frappante avec les données que recueille l'observateur du présent. Il y a pourtant une différence capitale. Si un fait saute aux yeux dans la vie réelle de l'Inde, c'est le nombre énorme des castes, l'entre-croisement et le fouillis où elles se mêlent. Pour la théorie, il n'y a que quatre castes, *varnas :* les Brâhmanes, prêtres et savans; les Kshatriyas, guerriers et nobles; les Vaïçyas, agriculteurs et marchands; les Çoûdras, classe servile, vouée à tous les bas offices. Les Brâhmanes n'ont d'autre devoir que d'étudier et d'enseigner le Véda, d'offrir des sacrifices, de faire et surtout d'accepter des dons; aux Kshatriyas il appartient d'exercer le commandement, de protéger le peuple, d'offrir des sacrifices par le ministère des brâhmanes et d'étudier le Véda; aux Vaïçyas, d'élever le bétail, de cultiver la terre, de commercer, de faire l'aumône, sans négliger les rites sacrés ni l'étude des écritures; les Çoûdras n'ont qu'une seule tâche essentielle : servir les castes supérieures. En dehors de ce cadre, il n'y a que des populations barbares ou méprisées, sans accès à la vie religieuse et sociale du monde brâhmanique, étrangers ou Mlecchas.

Que vaut en fait cette belle ordonnance? C'est toute l'autorité, tout le sens de la tradition que cette question met en cause.

Une observation d'abord. Malgré leur ton dogmatique, leur allure systématique, il n'est pas besoin de serrer de bien près les prescriptions pour s'apercevoir qu'une minutieuse recherche de détails très ténus y masque bien des incertitudes, bien des lacunes. L'impérieux exclusivisme du langage y dissimule la faiblesse de l'autorité et le relâchement de la pratique. Cela se voit ailleurs que dans l'Inde. Les sanctions y sont souvent flottantes, la précision toujours médiocre. Plus graves encore sont les contradictions; directes ou indirectes, elles abondent d'un passage à l'autre.

Le système ne comporte que quatre castes: il n'y en a pas de cinquième, nous assure-t-on. Et voici que, du mélange de ces castes, envisagé dans les diverses hypothèses imaginables, on fait sortir des castes nouvelles, les « castes mêlées », le degré de respectabilité assignée à chacune étant d'autant plus humble qu'elle suppose l'association d'une femme de caste plus haute avec un homme de caste plus infime. Ce n'est pas tout. Quoique issus d'un couple de même caste, des enfans peuvent déchoir, si l'on néglige les cérémonies obligatoires. Ils forment la classe des Vrâtyas. Mais, suivant qu'ils sortent de Brâhmanes, de Kshatriyas ou de Vaïçyas, les Vrâtyas se ramifient, avec une symétrie qui décèle bien une ordonnance artificielle, juste en autant de castes distinctes. De toutes ces sections on nous donne les noms; on nous renseigne sur les métiers qui conviennent à chacune. Ce ne sont pourtant là à coup sûr que des spécimens; ces mélanges, ces complications en supposent bien d'autres; un des recueils a certainement raison de déclarer innombrables les sectionnemens qui prennent ainsi naissance. Que nous voilà loin de la simplicité théorique!

Les quatre castes pourraient du moins paraître solidement enfermées dans la spécialité de leurs fonctions. Mais voici affluer les correctifs! Chacune des castes supérieures est d'abord autorisée à embrasser le mode de vie propre à celle qui la suit dans l'ordre hiérarchique. Cette dérogation est limitée aux cas où la détresse l'impose. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit nullement de cas de nécessité exceptionnelle, mais de faits parfaitement ordinaires; ils sont simplement voilés, pour l'honneur du principe, d'un honnête prétexte, d'une réserve que l'on prétend faire survivre à la faillite de la théorie. Parcourons la liste des brâhmanes qu'elle répute indignes d'être conviés aux repas funèbres : voleurs, bouchers, serviteurs à gages, acteurs, chanteurs, entrepre-

neurs de tripots, à côté de beaucoup d'autres professions moins fâcheuses, figurent sur la liste comme des espèces fort ordinaires. Il est visible que, dès lors, la variété du gagne-pain était parmi les brâhmanes aussi infinie qu'elle peut l'être de nos jours. Et Manou fait acte de prudence en déclarant qu'un brâhmane doit toujours être considéré comme une grande divinité, « quel que soit le métier auquel il s'adonne ». Mais tous les brâhmanes exclus de la caste modèle devaient, comme aujourd'hui, être, au moins pour une large part, distribués en castes particulières. Manou semble n'en rien savoir. Il ne souffle mot de ces castes. C'est donc qu'il ne se pique pas de grouper les faits en un tableau fidèle. Il se borne à présenter le type de la caste brâhmanique dans son intégrité idéale.

Le mariage régulier ne se doit conclure qu'entre conjoints de même caste. Mais les règles promulguées pour certaines cérémonies du mariage, les éventualités envisagées pour les héritages, l'autorisation expresse d'épouser, au moins à titre secondaire, des femmes de castes inférieures, toute la théorie enfin des castes mêlées, constatent que la règle n'était pas appliquée avec la sévérité uniforme que supposerait la formule générale. L'interdiction même d'épouser une çoûdrâ, qui pour les brâhmanes et les kshatriyas, est répétée avec insistance, comporte visiblement bien des accommodemens. A plus forte raison en est-il de même des préceptes qui règlent la nourriture. Finalement, et sauf des réserves embarrassées, l'emploi de la viande elle-même est toléré. L'abstention des spiritueux, ordonnée ailleurs en termes si forts, n'apparaît plus en certains passages que comme un simple conseil de perfection.

En dépit de l'autorité divine sous laquelle elle s'abrite, la tradition a des concessions bien compromettantes. Ses formules semblent absolues; mais, en vingt endroits, elle nous avertit que la règle véritable réside dans la coutume, que c'est l'usage propre à chaque région, à chaque caste, qui fait loi; c'est d'après cet usage qu'un roi soucieux de ses devoirs doit régler ses actes et ses arrêts. Dans une large mesure, cela est vrai aujourd'hui encore. Il y a là un trait qui caractérise tout le passé de l'Inde : les connaisseurs les plus expérimentés y ont justement insisté. D'après certains textes, c'est à la pureté de la conduite que se reconnaît le plus sûrement une haute origine; tant le mélange des castes a obscurci toutes les descendances. D'autres rejettent dans un âge antérieur et plus parfait du monde le temps où l'ordonnance des castes était exactement maintenue. C'est reconnaître que les règles théoriques sont en fait étrangement élastiques.

Comme il fallait s'y attendre, la même impression se dégage de l'Épopée.

Les discordances sont ici précisément de même nature que dans les Livres de lois. Il en est d'intéressantes; mais ce qui frappe surtout, c'est, dans les récits épiques, le nombre de cas où les faits contredisent la doctrine. On nous a préparés à la distinction stricte de toutes les professions et cependant toutes les castes prennent part au conflit armé : Drona, quoique brâhmane, est un des principaux héros de la lutte, et, quoique fils de berger, Karna est un des chefs militaires les plus célèbres. Descendans d'une çoûdrâ, Yajatra ni Vidura n'en sont pas entourés d'un moindre prestige. Les alliances entre kshatriyas et brâhmanes, voire entre ces hauts personnages et les castes les plus humbles, y sont fréquentes. On n'y voit guère que les jeunes nobles soient ordinairement astreints à l'éducation religieuse, qui pourtant est de précepte; on ne voit pas non plus que l'abstention de viande ou de liqueurs soit observée par les guerriers. Et cependant la règle est connue; plus d'une fois la réprobation théorique s'étale dans le conte même qui en atteste la violation. Nous étonnerons-nous après cela de rencontrer des rois de toute caste, alors que Manou lui-même envisage comme possible, comme réel, le cas où un çoûdra exerce le pouvoir?

L'Épopée est de sa nature trop solidaire de la classe noble pour ne pas attribuer volontiers au roi qui l'incarne la suprématie que les Livres de lois réservent jalousement au brâhmane. Elle n'en est pas moins explicite à ses heures sur la grandeur incomparable de la classe sacerdotale. Voyez l'histoire de Matanga. Il se croit fils d'un brâhmane; en réalité, il est le fruit d'une faute : c'est d'un çoûdra que sa mère l'a conçu; il n'est au fond qu'un misérable *Outcast*. Miraculeusement informé de sa disgrâce, il prétend à force d'austérités conquérir cette dignité qui lui échappe. Mais en vain il peine pendant des siècles; en vain, pendant cent ans, il se tient dévotement en équilibre sur un pied; Indra est ébranlé sur son trône, il accourt à lui, il lui prodigue les offres les plus séduisantes, et l'assure des plus singulières faveurs. Quant à la seule que le pénitent sollicite, impossible! C'est par des milliers et des millions de naissances successives qu'il faut acheter l'ascension d'une caste à une caste supérieure. Râma n'hésite pas à trancher la tête d'un jeune çoûdra dont le seul crime est de se livrer à des austérités religieuses qui sont théoriquement interdites à sa caste. Cette insolence menace de troubler tout l'équilibre de l'ordre public, tant est essentiel le maintien des prérogatives qui appartiennent en propre aux diverses castes!

En présence de témoignages anciens sur l'état social de l'Inde, notre recherche, soucieuse avant tout de rétablir l'enchaînement historique, incline d'abord à les prendre comme l'expression intégrale, sincère, d'une situation authentique. En avons-nous ici le droit? Tradition épique ou enseignement sacerdotal, le système est identique des deux parts. Mais il n'est pas moins ici que là traversé d'incertitudes, de contradictions, qui sont autant d'aveux. Tout le dénonce comme artificiel et spéculatif. Il n'est pas le fondement légal des faits; à tout moment, les faits le démentent, le contrarient ou le débordent. Il n'y prétend même pas; il réserve expressément les droits supérieurs de la coutume. Il n'est enfin que la mise au point d'une situation de fait dont il se propose de faire disparaître les incohérences et les complications, qu'il s'efforce de transposer en un type idéal.

L'explication des castes mêlées n'a jamais pu faire illusion à personne. Des impossibilités flagrantes la jugent. On était en présence d'une foule de groupes dont la multiplicité ruinait le principe exclusif des quatre castes. Il s'agissait d'en justifier l'existence. C'est du principe même qu'ils entamaient qu'on s'avisa de les dériver. Le système ne pouvait en bonne logique servir qu'une fois, pour expliquer la première origine de ces groupes. Encore le nombre des sections que l'on arrivait à interpréter ainsi était-il sûrement insuffisant; les noms géographiques que portaient beaucoup d'entre elles démentaient clairement la genèse qui leur était attribuée. Peu importait : l'esprit hindou, saisi par l'ivresse des classifications, n'est pas pour s'arrêter devant ces scrupules. La réalité lui prêtait d'ailleurs un point d'appui : c'était le cas, sans doute souvent observé, où une section nouvelle sortait du groupement local de gens que leur naissance irrégulière excluait de la caste paternelle, reléguait à un échelon social inférieur. Sur cette base, avec la rigueur décevante dont le génie hindou est coutumier, on échafauda en affirmations absolues des hypothèses plus que suspectes. Elles avaient un double avantage : elles créaient une apparence de symétrie dont la séduction est toute-puissante sur les théoriciens de l'Inde ; elles faisaient sortir du principe posé à la racine de l'organisation sociale la confusion même qui semblait de nature à la compromettre. Le penchant était si fort, qu'il se manifeste en plusieurs manières. N'est-ce pas Manou lui-même qui représente comme des kshatriyas que des fautes diverses, — omission des rites, dédain des brâhmanes, — ont réduits à la condition de çoûdras, les tribus des Paundrakas, des Codas, des Drâvidas, des Kâmbojas, des Yavanas, des Çakas, des Paradas, des Pahlavas, des Cînas, des

Kirâtas, des Daradas, c'est-à-dire toutes les populations guerrières non hindoues de l'Inde ou de l'étranger, Dravidiens et Chinois, Perses et Grecs, Scythes et aborigènes? Aucun lien d'origine ne les rattachait, bien entendu, à l'organisation brâhmanique; il fallait à tout prix les faire rentrer dans l'ordonnance préconçue!

La théorie des castes mélangées ouvre d'abord dans le système une brèche inquiétante. Mais que dire des quatre castes principales? On ne peut douter que la prétention de faire de tous les çoûdras un simple ramassis d'esclaves ne soit purement arbitraire. Elle est infirmée par la situation même que, du point de vue civil, des textes parallèles leur assignent. Peut-on croire que les trois castes supérieures aient jamais formé ces unités fermées, compactes, réglées, dont on évoque l'image? La caste brâhmanique poursuit ses destinées sous nos yeux. Dans quelles conditions? nous l'avons vu, non pas comme une caste véritable, mais comme une agglomération de castes innombrables, inégales en droits, en rang social, et séparées à cet égard par des distances énormes. Que l'on se rappelle les longues listes de brâhmanes dégradés et déchus qu'énumère la tradition! Il n'en était donc pas autrement du temps où furent rédigés les Livres de lois. Quant aux kshatriyas et aux vaïçyas, c'est à peine si leur nom même a survécu dans quelques traces; elles sont aussi suspectes que rares. Là où il paraît, le nom a pu être repris à la tradition à des époques récentes, — nous en avons des exemples avérés, — pour servir les prétentions arbitraires de tel ou tel groupe. Comme castes séparées, authentiques, on ne les saisit nulle part. Nous n'y pouvons voir encore que des noms génériques, un cadre très vaste destiné à embrasser, à dissimuler un fractionnement réel infini.

J'ai eu occasion naguère de montrer ici même, à propos du théâtre, comment les Hindous procèdent pour établir des enseignemens théoriques. Goût des classifications et dédain des faits, insouci de notre sens logique et respect superstitieux des formules, tout conspire chez eux, avec la tyrannie de l'esprit scolastique, avec la domination incontestée d'une classe sacerdotale, pour hâter l'éclosion des systèmes, pour prêter aux plus artificiels un prestige très immérité. Ce qui est vrai pour la littérature ne l'est pas moins pour la religion et pour les lois. Et nous ne devons pas nous scandaliser dans l'Inde d'une vue qui pourrait ailleurs passer pour téméraire. L'Hindou n'hésite pas à généraliser, sans s'inquiéter des limitations même les plus indispensables à nos yeux. Un exemple entre cent.

Il y a quatre situations pour le brâhmane fidèle aux devoirs

de sa caste. Il faut qu'il étudie, comme novice, les écritures et les règles du sacrifice; plus tard il se marie et fait souche de fils qui continueront la tradition des cérémonies familiales. Il en est qui se retirent dans la solitude pour s'y livrer à une vie d'austérités. Il en est qui, plus détachés encore de la terre, se font ascètes mendians. Sous la main des théoriciens, ces quatre conditions deviennent les étapes régulières et, s'il se fallait fier aux apparences, obligatoires, de la carrière d'un brâhmane. Prendrons-nous cette exigence au sérieux? Nous serions loin de compte si, d'après les textes, nous nous figurions tous les brâhmanes uniquement adonnés à l'étude et à la pénitence, partageant leur carrière en quatre périodes et consacrant les deux dernières à la vie d'ermite et à la profession de fakir errant! Les rédacteurs des livres ont simplement soudé en un système des faits isolés, plus ou moins exceptionnels, prêté un aspect impératif à ce qui n'était qu'un idéal de perfection rarement réalisé. N'avons-nous pas vu le théoricien littéraire créer une catégorie dramatique pour une seule pièce, et généraliser un cas si particulier en un précepte universel?

Ces législateurs religieux et moralistes obéissaient donc à un penchant naturel très puissant sur l'esprit hindou. Ils obéissaient aussi, plus ou moins sciemment, il n'importe, à une tendance personnelle, intéressée, dont l'action partout apparente achève d'enlever à leur œuvre l'autorité d'un témoignage sûr. Avant tout, ils se proposent de consacrer la suprématie absolue des brâhmanes. Tout chez eux est rapporté à cette glorification, tendu vers cet intérêt. Sortis de leurs écoles, les livres sont calculés pour exalter leur pouvoir, fortifier leur prééminence. Maîtres exclusifs de la littérature, ce sont eux aussi qui ont donné leur forme aux traditions épiques; il est naturel que, malgré des dissonances accidentelles, elles reflètent, avec autant d'insistance que la littérature sacerdotale elle-même, les prétentions des brâhmanes, qu'elles signalent avec une emphase égale les privilèges qu'ils revendiquent. Non seulement les Livres de lois réservent aux brâhmanes toutes les fonctions influentes, toutes les faveurs; l'échelle de la répression criminelle est invariablement graduée à leur profit. On a vu comment le Conseil représentatif ou l'Assemblée générale de la caste, sous la direction de son chef attitré, a mission d'exercer la police intérieure, de prononcer les exclusions nécessaires ou de régler les termes de la composition au prix de laquelle le délinquant pourra y échapper. Manou et Yâjnavalkya ne parlent à cet égard que de réunions de brâhmanes versés dans les saintes lettres. La préoccupation d'étendre le pouvoir brâhmanique est

ici sensible; et aussi bien, même de nos jours, un brâhmane, seul ou adjoint au Conseil de la caste, prend souvent dans ces décisions la part prépondérante. L'ambition brâhmanique pénètre et inspire cette littérature tout entière. Il peut être malaisé de marquer dans le détail jusqu'où va l'arbitraire; il est certain qu'il colore plus d'une partie du tableau, qu'il fausse plusieurs des ressorts de l'organisation sociale telle qu'elle nous est esquissée; et l'on voit quelles réserves appelle le témoignage de la tradition littéraire. Des faits actuels elle semble ainsi tour à tour et se rapprocher et s'éloigner singulièrement. Tout s'y comprend sans peine, — les contradictions se résolvent en diversités locales, les symétries impossibles en essais d'explications systématiques, — si l'on admet qu'elle correspond à une situation réelle absolument analogue à celle qui existait hier encore. Cette situation est seulement présentée dans une perspective trompeuse, avec des généralisations, des corrections, des interprétations, telles qu'en pouvait inspirer soit le tour d'esprit propre aux Hindous soit la préoccupation souveraine des intérêts brâhmaniques.

Je dis analogue, je n'oserais dire identique. Si un fait ressort clairement du spectacle des castes, c'est, sous l'action continue de principes assez stables, la mobilité des formations. Il n'est sûrement pas nouveau; les causes qui le produisent sont en jeu depuis de longs siècles. La situation ancienne qui correspond à la rédaction des Livres de lois et de l'Épopée a donc pu dans le détail s'écarter plus ou moins des données actuelles. Les grandes lignes en étaient toutes semblables. Il faut seulement, dans l'organisation des castes comme ailleurs, réserver la possibilité, la vraisemblance de modifications telles que le temps ne manque jamais d'en introduire dans les institutions humaines, même après cette première et décisive évolution qui a constitué leur individualité.

En somme, ce n'est pas la théorie qui peut rendre compte des faits : ce sont les faits qui aident à voir la théorie sous son vrai jour, à la ramener dans ses justes limites.

II

Les Livres de lois et l'Épopée correspondent à une époque où le monde hindou est définitivement constitué. Ils reposent sur une double assise de productions plus anciennes : une couche de littérature sacerdotale, et, plus haut encore, le trésor des hymnes védiques, ce que, dans l'usage occidental, moins large que la terminologie hindoue, nous appelons spécialement le Véda.

Il nous faut remonter jusque-là.

De vieille date, les enseignemens propres aux écoles sacerdotales ont été condensés dans des sortes d'aphorismes appelés *Soûtras*. Nous en possédons de nombreuses collections. C'est à cette source qu'ont puisé les Livres de lois. Chacun, en dernière analyse, se rattache plus ou moins directement à l'une ou l'autre de ces traditions. Cette littérature technique couronne une longue élaboration que représentent les *Brâhmanas*, les témoins les plus reculés de la réflexion religieuse appliquée aux opérations du sacrifice. Livres singuliers où, au hasard des cérémonies successivement décrites, se coudoient les jeux étymologiques les plus hasardeux et un mysticisme pénétrant, des déductions enfantines et de hardies spéculations. Nulle part ils ne traitent de parti pris le sujet qui nous occupe. On n'y peut rencontrer que des indications accidentelles. Elles n'en ont que plus de prix, étant en somme assez clairsemées. Suivant un connaisseur éminent, M. Weber, « l'organisation des castes est, dès cette période des brâhmanas, en pleine floraison; dès lors, nous nous trouvons en présence de la même situation qui nous apparaît, idéalisée et codifiée, dans les lois de Manou ». A défaut d'exposés complets, les allusions, les informations fragmentaires ne permettent pas d'en douter.

Les quatre castes y apparaissent installées déjà dans leur séparation et dans leurs privilèges respectifs; les droits et les devoirs des brâhmanes, en particulier, concordent absolument avec les descriptions plus modernes; la pureté nécessaire de la race leur est dûment inculquée. Les membres des trois hautes castes sont tenus d'épouser une première femme de rang égal, sans préjudice, bien entendu, d'autres unions secondaires. La caste se perd par la négligence persistante de l'initiation; elle se perdrait par beaucoup d'autres fautes, si des expiations graduées ne permettaient d'échapper à cette pénalité suprême. Tout commerce est interdit avec les exclus, *patitas* (tombés); aucune union avec eux n'est admise. Nulle nourriture ne se peut accepter de leurs mains. La préoccupation des contacts impurs est toujours présente; on ne mange pas avec des gens de basse origine, on ne peut se servir des vases des çoûdras, et un brâhmane ne peut être médecin, à cause des souillures que la profession rend inévitables. L'usage des liqueurs est désapprouvé; l'usage de la viande est, au moins dans certains cas, interdit; la chair de certains animaux, proscrite. Les castes mêlées elle-mêmes, le fait sinon la théorie, ont ici leur place. Bon nombre sont nommément énumérées.

Si les règles souffrent de nombreux tempéramens, cela n'implique nullement qu'elles soient en voie de formation. De nos jours encore, si nous prétendions réduire la coutume en formules gé-

nérales, nous serions amenés à une foule de réserves pareilles. Sachons démêler la signification de ces incertitudes, de ces contradictions. Elles relèvent, suivant les cas, d'explications diverses. A prendre à la lettre certains passages, il semblerait que la dignité de brâhmane fût alors le prix du savoir et de la vertu, plus que le privilège du sang. Mais une expérience que vérifie toute la littérature postérieure nous enseigne ce que signifie ce langage : ce n'est rien qu'un détour pour glorifier la vertu et le savoir supposés des prêtres; il n'emporte en aucune façon l'oubli des droits que crée, que crée seule la naissance. Il se pourrait, en un sens, justifier littéralement : la négligence des obligations religieuses, dont l'ignorance ou le vice peuvent devenir la source, suffit à faire déchoir de la caste.

Si, pour les brâhmanes, les expiations sont ici rendues, en nombre de cas, singulièrement douces, faut-il en conclure qu'on n'attachait que peu de prix aux prérogatives dont elles étaient destinées à restituer l'intégrité? Je le crois d'autant moins que, aujourd'hui encore, les purifications et les amendes sont souvent, nous l'avons vu, fort légères. Que l'on songe d'ailleurs à cette glorification passionnée de la grandeur des brâhmanes qui s'étale partout ici, à l'exagération absurde des honoraires qui sont réclamés pour leur intervention dans les sacrifices et qui se montent jusqu'à des centaines de milliers de vaches, au sang-froid avec lequel on déclare que le devoir d'un arbitre est, en face d'un adversaire plus humble, de donner toujours raison à un brâhmane, quels que soient ses torts! Comment les auteurs ou rédacteurs de ces livres, tous brâhmanes, auraient-ils marchandé aux brâhmanes les facilités soit pour tourner ou limiter des obligations pénibles, soit pour expier leurs fautes? Cette indulgence même prouve de quel prestige ils étaient dès lors investis.

Nul doute, cette littérature repose déjà sur le terrain que révèlent les Livres de lois ou l'Épopée. C'est s'aveugler à plaisir que d'y chercher un témoin contemporain de la formation du régime. Mais, par ses exagérations, par l'inspiration si exclusive dont elle est pénétrée, elle montre plus clairement encore à l'œuvre, les inclinations, les intérêts, les travers d'où est sorti, non le régime lui-même, mais le système qui lui a donné sa forme dogmatique. Elle en dénonce, elle en précise le caractère artificiel et spéculatif. Or, par ses racines au moins, elle touche aux couches littéraires les plus primitives; parmi les Hymnes védiques, plusieurs sont, à n'en pas douter, contemporains de l'époque où elle-même s'élaborait sous la main des prêtres.

Un de ces hymnes passe pour le document le plus ancien qui

atteste explicitement dans l'Inde l'existence des castes. C'est celui qui décrit comment l'univers sort tout entier de la substance du Mâle primitif, Pourousha. Le texte déclare que « le Brâhmane était sa bouche, le Râjanya (*Kshatriya*) ses bras, le Vaïçya ses cuisses », que « de ses pieds naquit le Çoûdra ». De l'aveu de tous, ce morceau est parmi les plus récens de la collection vénérable où il a pris rang. Il a pourtant bénéficié en quelque mesure du prestige qui s'attache à l'ensemble. On s'est d'autre part, pour apprécier, pour commenter le témoignage, inspiré de cette idée préconçue que l'existence des castes devait se manifester sous la forme des quatre castes du système développé; rien à mon sens de plus fragile.

Un exemple va me faire comprendre. Haug, et après lui, avec plus de précision, M. Kern, ont cherché à démontrer, contrairement à l'opinion la plus commune, que les castes non seulement auraient été parfaitement connues à l'époque védique, mais qu'elles remonteraient plus haut, jusqu'au temps où les ancêtres des Iraniens et ceux des Hindous vivaient côte à côte. Quel argument invoquent-ils? Ils s'appuient, soit sur les textes de l'Avesta, soit sur les témoignages plus récens qui montrent l'ancienne population de l'Iran partagée en quatre *pishtras*, analogues aux quatre *varnas* de l'Inde. L'existence des castes n'est nullement attestée dans l'histoire de la Perse. Mais la notion de caste est, dans l'esprit de MM. Kern et Haug, si indissolublement liée à la quadruple division en Brâhmanes, Kshatriyas, Vaïçyas et Çoûdras, que, à en découvrir l'équivalent dans une région apparentée, ils concluent sans hésitation que le régime des castes a dû exister parallèlement dans les deux milieux! J'estime, et j'y vais revenir, que M. Kern est parfaitement fondé à rapprocher les deux séries; j'admets volontiers qu'elles ont, entre elles, plus qu'une ressemblance extérieure, une affinité intime; mais, malgré la fusion qui s'est opérée dans l'Inde entre ce quadruple fractionnement et le système des castes, rien ne prouve que la connexité soit originelle, nécessaire, qu'ils s'emportent l'un l'autre.

Je dois m'en expliquer.

La doctrine officielle n'admet que quatre castes; la réalité fait éclater ce cadre trop étroit : elle en montre un nombre infini. Et c'est là que réside, entre la théorie et les faits, une opposition capitale, la seule, à vrai dire, qui ne soit pas aisément réductible. Peut-on arguer de la différence des temps? Mais la théorie, par plus d'un indice, par les contradictions mêmes où elle s'engage, constate et avoue que, de vieille date, les castes ont été bien autrement nombreuses qu'elle ne paraît d'abord le supposer. J'ai

dit combien il est douteux qu'une caste de Kshatriyas et de Vaïçyas ait jamais réellement existé. On sent de reste combien des catégories si vastes sont peu compatibles avec les règles mêmes, avec cet exclusivisme jaloux, cette organisation corporative et autonome qui caractérisent la caste vivante.

Les millions d'hommes qui dans l'Inde revendiquent le titre de brâhmanes, et sont, en un sens, unifiés par ce nom, sont en réalité partagés en une foule de sections parfaitement distinctes, dont chacune possède les caractères et les organes qui définissent la caste. Nous parlons couramment de la caste brâhmanique ; c'est *les castes brâhmaniques* qu'il faudrait dire. Nous enveloppons dans un seul terme générique des castes multiples qui ont chacune leur individualité. Les aveux de Manou à propos des brâhmanes dégradés prouvent qu'il faisait exactement de même. Alors comme aujourd'hui, le nom de brâhmanes ne les embrassait que comme un titre honorifique commun. Le *Mahâbhârata* déclare quelque part que le fils d'un brâhmane est brâhmane, de quelque origine que puisse être sa mère. La contradiction avec les règles de Manou n'est pas nécessairement si irréductible qu'elle semble d'abord. Quoi que prétende la théorie, on peut rester brâhmane tout en changeant de caste.

Regardons autour de nous. Les Râjpouts d'aujourd'hui, les clans militaires de l'Inde occidentale, ont la prétention de correspondre, — ils correspondent par le rang et la profession, — aux Kshatriyas du système. Est-ce à dire qu'ils ne forment qu'une seule caste, ou qu'ils ne soient que le morcellement progressif d'une caste unique? Nous avons constaté au contraire que, jusque sous nos yeux, des castes qui n'y ont aucun titre s'arrogent tel nom qui représente pour elles un avantage social. Pourquoi le cas serait-il nouveau?

Nous touchons ici du doigt la situation vraie : les noms de Brâhmanes, de Kshatriyas, de Vaïçyas, de Çoûdras, représentent, non pas quatre « castes » primitives, mais quatre « classes ». Ces classes peuvent être fort anciennes. C'est seulement par la suite qu'elles ont été superposées aux castes. Différentes de nature et d'origine, les vraies castes ou les organismes dont elles sont issues étaient, dès le début, bien plus fractionnées et bien plus nombreuses. Seule, cette explication rend compte de la discordance qui éclate entre la théorie et les faits.

C'est ici que la comparaison des textes iraniens prend tout son prix. Entre les quatre *pishtras* iraniens et les quatre *varnas* hindous, la symétrie est tout à fait significative : les Athravas ou prêtres correspondant aux Brâhmanes, les Rathaesthas ou

guerriers aux Kshatriyas, les Vâstriyas-Fshouyants ou chefs de famille, aux Vaïçyas, les Hûitis ou ouvriers manuels aux Çoûdras. La ressemblance générale est frappante; elle rejette dans l'ombre quelques différences douteuses. Les Vaïçyas sont, dans la tradition brâhmanique, réputés surtout agriculteurs et marchands; mais justement la littérature bouddhique, en les appelant d'ordinaire *grihapatis* ou « maîtres de maison », les rapproche rigoureusement de l'interprétation donnée pour la catégorie iranienne. La classe des Hûitis n'est pas décrite avec une précision qui permette d'instituer avec les Çoûdras des comparaisons décisives; la façon même dont elle est, comme souvent celle des Çoûdras, laissée de côté, isolée par conséquent des trois premières, crée entre les deux, toutes deux présentées comme des classes religieusement et socialement inférieures, un lien de plus et non des moins forts. De part et d'autre, l'entrée définitive de l'individu dans la communauté des classes supérieures est marquée par une cérémonie identique, par l'investiture du cordon sacré. La correspondance est donc parfaite.

Ce qui a été contesté et contesté très justement, c'est que les pishtras de l'Iran aient constitué des castes. Quant à décider s'il n'a pas existé dans l'Iran des germes d'où la caste aurait pu sortir, les germes d'où elle est sortie dans l'Inde, c'est une autre affaire. En tous cas, les quatre pishtras de l'Avesta ne représentent que des *classes*. Il n'en est pas autrement, à l'origine, de la quadruple division hindoue. Si de part et d'autre le sectionnement concorde, c'est qu'il remonte à une date reculée; si les castes se sont développées dans l'Inde seule, c'est qu'il n'est point lié de sa nature et indissolublement avec le régime des castes.

Je sais qu'on cherche à accommoder les choses; on admet que l'émiettement actuel résulte de la désorganisation lente d'une stricte unité primitive. Les impossibilités sautent aux yeux. C'est du reste un point où je dois revenir en énumérant les systèmes divers par lesquels on a cherché à rendre compte des origines. Quant à présent, je me confine dans les élémens d'information que fournit la tradition littéraire. Il nous faut sonder les indices que, dans ses monumens les plus anciens, elle livre à notre critique.

III

Les quatre castes ne sont pas, je viens de l'indiquer, dans les sources hindoues, simplement coordonnées. Elles se résolvent en deux groupes : l'un est composé des trois plus hautes, l'autre comprend la quatrième seule. Le premier embrasse les *âryas*

ou, d'un autre nom, les *dvijas*, les hommes dont la naissance naturelle se double de la renaissance religieuse que confère l'initiation. Exclus de cette sorte de sacrement, les Çoûdras n'ont point de part à la science et aux écritures sacrées, auxquelles il sert d'indispensable introduction, point de part directe aux sacrifices, ni à aucune des cérémonies qui sont destinées à sanctifier, dans ses phases diverses, la vie des castes supérieures. Tout au plus sont-ils admis à célébrer certains rites inférieurs; par là seulement ils restent enveloppés, encore qu'à un degré très humble, dans l'organisation commune. L'initiation est la porte par où l'on entre dans la grande famille âryenne; comme le dit expressément Manou, tant qu'il n'a point passé par cette seconde naissance, l'Arya lui-même n'est pas supérieur au Çoûdra. La division est donc essentielle. Elle est religieuse, non pas simplement sociale. Un mort des trois hautes castes, porté par un çoûdra, ne pourrait entrer au ciel. La formule la plus forte pour condamner certaines fautes chez les brâhmanes, c'est de déclarer qu'elles font d'eux des çoûdras, c'est-à-dire des *Outcats*. Manou déclare que, pour le çoûdra, il n'y a pas de péché grave, *pâtaka*. Il n'y a pas en effet pour lui de fautes entraînant la déchéance : il n'a point d'accès à ces hauteurs d'où l'on peut tomber.

Une distinction si tranchée ne peut guère, à l'époque où nous transportent ces recherches, manquer de correspondre à une scission nationale. Nous ne saurions discerner si la population comprise sous la dénomination de çoûdras était uniquement composée de ces élémens aborigènes que rencontrèrent les Aryens en immigrant du Nord-Ouest dans l'Inde, ou si elle englobait des élémens mélangés. Le point est secondaire. D'Aryas à Çoûdras, il y a certainement à l'origine une opposition de race, qu'elle soit plus ou moins absolue. Le mélange inévitable entre vainqueurs et vaincus, entre envahisseurs et autochtones, a pu diminuer la distance et réduire l'antinomie; il n'en a jamais effacé le souvenir.

Veut-on juger de l'excès d'hostilité et de mépris avec lequel le çoûdra était considéré? Un texte met sur la même ligne le meurtre d'un çoûdra et la destruction d'un caméléon, d'un paon, d'une grenouille; un brâhmane novice a le droit de prendre sans plus de façon à un çoûdra ce dont il a besoin pour payer les honoraires de son maître; les châtimens les plus terribles frappent le çoûdra qui, même dans les rapports extérieurs, ne garderait pas sa distance vis-à-vis d'un homme des trois castes âryennes.

L'antithèse entre *çoûdra* et *ârya* — Arya embrassant les trois hautes castes — est consacrée dans la littérature des Brâhmanas. Une foule d'indices trahissent entre les deux termes, non pas une simple inégalité de rang, mais la lutte autrement profonde de deux traditions religieuses. Les hymnes védiques nous montrent cette lutte en pleine action.

Le mot *varna*, — littéralement *couleur*, — passe pour être en sanscrit le nom de la *caste*. J'aurai, à cet égard, des réserves à marquer. Il est certain du moins qu'il sert régulièrement à désigner les quatre castes théoriques. Cette acception n'est pas connue du Véda. Le mot y est en revanche employé dans deux locutions qui s'opposent : *ârya varna* et *dâsa varna*, la « race âryenne » et la « race ennemie ». Elles y ont des synonymes encore plus transparens, tels que la *peau noire*, les *hommes noirs*. La littérature plus moderne oppose encore parfois la *race noire* (*krishna varna*) aux brâhmanes. Cette antithèse est donc le prototype, parfaitement équivalent, de celle qui plus tard s'exprime par *ârya* et *çoûdra*, *ârya varna* et *çoûdra varna*. Par quelque évolution qu'en ait pu ensuite passer l'usage, le mot *varna* a donc été employé d'abord pour distinguer deux populations différentes et ennemies, caractérisées l'une par la blancheur au moins relative, l'autre par la noirceur de sa peau. Si les « varnas âryens » désignent dans la littérature postérieure les trois castes réputées de souche âryenne, l'expression a primitivement été consacrée au singulier : le « varna âryen » a désigné collectivement toute la race claire des envahisseurs.

Il est donc certain que la terminologie du système repose sur un passé différent. Elle enveloppe dans son réseau et façonne à sa convenance des divisions qui, d'origine, correspondent à des notions tout autres, des termes qu'elle a détournés de leur portée première. Retenons l'avertissement.

Quelque idée que l'on se fasse de l'état des choses à l'époque védique, il est incontestable que les hymnes distinguent, dans la population âryenne, trois grandes catégories : les prêtres, les chefs et le peuple; les prêtres, que, sous des titres variés, nous retrouvons sans cesse occupés aux œuvres du sacrifice et à la composition des chants qui l'accompagnent, — les chefs, que nous suivons dans les combats et dans les assemblées, — le peuple, toujours désigné par un pluriel qui le plus souvent nous montre les « clans » qui le composent entourant les chefs à la guerre.

Que, dès lors, les fonctions sacerdotales aient été solidement organisées, protégées contre des intrusions trop faciles, leur complication même nous en est garante; que, comme partout, le

pouvoir royal ou, d'une façon plus générale, la dignité des nobles ait eu une tendance marquée à se fixer par une hérédité plus ou moins rigoureuse, le fait est universel. Mais il faut assurément une forte prévention, le parti pris de retrouver dans le passé les enseignemens du système brâhmanique, pour découvrir, dans cette triple classification, des castes au sens strict du mot, telles que les suppose la doctrine ou l'usage plus moderne. Aucun des caractères qui font la caste n'est expressément mentionné.

Les trois termes sont parfois rapprochés; ils embrassent visiblement tout l'ensemble du peuple âryen. Un vers assure que « les viças (les clans) s'inclinent spontanément devant le chef (*râjan*) que précède un brâhmane (*brahman*) », c'est-à-dire, pour parler le langage technique, devant le roi qui a un *pourohita* ou prêtre domestique. Tout en constatant que les prétentions du pouvoir sacerdotal sont déjà établies, il présente la situation sous son vrai jour : le roi et le prêtre, dans la fonction qui leur est propre, mis en regard du peuple entier. Nous sommes en présence de classes plus ou moins fermées et jalouses, non pas de castes. On ne peut cependant méconnaître que cette triple division correspond exactement aux trois premières castes de la théorie brâhmanique. Comment expliquer la chose?

Des noms que portent les trois castes, *brâhmana* se trouve seul dans les hymnes (en faisant, comme il convient, abstraction de l'hymne à Pourousha dont j'ai parlé plus haut et qui suppose achevé ce système dont nous voulons sonder les origines). Encore y est-il rare. Le primitif *brahman* est fréquent; au neutre, c'est le terme consacré pour embrasser l'ensemble des fonctions sacerdotales. Des deux titres qui dans la suite désignent les guerriers, *kshatriya*, qui, comme épithète exprimant la puissance, accompagne à plusieurs reprises le nom de certains dieux, n'est appliqué à des chefs qu'une ou deux fois, dans des passages suspects d'appartenir à une époque récente, *râjanya* est inconnu. En revanche, le simple *râjan* est le titre courant des nobles; le thème *kshatra* résume l'idée de la puissance royale. Le nom des vaïçyas est étranger aux hymnes; le primitif *viç* est, au pluriel, le nom invariable de ces « clans » qui constituent la masse de la nation. La trinité *brahma*, *kshatra* et *viç*, embrassant toute la population âryenne, ne se rencontre pas seulement dans le Véda. Dans la littérature postérieure des Brâhmanas, elle reste consacrée. Elle se répète, avec une insistance qui témoigne d'une origine ancienne et respectée, dans les livres mêmes qui connaissent et emploient à l'occasion les termes définitifs : *Brâhmana*, *Kshatriya*, *Vaïçya*.

Ces termes, il est visible, je pense, qu'ils sont une dérivation de la formule ancienne, une dérivation technique et savante. Le régime auquel ils sont associés n'est pas le simple prolongement spontané, organique, de la situation que reflète le Véda; comme les mots dans lesquels il s'incarne, il représente un système réfléchi, adapté à des conditions ou entièrement nouvelles ou au moins très différentes de celles d'où découlait la triple division primitive. C'est retourner la relation vraie que d'interpréter les témoignages védiques par la théorie brâhmanique d'un âge plus récent.

Au-dessous des tribus âryennes et affrontées comme des adversaires constans, les hymnes ne connaissent que le *dâsa varna*, la population ennemie, qu'ils appellent aussi *Dasyous*. Les Çoûdras leur sont inconnus. Le nom des *Dasyous* a au contraire été repris par la littérature et affecté aux couches les plus basses de la population, à celles qui, n'ayant aucune place régulière dans les cadres brâhmaniques, sont quelquefois, et jusqu'à l'heure actuelle, désignés comme *outcasts*. Ou il n'existait à l'époque védique aucune couche de population correspondant aux Çoûdras, à la fois exclue de la communauté âryenne et rattachée à elle par certains liens assez lâches pour assurer sa dépendance sans compromission fâcheuse; ou, si elle existait, les poètes dont les chants nous sont parvenus n'ont pris aucun souci de lui assigner une place à part, en dehors de la masse des Dasyous. Preuve nouvelle que le système est tout autre chose que le développement normal de la situation védique.

Que les Viças du Véda n'aient point circonscrit une caste, qu'elles englobent tout ce qui, dans la population âryenne, n'était pas distingué par des fonctions sacerdotales ou par un rang aristocratique, que, par conséquent, la théorie brâhmanique ait, en créant le dérivé *vaïçya*, fait du primitif une application en partie arbitraire, historiquement fausse, nous en avons un indice qu'il ne faut point oublier. Le nom d'*arya*, quoiqu'il ne paraisse pas usité ainsi dans les hymnes, est incontestablement synonyme d'*ârya*. Il est parfois employé ainsi par la littérature sacerdotale; mais il est surtout appliqué spécialement aux vaïçyas. On se souvenait donc fort bien que les vaïçyas formaient en réalité toute la classe des hommes libres, le gros de la nation. Entre ce vague groupement et la caste véritable, nécessairement plus restreinte, adonnée à une profession définie, reliée par une commune descendance, enfermée dans des règles particulières, gouvernée par des coutumes propres, il y a un abîme.

J'ai admis jusqu'ici, comme on fait d'ordinaire, que *varna*,

dans la théorie brâhmanique, est le terme qui correspond précisément à la notion de caste. La concession n'était que provisoire. Elle veut être limitée. Employé d'abord pour marquer une opposition de couleur entre deux populations rivales, fractionné ensuite, si j'ose ainsi dire, pour être étendu non plus à ces deux *varnas* primitifs, mais à des catégories plus nombreuses, il n'a pas perdu toute trace de ses origines. Il ne désigne pas la caste en général et dans le sens rigoureux, mais seulement « les quatre castes ». Il s'applique uniquement à ce que, quelque part un livre épique, le *Harivamça*, appelle les « quatre castes légales ». Pour désigner les autres, ces castes secondaires ou mélangées qui correspondent, non à des divisions théoriques, mais aux vraies castes, telles que nous les voyons vivre et agir, les Livres de lois ont un autre terme, *jâti*. Il fait précisément pendant par le sens au mot « caste », puisqu'il veut dire « naissance, race ». C'est, je crois, dans cette acception, non dans celle de « famille », qu'il le faut entendre partout où l'emploient Manou, Yâjnavalkya, et les autres. Cette distinction entre les deux termes, on a eu le tort de n'en point tenir un compte suffisant. Elle perpétue jusqu'à une époque assez basse le souvenir des deux élémens qui sont combinés dans la théorie brâhmanique.

La conclusion s'impose.

Dépositaire d'un passé lointain, le Véda reflète une division de *classes* dont la comparaison de l'Iran, d'autres indices encore, attestent l'antiquité très haute. La littérature plus moderne se trouvait, elle, tout à la fois contemporaine, dès ses origines, d'un régime de *castes*, et prisonnière de la tradition védique, tenue d'en accepter sans réserve tout l'héritage. Souvenirs du passé et réalités du présent se fondirent dans un système hybride ; le régime vivant des castes s'encadra dans de vieilles divisions de races et de classes qui furent démarquées à cet effet. Ces incohérences n'étaient pas pour effrayer une spéculation scolastique plus qu'aucune autre dédaigneuse des faits et de l'histoire. Son œuvre était d'ailleurs facilitée par ce qui, jusque dans l'émiettement des castes, survivait certainement de l'esprit de classe.

Aujourd'hui encore, l'orgueil de classe pénètre tous les brâhmanes ; il domine toutes les inégalités, toutes les différences qui les séparent au vrai en une multitude de castes. A plus forte raison devait-il en être de même, en un temps où, la diffusion du peuple âryen étant moindre, le mélange des races moins avancé, le fractionnement était encore plus restreint. Même chez l'aristocratie guerrière, et quel qu'ait été son morcellement en clans,

tribus ou castes, l'amour-propre de classe, les intérêts de classe ne pouvaient manquer de garder un empire puissant et de maintenir une certaine unité. A coup sûr, ce sentiment, cette unité relative étaient pour une classe sacerdotale, ambitieuse et déjà savante, particulièrement indispensables à la fois et aisées à sauvegarder. Il n'y a entre classes et castes point d'incompatibilité absolue ; les deux régimes se peuvent combiner et compléter. L'erreur consiste à en confondre les origines.

Seule l'autorité de la théorie brâhmanique a pu répandre sur cette distinction profonde une fâcheuse illusion. Elle a donné crédit à une interversion complète des rôles. C'est sous son insidieuse influence que l'on s'est obstiné à chercher l'origine des petits groupes bien vivans, dans des catégories qui n'en sont plus que l'exposant collectif, dont la valeur est en quelque sorte devenue nominale, qui ont été superposées à un régime auquel elles sont primitivement étrangères, moins par un développement organique que par une construction savante.

On a beaucoup discuté, et sans serrer les termes d'assez près, la question de savoir si les castes existaient à l'époque védique. D'un commun accord, on a considéré que l'hymne à Pourousha était trop récent pour faire foi à cet égard. Les observations qui précèdent ne tranchent pas le problème. Il en résulte au moins que, partisans ou adversaires de l'existence védique des castes, doivent décidément modifier leur base d'opération. Que le mot *varna* ne signifie point *caste* dans les hymnes, il importe peu, s'il est vrai que ce mot n'ait jamais eu rigoureusement ce sens, ou du moins qu'il ne l'ait reçu qu'en vertu d'une extension tardive. Que l'on discerne dans la population une triple division, que l'on soit même fondé à en induire l'existence dans un passé encore plus reculé, il n'y a rien à conclure de là, s'il est vrai qu'il s'agisse de classes, non de castes. La hiérarchie des classes se retrouve dans des milieux trop divers pour être par elle-même significative. La caste, organisme de sa nature circonscrit et séparatiste, a nécessairement d'autres racines. Le vrai problème consiste à déterminer si, au-dessous de ces grandes catégories de prêtres, de guerriers nobles, d'hommes libres, et inscrits, si j'ose ainsi parler, dans ces cercles étendus, il y a trace dans les hymnes de groupes héréditaires, agglutinés par l'un quelconque, — consanguinité, profession, religion, résidence, — des facteurs que nous savons contribuer à la constitution des castes, des organismes enfin identiques ou simplement analogues à la caste. Voilà ce qu'il faut chercher ; autre chose est de savoir si la recherche sera fructueuse.

Personne n'a fouillé le Véda avec plus de compétence que M. Ludwig, ni plus de penchant à y dénoncer la caste. Il ne s'est laissé arrêter par aucune des conclusions négatives, même les plus autorisées. Il n'a rien découvert. Des classes, oui ; des castes, non. Que la complication même des rites et des chants ait, dès l'époque védique, solidement cimenté le sacerdoce, que les fonctions en aient été souvent, habituellement même, héréditaires, personne n'en peut douter. Qu'il se soit formé une classe de chefs riches, puissans par les armes, et que cette noblesse ait dans l'Inde, comme ailleurs, reposé essentiellement sur la naissance, M. Ludwig n'a rien démontré de plus. Il n'a retrouvé aucune des limitations positives que suppose la caste, ni prouvé que ces Maghavans qu'il assimile aux Kshatriyas appartinssent à un groupe fermé. Au fond, M. Ludwig reconnaît lui-même qu'il ne peut discerner que deux classes distinctes, l'une de prêtres, l'autre de nobles, placées au-dessus de la masse du peuple âryen, des Viças. S'il estime que ces indices suffisent pour affirmer l'existence du régime des castes, c'est qu'il prend son point de départ dans le système brâhmanique. Il considère, au moins tacitement, ce système comme l'expression exacte des faits ; par conséquent toute trace qui, dans le passé, accuse avec lui une certaine concordance, démontrerait que, du temps où elle remonte, il existait dans son ensemble. C'est une pétition de principe.

M. Zimmer était certainement autorisé à en prendre avantage en faveur de la thèse opposée. Autre chose est de décider si, inversement, il est certain qu'il n'ait point existé de castes dès l'époque où furent composés les hymnes les plus anciens. Si l'on songe combien, malgré son importance souveraine dans la vie pratique et sociale, le mécanisme des castes (je ne parle pas de la domination des brâhmanes ou des nobles, comme classes) tient au fond peu de place dans toute la littérature postérieure, on avouera que le seul silence des textes a ici peu de poids. Si, comme je l'estime, la caste prend son origine dans une évolution normale de la plus ancienne constitution de la famille, évolution organique, mais spéciale à l'Inde, déterminée par les conditions ethniques et économiques, géographiques et psychologiques qui lui sont propres, le développement a dû se produire trop lentement, il repose sur des élémens trop primitifs, trop instinctifs de la vie, pour qu'une littérature comme celle des hymnes, déjà ambitieuse et déjà savante, promette sur ces élémens, sur leur développement, beaucoup de témoignages utiles. Le système qui se manifeste dans la tradition hindoue n'existait pas encore au temps des hymnes anciens, ou du moins n'était pas reconnu par leurs auteurs ; cela est

certain, puisque les termes principaux de la théorie ont été dérivés de thèmes qui ne sont encore familiers aux hymnes que dans leur état primitif, puisque la teneur générale de la théorie a été influencée, au point d'en être faussée, par le désir de se rapprocher de la tradition des hymnes. Mais ce système brâhmanique a de tout temps couvert une situation de fait très différente. L'absence du système ne suffit donc pas à démontrer que la situation de fait dont il s'inspire n'ait pris naissance que plus tard. Le développement complet en paraît, à vrai dire, peu compatible avec l'état historique et économique qui se dégage du Véda; encore a-t-il pu exister dans une phase antérieure, s'acheminant vers son avenir définitif.

Je crains fort que les textes ne fournissent jamais une réponse péremptoire. Le doute est d'autant plus permis que la vraie position des hymnes dans l'antiquité hindoue est encore plus imparfaitement déterminée, que nous discernons encore plus vaguement à quel moment précis de l'évolution historique ils correspondent. Ils reflètent une époque ancienne, mais non sans y mêler une foule de traits purement hindous; la civilisation qui les suit, leur accorde les respects les plus hyperboliques, mais tout en se déroulant sur un terrain religieux et dogmatique, géographique et social, profondément différent. Qui prétendrait déterminer dès aujourd'hui dans quelle relation exacte il faut décidément concevoir ces deux phases?

IV

Sur la genèse des castes, les Hindous ne possèdent que peu de légendes. Elles sont aussi insignifiantes qu'elles sont rares. Elles portent au front un caractère symbolique et superficiel. La plus répandue est celle que nous connaissons déjà, qui tire les brâhmanes de la bouche, les kshatriyas des bras, les vaïçyas des cuisses, les çoûdras des pieds du démiurge. Là même où elle est mise en œuvre, comme dans Manou, elle est visiblement un placage qui trouble l'ordonnance de la théorie cosmique. La chose est encore plus claire dans le *Râmâyana*, où, en fin de compte, les castes paraissent tirées de Manou, femme de Kaçyapa, un peu comme, dans l'Iran, les trois classes sont tour à tour dérivées soit de Jima, le premier roi, soit de Zarathoustra, le grand initiateur religieux. Les variantes de certains Brâhmanas ne sont que jeux d'esprit, petits arrangemens étymologiques, sans sérieux et sans portée. Dans la plupart des spéculations sur l'origine des êtres, il n'est tenu nul compte des castes. Les combinaisons qui en rat-

tachent l'apparition soit aux âges successifs du monde, soit aux inclinations natives des hommes, n'ont pas plus d'autorité, ni de fixité que telle fiction accidentelle qui, dans la vie future, réserve à chaque caste un ciel particulier. Toutes ces explications sont scolastiques et tardives : le système des quatre castes fondamentales les inspire, comme il pénètre la tradition tout entière.

J'ai parlé en passant de ces conflits souvent violens qui en cent endroits s'élèvent entre castes voisines. Ils s'allument sur quelque privilège très spécial qu'une caste ne peut souffrir de se voir contester. Ils ne supportent, ni par la nature, ni par l'importance des mobiles, aucune comparaison avec ces luttes de classes pour la domination, qui ont dû se produire entre prêtres et nobles dans le passé.

Que la limite des prérogatives, que la balance des attributions entre la classe sacerdotale et la classe noble n'aient point eu, en fait, et dès le début, la stabilité ni la précision que leur attribuent les textes dogmatiques, c'est ce dont nous ne pouvons douter *a priori*. Nous savons ce que la rigueur des règles masque de flottement dans la pratique. Quelque soin que mît la classe sacerdotale à se réserver le privilège des œuvres rituelles et des études sacrées. Ce privilège souffrait, surtout dans la période ancienne, bien des exceptions. Admis à la communication de l'enseignement religieux, les chefs devaient, dans plus d'un cas, en dépit des prétentions contraires, s'en faire à leur tour les instituteurs. Nombre de chants védiques sont attribués à des kshatriyas, voire à des vaïçyas. Si les hymnes mêmes recommandent aux chefs avec tant d'insistance d'avoir près d'eux un prêtre de profession, un *pourohita*, c'est peut-être qu'ils s'affranchissaient souvent de ce devoir. Dans plusieurs cas, des fils de nobles remplissent cette fonction. La littérature sacerdotale témoigne de la science éminente de certains rois ; ils en remontrent aux brâhmanes mêmes. Les livres qui représentent la théorie brâhmanique dans son complet épanouissement prévoient encore le cas, à vrai dire exceptionnel, où un brâhmane peut accepter pour maître un kshatriya ou un vaïçya.

Ne rencontrons-nous pas aussi des femmes, de race brâhmanique ou royale, dont les noms perpétués par la légende sont restés attachés au souvenir d'un vaste savoir théologique et d'argumentations victorieuses? Il y a même un cas où le Brâhmana, après avoir exalté la science d'un roi, Janaka, du Videha, semble, en manière de conclusion, assurer qu'il devint brâhmane. C'est la légende de Viçvâmitra qui fournit l'exemple le plus fameux d'une promotion de ce genre. Les hymnes védiques indiquent

entre Viçvâmitra et Vasishtha, une longue rivalité; peut-être la faveur du roi Soudâs, la charge de chapelain auprès de lui, en était-elle l'enjeu. Les textes sont obscurs, et leur combinaison douteuse. Quoi qu'il en soit, le thème primitif s'est, dans l'épopée, brodé de copieuses variations; il se précise en une lutte violente qui s'engage entre les deux personnages, à qui possédera la vache miraculeuse, Sourabhi, qui réalise tous les vœux; surtout il se charge d'austérités prodigieuses, au bout desquelles Viçvâmitra, qui appartient d'origine à la lignée royale des Kouçikas, devient brâhmane.

C'est une étrange illusion de prétendre emprunter à de pareils récits des documens pour l'histoire de la caste. Tout ce qu'ils peuvent indiquer, c'est que, malgré la prétention de la classe brâhmanique, le monopole de la vie et de l'activité religieuse ne lui a jamais, en fait, été absolument réservé; c'est surtout que, à l'époque où ils ont été arrêtés, les ambitions brâhmaniques avaient reçu leur consécration définitive dans le système qui fait loi. Admettre qu'un kshatriya n'avait pu toucher aux choses sacrées qu'en devenant brâhmane, c'était, aux yeux des brâhmanes, rendre encore hommage à leur privilège. Une exception si rare, achetée si chèrement, confirmait la règle. On n'y saurait voir la preuve que des changemens de caste aient été officiellement reconnus, moins encore que la légende soit plus vieille que le régime des castes. Tout au plus peut-on en induire que la règle qui a réservé aux seules castes de brâhmanes le ministère religieux, étrangère à la constitution archaïque des rites qui ne supposait pas un sacerdoce privilégié, souffrait, dans la haute antiquité, plus d'exceptions encore qu'à des époques plus modernes, plus éloignées du primitif sacerdoce familial.

Il peut être piquant, il est à coup sûr périlleux de monnayer des légendes en histoire. Le procédé exige d'extrêmes ménagemens. On a laborieusement colligé les récits empruntés soit à l'épopée, soit aux pourânas, où sont remémorées les violences de certains rois à l'égard des brâhmanes et les châtimens dont elles sont punies. C'est Vena interdisant aux prêtres de sacrifier, Pouroûravas leur enlevant leurs joyaux, Nahousha faisant traîner son char par mille brâhmanes, d'autres contes encore. On y a dénoncé le souvenir de la lutte entre brâhmanes et nobles pour la prééminence. Il est, sans scandale, permis de douter si tous reposent sur un fondement de fait si solide et si précis. Le plus suggestif est assurément l'histoire de Paraçou-Râma. Fils de Jamadagni, il appartenait à la lignée des Bhrigouïdes. Un jour, le roi Arjouna, accueilli dans l'ermitage de Jamadagni, reconnaît

traîtreusement cette hospitalité en enlevant le veau d'une vache que le saint homme se préparait à sacrifier. Prompt à venger l'injure paternelle, notre héros, vénérable mais brusque, s'empresse de détruire à vingt et une reprises la race des kshatriyas. Il fait tant que, d'après certaines versions de la légende, les guerriers ayant tous disparu, il ne reste aux brâhmanes, pour rendre à la terre ses maîtres tutélaires, à l'organisation sociale son indispensable équilibre, d'autre ressource que de s'unir aux veuves des kshatriyas pour faire souche avec elles d'une nouvelle caste noble. Quelle est au vrai l'origine de ce récit? Reflète-t-il une vaste lutte de classes entre nobles et prêtres? Cette conclusion m'apparaît, je l'avoue, moins clairement qu'à d'autres juges. Mais il ne vaut point la peine d'épiloguer. Le conte trahit assurément des uns aux autres, au moins en certains lieux et à certains momens, des relations fort tendues.

Une domination comme celle que les brâhmanes ont conquise, qu'ils ont dû fortifier de siècle en siècle, ne se fonde point sans contestations. Le soin que prennent leurs livres, à toutes les époques, depuis les hymnes védiques, d'établir le dogme de leur supériorité dans les termes les plus forts, les plus extravagans, montre bien qu'il a fallu un persévérant travail pour en assurer le succès. On a justement fait valoir que toute une série d'hymnes de l'*Atharvavéda* semble refléter une période, ou au moins des exemples nombreux, de conflits entre brâhmanes et kshatriyas. Il est clair d'ailleurs que, de tout temps, le pouvoir dont ils disposaient, comme représentans par excellence de la classe noble, a assuré aux rois vis-à-vis des prêtres une situation que des respects extérieurs et des scrupules religieux ne suffisaient pas à entamer.

Le *Çatapatha brâhmana* déclare que « rien n'est au-dessus du pouvoir royal (*kshatra*) ; » il se hâte d'expliquer que, étant produit par l'énergie créatrice du « pouvoir religieux » (*brahma*), il le doit respecter comme sa propre source ; l'aveu n'en est pas moins limpide. Dans le bouddhisme, la supériorité sociale est volontiers reconnue à la classe militaire. C'est à cause de cette supériorité, nous assure-t-on, que Çâkyamouni a pris naissance dans une famille royale. Pour être de source bouddhique, le témoignage est moins suspect qu'on ne serait enclin à l'imaginer. Le *Dhammapada*, un livre bouddhique et des plus anciens, des plus autorisés, célèbre le Brâhmane dans une suite de strophes éloquentes, le prend et reprend comme personnifiant l'idéal même de la perfection humaine. Du temps du Brâhmana comme du temps du bouddhisme, le régime des castes existe souverainement.

Ni les traces de conflits entre nobles et brâhmanes, ni certains passages exceptionnels (en les supposant authentiques) d'un groupe à l'autre, ne prouvent que la caste ait été, à l'époque où en remontent les témoignages, dans un état rudimentaire. Luttes de classes, conflits d'influences, sont de toutes les époques; ils se greffent sur les constitutions sociales les plus diverses. Ces incidens n'excluent en aucune façon, pas plus d'ailleurs que par eux-mêmes ils ne l'impliquent, l'existence parallèle de la caste.

Le premier témoignage documentaire que nous possédions de l'existence de la caste, c'est l'apparition du système qui a prétendu la réglementer. Il se manifeste dès la période la plus haute de la littérature sacerdotale, et même dans les couches les plus récentes des hymnes védiques. Naturellement, le système est postérieur aux faits qu'il prétend codifier et remanier. Quand il se révèle, c'est que la caste est déjà le régime reconnu. Mais depuis combien de temps? C'est ce qu'il nous est impossible de préciser. Non seulement la caste existait, tout indique qu'elle existait dans une condition foncièrement identique à sa condition d'aujourd'hui. C'est ce que, à eux seuls, les textes seraient impuissans à démontrer; et c'est pourquoi j'ai pu dire qu'ils avaient grand besoin, pour être bien entendus, des lumières qui s'empruntent à l'expérience du présent.

La théorie y a masqué et faussé la réalité. Reliant, par un compromis plus ou moins artificiel les faits vivans à la tradition d'un passé évanoui, elle identifie et superpose la distinction des castes à l'ancienne distinction des classes; à ces classes qu'elle pose en castes, elle transporte un nom qui a d'abord marqué une division de races. Dans toute cette construction symétrique et savante, si elle laisse pénétrer quelque reflet de la complexité et de la confusion réelles, elle le rejette au second plan, le dissimule, comme dans la théorie des castes mêlées, sous une régularité factice.

La littérature ne nous tire donc pas d'affaire. Elle ne nous a conservé ni enchaînement historique solide ni souvenirs décisifs. Si je ne l'ai pu démontrer sans quelques longueurs, les esprits attentifs s'en consoleront peut-être en découvrant ici un instructif exemple des obscurités propres à la tradition hindoue, des difficultés qu'elle oppose et de la prudence qu'elle commande à nos curiosités.

Il ne nous reste d'autre ressource que d'aborder directement la question des origines.

E. Senart.

LA NONNE ALFEREZ

Bien qu'elle ait toute l'allure aventureuse et picaresque d'un roman de cape et d'épée, l'histoire de la Nonne Alferez est une histoire vraie. Elle sent même parfois terriblement fort la vérité. Catalina de Erauso a vécu, d'une vie exaspérée, comme disent les Espagnols. Le récit qu'elle en écrivit, de sa main plus dextre à manier l'épée que la plume, étonna ses contemporains. De graves historiens font mention de cette femme extraordinaire. Une première et une seconde *Relacion* de ses exploits et hauts faits furent publiées coup sur coup, en 1625, à Madrid par Bernardino de Guzman et à Séville par Simon Faxardo. Lorsqu'elle revint en Espagne, l'élève bien-aimé du grand Lope, Juan Perez de Montalvan, composa et fit jouer à la cour sa Comédie fameuse de *la Monja Alferez*. Enfin, en 1829, M. Joaquin Maria de Ferrer imprima à Paris, chez Jules Didot, d'après un manuscrit de l'historien Muñoz, le texte complet de l'*Historia*, accompagné de nombreuses notes et de force pièces justificatives : actes de baptême, extraits de registres conventuels, attestations, états de services, enquêtes, requêtes, certificats et décrets royaux. Ce petit livre est aujourd'hui des plus rares. Il s'ouvre par une longue préface où l'éditeur, après avoir savamment disserté sur les sphinx, les hippogriffes, les acéphales, les androgynes et les hermaphrodites, compare Doña Catalina aux femmes illustres de tous les temps, à Sapho, à Aspasie, à Portia, à sainte Thérèse et à Mme de

Staël. Le portrait de l'héroïne, gravé d'après une peinture du maître sévillan Pacheco, semble peu propre à justifier, du moins physiquement, cette comparaison. Doña Catalina, avec la golille. le hausse-col de fer et le pourpoint de buffle aux aiguillettes mal nouées, est, à vrai dire, peu avenante, d'aspect viril, militaire et rébarbatif.

Nous avons un autre portrait d'elle d'après le vif, à la plume. Dans sa dix-septième lettre de Rome, datée du 11 juillet 1626, le voyageur Pietro della Valle, le Pèlerin, comme on le nommait, écrivait à son ami Mario Schipano : « Le 5 de juin vint pour la première fois chez moi l'Alfiere Caterina d'Arcuso, Biscayenne, arrivée la veille même d'Espagne. C'est une demoiselle d'environ trente-cinq à quarante ans... Sa renommée m'était parvenue jusque dans l'Inde Orientale. Ce fut mon ami le P. Rodrigo de San Miguel, son compatriote, qui me l'amena. Je la fis depuis connaître à plusieurs dames et à des cavaliers dont l'entretien lui agréait davantage. Le Signor Francesco Crescentio, bon peintre, l'a portraicturée. Grande et forte de taille, d'apparence plutôt masculine, elle n'a pas plus de gorge qu'une fillette. Elle me dit avoir fait je ne sais quel remède pour se la faire passer. Ce fut, je crois, un emplâtre fourni par un Italien. L'effet en fut douloureux, mais fort à souhait. De visage, elle n'est point trop laide; mais assez fatiguée et déjà sur l'âge. Ses cheveux noirs sont courts, comme il sied à un homme, et mêlés en crinière, à la mode du jour. L'air est plutôt d'un eunuque que d'une femme. Elle s'habille en homme, à l'espagnole, porte l'épée bravement, comme la vie, avec la tête un peu basse et enfoncée dans des épaules trop hautes. Bref, elle a la mine plus d'un soldat que d'un mignon de cour. Seule, sa main pourrait faire douter de son sexe, car elle est pleine et charnue, bien que robuste et forte, et le geste en a parfois encore je ne sais quoi de féminin. »

Telle fut la nonne Alferez, doña Catalina de Erauso. Écoutez l'histoire de sa vie qu'elle va vous narrer elle-même. C'est une confession hardie, peut-être sincère, qu'elle commença d'écrire ou de dicter le 18 septembre de l'an 1624, alors qu'elle rentrait en Espagne sur le galion le *Saint-Joseph*. Ce fut sans doute pour occuper le désœuvrement de ces longues journées de traversée qu'allongent les calmes étouffans de la mer des Tropiques. Peut-être sentit-elle l'impérieux besoin de décharger sa conscience, son cœur trop lourds. Dans l'inaction forcée, prisonnière lasse de fouler les planches d'un pont de navire, elle se plut à revivre par la pensée les aventures d'autrefois, les courses à cheval à travers les Andes, en quête d'El-Dorado, les querelles, les com-

bats, les fuites, la fortune hasardeuse, la vie errante et libre. Elle l'a fait dans une langue nette, concise et mâle. Elle ne parle d'elle-même au féminin que très rarement, dans les cas désespérés, aux minutes de suprême détresse, alors qu'elle sent la Mort et qu'elle a peur de l'Enfer. Ce récit naïf et brutal reflète rapidement son âme et sa vie. Elles furent d'un homme d'action.

I

Moi doña Catalina de Erauso, je suis née en la ville de San Sebastian de Guipuzcoa, l'an mil cinq cent quatre-vingt-cinq, fille du capitaine don Miguel de Erauso et de doña Maria Perez de Galarraga y Arce, natifs et bourgeois de ladite ville. Mes parens me nourrirent dans leur maison avec mes autres frères jusqu'à l'âge de quatre ans. En mil cinq cent quatre-vingt-neuf, ils me firent entrer au couvent de San Sebastian el Antiguo, lequel est de nonnes dominicaines. Ma tante doña Ursula de Unza y Sarasti, cousine germaine de ma mère, en était prieure. J'y fus tenue jusques à l'âge de quinze ans, et il fut alors traité de ma profession. J'étais presque au bout de mon année de noviciat, lorsque je me pris de querelle avec une nonne professe nommée doña Catalina de Aliri, laquelle, étant veuve, était entrée au couvent et y avait fait profession. Elle était robuste et moi fillette; elle me rudoya manuellement et je le ressentis.

La nuit du dix-huit mars de l'an mil six cent, vigile de Saint-Joseph, la communauté se levant à minuit pour chanter matines, j'entrai dans le chœur et y trouvai ma tante agenouillée. Elle m'appela et, me baillant la clef de sa cellule, m'ordonna de lui aller quérir son bréviaire. J'y allai, j'ouvris, le pris et vis, pendues à un clou, les clefs du couvent. Je laissai la cellule ouverte et rapportai à ma tante sa clef et son bréviaire. Les nonnes étaient au chœur et les matines solennellement commencées. A la première leçon, je m'approchai de ma tante et lui demandai congé, sous prétexte que j'étais malade. Ma tante, me mettant la main sur la tête, me dit : — Va, couche-toi. — Je quittai le chœur, allumai une chandelle, retournai à la cellule et, y ayant pris, outre les clefs du couvent, des ciseaux, du fil, une aiguille et quelques réaux de huit qui traînaient par là, je sortis, ouvrant et refermant les portes. A la dernière, qui était celle de dehors, j'ôtai mon scapulaire et me lançai dans la rue, sans l'avoir jamais vue ni savoir de quel côté tirer ni où aller. Je pris à l'aventure et m'en vins donner en une châtaigneraie qui est hors la ville, derrière et tout contre le couvent. Je m'y cachai et y demeurai trois jours, m'ac-

commodant et coupant de quoi me vêtir. Je taillai et me fis, dans une basquine de drap bleu que j'avais, des chausses, et d'un cotillon vert de tiretaine que je portais dessous, un pourpoint et des guètres. Ne sachant que faire de mon habit, je le laissai là. Je me coupai les cheveux et les jetai. La troisième nuit, je partis et, poussant à l'aventure à travers routes et villages, afin de gagner au large, je vins aboutir à Vitoria, à une vingtaine de lieues de San Sebastian, à pied et très lasse, sans avoir rien mangé que les herbes que je trouvais le long du chemin.

J'entrai dans Vitoria sans savoir où gîter. Au bout de quelques jours, je m'accommodai avec le docteur don Francisco de Cerralta qui y occupait une chaire, lequel m'accueillit facilement, sans me connaître, et m'habilla. Il était marié avec une cousine germaine de ma mère, à ce que je sus depuis; mais je ne me découvris point. Je demeurai avec lui quelque chose comme trois mois, au cours desquels, me voyant bien lire le latin, il se prit de plus de goût pour moi et me voulut faire étudier. Je m'y refusai, il s'entêta, insistant à renfort de mains. Là-dessus, je déterminai de le quitter, ce que je fis ainsi : je lui pris quelque monnaie, et m'arrangeant avec un muletier qui allait à Valladolid, à quarante-cinq lieues de là, je partis en sa compagnie.

En entrant à Valladolid où se tenait pour lors la cour, je me plaçai comme page chez don Juan de Idiaquez, secrétaire du Roi. Il me vêtit proprement, et je pris le nom de Francisco Loyola. Je demeurai là sept mois, bien aise. Au bout de ce temps, une nuit que je me tenais à la porte avec un autre page, mon compagnon, mon père survint et s'enquit de nous si le seigneur don Juan était céans. Mon camarade répondit que oui. Mon père lui dit de l'aviser qu'il était là. Le page monta, et je restai avec mon père sans nous dire mot et sans qu'il me reconnût. Le page revint et lui dit de monter. Il entra, je le suivis. Don Juan sortit sur l'escalier et, l'accolant, s'écria : — Seigneur Capitaine, quel bon vent vous amène? Mon père lui répondit de telle sorte qu'il comprit qu'il avait quelque ennui. Il rentra, congédia une visite et revint. Ils s'assirent. Il demanda ce qu'il y avait de neuf, et mon père lui dit comme quoi sa fille s'était sauvée du couvent, ce qui l'amenait dans ces parages, à sa recherche. Don Juan témoigna d'en être très marri, autant pour le chagrin qu'en avait mon père et pour moi qu'il aimait fort, qu'à cause du couvent dont il était patron par fondation de ses ancêtres et du pays où il était né. Quant à moi, après avoir ouï l'entretien et les doléances paternelles, je me retirai, courus à mon appartement, pris mes hardes et sortis emportant à peu près

huit doublons que je me trouvais avoir. J'allai à l'auberge où je dormis cette nuit-là et, ayant su qu'un muletier partait le lendemain pour Bilbao, je fis prix avec lui et, à l'aube, levai le pied sans savoir que faire ni où aller, sinon me laisser emporter du vent comme une plume.

Au bout d'un long chemin, une quarantaine de lieues, ce me semble, j'entrai dans Bilbao, où je ne trouvai ni gîte ni commodité. Et je ne savais que faire de moi. Sur ces entrefaites, quelques garçonnets s'avisèrent de m'entourer et dévisager tant et si bien qu'ils m'importunèrent. Il me fallut ramasser des pierres et les leur jeter. Je dus en blesser un, je ne sais où, car je ne le vis point. Là-dessus, je fus appréhendé au corps et tenu un long mois en la prison, jusqu'à ce qu'il guérît. Alors, on me lâcha. Les frais payés, il me restait quelque monnaie. Je sortis incontinent et partis pour Estella de Navarre qui doit être à quelque vingt lieues. J'entrai à Estella et m'y accommodai pour page de don Carlos de Arellano, de l'habit de Saint-Jacques, en la maison et service duquel je demeurai deux ans bien traité et vêtu. Après quoi, sans autre raison que mon caprice, je laissai cette commodité et passai à San Sebastian, mon pays, à dix lieues de là, où je me tins, sans être connu de personne, nippé et galant à merveille. Un jour, j'allai ouïr la messe à mon couvent. Ma mère y assistait aussi. Je vis qu'elle me regardait. Elle ne me reconnut pas. La messe dite, des nonnes m'appelèrent au chœur, mais je fis le sourd et, après force courtoisies, m'esquivai lestement. C'était au commencement de l'année mil six cent trois.

De là, je me rendis au port du Pasage, qui n'est qu'à une lieue. J'y fis rencontre du capitaine Miguel de Borroiz dont le navire était en partance pour Séville. Je le priai de m'emmener, et m'appointai avec lui au prix de quarante réaux. Je m'embarquai, nous partîmes et arrivâmes promptement à San Lucar. Aussitôt débarqué, j'allai visiter Séville et, encore que tout me conviât à m'y amuser, je ne m'y arrêtai que deux jours et revins sans plus tarder à San Lucar. J'y rencontrai le capitaine Miguel de Echazarreta, mon compatriote, lequel commandait une patache des galions dont était général don Luis Fernandez de Cordova, dans l'Armada que, l'an mil six cent trois, don Luis Fajardo menait à la pointe de Araya. Je m'enrôlai comme mousse sur un galion du capitaine Estevan Eguiño, mon oncle, cousin germain de ma mère, lequel vit aujourd'hui à San Sebastian. Je m'embarquai, et nous partîmes de San Lucar le lundi saint de l'an mil six cent trois.

II

Je passai quelques misères au cours du voyage, pour être novice dans le métier. Sans me connaître, mon oncle me prit en goût et me fit fête en apprenant d'où j'étais et les noms supposés de mes parens. Il ne me reconnut point, et j'eus en lui un soutien.

En arrivant à la pointe de Araya, nous y trouvâmes une flottille ennemie fortifiée à terre. Notre Armada l'en chassa. Finalement, nous gagnâmes Carthagène des Indes, où nous demeurâmes huit jours. Là, je me fis rayer du rôle d'équipage, et passai au service dudit capitaine Eguiño, mon oncle. Nous allâmes à Nombre de Dios et y restâmes neuf jours. Et comme il nous y mourait force gens, on hâta le départ.

L'argent embarqué et tout mis à point pour retourner en Espagne, je fis à mon oncle un trait de conséquence en lui prenant cinq cents pesos. Sur les dix heures de nuit, cependant qu'il dormait, je sortis et dis aux gardes que le capitaine m'envoyait à terre pour affaire. Comme ils me connaissaient, ils me laissèrent bonnement passer. Je sautai à terre, et oncques plus ils ne me virent. Une heure après, on tira le canon de partance et, les ancres levées, la flotte mit à la voile.

L'Armada partie, je m'accommodai avec le capitaine Juan de Ibarra, facteur des Caisses Royales de Panama, lequel est encore vivant. Quatre ou six jours après, nous partîmes pour Panama où il habitait. Je restai environ trois mois avec lui. Ce n'était pas un bon marché que j'avais fait là, car il était chiche et je dus dépenser tout ce que j'avais tiré de mon oncle, si bien qu'il ne m'en demeura pas quatre maravédis. Il me fallut donc prendre congé afin de chercher ailleurs mon remède. En faisant mes diligences, je découvris Juan de Urquiza, marchand de Truxillo, avec lequel je m'appointai. Je m'en trouvai à merveille. Nous demeurâmes trois mois à Panama.

III

De Panama, je partis sur une frégate avec mon maître Juan de Urquiza pour le port de Paita, où il avait une grosse cargaison. En arrivant à Manta, un si rude coup de vent nous assaillit que nous fîmes côte. Ceux qui savaient nager comme moi, mon maître et quelques autres, prirent terre; le reste périt. Nous nous rembarquâmes audit port de Manta sur un galion du Roi, ce qui

nous coûta de l'argent. Bref, nous partîmes et arrivâmes enfin à Paita.

Mon maître y trouva, comme il l'espérait, toutes ses marchandises chargées en un navire du capitaine Alonso Cerrato, et m'ayant commandé de les décharger suivant leurs numéros d'ordre et de lui en faire à mesure remise là-bas, il partit. Je m'y embesognai aussitôt, déchargeant les marchandises et les lui remettant à mesure à Saña où il les recevait. Ladite ville de Saña est à quelque soixante lieues de Paita. Enfin, avec les dernières charges, je partis de Paita pour Saña. A l'arrivée, mon maître me reçut à bras ouverts, se montrant satisfait de ma bonne besogne. Il me fit faire sur-le-champ deux fort braves habits, l'un noir et l'autre de couleur, me traitant bien en tout. Il m'installa en une sienne boutique, me confia tant en marchandises qu'en argent en compte plus de cent trente mille pesos et m'inscrivit sur un registre les prix auxquels je devais vendre chaque chose. Il me laissa deux esclaves pour me servir, une négresse pour cuisiner, et m'assigna trois piastres pour la dépense de chaque jour. Cela fait, emportant le reste de son bien, il partit pour la cité de Truxillo, distante d'une trentaine de lieues.

Il me laissa aussi dans ledit registre la liste des personnes auxquelles je pouvais bailler à crédit la marchandise qu'elles voudraient et pourraient prendre, comme étant à son gré et sûres, mais suivant compte raisonné et chaque article couché sur le livre. Cet avis concernait particulièrement Madame doña Beatriz de Cardenas, personne de toute sa satisfaction et obligation. Après quoi, il partit pour Truxillo. Moi, je demeurai à Saña, en ma boutique, vendant conformément à la règle qu'il m'avait laissée, recouvrant et inscrivant sur le livre, avec mention du jour, mois et année, qualité, aunage, nom des acheteurs et prix, ainsi que ce que je donnais à crédit. Madame doña Beatriz de Cardenas commença à prendre des étoffes, continua et y alla si largement que j'entrai en doute. Sans qu'elle le pût soupçonner, j'écrivis tout par le menu à mon maître à Truxillo. Il me répondit que c'était bien et que, pour le cas de ladite dame, si elle me demandait la boutique entière, je la lui pouvais bailler. Sur quoi, gardant par devers moi cette lettre, je laissai courir.

Qui m'eût dit que cette sérénité devait m'être si peu durable et promptement suivie de si grièves peines! J'étais, un jour de fête, à la comédie, assis à la place que j'avais prise, lorsque, sans plus d'égard, un quidam nommé Reyes entra et se mit droit devant, sur un autre siège si collé à moi qu'il m'empêchait de voir. Je le priai de s'écarter un peu. Il répondit insolemment, je répliquai du

même ton. Il m'enjoignit de sortir ou qu'il me couperait la figure. Me trouvant sans autre arme qu'une dague, je lui quittai le lieu, plein de rancœur. Quelques amis informés du fait me suivirent et m'apaisèrent. Le lendemain, un lundi, dans la matinée, tandis que j'étais occupé à vendre dans ma boutique, le Reyes passa devant la porte et repassa. J'y pris garde, fermai la boutique, saisis un couteau et, courant chez un barbier, le fis passer à la meule et affiler en scie. Je me mis une épée qui fut la première que je ceignis, et voyant Reyes qui se promenait avec un autre devant l'église, j'allai à lui par derrière et lui criai : — Holà! seigneur Reyes! — Il se retourne, disant : — Qu'est-ce qu'on me veut? — Celle-ci est la figure qui se coupe! fis-je, — le balafrant avec le couteau d'une estafilade à dix coutures. Il porta les mains à sa plaie, son ami tira l'épée et me vint sus. J'en fis de même. Nous ferraillâmes et je lui entrai ma pointe par le côté gauche. Il tomba. Je courus à l'église. Tôt après, le corrégidor don Mendo de Quiñonez, de l'habit d'Alcantara, y entra, me mena à la prison (ce fut ma première) et me fit ferrer et mettre aux ceps.

J'avisai mon maître Juan de Urquiza, qui était à Truxillo, à trente lieues de Saña. Il accourut, parla au corrégidor et fit d'autres bonnes diligences, moyennant quoi il obtint l'allégement de ma prison. La cause suivit son cours. Je fus, après trois mois de plaids et procédures du Seigneur Évêque, restitué à l'église d'où j'avais été extrait. Sur ces entrefaites, mon maître me dit que pour sortir de ce conflit, éviter le bannissement et m'ôter du sursaut d'être tué, il avait imaginé une chose bienséante qui était de me marier à doña Beatriz de Cardenas dont la nièce était femme de ce même Reyes auquel j'avais coupé la figure; ce qui arrangerait tout. Il faut savoir que doña Beatriz de Cardenas était la mignonne de mon maître, qui, par ce moyen, s'assurait de nous, de moi pour son service, d'elle pour son plaisir. Ils étaient, ce semble, tous deux d'accord, car, après avoir été restitué à l'église, je sortais de nuit et allais chez ladite dame qui me caressait fort. Prétextant la peur de la justice, elle me suppliait de ne pas rentrer nuitamment à l'église et de rester près d'elle. Une nuit, elle m'enferma, me déclara que, malgré que le diantre en eût, il me fallait dormir avec elle, et me serra de si près que je dus jouer des mains pour m'esquiver.

Je me hâtai de dire à mon maître qu'il ne pouvait être question d'un pareil mariage, que pour rien au monde je ne le ferais. Il s'y entêta et me promit des monts d'or, me représentant la beauté et qualités de la dame, l'heureuse issue de cette fâcheuse affaire et maintes autres convenances. Néanmoins, je demeurai

ferme. Ce que voyant, mon maître me proposa de passer à Truxillo, avec les mêmes commodités et emploi. J'acceptai.

IV

Je passai à la cité de Truxillo, évêché suffragant de Lima, où mon maître m'avait levé boutique. J'y entrai et me mis à débiter en la même guise qu'à Saña, à l'aide d'un autre livre comme le premier, où je tenais compte des prix et crédits. Deux mois passèrent ainsi.

Un matin, vers les huit heures, j'étais, dans ma boutique, à payer une lettre de change de mon maître de quelque vingt-quatre mille pesos, lorsque entra un nègre qui me dit : — Il y a à la porte des hommes qui ont l'air d'être armés de rondaches. — Je pris l'alarme, dépêchai mon receveur après en avoir tiré reçu, et envoyai quérir Francisco Zerain. Il vint incontinent et reconnut les trois hommes qui se tenaient à l'entrée. C'étaient Reyes, avec son ami, celui que j'avais couché d'une estocade à Saña, et un autre. Après avoir recommandé au nègre de clore la porte, nous sortîmes dans la rue. Aussitôt ils nous chargèrent. Nous les reçûmes et, nous escrimant, ma malechance voulut que j'allongeasse, je ne sais où, un coup de pointe à l'ami de Reyes. Il tomba. Nous continuâmes à batailler deux contre deux, avec du sang.

En ce point, survint le corrégidor don Ordoño de Aguirre avec deux sergens. Il m'empoigna. Francisco Zerain gagna au pied et entra en lieu saint. Tout en me menant lui-même à la prison (les sergens étaient occupés avec les autres) le corrégidor me demanda qui et d'où j'étais. Ayant entendu que j'étais Biscayen, il me dit en basque de détacher, en passant devant la cathédrale, la ceinture de cuir avec laquelle il me tenait et de m'y réfugier, ce que je m'empressai de faire. Je me sauvai dans l'église, et lui resta à jeter les hauts cris.

Réfugié là, j'avisai mon maître à Saña. Il vint sans retard et tâcha d'accommoder l'affaire, mais il n'y eut pas moyen parce qu'on renforça l'homicide de je ne sais quelles autres vétilles. Il se fallut résoudre à me faire filer à Lima. Je rendis mes comptes, mon maître me fit faire deux habits, me donna deux mille six cents pesos et une lettre de recommandation, et je partis.

V

Parti de Truxillo, après plus de quatre-vingts lieues de route, j'entrai dans la cité de Lima, capitale de l'opulent royaume du

Pérou, lequel comprend cent deux cités d'Espagnols, sans compter nombre de villes, vingt-huit évêchés et archevêchés, cent trente-six corrégidors, les Audiences royales de Valladolid, Granada, las Charcas, Quito, Chili et la Paz. Lima a un évêque, une église cathédrale dans le goût de celle de Séville, bien que moins grande, avec cinq bénéfices, dix chanoines, six prébendes entières et six demi-prébendes, quatre cures, sept paroisses, douze couvens de moines et de nonnes, huit hôpitaux, un ermitage, tribunal d'Inquisition (il y en un autre à Carthagène), université, vice-roi; audience royale qui gouverne le reste du Pérou, et autres magnificences.

Je rendis ma lettre à Diego de Solarte, très riche marchand, qui est aujourd'hui consul mayor de Lima. C'est à lui que mon maître Juan de Urquiza m'avait adressé. Il m'accueillit en sa maison avec grâce et affabilité et, peu de jours après, me remit sa boutique, m'appointant à six cents pesos l'an. Et je m'y employai fort à son gré et contentement.

Au bout de neuf mois, il me dit de chercher ma vie ailleurs. Voici pourquoi. Il avait chez lui deux jeunes sœurs de sa femme avec lesquelles, et surtout avec une qui me plaisait davantage, j'avais coutume de m'ébattre et folâtrer. Or, un jour que j'étais sur l'estrade à me peigner, couché parmi ses jupes, me jouant dans ses jambes, il nous vit par aventure à travers la grille de la fenêtre et l'entendit qui me disait d'aller au Potosi chercher de l'argent et que nous nous marierions. Il se retira, tôt après m'appela, me demanda mes comptes, me congédia, et je m'en allai.

Me voilà donc mal à l'aise et mal paré. On levait alors six compagnies pour le Chili. J'allai m'enrôler comme soldat dans l'une d'elles et reçus sur l'heure deux cent quatre-vingts pesos de solde. Mon maître Diego de Solarte l'ayant su, en fut très marri. Il n'en demandait pas autant, paraît-il. Il m'offrit de faire diligence auprès des officiers afin qu'on me rayât du rôle et de rembourser l'argent que j'avais reçu. Mais je n'y consentis point, disant que mon inclination me portait à faire du chemin et à voir le monde. Bref, je fus incorporé dans la compagnie du capitaine Gonzalo Rodriguez et, avec mille six cents hommes de troupe dont était mestre de camp Diego Bravo de Sarabia, je partis de Lima pour la cité de la Concepcion qui en est éloignée de cinq cent quarante lieues environ.

VI

Nous arrivâmes au port de la Concepcion après vingt jours de route. C'est une cité passable ayant titre de Noble et Loyale.

Elle a un évêque. Nous fûmes bien accueillis, vu la faute de gens qu'il y avait au Chili. Le gouverneur Alonso de Ribera envoya un ordre de nous faire débarquer immédiatement, lequel fut apporté par son secrétaire, le capitaine Miguel de Erauso. En entendant son nom, je me réjouis et compris que c'était mon frère. Je ne l'avais jamais vu et ne le connaissais point, car il était parti pour les Indes alors que je n'avais que deux ans; mais j'étais informé de lui, bien que j'ignorasse sa résidence. Il prit la liste de la troupe et passa, demandant à chacun son nom et son pays. Quand il fut à moi et qu'il ouït mon nom et ma patrie, lâchant la plume, il m'accola et se mit à me faire cent questions sur son père, sa mère, ses sœurs et sa petite sœur Catalina la nonne. J'y répondis comme je pus, sans me déceler et sans qu'il se doutât de rien. Il continua sa liste et, l'achevant, m'emmena dîner chez lui. Je me mis à table. Il me dit que le préside de Paicabi où j'étais destiné était triste logis à soldats et qu'il parlerait au gouverneur pour me faire changer de garnison. Après dîner, il m'emmena chez le gouverneur et, après lui avoir fait rapport sur l'arrivée de la troupe, le pria en grâce de lui laisser prendre dans sa compagnie un des nouveaux venus, jouvenceau de sa terre, le seul qu'il eût vu depuis son départ du pays. Le gouverneur me fit entrer et, en me voyant, je ne sais pourquoi, dit qu'il ne me pouvait laisser permuter. Mon frère, piqué, sortit. Un moment après, le Gouverneur le rappela et lui dit de faire à son gré.

Donc, les compagnies parties, je demeurai avec mon frère, comme son soldat, mangeant à sa table, quasi trois ans durant, sans qu'il ne se doutât de rien. Je l'accompagnai quelquefois chez une maîtresse qu'il avait, puis j'y retournai seul. Il le vint à savoir, entra en soupçon et me défendit d'y remettre les pieds. M'ayant guetté, il m'y surprit encore, m'attendit à la sortie, me tomba dessus à coups de ceinturon et me blessa à la main. Force me fut de me défendre. Au bruit, survint le capitaine Francisco de Aillon qui mit la paix. Mais je dus entrer à San Francisco, par peur du gouverneur qui était roide. Il le fut en cette occasion. Mon frère eut beau intercéder, il m'exila à Paicabi et j'y restai trois ans.

Il me fallut donc aller à Paicabi et y tâter de la misère, trois ans durant, après avoir auparavant joyeusement vécu. Nous étions toujours les armes à la main, à cause de la grosse invasion d'Indiens qu'il y a là. Finalement le gouverneur Alonso de Sarabia arriva avec toutes les compagnies du Chili. Nous nous joignîmes à lui et nous logeâmes, au nombre de cinq mille hommes, non sans incommodité, dans les plaines de Valdivia, en rase cam

pagne. Les Indiens prirent et ruinèrent ladite ville de Valdivia. Nous leur sortîmes à l'encontre et, dans trois ou quatre batailles, toujours les maltraitâmes et défîmes. Mais à la dernière affaire, du renfort leur étant venu, la chose tourna mal pour nous. Ils nous tuèrent beaucoup de monde, plusieurs capitaines et mon alferez, dont ils prirent l'enseigne. La voyant enlever, nous nous lançâmes derrière, moi et deux autres cavaliers, au milieu de la presse, foulant, frappant et recevant force horions. Bientôt, un des trois tomba mort. Nous poursuivîmes, nous atteignîmes l'enseigne. Mon camarade fut renversé d'un revers de lance. Je reçus un mauvais coup à une jambe, et je tuai le cacique qui portait l'enseigne et la lui repris, poussant mon cheval, foulant, occisant et blessant à merveille, mais aussi lourdement blessé, traversé de trois flèches et d'un coup de lance à l'épaule gauche, que je sentais cruellement. Enfin, je parvins jusqu'à nos gens et me laissai choir de cheval. Quelques-uns accoururent et, parmi eux, mon frère que je n'avais pas revu. Ce me fut un réconfort. On me guérit, et nous demeurâmes logés là. Au bout de neuf mois, mon frère m'obtint du gouverneur l'enseigne que j'avais gagnée et je devins alferez de la compagnie de don Alonso Moreno. Peu de temps après, cette compagnie fut donnée à don Gonzalo Rodriguez, mon premier capitaine. J'en fus fort aise.

Je fus cinq ans alferez. Je me trouvai à la bataille de Puren, où mourut mon dit capitaine, et commandai la compagnie six mois environ, durant lesquels j'eus, non sans diverses blessures de flèches, plusieurs rencontres avec les ennemis. Dans l'une d'elles, j'eus affaire à un chef indien, déjà chrétien, nommé don Francisco Quispiguancha, homme riche, qui nous avait fort inquiétés par diverses alarmes. Bataillant avec lui, je le désarçonnai, il se rendit à moi et je le fis sur-le-champ brancher à un arbre. Le Gouverneur, qui désirait l'avoir vivant, en fut très fâché et dit que, pour ce fait, il ne m'avait point donné la compagnie. Il la donna au capitaine Casadevante, me réformant et me la promettant pour la première occasion.

Les troupes se retirèrent, chaque compagnie à sa garnison, et je passai au Nacimiento, bon seulement de nom et, pour le demeurant, une vraie mort. On y avait, à toute heure, les armes à la main. Je n'y restai que peu de jours, car le mestre de camp don Alvaro Nuñez de Pineda y vint, d'ordre du Gouverneur, et en retira, ainsi que d'autres garnisons, jusques à huit cents hommes de cavalerie pour le Val de Puren. J'en fus, avec d'autres officiers et capitaines. Nous allâmes audit Val et y fîmes, six mois durant, force dommages, dégâts et incendies de récoltes. Après

quoi, le gouverneur don Alonso de Ribera me donna licence de retourner à la Concepcion, et étant rentré avec mon grade dans la compagnie de don Francisco Navarrete, je m'y tins.

La fortune jouait avec moi à heur ou malheur. J'étais bien tranquille à la Concepcion, lorsqu'un jour, trouvant au corps de garde un autre alferez de mes amis, j'entrai avec lui dans une maison de jeu du voisinage. Nous nous mîmes à jouer. La partie s'engagea au milieu d'une nombreuse assistance. Sur un coup douteux, il me dit que je mentais comme un cornard. Je tirai l'épée et la lui mis dans la poitrine. On se jeta sur moi, et il en entra tant au bruit, que je ne me pus mouvoir. Un adjudant, entre autres, me tenait particulièrement serré. L'auditeur général don Francisco de Perraga entra et m'empoigna, lui aussi, fortement. Il me secouait le pelisson, me faisant je ne sais quelles questions. Je répondais que par-devant le gouverneur je ferais ma déclaration, Là-dessus, survint mon frère, qui me dit en basque de tâcher de sauver la vie. L'auditeur me prit par le collet du pourpoint. Je le sommai, la dague haute, de me lâcher. Il me secoua, je lui allongeai un coup à travers les joues. Il me tenait encore. Je le frappai derechef, il me lâcha, je tirai mon épée, la foule me chargea. Je reculai vers la porte, il y eut quelque embarras, je sortis et gagnai San Francisco qui est proche. Je sus que l'alferez et l'auditeur étaient restés morts sur la place. Le gouverneur don Alonso Garcia Remon accourut tout à la chaude et entoura l'église de soldats. Il la tint ainsi six mois. Il fit un ban promettant récompense à qui me livrerait, avec défense de me laisser embarquer en aucun port. Les garnisons et places fortes furent avisées et autres diligences faites. Enfin, le temps qui guérit tout tempéra cette rigueur, et, les intercessions aidant, les gardes furent retirées, le sursaut s'accoisa, je fus chaque jour moins resserré, je trouvai des amis pour me visiter, et l'on en vint à découvrir que la provocation, dès le principe, était extrême, et le péril et la nécessité urgens.

Sur ces entrefaites, un jour, mon ami don Juan de Silva, alferez en activité, me vint voir et me dit qu'il avait eu des mots avec don Francisco de Rojas, de l'habit de Saint-Jacques, qu'il l'avait défié pour cette nuit même, à onze heures, chacun menant un ami, et qu'il n'avait personne autre que moi qui lui pût servir de second. J'hésitai un peu, craignant quelque coup monté pour me prendre. Lui, qui s'en aperçut, me dit : — Si ça ne vous va pas, rien de fait : j'irai seul, car je ne fierai mon flanc à nul autre. — Y pensez-vous? répondis-je, et j'acceptai.

Au coup de cloche de l'oracion, je sortis du couvent et allai à

sa maison. Nous soupâmes et devisâmes jusqu'à dix heures. En les entendant sonner, nous prîmes les épées et les capes et gagnâmes vitement le lieu fixé. L'obscurité était si profonde qu'on ne se voyait pas les mains; ce que remarquant, je convins avec mon ami, pour nous reconnaître au besoin, de nous attacher chacun le mouchoir au bras.

Les deux autres survinrent, et l'un que je reconnus à la voix pour don Francisco de Rojas, dit : — Don Juan de Silva? — Je suis là, répondit don Juan. — Ils mirent la main aux épées et se chargèrent. Moi et l'autre nous ne bougions. Ils ferraillèrent, et bientôt je sentis que mon ami avait tâté de la pointe. Je me rangeai incontinent à son côté et l'autre auprès de don Francisco. Nous tirâmes deux à deux. Peu après, don Francisco et don Juan tombèrent. Moi et mon adversaire, nous continuâmes à nous battre, et je lui entrai le fer, suivant qu'il parut, au-dessous du téton gauche, lui perçant, à ce que je sentis, un double collet de buffle. Il tomba. — Ah! traître, cria-t-il, tu m'as tué! Je crus reconnaître la voix de celui que je ne voyais pas et lui demandai qui il était. — Le capitaine Miguel de Erauso, dit-il. — Je demeurai éperdu. Il criait : — Confession! et les autres aussi. — Je courus à San Francisco et dépêchai deux moines, qui les confessèrent tous. Les deux premiers expirèrent aussitôt. Mon frère fut porté chez le gouverneur, dont il était secrétaire de guerre. Médecin et chirurgien le vinrent panser et firent tout le possible. L'enquête fut ouverte. On lui demanda le nom du meurtrier. Il réclamait à toute force un peu de vin. Le docteur Robledo ne voulait pas, disant que cela lui ferait mal. Il insista. Le docteur refusa. Il dit alors : — Votre Grâce est avec moi plus cruelle que l'alferez Diaz! — Un instant après, il expira.

Là-dessus, le gouverneur cerna le couvent et s'y jeta avec sa garde. Les moines et leur provincial, fray Francisco de Otalora, lequel vit aujourd'hui à Lima, résistèrent. Le débat fut âpre, au point que des moines résolus dirent au gouverneur de prendre bien garde que s'il entrait céans il ne sortirait plus. Sur ce, il se modéra et rebroussa, laissant les gardes. Mort, le dit capitaine Miguel de Erauso fut enterré dans le même couvent de San Francisco. Du chœur, je le vis, Dieu sait avec quelle angoisse!

Je restai là huit mois, entre temps que se poursuivait le procès de rébellion, l'affaire ne me permettant pas de paraître. Grâce à l'assistance de don Juan Ponce de Leon, qui me fournit cheval, armes et viatique, je trouvai moyen de sortir de la Concepcion et partis vers Valdivia et Tucuman.

VII

Je commençai à cheminer tout le long de la côte de la mer, endurant rudes fatigues et soif, car nulle part je ne trouvai d'eau. En route, je fis rencontre de deux autres soldats fugitifs, et tous trois nous suivîmes notre chemin, résolus à mourir avant que de nous laisser prendre. Nous avions nos chevaux, des armes blanches et à feu, et la haute providence de Dieu. Nous suivîmes le haut de la Cordillère, sans trouver durant ces trente lieues de montée, non plus qu'en trois cents autres que nous fîmes, une bouchée de pain. L'eau était rare. Rien que des herbes, de petits animaux et quelques racines pour nous sustenter. De loin en loin, un Indien qui fuyait. Il nous fallut tuer un de nos chevaux pour en faire sécher la viande; il n'avait que les os et la peau. Ainsi cheminant, peu à peu, nous en fîmes autant des autres, restant à pied et sans nous pouvoir tenir. Nous entrâmes en une terre si froide que nous gelions. Nous rencontrâmes deux hommes adossés contre une roche. Tout réjouis, nous allâmes à eux, les saluant de loin et leur demandant ce qu'ils faisaient là. Ils ne répondirent pas. Nous approchâmes. Ils étaient morts, gelés, la bouche ouverte, comme s'ils riaient. Cela nous fit peur.

Nous passâmes outre et, la dernière nuit, en nous étendant sur la pierre dure, l'un de nous, n'en pouvant plus, trépassa. Nous n'étions plus que deux. Nous continuâmes. Le lendemain, vers quatre heures de l'après-midi, mon compagnon, ne pouvant plus marcher, se laissa choir en pleurant et expira. Je lui trouvai dans la poche huit pesos et poursuivis mon chemin, à l'aventure, chargé de l'arquebuse et du morceau de viande sèche qui me restait. On voit mon affliction. J'étais las, sans chaussures, les pieds ensanglantés. Je m'appuyai contre un arbre, je pleurai (je pense que ce fut la première fois), et je dis le rosaire, me recommandant à la Très-Sainte Vierge et au glorieux saint Joseph, son époux. Je me reposai un peu, et me relevant, me remis en marche. Il me sembla reconnaître à l'air plus tiède que j'étais sorti du royaume de Chili et entré dans celui de Tucuman.

Je marchai encore. Le lendemain j'étais à terre, harassée de fatigue et de faim, lorsque je vis venir deux hommes à cheval. Je ne sus si je devais m'affliger ou me réjouir, ne sachant si c'étaient Indiens cannibales ou pacifiques. J'armai mon arquebuse sans pouvoir la lever. Ils approchèrent et me demandèrent où j'allais par là, si isolé. Je reconnus des chrétiens et vis le ciel ouvert. Je leur dis que j'étais égaré je ne savais où, rendu et mort

de faim, sans force pour me lever. Ils eurent pitié, mirent pied à terre, me donnèrent à manger de ce qu'ils avaient, me montèrent sur un cheval et me menèrent à une ferme, à trois lieues de là, où, dirent-ils, était leur maîtresse. Nous y arrivâmes vers les cinq heures du soir.

La dame était une métisse fille d'Espagnol et d'Indienne, veuve, bonne femme, qui, me voyant et apprenant mon désarroi et ma détresse, s'apitoya et m'accueillit bien. Toute compatissante, elle me fit aussitôt coucher dans un bon lit, me servit un bon souper et me laissa reposer et dormir, ce qui me restaura. Le lendemain matin, elle me fit bien déjeuner et, me voyant totalement dépourvu, me donna un bon habit de drap. Elle continua à me traiter de son mieux et à me régaler à merveille. Elle était bien à son aise et avait force bêtes et troupeaux. Et comme peu d'Espagnols viennent aborder là, elle eut, paraît-il, envie de moi pour sa fille.

Au bout de huit jours que j'étais là, la bonne femme me dit de rester pour gouverner sa maison. Je me montrai fort touché de la grâce qu'elle me faisait en mon désarroi et m'offris à la servir du mieux que je pourrais. Peu de jours après, elle me donna à entendre qu'elle verrait de bon œil mon mariage avec une fille qu'elle avait, laquelle était très noire et laide comme un diable, fort à l'encontre de mon goût qui a toujours été pour les beaux visages. Je lui témoignai une extrême joie d'un si grand bienfait si peu mérité, me mettant à ses pieds pour qu'elle disposât de moi ainsi que d'une chose à elle, recueillie comme épave. Je la servis donc le mieux que je pus. Elle me vêtit galamment et m'abandonna libéralement sa maison et son bien. Deux mois s'étant passés, nous allâmes à Tucuman afin d'effectuer le mariage. J'y demeurai deux autres mois, différant l'exécution, sous divers prétextes, jusqu'à ce que, n'en pouvant plus, je pris une mule et détalai. Et ils ne m'ont plus vu.

J'eus à Tucuman une autre aventure du même genre. Au cours de ces deux mois que j'y passai amusant mon Indienne, je fis par hasard amitié avec le secrétaire de l'Évêque, lequel me festoya et me mena souvent jouer chez lui. J'y fis connaissance de don Antonio de Cervantes, chanoine de cette église et proviseur du dit Évêque. Lui aussi, s'étant pris de goût pour moi, me pria plusieurs fois à dîner et finalement s'ouvrit à moi, me disant qu'il avait à la maison une nièce, fillette de mon âge, des mieux douées et bien dotée, que je lui avais plu et qu'il lui semblait bienséant de la fiancer avec moi. Je me montrai fort soumis à son bienveillant vouloir. Je vis la fille, elle me plut. Elle m'envoya

un habit de beau velours, douze chemises, six paires de chausses de toile de Rouen, quelques cols de Hollande, une douzaine de mouchoirs et deux cents pesos dans un bassin, le tout en cadeau et par pure galanterie, sans préjudice de la dot. Je reçus le présent avec plaisir et haute estime et composai la réponse du mieux que je sus, en attendant de lui aller baiser la main et me mettre à ses pieds. Je celai ce que je pus à l'Indienne et, quant au reste, je lui donnai à entendre que ce gentilhomme, mû par son inclination pour moi, avait voulu fêter mon mariage avec sa fille qu'il estimait beaucoup. Les choses en étaient là, quand je doublai le cap et disparus. Je n'ai jamais su ce qu'il était advenu de la négresse et de la nièce du proviseur.

VIII

Parti de Tucuman, comme j'ai dit, je piquai droit sur le Potosi qui est à quelque cinq cent cinquante lieues de là. Je mis trois mois à les faire, chevauchant par terre froide et presque partout déserte. Je rencontrai bientôt un soldat qui tirait du même côté. J'en fus aise, et nous fîmes route ensemble. Peu après, trois hommes, coiffés de monteras et armés d'escopettes, sortirent de huttes sises au bord du chemin et nous demandèrent la bourse. Il n'y eut pas moyen de les en détourner ni de leur persuader que nous n'avions rien à donner. Il nous fallut mettre pied à terre et leur faire tête. Nous nous tirâmes dessus, ils nous manquèrent; deux d'entre eux tombèrent, l'autre s'enfuit. Nous remontâmes à cheval et poursuivîmes notre route.

Finalement, à force de marcher et peiner, nous parvînmes au Potosi après plus de trois mois. Nous y entrâmes sans connaître personne, et chacun tira de son bord pour faire ses diligences. Quant à moi, je fis rencontre de don Juan Lopez de Arquijo, natif de la cité de la Plata dans la province de las Charcas, et m'accommodai avec lui pour camarero, qui est comme qui dirait majordome, avec salaire appointé à neuf cents pesos l'an. Il me confia douze mille moutons de somme du pays et quatre-vingts Indiens, avec lesquels je partis pour las Charcas. Mon maître y alla aussi. A peine arrivés, il eut avec d'aucunes gens des ennuis et débats qui finirent en querelles, prison et saisies, à la suite desquelles je dus prendre mon congé et m'en revenir.

De retour au Potosi, survint la révolte de don Alonso Ibañez. Le corrégidor don Rafael Ortiz, de l'habit de Saint-Jean, rassembla contre les rebelles, qui étaient plus de cent, une armée. J'en fus. Nous sortîmes et les rencontrâmes, une nuit, dans la rue de

Santo Domingo. Au corrégidor qui leur criait : — Qui vive? — ils ne sonnèrent mot et se retiraient. A une deuxième sommation, quelques-uns répondirent : — La liberté! — Le corrégidor avec plusieurs autres, au cri de : — Vive le Roi! — leur courut sus, nous autres le suivant à balles et taillades. Ils se défendirent. Après les avoir resserrés dans une rue, les prenant à revers, nous les chargeâmes si roidement qu'ils se rendirent. D'aucuns s'échappèrent. Trente-six furent pris et, parmi eux, l'Ibañez. Nous trouvâmes sept des leurs et deux des nôtres morts. Il y eut, des deux côtés, nombre de blessés. Quelques prisonniers furent mis à la torture et confessèrent leur dessein de se soulever avec la ville, cette nuit même. Aussitôt trois compagnies de Biscayens et de gens des montagnes furent levées pour la garde de la cité. Quinze jours après, ils furent tous pendus, et la ville demeura tranquille.

Sur ce, à cause de quelque brave action que je dus faire ou que j'avais antérieurement faite, l'office d'adjudant sergent-major me fut octroyé. Je le remplis deux ans durant. Tandis que je servais ainsi au Potosi, le gouverneur don Pedro de Legui, de l'habit de Saint-Jacques, donna l'ordre de lever des gens pour les Chunchos et El Dorado, pays d'Indiens de guerre, à cinq cents lieues du Potosi, terre riche en or et pierreries. Don Bartolomé de Alba était mestre de camp. Il fit les préparatifs de l'expédition et, tout étant à point, au bout de vingt jours, nous quittâmes le Potosi.

IX

Partis du Potosi vers les Chunchos, nous parvînmes à un village d'Indiens de paix nommé Arzaga, où nous demeurâmes huit jours. Nous prîmes des guides pour la route, ce qui ne nous empêcha pas de nous perdre et de nous voir en grand désarroi sur des roches plates d'où furent précipitées cinquante mules chargées de vivres et munitions et douze hommes.

Entrant dans l'intérieur du pays, nous découvrîmes des plaines plantées d'une infinité d'amandiers pareils à ceux d'Espagne, d'oliviers et d'arbres à fruits. Le gouverneur y voulait faire des semailles pour suppléer à la perte de nos vivres. L'infanterie n'y voulut point entendre, disant que nous n'étions pas venus pour semer, mais pour conquérir et récolter de l'or et que nous trouverions notre subsistance. Ayant passé outre, le troisième jour, nous découvrîmes une peuplade d'Indiens qui nous reçurent en armes. Nous avançâmes. Sentant l'arquebuse, ils s'enfuirent épouvantés, laissant quelques morts. Nous entrâmes dans le village, sans avoir pu prendre un Indien de qui savoir le chemin.

A la sortie, le mestre de camp don Bartolomé de Alba, fatigué du poids de sa salade, l'ôta pour s'essuyer la sueur. Un endiablé petit gars d'une douzaine d'années, qui s'était perché sur un arbre en face la sortie, lui tira une flèche qui lui entra dans l'œil et le renversa, si grièvement blessé que, le troisième jour, il expira. L'enfant fut mis en pièces.

Entre temps, les Indiens, au nombre de plus de dix mille, avaient réoccupé le village. Nous leur revînmes dessus si furieusement et en fîmes un tel carnage, qu'un ruisseau de sang gros comme une rivière coulait au bas de la place. Nous menâmes la poursuite et tuerie jusqu'au delà du rio Dorado. Là, le gouverneur commanda la retraite. Nous obéîmes de mauvaise grâce. Quelques-uns avaient recueilli dans les cases de l'endroit plus de soixante mille pesos de poudre d'or. Sur les bords du fleuve, d'autres en trouvèrent quantité et en emplirent leurs chapeaux. Nous apprîmes depuis que les basses eaux en laissent ordinairement plus de trois doigts. C'est pourquoi nous demandâmes au gouverneur licence de conquérir cette terre et comme, pour raisons à lui, il ne l'octroya pas, plusieurs soldats, entre autres moi, s'échappant nuitamment, prirent le large. Parvenus en terre chrétienne, nous tirâmes chacun de notre bord. Moi, je gagnai Cenhiago et, de là, la province de las Charcas, avec quelques pauvres réaux que, petit à petit et bien vite, je perdis.

X

Je passai à la cité de la Plata et m'accommodai avec le capitaine don Francisco de Aganumen, Biscayen, très riche mineur, auprès duquel je demeurai quelques jours. Je laissai la place à cause d'un désagrément que j'eus avec un autre Biscayen ami de mon maître. Entre temps que je cherchais un emploi, je me retirai chez une dame veuve nommée doña Catalina de Chaves, la plus considérable et qualifiée de la ville, à ce qu'on disait. Grâce à un de ses domestiques avec lequel je m'étais lié par hasard, elle me permit, en attendant, de prendre gîte dans sa maison.

Or il advint que le jeudi saint, cette dame, allant aux stations, se rencontra à San Francisco avec doña Francisca Marmolejo, femme de don Pedro de Andrade, neveu du comte de Lemos. Pour des questions de préséance, elles se prirent de querelle, et doña Francisca s'outrepassa jusques à frapper de son patin doña Catalina. Là-dessus, grand émoi et attroupement du populaire. Doña Catalina rentra chez elle, où parens et connaissances

affluèrent. Le cas y fut férocement agité. L'autre dame demeura dans l'église au milieu de semblable concours des siens, sans oser sortir jusqu'à l'entrée de la nuit que vint don Pedro son mari accompagné de don Rafael Ortiz de Sotomayor, corrégidor (qui est aujourd'hui à Madrid), chevalier de Malte, des alcades ordinaires et de sergens, avec des torches allumées pour la reconduire chez elle.

En suivant la rue qui va de San Francisco à la place, on entendit un bruit de rixe et de couteaux. Corrégidors, alcades et sergens y allèrent, laissant la dame seule avec son mari. Au même temps un Indien passa en courant et, au passage, lança à madame doña Francisca Marmolejo un coup de couteau ou de rasoir à travers le visage, le lui coupa de part en part et continua sa course. Le coup fut si soudain que son mari don Pedro ne s'en aperçut pas tout d'abord. Mais bientôt le tumulte fut extrême. Vacarme, confusion, rassemblement, nouveaux coups de couteau, arrestations, le tout sans s'entendre.

Entre temps, l'Indien alla à la maison de madame doña Catalina et, en entrant, dit à Sa Grâce : — C'est fait.

L'inquiétude grossissait avec la crainte de plus grands malheurs. Il dut résulter quelque chose des diligences qui furent faites, car le troisième jour, le corrégidor entra chez doña Catalina, qu'il trouva assise sur son estrade. Il reçut son serment et s'informa si elle savait qui avait coupé la figure à doña Francisca Marmolejo. Elle répondit que oui. Il lui demanda qui c'était : — Un rasoir et cette main, repartit-elle. — Là-dessus, il sortit, lui laissant des gardes.

Il interrogea un à un les gens de la maison et en vint à un Indien auquel il fit peur du chevalet. Le lâche déclara qu'il m'avait vu sortir sous un habit et perruque d'Indien que m'avait donnés sa maîtresse, que Francisco Ciguren, barbier biscayen, avait fourni le rasoir et qu'il m'avait vu rentrer et entendu dire : — C'est fait. — Le corrégidor prit acte, m'arrêta, moi et le barbier, nous chargea de fers, nous sépara et nous mit au secret. Quelques jours passèrent ainsi. Une nuit, un alcade de la royale Audience qui avait pris la cause en main et avait, je ne sais pourquoi, arrêté des sergens, entra dans la prison et fit donner la question au barbier, qui avoua aussitôt son cas et le fait d'autrui. Après quoi, ce fut mon tour. L'alcade reçut ma déclaration. J'affirmai énergiquement ne rien savoir. Il passa outre et me fit dépouiller et mettre sur le chevalet. Un procureur entra, alléguant que j'étais Biscayen et qu'il n'était loisible de me bailler la torture, pour cause de privilège de noblesse. L'alcade n'en

fit cas et poursuivit. On commença de serrer les vis. Je demeurai ferme comme un chêne. L'interrogatoire et les tours de vis continuaient, lorsqu'on lui fit tenir un papier, à ce que je sus depuis, de doña Catalina de Chaves. On le lui mit dans la main, il l'ouvrit, lut, demeura un moment, immobile, à me regarder et dit : — Qu'on ôte ce garçon de là. — On me retira du chevalet, on me réintégra dans ma prison; et il s'en retourna chez lui.

Le procès se suivit, je ne saurais dire comme, tant et si bien que j'en sortis condamné à dix ans de Chili sans solde, et le barbier à deux cents coups de fouet et six ans de galères. Nous en appelâmes, à grand renfort de sollicitations de compatriotes. L'affaire suivit son cours, je ne sais trop comment. Bref, un beau jour, sentence fut rendue en la royale Audience, par laquelle j'étais acquitté et madame doña Francisca condamnée aux dépens. Le barbier s'en tira aussi. De tels miracles sont fréquens en semblables conflits, surtout aux Indes, grâce à la belle industrie.

XI

Quitte de cette angoisse, je ne pus faire moins que de m'absenter de la Plata. Je passai à las Charcas, à seize lieues de là. J'y retrouvai le déjà nommé don Juan Lopez de Arquijo, qui me confia dix mille têtes de moutons du pays avec cent et quelques Indiens et me remit une grosse somme de deniers pour aller, aux plaines de Cochabamba, acheter du blé et, après l'avoir fait moudre, le vendre au Potosi où il y avait disette. J'y fus, achetai huit mille fanègues à quatre pesos, les chargeai sur les moutons, me rendis aux moulins de Guilcomayo, en fis moudre trois mille cinq cents et, les ayant portées au Potosi, les vendis de prime abord aux boulangers du lieu à quinze pesos et demi. Puis je retournai aux moulins, où je trouvai partie du reste moulu et des acheteurs auxquels je vendis le tout à dix pesos. Après quoi, je revins à las Charcas, avec l'argent comptant, vers mon maître, qui, vu le bon profit, me renvoya à Cochabamba.

Entre temps, un dimanche, à las Charcas, n'ayant que faire, j'entrai jouer chez don Antonio Calderon, neveu de l'évêque. Il y avait là le proviseur, l'archidiacre et un marchand de Séville marié dans le pays. Je m'assis au jeu avec le marchand. La partie s'engagea. Sur un coup, le marchand, déjà piqué, dit : — Je fais. — Combien faites-vous? — Je fais, redit-il. — Combien faites-vous? répétai-je. Il frappa sur la table avec un doublon, en criant : — Je fais une corne! — Je tiens, répliquai-je, et je double pour celle qui vous reste. — Il jeta les cartes et tira sa dague. Moi,

la mienne. Les assistans se jetèrent sur nous et nous séparèrent. On changea d'entretien. A la nuit close, je sortis pour rentrer chez moi. A quelques pas, au coin d'une rue, je tombe sur mon homme. Il tire son épée et marche sur moi. Je dégaine, nous nous chargeons. Après avoir quelque peu ferraillé, je lui poussai une botte. Il tomba. On vint au bruit, la justice accourut et me voulut prendre; je résistai, reçus des blessures et, battant en retraite, me réfugiai dans la cathédrale. Je m'y tins quelques jours, averti par mon maître de me garder. Enfin, une belle nuit, toutes précautions prises, je partis pour Piscobamba.

XII

Arrivé à Piscobamba, je me retirai chez un ami, Juan Torrizo de Zaragoza, où je demeurai quelques jours. Une nuit, tout en soupant, on organisa une partie avec quelques amis qui étaient entrés. Je m'assis en face d'un Portugais, Fernando de Acosta, fort ponte. Son enjeu était de quatorze pesos par pinta. Je lui tirai seize pintas. En les voyant, il se donna un soufflet au visage, s'exclamant : — Le diable incarné m'assiste! — Jusqu'à présent, qu'a donc perdu Votre Grâce pour perdre ainsi le sens? lui dis-je. — Il allongea les mains à me toucher le menton et cria : — J'ai perdu les cornes de mon père! — Je lui jetai les cartes au nez et tirai mon épée. Lui, la sienne. Les assistans s'entremirent et nous retinrent. Tout s'arrangea, on plaisanta et rit des piques du jeu. Il paya et s'en alla, en apparence bien tranquille.

A trois nuits de là, rentrant à la maison, vers les onze heures, j'entrevis un homme posté au coin d'une rue. Je mis la cape de biais, dégainai et m'avançai. En approchant, il se jeta sur moi, me chargeant et criant : — Gueux de cornard! — Je le reconnus à la voix. Nous ferraillâmes. Presque aussitôt, je lui donnai de la pointe, et il tomba mort.

Je restai un moment, songeant à ce que je ferais. Je regardai de tous côtés et ne vis personne. J'allai chez mon ami Zaragoza et me couchai sans mot dire. Dès le matin, le corrégidor don Pedro de Meneses me vint faire lever et m'emmena. J'entrai à la prison et on me mit aux fers. Au bout d'une heure environ, le corrégidor revint avec un greffier et reçut ma déclaration. J'affirmai ne rien savoir. On passa aux aveux. Je niai. L'acte d'accusation fut dressé, je fus admis à la preuve. Je la fis. La publication faite, je vis des témoins que je ne connaissais aucunement. Sentence de mort fut rendue. J'en appelai. Ce nonobstant on ordonna d'exécuter. J'étais fort affligé. Un moine entra pour me confesser,

je m'y refusai ; il s'obstina, je tins bon. Il se mit à pleuvoir des moines. J'en étais submergé, mais j'étais devenu un vrai Luther. Enfin, ils me vêtirent d'un habit de taffetas et me hissèrent sur un cheval, le corrégidor ayant répondu à leurs instances que, si je voulais aller en enfer, cela ne le regardait point. On me tira de la prison, me conduisant par des rues détournées et peu fréquentées, de peur des moines. J'advins au gibet. Les moines m'avaient ôté tout jugement, à force de cris et de poussées. Ils me firent monter quatre échelons, et celui qui m'assommait le plus était un dominicain, Fray Andrès de San Pablos, que j'ai vu et à qui j'ai parlé, à Madrid, il y a à peu près un an, dans le collège d'Atocha. Je dus monter plus haut. On me jeta le voletin (c'est le mince cordeau avec lequel on pend). Le bourreau me le mettait de travers. — Ivrogne, lui dis-je, mets-le bien ou ôte-le, car ces bons Pères m'ont suffisamment jugulé !

J'en étais là, lorsque entra à toute poste un courrier de la cité de la Plata dépêché par le secrétaire, sur l'ordre du président don Diego de Portugal, à la requête de Martin de Mendiola, Biscayen, qui avait été informé de mon procès. Ce courrier rendit en mains propres au corrégidor, par-devant un greffier, un pli dans lequel l'Audience lui ordonnait de surseoir à l'exécution de la sentence, et de remettre l'accusé et les pièces à la Royale Audience, à douze lieues de là. La cause en fut singulière et manifeste miséricorde de Dieu. Il paraît que ces témoins soi-disant oculaires qui déposèrent contre moi dans l'affaire du meurtre du Portugais tombèrent aux mains de la justice de la Plata pour je ne sais quels méfaits, et furent condamnés à la potence. Au pied du gibet, ils déclarèrent, sans savoir l'état où j'étais, que, induits et payés, ils avaient, sans me connaître, faussement témoigné contre moi dans cette affaire d'homicide. C'est pourquoi l'Audience, à la requête de Martin de Mendiola, s'émut et ordonna le renvoi.

Cette dépêche venue si à point excita l'allégresse du peuple compatissant. Le corrégidor me fit ôter du gibet et ramener à la prison, d'où il m'expédia sous bonne garde à la Plata. A peine arrivé, mon procès fut revu et annulé sur la déclaration faite par ces hommes au pied de la potence, et, n'ayant rien autre à ma charge, je fus relâché au bout de vingt-quatre jours. Je séjournai quelque temps à la Plata.

XIII

De la Plata, je passai à la cité de Cochabamba, afin d'y régler des comptes qu'avait ledit Juan Lopez de Arquijo avec don Pedro

de Chavarria, Navarrais de naissance, y résidant et marié à doña Maria Davalos, fille de feu le capitaine Juan Davalos et de Maria de Ulloa, nonne à la Plata dans le couvent qu'elle y fonda. Nous arrêtâmes les comptes, et il en résulta un reliquat de mille pesos en faveur dudit Arquijo, mon maître. Ledit Chavarria me les versa de fort bonne grâce, m'invita à dîner et m'hébergea deux jours. Ensuite, je pris congé et partis, chargé par la femme de plusieurs commissions pour sa mère, nonne à la Plata, que je devais aller visiter de sa part.

Après avoir quitté mes hôtes, je m'amusai avec des amis à des bagatelles, jusque sur le tard. Enfin je partis. Mon chemin était de passer devant la porte de Chavarria. En passant, je vis du monde dans l'allée de la maison; au dedans on menait grand bruit. Je m'arrêtai pour écouter. Au même instant, doña Maria Davalos me cria de la fenêtre : — Seigneur capitaine, emmenez-moi, mon mari veut me tuer! — Ce disant, elle se jette en bas. Deux moines s'approchèrent et me dirent : — Emmenez-la; son mari l'a trouvée avec don Antonio Calderon, neveu de l'Évêque; il a tué l'homme et veut en faire autant à la femme, qu'il tient enfermée. — Sur ce, ils me la mirent en croupe, et je piquai ma mule.

Je n'arrêtai pas de marcher jusqu'à la minuit que j'arrivai au rio de la Plata. J'avais rencontré en chemin, venant de la Plata, un domestique de Chavarria qui nous dut reconnaître, malgré tout ce que je fis pour m'écarter et me celer. Il avisa probablement son maître. En arrivant au fleuve, je fus désespéré; il était fort gros, et il me parut impossible de le franchir à gué. Elle me dit : — En avant! Il faut passer, coûte que coûte, à la grâce de Dieu! — Je mis pied à terre, tâchai de découvrir un gué et me décidai pour celui qui me parut le meilleur. Je remontai, mon affligée toujours en croupe, et entrai dans l'eau. Nous enfonçâmes, Dieu nous soutint et nous passâmes. Une auberge était proche, je réveillai l'hôte, qui fut ébahi de nous voir à pareille heure, ayant traversé le fleuve. Je m'occupai de faire reposer ma mule. L'hôte nous servit des œufs, du pain et des fruits. Nos vêtemens tordus et égouttés, nous repartîmes grand'erre et, au point du jour, découvrîmes, à cinq lieues environ, la cité de la Plata.

Cette vue nous avait un peu consolés, quand tout à coup doña Maria m'étreint plus fort en s'écriant : — Aïe, Seigneur, mon mari! — Je me tournai et le vis monté sur un cheval qui paraissait rendu.

Je ne sais vraiment pas, et j'en suis encore émerveillé, comme cela se put faire. Je partis de Cochabamba le premier, le laissant

dans sa maison, et, sans m'arrêter une minute, j'allai jusqu'au fleuve, je le passai, gagnai l'auberge, y demeurai à peu près une heure et repartis. D'ailleurs, il fallut à ce domestique rencontré en route, et qui probablement l'avisa, le temps d'arriver et à Chavarria celui de monter à cheval et de partir. Comment donc me sortit-il à l'encontre sur le chemin? Je n'y comprends rien, à moins que, connaissant mal le pays, je n'eusse fait plus de détours que lui.

Quoi qu'il en soit, il nous tira un coup d'escopette à trente pas et nous manqua. Les balles nous passèrent si près que nous les ouïmes siffler. Je poussai ma mule et dévalai à travers les halliers d'une côte, sans plus le voir. Son cheval devait être fourbu. Après quatre longues lieues de course, j'entrai à la Plata, las et éreinté, et allant droit à la grand'porte du couvent de San Augustin, je remis doña Maria Davalos à sa mère.

En revenant prendre ma mule, je me trouvai nez à nez avec Pedro de Chavarria. Il se jeta sur moi l'épée au poing, sans me donner le loisir de le raisonner. Sa brusque apparition m'alarma fort. Il me surprenait, recru de fatigue, plein de compassion pour son erreur, car il me tenait pour l'affronteur. Je tâchai de me défendre. Tout en ferraillant, nous entrâmes dans l'église. Là, il me piqua par deux fois à la poitrine, sans que je l'eusse touché. Il était sans doute plus dextre que moi. La colère me gagna, je le pressai et le menai, toujours rompant, jusqu'à l'autel. Là, il me porta une rude botte à la tête, je la parai de la dague et lui entrai d'un empan mon fer à travers les côtes. La foule était telle qu'il ne put riposter. La justice survint qui nous voulait tirer de l'église. Mais deux moines de San Francisco qui est en face me transportèrent dans le couvent avec l'aide secrète de l'alguazil mayor don Pedro Beltran, beau-frère de mon maître Juan Lopez de Arquijo. Recueilli charitablement et assisté en ma cure par ces saints pères, je demeurai cinq mois dans cette retraite de San Francisco.

Chavarria resta aussi de longs jours à se guérir de sa blessure, toujours réclamant à grands cris sa femme. Il y eut à ce sujet procédures et diligences. Elle résistait, alléguant le risque manifeste de la vie. L'archevêque, le président et d'autres seigneurs s'y employèrent et convinrent enfin qu'ils entreraient tous deux en religion et feraient profession, elle au couvent où elle était, et lui là où il lui plairait.

Il ne restait plus à régler que mon cas. Plainte avait été déposée. Mon maître Juan Lopez de Arquijo vint et informa l'archevêque don Alonso de Peralta, le président et les seigneurs de la

vérité et de la rare aventure où, naïvement et sans malice aucune, je m'étais embesogné, si différente de ce que cet homme s'était imaginé, n'ayant fait rien autre que secourir au dépourvu une femme qui s'était jetée à moi pour fuir la mort et la remettre, sur sa requête, au couvent de sa mère. La chose vérifiée et reconnue patente fut jugée satisfaisante et la plainte sans objet. On poursuivit l'entrée en religion des deux autres. Je sortis de ma retraite, réglai mes affaires et visitai fréquemment ma nonne, sa mère et d'autres dames du lieu, qui, par reconnaissance, me régalèrent à qui mieux mieux.

XIV

Je me mis en quête d'un emploi. Madame doña Maria de Ulloa, sensible à mon service, m'obtint du président et de l'Audience une commission pour Piscobamba et les plaines de Mizque, ayant pour objet la recherche et le châtiment de certains délits qui y avaient été commis. Flanqué d'un greffier et d'un alguazil, je partis. J'allai à Piscobamba où je poursuivis et appréhendai l'alferez Francisco de Escobar, résidant et marié audit endroit. Il était accusé d'avoir traîtreusement occis deux Indiens pour les voler et de les avoir enterrés chez lui, dans une carrière. J'y fis creuser et les retrouvai. Je poursuivis la cause dans tous ses termes jusqu'à la mettre en état. Je la fermai. Les parties citées, je rendis sentence, condamnant le coupable à mort. Il en appela. J'octroyai l'appel, et procès et accusé furent transférés à l'Audience de la Plata. Le jugement y fut confirmé et l'homme pendu.

Je passai aux plaines de Mizque et, après avoir réglé l'affaire qui m'y appelait, je revins rendre compte de ma mission et remettre les pièces concernant Mizque. Puis je restai quelques jours à la Plata.

XV

Je passai à la Paz, où je vécus tranquille pendant quelque temps. Un beau jour, libre de tout souci, je m'arrêtai à la porte du corrégidor don Antonio Barraza à converser avec un sien domestique quand, le diable soufflant la braise, il finit par me donner un démenti et me frappa de son chapeau par le visage. Je tirai la dague et il tomba mort sur la place. Tant de gens se ruèrent sur moi que je fus saisi, blessé et jeté en prison. Ma guérison et mon procès marchèrent de compagnie. La cause fut instruite, mise en état, d'autres y furent jointes, et le corrégidor me con-

damna à mort. J'en appelai, mais, ce nonobstant, il fut ordonné de passer outre à l'exécution.

Je mis deux jours à me confesser. Le suivant, la messe fut dite dans la prison et le saint prêtre, ayant consommé, se retourna, me donna la communion et revint à l'autel. Tout aussitôt, je crachai l'hostie que j'avais dans la bouche et la reçus dans la paume de la main droite en criant : — J'en appelle à l'Église! J'en appelle à l'Église! — Le tumulte fut extrême. Tous disaient que j'étais hérétique. Le prêtre vint au bruit et défendit que personne m'approchât. Comme il achevait sa messe, le seigneur évêque don fray Domingo de Valderrama, dominicain, entra accompagné du gouverneur. Prêtres et peuple s'assemblèrent, les cierges furent allumés, le dais apporté, et l'on me mena en procession au tabernacle. Là, tous à genoux, un prêtre revêtu de ses ornemens me prit l'hostie de la main et l'introduisit dans le tabernacle. Je ne vis pas où il la mit. Ensuite on me gratta la main, on me la lava à plusieurs reprises et on me l'essuya. Après quoi, l'église évacuée et Leurs Seigneuries sorties, je restai seul. Un saint religieux franciscain qui était dans la prison, et qui en dernier lieu me confessa, m'avait, outre ses bons avis, donné ce bon conseil.

Durant plus d'un mois, le gouverneur tint l'église cernée. Moi, je m'y tenais bien à couvert. Enfin, il retira les gardes. Un saint prêtre du lieu, par ordre du seigneur évêque, à ce que je supposai, après avoir reconnu les alentours et la route, me donna une mule et de l'argent, et je partis pour le Cuzco.

XVI

La cité du Cuzco ne le cède en rien à Lima en habitans et richesse. Tête d'évêché, sa cathédrale, dédiée à l'Assomption de Notre-Dame, est desservie par cinq prébendiers et huit chanoines. Elle a huit paroisses, quatre monastères de religieux franciscains, dominicains, augustins et de la Merci, quatre collèges, deux couvens de femmes et trois hôpitaux.

Là m'advint, au bout de quelques jours, une cruelle mésaventure réellement et vraiment non méritée, car je n'étais aucunement coupable, mais bien mal noté. Une nuit, à l'improviste, mourut don Luis de Godoy, corrégidor du Cuzco, cavalier des mieux doués et qualifiés de l'endroit. Il fut tué, comme on le découvrit depuis, par un certain Carranza, à la suite de contestations trop longues à déduire. L'auteur du méfait étant inconnu, on me l'imputa. Le corrégidor don Fernando de Guzman m'ar-

rêta et me tint cinq mois en prison et lourde affliction. Enfin, au bout de ce temps, Dieu permit que la vérité fût découverte et ma complète innocence en cette affaire. Je fus mis en liberté et déguerpis du Cuzco.

XVII

Je gagnai Lima. Don Juan de Mendoza y Luna, marquis de Montes Claros, était en ce temps vice-roi du Pérou. Le Hollandais battait alors Lima avec huit navires de guerre, et la cité était en armes. Nous lui sortîmes à l'encontre du port du Callao, dans cinq bateaux. Longtemps tout alla bien pour nous, quand notre nef amirale fut si rudement abordée qu'elle coula. Seuls, trois hommes purent s'échapper en nageant vers un navire ennemi qui les recueillit. C'était moi, un franciscain déchaux et un soldat. L'ennemi nous traita mal, nous bafouant et moquant. Tout l'équipage de l'amirale périt.

Au matin, nos quatre nefs, dont était général don Rodrigo de Mendoza, étant rentrées au port du Callao, on trouva en moins neuf cents hommes, parmi lesquels je fus compté comme perdu avec l'amirale. J'étais au pouvoir des ennemis, craignant fort qu'ils ne m'emmenassent en Hollande. Au bout de vingt-six jours, ils nous jetèrent, moi et mes deux compagnons, sur la côte de Paita, à une centaine de lieues de Lima. Après plusieurs journées de misère, un brave homme, apitoyé par notre dénûment, nous habilla et nous donna de quoi regagner Lima.

J'y demeurai environ sept mois, m'ingéniant du mieux que je pus. J'avais acheté un bon cheval, à bon marché, et je me plaisais à le monter en attendant mon départ pour le Cuzco. Un jour, prêt à partir, je traversais la place, quand un alguazil vint à moi et me dit que le seigneur alcade don Juan de Espinosa, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, me faisait appeler. Je m'avançai vers Sa Grâce. Deux soldats étaient là. A mon approche, ils s'écrièrent: — C'est lui, seigneur! Ce cheval est le nôtre, c'est celui qui nous manque et nous en donnerons sans tarder des preuves suffisantes! Des sergens m'entourèrent et l'alcade s'exclama : — Que faire? Le cas est embarrassant. Moi, pris au dépourvu, je ne savais que dire. Inquiet et confus, je devais avoir l'air coupable, lorsqu'il me vint à l'idée d'ôter vivement ma cape, et, la jetant sur la tête du cheval : — Seigneur, fis-je, je supplie Votre Grâce de vouloir bien demander à ces gentilshommes quel est l'œil qui manque à ce cheval, le droit ou le gauche? Ce peut être une autre bête, et ces messieurs peuvent faire erreur. — C'est juste, dit l'alcade. Vous

autres, répondez en même temps : de quel œil est-il borgne? Ils demeurèrent confus. — Allons, insista l'alcade, dites ensemble. — Du gauche, dit l'un. — Du droit, fit l'autre ; du gauche, veux-je dire! — Votre preuve ne vaut rien et ne concorde guère, conclut l'alcade. Là-dessus, tous les deux se mirent à crier à la fois : — Du gauche! du gauche! Nous l'avons dit tous les deux ; d'ailleurs, ce n'est pas se tromper de beaucoup. — J'intervins : — Seigneur, il n'y a pas là de preuve, l'un dit blanc et l'autre noir. — Non! nous avons toujours répondu de même, protesta l'un d'eux, qu'il est borgne de l'œil gauche : j'allais le dire, la langue m'a tourné ; mais je me suis repris aussitôt et j'affirme que ce cheval est borgne de l'œil gauche! — L'alcade hésitait. — Qu'ordonne Votre Grâce? lui demandai-je. — Que s'il n'est d'autre preuve, vous alliez avec Dieu à vos affaires. — Alors, tirant ma cape : — Votre Grâce le peut voir, ni l'un ni l'autre n'a dit vrai : mon cheval est sain et non point borgne. — L'alcade se leva, s'approcha du cheval, le regarda et dit : — Montez, monsieur, et allez avec Dieu! — Puis se retournant vers les deux compères, il les fit empoigner.

J'enfourchai mon cheval et m'en allai, sans savoir la fin de leur mésaventure, car je partis pour le Cuzco.

XVIII

Je revins au Cuzco et me logeai dans la maison du trésorier don Lope de Alcedo. J'y demeurai quelque temps. Un jour, j'entrai chez un ami pour jouer. Nous étions deux amateurs assis à la table. Le jeu courait. Le Nouveau Cid vint se mettre à côté de moi. C'était un homme brun, velu, de très haute taille et de mine farouche. On l'avait surnommé le Nouveau Cid. Je continuai mon jeu et gagnai un coup. Il allongea la main dans mon argent, prit quelques réaux de huit et sortit. Un moment après, il rentra et, manœuvrant de même, prit une autre poignée et se mit derrière moi. Je préparai ma dague et continuai de jouer. Pour la troisième fois, il recommença son manège. Je le sentis venir, d'un coup de dague lui clouai la main sur la table et, me levant, tirai mon épée. Les assistans en firent autant. D'autres amis du Cid vinrent à la rescousse et me serrèrent de près. Blessé en trois endroits, je gagnai la rue, et ce fut heureux, car ils m'auraient mis en pièces. Le premier qui sortit derrière moi fut le Cid. Je le reçus par une estocade, mais il était plastronné. Les autres sortirent et me pressèrent. Deux Biscayens qui passaient par là fort à point accoururent au bruit et, me voyant seul et contre cinq, se

mirent à mon côté. Néanmoins, nous avions le dessous, et il nous fallut filer tout le long d'une rue pour prendre le large. En arrivant auprès de San Francisco, le Cid me dagua par derrière si furieusement qu'il me perça de part en part l'épaule. Un autre m'entra d'un empan son épée dans le côté gauche. Je chus à terre dans une mare de sang.

Sur ce, les uns et les autres gagnèrent au pied. Je me relevai, dans l'angoisse de la mort, et vis le Cid à la porte de l'église. J'allai sur lui. Il vint à moi : — Chien! Tu es donc encore vivant? — Et il me détacha une estocade. Je la parai avec la dague et ripostai si heureusement que mon fer, pénétrant au creux de l'estomac, le traversa. Il tomba, demandant confession. Je tombai aussi. Le peuple s'attroupa avec quelques moines et le corrégidor don Pedro de Cordova, de l'habit de Saint-Jacques, qui, me voyant empoigner par les sergens, leur dit : — Laissez! il n'est plus bon qu'à confesser. — Le Cid expira sur la place. Des âmes charitables me portèrent chez le trésorier, où je logeais. On me coucha. Le chirurgien n'osa pas me toucher avant que je ne fusse confessé de peur que je n'expirasse. Le père fray Luis Ferrer de Valence, un fameux homme, vint et me confessa. Me voyant mourir, j'avouai mon sexe. Il s'émerveilla, me donna l'absolution et tâcha de me conforter et consoler. Après avoir reçu le viatique, je me sentis plus fort.

Le pansement commença. J'en souffris beaucoup. La douleur et le sang perdu m'ôtèrent tout sentiment. Je restai en cet état quatorze heures et, tout ce temps, ce saint homme ne me quitta pas. Que Dieu le lui paye! Je revins à moi, appelant saint Joseph. J'eus là de hautes assistances. Dieu sait pourvoir à la nécessité. Les trois jours se passèrent. Au cinquième, on commença d'espérer. Bientôt, une nuit, on me transporta dans la cellule du père fray Martin de Arostegui, où je passai les quatre mois que dura ma maladie. A cette nouvelle, le corrégidor furieux fit garder les alentours et battre les chemins.

Déjà mieux portant, convaincu que je ne pouvais rester au Cuzco et redoutant la haine de certains amis du mort, avec l'aide et sur le conseil des miens, je résolus de changer d'air. Le capitaine don Gaspar de Carranza me donna mille pesos, le trésorier don Lope de Alcedo trois mules et des armes, don Francisco de Arzaga trois esclaves. Ainsi muni et accompagné de deux amis biscayens, hommes sûrs, je partis une belle nuit du Cuzco vers Guamanga.

XIX

Étant sorti du Cuzco, ainsi que je l'ai conté, j'arrivai au pont d'Apurimac où je trouvai la justice et les amis du défunt Cid qui me guettaient au passage. — Je vous arrête! cria le sergent, et il me vint mettre la main dessus, assisté de huit autres personnages. Nous étions cinq qui ne nous laissâmes pas intimider. L'affaire fut chaude. De prime abord, un de mes nègres fut jeté bas. Un homme de l'autre bande le suivit de près, puis un autre. Mon second nègre tomba. D'un coup de pistolet, je renversai le sergent. Plusieurs de ses partisans étaient blessés. Au bruit des armes à feu, ils décampèrent, laissant, sauf à y revenir, trois des leurs sur la place. La juridiction du Cuzco s'étend, à ce qu'on dit, jusqu'à ce pont, mais ne passe pas plus outre. C'est pourquoi mes camarades, après m'avoir accompagné jusque-là, rebroussèrent. Je poursuivis ma route.

En entrant à Andahuilas, je rencontrai le corrégidor qui, de la façon la plus affable et courtoise, m'offrit sa personne et sa maison, et m'invita à dîner. Je n'acceptai pas et, me méfiant de tant d'honnêtetés, je partis.

Arrivé à la cité de Guancavélica, je descendis à l'auberge. J'employai un couple de jours à visiter l'endroit. En entrant sur une petite place proche la colline de vif-argent, j'y aperçus le docteur Solorzano, alcade de cour de Lima, qui était venu prendre résidence au gouverneur don Pedro Osorio. Je vis un alguazil, que je sus depuis se nommer Pedro Xuarez, s'approcher de lui. Le docteur tourna la tête, me regarda, tira un papier, y jeta l'œil et me regarda, derechef. L'alguacil et un nègre s'avancèrent aussitôt vers moi. Je m'esquivai d'un air indifférent, quoique fort soucieux au fond. J'avais à peine fait quelque pas, que l'alguazil, me dépassant, m'ôte son chapeau. J'ôte le mien. Le nègre, venu par derrière, m'empoigne la cape. Je la lui laisse aux mains et tire mon épée et un pistolet. Ils me chargent tous deux, l'arme haute. Je lâche le coup, l'alguazil s'effondre, j'estocade le nègre, il tombe, je détale et, rencontrant un Indien qui tenait par la bride un cheval, que je sus depuis être à l'alcade, je le lui prends, saute dessus, et pique vers Guamanga, à quatorze lieues de là.

Après avoir traversé le rio de Balsas, je descendis pour laisser un peu souffler le cheval. A ce moment, je vois arriver trois cavaliers qui entrent jusqu'au milieu de la rivière. Mû par je ne sais quel pressentiment, je leur criai : — Où allez-vous donc, messieurs? — Vous arrêter, seigneur capitaine, me répondit l'un

d'eux. Je tirai mes armes, armai deux pistolets, et dis : — Vous ne m'aurez pas vivant, il faut me tuer pour me prendre. — Et je m'approchai de la berge. Alors un autre : — Seigneur capitaine, nous avons des ordres, et il faut bien marcher, mais nous sommes tout au service de Votre Grâce. — Et ils étaient toujours arrêtés au beau milieu de l'eau. Je leur sus gré du bon procédé. Déposant sur une pierre trois doublons, je remontai à cheval et, après force courtoisies, repris le chemin de Guamanga.

XX

J'entrai dans Guamanga et me logeai à l'hôtellerie. J'y rencontrai un soldat de passage qui s'éprit du cheval ; je le lui vendis deux cents pesos. J'allai visiter la ville. Elle me parut belle, pleine de beaux édifices, les meilleurs que j'aie vus au Pérou. Je vis trois couvens de religieux de la Merci, de franciscains et de dominicains, un couvent de nonnes, un hôpital, une multitude d'Indiens et nombre d'Espagnols. Le lieu est agréablement tempéré. C'est une plaine ni froide ni chaude, riche en froment, vin, fruits et grains divers. L'église est bonne, avec trois prébendes, deux chanoines et un saint évêque, don fray Augustin de Carvajal, religieux augustin, qui me fut secourable médecin. Il me manqua trop tôt, trépassant subitement l'an mil six cent vingt. Il était évêque, à ce qu'on disait, depuis l'an douze.

Je séjournai quelque temps à Guamanga, et le guignon voulut que j'entrasse parfois dans une maison de jeu. Un jour que je m'y trouvais, le corrégidor don Baltasar de Quiñones survint, et, me regardant, me demanda d'où j'étais. — De Biscaye, répondis-je. — Et d'où venez-vous présentement? — Du Cuzco. — Il resta un moment à m'examiner, et dit : — Je vous arrête. — Bien volontiers, repartis-je, et, tirant l'épée, je reculai vers la porte. Il se mit à crier : — Main-forte au Roi ! — Je rencontrai à la porte une telle résistance, que je ne pus sortir. Je montrai un pistolet à trois canons. On me fit place et je disparus pour aller me cacher au logis d'un nouvel ami que je m'étais fait. Le corrégidor partit et fit saisir ma mule et quelques menues choses que j'avais à l'hôtellerie.

Je demeurai plusieurs jours chez ledit ami, ayant découvert qu'il était Biscayen. Cependant on ne sonnait mot de l'aventure, et la justice ne semblait pas s'en occuper. Néanmoins, il nous parut prudent de changer d'air ; il n'était pas plus sain là qu'ailleurs. Le départ fut décidé. Une nuit, je sortis. A peine dehors, ma malechance me fait rencontrer deux alguazils. — Qui va là?

— Ami. — Votre nom ? — Le Diable ! — La réponse était incongrue, ils veulent m'arrêter, je dégaine. Grand tapage. Ils crient : — Main-forte ! à l'aide ! — On s'attroupe. Le corrégidor sort de chez l'évêque. Des sergens me happent. Me voyant pris, je lâche un coup de pistolet. J'en abats un. Le tumulte redouble. Mon ami le Biscayen et d'autres compatriotes se rangent auprès de moi. Le corrégidor hurlait : — Tuez-le ! — Les coups de feu partaient de tous côtés. Tout à coup, éclairé par quatre torches flambantes, l'évêque parut et entra dans la mêlée. Son secrétaire don Juan Bautista de Arteaga s'achemina vers moi. Il s'avança et me dit : — Seigneur alferez, rendez-moi vos armes. — Seigneur, lui répondis-je, j'ai ici bien des ennemis. — Rendez-les, insista-t-il : vous êtes en sûreté avec moi, et je vous donne parole de tirer d'ici sain et sauf, quoi qu'il m'en puisse coûter. — Alors je m'écriai : — Illustrissime seigneur, sitôt que je serai dans l'église je baiserai les pieds à Votre Très Illustre Seigneurie. Au même instant, quatre esclaves du corrégidor se jettent sur moi, me tiraillant outrageusement, sans aucun égard pour une si glorieuse présence, de sorte que, me défendant, il me fallut jouer des mains et en culbuter un. Le secrétaire du seigneur évêque, l'épée nue et le bouclier au poing, me vint à la rescousse avec d'autres personnes de sa maison, jetant les hauts cris d'un tel manque de respect. La bagarre s'apaisa. L'illustrissime me prit par le bras, m'ôta les armes des mains et, me plaçant à son côté, m'emmena et me mit dans son palais. Il me fit sur l'heure panser une petite plaie que j'avais, me donna souper et gîte, et, m'enfermant, emporta la clef. Le corrégidor survint et eut, à mon sujet, avec Sa Seigneurie un long et orageux entretien dont je fus par la suite plus amplement informé. Le lendemain, vers les dix heures du matin, l'illustrissime, m'ayant fait mener en sa présence, me demanda qui j'étais, de quel pays, fils de qui, et tout le compte de ma vie, les causes et les voies qui m'avaient conduit là, détaillant tout et mêlant à son interrogatoire de bons conseils sur les risques de la vie, l'effroi de la mort toujours menaçante et l'horreur de l'autre vie pour une âme mal préparée, m'exhortant à m'apaiser, à dompter mon esprit inquiet et à m'agenouiller devant Dieu. Je me sentis devenir tout petit, et voyant un si saint homme, comme si j'eusse été devant Dieu, j'avouai tout et lui dis : — Seigneur, tout ce que j'ai conté à Votre Seigneurie illustrissime est faux. Voici la vérité : Je suis une femme, née en tel lieu, fille d'un tel et d'une telle, mise dans tel couvent, à tel âge, avec une mienne tante ; j'y grandis, pris l'habit et fus novice ; sur le point de professer, je m'évadai pour tel motif, gagnai tel endroit, me dévêtis, me rhabillai, me coupai les cheveux,

allai ici et là, m'embarquai, abordai, trafiquai, tuai, blessai, malversai et courus jusques à présent où me voici rendue aux pieds de Votre Très Illustre Seigneurie.

Tout le temps que dura mon récit, jusqu'à une heure, le saint évêque demeura en suspens, oreille ouverte, bouche close, sans cligner l'œil. Après que j'eus fini, il resta sans parler, pleurant à larmes vives. Enfin, il me dit d'aller reposer et manger et, agitant une sonnette, fit venir un vieux chapelain, qui me conduisit à son oratoire. On m'y dressa la table et un matelas, puis on m'enferma. Je me couchai et dormis. Vers les quatre heures du soir, le seigneur évêque me fit rappeler et me parla avec une grande bonté d'âme, m'engageant à bien remercier Dieu de la miséricorde dont il avait usé envers moi en me montrant le chemin de perdition qui me menait droit aux peines éternelles. Il m'exhorta à repasser ma vie et à faire une bonne confession, qu'il considérait d'ailleurs comme à peu près faite et peu malaisée; après quoi, Dieu aidant, nous aviserions pour le mieux. En tels et semblables propos s'acheva la journée. Je me retirai et, après un bon souper, je me couchai.

Le lendemain matin, le seigneur évêque dit la messe. Je l'entendis. Après avoir fait son action de grâces, il m'emmena déjeuner avec lui. Il reprit et poursuivit le discours de la veille et convint qu'il tenait mon cas pour le plus notable en son genre qu'il eût ouï de sa vie. Il finit par dire : — Enfin, est-ce bien vrai? — Oui, Seigneur, répondis-je. — Ne vous étonnez pas, répliqua-t-il, qu'une si rare aventure inquiète la crédulité. — Je lui dis alors : — Seigneur, c'est ainsi; et si une épreuve de matrones peut tirer de ce doute Votre Très Illustre Seigneurie, je m'y prêterai volontiers. — J'y consens, dit-il, et j'en suis aise.

Je me retirai, car c'était l'heure de l'audience. A midi je dînai, puis reposai un peu. Le soir, sur les quatre heures, entrèrent deux matrones. Elles m'examinèrent à leur satisfaction et déclarèrent par-devant l'évêque, sous serment, qu'elles m'avaient visitée et reconnue autant qu'il était nécessaire pour pouvoir certifier m'avoir trouvée vierge intacte comme au jour où je naquis. L'illustrissime s'attendrit, congédia les commères et m'ayant fait comparaître, accompagnée du chapelain, m'embrassa tendrement et, se mettant debout, me dit : — Ma fille, maintenant je crois sans doute aucun ce que vous m'avez dit, et dorénavant je croirai tout ce que vous me direz; je vous vénère comme une des personnes notables de ce monde et promets de vous assister de tout mon pouvoir et de m'employer pour votre bien et le service de Dieu.

Un appartement décent fut disposé pour moi. Je m'y installai commodément, préparant ma confession que je fis le mieux que je pus. Après quoi, Sa Seigneurie me donna la communion.

Le cas s'étant divulgué, le concours des curieux fut immense. Malgré tout l'ennui que j'en avais ainsi que l'illustrissime, il ne fut pas possible de refuser l'entrée aux personnes de marque.

Enfin, au bout de six jours, Sa Seigneurie détermina de me faire entrer au couvent des nonnes de Sainte-Claire de Guamanga. C'est la seule maison de religieuses qu'il y ait là. J'en revêtis l'habit. L'évêque sortit de son palais, me menant à son côté, au milieu d'un si merveilleux peuple que toute la ville y devait être, de sorte qu'on tarda longtemps à gagner le couvent. Enfin, nous parvînmes à la grand'porte. Il fallut renoncer à entrer dans l'église, où l'illustrissime voulait d'abord aller, car elle était comble. Toute la communauté, cierges allumés, nous attendait à la porte. Là, l'abbesse et les plus anciennes passèrent un acte par lequel la communauté s'engageait à me remettre au prélat ou à son successeur toutes les fois qu'il me demanderait. Sa Très Illustre Seigneurie m'accola, me donna sa bénédiction et j'entrai. Menée processionnellement au chœur, j'y fis mon oraison. Je baisai la main à madame l'abbesse, et après avoir embrassé toutes les nonnes et en avoir été embrassée, elles me menèrent à un parloir où l'Illustrissime m'attendait. Il me donna de bons conseils, m'exhorta à être bonne chrétienne, à rendre grâces à Notre-Seigneur, à fréquenter les sacremens, s'engageant, comme il le fit plusieurs fois, à me les venir administrer. Puis, m'ayant offert généreusement tout ce dont je pourrais avoir besoin, il partit.

La nouvelle de cet événement courut partout. Ceux qui m'avaient vue auparavant et ceux qui, dans toutes les Indes, avant et depuis, connurent mes aventures, s'émerveillèrent.

Cinq mois plus tard, l'an mil six cent vingt, mon saint évêque trépassa subitement. La perte pour moi fut grande.

XXI

Sitôt après la mort de l'illustrissime évêque de Guamanga, le très illustre seigneur don Bartolomé Lobo Guerrero, archevêque métropolitain de Lima depuis l'an mil six cent sept jusques au douze de janvier mil six cent vingt-deux qu'il décéda, m'envoya quérir. Les nonnes me laissèrent aller, non sans extrême regret. Je partis en litière, escortée de six prêtres, quatre moines et six hommes d'épée.

Nous entrâmes dans Lima à la nuit close, et néanmoins nous ne pouvions avancer à travers la foule des curieux qui voulaient voir la Nonne Alferez. On me fit descendre chez le seigneur archevêque. J'eus toutes les peines à entrer. Je baisai la main de Sa Seigneurie, qui me régala à merveille et m'hébergea cette nuit-là. Le lendemain matin, on me mena au palais voir le vice-roi don Francisco de Borja, comte de Mayalde et prince d'Esquilache, qui gouverna le Pérou de l'an mil six cent quinze à mil six cent vingt-deux. Je dînai chez lui ce même jour. Je rentrai à la nuit chez le seigneur archevêque, où je trouvai bon souper et bon gîte.

Le lendemain, Sa Seigneurie me dit de voir et de choisir le couvent où il me plairait demeurer. Je lui demandai la permission, qu'il m'octroya, de les visiter tous. J'entrai dans tous et les vis tous, restant trois ou quatre jours dans chacun. Finalement, je me décidai pour celui de la Très Sainte Trinité des Commanderesses de Saint-Bernard, grand couvent où sont entretenues cent religieuses de voile noir, cinquante de voile blanc, dix novices, dix converses et seize servantes. J'y séjournai juste deux ans et cinq mois, jusqu'à ce que vinrent d'Espagne les preuves authentiques que je n'avais été ni n'étais nonne professe. Sur quoi, je fus autorisée à sortir du couvent, à l'universel regret des nonnes, et me mis en route pour l'Espagne.

J'allai tout d'abord à Guamanga voir les dames du couvent de Sainte-Claire et prendre congé d'elles. J'y fus retenue huit jours avec bien de l'agrément, cadeaux et regrets au départ. Je continuai mon voyage vers la cité de Santa-Fé de Bogota dans le nouveau royaume de Grenade. Je vis le seigneur évêque don Julian de Cortazar, qui me pressa instamment d'y rester dans le couvent de mon ordre. Je lui répondis que je n'étais d'aucun ordre ni couvent et que je n'avais d'autre souci que de retourner au pays, où je ferais ce qui me semblerait plus convenable à mon salut. Sur ce et avec un beau présent qu'il me fit, je pris congé. Je passai à Zaragoza en remontant le fleuve de la Madalena. J'y tombai malade. Le terroir est, à mon avis, malsain pour les Espagnols. J'y fus à la mort. Au bout de quelques jours, allant un peu mieux, un médecin me fit partir. Je ne me tenais pas encore sur mes pieds. Je descendis le fleuve jusqu'à Tenerife, où je me rétablis promptement.

XXII

L'armada du général don Tomas de Larraspuru se trouvant à Carthagène en partance pour l'Espagne, je m'embarquai sur la

capitane, l'an mil six cent vingt-quatre. Le général m'y accueillit fort obligeamment, me régala, me fit asseoir à sa table et me continua cet honnête traitement jusques à plus de deux cents lieues en deçà du canal de Bahama. Mais, un beau jour, dans une querelle de jeu, il m'advint d'égratigner quelqu'un au visage avec un couteau qui se trouva là. On s'en inquiéta fort. Le général se vit contraint de m'éloigner et me transborda sur la nef amirale, où j'avais des compatriotes. Ce changement ne fut pas de mon goût et je le priai de me faire passer sur le *San Telmo*, capitaine Andrès de Oton. Il y consentit; mais j'y eus de l'ennui, car cette patache qui servait d'aviso faisait eau, et nous faillîmes nous y noyer.

Grâce à Dieu, nous arrivâmes à Cadix le premier de novembre de mil six cent vingt-quatre. Nous débarquâmes et je restai huit jours en cette ville. Le seigneur don Fadrique de Toledo, général de l'armada, fut très gracieux pour moi. Il avait à son service deux de mes frères que je reconnus et lui fis connaître. Depuis lors, pour me faire honneur, il les avança beaucoup, gardant l'un d'eux à son service et donnant une enseigne à l'autre.

XXIII

De Cadix, j'allai à Séville, où je demeurai quinze jours, me celant autant que possible et fuyant le peuple qui s'attroupait pour me voir vêtue en habits d'homme. De là, je gagnai Madrid. J'y restai vingt jours sans me montrer. On m'arrêta, je ne sais pourquoi, par ordre du vicaire. Le comte de Olivares me fit aussitôt relâcher. Alors, je m'accommodai avec le comte de Javier qui partait pour Pampelune et lui fis compagnie et service environ deux mois.

De Pampelune, quittant le comte de Javier, je partis pour Rome, car c'était l'année sainte du Grand Jubilé. Je m'acheminai par la France. Je souffris de cruelles misères, car, en traversant le Piémont, aux approches de Turin, je fus accusé d'être un espion espagnol, arrêté, dépouillé du peu de deniers et d'habits que j'avais, et tenu cinquante jours en prison. Après quoi, ces gens ayant, à ce que je présume, fait leurs diligences et n'ayant relevé aucune charge contre moi, me relâchèrent. Mais ils ne me laissèrent pas continuer mon voyage et m'enjoignirent de rebrousser chemin, sous peine des galères. Je dus donc m'en retourner à grand'peine, pauvre, à pied et mendiant. Ayant gagné Toulouse de France, je me présentai au comte de Gramont, vice-roi de Pau et gouverneur de Bayonne, auquel en venant j'avais apporté

et remis des lettres d'Espagne. En me voyant, ce bon gentilhomme s'affligea, me fit habiller, me régala et me donna, pour la route, cent écus et un cheval. Je partis.

Je vins à Madrid et me présentai devant Sa Majesté, la suppliant de récompenser mes services que j'exposai dans un mémoire que je remis en ses royales mains. Sa Majesté me renvoya au Conseil des Indes. Je m'y adressai, avec les papiers que j'avais sauvés de mon désastre. Les seigneurs du Conseil me virent et me favorisant, sur avis de Sa Majesté, je fus appointé à huit cents écus de rente viagère, un peu moins de ce que j'avais demandé. Ce fut au mois d'août de mil six cent vingt-cinq. Entre temps, il m'advint à la cour quelques aventures de mince étoffe que j'omets. Peu après, Sa Majesté partit pour les Cortès d'Aragon et vint à Saragosse dans les premiers jours de janvier de mil six cent vingt-six.

XXIV

Je m'acheminai vers Barcelone avec trois amis qui allaient de ce côté. Ayant pris quelque relâche à Lérida, nous nous remîmes en route le Jeudi Saint, après midi. Vers les quatre heures du soir, nous approchions de Velpuche, bien joyeux et libres de souci, quand tout à coup, au tournant du chemin, d'un hallier sur la droite, sortent neuf hommes avec leurs escopettes, les chiens levés, qui nous entourent et nous crient : — Pied à terre ! — Nous ne pûmes qu'obéir et descendre de cheval, trop heureux de le faire vivans. Ils nous prirent armes, chevaux, habits et tout ce que nous avions, sauf nos papiers, que nous leur demandâmes en grâce. Après les avoir examinés, ils nous les rendirent sans nous laisser un fil d'autre.

A pied, nus, honteux, nous poursuivîmes notre chemin et entrâmes à Barcelone le Samedi Saint de mil six cent vingt-six, dans la nuit, sans savoir, moi du moins, que devenir. Mes compagnons tirèrent je ne sais de quel côté, cherchant leur remède. Quant à moi, de porte en porte, récitant mon lamentable cas, je récoltai quelques haillons et une méchante cape pour me couvrir. La nuit s'avançant, je me réfugiai sous un portail, où je trouvai d'autres pauvres hères couchés. J'appris d'eux que le roi était céans et que le marquis de Montes Claros, brave et charitable cavalier que j'avais hanté et entretenu à Madrid, était à son service. Au matin, je l'allai trouver et lui contai ma disgrâce. Le bon seigneur s'affligea de me voir en si pitoyable état, me fit incontinent vêtir et, saisissant l'occasion, m'introduisit auprès de Sa Majesté.

J'entrai et relatai à Sa Majesté, fort ponctuellement, ma més-

aventure. Elle m'écouta et me dit : — Comment vous laissâtes-vous détrousser? — Seigneur, répondis-je, je n'en pouvais mais. — Combien étaient-ils donc? — Neuf, seigneur, avec des escopettes, les chiens levés, qui nous prirent en sursaut, au coin d'un hallier. — Sa Majesté fit signe avec la main de vouloir mon placet. Je le baisai et le lui remis. — Je le verrai, dit-elle. — Et Sa Majesté, qui était alors debout, sortit.

Je ne tardai guère à recevoir le mandat par lequel Sa Majesté ordonnait de me pourvoir de quatre rations d'alferez réformé et de trente ducats de gratification. Sur ce, ayant pris congé du marquis de Montes Claros, auquel je devais tout, je m'embarquai sur la galère courrière de Sicile, le *San Martin*, qui faisait route pour Gênes.

XXV

Partis de Barcelone sur la galère, nous arrivâmes rapidement à Gênes, où nous restâmes quinze jours. Un beau matin, il me vint à l'esprit d'aller voir le contrôleur général Pedro de Chavarria, de l'habit de Saint-Jacques. Il était, paraît-il, de trop bonne heure; sa maison n'était pas encore ouverte. Je me mis à me promener pour tuer le temps. Puis je m'assis sur un banc de pierre à la porte du prince Doria. Peu après, un homme bien vêtu vint aussi s'y asseoir. C'était un galant soldat, à la longue chevelure, que je reconnus au parler pour un Italien. Nous nous saluâmes. La conversation s'engagea. Bientôt, il me dit : — Vous êtes Espagnol? — Je lui répondis que oui. — J'en conclus que vous devez être glorieux, car, pour arrogans, les Espagnols le sont, bien qu'ils n'aient pas autant de poigne qu'ils s'en vantent. — Moi, je les vois en tout et pour tout très excellens mâles, répliquai-je. — Et moi je sais qu'ils ne sont tous que de la m...! — Alors me levant : — Ne parlez pas de la sorte, car le dernier des Espagnols vaut mieux que le meilleur Italien. — Soutiendrez-vous votre dire? fit-il. — Certes! — Eh bien, soit, sur-le-champ! — Je passai derrière un château d'eau qu'il y avait là. Il me suivit. Nous mîmes les épées au clair et commençâmes à ferrailler. Tout à coup je vois un autre galant s'aligner à son côté. Tous deux s'escrimaient de taille et moi d'estoc. Je touchai l'Italien, il tomba. Il me restait l'autre, que je faisais rompre devant moi, quand arrive un bien gaillard boiteux, sans doute un ami, qui se met à son côté et me pousse vivement. Un troisième survient et se range auprès de moi, peut-être parce qu'il me vit seul, car je ne le reconnus pas. Bref, il accourut tant et tant d'amateurs, que ce devint une vraie bagarre, dont tout bellement m'étant retiré sans que per-

sonne s'en aperçût, peu curieux du dénouement, je regagnai ma galère où je pansai une égratignure que j'avais à la main. Le marquis de Santa Cruz était alors à Gênes.

De Gênes, j'allai à Rome. Je baisai le pied de Sa Sainteté Urbain VIII et lui narrai brièvement, du mieux que je pus, ma vie, mes aventures, et mon sexe. Sa Sainteté parut trouver mon cas étrange et m'octroya très gracieusement licence de porter habit d'homme, me recommandant de continuer à vivre honnêtement, de m'abstenir d'offenser le prochain et de me garder d'enfreindre, sous peine de la vengeance de Dieu, son commandement qui dit : *Non occides.* Là-dessus je pris congé.

Mon cas fut bientôt notoire dans Rome et notable le concours de gens dont je fus entouré, personnages, princes, évêques et cardinaux. Toutes portes m'étaient ouvertes, si bien que, durant le mois et demi que je séjournai à Rome, rare fut le jour où je ne fus invité et fêté chez quelque prince. Particulièrement, un certain vendredi, sur l'ordre exprès et aux frais du Sénat, je fus convié et régalé par des gentilshommes qui m'inscrivirent sur le livre des citoyens romains. Puis, le jour de Saint-Pierre, vingt-neuf de juillet mil six cent vingt-six, ils me firent entrer dans la chapelle, où je vis les cérémonies accoutumées de la fête et les cardinaux. Tous ou quasi tous se montrèrent envers moi fort affables et caressans. Plusieurs me parlèrent, et le soir, me trouvant en une assemblée avec trois cardinaux, l'un d'eux, c'était le cardinal Magalon, me dit que mon seul défaut était d'être Espagnol. A quoi je répliquai : — A mon avis, Monseigneur, et sauf le respect que je dois à votre Illustrissime Seigneurie, je n'ai que cela de bon.

XXVI

Après un mois et demi de séjour à Rome, je partis pour Naples. Le cinq de juillet mil six cent vingt-six, nous nous embarquâmes à Ripa.

Un jour, à Naples, me promenant sur le môle, je remarquai les éclats de rire de deux donzelles qui parlaient avec deux beaux fils en me regardant. Je les dévisageai. L'une d'elles me dit alors : — Madame Catalina, où allez-vous comme ça? — Vous administrer cent claques sur le chignon, leur répondis-je, et cent estocades au ruffian qui vous oserait défendre! — Elles se turent et me quittèrent la place...

C'est là, sur le môle de Naples, en pleine querelle, au mois de juillet 1626, que la Nonne Alferez nous quitte brusquement. Ces

arrêts sont fréquens chez les picaresques espagnols. Lazarille laisse le lecteur au milieu d'un chapitre ; le Buscon de Quevedo ne finit pas. La querelle si bien entamée se termina-t-elle pour doña Catalina, comme à l'ordinaire, par un trop heureux coup de pointe et quelque départ précipité? Ou plutôt ne fut-ce pas l'ennui d'écrire, le dégoût de vivre et de conter toujours la même vie?

Quoi qu'il en soit, ses traces se perdent durant quatre années. Nous la retrouvons en Espagne. A la date de 1630, on lit dans un journal manuscrit des choses de Séville cité par Muñoz : — Le 4 juillet, la Monja Alferez alla à la cathédrale. Elle avait été nonne à San Sebastian, s'enfuit, passa aux Indes, en 1603, y fut, pendant vingt ans qu'elle y servit, tenue pour castrat, revint en Espagne, alla à Rome où le pape Urbain VIII lui octroya dispense et licence de se vêtir en homme... Le capitaine don Miguel de Echazarreta, qui l'avait jadis menée aux Indes comme mousse, y retourne en qualité de général et l'emmène comme alferez. — Effectivement, à la date du 21 juillet de la même année, au folio 160 du livre de Despacho, l'alferez doña Catalina de Erauso est inscrit comme passager sur la flotte à destination de la Nouvelle-Espagne, par cédule de Sa Majesté.

Enfin, en 1645, le Père fray Nicolas de Renteria, de l'ordre des Capucins, la rencontra plusieurs fois à la Vera Cruz où elle était connue sous le nom de don Antonio de Erauso et faisait, avec quelques mulets et quelques nègres qu'elle avait, des transports de marchandises. Elle conduisit même fray Nicolas et son bagage de la côte jusqu'à Mexico. — Elle était tenue pour un brave sujet, dit le révérend père, de beaucoup de cœur et de dextérité ; vêtue d'un habit d'homme, elle portait une épée et sa dague garnies d'argent. Elle pouvait être âgée de cinquante ans environ, bien bâtie, bien en chair, de visage basané, avec quelques petits poils de moustache.

Et c'est tout. On ne sait plus rien de la nonne alferez doña Catalina de Erauso. Elle disparaît sans retour. Mourut-elle dans son lit, de sa triste mort, comme dit un chroniqueur militaire? D'aucuns prétendent que son convoi de mules fut attaqué et et qu'elle fut détroussée et assassinée par une bande de ces braves gens qui, dès lors, battaient les grands chemins, au Mexique. Son corps fut sans doute jeté dans quelqu'une de ces ravines profondes qui bordent la route de Vera Cruz à Mexico. D'autres croient qu'elle fut emportée par le Diable.

José-Maria de Heredia.

L'UNION DES ÉGLISES

ET L'ÉGLISE ORTHODOXE

Le solennel Congrès Eucharistique tenu à Jérusalem au mois de mai dernier sous la présidence de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, légat du Saint-Siège, a soulevé de nouveau, en Occident du moins, la question de l'Union des Églises. Par Union des Églises, on entend, en Occident, l'union dans le dogme et dans la hiérarchie des deux Églises chrétiennes d'Orient et d'Occident (1), séparées par le schisme de Photius et de Cérularius. *Unum ovile, unus pastor*, telle est la formule de l'Union.

Dans l'histoire de ses rapports avec l'Orient, l'Église catholique affecte de distinguer deux périodes : l'une, antérieure au schisme de Photius, pendant laquelle les deux Églises ont vécu unies sous le même chef; l'autre, postérieure au schisme qui, en méconnaissant la suprématie du Pape, avait séparé l'Orient de l'Occident et créé deux Églises distinctes. Détruire le schisme, c'est donc faire l'Union; et ainsi, dans l'Union, la papauté ne voit qu'un retour légitime à la condition primitive des Églises. C'est là une erreur singulière, qui a égaré pendant des siècles la politique du Saint-Siège en Orient. Si, par l'Union, Rome songeait seulement à rétablir entre elle et l'Église d'Orient les relations qui existaient avant le schisme, il faut reconnaître que ce serait là pour elle un résultat assez vain, car on ne voit guère dans l'histoire des rapports de l'Orient et de l'Occident qu'il y ait jamais eu accord entre les deux Églises, même avant Photius, mais plutôt antagonisme profond et déclaré, antagonisme éternel de deux races qui se disputent le gouvernement du monde, antagonisme dont le schisme de Photius n'est qu'un épisode et le *filioque* une formule claire et définitive.

Ce schisme même, c'est Rome qui le voulut. La papauté avait

(1) Nous appellerons aussi l'Église d'Orient Église orthodoxe, et l'Église d'Occident Église catholique.

besoin, pour conserver son prestige naissant en Occident, de rompre avec l'empereur d'Orient qui était demeuré son suzerain : en cela le schisme lui a servi. Mais du jour où l'empire d'Orient se fut affaibli, l'idée, nouvelle alors, de la catholicité poussait les papes à reconquérir l'Orient à la foi romaine. La quatrième croisade fut en réalité une tentative, désavouée par le pape, de conversion par la force. Elle réussit mal. Les papes essayèrent alors de résoudre le différend pacifiquement, comptant que l'union dans le dogme entraînerait l'union politique. Les conciles échouèrent comme les armées. L'Union proclamée solennellement au concile de Lyon en 1274, puis au concile de Florence en 1438, ne fut jamais réalisée que dans les actes de ces conciles. En fait, elle ne fut jamais reconnue par l'Orient. Les Byzantins, lassés de la tyrannie des Occidentaux, appelèrent les Turcs pour les débarrasser des Latins, préférant, suivant l'expression du grand-duc Luc Notaras, « le turban turc à la tiare latine ».

Après la chute de Constantinople, Rome se détourna de l'Orient : les débris de la chrétienté disparaissaient sous l'invasion musulmane et l'Orient demeurait, pendant trois siècles, à peu près impénétrable pour les Occidentaux. D'ailleurs, la lutte contre le protestantisme et l'organisation spirituelle du Nouveau Monde absorbaient complètement l'activité du Saint-Siège. Mais depuis que le christianisme a reconquis sur l'islamisme la majeure partie de l'Orient et que chaque jour tend à se réaliser davantage le rêve d'un nouvel empire d'Orient chrétien, devant lequel s'ouvre l'immensité de l'Asie, voilà l'antagonisme de l'Orient et de l'Occident qui renaît plus menaçant ; mais, cette fois, il semble qu'il ne doive plus tourner au profit de l'Occident et que l'Orient à son tour nous réserve un « autocrator » qui prendra enfin la revanche de Charlemagne. Cependant, depuis un demi-siècle, le Saint-Siège a repris les projets d'Union qu'il avait presque abandonnés pendant trois siècles ; mais en les reprenant, il a inauguré une nouvelle politique : il s'adresse directement aux fidèles et s'efforce, par la conversion individuelle ou en masse, de diminuer les troupes de l'orthodoxie, espérant qu'autour de ce noyau viendra un jour se grouper le reste des Orientaux rebelles. Léon XIII semble avoir fait de l'union le rêve de son pontificat. Cette œuvre de pacification devait surtout séduire l'imagination si belle et si harmonieuse de « ce pontife suprême qui consacre les puissances de son génie et les délicatesses de son cœur à tout pacifier au nom de Jésus-Christ, non seulement dans l'Église, mais dans le monde du travail et jusque dans les régions si troublées de la politique contemporaine (1). » *Unum ovile, unus pastor.* Pour accomplir

(1) Allocution de Mgr Langénieux à Jérusalem.

cette œuvre, Léon XIII a multiplié les écrits, les conseils, les manifestations en faveur de l'union des Églises, depuis la lettre écrite en 1878 au cardinal Nina, jusqu'à ce solennel Congrès Eucharistique qui devait être, dans l'esprit du Souverain Pontife, « une muette, mais éloquente invitation (1). »

La cour de Rome avait fondé sur ce congrès de grandes espérances. Elle voyait l'Orient, remué par ces paroles de paix, accourir en masse pour se grouper autour du pasteur unique. Hélas! l'Église d'Orient est demeurée impassible! L'Asie, l'immense Asie, mère des peuples et des religions, n'a point répondu à l'invitation éloquente du Pontife; elle a accueilli avec indifférence les appels pressans du légat; c'est à peine si ses paroles ont dépassé l'enceinte de l'Église où elles ont été prononcées. Ni les évêques, ni les prêtres, ni les peuples ne s'en sont émus, comme si la doctrine catholique, qui a soulevé et transformé d'autres pays, ne pouvait avoir prise sur les âmes orientales.

D'où viennent cette indifférence et cette impassibilité? Est-ce, comme on le reproche quelquefois aux Orientaux, de leur apathie, de leur entêtement ou de leur orgueil? C'est là une condamnation bien sommaire et dans tous les cas bien injuste, qui enveloppe sous le nom d'Orientaux une multitude de peuples divers, dispersés de la mer Blanche à l'océan Indien, et de l'Adriatique à la mer de Chine. Faudrait-il alors accuser la politique qui divise, et les hommes qui règnent, et ne peut-on pas espérer alors que « l'intérêt » bien entendu des Orientaux les pousse un jour à l'union? Certes, la politique contribue à séparer les deux Églises, si l'on entend par politique les tendances naturelles qui engagent des races différentes dans des voies opposées. Mais sans parler de la condition actuelle des États de l'Orient, il existe des causes plus profondes de dissentiment. La conception même de l'Église et de son rôle dans l'État, les aspirations et les croyances des peuples suffisent pour expliquer dans le passé et, sans vouloir engager l'avenir, dans le présent, le malentendu qui divise les deux Églises.

I

Pour expliquer la nature du différend qui sépare les deux Églises, on a l'habitude de dire qu'elles sont en désaccord sur le dogme. Les catholiques, qui considèrent le dogme comme le fondement même de la religion orthodoxe, se sont toujours efforcés et s'efforcent encore de prouver qu'entre les deux Églises il n'existe point de différence fondamentale de dogme, et que par consé-

(1) Allocution de Léon XIII aux pèlerins (15 avril 1893).

quent sur le terrain du dogme l'union est possible. Et les catholiques n'ont point tort. Ils l'ont montré victorieusement à Lyon et à Florence.

Les orthodoxes, au contraire, soutiennent qu'en matière de dogme la conciliation et, par suite, l'union est impossible. Et il paraît bien qu'ils aient raison. Qu'est-ce donc que ce dogme qui donne tort et raison aux uns et aux autres? Ou plutôt, n'est-ce point que cette analogie que l'on pense découvrir entre le dogme des deux Églises, n'existe point en réalité, et qu'en raisonnant chacune sur le dogme, elles raisonnent en réalité sur deux choses très différentes?

L'Église orientale s'intitule elle-même Église orthodoxe orientale, ὀρθόδοξος ἀνατολικὴ ἐκκλησία. Par le titre d'orthodoxe qu'elle se donne, l'Église orientale entend qu'elle est en possession de la vérité et qu'elle est seule à la posséder. Elle se considère comme « l'héritière du Père », prétendant par là que Dieu lui a confié directement son héritage, dont elle est la gardienne élue par Dieu. Cet héritage, c'est la croyance et le dogme orthodoxes. Ce dogme est contenu dans l'Évangile; il a été établi pour toujours et irrévocablement par les sept premiers conciles œcuméniques : il est immuable. En possession de ce dogme, l'Église d'Orient a pour mission de le conserver et de le transmettre tel qu'elle l'a reçu.

Traditionnelle et conservatrice, telle est donc l'Église d'Orient. Mais dans une pareille Église, le dogme est une matière morte : c'est un cadavre embaumé dans un triple cercueil, une relique inerte dans sa châsse d'or et de pierreries. Par l'effet du temps, ce Verbe qui n'agit plus, figé dans une forme immuable, se transforme en un simple rituel, où, comme dans tous les rituels, certaines formules deviennent obscures et incompréhensibles, et par là même plus chères aux fidèles. Il semble d'ailleurs que l'Orient grec n'ait à aucune époque dépassé cette conception religieuse. Dans la masse énorme de documens, textes ou inscriptions, relatifs à la religion antique des Grecs, qui sont parvenus jusqu'à nous, on a découvert des rituels, des formules ou des recettes destinés à maintenir le fidèle en relations avec la divinité, mais pas une prière, pas une prédication morale, en un mot pas un catéchisme.

Le dogme catholique, au contraire, est essentiellement vivant, c'est-à-dire que, contenant un ensemble de préceptes révélés par Dieu à l'homme pour le guider et le soutenir, le dogme, pour le fidèle, intervient dans tous les actes de la vie. Le dogme est inséparable de la morale : par là, il se meut avec la pensée, il participe au mouvement universel; il se développerait et se transfor-

merait lui-même, si une autorité suprême n'en garantissait l'immutabilité : le Pape infaillible, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, gardien de la parole divine, explique, au nom de Dieu, cette parole, si elle s'obscurcit; il l'interprète si elle soulève des controverses; mais c'est l'esprit du dogme qui demeure immuable, et non pas la lettre. Et c'est du conflit de l'esprit et de la lettre qu'est sorti le différend qui divise les deux Églises d'Orient et d'Occident.

Dans l'Église orientale, il n'existe point d'autorité spirituelle analogue à celle du Pape. Vous y trouverez des évêques, des métropolitains, des patriarches, des synodes; mais, le dogme étant immuable, il n'est point d'évêque, de métropolitain, de patriarche ou de synode qui ait le droit d'y toucher ou d'y retrancher. C'est là incontestablement une grande faiblesse : toute interprétation du dogme, non pas seulement contraire à celle des Pères de l'Église, mais simplement non prévue par eux, devient une hérésie; de là, le nombre infini des sectes qui divisent l'Église d'Orient, de là l'immobilité de cette Église. Mais aussi, ce caractère immuable du dogme présente pour l'Union un obstacle insurmontable. Une question de dogme, la procession du Saint-Esprit divise les deux Églises. La présence dans le *Credo* latin du *filioque* rejeté par le *Credo* grec, est le symbole du différend. Dans une Église dont le principe est l'immutabilité de la tradition, où la forme est garante du fond, où la lettre l'emporte sur l'esprit, puisque la forme et la lettre sont d'institution divine, il n'est pas de puissance spirituelle capable d'ajouter au dogme orthodoxe le *filioque*. Le *filioque* n'est pas donné par la tradition; par conséquent, non seulement l'Église orthodoxe ne peut pas l'admettre, mais elle est obligée de considérer comme hérétique quiconque l'admet. Et ce n'est pas une raillerie ni une fin de non-recevoir à l'adresse de l'Église catholique que de dire que, si l'Union des Eglises se réalise, c'est l'Église catholique qui devra se réunir à l'Église orthodoxe ; c'est une conséquence logique et nécessaire de la nature du dogme orthodoxe.

Il faut ajouter que la chrétienté orthodoxe repousserait elle-même toute modification au dogme. Comme il n'existe point dans l'Église d'autorité spirituelle capable de diriger sa foi en dehors de la tradition, l'Église est par là même esclave de ses fidèles, en étant comme eux esclave de la tradition. On a souvent insisté sur le formalisme du sentiment religieux chez les Orientaux. Le dogme et par suite l'Église s'étant condamnés à l'immobilité, le dogme n'est plus qu'une forme dépourvue de vie. Pour le croyant orthodoxe, la religion consiste exclusivement dans le culte; la dévotion n'est plus qu'un geste, la prière qu'une for-

mule dont chaque terme a une vertu magique. Transformer un rite, modifier une formule, c'est violer la tradition qu'il a reçue de ses pères, c'est attenter à la foi; et c'est alors pour celui qui ose transformer ou modifier, risquer de provoquer un schisme dangereux comme le Raskol russe, sorti au XVIIe siècle des réformes apportées par le patriarche Nikone aux vieux livres liturgiques. Il n'est personne en Orient, pas même le tsar, malgré sa toute-puissance, qui osât entreprendre la réforme nécessaire du calendrier grégorien, parce que ce calendrier est consacré par une tradition religieuse et que, de cette réforme purement liturgique, pourrait sortir un schisme dont les conséquences sont impossibles à prévoir. Qui donc alors dans l'orthodoxie prendrait l'initiative de toucher au dogme qui sépare l'Église d'Orient de l'Église de Rome (1)?

II

L'Église orthodoxe, en s'intitulant « orientale », ἀνατολική, se donne des limites géographiques correspondant aux limites d'un État. Le patriarche, qui, à l'origine, devint le chef de cette Église, portait le titre d'œcuménique, οἰκουμενικός; ce titre signifiait qu'il était le chef de l'Église de l'Empire d'Orient, — le mot οἰκούμενος, d'où dérive son titre, représentant la terre soumise à l'Empire en opposition à la terre indépendante de l'Empire, au pays des Barbares. Le patriarche œcuménique n'est donc point, comme le Pape, un souverain catholique (2). D'ailleurs, à l'origine, pendant neuf siècles, les papes, pas plus que les patriarches, ne furent des souverains catholiques.

C'était une conséquence de la conception païenne de l'État qui consacrait la toute-puissance du pouvoir civil, et qui voulait que le chef civil fût aussi le chef religieux. L'empereur, en devenant chrétien, devint le chef de la hiérarchie ecclésiastique et se réserva d'investir les évêques. Les papes eux-mêmes reçurent jusqu'au IXe siècle l'investiture de l'empereur byzantin. Le schisme

(1) Les mêmes raisons sont valables contre le protestantisme. Des catholiques ont manifesté récemment leurs craintes de voir l'orthodoxie s'unir au protestantisme et frustrer ainsi l'Église romaine de l'union légitime. L'orthodoxie, par sa conception des rapports de l'Église et de l'État, se rapproche plus en effet du protestantisme que du catholicisme, et l'éducation théologique des prêtres orthodoxes s'achève souvent en Allemagne. Mais de là à conclure à l'union, il y a loin. Les Églises Réformées ont fait, au XVIIe siècle, des tentatives près des patriarches de Constantinople : ces tentatives ont échoué. Comme contre le catholicisme, la raison du dogme prévaudra toujours contre le protestantisme, sans préjudice des autres.

(2) Il semble que les papes n'aient pas compris d'abord le sens d'*œcuménique*, qu'ils confondaient avec *catholique*. C'est ce qu'ils exprimaient au moment du schisme, en disant que l'existence de deux souverains catholiques est contradictoire.

de Photius les affranchit de ce joug. C'est alors que l'Église d'Occident, débarrassée depuis longtemps déjà de l'empereur d'Occident, délivrée de l'autorité de l'empereur d'Orient, devint en réalité catholique : elle entendait par là un pouvoir spirituel universel, indépendant du pouvoir temporel.

En se maintenant, l'empire d'Orient maintenait aussi son autorité sur l'Église d'Orient. Jusqu'à la fin, l'empereur est demeuré le chef de la religion, et le patriarche, l'administrateur de l'église investi par l'empereur. Le principe survécut à l'empire lui-même; la conquête ottomane l'a conservé, et c'est lui qui régit encore aujourd'hui l'Église orthodoxe. En entrant à Constantinople, Mahomet II prétendit succéder aux empereurs de Byzance : il héritait de tous leurs pouvoirs, du pouvoir religieux comme des autres. Le conquérant ne conçut point, comme ses récens successeurs, un État musulman dont il serait le kalife, mais seulement une juxtaposition de communautés vassales dont il serait le suzerain, et qui, moyennant tribut, conserveraient leur liberté de conscience.

Mahomet II laissa aux chrétiens de son empire le chef religieux qu'ils avaient sous les empereurs, le patriarche; il se réservait seulement, comme les empereurs, de donner l'investiture; il employait même la formule byzantine de l'investiture et les sultans, ses successeurs, l'ont maintenue jusqu'à ce jour (1). Le patriarche demeurait donc, sous la domination ottomane, ce qu'il était sous les empereurs byzantins, un administrateur religieux. Mais il devint en même temps un administrateur politique. L'Islam ne forme point une nation, mais une vaste communauté religieuse s'administrant d'après des lois religieuses. Pour les conquérans de Constantinople, les nations soumises ne représentaient donc que des communautés religieuses, *Millet*. En les laissant maîtresses de leur administration spirituelle, Mahomet II les assimilait à l'Islam, et par administration spirituelle il entendait aussi l'administration civile, telle que l'instruction publique, la justice civile, l'état civil, toutes choses qui dans l'islamisme sont unies à la religion (2). Le patriarche était donc à la fois un chef civil et un chef politique, un empereur vassal des Ottomans. Pour les Turcs, le patriarche devint officiellement le chef de la commu-

(1) Aujourd'hui ce n'est plus le sultan, mais le grand vizir, qui préside la cérémonie de l'investiture.

(2) Ce n'est que récemment que la Porte, au contact des États occidentaux, a commencé à distinguer le pouvoir civil du pouvoir spirituel; et cette distinction qu'elle est incapable d'établir dans l'Islam, elle veut l'imposer aux communautés chrétiennes de l'empire, en leur retirant les privilèges proprement civils, tels que l'instruction publique et la justice en matière de succession.

nauté des Romains, c'est-à-dire des chrétiens orthodoxes, et porta le nom de *Roum-Millet-Bachi* (1).

Mais cette organisation entraînait pour l'Église d'Orient de graves conséquences. L'Église d'Orient avait, comme l'Église d'Occident, fait chez les barbares des conquêtes spirituelles : pendant que l'Église d'Occident convertissait les Germains, l'Église d'Orient convertissait les Slaves. Des empires chrétiens s'étaient fondés sous la tutelle des patriarches, et c'est de Constantinople qu'arrivaient les métropolitains de Kief et de Moscou.

Après que le patriarche fut réduit au rôle de fonctionnaire ottoman (2), quelles allaient être ses relations avec un empire indépendant comme la Russie? Par la fondation du patriarcat de Moscou en 1589, Ivan III rompit avec le patriarche de Constantinople, et deux siècles plus tard, Pierre le Grand ne fit, en remplaçant le patriarcat par le Saint-Synode (1700), que développer et continuer les réformes d'Ivan III. Le principe des églises *autocéphales* était établi.

Pour la même raison, à mesure que de l'empire ottoman se dégagèrent des nationalités et des États indépendans, ces États se donnèrent des églises autocéphales, c'est-à-dire indépendantes du patriarcat et se gouvernant elles-mêmes. La Grèce suivit la Russie dans cette voie et se sépara définitivement du patriarcat en 1852 (3); puis ce fut le tour de la Serbie et de la Roumanie. La Bulgarie elle-même qui, en fait, est vassale de la Turquie, vient de se séparer du patriarcat avant même d'être indépendante : ce fut, il est vrai, au prix d'un schisme. Par là, le patriarche qui fut, sous les empereurs byzantins, le chef de toute la chrétienté orientale, n'est plus aujourd'hui que le chef des Grecs orthodoxes de l'Empire ottoman, c'est-à-dire de 5 millions à peine de fidèles, pendant que les autres églises orthodoxes autocéphales en comptent plus de 100 millions.

L'Église orthodoxe orientale s'est donc morcelée en cinq églises

(1) C'est d'après le même principe que les Arméniens, qui possédaient une église particulière indépendante de l'église de Constantinople, formèrent, après la conquête ottomane, une communauté (*Millet*) administrée par un patriarche. — Plus tard, quand, par extension, au mot de *Millet*, qui en turc veut dire communauté, s'attacha l'idée, étrangère à l'Islam, de nation ou nationalité, la Porte remplaça ce mot devenu dangereux et suspect par celui de *Djemaât*, qui veut dire association religieuse.

(2) Il avait rang de pacha à trois queues.

(3) La séparation de la Grèce fut l'occasion de très vifs débats. Se séparer du patriarcat qui avait maintenu, sous la domination turque, la nationalité hellénique, paraissait à de nombreux esprits une noire ingratitude. (Cf. l'Αντίτομος de Pharmakidis et toute la polémique soulevée par ce livre.) Néanmoins, la dépendance où se trouve le patriarche, non seulement de la Porte, mais surtout des puissances étrangères, principalement de la Russie, fut la raison déterminante de la proclamation de l'autocéphalie.

indépendantes, et, en comptant l'Église de Turquie représentée par le patriarche œcuménique, en six églises distinctes qui vivent et s'administrent séparément. Toutes ces églises, l'Église de Turquie exceptée, sont organisées sur le modèle de la constitution donnée par Pierre le Grand à l'Église de Russie. Pierre le Grand maintenait la vieille tradition impériale de la toute-puissance de l'État qui voulait que l'empereur réunît en lui tous les pouvoirs; d'où il résultait que l'Église était une église d'État, échappant à toute influence extérieure à l'État. Les autres nations orthodoxes ont, elles aussi, adopté cette conception de l'État souverain. En rompant avec le patriarcat de Constantinople et en ne lui témoignant plus qu'une respectueuse déférence, fondée sur la tradition et l'unité de croyance, nécessaire aussi à l'accomplissement de desseins politiques, les États arrachent l'Eglise à toute influence extérieure. En s'instituant chefs de la religion et en s'attribuant le droit de nomination aux dignités ecclésiastiques, les souverains soumettent l'Église à l'autorité de l'État. Comme autrefois les empereurs, ils délèguent leur autorité religieuse, non plus à un patriarche qui pourrait devenir un pouvoir rival, mais à un synode. Un conseil composé d'un certain nombre d'ecclésiastiques nommés par le souverain et administrant, sous la haute surveillance d'un délégué du souverain, les intérêts civils et religieux de l'Église nationale, tel est le principe du Saint Synode dirigeant de Russie (1), institué par Pierre le Grand et adopté depuis avec quelques modifications (2) par tous les autres États orthodoxes indépendans. Le Synode choisit les évêques, mais c'est l'État qui, dans la personne du souverain, les investit. La soumission de l'Église à l'État est complète; la toute-puissance de l'État est absolue : elle n'a de limites que dans le dogme qui est immuable et dans la croyance des fidèles sur laquelle il n'a point de prise.

En Turquie, la sujétion de l'Église à l'État est un véritable esclavage. Elle est en quelque sorte double : non seulement le patriarche est un fonctionnaire ottoman, investi par la Porte, mais son autorité, déjà bien précaire, est encore affaiblie par un conseil nommé par la nation où l'élément laïque est prépondérant. L'organisation du patriarcat, plusieurs fois remaniée, a été définitivement établie par le Hatti-Humayoun du 18 février 1856 (3). Le patriarche choisi, depuis 1770, par une assemblée composée d'évêques et en majorité de notables orthodoxes, est toujours

(1) Cf. Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars*, t. III, l. II, ch. VI et VII.

(2) En Russie, il n'y a pas de ministère des Cultes. Les autres États orthodoxes en ont un. Par suite, certaines attributions du Synode de Russie sont passées dans d'autres pays au ministère des Cultes. Dans les États parlementaires, la soumission de l'Église à l'État est encore plus étroite qu'en Russie.

(3) Quelques réformes de détail ont été introduites en 1892.

nommé par le sultan. Près de lui fonctionnent deux conseils distincts, un Synode composé de douze métropolitains nommés pour deux ans et renouvelables chaque année par moitié, et un conseil mixte, μικτὸν συμβούλιον, composé de quatre évêques et de huit laïques élus par les communautés. Au Synode, présidé par le patriarche, sont confiés les intérêts spirituels de la nation : τὰς ὅλας πνευματικὰς ὑποθέσεις τοῦ Ἔθνους κατὰ τοὺς ἐκκλησιαστικοὺς κανόνας. Au conseil mixte, dont le patriarche n'est pas membre et où domine l'élément laïque, ressortissent toutes les affaires civiles (1), justice civile, successions, mariages, divorces, instruction publique. Toute décision du conseil doit seulement recevoir l'approbation du patriarche. Comme le patriarche, les évêques sont nommés par la Porte. Par une délégation du patriarcat, ils sont chargés des intérêts spirituels de la communauté orthodoxe dont ils sont chefs; quant aux intérêts proprement civils de la communauté, ils sont administrés sous la surveillance de l'évêque par un conseil laïque. En réalité, en Turquie comme dans les États orthodoxes, l'État, — représenté ici dans toute sa tyrannie à la fois par la Porte et par l'élément laïque du conseil mixte, — l'État est maître absolu de l'Église, et l'abus même du pouvoir de l'État a engendré dans l'Église de Turquie la corruption et la simonie. Les charges ecclésiastiques dont l'État est l'unique dispensateur sont à vendre au plus offrant.

La soumission de l'Église à l'État est dans toute nation orthodoxe le principe même de l'organisation de l'Église. En droit, c'est donc à l'État que l'Église catholique doit s'adresser d'abord et c'est à lui qu'elle doit proposer « l'Union ». En proposant l'Union, que demande-t-elle à l'État? L'abandon par l'État de sa suprématie sur l'Église, la reconnaissance par l'État d'une autorité supérieure et extérieure à lui, le renoncement au bénéfice d'une tradition vieille de trente siècles qui consacre en Orient l'omnipotence de l'État. Il est douteux que l'État se dessaisisse volontiers d'un pareil pouvoir. Dans des royaumes parlementaires, — comme la Grèce, la Roumanie, la Serbie, — l'Église, indépendante de l'État, peut devenir entre les mains des adversaires du gouvernement une arme dangereuse d'opposition. Pour la Russie, l'autocratie du tsar demeure, à une époque incertaine et troublée, la seule garantie de son existence. Quant aux laïques de Turquie, l'union avec l'Église catholique entraînerait pour eux la perte de bénéfices auxquels ils ne renonceraient pas de bonne grâce. Enfin,

(1) Notons seulement une tendance de la Porte à enlever de plus en plus aux patriarcats ces privilèges purement civils. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle le conseil mixte du patriarcat arménien n'a pas été élu, parce qu'on a interdit les élections, et c'est lui qui est compétent en matière civile.

pour tous les États orthodoxes sans exception, l'Union inaugurerait entre l'Église et l'État une ère de luttes et de discordes sans issues, semblables à celles qui ont bouleversé l'Occident. Jamais un gouvernement ne s'y engagera de plein gré.

Mais si l'État n'a point intérêt à renoncer à son autorité sur l'Église, l'Église n'a-t-elle point intérêt à échapper à la tutelle de l'État et ne désire-t-elle pas trouver dans l'union avec l'Église de Rome l'indépendance et la liberté? Nous ne le pensons pas. D'abord, le voulût-elle, elle ne serait pas de force à lutter contre l'État. Elle ne trouverait d'armes contre lui que dans la foi des fidèles. Le sentiment religieux des Grecs est trop superficiel et leur croyance même s'est trop affaiblie depuis un demi-siècle pour que la population soutienne dans sa lutte l'Église contre l'État. Les Grecs ont un esprit essentiellement laïque, qu'a développé encore l'instruction répandue chez eux à profusion depuis leur indépendance. Les Slaves sont croyans et mystiques; mais leur foi est trop formaliste pour admettre même de la part du clergé les modifications qu'entraînerait une union avec Rome, et le clergé lui-même, aussi formaliste que ses ouailles, ne voudrait par prendre l'initiative de ces modifications. Enfin, chez les Grecs comme chez les Slaves, le clergé n'est pas séparé, comme dans l'Église romaine, de l'élément laïque : il ne forme pas une caste à part; il est mêlé à la vie des laïques et il peut rentrer, quand il le veut, dans la vie laïque; comme tel il partage les aspirations nationales des laïques. Or, c'est au nom de l'orthodoxie que s'exercent les revendications nationales des peuples de l'Orient.

III

L'Église d'Orient, en devenant Église d'État, devenait une Église nationale. L'idée d'une Église orthodoxe, commune par l'unité de croyance à l'Orient tout entier, est dominée, dans la masse des fidèles, par la conception d'églises particulières, propres à leur race et à leur nation. Pour les Russes, l'Église orthodoxe, c'est l'Église russe, comme, pour les autres États, c'est l'Église grecque ou l'Église serbe, ou l'Église bulgare. Par suite, dans des âmes très simples et généralement très croyantes, comme celle des Slaves, le développement de l'orgueil national devait favoriser le développement de l'orgueil religieux. La religion est devenue insensiblement la forme du patriotisme, et le peuple s'est habitué à voir dans ses conquêtes nationales des conquêtes religieuses. L'État entretient soigneusement un sentiment qui lui assure la domination à la fois sur l'Église et sur les fidèles.

L'Islamisme a contribué dans une large mesure aux progrès

de ce sentiment. La conquête ottomane, par son caractère religieux, devait fortifier chez les peuples soumis ou menacés par elle l'attachement à leur religion. Mahomet II, en établissant le principe des communautés autonomes et en faisant du patriarche le chef de la nation grecque, liait indissolublement la nationalité à la religion. Dès lors, la mission du patriarcat, à travers toute la domination ottomane, fut de maintenir la nationalité hellénique par la religion. C'est là, à côté de faiblesses et de défaillances, la grandeur de l'histoire du patriarcat depuis quatre siècles. Les communautés et leurs écoles, leurs bibliothèques, leurs hôpitaux, leurs fondations pieuses, ont véritablement sauvé l'hellénisme. Non seulement, le patriarcat voulait le sauver, mais, soutenu par une foi profonde dans la délivrance et la liberté futures, il voulait l'agrandir sous le joug même des sultans. C'est ainsi qu'il a tenté de conquérir les Bulgares pour l'hellénisme futur en détruisant leur nationalité par la religion, et ce n'est que récemment qu'il a été obligé de reconnaître la vanité de ses efforts et qu'il a vu définitivement avorter des espérances vieilles de dix siècles. Mais cette persévérance suffirait à justifier chez les Hellènes, même chez les incroyans, un attachement à une religion qui les a sauvés et affranchis.

Ce rôle national de la religion orthodoxe n'est point encore terminé, et l'existence même de l'Empire ottoman est le plus sûr garant de la vitalité de l'orthodoxie. Depuis cent ans, la dislocation de la Turquie a commencé; la politique européenne s'est efforcée de dégager et d'affranchir les nationalités qui coexistent dans cet immense empire. Mais ces nationalités ont été dégagées ou affranchies incomplètement, en sorte que pour chacune d'elles s'est formée une sorte d'irrédentisme, et dans un pays où la race et la religion sont confondues, la religion est devenue la forme de cet irrédentisme. La juridiction des patriarches de Turquie correspond même, en certaines régions, comme l'Arménie et la Macédoine, aux territoires revendiqués par les nations. C'est ainsi que la formation d'un Exarchat bulgare a établi la délimitation effective du territoire sur lequel la Bulgarie a maintenant le droit d'élever des prétentions. On comprend alors l'émotion soulevée en Grèce et au patriarcat par la création de l'Exarchat qui équivaut à une limitation anticipée de l'hellénisme; il est curieux du moins que ce soit la Turquie elle-même qui préside à ce démembrement en quelque sorte spirituel de son territoire.

Si l'orthodoxie est chargée de soutenir pour les Grecs, les Bulgares, les Serbes, les Arméniens, les revendications nationales, elle est pour la Russie l'instrument de ses diverses politiques, qui

visent à la restauration pour son compte de l'Empire d'Orient agrandi. La Russie, par le nombre de ses sujets, représente à elle seule presque toute l'orthodoxie. Elle tient donc à prendre et en réalité elle a pris le rôle de protectrice de l'orthodoxie, qu'elle compte, dans l'avenir, englober tout entière. L'idée d'une mission divine confiée à la Sainte Russie a fini par pénétrer dans l'âme profondément croyante et mystique du peuple russe. L'affranchissement des orthodoxes esclaves, la délivrance du Saint-Sépulcre tombé aux mains des infidèles, par suite la lutte contre l'islamisme et la conquête de l'Empire ottoman, tel est le programme de l'orthodoxie russe, parfaitement conforme aux aspirations nationales et au développement normal de la Russie.

Le catholicisme serait certainement impropre à l'accomplissement de cette œuvre nationale, et les peuples d'Orient en ont la conscience très nette. Sans parler de l'attachement de nations à une religion qui a sauvé les unes et qui a donné aux autres des siècles de gloire, on ne croit pas en Orient, et avec raison, que le catholicisme eût pu maintenir sous la domination musulmane les nationalités, ou puisse maintenant les affranchir et les développer complètement. Le catholicisme est, par essence, opposé à l'idée de nationalité; et si le principe d'une communion métaphysique de l'humanité tout entière par-dessus les races ou les limites d'État peut séduire par son élévation et sa beauté les âmes occidentales, ce principe ne convient pas encore aux aspirations légitimes des peuples de l'Orient. Le catholicisme n'eût pas conservé l'hellénisme sous la domination ottomane; il a des intérêts dans le monde entier et l'hellénisme n'eût représenté pour lui qu'un petit fragment de la catholicité. Il fallait, pour sauver l'hellénisme, un patriarche hellène qui, en réalité, fût hellène avant d'être patriarche et dont l'unique préoccupation fût la défense de l'hellénisme. On en pourrait dire autant des autres nationalités chrétiennes de l'Orient : les Bulgares se sont séparés du patriarcat parce que le patriarcat les menaçait dans leur existence nationale, comme les Grecs avaient appelé Mahomet II, cinq cents ans plus tôt, parce qu'ils craignaient d'être absorbés par les Latins. Quant aux Russes, ils sont trop pénétrés de la mission de leur Église et trop attachés aux formes mêmes de cette Église pour jamais songer à s'en détacher.

Les peuples, pas plus que les gouvernemens, n'ont intérêt à l'Union, ni ne la souhaitent. Aussi faut-il reconnaître quela question n'émeut personne en Orient, qu'elle n'est discutée par personne, qu'elle n'est posée par personne. Le catholicisme n'a point pénétré en Orient où il a laissé, depuis les croisades, le souvenir d'un ennemi de la race autant que de la religion, et il est douteux

qu'il y pénètre bientôt. Il semble que la cour de Rome se fasse sur ce point des illusions, et que de faux renseignemens ou un excès d'imagination l'égarent sur le nombre (1) et la valeur des conversions au catholicisme.

Les « Unis » représentent en Orient les fidèles que Rome a détachés de l'orthodoxie et des églises séparées de l'orthodoxie. On comprend sous ce nom des Grecs, des Arméniens, des Chaldéens, des Coptes, des Syriens, des Géorgiens, des Serbes, des Valaques, des Bulgares et des Slaves, qui reconnaissent la suprématie du Pape moyennant certaines concessions relatives à leur liturgie et à leurs rites particuliers. Mais le nombre de ces Unis forme un bien petit groupe dans la masse de l'orthodoxie (2). De plus, la plupart des conversions offrent un caractère exclusivement politique ; elles sont par conséquent, dans un pays comme l'Orient où la politique se transforme tous les jours, passagères comme cette politique même. Dans la conversion au catholicisme, les Unis trouvent, comme les Syriens par exemple, la protection française (3). Les Bulgares y cherchaient le maintien de leur nationalité contre les prétentions de l'hellénisme et du patriarcat. Depuis que les Bulgares ont une église nationale, ils ne se convertissent plus au catholicisme et les Unis abandonnent en masse l'Église romaine (4). Enfin, souvent, la Porte elle-même favorise ces conversions qui divisent et affaiblissent des populations qu'elle maintient mal ; c'est ainsi qu'elle réserve les places aux seuls Arméniens catholiques, au détriment des orthodoxes.

Le lien qui rattache les Unis à l'Église romaine est bien fragile et toujours prêt à se rompre : on l'a constaté chez les Chaldéens et les Arméniens (5) : on n'a pas oublié l'émotion récente soulevée chez les Ruthènes, à la nouvelle que Rome voulait modifier leur liturgie. Il ne faudrait pas fonder sur les Unis de solides espérances, ni surtout les considérer comme des précur-

(1) Je lis dans un livre récent (1893), dédié au cardinal Langénieux, que les Arméniens unis comptent plus d'un million de fidèles, quand, en réalité, ils ne sont pas cent mille. (*La Question religieuse en Orient*, p. 5.)

(2) Environ trois millions.

(3) De même, dans la conversion au protestantisme, les Arméniens ou les indigènes de Syrie recherchent la protection anglaise ou américaine. C'est toute l'importance, — considérable au point de vue politique, — qu'il faut attacher à ces conversions. Mais ces conversions sont locales, passagères, et ne représentent nullement une tendance de l'orthodoxie à passer au protestantisme.

(4) Il ne faut voir dans la récente réforme de la constitution bulgare qui autorise l'héritier présomptif à rester catholique qu'une simple précaution très légitime, que justifie le sort du premier prince bulgare.

(5) Au moment des querelles survenues il y a vingt ans entre Hassounistes et anti-Hassounistes. Les Arméniens catholiques ne reconnaissent d'ailleurs pas le Pape de la même manière que les catholiques, puisque entre le Pape et eux ils admettent encore un patriarche.

seurs qui entraîneront un jour à leur suite l'Orient tout entier. Non, le gros des troupes orthodoxes, les Slaves et les Grecs, demeure irréductible; ni la violence, ni les conciles, ni les missions ne les ont soumis, convaincus ou séduits; nous avons essayé dans cette étude d'en dégager les causes, et ces causes semblent plus fortes que les armées, les argumens ou les séductions. La croyance à la Providence qui doit guider un pape dans sa mission divine peut prévaloir contre toutes les raisons humaines. Ce sont ces raisons humaines qui nous ont préoccupé et qui seules pouvaient préoccuper un laïque, elles sont du moins suffisantes pour permettre d'affirmer que l'heure n'a pas encore sonné de l'Union des deux Églises. Le différend profond qui les sépare repose sur une conception différente du dogme, du rôle de l'Église dans l'État, de sa mission sur la terre; et avant qu'on ne songe à concilier le dogme, il faudra que les gouvernemens se modifient, que les peuples s'affranchissent; et alors qui peut prévoir aujourd'hui quels seront les besoins spirituels de l'Orient transformé?

Il était donc nécessaire de montrer les difficultés de l'entreprise, non point pour la combattre ni pour la condamner d'avance, mais plutôt pour la guider dans le bon chemin en dissipant les erreurs ou les illusions qui l'égarent. La vérité n'est jamais une ennemie, fût-elle déconcertante et cruelle. Dix siècles se sont écoulés depuis le schisme de Photius, et l'antagonisme des deux églises demeure immuable, sans qu'un pas ait été fait dans la voie de la conciliation. Est-ce une raison pour désespérer et pour consacrer par l'indifférence une œuvre de haine et de passion? Non. Qu'est-ce, après tout, qu'une expérience de dix siècles en regard du mystère de l'avenir? Que nous réservent ces cris de pitié qu'arrache de toutes parts à l'Europe inquiète le spectacle des misères et des souffrances? Et quand d'autres siècles s'ajouteraient encore aux premiers sans que le rêve de l'Union se réalisât, il est bon qu'au milieu des discordes et des bassesses humaines s'élève quelquefois une voix pure et sereine, comme celle de Léon XIII, qui, du haut de la chaire du Christ, fasse entrevoir aux hommes le règne de la paix et de la bonté sur la terre.

***

JE LE JURE...

I

Devant la grille du château, les gendarmes s'arrêtèrent. A en juger par l'état des chevaux tout fumans, le poitrail couvert d'écume, ils avaient dû venir grand train.

M. Octave Le Villain, le propriétaire de Bosc-Varengue, les faisait demander pour un vol avec effraction commis la nuit dernière dans sa propriété. L'un des richards de la contrée, ce M. Le Villain; avec cela, pas commode, parlant peu, dur avec les gens qu'il faisait travailler: de sorte qu'on le redoutait beaucoup dans le canton. Aussi les gendarmes, sitôt son mot reçu, s'étaient-ils hâtés de se mettre en selle.

— Attendez-moi là, Gillot, ordonna le brigadier, tendant la bride de son cheval à l'autre gendarme. Je vais voir s'il y a de la place à l'écurie pour nos chevaux... Tiens! où donc est la sonnette? Ah! la voilà. Du reste, bien sûr il va venir quelqu'un... j'entends marcher.

En effet, un pas pesant faisait crier le gravier des allées; un chien de chasse, à longs poils blanc et feu, apparut d'abord, puis, sortant d'un massif, un gros homme, coiffé d'une casquette de loutre, vêtu d'une vieille houppelande grise, qui s'avançait la canne à la main, la démarche alourdie par des sabots.

— Ça ressemble bien à M. Le Villain... murmura le brigadier, qui tortillait sa barbiche. Il y a longtemps que je ne l'avais vu... Il ne rajeunit pas.

— Y en a pourtant, observa Gillot, qui disent comme ça... qu'il est toujours jeune sur le cotillon et qu'il n'est pas gêné de...

— Chut! le voilà.

Le propriétaire de Bosc-Varengue venait sans se presser. Il regardait par terre, comme s'il n'y avait eu personne à l'attendre à la grille. Chez lui, c'était une habitude, une sorte de tic : on avait observé que jamais M. Le Villain ne levait les yeux, même quand il causait avec quelqu'un.

Pas un timide pourtant, loin de là!... La face large et pleine, le teint un peu violacé, des favoris grisonnans encadrant un menton proéminent d'entêté, les lèvres rentrées... On ne lisait guère sur ce visage un peu bouffi qu'une maussaderie renfrognée.

— Ah! c'est vous, bonjour! Vous n'avez pas été longs.

— Bonjour, monsieur Le Villain.

Tirant de sa poche la clef de la grille, le maître de Bosc-Varengue ouvrit lui-même aux gendarmes.

— Votre homme va pouvoir conduire les chevaux là-bas au fond, oui... derrière le bûcher sur la droite. Ensuite, s'il veut, il ira prendre quelque chose à la cuisine.

— Merci, monsieur Le Villain, marmotta l'homme, qui saluait de la tête.

— Quant à vous, brigadier, je suppose, n'est-ce pas, que vous voulez d'abord examiner l'endroit où ça s'est passé?

— Oui, monsieur, certainement.

— Alors, c'est de l'autre côté, dans un petit pavillon qui donne sur la sente-aux-loups. Venez avec moi.

Les deux hommes cheminaient côte à côte, le brigadier, la tête un peu basse, attentif à ne pas marcher sur les bordures en gazon des allées, et tenant son sabre collé à la cuisse, afin de ne pas heurter M. Le Villain.

— Cette sente-aux-loups, alors, monsieur, hasarda le gendarme, désireux sans doute de se représenter un peu l'ensemble des lieux, elle contourne votre parc?

— Pas précisément; elle va de la route de Luneray à un chemin rural, et sépare ma propriété de la ferme de maître Onésime, l'un de mes fermiers.

— Et vous pensez, alors, que c'est par cette sente qu'on a escaladé chez vous?

— J'en suis même très sûr; ça ne peut être que par là. Le pavillon donne sur la sente, et il a une fenêtre qui n'est qu'à deux mètres de terre.

— Et par où a-t-on pénétré? Une porte, une fenêtre?

— On a forcé les persiennes, fait sauter un scellement et brisé un carreau... Du reste, vous allez voir sur place. Ça vaudra mieux que la description qu'on vous ferait ici.

Après le jardin, ils traversèrent une vaste pelouse où paissait une petite vache bretonne; puis ils arrivèrent dans une avenue de vieux tilleuls aux branches difformes qui commençaient à se couvrir de bourgeons.

Au bout de cette avenue apparut le château, grande bâtisse en briques lie-de-vin, sans aucun style, à laquelle on avait ajouté, sans doute après coup, une aile sur la droite.

Par derrière se prolongeait une sorte de galerie légère en bois à vitrages rouges et jaunes, supportée à hauteur d'étage par des colonnettes de fonte. Elle reliait le château à un petit pavillon ventru et massif en forme de pot à tabac coiffé d'un toit à la chinoise. Il était garni de fenêtres aux persiennes blanches hermétiquement closes.

— C'est dans ce bâtiment-là, fit M. Le Villain, le désignant du bout de sa canne. On y accède de la maison par la galerie, ou du jardin par le petit escalier que voici. — Et il indiquait, montant au flanc du pavillon, une suite de marches de pierres assez usées, avec une rampe en fer.

Quand ils furent dans le pavillon :

— Tenez, brigadier, voici dans quel état on a trouvé les choses ce matin. C'est la vachère de la ferme, qui, en passant par la sente avec ses bêtes pour les mener aux champs, a vu la persienne démantibulée. Se doutant de quelque chose, elle a été frapper chez le jardinier, qui demeure là au fond du potager. Le jardinier est accouru me prévenir.

Le brigadier, sourcils froncés, inspectait attentivement les lieux. Il semblait flairer quelque chose, et se mit à genoux.

— Oh! n'avancez pas, monsieur, fit-il brusquement. On nous recommande toujours d'essayer de prendre à la cire les empreintes de pas... Mais je vois que ça c'est du vieux sapin.

— Les empreintes! mais dix personnes ont déjà marché là ce matin, moi tout le premier. Et puis ça ne marque plus, c'est trop sec... Il a au moins un siècle, ce plancher-là.

— Oui... oui... je vois. C'est ennuyeux! murmura le gendarme, qui se relevait et se brossait les genoux avec le drap de sa tunique.

Au bout d'un instant, il reprit :

— Mais je ne vois qu'une fenêtre : les autres sont donc fausses ?

— Oui, à droite et à gauche ce sont des placards dont les ouvertures ont été dissimulées au fond de moulures creuses. C'est justement dans l'un d'eux, celui-ci, voyez-vous, celui-ci, dont la serrure est brisée, que se trouvait le sac d'argent qu'on m'a volé!

— Ce n'est pourtant pas trop visible qu'il y avait là des placards!

— Oh! fit M. Le Villain, haussant les épaules avec une indifférence affectée, il suffit de cogner avec le doigt : on voit bien que c'est creux.

Pendant que le gendarme commençait à prendre des notes, M. Le Villain tira de la poche de sa houppelande un long cigare qu'il se mit à mâchonner.

— C'est drôle tout de même... En tout cas, monsieur Le Villain, permettez-moi de vous observer que ce n'est pas là un endroit pour y serrer des sommes.

— Hé! chacun serre son argent où il lui convient!

— Certainement, bien sûr, — fit le brigadier avec un sourire un peu contraint et comme s'il voulait se faire pardonner son observation, — certainement; mais n'empêche que cette pièce est bien écartée et que la fenêtre est bien facile à escalader. Voyons, c'est vrai que ça n'était pas prudent ?

M. Le Villain, avec une moue insouciante :

— Évidemment tout mon argent n'était pas là. J'en ai dans ma caisse, j'en ai un peu à la cave, j'en ai ailleurs aussi; mais, pour moi, j'étais persuadé que celui-ci ne courait aucun danger. Vous le savez bien, les meilleures cachettes sont là où il ne viendrait à personne l'idée d'aller fouiller, Voyez donc les paysans les plus futés : quand ils ont l'intention de *mucher*, comme ils disent, leur petite épargne, ils choisissent toujours le fond de quelque vieux pot à tabac ébréché, placé en vue sur la planche de la cheminée, ou bien encore la boîte à sel qui est dans l'âtre, à la portée de tous... Aussi je m'étais dit que, si jamais un voleur pénétrait chez moi, il s'attaquerait au secrétaire de mon bureau ou aux tiroirs des buffets de la salle à manger, à cause de l'argenterie, ou bien à l'armoire à glace de Mme Le Villain; mais ici, dans ce petit placard.... où il n'y avait que des sacs à raisin et une ancienne balançoire des enfans, jamais!... Que j'aie eu tort, j'en conviens, puisqu'on m'a volé, — mais il est évident, aussi, que celui qui a fait le coup devait...

— Devait connaître vos habitudes et la disposition des lieux.

— Parbleu! ce pavillon ne le menait à rien.

— Pourtant la galerie vitrée qui communique avec le château?

— Elle est barrée par de gros verrous à l'autre extrémité.

Le brigadier recommençait à écrire, quand il demanda :

— Avez-vous des soupçons sur quelqu'un?

— Ah! oui, oui... j'ai... des soupçons... sur quelqu'un.

— Qui?

M. Le Villain ne répondit pas tout d'abord. Il semblait hésiter à parler. Enfin, comme le brigadier le regardait d'un air surpris

de son silence, il fit quelques pas dans la pièce, les mains derrière le dos, se campa devant la fenêtre, regardant au loin vers la campagne, puis, sans se retourner, d'un ton nerveux, en mots hachés :

— Une fille de ce pays... qui habite Rouen maintenant... une nommée Justine Desleux. Elle a longtemps fait des journées... pour ma femme. Elle est ouvrière, elle habite rue Saint-Nicaise, n° 8. Hier, elle est venue...

— Hier jeudi?

— Oui. Elle est entrée par la petite porte... de la sente... elle est montée ici, où je viens souvent, après déjeuner, fumer ma pipe... quand il pleut; et il pleuvait. Elle m'a demandé un secours, se plaignant beaucoup, cherchant à m'apitoyer, me racontant un tas d'histoires. Elle cause bien, la mâtine... J'allais lui donner une pièce de quarante sous, quand elle s'est mise à m'injurier, prétendant, — M. Le Villain parut faire un effort comme si quelque chose lui serrait la gorge, — que je lui devais de quoi entretenir son enfant. Elle prétend qu'il serait de moi!

— De vous, monsieur Le Villain? murmura le brigadier, qui semblait au comble de la stupéfaction.

— Peuh! fit-il en ricanant, une invention à elle... du chantage. On n'a pas idée d'un aplomb pareil.

Il n'avait pas allumé son cigare, mais le mordait si fort qu'il s'en allait en chiquettes.

— Je ne l'ai jamais touchée, cette fille, même avec des pincettes. — Entre les dents il dit : — Elle ne vaut pas cher!

M. Le Villain piétinait sur place.

— Je vous demande un peu, grommelait-il, à mon âge! père de famille!... grand-père!...

— Et alors?...

— Et alors, naturellement, ça a fini par m'échauffer les oreilles: je l'ai invitée à me ficher la paix et à filer un peu vivement. Elle est partie en me menaçant, disant que c'était pas fini comme ça...

— Vous supposez, que, pendant la nuit, elle serait revenue, qu'elle aurait brisé la fenêtre et forcé le placard?

— Évidemment!... On pourrait d'ailleurs s'en assurer, savoir si elle est rentrée hier au soir à Rouen, ou seulement ce matin... En vous hâtant, en télégraphiant... Peut-être n'est-elle pas encore arrivée. Alors la police... Si j'étais à votre place, tenez... Vous avez le télégraphe à Luneray, n'est-ce pas?

— Oui.

— Eh bien, j'enverrais par le camarade, par votre gendarme, une dépêche au procureur de la République à Rouen.

— Je crois que c'est une bonne idée, monsieur Le Villain. Je

vais coucher sur le papier tout le restant que vous venez de déposer, j'entendrai ensuite la fille de ferme, et...

— Mais, nom d'un chien! expédiez donc votre homme tout de suite!

Le brigadier ne semblait pas s'en soucier très fort, soit qu'il lui fût désagréable de se séparer de son subordonné, sorte de garde du corps sans lequel on n'était guère habitué à le voir chevaucher par les chemins, soit qu'il trouvât qu'avant de déranger un procureur de la République on devait mûrement réfléchir sur le cas.

Il se grattait l'oreille. Enfin il proféra :

— Monsieur Le Villain, ça n'est pas la règle, ça ne se fait jamais; seulement, puisque vous le demandez... je veux bien.

II

Deux jours après, les journaux annonçaient que la justice avait mis la main sur l'auteur du vol de Bosc-Varengue. C'était bien la fille Desleux : on ne pouvait douter de sa culpabilité.

La première chose que dit cette fille, quand les agens pénétrèrent dans sa chambre, fut : — Ah! le gueux! il est encore plus canaille que je ne pensais!

— Vous savez donc qu'il a été volé, M. Le Villain?

— ... Je m'attendais bien à quelque mauvais coup de sa part. Ça lui avait tant saigné le cœur de me donner... son argent. C'est pas étonnant qu'il tâche de le ravoir. Il aura eu regret.

Ensuite elle ne voulut plus rien dire, et, affaissée sur une chaise, se mit à pleurer.

— Où est l'argent?

La fille Desleux ne répondit pas, mais sur la cheminée, nullement caché d'ailleurs, enveloppé d'un vieux journal, on trouva le sac. Il contenait 485 francs.

L'enquête ne pouvait être longue, la conviction des magistrats étant faite d'avance. Quelle créance accorder à une explication aussi invraisemblable que celle de l'inculpée? Elle niait le vol, mais tout mauvais cas est niable.

D'ailleurs les recherches complémentaires du juge de paix de Luneray, délégué par le parquet, établirent que la fille Desleux, au lieu de rentrer à Rouen le jeudi soir, avait passé la nuit dans le pays, — on ne savait où, — sans doute cachée dans le taillis au bout du parc de M. Le Villain. En tout cas, les voisins ne l'avaient vue rentrer que le vendredi matin vers dix heures.

M. Le Villain se conduisit généreusement. Lorsqu'il vint au greffe pour retirer son argent, il déclara abandonner sa plainte,

quoiqu'il manquât 15 francs. Il écrivit même au procureur général une lettre où il se montrait plein d'indulgence pour la coupable.

Mais il s'agissait d'un fait qualifié crime par le code pénal ; il y avait eu vol avec *effraction et escalade, la nuit, dans une maison habitée;* la justice ne pouvait fermer les yeux : Justine Desleux fut déférée aux assises.

III

L'affaire vint à la session de mai.

Dix témoins étaient cités, neuf à charge, un à décharge. Ils défilèrent dans l'ordre suivant :

Le brigadier de gendarmerie de Luneray. — Peu intéressante, la déposition, le brigadier s'étant borné à répéter laconiquement ce qui se trouvait déjà dans son rapport. Sur une question de l'avocat de la fille Desleux, il reconnaît que M. Le Villain lui avait paru assez ému pendant les constatations.

Juste Morlou, garde champêtre à Estouteville. — Le témoin a rencontré le jeudi, vers huit heures du soir, une femme qui semblait errer sous la chênaie des héritiers Housset, une longue chênaie qui va vers Bosc-Varengue. A l'instruction, confronté avec l'accusée, il n'a pas hésité à la reconnaître. A l'audience il persiste dans sa déclaration, affirme mordicus que c'est bien la fille Desleux qu'il a vue.

Le Président. — Accusée, levez-vous !

La fille Desleux se lève. Elle est pauvrement vêtue, coiffée d'un petit bonnet blanc. C'est une forte gaillarde à la figure osseuse, le teint criblé de taches de rousseur, les cheveux blond filasse. Le regard est assez hardi, les traits plutôt durs.

Impression d'ensemble peu favorable. Pourtant la voix est douce; et la tranquillité résignée avec laquelle elle se défend ramène bientôt à la fille Desleux quelques sympathies.

— Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin ?

— Monsieur le président, je réponds qu'il se trompe. Je ne peux point dire autre chose que ce que j'ai dit : Quand M. Le Villain m'a eu donné les 500 francs dans un sac, que je l'avais tant prié pour mon enfant que j'avais eu de lui, alors je suis partie. Il était cinq heures. Je suis entrée chez la Bourguin, la femme au charron, que je connais. J'y ai pris à dîner... j'y ai payé dix-huit sous, et un sou à sa petite, ça fait dix-neuf...

— Oh ! jusque-là, votre récit n'est contesté par personne ; mais ensuite ?

— Ensuite, je suis partie à pied pour Rouen.

— A pied ! mais il y a douze lieues.

— Je ne savais pas, moi, Monsieur.

— Il était si facile d'aller prendre le chemin de fer à Saint-Aubin ! Ce n'est pas la dépense qui pouvait vous arrêter à ce moment-là, vous étiez riche ! On est riche avec 500 francs en poche.

— Pardonnez-moi ; mais je savais bien que de l'argent de M. Le Villain je n'en aurais plus jamais. Et alors, quand on est ouvrière de filature, à trente-cinq sous par jour, avec ça un enfant à nourrir, faut être regardante.

— Dans quoi était votre argent ?

— Dans un petit cabas que j'avais à la main.

— Enfin, selon vous, le garde champêtre se trompe !

— Oh ! pour sûr qu'il se trompe !

L'Avocat. — Je rappelle à messieurs les jurés que dans son récit, lors de l'instruction, l'accusée a affirmé être arrivée exténuée à la gare de Monville. Il était deux heures du matin. Elle s'est assise sur un banc en attendant le premier train pour Rouen.

Le Président, — Oui, c'est entendu, nous le savons.

Les autres témoins à charge. — Quelques-uns assez insignifians. Ainsi ces deux vieilles filles, couturières à Estouteville, qui témoignent aigrement que la réputation de l'accusée, sous le rapport de la moralité, laissait singulièrement à désirer. On peut citer des garçons qui l'ont embrassée, et elle ne disait rien.

Les mêmes témoins questionnés sur l'honorabilité de M. Le Villain déclarent au contraire que c'est tout à fait un homme comme il faut, et d'intérieur... et de famille, tout à fait. Elles ont travaillé dans le temps au château, elles raccommodaient le linge et elles ont vu ci, elles ont vu ça... Le président, à grand'peine interrompt ce caquetage.

Omer Blanquart, charretier chez Me Onésime, remplaçait depuis quelques jours le berger qui était malade.

Le témoin explique que l'enclos à moutons était au bout de la pelouse. Vers minuit il a été réveillé par les aboiemens de ses chiens ; il s'est levé, a ouvert l'auvent de sa cabane et s'est mis à écouter. Il n'a rien entendu, mais, au bout d'un instant, il a vu, du côté du château, une petite lumière qui bougeait. Elle était rouge.

Le Président, *interrompant.* — Messieurs les jurés, l'accusation voit là l'indication de l'heure du vol. Il a dû être commis vers minuit. On a dû tenter de pénétrer dans la maison par la galerie suspendue, — vous vous souvenez qu'elle est vitrée en rouge, — d'où la couleur de la lumière vue par Blanquart. N'ayant pu réussir à forcer la porte de la maison, le voleur

se serait rabattu, faute de mieux, sur les placards du pavillon.

L'Avocat. — Monsieur le président, je ferai observer que l'accusée connaissait bien la maison : comment, dès lors, aurait-elle eu la maladresse de tenter de forcer des verrous?

Le Président. — Permettez, c'est là de la discussion, de la plaidoirie : nous n'y sommes pas encore. Avez-vous une question à poser au témoin ?

— Non, monsieur le président.

Un Juré. — Nous voudrions que le témoin dise dans quel sens marchait la lumière rouge : si c'était de gauche à droite par rapport à lui, ou de droite à gauche?

Plusieurs jurés font un signe de tête indiquant que la question posée les intéresse vivement.

Le Président, *avec un geste indécis qui témoigne qu'il ne saisit pas du tout la portée de la question.* — Témoin, vous entendez... Eh bien! qu'avez-vous à répondre?

Le charretier, un vieux tout en poil, l'œil embusqué derrière d'énormes sourcils, le cou secoué d'une sorte de grimace convulsive, ne répond rien. Un paysan, même devant la justice, surtout devant la justice, pèse et repèse tous ses mots. Ce qu'il a dit tout à l'heure, il l'avait déjà dit au juge d'instruction. C'était pas difficile à répéter; mais... ce qu'on demande maintenant, c'est du nouveau... Ça serait-il point un piège? Ça peut nuire à d'aucuns. Autant dire qu'il ne sait pas.

— Ma foi... j'sais point, point du tout.

Le Président, *qui maintenant a saisi.* — Voyons, témoin, cette lumière rouge, elle ne pouvait pas *bouger* sans marcher à droite ou à gauche, du château au pavillon, ou du pavillon au château. Eh bien! quelle en était la direction? Précisez! Si on ne précise pas, la défense ne manquera pas de soutenir que quelqu'un, sortant du château, allait au pavillon pour y préparer la mise en scène d'un simulacre de vol. Voyons... vous avez prêté serment de dire toute la vérité, parlez!

Le témoin se gratte, soupire, écarte les bras d'un air de désespérance piteuse, se regratte plus fort, et finit par déclarer qu'il ne peut plus se rappeler, mais plus du tout.

On le congédie; il sort comme à regret, en se dandinant et en raclant à grand bruit le parquet de ses souliers ferrés.

La femme Bourgeois. — C'est chez ce témoin que le jeudi la fille Desleux est venue dîner.

On lui demande si le petit cabas que l'accusée tenait à la main lui a paru plein ou vide. Le témoin a déposé à l'instruction que, pour vide, elle ne croit pas qu'il était vide, mais que, pour plein, il n'était pas non plus ce qui s'appelle plein.

Le Président. — Croyez-vous qu'il...

Mais à ce moment un incident se produit. La fille Desleux se penche soudain vers son avocat et lui parle à l'oreille. Elle lui désigne du doigt quelque chose vers le sommet des gradins où sont assis les jurés.

Aussitôt tous les yeux suivent cette direction; on distingue mal. Derrière la haute cloison des stalles du jury se trouve un couloir, celui par où entrent les témoins; mais cette partie de la salle est assez obscure. Pourtant il semble bien qu'une tête qui dépassait un peu la cloison vient de disparaître brusquement.

On entend presque aussitôt un léger bruit, comme celui d'une porte qu'on fermerait avec précaution. Sans doute la porte du couloir des témoins.

— Monsieur le président, lance l'avocat d'une voix qui veut produire sensation, l'accusée est sûre, absolument sûre que la personne qui vient de sortir n'est autre que M. Le Villain!

— M. Le Villain!

— Oui, il aura voulu écouter toute la déposition si intéressante de Blanquart. Sans doute elle l'inquiétait et il ne voulait pas s'exposer à la contredire maladroitement. J'insiste pour qu'au plus vite la Cour élucide le fait.

Le Président, *avec le ton rêche d'un homme qui trouve fort impertinent qu'on lui prépare un cas de cassation* (*et c'en serait un*). — Huissier de service, allez donc voir!

Dans l'assistance cet incident soulève aussitôt une assez vive émotion. Les commentaires vont leur train. Bien sûr que c'est Le Villain... Aussi est-ce un véritable grognement qui salue la rentrée de l'huissier quand celui-ci déclare qu'il y a dans la salle des témoins M. le curé d'Estouteville et M. Le Villain, mais que M. le curé affirme n'avoir rien vu, rien entendu. Il est vrai qu'il lisait, sur un banc, son bréviaire. Quant à M. Le Villain, il affirme n'avoir pas mis les pieds dans la salle d'audience.

Le Président. — Personne, alors, ne serait sorti tout à l'heure.

Le public se mettant à ricaner, le président reprend : — C'est étrange, il est vrai, mais la Cour n'oubliera pas l'incident... Continuons. Femme Bourgeois, j'étais en train de vous demander ceci : — A votre idée, le cabas de la fille Desleux vous a-t-il paru gonflé comme le serait un cabas qui contiendrait 500 francs en pièces de cinq francs? Précisez! Il ne faut pas rester dans le vague.

Le témoin, après quelques hochemens de tête silencieux, ouvrant les deux mains. — Pour moi... le cabas était, comme qui dirait, quasiment vide.

Le Président. — Fille Desleux, où était donc votre argent, alors?

— Dans le cabas, monsieur le président; certainement, m'ame Bourgeois aura mal vu.

Le témoin à décharge, l'abbé Descamps, curé d'Estouteville. — M. le curé dit qu'il a très bonne opinion de Justine Desleux. Elle a eu un enfant, c'est vrai, et alors elle a quitté le pays ; mais presque toutes les filles de la commune — malheureusement — en sont là. Ce n'est pas par vice, c'est par faiblesse ou naïveté. Généralement ensuite, elles épousent celui qui les a mises à mal.

— Et celle-ci, pourquoi ne s'est-elle pas mariée?

— Je... je ne puis le dire.

— Le savez-vous, monsieur l'abbé?

Lentement le curé d'Estouteville répond : — Je ne *puis* le dire.

— Il est regrettable, pour la justice, que vous ne puissiez parler, mais la Cour s'incline devant le secret professionnel de votre saint ministère. Vous pouvez vous retirer : messieurs les jurés apprécieront. Huissier, faites entrer maintenant le dernier témoin.

Pendant qu'on est allé le chercher, le président explique au jury que M. Le Villain, ayant retiré sa plainte, ne peut être considéré ni comme témoin à charge, ni comme témoin à décharge. Son audition n'en est pas moins de la plus haute importance. C'est pourquoi, malgré le désir bien formel exprimé par lui de ne pas être appelé, le président a tenu à ce qu'il fût entendu.

— La défense n'y tient pas moins, fait l'avocat... Nous avons de certaines questions à lui poser.

Dans le couloir, derrière le banc des jurés, on entend le pas de deux personnes qui arrivent. C'est l'huissier précédant le témoin. L'entrée de M. Le Villain provoque une certaine rumeur.

Lui, la démarche assurée, se tient aussi droit que le lui permet son embonpoint; mais il est très rouge, très congestionné. Placé devant le fauteuil des témoins, il décline à mi-voix ses nom et qualités.

A ce moment, se penchant un peu en avant, le président le regarde fixement :

— Monsieur, avant de vous demander votre serment, j'ai le droit de vous rappeler, au nom de la loi, qu'un serment est une attestation solennelle devant les hommes et devant Dieu. Et, maintenant, je vais vous répéter la formule du serment.

Alors, scandant bien ses mots, le président laisse tomber, au milieu du profond recueillement de tous, les paroles sacramentelles :

— Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité?

Relevant la tête résolument, le témoin, la main droite levée :

— Certainement, je le ju...

Mais, tout à coup, un gémissement rauque lui échappe... Il s'affaisse lourdement sur le parquet.

On se précipite, on essaie de lui donner de l'air, on entr'ouvre sa chemise. Un médecin qui se trouve dans l'assistance accourt. Vivement il tâte le pouls, le cœur, soulève les paupières :

— Rien à faire, congestion foudroyante!

Alors le président suspend la séance, après avoir donné l'ordre d'envoyer chercher un matelas chez le concierge.

Quelqu'un étend un mouchoir sur la figure du mort, que l'on transporte hors de la salle au milieu de l'émotion générale.

Presque en même temps on était obligé d'emporter aussi la fille Desleux. C'est singulier chez une femme d'apparence aussi robuste; mais quand elle a entendu dans la foule ces mots : « Il est mort! il est mort! » elle a fondu en larmes; et presque aussitôt a été prise d'une crise de nerfs des plus violentes.

Cet événement dramatique changeait complètement la face des choses.

Le jury juge toujours passivement d'impression. Ses raisonnemens les plus solides, quand par hasard il en fait, sont à la merci d'une émotion du dernier moment.

Or, pour ces hommes, dont plus de la moitié sont des cultivateurs, gens craignant Dieu, gens convaincus que sa justice se mêle des affaires d'ici-bas, il est impossible qu'un coup pareil n'émane pas directement de la Providence. C'est la colère divine qui a foudroyé le faux témoin à l'instant même où, la main levée devant l'image du Christ, il allait se parjurer.

Aussi le représentant du ministère public, intimement persuadé de l'inanité de ses efforts, ne conclut-il que pour la forme. Il fit observer que le triste accident auquel on venait d'assister, accident qu'expliquaient suffisamment la chaleur de la salle et la constitution physique du témoin, n'enlevait rien de la valeur des diverses dépositions.

Quant à l'avocat, il parla à peine cinq minutes. Très hardiment, il attribua au doigt de Dieu le châtiment du mauvais, roulant sans vie au pied des stalles du jury. Ce serait presque douter du cœur et de l'intelligence des jurés que de supposer un seul instant qu'ils ne vont pas renvoyer indemne celle dont l'innocence a été proclamée par un véritable miracle. « Dieu a jugé, messieurs : inclinez-vous devant la majesté de sa colère! »

La délibération fut courte. Il paraît que l'un des membres du jury tenta de faire observer à ses collègues qu'en somme les charges restaient les mêmes qu'auparavant; que, pour lui, la fille Desleux était coupable; que, si M. Le Villain avait eu le tort

d'entrer dans la salle d'audience, cela tenait sans doute à ce qu'il ignorait que ce fût aussi rigoureusement interdit; que, d'ailleurs, sa déposition à lui n'aurait peut-être nullement chargé l'accusée; que ce serait se conduire comme des enfans que s'emballer pour un acquittement. Il ne fut même pas écouté. On trouva dans l'urne onze non et un seul oui. Au bout d'un instant, le jury rendait un verdict d'acquittement.

IV

Au lendemain de cette étrange affaire, bien des gens s'intéressèrent à Justine Desleux. On s'efforça de lui trouver un travail plus rémunérateur et moins pénible que celui de la filature. Plusieurs dames de la société la visitèrent.

Mais elle avait eu l'esprit tellement frappé par la dramatique issue de son procès qu'elle restait comme ahurie, avec une expression étrange, quelque chose d'égaré dans les yeux.

Puis, elle commença à donner des signes manifestes de dérangement mental. Toutes les nuits, au moment précis où minuit commençait à gronder aux lourdes cloches de la cathédrale, elle se levait en sursaut, se mettait à courir par sa chambre en poussant des hurlemens d'épouvante et se frappant la poitrine.

On dut d'abord lui retirer son enfant, qu'on mit à la crèche des Sœurs; puis le commissaire de police du quartier commença des démarches pour la faire placer en observation à l'asile départemental d'aliénés.

Si rapidement qu'il agît, cela demandait forcément près d'une semaine, à cause des formalités.

Or, un matin, comme à onze heures passées les voisins n'avaient pas encore entendu remuer celle que, dans le quartier, les uns appelaient la folle, les autres la voleuse, ils se décidèrent à enfoncer la porte, soupçonnant quelque fâcheux événement.

Leurs pressentimens n'étaient que trop fondés : à l'espagnolette d'une croisée la fille Desleux s'était pendue.

Les constatations médicales firent supposer que ce suicide remontait à minuit ou une heure du matin.

On fut très surpris de lire, en grandes lettres tracées au charbon sur le papier de la chambre, ces mots énigmatiques :

Le vol, minuit, feu rouge!

MASSON-FORESTIER.

UN REGARD EN ARRIÈRE

LES TERRORISTES RUSSES

Les violences anarchistes de l'heure présente me reportent à douze ou quinze ans en arrière. Ceux qui ont vécu à Saint-Pétersbourg entre 1878 et 1882 doivent ressentir de même l'impression d'une vieille pièce très connue reprise sur un autre théâtre. Tout ce que l'on observe aujourd'hui dans les mouvemens de l'esprit public à Paris, appréhensions, obsession, affolement, sensibilité vaguement complice chez les uns, colère exaspérée chez les autres, je l'ai observé dans la société pétersbourgeoise à la fin du règne d'Alexandre II; et la conversation parisienne reproduit avec la fidélité d'un phonographe les propos qui s'échangeaient alors dans les entretiens russes, interrogations effrayées ou gouailleuses sur la bombe du jour, prédictions sinistres ou plaisanteries sceptiques, dissertations sur les causes et les remèdes du mal.

Y aurait-il donc moins de différences qu'on ne le croit généralement entre les actes, les hommes, les circonstances qui ont produit là-bas et qui produisent ici des effets d'opinion si semblables?

Pour poser devant le lecteur cette question, car ce n'est point mon dessein de la trancher, je vais transcrire quelques notes prises il y a quinze ans, au sortir des audiences où se déroulaient les grands procès nihilistes. L'Europe occidentale connut très peu et très mal le détail de ces tragiques affaires; à peine s'il en transpira quelques révélations dans nos journaux. La presse russe était muette par ordre. Le huis-clos des premières commissions militaires et, plus tard, de la haute cour de justice, excluait

rigoureusement les journalistes et les étrangers. En plus des juges et des accusés, il n'y avait d'autre public qu'un petit nombre de hauts fonctionnaires, qui parlaient peu de ce qu'ils avaient vu et entendu. Une faveur spéciale m'a permis d'assister à deux de ces procès, celui d'octobre 1880, dit le Procès des Seize, et celui de mars 1881, où furent condamnés les meurtriers d'Alexandre II. Le souvenir de ces tristes événemens était si cruel à la Russie qu'il y aurait eu inconvenance à le ranimer par une publication durant les années qui suivirent. Le temps a passé; ces mauvaises heures sont entrées dans l'histoire. Il n'est peut-être pas inutile de proposer aujourd'hui aux lecteurs français un point de comparaison d'où ils pourront tirer plus d'un enseignement.

Je n'ai pas l'intention de refaire ici le tableau des années troublées qui s'écoulèrent entre le coup de pistolet de Véra Zassoulitch et l'assassinat d'Alexandre II. On sait comment un parti invisible, insaisissable, nombreux et fortement organisé suivant les uns, illusoire et composé de quelques criminels isolés suivant les autres, commença d'inquiéter la Russie au lendemain de la guerre turque, terrorisa l'empire de 1879 à 1882, continua d'obséder les imaginations pendant les premières années du règne actuel, alors même que ses tentatives devenaient plus rares, découragées et relativement inoffensives. Ce parti se donnait à lui-même, dans les pamphlets clandestins qu'il répandait à foison, des qualifications diverses, changeantes à mesure qu'il évoluait davantage vers l'action violente : ses adeptes s'intitulèrent successivement réalistes, révolutionnaires-socialistes, anarchistes, et enfin terroristes; plusieurs accusés revendiquèrent ce dernier nom devant leurs juges avec une jactance théâtrale. L'appellation de *nihilistes*, qui a prévalu dans le langage courant et surtout à l'étranger, était la plus impropre de toutes : elle confondait les propagandistes par le fait avec l'école philosophique, ou, pour mieux dire, avec l'état d'esprit et de sentiment créé dans une partie de la Russie pensante par la crise morale qui suivit l'abolition du servage.

Les coups frappés par ce parti occulte se multiplièrent, à partir de 1878, avec une audace et un succès croissans. Ils visèrent d'abord les chefs de la haute police à Pétersbourg et quelques gouverneurs des grandes villes du sud, Kharkof, Kief, Odessa. Le prince Krapotkine, gouverneur de Kharkof, tomba sous le poignard. Le général Mézentzef, chef des gendarmes, fut tué en plein jour, à coups de revolver, sur une place de Pétersbourg; ses assassins s'enfuirent dans une voiture qui les atten-

dait. Des tentatives semblables se renouvelèrent contre le général Drenteln, successeur de Mézentzef, contre Loris-Mélikof. Il y eut d'autres victimes parmi les fonctionnaires d'un rang plus modeste et les simples agens de police. On en trouva un mystérieusement poignardé sur la glace de la Néva. Quand les autorités réussissaient à dénicher une imprimerie clandestine, elles ne s'en rendaient maîtresses qu'au prix d'une véritable bataille, où les typographes révolutionnaires se faisaient résolument tuer. D'autre part, et pour se procurer les fonds nécessaires à leurs œuvres criminelles, les conspirateurs essayaient de dévaliser les trésoreries de quelques villes de province. Ils louaient une maison voisine, d'où partait le boyau souterrain qu'ils creusaient jusqu'aux caves du receveur des finances. Le coup manqua à Kichenef, il réussit à Kherson : toute la réserve du fisc, 1500000 roubles, disparut une nuit par la sape. On retrouva d'ailleurs peu de temps après la plus grande partie de cette somme, que les voleurs n'avaient pas pu mettre en lieu sûr.

Bientôt les attentats se concentrèrent sur la personne du souverain. Le 14 avril 1879, un petit employé des finances, Solovief, tira plusieurs coups de pistolet sur l'Empereur au Jardin d'Été. A partir de ce moment, le poignard et le revolver furent remplacés par la dynamite et autres substances explosives. Le 1er décembre de cette même année 1879, le trop fameux Hartman faisait sauter aux portes de Moscou l'un des deux trains impériaux, celui où par bonheur Alexandre II ne se trouvait pas. On sut plus tard qu'il y avait eu trois mines échelonnées sur le parcours que le tsar devait suivre en revenant de Crimée : la première à Odessa, inutilisée par un changement fortuit d'itinéraire; la seconde à Alexandrovo, où une imperfection technique empêcha l'explosion comme le train passait; la dernière et la seule efficace, à Moscou. Moins de trois mois après, le 17 février 1880, la dynamite ébranlait le Palais d'Hiver : tandis qu'Alexandre II recevait son beau-frère, le prince de Hesse, dans la petite salle à manger de famille, cette pièce était entamée par une explosion ; le corps de garde situé en dessous s'effondrait, la catastrophe tuait ou blessait une quarantaine de victimes, serviteurs du palais et soldats du régiment de Finlande.

Aux attentats trop réels, suivis d'effet ou avortés, connus de tous ou dissimulés par la police, l'imagination populaire ajoutait les créations de son perpétuel cauchemar : il n'était bruit que de quartiers minés, désignés pour sauter à tel jour. Les ukases se succédaient, instituant l'état de siège renforcé, les cours martiales, changeant sans cesse les titulaires des hautes juridictions, éten-

dant leurs pouvoirs discrétionnaires. Ces tâtonnemens fébriles de l'autorité ne faisaient qu'augmenter le trouble et le découragement de l'esprit public; ils décelaient l'inquiétude et l'impuissance des forces sociales, qui cherchaient vainement des armes sûres contre un ennemi inconnu. On avait exécuté, après jugement sommaire, les rares criminels pris sur le fait: on ne réussissait pas à saisir les relations probables de ces hommes entre eux, les ramifications du vaste complot que l'on soupçonnait. La police, supérieurement organisée sous le règne de Nicolas pour la surveillance des salons et des hautes classes, n'était alors nullement préparée à cette lutte dans les ténèbres. Les nombreuses arrestations qu'elle faisait, un peu au hasard, ne lui fournissaient que des renseignemens mal liés ou contradictoires. Ses efforts pour reconnaître et prévenir l'ennemi restèrent inefficaces, jusqu'au jour où les aveux détaillés de l'un des conspirateurs, le juif Goldenberg, soulevèrent enfin un coin du voile.

Cette déposition de Goldenberg fut, comme on va le voir, le fil qui permit de se retrouver dans le labyrinthe et de poursuivre une instruction d'ensemble sur tous les crimes des années écoulées. Elle servit de base aux réquisitoires du ministère public, dans tous les grands procès qui se succédèrent à partir de 1880. Le premier fut le procès des Seize. Il s'ouvrit le 25 octobre (vieux style) au matin, et dura six jours pleins, pendant lesquels je ne quittai pas la salle d'audience. Mes impressions garderont peut-être plus de vie, si je leur laisse ici la forme qu'elles prirent au moment même.

... Ce matin, par un froid très vif, à travers un brouillard épais qui gèle en givre sur les arbres, je me suis rendu à la maison de justice de la Litéïnaïa. Nul mouvement inusité dans les rues, autour de ce triste et lourd cube de pierre. Il communique par un boyau avec la prison de la Spalernaïa; là sont internés provisoirement les prévenus extraits de la forteresse pour le procès. On ne m'avait pas exagéré la rigueur des consignes : ma carte nominative est minutieusement examinée à plusieurs barrières, gardées par des gendarmes. J'ai enfin été admis dans la première salle du Palais; petite, vulgaire, d'une décoration un peu trop gaie pour un tribunal. Un grand et mauvais portrait de l'empereur en pied; une image sainte, avec sa lampe qui clignote dans le petit jour sale de ce matin d'octobre. Au fond, une longue table en fer à cheval, recouverte de drap rouge; derrière, trois rangées de fauteuils, en maroquin de même couleur. A droite, le banc des accusés; à gauche, un banc de chêne tout

semblable, où prennent place des généraux, des secrétaires d'État, quelques gros personnages. Dans l'hémicycle, un Évangile sur un pupitre, une table chargée de pièces à conviction. Derrière la barre, des sièges apportés pour les quelques élus devant qui s'est abaissée la consigne : une quarantaine de personnes, des militaires pour la plupart.

Un appariteur annonce les juges : ce sont, aux termes de l'ukase du 19 août 1878, neuf officiers des divers régimens de la garde, présidés par un général-major. Ce dernier a une figure de vieux colonel français, tannée, grisonnante, comme régularisée par le pli de la discipline. Deux procureurs militaires se partagent la tâche du ministère public. Six jeunes gens, candidats à des emplois dans l'administration de l'armée, s'assoient au banc de la défense; ils ont été désignés d'office parmi les élèves sortis de l'Académie militaire. Les juges prêtent serment sur l'Évangile, les orthodoxes devant le pope, un luthérien devant un pasteur, un catholique devant un dominicain.

On introduit les « nihilistes » dans le banc, cerné par des gendarmes, sabre au clair. Seize accusés, treize hommes et trois femmes. Des visages hâves, pâles, tout verts de la moisissure des cachots qui plongent sous la Néva, dans la citadelle de Saint-Pierre et Saint-Paul. Quelques figures me frappent tout d'abord par leur caractère: un feu de fièvre anime les yeux ; les traits sont calmes, rigides chez plusieurs de ces hommes. Deux accusent le type juif très prononcé. Les femmes sont laides, avec la physionomie habituelle des filles nihilistes, cheveux négligemment rejetés en arrière, traits écrasés, teint bilieux. Elles portent des robes de laine noire. Les hommes, vêtus de redingotes assez décentes, deux ou trois de vestons, ont l'extérieur de commis de magasin; rien du moujik russe. Un petit bossu disparaît derrière les autres.

Au moment où on les introduit, un rayon de joie illumine tous ces tristes visages. Les compagnons se revoient après de longs mois d'isolement cellulaire, une émotion profonde les secoue visiblement; ils se précipitent les uns vers les autres, s'embrassent et se serrent chaleureusement les mains. Les nihilistes se tassent dans leur banc, et leurs regards rencontrent, au banc d'en face, les regards des hauts fonctionnaires qui les examinent curieusement. L'opposition de ces deux groupes d'hommes est ce qu'il y a de plus intéressant dans la salle.

Les juges, modestes officiers, disparaissent presque comme des comparses. J'ai là sous les yeux, dans un espace de quelques mètres carrés, les états-majors des deux armées, celle de l'attaque,

celle de la défense sociale. D'un côté, quelques *outlaws*, peu nombreux, avec de pauvres moyens ridiculement disproportionnés à la tâche qu'ils rêvent, mais résolus, farouches, implacables dans la destruction qu'ils poursuivent au prix de leur vie. De l'autre, les principaux dirigeans de ce grand empire, prestigieux sous leurs uniformes, disposant de toutes les forces vives de la nation ; bons vivans que j'ai laissés hier soir aux tables de whist ou de souper du club, et qui sommeillent maintenant sur cette dure banquette de chêne, ou regardent en dilettantes les fauves qu'on a amenés devant eux ; hommes excellens, dévoués à leur maître, mais irrésolus sur la route à suivre, incertains sur la valeur de leur propre action. D'un côté, une idée, fausse et folle, mais une idée fixe ; de l'autre, peu d'idées, ou des idées molles, contradictoires. Surtout, et c'est là le grand point, les meilleurs de ces hommes puissans sont tendus, comme nous tous, vers la recherche de leurs intérêts personnels ; les misérables d'en face ont abdiqué tout intérêt personnel. C'est la force terrible, celle qui pourrait presque égaliser les chances dans cette lutte disproportionnée.

Pendant toute la durée des débats, il semblait qu'un dialogue dramatique se poursuivît entre les deux armées affrontées. Quand les accusés prenaient la parole, leurs professions de foi ne s'adressaient qu'incidemment aux juges ; elles jetaient leur défi de passion froide à la vieille et glorieuse société qui sommeillait en face, sanglée dans son uniforme, solidement assise sur ses intérêts, mais un peu troublée de sentir en elle-même si peu d'énergie intime contre ces énergumènes.

Le président du tribunal pose à chaque prévenu les questions d'usage. Le plus jeune a 22 ans, le plus âgé 30. Deux sont d'origine polonaise, deux autres se disent israélites. Quelques-uns répondent à la question confessionnelle : « Athée », ou « Socialiste-révolutionnaire. » Sauf un serrurier et un « typographe secret », aucun d'eux n'accuse une profession déterminée. Au point de vue de la classification sociale, je relève sur ce banc six nobles, quatre marchands, trois paysans, un tchinovnik, un étudiant fils de prêtre, un médecin de district. Mais les mots de notre langue traduisent imparfaitement la classification russe et risquent d'éveiller des idées erronées. Les individus qui figurent ici sous la qualification de nobles (dvorianine) appartiennent en réalité aux échelons inférieurs de la société ; Chiriaef, qualifié paysan, leur est supérieur par la culture de l'esprit ; ses manières décèlent une condition plus aisée. Quelques-uns des inculpés ont passé par les Universités. Quatre-vingts témoins sont assignés par l'accusation ou par la défense, sans compter de nombreuses dépo-

sitions écrites. La première journée a été consacrée en entier à la lecture de l'acte d'accusation. Cette pièce groupe les faits de la cause sous les dix chefs suivans :

1° Assassinat du gouverneur de Kharkof, prince Krapotkine, le 9 février 1879 (1) ; — 2° Tentative d'assassinat sur la personne de l'empereur, le 2 avril 1879 (attentat de Solovief) ; — 3° Participation au congrès révolutionnaire de Lipetzk ; — 4° Attentats contre la vie de l'empereur, au moyen de mines de dynamite disposées sous la voie ferrée à Odessa et à Alexandrovo, le 18 novembre 1879 ; — 5° Attentat de même nature, suivi d'effet, à Moscou, le 19 novembre 1879 ; — 6° Explosion au Palais d'Hiver, le 5 février 1880 ; — 7° Emploi d'une typographie clandestine, ruelle des Sapeurs, à Pétersbourg ; — 8° Résistance à main armée lors de la descente de police dans cette typographie, le 17 janvier 1880 ; — 9° Résistance à main armée et meurtre d'un surveillant dans une maison de Vassili-Ostrof, le 24 juillet 1880 ; — 10° Distribution de subsides au parti socialiste-révolutionnaire.

Le fondement de l'acte d'accusation est la déposition du juif Goldenberg. C'est un document capital pour l'étude du mouvement révolutionnaire. Ce Goldenberg fut arrêté, en novembre 1879, à la station d'Elisabethgrad, où on le trouva porteur d'une valise pleine de dynamite. Quelque temps après, le bruit courut qu'il s'était pendu dans son cachot. Les gens qu'il a livrés et beaucoup de sceptiques prétendent qu'on l'a interné secrètement en Sibérie, ou même laissé fuir en Amérique. Quoi qu'il en soit de sa disparition mystérieuse, cet individu a fait au magistrat instructeur des aveux complets sur l'assassinat du prince Krapotkine, consommé par lui, sur sa participation aux attentats régicides du 2 avril et du 19 novembre, sur l'organisation du parti dont il était un des principaux chefs. Il a nommé tous ses complices et défini la part de responsabilité de chacun. Le procureur a lu, au cours des débats, la majeure partie de cette longue déposition ; elle dénote une intelligence très supérieure à celle des accusés qui comparaissent aujourd'hui ; elle a produit une impression profonde. Nulle analyse ne saurait en rendre l'accent de sincérité et l'intérêt dramatique.

Goldenberg déclare qu'il a vécu et qu'il mourra dans la foi socialiste ; mais qu'intimement convaincu de l'inanité des efforts tentés à l'heure actuelle pour soulever le peuple russe, il veut arracher le pays à ce cercle fatal de meurtres, commis tour à tour par les révolutionnaires sur les gens du pouvoir, par ces derniers sur les

(1) Je laisse les dates au vieux style, telles que les donnent les pièces russes.

révolutionnaires. Désirant arrêter l'effusion inutile du sang et confiant dans la clémence du comte Loris Mélikof, il se décide à livrer les secrets et les hommes de son parti, avec l'espoir que le gouvernement renoncera aux représailles et que la Russie pourra enfin accomplir pacifiquement son évolution vers un meilleur état social. « Je me dévoue pour tous, ajoute-t-il, espérant que je serai la dernière victime de ces tristes événemens; s'il en devait être autrement, sachez que chaque goutte du sang de mes frères serait de nouveau payée par le sang de leurs bourreaux. »

Passant au récit des faits, Goldenberg nous initie à la formation et aux métamorphoses du parti révolutionnaire. Jusqu'à l'année 1876, les propagandistes russes étaient isolés, hésitans, sans doctrines et sans liens communs. Le journal *Terre et Liberté*, qui parut à intervalles irréguliers de 1874 à 1876, ne représentait qu'un petit groupe d'agitateurs, sans ramifications provinciales. Vers la fin de 1876, le parti dit *populaire*, les *narodniki*, se dégagea du milieu révolutionnaire avec une ébauche d'organisation et un programme déjà plus précis. Ses membres se vouaient à la propagande des principes socialistes; leur but était le remplacement de l'ordre de choses actuel par un régime fondé sur ces principes et approprié aux besoins particuliers du peuple russe. Des groupes urbains et ruraux s'établirent sur divers points, en relations avec le groupe central de Pétersbourg, qui se chargeait de procurer aux autres les ressources matérielles, les faux passeports, les livres et journaux.

Au milieu de l'année 1878, une nouvelle affiliation se détacha du parti populaire et prit le nom de *parti terroriste*. La *Volonté du Peuple* devint l'organe de cette fraction dissidente. Elle réclamait une action violente, destinée à terrifier le gouvernement et l'opinion. Les adhérens du terrorisme, sentant le besoin de s'organiser plus fortement et de débrouiller la confusion de leurs programmes, se réunirent en congrès à Lipetzk, au mois de juillet 1879. Cette petite ville de la province de Tambof fut le Grutli des conspirateurs russes. Goldenberg y rassembla quinze affiliés dont il donne les noms; deux d'entre eux, Kviatkovsky et Chiriaef, sont sur le banc des accusés; les autres se dérobent encore aux recherches de la police. Les séances se tenaient la nuit, sur la bruyère, dans les forêts qui avoisinent Lipetzk. On y arrêta définitivement les cadres d'un gouvernement occulte : ses deux organes centraux étaient la « Commission dirigeante » et le « Comité exécutif », ce fantôme dont il a été si souvent parlé. La première devait diriger tout le mouvement terroriste, procurer les ressources nécessaires et décider les actes de vigueur réclamés par les circonstances; le

second devait pourvoir à l'exécution de ces actes. Les principaux agitateurs se partagèrent entre les deux comités, qui comptaient chacun huit à dix membres.

Déjà Goldenberg et Kviatkovsky avaient fait partie de la réunion de six personnes qui décida l'attentat du Jardin d'Été, au mois d'avril 1879, par les mains de Solovief. Le sort était tombé sur ce jeune homme, on l'avait muni d'un revolver et d'une capsule de poison, il avait obéi. A Lipetzk, on décréta la lutte à outrance contre le gouvernement, au moyen des explosifs. La première application de ce programme fut la triple tentative sur le train impérial, en novembre 1879. Tichonof et Okladsky, deux des prévenus qui comparaissent aujourd'hui, étaient préposés à la mine d'Alexandrovo : ils firent jouer leur batterie électrique au passage du convoi, le courant fonctionna mal, rien ne décela le danger auquel l'empereur venait d'échapper. La mine de Moscou avait été confiée à Chiriaef et à Hartman, établis depuis plusieurs semaines dans une maison à proximité de la voie.

Goldenberg ayant été arrêté à la fin de novembre, sa déposition finit naturellement du jour de son arrestation. A partir de cette époque, l'acte d'accusation retombe dans les conjectures. Néanmoins l'explosion du Palais d'Hiver est suffisamment éclaircie : elle fut machinée par un certain Chaltourine, entré en qualité de menuisier, sous un nom d'emprunt, au service de la maison impériale; cet individu, qui travaillait dans le corps de garde, avait garni un poêle de dynamite; il disparut après la catastrophe sans laisser de traces. Le procureur s'étend ensuite sur les affaires de moindre importance : typographie clandestine, résistance à main armée, distributions de subsides. L'accusé Drigo est désigné comme le répartiteur d'une fortune assez considérable, laissée au parti par le révolutionnaire Lissogoub, récemment exécuté à Odessa.

L'interrogatoire des prévenus a commencé fort tard dans la soirée et s'est continué le second jour. Kviatkovsky et Chiriaef, les plus gravement chargés, répondent bien; leurs physionomies se détachent avec un certain relief sur l'ensemble de leurs compagnons. Le premier est un jeune homme de mine intelligente, proprement mis, l'air d'un employé de commerce aisé en France. Il s'exprime en termes justes, sans jactance ni faiblesse; il avoue avec quelques restrictions sa participation aux attentats régicides. Chiriaef produit une impression plus vive; tête très russe, la silhouette des christs slaves sur les icones, avec une gravité marmoréenne sur des traits réguliers, fermes et fins. Il jette ses déclarations à haute voix, sans un détour, en homme qui a livré sa

vie. Il avait décidé la mort de l'empereur, il l'a préparée avec Hartman. C'est certainement un convaincu, une victime pathologique. Zundélévitch, un juif à la physionomie mobile et avisée, répond avec plus d'ambiguïté à l'accusation d'avoir fait partie du comité dirigeant.

Tichonof et Okladsky, les deux complices qui ont chargé la mine d'Alexandrovo, donnent une autre note : des bravades de mauvais ton. La figure du premier est insignifiante, mais froide et décidée. Le second, gamin de mine crapuleuse, salement mis, rit d'un mauvais rire ; gavroche russe, fait pour la corde. Il pose devant l'auditoire ; il explique sa déconvenue quand la batterie électrique n'a pas fait jouer la mine, et ajoute : « Ça n'a pas été de ma faute ! » Autre méchante et basse face de criminel, ce Kobuilinsky, impliqué dans l'assassinat du général prince Krapotkine, et qui essaye de nier.

Les suivans se défendent plus ou moins contre les faits qu'on leur reproche. Ils se donnent pour des agens secondaires, ignorans de la direction générale. Le petit bossu Goulitch, le médecin de district, raconte avec de curieux détails comment il a été enrôlé dans la secte ; son récit nous renseigne sur les pratiques de la propagande en province. Deux des femmes confessent résolument leur collaboration à la typographie clandestine et la lutte qu'elles ont soutenue contre la police. La troisième dit appartenir au parti, mais elle nie sa présence à l'imprimerie.

Trois journées ont été remplies par les dépositions de témoins, les débats, les plaidoiries des jeunes avocats d'office, qui m'ont paru extrêmement faibles. Les accusés persistent dans les attitudes respectives qui les caractérisaient au début. Tichonof, Okladsky et Kobuilinsky apparaissent de plus en plus comme des bêtes de proie, sans idées personnelles ; ils ne prennent la parole que pour lancer des appels à la révolte, pour affirmer des convictions qu'ils ne définissent pas. Les comparses louvoient devant l'accusation ; quelques-uns sont visiblement partagés entre le désir de diminuer leur responsabilité et le point d'honneur de ne pas se séparer de leurs compagnons. Les coryphées, Kviatkovsky, Chiriaef et Zundélévitch, demeurent inébranlables dans leur langage ferme et modéré. Ils exposent leurs vues, — vues bien confuses, — sur la transformation de la société russe, qu'ils eussent voulu, qu'ils voudraient encore amener par de tout autres moyens. Ils s'efforcent uniquement de prouver qu'ils ne sont pas des hommes de sang, qu'ils n'ont été poussés au meurtre que par l'inéluctable nécessité de la loi du talion.

Le procureur a lu son réquisitoire, il demande la peine capi-

tale. Ce matin, 30, sixième jour du procès, les accusés ont eu la parole pour la dernière fois. Les trois chefs se sont bornés à renouveler leurs affirmations précédentes, qui peuvent se résumer dans cette déclaration de Kviatkovsky : « Nous reconnaissons les faits. Nous ne nous reconnaissons pas coupables, pas plus que nous ne vous accusons. Vous et nous, nous appartenons à deux mondes d'idées différens, entre lesquels la fatalité des circonstances historiques ne laisse place à aucun compromis. Nous vous prévenons seulement que votre jugement aura une portée incalculable. Il dépend de vous de mettre fin à une lutte dont tout le monde est las. Suivant ce que sera votre verdict, nous et nos frères encore libres nous rentrerons avec joie dans le travail légal pour le triomphe de nos idées; ou bien la plaie s'envenimera, et nos successeurs reprendront à contre-cœur les armes terribles tombées de nos mains. » — Les criminels d'Alexandrovo n'ont profité de la parole que pour lancer au tribunal un défi violent et emphatique, refusant d'avance une grâce dont ils rougiraient. On a dû les faire emmener par les gendarmes. Une femme, — cette malheureuse a mis au monde un enfant dans la forteresse, — a demandé à partager le sort de ses compagnons, quel qu'il fût.

La Cour s'est retirée, sa délibération a duré treize heures. Elle est revenue à une heure après minuit, rapportant un verdict qui condamne les cinq accusés principaux à la peine de mort par pendaison, les autres aux travaux forcés à temps ou à perpétuité, et les trois femmes à la déportation en Sibérie. Celles-ci ont dit adieu en souriant à leurs camarades, qui écoutaient le verdict sans proférer un mot, sans qu'un muscle bougeât sur ces pâles visages, plus pâles encore ce soir à la trouble clarté des lampes. Je les retrouve cette nuit, tels qu'ils me revenaient les nuits précédentes, tels que je les ai contemplés durant ces six mortelles journées, immobiles et figés dans leur idée fixe.

Nous sortons du tribunal avec des notions plus nettes sur ce vague fantôme, le parti terroriste. Il existe en Russie une société secrète dangereuse, il n'existe pas de parti au sens vrai du mot. Cet empire a été terrorisé depuis un an par une bande de 25 ou 30 criminels résolus. Quelques hommes d'une valeur relative s'agitent désespérément et se sacrifient dans un petit milieu d'ignorans et d'égarés. On peut les compter facilement, après les aveux de Goldenberg. Certains d'entre eux ont été supprimés par les exécutions antérieures; d'autres, qui figuraient au procès actuel, vont payer leur dette; ceux qui échappent aux recherches, soit qu'ils se cachent en Russie, soit qu'ils conspirent à l'étranger, pourront encore effrayer le pays par de nouveaux attentats; mais ces coups

d'audace partent de mains trop rares et trop faibles pour ébranler sérieusement la sécurité d'un grand État. Nous savons maintenant que le « Comité exécutif », cet épouvantail, même doublé de la « Commission dirigeante », ne commandait à aucune force organisée. Les quelques membres de ces comités décidaient et exécutaient de leurs mains les crimes convenus entre eux. Nous les voyons, suivant les besoins, se transporter d'un bout à l'autre de la Russie, de Pétersbourg à Odessa, recrutant péniblement sur les lieux un ou deux complices nouveaux. On connaît aujourd'hui leurs vrais noms et leur carrière. Enfin les suppositions romanesques qui prêtaient aux conspirateurs des intelligences dans les plus hautes sphères doivent tomber devant l'évidence; aucun nom digne d'attention n'a retenti au procès, aucune réticence dans la conduite des débats n'a éveillé nos soupçons. Si la guerre forcenée déclarée au pouvoir par les terroristes peut rencontrer quelques secrètes complaisances dans l'opinion libérale, la grande masse du peuple russe ne saurait être entamée par les théories socialistes-révolutionnaires, telles que les hommes d'action les ont empruntées à l'Occident. Un péril désormais si bien connu peut être considéré comme à demi conjuré...

Telles étaient les conclusions un peu optimistes que nous tirions alors de ces premières révélations. La suite du temps ne les a pas démenties; mais nous devions traverser encore une période d'angoisses qui nous montra les racines du mal plus profondes, le recrutement des terroristes plus étendu que nous ne le pensions, et leur puissance entière pour frapper des coups plus lamentables que les précédens. Durant l'hiver de 1880-1881, les alertes continuelles et les arrestations faites par les autorités disaient assez que des mines sourdes cheminaient sous le sol russe.

Le 1er/13 mars au matin, un dimanche, je reçus comme d'habitude l'invitation au *razvod*, la parade de la garde montante où l'empereur Alexandre II nous convoquait chaque dimanche dans le manège Michel. J'ai gardé ce papier, car son laconisme a pris depuis ce jour une étrange signification.

Demain, dimanche, 1er/13 mars, aura lieu la parade de la garde montante, au manège Michel, à 1 heure de l'après-midi.

Ce jour-là, ce fut Dieu qui donna le mot d'ordre et releva le gardien suprême de l'empire russe de la dure faction qu'il lui avait imposée. Au sortir du manège, sur le canal Catherine, une première bombe endommageait l'équipage de l'empereur et blessait les hommes de son escorte; comme il descendait pour s'enquérir, un second projectile lui brisa les jambes et le renversa

sans connaissance. Deux heures après, de la place du Palais d'Hiver où attendait la foule anxieuse, nous vîmes le pavillon impérial s'abattre en berne le long de son mât.

La stupeur augmenta le lendemain, quand on apprit que l'infortuné souverain avait été littéralement cerné par les assassins. Une mine, pratiquée sous la rue Sadovaïa, itinéraire habituel de l'empereur, l'attendait à quelques pas du manège. Cette mine partait d'une crémerie louée depuis quelques semaines par des inconnus, les époux Kobozef; les travaux souterrains avaient été entrepris dans l'arrière-boutique, derrière un divan qui en avait caché l'amorce au général du génie chargé d'inspecter les maisons de la Sadovaïa. Des complices, munis de projectiles pareils à celui de Ryssakof, s'étaient postés sur toutes les voies d'accès par où Alexandre II pouvait regagner son palais.

Ces faits furent entièrement dévoilés par le procès des régicides, le 26 mars (vieux style). On n'avait pu mettre la main que sur six des coupables, quatre hommes et deux femmes. Un autre s'était suicidé sur place; et le porteur de la deuxième bombe du canal Catherine avait été foudroyé par l'engin qu'il lançait sur l'empereur. Le procès dura trois jours; les juges étaient cette fois des membres du Sénat constitués en haute cour : on leur avait adjoint, aux termes de la loi, le maréchal de noblesse de Pétersbourg et un représentant de chacun des trois ordres. J'ai assisté aux débats; mais je ne ferais que me répéter en reproduisant des observations toutes pareilles à celles que m'avait suggérées le procès des Seize. Les deux armées se retrouvaient en présence sous mes yeux, avec la même composition des deux côtés. Les soldats du crime, âgés de 20 à 30 ans, présentaient les variétés accoutumées. Ryssakof, le plus jeune, n'était qu'un instrument secondaire, inintelligent, récemment embauché. Le fils de paysan Jéliabof et le chimiste Kibaltchich, déjà signalés par Goldenberg comme membres du Comité exécutif et complices des attentats antérieurs, nous donnèrent l'impression d'agitateurs redoutables. Kibaltchich fit montre de connaissances scientifiques très étendues, quand il expliqua la composition et le mécanisme de ses bombes, les plus terribles engins de cette nature qu'on eût encore employés. Les déclarations politiques de ces deux hommes ne différèrent guère de celles que nous avions entendues, quelques mois auparavant, sur les lèvres de Kviatkovsky et de Chiriaef. La Pérovskaïa leur fut encore supérieure par le sang-froid de son attitude et la netteté de ses réponses. Cette femme, bien née, fille d'un général, avait été l'âme de tous les complots. Son physique insignifiant ne permettait pas

de deviner, quand elle prit place au banc des accusés, la rare trempe de caractère dont ses actes et ses paroles témoignèrent. La haute cour, après une nuit entière de délibération, rapporta une sentence capitale pour tous les accusés. Cette fois, ce fut la douteuse clarté de l'aube qui éclaira les adieux toujours sourians, toujours impassibles, des indomptables créatures qui allaient expier leur forfait, trois jours après, sur les glacis de la Forteresse.

Les procès du 9 février 1882 et du 28 mars 1883 amenèrent devant la haute cour plusieurs des régicides qui avaient échappé aux poursuites. Les épigones du terrorisme, les membres du Congrès de Lipetzk dénoncés par Goldenberg, tombaient l'un après l'autre dans les mains des gens de police et allaient rejoindre sur le banc de justice quelques recrues plus récentes. C'était toujours la déposition du juif désillusionné qui fournissait à l'information et aux réquisitoires leurs points de repère. Au mois de septembre 1884, le procès des Quatorze entraînait la condamnation de la fameuse Véra Figner; comme la Pérovskaïa, cette femme avait joué un rôle prépondérant, on retrouvait sa main dans tous les attentats. Mais déjà le mouvement révolutionnaire tournait: en 1884, la plupart des inculpés étaient des officiers, y compris un lieutenant-colonel, qui venaient répondre d'une nouvelle forme de propagande, la création de cercles socialistes dans les corps de troupes. Le terrorisme proprement dit était épuisé. Durant les dix dernières années, ses adeptes, s'il en reste, ont renoncé à la lutte ouverte. Je n'ai pas à rechercher ici les directions que l'esprit de rébellion a pu prendre, j'ignore si la police impériale a tout lieu d'être rassurée et s'il y eut des tentatives étouffées; je me borne à constater un fait de notoriété publique : depuis dix ans, la Russie ne s'est plus réveillée au bruit de la dynamite.

On devine la conclusion où j'en voulais venir. Ces formidables secousses n'ont pas amené les grands bouleversemens que beaucoup de Russes et presque toute la presse étrangère prédisaient alors au « pays des nihilistes ». L'accès de fièvre a passé sans tuer le malade, sans même qu'il ait changé de complexion. Voilà de quoi rassurer ceux qui se croient chez nous à la veille du « grand soir », parce que nos anarchistes jouent à leur tour de la bombe et de la boîte à sardines. Le mal peut empirer, sans doute; même en ce cas, la meilleure sauvegarde contre le pessimisme serait de se dire qu'on a déjà vu ce mal naître, sévir et disparaître en quelques années. On a le droit d'espérer qu'il ne sera pas plus rebelle et qu'il guérira plus vite en France; quand il

s'agit d'entraînemens, de modes et d'opinions, nous comptons en semaines ce qui se chiffre en années chez les autres.

Ces rapprochemens contiennent aussi des leçons pour les théoriciens trop sûrs de leurs théories. Il y a quinze ans, on prenait volontiers en pitié la barbarie russe. Avons-nous assez dit, écrit, imprimé que des phénomènes pareils n'étaient possibles qu'en Russie, qu'ils seraient inconcevables chez nous? Que l'on se reporte, comme je viens de le faire, aux journaux du temps. Les ironistes passèrent un bon quart d'heure. Pour les journaux, cette monstrueuse maladie était surtout imputable au régime absolu; les régimes libres étaient vaccinés contre elle.

Les journaux oubliaient qu'aucun régime ne protège l'homme contre les pires folies, quand il ne sait ou ne peut pas trouver l'emploi normal de ses forces intellectuelles. Les historiens et les philosophes, s'ils alléguaient des raisons moins baroques, s'aventuraient tout autant avec leur belle confiance dans la variabilité de l'espèce humaine. Nous avons tous à faire notre *mea culpa*, nous qui avons quelque peu abusé de la race, du climat, de l'histoire, pour expliquer comment des Slaves pouvaient seuls perpétrer des actes si slaves. Voici qu'ils s'acclimatent chez les Gaulois.

Certes, je ne prétends pas que nos anarchistes soient forgés du même acier que les terroristes russes. Il existe au moins une différence qui a bien sa valeur : notre police n'a pas encore « trouvé la femme », et le rôle de la femme était ce qu'il y avait de plus caractéristique dans les tragédies dont j'évoque le souvenir. Mais on ne saurait nier que les derniers attentats de Paris, s'ils révèlent moins de méthode et plus d'absurdité dans le choix des victimes que ceux de Pétersbourg, dénotent aussi une audace, un fanatisme, un mépris de la vie qui rapprochent sensiblement nos criminels de leurs modèles moscovites. Symptôme plus grave encore, nos bacheliers se mettent comme les leurs à lancer des bombes; la contagion gagne, ici comme là-bas, des intelligences cultivées, qui commettent ou excusent le crime par raisons doctrinales.

Il y a quinze ans, à Pétersbourg, on cherchait les causes et les remèdes du mal : c'était l'entretien habituel des esprits profonds et des oisifs. Les mêmes catégories de personnes se livrent aujourd'hui à la même recherche dans Paris. Certains disaient en Russie : Nous guéririons vite si l'on nous plaçait dans les conditions de la vie française. J'ignore si quelques-uns en France font maintenant le raisonnement inverse. Une aussi forte opposition de points de vue suffirait à nous prouver que les causes sont dif-

ficiles à discerner. Il en est une au moins sur laquelle on pourrait tomber d'accord, car elle est commune aux deux foyers du mal. Je lisais ces jours derniers dans le journal *le Temps :* « En Russie, le développement excessif des études universitaires a produit le nihilisme ; en France serait-il ou sera-t-il toujours sans relation aucune avec cette affreuse maladie dont nous n'apercevons que les premiers symptômes, nous voulons dire l'anarchie ? » Eschyle dit de Prométhée qu'il « fit habiter dans l'âme des mortels d'aveugles espérances ». Ainsi fait le Savoir, nouveau Prométhée ; surtout quand les mortels ont des diplômes et pas d'emploi. — Oui, mais le remède ? Qui oserait fermer le réservoir où tous ont soif de boire et que nous avons tenu à honneur d'ouvrir le plus largement possible à tous ?

Pour l'oser, il faudrait d'abord bannir de la discussion ces nobles mots qui nous en imposent : instruction, développement intellectuel, et leur substituer le vocabulaire de la physiologie, de l'hygiène ; il faudrait reconnaître que notre civilisation a rompu l'équilibre dans l'animal humain, en développant l'activité cérébrale au détriment des autres activités musculaires ; il faudrait refaire de l'homme « un bon animal », au sens où l'entend Herbert Spencer. — On dit cela, on a l'agrément d'être traité de matérialiste par les uns, d'obscurantiste par les autres... et l'on va solliciter une bourse de collège pour un nouveau boursier. Le préjugé est trop fort. Nos races sont condamnées à l'encéphalite.

M. Renan, qui parlait si plaisamment de la sienne, et qui voulait soumettre Caliban au gouvernement de quelques chimistes supérieurs, a oublié d'ajouter un appendice à l'*Avenir de la science*. Caliban jouit à son tour de l'encéphalite, il est devenu lui-même un chimiste passable, et le premier soin du monstre est de réformer par les picrates un monde où Caliban ne s'estime pas très heureux.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

UN PARSI A LONDRES

ET SES

RÉFLEXIONS SUR LA CIVILISATION ANGLAISE

M. Malabari est un Hindou fort intéressant, que son caractère et ses talens recommandent à l'attention et à la sympathie. Ce petit homme maigre, au teint basané, dont la physionomie exprime tour à tour les vives impressions d'un cœur mélancolique et l'autorité d'un missionnaire qui pense avoir charge d'âmes, est un Parsi, fort attaché à la doctrine de Zoroastre, et ce Parsi est le rédacteur en chef d'un journal important, l'*Indian Spectator*. Mais il n'est pas un journaliste comme un autre. Il croit encore à la mission sacrée de la presse; il est fermement convaincu que les journaux sont destinés à redresser les torts, à réformer les abus, à instruire les foules ignorantes, à avertir et à corriger les puissans, à fortifier et à consoler les faibles. M. Malabari aime passionnément son pays; mais son amour est clairvoyant. Il ne s'aveugle point sur les faiblesses et sur les misères d'une race noble entre toutes, qui par une déplorable fatalité mérita ses malheurs et sa servitude, et il a juré de se consacrer à son relèvement.

Il a l'âme trop religieuse pour protester contre l'arrêt du destin qui a voulu que l'Inde tombât sous la domination de l'Angleterre. Il n'a point de préjugés contre les Anglais ; il lui en coûte peu de reconnaître leurs mérites, il ne conteste pas leur supériorité. Il critique seulement leurs méthodes de gouvernement, il leur reproche d'être des maîtres maladroits. Les uns sont des soldats, qui ne croient qu'à leur épée, qui se figurent que la force suffira pour retenir à jamais les Hindous dans l'obéissance, sans qu'il soit nécessaire de raisonner avec eux. — « Vous vous trompez, mon cher colonel Matamore! s'écrie M. Malabari. Com-

bien d'épées avez-vous dans l'Inde? Mettons que vous en ayez cent mille. Et quelle est la population de l'Inde? Elle a, si je compte bien, 200 millions d'habitans. Or, je vous défie de couper deux mille têtes avec une épée, même en imagination. Vous êtes assez avisé pour savoir que le sang coule plus lentement que l'eau. Croyez-moi, mon cher colonel, enfermez votre épée dans une barrique de vinaigre ; cela fera du bien au vinaigre comme à l'acier, et relisez, si vous en avez le temps, les manuels d'histoire qu'on vous fit lire jadis au collège. Ils vous apprendront ce que durent les dominations fondées sur la force. »

La plupart des fonctionnaires anglais que M. Malabari a connus et pratiqués ne sont ni des colonels ni des matamores. Ils ont remplacé l'épée par une inoffensive férule, dont ils ne se servent que dans de rares occasions. Ils ont pour leurs sujets les sentimens d'un bon père de famille pour ses enfans, et ils travaillent à leur éducation en s'appliquant à ménager leur faiblesse, à ne les violenter, à ne les contraindre en rien. M. Malabari a peu de goût pour ces patrons indulgens, dont le sourire exprime une bienveillance mêlée de pitié ; il a cru s'apercevoir qu'il entrait dans cette pitié un peu de mépris. Depuis longtemps il demande aux Anglais de n'accorder aux Hindous que leur dû. Il entend par là qu'ils doivent les traiter en égaux, prendre leur avis avant de rien décider et leur donner accès à toutes les places, à tous les emplois.

Il se souvient que jadis, au temps d'Akbar, il y avait des *darbars* ou conseils présidés par le Grand-Mogol en personne, et où siégeaient des brahmanes, des musulmans, des disciples de Zoroastre et même des chrétiens, et il affirme que ces darbars s'entendaient à traiter les affaires publiques autant et mieux que les deux Chambres du parlement britannique. L'Angleterre dispense des grâces à ses sujets ; il est de son intérêt de leur accorder des droits. Ne se décidera-t-elle jamais à les admettre dans les conseils de l'empire et au commandement de l'armée? M. Malabari prétend qu'elle s'en trouverait bien, que cet acte de justice, loin de mettre sa conquête en danger, lui assurerait pour toujours la fidélité de l'Inde. En est-il aussi convaincu qu'il le dit ? Je ne voudrais pas en répondre. Il y a dans l'âme du plus candide des Parsis des profondeurs cachées où la sonde ne peut atteindre.

M. Malabari méditait depuis bien des années de faire un voyage en Angleterre, d'aller étudier les maîtres de l'Inde chez eux. Il les soupçonnait d'avoir, eux aussi, leurs misères, qu'il était désireux d'observer de près. Cependant il avait ajourné plus d'une fois son départ ; il lui en coûtait de quitter son pays, et les voyages ont des hasards qui l'effrayaient. Les sages de l'Inde désapprouvent les pérégrinations lointaines ; ils pensent que la première des vertus est d'être content de son sort, de s'en tenir à ce qu'on a, qu'il est dangereux de remuer son esprit

et son corps, que l'homme qui traverse les *kala-pani, les eaux noires,* rapporte toujours chez lui une secrète inquiétude, et que l'inquiétude est la plus grande ennemie du bonheur. Ajoutez que les Parsis attachent une grande importance à la distinction des choses pures et des choses impures, qu'ils ont horreur de tout ce qui souille, de tout ce qui fait tache sur la peau ou dans la vie. Le moyen de voyager sans s'exposer à des contacts impurs?

Toutefois, le désir l'emportant sur les appréhensions et les scrupules, M. Malabari se résolut à partir. Mais il sentit le besoin de se donner un compagnon qui lui rappellerait la patrie absente et l'aiderait à se préserver des contacts impurs. Il jeta son dévolu sur un personnage douteux, auquel on avait donné le surnom de Crocodile, parce qu'il avait la larme facile sans avoir le cœur tendre. C'était un fils de famille, qui n'avait jamais rien appris ni rien fait. M. Malabari lui avait représenté souvent, mais en vain, qu'un homme qui se respecte doit se rendre utile à ses semblables. Fier de sa naissance, Crocodile aurait cru déchoir en se rendant utile, et il n'avait pas assez de caractère pour se rendre indépendant. Le seul métier qui lui convînt était celui de parasite; il le pratiquait avec délices.

On s'étonnera peut-être que M. Malabari eût choisi un si singulier compagnon. A une grande mansuétude il joint un fond d'ironie orientale, et l'ironie est indulgente ; rien ne l'indigne, tout l'amuse. Aussi bien, dès le premier jour, ce parasite sans vergogne lui rendit un service essentiel. La traversée eût été pour lui un long supplice s'il avait dû s'astreindre à manger à table d'hôte. A son insu, Crocodile alla trouver le médecin du bord, à qui il persuada que son patron était gravement malade et sujet à des attaques; qu'il fallait l'autoriser à manger dans sa cabine et permettre à son fidèle serviteur de la partager avec lui, sans payer un supplément de place. Instruit de cette fraude pieuse, M. Malabari adressa une verte réprimande à Crocodile, qui ne répondit qu'avec des larmes, et, après lui avoir sévèrement reproché son mensonge, il en fit son profit : c'est à quoi sert l'ironie orientale. On était parti de Bombay au commencement d'avril 1890; quinze jours plus tard débarquaient sur le sol anglais deux hommes coiffés d'un *pugari,* et vêtus l'un d'une longue robe noire, l'autre d'une longue robe blanche, qui attira plus d'une fois à celui qui la portait les sottes railleries des polissons de Londres. Crocodile entendait qu'on le respectât et montrait les dents et le poing aux railleurs; son maître haussait les épaules.

L'homme à la robe noire était résolu à tout prendre en douceur. Il était venu pour s'instruire, et, jour par jour, il nota ses impressions, ses réflexions, dont il nous a fait part en publiant un livre écrit dans un style très personnel, que les Anglais ont trouvé peut-être plus singulier

que correct, mais auquel on ne peut reprocher de manquer de saveur ou de couleur (1).

A peine installé à Londres, ce qui frappe tout d'abord M. Malabari, c'est le climat. Rien n'égale le mépris que ressent pour le soleil de l'Angleterre ce descendant des Guèbres, des adorateurs de la lumière et du feu. Il croirait faire injure à la lune de l'Inde en lui comparant cet astre ténébreux. Il nous apprend que le 1er août 1890, vers une heure après-midi, au coin de Hyde-Park, il l'a contemplé de l'impériale d'un omnibus. Il nous donne sa parole la plus sacrée qu'il l'a regardé face à face, fixement, effrontément, et qu'il lui a fait peur, qu'il l'a obligé à se cacher derrière les nuages. « C'est un fait historique, et je le mentionne avec toute la solennité et la minutieuse précision qui conviennent à quiconque consigne dans ses tablettes un événement mémorable. Plus consciencieux que la plupart de nos savans modernes, j'indique la date, le lieu et l'heure. »

Passe encore si ce terne soleil avait des habitudes ordonnées, des règles de conduite ; mais il joue sans cesse à cache-cache, et quand il daigne se montrer, sa pâleur témoigne « qu'il est honteux du rôle qui lui est assigné dans l'économie de la nature. » Le pire défaut du climat de Londres est la versatilité de son humeur, ses caprices changeans et presque toujours désagréables, ses déraisons, ses perfidies ; il n'a pas d'autre règle que son dérèglement. La pluie, la neige, la grêle, les frimas, un vent du nord qui vous glace jusque dans les moelles, une atmosphère lourde et humide, la brume, le brouillard, et par instans une éclaircie subite et après le froid extrême l'extrême chaleur, vous pouvez avoir tout cela dans l'espace de quelques heures. Point de saisons fixes ; l'hiver est la seule sur laquelle vous ayez le droit de compter ; en revanche, vous pouvez avoir froid au fort de l'été, sans qu'il vous soit permis de vous en étonner ou de vous en plaindre. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ces variations surviennent brusquement et que rien ne les annonce ; impossible de savoir si vous devez prendre votre ombrelle ou votre parapluie. Le ciel était presque pur quand vous êtes sorti ; une averse subite vous trempe jusqu'aux os, et vous rentrez piteusement chez vous à travers des rues converties en étangs. M. Malabari ne pouvait s'empêcher de rire quand il entendait un Anglais s'écrier : — Oh ! la belle journée ! — Il déclare que, quant à lui, il n'a jamais passé à Londres un seul jour qu'on pût qualifier de beau. « C'est tout au plus si on y a parfois une belle heure, un beau quart d'heure ou cinq belles minutes. Je n'exagère rien ; avez-vous eu cinq minutes de beau temps à Londres ? enregistrez en lettres d'or cet heureux événement. Mais il est

(1) *The Indian Eye on English Life or Rambles of a Pilgrim Reformer* by Behramji M. Malabari ; Westminster, 1893.

des mois d'hiver pendant lesquels vous ne verrez pas le jour; durant des semaines entières vous aurez vécu dans la nuit. »

Tel climat, tel peuple. Cette vérité n'était jamais apparue à notre Parsi avec autant d'évidence que durant son séjour à Londres, et c'est par l'influence du climat qu'il explique le caractère national de l'Anglais, ses mœurs, ses coutumes, ses habitudes, ses institutions et son histoire. Cette philosophie de Guèbre peut paraître insuffisante, assurément elle n'est pas fausse de tout point. Dans les pays disgraciés où le soleil ne se montre que par intervalles, l'homme s'accoutume à considérer la nature comme une ennemie; elle l'attaque, il se défend, et cette guerre incessante fortifie ses muscles et sa volonté. Ne découvrant autour de lui rien qui flatte ses sens ou réjouisse ses yeux, il ne connaît plus d'autre joie que celle de sentir sa force et de la dépenser en agissant. C'est ainsi que l'Anglais est devenu un homme d'action. D'autre part, les perpétuelles variations de l'atmosphère influent sur son humeur, et un ciel mobile et toujours changeant lui communique son inconstance. « Étudiez-le où il vous plaira, dans sa maison ou dans la rue ; à toute heure vous le trouverez inquiet comme le temps. » Il se remue, il se tracasse, il se travaille, ses goûts sont des passions, ses passions sont des fureurs, mais elles ne vivent qu'un jour, et sans cesse à l'affût de sensations nouvelles, à ses engoûmens succèdent de méprisantes indifférences. Quelle agitation ! quelle fièvre! quelle usure inutile de la vie! Toutefois, gardez-vous de le plaindre; ce qu'il aime le plus au monde, c'est sa fatigue.

Un philosophe asiatique, qui, transporté subitement dans une des grandes capitales de l'Europe, se trouve pour la première fois sur le passage d'une foule agitée et fiévreuse, courant à ses affaires ou à ses plaisirs dont elle se fait une affaire, éprouve une impression de surprise mêlée d'effroi. M. Malabari l'a ressentie plus que personne, après quoi il a dit : « Pauvres gens ! » Est-ce l'Orient, est-ce l'Occident, qui a trouvé le vrai sens de l'existence humaine? L'Oriental a le génie de l'acceptation, de l'acquiescement, une facilité qui nous étonne à laisser gouverner son âme par la tradition, sa vie par la destinée, et, comme je l'ai dit, l'inquiétude d'esprit est à ses yeux un mal et le plus grand obstacle au bonheur. A cela l'Européen répond que cette inquiétude est la marque des races nobles et progressives; qu'elle a tout produit, tout créé; que l'humanité lui est redevable de toutes les inventions qui ont transformé la terre, de toutes les grandes découvertes, de toutes les réformes bienfaisantes, de toutes les révolutions heureuses : supprimez les inquiets, et le monde s'endormira d'un sommeil de mort. Ce raisonnement touche peu l'Oriental et lui fait hocher la tête. Il se demande si ces progrès si vantés n'ont pas été payés trop cher. Est-il prouvé, d'ailleurs, que tout changement soit un progrès ? L'amour des nou-

veautés n'est-il pas la plus trompeuse de nos passions ? Trouve-t-on toujours ce qu'on cherche ? Que d'erreurs, que de méprises amères ! Si on se lasse d'une vie uniforme et réglée, ne se lasse-t-on jamais de sa propre inconstance ? La paix de l'âme est le premier des biens. Soyez de bonne foi, et vous conviendrez que rien ne la remplace, que ni les révolutions heureuses, ni les grandes découvertes, ni les plus savantes machines ne vous consolent de l'avoir perdue.

Si nous disons sans cesse : « Et après ? » l'Oriental dit : « A quoi bon ? » et nos vaines agitations lui font pitié. « Votre vie est une folle sarabande, s'écrie le plus sage et le plus ironique des Parsis, et vous expiez vos plaisirs par des souffrances aiguës. Vous vous dites : Gagnons beaucoup d'argent pour vivre un jour comme des *ladies* et des *gentlemen !* Et en attendant l'heure du repos, qui ne viendra jamais, la fièvre vous ronge et vous use. Avides de nouveautés et esclaves de la mode, si absurde, si grotesque qu'il soit, vous pliez le genou devant le fétiche du jour. Demain vous serez à jamais dégoûtés de votre idole et vous vous en créerez une autre. Volez où le vent vous emporte, pauvres papillons à la courte existence et aux soifs ardentes ! Videz votre coupe de nectar empoisonné ! Quoique je ne m'associe point à vos vaines poursuites, Dieu me garde de vous blâmer ! Si vous n'aviez pas la fièvre, vous mourriez d'ennui. » Tout a sa rançon. Les peuples progressistes sont sujets à l'ennui, et la vue des choses qui durent les exaspère ou les consterne. Dans les contrées qui ont un vrai soleil et une vraie lune, le sage ne s'ennuie jamais. Assis sur ses talons, il se laisse vivre et regarde couler le temps comme coule l'eau d'un fleuve, qui croit remplir son destin en allant se perdre dans l'Océan.

Non seulement l'habitant de Londres est aussi changeant, aussi fantasque que le ciel de son pays, c'est aussi par la rigueur du climat que M. Malabari explique la terrible inégalité des conditions dans la société anglaise. Il a vu des hommes qui ne pouvaient faire le compte de leurs richesses et des gueux au visage émacié et livide, ramassant au coin des rues une nourriture dont les animaux n'auraient pas voulu, s'entassant pêle-mêle, sans distinction d'âge et de sexe, dans d'affreux bouges infects, s'y disputant l'air et la place, jurant, se battant, se foulant aux pieds les uns les autres, et il s'est dit que, comparés à ces brutes, les pauvres de l'Inde étaient des hommes.

La lutte contre les élémens aguerrit les forts, les endurcit à la fatigue, les rend capables de tout supporter, de tout oser et de tout entreprendre. Elle déprime, elle énerve les faibles ; dans l'état d'épuisement où elle les réduit, le travail n'est plus pour eux qu'une souffrance ajoutée aux autres et à laquelle ils tâchent de se dérober ; le peu de force qui leur reste ne leur sert pas à vivre, elle ne leur sert qu'à ne pas mourir. Dans les pays où le ciel est bleu, le soleil égalise les con-

ditions humaines; il luit pour tout le monde, et une misère qui n'a pas froid n'est qu'une demi-misère. Plus le climat est doux, moins l'homme a de besoins, et le riche ressemble au pauvre en ce qu'il se contente de peu. M. Malabari, qui a parcouru toutes les provinces de l'Inde, nous assure que dans ses voyages un peu de lait et quelques biscuits suffisaient à sa subsistance, et je l'en crois sans peine, car je connais un ingénieur qui un jour, aux Antilles, a déjeuné et dîné d'un épi de maïs.

C'est en Angleterre que M. Malabari a connu pour la première fois la sensation de la faim; elle lui a paru fort déplaisante, et il a songé tristement aux centaines de milliers d'Anglais que leur indigence condamne journellement au jeûne forcé. Mais il rend justice à tout le monde, et plus il s'apitoyait sur ces affamés, plus il admirait les riches compatissans dont la principale occupation est de soulager les misères de la Babylone moderne. Il a donné de grand cœur son obole à de charmantes quêteuses, « qui avaient des roses à leur corsage et des roses sur les joues ». Ces enchanteresses lui ont soutiré son or, son argent et son cuivre; elles l'ont récompensé par un sourire de s'être laissé dépouiller, et il n'a regretté ni son cuivre ni son or. Il ne reproche aux associations charitables de l'Angleterre que d'être trop savamment organisées, de ressembler trop à des départemens ministériels. Eh quoi! faut-il que les choses du cœur soient administrées comme les affaires de l'État? A quoi bon tant de présidens, de trésoriers, de secrétaires? Il a une aversion prononcée pour les règlemens et les bureaux. Il en parle à son aise. Ce sont là des maux nécessaires, et au surplus combien de gens pour qui la vie perdrait tout son charme s'ils n'étaient plus membres d'un bureau ou n'avaient plus de règlemens à faire ni personne à présider!

L'inévitable effet des climats humides et tristes est que les hommes emploient toute leur industrie à satisfaire des besoins factices que ne connaissent pas les pays du soleil, et la civilisation artificielle des peuples du Nord n'est le plus souvent qu'une barbarie déguisée. M. Malabari est trop poli pour le dire en termes exprès, mais c'est bien le fond de sa pensée. Comme les Hindous, les Andalous et les Napolitains sont, à leurs heures, des idéalistes et des poètes; c'est assez d'un air de guitare, ils n'appartiennent plus à la terre, ils oublient qu'ils ont un corps, et l'Anglais n'oublie jamais le sien. N'est-ce pas un évêque anglican qui a dit un jour que, si les hommes étaient de bonne foi, ils conviendraient que la chose qui les intéresse le plus est de savoir dès le matin ce qu'ils mangeront à leur dîner? M. Malabari n'a jamais pu voir manger un Anglais sans éprouver un frisson d'épouvante et de dégoût. Le hasard voulut qu'il assistât dans une maison amie à un déjeuner prié. Il y avait parmi les convives des savans, des phi-

losophes, des ecclésiastiques. En voyant disparaître l'une après l'autre d'énormes tranches de bœuf, qu'engloutissaient sans effort ces estomacs voraces, il fut pris de nausée, de vertige, et se sentit défaillir. On l'engagea à se mettre à table; il s'y refusa énergiquement. On lui demanda ce qu'il pensait de la cuisine anglaise: il répondit: « C'est une horreur! » Mais ce qui est encore pire que l'Anglais qui mange, c'est l'Anglais qui boit. Pour peu qu'il ait la tête solide, l'ale, le porter, le stout, le brandy, le gin, il avalera sans broncher tous ces poisons distillés par Satan, et ses idées ne se brouillent pas, et sa langue ne s'épaissit point; ce n'est pas un homme, c'est un tonneau. Quant aux ivrognes du Royaume-Uni, qu'on rencontre le soir étendus sur le pavé des rues, n'en parlons pas: ils sont le déshonneur de la nature humaine, l'opprobre du ciel et de la terre, un spectacle à faire pleurer les anges.

Un matérialisme savant et raffiné, qui met toutes les ressources du génie de découverte et d'invention au service des appétits et des plaisirs de la bête humaine, tel est le caractère distinctif des civilisations du Nord, et il est permis de dire qu'elles emploient les puissances de l'esprit à animaliser les âmes. M. Malabari et d'autres que lui ont rencontré dans les faubourgs de Londres des femmes qui avaient une face et des yeux de loup, et dans les clubs ou dans les cabarets à la mode d'honorables *gentlemen* qui ressemblaient étonnamment au bœuf dont ils aiment à se nourrir. Un jour, à la Chambre des communes, lord Palmerston, parcourant des yeux les rangs serrés de l'opposition conservatrice, s'écriait: « Voilà les plus belles forces brutes qu'il y ait dans toute l'Europe. » L'Anglais de distinction lui-même, qui, lorsqu'il est humain et intelligent, est peut-être le plus sûr et le plus aimable des hommes, ne laisse pas d'avoir dans ses mauvaises heures des colères et des brutalités de bouledogue.

Les beaux climats invitent l'homme à se répandre au dehors, à se communiquer, à s'abandonner et à se donner. Les climats tristes l'obligent à se replier sur lui-même, à y trouver son univers ou à s'y enfermer comme dans une impénétrable solitude. C'est dans les climats tristes que fleurit le culte de l'intérêt personnel, l'adoration, l'idolâtrie du moi. Dans ses relations avec son prochain, l'Anglais s'en tient à la stricte justice, qui est toujours injuste, et son égoïsme, quand il n'est pas envahissant ou agressif, garde à jamais l'attitude d'une défensive implacable et féroce. La vie est une bataille: malheur aux vaincus!

Il est des sentimens doux que l'Anglais n'éprouvera jamais, et la véritable amitié sera toujours pour lui lettre close. « Il a cependant comme un autre ses accès de tendresse, nous dit M. Malabari; lorsqu'il dîne et qu'il a le verre en main, il est capable de s'intéresser à vous. Avez-vous quelque service à lui demander, prenez-le dans les marées

montantes de son humeur, quand il est amoureux de lui-même et content de l'univers. Si timide, si réservé qu'il soit, il en veut aux solliciteurs craintifs qui ne viennent pas à lui dans les rares et heureux momens où il est disposé à les obliger. Mais l'Anglais de Londres n'a jamais le temps de plonger pour repêcher un homme qui se noie. En vérité, l'ami assez sot pour se laisser tomber à l'eau ne lui inspire qu'un sentiment d'aigreur et de colère. Une fois enfoncé dans les flots fangeux de la vie, nage, mon cher, et tire-toi d'embarras si tu peux : personne ne te tendra la perche. »

Que voulez-vous? l'Anglais a tant d'affaires sur les bras, sa vie est si agitée et si inquiète, ses heures sont si précieuses, qu'il lui reste peu de temps pour aimer ses amis. M. Malabari en a fait plus d'une fois l'expérience, et ce souvenir lui est amer. Un grand personnage de Londres qui lui témoignait quelque affection lui avait donné rendez-vous pour traiter avec lui un sujet qu'il avait à cœur : il s'agissait d'un comité à former pour l'amélioration du sort des femmes dans l'Inde. Tout en l'écoutant, le Londonien fumait et par instans jetait un coup d'œil furtif sur des lettres qu'on venait de lui apporter. C'était là un de ces mauvais procédés que les Orientaux qualifient d'oubli de toute bienséance. M. Malabari ne s'en formalisa point; il savait que cet Anglais en eût usé de même avec son propre frère. Ce qui l'affligea davantage, c'est qu'au fort de la discussion, il vit son noble ami faire un bond, en s'écriant : « Excusez-moi! Affaire pressée! Mardi je serai plus libre. » Et là-dessus il lui serra les deux mains, prit ses lettres et partit. Une autre fois, M. Malabari fut reçu par un vénérable prélat, qui lui voulait beaucoup de bien, et qui lui fit à son arrivée l'accueil le plus chaud, le plus cordial; mais après deux minutes d'entretien : « Donnez-moi de vos nouvelles de temps à autre! » lui dit-il, et il ajouta en le reconduisant : « Dieu vous bénisse! » La conclusion de M. Malabari est que la véritable amitié est une plante que le pâle soleil de Londres ne verra jamais fleurir, que l'Asie est la seule partie du monde où un homme soit capable de tout oublier pour écouter un ami et, après l'avoir écouté, de se perdre pour le sauver.

Voilà ce qu'il dit des Anglais. Que pense-t-il des Anglaises? Beaucoup de bien et quelque mal. Il en connaît de charmantes, il en a peu rencontré qui réunissent toutes les conditions d'une beauté classique. Il trouve à redire à leurs oreilles comme à leurs dents; il approuve leurs mains, il fait cas de leur nez finement découpé, il admire surtout la fierté caressante de leurs yeux, le sérieux et la franchise de leur regard. Qu'est-ce après tout que les grâces éphémères d'un corps de femme, frêle enveloppe destinée à cacher des horreurs? qu'est-ce que la beauté d'une chair corruptible et périssable? Un rêve, une illusion, un des mille mensonges de la trompeuse Maya. Mais pour un homme accou-

tumé aux yeux humbles et languissans des Orientales, c'est une sensation toute nouvelle que d'être regardé par une Anglaise intelligente et bien née. Ce regard semble dire : « Je suis quelqu'un et mes sympathies ont quelque prix. »

Ce que M. Malabari a le plus de peine à pardonner à l'Anglaise, ce n'est pas l'énorme quantité de nourriture qu'elle est tenue d'absorber chaque jour pour ne pas mourir d'inanition ; c'est son asservissement à de puériles conventions sociales et aux caprices tyranniques de la mode ; c'est l'importance démesurée qu'elle attache à des vanités ridicules qu'une civilisation artificielle convertit en articles de première nécessité. Incapable de se priver de rien, de se retrancher sur rien, elle se fait du bonheur une idée aussi compliquée qu'absurde, et elle le mépriserait si on pouvait se le procurer à peu de frais. Le sien est si coûteux que les filles du peuple, pour en avoir leur part, en sont réduites à se vendre, et que d'année en année les hommes répugnent davantage à se marier. Comment pourvoir à tant de besoins ? comment satisfaire à de si lourdes exigences ?

L'Angleterre est un pays où la pauvreté est à la fois une douleur et un opprobre, où la richesse non seulement excite les plus ardentes convoitises, mais paraît infiniment vénérable. L'Anglais prend en pitié les grimaçantes divinités de l'Inde ; il ne se doute pas que l'adoration du veau d'or est la plus grotesque des idolâtries. Cependant il a adopté et il professe publiquement une religion qui glorifie la pauvreté et la souffrance volontaires. Cette religion est la seule de ses institutions dont il ne soit pas redevable à son climat, car elle lui est venue des pays du soleil. Étrange contradiction ! le Dieu que lui a donné l'Asie lui enseigne que, pour être un vrai chrétien, il faut avoir le cœur humble et porter sa croix, qu'il est aussi difficile à un riche d'entrer dans le divin royaume qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. Ainsi parle à ce peuple affairé, musculeux et superbe, le Dieu qui vécut parmi les oliviers et les figuiers de la Galilée ; mais les brumes, les brouillards et les fumées de Londres lui disent : « Défends-toi, soigne-toi, enrichis-toi, gagne le plus d'argent que tu pourras ; il n'y a que cela de solide, le reste est bien peu de chose. »

M. Malabari a un grand respect pour le christianisme, comme pour toutes les religions qui ont bien mérité du genre humain en adoucissant le cœur des forts et en consolant le malheur des faibles. Il pense que, s'il est doux de vivre, il est plus doux d'aimer et encore plus doux de croire ; que la connaissance est un bien mêlé d'amertume, que le doute est « un tonique utile, pris à petites doses » ; que la science est un stimulant ; que la foi seule est un élixir de vie. Il confesse qu'étant né fort curieux, son esprit a traversé bien des vicissitudes, qu'il a eu ses jours de superstition et ses accès de scepticisme. Les légendes enfan-

tines des Aryens et des Sémites, le Coran et sa sagesse un peu courte, mais fortifiante, le *Nirvana* des Bouddhistes, l'éternelle félicité promise par le Christ à ses disciples, Zoroastre déclarant de sa voix tonnante une guerre sans trêve à la corruption et à l'orgueil de la fausse justice, il a trouvé partout des vérités à sa convenance. Et après tout, peu importe ce qu'on croit, pourvu qu'on croie. Si parmi toutes les religions qui ont parlé de Dieu aux hommes, il en est une qu'il préfère, il n'a garde de mépriser les autres. Elles ont quelque chose de commun, elles s'accordent toutes à enseigner que le sacrifice de soi-même est le secret de la vie parfaite.

Ce qui l'étonne, c'est que le christianisme des Anglais soit si peu conforme à l'esprit de son divin fondateur, et qu'il leur serve non à se juger, mais à s'admirer davantage. Ils croient parce qu'il est bienséant de croire, et quand ils adorent leur Dieu, ces grands inventeurs de machines ressemblent eux-mêmes à des machines rendant grâces à l'habile ouvrier qui les a fabriquées. Il est allé quelquefois dans leurs églises. Il convient que le *clergyman* dit de fort bonnes choses et que la musique est agréable. Il a été moins content de l'auditoire. Son voisin de gauche sentait le cognac; telle de ses voisines, prise de somnolence, tenait sans cesse son flacon de sels sous son nez; des jeunes filles mangeaient des yeux le prédicateur et les chanteurs.

Si le culte officiel a peu d'attraits pour lui, les sectes qui prennent à tâche de ramener l'Angleterre au vrai christianisme lui ont déplu par leur charlatanerie. Il a assisté à la célébration du 25e anniversaire de l'Armée du salut et les vociférations des Salvationnistes l'ont épouvanté. Il eut encore un autre chagrin; il entendit un capitaine de l'Armée demander à un lieutenant, qui était une fort jolie fille : — « Marie, comment se porte votre sœur? — Elle va mieux, vous avez fait du bien à son âme. — Ah! Marie, si je lui ai fait du bien, grâces en soient rendues au Seigneur et à notre général. » M. Malabari a cru s'apercevoir que tout en parlant le capitaine caressait avec quelque vivacité la main blanche du joli lieutenant, et lui témoignait son affection fraternelle avec un peu trop de véhémence. Au sortir de là, il a rencontré dans la rue un marchand forain tenant dans ses mains deux poupées et criant à la foule qui se pressait autour de son tréteau : — « Regardez-les bien; elles sont nées du même père et de la même mère, ce sont deux jumelles, fruit heureux d'un mariage très légitime. C'est une longue histoire, que je vous conterai un jour. Ladies et gentlemen, elles ne coûtent l'une dans l'autre qu'une demi-couronne. Et quelle taille! quels bras! quelles jambes! quelles chevilles! Jusqu'au jour de votre mort, vous ne retrouverez pas une pareille occasion. » M. Malabari n'a pu s'empêcher de se dire que ce marchand de poupées et les officiers de l'Armée du salut avaient à peu près la même manière de louer leur mar-

chandise et de débiter leur boniment. Il en a conclu que le mieux est de se construire une chapelle, un sanctuaire au plus profond de son cœur et d'y célébrer soi-même son culte. Il n'est plus retourné au prêche. Il s'est contenté de se promener autour du temple, en écoutant les cloches. Ce sont les seuls prédicateurs qui l'édifient; il lui semble qu'elles disent : — Sacrifie-toi et perds-toi dans l'inconnu.

Comment les Anglais ont-ils pu adopter une religion née en Asie et si peu faite pour eux? C'est un mystère. Comment, l'ayant adoptée, l'ont-ils faussée sans s'en douter dans la pratique, et d'où vient qu'elle exerce si peu d'influence sur leur vie et sur l'idée qu'ils se font du bonheur? Autre mystère. En vérité, je ne vois rien là de si mystérieux, et cette contradiction qui afflige M. Malabari me paraît s'expliquer d'elle-même. Les Anglais pourraient lui répondre qu'une religion transplantée hors de son pays d'origine doit, sous peine de périr, s'adapter à son nouveau milieu ; que ce qui semblait possible sur les bords du Jourdain ne le semble plus sur les bords de la Tamise ; que, selon la lettre de l'Évangile, la perfection consiste à se laisser vivre comme fleurissent les lis qui ne filent ni ne travaillent, et dont l'unique occupation est de rêver aux choses éternelles ; que les sociétés de l'Occident ont toujours glorifié l'effort et le travail ; que saint Paul lui-même, l'apôtre des Gentils, ne vécut pas comme un lis, qu'il faisait des tapis et gagnait laborieusement sa vie ; que ce fut la première infidélité à l'idéal chrétien ; que depuis il a souffert bien d'autres violences, qu'au demeurant le code sacré contient des préceptes et des conseils ; que les préceptes doivent être rigoureusement pratiqués ; qu'il est permis d'interpréter les conseils. M. Malabari est l'ennemi des interprétations, des accommodemens et des casuistes. Et pourtant si le christianisme a sauvé l'Europe, ce sont les casuistes qui ont sauvé le christianisme.

Le véritable idéal chrétien n'a été réalisé que dans les institutions monastiques, et les Anglais, il faut en convenir, sont de tous les peuples le moins disposé à se faire moine. Ces institutions sont si peu conformes à l'esprit de l'Occident qu'à peine fondées, on les voyait dégénérer, se relâcher de la règle, et que de siècle en siècle il fallait les réformer. L'histoire de tous les ordres ressemble plus ou moins à celle des religieuses cisterciennes installées près d'Hyères, dans le couvent de Saint-Pierre d'Almanarre. Les rivages qu'elles habitaient étaient exposés aux incursions des pirates qui infestaient les îles voisines. Un jour leur monastère fut pris d'assaut par les Barbaresques. Pour se rendre hideuses aux yeux de leurs ravisseurs, elles eurent l'effroyable énergie de se couper le nez. Voilà l'âge héroïque des couvens. Le Saint-Siège voulut les soustraire à de si terribles dangers et les obligea de se transporter dans la ville, sous la protection de ses murailles et de ses tours. Leur maison, appelée désormais le monastère de Saint-

Bernard, de l'ordre de Cîteaux, prospéra trop. Elle devint avec le temps une abbaye royale, où n'étaient admises que des demoiselles nobles. L'abbesse portait la mitre et la crosse, les religieuses n'étaient pas cloîtrées, chacune occupait un logement particulier, et, partageant leur cœur entre le Christ et le monde, elles recevaient, donnaient des fêtes. Pour se mettre en règle avec la règle, elles avaient eu recours à un compromis singulier. On avait substitué à la grille du parloir une ligne tracée à la craie sur le plancher. A cheval sur cette ligne étaient placées des tables de jeu; d'un côté se tenaient les saintes filles de Saint-Bernard, de l'autre les visiteurs profanes, « comme en deux camps séparés, mais le diable n'y perdait rien » (1). C'est le triomphe de la casuistique. Comme les bureaux, elle est un mal nécessaire, mais il n'en faut pas abuser. Les Anglais ont la leur, et leur seul tort est de n'en pas convenir. M. Malabari est-il bien sûr de n'avoir pas la sienne? N'en faut-il pas un peu pour vivre avec Crocodile sans être compromis par lui et pour profiter de ses mensonges en les lui reprochant?

« Adieu, Londres, s'écria-t-il le jour de son départ. Adieu, marais impur qui es devenu un Océan! Ville féconde en diversités et en contrastes, ton bruit, ton tumulte, le sifflement de tes machines et le grondement du vent dans tes cheminées sont une musique pour mes oreilles; mais je préfère ne l'entendre que de loin. » Quand le paquebot qui le ramenait aux Indes jeta l'ancre dans la rade de Bombay, il était si impatient de prendre terre qu'il réussit à débarquer en fraude, vingt-quatre heures avant tout le monde. Ses amis, qui lui préparaient pour le lendemain une brillante réception, se plaignirent de son mauvais procédé; il leur représenta qu'en amour comme à la guerre, tout est permis. L'Anglais a pour sa patrie l'orgueilleux attachement qu'on peut avoir pour une épouse légitime, qui fait une très grande figure dans le monde. M. Malabari a pour la sienne cette tendresse émue qu'inspire une maîtresse adorée, à laquelle des censeurs légers ou moroses ne rendent pas justice, et dont les faiblesses paraissent à un cœur vraiment épris plus attrayantes et plus aimables que les vertus des autres femmes.

G. Valbert.

(1) *Hyères ancien et moderne*, par M. A. Denis et le Dr R. Chassinat.

LES

REVUES ÉTRANGÈRES

REVUES ALLEMANDES

Politique et histoire : *Lettres de campagne du chef de cabinet de Guillaume Ier*. Un plaidoyer pour la Pologne prussienne. Un projet d'alliance anglo-allemande.

Est-ce vraiment à la supériorité de leurs écoles que les Allemands ont dû leurs succès militaires? Leurs instituteurs, en tout cas, ne se sont pas contentés de leur apprendre à vaincre, ils leur ont encore appris à noter, à raconter, à commenter leurs victoires; et d'année en année, se publie en Allemagne une quantité plus formidable de *mémoires, souvenirs, lettres de campagne*, etc., d'anciens officiers et soldats de Sadowa et de Sedan. Pour ce qui est de la guerre de 1870, en particulier, il semble que, du haut en bas de l'armée allemande, chacun, avant de franchir le Rhin, se soit muni d'un carnet où il pût consigner ses impressions, écrivant ainsi lui-même l'histoire, au fur et à mesure qu'il la ferait.

Voici, par exemple, quelques titres d'ouvrages parus depuis six mois : *Le journal de campagne d'un officier de santé du 10e corps, en 1870-71*, par le docteur Charles Richter; *Les souvenirs d'un médecin militaire en 1870*, par le docteur Charles Verneng; *Études historiques d'un ancien officier de Metz en 1870*, par le baron A. d'Eberstein; *Les opérations du détachement de Bolsenstern dans la Vallée de la Loire, les 26 et 27 décembre 1870*, par M. Antoine Hubl; *Une opération sur la Loire*, par M. Fritz Hœnig; *Souvenirs d'un artilleur badois*, par M. H. Nebe; *Tableaux sérieux et comiques du temps de l'occupation de la France (1871-1873)*, par le fécond docteur Verneng, déjà nommé plus haut; *Les Lehmann ne se laissent pas marcher sur le pied, récit comique des aventures d'une*

famille berlinoise, en 1870, avec des lettres de campagne, par M. H. de B... Mais il faut que je m'arrête, je n'en finirais pas à vouloir tout citer.

Cette liste abrégée pourra suffire, d'ailleurs, pour faire voir comment il n'y a pas, en Allemagne, si mince témoin des événemens de 1870 qui ne se croie tenu d'apporter au public le détail de son témoignage. Et le public, apparemment, y prend plaisir : plusieurs de ces ouvrages sur la guerre de 1870 ont eu déjà de nombreuses éditions; et il faut bien admettre que tous trouvent des acheteurs, puisque les libraires ne se fatiguent pas d'en publier de nouveaux. Pourvu qu'on leur parle de cette « glorieuse campagne », les Allemands sont prêts à tout entendre, comme nous pourvu qu'on nous parle de Napoléon. Aussi bien la légende de Sedan a fait en Allemagne le même chemin qu'a fait chez nous la légende napoléonienne : après être apparue au début colossale et lointaine, dans la lumière un peu confuse des manifestations surnaturelles, on veut maintenant la voir de tout près, dans ses parties les plus familières et les plus banales, mais toujours avec la même frénésie d'attendrissement et d'admiration. La légende de Sedan a seulement marché plus vite que celle de Napoléon ; et j'imagine que le gouvernement impérial l'y a beaucoup aidée, car son influence est énorme, aujourd'hui encore, sur tous les mouvemens de l'opinion publique en Allemagne, et rien n'était mieux fait qu'un tel enthousiasme pour le servir dans sa lutte contre les tendances antimilitaires de l'esprit socialiste. La reine Louise, le *Tugendbund,* Arndt et Kœrner, tout cela, en vieillissant, perdait de son effet : il était urgent d'y substituer une épopée plus fraîche, une épopée ayant ce précieux avantage que la plupart de ses héros vivaient encore, et ne pouvaient manquer d'en affirmer la grandeur.

Mais en dehors de l'intérêt qu'elle offre pour l'entretien du sentiment patriotique en Allemagne, cette littérature sur la guerre de 1870, à en juger par ce que j'en ai vu, est absolument sans valeur. Ni l'historien ni le curieux n'y sauraient trouver leur compte. Les faits y sont notés avec un manque tout à fait extraordinaire de relief et de précision; point d'autres jugemens que ceux qu'on sent avoir été recommandés aux auteurs par leurs supérieurs hiérarchiques; des considérations générales sur l'horreur, mais la nécessité de la guerre; et puis, à tout moment, avec une insistance qui d'abord fait sourire et qui finit par exaspérer, des observations sur la nourriture, de minutieuses descriptions de repas, des doléances sur la cherté, la rareté des victuailles, un refrain de goinfrerie si fort et si prolongé qu'aux momens même les plus tragiques on l'entend encore qui se mêle au bruit du canon.

On pourrait espérer du moins trouver dans ces notes, dans ces lettres familières de militaires allemands, des impressions intéressantes sur la France, les mœurs françaises, le caractère français. Chose singulière, la plupart des auteurs ne paraissent même pas se douter qu'il

existe rien de pareil. Le Français, pour eux, c'est l'ennemi, mais quant à essayer de l'observer, et de se faire une opinion sur lui, on dirait qu'ils n'en ont pas eu le temps, ou encore qu'ils n'ont pas cru en avoir le droit. A peine si deux ou trois sont sortis de cette réserve, pour se répandre en injures contre la France et les Français : et ceux-là ne sont point même de véritables militaires, mais des avocats, des procureurs, des médecins enrôlés par occasion, et qui répétaient sur leur carnet, sans y attacher d'autre importance, des phrases de journaux. On s'est servi de leurs ouvrages pour nous présenter toute cette littérature militaire allemande comme animée à notre égard d'un esprit de haine et de fureur. Non, en vérité, cette littérature n'est pas si méchante! Elle est nulle, simplement; et ce n'est point la haine ni la fureur qu'on y sent, mais au contraire un état tout impersonnel d'obéissance et de résignation.

Et l'on comprend que la parfaite nullité de la plupart de ces livres fasse paraître, par opposition, plus intéressante encore toute publication un peu originale : mais il n'y avait pas, je crois, besoin de ce contraste pour me faire prendre l'intérêt le plus vif aux *Lettres de campagne* de feu Charles de Wilmowski, que publie, depuis quelques mois, la *Deutsche Revue*. Ce sont de belles lettres, écrites sans souci aucun de publicité, par un honnête homme, plein de sens et de jugement : à ce seul point de vue elles méritaient déjà d'être publiées. Mais sans parler du caractère de leur auteur, elles se recommandent encore de la situation exceptionnelle qu'il occupait en 1870 et qu'il a gardée jusqu'à la mort. Né en 1817, à Paderborn, d'une vieille famille silésienne, Charles de Wilmowski, ancien magistrat, et l'un des premiers légistes de l'Allemagne, était, depuis 1869, le chef du cabinet particulier du roi de Prusse, son confident intime, et même, a-t-on dit, l'inspirateur de quelques-unes de ses décisions les plus importantes.

C'est en compagnie de son royal maître que Wilmowski a fait la campagne de France. Les lettres qu'il adressait tous les jours à sa femme, il les écrivait dans le cabinet même de celui de qui dépendaient alors les destinées de l'Europe. Malgré l'indépendance de ses opinions personnelles, et malgré la réserve que lui imposaient ses fonctions, ses lettres nous apportent ainsi l'écho de ce qui se disait autour du roi Guillaume ; elles nous montrent la guerre franco-allemande telle qu'on la voyait, jour par jour, de ce poste particulier d'observation ; elles sont un très précieux document d'histoire et de psychologie.

J'espère qu'on les traduira en français. De tous les ouvrages allemands publiés sur ce triste sujet, c'est — avec les *Souvenirs d'un prisonnier de guerre* de M. Th. Fontane — le seul que nous ayons profit à connaître. Sa lecture ne peut manquer de nous désoler : elle n'aura du moins rien d'humiliant ni de blessant pour notre amour-propre national. Sans cesse Wilmowski, en son nom et au nom des princes qu'il

accompagnait, est forcé de rendre hommage à la bravoure, au désintéressement, au patriotisme de l'armée et de la population françaises. Et l'on sent que pas un moment ni lui ni son maître n'ont eu véritablement de haine contre nous. Wilmowski n'a au cœur qu'une haine, mais tenace, impitoyable : comme à peu près tous ses compatriotes, il déteste la Russie, la considérant à la fois comme l'ennemie naturelle de l'Allemagne et comme l'ennemie naturelle de la civilisation. La France au contraire, il continue à la respecter, et, au plus fort de sa joie d'Allemand, peut s'en faut qu'il ne la plaigne. S'il ne la plaint pas, c'est que du premier au dernier jour il est persuadé que c'est elle qui a voulu la guerre, et que l'Allemagne ne s'y est résolue qu'à regret. C'était aussi, manifestement, l'idée du roi Guillaume. Les lettres de Wilmowski nous font voir dans une très vive lumière l'âme étrange de ce vieux roi fataliste et sentimental qui sans cesse se lamente sur les nécessités de la guerre, se considère lui-même et considère tous les souverains comme chargés par la Providence de missions spéciales, et, avec tout cela, s'entend merveilleusement à toutes les variétés de la finesse, depuis la ruse jusqu'au calembour.

Le traducteur français de ces lettres aura à insister, dans sa préface, sur leur valeur historique ; mais c'est, naturellement, ce que je ne saurais faire ici, sans compter qu'il me faudrait, pour les considérer à ce point de vue, attendre jusqu'à la fin de leur publication. Aussi voudrais-je m'en tenir aujourd'hui à quelques épisodes, à de menus traits d'une valeur plutôt morale qu'historique ; et l'on me permettra de les citer dans leur ordre, sans chercher à les grouper suivant leur sujet ou leur genre. Peut-être arriverai-je ainsi à faire un peu comprendre la douloureuse et tragique impression que produit la série de ces lettres, dont chacune porte la marque d'un nouveau progrès de l'armée conquérante. De page en page, à mesure que le terrible cortège royal se rapproche de Paris, on voit grandir dans le cœur du fonctionnaire prussien la confiance, l'orgueil, la joie du triomphe : et de page en page on entend monter plus forte, plus pressante, la plainte sans espoir de la patrie blessée.

Voici d'abord le prologue. D'Ems, où il est avec le roi, Wilmowsk écrit, le 14 juillet 1870 :

« On a offert, il y a plusieurs mois déjà, la couronne d'Espagne au prince héritier de Hohenzollern. Le roi, d'abord, lui a conseillé de refuser ; à deux reprises il le lui a conseillé. Enfin, il y a quelques semaines, on la lui a offerte de nouveau et, cette fois, le père et le fils ont été sourds à tous les avis du roi. Si bien que celui-ci a fini par déclarer qu'il n'avait pas le droit d'empêcher le prince d'accepter, surtout si celui-ci avait le sentiment d'une mission à remplir. Le roi était fort ennuyé de toute cette affaire, indépendamment même du mécontentement de la France : il était persuadé que le trône d'Espagne ne pro-

fiterait pas au jeune prince. Là-dessus est arrivée, tout à fait à l'improviste, la comédie de Paris. Benedetti,... a exigé de la Prusse l'assurance formelle que le prince de Hohenzollern ne pourrait jamais être candidat à ce trône. On lui a répondu que la Prusse en tant qu'État n'avait rien à voir dans la chose, qu'il s'agissait d'une affaire de famille, etc. Mais on est sûr ici que cette affaire espagnole n'est qu'un prétexte, et que, à défaut d'elle, on en aurait inventé une autre, car la France veut la guerre à tout prix.

« *P. S.* — Je reçois, à l'instant, l'ordre royal : demain matin, retour à Berlin par train spécial. »

Dans une lettre du 16 juillet, Wilmowski fait de ce retour à Berlin une description bien frappante :

« Le voyage d'Ems à Berlin n'a été qu'une marche de fête, et plus magnifique que tout ce que je pouvais imaginer. Déjà dans la vallée de la Lahn les plus petites stations sur notre passage étaient encombrées d'une foule qui criait : *Hourrah !* Dans les pays où l'on ne pouvait guère s'attendre à une vive sympathie pour le roi, à Giessen et à Gœttingue, la population était folle d'enthousiasme. A Cassel, c'est à peine si nous avons pu passer, le peuple s'était cramponné aux wagons. A Borsum, nous avons vu de loin des drapeaux et entendu des coups de feu : c'était un train spécial venu de Brunswick pour saluer le roi. Et sur tout le parcours, les cris : *En France! A Paris! Mobilisation!* C'est à Magdebourg que nous espérions trouver les premières nouvelles de la déclaration du ministère français; mais il n'y avait rien encore. A Brandebourg, le Prince royal, Bismarck, Moltke et Roon sont montés dans notre wagon; mais toujours pas de nouvelles. C'est ici seulement que nous les avons trouvées. Le roi est entré dans une chambre dont on a laissé la porte ouverte; Bismarck et le Prince royal lui ont lu les dépêches. La scène était grave et solennelle : le roi avait des larmes dans les yeux; mais lorsque le Prince royal lut ce mot des ministres français : *On nous déclare la guerre,* nous vîmes sur son visage un léger sourire. Enfin le Prince royal s'avança vers le public et dit à voix haute : *La guerre est déclarée, on va mobiliser!* »

Le 26 juillet, à la veille du départ, Wilmowski écrit :

« Mes conversations avec le roi tous ces jours-ci ont eu un intérêt exceptionnel; tous les jours j'apprends davantage à aimer et à vénérer ce vieillard. Il considère cette guerre comme devant être très grave. Hier, ayant à l'entretenir d'une affaire que nous ne pouvions discuter maintenant, je lui proposais de l'ajourner à quatre mois : — Pourquoi à quatre mois? — Parce qu'alors nous aurons de nouveau la paix. — Oh! je le souhaiterais pour le pays; mais cette fois la chose est bien plus difficile que les précédentes! »

Puis l'on part: et c'est, de Berlin à Cologne, de Cologne à Mayence, un nouveau triomphe. Des femmes, des enfans s'écrasent aux portières

du wagon royal, criant : « Hourrah pour le cher vieux père de notre pays! » A Mayence, c'est déjà la guerre qui s'ouvre. La ville est pleine de soldats : on s'attend à une attaque des Français sur le Rhin.

« Aux dîners, comme à Ems, assiste seulement d'ordinaire la suite immédiate du roi. Tout, d'ailleurs, marche sur le pied de campagne : une soupe, trois plats, du fromage, vins rouge et blanc ; c'est le menu qu'on a encore servi hier, bien que le roi eût à dîner le grand-duc de Weimar, le prince Charles et le prince de Holstein. Le grand-duc, que le roi m'a présenté lui-même, a parlé en termes très durs de l'impératrice Eugénie ; il a remarqué aussi qu'il *était vraiment indécent de commencer une guerre par une chaleur pareille!* »

Le 10 août, de Saarbrück, où a eu lieu dix jours auparavant la première bataille, Wilmowski écrit :

« Demain, à une heure, nous entrons en France ; le quartier général est fixé à Saint-Avold. D'après les dépêches, Napoléon n'a pas osé cacher sa défaite ; et dans quelles pitoyables circonstances il l'a reconnue! Bismarck a dit tout à l'heure que, après la paix, les Français devraient mettre leur empereur en prison. »

Et la marche commence à travers l'Alsace :

« Faulquemont, 14 août. — Ici, comme partout sur notre chemin, nous avons trouvé la plupart des maisons vides. Les habitans s'enfuient dès que nous approchons. Toutes les boutiques étaient fermées. — 16 août. Un marchand de vin d'ici avait fait effacer pendant la nuit l'enseigne de sa maison ; et quand nos soldats se sont présentés le matin pour lui demander du vin, il a répondu *qu'il n'avait rien à vendre aux Prussiens.* De là grand émoi : le commandant a installé un poste dans la maison et forcé le marchand à vendre son vin. Le soir, le grand-duc héritier de Weimar, son aide de camp et moi nous sommes allés dans un jardin, où nous avons vu jouer une pièce française... Nous sommes allés ensuite prendre le thé chez le grand-duc, avec le prince Luitpold de Bavière. Une vive discussion s'est élevée au sujet de... Wagner et de ses opéras. Le prince Luitpold s'est montré adversaire impitoyable de Wagner ; le grand-duc, au contraire, tout à fait enthousiaste de la musique nouvelle.

« Nomény, 17 août. — Plus on s'éloigne de la frontière actuelle de l'Allemagne, plus on voit s'évanouir l'illusion que ce pays, parce qu'il a jadis appartenu à l'Allemagne, soit encore resté allemand. A Faulquemont, déjà l'usage de l'allemand était très rare ; ici il n'y en a plus trace. Mon hôte, un jeune notaire tout à fait aimable et gentil, ne tarit pas en imprécations contre Napoléon, ce *chevalier d'industrie ;* mais il tient à rester Français. Il nous dit que ce serait une idée très malheureuse d'annexer à l'Allemagne les parties conquises ; car la population continuerait à s'agiter jusqu'au jour où on la laisserait redevenir française.

« Rarécourt-en-Argonne, 27 août. — A table, le prince Luitpold a plaint ses Bavarois, qui continuent à être spécialement exposés aux fatigues et aux dangers; mais il n'en a pas moins parlé avec le plus grand respect du talent stratégique de Moltke. « Et avec cela il est si muet : « impossible de rien apprendre de lui ! » Le roi traite le prince Luitpold avec la plus grande considération, mais il ne lui dit rien de ses plans militaires avant le moment où tout le monde est admis à les connaître.

« Grand-Pré, 30 août. — J'ai parlé hier avec le roi de l'excès de prévenance des dames berlinoises pour les prisonniers français. Le roi en est très fâché ; mais il m'a dit que légalement il n'avait guère le moyen de l'empêcher ; il a du moins interdit aux particuliers de recevoir chez eux des blessés français. Depuis que nous sommes en France, ce sont les Hessois qui, les premiers, ont commencé à piller ; malheureusement je dois avouer que les Prussiens ou les Saxons s'y entendent aussi. Bien que le village soit mis en réquisition par le maire, les soldats envahissent les maisons et prennent ce qu'ils trouvent. Un grand nombre de plaintes me sont parvenues ; mais je n'y puis rien. *C'est la guerre !* »

Et le surlendemain, c'est la guerre encore. La dernière partie est engagée :

« Château de la Casine près Venderesse, 1er septembre. — Aujourd'hui bataille à Sedan. L'idylle d'ici (car le château est merveilleux, avec un beau parc, des bois et des collines), à tout instant elle est interrompue par le bruit de la canonnade. Des témoins rapportent que Napoléon a assisté avant-hier à la bataille avec son fils et s'est ensuite rendu à Sedan. On dit que l'indiscipline est très grande dans l'armée française, et que les soldats n'obéissent même plus à leurs officiers. Avant-hier, le roi a reçu une lettre autographe de l'empereur de Russie qui lui souhaite d'être victorieux dans la lutte, mais qui exprime en même temps le vœu qu'il soit généreux, qu'il ne songe pas à diminuer le territoire de la France, etc. Le ton est froid : ce n'est guère la lettre d'un si proche parent. L'impression désagréable qu'on en a eue ici, vous pouvez vous la figurer !...

« 2 septembre. — Hier soir, nos officiers sont rentrés de Sedan et nous ont rapporté la nouvelle de l'issue merveilleuse du combat. Nous savions que Napoléon était venu avant-hier à Sedan, mais nous croyions qu'il profiterait de la nuit pour passer en Belgique. Aussi avons-nous été très étonnés d'apprendre, du lieutenant-colonel Bronsart de Schellendorf, qu'on était venu le chercher hier à Sedan et qu'on l'avait introduit dans une chambre où il avait vu Napoléon assis, à demi brisé, sur une chaise. On dit que les pertes des Français sont énormes ; les nôtres sont assez petites, à l'exception des Bavarois, qui ont marché très bravement au feu, et qui ont perdu plus de trois mille hommes.

« 3 septembre. — Il m'a été impossible hier de féliciter le roi comme j'aurais voulu lorsque j'ai été le saluer sur la hauteur de Sedan : il y

avait trop de monde autour de lui. J'ai pris ma revanche aujourd'hui dès que nous avons été seuls. Le roi m'a répondu : « Oui, Dieu a mira- « culeusement béni nos armes ! » Après quoi il s'est mis à pleurer. Il a déploré à plusieurs reprises les pertes d'hommes qu'entraînaient ces batailles. En rencontrant Napoléon, le roi lui a dit que, pour pénible qu'il lui fût de le revoir ainsi, il se consolait en pensant qu'il n'avait point cherché cette guerre; ajoutant qu'il croyait bien d'ailleurs que Napoléon lui non plus ne l'avait pas absolument désirée. A quoi Napoléon : *Oh! non, non! mais l'opinion publique!* Le roi, un peu étonné, lui fit observer que c'était pourtant lui-même qui avait choisi les ministres à qui revenait toute la responsabilité de la guerre. Alors Napoléon, au lieu de répondre, s'est mis à dire que l'armée française ne pouvait songer à lutter avec l'armée prussienne, que celle-ci était *sublime*, en particulier l'artillerie. *Et cela me touche personnellement!* a-t-il ajouté, *car je me considérais comme le régénérateur de l'artillerie française*. Le roi lui a demandé ensuite s'il consentirait à recevoir pour résidence Cassel, ancienne résidence de son oncle Jérôme. Napoléon a naturellement consenti. En prenant congé du roi, il a essuyé une larme. La route de Paris est maintenant ouverte; le quartier général sera demain à Rethel, après-demain à Reims. On a saisi une lettre de Mme Bazaine à son mari, où elle lui annonce qu'on a recueilli une somme considérable pour lui élever un monument, mais qu'elle préfère employer cet argent au profit des blessés. Saisie aussi une lettre de Bazaine à l'impératrice où il déclare qu'il lui sera impossible de tenir à Metz.

« 4 septembre. — Hier, au thé, un fort débat s'est élevé sur les conséquences légales et politiques des déclarations de Napoléon, dont personne ne se rappelait plus exactement le texte. J'ai été surpris de voir comme tous, bien qu'aucun d'eux ne fût juriste, attachaient une importance exagérée au côté formel et juridique, tandis qu'en pareille matière la logique des faits devrait tout primer. Tout le monde était d'accord pour reconnaître que les Bavarois s'étaient admirablement conduits; on reconnaissait aussi que les Français s'étaient montrés pleins de bravoure.

« Reims, 7 septembre. — L'empire français est fini. Hier, après dîner, dans la grande salle où se tenaient jadis les rois de France avant leur couronnement, Bismarck a lu les dépêches de Paris sur la déchéance de l'empereur. Napoléon nous a rendu service en diminuant le prestige de la Russie par sa guerre de Crimée; quant à en finir tout à fait avec ce prestige, c'est ce dont il faudra que nous nous chargions un jour nous-mêmes, autant que pourront le permettre les relations des maisons régnantes. Le roi s'obstine à tenir pour un mérite à Napoléon qu'il nous ait laissés agir en 1866; mais c'est de quoi je ne peux, pour ma part, lui savoir aucun gré, car il n'est pas douteux pour moi qu'il comptait sur notre défaite.

« Reims, 12 septembre. — Hier, à dîner, les officiers du prince Albert qui venaient de Sedan ont parlé de la masse des prisonniers. Le ministre de la Guerre a eu à ce propos un mot un peu malheureux, disant qu'il ne savait pas où il mettrait tous ces prisonniers; à quoi Moltke a répondu en souriant qu'il lui en fournirait pourtant encore beaucoup d'autres à caser. Il n'y a pas encore à s'inquiéter des conditions de la paix. Bismarck se chargera de la chose quand il sera temps. Vous pouvez seulement être sûrs que, si nous tenons Metz, nous ne le rendrons pas. En attendant on a déjà nommé deux directeurs, un pour l'Alsace et l'autre pour la Lorraine.

« Reims, 14 septembre. — C'est désormais un projet bien arrêté : on séparera de la France l'Alsace et la Lorraine allemande. La question difficile est seulement de savoir à qui l'on donnera ces provinces, car enfin elles auront été conquises par l'effort réuni de toute l'Allemagne. Impossible de songer à un morcellement. L'annexion à la Prusse raviverait aussitôt la jalousie de l'Autriche et de la Russie. On a soulevé l'idée de faire de l'Alsace et de la Lorraine un pays séparé, appartenant à l'Allemagne entière et dont le roi de Prusse serait le chef militaire. Mais ce sont encore des choses sur lesquelles il faut garder une discrétion absolue.

« Meaux, 15 septembre. — Dans le château du sénateur Larabit, à Luzancy, en l'absence du propriétaire, nous avons pris un copieux goûter. Il y avait dans la bibliothèque une grande carte de la France; Bismarck a pris une plume et a rectifié les frontières du pays, en traçant un gros trait de Mézières à Bâle.

« Lagny, 16 septembre. — Hier, en allant chez le roi, qui est logé à Ferrières, dans le château des Rothschild, nous avons rencontré une calèche où étaient quatre personnes, entre elles un officier prussien. Mon compagnon, le conseiller aulique Taglioni, me dit qu'il avait reconnu dans cette calèche Jules Favre et M. de Gontaut-Biron : je m'empressai d'en avertir Bismarck, qui marchait seul, à cheval, en avant de nous. Bismarck parut enchanté de la rencontre. Il nous dit que, si Jules Favre était entré au quartier général, il ne l'en aurait plus laissé sortir.

« Lagny, 24 septembre. — Hier à Ferrières, le roi a reçu la visite de son fils. Voici une histoire bien drôle qu'on m'a racontée : après la bataille de Wœrth, comme le Kronprinz parlait à un soldat bavarois blessé, celui-ci lui a dit : « Ah ! prince, si nous vous avions eu à notre « tête en 1866, nous aurions bien battu ces maudits Prussiens ! »

« Versailles, 19 octobre. — Hier, nous avons célébré en grande pompe la fête du Kronprinz. A 3 trois heures, nous avons eu les grandes eaux, malheureusement moins réussies que l'autre jour. Il y avait beaucoup de dames, venues pour voir : elles étaient vêtues de noir. Le soir, à la préfecture, un brillant dîner de 75 couverts. Vendredi prochain, entrevue des ministres de Bavière, de Wurtemberg et de Bade, pour

discuter les conditions de l'adhésion de ces États à l'alliance de l'Allemagne du Nord. »

Comme on le voit, il n'est pas encore question de l'Empire d'Allemagne ; mais déjà toutes les autres conséquences de la victoire désormais inévitable sont prévues et réglées.

« Versailles, 24 octobre. — On ne croit pas pouvoir commencer le bombardement avant le 4 ou le 5 novembre : ce retard est dû à des motifs d'ordre militaire, et nullement au désir de ménager la Russie ou à la crainte d'endommager Paris. On est en pleine activité, soyez-en sûr ; mais, pour Dieu, pas d'impatience !

« Versailles, 30 octobre. — Ce matin, Thiers est venu ici, venant de Tours. Il considère comme absolument indispensable de faire la paix tout de suite. C'est dans cette intention qu'il est parti pour Paris. Dès que son arrivée ici a été connue, la foule a entouré son hôtel, avec des cris de : *Vive la paix !* »

C'est seulement dans les derniers jours de février de l'année suivante, on le sait, que la paix a été signée. Pendant quatre mois encore, Wilmowski a assisté, jour par jour, à ce lent et terrible épuisement d'une ville et d'une nation. Mais la dernière partie de ses *Lettres de campagne* n'a pas encore été publiée, et d'ailleurs il est temps que je quitte ce sujet pour dire encore quelques mots d'autres articles de politique et d'histoire, récemment parus dans les revues allemandes.

Je ne puis cependant omettre de signaler, comme pendant aux *Lettres de campagne* de Wilmowski, les *Souvenirs de 1870-1871*, d'un officier français, Henri de Ponchalon, que vient de publier, en six grandes livraisons, une revue militaire allemande, les *Nouvelles Feuilles militaires* (juillet à janvier). Ces souvenirs, naturellement, sont traduits du français, mais je ne crois pas qu'ils aient jamais été publiés chez nous, et je dois ajouter que, tant au point de vue de l'histoire qu'à celui de la littérature, il n'y a point grand dommage à ce que nous en ayons été privés. L'auteur était un excellent homme, un patriote ardent et, sans doute, un officier très zélé, mais le talent de l'écrivain n'était point entre ceux qu'il avait.

*
* *

Dans la revue du professeur Delbrück, *Preussische Jahrbücher*, plusieurs articles politiques mériteraient d'être cités ; notamment les deux articles du comte Paul de Hœnsbrœch sur les *Jésuites*, et trois articles anonymes sur l'*Empire d'Allemagne et les Polonais*. Le comte de Hœnsbrœch est ce jésuite qui, récemment, a rompu avec son ordre, et ouvert contre lui une campagne acharnée. C'est précisément dans les *Preussische Jahrbücher* qu'il a publié les pièces principales de son réquisitoire ; et je dois avouer que pas une d'elles ne m'a paru aussi fâcheuse pour l'ordre des jésuites que pour le comte de Hœnsbrœch lui-même, qui aurait eu meilleure grâce à s'abstenir de semblables dénonciations. Les

jésuites, à l'en croire, font peu de cas de l'État, mettant au-dessus des lois civiles des pays qu'ils habitent l'autorité de l'Église : voilà, en somme, le grief le plus sérieux que relève contre eux leur accusateur. Il leur reproche encore d'être des casuistes, et de réduire autant que possible le nombre des péchés mortels : mince reproche, comme l'on voit, mais qui nous toucherait davantage s'il ne provenait pas d'un jésuite tout nouvellement défroqué.

Les articles sur la Pologne sont au contraire excellens, pleins de verve et pleins de sagesse ; et l'on comprend qu'ils aient soulevé en Allemagne une très vive émotion. L'auteur, manifestement, est un Polonais ; mais manifestement aussi il est sincère en déclarant non point qu'il *aime*, mais qu'il *préfère* l'Allemagne : il la préfère à la Russie, qui, comme l'on sait, convoite la partie prussienne de la Pologne et n'épargne rien pour la détacher de la Prusse. L'auteur anonyme insiste longuement sur cette propagande slavophile : il la montre s'étendant au delà même de la Posnanie, jusque dans la haute Silésie, qui a cessé d'être polonaise depuis Boleslas Bouche-Torte, et qui est en train de le redevenir. Tout cela, parce que le gouvernement prussien refuse d'accorder aux Polonais, non point des privilèges, mais les droits qu'il accorde au reste de ses sujets.

La haine de la Russie, c'est le sentiment qui dominait tous les autres dans le cœur de Wilmowski ; c'est lui encore qui inspire ce rédacteur anonyme des *Preussische Jahrbücher ;* et l'on peut dire que c'est lui encore qui inspire tous les autres rédacteurs de cette revue et de toutes les autres revues allemandes. Je n'ai pas lu un seul article politique où il ne fût pas au moins fait mention de l'ogre russe. Il faut que l'Allemagne ait bien peur de la Russie pour la haïr à ce point! Et comme l'Angleterre en a peur aussi, et la hait aussi, il en résulte entre les deux nations un rapprochement tous les jours plus marqué. Dans la *Deutsche Revue* de février, un écrivain anglais, M. Spencer Walpole, publie précisément un article sur la nécessité d'une entente complète entre l'Angleterre et l'Allemagne. M. Walpole voudrait que l'Europe entière se réunît pour assurer le maintien de la paix, sans cesse menacée, à l'en croire, par les progrès de la Russie.

*
* *

J'espérais trouver encore des renseignemens intéressans dans un article de la *Deutsche Rundschau : Réflexions d'un Allemand voyageant en Allemagne*, par M. P.-D. Fischer. Mais M. Fischer ne parle en somme que des diverses façons dont on peut voyager ; il s'étend beaucoup sur les avantages du voyage en bicyclette, et constate, en terminant, que la coutume des voyages en ballon est encore trop peu répandue pour qu'il y ait lieu de la commenter.

T. DE WYZEWA.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

28 février.

La ligue des propriétaires est définitivement victorieuse; les producteurs de blé ont obtenu que la nation leur fasse des rentes, prises principalement sur la bourse du pauvre. Les représentans du peuple, à une immense majorité, ont voté l'élévation à 7 francs du droit de douane sur les 100 kilogrammes de blé, qui déjà, il y a quelques années, avait été porté de 3 à 5 francs. Le quintal de blé coûtant 15 francs à Londres et 13 fr. 50 à Bruxelles ou à Amsterdam, les 7 francs constituent une surtaxe d'environ 50 pour 100 sur la valeur marchande de cette denrée de première nécessité, que les nécessiteux auront à verser aux seigneurs terriens. A ce prix, on espère que le taux des fermages se relèvera, que, tout au moins, les revenus fonciers ne baisseront pas davantage. C'est un résultat précieux pour la masse agricole et ouvrière; elle ne peut manquer de l'apprécier à sa valeur et de payer joyeusement les « quelques centimes » que le droit supplémentaire exigera d'elle. Car il ne s'agit que de « quelques centimes » par jour et par personne, une cinquantaine de francs par an pour une famille de prolétaires, — si le droit joue dans son plein comme il faut le souhaiter. — Or qu'est-ce que cinquante francs, je le demande? Une misère, un rien, à peine le prix d'une loge de cinq places dans un théâtre du boulevard!

Seulement personne ne pourra plus dire que nous sommes un pays révolutionnaire, ni que chez nous la propriété soit menacée. Paris est en ce moment la ville du monde où le blé coûte le plus cher : 21 fr. 10 le quintal. Il ne vaut que 16 francs à Vienne et 18 fr. 50 à Berlin. Cependant, aux frontières de la monarchique et féodale Allemagne, le droit perçu sur le froment étranger n'est que de 4 fr. 35 par 100 kilogrammes; et, malgré les plaintes des agrariens de Prusse, le gouvernement de Guillaume II vient de rouvrir aux blés de Russie l'entrée de son empire, à ces conditions modérées pour un pays où l'aristocratie foncière réclame quelques ménagemens. L'Angleterre et la Belgique laissent gémir aussi leurs grands propriétaires. La France, au contraire, républicaine et démocrate, porte de 5 à 7 francs la taxe d'entrée sur les céréales étrangères, dans le dessein, longuement exposé par les

promoteurs de cette mesure, de faire atteindre au quintal de froment le cours de 25 francs, seul « rémunérateur » pour les propriétaires.

Il y a juste cent ans, à pareille époque, la Convention édictait pour les prix des denrées, qui coûtaient trop cher, un *maximum*, du reste peu observé; aujourd'hui nous sommes surtout occupés de fixer un prix *minimum* pour plusieurs de ces mêmes denrées. M. Méline ne nous a pas caché qu'en faisant grâce d'un franc sur le droit nouveau, — il a fini par se contenter de 7 francs au lieu des 8 francs que la commission demandait tout d'abord, — il entendait que cette faveur lui permît d'être plus exigeant demain « pour divers autres produits, et notamment pour le vin qu'il va falloir protéger avec la plus grande énergie ». N'oublions pas que le droit de douane sur les vins dépasse actuellement 13 francs par hectolitre; cependant l'on assure que les vins du Midi ne se vendent pas plus de 15 francs. La protection, pour les vignobles de cette région, atteint donc 90 pour 100 de sa valeur.

Nous n'avons pas la prétention de résumer ici en quelques lignes une discussion qui a duré des semaines, à laquelle les esprits les plus distingués ont pris part, et qui a provoqué d'excellens et même de magnifiques discours, parmi lesquels nous citerons ceux de MM. Léon Say, Jules Roche, Charles Roux et Alfred Naquet. Mais l'un des argumens protectionnistes, pour obtenir le relèvement du droit, était que, le pain ne suivant pas exactement les fluctuations du blé, la surtaxe ne le ferait pas renchérir. On n'a pas été jusqu'à prétendre qu'elle le ferait diminuer, comme ce candidat « tout à tous » qui se prononçait, dans ses circulaires électorales, pour le grain cher et le pain à bon marché.

Il est très vrai que le pain ne se ressent pas autant qu'il devrait du bas prix actuel du grain; mais chacun sait que jamais les variations de prix de la matière première ne peuvent avoir une répercussion *proportionnelle* sur la matière fabriquée. Le prix du pain ne se compose pas seulement du prix du blé, mais aussi des frais de mouture et des frais généraux de panification, loyer, main-d'œuvre et bénéfices des boulangers. La diversité de ces frais généraux qui, à Paris notamment, sont énormes, contribue à diversifier le prix du pain dans les principales villes de France. On comprend que, lorsque le cours du blé hausse ou baisse de 10 pour 100, les frais généraux, dont nous parlons, ne se trouvent pas du même coup augmentés ou diminués dans une proportion égale de 10 pour 100, et que ces élémens *fixes* du prix de revient d'un kilogramme de pain atténuent les changemens de l'élément *variable* qui est le prix du grain. C'est du reste le rôle du commerce de donner aux prix de la vente en détail une immobilité relative, d'endosser les pertes ou de s'approprier les gains, suivant les années, par une sorte de jeu de pendule compensateur vis-à-vis du public.

Il entre du reste, dans le commerce de la boulangerie, bien des frais inapparens dont il faut tenir compte : le crédit par exemple,

que font aux classes populaires beaucoup de boulangers; crédit dangereux, non exempt de pertes. Ces pertes, une mutualité invisible oblige les boulangers à les mettre à la charge de la collectivité des cliens en majorant le prix de leurs marchandises. Il est enfin universellement reconnu que le nombre des boulangers est trop grand, que par suite leurs frais sont trop lourds, et le jour n'est pas éloigné sans doute où, en attendant les coopératives de consommation, de vastes boulangeries pourront s'organiser pour vendre à meilleur marché le pain au comptant et à domicile, dans un rayon étendu.

Un autre argument de la majorité, favorable à la surtaxe, était que nous étions menacés de voir le blé disparaître de l'agriculture française. Cet argument n'est nullement sérieux: d'après la statistique officielle des emblavemens de 1894, 47 départemens ont une superficie, ensemencée en froment et en seigle, égale à celle de 1893; 6 départemens ont une superficie inférieure en seigle et 28 une superficie inférieure en blé; mais une surface beaucoup plus grande que l'an dernier est consacrée au seigle dans 30 départemens et au blé dans 12. Si bien que, loin d'avoir diminué la part de ces céréales dans leurs champs, les agriculteurs soi-disant découragés l'ont au contraire augmentée pour 1894, puisqu'elle s'est accrue en 42 départemens et qu'elle n'a été restreinte qu'en 34. L'opinion publique a d'ailleurs fait justice de cette crainte chimérique de voir cesser la culture du blé en France; ceux mêmes qui se sont servis de cet épouvantail n'y croyaient pas.

Ils n'y croyaient pas plus qu'au prix « rémunérateur » de 25 francs, prix unique! Comment se peut-il faire qu'un même prix soit « strictement » rémunérateur dans la Lozère et dans le Nord? Ce qui est, admettons-le, en train de fondre, c'est la rente des propriétaires riches en terres pauvres, même en terres moyennement fertiles, où le blé joue un trop grand rôle dans l'assolement. S'il est impossible de faire dans ces terres-là autre chose que du blé, ni d'augmenter jamais le rendement de l'hectare, il n'y a qu'un remède : c'est que les fermages baissent. C'est un malheur, nous y compatissons; mais ce n'est pas un malheur unique dans l'histoire, ni dans le monde présent, que celui de gens dont le revenu se tarit tout à coup. Tant qu'il reste un sou de fermage par hectare, ce n'est pas du travail que le droit de douane protège, c'est du revenu; et pour maintenir le revenu de quelques-uns on ne peut taxer à un prix arbitraire une marchandise telle que le blé.

Agir comme la Chambre, c'est faire acte de socialisme; nous l'avons dit ici même. M. Jaurès a pu remercier, au nom de son parti, l'honorable président de la commission des douanes en ces termes quelque peu ironiques : « Les libre-échangistes présentent chaque jour à M. Méline le protectionnisme comme un miroir en lui disant : Regardez-vous donc! c'est la figure d'un socialiste. » Il va de soi que M. Méline a protesté; les protectionnistes effectivement sont des socialistes sans le savoir et

ils n'aiment pas qu'on le leur apprenne; surtout depuis que le socialisme théorique de ces dernières années est si fort mêlé à la propagande anarchiste de ces derniers mois.

C'est au moment où de pareils attentats se produisent, où la masse ouvrière est sollicitée de mille façons contre l'ordre social: où, dans le parlement, on manifeste pour les travailleurs un intérêt si tendre, et en même temps si platonique, puisqu'il se borne à la nomination de commissions spéciales et au dépôt de rapports volumineux; c'est un pareil moment que la majorité de la Chambre choisit pour faire, de son premier vote effectif, un acte de surenchère protectionniste au détriment des prolétaires, en faveur des propriétaires fonciers. Les mêmes députés cependant qui prétendent assurer une rente minimum au possesseur de terre reculeraient sans doute devant l'institution légale d'un salaire minimum pour l'ouvrier. Les deux choses néanmoins sont corrélatives; et si l'intervention de l'État doit s'exercer dans le domaine économique, il est singulièrement audacieux de la mettre au service d'une élite. Par son exagération même, la surtaxe nouvelle aura pour résultat de provoquer, dans la prochaine année de cherté des céréales, un contre-mouvement d'opinion assez puissant pour faire disparaître à la fois et la taxe additionnelle et la taxe primitive.

Plus la société doit, ce nous semble, traiter avec faveur la masse des laborieux pacifiques, destitués de tout capital, plus elle est autorisée à traquer, à détruire par tous les moyens en son pouvoir la bande sauvage qui lui déclare la guerre et se flatte de l'anéantir. Le gouvernement avait commencé sa campagne avec l'année nouvelle et des perquisitions avaient été faites le 1er janvier au domicile d'un certain nombre d'anarchistes, dont plusieurs se sont trouvés être en même temps des voleurs. Sur une interpellation de M. Clovis Hugues, qui aurait voulu sans doute, comme le lui disait dans sa réponse M. Raynal, que l'on laissât à ces individus « la liberté du laboratoire », la Chambre renouvela sa confiance au ministre de l'intérieur. Elle fit bien, puisque de nouvelles bombes ont encore éclaté depuis cette époque, l'une au café Terminus dont nous parlions il y a quinze jours, l'autre dans un hôtel de la rue Saint-Jacques, logis de pauvres, dont la concierge a été tuée par l'explosion.

D'autres bombes ont été découvertes ailleurs, dont on a pu paralyser les effets funestes; mais il est clair que l'entreprise d'assassinat anonyme est loin d'être à bout et qu'elle se propose, pour remplir ce programme que Vaillant nous a confié avoir été celui de toute sa vie: « ne pas faire de mal à son semblable », de tuer, mutiler et estropier le plus de gens possible. Les misérables qui préparent, par de tels moyens, la civilisation améliorée dont ils rêvent, trouvent, heureusement pour nous, en face d'eux un pouvoir qui entend faire usage des lois dont on vient de l'armer et qui, s'il en était besoin, saurait en

réclamer de nouvelles. A mesure que le mal se propage, le souci des remèdes à y apporter hante les esprits les plus dédaigneux à l'origine, ceux des Anglais par exemple, qui ont longtemps affecté de traiter ces cas par le mépris, et que l'explosion d'une bombe, au pied de l'Observatoire de Greenwich, commence à faire réfléchir.

Ces petites tribus meurtrières, nées dans notre sein, formées du même sang que nous, méritent par l'essence particulière de leur barbarie acquise la qualification de sauvages que nous réservons d'habitude aux peuplades du centre de l'Afrique, contre lesquelles de temps à autre nous mobilisons quelques troupes. Avec les premières, nous ne pouvons pas nous flatter de jamais signer la paix ; nous finissons toujours par la faire avec les secondes. Telle sera en effet l'issue de la lutte que la France a dû entreprendre contre les Touaregs voisins de Tombouctou, lorsqu'elle aura vengé la défaite et la mort du lieutenant-colonel Bonnier, qui s'était, un peu vite et imprudemment peut-être, emparé de la vieille capitale du désert.

On avait accueilli avec satisfaction la nomination d'un gouverneur civil au Soudan, par ce simple motif que la direction de M. Grodet, substituée au commandement du glorieux colonel Archinard, marquerait la ferme intention du gouvernement de clore l'ère des conquêtes. Chaque colonne coûte plus d'un million, et on pensait avec raison que les budgets sans cesse grossissans de notre colonie africaine gagneraient d'être réduits enfin à des proportions normales. Il était en outre grand temps de songer à l'organisation de territoires allant chaque jour se dépeuplant. Un officier qui a longtemps expéditionné dans ces parages, interrogé sur l'état de la population, répondait dans la familiarité d'une conversation privée : « Nous avons trouvé le désert et nous l'avons complété. » C'est à la paix et au commerce de réparer les désastres inséparables de la guerre.

Lorsque le gouverneur civil du Soudan y arriva vers la fin de décembre, son premier soin fut de donner l'ordre d'arrêter les colonnes en marche qui étaient parties quelques jours auparavant pour des destinations inconnues. Le sous-secrétariat des colonies lui prescrivit de n'engager aucune expédition militaire sans son autorisation, sauf le cas où l'on se verrait dans la nécessité de repousser une attaque. Sur ces entrefaites on apprit à Paris l'entrée du colonel Bonnier à Tombouctou. Il avait vaincu sans ordres, mais enfin il avait vaincu, et l'on devait lui faire crédit de quelque indulgence. La puissance de Tombouctou est aujourd'hui quelque peu déchue, mais, comme centre religieux, la ville demeure l'une des plus importantes du Soudan. Son nom seul avait gardé un tel prestige en Afrique et même en dehors de l'Afrique, que la nouvelle de ce fait d'armes devait produire un sérieux effet moral.

C'est ainsi qu'il fut envisagé à Londres et à Berlin comme l'événement le plus considérable qui ait eu lieu dans le partage du continent

noir depuis 1890. La décadence de Tombouctou étant due aux exactions des Touaregs pillards qui rançonnent les caravanes, — ce qui avait déterminé une grande partie de celles-ci à se diriger vers Ega, un des postes avancés de la Compagnie du Niger, — nos rivaux d'outre-Manche, tout en se réjouissant très loyalement de notre conquête, pour les intérêts généraux de la pénétration européenne, ne purent se défendre d'envisager ses résultats au point de vue anglais avec quelque inquiétude. Ils exprimèrent la crainte que le trafic ne fût détourné de Sierra-Leone et du Bas-Niger au profit du Sénégal ou de l'Algérie. « Si Tombouctou, — écrivait le docteur Lenz, le dernier Européen qui ait séjourné dans cette ville, en 1880, — se retrouvait sous l'influence d'un gouvernement fort, il prospérerait de nouveau. L'antique querelle entre Touaregs et Foulbès, qui la divise et la paralyse, prendra fin lorsqu'une troisième puissance viendra s'immiscer dans ces luttes. »

Ce moment est venu ; nous nous trouvons en présence d'un fait accompli et il ne peut plus être question maintenant d'évacuer Tombouctou, quelle qu'ait été l'opportunité de l'occupation que l'on a pu regarder comme prématurée, quelque douloureux que puisse être l'échec qui a suivi cette conquête. Le 7 février, en effet, on apprenait que le colonel Bonnier, parti en reconnaissance à la tête d'une compagnie et demie de tirailleurs, en laissant à l'un de ses subordonnés le commandement de Tombouctou, avait été surpris nuitamment, à cinquante kilomètres de cette ville, par des Touaregs à cheval, suivis de fantassins armés de lances. Quatre-vingts des nôtres furent tués, parmi lesquels le vaillant et malheureux colonel, ainsi qu'une dizaine d'officiers européens.

Ce guet-apens, dont le succès était évidemment dû à un trop grand mépris de nos adversaires, à une trop grande confiance en notre supériorité, a sans doute pour auteur le chef touareg auquel Tombouctou payait tribut. Ce despote, nommé El-Ouallisk, qui occupe la partie nord de la branche du Niger, depuis Sokoto jusqu'au Touat, fixe tous les ans à sa guise les « coutumes » qu'il entend lui être servies. Il a dû se trouver directement lésé dans ses intérêts par notre prise de possession de la ville sainte.

Il convient de signaler avec éloges, — les étrangers, les Anglais notamment, bons juges en matières coloniales, nous les ont adressés avec sympathie, — la constance honorable avec laquelle le parlement et l'opinion publique en France ont accueilli la nouvelle de cette sanglante affaire. L'échec du reste, suivant à courte distance un succès, n'en compromet pas les résultats. Nos forces à Tombouctou sont suffisantes, et, pour soutenir la garnison qui y réside par des détachemens d'Algérie et du Sénégal, et assurer son ravitaillement, des ordres ont été donnés qui enlèvent toute inquiétude. La France saura se résigner aux sacrifices d'argent nécessaires pour apprendre aux tribus belliqueuses

du Sahara, depuis le Niger jusqu'aux confins de la Tripolitaine, dans les bourgades du Touat et sous les tentes de cuir des Touaregs, que l'influence du drapeau tricolore sur les destinées politiques de cette région est inévitable.

La prise de Tombouctou aura en effet, bien qu'indirectement, un résultat analogue à celui qu'aurait eu l'expédition du Touat, préparée l'année dernière avec beaucoup d'adresse. Les troupes réunies par le gouverneur général de l'Algérie n'attendaient plus qu'un ordre de départ pour se diriger vers l'extrême-sud, lorsque l'affaire hispano-mauresque de Melilla fit rentrer les sabres dans les fourreaux. Notre ministre des affaires étrangères craignit de paraître, aux yeux de l'Europe, chercher à profiter des embarras du Maroc pour étendre notre colonie à ses dépens et suspendit les opérations projetées. D'ailleurs la politique suivie à l'égard des Touaregs par M. Cambon ne préconise la force qu'à la dernière extrémité et s'arrange pour n'y avoir recours que le moins possible. Les relations commerciales aujourd'hui établies avec les confédérations du nord-est sont un heureux résultat de cette conduite.

Si l'Angleterre voit sans jalousie la France se fortifier au Soudan, elle manifeste de plus en plus nettement l'intention de faire comprendre le bassin du Nil dans la sphère d'influence britannique. C'est ce qui donne à ses yeux tant d'importance à l'occupation de l'Ouganda, à laquelle elle se propose d'associer dans l'avenir un ou deux postes avancés sur le fleuve ; de façon que nul n'ignore parmi les États civilisés, — aussi bien ceux qui ont en ces parages des traités avec elle, comme l'Allemagne et l'Italie, que ceux qui n'en ont pas, comme la Belgique et la France, — que la Grande-Bretagne entend se charger seule de « protéger les sources du Nil », de la même manière qu'elle protège déjà l'Égypte. On l'a dit et le fait est incontestable : qui tient les sources du Nil domine l'Égypte ; dans l'hypothèse, bien entendu, où ces sources sont aux mains d'une puissance organisée et non des sauvages.

Cette opinion est si bien enracinée à Londres qu'un des seuls motifs qui pourrait faire relâcher le Foreign Office de son occupation du Delta égyptien serait peut-être la possession de la Haute-Égypte. Il continuera jusque-là à faire la sourde oreille toutes les fois qu'on lui rappellera ses promesses anciennes d'évacuation, et restera au Caire pour y accomplir la mission qu'il s'est imposée à lui-même, mission qu'il a si souvent déclaré être noble, grande et désintéressée qu'il en est arrivé à le croire.

Les conflits cependant renaissent souvent entre l'Égypte et l'Angleterre. Le tuteur a la main lourde et le pupille sent venir sa majorité. L'an passé c'était le khédive qui se trouvait en désaccord avec lord Cromer, et le cabinet de Saint-James croyait la situation assez grave pour doubler le corps d'occupation. Abbas-Pacha dut passer sous les

fourches caudines. Le proconsul britannique remporta une victoire de plus ; il donna l'exclusion à un ministre qui ne lui revenait pas. Plus récemment c'était avec le Conseil législatif égyptien qu'éclatait un nouveau dissentiment de lord Cromer ; puis est venue la question des frais supplémentaires de l'occupation. Enfin, ces dernières semaines, le voyage entrepris par Abbas dans le Sud, pour faire connaissance d'une partie de ses sujets et inspecter les troupes à la frontière, a amené ce qu'on a nommé l'incident Kitchener.

Blessé des appréciations plus ou moins fondées, en tous cas peu bienveillantes, faites à haute voix par le Khédive, qui les passait en revue, sur les bataillons commandés par des officiers anglais, Kitchener-Pacha remit sa démission de *sirdar* ou généralissime de l'armée égyptienne. En même temps le différend était porté à Londres, d'où l'on envoyait à Abbas, sous forme d'ultimatum, l'ordre de se rétracter et de destituer, comme gage de sa soumission, le secrétaire d'État indigène de la guerre, Maher-Pacha, coupable d avoir reçu avec une trop visible satisfaction les confidences de son maître. Le jeune khédive a dû plier et faire paraître, dans son journal officiel, un ordre du jour au sirdar par lequel il se déclarait enchanté de toutes ses troupes et en particulier des officiers anglais.

La France est d'autant plus à son aise pour s'exprimer en toute franchise, vis-à-vis de sa voisine d'outre-Manche, sur le système pratiqué par lord Cromer, que la presse anglaise a unanimement reconnu combien notre attitude, dans toute cette affaire, avait été correcte à l'égard du Royaume-Uni. Tous ceux qui connaissent la situation actuelle en Égypte se demandent à quoi aboutira la politique suivie depuis quelque temps par le cabinet de Londres, envers un souverain jeune, trop fardent peut-être, mais en tous cas brave, intelligent, instruit, auquel l'éducation tout européenne qu'il a reçue, jointe au souvenir illustre de ses ancêtres, rendent chaque jour plus pesant l'état de cruelle dépendance où il est réduit.

Lord Rosebery n'en a cure évidemment et suppose qu'avec quelques corps de cavalerie de plus toute résistance d'Abbas serait vite matée. Les journaux anglais l'ont fait entendre, lors de l'envoi du récent ultimatum, et les plus hardis n'ont pas caché qu'il fallait faire savoir péremptoirement au Khédive actuel que la sauvegarde de l'Égypte ne dépendait pas de sa présence sur le trône. C'est un imprudent langage, puisque l'Angleterre sait fort bien qu'elle serait très embarrassée de le mettre à exécution. Elle est allée au Caire, d'accord avec les puissances, pour y faire la police et y maintenir l'ordre. Quelle serait sa posture, vis-à-vis de l'Europe, si l'ordre venait à être troublé en Égypte par sa faute, si une compression excessive amenait un prince qui, on ne doit pas se le dissimuler, est extrêmement populaire, à rompre en visière à l'agent britannique et à faire appel aux passions religieuses

qui n'ont rien perdu de leur vivacité dans le monde musulman?

Il est clair que le sort des armes ne serait pas douteux; si une éventualité aussi fâcheuse devait se réaliser, le dernier mot appartiendrait aux canons anglais. Seulement on ne voit pas bien ce que la politique anglaise gagnerait à de pareils conflits et l'on voit très bien ce qu'elle y peut perdre. Le sultan, souverain nominal du khédive, entrerait en cause; l'appui moral et même matériel des puissances, garantes des traités sommeillans, pourrait ne pas lui faire défaut. Des rivalités qui ne demandent qu'à se produire, parmi ceux mêmes sur lesquels l'Angleterre compte le plus, se feraient jour en Occident.

Bref, en se plaçant au point de vue purement anglais, l'absence d'affaires, le maintien du *statu quo* est ce qu'il y a de plus désirable. Le parti modéré des Anglo-Égyptiens aperçoit bien cette situation et n'approuve pas le régime de terreur inauguré par lord Cromer. Il pense que lord Dufferin était naguère dans le vrai, en préconisant la persuasion et la douceur comme les seuls moyens de faire œuvre durable en Égypte. De la part de la France, le khédive ne recevra jamais que des conseils de prudence et de modération; notre politique ne suit au Caire aucune voie détournée; les Anglais eux-mêmes le proclament. La loyauté de notre diplomatie nous permet donc de donner des conseils qui ne sont dictés que par le souci de la paix générale.

Ce sont des conseils, inspirés par le même esprit, que nous n'avons cessé de donner à l'Italie, quand nous lui suggérions, — d'accord en cela avec les membres mêmes de la Triple Alliance, — que le meilleur moyen de remettre sur pied ses finances était de réduire ses dépenses militaires. Un patriote italien, à qui l'on parlait de supprimer deux corps d'armée sur douze, disait à son interlocuteur : « Ce n'est pas deux corps d'armée qu'il faudrait licencier pour en conserver dix; c'est dix qu'il faudrait licencier pour en conserver deux. » Sans parler de coupes aussi sombres, le peuple italien doit commencer à s'apercevoir que ses diplomates, qui passaient autrefois pour les premiers du monde, et qui, du temps de Cavour, prouvaient à l'Europe qu'ils étaient dignes de leur vieille renommée, se sont lourdement trompés cette fois en contractant une alliance qui ne garantit à leur pays autre chose que des embarras d'argent.

On prêtait, il y a quelques jours, au comte Nigra cette opinion que : « Si l'Italie voulait se passer d'une alliance, elle ne serait plus qu'une grande Belgique et perdrait toute son influence dans la vie européenne. » Que le propos soit vrai ou non, — il n'a pas été démenti, — il rend assez bien l'idée fausse que l'Italie attache à la conservation de sa force militaire. Ce qui empêche la Belgique, dont le sort ni le crédit ne semblent d'ailleurs pas méprisables, d'avoir une influence prépondérante, c'est uniquement que son territoire est exigu. Une « grande Belgique » jouerait, sans avoir besoin d'aucune alliance, un rôle fort

important. La France, qui n'est à tout prendre qu'une « grande Belgique », n'était pas une quantité négligeable, même dans l'isolement où elle s'est trouvée de 1870 à 1891.

Le moment n'est pas venu encore où le gouvernement italien ouvrira les yeux à l'évidence, puisque les vues du cabinet Crispi, exposées à la Chambre par le ministre des finances M. Sonnino, tendent plutôt à combler le déficit par des impôts que par des économies. Avant de résumer ce plan financier, il convient de reconnaître le courage avec lequel les ministres du roi Humbert ont décrit le mal dans toute son étendue. M. Sonnino a commencé par évaluer le déficit à 177 millions, soit plus de 10 pour 100 du total du budget. En outre la dette flottante dépasse un demi-milliard, et la situation déplorable du marché italien exige que le ministre subvienne à la fois au déficit du budget, au compte du Trésor, à la circulation monétaire et à celle des banques. M. Sonnino fait appel à la fois aux économies et aux accroissemens d'impôts, mais dans quelle proportion inégale !

Pour parer au déficit avoué de 177 millions, le budget de la guerre, sur un chiffre de 253 millions, n'offre que 6 millions d'économies, somme qui, jointe à 4 millions distraits du budget de la marine, ne porte qu'à 10 millions le total des réductions militaires.

Aux économies, M. Sonnino ne demande en tout que 45 millions, soit un quart du déficit, et encore 27 millions seulement se réaliseront immédiatement. Le ministre a fait entrevoir la perspective de nouvelles diminutions de dépenses quand le gouvernement aura pu accomplir la vaste réforme administrative qu'il médite. A cet effet il demande de pleins pouvoirs; en d'autres termes, l'abdication temporaire du parlement. Les impôts nouveaux se décomposeraient ainsi : 17 millions seraient demandés à la propriété foncière non bâtie, 52 millions à la richesse mobilière ; la taxe sur le sel, déjà très lourde, serait augmentée de 8 millions ; les alcools et les droits de succession devraient rendre 9 millions de plus ; enfin un impôt général à créer, sur le revenu, que l'on évalue à 10 millions, serait chargé de parfaire la somme globale de 100 millions d'impôts nouveaux.

Il manquerait encore, pour l'année 1894-1895, une cinquantaine de millions d'après les chiffres ministériels. Parmi les contributions nouvelles figure un impôt sur la rente italienne, qui se trouvera réduite à 4 pour 100. C'est une conversion forcée ; avec des finances florissantes l'Italie aurait pu faire cette conversion à l'amiable, puisque les rentes 4 pour 100 de la Russie, de l'Autriche, de l'Égypte se traitent déjà aux environs du pair. Mais le résultat aurait été tout autre pour le crédit de la Péninsule, puisqu'une conversion forcée n'est autre chose qu'une faillite partielle.

Tel est, dans son ensemble, le programme du cabinet Crispi ; la Chambre et le pays lui ont fait un médiocre accueil ; on pouvait s'y attendre.

L'Italie voudra-t-elle, pourra-t-elle assumer ces charges nouvelles? Ce qui vient de se passer en Sicile est de nature à nous en faire douter. Si elle les repousse cependant, et si d'autre part elle persiste à ne pas entrer plus largement dans la voie des économies, c'est la banqueroute à brève échéance. Le premier ministre l'a suffisamment fait entendre. Quelque répugnance que l'on éprouve à Montecitorio pour les projets de M. Crispi, l'opposition doit être peu disposée, dans les circonstances présentes, à prendre le pouvoir, et M. Crispi lui-même doit avoir peu de goût pour une dissolution, qui l'obligerait à faire un appel au pays avec une plate-forme évidemment impopulaire. La situation de l'Italie, qui aurait pu être si belle, est donc, par la faute des gouvernans, pleine de tristesses et d'obscurités.

Tandis que de grandes nations, en s'abandonnant à des chimères, compromettent à plaisir l'avenir qui s'ouvrait pour elles sous les plus heureux auspices, de petits peuples, récemment appelés à la vie publique, cherchent dans le recueillement à tirer parti de l'indépendance qu'ils doivent à l'amitié, trop tôt méconnue, d'un puissant voisin. Telle est la principauté de Bulgarie, dont on n'a guère parlé jusqu'ici que pour en dire du mal, et qui vaut certainement mieux que sa réputation factice. Le premier souverain de cet État des Balkans, Alexandre de Battenberg, mort récemment comte de Hartenau, disait en montrant Sofia, du haut d'une terrasse surplombant sa capitale : « Qui croirait qu'une si petite ville puisse contenir tant de haines! » Les haines s'apaisent à Sofia sous le prince jeune, actif, dévoué depuis sept ans aux intérêts de sa patrie d'adoption.

Le peuple bulgare, qui avait salué avec joie l'an dernier le mariage du prince Ferdinand avec la princesse de Bourbon-Parme, a vu, il y a quelques semaines, par la naissance d'un héritier de ce trône, croître les chances de fondation d'une dynastie nationale. Au point de vue économique et moral le pays, depuis son affranchissement, est en notable progrès : il compte près de 3 000 écoles pour une population de 3 millions 300 000 âmes; l'instruction primaire est gratuite et obligatoire. En attendant la construction du chemin de fer central, destiné à faire communiquer la principauté avec le Danube et la Mer-Noire, diverses lignes secondaires sont, les unes presque achevées, les autres déjà en exploitation. Le budget augmente; il est passé de 35 millions de francs en 1885 à 89 millions en 1893; mais les finances bulgares sont plus sagement administrées que celles d'autres petits États limitrophes; et si le ministère a la prudence de borner ses ambitions diplomatiques, on n'aura pas à Sofia trop à se plaindre, ce nous semble, de la destinée.

V G. D'AVENEL.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

LE RÈGNE DE L'ARGENT

I

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Quel est le roi des sociétés contemporaines ? Il semble bien que c'est l'Argent. Il a établi sa domination sur les ruines des pouvoirs historiques ; à mesure que tombent ou décroissent les autorités anciennes, religion, royauté, aristocratie, l'empire de l'argent grandit. C'est lui, déjà, le vrai souverain, et ni mers ni montagnes ne bornent sa souveraineté. Il règne sur les esprits non moins que sur les corps, et rares sont les âmes qui n'acceptent pas son joug. Il a succédé aux dieux qui meurent, aussi bien qu'aux rois qui s'en vont ; il est l'héritier des autels déserts comme des trônes vides. C'est à lui, et non plus au Père céleste, que les générations nouvelles disent dans leur cœur : Que ton nom soit sanctifié ! que ton règne arrive ! Comme autrefois Moïse descendant de la montagne, le Christ, cloué sur la croix, jetterait, du haut du Calvaire, un regard sur les races qu'il était venu disputer à Mammon, il ne verrait guère à ses pieds, dans ce monde racheté par son sang, que des adorateurs du veau d'or.

D'où vient cette royauté de l'argent ? Est-ce bien, chez nous, une usurpation récente, sans racine dans notre passé ? Le principe en est-il en nous-mêmes, dans nos mœurs, dans nos conditions matérielles et morales, politiques et religieuses ? ou bien, tout au rebours, est-ce une domination étrangère, antipathique à notre race, imposée aux nations chrétiennes par des hommes d'un autre sang et d'une autre foi ? Il importe de le savoir, si nous voulons nous

affranchir de cette lourde tyrannie de l'argent. — Mais sommes-nous vraiment anxieux de nous émanciper? De même que les Nibelungen de la tétralogie, nous avons été réduits en esclavage par l'or du nain Alberich; notre âme gît sous le ventre oisif du monstrueux dragon qui garde l'or du Rhin, et nous ne savons de qui naîtra le héros qui doit nous délivrer.

I

Être riche est le premier vœu de l'homme moderne. S'il croyait encore aux fées, la fée de la richesse, pour laide fût-elle, serait la marraine qu'il appellerait au berceau de ses enfans. Être riche est une vocation pour laquelle chacun se sent né. La richesse a toujours été estimée des hommes; mais elle semblait placée si haut, jadis, que le grand nombre osait à peine lever les yeux sur elle. Aujourd'hui, tous voudraient en avoir leur part : qui n'y réussit point s'en irrite, et le pardonne mal à la société. L'amour du bien-être et, aussi, le désir de jouir de la vie ont envahi toutes les classes. C'est un des traits de la démocratie contemporaine. Les peuples modernes ont besoin d'être riches. Le prodigieux développement de l'industrie semblait devoir mettre les biens de ce monde à la portée de toutes les mains. C'était comme un engagement d'honneur qu'avaient pris, vis-à-vis des masses, la science et la démocratie. Les classes dont autrefois les ambitions ne s'élevaient guère au-dessus de la condition paternelle ont, à leur tour, des aspirations vers le confort, vers le luxe, vers le loisir, vers tout ce que procure l'argent. Si vite qu'ait grandi la richesse, les exigences de la vie civilisée ont crû plus vite encore. Le progrès du bien-être n'a fait qu'augmenter les besoins et provoquer les appétits. Et cela est conforme à la nature de l'homme.

De même, jamais la richesse n'a excité autant d'envie que depuis qu'elle semble accessible à tous. Cela, aussi, est conforme à la nature humaine. On pardonne moins à la fortune depuis qu'elle n'est plus un privilège de caste. « Pourquoi eux plutôt que nous? pourquoi pas moi comme un autre? » répètent, chaque jour, des millions d'êtres humains qui tous ont l'intelligence et la volonté tendues vers le même but. Qui est pauvre se sent malheureux et se croit victime d'une injustice. De là le socialisme, et de là l'anarchisme.

La course à la fortune, voilà le spectacle qu'offrent, presque partout, nos sociétés occidentales. Elles ressemblent à un cirque morne où grands et petits, jeunes et vieux, les parens traînant par la main leurs enfans, courent à l'envi, se renversant en chemin et se foulant aux pieds les uns les autres. C'est à cette

poursuite fiévreuse que les pères dressent leurs fils. L'éducation, pour la plupart, n'est qu'un entraînement en vue de ce steeple-chase à la fortune ; tant pis pour ceux qui tombent en route, ou demeurent fourbus en gagnant le prix. Encore, dans notre vieille Europe, sommes-nous en retard sur l'Amérique ; nous semblons aux Américains mous et engourdis dans cette lutte pour la fortune (1). C'est au Nouveau Monde qu'il faut voir se ruer les coureurs à l'assaut de la richesse. Le Yankee, dégagé des traditions et des entraves du passé, est le type classique de cet effort constant et universel vers l'argent. Son front en demeure marqué ; toute la vie américaine en porte les stigmates.

Et cela est-il seulement vrai de l'Amérique? Sommes-nous si en retard sur elle? et de cette tension de tous nos muscles vers l'argent, ne nous reste-t-il pas, à nous aussi, une déformation physique et morale? Notre conscience se détériore ; les délicatesses et les pudeurs de l'honnêteté s'oblitèrent. Nos sens de modernes, hystériquement raffinés pour les voluptés perverses, s'émoussent en fait d'honneur et de scrupules. L'argent mal gagné n'a plus mauvaise odeur. Si l'improbité formelle nous choque encore, le mercantilisme pénètre partout : c'est un autre des caractères de notre démocratie. Médecins, avocats, ingénieurs, écrivains, artistes, politiques, le mercantilisme est en train d'avilir les professions les plus nobles, celles qui naguère méritaient le nom de libérales. Toutes tendent à devenir un métier, une affaire, et prennent les vues intéressées et la morale lâche des gens d'affaires. L'argent est la commune mesure des choses et des mérites. Carrières libérales, commerce, industrie, le vieil honneur professionnel est partout en déclin. Tout est matière à trafic. C'est, dans tous les rangs, comme une involontaire suggestion ; l'or aux reflets fauves hypnotise les intelligences — et les consciences.

L'argent est le grand ressort de la vie moderne. Balzac l'avait déjà senti ; l'argent est le héros, le protagoniste de sa *Comédie humaine* (2). C'est par là, peut-être, qu'elle est restée si vivante. Le théâtre, comme le roman, a dû faire large place aux millions, aux combats autour d'une succession ou d'une dot, témoin Scribe, témoin Augier, pour ne nommer que des morts (3). Et ce rôle de l'argent dans nos sociétés a singulièrement grandi depuis Balzac, et depuis Scribe. La compétition universelle, l'avènement des nouvelles couches au pouvoir et aux fonctions pu-

(1) Voyez l'étude de M. A. Chevrillon dans la *Revue* du 1er avril 1892.

(2) Voyez Taine, *Nouveaux Essais de critique et d'histoire;* Balzac.

(3) M. Alexandre Dumas fils, si je ne me trompe, reproche quelque part à Scribe d'avoir donné pour base à sa morale dramatique la vénération de l'argent. La grande récompense de la vertu, chez Scribe, c'est un mariage riche. Mais est-ce particulier à Scribe? et n'est-ce pas tout bonnement l'honnête morale bourgeoise ?

bliques, le renchérissement de la vie et les exigences du luxe, les tentations et les périls de la spéculation, le dangereux aléa des placemens mobiliers, la dépréciation continue des fortunes patrimoniales par la diminution des revenus du sol et par la baisse du taux de l'intérêt, autant de causes qui ont astreint toutes les familles, anciennes ou récentes, à ce perpétuel souci de l'argent. Combien y échappent? Vivre de ses rentes, l'ignoble ambition de nos classes bourgeoises, devient un rêve que peu d'élus peuvent réaliser.

En ce sens, on pourrait soutenir qu'il n'y aura bientôt plus de riches. Riches ou pauvres sont, déjà, presque également en proie au même souci. Ce n'est pas que ce vulgaire souci de l'argent, auquel si peu se dérobent, s'affiche partout publiquement. Fi donc! cela est de mauvais ton. Cette préoccupation mesquine ne s'étale guère que chez les petites gens. Les autres la dissimulent sous des dehors d'indifférence; c'est un reste des traditions aristocratiques. La vie mondaine est une école d'hypocrisie. Là aussi l'argent est le moteur secret, mais la chose à laquelle on pense le plus est celle dont on parle le moins. Les dépenses, les rentrées, les prix, détails vulgaires que les gens bien élevés sont censés ignorer. Ce genre d'hypocrisie est un hommage de plus à la vertu de la richesse. On tient tant à l'argent qu'on veut avoir l'air d'en posséder assez pour n'avoir point à compter avec lui. On met son amour-propre, on met sa gloire, à passer pour riche. Pareils aux lépreux d'un conteur israélite, nos mondains portent un masque d'or, au sourire grimaçant, sous lequel se cachent leurs convoitises et leurs embarras d'argent (1). Être et non paraître, était la devise du sage; paraître semble, aujourd'hui, le mot d'ordre des hommes de quelque éducation. La médiocrité s'ingénie à contrefaire l'opulence. A-t-on encore le stoïcisme de se passer des satisfactions de la fortune, on a rarement l'héroïsme de laisser transpirer sa pauvreté. L'on dirait que pauvreté est devenue vice, et qu'être pauvre est l'irrémédiable déchéance.

II

Le sentiment que doit nourrir une pareille société envers les grosses fortunes, on le devine; et s'il se trouve une race aux mains de laquelle les écus semblent s'agglomérer, on prévoit de quel mélange d'admiration et de jalousie elle sera entourée. C'est l'histoire des juifs. Au fond de l'antisémitisme, il y a un levain de convoitise. Cette prise d'armes, contre la haute banque et la

(1) M. Marcel Schwob, *le Roi au masque d'or.*

Bourse, provient moins de l'aversion pour les richesses que de la passion des richesses. Dans nos révoltes contre le règne de l'or, il s'en faut, hélas! que tout soit noble et désintéressé. Elle n'a, le plus souvent, cette croisade, rien de chrétien : Dieu sait si c'est notre bon ange, ou si c'est le Malin qui nous souffle la haine des manieurs d'argent. Ce qui provoque tant de colères contre les parvenus de la spéculation, ce n'est pas tant, d'habitude, la charité, l'amour fraternel du pauvre, le souci des petits trop souvent dépouillés par de coupables manœuvres; c'est, plus encore, l'envie, la cupidité, l'amour de l'argent qui couve dans la boue de nos cœurs. Sémites ou Aryens, le grand grief des foules chrétiennes contre les rois de la Bourse et les hauts barons de la Banque, c'est qu'ils sont trop riches.

Si nous étions de vrais chrétiens, imbus de l'esprit de l'Évangile, nous n'irions pas jalouser les princes de la finance, et si nous avions un reproche à faire aux juifs, ce ne serait pas de thésauriser les trésors de ce monde qui craignent les vers et la rouille (1). Loin d'envier aux juifs la royauté de l'argent, nous leur dirions le mot du roi de Sodome à leur père Abraham : *Da mihi animas, cætera tolle tibi* (2). Mais, justement, ce à quoi nous tenons, non moins que les fils de Juda, c'est à l'argent; et c'est parce qu'il en prend trop, à notre gré, que tant de voix s'élèvent contre Israël.

Jésus disait à ses disciples : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois; vous ne pouvez servir Dieu et Mammon (3). » Or, Mammon c'est la richesse. Cette parole a bien vieilli depuis le Sermon sur la montagne; les chrétiens de nos jours ont changé tout cela. L'on compte quatre cents millions d'hommes baptisés au nom du Christ; combien parmi eux se font scrupule de servir Mammon? Après dix-huit cents ans, Mammon est redevenu le prince de ce monde. Les plus pieux se partagent entre Dieu et lui, et ce n'est pas l'héritage des biens éternels qui leur donne le plus de soucis. On croirait, en vérité, que c'est aux pauvres que s'applique la menaçante similitude du chameau et du trou de l'aiguille. S'ils s'inspiraient de l'Évangile, les chrétiens redouteraient plutôt d'être riches; mais reste-t-il des chrétiens parmi nous? Sous le froc du moine sans doute, ou sous la guimpe de la sœur de charité. J'aperçois bien encore des catholiques, des protestans, voire des orthodoxes, qui croient et qui prient; mais combien de chrétiens parmi eux? Pour la plupart, le christianisme s'est figé en formules et en rites.

Ironie des choses et dérision de l'histoire! Des nations qui se

(1) Mathieu, VI, 19.
(2) Genèse, XIV, 21.
(3) Mathieu, VI, 24.

disent chrétiennes ne peuvent pardonner à ceux qu'elles accusent de s'emparer de la richesse. Quel étrange grief pour les disciples des pêcheurs de Galilée, et comme sonnent faux à nos oreilles le *Beati pauperes* et le *Væ divitibus!* Combien s'est dilué au cours des siècles l'élixir divin, et qu'il y a loin, chez les meilleurs, de la doctrine à la pratique, de la foi aux œuvres! Que sera-ce de ceux qui ont rejeté la loi du Christ et qui se rient de la folie de la Croix? Le christianisme était venu dans le monde réhabiliter la pauvreté; les pauvres étaient la noblesse du Christ; et, après dix-neuf siècles d'efforts et d'exemples héroïques, la pauvreté semble décidément vaincue. Les chrétiens mêmes sont las d'arborer ses couleurs. Quels sont, aujourd'hui, ses amans ou ses chevaliers, et qui irait la prendre pour fiancée? Elle est, de nouveau, redevenue veuve (1), la maigre épousée du mystique d'Ombrie, et où sont ceux qui la courtisent? Qui, parmi nous, en dehors des cloîtres démodés, où se réfugient les âmes maladives encore atteintes de la passion surannée du sacrifice, qui de nous tend les bras à la bienheureuse Pauvreté? La dame de nos pensées, celle à qui vont en secret nos cœurs, c'est la Richesse. Autrefois, en dehors des ascètes et des croyans, jusque chez les païens, chez les stoïciens, chez les cyniques, ils n'étaient pas rares les hommes qui s'accommodaient de peu et mettaient leur honneur à soutenir le bon renom de la pauvreté. Aujourd'hui, nous ne savons plus guère être pauvres.

Ce n'est pas que nous soyons si grossiers que tout ce que peut cacher de délicates jouissances une honnête pauvreté échappe à nos sens. Nous faisons bien encore parfois l'éloge de la pauvreté, de la médiocrité, vantant ses charmes, la liberté qu'elle vaut à l'esprit, — la paix qu'elle apporte au sage, affranchi par elle des souci des affaires, — la saveur toujours nouvelle qu'elle donne aux affections, — le prix qu'elle confère au travail et au loisir. Les raffinés d'entre nous célèbrent en beau langage la joie, la poésie d'être pauvre; mais cette joie et cette poésie, nous les goûtons surtout en imagination, chez les autres, ou de souvenir, après coup, quand nous les avons perdues (2). Chez certains, cette façon d'idéaliser, de loin, la pauvreté, est une manière de dilettantisme, presque de dandysme. C'est devenu si vulgaire d'être riche! et c'est si mesquin de vouloir l'être! Les plus sincères d'entre nous me font penser au philosophe qui scandait son panégyrique de

(1) Dante, *Paradis*, canto XI.

(2) « C'est chose vraiment exquise que d'avoir été pauvre, écrivait Pierre Loti; je bénis cette pauvreté inattendue qui arriva un beau jour, au lendemain de mon enfance trop heureuse... elle a donné du prix à mille souvenirs; elle a beaucoup jeté de charme sur ma vie; je ne puis assez dire tout ce qu'elle m'a appris et tout ce que je lui dois. »

la pauvreté sur une table d'or. Les vrais riches, a dit un poète aimé des petits et des humbles, ce sont les pauvres (1). Rien de plus vrai pour qui a le cœur de travailler et la sagesse de se contenter de peu. Mais, philosophes ou croyans, ceux-là se font rares. Combien de chrétiens, et de chrétiennes, remarquait récemment un penseur évangélique, loin de savoir se contenter de peu, ne savent pas se contenter de beaucoup (2). Et quand il en est ainsi des chrétiens, pourquoi en serait-il autrement du juif?

Le juif, que nous nous représentons comme le grand prêtre du culte de Mammon, chante, lui aussi, dans sa synagogue les vertus de la pauvreté. Ses livres, devenus les nôtres, sont tout pleins de l'éloge du pauvre. Nous allons répétant que sa religion est toute matérielle, qu'elle glorifie partout la richesse, qu'elle ne songe jamais qu'aux biens de ce monde. C'est mal la connaître. La richesse n'est point au nombre des *schemoné esré*, des dix-huit bénédictions que, depuis trois semaines de siècles, le juif orthodoxe implore de l'Éternel. Toute une portion au moins des livres hébreux, la plus populaire en Israël, celle qui tient le plus de place dans sa liturgie, comme dans la nôtre, exalte sans cesse le Pauvre. Les Psaumes sont ici d'accord avec les Évangiles, et la nouvelle loi continue l'ancienne. Notre *Beati pauperes spiritu* est comme le résumé du Psalmiste. Certains exégètes ont été jusqu'à faire des Psaumes le livre des pauvres, des *ebionim* représentés comme une confrérie de piétistes, une sorte de puritains de Juda (3). Le pauvre est le favori de Jéhovah ; pauvre et juste, *ebion* et *çaddik*, sont synonymes pour ces vieux Sémites. Et ce qui est vrai des psalmistes l'est presque autant des prophètes, de celui notamment que la critique moderne nomme le second Isaïe.

Les fils d'Israël s'inspireraient dans leur vie des leçons de leurs psaumes qu'ils feraient, eux aussi, bon marché des richesses. Mais, tout comme les chrétiens, ils répètent des lèvres, en langue morte, les sublimes versets des cantiques de Sion et ils laissent cela dans les livres des scribes, au lieu de l'emporter dans leur cœur. Le juif vieilli abandonne à ses aïeux de la maigre Palestine les louanges de la pauvreté, et il court à la Bourse et aux lieux où l'on a chance de faire fortune. « Lui, qui a bouleversé le monde par sa foi au royaume de Dieu, ne croit plus qu'à la richesse. » —

(1) *Les vrais Riches*, par F. Coppée.

(2) M. E. Naville, *le Témoignage du Christ et l'unité du monde chrétien*, Cherbuliez, 1893.

(3) Voyez l'ouvrage posthume d'Isidore Loeb : *la Littérature des pauvres dans la Bible*; Paris, Léopold Cerf, 1894. Cf. Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, t. III, liv. v, *les Anavim*.

Est-ce au juif, ou au chrétien, que doit s'appliquer cette dure parole de Renan (1)?

En vérité, je ne sais trop; car, n'en déplaise à Renan, des juifs qui savent supporter la pauvreté il en est encore; mais nous n'avons pas les yeux sur eux, nous ne daignons point les remarquer. Nous ne savons même pas toujours que dans les grandes juiveries la foule est pauvre. Pour l'apprendre, il n'est cependant pas besoin de voyages bien longs. Des juifs pauvres et résignés, occupés de tout autre chose que de faire fortune, il s'en rencontre pourtant jusque parmi nous. J'ai moi-même connu, à Paris, un savant israélite, alors septuagénaire, docteur en droit et en médecine, parlant toutes les langues de l'Europe, qui vivait à la façon des vieux rabbins, n'ayant d'autres besoins que ceux de l'intelligence et d'autres joies que celles du travail (2). Plus dénué que Spinoza, il avait dû renoncer à la décence de la pauvreté. Il habitait, rue de Seine, une soupente sous les toits, éclairée par un vasistas; au lieu d'escalier, on y grimpait par une sorte d'échelle. Une caisse de planches disjointes lui servait de bibliothèque, une paillasse et une chaise avec une table de bois blanc étaient tout son mobilier; et, dans ce misérable réduit, le vieillard écrivait obstinément de longs traités sur la législation et sur la médecine du Talmud, sans autre ambition que de voir imprimer ses livres, et de contribuer pour sa part à dissiper les préjugés réciproques de ses coreligionnaires et des chrétiens. Ce type du savant, du *hakham* pauvre, est bien juif, et il est toujours vivant dans les juiveries de l'Est. Depuis l'exode des juifs russes, on en trouve des échantillons dans tous les pays des deux mondes, de Vilna et de Jassy à San-Francisco.

Que si les pauvres, les *ebionim*, ont cessé d'être prophètes en Israël, et si le juif civilisé, ignorant des béatitudes de la pauvreté, court après l'argent, je ne m'en étonne point. Il a été, de longue date, dressé à la chasse des ducats, moins par les exemples de ses pères que par les leçons des nôtres. S'il a pu traverser les siècles, s'il a su redevenir un homme parmi les hommes et échapper à l'opprobre des ghettos, n'est-ce pas grâce à l'argent? C'est l'argent, avant nos philosophes, qui lui a permis de se redresser sous la verge de l'oppresseur; l'argent qui l'a tiré de la nouvelle terre d'Égypte et l'a racheté de la servitude. L'or a été, en vérité, le sauveur d'Israël, le rédempteur de Juda. Encore aujourd'hui, en mainte contrée, en Russie, en Roumanie, la liberté du « Sémite » est dans son portefeuille; le rouble est sa cuirasse et son bouclier. Chez

(1) Renan, *Histoire d'Israël*, t. V.

(2) Le Dr Israël Michael Rabbinowicz, mort en mai 1893, à Londres, où sa vieillesse avait trouvé un refuge.

nous-mêmes, notre estime pour lui se mesure le plus souvent à sa fortune. Qu'il aime l'argent, le juif le lui doit bien. Ne raillons pas le brocanteur de la *Smalah* d'Horace Vernet parce que, au milieu du tumulte des armes, il ne songe qu'à sa cassette. Toute sa force est là. L'argent est la seule puissance qu'aient respectée chez lui chrétiens et musulmans; mais, heureusement pour lui, l'argent est, toujours et partout, demeuré une puissance.

L'amour de l'argent, chez le juif, n'a rien que de naturel; c'est un fait d'atavisme; nous le lui avons nous-mêmes inculqué pendant des siècles. Ce que j'admire, c'est qu'ils n'en soient pas tous atteints; et ce qui me trouble, c'est que le chrétien n'en semble guère moins possédé. Car, si l'argent a fait la force du juif, c'est que l'argent était fort sur les chrétiens; et s'il est vrai que l'or doive rendre le juif tout-puissant, n'est-ce pas que l'or est omnipotent chez nous?

III

Pourquoi l'argent a-t-il tant d'empire sur nos sociétés modernes? De cela, je vois plusieurs raisons. L'une sans doute, — nous y reviendrons, — ce sont nos vices; mais ce n'est pas la seule, car, tout compte fait, il n'est pas sûr que nous ayons plus de vices que nos pères. Une chose certaine, au contraire, c'est que nous avons plus de besoins. L'homme libre, celui qui échappe à la servitude de l'argent, c'est celui qui offre le moins de prise à ce tyran des âmes, partant celui qui a le moins de besoins. Car nos besoins, nos goûts de bien-être, de luxe, de confort sont les liens par où l'argent nous tient enchaînés. Or, nos arts, nos industries, nos sciences modernes ont multiplié à l'infini nos besoins; et c'est autant de prises que notre corps et notre esprit offrent à l'argent. Jamais les hommes n'ont eu autant de besoins, telle est la vérité; jamais la vie civilisée n'a eu pareilles exigences. Les bornes du nécessaire ont été reculées; cela seul suffirait pour que l'argent ait plus d'empire. La faute en est à notre civilisation. Tout s'est compliqué dans la vie moderne, et tout se paye dans la vie moderne.

Nous pouvons vanter la pauvreté, il nous est malaisé de ne pas nous en sentir amoindris. Nous sommes loin de la Judée, ou de la Grèce primitive. La pauvreté n'a plus, chez nous, ni les facilités, ni la dignité qu'elle avait en des civilisations plus simples, chez des peuples plus jeunes, sous un ciel plus clément. L'homme moderne ne vit pas d'une boulette de riz ou d'une poignée de dattes, et le pagne de l'Inde ou de l'Égypte ne suffit plus à nos femmes. Nous sommes des fils de l'Occident, nés d'une terre plus

rude; nous ne ressemblons pas aux lis des champs qui ne travaillent ni ne filent, et qui sont mieux vêtus que Salomon dans toute sa gloire. Nous ne pouvons, pour nous et pour nos enfans, prendre modèle sur les oiseaux du ciel, qui ne sèment ni ne moissonnent et n'ont pas de greniers (1). Nous n'avons ni la sobriété ni l'endurance du Sémite, fils du désert; et nous ne saurions nous contenter de la ceinture de poils de chameau et des sauterelles du Baptiste. Heureux Orient! heureuse enfance de la civilisation, où la pauvreté était noble! où le saint et le prophète, restés près de la nature, pouvaient secouer sur les villes la poussière de leurs pieds nus, pour aller vivre, libres et allègres, sous le ciel de Dieu! Temps lointains, oubliés de l'Occident et que ne reverront plus nos races amollies. Le monde a vieilli; la terre s'est refroidie, et est devenue moins maternelle; l'Orient même se meurt; l'Orient s'en va, reculant sans cesse devant notre civilisation prosaïque. Le confortable, le banal et asservissant confortable est en train de conquérir le globe. Nous sommes esclaves de nos besoins, prisonniers de nos arts, de notre industrie, de notre vie urbaine, partant serfs de la richesse, assujettis au règne de l'argent.

Et puisque nous ne pouvons faire à moins, puisque la masse des hommes a des besoins supérieurs à ses ressources et que, à chaque génération, les inventions de l'industrie, la diffusion de l'instruction et tout ce que nous appelons le progrès nous en inculquent de nouveaux, à quoi bon honnir la richesse? Hypocrisie après tout, ou inconséquence, car pour en faire fi, il nous faudrait réduire nos besoins, et nous ne voulons, ou nous ne savons. Bon gré, mal gré, pour vivre en hommes modernes, il nous faut compter avec l'argent, faire cas de l'argent. Qu'un moine à la tête rasée, ayant fait vœu de pauvreté, dénonce la richesse, je le veux bien : sa robe de bure ou ses pieds nus lui en donnent le droit; mais les autres, les mondains, les affairés, les coureurs de places ou les courtisans de la fortune, comment le leur permettre? Les plus ardens à protester contre l'opulence des riches (et qui nous a dit où commençait le riche?) réclament le confort, l'aisance, le bien-être de la vie; et cela encore, c'est de l'argent.

Tout comme la pauvreté, il serait facile de vanter la richesse; et en en faisant le panégyrique, un philosophe saurait se montrer philosophe. Elle aussi a ses mérites, elle aussi a ses vertus, comme elle a ses vices, ses périls, ses tentations. En bonne morale, ni la richesse, ni la pauvreté n'ont de prix par elles-mêmes : ni de l'une ni de l'autre, je n'oserais affirmer qu'elle nous élève ou nous avilit; qu'elle nous purifie ou qu'elle nous souille. Elles n'ont point

(1) Mathieu, VI, 26.

en elles de vertu purificatrice ou de grâce sanctifiante ; elles valent toutes deux par le sentiment que nous y apportons, et l'une comme l'autre, selon que nous savons ou non en user, peut se montrer libératrice ou assujettissante.

A quoi bon intenter à la richesse un procès qu'elle a gagné d'avance dans le cœur de ses juges? ou porter contre elle une sentence que notre raison ne sanctionne point? Les saints qui abandonnent leurs biens et quittent le monde pour s'enfermer à la Chartreuse où à la Trappe ont le droit de condamner la richesse. A nous autres, gens du monde, cela sied mal. Laissons les lieux communs surannés au rhéteur et au sophiste qui se contentent d'être sages en discours et détachés en paroles. Libre à Tolstoï et à ses ingénus conseillers, le moujik Soutaïef ou le moujik Bondaref, de condamner les hommes « qui vivent à la façon des seigneurs, qui se promènent sous des ombrelles et mangent le pain de la sueur d'autrui » (1). Pour avoir le droit de les réprimander, ces riches qui vivent du pain qu'ils n'ont pas semé, il faut, à tout le moins, se faire à demi paysan et mettre la main à la faux, comme ce grand et naïf Tolstoï. Laissons-le dire que l'argent rétablit l'esclavage et usurpe le travail d'autrui. Il est au moins conséquent avec lui-même, le vieux *ponnischtchik;* après avoir écrit le matin une page contre la richesse et contre les oisifs, il ne va pas, le soir, ponter au club ou applaudir un ballet. Tout se tient chez lui ; et, comme la banque et la grande industrie, il réprouve les villes, les modernes Babylones, la vie urbaine et la civilisation corruptrice. De même que Rousseau nous ramenait à l'homme de la Nature, au bon sauvage, Tolstoï nous ramène au moujik, à l'homme des champs, au *touloup* de peau de mouton et à l'*izba* de bois. Cela au moins est un système.

Les déclamations contre la richesse n'ont eu, en tout pays, tant d'écho que parce que rien n'excite autant l'envie des hommes. Le mal, nous le savons, n'est pas dans la richesse ; il est dans la manière dont tant de riches acquièrent leurs richesses et emploient leurs richesses. Encore, n'est-ce là que le moindre mal, quoique le plus choquant aux yeux des foules. Le grand mal, celui dont souffrent riches et pauvres, c'est le culte de l'argent, le culte de l'ignoble pécune, *obscœna pecunia*, comme disait déjà un ancien (2) ; c'est le respect avilissant dont l'entourent dans leur cœur nos sociétés bourgeoises et ceux mêmes qui se révoltent contre les riches. Ne considérer que l'argent, n'estimer que la fortune, mesurer les hommes et les familles à cette aune vulgaire de la richesse, voilà qui est malsain et corrupteur, qui dessèche l'âme et racornit l'es-

(1) Bondaref, *le Travail et la Bible.*
(2) Juvénal, satire VI.

prit. Or, c'est là ce que nous voyons, chez nous, jusqu'en notre France naguère chevaleresque, au fond de notre peuple, dans nos petites villes et dans nos villages. Et cela est de notre cru ; ce ne sont pas les juifs qui nous l'ont appris ; — chez le juif, encore au XVIIIe siècle, l'admiration allait au savant, au rabbin, au *hakham*, non au riche et au banquier (1). — Je me rappelle une petite ville de Normandie, mon pays natal, dont j'ai, quelques mois, fréquenté le collège. « Un tel est plus riche que toi ; un tel est le plus riche de la ville ! » me disaient, avec une envieuse admiration, des enfans d'une douzaine d'années. Le respect de l'argent était déjà incrusté dans leur cervelle, — à bien dire, il était inné chez eux, et ils n'avaient rien de sémite ces petits Normands ; pas un juif parmi eux. Ils avaient pris cela chez leurs parens, dans la maison paternelle ; ils avaient sucé cela avec le lait de leur mère ; c'était passé dans leur sang. Bourgeois ou paysans, une bonne moitié de l'Europe en est là, et nous savons ce qui en est de l'Amérique. N'est-ce pas le Yankee qui a inventé de dire qu'un homme vaut tant de dollars ? Pour le commun de nos contemporains, l'homme en effet ne vaut plus par l'âme, par le génie, par le sentiment, il vaut par ce qu'il possède. Faut-il tout dire ? ce genre de considération ne s'attache pas seulement aux individus ou aux familles, mais aux villes, aux provinces, aux pays, aux nations mêmes.

Estimer les peuples d'après leur richesse, voilà où nous en sommes venus. C'est un pays pauvre ! que de dédain, dans ces seuls mots, pour de nobles pays, souvent riches d'une longue et glorieuse histoire ! Qu'on ne dise point que je calomnie notre temps. J'ai fait trois ou quatre fois le tour de l'Europe, durant les tristes années qui ont suivi la guerre de 1870. Cela était souvent dur pour un Français qui avait voyagé sous l'Empire, après Sébastopol et Solferino, aux temps lointains où la France passait encore pour la première puissance du continent. Je m'aperçus vite, — ô honte de la défaite ! — qu'une chose, après Metz et Sedan, nous relevait aux yeux de l'Europe chrétienne, comme à ceux de l'Asie musulmane : — c'était notre argent. L'énormité de la rançon soldée à l'Allemand nous valait, de la part des peuples émerveillés, une nouvelle et humiliante considération. La France n'était plus le pays de la chevalerie et des croisades, le pays de saint Louis, de Jeanne d'Arc et de Napoléon ; la France des lys et des trois couleurs était devenue le pays des cinq milliards. — Cinq milliards, quelle montagne d'or ! Slaves orthodoxes, Germains protestans, néo-latins catholiques, cela nous attirait, en Orient non moins qu'en Occident, une sorte d'admiration jalouse, pareille au mé-

(1) Voyez *Israël chez les nations*, Calmann Lévy.

prisant respect que de petits bourgeois ou de gros paysans marquent involontairement à l'ancien négociant, au failli de la capitale retiré dans leur voisinage après un concordat avantageux. Abjecte auréole des milliards ! après tout moins avilissante pour le front saignant de la noble blessée dont le cœur n'était pas à ses millions, que pour l'étranger dont les yeux cupides s'en laissaient éblouir !

La richesse, telle est, chez les modernes, la primauté la plus enviée des peuples. Ils n'en convoiteraient guère d'autre, si, pour la conserver, il n'était besoin d'être fort. Car, de nos jours, comme aux temps barbares, il faut le fer pour garder l'or. Grands et petits, tous les peuples, aujourd'hui, veulent une politique qui paye, comme dit le réalisme anglo-saxon. Israël dispersé n'est pas le seul dont la vieillesse ait mis son idéal dans l'argent et ses espérances en la richesse. Nous sommes en train d'en venir tous là. Comme Israël, notre France a longtemps cherché le royaume de Dieu, combattant, elle aussi, des croisades à la Révolution, pour sa foi et pour son idéal. Après tant de siècles de luttes et de gloires, faudrait-il dire d'elle, comme Renan des restes de Juda, qu'elle ne croit plus qu'à la richesse ?

IV

Pour s'être aggravé, le mal, à vrai dire, n'est pas nouveau. Le germe en était, dès longtemps, dans nos chairs aryennes. Notre Europe ne l'a pas gagné au contact d'une race exotique ; car, au lieu d'être un vice de sang particulier aux fils de Cham ou de Sem, c'est un mal presque aussi vieux que le monde, on pourrait dire une affection congénitale, dont toutes les nations, anciennes ou modernes, ont été plus ou moins atteintes. Elle semble inhérente au développement de la civilisation matérielle, et apparaît avec la richesse, là surtout où la richesse ne rencontre ni contrepoids social ni frein moral. C'était déjà, au soir de leur décadence, la maladie des sociétés antiques. Quoique ce semble plutôt un mal sénile, la jeunesse de nos races occidentales n'en a pas été indemne.

L'argent est un seigneur d'ancienne maison ; il a régné sur bien des peuples de races diverses, avant d'établir son empire sur nous. Qui voudrait rechercher les origines de sa royauté devrait remonter à la nuit de la préhistoire. La conquête de la Toison d'or a été le rêve de tous les chefs barbares. Ce n'est pas seulement, comme on ose nous le conter, à Tyr ou à Carthage, les phéniciennes, que l'argent a été le maître. Si Mammon est sémite, Ploutos est aryen ; et les Grecs d'Aristophane se disputent à qui

aura pour hôte Ploutos l'aveugle. Les cités grecques, après les guerres médiques, la république romaine, après les guerres puniques, tombent sous la tyrannie de l'argent. L'argent est déjà le roi de Rome; l'*orbis romanus* appartient aux chevaliers, et les publicains mettent en actions les conquêtes des légions (1).

Laissons l'antiquité. Il semblait que la royauté de Plutus dût être renversée à jamais par le triomphe de la Croix. Il n'en fut rien. De tous les dieux détrônés, c'est celui qui garda le plus d'adorateurs dans le vieux monde païen, en apparence converti à la foi du Christ. En Orient, à Byzance, Chrysostome n'a pas assez d'invectives contre la passion des richesses. En Occident, au printemps des nations modernes, le pouvoir de l'argent reparaît à mesure que refleurissent, après l'hiver des invasions barbares, le commerce et la civilisation. Le moyen âge n'a point eu pour l'argent le séraphique dédain du *poverello* d'Assise. Le grand rêve de ces siècles de foi a été la pierre philosophale; l'ambition des sages était de transmuer les métaux en or. L'argent, il est vrai, n'a pas de place dans la féodalité; mais en peut-on dire autant de la richesse, alors que la terre, presque l'unique base de la richesse, conférait partout le pouvoir, que la propriété avait fini par se confondre avec la souveraineté, que tout propriétaire régnait en roi sur son domaine, si bien qu'on pourrait dire que la féodalité n'a été qu'une hiérarchie de propriétaires? L'or, l'argent, le vil métal, comtes ou barons, ecclésiastiques ou séculiers, les seigneurs, aux époques les plus chevaleresques, étaient loin d'en faire fi. La grande différence entre l'âge féodal et les temps contemporains, c'est qu'alors la richesse avait une autre nature et s'acquérait par d'autres moyens. Si on la courtisait moins, c'est qu'on ne se faisait pas scrupule de la prendre par force. Quand l'épée et le haubert pouvaient tout se permettre, que régnait sur le monde le droit du poing, le *faustrecht* des Allemands, le plus riche était le plus fort. Riche était synonyme de puissant. *Li emperere riche*, dit, de Charlemagne, notre Iliade nationale, la *Chanson de Roland* (2). Au temps de saint Louis, chez le pieux Joinville, « riche homme » garde le sens de puissant seigneur (3). Les deux choses

(1) Voyez, p. ex., A. Deloume, *les Manieurs d'argent à Rome*.

(2) *Chanson de Roland*, édition de M. Léon Gautier, vers 718.

(3) Joinville, édition de Wailly, p. 149, 151. C'est ainsi qu'en Espagne les hauts barons, les futurs « grands » se sont longtemps appelés *los ricos hombres*, « comme qui dirait les puissans hommes », remarquait Saint-Simon. (*Mémoires*, édition de M. de Boislisle, Hachette, t. IX, p. 116.) Le généalogiste allemand du XVIIe siècle, Imhof, cité par M. de Boislisle, dit naïvement à ce propos : « Le mot de riche était, en ce temps, le même que celui de puissant, et comme il n'y a rien qui donne autant d'autorité que la richesse, les grands seigneurs se piquaient du nom de *ricos hombres*. »

semblaient inséparables; la richesse était l'attribut naturel de la puissance; l'une procurait l'autre.

Vers la fin du moyen âge, apparaît une nouvelle venue, la fortune mobilière. A peine née, elle tend à devenir une puissance. Ainsi d'abord des républiques italiennes et des communes flamandes; chez elles, l'argent, sous sa forme moderne, industrie, commerce, finances, est bientôt le premier pouvoir de l'État. Au nord des Alpes, en France, en Flandre, en Allemagne, surgissent déjà d'énormes et rapides fortunes bourgeoises qui émerveillent les contemporains, excitant leur malveillance avec leur admiration. Au XIVe siècle, c'est Nicolas Flamel, « le plus riche homme en or et argent » qui fût de son temps, et pour cela réputé alchimiste. Au XVe siècle, c'est Jacques Cœur, argentier du roi et protégé du pape, qui a des factoreries jusqu'en Égypte et en Orient; Jacques Cœur qui encourt déjà les accusations lancées de nos jours aux accapareurs des grands magasins. « Il a empoigné toutes les marchandises de ce royaume, dit Juvénal des Ursins, et partout a ses facteurs; qui est enrichir une personne et appovrir mille bons marchands (1). » Les grands négocians d'Augsbourg ne sont guère mieux traités de l'Allemagne qu'ils enrichissent. Contre les rois de la banque ou du commerce se dresse, dès les premiers jours, l'ignorante jalousie de leurs compatriotes (2).

Le moyen âge écoulé, la féodalité abaissée, la puissance de l'argent grandit partout. Nous verrons prochainement qu'il devait être l'héritier de la féodalité; les rois n'ont guère fait que travailler pour lui. La Renaissance est, dans toute l'Europe, en proie à la fièvre de l'or. En Angleterre, en Scandinavie, en Allemagne, le grand appât de la Réforme, pour les princes et les gentilshommes, c'est le partage des biens de l'Église. En Espagne, dans la catholique Espagne, quelle force pousse vers « les Indes » Colomb et les *conquistadores?* L'amour de l'or joint à l'amour de la Croix; dans ces rudes cœurs de Castillans ou de Génois, en quête de l'Eldorado, Mammon savait faire bon ménage avec le Christ. L'argent, cet intrus, pénétrait jusque dans les cloîtres, s'installant sournoisement à leur ombre, avec la commende et la feuille des bénéfices. Encore un siècle ou deux et, en Hollande, à Genève, en Angleterre, en France même, entre en scène la finance moderne. Elle fait ses débuts dans les républiques marchandes.

(1) M. de Baucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 404; Picard, 1891.

(2) Certains historiens modernes, le regretté Janssen entre autres (*Geschichte des deutschen Volkes*, t. I, p. 385-396; traduction française par Mme E. Paris), adressent à ces grandes maisons du XVe ou du XVIe siècle les reproches dirigés aujourd'hui contre la haute banque sans que ces griefs rétrospectifs semblent toujours justifiés. Voyez M. Claudio Jannet, *le Capital, la Spéculation et la Finance*, 1892, p. 206-207.

Les parvenus de la Banque forcent l'accès de la cour; ils prennent des titres, la noblesse s'achète; ils se font une place à Versailles et obtiennent un tabouret pour leur femme ou pour leurs filles. Le XVIIe et le XVIIIe siècle admirent la fortune grandissante des partisans, des traitans, des munitionnaires, des hommes d'argent, sous des formes et des noms nouveaux. Voici venir les royaux précurseurs de la haute banque contemporaine. Louis XIV a les frères Croizat et Samuel Bernard; la régence et Louis XV ont Law et les quatre frères Paris. Saint-Simon a vu Louis XIV faire les honneurs de Marly à Samuel Bernard; et le duc et pair s'est vainement indigné de « cette espèce de prostitution du roi. » — « Si le financier manque son coup, écrit La Bruyère, les courtisans disent de lui : C'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru; s'il réussit, ils lui demandent sa fille. » C'est ce que Mme de Grignan appelait fumer ses terres. Ce mode d'engrais était déjà fort en usage dans la noblesse de cour. Duclos remarquait que la finance et la cour portaient souvent les mêmes deuils. Du jour où l'or n'appartint plus, par droit de naissance, aux gens de qualité, la noblesse devait se le procurer par des alliances. Le gendre de M. Poirier ne fait que continuer les traditions de la vieille France. Turcaret est une des figures classiques de notre ancien théâtre (1).

La finance, sous la monarchie, était déjà une puissance; et de tous les pouvoirs de l'ancien régime que la Révolution a prétendu renverser, aucun ne s'est relevé plus vite. Comme les rois, la Révolution, à son insu, travaillait pour lui. Elle a eu beau faire tomber la tête de trente-deux fermiers généraux, dont Lavoisier, elle n'a fait qu'élargir le champ d'opérations des hommes d'argent.

On voit que la finance a ses quartiers de noblesse; dirons-nous pour cela que rien n'est changé? que le règne de l'argent est de tous les temps et de tous les régimes? — Non, si puissant qu'ait été l'argent aux siècles passés, — et à certains égards, il l'a peut-être été plus qu'au nôtre (2), — j'aperçois plus d'une différence entre le passé et le présent.

Autrefois, l'argent n'était ni beaucoup moins puissant, ni beaucoup plus modeste; il n'était pas, à coup sûr, plus scrupuleux; mais autrefois sa puissance ne se montrait guère à nu. L'argent,

(1) Joué, en 1709, sous Louis XIV, par ordre de la cour, *Turcaret ou le Financier* fut applaudi du parterre. Les représentations en furent interrompues par la cabale des traitans. Voyez M. Eug. Lintilhac, *Lesage*, 1893.

(2) Il ne faut pas oublier en effet qu'autrefois, en France et en Angleterre notamment, on avait accordé à l'argent des droits que personne ne lui reconnaîtrait aujourd'hui. Ainsi, chez nous ou chez nos voisins, la vente des offices, des magistratures, des fonctions civiles ou des grades militaires.

si je puis ainsi dire, ne régnait point par lui-même; il se voilait, d'habitude, il se parait de qualités et de titres divers. Aujourd'hui, il règne en son propre nom; il n'a plus besoin de déguisement étranger. Il n'est plus tenu de cacher, sous des dignités et des vêtemens d'emprunt, la bassesse de ses origines et sa vulgarité native. Il est libre de mettre habit bas; il peut, sans choquer nos pudeurs, étaler au soleil sa malpropre nudité.

D'où ce changement? C'est le fait de toute notre civilisation industrielle. Nos arts, nos sciences, nos découvertes ont préparé et affermi l'empire de l'argent. Et cela, non pas seulement, comme nous l'avons dit, en multipliant nos besoins. La vapeur et la houille, qui ont centuplé la richesse, en ont transformé la nature, faisant jaillir de nouvelles sources de fortune et les faisant couler et refluer sans cesse par des canaux nouveaux, d'un bout du monde à l'autre. La richesse mobilière a refoulé au second rang la richesse territoriale, ravalant les propriétaires fonciers et les aristocraties anciennes, édifiant, à leur place, des fortunes, tout ensemble plus rapides et plus précaires. Révolution sociale non moindre peut-être que toutes nos révolutions politiques, et de laquelle date l'avènement définitif du nouveau souverain.

Est-ce tout? N'y a-t-il à cette usurpation de l'argent que des causes économiques? Non encore; à toutes les grandes révolutions de l'histoire, l'esprit a eu sa part. Ainsi en est-il de cette royauté nouvelle; elle, aussi, a eu des causes morales, des causes spirituelles. J'en vois au moins deux: l'une religieuse, l'autre politique. La première est l'affaiblissement de la foi chrétienne; la seconde est l'établissement de la démocratie (1).

V

La première, — la seule dont nous parlerons aujourd'hui, — c'est le déclin des antiques croyances, sans qu'une foi nouvelle en ait pris la place dans les âmes. Au règne de Mammon, comme dit l'Évangile, il y avait jadis une barrière : la foi. S'il n'avait pas vaincu Mammon, le Christ luttait avec lui, le Christ lui tenait tête; et si la Croix n'a pu triompher de Mammon aux âges de foi, que sera-ce à une époque d'incroyance? Hélas! il n'est que trop vrai; la foi chrétienne, si dédaigneuse en principe des biens périssables, n'a pas longtemps étouffé la passion des richesses. Si

(1) « L'ancien ordre de choses, écrivait ici même M. E.-M. de Vogüé, opposait à la puissance factice de l'argent la puissance idéale de la religion et la puissance naturelle de la force physique; ces deux dernières avaient créé des contrepoids nombreux: privilèges et prééminence du sacerdoce, de l'état militaire, de la naissance, des charges de cour et de magistrature. » Voyez la *Revue* du 15 décembre 1892 : *La Crise présente*.

elle réussissait mal à en détacher les fils du siècle, elle tendait au moins à en tempérer l'orgueil, à en borner le faste, à en purifier l'origine, à en moraliser l'usage. C'était un frein à la cupidité et à l'insolence des riches. L'église prêchait la dignité du pauvre (1); et ce n'était pas toujours symbole vain, quand les mains des rois et des reines lavaient les pieds de l'indigent. La religion enseignait, avec saint Thomas et avec Bourdaloue, que Dieu est le vrai propriétaire de tous les biens, et que les riches de ce monde n'en sont que les économes et les dispensateurs. Ces austères leçons avaient beau tomber dans des oreilles sourdes, il y avait, dans la vie, à tous les rangs, un autre idéal que de faire fortune. L'échelle d'or aux barreaux d'argent n'était pas, dans leurs rêves d'avenir, la seule vision qui emplît les yeux des hommes.

Si terre à terre, si personnel et égoïste que nous semble le désir de faire son salut, cette pensée surannée avait le mérite de distraire, à certaines heures, des biens de la fortune et de donner parfois quelques scrupules sur la manière de les acquérir, ou sur la façon de les employer. Depuis qu'a disparu ce souci vulgaire, le niveau moyen des consciences a baissé, pendant que le flot des cupidités montait. Le publicain n'a plus besoin de courber la tête, et je ne sache pas qu'il songe à faire pénitence. Le vice enrichi ne rend même plus toujours à la vertu le fastidieux hommage de l'hypocrisie. La vergogne est en train de passer d'usage; le tout est de réussir, le monde n'a plus qu'indulgence pour les correctes vilenies que couvre le succès. Chaque jour accroît le nombre de ceux qui osent s'affranchir des antiques règles d'une morale vieillie. A en croire les plus sincères, la conscience et l'honneur sont des conventions gênantes dont les forts sont en droit de se défaire. A l'affaiblissement de la foi succède chez les foules le déclin du sens moral; religion et moralité ont été si longtemps liées et comme tressées ensemble! Les chrétiens, selon le mot de Jésus, étaient le sel de la terre; et le sel s'est affadi.

Une chose a changé, dont toutes choses se ressentent : la conception de la vie. *Militia vita hominis super terram*, a dit l'apôtre; et la solde de son service, le chrétien ne l'attendait pas de ce monde. Il y avait pour l'homme un autre Éden que les paradis de l'or, un autre arbre de vie que celui de la fortune. On a dit souvent que les juifs réussissaient dans les affaires de ce monde parce qu'ils avaient mis toutes leurs espérances sur cette terre, n'attendant rien au delà des ténèbres du Schéol. Vrai des *cohanim* sadducéens, sinon des premiers Hébreux, cela ne l'était pas des pharisiens, ni de leurs héritiers, les juifs talmudistes. Le juif aussi,

(1) Se rappeler le célèbre sermon de Bossuet.

et avant nous, a cru durant des siècles à la résurrection des morts et élevé ses regards vers les tabernacles éternels. Mais, circoncis ou baptisés, la foi aux récompenses célestes a chancelé. Comme le juif déjudaïsé, nous sommes en train de retourner aux doctrines des sadducéens, et nous nous persuadons que tout finit avec la vie présente. L'horizon de l'homme s'est rétréci ; sa vue est bornée à la terre et aux biens de la terre ; le ciel, avec ses profondeurs étoilées, qui attiraient l'âme, le ciel de Dieu a été muré. Autrefois, le plus réaliste de ces juifs grossiers, matérialisant les symboles d'un obscur Midrasch, se réjouissait à la pensée de manger, au jour de la résurrection, une tranche du Léviathan que Jéhovah tient en réserve pour ses élus (1). Aujourd'hui, juifs et chrétiens ne se contentent plus de la promesse des félicités futures ; chacun prétend goûter en ce monde sa tranche du Léviathan. Circoncis ou baptisés céderaient également leur part de l'héritage céleste pour le plat de lentilles d'Esaü. Les modernes vont répétant avec le sceptique du *Kohelet* : « J'ai reconnu qu'il n'y a de bonheur qu'à se réjouir et à se donner du bien-être (2). » L'homme a perdu le sens de la vie, et n'a plus d'autre règle de conduite que de jouir et de s'enrichir. L'esprit chrétien, l'esprit de renoncement et de charité, qui a longtemps embaumé le monde, s'évapore lentement comme le parfum d'un vase brisé. La lutte pour la vie est la foi et la loi du jour ; et qu'est la lutte pour la vie, dans les cervelles populaires, sinon la lutte pour l'argent ?

Le premier devoir de l'humanité nouvelle, est de s'émanciper de la pauvreté. Toutes les classes, toutes nos races occidentales aspirent également à en secouer le joug. Philosophes et politiques nous montrent dans la richesse le but des sociétés humaines. Comme la souffrance, — avec laquelle nous l'identifions, — la pauvreté, en dépouillant son auréole mystique, a perdu tout sens pour les foules. A peine si les prêtres du Christ osent encore la leur vanter, — j'en vois qui sont bien près de la renier. — Elle n'est plus qu'un contresens absurde, une insulte à la Nature et à la Raison, une honte pour l'individu, une ignominie pour la société. La pauvreté n'a pas de place dans la nouvelle conception de la vie. Selon le mot de Tolstoï, l'homme semble ambitionner de n'être plus qu'un paquet de nerfs jouisseurs ; et l'argent est la clé des plaisirs, l'argent est une lettre de change sur toutes les voluptés. S'amuser, se divertir, faire la vie, comme dit le peuple, est

(1) Alle frommen Auserwählten,
Die Gerechten und die Weisen —
Unsres Herrgotts Lieblingsfisch
Werden sie alsdann verspeisen...

dit ironiquement Henri Heine (*Romanzero :* Disputation).

(2) *Ecclésiaste*, III, 12.

devenu, dans toutes les classes, et presque à tous les âges, l'idéal du grand nombre. L'argent, qui ouvre la porte des paradis terrestres, est le grand facteur de la vie, l'arbitre des existences, le dispensateur de toutes les joies. Et la richesse, ne songeant qu'à varier et à raffiner ses plaisirs, donne plus que jamais au peuple des leçons de corruption, avec des préceptes de matérialisme. L'exemple vient de haut. Par toute leur vie frivole, les classes mondaines, — qui osent encore se dire chrétiennes, — apprennent aux masses à n'estimer que le bien-être matériel, les fadeurs banales d'un luxe sans poésie et le prosaïsme sans noblesse d'un confort amollissant. Les riches prêchent aux pauvres l'amour de l'argent, leur apprenant à le regarder comme le souverain bien et la grande raison, la seule, de vivre.

Notre âge rationaliste, émancipé de tout dogme, est en train de s'enlizer dans une misérable et vile idolâtrie. Nous glissons vers une sorte de néo-paganisme, moins les dieux de marbre blanc de l'Hellade, et les beaux mythes de l'Olympe. Le vrai dieu, le dieu unique, auquel tous croient et que tous servent, c'est l'Argent. Comme il a grandi et comme il est devenu gras, depuis les monts d'Arabie, le maigre veau d'or d'Aaron! ses adorateurs ont multiplié comme les grains de sable du désert, et plus de Moïse descendant de la montagne pour le fondre et le réduire en poudre. Juifs et chrétiens dansent à l'envi autour de lui; les plus fiers de nos fils plient le genou devant ses images, et les plus chastes de nos filles suspendent à ses autels leur voile de mariée. Le juif a oublié son Messie, et le chrétien ne se souvient plus de son Sauveur. Le Messie, des temps nouveaux, c'est l'argent, et le moderne rédempteur est la richesse qui doit établir parmi les hommes le vrai royaume de Dieu, leur ouvrir la terre promise où le lait et le miel couleront en abondance. La Bourse est le temple de la nouvelle Sion, et le Sinaï dont descend la loi, le Horeb d'où découle la source de vie, c'est le Stock Exchange ou Wall Street. Si, par un reste de pudeur ancienne, la richesse n'est pas encore la divinité officielle de nos démocraties, — la plus noble déesse de notre moderne Panthéon, la vierge hautaine devant laquelle se courbe notre orgueil, la Science, la nouvelle Pallas Athéné, n'est aux yeux du grand nombre que la servante et le ministre de l'aveugle Ploutos, celle dont la main tient la corne d'abondance qui va répandre à flots sur le monde le bien-être et la richesse.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

L'IDOLE

DERNIÈRE PARTIE (1)

Journal d'Hélène.

Nous sommes tous fort agités d'une persécution dont est victime Dagmar : des demandes d'argent accompagnées de menaces sont déposées mystérieusement dans son appartement, et nul ne peut dire comment et par qui elles y parviennent. Cela jette le trouble et la défiance parmi les gens de service, qui s'observent avec inquiétude, chacun craignant d'être soupçonné. On a décidé l'autre jour d'agir par ruse, et l'on a feint de déposer au lieu désigné un paquet d'une dimension calculée pour persuader au coupable qu'il était obéi ; une embuscade ensuite a été habilement préparée pour s'emparer de lui.

J'ai passé toute la soirée et la nuit à trembler au moindre bruit ; j'avais, je crois, la fièvre d'émotion ; Émilio partageait mes terreurs et de grands frissons l'agitaient de la tête aux pieds. Jacques, mon père, les domestiques du château étaient dehors, aux aguets. Quant à frère Ange, il criait, pérorait, déclamait à son ordinaire, faisait grand bruit, comme une mouche, aux oreilles de Dagmar, et se tenait prudemment enfermé, sous prétexte de la protéger. Simone voltigeait comme une alouette, excitée et bruyante, du salon à la terrasse qu'elle avait l'ordre de ne pas dépasser, de là au haut de la tour ; Mademoiselle disait son chapelet. Nos émotions, nos préparatifs et notre longue attente ont été en pure perte. L'homme n'a pas paru.

(1) Voyez la *Revue* du 15 février et du 1er mars.

— Parbleu! on l'aura averti, — s'est écrié frère Ange désappointé, car il aime la répression et la violence par instinct de nature.

Émilio a tressailli comme s'il se croyait désigné et lui a jeté un regard de colère, mais il n'a rien dit.

Moi, j'étais fort contente quand j'ai su que la nocturne expédition avait échoué et que nos guerriers revenaient bredouille. Dagmar aurait préféré être délivrée de son persécuteur; pourtant, elle aussi redoutait une rencontre où quelqu'un des nôtres aurait pu être blessé.

A travers toutes ces émotions d'un genre si nouveau et inattendu, j'ai un chagrin que je ne dis à personne, c'est que M. Jacques va bientôt nous quitter; il l'a annoncé hier à mon père, et je m'étais si bien habituée à sa présence que j'en ai ressenti une vraie peine. Encore quelques jours, et il redeviendra pour nous un étranger, après avoir pendant trois mois vécu de notre vie, de nos émotions et s'être fait aimer de tous, même de frère Ange qui lui témoigne plus d'égards qu'à personne, parce que, je crois, il le sait plus savant que lui et n'ose pas trop entrer en contestation. Ces trois mois laisseront une trace profonde dans ma vie; pour lui, pour M. Jacques, ce sera comme si cela n'avait pas été. Lui-même me l'a dit avec une sincérité que j'ai trouvée cruelle. Je lui parlais du regret que laisserait parmi nous son départ : — Vous vous figurez aimablement que mon départ fera un vide parmi vous? a-t-il dit. Pas plus, voyez-vous, que cette petite pierre dans ce bassin. —Et il a jeté un gravier dans la vasque du jet d'eau. — Voyez comme l'eau, un instant remuée, a vite repris son calme : c'est l'image de la vie.

— Tout de même la petite pierre est au fond.

Il a souri : — Il est vrai, mademoiselle Hélène, et c'est toute la différence. La vie est plus destructive que l'eau : elle dissout la pierre. — Le sentiment était mélancolique, la voix, elle, était dure... je l'ai trouvé, du moins.

— Peut-être avez-vous éprouvé par vous-même combien l'oubli est facile, ai-je repris avec une émotion qui faisait trembler ma voix. Moi, j'ai trop peu vécu pour avoir le moindre mérite à me souvenir.

— L'expérience vous viendra vite, mademoiselle Hélène. Gageons qu'avant... il a hésité un instant; — qu'avant un an vous aurez oublié jusqu'à mon nom!

— Un an!... C'est bien long... Si vous aviez dit un mois, j'aurais tenu la gageure... J'essayais de plaisanter, au fond j'étais froissée de ce ton de légèreté et d'indifférence.

— A la bonne heure! s'est-il écrié en riant; vous êtes sin-

cère, je ne hais rien tant que les exagérations de sensibilité.

J'ai répondu sur le même ton : — C'est un défaut que nous ne pourrons pas nous reprocher l'un à l'autre, monsieur Jacques; nous poussons, je crois, la franchise et l'indifférence presque jusqu'à la forfanterie.

— Il n'y a pas de forfanterie à se montrer tel qu'on est et à dire la vérité, même si elle est rude.

La réponse m'a semblé si dure, presque brutale, que les larmes me sont venues aux yeux, mais il ne s'en est pas aperçu parce que j'ai détourné la tête sous prétexte de regarder de près la chose la plus insignifiante. Après quelques instans, il a repris d'un ton plus doux, presque ému : — Depuis les heures les plus indécises de mon enfance jusqu'à celle-ci, je n'ai jamais oublié aucun de ceux qui m'ont témoigné de l'intérêt. Comment pourrais-je perdre le souvenir de la bienveillance que j'ai rencontrée ici?... Comment vous oublierais-je, vous, mademoiselle Hélène, qui avez toujours été si parfaitement bonne pour moi?... Ce n'est pas, il est vrai, un privilège... vous êtes bonne pour tous. — Il avait l'air sincère, presque attendri, et j'ai été attendrie moi-même, sans le laisser voir; au contraire, j'ai fait à ce compliment une majestueuse révérence, comme l'on en fait sur le passage des personnages de grosse importance.

Jacques Keller à Ninette Keller.

Hier matin, jour de dimanche, la comtesse, selon son habitude, qui est celle de beaucoup de femmes charmantes, était en retard pour la messe. On est fort religieux à Maloussie, et j'avais gagné les sympathies dès le commencement de mon séjour, quand on avait su que j'avais l'habitude de te conduire à la messe chaque dimanche. Toute grande chrétienne qu'elle se proclame et scrupuleusement fidèle aux prescriptions de l'Église, la nature chez la comtesse de Maloussie est plus forte que la bonne volonté et elle ne peut prendre sur elle d'être exacte à l'heure dite. Le break stationnait tout attelé dans la cour, et tous nous attendions depuis longtemps déjà, tandis que de la vallée montaient vers nous les appels pressans de la cloche. Hélène et Simone, inquiètes de manquer la messe, ont demandé à leur père la permission de descendre à pied par le raccourci, et je me suis offert à les accompagner, ce qui m'a été accordé par M. de Maloussie, malgré les grognemens de frère Ange, dont l'imagination soupçonneuse voit des inconvenances à toutes choses. Hélène alors lui a proposé de venir avec nous, mais il n'a eu garde; son sybaritisme a reculé devant la fatigue de la descente, et il a refusé avec horreur, sous

prétexte que la vue de la foule idiote et superstitieuse qui se presse aux abords de l'église le pénétrait de dégoût. On supporte ici ces gentillesses avec bonne humeur.

Tu penses bien que je n'ai pas insisté, et il m'a paru que cette promenade en tiers avec moi, — Mlle Louiset souffrante ne pouvant être des nôtres, — amusait beaucoup les jeunes filles. Nous sommes partis lestement et avons dégringolé de compagnie par le sentier rocailleux, si raide que pendant la première moitié du chemin nous n'avons pu échanger que quelques exclamations de joyeuse émulation. Quand la pente est devenue plus adoucie, notre allure s'est ralentie d'autant plus volontiers que les sonneries de l'église nous avertissaient que nous arriverions à temps.

— Parlez-nous de votre sœur, a dit Hélène.

— Ma sœur?... Eh bien, c'est une petite merveille de bonté, de douceur et d'intelligence, et la plus aimable des sœurs.

— Pas meilleure que la mienne, a murmuré Hélène en pressant tendrement la taille de Simone.

— Beaucoup plus parfaite, mademoiselle Hélène, car elle vous ressemble. Je le lui ai écrit à elle-même dès le commencement de mon séjour ici.

Elle a rougi et ses yeux ont brillé de plaisir.

— Je lui ressemble, vraiment?... Oh! que je voudrais être elle!... Ce doit être si bon d'avoir un frère...

— On pourrait le choisir d'un autre modèle, par exemple, s'est écriée Simone avec son espièglerie habituelle.

— Qui choisirais-tu parmi ceux que nous connaissons?

— Mais... Émilio, par exemple!...

— Parce qu'il est malheureux!... Voyez-vous, monsieur, cette petite sauvageonne, avec sa figure de bohémienne et sa mauvaise tête, c'est un cœur d'or! a dit Hélène.

— Un vrai lingot!... Bonne affaire pour celui qui s'en emparera... a repris l'espiègle.

Nous arrivions à l'église, située au milieu du cimetière, et comme l'office n'était pas encore commencé, nous nous sommes promenés parmi les tombes.

— Je ne vous ai pas dit, je crois, que Nasie est morte; vous savez? la femme du cantonnier, chez qui vous êtes entré un matin... a dit Hélène. La pauvre créature s'est éteinte avant-hier.

— On ne peut que la féliciter d'en avoir fini avec la vie.

— Vous ne sauriez croire, a-t-elle repris, avec quelle sérénité elle a vu venir la mort. Elle s'y est préparée dans un grand calme, a fait ses adieux à tout le monde, et des adieux si touchans!

A son mari, elle a recommandé, quand il se remariera, et elle parlait de cela comme d'une chose toute simple et certaine, de penser surtout à l'enfant, et de lui choisir une bonne mère : — S'il est malheureux, vois-tu, je le saurai et je viendrai te le reprendre, disait-elle. Sa foi était si grande, admirable ! A Simone et à moi, elle nous a dit de former un vœu, qu'elle le porterait à Dieu qui l'exaucera sûrement.

— Et vous avez fait un vœu ?

— Oui, certainement ?

— Peut-on savoir ce que vous avez demandé ?

— Non, monsieur, pas du tout !

— Il croit, comme ça, que nous allons lui raconter tous nos petits secrets, a dit Simone ; les hommes ne doutent de rien !

— Oh ! ce n'est pas bien difficile à deviner... Qu'est-ce que peuvent demander de jeunes demoiselles de votre âge ?... Un bijou... ou un mari...

— L'un portant l'autre, peut-être ? a dit Hélène.

— Un pour deux, ce n'est pas trop : le bon Dieu trouvera que nous ne sommes pas bien exigeantes, a ajouté Simone.

— J'entends un mari pour chacune... que vous allez recevoir un de ces matins par colis postal, tout paré pour le sacrifice.

— Moi, je demande le plus gros, s'est écriée Simone, parce que je suis la plus gourmande.

— Et moi, le plus riche, parce que je suis la plus avare, a repris Hélène...

Nous avons tous ri de ce bon rire d'enfans qui fait tant de bien.

— Eh bien ! monsieur le sorcier, votre génie est en défaut, et vous n'avez pas deviné... pas tout à fait, du moins !

— Simone !... prends garde, s'est écriée Hélène.

— Sois tranquille... il ne devinera pas... tout malin qu'il est... bien qu'il y soit intéressé... à notre vœu.

— Intéressé, moi !... Ah ! par exemple, mademoiselle Simone, il faut m'expliquer cela, ou bien vous aurez affaire à moi...

— Parfaitement... Je vous enverrai mes témoins !

La voix du prêtre chantant les premiers mots de l'absoute nous appela dans l'église, et je n'ai pu savoir en quoi le vœu de ces jeunes filles pouvait m'intéresser, et je ne le saurai pas, car je pars dans quelques jours. J'avais même fixé mon départ à après-demain, mais la comtesse et son frère ont mis une si aimable insistance à me retenir que j'ai dû me laisser vaincre. La fête de la comtesse a lieu jeudi prochain, je partirai après cette solennité. Dagmar est plus empressée et gracieuse que jamais avec moi, ainsi que l'avait fort justement prévu Taddeo. Il lui plaît

d'avoir sous les yeux un témoignage vivant de sa victorieuse beauté en même temps que de sa haute vertu. Elle contemple avec un plaisir mêlé d'un léger attendrissement sa victime, — une victime de bonne humeur, je dois le dire, — et chaque jour elle peut se répéter autant de fois qu'il lui plaît : « Il m'adore et je lui résiste. Et il ne m'en coûte rien de lui résister, tant je suis supérieure à toute faiblesse humaine. » De mon côté, l'équilibre est rétabli; l'illusion est tombée, et aussi la colère. Délivré de ses sortilèges, je jouis mieux que je ne l'aurais fait au temps de mon erreur des dons qu'elle a reçus du ciel pour rendre la vie amusante et aider le temps à passer agréablement. Nous faisons ensemble de la psychologie, dont elle est naturellement l'unique objet. Comme je lui disais que ni la beauté, ni l'intelligence, ni l'élévation de la pensée, ni les dons d'artiste ne suffisent à l'amour si l'on n'y joint le cœur, elle s'est écriée que je la prenais pour une statue et lui parlais toujours comme si je la croyais de marbre.

— Un beau marbre! oui, madame, dont vous faites un objet d'art raffiné, que vous ciselez et retouchez sans cesse, préoccupée uniquement d'égaler l'œuvre à l'idéal que vous avez conçu.

— Est-ce un crime?... Chacun de nous n'a-t-il pas le devoir de se perfectionner sans fin?

— L'idolâtrie est un péché, comtesse.

— Où commence l'idolâtrie?

— Dans le culte exclusif de soi-même.

— Pour vous prouver que je ne suis pas l'idole extasiée dans l'adoration d'elle-même que vous imaginez, je vous pardonne de me méconnaître.

— La clémence est une grande vertu, qui ne saurait manquer à votre collection.

Elle a daigné sourire, non sans quelque effort.

Le comte Geoffroy de son côté veut me lire quelques passages de son grand ouvrage : je me méfie! Pourvu, mon Dieu, que ce soit un chef-d'œuvre et que je puisse lui donner en toute sincérité les louanges qu'il attend! Rien d'effrayant comme ce rôle de confident littéraire, quand surtout on a affaire à un brave homme que l'on serait désolé d'affliger, qui se croit un génie en mal d'enfant, et que l'on a le malheur d'avoir cette délicatesse de conscience qui fait qu'un gros mensonge vous prend à la gorge et vous étrangle... Heureusement, il y a entre la vérité et le mensonge un nombre infini de degrés, une échelle de demi-vérités de plus en plus atténuées, qui permet à un honnête homme de n'être ni tout à fait Alceste ni tout à fait Philinte.

Journal d'Hélène.

Octobre.

J'ai vu la mort pour la première fois. Nasie a succombé à son terrible mal; des hémorragies successives l'ont emportée, sans trop de souffrances. Mon Dieu! qu'elle était calme, résignée et touchante! Comme elle nous a remerciées, Simone, et moi, et Mademoiselle. Elle nous a dit que nos vœux seraient portés à Dieu par elle et sûrement exaucés.

Dans sa reconnaissance et la naïveté de son âme, elle affirmait sa foi avec tant de force qu'il me semblait entendre une voix céleste me promettre le bonheur, et alors j'ai pensé... Je ne veux pas même écrire ici ce que j'ai souhaité : Dieu l'a peut-être entendu, ce désir tremblant que je voudrais ne pas m'avouer à moi-même! Mais Simone, qui est si fine et si tendre, l'a deviné, car elle m'a dit en sortant : — Sais-tu ce que j'ai demandé à Dieu?... que Jacques devienne mon frère... Es-tu fâchée?

— Petite folle! il ne faut pas demander des miracles.

— Dieu en a fait de plus difficiles.

Elle m'a embrassée en riant, puis a repris :

— Pourquoi te caches-tu de moi?... Pourquoi ne parles-tu pas quand tu as des sentimens, des pensées qui te tourmentent?

— Hélas! je n'ai rien à te dire, petite Simone... Je ne démêle pas très bien moi-même ce qui se passe en moi... J'ai du plaisir à voir Jacques, à l'entendre quand il parle, à me trouver avec lui, et j'ai de la peine quand je pense que dans quelques jours il sera parti, et que peut-être nous ne le reverrons jamais. Ce ne sera plus en tout cas dans cette douce intimité de tous les jours qui m'a attachée à lui. Est-ce aimer, cela? crois-tu?

— Cela m'en a tout l'air, a-t-elle dit d'un air entendu, comme un médecin qui ausculte un malade.

Son attitude doctorale était si drôle que je n'ai pu m'empêcher de rire; le rire l'a gagnée, et pendant un instant nous avons eu toute la mine de deux petites folles.

— Tu vois? lui ai-je dit... voilà, comme je suis. J'ai du chagrin, et j'ai aussi des fous rires... Ce n'est pas ainsi que l'on peint l'amour dans les romans.

— Que veux-tu?... On aime comme on peut... Et si l'amour devait rendre nécessairement l'humeur sombre et morose, ce ne serait pas la peine de s'en mêler.

— Ce qui n'empêche, Simone, que j'ai le cœur très gros... parce que je sens parfaitement que Jacques ne se soucie pas de moi... Il n'a de plaisir qu'auprès de Dagmar. Cela me serre le cœur, quand je les entends causer et rire ensemble.

— Dagmar ne rit guère.

— Non... c'est Jacques que j'entends.

— Eh bien! je crois, moi, qu'on n'est pas si gai et qu'on ne songe pas à faire de l'esprit quand on est amoureux.

La chère petite a réussi à me tranquilliser un peu; on croit aisément ce que l'on désire.

Et pourtant où cela me mènera-t-il? Quand même il ne serait pas épris de Dagmar, cela ne prouverait pas qu'il le soit de moi... Je sais trop le contraire...

Jacques Keller à Ninette Keller.

Je l'avais bien pressenti, que j'allais me trouver avec le comte Geoffroy dans un terrible défilé. C'est hier que, dans la tour magique où s'élabore son grand œuvre, j'ai écouté deux heures durant le fatras historico-philosophique de ce brave homme : *Hautes considérations sur la révolution de 1830*. Voilà le titre qui ne manque pas d'ambition. Figure-toi M. Prudhomme avec le faux nez de Joseph de Maistre; c'est d'une ineffable drôlerie. On se prend la tête à deux mains pour suivre, à travers un nuage de métaphores fulgurantes, l'idée sans malice d'un bonnetier de la rue Saint-Denis. Un quart d'heure d'une pareille lecture met le courage à bout; la nature succombe, et l'on est doucement emporté dans le fleuve d'oubli du sommeil. Grâce à des prodiges de volonté, j'ai réussi à dormir les yeux ouverts et à faire bonne contenance. Le quart d'heure de Rabelais a été dur; frère Ange, qui a collaboré, s'épuisait en exclamations provocatrices : « Admirable!... Sublime! Une profondeur de pensée qui stupéfie! etc., etc. » Je m'en suis tiré en protestant que c'était trop beau! que la forme écrasait le fond. Comme on est ultra-légitimiste, on a pris cette apparente critique en bonne part, et je me suis tiré ainsi de ce mauvais pas, non sans quelque scrupule de sincérité : affaire d'habitude à prendre. Si je devais rester un mois de plus à Maloussie, j'y deviendrais un parfait courtisan.

Le bon Geoffroy a paru satisfait, ce qui prouve l'excellence de sa nature. Je connais, moi, un certain personnage qui a provoqué en duel un académicien parce que celui-ci, après avoir subi la lecture d'une de ses prétentieuses élucubrations, ne lui avait pas promis séance tenante un fauteuil à l'Institut; l'amour-propre littéraire a des cruautés de tigre.

Encore quelques jours et j'en aurai fini avec toutes les vanités de ce monde de Maloussie; il sera temps pour le repos de ma conscience. C'est une terrible épreuve de vivre pendant des semaines,

des mois, dans une intimité très étroite avec des femmes jeunes et séduisantes. Après m'être un peu brûlé les ailes au phare étincelant et fallacieux de la comtesse, je me sens porté maintenant par un sentiment bien autrement profond vers la jeune Hélène, — une petite étoile pâle, timidement rayonnante, dont l'attrait est invinciblement doux. Avec cela, l'innocente s'est mise en frais avec moi de coquetterie ; ah! bien ingénue, la coquetterie! C'est assez pour que j'en sois troublé et que le diable me tente! L'honneur me défend la moindre faiblesse. Une femme comme Dagmar est armée de toutes pièces et sait parfaitement ce qu'elle fait; l'ignorance d'une enfant de seize ans la rend sacrée à tout honnête homme. Je me tiens sur mes gardes, et ma réserve frise parfois la sévérité. Elle ne se doute pas combien il m'en coûte de résister quelquefois à l'appel craintif de ses doux yeux gris. Si je croyais qu'elle puisse vraiment m'aimer, Dieu sait si j'aurais la force de faire mon devoir; heureusement, je me défie de l'imagination d'une fillette de cet âge. Comment, dans cette sorte de cour d'amour groupée autour de la comtesse de Maloussie, Hélène échapperait-elle à la tentation d'ébaucher un petit roman ? C'est un jeu dont peut-être elle est dupe la première et dont elle ne soupçonne pas le péril. J'ai le devoir de m'en inquiéter pour elle.

Demain lundi, le prince Roustani offre à ces dames une fête de nuit à la Pinada : dîner, promenade dans le parc illuminé et bal champêtre sous une tente dressée à cet effet. Il a fait venir une armée de musiciens qui joueront les plus beaux airs de leur répertoire, entremêlés de valses, de gigues et autres exercices de ce genre. Ce sera fort beau. La fête est officiellement dédiée à Dagmar : en réalité c'est pour Hélène qu'il la donne. Il me l'a dit lui-même :

— Elle aime la danse, que voulez-vous? On n'est pas fille d'Ève impunément. Moi j'aime à voir ses yeux brillans de plaisir. C'est un spectacle qui vaut toutes les beautés de la nature.

— Je vois que votre choix est fait, ai-je dit non sans un secret battement de cœur.

— Euh!... je ne sais... Je cède à l'attrait sans trop raisonner et sans scrupule, car je me rends humblement cette justice que ma prédilection n'a pas jusqu'à présent obtenu le moindre retour. Elle reçoit très gentiment mes avances, y répond avec bonne humeur, puis elle rit, et c'est tout! Ce jeune cœur est encore assoupi dans le sommeil de l'innocence.

— Éternelle histoire de la Belle au Bois-Dormant! Vous avez donc décidément abandonné la comtesse! J'avais cru remarquer une recrudescence de vos empressemens près d'elle, en sorte que je doutais...

— Mon Dieu! de quelque façon qu'on juge Dagmar, on ne peut nier que la causerie avec elle ne soit amusante. Elle a des ressources naturelles, beaucoup de lecture, le temps passe agréablement à ses côtés. N'était sa prodigieuse infatuation, elle serait la femme la plus séduisante du monde. Mais épouser, mon cher ami!... se vouer à l'adoration perpétuelle, renouveler chaque jour les formules laudatives, je ne m'en sens pas la vocation. Que voulez-vous? on n'est pas parfait; je ne suis point dévot, et les longues litanies m'ennuient. Avec Hélène, au contraire, la vie serait un délice, « un amour de tout repos », comme disent les notaires.

Il a trop raison, hélas!

20 octobre.

Journal d'Hélène.

Fête hier chez le prince Roustani; nous y sommes allés tous dans deux voitures. Lætitia et Mademoiselle ont pris les devans dans le coupé; tous les autres, moi comprise, ont trouvé place dans le break attelé à quatre chevaux. Mon père conduisait à côté du cocher. Dans l'intérieur, Dagmar et frère Ange occupaient le siège du fond, Émilio et moi celui du devant; Simone s'était perchée près de Jacques sur le siège haut par derrière; ils nous dominaient, très contens de leur sort.

Nous étions tous joyeux et ne pressentions guère ce qui allait arriver. Un beau soleil d'automne, chaud et doux, nous enveloppait d'une atmosphère blonde, et le ciel vers le couchant se teintait déjà d'une belle couleur pourpre, car le jour commençait seulement à décliner; nous étions partis de bonne heure, afin d'avoir le temps de nous habiller avant le dîner. Frère Ange, ravi par la perspective d'un fin régal, était de belle humeur, ce qui est rare. Il était, je crois, aussi fort satisfait de se prélasser à la place d'honneur auprès de Dagmar; toutes ses petites passions se trouvaient agréablement flattées.

Dagmar, très en beauté, avait au départ dit quelques mots affectueux à Émilio, et le pauvre garçon en avait suffoqué de joie, car toute sa rage tient à ce qu'il ne se croit plus aimé comme autrefois et qu'il se trouve méconnu et repoussé. Simone, du haut de son perchoir, débitait des folies, et, sous prétexte de la reprendre, Jacques en disait autant qu'elle. Il était six heures environ et le soleil presque disparu dorait encore le sommet des montagnes, tandis que les vallées s'emplissaient d'une vapeur bleue, lorsque nous arrivâmes à l'endroit où la route taillée dans le roc vif longe d'un côté la paroi verticale des rochers et de l'autre une pente très raide au fond de laquelle roule le gave.

Mon père avait ralenti l'allure des chevaux à cause d'un brusque tournant qui termine ce dangereux passage, et Dagmar, qui est assez peureuse, venait d'ordonner à Timonet, le cocher, de descendre et de prendre les chevaux de volée par la bride, lorsque, avant même qu'elle ait fini sa phrase, nous entendons un grand cri, et voilà Timonet qui roule sur la route ; les chevaux se cabrent, reculent ; Dagmar crie, moi aussi peut-être, car tout s'est passé si vite qu'il s'est fait dans ma tête une confusion au moins égale à celle qui régnait dans la voiture. Ç'a été l'affaire de quelques minutes avant que le calme se soit rétabli. Enfin, la voiture cesse de reculer, et nous voyons sur la route M. Jacques qui avait sauté de son siège et relevait le cocher, couvert de sang et de poussière. Notre premier mouvement fut de croire que Timonet, sur l'ordre que Dagmar lui donnait de prendre les chevaux en bride, n'avait pas attendu qu'ils fussent arrêtés, et avait voulu imprudemment descendre, et nous commencions déjà tous ensemble à lui faire des reproches. Frère Ange, avec l'aménité qui le caractérise, ne se faisait pas faute de pester contre cet « animal », cette « brute », quand Jacques nous dit :

— Il n'y a pas de la faute de Timonet, il a reçu une pierre et est blessé à la tête.

Quelle pierre? d'où tombée? On cherche, et que trouve-t-on? Un sale papier sur lequel étaient écrits ces mots :

« Vos momens sont comptés; la sentence est prononcée. Ce n'est plus 10000 qu'il faut pour vous racheter, c'est 100000; pourvu qu'il ne soit pas trop tard. « Le Vengeur. »

— Partons, partons vite... Qu'est-ce que nous faisons ici, où l'on peut nous fusiller du haut de ces rochers?

C'était frère Ange qui criait et tremblait et se démenait de terreur si plaisamment que Simone et moi n'avons pu nous empêcher de rire. Dagmar trouvait que frère Ange avait raison, qu'il fallait fuir au plus vite ; mais Jacques et le cocher s'étaient élancés l'un d'un côté, l'autre de l'autre, cherchant à gravir la montagne partout où elle était accessible, afin de saisir le malfaiteur. Quand ils sont arrivés à l'endroit d'où la pierre avait dû être lancée, il y avait longtemps sans doute que le criminel s'était mis à l'abri. Dagmar aurait voulu rentrer tout de suite à Maloussie ; frère Ange était combattu entre la peur et le regret d'abandonner un festin succulent. Mon père s'est opposé à ce que l'on changeât rien à nos projets, cette lâcheté ne pouvant qu'encourager de nouvelles tentatives d'intimidation.

On a décidé pourtant d'envoyer les lettres au procureur de la République ; mon père hésitait jusqu'alors, parce que, n'étant pas bien avec le gouvernement, il comptait peu sur le zèle du

magistrat en notre faveur. Mais devant la persistance des menaces, il est plus sage d'essayer. Émilio, le pauvre petit, désespéré de ce nouvel attentat, était tout tremblant et a presque perdu connaissance. Naturellement, notre entrain a été un peu refroidi par cet incident, et nous sommes arrivés encore assez troublés à la Pinada. Le prince a déclaré qu'il nous donnerait une escorte pour le retour, de peur de quelque embûche préparée sur la route; frère Ange surtout était épouvanté. Il ne tarissait pas en anathèmes contre ces misérables, ces brigands dont il trouvait autrefois si justes les revendications, quand elles flattaient ses rancunes contre la richesse qu'il n'a pas et les félicités de ce monde, dont il ne trouve pas que sa part ait été assez large. Maintenant que ces revendications menacent son repos et troublent son bien-être, il les juge scélérates, et n'a pas assez de colère contre les déshérités qui ne sont pas absolument satisfaits de leur sort. Nous l'avons, avec Jacques, un peu plaisanté de cette brusque conversion. Ses contradictions, du reste, ne le gênent en aucune façon, il les nie et s'en tire avec un : Taratatata !... Vous ne savez pas ce que vous dites! Vous ne m'avez pas compris! » Il reste convaincu qu'il est un trop grand esprit pour n'être pas méconnu et l'un des plus profonds penseurs de notre temps.

La fête du prince Roustani était charmante, l'illumination a réussi; tout était digne de Dagmar, pour qui cette fête était donnée. On s'est promené par groupes, le soir, dans le parc éclairé aux feux de Bengale. Simone et moi nous sommes restées près d'Émilio, très ébranlé et pris de fièvre. Sa santé est devenue si faible que toute émotion le rend malade; il était agité de grands frissons qui le secouaient tout entier, ses dents mêmes claquaient : « C'est affreux! disait-il : on me soupçonne, on doit me soupçonner... et je ne puis rien, rien, rien! »

Nous nous efforcions de le rassurer, de le calmer, quand M. Jacques est entré dans le salon où nous étions tous les trois; il venait nous chercher pour jouir de l'illumination. Il nous a fallu laisser Émilio et le suivre. L'effet au dehors était magique : des feux de différentes couleurs faisaient de la nuit un jour diapré et changeant, sur lequel se détachaient les groupes de grands arbres et les bosquets; toute la colline semblait embrasée, et des orchestres très doux se répondaient à distance. Rien ne pouvait être plus poétique, plus enchanteur.

— La fête est digne de celle à qui elle est offerte, a dit Jacques; le prince est un grand artiste en magie.

— Dagmar doit être contente... C'est digne d'elle en effet.

— Croyez-vous donc que ce soit pour elle que le prince

a fait allumer toutes ces lanternes et chanter toutes ces flûtes?

— Il n'en fait pas mystère.

— Très franchement, mademoiselle Hélène, ne lui connaissez-vous pas quelque autre intention moins hautement avouée?

J'ai rougi, car le prince venait de me dire qu'il avait voulu m'offrir une occasion de m'amuser un peu. Je n'ai pas osé mentir :

— Peut-être aussi a-t-il eu l'aimable pensée de nous faire danser, Simone et moi; il connaît notre faible.

Il a baissé un peu la voix, et avec un rire très sec qui faisait mal comme une dissonance, il a repris : — Savez-vous ce que je vois à travers cette féerie de lumières et de fleurs? Une brillante couronne de princesse suspendue sur votre tête et qui ne tient qu'à un fil. Libre à vous de couper le fil.

Il semblait attendre une réponse.

— Vous êtes un peu visionnaire... Moi, je ne vois rien...

— Couperez-vous le fil?...

— Il n'est pas à ma portée, je vous assure...

Il a répété avec un peu d'impatience :

— Dites-moi si vous couperez le fil?

— Pourquoi pas? ai-je dit à la fin, un peu blessée de son insistance.

— A la bonne heure!... J'aime à connaître le fond de votre pensée... Une couronne de princesse fera valoir vos jolis cheveux... Il y a des fronts faits pour porter un diadème.

— Vous vous moquez, et ce n'est pas généreux...

Il a continué du même ton agressif :

— M'inviterez-vous à vos noces?

— Oui... Si vous promettez d'y venir.

— Pourquoi pas? a-t-il répondu à son tour.

L'instant d'après, le prince est venu m'inviter à danser, Jacques m'a quittée avec un grand salut cérémonieux comme devant une altesse. Mais son visage n'exprimait rien d'agréable.

Au retour, je me suis trouvée assise à mon tour sur le siège haut au fond du break. De peur du froid, j'étais enveloppée de manteaux et de fourrures de façon qu'on ne me voyait guère que le bout du nez. Plusieurs gardes-chasse du prince, armés de torches, nous escortaient : c'était fort pittoresque. Il (je veux dire Jacques) m'a demandé si j'étais peureuse; j'ai répondu que je l'ignorais, n'ayant jamais eu à faire preuve de courage. J'ai ajouté que dans ce pays tout le monde nous aime et que je ne puis croire encore qu'il se trouve un être capable de nous faire volontairement du mal.

— On peut toujours craindre de se trouver aux prises avec un fou ou un scélérat... Il y en a dans ce triste monde, mademoiselle, quoi qu'en pense votre optimisme.

— Tenez-vous absolument à m'effrayer?

— J'y travaille de toutes mes forces... On est toujours flatté de produire une impression vive, fût-elle désagréable... Rien n'est pire que l'indifférence... Si je parviens à vous faire peur, je me ménage ainsi une occasion de vous rassurer...

— C'est-à-dire qu'il vous plairait de jouer avec moi au volant, un coup de raquette à gauche, un autre à droite... Ce serait un jeu cruel, mais je vous étonnerai par ma vaillance.

— Nous verrons cela quand nous arriverons à la roche coupée... S'il tombe d'en haut quelque bombe qui disperse notre escorte et nous précipite avec notre attelage dans le ravin... je serai curieux de voir à l'œuvre votre vaillance. A votre âge, la mort fait horreur, parce que l'on aime la vie, c'est bien naturel.

— Croyez-vous que la crainte de la mort suppose nécessairement l'amour de la vie?... On peut ne pas tenir à vivre et craindre pourtant de mourir.

— Pourquoi?

— L'inconnu est terrifiant.

— Que peut avoir à redouter une âme innocente comme la vôtre?... La vie, du reste, a aussi sa part d'inconnu.

— C'est vrai... Mais on sait du moins sur quel terrain on marche; on n'a à compter qu'avec des forces, des accidens d'ordre purement naturel... Je m'exprime bien mal... vous ne devez pas me comprendre...

— Je comprends parfaitement... C'est le surnaturel qui vous oppresse...

— Qui m'oppresse et m'attire en même temps... On s'y réfugie, dans le chagrin, avec un frisson de désir et d'espoir au moins autant que de terreur... Ce monde serait étouffant, si l'on n'avait cette porte ouverte sur les espaces de l'au-delà... que l'on imagine et que l'on peuple à son gré...

Il a souri et m'a dit avec douceur :

— Vous parlez de chagrin, comme si votre vie en était assiégée... Pourtant, votre heureuse fortune doit faire bien des envieux.

— C'est qu'on ignore que cette « heureuse fortune » est plus apparente que réelle et pourrait me manquer tout à coup.

— Alors, c'est la crainte d'un changement de fortune qui jette un voile de mélancolie sur les joies de votre jeunesse?

— Un peu, je l'avoue... L'idée de pauvreté est rebutante... La réalité le serait peut-être moins que l'image qu'on s'en fait. Ne le croyez-vous pas?

— Oh! moi, je me suis trouvé aux prises avec la pauvreté depuis mon plus jeune âge;... la pauvreté sous sa forme la plus poignante, celle qui se cache et dissimule... cette rude école ne

m'a pas appris à haïr l'existence, au contraire... J'ai trouvé des joies ineffables dans une lutte corps à corps avec la misère... et des fiertés secrètes qui me vengeaient, quand j'avais réussi à arracher à l'avare fortune quelque modeste don... Dussé-je vous sembler honteusement optimiste et d'âme bien vulgaire, je suis forcé d'avouer que je tiens à la vie... parce que j'aime et que je suis aimé.

A cet aveu si net et prononcé d'une voix si ferme, j'ai ressenti un choc au cœur; mon souffle s'est arrêté et ma voix était altérée quand j'ai répondu : — Tout est là, en effet, aimer, être aimé... ceux qui ne peuvent attacher leur vie à un être cher devraient s'estimer heureux de la perdre... ce soir... là-bas, au détour du rocher. — J'avais envie de pleurer et le cœur si serré qu'il me faisait mal comme sous le coup d'une meurtrissure. Je ne sais s'il s'est aperçu de mon trouble. J'ai senti qu'il se tournait vers moi, qu'il m'observait longuement; ce regard persistant me gênait, et je n'osais relever la tête, ni prononcer une parole. Lui non plus, n'a rien ajouté. Frère Ange s'est mis à crier : — Attention, Geoffroy!... nous voilà au défilé dangereux... Ne voyez-vous rien sur la route, ni en haut des rochers?... Qu'est-ce que ce noir, là-bas?

— Regardez vous-même, mon bon ami, a répondu mon père... J'ai assez à faire de conduire les chevaux.

Mais frère Ange était trop effrayé et voyait partout des bandits et des embuscades, sans pitié pour la terreur qu'il communiquait à Dagmar; Simone riait, plaisantait. Émilio, la main crispée sur la portière, tendait ardemment ses regards dans l'épaisseur de la nuit que les lanternes allumées et les torches de notre escorte éclaircissaient à peine dans un faible espace. Jacques restait silencieux, rêveur; moi, j'étais si abattue et si triste que j'aurais été contente, je crois, de quelque accident qui aurait fait diversion à mes pensées. Rien ne s'est produit, et nous avons tranquillement débouché sur le pont d'Uxelles où l'on a congédié l'escorte. Aussitôt les langues se sont déliées. Le courage et la gaieté sont revenus avec la sécurité. Frère Ange affirmait qu'on avait eu tort de s'effrayer, qu'il était sûr d'avance que tout irait bien, et qu'en acceptant l'escorte du prince Roustani, nous avons encouru quelque ridicule. Dagmar lui a imposé silence : — Vous trembliez si fort, mon cher, que j'en étais incommodée.

Jacques Keller à Ninette Keller.

Quelle singulière enfant que cette jeune Hélène! Nous revenions ensemble hier d'une fête chez le prince Roustani et nous philosophions tranquillement sur la vie et la mort, lorsque, pour

une phrase irréfléchie de ma part, elle s'est troublée, a murmure quelques mots tristes, presque amers, puis est tombée dans un silence qui s'est prolongé jusqu'à la fin du voyage. J'avais dit, songeant à toi, que je tenais à la vie parce que j'avais le bonheur d'aimer et d'être aimé. Qu'a-t-elle imaginé? Une allusion à quelque autre amour? Ce n'est pas aux jeunes filles que l'on fait d'ordinaire de pareilles confidences... Que lui importe, d'ailleurs? Sa petite tête, je le crains, s'exalte sur un simulacre de passion où elle me fait jouer le rôle de héros de roman. C'est trop d'honneur pour moi et un jeu trop dangereux qui lui enlève à mes yeux quelque peu de sa divine innocence. J'ai envie quelquefois de lui prendre les deux mains et, mes yeux dans les siens, bien en face, de lui dire comme à une jeune sœur : — Ne jouez donc pas avec l'amour, pauvre petite fille, parce que tôt ou tard l'amour se venge. — Je regrette son naturel d'autrefois, la délicieuse candeur des premiers jours... Décidément, il ne faut pas élever trop haut l'ambition de son rêve; j'avais cru trouver en Dagmar la généreuse liberté d'un cœur indépendant, dans Hélène, une sincérité sans ombre, peut-être me suis-je trompé deux fois, à moins que... Mais non, je ne suis pas assez fou pour croire à rien de sérieux en cette enfant.

C'est demain la fête de Dagmar; tout le château est en branle pour célébrer cette auguste solennité. La partie la plus intéressante sera, je crois, la vendange du Clos-Roussi, un petit vignoble dépendant du domaine de Maloussie et dont on abandonne généreusement la récolte aux gens du pays. Ils arrivent avec des corbeilles, des paniers; le clos est divisé en autant de parts qu'il y a de familles; on tire les parts au sort, et chacun récolte ce qui lui est échu. A la fin du jour, un banquet réunit les vendangeurs, suivi d'un bal où la comtesse et ses nièces ouvrent la danse; la fête se termine généralement de bonne heure, la route de retour étant longue et fatigante et les danseurs assez las de la cueillette du jour. Le départ est curieux, dit-on; une longue caravane de vendangeurs chargés de hottes, de paniers, hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles, des enfans même, quelques-uns accompagnés d'ânes et de mulets, descendent en chantant au clair de lune la longue rampe de Maloussie, si la lune brille; sinon, ils allument des branches résineuses, et l'effet est plus pittoresque encore. Je vais assister à cela, et célébrer comme les autres les hautes et merveilleuses perfections de la dame de Maloussie; après quoi, mettant mon enthousiasme au repos dans ma valise, je quitterai, pour n'y revenir jamais, je pense, le château enchanté où j'ai vécu trois mois, ballotté d'illusions en illusions, de prestiges en prestiges jusqu'au désenchantement final. Y laisserai-je de moi

quelque chose? Un peu de la surabondance de sève qui fouette l'imagination et les sens des jeunes hommes de mon âge, restés trop graves pour n'être pas aussi très naïfs. Voilà tout. Je te rapporterai, j'espère, mon cœur bien intact, ma raison mûrie par l'expérience rapide du monde, par l'essai des passions frivoles; je te rapporterai surtout une soif ardente d'affection pure, de sûre et forte tendresse... Et nous nous aimerons bien, comme autrefois... plus encore, après cette épreuve de la séparation, n'est-ce pas, ma Ninette?

Journal d'Hélène.

22 octobre.

Comme je suis triste, je ne me reconnais plus; chaque instant qui s'écoule me fait songer que demain sera le dernier jour où je verrai Jacques. Il doit partir vendredi dès le matin. Sa vie parmi nous ne se mesure plus que par des heures, les heures par des minutes, dont je pourrais faire le compte exact. Chaque fois que je respire, je pense : combien de fois encore mon cœur battra-t-il avant qu'il soit parti? et j'en veux à mon cœur de battre comme si chaque manifestation de mon existence dissipait le léger trésor des momens où je le sens tout près, où j'entends sa voix monter d'en bas vers moi et son pas légèrement scandé marquer ses allées et venues à travers le hall. Il se promène avec Dagmar et ils causent, et ils rient. Leur gaieté me fait mal, moins de mal pourtant encore que leur silence.

Plus j'y songe, plus je me persuade qu'il pensait à elle l'autre soir : « J'aime et je suis aimé! » Comme il a dit cela avec assurance, avec fierté! Et pourquoi l'a-t-il dit? Qui lui demandait cet aveu?...

Et Dagmar, pourquoi s'est-elle fait aimer?... Il n'a ni titre, ni fortune; il ne peut être rien pour elle, jamais!

Mais peut-être après tout n'a-t-elle pas cherché à lui plaire? Cela est venu naturellement parce qu'elle est belle, sans qu'elle y ait songé sans doute... N'est-ce pas ainsi que je me suis moi-même laissé surprendre par ce fol attachement pour Jacques! Qu'a-t-il fait pour cela? Rien, hélas! Toute la folie est à moi.

Hier soir, il tenait un journal, mais ses yeux regardaient plus loin, du côté où j'étais assise dans l'ombre à cause d'un mal de tête qui me tenait depuis le matin; son regard est tombé sur moi et s'y est tenu attaché... J'ai feint de ne pas m'en apercevoir pour cacher mon trouble. J'avais beau me dire que c'était par mégarde et distraction pure que ses yeux restaient fixés sur moi, qu'il ne pensait pas plus à moi qu'à la reine de Saba; mon cœur battait

fort et je ressentais un malaise mêlé de plaisir... J'aurais voulu m'endormir ainsi et ne m'éveiller jamais.

Dagmar se promenait de long en large avec mon père et frère Ange, discutant le programme de demain. Au bout de quelques instans, elle s'est arrêtée près de Jacques qui ne la voyait pas et l'a touché à l'épaule du bout de son éventail :

— A qui pensez-vous? Vite, répondez!

— A vous, certainement, madame, a-t-il dit aussitôt avec un grand salut.

Il a ajouté en riant :

— A qui peut-on penser ce soir, si ce n'est à l'idole de demain!

— Idole aux pieds d'argile, hélas!

— Montrez l'argile.

Il s'est penché en riant, comme pour mieux voir son pied; elle s'est assise près de lui et, qu'elle l'ait ou non voulu, dans ce mouvement, son fin soulier de satin a dépassé l'ourlet de sa robe. Moi, seule en mon coin, je languissais d'ennui et de migraine et une voix intérieure me criait sans relâche : Dans trente-six heures... dans trente-cinq... dans trente-quatre, tout sera dit, je ne le reverrai plus. J'étais lasse, je souffrais, et je ne pouvais me résoudre à aller me coucher, à sacrifier quelques instans de sa présence. Comment pouvais-je croire autrefois qu'aimer soit la joie suprême? C'est la pire souffrance... J'ai peur de demain qui sera le dernier jour et je me prends par instans à souhaiter que tout soit accompli, irrévocable... Peut-être alors apprendrai-je à me résigner, à oublier même.

Jeudi matin.

Simone, hier au soir, quand j'ai été couchée, est venue s'asseoir sur le bord de mon lit et m'a embrassée silencieusement, après avoir posé sa main fraîche sur mon front. Sa muette caresse a fait éclater les larmes que je retenais. Elle m'a laissée pleurer d'abord, puis s'est efforcée de me consoler par toutes sortes de mots gentils, tendres et rassurans.

— Ne te désole pas, me disait-elle, je suis sûre qu'il n'est pas aussi indifférent que tu le crois... C'est par réserve, par fierté, peut-être, qu'il t'évite.

Je pleurais toujours éperdument, et mes larmes me faisaient du bien, détendaient mes nerfs crispés.

— Nous avons parlé de toi ensemble, disait-elle encore.

— Tu ne lui as rien dit, au moins?...

— Me crois-tu folle? Je l'ai laissé aller, voilà tout. Il ne demandait que cela, je t'assure. Il te trouve charmante, d'une beauté si fine... si distinguée...

J'ai secoué la tête.

— Des mots, Simone... des phrases toutes faites et qui vont à tous les visages.

— Non, Hélène, je t'assure... il avait l'air bien sincère; seulement...

— Quoi? Simone...

— Il te croit coquette.

— Coquette!...

J'ai sursauté d'indignation et me suis dressée sur mon lit.

— Voilà qui est fort, par exemple, en quoi coquette?

— Il trouve que tu es entièrement changée avec lui depuis quelque temps, sans motif... et qu'il a le droit de te trouver fantasque. Alors, de dépit, j'ai appelé Mademoiselle à mon aide, et à nous deux, nous l'avons chapitré d'importance... si bien que, de guerre lasse, il a fait amende honorable. Il était très gai et ne semblait cacher aucun mauvais vouloir contre toi.

— Il est très gai, parce qu'il s'en va.

— Réfléchis donc, petite folle... S'il était épris de Dagmar, comme tu te l'imagines, il ne serait pas content de la quitter.

— Pourtant, il a dit : « J'aime et je suis aimé... » J'ai bien entendu.

Malgré tout, ma bonne petite Simone a réussi à me calmer un peu, et j'ai dormi tranquillement.

Ce matin, j'ai encore mal à la tête.

Le ciel est pur, le soleil chaud comme en septembre, et voici les vendangeurs qui arrivent par bandes et remplissent presque déjà la grande cour. Quand tous seront là, on tirera les lots de vigne au sort. Je vais aller souhaiter la fête à Dagmar avec mon père et Simone, et nous lui ferons escorte, lorsqu'elle descendra parmi nos paysans. Je ne peux jamais assister à cette fête, entendre les acclamations, les vœux naïfs de ces pauvres gens, sans émotion. Aujourd'hui, je n'aurai pas le cœur ouvert et joyeux comme les années précédentes, car demain, à l'heure où j'écris, Jacques sera parti; vingt-quatre heures seulement! Chose inouïe, incompréhensible, tant qu'il est là, j'espère toujours... Je ne sais quoi! l'impossible!...

Jacques Keller à Ninette Keller.

Voici ma dernière lettre, petite sœur. Demain je serai en route, les yeux et le cœur tournés vers toi. Nous venons de souhaiter la fête à la comtesse : montagnes de fleurs, vœux, compliments, accolades. J'ai baisé le bout de ses doigts fins et longs qu'elle a gracieusement abandonnés à mes lèvres. Au déjeuner,

on a porté des toasts et j'ai, comme le prince Roustani, d'une main libérale, balancé l'encensoir sous les narines affamées d'encens de la belle Dagmar. Je te l'ai dit, je deviens un parfait courtisan. La fin du déjeuner a été troublée par une dépêche de Paris annonçant à Émilio que sa sœur Héloïse, gravement malade, le demandait avec instance. Le malheureux garçon est devenu blanc comme sa serviette et a tendu la dépêche à sa marraine. Tu te rappelles qu'elle ne permet pas qu'on lui parle de cette fille qu'elle a chassée, à tort ou à raison, et qui mène une assez mauvaise vie... Je t'ai déjà conté tout cela. Dagmar a lu le télégramme avec un air de vive contrariété, puis elle a regardé Émilio :

— Eh bien !... que vas-tu faire ?

— Je ne puis refuser de la voir. — Il n'osait lever les yeux.

Elle a répondu avec un peu de brusquerie : — Va-t'en alors ; pars ! — Puis, se reprenant : — Tu pourrais bien, il me semble, remettre à demain ton départ... Tu ferais le voyage avec M. Keller.

Naturellement je me suis associé à ses instances, mais Émilio a refusé : — La mort n'attend pas, marraine, a-t-il dit d'une voix tremblante... même pour votre fête.

Elle a paru offensée, mais lui a permis de partir et a donné quelques ordres en conséquence ; puis se tournant de nouveau vers Émilio, qui prenait congé de nous tous et semblait très affecté, elle lui a dit d'une voix haute et imposante : — Tu diras à ta sœur que je lui pardonne... entends-tu ?... Je la décharge devant Dieu du mal qu'elle m'a fait et je le prie d'être miséricordieux à son âme pécheresse.

Dagmar tout entière se révélait en ces quelques mots... Émilio n'a pas répondu ; son visage s'est contracté, ses paupières ont frémi, mais il s'est contenté de baiser silencieusement la main de sa marraine, et a quitté la salle. Il prendra ce soir le train pour Paris. Comme tous les domestiques sont occupés à la fête, le cocher du prince Roustani va le conduire à la gare et fera en sorte d'être de retour assez tôt pour assister au banquet.

Nous avons ensuite accompagné la comtesse sur le perron de la cour d'honneur, où l'ont accueillie des cris de bienvenue et des hurrahs. C'était vraiment touchant. Dagmar, rayonnante, semblait une divinité descendue de l'Olympe ; nous étions tous groupés autour d'elle, les jeunes filles portant des fleurs, et cette mise en scène avait son côté pittoresque. A un signal, hommes, femmes, enfans ont défilé devant nous en agitant leurs chapeaux et se sont ensuite précipités vers le Clos-Roussi, tout en bas du mamelon de Maloussie. Nous sommes restés sur le perron à nous féliciter de la belle ordonnance du défilé. Dans un angle de la porte, Hélène cachait dans une touffe de chrysanthèmes blancs

son joli visage presque aussi pâle que ses fleurs; elle semblait triste et j'avais une tentation folle de lui demander la cause de son abattement, de ce chagrin dont, je ne sais pourquoi, j'ai le remords, comme si j'étais coupable en quelque chose; qu'ai-je donc à me reprocher?... J'aurais voulu m'expliquer avec elle une bonne fois... Je n'ai pas osé, c'est trop dangereux. Dieu sait où peut mener une démarche de ce genre! A la surprise d'un attendrissement imprévu qui pourrait trahir ma volonté et mettre en déroute ma sagesse?... J'ai assez de peine déjà à résister au reproche muet de ses jolis yeux fatigués et rêveurs, de cette attitude lassée, détendue et résignée, dont j'emporterai au fond de mon cœur l'image touchante.

Ah! qui me dévoilera l'énigme de cette jeune âme, de ses fugitives audaces, de ses mystérieuses candeurs, de sa mélancolie?... Je souffre de penser qu'un autre quelque jour entrera dans cette âme comme en pays conquis, en foulera aux pieds peut-être les délicats trésors sans en soupçonner le prix, et les fleurs du mal y pousseront leurs racines ainsi qu'il arrive à tant d'autres, méconnues et froissées, où les bons germes ont péri... Pauvre Hélène!... je me sens tout attendri sur elle, et, pourquoi ne pas l'avouer?... un peu aussi sur moi... Que de fois dans la vie on passe près du bonheur qui vous frôle de sa main tendue qu'on n'ose pas saisir. La légèreté, l'aveuglement ou le scrupule, le devoir peut-être, vous arrêtent, et l'instant d'après, la roue a tourné; on a manqué sa destinée.

Voici la cloche du dîner; adieu, Ninette, pour ce soir; bientôt, je te raconterai de vive voix la fin de la fête... la courte fête de ma jeunesse. *E finita la Commedia.*

Jacques Keller à Ninette Keller.

Télégramme privé.

Catastrophe épouvantable. Maloussie en cendres. Lettre suit.

Jacques Keller à Ninette Keller.

Tu sais le désastre: du grand château de Maloussie, il ne reste que la grosse tour ronde et des monceaux de décombres fumans. J'ai échappé au péril et j'en suis quitte pour de légères brûlures aux mains et au visage. Tous n'ont pas été si heureux: la mort a fait une belle victime. Mais, je veux te faire le récit détaillé de ce terrible événement. Dans ma dernière lettre, qui t'annonçait mon arrivée, je te racontais la fête de la comtesse jusqu'à l'heure du dîner. Tout avait marché à souhait, et la

soirée ensuite avait été aussi animée et brillante que le matin.

Vers dix heures, nous sommes sortis pour assister au départ des vendangeurs qui avaient soupé et festoyé à grand bruit dans l'orangerie. La nuit était sombre; ils avaient allumé des torches et ont pris en chantant le chemin d'Uxelles; c'était un spectacle étrange et charmant que ce ruban de feux serpentant sur la croupe du mamelon de Maloussie, et se perdant peu à peu dans la nuit où ils semblaient s'engouffrer brusquement, quand le tournant de la route nous les cachait tout à coup; les chants aussi, adoucis peu à peu, finissaient par s'éteindre dans le vaste silence. Nous écoutions encore, l'oreille tendue, les dernières notes égarées et plaintives que nous apportait le souffle intermittent du vent, quand Simone s'écria : — Tiens!... il y en a un qui a trop bien soupé et n'a pas pu suivre ses compagnons.

Et en riant, elle ajouta : — Il est dans la cour... il cherche la porte sans pouvoir la trouver.

Cela nous fit rire, et ce fut le signal de rentrer, car nous étions tous, maîtres et domestiques, sortis au dehors pour suivre dans la campagne la descente des vendangeurs. La cour était vide, l'on eut beau chercher, appeler, visiter même les cuisines et les celliers, de peur que l'ivrogne ne s'y fût réfugié, on ne découvrit personne; et chacun de se moquer de Simone et de ses visions, en lui reprochant l'unique verre de vin de Champagne bu à la santé de Dagmar, dans le toast final.

La soirée se prolongea encore quelque peu au salon, puis je pris congé. Je remerciai mes hôtes de l'affabilité de leur accueil et, comme je leur exprimais de mon mieux le regret de les quitter, la comtesse insinua que je trouverais sans doute à Paris des consolations qui me feraient oublier vite les absens.

— J'y trouverai ma sœur... la forte et l'unique tendresse de ma vie... Être aimé par elle vaut bien la peine de vivre et adoucit en effet bien des regrets. — J'avais, en répondant ainsi, presque malgré moi, tourné la tête vers Hélène, je vis passer dans la transparence de ses yeux un éclair de surprise et de joie, et, quand je m'approchai d'elle et lui tendis la main, elle y mit la sienne avec un sourire très doux. — Il me semble, me dit-elle, que vous comptez bien peu sur les amis que vous laissez ici.

— Il ne faut pas être présomptueux.

— Ni ingrat!... Et avec une nuance de tristesse elle ajouta : — Nous reverrons-nous jamais?

Je fis un geste évasif: — La vie est longue! On peut tout espérer.

La comtesse alors me renouvela l'invitation d'aller la voir à Paris et le désir de faire ta connaissance, à quoi je répondis, sans m'engager à rien, par des remerciemens sentis et multipliés. C'était

la clôture définitive et sans remise, je le croyais du moins.

Rentré dans ma chambre, je mis en ordre mes papiers, fis mon léger bagage, et plaçai dans la poche de ma jaquette de voyage mon portefeuille, bourré des billets; après quoi, je me couchai. Tout cela m'avait mené tard dans la nuit; il était plus de trois heures quand je commençai à m'endormir. J'étais dans cet état où la veille et le rêve se confondent, j'écoutais le bruit du torrent qui depuis tant de jours berçait mon sommeil et il me semblait que sa voix mugissait d'une façon inaccoutumée; j'avais la sensation de son approche, comme s'il se fût élevé, grossissant de minute en minute, jusqu'à ma chambre, qu'il y fît irruption et l'emplît de ses flots débordés; je sentais mon lit flotter, soulevé peu à peu, aller se coller au plafond; j'étouffais, suffoqué, dans une horreur d'agonie. L'épouvante, l'angoisse physique, m'éveillèrent, et avant que je pusse me rendre compte des causes de ce cauchemar, on frappa à ma porte, et une voix que je ne reconnus pas, me cria : — Levez-vous, au nom du ciel, le feu est au château!

Je m'aperçus alors que ma chambre était pleine de fumée. M'élancer, prendre à la hâte quelques vêtemens et courir à la porte fut l'affaire d'un instant. Je me trouvai en face d'Hélène; à travers un nuage de fumée, je la vis, vêtue de blanc, un flambeau allumé à la main. — Vite!... vite, sauvez-vous, me dit-elle; il en est temps encore!... Je cours éveiller Dagmar. — Elle avait disparu déjà dans le long corridor qui mène au pavillon carré où la comtesse habite avec Lætitia. Je courus sur ses traces et la rejoignis : — Ensemble! dis-je en lui pressant la main... quoi qu'il arrive, ensemble! — Elle s'écria : — Non, partez! Il ne sera peut-être plus temps... Sauvez-vous, je vous en supplie!

— Que ferais-je de la vie sans vous? — Comment ces mots-là m'échappèrent, je ne saurais le dire. Il me sembla qu'ils étaient sortis de mon cœur sans passer par mes lèvres, et son cœur les entendit. Un regard, un seul, tout fut dit entre nous; elle savait que je lui appartenais, et moi, j'étais sûr d'être aimé.

Nous frappâmes à la porte de Dagmar fermée au dedans; terrorisée par les menaces dont elle avait été l'objet, elle avait pris l'habitude de se barricader à l'intérieur. Nous eûmes beau heurter, appeler, crier, la porte resta close et muette. — Par le dehors, avec des échelles, dis-je, et j'entraînai Hélène. — La fumée devenait plus épaisse, se condensait en nuages de plus en plus chauds et suffocans; nous courûmes à l'escalier, mais il nous fut impossible de descendre plus de trois marches, nous étouffions, et d'en bas montait une sinistre lueur de braise, accompagnée du ronflement formidable de l'incendie. Affolés, nous tentâmes de passer par la bibliothèque; le parquet commençait à s'enflammer et les

fenêtres éclairées de reflets rouges nous montraient que le rez-de-chaussée était en flammes... A ce moment, retentit la cloche d'alarme; avertis par Simone, qui la première avait vu le danger et couru les chercher, avec l'institutrice, plus morte que vive, les domestiques appelaient au secours les hameaux voisins. — Courage! dis-je à Hélène, on va venir à notre aide.

— Trop tard, murmura-t-elle. — Elle défaillait, à demi asphyxiée, prise d'épouvante, et sa petite main se crispait sur mon bras dans une étreinte de désespoir. J'entendis que ses lèvres murmuraient une prière. — Encore un effort! Hélène, chère Hélène! — La soutenant de mon bras, je la ranimai par des paroles d'espoir auxquelles je ne croyais pas, et l'emportai vers l'extrémité opposée du long corridor, où la fumée était moins dense; sa chambre était ouverte, nous nous y réfugiâmes. Je courus à la fenêtre; à une profondeur vertigineuse, le Rigollet roulait son flot tumultueux; l'escarpement était effroyable, nulle chance de salut de ce côté. J'eus le sentiment que nous étions irrévocablement perdus et je jetai sur Hélène, que j'avais laissée presque sans connaissance sur une chaise longue, un regard de poignante douleur. Soulevée sur le coude, elle suivait maintenant tous mes mouvemens et lut la sentence dans mes yeux : — Perdus, n'est-ce pas?... Ah! Jacques!... Un instant, nous restâmes muets d'horreur et de pitié l'un devant l'autre. Puis, elle se redressa avec un éclair d'espoir dans les yeux. — Il y a la salle de bains, s'écria-t-elle.. Essayons!... Vous, du moins, vous pourrez passer, j'espère. Sans répondre, je serrai fortement sa main; dans cette pression suprême, elle dut comprendre que je liais indissolublement mon sort au sien, que je ne la quitterais ni pour la vie ni dans la mort.

Nous traversâmes le cabinet de toilette où déjà pénétrait l'âcre et brûlante fumée, tandis que des crépitemens sinistres, des craquemens et le grondement sourd de la flamme nous révélaient le terrifiant progrès de l'incendie. La cloche ne sonnait plus; des cris, des appels nous arrivaient pourtant encore auxquels nous ne pouvions répondre. Un petit escalier de pierre taillé dans l'épaisseur du mur nous amena à une pièce voûtée, à mi-hauteur du premier étage; une étroite ouverture donnait sur la terrasse, et par cette ouverture une clarté rouge, livide et mouvante, pénétrait dans la petite pièce. Que te dirai-je? par cette étroite lucarne, avec l'aide de Dieu et grâce au lierre puissant qui enveloppait cette partie du château, je réussis à sauver ma chère bien-aimée. Je l'emportai à travers les tourbillons de fumée ardente et les flammèches que le vent poussait et qui semblaient nous poursuivre. Elle était si tremblante que sans moi elle n'aurait pu fuir.

Avec quel élan de reconnaissance et de joie je touchai le sol jonché de scories et de débris de toutes sortes! le spectacle était terrifiant.

Les flammes sortaient par toutes les fenêtres du rez-de-chaussée et se faisaient jour déjà par celles du premier étage. Aussi vite que cela nous fut possible, nous courûmes de l'autre côté du château, dans la cour d'honneur, où tous les habitans étaient réunis, sauf deux, hélas! que nous aperçûmes du premier coup d'œil, avec une indicible horreur, inoubliable apparition, sous le reflet de pourpre de l'incendie, dans une fenêtre du pavillon carré, Dagmar et Lætitia cernées par le feu, images vivantes de la terreur et du désespoir. Un groupe d'hommes s'efforçaient de lier ensemble des échelles trop courtes pour atteindre aux fenêtres élevées du pavillon. Parmi eux, M. de Maloussie, de ses mains tremblantes, essayait de les aider. Deux fois déjà on avait tenté d'arriver jusqu'aux infortunées; l'échelle s'était rompue ou bien trop courte encore n'atteignait pas la fenêtre. Je courus joindre mes efforts aux leurs, et l'échelle enfin péniblement dressée me permit de tenter l'escalade. Avant moi, un domestique avait dû renoncer, étourdi et aveuglé par la fumée et le feu. Cependant, derrière les deux victimes un jet de flammes surgit tout à coup; comme dans une clarté d'apothéose, sinistre dérision, elles apparurent un instant joignant vers le ciel leurs mains désespérées, puis un cri d'horreur retentit : Dagmar avait disparu. J'atteignais à ce moment l'appui de la fenêtre et, saisissant Lætitia, j'essayai de l'emporter. Elle résista :

— Dagmar!... sauvez Dagmar! — Du doigt, elle me la montra étendue sur le plancher, qui déjà flambait à l'autre bout de la chambre. Avec son aide, je soulevai la comtesse et parvins à la sortir de la fournaise et à la remettre aux mains de son frère qui s'était élancé à ma suite. Elle était sauvée! mais, quand je me retournai vers Lætitia, les flammes l'avaient atteinte : ses vêtemens, ses cheveux étaient en feu; elle brûlait comme un cierge, sans jeter un cri. Je l'emportai ainsi, essayant d'étouffer entre mes bras les flammes qui la dévoraient. Je la déposai sur le sol parmi des écrins, des diamans, des objets précieux, que la courageuse fille avait eu la présence d'esprit de jeter au premier moment par les fenêtres. Tandis que je l'emportais, l'héroïque créature s'efforçait encore de s'aider de ses mains brûlées, et elle eut au milieu de ses tortures un mot de tendre reconnaissance pour moi. C'est la seule victime; tous les domestiques, réveillés par la cloche d'alarme que sonnait à toute volée Mlle Louiset, pendant que Simone pénétrait chez son père, ont pu se sauver à temps. La pompe du château, mise en mouvement par les gens de service, a réussi

à préserver la grosse tour, la seule qui ne fût pas, dès le commencement, atteinte et compromise. C'est dans une chambre basse de cette tour qu'on a déposé la pauvre Lætitia. Je viens de la voir, emmaillotée de linges et de compresses, la douloureuse victime. Le front, les joues, les mains sont cachés, les bras immobilisés par des bandelettes : ses prunelles brillantes de fièvre vivent seules, sous les paupières rougies et boursouflées, dans ce visage disparu.

Elle m'avait fait demander; quand je me suis approché, elle a entr'ouvert avec effort ses lèvres sèches, gonflées et murmuré : — Merci... Dieu n'a pas voulu!... Puis tournant ses regards vers Dagmar, elle a dit d'une voix distincte : — Dagmar... Je n'avais rien à moi que ma vie... je vous l'ai donnée; j'ai payé ma dette... toute ma dette, n'est-ce pas?...

Dagmar s'est écriée : — Tu meurs martyre!... Dieu te récompensera... mais moi... chère amie, que vais-je devenir sans toi?

Quelque chose comme un sourire, étrange sourire dont elle a emporté le secret, a passé sur le visage de la mourante. M. de Maloussie sanglotait. Dagmar, je dois le dire, est restée longtemps près de Lætitia, malgré la vue de ses souffrances et l'odeur écœurante des pansemens. Cependant, il nous a fallu partir pour la Pinada où le prince Taddeo nous offre une hospitalité provisoire. Pour aujourd'hui, nous en profitons seuls, Dagmar et moi; Hélène, Simone et Mlle Louiset n'ont pas voulu quitter Lætitia et resteront près d'elle jusqu'au moment suprême.

Le comte et frère Ange ont conservé leurs appartemens intacts dans la tour où l'on a entassé les quelques objets arrachés aux flammes.

Les secours, malheureusement tardifs, du voisinage, permettent d'inonder sans relâche les décombres; mon cœur saigne quand je pense aux livres précieux, aux manuscrits rares, aux estampes, aux tableaux curieux consumés, disparus dans cette terrible nuit.

En ce qui me concerne, j'ai perdu toute ma garde-robe, et, ce qui est plus grave, mes papiers. J'en suis réduit à me consoler par le souvenir de ma paresse. J'ai tant vécu par l'imagination et le cœur durant ces trois mois que le travail en a été presque entièrement suspendu. Il faudra réparer cela et je m'y mettrai de tout cœur, car, parmi toutes ces ruines, ce désastre qui m'atteint comme les autres, mon cœur surabonde de joie. Dans le conflit de souvenirs frivoles ou terribles qui hantent mon cerveau, comme un rayon céleste plane l'adorable, douce, chère figure d'Hélène... Je ne sais ce qu'il adviendra de notre amour,

quelles épreuves nous réserve l'avenir. Je n'y veux pas songer... Elle m'aime, cela me suffit... Ses lèvres ne l'ont pas dit, les miennes n'ont pas parlé; pourtant nos âmes se sont comprises, fondues et soudées l'une à l'autre, aux flammes du gigantesque bûcher où se sont consumés nos doutes, nos craintes, nos timidités, en même temps que les conventions étroites, les préjugés et l'avare prudence du monde. Quoi qu'on fasse, elle est mienne; on peut me la refuser, je sais qu'elle ne se donnera à nul autre. Je l'ai lu dans la pureté profonde de ses doux yeux gris que j'adore, dans l'étreinte ferme et loyale de sa petite main, dans l'abandon candide et chaste de tout son être, quand je l'ai prise en mes bras, comme une enfant docile, emportée loin de la mort, contre mon cœur.

On médit de la vie : quelles revanches elle nous donne pourtant, quelquefois!

Jacques Keller à Ninette Keller.

Lætitia est morte à deux heures cette nuit, entre les bras d'Hélène et de Simone, dans le délire d'une fièvre ardente. Cette nouvelle a salué mon arrivée à ce qui fut le château de Maloussie et n'est plus qu'un monceau de décombres encore fumans que les pompes arrosent sans relâche. Quelques pans de murs restent debout, soutenus par la grosse tour, seule préservée. Une autre nouvelle encore m'attendait, très étrange, le retour inopiné d'Émilio, éperdu et haletant; il venait d'apprendre l'incendie, et son désespoir faisait mal. Il s'est approché de moi, les yeux pleins de larmes, tout grelottant d'une émotion qui faisait claquer ses dents : — La dépêche était fausse, m'a-t-il dit d'une voix entrecoupée. Héloïse n'a pas été malade un instant... C'est une abominable trame... on a voulu m'éloigner.

— Mais qui, Émilio?... Qui a voulu?... Qui a commis le crime?

Il a sangloté sans répondre. Évidemment, il sait ou du moins il soupçonne qui peut être le scélérat, car personne ne doute que le feu n'ait été allumé volontairement. L'enquête révélera peut-être la vérité et forcera sans doute Émilio à parler.

Dès que j'aurai reçu de Paris les objets de première nécessité dont j'ai besoin, je quitterai la Pinada, où nous serons vraiment trop entassés quand Hélène et Simone seront venues nous y rejoindre. Jusqu'à ce moment, elles sont restées près de la pauvre Lætitia, dont elles ont consolé l'agonie et près de qui elles veillent encore.

Jacques Keller à Ninette Keller.

On connaît maintenant le nom de l'incendiaire, ce nom doit rester ignoré du public. C'est le propre frère d'Héloïse et d'Émilio, un assez mauvais sujet dont leur prospérité avait exalté la jalousie et les convoitises : comparé au leur, son sort lui était devenu odieux. Le luxe, les plaisirs dont ils jouissaient et dont un séjour qu'il fit pendant vingt-quatre heures à Maloussie l'avait rendu témoin, lui avaient révélé toute l'étendue de sa misère. Il s'engagea, fit un mauvais soldat et, dégoûté du métier, comme il l'avait été de son état de laboureur, il se rendit, son temps achevé, à Paris, où il se lia avec quelques mauvais sujets en quête comme lui d'une meilleure fortune. Pendant quelque temps, ce que lui envoyait sa sœur, prélevé sur les libéralités de Dagmar, le soutint vaille que vaille; la disgrâce d'Héloïse le laissa à peu près sans ressources.

Il conçut alors l'idée d'exploiter la comtesse Dagmar, contre qui il nourrissait une haine farouche; il ne lui avait jamais pardonné d'avoir choisi de préférence à lui son frère et sa sœur et de les avoir élevés dans le luxe, tandis qu'il vivait de privations et de dur labeur. Plus tard, le renvoi d'Héloïse ajouta un motif de plus à sa haine. Il vint secrètement à Maloussie, vit son frère et essaya de l'endoctriner par des déclamations anarchistes. Le terrain était bien préparé dans l'âme ulcérée et endolorie du jeune garçon; mais quand, sorti des généralités et des abstractions, des chimères lointaines de justice sociale et de revendications légitimes, il essaya de l'amener au fait brutal, et de l'associer à de criminels projets, il se heurta à la plus invincible résistance. Émilio, frappé d'épouvante, le menaça de le dénoncer. Il n'en fit rien pourtant; le courage lui manquait pour livrer son frère. Il appela Héloïse à son aide, qui n'eut pas un meilleur succès. Il garda son lourd secret, tremblant d'épouvante, de désespoir à chacune des menaçantes tentatives du misérable.

C'est lui-même qui nous a conté les détails du drame, quand le dénoûment tragique a descellé ses lèvres : sous un monceau de ruines, on a trouvé un cadavre d'homme qu'à divers signes Émilio a reconnu pour celui du coupable, surpris par le feu sans doute au moment où il s'apprêtait à fuir avec son butin, car des lingots d'argent fondu font supposer qu'il avait fait main basse sur la vaisselle plate.

On vient d'enterrer Lætitia sous une fastueuse croix de marbre où en lettres d'or est inscrit ce seul mot : *Lætitia.* La comtesse l'a voulu ainsi. L'héroïque victime dort sous ce nom d'emprunt,

imposé jadis par l'élégante fantaisie de Dagmar à la place du sien, Joséphine Lacaille, jugé trop vulgaire et de consonance trop plébéienne. Dépossédée durant sa vie de toute volonté propre, de toute personnalité, pauvre au point de n'avoir rien à elle, pas même les vêtemens qu'elle portait, elle est suivie dans sa tombe par l'ironie de ce nom, symbole de félicité, qui ne fut pour elle qu'une livrée de servitude.

Pauvre fille! oublierai-je jamais l'accent victorieux de sa voix mourante : « J'ai payé ma dette! » Et le mystérieux sourire qui passa comme un éclair sur sa face dévorée par les flammes. Quelle revanche dans cette mort qui l'acquittait enfin et qui du même coup l'affranchissait!

Dagmar a donné des larmes à son humble et courageuse amie; mais ce tribut payé à la faiblesse humaine, elle a recouvré sa sérénité olympienne.

— Remarquez, madame, s'exclamait frère Ange, que vous vous êtes attiré toutes ces catastrophes par l'excès imprévoyant de vos bontés, de votre générosité... Que de fois je vous ai avertie que vous auriez sujet de vous en repentir!

Il y a des gens qui triomphent de tout par ces seuls mots : « Je vous l'avais bien dit ». Dagmar a répondu avec calme : — Oui, le crime est sorti de mes bienfaits, comme l'on voit sortir quelquefois un aspic d'une gerbe de blé... Cela prouve-t-il que le blé ait tort d'être bienfaisant et sain?

— Soit! a ricané l'incorrigible vieillard. Mais, si, comme l'affirment les dévots, Dieu a créé l'homme à son image, il est permis de ne pas l'admirer sans réserves.

— Ne blasphémez pas! s'est écriée la comtesse; le moment est mal choisi... Oubliez-vous que Lætitia a donné sa vie pour moi?... Combien d'autres encore se sont exposés au danger, ont affronté la mort!...

— Ah!... fort bien!... Si vous êtes satisfaite, si devant votre château en cendres, la mort tragique d'une admirable et innocente fille, et l'ingratitude monstrueuse de ceux que vous avez comblés de bienfaits, vous trouvez tout pour le mieux, dans le meilleur des mondes, je n'ai qu'à m'incliner... J'admire votre optimisme, comtesse...

— Le mal existe, qui le nie? Mais le mal a sa raison d'être... Dieu permet l'épreuve afin que notre âme, trempée dans les eaux amères, prenne connaissance de sa force... N'est-ce rien que de se sentir supérieure à la violence, à l'injustice, à l'ingratitude, et parmi la brutalité des événemens, de garder le calme d'une conscience sûre d'elle-même? Cela vaut bien, je pense, le sacrifice de biens périssables et n'est pas trop payé par la perte de quelques chères illusions...

Et, remarque-le, ce ne sont pas là des propos sonores, en quelque sorte décoratifs, c'est l'expression exacte de ce qu'elle sent. Elle mesure l'élévation de son âme à la grandeur de la catastrophe et se console du désastre par le sentiment d'une supériorité morale presque sublime. Tout fanatisme a ses héros; elle est une héroïne à sa manière. Du reste, pas un doute, pas un repentir; tout ce qu'elle a fait était parfait, par cela seul qu'elle l'a fait.

Émilio a quitté définitivement Maloussie; il n'a pas osé, après la découverte du cadavre de son frère, affronter la vue de sa marraine. — Je ne saurais supporter, a-t-il dit, ni ses reproches ni son pardon : je suis innocent! Et pourtant, n'ayant pu empêcher le crime, je me sens solidaire de la réprobation : le sang versé, les pierres même crient contre moi.

Sa sœur connaît, paraît-il, le chef d'orchestre d'un petit théâtre où il espère trouver un modeste emploi en attendant mieux. Je t'écris dans le cabinet de travail de M. de Maloussie, tandis que ses filles se préparent à m'accompagner à la Pinada. Je tremble d'émotion à la pensée de vivre quelques heures près d'Hélène. Je l'ai vue à peine depuis la nuit fatale, — nuit glorieuse et bénie pour moi où je l'ai sentie mienne à jamais. Nous n'avons pas échangé deux mots depuis lors. Qu'importe! Nous nous aimons; rien ne prévaut contre la certitude d'être aimé, ni les obstacles ni l'absence. L'amour vainqueur triomphe de tout.

Jacques Keller à Ninette Keller.

Ninette, ô ma Ninette, comment te dire! Je n'ai pas de mots et ma main frémit... Ce matin, j'étais seul sous la vérandah, chez le prince Roustani; j'étais triste, car j'allais partir, et des pensées noires, comme un vol de corbeaux, tournoyaient autour de mon esprit : départ, séparation, absence, presque une mort... Et voilà qu'Hélène est venue vers moi et debout, immobile, m'a regardé longuement... L'expression de son visage était inaccoutumée, indéfinissable; mon cœur s'est mis à battre si fort que je n'ai pas eu la force de lui demander pourquoi elle me regardait ainsi et ce que signifiait la rougeur vive de ses joues soulignant l'éclat de ses yeux : — Qu'est-ce donc?... Qu'y a-t-il?... Ces mots, je ne les ai pas prononcés, mais elle les a lus dans ma pâleur et l'anxiété de mes regards : — Nous partons demain pour Paris, a-t-elle dit enfin.

— Pour Paris?... demain?... Cette nouvelle était si différente de ce que j'avais attendu, ou craint, ou espéré, que je la répétais machinalement, cherchant un sens qui m'échappait. Elle se

taisait maintenant, fixant toujours sur moi ce long regard inquiétant. — Pourquoi partez-vous? ai-je repris enfin.

— Jacques... le prince Taddeo m'a demandée en mariage... J'ai refusé!

— Hélène!... avez-vous réfléchi?

— Pas réfléchi du tout, je lui ai dit : « Mon cœur n'est pas libre, il s'est donné... J'aime Jacques... » Pardonnez-moi, mon ami... je vous ai compromis.

— Ah! céleste enfant, adorée!

Je ne sais ce que je lui ai dit, j'étais fou. Et pourtant, je suis sûr de lui avoir rappelé que je n'ai rien, rien au monde à lui offrir en compensation de ce qu'elle refuse... A quoi bon? elle est de celles qui suivent leur cœur où il les mène, sans regarder en arrière.

Son père, Dagmar, l'ont traitée de folle, mais ils ont consenti... Le comte Geoffroy a posé son doigt sur une légère brûlure que je porte au front et a dit avec émotion : — C'est pour Dagmar! je ne puis oublier cela. — La comtesse était soucieuse : — Vous êtes heureux!... Tu es aimée, toi, a-t-elle soupiré avec une mélancolie amère, un ton presque de reproche, en s'adressant à Hélène : moi, je resterai seule! — L'occasion était belle de lui rappeler ce qu'elle m'a dit un jour : — « Ceux qui se plaignent de la vie, c'est qu'ils ne savent pas aimer. » — Mais j'ai gardé un silence prudent, bien convaincu d'avance que la règle qui sied aux simples mortels n'est pas faite pour elle. Frère Ange l'a consolée d'un mot : — Les créatures d'exception, madame, ne trouvent pas aisément à s'appareiller. — Elle a approuvé d'un de ses rares sourires hiératiques.

— Tout se paie, a-t-elle murmuré avec une candeur hautaine.

Tandis qu'elle s'embastille dans sa grandeur solitaire, nous serons heureux, nous, tous les trois, simplement, bourgeoisement, tendrement heureux.

Comme je vais travailler avec courage pour mes deux amours, elle et toi, ma Ninette!

La comtesse a promis de doter Hélène, mais je veux qu'elle me doive, à moi, la plus grosse part de son bien-être, comme elle me devra, j'espère, le bonheur!

Qui donc a pu dire que la vie est mauvaise?

Elle est trop belle, ô ma Ninette!

P. Caro.

INTRODUCTION

AUX

MÉMOIRES INÉDITS DE BARRAS

I. — HISTORIQUE DES MÉMOIRES. DISPOSITIONS PRISES PAR BARRAS DANS SON TESTAMENT RELATIVEMENT A SES MÉMOIRES.

Par testament olographe, daté de Paris le 30 avril 1827, enregistré le 2 février 1829, et déposé, suivant ordre du président du tribunal civil de la Seine, en l'étude de Me Damaison, notaire à Paris, le 30 mars de la même année, Paul Barras, ancien membre du directoire, prenait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à M. Rousselin de Saint-Albin une édition d'*Anacharsis* et mes cartes géographiques. De plus, je désire que mes papiers et Mémoires, déposés chez un de mes amis, lui soient remis, pour rédiger les Mémoires que le temps ne m'a pas permis de rédiger... »

Le matin du 29 janvier 1829, Barras sentant sa fin prochaine (il mourut en effet le même jour en son hôtel, 70, rue de Chaillot), appela auprès de lui son filleul, Paul Grand. « Craignant de voir l'autorité enlever ses papiers pour anéantir des vérités sans doute fâcheuses au gouvernement d'alors, et surtout une correspondance qui avait eu lieu entre lui et Louis XVIII, et surtout fondé dans ses craintes par un enlèvement récent des papiers de Cambacérès, Barras, peu d'instans avant sa mort, crut devoir prendre toutes les mesures pour empêcher cet enlèvement... Il fait part à Paul Grand de ses craintes, lui recommande de soustraire aux recherches de l'autorité ses papiers politiques. (1)... »

(1) Extrait d'un mémoire présenté par M. Paul Grand à la première chambre du tribunal civil de première instance, le 25 février 1833.

Barras ayant rendu le dernier soupir à onze heures du soir, ses papiers furent précipitamment entassés dans deux grandes malles, que Mme de Barras, Paul Grand et Courtot, ancien maître d'hôtel de l'ex-directeur, devenu son homme de confiance, firent déposer au domicile de M. de Saint-Albin, dans le courant de la même nuit.

La précaution n'était pas inutile, car le lendemain, 30 janvier 1829, un juge de paix, assisté de son greffier, se présenta au domicile du défunt pour apposer les scellés. Ce magistrat agissait en vertu d'un ordre du procureur du roi daté du 15 juillet 1825. A cette époque, en effet, la santé de Barras était déjà gravement ébranlée, et le ministre de la justice, M. de Peyronnet, « ayant appris que M. Barras était très malade et sachant qu'il avait entre les mains des papiers du gouvernement, et notamment des lettres autographes émanées de Louis XVIII, avait donné pour instruction à M. le procureur du roi de faire apposer les scellés, quand le moment serait venu, sur tous les papiers de Barras qui pourraient intéresser le gouvernement (1). »

Un certain nombre de pièces, en particulier des lettres du temps de la république, furent mises sous scellés, malgré l'opposition de Mme de Barras et des amis de l'ex-directeur, qui objectaient au juge de paix qu'il n'avait pas le droit d'agir en vertu d'un ordre donné quatre ans auparavant par un ministre tombé depuis du pouvoir.

Cette saisie donna lieu à un procès intenté par Mme de Barras à l'État (2), procès qu'elle perdit en partie, bien que les plus éminens avocats ou jurisconsultes de l'époque, Isambert, Barthe, Chaix d'Est-Ange, Coffinières, Odilon Barrot, Renouard, etc., eussent appuyé de l'autorité de leur adhésion formellement motivée la consultation citée plus haut, dans laquelle Pierre Grand, frère du filleul de Barras, déclarait illégale et arbitraire cette apposition de scellés sur les papiers d'un homme qui depuis plus de trente ans n'avait exercé aucune charge dans l'État, et que d'ailleurs son titre de directeur n'avait rendu « ni fonctionnaire, ni dépositaire public ». En conséquence, la plupart des pièces mises sous scellés restèrent aux mains du gouvernement, et c'est apparemment ces pièces qui, — trouvées aux Tuileries par la commission chargée après la révolution de 1848 de dépouiller les papiers du roi Louis-Philippe, — furent restituées à la famille de

(1) Tentative d'enlèvement des papiers politiques de l'ex-directeur Barras; consultation à ce sujet par M. Pierre Grand, avocat à la cour royale, suivie des adhésions motivées. Paris, 1829, chez Delaforest, libraire.

(2) On peut lire les intéressantes plaidoiries prononcées à cette occasion, dans la *Gazette des Tribunaux*, n^os^ du 28 février et du 7 mars 1829.

Saint-Albin, sur la réclamation qu'elle en fit, en invoquant à l'appui de sa revendication le testament même de l'ancien membre du directoire.

Quoi qu'il en soit, la partie des papiers de Barras la plus importante par le nombre et par la nature des pièces avait échappé aux investigations du gouvernement de la restauration, qui depuis quatre ans guettait ces documens, et qui, en ayant trouvé quelques-uns, laissés peut-être à dessein au domicile du défunt afin de dépister les recherches, crut sans doute avoir tout saisi. Tandis que le procès dont il vient d'être parlé s'engageait, et que le parti libéral tout entier menait grand bruit au sujet de l'acte d'arbitraire commis par les ministres de Charles X, M. Rousselin de Saint-Albin se préparait tranquillement à remplir la mission que son ami lui avait confiée, et la révolution de juillet 1830, qui survint peu de mois après les incidens qu'on vient de raconter, lui permit bientôt de se consacrer à sa tâche avec une entière sécurité.

II. — AUTHENTICITÉ DES MÉMOIRES DE BARRAS

On a remarqué sans doute une certaine contradiction dans les termes du testament de Barras relatifs à ses Mémoires. Si l'on s'en rapporte seulement au commencement de la phrase : « Je désire que mes papiers et mes *Mémoires...* », on est tenté de conclure qu'il existait à la mort de l'ex-directeur des Mémoires écrits par lui et achevés .Mais, d'autre part, les mots « pour rédiger les Mémoires que le temps ne m'a pas permis de rédiger... » pourraient au contraire donner à penser que les mémoires connus depuis longtemps, quoique inédits jusqu'à ce jour, sous le nom de *Mémoires de Barras* ont été abrités faussement sous son nom, qu'ils ne contiennent peut-être pas l'exacte expression de sa pensée sur les événemens dont ils traitent, et qu'ils doivent être par conséquent rangés au nombre de ces mémoires apocryphes dont la liste est si longue. Le premier point à examiner est donc celui de l'authenticité des Mémoires qu'on va lire.

Dans un long exposé manuscrit présenté en 1833 au président et aux juges du tribunal civil de première instance de la Seine, lors des débats, — dont il sera parlé plus loin, — qui s'engagèrent à cette époque entre MM. Rousselin de Saint-Albin et Paul Grand au sujet de la publication des Mémoires de Barras, M. Paul Grand s'exprimait en ces termes :

« Bonaparte était tombé,et Barras, sans être protégé par la nouvelle dynastie, n'en était pas du moins persécuté, et jouissait du calme de la vie privée, comme il l'avoue lui-même. Il se disposa à

mettre en ordre les pièces qu'il avait entre les mains, à les coordonner, à les mettre en rapport les unes avec les autres, et *commença même un projet de rédaction qui devait faciliter les mémoires qu'il devait produire... Déjà ses notes étaient en partie rassemblées :* restait à faire de ces notes un corps d'histoire, à faire la narration des faits, à en faire découler les réflexions qui doivent amener la justification pour laquelle ces Mémoires étaient projetés (1). Restait à mettre en scène les divers personnages qui devaient paraître, à tout animer, à donner enfin à ces notes le style convenable. Barras par suite de son âge, du mauvais état de sa santé, que les tourmens politiques et les chagrins avaient altérée, peu habitué ensuite à écrire, à mettre en pratique les règles de la rhétorique, que les plus sérieuses occupations pouvaient bien lui avoir fait oublier, songea à charger des amis, auxquels il crut devoir confier sans crainte ses plus chers intérêts, *de cette rédaction qu'il avait facilitée par son travail et ses notes...* »

Dans une autre pièce relative à la même affaire, M. Paul Grand disait encore :

« *Barras écrivit lui-même un grand nombre de notes sur les principaux passages des mémoires projetés*, afin que, si le temps ne lui permettait pas d'y mettre la dernière main, d'en faire un corps d'ouvrage complet, il pût en confier à un ami l'achèvement et la rédaction dernière. »

La même idée se trouve exprimée d'une façon plus affirmative et plus claire encore dans une assignation adressée par M. Paul Grand à M. R. de Saint-Albin : «... Les Mémoires de Barras avaient été déjà rédigés par lui-même de son vivant; *le travail ne consistait plus que dans une classification, une mise en ordre des manuscrits de Barras et des pièces à l'appui...* »

J'ai eu, en 1885, l'occasion de voir M. Paul Grand et de m'entretenir avec lui. C'était à cette époque un vieillard de quatre-vingts ans à peu près, dont l'âge n'avait nullement affaibli les fa-

(1) Dans une sorte de manifeste daté du 20 juin 1819 et portant pour titre : « Le général Barras à ses concitoyens, » l'ancien membre du directoire annonçait en ces termes l'intention de composer ses Mémoires :

« Il vient de paraître, sous le nom de *Souvenirs et anecdotes secrètes*, un ouvrage contre lequel je suis forcé de réclamer publiquement... Peut-être un jour, si ma santé affaiblie par tant de vicissitudes m'en laisse la faculté... *peut-être essaierai-je de rendre à mes concitoyens le compte moral que leur doivent les hommes qui ont manié les affaires de l'État* dans des temps bien difficiles ; mais *avant de publier mes Mémoires*, je n'ai pas dû retarder à donner un désaveu nécessaire pour établir la vérité la plus importante... »

Ce manifeste imprimé (quatre pages d'impression) fait partie, comme tous les documens dont j'invoquerai le témoignage sans indication particulière de provenance, des papiers laissés par M. Rousselin de Saint-Albin. Il a été publié dans plusieurs journaux de l'époque.

cultés intellectuelles, et qui gardait le souvenir le plus net, le plus précis, des choses et des hommes sur lesquels je désirais le consulter. Interrogé par moi sur l'origine et la composition des Mémoires, sur Barras lui-même, dont il avait été le fidèle ami, M. Paul Grand me donna avec beaucoup de bonne grâce tous les renseignemens que je lui demandais. Il m'affirma qu'il existait à la mort de Barras de véritables Mémoires, œuvre de l'ancien directeur lui-même, dictés ou même rédigés de sa main par fragmens. On remarquera que cette affirmation est tout à fait conforme à celle que M. Paul Grand avait exprimée plus de cinquante ans auparavant, dans les documens que j'ai cités plus haut, et que je ne connaissais pas encore au moment où j'eus l'honneur de me présenter à lui.

Si ce témoignage ne semblait pas suffisant, j'en pourrais citer d'autres. J'ai sous les yeux une lettre adressée à M. Rousselin de Saint-Albin par Mme la comtesse de Pelet, née Thermidor Tallien, à la date du 12 juin 1829 : « Mon père, dit-elle, avait confié à M. Barras des notes importantes sur les événemens dont tous deux avaient été les spectateurs ou auxquels ils avaient pris part. Ces notes, de la main de mon père, avaient été remises à M. Barras pour qu'il y puisât des renseignemens *que la rédaction de ses mémoires lui rendait fort utiles*... etc. »

Lettre autographe de Barras lui-même à M. de Saint-Albin, sans date : « Bonjour, mon cher Alexandre. *Je vous adresse le manuscrit et les notes que j'ai dictées à la hâte.* Vous les rectifierés et les rédigerés avant de vous en servir; vous recevrés aussi les deux volumes de Napoléon (1), renfermant d'impudens mensonges et la servilité de ses valets... »

Lettre du 30 août 1830, adressée au même par Courtot : «... Je viens vous engager à faire paraître *les mémoires, tels qu'ils sont sortis de la bouche de l'auteur*, sauf les modifications que vous jugerez convenables dans le style... » Autre lettre du même au même, en date du 19 septembre 1831 : «... Il me semble que le moment serait arrivé de nous occuper de la publication des *mémoires du malheureux général*... Je pense qu'aucune considération particulière ne peut porter obstacle à l'impression d'un ouvrage aussi piquant... Les Mémoires du général seront un monument historique où tout le monde viendra puiser les renseignemens et les faits de la Révolution... »

Lettre du sieur Abeille, maire de la commune d'Ampus (Var), à M. Rousselin de Saint-Albin, en date du 5 novembre 1830 :

(1) La *Suite au Mémorial de Sainte-Hélène*, sans doute, par Grille et Musset-Pathay. Paris, 1824, 2 vol. in-8°.

« J'attends avec impatience de lire *les mémoires de feu mon oncle...* »

Lettre de Pierre Grand, avocat à la cour royale, à M. Rousselin de Saint-Albin, en date du 24 août 1831 : «... Dépositaire des papiers de Barras, vous avez entre les mains les documens les plus propres à démontrer qu'il est toujours resté fidèle aux principes qui l'avaient fait directeur... Le pays réclame depuis longtemps *les mémoires de Barras*, qui lui ont été solennellement promis. Il y a plus de deux ans et demi que j'annonçais devant les premières chambres du tribunal et de la cour de Paris que *les mémoires de Barras* paraîtraient avant peu... Citoyen, m'écriai-je, Barras remplissait un devoir de citoyen *en dictant des pages* qui seront bientôt de l'histoire... »

Enfin, je puis encore invoquer un dernier témoignage, absolument décisif, à ce qu'il me semble. J'ai trouvé dans les papiers de M. Rousselin de Saint-Albin une « chemise » renfermant un certain nombre de feuillets manuscrits couverts de l'indéchiffrable écriture de Barras. La lecture de ces feuillets, comme celle de deux grands registres autographes qui ont également subsisté, prouve indubitablement qu'on a sous les yeux non pas seulement de simples notes, mais de véritables fragmens, complètement rédigés. Sur la « chemise », est écrit, de la main de M. Rousselin de Saint-Albin : « *Récit de Barras sans interruption depuis le 18 brumaire jusqu'en 1828. Événemens particuliers.* » Et au-dessus : « *Employé.* »

L'authenticité des Mémoires de Barras ne peut donc être mise en doute. Ces Mémoires, projetés par l'ex-directeur dès 1819, ont été pendant les dix dernières années de sa vie l'objet de sa constante sollicitude. Il en a rassemblé les matériaux lui-même ; lui-même a écrit ou dicté des notes qui devaient servir à la rédaction définitive. On savait dans son entourage qu'il travaillait à cet ouvrage, on en annonçait la publication, on l'attendait avec impatience, comme devant contenir des révélations « piquantes » sur les hommes et les événemens de la Révolution, et surtout comme devant répondre victorieusement aux attaques dirigées contre l'ancien membre du Directoire. Par quel enchaînement de circonstances ces Mémoires, célèbres avant même d'avoir paru, sont-ils restés inédits jusqu'à ce jour? C'est sur quoi il importe de donner maintenant quelques éclaircissemens.

III. — DÉBATS ENTRE MM. ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN ET PAUL GRAND AU SUJET DE LA PUBLICATION DES MÉMOIRES DE BARRAS.

Dans un codicille en date du 30 septembre 1827, Barras avait ajouté à son testament la clause suivante : « M. de Saint-Albin s'adjoindra Paul Grand pour la rédaction de mes Mémoires, sous les ordres de ma femme, et le prix leur sera dévolu à chacun au marc la livre, et Courtot entrera dans le bénéfice. »

Cette disposition fut l'origine de longs débats entre les quatre personnes qu'elle intéressait.

Les papiers de Barras remis à M. R. de Saint-Albin quelques heures après que l'ex-directeur eut rendu le dernier soupir se composaient d'un nombre considérable de pièces : lettres autographes de généraux, d'hommes politiques, de personnages célèbres, rapports, documens de toutes sortes, les uns conservés par Barras au moment où il rentra dans la vie privée en 1799, les autres rassemblés par lui dans la suite, en vue de la composition de ses Mémoires, comme l'atteste la lettre, citée plus haut, d'une fille de Tallien. S'il faut en croire M. Paul Grand, le nombre de ces pièces n'aurait pas été inférieur à quinze mille. Outre ces précieux documens, les deux grandes malles déposées chez M. R. de Saint-Albin, dans la nuit du 29 au 30 janvier 1829, contenaient les fragmens des Mémoires dictés par Barras ou rédigés de sa main et les notes sur lesquelles il avait consigné tel de ses souvenirs ou telle de ses médisances et de ses rancunes. La tâche de M. de Saint-Albin était d'abord de « classer, de mettre en ordre les manuscrits de Barras et les pièces à l'appui », et, ce premier travail accompli, de procéder à la « rédaction dernière » des Mémoires, dont Barras n'avait pas eu le temps d'arrêter lui-même la forme définitive.

On remarquera que ces expressions de M. Paul Grand, déjà citées plus haut, déterminent avec toute la précision désirable la part respective de Barras lui-même et de M. Rousselin de Saint-Albin dans la composition des Mémoires. Il ne serait pas juste de dire qu'ils sont d'un bout à l'autre *de la main* de Barras; mais j'affirme qu'ils sont l'expression absolument fidèle de la pensée, des jugemens, et particulièrement des haines de l'ancien membre du directoire. Toutes les notes, tous les fragmens autographes de Barras que j'ai pu déchiffrer et que j'ai comparés avec les passages correspondans des Mémoires sont en parfaite concordance quant au fond, sinon quant à la forme, avec la rédaction de M. R. de Saint-Albin.

Deux exemples suffiront, je pense, à mettre en lumière la scru-

puleuse sincérité de cette rédaction. Voici, d'après les notes autographes de Barras, et en regard, d'après le manuscrit des Mémoires, le récit d'un voyage fait en 1786 :

RÉCIT AUTOGRAPHE DE BARRAS.

« Je fis un voyage avec un chanoine (mot illisible) de liège en picardie, il était lié avec tous les moines de cette province, de sorte que nous fumes reçus fetés et ébergés dans tous les monastères, il y regnait une telle licence qui quoique jeune me déplut bientôt nous arrivames au chateau du b^on^ de tournon situé à flexicourt, il avait deux filles l'une d'elles aujourd'huy Mme du chilleau, s'occupait de litérature avec succès, elle était en correspondance avec les hommes de lettres les plus distingués et même avec le roi de prusse... le b^on^ était un vieux chevalier très honorable, nous y fimes un séjour plein de charmes, il me dédomagea un peu de la société de ces moines lixurieux. »

PASSAGE CORRESPONDANT DES MÉMOIRES.

« Je voyageai du côté de la Picardie avec un prélat considéré par tous les moines des couvents situés sur la route d'Abbeville. Nous y fûmes accueillis avec empressement : les soupers étaient alors les repas de la joie et du plaisir. Ceux qu'on nous donnait étaient somptueux, terminés souvent par des orgies. Je fus dédommagé du dégoût qu'elles me donnaient en arrivant au château de M. de Tournon. Ce vénérable patriarche nous reçut avec la politesse exquise des anciens chevaliers. Il avait soigné l'éducation de ses deux filles. L'une d'elles qui a épousé le comte du Chillaut s'est fait connaître par quelques pièces de théâtre et sa correspondance avec le roi de Prusse. »

Voici maintenant un autre passage où Barras raconte la visite qu'il fit dans leur prison du Temple aux enfans de Louis XVI, le lendemain du 9 thermidor 1794 :

RÉCIT AUTOGRAPHE DE BARRAS.

« Le comité de salut public me fit prévenir qu'on annonçait l'évasion des prisonniers du temple qui étaient sous ma responsabilité, je fus au temple je trouvai le jeune prince dans un lit à berceau au milieu de sa chambre il était assoupi, il s'éveilla avec peine il était revêtu d'un pantalon et d'une veste de drap gris, je lui demandai comment il se trouvait et pourquoi il ne couchait pas dans le grand lit il me répondit mes genoux sont enflés et me font souffrir aux intervalles (*sic*) lorsque je suis debout, le petit berceau me convient mieux, j'examinai les genoux ils étaient très enflés ainsi que les chevilles et que les mains son visage était bouffi pâle après lui avoir

PASSAGE CORRESPONDANT DES MÉMOIRES

« Les comités répandaient le bruit que les détenus du Temple, que les infortunés enfans de Louis XVI s'étaient évadés. Je me rendis à la prison. Je visitai le prince. Je le trouvai fort affaibli par une maladie qui le minait évidemment : il était couché au milieu de la chambre dans un petit lit qui n'était guère qu'un berceau ; ses genoux et ses chevilles étaient enflés. Il sortit de l'assoupissement où je l'avais trouvé en entrant, et me dit : « Je préfère ce berceau où vous me voyez au grand lit que voilà : du reste je ne dis point de mal de mes surveillans. » Et en parlant ainsi, il me regardait et les regardait alternativement : moi, pour se mettre en

demandé s'il avait ce qui lui était nécessaire et l'avoir engagé à promener j'en donnai l'ordre aux commissaires et les grondai sur la mauvaise tenue de la chambre.

De là je montai chez Mme, elle était habillée de bonne heure et debout, sa chambre était propre, le bruit de la nuit vous a sans doute éveillée lui dis-je auriés-vous quelques réclamations à me faire et vous donne-t-on ce qui vous est nécessaire Mme me répondit quoui qu'elle avait entendu le bruit de la nuit, qu'elle me remerciait et me priait de faire prendre soin de son frère, je l'assurai que je m'en étais déjà occuppé. Je me rendis au comité de salut public, l'ordre n'a point été troublé au temple mais le prince est dangereusement malade, j'ai ordonné qu'on le fît promener et fait appeller Mr Dussault, il est urgent que vous lui adjoigniez d'autres médecins, qu'on examine son état et qu'on lui porte tous les soins que commande son état, le comité donna les ordres en conséquence. »

quelque sorte sous ma protection; eux, pour prévenir le ressentiment qu'ils auraient pu avoir de ses reproches s'il m'en avait présenté contre ses oppresseurs, aussitôt que je ne serais plus là pour le défendre.

— Et moi, m'écriai-je, je porterai de vives plaintes sur la malpropreté de cette chambre !

Je montai chez Madame ; la sienne était un peu moins indécemment tenue. Madame s'était habillée de bonne heure à cause du bruit qu'elle avait entendu pendant la nuit. J'ordonnai que les deux enfans de France pussent se promener chaque jour dans les cours de leur prison; sur le compte que je rendis au Comité de Salut Public, j'obtins que des médecins examinassent le jeune malade, et qu'ils fissent leur rapport. Les médecins, parmi lesquels se trouvait Mr Dussault, déclarèrent la maladie très grave. En accordant aux deux prisonniers la promenade du soir et du matin, je voulus qu'on adjoignît au gardien chargé de soigner le fils de Louis XVI deux femmes qui préviendraient ses besoins et veilleraient surtout à la salubrité de son local. J'ai appris depuis par un commissaire du Temple que mes ordres n'avaient point été exécutés. »

Si l'on compare avec soin les deux textes, on constate que certains traits qui se trouvent dans le manuscrit autographe n'ont pas été conservés dans la rédaction définitive des Mémoires : l'habit gris, la face bouffie et pâle du petit prisonnier, la sollicitude de la sœur aînée, à qui un sûr instinct de femme révèle déjà qu'elle doit remplir la fonction de tendresse de la mère absente. A ces détails pittoresques et précis, M. de Saint-Albin a préféré le commentaire quelque peu ampoulé qu'il nous donne des regards que l'enfant royal, — qui s'étiole et qui meurt dans l'infect taudis du Temple, — aurait portés alternativement sur ses gardiens et sur le puissant personnage empanaché dont il reçoit la visite.

Oserai-je l'avouer? la relation autographe de Barras, — cette relation sans orthographe, sans ponctuation, sans apprêt littéraire d'aucune sorte, — me semble plus intéressante, parce qu'on sent qu'elle est, dans sa sécheresse de procès-verbal, le décalque même de la réalité. Chargé de donner leur « rédaction dernière »

aux notes, aux fragmens informes jetés sur le papier par son ami au hasard de la plume, M. de Saint-Albin a naturellement conçu cette rédaction dans le goût littéraire de l'époque qu'il avait traversée : et l'on sait si cette époque aimait l'amplification oratoire, les développemens d'une rhétorique imprécise et creuse! Écrivain abondant, — trop abondant, même, — d'un ton légèrement déclamatoire et pompeux, il a laissé de côté tel détail qui lui a sans doute paru manquer de « noblesse ».

Un historien, ayant plus qu'on ne l'avait alors le souci de l'exactitude, le sens du pittoresque, l'intelligence du menu fait, si révélateur quelquefois, d'une si haute signification pour qui sait l'interpréter, en faire jaillir l'étincelle de vie qu'il contient, — un historien élevé à l'école des illustres évocateurs du passé, des Augustin Thierry et des Michelet, se fût bien gardé de négliger ces traits. Oh! ce vêtement gris du petit dauphin, cette face bouffie et pâle du pauvre être aux genoux et aux chevilles enflées, qui se pelotonne, comme un oiselet frileux, dans le berceau qu'il préfère au lit trop grand! Et la recommandation de la sœur, — de la petite princesse qui ne dort pas, parce que les bruits de la nuit tragique sont venus jusqu'à elle, qui se demande, peut-être, si l'on ne va pas venir les prendre, son frère et elle, comme on est venu prendre déjà son père et sa mère!... Que tout cela est touchant, et quel cœur était donc celui de ce gentilhomme, qui trois fois dans ses notes autographes est revenu sur cette scène (1), et pas une fois ne s'est attendri au souvenir de cette visite faite à l'enfant moribond de son Roi!

Il est donc regrettable, j'en conviens, que dans la promptitude d'une rédaction hâtive, M. de Saint-Albin n'ait pas cru devoir recueillir tous les détails que le texte autographe lui fournissait sur la visite de Barras au Temple. Il n'en reste pas moins démontré que, — à part l'addition malencontreuse de certains ornemens littéraires quelque peu surannés, dont nous nous serions aisément

(1) Ces trois récits, sauf quelques différences insignifiantes, concordent absolument entre eux. J'ai donné le plus long et le plus intéressant, celui-là même dont s est servi M. de Saint-Albin. A la suite de l'un des deux autres récits autographes de Barras, que je n'ai pas cru nécessaire de reproduire ici, se trouvent quelques lignes importantes qui, s'il y avait un doute possible sur la réalité de la mort de Louis XVII au Temple, trancheraient définitivement la question :

« Rendu au Comité de Salut public, je leur parlai de ma visite au Temple, de la négligence, même de la mauvaise tenue des appartemens qu'occupaient le prince et la princesse, de la maladie grave dont était atteint le premier, qu'il était urgent d'envoyer des médecins et de redoubler de soins dans l'état de faiblesse où il se trouvait, que j'en rendrais compte à la convention. Garde-toi bien, me répondit-on, nous allons nous occuper et donner les ordres pour que les prisonniers soient bien traités et soignés; je m'assurai que ces ordres furent donnés et exécutés. *Mais le jeune prince était travaillé par une maladie humorale qui avait déjà fait des progrès, de sorte que, malgré tous les soins qu'on lui porta, il succomba.* »

passés, — le rédacteur des Mémoires a scrupuleusement reproduit, dans l'un comme dans l'autre fragment qui viennent d'être cités, le récit même de Barras. Ces deux exemples montrent bien la méthode dont M. de Saint-Albin s'est inspiré dans l'exécution des volontés de son ami. Il a donné au texte authentique « le style convenable » ou ce qu'il a cru tel : et c'est précisément la tâche que Barras lui avait confiée (1). Mais il n'a pas dénaturé, pas même altéré ce texte. Le titre de *Mémoires de Barras* sous lequel est connue depuis plus d'un demi-siècle la rédaction de M. de Saint-Albin, sous lequel elle a été communiquée à Michelet qui exprima le désir de la consulter lorsqu'il composait son *Histoire de la Révolution*, — n'est point une de ces annonces pompeuses et mensongères, destinées à allécher et à duper tout ensemble le public. C'est là, je pense, un point essentiel, qu'il importait de mettre pleinement en lumière.

A la fin de 1829, le travail de mise au net des Mémoires de Barras était déjà fort avancé. Une grave maladie dont fut alors atteint M. R. de Saint-Albin, puis les événemens de juillet 1830 en retardèrent l'achèvement jusqu'à 1832. A cette époque, tout étant à peu près terminé, MM. Paul Grand et Courtot ainsi que Mme de Barras déclarèrent qu'il fallait procéder à la publication des Mémoires. Le soin de la bonne renommée du défunt, disaient-ils, l'exigeait impérieusement. Les circonstances semblaient d'ailleurs favorables : les souvenirs de la révolution étaient plus que jamais en honneur depuis l'avènement au trône du fils de Philippe-Égalité; les éditeurs faisaient les offres les plus avantageuses; bref, M. R. de Saint-Albin n'avait le droit ni de priver Barras de la justification en vue de laquelle l'ex-directeur avait entrepris ces Mémoires, ni de priver ses co-légataires des bénéfices certains de la publication. M. de Saint-Albin objectait qu'aux termes mêmes du testament de Barras il devait être considéré comme seul juge de l'opportunité de la publication, de même qu'il avait été seul investi du soin de la rédaction, le codicille invoqué par M. Paul Grand ne conférant à celui-ci qu'un rôle tout à fait secondaire et subordonné. Il ajoutait que son travail

(1) Voir plus haut la lettre de Barras à M. de Saint-Albin, où il le charge expressément de *rectifier* et de *rédiger* un manuscrit et des notes autographes qu'il lui envoie. Ce manuscrit est probablement la très curieuse relation de ses deux voyages aux Indes, de 1776 à 1783, dans laquelle se trouvent les plus intéressans détails sur le siège de Pondichéry par les Anglais en 1778 et sur les campagnes navales du bailli de Suffren. M. de Saint-Albin n'a donné que la substance de cette relation dans les premiers chapitres des *Mémoires*. — Voir aussi plus haut l'exposé de M. Paul Grand au tribunal civil de première instance : « Restait à donner à ces notes (de Barras) *le style convenable*. » Elles sont en effet souvent informes, et il ne pouvait pas plus alors qu'aujourd'hui être question de les publier dans cet état rudimentaire.

de rédaction hâtive demandait des retouches : on ne pouvait donc songer à la publication tant qu'il n'aurait pas procédé à une revision nécessaire.

Ces raisons n'ayant point paru suffisantes à MM. Paul Grand et Courtot, une véritable sommation fut adressée par eux à M. de Saint-Albin. Menacé d'un procès, celui-ci eut l'habileté d'enlever à ses adversaires un auxiliaire sans lequel ils ne pouvaient rien contre lui. Il obtint de Mme de Barras qu'elle lui cédât tous ses droits sur les Mémoires de son mari. Un acte de cession fut passé en effet par-devant Me Damaison, notaire, le 18 décembre 1832. Mme de Barras, était-il dit dans cet acte, « a toujours considéré comme un témoignage de haute confiance le choix que le général a fait de M. de Saint-Albin pour la rédaction de ses Mémoires. Elle ne peut que respecter cette confiance: aussi croit-elle remplir religieusement les intentions de son mari en laissant, pour ce qui la concerne, M. de Saint-Albin maître absolu du mode et de l'époque de la publication des Mémoires du général... En conséquence, Mme de Barras a déclaré par ces présentes renoncer gratuitement en faveur de M. de Saint-Albin... à tous les droits de propriété et autres qu'elle peut avoir sur les Mémoires de M. le général de Barras, en vertu des testamens et codicille olographes de celui-ci... voulant Mme de Barras que ses droits accroissent à M. de Saint-Albin exclusivement et qu'à ce moyen ce dernier réunisse désormais dans sa personne et ses propres droits et ceux de Mme de Barras, qui ne met qu'une seule condition à sa renonciation : à quelque époque que les Mémoires soient publiés, aucune responsabilité matérielle ni morale ne devra peser sur elle... etc. »

Cette renonciation de Mme de Barras enlevait toute chance de succès à l'action judiciaire que MM. Paul Grand et Courtot se préparaient à intenter. Ils le comprirent et se résignèrent à accepter une transaction par laquelle, moyennant une somme d'argent que M. de Saint-Albin dut verser à chacun d'eux, ils renonçaient l'un et l'autre en sa faveur à tout droit sur les bénéfices éventuels de la publication des Mémoires et le laissaient seul juge du mode et de l'opportunité de cette publication (1).

IV. — POURQUOI LES MÉMOIRES DE BARRAS, DEVENUS A PARTIR DE 1834 LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE M. ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN, NE FURENT PAS PUBLIÉS PAR LUI.

Il semblait dès lors que M. de Saint-Albin n'eût plus qu'à para-

(1) Transaction du 19 juin 1833, entre MM. de Saint-Albin et Paul Grand; cession du 31 mai 1834, par M. Courtot à M. de Saint-Albin, par-devant Me Damaison, notaire à Paris.

chever ce travail de mise au net et de classification qu'il déclarait incomplet, puis à publier les Mémoires. Il n'en fit rien cependant. Veut-on connaître la raison secrète qui l'empêcha de procéder à cette publication, après comme avant la série de transactions par lesquelles ces Mémoires étaient devenus sa pleine et entière propriété? Une lettre confidentielle adressée par lui à Mme de Barras, lettre dont j'ai eu la bonne fortune de retrouver le brouillon et la copie, nous révélera le secret de ses hésitations. Les Mémoires, est-il dit dans cette lettre (1), « ont été rédigés rapidement après la mort de Barras, *sous l'impression des justes ressentimens qu'il avait dû avoir pendant sa vie, ressentimens qu'une vive sympathie contre ses persécuteurs m'avait pu faire continuer, et dont la promptitude d'une composition chaleureuse m'avait pu dérober la faute et le danger...* » Consulté après communication du manuscrit, Me Damaison, notaire de Mme de Barras et de M. de Saint-Albin, a exprimé l'avis « qu'il y avait là *un nid de procès correctionnels* ». Il a notamment déclaré, après avoir fait lire confidentiellement le manuscrit à l'un de ses confrères, Me Trubert, notaire de la famille X... « qu'il savait que cette famille, puissante par sa position sociale et ses richesses, ne se reposerait pas *qu'elle n'eût obtenu vengeance et réparation devant la justice sur ce qui la touchait dans les Mémoires...* » En conséquence, Mme de Barras devait comprendre qu'il était nécessaire d'ajourner la publication.

Ainsi, de l'aveu même du collaborateur de Barras, dans quelques-unes de leurs parties, dans celles en particulier qui concernent les personnages que M. de Saint-Albin appelle « les persécuteurs » de l'ancien membre du Directoire, ces Mémoires non seulement affectent le ton du pamphlet, mais présentent un caractère diffamatoire si bien marqué, si évident, que leur publication pourrait entraîner des poursuites. L'aveu a du prix. Il importe d'en prendre acte dès maintenant; il importera surtout de s'en souvenir quand on lira dans le texte même des Mémoires certains passages que cet aveu met, à ce qu'il me semble, sous le coup de la plus légitime des suspicions.

M. de Saint-Albin aurait pu trancher la difficulté en supprimant ou en modifiant ces parties compromettantes où le ressentiment de Barras contre Napoléon, contre la famille et l'entourage de « Buonaparte », s'est donné carrière avec autant de violence que de perfidie et d'indélicatesse. Mais en altérant aussi profondément le caractère des Mémoires, M. R. de Saint-Albin se fût rendu coupable, il faut bien le reconnaître, d'une véritable trahison

(1) Lettre de M. de Saint-Albin à Mme de Barras, du 1er septembre 1832.

envers l'ami qui lui avait confié en mourant le soin de sa justification et de sa vengeance. Si le rédacteur des Mémoires ne crut pas avoir le droit de dénaturer la pensée de Barras, ni même de l'atténuer ; s'il fit de ces Mémoires, en leur donnant la forme dernière, précisément ce que Barras avait voulu qu'ils fussent, c'est-à-dire un plaidoyer apologétique en tout ce qui concerne personnellement l'ancien membre du directoire, et une furieuse diatribe en tout ce qui touche de près ou de loin à Napoléon : on conviendra qu'en exécutant fidèlement les intentions de l'homme dont il avait accepté le legs, M. R. de Saint-Albin ne fit que se conformer à une règle élémentaire de probité.

Il faut ajouter que ses sentimens personnels à l'égard de l'empereur et de l'empire étaient en parfaite concordance avec ceux de l'ex-directeur, et que cette commune et ardente inimitié ne fut sans doute pas un des moindres titres qui le désignèrent au choix de Barras pour la rédaction définitive des Mémoires. Ami, pendant la révolution, de Danton et de Hoche, dont il écrivit l'histoire, de Chérin, de Bernadotte, qui le prit pour secrétaire général au département de la Guerre en 1798, de Carnot, qui lui donna d'importantes fonctions à l'intérieur pendant les Cent jours, M. Rousselin de Saint-Albin avait gardé sinon dans toute la juvénile intempérance de leur ferveur les convictions républicaines de sa première jeunesse, du moins le plus vif et le plus sincère amour de la liberté. Rallié au gouvernement de Juillet, après avoir figuré non sans éclat sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X dans les rangs de l'opposition, ami personnel du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie, qui l'honoraient, ainsi que sa famille, d'une bienveillance toute particulière, gérant pendant plusieurs années du *Constitutionnel*, dont il avait été l'un des fondateurs et où il défendit invariablement les doctrines libérales, M. de Saint-Albin haïssait Napoléon presque à l'égal de Robespierre, qui en 1794 l'avait déféré au tribunal révolutionnaire comme complice de Danton.

Cet homme si mesuré, si courtois, qui se contentait d'écrire à l'auteur d'une prétendue biographie où son rôle sous la révolution avait été ridiculement travesti : « Vous voulez bien, citoyen, vous occuper de ma réputation : ayez d'abord la bonté d'être exact. Au lieu de *juge*, c'est *jugé* que j'ai été au tribunal révolutionnaire. Vous êtes trop attaché à l'orthographe et à la vérité pour persister à me priver d'un accent si important pour mon histoire. » — cet écrivain abondant et disert, nourri de la lecture des classiques et qui semble s'être proposé pour modèle dans ses nombreux ouvrages la gravité et l'ampleur oratoire des grands historiens de l'antiquité, ne sait plus se contenir lorsque le nom de Napoléon

vient se placer sous sa plume. Il éclate alors en virulentes apostrophes, en invectives et en outrages; il accepte et recueille avec complaisance les plus ineptes et les plus grossiers commérages. N'ai-je point trouvé parmi ses papiers cette note, écrite de sa main, qui, entre beaucoup d'autres animées du même esprit que je pourrais citer, suffira, je pense, à montrer quelles étaient ses dispositions à l'égard de la mémoire du grand empereur : « D'après des récits de plusieurs Corses, habitués de sa maison, Bonaparte n'ayant encore que neuf ans, se serait pris pour une de ses cousines, âgée de près de quarante ans, d'un amour assez violent pour l'avoir violée. »

Qu'un homme grave, qu'un esprit pondéré, sérieux, se piquant d'indépendance et d'équité, puisse être dupe d'une animosité aveugle au point d'enregistrer de pareilles sottises et d'accorder créance à des fables d'une aussi manifeste absurdité, c'est là un phénomène qui confond, mais qu'on est bien forcé de constater. Quoi qu'il en soit, on voit par ce qui précède qu'il en eût doublement coûté à M. de Saint-Albin de modifier en le rendant moins agressif le texte des Mémoires : d'abord, parce qu'il eût manqué à une sorte d'engagement moral pris envers celui qui l'avait chargé de les rédiger dans un esprit de haine et de vengeance contre Napoléon ; en second lieu, parce qu'en les rédigeant dans cet esprit, il donnait satisfaction à sa propre rancune contre l'empereur et l'empire. Les Mémoires conservèrent donc la forme que le rédacteur leur avait donnée « dans la promptitude d'une composition chaleureuse qui lui en avait caché d'abord la faute et le danger. » J'ai sous les yeux la première copie qui fut faite de l'ouvrage. Elle date de 1830, comme l'attestent divers reçus de copistes. Les seules corrections dont elle porte la trace sont d'une absolue insignifiance. Pas un mot n'a été supprimé ou modifié dans les passages compromettans dont s'alarmait la prudence de M. Damaison. Plutôt que de rien changer au texte primitif, composé sur les notes, les dictées ou les fragmens déjà rédigés de Barras, M. de Saint-Albin aima mieux garder les Mémoires en portefeuille, et ils y étaient encore lorsqu'il mourut en 1847.

V. — POURQUOI LES MÉMOIRES DE BARRAS SONT RESTÉS INÉDITS DEPUIS 1847 ET POURQUOI ON SE DÉCIDE A LES PUBLIER AUJOURD'HUI.

Pas plus que leur père, les enfans de M. de Saint-Albin ne procédèrent à la publication des Mémoires de Barras. L'aîné, M. Hortensius de Saint-Albin, ancien député de la Sarthe et représentant du peuple à la Constituante en 1848, occupait sous le second empire un siège de conseiller à la cour d'appel. Son érudi-

tion, la vaste culture de son esprit, son mérite d'écrivain, — il maniait avec autant d'aisance et de délicatesse le vers que la prose, — tout semblait le désigner pour entreprendre cette publication devant laquelle avait reculé son père. De pressantes démarches furent faites auprès de lui, non seulement par des éditeurs, mais par des hommes d'étude et de science qui, connaissant l'existence des Mémoires de Barras, déploraient de voir soustraite aux investigations des historiens une si abondante source de renseignemens. Mais en livrant à la publicité un ouvrage où le parti pris de dénigrement contre Napoléon se montre presque à chaque page, on pouvait craindre alors de provoquer de vives et fâcheuses représailles contre la mémoire de Barras, — dont M. Hortensius de Saint-Albin, comme son père, avait été l'ami (1), — et contre celle de M. Rousselin même, dont le rôle politique pendant la période révolutionnaire avait été, ainsi qu'on l'a vu, l'objet d'appréciations très diverses. M. H. de Saint-Albin ne crut donc pas devoir mettre au jour les Mémoires; il se contenta d'en communiquer à la *Revue du XIX*e *siècle* de M. Arsène Houssaye un court fragment sur le 9 Thermidor, qu'il inséra ensuite dans un volume intitulé *Documens relatifs à la Révolution française* (2). Ce fragment, seule partie des Mémoires de Barras qui ait vu le jour jusqu'à présent, est d'ailleurs inexact et incomplet. En le comparant au texte authentique, j'ai constaté des altérations : « Couthon était *tombé sous une balle*, » par exemple, au lieu de « était *caché sous une table*, » qui se trouve dans le manuscrit original. Sept pages fort intéressantes sur l'exécution et l'inhumation de Robespierre ont été supprimées. Un passage d'une trentaine de lignes, qui ne figure pas dans les Mémoires, a été au contraire intercalé dans l'extrait. Une curieuse note autographe sur la mort de Robespierre, écrite au crayon par Prieur de la Côte-d'Or, en marge du manuscrit que M. Rousselin de Saint-Albin lui avait communiqué, ne figure pas dans le fragment publié. Cette note, qui rectifie sur un point, et sur un seul point de détail, le récit consacré dans les Mémoires au 9 Thermidor, méritait assurément d'être reproduite, n'eût-elle d'autre intérêt que de prouver l'adhésion presque sans réserve

(1) La famille de Saint-Albin était même alliée à Barras, par le mariage en premières noces de M. Rousselin de Saint-Albin avec une demoiselle de Montpezat, parente de Barras.

(2) Paris, Dentu, 1873. Le volume contient en outre d'intéressans extraits d'œuvres de M. Rousselin de Saint-Albin, sur Hoche, Championnet, Kléber, Malet, Danton et Dugommier. Quelques-unes de ces œuvres, l'histoire de Kléber et celle de Danton en particulier, sont encore inédites. Le fragment incomplet et inexact des Mémoires de Barras relatif au 9 Thermidor a été reproduit par M. de Lescure dans le premier volume des *Mémoires sur les journées révolutionnaires, de* 1789 *à* 1799. (*Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIII*e *siècle;* Paris, F. Didot, 1875.)

d'un témoin, — aussi renseigné que devait l'être Prieur, — à la version de Barras.

M. Hortensius de Saint-Albin mourut en 1877. Les Mémoires de Barras passèrent alors à son frère, M. Philippe de Saint-Albin, ancien bibliothécaire de S. M. l'impératrice Eugénie, puis à sa sœur, Mme Achille Jubinal, veuve de l'ancien député au Corps législatif, qui le suivirent à quelques années d'intervalle au tombeau, sans avoir le temps d'entreprendre la publication depuis si longtemps réclamée et promise. Et c'est ainsi que, mon mariage m'ayant fait entrer dans cette famille de Saint-Albin, dont presque tous les membres avaient, en un laps de dix années à peine, disparu l'un après l'autre, je me trouvai à mon tour, en 1885, investi de la tâche singulièrement délicate de statuer sur le sort de ces fameux Mémoires, attendus depuis plus d'un demi-siècle.

Donc, par une ironie vraiment bien étrange de la destinée, ces Mémoires que l'un des plus mortels ennemis de Napoléon a remplis du fiel de sa longue rancune, que Barras a légués pour y mettre la dernière main, c'est-à-dire pour les rendre plus agressifs encore, s'il est possible, à un ami dont il connaissait la haine passionnée contre l'empereur, — ces Mémoires restent pendant cinquante-cinq ans sans remplir leur destination de vengeance posthume, et finissent par tomber entre les mains de qui?... D'un admirateur de Napoléon!

Après en avoir pris une connaissance sommaire et rencontré les basses insultes, les accusations ignobles où apparaissent dès les premières pages le ressentiment de l'ancien membre du Directoire contre l'homme extraordinaire dont il ne s'est jamais consolé d'avoir favorisé les débuts, et dont il n'a pas plus voulu par la suite confesser le génie qu'il ne l'avait deviné d'abord; après avoir constaté que ce ressentiment s'attaquait lâchement à une femme, à Joséphine, qui aurait dû plus que toute autre femme être à l'abri des médisances de Barras, j'ai, je l'avoue, pensé d'abord à détruire ces Mémoires, — comme on met le pied sans remords sur quelque bête immonde ou venimeuse.

Mais, en les relisant avec le propos délibéré de m'affranchir des sentimens de colère et de dégoût qu'ils m'avaient d'abord inspirés, j'ai bien dû reconnaître que, s'ils sont, pour tout ce qui touche à Napoléon, à sa famille, à ses amis et à ses serviteurs, le plus méprisable des pamphlets et le moins digne de créance, ils renferment nombre de pages d'une importance capitale et de l'intérêt le plus vif. Et alors je me suis demandé si j'avais bien le droit d'étouffer cette voix d'un homme qui a été acteur chargé d'un des premiers rôles dans le plus palpitant des drames, cette déposition d'un témoin, suspect assurément quand il charge la mémoire

d'un ennemi, mais qui a vu tant de choses, qui connaît si bien les événemens et les personnages d'une époque où rien ne semble indifférent à notre avide curiosité, et qui, sauf les parties où sa déposition, après avoir été un réquisitoire contre Bonaparte, devient un plaidoyer en faveur de Barras lui-même, raconte en somme avec sincérité ce qu'il sait. Ma conscience m'a répondu que je n'avais pas ce droit-là; que j'étais comptable d'un document aussi précieux; que ce document appartenait à mon pays et à l'histoire tout autant qu'à moi-même; que j'en étais le dépositaire en même temps que le détenteur, et que l'acte de détruire un dépôt équivaut presque, en bonne morale, à l'indélicatesse de le détourner.

Ayant décidément repoussé la tentation que j'avais eue de supprimer ces Mémoires, j'eus l'idée de les laisser tout simplement dormir leur long sommeil dans un coin de ma bibliothèque. Mais que répondre à mes amis, à mes confrères, à mes maîtres, à tous ceux que l'histoire de la Révolution intéresse et qui me répètent sans cesse : « Ces fameux Mémoires, ne vous déciderez-vous pas enfin à nous les donner? » Que pouvais-je leur dire, hélas! si ce n'est : « Je n'ose pas! » Si du moins la difficulté s'était trouvée par là définitivement résolue, je me serais résigné peut-être, quoi qu'il m'en coutât, à encourir le reproche de priver les études historiques du profit certain qu'elles doivent tirer de cette publication. « Mais, me disais-je, qu'adviendra-t-il des Mémoires après moi, si je les garde en portefeuille? Où iront-ils? A quelles mains le hasard, assez capricieux pour les avoir fait passer entre les miennes, n'est-il pas capable de les livrer?... Les léguer à la Bibliothèque Nationale, pour qu'un ennemi de Napoléon se serve contre lui de tout le venin qu'il aura extrait de ces pages, en se gardant bien de rappeler et de prouver au lecteur qu'elles ont été dictées par la rancune et l'envie, ce qui enlève toute autorité à leur témoignage? Les léguer à quelque écrivain consciencieux et sûr, unissant au respect de la vérité le respect du grand homme outragé et calomnié par Barras? Mais comment pourrait-il établir ce point capital : à savoir que l'ouvrage de Barras est, en tout ce qui concerne la personne et l'entourage de l'Empereur, un pamphlet parfaitement caractérisé, produit de la collaboration de deux haines, un libelle jugé diffamatoire par l'honnête homme qui en eut le premier connaissance? Pour moi, au contraire, cette démonstration est aisée, grâce aux papiers, aux notes, à la correspondance de M. Rousselin de Saint-Albin que je possède... » Finalement, je dus me résoudre à reconnaître que l'expédient d'ajourner indéfiniment la publication ne valait rien; car au défaut de porter en soi je ne sais quelle marque de pusillanimité, qui me

déplaisait, il joignait l'inconvénient plus grave encore d'exposer la mémoire de Napoléon à encourir par la suite le plus sensible préjudice.

Restait à savoir de quelle façon je procéderais à cette publication, dont la nécessité s'imposait maintenant à mon esprit avec une évidence absolue. Livrerais-je intégralement le texte des Mémoires de Barras au public? Ou plutôt, puisque ce texte était par endroits si manifestement injurieux à l'empereur, ne convenait-il pas d'y pratiquer quelques adroites coupures, quelques retouches discrètes qui passeraient inaperçues, et qui, sans nuire à l'intérêt historique de l'ouvrage, modifieraient son caractère? Je n'ai pas cru qu'il me fût permis de recourir à un pareil artifice. Les maîtres dont j'ai eu l'honneur de recevoir autrefois l'enseignement, — notre regretté Fustel de Coulanges, pour ne citer que celui qui, après mon père, a le plus contribué à former ma conscience d'historien, — m'ont élevé dans un tel respect de la vérité, que l'idée seule d'altérer si peu que ce soit un document éveille en moi d'invincibles résistances. J'ai senti qu'il était au-dessus de mes forces de remanier ou de tronquer le texte de Barras, car une opération de cette sorte, fût-elle accomplie dans l'intention la plus louable du monde, n'en constitue pas moins quelque chose d'équivoque et de louche, qui ressemble singulièrement à un faux. *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia*, a dit Cicéron (1). Reculer devant tout mensonge, ne reculer devant aucune vérité : il ne viendra, j'espère, à l'esprit de personne que j'aie eu tort d'appliquer un précepte dont l'observation s'impose comme la plus inflexible des règles à quiconque entreprend de faire œuvre d'historien.

Je dois ajouter que des considérations d'un autre ordre m'ont confirmé dans la répugnance pour ainsi dire professionnelle que j'éprouvais à livrer au public un texte *expurgé* des Mémoires de Barras. Qu'on veuille bien songer à la façon dont ils sont parvenus entre mes mains : c'est, en somme, par voie d'héritage. Que je le veuille ou non, il ne résulte pas moins de ce fait initial que je me trouve être, en publiant ces Mémoires, l'exécuteur testamentaire de Barras lui-même, qui les a légués à M. Rousselin de Saint-Albin précisément en vue de cette publication. Était-ce donc un cas de conscience si puéril et inventé à plaisir, ou plutôt n'était-ce pas le plus naturel des scrupules que de me demander, comme je l'ai fait, si je n'avais pas des devoirs à remplir envers cet homme dont je suis dans une certaine mesure l'héritier? Et le premier de ces devoirs n'était-il pas de respecter absolument sa

(1) *De Orat.*, II, 15.

pensée, de ne rien ajouter, de ne rien retrancher à ce qu'il a expressément voulu dire, — même si ce qu'il a dit blesse et froisse mes sentimens personnels, — de publier en un mot ses Mémoires tels qu'ils ont été conçus par lui et par le collaborateur posthume qu'il a chargé de compléter son œuvre, tels enfin qu'ils m'ont été transmis par ceux de qui je les tiens? J'ai cru, je crois encore fermement qu'il n'y a pas de doute possible sur ce point, et que c'était pour moi une obligation morale impérieuse envers l'auteur des Mémoires, comme envers l'histoire elle-même, de publier ce texte sans y changer un seul mot. Mais j'ai estimé aussi que mon devoir d'exécuteur testamentaire ne m'imposait rien de plus; qu'après l'avoir loyalement rempli, je rentrais en possession de tous mes droits d'historien et de critique, et qu'il n'y avait aucun motif valable qui pût m'interdire de juger avec une entière indépendance, au besoin même, comme on l'a constaté déjà, avec sévérité et les Mémoires et Barras lui-même.

Donc, la publication intégrale était désormais résolue dans mon esprit. Mais n'y avait-il pas à craindre que cette publication ne provoquât une sorte de scandale, en raison même des calomnies et des outrages qui font de ces Mémoires de l'ex-directeur une longue diatribe contre Napoléon? Cette crainte, M. H. de Saint-Albin l'avait éprouvée sans doute quelque trente ans avant moi, et elle était légitime en ce temps-là. Il y avait encore dans la France de cette époque un sentiment presque universel de respect et d'admiration pour la mémoire de l'empereur. Au lieu de verser, ainsi que l'exigea plus tard la doctrine officielle, des pleurs hypocrites sur le 18 Brumaire, — acte révolutionnaire, comme l'odieuse exécution du duc d'Enghien, et qui ne peut être équitablement jugé qu'à la condition de ne pas être isolé de la série des coups de force, populaires ou gouvernementaux, à laquelle il appartient et dont était faite depuis dix ans l'histoire intérieure du pays, — on savait gré à Bonaparte d'avoir arraché notre patrie à la pourriture du Directoire, refait ce pays qui se décomposait, fixé dans ses institutions les meilleures et les plus essentielles des conquêtes de la Révolution. « *J'ai refermé le gouffre anarchique et débrouillé le chaos. J'ai dessouillé la Révolution... J'ai excité toutes les émulations, récompensé tous les mérites et reculé les limites de la gloire* (1)... » En considération de semblables bienfaits, on excusait ses fautes, on lui pardonnait jusqu'à ce délire même de son ambition et de son orgueil, jusqu'aux folies de cette politique effrénée, impitoyable, qui nous ont coûté si cher. Et

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, Paris, Plon et Dumaine, 1870, t. XXXII, p. 264.

je crois que c'étaient là les sentimens qui conviennent, de grand peuple à grand homme.

Mais aujourd'hui, après les publications de Michelet, de Lanfrey, de M. Proth, de M. Iung, qui pourrait de bonne foi considérer encore cette appréhension du scandale comme autre chose qu'une respectable puérilité? Tout n'a-t-il pas été dit contre Napoléon? Est-il une insinuation infamante, une injure, une calomnie, que ses détracteurs lui aient épargnée? Ne lui a-t-on pas contesté jusqu'au génie militaire, jusqu'au courage du soldat, comme le faisait déjà Lewis Goldsmith en 1814, dans son immonde libelle? N'a-t-on pas essayé de prouver qu'il n'était au fond qu'un bandit fourbe, sanguinaire et luxurieux? Vains efforts! Après un si furieux assaut, l'empereur continue à dominer tranquillement le siècle, au seuil duquel se dresse sa colossale figure. Telle, la statue de Memnon à l'entrée du désert égyptien. Des mains sacrilèges ont essayé de meurtrir le calme visage de granit que les siècles avaient respecté. Mais tant qu'il y aura des hommes, ils s'arrêteront pensifs aux pieds de l'image géante et mesureront leur petitesse à sa grandeur. Ainsi fera la posterité devant le sphinx à la face énigmatique et souveraine qui fut Napoléon.

Toujours lui! Lui partout! — ou brûlante ou glacée,
Son image sans cesse ébranle ma pensée...
Histoire, poésie, il joint du pied vos cimes.
Éperdu, je ne puis dans ces mondes sublimes
Remuer rien de grand sans toucher à son nom.

Et voici justement que sa légende, son indestructible légende, se lève de toutes parts autour de nous, radieuse comme un astre. En ce déclin d'un siècle né dans l'enthousiasme et qui s'achève dans la morne tristesse d'un universel désenchantement; à cette heure où la société battue en brèche ne sait ni se réformer ni se défendre, et où le plus formidable péril menace tout ce que nous aimons, l'urbanité et la douceur des mœurs, la culture délicate des esprits, les chères idées de tolérance, de liberté et de patrie, l'art, la science même, dont se réclament les nouveaux barbares et qui périra comme le reste sous leur domination brutale; à cette heure d'angoisse que nous traversons, quelle diversion bienfaisante, quel réconfort, que de pouvoir nous réfugier dans les souvenirs de cet héroïque roman de cape et d'épée, que de vivre par la pensée, ne fût-ce qu'un instant, d'une vie plus fière et plus noble que celle où nous condamne l'absence de toute foi commune, de tout haut idéal! N'est-ce pas pour cela que la légende napoléonienne renaît parmi nous? Cette France que nous y trouvons, si différente de la nôtre, exerce sur nos esprits une irré-

sistible séduction. — « Voilà donc, pensons-nous, ce que nous étions il y a un siècle! Comme le corps social était robuste et sain en ce temps-là! Quelle sève généreuse dans la nation! La belle et forte race que ces hommes! Comme ils vivaient! Comme ils mouraient aussi! Quelle vertu s'est donc échappée de nous, que nous ressemblons si peu à cette génération superbe?... »

Éveillant en nous ce sentiment unanime, la sublime épopée cesse d'être la propriété d'un parti, l'objet du culte de quelques dévots intéressés; elle s'élargit et se hausse aux proportions d'une sorte de religion nationale. Abusée un instant, la conscience française s'est enfin décidée à comprendre que cette légende n'aurait pas enfoncé de si profondes racines au cœur de notre peuple, si elle n'était, en somme, moins menteuse que l'histoire mesquine et impie sous laquelle on a prétendu l'étouffer. Et je ne crois pas, quant à moi, que l'instinct populaire ait tort de reviser le jugement étroit qu'on présentait à la France comme l'expression définitive de la vérité sur Napoléon.

Certes, ce fut un terrible faucheur d'hommes. Qu'il soit haï des mères d'aujourd'hui, en souvenir de tant d'enfans qu'il a pris à celles d'autrefois, j'y consens. Mais que notre cœur à nous, notre cœur d'hommes et de soldats bondisse toujours à son nom. Les besognes héroïques qu'il exigeait des siens, la patrie nous les demandera peut-être demain. Et c'est se préparer à les mieux accomplir que de penser souvent à la manière dont s'en acquittaient les compagnons du grand capitaine. Malheur à la France, le jour où cette sanglante et virile histoire cesserait de la toucher!

D'ailleurs, le crime n'est pas de faire tuer des hommes. La plante humaine n'a droit qu'à peu de jours. La trancher avant l'heure n'est pas troubler l'ordre éternel des choses, mais le devancer seulement. Fauchée ainsi, elle repousse aussi drue. C'est l'affaire de quelques printemps. Le vrai crime est de dégrader, d'avilir l'âme d'une nation. Car cette âme n'est point une chose qui passe comme les hommes, mais qui demeure; et il n'existe point de puissance bienfaisante qui se charge de guérir le mal qu'on a fait à cette âme, comme il y a une féconde et réparatrice nature qui se hâte de susciter des générations nouvelles pour compenser les pertes des générations décimées. Là, donc, toute blessure est profonde, lente à guérir, — si même elle guérit. La néfaste conception matérialiste de la vie, partout triomphante aujourd'hui, destructive de toute généreuse aspiration, nous fait de ces invisibles et mortelles blessures par où s'écoule le meilleur de nous-mêmes. Napoléon ne nous en a pas fait de semblables.

Il n'a tranché que dans notre chair. Les plaies qu'il a faites se sont refermées. Échappée à ses terribles mains, la France s'est retrouvée vaillante et forte. Le crime d'avoir avili l'âme de son peuple, qui oserait dire que Napoléon l'a commis?

Il n'est pas même exact de prétendre que tout ce sang qu'il a fait couler crie malédiction contre lui. Ceux qui l'ont versé pour cet homme ont été moins ses victimes que les enthousiastes confesseurs de sa grandeur surhumaine. Allez demander à Lasalle, à Marbot et aux autres s'ils songeaient à se plaindre parce qu'on mourait jeune aux côtés de l'empereur! Grâce à lui, la mâle allégresse de l'action faisait de leur courte existence un long enchantement. Leurs minutes étaient plus pleines que nos jours. Ces jeunes hommes ne regrettaient rien en tombant, car ils avaient vécu plus et mieux que les vieillards d'un autre temps, ils avaient épuisé la vie. Leur sang, dans lequel on veut noyer sa gloire, ce n'est pas pour cela, c'est au contraire pour la proclamer qu'ils l'ont répandu. L'invoquer contre lui, c'est falsifier un document, c'est altérer le sens d'un témoignage irrécusable. Et ce témoignage dit clairement : « Loué soit jusqu'à la consommation des siècles le magicien qui nous a fait vivre le plus beau rêve que des hommes aient jamais vécu! Pour lui nous mourions avec joie, parce qu'au degré d'amour où nous étions montés, le sacrifice entier de nous-mêmes à notre dieu pouvait seul assouvir cet amour, — et aussi parce que nous sentions que, par la vertu de ce sacrifice, le plus obscur d'entre nous devenait le collaborateur d'une œuvre immortelle! »

L'histoire bourgeoise, l'histoire positiviste d'aujourd'hui, — d'une vue si courte et d'une si pauvre psychologie, — triomphe, quand elle a dressé dans ses vaines statistiques le compte des existences qu'il a moissonnées. Elle ignore que la guerre a sa fonction ici-bas, et que cette fonction n'est pas uniquement malfaisante. L'orage brise des branches, déracine des arbres, ravine le sol. Mais il purifie l'air. Ainsi fait la guerre. Elle détruit dans l'ordre matériel; dans l'ordre moral, souvent elle restaure. Les mâles vertus qu'un peuple asservi à d'égoïstes et grossiers appétits laissait tomber dans l'oubli, — et qui sont la condition même de son existence, — la guerre les ranime, les remet dans leur lustre. Et elle arrache ainsi ce peuple à la décomposition lente qui le minait; elle le meurtrit, mais elle le régénère.

Sans doute Napoléon a trop aimé la guerre. Qu'on dise donc si l'on veut que cet homme fut la Mort. Mais il fut la Vie également, et à un degré non moins éminent. En regard des hécatombes qu'exigeaient les grandioses et folles conceptions de son

génie, que ne nous montre-t-on la plus belle de ses œuvres : la trempe d'héroïsme qu'il avait su donner à la nation? Qui donc oserait, sans rougir de honte, comparer la qualité morale de sa France à lui et de la nôtre? — « Mes jeunes soldats, l'honneur et le courage leur sortaient par tous les pores! » disait-il de ses conscrits de 1813, après une affaire où ces enfans s'étaient battus comme des lions. L'honneur et le courage, le dévouement au devoir, l'esprit de sacrifice à la patrie, l'amour de la gloire : oui, voilà bien de quelle forte pâte ses puissantes mains avaient pétri la France.

Et la gloire, quoi qu'on dise, n'est pas un vain mot, — un rayon de soleil fugitif qui se pose un instant et s'en va. Ce rayon d'or pénètre. Il féconde, il éveille à la vie de mystérieuses puissances endormies au fond de la conscience des peuples. La gloire est une force, une force agissante, une force qui dure et qui se transmet. Elle stimule les générations nouvelles à ne pas déchoir du haut rang où les anciennes ont placé la patrie. Ceux qui, comme Louis XIV et Napoléon, ont donné la gloire à un peuple, demeurent éternellement les bienfaiteurs de ce peuple : car ils lui ont conféré ainsi une vigueur morale, un mâle orgueil, une claire conscience de sa dignité, qui, le relevant à ses propres yeux comme aux yeux des autres, l'obligent à penser et à agir plus noblement, ne fût-ce que pour rester égal à lui-même. Or, quelle gloire est comparable à celle que la France doit à son empereur?

Tel fut Napoléon : le plus grand créateur d'énergie et d'enthousiasme, le plus puissant distributeur d'idéal qui ait jamais paru. Il eut le don merveilleux d'élever un peuple tout entier bien au-dessus du niveau moyen de l'humanité, de lui inspirer jusqu'au délire les plus généreuses passions. Avant lui déjà la Révolution, — dont il continua l'œuvre et à laquelle il reste indissolublement uni, — avait accompli ce miracle. Pardon et oubli aux échafauds de l'une, aux tueries de l'autre! Il n'y a pas de sang versé qui puisse prévaloir sur un semblable bienfait. Voilà ce que commence à sentir confusément la France, voilà le trait essentiel de cette prodigieuse histoire qu'elle retient et que tout le fiel d'un Barras ne parviendra pas à effacer. Quelle prise croit-on que les commérages suspects d'un envieux exaspéré puissent avoir sur l'homme extraordinaire qui a victorieusement résisté, non seulement aux vulgaires pamphlets, mais au puissant appareil scientifique mis en œuvre contre lui par un penseur et un écrivain tel que Taine?

— Mais, me dira-t-on, l'Empereur n'est pas seul attaqué dans les Mémoires de Barras. Il s'y trouve aussi de fâcheuses insinua-

tions à l'adresse de Joséphine. Ne redoutez-vous pas de paraître, dans une certaine mesure, complice de la mauvaise action commise par l'auteur, si vous portez à la connaissance du public ce que Barras donne trop clairement à entendre sur la nature de son intimité avec Mme de Beauharnais?

Je me contente de renvoyer au supplément de la *Biographie Michaud* (1) et aux *Papiers et Correspondances de la Famille impériale* (2), les personnes à qui je pourrais avoir le malheur de déplaire en livrant à la publicité les méchans propos de l'ex-membre du Directoire sur celle qui fut l'Impératrice des Français. Il suffira de jeter les yeux sur cet article de la *Biographie* et sur les deux lettres de Joséphine à Barras, publiées par la commission qui accepta la tâche de fouiller, après le 4 septembre 1870, dans les papiers de l'empereur Napoléon III, pour se convaincre que les Mémoires de Barras, quelles que soient les insinuations qu'ils contiennent, n'apprennent rien sur ce point qui ne soit depuis longtemps divulgué. Il serait donc tout à la fois injuste et absurde de prétendre que j'aie manqué, en les publiant, à la réserve et aux égards qu'un galant homme doit même à la mémoire d'une femme, — surtout bonne et charmante comme le fut celle-là. J'aurais reculé, sans doute, devant la *révélation* des faiblesses auxquelles il est malheureusement trop certain que Joséphine s'est laissé entraîner, avant qu'un sentiment profond, — et qui probablement était nouveau pour elle, — l'eût purifiée de ces « vices du temps », et fait de la veuve trop vite consolée d'Alexandre de Beauharnais l'irréprochable épouse du premier consul et de l'empereur. Mais le fait que la coquette et frivole amie de Mme Tallien n'ait pu traverser sans y laisser quelque chose de sa bonne renommée une époque telle que celle du directoire, où la moralité publique était tombée si bas, et où la vertu des femmes était inévitablement exposée aux atteintes de l'universelle corruption, — ce fait, qu'on le veuille ou non, appartient au domaine public de l'histoire.

Est-ce donc à Joséphine que les indiscrétions, les lâches médisances de Barras feront du tort? Hélas! nous le savions déjà, qu'elle fut faible, et, s'il faut tout dire, nous le lui avons depuis longtemps pardonné, tant sa grâce, tant sa divine bonté, tant son abnégation à l'heure tragique du divorce ont éloquemment plaidé sa cause auprès de nous! Mais ce que nous ignorions peut-être, c'est que les beaux dehors de gentilhommerie dont ai-

(1) Tome 69, article Joséphine, page 225 et suivantes.

(2) *Papiers et correspondances de la Famille impériale.* Paris, 1872, chez Beauvais, tome II, p. 1 et 2.

mait à se parer le comte de Barras cachaient l'âme d'un pleutre. Et ce point sera, je pense, suffisamment mis en lumière quand on aura vu le langage dont il use envers celle qui fit à ce faquin beaucoup trop d'honneur en le distinguant. Ajouter ce nouveau trait à ce que l'on connaisssait du cynisme et de l'immoralité de cet homme, le montrer — et sur son propre témoignage — plus vil qu'on ne le soupçonnait de l'avoir été, n'est-ce pas une manière encore de défendre contre ce diffamateur la grande figure qu'il a voulu outrager?

Et c'est pourquoi j'entreprends avec une sécurité absolue cette publication, où la mémoire de Napoléon n'a, j'en suis convaincu, rien à perdre, — et où l'histoire trouvera certainement son profit. J'en prends à témoin l'empereur lui-même :

« La calomnie a épuisé tous ses venins sur ma personne ; elle ne saurait plus me heurter; elle n'est plus pour moi que le poison de Mithridate... *Les pamphlétaires, je suis destiné à être leur pâture, mais je redoute peu d'être leur victime : ils mordront sur du granit.* Ma mémoire se compose toute de faits, et de simples paroles ne sauraient les détruire... *Si le grand Frédéric ou tout autre de sa trempe se mettait à écrire contre moi, ce serait autre chose*, il serait temps alors de commencer à m'émouvoir peut-être ; mais quant à tous les autres, quelque esprit qu'ils y mettent, *ils ne tireront jamais qu'à poudre*... Le mensonge passe, la vérité reste... A quoi ont abouti, après tout, les immenses sommes dépensées en libelles contre moi? Bientôt il n'y en aura plus de traces, tandis que *mes monumens et mes institutions me recommanderont à la postérité la plus reculée*... Malgré tous les libelles, je ne crains rien pour ma renommée. La postérité me rendra justice. La vérité sera connue, et l'*on comparera le bien que j'ai fait avec les fautes que j'ai commises*. Je ne suis pas inquiet du résultat (1)... »

Si j'avais besoin, pour publier les Mémoires de Barras, d'une autre autorisation que de celle de ma conscience, je la trouverais dans cette grande parole sous le poids de laquelle Napoléon, avec la souveraine autorité du génie sûr de lui-même et de son œuvre, a d'avance accablé tous ses diffamateurs. Barras comme les autres « mordra sur du granit ».

GEORGE DURUY.

(1) Fragmens empruntés au *Mémorial* et reproduits dans la *Correspondance de Napoléon Ier*. Paris, Plon et Dumaine, 1870, tome XXXII, p. 252, 287 et 325, *passim*.

LE TITIEN

ET LA

FORMATION DE L'ÉCOLE VÉNITIENNE

I

Pas plus à Venise qu'à Florence ou à Milan, l'essor de l'art ne correspond à l'apogée de la vitalité ou de la richesse nationale. Depuis la prise de Constantinople, la puissance de la République vénitienne allait déclinant d'année en année; les Turcs lui avaient déjà enlevé les plus opulentes de ses colonies de la Méditerranée, lorsqu'elle perdit ce monopole du commerce des Indes qui avait si longtemps fait la principale source de sa prospérité. Sa suprématie politique ou commerciale compromise, la cité des doges ajouta du moins, par la culture des arts, un nouveau fleuron à sa couronne, tandis que les trésors accumulés par ses rivaux les Portugais à Lisbonne ou à Oporto ne profitèrent en rien à la cause de l'art, de la littérature, de la science, de la civilisation. Ce fut, en effet, au moment précis où Venise vit son étoile pâlir sur les mers que se leva, sur ses églises et ses palais, l'aurore d'un art nouveau.

Pour saisir à son point de départ l'évolution de l'École vénitienne, il nous faut remonter au dernier tiers du xve siècle, époque à laquelle, que l'on envisage soit l'architecture, soit la sculpture, soit la peinture, on ne découvre qu'un mélange d'élémens

disparates, — byzantins, arabes, gothiques, classiques. Selon les quartiers, on pouvait se croire au Mont-Athos, au Caire, à Bruges, à Nuremberg ou à Florence, quand encore un même édifice ne rassemblait pas en lui seul les traits communs aux nationalités les plus diverses. A ce moment psychologique, — mettons qu'il corresponde à l'année 1475, — les artistes vénitiens se trouvaient comme à un tournant, également prêts à prendre n'importe quelle direction. L'arrivée de Mantegna les eût fait dévier du côté des Padouans et de l'antiquité; celle du Pérugin, du côté des Ombriens; celle de Botticelli ou de Ghirlandajo, du côté des Florentins.

Le hasard voulut que les chefs du mouvement, les frères Bellin, se rattachassent à la fois à la primitive École de Murano, avec ses convictions profondes, son coloris éclatant; à l'École de Padoue, l'école classique par excellence, représentée par leur père Jacopo Bellini et leur beau-frère, le grand Andrea Mantegna; enfin à l'École flamande, dont Antonello de Messine venait de propager les principes à Venise. Comme ces facteurs en apparence contradictoires sont entrés pour une part plus ou moins considérable dans la formation de l'École vénitienne, il importe avant tout de les passer rapidement en revue.

Tributaires des Byzantins pour la mosaïque, les Vénitiens le furent des Flamands pour la peinture à l'huile. D'innombrables liens rattachaient Venise à Bruges et à Anvers, sans rien dire de Cologne, de Nuremberg ou d'Augsbourg. Tantôt, c'était « Johannes de Alemania » qui venait se fixer à Murano et fondait avec Antonio Vivarini la primitive École vénitienne; tantôt, c'était Jacopo de Barbari qui, cédant à des affinités électives, se fixait à Nuremberg d'abord, dans les Flandres ensuite; tantôt enfin, c'était Albert Dürer, qui tentait la fortune dans la cité des Doges. Si l'on tient en outre compte de l'importation des tableaux flamands, des tapisseries flamandes, des gravures allemandes, on s'expliquera sans peine la multiplicité des analogies entre l'École vénitienne et les Écoles du Nord, sa passion pour la couleur et son goût, non moins accusé, pour un réalisme qui n'excluait d'ailleurs pas la mysticité.

C'est à ces influences septentrionales qu'il faut tout d'abord faire honneur des progrès réalisés par les Vénitiens dans l'art du portrait : plus d'une des effigies peintes par Antonello de Messine ou les Bellini serait signée de Thierry Bouts, de Memling ou de Hugo van der Goes qu'elle ne détonnerait pas dans l'œuvre de ces maîtres : la précision et la vigueur n'y sont pas moindres.

Dans la peinture d'histoire ou la peinture de genre, les ré-

miniscences flamandes ne sont pas moins sensibles. Le chef-d'œuvre de Carpaccio, l'*Histoire de sainte Ursule*, pourrait tout aussi bien avoir été peint à Bruges qu'à Venise. Giorgione lui-même, le novateur par excellence, a parfois rendu hommage aux Flamands. On en jugera par ce trait : Jean van Eyck avait peint pour le cardinal Octavien un *Bain de femmes*, dans lequel, à l'aide d'un miroir réfléchissant son image, il avait montré une des baigneuses à la fois de face et de dos. Or, qu'entreprit Giorgione? De peindre une figure nue entre deux miroirs et une fontaine, de telle sorte qu'elle se montrait dans le tableau de dos, dans la fontaine de face et dans les miroirs de profil. Les données du problème ne sont-elles pas identiques?

Il n'y eut pas jusqu'au Titien qui ne réclamât parfois le concours de ces hôtes du Nord. Ayant à peindre une *Fuite en Égypte*, il prit chez lui plusieurs peintres flamands (Vasari dit *tedeschi*), qui excellaient, comme on sait, dans la représentation de la verdure et du paysage. Quelque incroyable que paraisse cette assertion, il faut bien ajouter foi au témoignage d'un contemporain aussi bien informé que l'était Vasari. Ainsi voilà un esprit synthétique tel que le Titien, habitué à voir les choses en grand, dans leur ensemble, et qui ne dédaigne pas de demander des leçons à ces analystes à outrance!

Mais il y avait autre chose encore que les relations fortuites créées par le commerce dans ces analogies entre la peinture flamande et la peinture vénitienne. A Venise, Taine l'a démontré dans ses pages étincelantes sur la cité des Doges, le sens de la vision rencontre un autre monde : « Au lieu des teintes fortes, nettes, sèches, des terrains solides, c'est un miroitement, un amollissement, un éclat incessant de teintes fondues qui font un second ciel aussi lumineux, mais plus divers, plus changeant, plus riche et plus intense que l'autre, formé de tons superposés dont l'alliance est une harmonie. » Ce n'est point, à coup sûr, un effet du hasard si à Venise, à Bruges ou à Amsterdam, les peintres ont vu de même, ici, la couleur éblouissante du Midi, là les brumes lumineuses du Nord.

Autant le milieu vénitien se prêtait à l'assimilation des élémens germaniques, — dont il ne devait d'ailleurs pas tarder à corriger la vulgarité en y substituant la distinction et l'ampleur, — autant il se montrait réfractaire à la propagande classique. De tout temps Venise manqua de cette solide et généreuse éducation sur laquelle s'appuyait la civilisation du reste de l'Italie. Point d'université (le centre universitaire le plus rapproché se trouvait à Padoue), point d'encouragemens officiels aux sciences ou aux lettres.

Quoique Pétrarque et Bessarion eussent légué à la République vénitienne leurs précieuses collections de manuscrits; quoique Cosme de Médicis l'eût dotée d'une superbe bibliothèque, construite sur les plans de Michelozzo; quoique l'imprimerie y eût rapidement pris racine, à peine quelques patriciens se livraient-ils à l'étude en guise de délassement. Aux approches du XVIe siècle seulement, le Florentin Alde Manuce et Bembo provoquèrent une certaine agitation.

Dans son ingénieuse et suggestive étude sur *Averroès et l'averroïsme*, Ernest Renan affirme que la renaissance des lettres ne fut pas étrangère à l'essor de l'École vénitienne. Tandis que l'hellénisme, déclare-t-il, se manifestait à Florence par un retour vers Platon, il s'annonçait à Padoue, à Venise et dans le nord de l'Italie par le retour au texte vrai d'Aristote. Et plus loin il ajoute que l'art vénitien, « fidèle à ces prémisses, se distingue non par la recherche de l'idéal, mais par la fermeté de l'action. » Il semblerait effectivement que nulle cité ne dût mieux se prêter à l'essor des facultés critiques. Venise était le dernier asile de la liberté de penser. Les presses des Alde, des Giunti, défrayaient d'in-octavo le reste de l'Italie, on serait tenté de dire le reste du monde. Nulle part ailleurs l'Inquisition n'eut à compter avec une résistance aussi opiniâtre. Au nom des droits imprescriptibles de la pensée, l'Arétin y trouvait un refuge au même titre que Fra Paolo Sarpi, l'audacieux historien du concile de Trente.

Mais malgré mon admiration pour l'illustre érudit et penseur, il m'est difficile de m'associer à ses conclusions. Ce qui dominait dans l'état d'âme des Vénitiens, abstraction faite de l'énergie qu'ils apportaient dans leurs entreprises politiques ou commerciales, c'était la mollesse et l'indolence; et, de même, ce qui domine dans leurs œuvres d'art, c'est tantôt le lyrisme, tantôt la fantaisie. Rien de plus flottant d'ordinaire que l'action dans les compositions soit du XVe, soit du XVIe siècle; chez les peintres de l'École de Murano aussi bien que chez Jean Bellin, elle pèche régulièrement par l'indécision ou même par l'invraisemblance. Ces maîtres se plaisent à juxtaposer des personnages plus ou moins graves, sans chercher à les relier à l'aide d'une donnée commune, d'un mutuel intérêt. Mais si nous nous attachons aux œuvres de Giorgione, des Palma, de Bonifazio, c'est encore bien pis : nous nous trouvons en face d'impressionnistes, étrangers à tout ce qui constitue la vie réelle ou l'observation objective.

Proclamons-le hautement : pour triompher de l'hostilité ou de l'indifférence à l'égard des leçons de l'antiquité, ces leçons qui se traduisaient partout par la netteté et la précision, il eût fallu

l'intervention d'un artiste de génie tel que Mantegna. Or, l'idéal des frères Bellini était bien ailleurs.

II

Rien de plus honorable, je devrais dire de plus héroïque, que la vie de Jean Bellin. Ce fut une lutte de tous les instans. Élevé à l'école des austères peintres de Murano, encore à demi byzantins, il éprouva des peines infinies, tout comme son jeune ami Albert Dürer, à atteindre à l'ampleur et à l'harmonie. Trop souvent ses figures demeurèrent maigres, son groupement heurté. Où il triomphe, c'est dans les scènes calmes et sereines : la Vierge regardant avec tendresse l'enfant Jésus, lui apprenant à marcher sur une balustrade (musée du Louvre), ou encore recevant l'hommage de saints groupés autour d'elle, les uns qui la contemplent avec vénération, les autres qui se livrent à de graves entretiens; d'où probablement le titre de *Santa Conversazione*, Sainte Conversation, donné à ce genre de tableaux.

Quelle est donc en dernière instance, me demandera-t-on, la part contributive de Jean Bellin dans la constitution d'une École spécifiquement vénitienne? Se serait-il borné d'aventure à s'assimiler les conquêtes réalisées soit par les Flamands, soit par les Muranistes? Ce rôle d'intermédiaire et d'appropriateur est en effet celui dont il s'est le plus utilement acquitté. Il a réussi à se faire une palette, sinon plus chaude, du moins plus vibrante que celle des Ombriens, tout en conservant un fonds de fermeté qu'il devait peut-être aux enseignemens de son père et de son beau-frère. Mais, malgré ce *labor improbus*, malgré un effort qui se renouvela périodiquement jusqu'au dernier jour de sa longue carrière, malgré d'incontestables conquêtes, ce vaillant ancêtre conserva toujours quelque chose de sec, de timoré, d'archaïque.

Ce que serait devenue la peinture vénitienne sans l'apparition de novateurs de génie, les œuvres d'une série d'élèves de Bellin, — Cima da Conegliano, Carpaccio, Marco Basaiti, Vincenzo Catena et divers autres, — nous l'apprennent surabondamment. Jetons, à titre de contre-épreuve, un coup d'œil sur ces artistes incontestablement très distingués.

Le pur et suave Giovanni-Battista da Conegliano (ville des environs de Trévise), plus connu sous le nom de Cima da Conegliano, dont les ouvrages s'échelonnent de 1489 à 1508 environ, est la plus pure émanation de Jean Bellin. Il semble n'être jamais sorti du domaine de la peinture religieuse, peignant avec amour des *Madones*, des *Saintes Conversations*, des *Saints*, dans des

attitudes calmes et recueillies, l'*Incrédulité de saint Thomas*, *Tobie et l'Ange;* il s'est attaqué plus rarement à des scènes impliquant un certain mouvement : la *Nativité*, le *Baptême du Christ*, la *Pietà*. Mais quelle candeur et quel charme n'y déploie-t-il pas! Que de recueillement dans les figures, quelle limpidité dans le coloris, quelle poésie dans les paysages empruntés aux montagnes du Frioul, quelle distinction de pensée et de style! En un mot, comme l'idée est assimilée et mûrie!

A l'encontre de Cima, Carpaccio est avant tout une nature profane, à la façon de Gentile Bellini. Pour donner sa mesure, il a besoin d'une brillante mise en scène, de costumes pittoresques, de riches accoutremens, je dirai presque de clinquant et de panaches. Observateur vif et spirituel, très habile arrangeur, on peut ajouter peintre de race, il ne se plaît qu'au genre descriptif ou narratif : se concentrer n'est pas son fait, ni s'affliger non plus; il l'a bien montré dans son *Massacre des dix mille chrétiens*, peint en 1515 (à l'Académie des beaux-arts de Venise). Impossible de ressentir moins d'émotion et de montrer plus d'ennui. Le spectacle de ces supplices horribles, — corps cloués sur des croix, attachés par les poignets à des arbres ou criblés de flèches, — nous révolte parce qu'il a été composé à froid. Carpaccio a en outre échoué, lui l'habile coloriste, dans sa tentative pour relier ces épisodes; ils forment autant de tableaux détachés, sans lignes d'ensemble et presque sans perspective.

A ces maîtres, dont plus d'un prolongea son existence jusque dans le second tiers du XVIe siècle, il est intéressant d'opposer leur contemporain et émule Lorenzo Lotto. Je ne connais pas d'exemple plus saisissant de la métamorphose d'un Primitif en un champion de l'Age d'or. Ses premiers tableaux, notamment le *Saint Jérôme* du Louvre, ont toute la fermeté et toute la précision des quattrocentistes; ses derniers, toute la souplesse, toute la morbidesse d'un art parvenu à son apogée. Quelle force d'abstraction Lotto ne devait-il pas posséder pour faire ce brusque retour sur lui-même! Il n'était guère plus jeune que les autres sectateurs des Bellin, puisqu'en 1500 il peignait déjà le tableau du Louvre, et cependant son évolution fut si complète qu'il se présente à nous sous deux faces en apparence inconciliables et contradictoires, et qu'à tout instant nous nous demandons si nous n'avons pas affaire à deux artistes différens.

III

Jean Bellin peignait encore comme avaient peint les Primitifs, que déjà, depuis un certain nombre d'années, Giorgione, Sebastiano del Piombo, ce Vénitien devenu Romain, et le Titien avaient réalisé les miracles que l'on sait, qu'ils avaient uni, à la chaleur du coloris, la liberté de l'ordonnance ou l'éloquence des expressions.

Quelle vision de gloire et d'infortune n'évoque pas ce nom de Giorgione! Giorgio Barbarelli, surnommé *il Giorgione*, c'est-à-dire le grand Georges, en raison de sa haute stature, naquit à Castelfranco, sur le territoire de Trévise, en 1477 ou 1478 (date révoquée en doute, mais sans fondement, à mon avis, par MM. Crowe et Cavalcaselle). De même que Léonard de Vinci, il eut pour mère une paysanne; son père, au contraire, Jacopo Barbarelli, appartenait à une famille noble, qui ne dédaigna pas, après la mort de l'artiste, de revendiquer pour elle la gloire de celui qu'elle avait refusé de reconnaître de son vivant, et qui donna place à ses cendres dans la sépulture héréditaire. Les manières de Giorgione annoncèrent de bonne heure une nature d'élite. Élevé à Venise, il ne tarda pas à briller dans la société, grâce à l'habileté avec laquelle il jouait du luth. On se rappelle que Léonard de Vinci, Sebastiano del Piombo et tant d'autres peintres durent également une partie de leur succès à leur talent de musicien.

En même temps que la musique, Giorgione, heureusement pour sa gloire, cultivait le dessin. Il fit ses premières armes sous la direction de Jean Bellin, mais ne tarda pas à voler de ses propres ailes. En comparant ses ouvrages à ceux de son maître, on est bien plus frappé des dissemblances que des analogies. Autant il y a de minutie dans les toiles de Bellin, autant il y a d'indépendance, on serait tenté de dire de désinvolture, dans celles de son élève. Giorgione parvint, — c'est un contemporain qui s'exprime ainsi, — « à mettre tant de morbidesse dans son coloris, à rendre ses ombres tellement vaporeuses, que, de l'aveu unanime, il fut jugé le peintre le plus capable d'animer les figures et d'imiter la fraîcheur des chairs. »

Avec de telles préoccupations, la pratique du dessin, cette pratique encore si chère aux deux frères Bellin, qui nous ont laissé des études non moins poussées que celles des Florentins, ne pouvait que péricliter. Giorgione avait pour principe que procéder à l'aide des couleurs seules, sans tracer d'abord un croquis sur

le papier, était le vrai et le meilleur moyen de dessiner. Le Titien abonda dans le même sens : en dehors d'un petit nombre de dessins à la plume, d'une précision et d'une impétuosité incomparables, ses essais en ce genre sont hâtifs et sommaires; une esquisse trop arrêtée l'aurait évidemment gêné au moment où il prenait en main le pinceau; elle l'eût empêché de fondre avec tant de souplesse les détails dans l'harmonie générale. Moins encore que le Titien, Paul Véronèse éprouva le besoin de fixer sa pensée par un certain nombre de traits préliminaires : ce ne fut qu'en courant, sans amour, qu'il crayonnait quelque bout de figure ou de décoration.

Qu'arriva-t-il? C'est que, si, au temps des Primitifs, le détail l'avait emporté sur les effets d'ensemble; si, pendant la période que j'appelle l'Age d'or, les deux facteurs s'étaient équilibrés dans une juste mesure, pendant la dernière période de la Renaissance, la recherche des effets d'ensemble fit complètement sacrifier le détail : à peine si, de loin en loin, dans les plus belles pages des Vénitiens, une figure, une tête mériterait d'être découpée.

Les cas de génération spontanée sont rares dans les annales de l'art : sans prétendre découvrir un précurseur à tout homme de génie, la science moderne s'est appliquée fort sagement à démêler ce qui peut être hérédité inconsciente ou entraînement raisonné. Malgré les hautes qualités de Giorgione, nous devons donc nous demander si le signal de la révolution à laquelle il a attaché son nom n'est point parti de plus haut encore, d'une intelligence encore supérieure à la sienne, d'un génie encore plus vaste. La part des Flamands une fois faite (et nous leur avons donné bonne mesure), n'est-il pas naturel de rechercher, dans la haute Italie même, l'initiateur, du cerveau duquel a pu jaillir l'étincelle qui a enflammé à son tour la jeune imagination de Giorgio Barbarelli?

Il est de bon ton aujourd'hui chez les historiens d'art de nier tout ce qui a été affirmé par un juge compétent s'il en fut, par le contemporain de tant de grands artistes, artiste distingué lui-même, j'entends parler du brave Vasari, le fondateur de l'histoire de l'art. En cela ils sont guidés uniquement, non par le désir de faire avancer la science, — c'est le moindre de leurs soins, — mais par celui de faire montre de leur propre perspicacité. J'avais de longue date été frappé de ce passage : « Giorgione avait vu quelques ouvrages de la main de Léonard, ouvrages excessivement enfumés et poussés au noir. Cette manière lui plut tant, qu'il la suivit sa vie durant et l'imita grandement dans la peinture à

l'huile. » A cette information si précise, que répond M. Morelli, le chef de l'école hypercritique qui a tant fait parler d'elle pendant un temps en Allemagne? « Le récit de Vasari, que Giorgione aurait puisé dans les peintures de Léonard de Vinci le secret de sa nouvelle manière de peindre, n'est qu'une des nombreuses légendes issues d'un patriotisme de clocher. Où Giorgione aurait-il vu de son temps à Venise des tableaux de Léonard? »

J'admire cette façon péremptoire d'affirmer et de nier. Ah! si M. Morelli, au lieu d'avoir été un Suisse naturalisé Italien, avait eu la France pour patrie, que de sarcasmes ne lui aurait-on pas prodigués, de quelle légèreté ne l'aurait-on pas taxé! Comment! il soutient que Giorgione n'a jamais eu l'occasion de voir de peintures de Léonard, alors que nous savons par d'indiscutables témoignages que le fondateur de l'École milanaise a séjourné à Venise pendant les premiers mois de l'année 1500, alors que cette poursuite ardente du clair-obscur et du relief forme précisément le trait dominant des deux maîtres?

Venise d'ailleurs est-elle si éloignée de Milan, les relations entre les deux cités étaient-elles si rares à cette époque, que les originaux du Vinci ou des copies de ces originaux n'aient pas pu tomber sous les yeux de Giorgione? Un des meilleurs élèves du grand peintre florentin, Andrea Solario, n'avait-il pas fait, dès 1490, un séjour prolongé dans les lagunes? Bien plus, en remontant plus haut encore, le maître ou plutôt le compagnon d'armes de Léonard, le grand sculpteur florentin Andrea Verocchio, n'avait-il point passé des années à Venise pour y modeler la célèbre statue équestre du Colleone? Son enseignement y aurait-il passé inaperçu? Si Vasari se trompe quant aux dates, en rattachant à une discussion avec Verocchio l'exécution du tableau dans lequel Giorgione, comme il a été dit, montra une figure sous trois aspects diffférens (Giorgione ne comptait qu'une dizaine d'années au moment de la mort de Verocchio), il a raison quant à l'inflence même exercée à Venise par l'auteur du Colleone.

Il serait facile, je crois, de découvrir d'autres analogies encore entre les deux maîtres et, partant, une preuve de plus de l'action exercée par le plus âgé sur le plus jeune, quelle que soit au reste la différence entre leurs palettes. Nous savons, grâce aux documens découverts par M. Luzio, que Giorgione peignit dans ses dernières années deux tableaux *della Notte*, c'est-à-dire avec des effets de nuit. Or, dans l'enseignement qu'il donnait à son académie depuis près de quatre lustres, Léonard avait fait la place la plus large aux recherches sur la lumière et sur l'ombre, notamment sur le clair-obscur (*il chiaro e l'oscuro*),

qu'il déclare former, de concert avec les raccourcis, *la eccellenza della scienzia della pittura.* (*Traité de peinture*, paragraphe 671.)

La biographie de Giorgione tient en peu de lignes : rien de plus uni ni de plus facile jusqu'à la catastrophe qui arrêta si brusquement une carrière qui promettait d'être si brillante. Mais que de réflexions ne suggère pas l'étude de son œuvre! Et tout d'abord, avant d'entrer dans la discussion de ces peintures aujourd'hui si recherchées, je dois en signaler l'extrême rareté. Une demi-douzaine de tableaux authentiques, voilà, ou peu s'en faut, à quoi se réduit l'œuvre de Giorgione. Quand j'aurai cité, à Castelfranco, *la Vierge entre deux Saints;* à Venise, dans la galerie Giovanelli, *la Famille de Giorgione*; à Florence, *le Jeune Moïse faisant l'épreuve du feu*, *le Jugement de Salomon* (et encore celui-ci est-il discuté), et *le Concert;* puis au Louvre, *le Concert champêtre*, dont MM. Crowe et Cavalcaselle contestent l'authenticité; au musée de Vienne, *les Trois Philosophes;* au musée de Berlin, un portrait de jeune homme, j'en aurai épuisé la liste. Les autres tableaux, soit sujets religieux, soit allégories, soit portraits, sont, en effet, tous trop douteux ou trop ruinés pour servir de points de repère.

Giorgione débuta, comme son maître Jean Bellin, par des tableaux de sainteté. A ce moment, il se conformait encore sur certains points aux traditions des Primitifs, tout en essayant de s'affranchir sur d'autres de toutes entraves. C'est ainsi qu'il proscrivit impitoyablement les fonds d'architecture : ces lignes savantes et inflexibles, qui supposait, il faut bien l'ajouter, une grande somme de connaissances positives, telles que la perspective linéaire, répugnaient à son génie libre et indolent.

Les deux tableaux du palais Pitti, que l'on range parmi les productions les plus anciennes de Giorgione, *Moïse enfant soumis à l'épreuve du feu* et *le Jugement de Salomon*, sont exactement conçus dans les données du quattrocento. L'artiste y a mêlé les costumes turcs aux costumes italiens du temps : il a coiffé Pharaon d'un turban et habillé ses esclaves de chausses collantes. Comparez ses figurines, juxtaposées plutôt que groupées, élégantes et piquantes, à *la Cour d'Isabelle d'Este*, de Costa, l'habile peintre ferrarais, exposée au Louvre, le principe est le même : laisser là les draperies classiques, tout comme les types de convention, pour s'attacher uniquement aux modes contemporaines; renoncer à toute recherche de la couleur locale, aux scènes savamment rythmées; en un mot remplacer la peinture d'histoire

par la peinture de genre. Ce qui est déjà digne d'admiration dans ces tableaux, c'est le paysage, vigoureux, chaud, lumineux : toutes les conquêtes qui seront réalisées postérieurement s'y trouvent en germe.

La Vierge trônant entre saint Libéral et saint François d'Assise (peinte en 1504 pour l'église de San-Liberale à Castelfranco, où elle se trouve encore), marque un pas de plus. Au centre, la Vierge, assise sur un trône excessivement élevé et privé de marches, de sorte que l'on ne comprend pas comment elle a pu y monter; sur la base du trône, le tapis oriental de rigueur; un autre tapis, dont l'extrémité est coupée par le cadre du tableau, forme baldaquin derrière la Vierge. Au pied du trône, debout, se faisant pendant, les deux saints. Au fond, un mur, par-dessus lequel on découvre un lac. Ce sont bien là encore, on le voit, les données des quattrocentistes, leur simplicité, leur amour de la régularité, le souci de ces arêtes fixes destinées à soutenir une composition. Mais que les formes sont déjà généreuses, la facture déjà large et souple! Le cadre est resté le même, mais combien le contenu n'a-t-il pas changé!

Dès lors, de même que le Vinci, Giorgione prend plaisir à dépouiller les acteurs de l'histoire sainte de leurs attributs, de leurs costumes, de leurs types traditionnels. Seulement, au lieu de les présenter sous les traits de ses contemporains, comme l'auraient fait par exemple ses compatriotes Gentile Bellini ou Carpaccio, il les transforme en figures idéales, vivant dans un monde à part, loin des villes, au milieu d'une nature sans fard. Même dédain pour tous les accessoires de l'accoutrement ou du mobilier, détails d'autant plus appréciés des Primitifs qu'ils leur permettaient de renforcer la tenue ou l'intérêt de leurs compositions. Adieu désormais les brocarts et les damas, les riches bijoux, les armes artistement ciselées, les aiguières, les incrustations de marbres : il n'y a plus place que pour l'homme seul en face de la nature, et quand je dis l'homme, je devrais ajouter l'homme primitif, l'homme idéal, dans un costume qui tient de l'antiquité plus que du XVIe siècle, quand encore le maître ne prend pas résolument le parti de supprimer toutes les inventions de la civilisation et de faire paraître ses personnages dans le plus simple appareil.

Le besoin de s'affranchir éclate jusque dans des détails de l'ordre matériel : les peintres de Murano et les Bellini, leurs disciples immédiats, s'étaient plu, dans leur esprit d'ordre, à revêtir leurs œuvres de dates et signatures. Comme ces précautions semblent dorénavant surannées! Giorgione n'a pas signé une seule

de ses peintures, convaincu que l'excellence de l'exécution suffirait pour révéler la main de l'exécutant. Mais c'est surtout si l'on s'attache à la conception des sujets que le novateur prend plaisir à fouler aux pieds toute tradition.

Il fut le premier dans cette voie, mais il ne fut pas le seul. Autant, jusque vers le milieu du xve siècle, ses compatriotes avaient montré d'attachement pour l'iconographie sacrée, en dignes héritiers des Byzantins, autant ils mirent tout à coup d'ardeur à sacrifier symboles et attributs. Ces émancipations tardives sont d'ordinaire les plus radicales. Bientôt certains d'entre eux traitèrent les sujets consacrés par une vénération séculaire avec une liberté, je devrais dire une frivolité, dont rien n'approche. Que d'innovations dans leur manière de présenter aux fidèles les scènes de la vie du Christ, de la Vierge, des martyrs! Nous assistons tour à tour aux efforts tentés pour renforcer l'émotion chez les spectateurs (en 1531, le marquis Frédéric de Mantoue demanda au Titien de lui peindre une Madeleine *lacrimosa più che si può*), à des applications trop pratiques, ou à un dédain profond vis-à-vis de toute propagande religieuse : la théorie de l'art pour l'art ne l'emporte que trop souvent sur la tradition iconographique, sur les règles élaborées avec tant de scrupules par les trecentistes, Giotto en tête, puis reprises et réformées avec tant d'intelligence par Raphaël.

De même que l'histoire sainte, la mythologie ou l'histoire romaine fournirent à Giorgione le prétexte de compositions dont les qualités techniques faisaient à coup sûr le principal prix. Il peignit une *Vénus couchée dans un paysage*, en compagnie d'un Cupidon tenant un oiseau, une *Naissance de Pâris*, la *Rencontre d'Enée et d'Anchise aux enfers*, et une infinité de scènes analogues destinées surtout à la décoration des coffres de mariage.

Bientôt, toutefois, les tableaux de genre, dans lesquels il se sentait mieux à l'aise, des concerts, des idylles, reléguèrent dans l'ombre les dieux, les héros, ou les saints. C'est que, chez Giorgione, non moins que chez le Titien, il faut sans cesse, pour employer les expressions de M. Lafenestre, « faire la part au lyrisme ardent et vague d'une belle jeunesse enivrée de vie, d'amour et de beauté. » Le premier, Giorgione peignit des scènes qui ne tenaient ni de la religion, ni de la mythologie, ni de l'histoire, ni de l'allégorie, quelque chose comme des romans ou des nouvelles; et ces scènes, il les traita dans les dimensions et dans le style jusqu'alors réservés à la peinture historique. A cette catégorie d'ouvrages appartiennent *les Trois Astrologues* du musée de Vienne, *la Famille de Giorgione* de la galerie Giovanelli, à Venise, *le*

Concert du palais Pitti, et *le Concert champêtre* du Louvre.

Les peintures monumentales de Giorgione se distinguèrent par la même indépendance. Dans la décoration de l'Entrepôt allemand de Venise, le *Fondaco dei Tedeschi* (le monument, incendié en 1505, fut reconstruit en 1506; les peintures de Giorgione étaient terminées en 1508), il représenta, au rez-de-chaussée, des cavaliers isolés dans des niches, et, sur la frise, des figures nues, des têtes et des trophées. Mais si ces compositions abondaient en motifs superbes et en tours de force, on y cherchait en vain des idées claires, une action logiquement déduite. Vasari déjà se récrie sur un tel abus de la fantaisie. Ses critiques, qui s'appliquent d'ailleurs en partie aux fresques peintes par le Titien sur le même édifice, obtiendront l'assentiment de tout juge impartial. « On ne retrouve dans cet ouvrage, déclare-t-il, aucun sujet traité avec ordre, ni aucun sujet se rapportant aux actions de n'importe quel personnage célèbre ancien ou moderne. Pour ma part, je ne l'ai jamais compris, et jamais, malgré toutes mes investigations, je n'ai découvert quelqu'un qui le comprît. En effet, on y remarque, ici une femme, là un homme, dans les attitudes les plus diverses, l'un ayant à côté de lui une tête de lion, l'autre un ange en guise de Cupidon, sans que l'on sache pourquoi. Sur la porte principale qui conduit à la *Merzeria*, on voit une femme assise, ayant au-dessous d'elle la tête d'un géant mort, à peu près comme une Judith. Cette femme lève la tête avec l'épée et parle avec un Allemand qui est dans le bas : je n'ai pu m'expliquer ce que le peintre a voulu représenter, sinon peut-être une allégorie de l'Allemagne. »

Si l'idée tient si peu de place dans l'œuvre de Giorgione, en quoi consistent donc les innovations qui lui ont valu l'immortalité? Tout d'abord dans son culte pour les beautés simples et naturelles, ainsi que dans son ardent amour de la campagne. Laissant aux autres la reproduction des types, des costumes, des monumens de cette ville si artificielle qui s'appelle Venise, il évoque un monde à part, de superbes corps nus, des sites frais et calmes. Comment expliquer ce contraste? Pourquoi Giorgione, l'idole de la haute société vénitienne, le joueur de luth à la mode, et comme un précurseur de don Juan, prend-il ainsi en horreur et ses concitoyens, et leurs palais, et Venise avec ses canaux, sa foule bariolée; pourquoi se réfugie-t-il à tout instant au milieu des champs, loin de l'agitation et de la corruption des villes? Cette âme vibrante n'aurait-elle pas reçu quelque blessure secrète?

Assurément, depuis plusieurs années déjà, l'*Arcadia* de Sannazar (1502) avait remis à la mode l'églogue et la pastorale, les ber-

gers, les brebis, les pâturages. Mais que ces Tityres et ces Galatées sont raffinés, quintessenciés, artificiels en un mot, comparés aux fraîches et vivantes évocations du peintre vénitien! Chez le poète napolitain, les réminiscences classiques nuisent à tout instant à la spontanéité de l'inspiration; chez Giorgione, on sent que le contact s'est fait sans intermédiaire.

La plus complète des compositions arcadiques de Giorgione orne le Salon carré du Louvre, où elle tient dignement sa place à côté des Corrège, des Titien, des Véronèse. Ne vous creusez pas la cervelle pour découvrir la signification du *Concert champêtre :* vous perdriez votre temps. Dans cette idylle à l'antique, le sujet ne compte pour rien, car à un rêveur tel que Giorgione tout prétexte est bon : le but qu'il se propose c'est de charmer les regards par de belles figures nues qui se prélassent dans un beau paysage. Ces figures, il les prodigue sans nécessité, souvent sans vraisemblance. Dans le tableau connu sous le titre de *la Famille de Giorgione*, n'a-t-il pas présenté une jeune mère qui n'a pour tout vêtement qu'un mantelet jeté sur les épaules? N'était sa nudité, on la prendrait pour une sainte Vierge; et qui sait si telle n'était pas l'intention de l'artiste? car à cette époque nulle licence n'était plus faite pour effrayer un Vénitien. Mais revenons au chef-d'œuvre du Louvre. Il a pour cadre un paysage accidenté et pour acteurs quatre personnages : deux hommes en costumes du temps, assis à terre, l'un jouant de la mandoline, et deux femmes, des figures tout d'une pièce, un peu lourdes, un peu paysannes, l'une qui se montre de dos et tient une flûte, l'autre, à demi nue, debout près d'une fontaine. Au fond, un berger veille sur un troupeau. Rien de plus simple et rien de plus saisissant. Il n'appartient qu'aux natures d'élite de dédaigner à ce point tout calcul pour s'attacher à une impression. Par le calme, par la grande tournure, cette page se rapproche des modèles de l'antiquité.

Eu égard aux portraits de Giorgione, il faut nous borner à une mention, une simple mention, car on n'en connaît plus un seul d'absolument authentique. Les connaisseurs s'accordent à donner la palme au portrait de Jeune homme imberbe, en buste, la main droite posée sur une balustrade en pierre, que le musée de Berlin a acquis en 1891 du docteur Richter. J'évite de me prononcer, n'ayant pas vu l'original. Le portrait du chevalier de Malte, conservé au musée des Offices, a également pour lui les meilleurs tenans. La perte de la longue galerie iconographique créée par Giorgione est d'autant plus regrettable que les personnages les plus célèbres avaient tenu à honneur de poser devant lui : il avait

pourtrait Gonsalve de Cordoue, les doges Agostino Barbarigo et Leonardo Loredano, Catherine Cornaro, l'ex-reine de Chypre, un Fugger d'Augsbourg. Ses portraits étaient certainement plus enveloppés qu'écrits; ils devaient refléter cette âme d'élite plutôt qu'offrir des effigies frappantes de ressemblance.

L'amour, qui avait tenu une si large place dans la vie de Giorgione, causa aussi sa mort. Deux versions circulent au sujet de sa fin prématurée : d'après Vasari, la dame aimée du jeune peintre, étant tombée malade de la peste, aurait communiqué son mal à son amant, qui expira au bout de peu de jours. D'après Ridolfi, qui n'écrivit qu'un siècle plus tard, sa mort aurait été causée par le chagrin qu'il éprouva en apprenant qu'un de ses élèves avait séduit sa maîtresse. Or nous savons aujourd'hui, grâce aux recherches de M. Alexandre Luzio, que le récit de Vasari, dont les informations remontaient aux contemporains mêmes de Giorgione, mérite seul créance : il résulte en effet de documens inédits que Giorgione mourut de la peste. L'infortuné artiste ne comptait que trente-trois ou trente-quatre ans lorsqu'il disparut, au mois d'octobre 1510.

La peinture de Giorgione me rappelle certains airs de Palestrina, par exemple le *Peccantem me quotidie*, lents, doux, amples et graves, peu rythmés et encore moins articulés, mais qui, à défaut de la netteté des mélodies ou de la vigueur dramatique, offrent une harmonie ininterrompue et une grande richesse de combinaisons sonores.

IV

L'œuvre de Giorgione, malgré ses hautes qualités, a quelque chose de fragmentaire, d'épisodique, et parfois d'incohérent. Il était réservé à son immortel disciple et émule de développer avec une ampleur et un éclat incomparables les germes féconds contenus dans les leçons de ce glorieux précurseur. Le secret dont le Titien enrichit à son tour la peinture vénitienne, la conquête qui forme son plus beau titre de gloire, ce n'est pas tel ou tel perfectionnement de l'ordre technique : entente du clair-obscur, chaleur du coloris, vigueur du modelé; c'est la fougue de la conception, la puissance dramatique, l'éclat de la mise en scène, inconnues avant lui à n'importe lequel d'entre ses compatriotes. Dans la longue série de chefs-d'œuvre qu'il nous a laissés, le Titien a montré que l'on peut être un peintre de premier ordre sans sacrifier les droits de la raison ou de l'imagination ; chez lui

les prodiges de l'exécution reçoivent une consécration de plus de toutes les ardeurs, de tous les trésors que recélait son âme si vibrante, si généreuse, si profondément humaine (1).

Tiziano (diminutif de Tizio ou Titius) Vecelli naquit, en 1477, à Pieve di Cadore, petit bourg situé presque à l'extrémité septentrionale de la Vénétie, dans un paysage montueux, âpre et grandiose, encore relevé par des rochers de dolomite, semblables à d'immenses stalactites. Ces parages servaient d'asile à une population plus rude que raffinée ; en 1508, au moment même où le Titien remportait ses premiers succès, elle se signala par sa vaillante résistance aux armées de l'empereur Maximilien. Semblable en ceci à ses émules Giorgione et Paul Véronèse ainsi qu'à tant d'autres représentans de l'École vénitienne, le Titien était donc originaire, non de Venise même, mais d'un des nombreux territoires que la République possédait sur la terre ferme. Son père, Gregorio Vecelli, appartenait à une famille honorable de Cadore : il se distingua tour à tour comme administrateur, comme jurisconsulte et comme soldat. De ses quatre enfans, — deux garçons et deux filles, — le Titien fut le second ; le frère aîné, François, devint, comme le puîné, peintre. Les deux enfans passèrent leurs premières années au milieu des paysans et des bûcherons : il fallut que leur vocation fût bien énergique pour que leur famille consentît si facilement à la favoriser.

Le Titien avait environ dix ans lorsque son père l'envoya avec son frère à Venise chez leur oncle. On ignore quels furent les débuts des deux jeunes Cadorins. Il semble qu'ils fréquentèrent d'abord l'atelier d'un mosaïste, puis celui des deux frères Bellin. Quant à leurs rapports avec Giorgione, il suffit de rappeler que le Titien, aussi âgé que lui, fut son imitateur plutôt que son élève.

Jusque vers l'âge de trente ans, le jeune artiste de Cadore fit peu parler de lui : on sait si le temps ainsi perdu fut regagné dans la seconde partie de cette existence qui fut la plus longue du siècle. La lenteur de son développement jure avec la précocité de la grande majorité de ses contemporains, et tout d'abord avec celle de Giorgione qui parut et passa comme un météore. Raphaël également, sans avoir été l'enfant prodige que l'on s'est plu à mettre en scène, ne comptait que vingt-six ans lorsqu'il peignit la *Dispute du Saint Sacrement*. Michel-Ange était plus jeune encore lorsqu'il sculpta la *Pietà* de Saint-Pierre de Rome et le

(1) Il est à peine nécessaire de rappeler ici les belles monographies qu'ont consacrées au Titien, dans les dernières années, MM. Crowe et Cavalcaselle d'une part, M. Georges Lafenestre, de l'autre.

David qui fixèrent les premiers sur lui l'attention de l'Europe artiste. Le Titien, au contraire, longtemps obscur, s'affirma tardivement; mais aussi, soixante années durant, sans effort comme sans fatigue, il sut charmer l'Europe par la magie de sa palette, la plus savoureuse et la plus éclatante qui fût jamais.

La chronologie des ouvrages exécutés par le Titien jusque vers l'âge de quarante ans est des plus confuses. A peine si l'on a pu établir qu'il travailla en 1508 aux fresques du *Fondaco dei Tedeschi*, à partir de 1509 aux peintures de la *Scuola del Santo* à Padoue, qu'entre 1513 et 1518 il décora une partie de la salle du grand conseil au Palais des Doges, qu'entre 1516 et 1522, il exécuta, à Venise même, les tableaux destinés au palais des ducs de Ferrare. Si nous savons que l'*Assomption de la Vierge* a pris naissance en 1518, nous en sommes réduits à ignorer et la date du *Christ au denier* et celle de l'*Amour sacré et profane* et celle de la *Présentation de la Vierge au Temple* et de bien d'autres pages célèbres.

Au début, le Titien aimait à donner à ses tableaux un degré de fini qui n'avait rien à envier à celui des Primitifs (1). Vasari vante, dans le portrait d'un Barbarigo, l'art avec lequel étaient rendus les cheveux : « on pouvait les compter, affirme-t-il, ainsi que les points d'un pourpoint en damas de soie. » Ces premières peintures, d'après le biographe, se laissaient regarder de près et de loin : les dernières, au contraire, enlevées à coups de brosse (*condotte di colpi*), d'un faire sommaire (*tirate via di grosso*), pleines de taches, demandaient à être regardées de loin; il est vrai qu'à distance elles paraissaient parfaites. — Les fresques ou les tableaux à l'huile du même Vasari, — si bon juge quand il s'agissait d'apprécier l'œuvre d'autrui, — ceux des Zuccheri, peintures exsangues, sans profondeur et sans chaleur, caractérisent, avec une netteté peu digne d'envie, cette facture d'improvisateurs, qui finit par devenir la règle.

Un des premiers tableaux du maître, *le Pape Alexandre VI présentant à saint Pierre l'évêque Pesaro*, peint, à ce que l'on croit, entre 1501 et 1503 (au musée d'Anvers), offre déjà cette tonalité chaude, ce faire facile, cette grande tournure qui deviendront comme la signature du maître. En même temps le jeune

(1) Cette minutie lui était certainement commandée par les habitudes de ses concitoyens. Vers la fin du XVIe siècle encore, un patricien vaniteux, au moment de confier son portrait au Tintoret, lui recommandait avec instance de copier exactement son riche costume, les dentelles, les bijoux dont il était couvert. Aussi l'artiste, impatienté, lui cria-t-il : « Allez vous faire pourtraire par le Bassan. » (C'était un habile peintre d'animaux.)

maître s'efforce, dans une série de Madones, la plupart représentées à mi-corps, de renouveler par toutes sortes d'artifices un thème vieux de dix siècles. Telles sont *la Vierge au Parapet* ou *la Bohémienne* (ainsi nommée à cause de son teint basané), au Musée de Venise, *la Vierge aux Cerises*, au même Musée, *la Vierge aux Roses*, au musée des Offices, etc.

En 1507, la réputation du peintre de Cadore est assez solidement établie pour que le Sénat de Venise lui confie, concurremment avec Giorgione, la décoration du *Fondaco dei Tedeschi*. Il ne reste que des fragmens de ces fresques.

Vers 1509, le Titien se rend à Padoue, où il peint, également à fresque, dans la *Scuola del Santo*, trois scènes de l'*Histoire de saint Antoine de Padoue :* le saint faisant proclamer par un nouveau-né l'innocence de sa mère, l'époux jaloux tuant sa femme, le saint guérissant le pied du jeune homme. Dans l'esquisse originale de la seconde scène, un incomparable dessin à la plume, conservé à l'École des Beaux-Arts, l'artiste fait preuve d'une souplesse, d'une liberté et d'une harmonie indéfinissables. Il s'y montre à la fois le dramaturge consommé et le peintre que chacun sait. Ces compositions étaient terminées en 1511 : elles complétaient un cycle auquel avaient travaillé Domenico Campagnola de Padoue, puis Giovanni Contarini.

Lorsque le Titien se fixa de nouveau à Venise, Giorgione venait de mourir, et Jean Bellin touchait à l'extrême vieillesse. Il se trouva donc tout naturellement appelé à prendre le premier rang dans l'École vénitienne; aussi, à partir de ce moment, son existence ne fut-elle plus qu'une succession de triomphes : choyé par ses concitoyens, qui lui accordèrent en 1516 la charge si enviée de contrôleur du *Fondaco dei Tedeschi*, devenue vacante par la mort de Jean Bellin, adulé par tout ce que l'Europe comptait d'illustrations quelconques, — poètes, savans, souverains, — il avait peine à suffire aux commandes. De près et de loin, on lui demandait des tableaux de sainteté, des compositions mythologiques, des portraits. Bientôt il n'y eut plus d'église de la Haute Italie qui ne tînt à honneur de posséder un retable signé de ce nom illustre.

L'artiste profita de ce changement de situation pour se marier : de ce mariage, on ne sait qu'une chose, c'est que sa femme s'appelait Cécile, donna Cecilia. On incline à croire qu'elle avait Venise pour patrie. Sa mort, arrivée en 1530, porta à son époux un coup cruel, car l'union, — tout nous autorise à l'affirmer, — avait été des plus heureuses (Titien, au milieu des grandeurs, resta toute sa vie profondément attaché aux affections de famille).

Il tomba malade de chagrin. Renonçant à chercher une autre compagne, il fit venir sa sœur Ursule pour tenir désormais sa maison et prendre soin de ses enfans.

Ceux-ci doivent être présentés au lecteur. L'aîné, Pomponio, était destiné à l'état ecclésiastique; aussi son père s'occupa de bonne heure de lui procurer un canonicat; il y réussit au prix des plus grands efforts, car Pomponio était un fort mauvais sujet; sans cesse il fallait le morigéner, tâche dont se chargeait volontiers l'Arétin, transformé pour la circonstance en moraliste et pédagogue. Ce fils indigne, après avoir gaspillé l'héritage paternel, mourut misérablement quelques années après son père.

Le second fils, Orazio, doit sa célébrité au sonnet d'Alfred de Musset plutôt qu'à ses peintures. Né en 1515, enlevé par la peste à l'âge de soixante et un ans, en même temps que son père, il n'eut d'autre ambition que de travailler sous les ordres et aux côtés d'un tel initiateur. On cite de lui quelques portraits, entre autres celui du *Joueur de viole Battista Siciliano*. Malgré la douceur de son caractère, Orazio faillit être victime d'un attentat, dont les mobiles ne sont pas encore expliqués. Il habitait, à Milan, le palais de Leone Leoni d'Arezzo, le sculpteur fameux et le non moins fameux spadassin, lorsque celui-ci l'attaqua à l'improviste, sans prétexte plausible, et le blessa dangereusement à la tête d'un coup de poignard. Le Titien, qui montrait dans toutes ses actions la ténacité du montagnard, obtint à force de démarches que l'assassin de son fils fût banni.

La favorite du Titien était sa fille, Lavinia. Non content de reproduire à tout instant ses traits (musées de Dresde, de Berlin, etc.), il la garda auprès de lui le plus qu'il put, en père à la fois tendre et jaloux. Elle comptait environ vingt-six ans quand il se décida enfin à la marier, en 1555, à un gentilhomme de Seravolle. La dot qu'il lui donna (2400 ducats, environ 120000 fr. de notre monnaie) était probablement la plus riche qu'une fille d'artiste eût reçue jusque-là. Le maître eut la douleur de survivre à sa fille bien-aimée : Lavinia mourut en 1561 ou 1562, après avoir mis au jour six enfans.

Rappelons, avant d'aller plus loin, que l'amour de la peinture était héréditaire dans cette famille. Outre le Titien et son fils, Marco Vecellio (1545-1611), Cesare Vecellio, le dessinateur du célèbre recueil de costumes, *Habiti antichi et moderni di tutto il Mondo* (Venise, 1589), Fabrizio Vecellio, Tommaso Vecellio (né vers 1570), et surtout le Tizianello (né en 1570, mort vers 1650) se sont acquis une notoriété plus ou moins grande.

Un coup d'œil sur le caractère et la manière de vivre du maître nous fera mieux comprendre ses aspirations et sa manière de travailler. Avant de recourir au volume de M. Lafenestre, qui nous offre sur ce point les informations les plus abondantes, essayons de montrer ce qu'était l'existence des artistes vénitiens, en quoi elle se distinguait de celle de leurs rivaux bolonais, florentins ou romains. Leur sérénité, leur dignité, contrastent avantageusement avec l'agitation, la médisance, la malignité de leurs émules de l'Italie centrale. C'étaient des *galantuomini* dans toute la force du terme. Assurément, en certaines compétitions, ils faisaient preuve de vivacité (rivalité entre Giorgione et le Titien, pendant qu'ils travaillaient aux fresques du *Fondaco dei Tedeschi;* entre le Titien et Jean Bellin, au sujet d'une des charges du même *Fondaco;* entre le Titien et le Pordenone, en 1527, etc.); mais jamais ils ne s'abaissèrent aux procédés déloyaux des Florentins.

Dans la vie privée, même tenue; la biographie du Titien, non moins que celles de Paul Véronèse et du Tintoret, abonde en traits faits pour leur concilier toute notre estime. Véronèse était la simplicité même. Il se contentait de déployer le luxe dans ses compositions, dédaignant personnellement le faste et presque le confort : sobre et économe, il ne songeait qu'à laisser à ses enfans une grande fortune, sans chercher à en jouir par lui-même. Mais cet amour de l'argent était exempt de toute âpreté : il le prouva en mainte occasion. Après l'incendie de 1577, le Sénat ayant distribué la décoration des nouveaux locaux entre les principaux peintres de Venise, parmi lesquels Véronèse, celui-ci s'abstint, bien différent en cela de ses confrères, d'aller faire sa cour à ses commettans. L'un d'eux, le sénateur Contarino, l'ayant rencontré, le lui reprocha vivement. Véronèse lui répondit qu'il considérait comme un grand bonheur de servir son gouvernement toutes les fois qu'il en recevait l'invitation, mais qu'il n'avait pas pour habitude de rechercher de nouvelles commandes, étant suffisamment pourvu de travaux. Néanmoins, pour plaire à Contarino, il se présenta le lendemain devant le Sénat, qui le chargea de peindre l'ovale au-dessus du tribunal dans la grande salle, et deux des parois.

Chez le Tintoret, nous trouvons, à côté d'un talent supérieur, un caractère vif, vibrant, fougueux, un homme né pour la lutte, chez qui l'esprit et le tempérament, l'ambition et la dignité formaient une équation parfaite. Pierre l'Arétin, le maître chanteur par excellence, qui entendait régenter et rançonner les artistes aussi bien que les potentats, apprit ce qu'il en coûtait de

s'attaquer à un artiste pareil. Le Tintoret, qui se savait attaqué par lui, l'ayant un jour rencontré dans la rue, le pria de l'accompagner dans son atelier, afin de faire son portrait; aussitôt l'Arétin de le suivre tout joyeux. A peine entrés, l'artiste tire de dessous son vêtement un pistolet et ajuste le visiteur : « Que faites-vous? devenez-vous fou? » s'écrie l'Arétin. Et le Tintoret de lui répondre : « Tranquillisez-vous, je vais vous prendre mesure. » Et il se servit du pistolet pour le mesurer de la tête aux pieds. On ajoute qu'à partir de ce jour l'Arétin cessa de l'attaquer, et devint son ami.

Un Florentin naturalisé Vénitien, le grand architecte et sculpteur Jacopo Sansovino, formait le digne pendant de ses nouveaux concitoyens. C'était à la fois le tempérament le plus heureux et un esprit privilégié, un travailleur infatigable et un homme de plaisir. Placé par une constitution extraordinaire au-dessus des besoins de la nature, à tel point qu'en été il ne vivait guère que de fruits, il aimait d'autre part la société des femmes aussi passionnément que l'architecture et la sculpture. Tout ensemble prudent et loyal, il préférait le commerce des grands à celui des petits, parce qu'avec les premiers on grandit, disait-il, et avec les autres on se rapetisse. Il s'emportait facilement, mais fondait en larmes à la première tentative faite pour le fléchir.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur du Titien, dans cette maison de la paroisse de San Casciano, dite « la grande », où le maître s'installa en 1531. C'était une construction relativement modeste, dont le rez-de-chaussée était loué à divers locataires, probablement des commerçans; le peintre occupait le premier étage, composé d'un grand atelier auquel on accédait, à travers un jardin, par un escalier extérieur, puis un second étage. Comparée aux palais que se construisaient, à Rome, Bramante, Raphaël et Antonio da San Gallo, à Mantoue, Jules Romain, à Milan, Leone Leoni, cette demeure n'avait rien de somptueux. Son possesseur tenait d'ailleurs peu à l'ostentation; il aimait à vivre largement, mais sans songer à éblouir.

Autant son génie avait suscité d'admirateurs au Titien, autant son caractère aimable, ses belles manières, lui valurent d'amis. Parmi ceux-ci, les littérateurs tenaient la première place, alliance féconde qui répandit sa gloire au loin. L'Arioste le chanta dans son *Roland furieux*, le cardinal Bembo fit sonner ses louanges aux oreilles du pape; l'Arétin, fixé à Venise, après sa fuite de Rome, le prôna dans ses lettres et dans ses poésies, en donnant de ses créations l'analyse la plus pénétrante, la plus lumineuse. Je me hâte d'ajouter, à la décharge du peintre, que, tout en fréquentant ce personnage peu recommandable, il se gardait

de s'associer à ses orgies : l'Arétin connaissait si bien la gravité de ses mœurs qu'il lui arriva plusieurs fois de s'excuser auprès de lui de ne pas l'inviter, parce qu'il avait ce jour-là trop mauvaise compagnie.

V

Si, au moment de reprendre l'étude de l'œuvre du Titien, nous nous attachons à l'ordre chronologique, nous avons à compter d'abord avec le *Saint Marc trônant au milieu de quatre saints*, qui prit naissance en 1512, peu de temps après le retour de Padoue (sacristie de Santa Maria della Salute). Le maître montre dans cette composition qu'il sait à la fois créer les figures les plus imposantes et les placer, par la puissance de son coloris, dans un milieu idéal, où elles sont comme transfigurées. Seul le saint assis au fond, sur une sorte de piédestal, pèche par son attitude guindée : on dirait qu'il ignore la présence des quatre personnages debout à ses pieds. Les auteurs du *Cicerone* croient reconnaître dans ce tableau l'influence de Fra Bartolommeo della Porta, le maître dans l'art de composer, qui avait visité Venise en 1506. Il est certain que le peintre florentin à son tour éprouva l'influence de ses hôtes vénitiens : à partir de ce moment son coloris acquit une intensité et un éclat qui détonnent au milieu des pâles colorations de l'École florentine.

La mort de Jean Bellin valut au Titien une commande d'un intérêt capital, la décoration d'une des salles de ce château de Ferrare, dans lequel s'étaient déroulés tant de drames. Appelé au mois de février 1516 à la cour d'Alphonse d'Este et de Lucrèce Borgia, il se contenta d'abord de terminer la *Bacchanale* laissée inachevée par Bellin ; puis il peignit, à Venise même, selon toute probabilité, les compositions destinées aux autres parois de cette salle.

Pour être vif comme la poudre, le duc Alphonse n'en montrait pas moins de ténacité dans ses rancunes : nul Mécène de la Renaissance ne se mit aussi souvent en colère. Le Titien de son côté était débordé : on juge si les froissemens manquèrent. Rien de plus édifiant que la lettre du 29 septembre 1519 : « Dites-lui, de notre part, écrit entre autres choses le duc à son agent, que nous sommes surpris de ce qu'il ne veuille pas finir notre peinture et qu'il faut de toute manière qu'il vienne y donner la dernière main, sinon nous en éprouverons un vif ressentiment et nous lui démontrerons qu'il a desservi une personne qui saura le desservir à son tour... » Le moyen de braver de telles menaces ! L'artiste s'empressa d'accourir. La correspondance à laquelle nous venons d'emprunter cet échantillon du style épistolaire de l'époux de Lucrèce Borgia nous fait connaître un autre trait non moins curieux : le

duc, soit par esprit d'économie, soit pour enlever tout prétexte de retard, fournissait la toile et les couleurs. Constatons que rien ne jure plus avec les procédés autocratiques d'Alphonse d'Este que les égards, les attentions délicates prodiguées au Titien par une famille voisine, proche parente des ducs de Ferrare : je veux parler des Gonzague, marquis, puis ducs de Mantoue; elle ne cessa de traiter l'artiste vénitien en ami, non en fournisseur.

Il fallut toute la diplomatie propre au Titien pour que ses relations avec un tel Mécène se poursuivissent, sans secousse trop violente, pendant près d'un quart de siècle (elles duraient en 1535 encore); il fallut qu'il consentît à pourtraire non seulement le souverain et son fils (ce dernier portrait se trouve en double exemplaire, au musée de Madrid et dans la collection Édouard André), mais encore sa favorite. Il est en effet aujourd'hui admis que le portrait connu sous le nom de la *Belle du Titien* (au Salon carré du Louvre) se rattache à un des nombreux séjours faits à Ferrare. Il représente, affirme-t-on, Laura Dianti, la fille d'un chapelier, devenue la maîtresse du duc et, quelque temps après, unie à ce prince, à ce qu'il semble, par un mariage morganatique. Cette figure reparaît plus d'une fois dans l'œuvre du Titien, avec ses lèvres sensuelles, ses yeux brillans, sa poitrine opulente, notamment au musée des Offices, où elle est costumée en *Flore*.

Mais revenons à la décoration du château de Ferrare, point de départ des relations du peintre vénitien avec la famille d'Este. Les sujets imposés au Titien (on suppose qu'ils avaient été désignés par l'Arioste) trahissaient les tendances si essentiellement profanes de la cour ferraraise. Pour compléter la décoration de la salle qu'ornait déjà la *Bacchanale* de Jean Bellin, il dut peindre, dans un premier compartiment, un fleuve de vin rouge, sur les bords duquel se trouvaient des chanteurs et des musiciens, hommes ou femmes, à moitié ivres, entre autres une bacchante nue endormie, d'une rare beauté. Dans un second compartiment prit place une véritable fourmilière d'Amours nus, joufflus, jouant, folâtrant de mille manières. A droite, une statue de Vénus, puis deux femmes, dont l'une, remarquable par ses bras énormes, s'élance comme furieuse, par un mouvement dépourvu de tout rythme. — Ce tableau, qui se trouve, comme le précédent, au musée de Madrid, obtint un succès extraordinaire; il servit de modèle au Dominiquin, à l'Albane, à Rubens et à bien d'autres.

Pour thème du troisième tableau, exécuté en 1522 (aujourd'hui à la National Gallery), le Titien choisit la *Rencontre de Bacchus et d'Ariane*. Peut-être suivit-il l'indication donnée par l'Arioste; en tout cas il s'inspira du poème de Catulle. La composition est incohérente et déhanchée : Bacchus, se jetant à bas de

son char, a l'air d'invectiver Ariane ; sa main gauche, lancée derrière lui, indique un objet que l'on n'aperçoit ni ne devine. On comprend que ces gestes véhémens inspirent à l'abandonnée de la terreur plutôt que de la confiance ; elle lève une main comme pour se défendre, et ramène de l'autre sur son dos la draperie, une sorte de chemise, — absolument comme si elle se préparait à prendre la fuite. Le petit satyre qui mène en laisse une tortue forme un motif charmant, mais quelque peu étranger à l'action.

A ne s'attacher qu'à la multiplicité des sujets que le Titien a puisés dans la mythologie ou dans l'histoire ancienne, à ne tenir compte que des nombreux emprunts qu'il a faits aux marbres ou aux pierres gravées, on se figure volontiers qu'il sacrifiait, autant que les Florentins et les Romains de son temps, à l'idole classique. En réalité, un abîme le sépare d'eux. L'étude de l'antique — je veux dire des statues antiques — avait graduellement fait oublier à l'École florentine et à l'École romaine les lois spéciales à leur art et y avait substitué les erremens propres à la sculpture. Certaines fresques de la dernière manière de Raphaël — et surtout celles de Jules Romain, du Rosso et de tant d'autres de leurs coreligionnaires — sont peuplées, non plus de figures vivantes, se mouvant librement dans l'air qui les enveloppe, la lumière qui les réchauffe, mais de marbres immobiles dans une atmosphère glaciale et isolés les uns des autres. Rien de semblable chez le Titien : il déteste les arêtes tranchantes, en honneur chez ses rivaux de l'Italie centrale, et s'efforce de les arrondir, de les noyer dans une atmosphère lumineuse qui reliera les unes aux autres toutes les figures, pour les fondre dans une commune harmonie. Est-il nécessaire d'ajouter qu'un tel résultat ne pouvait être obtenu qu'au détriment de la fidélité des reproductions? A peine si, dans les peintures du Titien, les statues, bustes ou bas-reliefs antiques qu'il reproduit gardent l'indication, très générale, du mouvement de l'original, alors que l'École romaine les copiait avec une implacable rigueur.

Ces emprunts sont d'ailleurs plus nombreux qu'on ne le croit, le Titien en effet ne s'est pas borné à mettre en œuvre des sujets grecs ou romains, il a encore peuplé ses toiles d'une foule de motifs copiés sur les marbres antiques. Dans le *Martyre de saint Laurent*, du musée de Madrid, il a placé à droite, sur un socle richement orné, une statue de femme drapée tenant à la main une Victoire. Dans le *Miracle de saint Antoine faisant parler le nouveau-né* (au Santo de Padoue), une statue d'empereur, le bras droit mutilé, orne la façade d'une maison. L'*Offrande à Vénus*, du musée de Madrid, contient une statue nue

jusqu'à la hanche, et le *Couronnement d'épines*, du musée du Louvre, un buste de Tibère, avec l'inscription *Tiberius Cæsar*. Dans la *Présentation de la Vierge au Temple*, de l'Académie de Venise, on découvre, à droite, au premier plan, un torse revêtu d'une cuirasse, au second plan, une statue debout sur une console, au fond, un obélisque surmonté d'une boule. Des chapiteaux historiés témoignent également de l'imitation des modèles antiques. Enfin, dans le célèbre tableau de la galerie Borghèse, *l'Amour sacré et l'Amour profane*, le sarcophage procède plus ou moins directement de prototypes romains. Mais toutes ces reproductions manquent de caractère et plus encore de conviction.

Dans l'interprétation même des sujets, le peintre vénitien n'affiche pas moins d'indépendance. Qui ne s'aperçoit que ses illustrations de la mythologie ou de l'histoire romaine n'ont plus rien à faire avec les patientes et ardentes investigations à la façon de Mantegna, avec les pieuses et éclatantes évocations à la façon de Raphaël dans l'*École d'Athènes* ou le *Parnasse!* Le Titien n'est jamais allé au fond de ces données, si riches en enseignemens : il n'y a vu que des prétextes à représenter des corps nus, des Amours qui folâtrent, des divinités sur des nuages. Rien ne prouve avec plus d'évidence le manque absolu d'études historiques, que l'absence, dans cet œuvre immense, d'une véritable page d'histoire : une telle mise en œuvre eût demandé au maître trop de recherches, trop de lectures : il ne s'y essaya pas. Aussi bien le temps n'était-il plus où les artistes et le public éprouvaient une sorte de respect religieux devant les dieux et les héros de l'antiquité, devant cette civilisation si miraculeusement ressuscitée. Le Titien, partageant l'indifférence de ses contemporains, ne s'en servit plus que comme d'un arsenal d'allégories et d'emblèmes, d'un arsenal qui offrait des ressources infinies pour donner plus d'éclat à ses compositions, pour en rehausser la mise en scène.

Tel est le point de vue auquel il faut se placer pour apprécier le célèbre tableau du musée de Madrid, *Vénus et Adonis*. La composition est des plus simples : la déesse, assise et se montrant de dos, se retourne pour saisir par la taille Adonis qui s'apprête à partir pour la chasse, le javelot dans une main, la laisse des chiens dans l'autre. Le torse de la déesse est fort beau, moins savamment modelé que chez Michel-Ange, mais tout aussi sûr. Quant à la figure de son amant, elle a quelque chose à la fois de robuste et de fier : je ne saurais mieux la comparer qu'à certains types du Sodoma, tels que le *Saint Victor* du Palais public de Sienne. Eros, sommeillant sous un bouquet d'arbres, complète la scène. Ce n'est au fond qu'une idylle, mais elle est exquise.

Le chef-d'œuvre du maître en ce genre, *Jupiter et Antiope*, au musée du Louvre, accorde une place plus large à la mise en scène. Au pied d'un arbre s'est endormie la belle Antiope; s'approchant de la dormeuse, Jupiter, sous la forme d'un satyre, soulève la draperie qui la recouvre; plus loin se tiennent un chasseur, une couple de chiens en laisse; puis un satyre et une nymphe; au fond, une chasse; dans les airs, Cupidon lançant une flèche. La composition est véritablement brillante; elle réunit, à un paysage puissant et grandiose, des attitudes animées, un coloris aussi fin que chaud. Remarquez le contraste si heureux entre le torse brun du satyre et la carnation blanche d'Antiope, artifice d'ailleurs absolument loyal, et qui nous prouve avec quelle habileté les Vénitiens cherchaient à relever leurs tableaux par les oppositions de tons les plus tranchées. Sans la pleine possession de tous les secrets du coloris, il eût été impossible de multiplier ainsi les dissonances, sauf à les fondre ensuite dans une harmonie générale.

A cette première période appartiennent encore deux tableaux célèbres entre tous, relevant, l'un de la peinture religieuse, l'autre, de la peinture allégorique.

On a souvent prétendu que le *Christ au denier*, le chef-d'œuvre du musée de Dresde, avait été peint pour le château de Ferrare, où, par une association d'idées choquante, il aurait été exposé dans la même salle que les *Bacchanales*. Il faudrait, dans cette hypothèse, admettre qu'il est postérieur à l'année 1516. M. Morelli, d'accord, pour une fois, avec MM. Crowe et Cavalcaselle, affirme qu'il remonte plus haut et qu'il a pris naissance en 1508.

Il est à peine besoin de décrire cette page, tant elle est fameuse: Le Christ, à mi-corps, figure aussi majestueuse que sereine, pleine de tendresse et de grandeur, prononce les mots: « Rendez à César ce qui est à César, » tandis que son doigt, légèrement tendu, indique la pièce de monnaie que lui montre son interlocuteur, un pharisien aux traits rusés et énergiques. C'est tout un drame que cette juxtaposition de deux acteurs; un de ces drames intimes, mis en honneur par Léonard de Vinci dans la peinture de Sainte-Marie des Grâces; un sourire, la contraction des sourcils, un geste, y suffisent pour traduire, soit les luttes de l'âme, soit de sublimes doctrines. Moins encore que la *Cène* de Léonard, le *Christ au denier* trahit l'effort: il semble venu d'un jet; la noblesse des attitudes n'est égalée que par leur aisance. Quelle souveraine distinction surtout dans la pose de la main du Christ, dans cette sorte d'abandon qui caractérise les natures d'élite, et qui jure avec la tension ou l'affectation dès lors inséparables de l'École florentine!

C'est que chez le Titien, comme l'a fort bien dit M. Bouillier, « tout conspire à l'unité du dessin général; on sent qu'y ajouter quelque chose serait en gâter l'économie, et qu'on n'en peut rien retrancher sans l'affaiblir. »

En 1508, également, s'il faut en croire MM. Burckhardt et Bode, aurait pris naissance le merveilleux tableau de la galerie Borghèse, pour lequel un amateur parisien a offert récemment la somme fabuleuse de six millions : *l'Amour sacré et l'Amour profane*. Il est impossible de rendre avec des mots le charme et l'éloquence des lignes, l'éclat du coloris, ces tons si chauds et si suaves, qui plongent l'œil dans un océan de délices. Et que de motifs charmans dans cette allégorie, vis-à-vis de laquelle on se sent à peine le courage de s'enquérir de l'idée mise en œuvre par le peintre! S'agit-il du vrai amour et de la coquetterie, des vierges sages et des vierges folles? Cette dernière hypothèse a pour elle la présence d'une lampe entre les mains d'une des deux héroïnes. Peu importe. On oublie tout devant la magie des figures et du paysage.

La composition se distingue par une liberté qui aurait pu faire envie à Giorgione. D'un côté, une femme, aux riches atours, aux cheveux blonds flottans, est assise nonchalamment sur le bord d'un bassin, en forme de sarcophage, dans lequel un Amour plonge le bras; une de ses mains, gantée, repose sur ses genoux; l'autre, nue, s'appuie sur un vase; sa physionomie trahit la lassitude, presque l'ennui, et la rose effeuillée jetée à côté d'elle peut à cet égard passer pour le symbole de son état d'âme. A l'extrémité opposée du bassin se tient, moitié debout, moitié assise, une seconde femme, nue à l'exception d'une draperie qui flotte sur son bras gauche et qui recouvre son sein : élevant d'une main une lampe allumée, elle se tourne, comme pour l'exhorter ou l'implorer, vers sa compagne, mais celle-ci fait la sourde oreille. Ses traits respirent autant de douceur que de noblesse (dès cette époque le Titien savait donner à ses physionomies l'expression la plus touchante). Le bouquet d'arbres qui s'élève derrière la fontaine sert à faire ressortir les carnations éclatantes des deux héroïnes. Au fond s'étend un paysage fouillé plutôt que disposé par grandes masses : on y compte deux villages, de nombreuses collines, une foule de figures, deux lapins qui grignotent, un berger et son troupeau, des chasseurs.

Prenons note de cet amour du détail; le Titien ne devait pas tarder à simplifier, à résumer, à condenser et à créer des paysages qui seront dramatiques, même en l'absence de personnages.

VI

L'auteur d'un essai très distingué sur les artistes vénitiens affirme que, « ce qu'ils peignent de préférence, c'est la beauté, la grâce, la jeunesse, les joies faciles de la vie, les épaules et la poitrine nues des princesses, les Vénus éclatantes, les empereurs triomphans, les Danaé qui vendent le plaisir même à Jupiter, les festins splendides, les concerts enchantés. Il n'y a jamais pour eux, — ajoute-t-il, — de femmes trop souriantes, de chairs trop émues, d'étoffes trop riches, de bijoux trop brillans. Même dans les scènes religieuses, ce n'est point seulement à l'âme, c'est aussi aux yeux qu'ils s'efforcent de parler. C'est le Diner d'Emmaüs, ce sont les Noces de Cana qu'ils représentent, plutôt que les Madeleines éplorées ou le Christ vengeur. Ils font du christianisme une mythologie gracieuse, au lieu d'en faire le poème infini de la consolation mystérieuse des âmes tendres et des cœurs blessés (1). » Il est certain que les tendances profanes ne dominent que trop souvent dans les peintures religieuses de l'École vénitienne, mais les chaudes et pathétiques évocations des Évangiles ne font pas défaut; les souffrances et les miracles des saints trouvent les interprètes les plus éloquens. Parcourez l'œuvre du Titien, que de cordes n'a-t-il pas fait vibrer! Il montre tour à tour : la Vierge heureuse, caressant l'Enfant Jésus; la Vierge regardant l'enfant qui joue avec un lapin; la Vierge recevant l'hommage de la famille Pesaro, ou montant au ciel; le Christ et le centenier; puis d'émouvantes scènes de la Passion : *le Couronnement d'épines, la Mise au tombeau, les Disciples d'Emmaüs*, ou encore *l'Assomption de la Vierge, le Martyre de saint Pierre, le Triomphe de la Foi.*

Quelle puissante et sublime apothéose que le tableau de l'Académie de Venise, *l'Apothéose de la Vierge*, peinte en 1518! Les trésors de foi accumulés pendant les longs siècles du moyen âge y paraissent à la lumière, mais décuplés, transfigurés, par un prodigieux génie. Le dessinateur ici égale le coloriste. Tout est mouvement et élan. Emportés par leur enthousiasme, les corps des apôtres semblent prendre leur vol vers les régions célestes. Quant à leurs gestes, les artistes les plus pathétiques, Raphaël dans la *Messe de Bolsène* ou dans les cartons de tapisseries, n'auraient pas su leur donner plus d'éloquence. Et avec quel art incomparable les figures ne sont-elles pas associées les unes aux autres, de manière, non seulement qu'aucune dissonance ne se produise dans ce concert, mais encore qu'aucune note n'y reste sans concourir à l'effet d'ensemble!

(1) A. Bouillier, *l'Art vénitien*, p. 55-56.

A ce groupe terrestre des apôtres, qui forme une masse si compacte, et cependant si animée et si claire, le Titien, par un de ces artifices dont seuls les plus grands maîtres ont eu le secret, a opposé la légèreté et la transparence du groupe aérien, de ce groupe composé de la Vierge et d'un chœur d'anges. Que la Vierge est belle et touchante avec son visage inondé de bonheur, ses bras tendus vers les cieux, ses draperies soulevées par le vent et qui semblent l'entraîner vers les sphères supérieures! Celle de Murillo semble bien pâle à côté de cette création aussi robuste que généreuse, si pleine de vie et de santé. Les anges qui l'entourent n'ont rien à envier, pour la grâce et la variété des attitudes, à ceux qui occupent le sommet de *la Dispute du Saint-Sacrement*, de Raphaël. Le Père Éternel planant, les bras étendus, à l'instar des grandioses figures de Michel-Ange à la Sixtine, et l'ange qui lui présente la couronne, par un geste digne de Raphaël, forment le couronnement de cette trilogie, dont les trois groupes principaux, si distincts d'aspect, se relient cependant si intimement les uns aux autres.

L'*Assomption de la Vierge* inaugure une ère nouvelle dans la peinture religieuse. Aux conquêtes de l'École romaine, le Titien ajoute quelque chose de souverainement libre, mouvementé et dramatique. A peine si les personnages tiennent au sol : les monumens, la végétation, les sites entrent en scène, non moins que les arbres, les nuages, le ciel. En un mot, à l'élément humain, l'artiste joint ces acteurs trop négligés de ses devanciers : le paysage et la lumière, la lumière tantôt éblouissante, le soleil de Venise transporté et fixé sur la toile, tantôt sombre et blafarde, comme dans la *Mise au tombeau* du Louvre. Parfois, pour renforcer l'effet, le Titien fait intervenir l'orage ou la pluie, par exemple dans la *Bataille de Cadore*, peinte pour le palais des Doges. Et puis, partout, ces tons embrasés, qui semblent, non de la couleur à l'huile, mais de la lave incandescente.

L'analyse de l'*Assomption* nous a forcés tout à l'heure à évoquer le souvenir de Raphaël. Serait-ce donc que le maître vénitien ait connu et étudié les œuvres de son émule, de six ans moins âgé que lui? Ou bien, avons-nous affaire à une rencontre fortuite? La première hypothèse n'a rien d'invraisemblable : ces gestes tour à tour mutins ou supplians, ces figures si fières ou si tendres, émergeant des nuages, voltigeant en se pressant en essaims autour de leur souveraine, rappellent trop le chef de l'École romaine pour ne pas indiquer une imitation plus ou moins consciente. Nous relevons d'ailleurs dans l'œuvre du Titien d'autres emprunts encore. Dans *la Vierge et l'Enfant Jésus*, de la Pinaco-

thèque de Munich, le divin *bambino* est très visiblement imité de celui de la *Vierge de la maison Colonna*, au musée de Berlin. Avec la loyauté qui le caractérisait, le Vénitien n'hésitait pas, à l'occasion, à rendre hommage à l'Urbinate : lors de sa visite au Vatican, il s'extasia devant les fresques des Stances et traita durement son compatriote Sebastiano del Piombo, qui les avait maladroitement restaurées.

Des grandes compositions religieuses du Titien, il en est quatre qui méritent de nous arrêter particulièrement : *la Vierge des Pesaro*, *le saint Pierre martyr*, *la Présentation de la Vierge au Temple*, *la Mise au tombeau*.

Dans la *Vierge des Pesaro*, peinte entre 1521 et 1526, pour l'église des Frari, où elle se trouve encore, le Titien reprend ce thème des *Saintes Conversations*, si familier à ses devanciers vénitiens, mais avec quelle émotion en plus ! Les saints et les donateurs ne sont plus rangés symétriquement aux côtés de la Vierge : par une inspiration aussi originale que profondément pittoresque, le maître a placé la mère du Christ au sommet d'un escalier, qu'encadrent deux imposantes colonnes, dont l'extrémité supérieure va se perdre dans les airs. Marie s'incline avec autant de grâce que de componction ; l'enfant au contraire, joyeux et mutin, s'appuie d'un pied sur le genou de sa mère, tandis qu'il lève l'autre par un de ces gestes enfantins dont le Titien semble avoir, pour ce cas spécial, dérobé le secret à Raphaël. Plus loin, d'un côté, saint François présentant les membres de la famille Pesaro, dévotement agenouillés au bas des marches ; de l'autre, saint Pierre tenant un livre ; puis, au premier plan, un guerrier nu-tête (c'est l'évêque-soldat Jacopo Pesaro), brandissant d'une main un étendard et saisissant de l'autre les fers de deux prisonniers turcs. Près de lui, un autre donateur à genoux. Dans les airs, sur un nuage, deux anges qui tiennent une croix et qui servent de couronnement à cet ensemble mouvementé et dramatique plus que ne l'avait été jusqu'à ce moment n'importe quel tableau vénitien.

La science de l'ordonnance et du rythme qui se manifeste dans la *Vierge des Pesaro* égale celle des plus parfaites compositions de Raphaël, avec quelque chose de plus primesautier, une inspiration plus hardie et une entente plus complète des exigences de la décoration : seules peut-être les *Marie sur l'escalier*, gravées par Marc Antoine, en approchent. On y trouve en germe les effets d'imprévu que développera au XVIIIe siècle le grand décorateur vénitien Tiepolo.

La *Mise au tombeau* du Louvre, peinte vers 1526, offre une composition aussi concrète que saisissante ; pas un trait n'y est perdu ; l'action se développe avec une concision, une vivacité, une

logique, une éloquence, dont rien n'approche. Ne craignons pas de le déclarer, même les plus célèbres pages de Raphaël, la *Mise au tombeau* et le *Portement de croix*, ont quelque chose d'artificiel comparées à cette douleur poignante; la multiplicité des figures et des détails y affaiblit l'impression; tandis que le Titien, par la magie de sa palette, fond tous les accessoires comme dans un creuset, pour en tirer l'alliage le plus homogène, le plus brillant qui se puisse imaginer.

Qui ne connaît ce drame si simple et si émouvant! A droite, trois disciples portant le corps du supplicié, ce corps qui s'abandonne, comme dans la *Pietà* de Michel-Ange; à gauche, la Vierge éplorée, les mains jointes, soutenue par sainte Marie-Madeleine dont les cheveux dénoués flottent au vent. Ce qui rend la scène si éloquente, c'est l'extrême conviction qui y éclate: on la croirait prise sur le vif, tant est profonde la douleur des porteurs, veillant néanmoins avec un soin anxieux sur leur précieux fardeau. Quant à la Vierge et à sa compagne, tout entières à l'affliction, elles forment avec l'autre groupe le contraste le plus pathétique. Le coloris, aux tons sombres et profonds, s'harmonise merveilleusement avec la scène. Le ciel lui-même, voilé, sinistre, envahi par d'épais nuages, semble s'associer au deuil de l'humanité. C'est l'illustration éloquente de ce verset des Évangiles : « Depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième les ténèbres se répandirent sur l'univers entier. Le voile du temple se déchira, la terre trembla et les rochers s'entr'ouvrirent. »

Non, tout noble sentiment n'était pas éteint dans le cœur d'une nation dont un des fils savait s'élever à une telle hauteur; et la Renaissance, quoi qu'on ait pu dire, n'avait pas glacé toute inspiration généreuse.

Dans le *Saint Pierre martyr*, ou l'*Assassinat de l'inquisiteur Pierre*, comme l'appelle l'irrévérencieux Stendhal (peint en 1530, pour l'église Saint-Jean et Saint-Paul), la scène tire son originalité et sa puissance de l'incomparable paysage, de ce bouquet d'arbres sous lesquels est tombée la victime et au-dessus desquels apparaissent deux anges portant la palme du martyre. Les gestes ont ici un imprévu et une éloquence que peu de dramaturges ont égalés : le compagnon qui jette les bras en arrière, muet d'horreur; le saint qui, renversé sur le bras droit, lève le bras gauche pour montrer le ciel, rattachant ainsi la partie inférieure de la composition à la partie supérieure, je veux dire aux deux anges; enfin le meurtrier farouche brandissant le glaive, tout cela est d'une vie et d'une énergie indicibles. On a constaté dans les figures l'influence de Michel-Ange, qui séjourna précisément à Venise vers cette époque. Le fait est que le *Saint Pierre martyr*

abonde en attitudes dramatiques, dignes d'un tel modèle; ces attitudes sont toutefois infiniment moins forcées que dans les peintures de la Sixtine.

Le plus grand tableau du Titien ainsi que de toute l'École vénitienne, — et ce n'est pas peu dire, — *la Présentation de la Vierge au Temple*, forme à la fois le triomphe de la mise en scène et du coloris; tout y est digne d'admiration : l'éclat et la fermeté du ton, à la fois frais, savoureux et éblouissant, ce noble paysage, cette architecture grandiose, cette foule mouvementée, en qui l'émotion et l'enthousiasme débordent.

C'est ici le moment d'analyser la manière de composer du Titien; je ne saurais mieux en faire ressortir les particularités qu'en prenant l'art de l'ordonnance au point où l'avait laissé Raphaël. Si l'auteur de la *Dispute* et de l'*École d'Athènes* avait porté cet art à sa perfection, il avait également, surtout dans ses dernières productions, laissé quelques exemples d'un groupement plus ou moins incohérent. Sans remonter jusqu'au *Triomphe de Galatée*, où les figures ne se relient véritablement pas assez les unes aux autres, quel manque d'unité dans l'*Incendie du Bourg!* Ces lacunes devaient paraître d'autant plus sensibles que la science du coloris, qui seule pouvait les masquer, allait en s'affaiblissant chez les peintres de l'École romaine. Quant aux peintres de l'École de Parme, à commencer par le Corrège, l'ordonnance ne fut jamais leur fort.

Dans cette heure de crise, les Vénitiens recueillirent la succession qui risquait de tomber en déshérence. Le Titien, le premier, mit dans ses compositions un mouvement et en même temps une harmonie inimitables. Comparez sa *Présentation de la Vierge au Temple* aux plus belles pages de son maître Jean Bellin, quel abîme entre l'œuvre du cinquecentiste et celle du quattrocentiste! Voici enfin l'artiste, le poète, le dramaturge, qui sait disposer ses masses, mouvoir ses personnages, graduer l'action, prodiguer les contrastes, opposer, par une de ces inspirations que Rembrandt retrouvera au siècle suivant, à une foule compacte une petite fille, en simple robe bleue, gravissant seule, avec une assurance enfantine, les degrés de l'escalier au sommet duquel se tient le grand-prêtre! Le Titien ne tire pas moins de parti de l'architecture, qui est bien autrement développée que chez les Primitifs, et surtout que chez Giorgione. Dans la *Présentation*, elle forme un *crescendo* jusqu'au temple, dont les marches occupent le premier plan. Le fond est resté libre et laisse une échappée sur un beau paysage sillonné de rochers pointus. Les fabriques n'écrasent donc point les personnages : elles les élèvent, les grandissent, les mettent en relief.

Avec ces pages prodigieuses, la peinture religieuse avait dit son dernier mot. Quel que soit l'intérêt des nombreuses autres compositions du maître, ce serait une profanation que de les analyser à la suite de chefs-d'œuvre dont rien n'approche. Restons sur cette impression bienfaisante, et admirons la liberté du génie, ce privilège de conserver sa chaleur et son enthousiasme dans les époques de décadence : aucun artiste, à cet égard, n'a poussé la puissance d'abstraction plus loin que le Titien.

VII

Les portraits du Titien jouissent d'une réputation égale à celle de ses tableaux d'histoire. Il s'en faut de beaucoup cependant qu'ils offrent tous la même valeur : tantôt la caractéristique en est nette et libre, la facture large et souple ; tantôt ils ont quelque chose d'étriqué et de faux. Ce poète, ce dramaturge se trouvait évidemment moins à l'aise vis-à-vis d'un modèle déterminé que vis-à-vis de créations idéales.

L'examen de deux des portraits de Charles-Quint, celui de la Pinacothèque de Munich et celui du musée de Madrid, nous fait toucher au doigt les qualités comme les défauts du maître. Dans le premier, l'empereur, assis, offre une personnification brillante de l'habile diplomate mi-flamand, mi-espagnol, — mi-souverain, mi-marchand, avec sa figure hâve et sa lèvre allongée. Les détails du costume, de l'ameublement, le beau fragment d'architecture et le beau bout de paysage, complètent et encadrent à merveille la figure principale. Tout autre est le portrait équestre de Madrid, qui est une merveille, comme coloris. Le Titien n'avait évidemment jamais étudié l'anatomie du cheval ; son ignorance en cette matière a également nui au cavalier : on dirait don Quichotte sur Rossinante. En fait, essayer de représenter Charles-Quint en guerrier, la lance au poing, comme son rival François Ier, le vaillant vainqueur de Marignan et le vaillant vaincu de Pavie, c'était aller contre toutes les règles de la vraisemblance ; c'était tenter l'impossible. Il a fallu que le peintre vénitien déployât les ressources infinies de sa palette pour faire oublier cette erreur de conception.

C'est également parmi ces portraits faciles et brillans qu'il faut ranger, outre la *Belle du Titien*, dont nous avons déjà parlé, le *François Ier* du Louvre. Le rival de Charles-Quint est représenté à mi-corps, coiffé d'une toque noire bordée de plumes, le cou orné d'un médaillon à l'effigie de sainte Marguerite, la droite appuyée sur la garde de son épée. Ce portrait, d'une tournure superbe, est très vivant et très caractéristique, quoiqu'il n'ait pas

été peint d'après nature, mais seulement, à ce qu'il semble, d'après une médaille. Il a malheureusement poussé au noir.

Dans l'*Homme au gant*, la physionomie est sympathique, malgré un fond de tristesse. Le teint ambré, le pourpoint noir, la collerette et les manchettes blanches, les gants gris, forment, avec le fond, un accord grave et sévère; le Titien, on le sait de reste, excellait dans les tonalités sombres aussi bien que dans les feux d'artifice.

Ces portraits, ainsi que celui de la duchesse d'Urbin (au musée des Offices), d'une fermeté si grande, appellent une comparaison avec ceux du plus habile portraitiste italien contemporain, le Bronzino : ils offrent autant de netteté et de décision qu'eux; mais, moins écrits, ils sont plus enveloppés.

Dans d'autres portraits tels que le médecin Palma, au musée de Vienne (peint vers 1530), le Titien apparaît comme un précurseur de Rembrandt : la tête et la main du personnage s'enlèvent en lumière sur le vêtement sombre et sur le fond en y produisant l'effet le plus saisissant.

En regard de ces incontestables mérites, la critique a le devoir de signaler les lacunes. Souvent les héros du peintre vénitien posent trop visiblement; ils ne se montrent pas dans la familiarité de leurs attitudes, dans l'intimité de leurs pensées. C'est que, sauf quand il s'agit de lumière et de couleur, l'art de caractériser et, d'une manière plus générale, l'observation objective constituent précisément le côté faible, le point vulnérable de ce grand virtuose. Son extrême facilité, cette assimilation parfois trop rapide pour être profonde et complète, sont une autre cause d'infériorité. Et puis, à tout instant, il sacrifie l'étude du caractère moral pour courir après quelque bel effet de lumière. On comprend qu'en risquant ce paradoxe, j'éprouve le besoin de me retrancher derrière l'autorité d'un des maîtres du portrait moderne. « Parmi les êtres peints par Holbein, Velasquez, Rembrandt, — c'est M. Carolus Duran qui parle ainsi, — il n'en est pas un qui ne semble être de votre intimité. On s'écrie malgré soi : il me semble que je le connais ! Comme ça doit être ressemblant! » C'est que chacun de ces êtres a sa vie propre, sa tournure personnelle, en dehors des habitudes, des tendances plastiques de leur auteur. Titien, malgré ses admirables œuvres dans cet art, est comme une transition entre ces premiers et ceux pour qui l'intimité n'a pas été une loi. »

C'est surtout lorsqu'il s'agit de peindre le portrait officiel, avec le costume d'apparat, que le maître se trouve désorienté. C'est que, pour déployer toutes ses ressources, il a besoin d'une indépendance absolue. Prenez le portrait de l'impératrice Isabelle,

épouse de Charles-Quint, au musée de Madrid : quelle raideur dans son attitude, quel embarras dans cette main ouverte sur un genou, dans l'autre qui tient un missel, quelle fadeur dans ces traits languissans ! Le portrait de la marquise Isabelle d'Este, au musée de Vienne, est encore plus maniéré si possible, On hésite à mettre sur le compte de cette femme, si célèbre pour son élégance, un accoutrement d'un aussi mauvais goût, et notamment ce turban qui frise le grotesque. Aussi bien les responsabilités respectives s'accusent-elles dans le dessin des mains : elles sont absolument manquées, et cela évidemment par la seule faute de l'artiste. Un troisième portrait, celui du doge Marcello, à la Pinacothèque du Vatican, n'offre pas moins de lacunes. Dans une autre toile enfin, où le maître s'est représenté en compagnie de sa fille Lavinia, ils ont l'air tous deux de poser pour une *Charité romaine*.

Il ne restait au Titien qu'un pas à franchir pour tomber dans un genre archi-faux, le portrait allégorique, dont la paternité semble bien devoir être attribuée aux peintres de Venise, car Lorenzo Lotto s'y essayait dès 1523, dans ses *Deux Fiancés couronnés par l'Amour*. Le Titien nous a gratifiés, dans ce domaine, d'une composition, aujourd'hui conservée au musée du Louvre : le marquis d'Avalos, sa femme Marie d'Aragon et leur fils, en compagnie des figures de la Victoire et de l'Hyménée, ou de Flore et Zéphire.

Remarquez cette gradation : d'abord les portraits de profil du xve siècle, à la Pisanello, à la Piero della Francesca et à la Botticelli ; puis les portraits de face et à mi-corps (Léonard de Vinci); puis les portraits en pied, auxquels Raphaël ajouta toutes sortes d'accessoires destinés à compléter la caractéristique du héros. Les portraits de famille, le *Léon X* de Raphaël, entre ses neveux, les cardinaux Jules de Médicis et Rossi, le *Paul III* du Titien, entre ses petits-fils, marquent un progrès de plus ; mais ce n'est pas encore le dernier. Nous voyons naître le portrait équestre (le *Charles-Quint* du Titien); puis le portrait allégorique ; enfin, ce que l'on pourrait appeler le portrait de genre, en d'autres termes les personnages représentés, non plus posant tranquillement devant le peintre, mais vaquant à quelque occupation et comme surpris dans leur intérieur. Il n'a pas fallu moins d'un siècle à la peinture pour parcourir ces étapes.

Il me reste à parler du paysagiste. Le Titien, — il n'est pas permis d'en douter, — est un des créateurs du genre. La netteté, la décision, le parti pris qu'il apporte dans ses interprétations de la figure humaine, il les retrouve lorsqu'il s'attaque à la nature. Comme les sites qu'il déroule au fond de ses compositions sont plus vivans, plus grandioses, plus dramatiques, que ceux de ses

prédécesseurs, soit vénitiens, soit ombriens! Comme il s'entend à disposer les masses, à provoquer les contrastes, à mettre du mouvement dans les terrains qui se succèdent, animés et impétueux comme les vagues de la mer! Un instant, ces montagnes déchiquetées, avec les maisons qui s'échafaudent les unes derrière les autres, m'ont induit à croire que le maître vénitien avait subi l'influence d'Albert Dürer, qui, dans ses dessins et ses gravures, a affectionné les mêmes motifs; mais aucun doute n'est possible : de même que Léonard de Vinci, le Titien a pris pour modèles les rochers de dolomite du Frioul, ces rochers découpés en silhouettes étranges et pittoresques. Il sait d'ailleurs se passer, quand il le faut, et des montagnes et des lacs et des panoramas. Le site le plus modeste suffit à son ambition. Prenons son *Noli me tangere*, de la Galerie nationale de Londres : au centre, un pin d'Italie qui domine tout le paysage; à droite, un coin de village, qui n'est nullement idéalisé; au fond, la mer. Rien de plus vrai, rien de plus simple, sobre et grandiose.

Les dernières années du Titien s'écoulèrent heureuses, paisibles, au milieu d'unanimes témoignages de vénération. Le maître avait à la fois à faire face aux commandes du dehors, à ses obligations de peintre officiel, charge qui n'était pas précisément une sinécure, et aux exigences d'amis indiscrets, tels que l'Arétin; aussi travailla-t-il jusqu'à la veille de sa mort.

Pour triompher de cette verte vieillesse, il ne fallut rien moins que la peste; elle enleva le 27 août 1576, à l'âge de 99 ans, le vétéran de la peinture vénitienne. Après un désarroi facile à comprendre (Horace, le fils du Titien, ayant succombé en même temps, la maison restée déserte fut livrée au pillage), Venise tint à proclamer combien elle devait à son glorieux concitoyen. Malgré la violence de l'épidémie, elle lui fit les funérailles les plus solennelles; les chanoines de Saint-Marc portèrent le cadavre en grande pompe, sur une gondole, dans l'église des Frari, où il fut enseveli dans le voisinage d'un de ses chefs-d'œuvre, la *Vierge de la maison Pesaro*. Ce n'est toutefois que dans notre siècle, de 1838 à 1852, qu'a pris naissance le monument qui marque la place où repose le plus grand des peintres vénitiens.

VIII

Cette esquisse de l'œuvre du Titien serait trop incomplète si nous n'essayions de déterminer ses qualités maîtresses par rapport aux Écoles florentine et romaine; en un mot, si nous ne placions le prince des coloristes italiens du XVIe siècle en re-

gard du prince des dessinateurs; le Titien en face de Raphaël.

Ce qui frappe de prime abord chez Raphaël, c'est son incomparable loyauté, cette probité professionnelle qu'il pousse jusqu'aux dernières limites; aucune difficulté de l'ordre technique, — perspective, anatomie, ordonnance, — ne l'effraie; il les aborde de front et en triomphe de haute lutte. Le Titien, au contraire, sacrifie le modelé à l'effet d'ensemble; il s'attache à une facture large autant que celle de son émule est serrée; ses figures valent par contraste plutôt que par elles-mêmes. La préoccupation de la couleur en un mot l'emporte sans cesse chez lui sur la recherche de la structure même des êtres ou des objets.

S'agit-il de traduire des sentimens dramatiques, le chef de l'École romaine et le chef de l'École vénitienne s'élèvent à la même hauteur : l'*Assomption de la Vierge*, la *Mise au tombeau*, le *Saint Pierre martyr*, peuvent se mesurer, sans désavantage aucun, avec l'*Héliodore*, le *Sacrifice de Lystra*, *Saint Paul à l'Aréopage*, la *Vierge de Saint-Sixte*, la *Sainte Cécile*, les *Cinq Saints*, les *Marie sur l'escalier*. Mais quelle différence dans l'inspiration non moins que dans l'exécution! Chez l'un, il y a plus de pathétique; chez l'autre, plus d'élan; chez l'un, une intelligence plus profonde et plus claire du cœur humain, une tendresse qui, pour être contenue, n'en touche que davantage; chez l'autre, une imagination plus ardente et une interprétation plus passionnée. Chez l'un, l'action réside dans les personnages mêmes; chez l'autre la nature se met de la partie, et l'on sait de reste quelle impression de tristesse, presque de terreur, le ciel orageux de la *Mise au tombeau* ajoute à l'effet de cette immortelle page.

Nous attachons-nous au vaste domaine de l'allégorie, Raphaël plane à cent lieues au-dessus de son rival; il le distance par la profondeur et la richesse de l'invention, non moins que par la solidité et le sérieux de l'interprétation : partout il nous fait sentir une pensée nourrie et fortifiée par les études les plus variées, par les plus hautes spéculations.

J'en dirai autant des portraits de Raphaël comparés à ceux du Titien : quels inappréciables documens historiques; bien plus, quels inappréciables documens humains que le *Jules II*, le *Léon X*, l'*Inghirami*, le *Bibbiena*, le *Balthazar Castiglione!* La ressemblance physique, le caractère moral, et quelque chose même de l'air ambiant, y sont rendus avec une énergie et un éclat que l'on ne saurait rêver plus saisissans. C'est la nature prise sur le vif avec une inexorable précision. Les portraits du Titien, au contraire, comme j'ai essayé de le démontrer, reflètent les impressions propres de l'artiste, sa tendance à envisager le monde extérieur sous les couleurs les plus brillantes, sans aller au fond des choses,

à se contenter de conventions mondaines, à préférer l'élégance à la vérité. Cela ne revient-il pas à dire que là où, soit les facultés de l'observation, soit celles de la réflexion, sont en jeu, Raphaël l'emporte, tandis que dans l'expression des sentimens et dans la mise en scène, le Titien peut sans trop de désavantage se mesurer avec son rival. Les ressources de cette mise en scène (le Titien n'est-il pas un des artistes qui ont le plus travaillé à l'avènement de l'art théâtral!), ces ressources, dis-je, lui sont tellement indispensables que, si vous le réduisez à ne peindre par exemple qu'une mère avec un enfant, immédiatement l'infériorité de sa caractéristique éclate au grand jour. Plusieurs de ses Madones n'ont cessé d'exciter l'admiration des connaisseurs : aucune n'est devenue populaire au même titre que la *Belle Jardinière*, la *Vierge à la chaise* ou la *Vierge de Saint Sixte*.

N'importe, aux yeux de tout historien il est manifeste que, la peinture vénitienne une fois incarnée dans le Titien, le salut, pour n'importe quelle école de la péninsule, fût-ce pour celle de Milan, qui maintint si longtemps le drapeau de Léonard de Vinci, ne pouvait plus venir que des enseignemens d'un tel coryphée. Quel malheur que les Mécènes si libéraux qui peuplaient alors la Péninsule, — les papes, les ducs de Florence, de Ferrare, d'Urbin, — ne l'aient pas, coûte que coûte, fixé auprès d'eux, ou qu'ils n'aient pas appelé, à son défaut, un Véronèse, un Palma, un Bonifazio ! Les apparitions faites par ces maîtres à Rome, à Ferrare ou dans quelque autre ville, étaient trop courtes pour qu'ils pussent former des prosélytes. D'autre part, ceux de leurs compatriotes qui consentirent à s'expatrier, les Franco, les Pordenone, n'avaient pas un talent assez vigoureux pour agir sur leurs nouveaux concitoyens. Sebastiano del Piombo enfin, le mieux doué d'entre eux, péchait par une incurable indolence, qui l'empêcha de faire de la propagande. Ce furent donc les étrangers et non les Italiens, qui recueillirent le flambeau de l'art au moment où il allait s'échapper des mains du Titien. Qui ne sait à quel point Rubens et Van Dyck se sont inspirés de lui! Ainsi, grâce à ce commerce, de jour en jour plus intime, de nation à nation, les conquêtes une fois réalisées par le chef de l'École vénitienne furent définitivement assurées à l'art. Jusque dans notre siècle, combien un Eugène Delacroix n'a-t-il pas dû à ce prodigieux virtuose de la couleur!

E. Müntz.

L'ÉMINENCE GRISE

LE PÈRE JOSEPH, D'APRÈS UN LIVRE NOUVEAU (1)

Le Père Joseph est plutôt célèbre que connu. Sa figure, bien que souvent retracée par l'histoire, l'art et le roman, garde un caractère énigmatique et mystérieux. On sait bien que ce capucin a été le grand confident du cardinal de Richelieu et qu'il a joui, sous le tout-puissant ministre, d'un crédit sans égal ; on le voit bien, tel qu'il est peint dans le tableau fameux de Gérome, enveloppé de son froc et salué chapeau bas par les plus fiers courtisans ; mais par quelle nature de services, par quel genre de supériorité a-t-il conquis et gardé cette haute faveur ? Tout d'abord il faut écarter la légende qui fait de lui l'exécuteur des vengeances et des sévérités de Richelieu. D'autres ont joué ce rôle : Châteauneuf, Séguier, Laubardemont, Laffemas. Sans doute les capucins ont été les ennemis d'Urbain Grandier et ont poussé à sa condamnation ; mais aucun document contemporain ne montre le Père Joseph personnellement mêlé au drame judiciaire de Loudun. Encore moins a-t-il pu concourir à la condamnation de Cinq-Mars : il était mort depuis plus de trois ans lorsque le grand-écuyer se jeta dans la conspiration qui devait lui coûter la vie.

Dans le petit groupe des collaborateurs intimes de Richelieu, le Père Joseph occupe une place nettement déterminée : il est l'homme de confiance du cardinal pour les affaires étrangères, quelque chose comme Hugues de Lionne auprès de Mazarin, avec un degré supérieur d'intimité, que peut seule expliquer

(1) *Le Père Joseph et Richelieu*, par Gustave Fagniez. — 2 vol. in-8°. Paris, Hachette, 1894.

l'étude de sa vie et de ses longues relations avec Richelieu. Cette étude nous manquait. Un ancien élève de l'École des chartes, M. G. Fagniez, après douze ans de recherches, vient de nous la donner.

Notre époque, éprise d'exactitude, a renouvelé l'histoire. La vérité générale du récit ne lui suffit plus; elle veut la précision rigoureuse du détail. Elle la demande à l'examen et à la comparaison des documens originaux. L'École des chartes a tracé la voie et pris la tête du mouvement, où tout le monde l'a suivie. On ne peut plus aujourd'hui aborder l'étude d'un sujet historique sans emprunter aux chartistes leur sévère méthode d'investigation.

M. Fagniez est parti de l'idée naturelle et juste que les capucins avaient dû conserver des documens sur un des membres les plus illustres de leur ordre. Il a cherché d'abord de ce côté. Puis il s'est adressé aux calvairiennes, congrégation féminine fondée au XVIIe siècle sous l'influence du Père Joseph, et à M. Arthur de Rougé, un des héritiers de la famille à laquelle appartenait le capucin. Enfin il a fouillé toutes les archives, tous les dépôts publics ou privés de l'Europe, tous ceux du moins dont la porte est ouverte ou seulement entre-bâillée.

Il existe, au couvent des capucins de la rue de la Santé, une biographie manuscrite du Père Joseph, écrite par un prêtre nommé Lepré-Balain, à la demande des calvairiennes, sur des renseignemens de première main fournis par l'entourage du capucin et sur des notes autobiographiques laissées par lui. Malheureusement l'ouvrage de Lepré-Balain, rédigé dans une pensée d'édification, ne s'occupe que de la vie privée du capucin et de son action religieuse. M. Fagniez n'aurait donc apporté qu'une lumière incomplète sur ce que nous recherchons dans la carrière du Père Joseph, c'est-à-dire sur sa collaboration avec Richelieu, s'il n'avait découvert ou plutôt identifié un autre document d'un intérêt bien supérieur.

Tous ceux qui ont fréquenté le département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, en vue d'étudier le XVIIe siècle, ont tenu dans les mains un ouvrage incomplet intitulé : *Supplément à l'Histoire* et l'ont examiné avec curiosité. Ils se sont demandé quel pouvait être le personnage assez initié aux négociations les plus secrètes du règne de Louis XIII pour les avoir exposées avec une telle précision et une telle exactitude dès le milieu du XVIIe siècle, époque à laquelle remonte, d'après des signes indubitables, la rédaction du mystérieux document. Léopold Ranke, le grand érudit allemand, a voulu avoir le mot de cette énigme. Il a étudié le manuscrit, et il a dit : Ce sont les Mémoires du Père Joseph. D'autres hypothèses ont été proposées. Inutile désormais de les

discuter. Ranke seul avait approché de la vérité, que M. Fagniez a fini par découvrir. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale n'est qu'une copie partielle d'un document qui, après bien des pérégrinations, est aujourd'hui au British Muséum. Il est de la même écriture que la biographie dont nous parlions tout à l'heure ; il est, comme cette biographie, l'œuvre de Lepré-Balain ; il a été rédigé avec le même concours de renseignemens et de documens fournis par les personnes qui avaient vécu dans l'intimité du capucin. Ce ne sont donc pas, à proprement parler, les *Mémoires* du Père Joseph, dans le sens où nous employons aujourd'hui ce mot ; mais ce sont des Mémoires sur le Père Joseph, écrits d'après ses papiers, contenant des analyses et des extraits de documens tirés de son cabinet politique, et par suite ayant à peu près le même caractère et la même valeur que s'ils étaient l'œuvre personnelle du capucin.

I

Le Père Joseph, avant de porter le nom qu'il prit en se vouant à la vie monastique, et que l'histoire lui a conservé, s'appelait François Le Clerc du Tremblay. Il était né dans une de ces grandes familles de bourgeoisie parisienne, propriétaires de terres nobles, appuyées de hautes protections et pourvues d'emplois importans. Son père, Jean Le Clerc, seigneur du Tremblay, occupait au Parlement de Paris l'office de président aux enquêtes ou aux requêtes : c'est un point sur lequel l'érudition si précise de M. Fagniez n'a pas pu faire la lumière, faute de documens suffisamment nombreux et concordans. Sa mère, Marie Motier de La Fayette, appartenait à une ancienne, noble et pauvre maison d'Auvergne. Il avait dix ans lorsqu'il perdit son père et se trouva sous la tutelle maternelle. Mme du Tremblay lutta énergiquement contre la vocation religieuse de son fils, soit parce qu'élevée dans la religion protestante, elle avait gardé de son éducation une médiocre sympathie pour les ordres monastiques, soit parce que, François étant l'aîné de ses trois enfans, elle le considérait comme tenu de faire son chemin dans le monde pour devenir le protecteur de la famille dont il était le chef naturel. Contrairement à toutes les prévisions, la voie dans laquelle il s'engagea devait le conduire à un si haut degré d'influence qu'il put faire bénéficier de son patronage non seulement son frère Charles Le Clerc et son beau-frère Saint-Étienne, mais toute une tribu de parens, d'alliés ou d'amis.

Les curieux d'anecdotes demandent volontiers, lorsqu'il s'agit d'une vocation religieuse, si elle n'a pas été provoquée ou au con-

traire combattue par quelque incident romanesque. Qu'ils soient satisfaits, le futur capucin a eu son petit roman. On le sait par lui-même; car il s'est confessé, non pas à la façon de Rousseau, mais chrétiennement et humblement, d'une faiblesse qui, à l'âge où il l'a ressentie, n'a pas dû avoir beaucoup de gravité. Le charme qui l'attira, de douze à quatorze ans, vers une personne sur laquelle il a évité discrètement de donner des indications qui puissent la faire reconnaître, ébranla d'abord une vocation encore plus précoce que cet amour innocent, et finit par la fortifier en faisant voir de près au jeune François les séductions auxquelles il risquait d'être exposé. Toutefois, par déférence pour sa mère, il consentit à passer quelques années dans le monde. Après avoir fait, avec plusieurs amis de son âge, un voyage en Italie, considéré alors comme le complément de l'éducation destinée à former ce qu'on appelait un honnête homme, il parut à la Cour et fut présenté à Henri IV sous le titre de baron de Maffliers, tiré d'une terre qui lui venait, par sa mère, des La Fayette. Il servit comme volontaire, en 1597, au siège d'Amiens, et s'y conduisit bravement : le courage personnel est une des vertus qui ne lui ont jamais fait défaut. Dans le cours de la même année, il put prendre quelque teinture de la diplomatie en accompagnant Hurault de Maisse en Angleterre, dans cette ambassade que Prevost-Paradol a racontée et qui avait pour but d'expliquer par avance la paix de Vervins.

Lorsqu'il revêtit, à vingt-deux ans, le froc des enfans de Saint-François d'Assise, il avait donc, malgré sa jeunesse, une certaine expérience de la vie. Avec cela une instruction étendue, la connaissance approfondie des langues anciennes, la pratique de l'italien et de l'espagnol, qui devaient lui être si utiles dans les négociations auxquelles il fut mêlé. Après quelques années passées dans l'obscurité du cloître et consacrées à des études théologiques, il paraît en public comme prédicateur. Son premier sermon, prononcé à Paris, en l'église de Sainte-Geneviève, produit une grande impression. Puis il parcourt la province, prêchant partout, obtenant des conversions, provoquant des vocations religieuses, entre autres celles du Père Ange de Mortagne, qu'il gagne à l'ordre des capucins, et dont il fera plus tard son compagnon et son secrétaire. Il se livre à la direction spirituelle, et rencontre des âmes d'élite, comme Antoinette d'Orléans-Longueville, veuve d'Albert de Gondi, marquis de Belle-Isle, en religion sœur Sainte-Scholastique. Il entreprend avec cette sainte femme la réforme de l'ordre de Fontevrault, déchu alors de ses anciennes vertus. Puis, rencontrant des difficultés dans son entreprise, il ne renonce pas à un projet pour lequel il s'est passionné; mais il le

transforme et poursuit désormais la création d'une communauté indépendante, celle du Calvaire, dont Antoinette d'Orléans est la première abbesse et dont notre capucin restera toute sa vie le directeur spirituel.

Il n'entre pas dans notre plan d'étudier toutes les fondations pieuses, toutes les entreprises de propagande religieuse auxquelles le Père Joseph a concouru, et qui ont partagé avec la politique l'emploi de son infatigable activité. Si nous avons signalé spécialement la création de l'ordre des Calvairiennes, c'est d'abord parce qu'elle fut son œuvre de prédilection, ensuite parce qu'elle amena sa première rencontre avec Richelieu. Le futur ministre de Louis XIII était plus jeune que le Père Joseph; mais il avait été appelé dès l'âge de vingt-quatre ans au siège épiscopal de Luçon, devenu vacant par la mort d'un oncle paternel. Le jeune prélat, déjà influent, eut l'occasion de rendre quelques services au capucin, et de lui faciliter son projet de fondation, que d'autres évêques combattaient, et que même la cour de Rome, au début, accueillait froidement. Ces relations, d'abord très passagères, devaient se renouveler et se resserrer, quelques années plus tard, dans des circonstances qui méritent qu'on s'y arrête un instant.

De grands changemens s'étaient accomplis en France depuis qu'Henri IV était tombé sous le couteau de Ravaillac. Marie de Médicis avait mis une sorte de passion à se jeter dans une politique complètement opposée à celle de son mari. Au dehors, la France, abandonnant la défense des petits États contre l'ambition de la maison d'Autriche, abandonnant le souci de sa propre indépendance, se laissait traîner à la remorque de ce qu'on appelait le Conseil d'Espagne. Au dedans, les économies, soigneusement ménagées par Henri IV en prévision d'une guerre, étaient dilapidées; les princes et les grands, exploitant le mécontentement populaire au profit de leur ambition et de leurs intérêts, avaient pris les armes contre l'autorité royale, représentée par un enfant, une femme faible et bornée, un favori méprisé. Le traité de Sainte-Menehould ne fit que suspendre la guerre civile, qui éclata de nouveau après un entr'acte d'un an rempli par les États généraux de 1614.

M. Hanotaux a exposé à merveille, ici même, les délibérations de ces États-Généraux, les derniers qui se soient réunis avant la révolution de 1789. Une des questions qui passionnèrent le plus les trois ordres fut celle de l'indépendance du pouvoir civil, personnifié dans la royauté, en face de l'autorité religieuse, représentée par le saint-siège. Bien qu'on ne fût plus au moyen âge, la question était loin d'avoir un caractère purement théorique. On sortait des guerres religieuses du XVIe siècle; on ne pouvait oublier

que l'héritier légitime du trône, pour s'assurer la paisible possession du pouvoir, n'avait pas jugé inutile, même après sa conversion au catholicisme, de négocier avec le saint-siège pour se faire relever de l'excommunication dont il était frappé. Les députés du Tiers en grande majorité tenaient pour l'indépendance du pouvoir civil, et voulaient faire proclamer ce principe, qui est devenu celui de la société contemporaine, et qui dès cette époque était en faveur auprès de la classe moyenne, à la Sorbonne et au Parlement. Aussi avaient-ils inscrit dans l'article 1er de leurs cahiers la déclaration suivante : « Il n'y a puissance en terre, ni spirituelle, ni temporelle, qui ait aucun droit sur le royaume. » Ils voulaient que ce principe fût enseigné et prêché dans toute la France, et que nul ne pût le contester. On aurait dû croire que le gouvernement serait charmé de l'ardeur apportée par le Tiers à défendre le pouvoir royal; mais Marie de Médicis, autant par dévotion mal entendue que par attachement à l'alliance espagnole, était favorable aux prétentions pontificales, habilement soutenues par le nonce Ubaldini. La plus grande partie du clergé penchait naturellement du même côté. Le Tiers-état chercha un appui dans la noblesse et particulièrement dans les chefs de cet ordre qui venaient de se soulever contre le gouvernement de la reine mère et de Concini. Le prince de Condé et les autres grands personnages qui l'entouraient tergiversèrent pendant toute la durée des États-Généraux. C'est plus tard seulement qu'ils prirent nettement parti pour la doctrine du Tiers, afin de masquer les motifs intéressés d'une seconde prise d'armes. Puis ils s'accommodèrent de nouveau avec le gouvernement de Marie de Médicis, moyennant des faveurs, des places, des pensions. C'est ce qu'on a nommé la pacification de Loudun.

L'évêque de Luçon, aux États-Généraux, avait combattu la proposition du Tiers-état. Cette attitude peut surprendre de la part d'un homme qui plus tard défendit avec tant d'énergie les prérogatives du pouvoir royal et ne craignit pas, pour les soutenir, d'entrer en lutte avec la papauté. On croira peut-être obligeamment qu'il n'avait pas encore une opinion arrêtée sur ce point; ou bien l'on peut penser avec plus de vraisemblance que, désireux d'être désigné comme orateur par le clergé, il aimait mieux laisser dans l'ombre la partie de ses idées qui aurait pu lui enlever la confiance de son ordre. Il atteignit en effet le but qu'il se proposait; il fut désigné par le clergé pour prononcer en son nom le discours de clôture, comme le prévôt des marchands, Miron, fut désigné par le Tiers-état. Cette circonstance le mit en lumière et prépara les voies à son ambition.

Le Père Joseph, pendant la prise d'armes qui suivit la disso-

lution des États-Généraux, prit parti dans le même sens, avec autant de chaleur, et selon toute apparence avec plus de sincérité, car il n'était pas alors l'homme compliqué que Richelieu appellera familièrement *tenebroso cavernoso*. Dans cette première période de sa vie, au contraire, il est tout d'une pièce : c'est un pur ultramontain, un partisan décidé de l'alliance espagnole, un défenseur convaincu de la politique suivie par la reine mère et ses conseillers. Il se mit en campagne pour amener un rapprochement entre les princes et la Cour. Il s'efforça surtout de faire abandonner à Condé et à ses partisans la théorie du Tiers-état. Diverses circonstances favorisaient son projet. Il était depuis trois ans provincial de son ordre pour la Touraine. Profitant d'une tournée qu'il avait à faire pour visiter les couvens de cette province, il arriva à Saint-Maixent, où résidait Condé. Son frère, Charles du Tremblay, occupait auprès de ce prince l'emploi de gentilhomme de la chambre. Il vit donc facilement Condé, mais il le trouva fort mal disposé. Il rencontra moins de résistance chez les ducs de Mayenne et de Longueville, sur lesquels il agit tout à la fois par lui-même et par des intermédiaires bien choisis. Il revint ensuite à la charge auprès de Condé. Il ne négligea rien pour le gagner; il profita même d'une maladie qui mit sa vie en danger. Il lui fit craindre de compromettre son salut éternel s'il continuait à lutter contre la doctrine de Rome et du clergé. D'autres argumens, d'une nature plus terrestre, étaient en même temps mis en œuvre auprès de Condé, fort attaché, comme on sait, à ses intérêts. Le prince céda enfin dans les premiers mois de 1616, et la paix fut conclue.

Au milieu de ces événemens, les rapports entre l'évêque de Luçon et le capucin devinrent plus fréquens, sans prendre encore le caractère d'intimité qu'ils eurent plus tard. Le Père Joseph, qui sentait croître sa confiance dans le jeune prélat, lui fit part d'un projet qui avait séduit son imagination et qui tentait sa piété. Parmi les princes confédérés, qui venaient de faire leur paix avec Marie de Médicis, se trouvait un personnage curieux, qui à l'époque des croisades aurait probablement brillé parmi les compagnons de Godefroy de Bouillon, mais qui, au XVIIe siècle, en un temps de politique froide et calculatrice, ne joua jamais qu'un rôle effacé. Charles de Gonzague, duc de Nevers, avait un beau nom, de vastes domaines, le goût des aventures et une bravoure de paladin. Catholique exalté, ses sentimens religieux et ses traditions de famille l'attiraient vers l'Espagne, il ne se doutait pas que quelques années plus tard, la succession du duché de Mantoue lui vaudrait l'hostilité de cette puissance et l'obligerait à prendre

place dans un camp politique opposé à celui où ses ancêtres avaient figuré. Descendant des Paléologues par sa mère, il fut poussé, par des Grecs désireux de recouvrer leur indépendance, à se poser en prétendant à l'Empire d'Orient. Il s'éprit de cette idée, et le Père Joseph s'en éprit au moins autant que lui. Des intelligences furent nouées avec les mécontens de la Morée, de l'Albanie, de toutes les provinces où la résistance à la domination musulmane fermentait sourdement. Un plan de campagne fut élaboré. Le projet reçut même un peu plus tard un commencement d'exécution par des levées d'hommes et par l'organisation, sous le nom de *milice chrétienne*, d'une petite armée à la solde du duc de Nevers.

Charles de Gonzague, malgré tout ce qu'il avait d'aventureux dans le caractère et de chimérique dans l'esprit, ne se faisait pas l'illusion de croire qu'une pareille entreprise pût réussir en dehors des souverains de la chrétienté; mais le Père Joseph, son conseiller, ne désespérait pas d'obtenir leur concours. A la veille de se mettre en route, comme un Pierre l'Ermite, pour prêcher une nouvelle croisade d'abord à Rome, ensuite à Madrid, il s'ouvrit en confidence à Richelieu du grand dessein auquel il s'intéressait, et ménagea une entrevue entre le prélat et le duc de Nevers. Il serait curieux de savoir ce qui put se dire entre les trois personnages. L'évêque de Luçon, occupé de projets d'un autre genre, devait s'intéresser médiocrement à la reconstitution de l'Empire d'Orient; mais désireux avant tout d'arriver au pouvoir et soucieux de ménager tous ceux qui pouvaient servir son ambition, il est probable qu'il évita de décourager ses deux interlocuteurs. Le Père Joseph partit pour Rome; mais auparavant il avait célébré partout les mérites de Richelieu. Il l'avait indiqué à l'entourage de la reine mère et à Marie de Médicis elle-même comme l'homme dont elle avait le plus d'intérêt à se servir. Il joua donc sa partie dans le concert d'éloges que Richelieu s'était préparé habilement et qui le fit appeler dans les conseils du roi, cette même année, comme secrétaire d'État chargé de la guerre et des affaires étrangères.

Quand le Père Joseph revint de Rome l'année suivante, il ne trouva plus son ami au pouvoir. Une révolution de palais avait tout bouleversé. Concini avait été tué, sa femme après lui. Au favori de la reine mère avait succédé le favori du roi. Luynes était tout-puissant; il le fut jusqu'à sa mort. Marie de Médicis était exilée, toutes ses créatures écartées des affaires. Les années qui suivirent furent difficiles pour l'évêque de Luçon et pour le capucin. Richelieu, englobé dans la disgrâce de Marie de

Médicis, se voyait plus loin du pouvoir qu'avant d'y avoir touché. Le Père Joseph poursuivait toujours son projet de croisade; mais quand il se rendit à Madrid en 1618 pour assurer à sa pieuse entreprise le concours de Sa Majesté Catholique, il fut très étonné de trouver Philippe III et ses ministres beaucoup moins préoccupés du sort des chrétiens d'Orient que de la succession de l'empereur Mathias, alors sur le point de s'ouvrir. Il s'agissait d'assurer cette succession à l'archiduc Ferdinand, dont les sentimens politiques et religieux inspiraient toute confiance au chef de la branche espagnole de la maison d'Autriche. Bientôt il fut question d'un projet qui intéressait encore plus directement le gouvernement de Madrid. L'électeur palatin étant entré en lutte contre Ferdinand et lui disputant la couronne de Bohême, la cour d'Espagne trouva l'occasion favorable pour lui enlever ses possessions sur le Rhin. En fait de croisade, elle n'en voyait pas de plus urgente que celle qui lui permettrait d'établir des communications sûres et faciles entre les Pays-Bas catholiques et la Franche-Comté.

C'était la guerre de Trente ans qui commençait. L'intimité déjà était moins grande entre la France et l'Espagne. Luynes avait parfois des velléités de revenir à la politique nationale suivie par Henri IV; mais, outre qu'il était peu capable de suite dans les idées, son ministère, qui dura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant cinq ans, fut troublé par deux prises d'armes de Marie de Médicis et par une levée de boucliers des protestans. La France continua donc à marcher dans le sillon de la politique espagnole sans y apporter le même entrain qu'autrefois. Les graves événemens qui se préparaient auraient exigé une main plus ferme que celle du favori de Louis XIII. Les yeux se tournèrent de nouveau vers l'évêque de Luçon, qui faisait tout d'ailleurs pour rendre possible sa rentrée au pouvoir. Jamais peut-être il ne se montra plus habile qu'à cette époque de sa vie. Il eut l'art, dans une situation difficile, de donner des espérances à tout le monde. Ses relations avec la reine mère inspiraient confiance au parti dévot, qui ne faisait qu'un avec le parti espagnol. Pendant ce temps de purs politiques, voire des incrédules, comme Fancan, mieux instruits de ses desseins, voyaient en lui l'homme destiné à reprendre la tradition nationale, l'œuvre d'Henri IV et la lutte contre la maison d'Autriche. Resté l'un des conseillers de Marie de Médicis, il combattit toujours les résolutions violentes que d'autres lui suggéraient. Par là il lui rendait service et en même temps il se faisait un mérite de sa modération aux yeux du roi et du favori. Enfin en 1620 il parvint à négocier et à conclure entre la reine mère et son fils un traité dans lequel, tout en ser-

vant les intérêts de Marie de Médicis. il n'oublia pas les siens.

Il avait une nièce, célèbre plus tard par la tendresse qu'il lui témoignait et qui a été malignement interprétée dans les pamphlets contemporains. Marie-Madeleine de Vignerod du Pont-Courlay fut fiancée à un neveu du connétable de Luynes, Antoine du Roure, marquis de Combalet. Le négociateur de ce mariage fut le Père Joseph. Dans une lettre retrouvée par M. Fagniez aux archives du Calvaire, le capucin, parlant de lui-même, comme il fait souvent, à la troisième personne, écrit à la prieure de Lencloître : « Un certain mariage entre les proches de leurs intimes (les intimes du roi et de la reine) que le *vigilant* avait concerté, à quoi tout *l'enfer* s'est opposé, a été effectué. » Le *vigilant*, c'est le Père Joseph lui-même ; il se désignait quelquefois par l'expression d'*inutile proche* ou par le nom d'Ézéchiély, que Richelieu lui avait amicalement donné. L'*enfer*, ce sont naturellement les ennemis de l'évêque de Luçon et du capucin. Ils ne se rendirent pas sans peine. Le mariage, convenu dès le mois d'août 1620, ne fut célébré que le 26 novembre de la même année.

Par cette alliance de famille, Richelieu se rapprochait du connétable. Il espérait conquérir sa faveur. Il s'était fait promettre qu'on le présenterait pour un chapeau de cardinal. Luynes n'exécuta pas très fidèlement cet article du traité. Une partie très serrée se jouait entre Richelieu et lui, le premier voulant devenir le collaborateur du ministre avec l'arrière-pensée sans doute de lui succéder un jour, le second se défiant d'un homme dont on lui signalait de tous côtés la supériorité et dans lequel il pressentait un rival. Que serait-il arrivé si le connétable avait vécu? L'évêque de Luçon avait déjà un parti puissant à la cour, surtout parmi les hommes d'église : le Père Joseph en tête, l'archevêque de Sens, frère du cardinal du Perron, et même le Père jésuite Arnoux, confesseur du roi. Luynes, toujours en éveil, fit disgracier le jésuite. Ce fut son dernier coup d'autorité. Il fut tué au siège de Montauban. La scène fut occupée pendant quelque temps par des hommes de second ordre, les deux Brulart, La Vieuville, Schomberg. Marie de Médicis profita de cet intermède pour reprendre son crédit auprès de son fils. Elle obtint pour l'évêque de Luçon le chapeau de cardinal. Cette distinction, que Richelieu avait tant convoitée, semblait le désigner pour rentrer dans les conseils du roi. Il y fut en effet appelé en 1624 et il en devint presque immédiatement le chef. Il s'empressa d'annoncer la grande nouvelle au Père Joseph, alors en province, par une lettre confiée à son frère Charles du Tremblay : « Comme vous êtes, lui écrivait-il, après Dieu, le principal agent dont il s'est servi pour me con-

duire et m'élever à ce haut degré, je n'ai pas voulu différer davantage de vous en donner avis. » Il le priait donc « de hâter son voyage à cause qu'il avait d'importantes affaires dedans et dehors du royaume sur lesquelles il y avait à prendre résolution et qui pressaient, qu'avant de les résoudre il lui voulait communiquer. »

II

A partir de ce moment, les relations entre le Père Joseph et Richelieu prennent un caractère nouveau. Jusqu'alors le capucin s'est trouvé avec le prélat sur le pied de l'égalité. En certaines circonstances il a paru même lui servir de protecteur. Tout est changé désormais. Richelieu est devenu chef des conseils du roi. Il peut donner libre cours à son esprit dominateur. Il veut que tout cède devant lui. Non pas qu'il affecte de la brusquerie ou de la hauteur dans les manières ou de la hauteur dans les relations. Au contraire, il est plein d'égards pour les personnes, jusqu'au jour où il reconnaît que, ne pouvant les attacher à sa politique, il a tout à craindre de leur hostilité avouée ou de leurs secrètes menées; alors il se décide à frapper et il frappe sans pitié. Du Père Joseph il n'eut jamais à se venger, parce qu'il n'eut jamais à craindre. Entre eux la confiance était réciproque et absolue. Du côté du capucin, elle était fortifiée par une sincère admiration pour le génie de Richelieu; du côté de celui-ci, par un goût très vif pour l'esprit fertile et plein de ressources du Père Joseph. Il va faire de lui le principal instrument de sa politique extérieure.

L'affaire de la Valteline fut la première dans laquelle le capucin eut l'occasion de montrer, au service du ministre, ses talens de négociateur. Son dévouement au cardinal allait se trouver en conflit avec ses sentimens de déférence pour le saint-siège et ses scrupules religieux; en effet, il s'agissait d'entrer en lutte, non pas seulement contre la politique de l'Espagne, mais contre celle du pape Urbain VIII. Le Père Joseph n'hésita pas et se jeta délibérément dans une voie nouvelle pour lui. La curie romaine allait avoir affaire à un rude jouteur. Le nonce Spada, qui ne le connaissait pas encore, le jugea du premier coup avec une finesse tout italienne : « Ce capucin, écrivait-il, le 25 janvier 1625, au cardinal Barberini, neveu du Pape, *peut être un homme de bien*, c'est certainement un négociateur habile; mais sa façon de négocier est pleine de réticences et de faux-fuyans. Il ne fait qu'un avec Richelieu; mais si, dans cette union intime, l'amitié est égale des deux côtés, l'influence ne l'est pas, le religieux subissant

l'influence du cardinal plus qu'il ne le soumet à la sienne. »

Comment l'affaire de la Valteline a-t-elle pu devenir une question européenne? Comment l'Espagne et la France, la papauté, l'Allemagne et la République de Venise ont-elles été amenées à se passionner pour une vallée d'une lieue de large sur vingt-cinq lieues de long, pauvre pays destiné à perdre son éphémère célébrité? Pour le comprendre, il faut se rappeler la singulière configuration que présentaient au commencement du XVIIe siècle les États de la maison d'Autriche. La branche espagnole de cette maison avait de magnifiques possessions, mais séparées les unes des autres : les Pays-Bas catholiques, la Franche-Comté, le royaume de Naples, le Milanais. Comment les défendre en cas d'agression? Le royaume de Naples et les Pays-Bas étaient accessibles par mer; mais la Franche-Comté, mais le Milanais surtout, étaient entourés d'ennemis. Pour secourir cette dernière province il fallait obtenir de la République de Venise une autorisation de passage ; or la Sérénissime République voulait bien s'allier à la France, voire au Grand-Turc; elle répugnait à l'alliance espagnole : les intérêts étaient trop opposés. L'occupation de la Valteline affranchissait l'Espagne de la nécessité de s'entendre avec les Vénitiens; elle lui donnait une route qui reliait le Milanais aux possessions de la branche allemande de la maison d'Autriche. Par ce couloir on pouvait faire passer dans la Haute Italie les bandes de Wallenstein. L'intérêt pour la cour de Madrid était évident, tellement évident qu'après s'être saisie de la Valteline par un coup de main, elle n'osa pas y laisser ses troupes de peur de provoquer un orage. Elle remit le précieux dépôt entre les mains d'Urbain VIII, certaine que le pape lui laisserait toujours le libre passage et persuadée qu'aucune puissance catholique n'oserait se mettre en état de guerre contre le saint-siège.

Richelieu, arrivé au pouvoir, n'était plus l'orateur du clergé qui, aux États généraux de 1614, avait soutenu la suprématie des papes sur les souverains. C'était maintenant le ministre du roi de France, décidé à ne rien abandonner des droits de son maître et des intérêts de son pays. Déjà, pendant son premier ministère, alors qu'il n'était pas encore le chef du conseil, il inscrivait cette déclaration, remarquable sous la plume d'un prêtre, dans des instructions adressées à Schomberg : « C'est une pure calomnie de dire que nous soyons tellement romains ou espagnols... les diverses créances ne nous rendent pas de divers Estats; divisez en foy, nous demeurerons unis en un prince au service duquel nul catholique n'est si aveuglé d'estimer, en matière d'estat, un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot... *Autres sont les*

intérêts d'estat qui lient les princes et autres les intérêts du salut de nos âmes qui, nous obligeant pour nous-mêmes à vivre et mourir en l'Église en laquelle nous sommes nés, ne nous astreignent, au respect d'autruy, qu'à les y désirer, mais non pas à les y amener par la force et les contraindre. » Il sut faire accepter ces idées à un roi dévot et scrupuleux, à un moine d'une ardente piété. Il envoya le marquis de Cœuvres, sous le nom d'ambassadeur extraordinaire, auprès des Suisses et des Grisons, en réalité pour préparer une expédition dont ce personnage devait être le chef. Pendant ce temps, le Père Joseph amusait la nonciature et la curie romaine par des négociations. Quand les préparatifs militaires furent terminés, Cœuvres se démasqua, et en trois mois la Valteline fut entre ses mains. A la suite de ce coup de théâtre, un capucin, italien celui-là et au service de la cour de Rome, le Père Ignace, écrivait à l'empereur Ferdinand II : « On dit que, quand le cardinal de Richelieu veut faire quelque bon tour, pour ne pas dire quelque fourberie, il se sert toujours de personnes pieuses. » L'allusion vise, non pas seulement le Père Joseph, mais aussi Bérulle, qui avait été mêlé à la négociation. Seulement l'oratorien avait dû être trompé par Richelieu, tandis que le capucin était parfaitement au courant du caractère et du but de la mission dont il était chargé.

Nous ne ferons pas le récit des longues négociations qui suivirent l'occupation de la Valteline par les Français. Il faut le lire dans le livre de M. Fagniez, qui dévide avec une merveilleuse dextérité l'écheveau embrouillé de ces intrigues diplomatiques se croisant et s'enchevêtrant pour être enfin tranchées par la guerre; car l'épisode de la Valteline ne fut qu'un des incidens qui précédèrent et préparèrent la grande lutte de la France contre les deux branches de la maison d'Autriche. Pendant dix ans, de 1625 à 1635, se défiant des forces de notre pays, ne sentant pas d'ailleurs son pouvoir suffisamment assuré, combattu auprès du roi par les grands, par les princes du sang, par cette même Marie de Médicis à laquelle il a dû son entrée dans le conseil, Richelieu n'ose pas tenter une entreprise dans laquelle, si la France ne réussit pas, elle risque de perdre son indépendance ou d'être démembrée. Il n'attaque l'adversaire que de côté, par des voies détournées; il lui suscite des ennemis; il pousse successivement contre la maison d'Autriche tous les princes d'Europe qu'il peut entraîner, catholiques ou protestans. Le Père Joseph, auquel il finit par confier à partir de 1632 toutes les affaires d'Allemagne, est son instrument le plus utile et le plus actif. Comment le capucin peut-il concilier ses idées d'autrefois avec ses actes d'aujourd'hui? Le po-

litique a-t-il étouffé chez lui l'homme d'église? Non; mais ils vivent tous deux côte à côte par un de ces compromis moins rares qu'on ne pense : l'homme d'église multipliant les œuvres pieuses, organisant des missions dans les pays les plus lointains, essayant d'implanter le catholicisme au Maroc, en Perse, en Abyssinie; cherchant à convertir les protestans de France par la propagande, par la prédication, par les faveurs prodiguées à ceux qui se laissent gagner; le politique soutenant les protestans d'outre-Rhin contre l'empereur, accueillant et faisant pensionner les réfugiés allemands qui, chassés de leur pays pour cause religieuse, viennent mettre au service du roi de France leur plume ou leur épée.

En 1625, nous n'en sommes pas là encore. La politique extérieure de Richelieu est sans doute arrêtée dans ses grandes lignes; car, comme on l'a dit justement, jamais homme n'a eu plus que lui la volonté de tout ce qu'il a fait; mais, n'étant pas encore en état d'exécuter ses projets, il ne se presse pas d'en livrer le secret, même à ses plus intimes confidens. Ce serait précipiter la rupture avec ses alliés de la veille, avec Marie de Médicis et son entourage, qui ont tant contribué à le faire arriver au pouvoir. Or il n'est pas encore assez fort pour braver leur hostilité. Déjà ceux qu'on appelle les dévots, les zélés, les *espagnolisés*, groupés autour de la reine mère et de Bérulle, ont réussi à lui enlever une partie des résultats de la campagne diplomatique et militaire si hardiment menée, dans l'affaire de la Valteline, contre le saint-siège et l'Espagne. Obéissant à leur inspiration et outrepassant les instructions du ministre, le représentant de la France à Madrid, Fargis, a signé avec Olivarès un traité que Richelieu n'ose pas désavouer, craignant, avec raison, de rencontrer derrière l'ambassadeur Marie de Médicis. Il se contente d'en atténuer les inconvéniens par quelques modifications consignées dans un nouveau traité à Monçon, en Aragon.

Consolider son pouvoir et celui du roi, qui dans sa pensée se confondent, voilà le but principal qu'il poursuit pour le moment. Une nouvelle et imprudente prise d'armes des protestans lui fournit l'occasion de supprimer les privilèges politiques qui leur avaient été concédés par l'Édit de Nantes : c'est un grand pas fait par la France vers l'unité de pouvoir et de législation. La prise de la Rochelle, de Privas, de toutes les places fortes du protestantisme, la soumission des chefs de la résistance, sans en excepter le plus illustre de tous, le duc de Rohan, mettent fin à l'organisation privilégiée qui, créée pour servir de garantie à la liberté religieuse des réformés, leur donnait la tentation et la facilité de former un État

dans l'État. Richelieu ne voulait pas aller plus loin; satisfait de la soumission politique des protestans, il ne prétendait pas, comme plus tard Louis XIV, leur imposer par la force l'abjuration de leur foi. Il espérait arriver au même but par d'autres chemins. On ne peut l'accuser d'avoir eu recours à la persécution religieuse, à laquelle il était d'ailleurs théoriquement opposé. Il n'employait, pour obtenir des conversions, que les moyens d'action détournés, mais puissans, dont un gouvernement dispose toujours, surtout un gouvernement victorieux. Dans les places prises d'assaut ou livrées par capitulation les prédicateurs entraient derrière les soldats. Le Père Joseph les dirigeait et les animait. Beaucoup d'entre eux faisaient partie de son ordre. Les moines mendians, les capucins surtout, catéchisaient la foule, pendant que Richelieu et ses agens négociaient avec les chefs et leur offraient des traités plus ou moins avantageux. Les résultats de cette propagande habilement et activement menée ne se firent pas attendre. L'ouest de la France, où la Réforme avait fait tant de progrès au XVIe siècle, revint presque tout entier au catholicisme. Le midi résista davantage. Les soucis de la guerre contre les protestans n'empêchaient pas Richelieu de surveiller d'un œil attentif tous les mouvemens de l'Espagne et de l'Empire. En Allemagne il entretient les dissentimens entre Maximilien de Bavière et l'empereur Ferdinand II, contre lequel il pousse en même temps le roi de Danemark, Christian IV. Il soutient, en Italie, contre le candidat de l'Espagne, les droits de l'héritier légitime du duché de Mantoue, le duc de Nevers, l'ami du Père Joseph. Tandis qu'on le croit uniquement occupé du siège de la Rochelle, il fait passer deux fois les Alpes à nos armées pour défendre notre protégé. Le Père Joseph est envoyé en Italie, pour y traiter cette affaire laborieuse et compliquée. Mais bientôt le terrain de la négociation va se déplacer. La succession de Mantoue ne peut pas se régler sans le concours de l'empereur. Ferdinand II, sous l'influence de l'Espagne, a pris parti contre le duc de Nevers. D'autres intérêts d'ailleurs nous appellent en Allemagne. Les affaires y ont marché de telle manière que la France va être bientôt obligée d'y intervenir directement. Nous arrivons à un de ces tournans de l'histoire où les intérêts se précisent, où les antagonismes se révèlent et où les événemens, après avoir hésité, prennent définitivement leur direction.

L'année 1630, en effet, va être décisive pour Richelieu. Au dedans la lutte est engagée à fond entre la reine mère et lui. Au dehors un nouvel adversaire vient d'entrer en ligne contre l'empereur d'Allemagne : Gustave-Adolphe a pris la place du roi de

Danemark, définitivement épuisé. La France, qui avait déjà noué des relations avec le roi de Suède, envoya auprès de lui Charnacé, un protégé du Père Joseph, pour négocier un traité de subsides. Il était admis, à cette époque, qu'on pouvait fournir des secours en hommes et en argent aux ennemis d'une puissance avec laquelle on était officiellement en paix. C'est par ce procédé que la France, d'un côté, l'Espagne et l'Empire, de l'autre, se firent plusieurs fois la guerre sous le couvert de leurs alliés. Ferdinand II, en présence du nouveau danger qui le menaçait, cherchait à fortifier son pouvoir de deux manières : d'abord en apaisant les dissentimens qui existaient entre lui et la ligue catholique, dirigée par le duc de Bavière, Maximilien; ensuite en faisant nommer son fils roi des Romains, ce qui le désignait d'avance comme son successeur à l'Empire. Pour atteindre ce double but il avait convoqué une diète à Ratisbonne. Richelieu fit représenter la France auprès de la diète par deux envoyés chargés accessoirement de traiter la question de la succession de Mantoue. Toutes les affaires d'Allemagne et d'Italie allaient donc se trouver en discussion à Ratisbonne. L'un des deux envoyés, Brulart, prieur de Léon, portait seul le titre d'ambassadeur. Le Père Joseph, qui lui était adjoint, n'était officiellement désigné que comme son assistant; mais son crédit auprès du cardinal, sa réputation de finesse et même de duplicité, les succès diplomatiques qu'il avait déjà remportés, le faisaient regarder comme le véritable chef de la mission. Richelieu, tout en surveillant la double négociation qui se poursuivait avec la Suède et avec l'Empire, avait à se défendre contre les assauts répétés et furieux de la coterie dirigée par la reine mère, le maréchal de Marillac et son frère le garde des sceaux.

La mission du Père Joseph et du prieur de Léon se poursuivit pendant près d'un an parallèlement à celle de Charnacé; mais le résultat des deux négociations fut bien différent. Tandis que le traité conclu à Bernwald avec le roi de Suède le 23 janvier 1631 fut accueilli avec joie et ratifié par Richelieu, le premier ministre critiqua violemment les arrangemens conclus à Ratisbonne par les plénipotentiaires français et les désavoua officiellement. Malgré toutes les recherches des historiens, un certain mystère plane encore sur les véritables motifs de la résolution prise dans cette circonstance par Richelieu. M. Fagniez, qui a serré le problème de plus près que ses devanciers, ne se flatte pas de l'avoir complètement résolu. Le champ reste ouvert aux hypothèses. Il est difficile de croire à une comédie concertée d'avance entre Richelieu et le Père Joseph et audacieusement soutenue par tous deux

devant les contemporains et devant la postérité. Le capucin, malgré sa déférence pour le ministre, n'a jamais cessé de défendre, en termes modérés, mais parfaitement nets, la ligne de conduite qu'il avait suivie. D'un autre côté, l'irritation de Richelieu semble avoir été sincère, d'après le témoignage de l'ambassadeur vénitien Contarini, qui a vu le ministre dans le premier moment d'émotion causée chez lui par la nouvelle de la conclusion du traité. Cependant, comme M. Fagniez l'a démontré, pièces en mains, les conditions auxquelles les deux plénipotentiaires français avaient souscrit ne différaient que sur des points de détail de celles qui avaient été admises éventuellement par Richelieu. Enfin il n'est pas inutile de noter que, pendant les derniers jours de la négociation, le cardinal avait laissé les deux plénipotentiaires français presque livrés à eux-mêmes, leur écrivant rarement comme s'il eût voulu rejeter d'avance sur eux toute la responsabilité du dénouement de leur mission. Depuis le 19 septembre jusqu'au 13 octobre, jour de la signature du traité, ils ne reçurent qu'une seule dépêche insignifiante datée du 22 septembre, et qui leur arriva le 9 octobre. Le 17 seulement, c'est-à-dire quatre jours après avoir signé, ils recevaient une dépêche leur interdisant de faire certaines concessions auxquelles ils avaient déjà consenti. Cette interruption de la correspondance diplomatique de Richelieu, si peu conforme à ses habitudes, peut-elle s'expliquer soit par l'état de santé du roi, alors malade à Lyon où il se trouvait avec toute la cour, soit par les inquiétudes du ministre sur la solidité de son crédit, battu en brèche, pendant ce séjour à Lyon, par Marie de Médicis et ses amis? Mais comment ces mêmes raisons n'ont-elles pas empêché le cardinal de correspondre régulièrement avec Charnacé en mission auprès de Gustave-Adolphe et de lui donner les instructions les plus précises pour le succès de sa négociation?

Peut-être touchons-nous ici à l'explication de la conduite de Richelieu. Voyant l'alliance suédoise en bonne voie, convaincu d'autre part que la paix avec la maison d'Autriche ne serait qu'une trêve, qui sait s'il ne désirait pas l'échec de la négociation engagée avec Ferdinand II et s'il ne se serait pas montré opposé à tout autre traité avec l'empereur aussi bien qu'à celui qui fut conclu par les plénipotentiaires français? En envoyant Brulart et le Père Joseph à Ratisbonne il devait avoir eu l'espoir que, d'une part, les électeurs se brouilleraient avec l'empereur et que, d'un autre côté, Ferdinand II, qui avait commencé la guerre contre le duc de Nevers, ne se prêterait pas à un arrangement acceptable de la succession de Mantoue. S'il avait fait ce double calcul, on comprend

son irritation ; car les événemens avaient tourné contrairement à ses prévisions. Ferdinand, tout en imposant à Charles de Gonzague quelques conditions un peu dures, lui accordait la plus grande partie de la succession du dernier duc de Mantoue. Avec les électeurs catholiques il se montrait encore plus conciliant. Il leur concédait tout ce qu'ils avaient demandé. Il renonçait, pour le moment, à l'élection de son fils comme roi des Romains, renvoyait Wallenstein, licenciait ses troupes, ne gardait d'autres forces militaires que l'armée de la ligue catholique et la plaçait sous le commandement de Tilly, c'est-à-dire sous l'autorité de l'électeur de Bavière, Maximilien. La rupture entre la ligue catholique et l'empereur, entre la maison de Wittelsbach et la maison de Habsbourg était évitée ou tout au moins ajournée. De là peut-être l'irritation de Richelieu, qui avait fondé sur cette rupture de grandes espérances politiques et qui comptait devenir l'arbitre des affaires de l'Allemagne en maintenant l'équilibre entre la ligue catholique et la ligue protestante, entre Maximilien de Bavière et Gustave Adolphe. Dans cette hypothèse, Richelieu n'aurait pas joué la comédie en se montrant mécontent; il aurait seulement cherché à donner le change sur l'origine de sa mauvaise humeur.

Quoi qu'il en soit, le cardinal, qui avait parlé d'infliger un châtiment exemplaire aux deux négociateurs, se contenta de les désavouer. Ils ne furent ni enfermés à la Bastille, ni exilés, ni même disgraciés. On dit bien qu'il épargna Brulart uniquement par égard pour le Père Joseph et pour n'être pas obligé de faire partager à ce dernier la disgrâce qui aurait frappé l'autre plénipotentiaire. Mais pourquoi aurait-il ménagé le capucin, s'il avait cru avoir sérieusement à se plaindre de lui ? Il n'était pas dans ses habitudes de se montrer indulgent pour ceux qui l'avaient mal servi. Or, le Père Joseph, à son retour de Ratisbonne, trouve le cardinal plus confiant que jamais à son égard. Son crédit ne fait qu'augmenter depuis que son traité a été désavoué. Jusqu'alors il n'a été qu'un conseiller secret, dans une situation équivoque, négociateur sans titre régulier, sans pouvoirs nettement définis. Maintenant sa collaboration est avouée, son rôle est officiel. Il est chargé de diriger une partie des affaires extérieures. Et quelles affaires? Précisément celles d'Allemagne. On agrandit son rôle sur le terrain où il est censé avoir échoué. Bientôt on va lui donner entrée dans le conseil et enfin, deux ans après, on demandera pour lui à la cour de Rome un chapeau de cardinal.

Après le désaveu du traité de Ratisbonne, la reine mère et son entourage, qui avaient compté sur la fin de la lutte avec la maison d'Autriche et qui se trouvaient déçus dans leurs espérances,

firent un suprême effort pour arracher à Louis XIII le renvoi du cardinal. La *Journée des dupes*, après avoir commencé pour eux comme un succès, se termina par une déroute. A partir de ce moment, Richelieu devait être encore attaqué, mais non pas sérieusement menacé. Il put faire tomber les têtes les plus hautes, celles du maréchal de Marillac, du duc de Montmorency. Gaston d'Orléans, après de folles tentatives de révolte, finissait toujours par sacrifier ses complices et par faire sa soumission. Marie de Médicis, découragée, abandonna la lutte et se réfugia chez les ennemis du roi et du royaume, à Bruxelles : dernière et irréparable erreur. En demandant un asile à l'Espagne, elle donnait raison à toutes les accusations dirigées contre elle par le premier ministre et se perdait à tout jamais auprès de son fils.

Nous voici arrivés en 1632. Le conseil, que Richelieu gouverne en maître, a pris sa forme définitive et ne subira plus que de rares modifications. Ceux qui le composent sont des créatures du cardinal. Au premier rang, Bouthillier père, le vieil ami de la famille de Richelieu ; Bouthillier fils, plus connu sous le nom de comte de Chavigny ; le chancelier Séguier ; Châteauneuf, qui a succédé comme garde des sceaux à Marillac, et qui a présidé la commission extraordinaire formée pour juger Montmorency ; le cardinal de La Valette, fils du duc d'Épernon, qui dans la Journée des dupes a joué un rôle décisif en conseillant à Richelieu de ne pas abandonner la partie et d'aller plaider directement sa cause auprès du roi ; le Père Joseph, Servien, Bullion. L'un d'entre eux trahit, c'est Châteauneuf. Il est aux pieds de Mme de Chevreuse : avec elle et pour elle il sert les intérêts d'Anne d'Autriche, qui depuis la fuite de la reine mère est devenue le centre des mécontens de la Cour. Richelieu sait ce qu'on peut craindre de Mme de Chevreuse ; il connaît son esprit d'intrigue, son courage, sa ténacité. Lui-même, dans un autre temps, a eu, dit-on, un goût assez vif pour cette femme séduisante et passionnée ; mais, s'il a subi son charme, il n'a pas subi sa domination, tandis qu'elle gouverne souverainement le faible et versatile garde des sceaux. Châteauneuf est exilé, les sceaux lui sont enlevés et confiés au chancelier Séguier. Servien, secrétaire d'État de la guerre, est écarté quelques années après. La cause de son renvoi est moins grave. On n'a pas à se plaindre de sa fidélité. Homme d'esprit, causeur agréable, il a le don de plaire au ministre qui le défend longtemps, mais il est combattu par le Père Joseph, par La Valette, par Chavigny. On lui reproche son manque de dévouement et d'activité, on lui impute la mauvaise organisation de nos armées au début de la guerre contre les deux branches de la maison d'Autriche

en 1635. Richelieu cède enfin : en 1636, Servien est remplacé comme secrétaire de la guerre par Sublet de Noyers, protégé des jésuites et des capucins. Entre les mains de Richelieu et du Père Joseph, cet homme médiocre, mais laborieux, rendra des services : avec lui commencera l'organisation du ministère de la guerre, complétée plus tard par Le Tellier et par Louvois. Bouthillier père et Bullion sont surintendans des finances *ex æquo*. Chavigny est secrétaire d'État pour les affaires étrangères : il en a le titre plutôt qu'il n'en exerce les fonctions. Pour les affaires d'Allemagne notamment, il n'est que le prête-nom du Père Joseph. Le capucin ouvre le courrier, rédige les dépêches, prépare les instructions destinées aux agens de la France : le secrétaire d'État signe. Le fils de Claude Bouthillier ne se plaint pas de son rôle effacé ; il en a plus de temps pour se livrer à ses plaisirs. On conte cent histoires sur lui. C'est l'amusement de tous les ambassadeurs. Leicester écrit : « Chavigny est de retour, mais nous n'en sommes pas plus avancés... car il est aussy impossible de le trouver qu'une souris dans une grange ; il couche quelques fois en des maisons où on tient des bains et estuves, quelques fois en d'autres lieux, estant tellement voluptueux, que plusieurs s'estonnent comment le grand Apollon de cet Estat veut mettre de si grands et importans affaires en ses mains. » Le grave Grotius lui-même ne peut s'empêcher de mander à Oxenstiern : *Butillerius filius nihil nisi cursitat.* Le jeune secrétaire d'État est le seul à qui Richelieu pardonne tant de paresse et de dissipation. Les contemporains, ne pouvant s'expliquer cette mansuétude extraordinaire, ont imaginé qu'il devait être le fils naturel du premier ministre : commérage sans preuve et sans vraisemblance, comme beaucoup d'autres du même genre qui traînent dans les Mémoires du temps.

Le Père Joseph a donc la main, par Chavigny, sur les affaires étrangères, par Sublet de Noyers sur la guerre : dans un cas comme dans l'autre, de l'aveu et par la volonté de Richelieu. Peu à peu la confiance du cardinal l'associe à toutes les branches de l'administration ; il exerce pour le compte du premier ministre une sorte de surveillance générale sur les autres membres du conseil. Seul d'entre eux, il est en relation de tous les jours et presque de tous les instans avec Richelieu. Il a un appartement au Palais-Cardinal. Le ministre peut donc le voir à chaque moment au lieu de le faire venir ou d'aller le visiter, comme par le passé, au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré. Cette faveur a fait des jaloux. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, qui joue auprès de Richelieu le rôle d'un espèce d'intendant, dispute au capucin son appartement, et se le fait attribuer. Le Père Joseph n'y perdra rien.

Richelieu, en compensation, lui donne un autre logement communiquant directement avec le sien. Là, installé avec quatre secrétaires, capucins comme lui, il peut mettre sans relâche au service du ministre sa rare puissance de travail et son infatigable dévouement. Un de ces quatre secrétaires était le Père Ange de Mortagne, compagnon et confesseur du Père Joseph. Il est donc dans tous ses secrets. C'est lui qui fournira plus tard la meilleure part des renseignemens et des documens utilisés dans les deux ouvrages de Lepré-Balain.

M. Fagniez a pu reconstituer une journée du cardinal de Richelieu et du Père Joseph. Le tableau est intéressant. On est toujours curieux d'assister en quelque sorte à la collaboration de deux hommes qui ont exercé une action si considérable sur les affaires de leur temps. Pour Richelieu, le travail commence avant le jour. Dès deux heures du matin, le souci des affaires et le triste état de sa santé le tiennent en éveil. Il appelle un secrétaire, il dicte, il annote des documens, il suppute les forces militaires que la France peut mettre en ligne, les dépenses que coûtera l'entretien de toutes ces armées sans compter celles des princes étrangers plus ou moins à la solde du roi. Vers cinq heures, il se recouche, mais il ne reposera pas longtemps. L'heure des audiences arrive. Trois personnes invariablement sont admises les premières chaque matin : le directeur des postes ; le gouverneur de la Bastille, Charles du Tremblay, frère du Père Joseph ; et enfin le lieutenant civil Laffemas. Avec eux le ministre s'occupe de ce qu'on appellerait aujourd'hui la sûreté générale. A cette époque on disait plus simplement et plus franchement « la police ». Le directeur des postes lui livre le secret des correspondances privées ; le gouverneur de la Bastille le renseigne sur les conversations des prisonniers avec le personnel chargé de les surveiller ; le troisième lui rend compte des procédures entamées et des condamnations prononcées. Dès qu'ils sont partis, la porte s'ouvre pour le Père Joseph : la politique générale, la politique étrangère surtout, va prendre et garder le premier rang dans les préoccupations du reste de la journée. Le cardinal, qui reste au lit, se fait communiquer les dépêches et les instructions que le capucin a dictées au Père Ange de Mortagne ou aux trois autres capucins. Il les approuve ou bien indique les modifications à y apporter. Le Père Joseph rentre dans son appartement. Là il reçoit les ministres étrangers, les agens sur le point de partir, les émissaires de tout genre, des missionnaires religieux. Là les hérétiques se croisent avec les moines, qui tiennent une grande place dans la diplomatie secrète du temps. Puis il revient auprès du ministre,

les secrétaires d'État s'y sont rendus de leur côté : on traite et on expédie les affaires en commun. Le conseil dure jusqu'à onze heures. Le Père Joseph va dire sa messe et donne de nouvelles audiences. Après son repas du milieu de la journée, il reçoit encore, il écrit, il dicte, il travaille sans relâche jusqu'au souper, qui n'est pour lui qu'une légère collation. Il revient encore passer une heure dans la soirée auprès du cardinal, on cause des questions politiques courantes, ou bien on argumente sur la théologie.

Dans cette vie toute consacrée au travail, pas la moindre distraction, au moins pour le capucin. Du côté de Richelieu, c'est autre chose. Il a d'abord la littérature : n'oublions pas que non seulement il protège les écrivains, mais qu'il se pique lui-même de bel esprit. Il a encore la comédie et le ballet : deux faiblesses que le Père Joseph lui reproche de temps en temps. Il se défend. Une fois, par manière de représailles, il dit : « Venez donc à la comédie ; le sujet aujourd'hui en est très sérieux. — Non, répond le capucin : je vais faire la comédie avec mon bréviaire. » Enfin la distraction préférée du premier ministre, pendant les dernières années de sa vie, c'est la conversation d'un petit cercle composé de trois hommes, moitié amis, moitié subalternes, l'académicien Boisrobert, le secrétaire du chiffre Rossignol et le médecin Cytois. Tous trois ont fait provision d'anecdotes ; ils lui racontent les événemens de la cour et de la ville. Il se complaît au milieu de cet entourage et se délecte de cette petite chronique quotidienne qui donne relâche à son esprit et le délasse des occupations de la journée.

III

Dans cette collaboration de Richelieu et du Père Joseph, quelle a été la part de chacun ? Des deux, quel est celui qui dirigeait ? Jusqu'à quel point s'est étendue l'influence du capucin ? Faut-il voir en lui l'inspirateur de la politique suivie par le cardinal ? Quelques contemporains l'ont cru. Ils se sont laissé tromper par les apparences. De faits exacts ils ont tiré des conclusions exagérées. En 1631, au lendemain des négociations de Ratisbonne, le résident impérial, Lustrier, signale la tendance du premier ministre à laisser le Père Joseph conduire la politique extérieure et diriger tout le travail des secrétaires d'État. Deux ans plus tard, il écrit que le roi est gouverné absolument par le cardinal et le cardinal par le capucin. D'autres agens diplomatiques, étonnés et dépités de ne pas voir assez facilement le ministre, ont cru à une

sorte d'abdication de son pouvoir et de sa volonté au profit de son principal collaborateur. La vérité, la voici. Richelieu, valétudinaire de bonne heure, atteint d'une infirmité plus pénible que dangereuse, sur laquelle s'est exercée la verve gauloise de ses contemporains (1), trouvait commode, autant pour se réserver du temps que pour ménager sa santé, de laisser à un homme investi de toute sa confiance, non pas la direction de la politique générale, comme le croyaient les observateurs superficiels, mais le détail absorbant des audiences et des négociations.

On connaît la politique suivie par Richelieu depuis sa rentrée au ministère, en 1624, jusqu'à sa mort. Cette politique, qui pendant dix-huit ans ne s'est pas démentie un seul jour, a-t-elle pu être empruntée par lui au Père Joseph? Les faits répondent d'une manière éclatante à cette question. Le Père Joseph avait fait de la politique pour son propre compte avant 1624. On n'ignore pas quelles étaient ses idées, quels projets il avait conçus, quel but il poursuivait. Grouper toutes les forces de la catholicité en formant une ligue entre la France, les deux branches de la maison d'Autriche, le saint-siège et la Pologne; mettre cette ligue au service d'un vaste système visant tout à la fois à extirper l'hérésie des États européens et à reconquérir sur les Turcs Constantinople, la Grèce et les Lieux-Saints, tel était le rêve grandiose qu'avait fait le capucin et dont il espéra pendant plusieurs années la réalisation. L'accueil que ses projets rencontrèrent à la cour de Madrid était de nature à l'attrister, mais non pas à le décourager. Il était de ceux qui aiment la lutte : il l'a prouvé dans tout le cours de sa vie. Livré à lui-même, il aurait continué à marcher dans le même sens. Or la voie où il s'était engagé conduisait à un but absolument opposé à celui de Richelieu. Elle aboutissait à fortifier l'influence austro-espagnole au lieu de l'affaiblir. Nos adversaires le comprirent un peu trop tard pour eux. En 1625, au moment des premiers démêlés de la France avec la maison d'Autriche, un capucin italien, le Père Valeriano Magni, au service de l'Empire et créature de Wallenstein, apportait à notre diplomatie un projet de confédération européenne reproduisant, avec quelques modifications, celui du Père Joseph. La ligue aurait mis sur pied une armée de cent vingt mille hommes divisée en trois corps de quarante mille chacun et à laquelle auraient concouru dans des proportions égales la France, l'Allemagne et l'Italie. « Les chefs de ces trois corps étaient déjà désignés : c'était le grand-duc Léopold pour l'Italie, le duc de Bavière pour l'Empire, le duc de Lor-

(1) *Hæmorrhoïci sanguinis fluxus.*

raine pour la France, les Pays-Bas et les Provinces-Unies. » Il n'y avait pas à se méprendre sur la portée de ces propositions : c'était la mainmise de l'Autriche sur les forces militaires des trois pays. Le Père Joseph s'employa sans hésiter à faire échouer son projet transformé. Dès cette époque, il était dévoué corps et âme à l'œuvre de Richelieu.

Cette œuvre, dès le premier jour, s'est distinguée, par des traits caractéristiques, de celle que s'était proposée le capucin. La politique personnelle du Père Joseph s'inspirait d'idées de propagande religieuse qui dépassaient les frontières des États : c'était une politique cosmopolite. La politique du cardinal, au contraire, était une politique nationale avant tout. La confédération européenne, la croisade, la délivrance de l'Orient chrétien, n'étaient pourtant pas abandonnées complètement. Le ministre et le capucin continuaient à en parler ; mais avant tout il fallait conduire à sa fin l'œuvre commencée. Les projets du capucin étaient donc relégués à l'arrière-plan. Finalement ils restèrent à l'état de rêve. La lutte contre la maison d'Autriche a occupé en effet toute la vie de Richelieu et de son collaborateur ; ils n'ont même pas vécu assez pour en voir le dénouement. Le Père Joseph a donc été l'exécuteur très habile, très fidèle, très dévoué, d'une politique qu'il n'a ni choisie ni dirigée. L'inspirateur de la politique de Richelieu, on le connaît et l'on n'a pas besoin de le chercher : il s'appelle Richelieu.

Faut-il conclure de là que le Père Joseph n'ait eu aucune influence sur le cardinal ? Ce serait, pour éviter une erreur ou une exagération, tomber dans l'excès opposé. Richelieu laissait, dans les détails, une certaine liberté à ses collaborateurs, surtout au plus considérable d'entre eux, à celui qui lui inspirait le plus de confiance par son inébranlable dévouement et par l'importance des services qu'il lui avait rendus. Il ne craignait même pas la contradiction, quand il savait qu'elle n'était pas inspirée par un sentiment de jalousie ou d'hostilité. Aussi le capucin pouvait-il sans crainte présenter ses objections au cardinal. Celui-ci, sûr de la fidélité de son conseiller, écoutait, discutait, réfléchissait et finalement modifiait parfois ses projets.

En 1631, par exemple, au moment où Gustave-Adolphe, après la victoire de Leipzig, s'avançait vers le Rhin, le cardinal eut la pensée de profiter du trouble causé en Allemagne par l'invasion suédoise pour occuper les places d'Alsace et y mettre des garnisons. Le roi de Suède n'était pas opposé à cette idée. Au contraire, il trouvait naturel que la France voulût s'avancer jusqu'aux frontières de l'ancienne Gaule ; mais, pour favoriser cette entreprise, il demandait à être secondé, lui aussi, dans ses desseins. Il lui

fallait une alliance déclarée, publique, et la rupture officielle du gouvernement français avec la maison d'Autriche. Le résultat aurait été un agrandissement considérable de la France, mais peut-être aussi la translation de la couronne impériale sur la tête de Gustave-Adolphe et par suite la prépondérance assurée en Allemagne aux protestans. Est-ce cette perspective qui inquiéta la piété du Père Joseph? On peut le supposer. Son biographe, Lepré-Balain, ne le dit pas. Il se borne à raconter que le capucin, seul dans le conseil, fit une opposition décidée au projet mis en délibération. Richelieu paraissait incliner vers l'avis favorable de la majorité. Il se retira cependant sans avoir conclu. Il passa une nuit sans sommeil. Le lendemain, à six heures du matin, il fit venir le capucin dans sa chambre, pour lui annoncer qu'il se rangeait décidément à son opinion. Point de rupture ouverte avec la maison d'Autriche; point d'alliance publique avec la Suède; les princes catholiques d'Allemagne protégés dans la mesure du possible contre les conséquences de l'invasion suédoise; une politique d'attente au lieu d'une politique d'action : tel fut le programme adopté pour le moment.

Deux ans plus tard, Gustave-Adolphe ayant été tué à la bataille de Lutzen, le danger de l'empire protestant était écarté. Le projet momentanément abandonné fut repris. Le Père Joseph ne lui avait donné aucune place dans les instructions rédigées par lui pour le marquis de Feuquières envoyé en ambassade auprès de l'assemblée protestante d'Heilbronn. Il penchait encore vers l'ajournement, mais Richelieu, lui, était décidé. Il modifia les instructions préparées par le capucin. Feuquières fut chargé de réclamer la remise, entre les mains du roi de France, de certaines places du Rhin, à titre de gages qui seraient gardés jusqu'à la conclusion de la paix. Ce fut le point de départ de la réunion de l'Alsace à la France, régularisée quinze ans plus tard par le traité de Munster.

Il n'y a pas à regretter le retard apporté, sur l'insistance du Père Joseph, au projet d'occupation de la ligne du Rhin. Au commencement de 1631, la Lorraine était encore entre les mains du duc Charles qui convoitait lui-même l'Alsace et qui aurait fait de grands efforts pour empêcher la France de s'y établir. Or, il était dans les habitudes de Richelieu de ne s'avancer que pas à pas vers son but. Hardi et quelquefois aventureux dans la conception de ses projets, il apportait une extrême prudence dans leur exécution. Le sentiment des difficultés qu'il était exposé à rencontrer du côté de la Lorraine fut sans doute plus puissant sur son esprit que les scrupules religieux du Père Joseph. Il ne voulut pas s'en-

gager sur le Rhin en laissant derrière lui un ennemi dangereux ou tout au moins gênant. Deux ans plus tard l'obstacle n'existait plus : l'indépendance lorraine avait succombé.

L'influence du Père Joseph n'a pas toujours été aussi heureuse : dans une circonstance grave il a contribué à égarer le jugement de Richelieu. Les passages de la Valteline avaient été perdus pour la France à la suite du traité de Monçon. Il s'agissait de les reprendre. Nous manquions alors de généraux. Le maréchal de La Force, le compagnon d'armes du roi Henri IV, le bonhomme La Force, comme on l'appelait, était vieux et fatigué. Guébriant et Turenne en étaient encore à leurs débuts. Un seul Français paraissait en état de diriger une armée : c'était Henri de Rohan, l'ancien chef du parti protestant, celui qui, dans les dernières prises d'armes de ses coreligionnaires, avait tenu tête successivement au connétable de Luynes et à Richelieu. Vaincu après une belle résistance, Rohan s'était incliné devant la nécessité. Il avait fait sa soumission à l'autorité royale et l'avait faite loyalement, ne réservant que sa liberté religieuse et les droits de sa conscience. C'était un noble caractère et un cœur généreux. On pouvait se fier à lui. Appelé au commandement de l'armée de la Valteline, il conquit rapidement le pays. Malheureusement la confiance qu'on lui avait d'abord témoignée ne dura pas. Richelieu avait une nature soupçonneuse : il croyait aisément à la trahison. Le Père Joseph n'aimait pas le duc de Rohan ; il ne lui pardonnait pas d'avoir résisté à toutes les promesses et même à celle de l'épée de connétable pour rester fidèle à sa foi religieuse, lorsque d'autres chefs du parti protestant avaient mis leur conversion à un bien moindre prix. Ni lui ni le cardinal ne souhaitaient assurément l'insuccès de l'entreprise sur la Valteline ; mais leur méfiance se trouva d'accord avec l'avarice du surintendant Bullion pour mesurer parcimonieusement au malheureux général les secours en hommes et en argent dont il avait besoin. Le manque de ressources ayant amené un désastre qu'on devait prévoir et qu'on aurait pu empêcher, on s'en prit à lui. Il fut appelé en France, et des mesures furent prises pour l'arrêter à son retour. Rohan devina le projet ou en fut averti par sa femme et par les amis qu'il avait à la cour. Il se réfugia dans le camp de Bernard de Saxe-Weimar auquel l'unissaient la similitude des opinions religieuses et une vieille amitié. Weimar s'était mis depuis plusieurs années, avec son armée, à la solde de la France, mais il jouissait d'une demi-indépendance et ses soldats lui étaient entièrement dévoués. Près de lui Rohan était en sûreté. Il prit part comme volontaire à la campagne commencée contre les villes forestières.

En combattant au premier rang à la bataille de Rheinfeld, il fut criblé de blessures, auxquelles il succomba quelques jours après. La France avait perdu la Valteline et son meilleur général.

Chose curieuse, le Père Joseph n'avait pas autant de préventions contre d'autres protestans non moins décidés. Il fut le protecteur et presque l'ami de ce même Bernard de Saxe-Weimar auprès duquel nous venons de voir Henri de Rohan chercher un abri. Il est vrai que ce luthérien farouche avait auprès du capucin un avocat habile et puissant. Manassés de Pas, marquis de Feuquières, homme de guerre médiocre, mais diplomate de premier ordre, cousin germain du Père Joseph et l'un de ses plus intimes protégés, avait été chargé, comme nous l'avons vu, après la mort de Gustave-Adolphe, de négocier avec les confédérés protestans réunis à Heilbronn, puis à Francfort. Au cours de cette mission, il fit la connaissance de Bernard de Saxe-Weimar. Par la suite, il se lia plus intimement avec lui en prenant part à une expédition envoyée au secours de Mayence sous la conduite du cardinal de La Valette et du prince saxon. L'entreprise, après de brillans débuts, se termina par une retraite malheureuse, mais fit grand honneur aux qualités militaires de Bernard de Saxe-Weimar. Feuquières, qui servait comme maréchal de camp auprès du prince, ne le quittait pour ainsi dire pas. Le jour on se battait, le soir on négociait. Il s'agissait de préparer le traité qui devait mettre Bernard et son armée au service du roi de France. Les difficultés étaient grandes : Feuquières en triompha grâce au crédit du Père Joseph. Jusqu'à la fin, Feuquières resta l'intermédiaire officieux entre le gouvernement français et Bernard de Saxe-Weimar pour aplanir les contestations et les difficultés que soulevait l'exécution du traité. Grâce à lui et au capucin, Weimar obtint les moyens d'action qui furent refusés à Rohan, des hommes, de l'argent.

La confiance que Richelieu et le Père Joseph accordaient au prince saxon était d'ailleurs une confiance limitée, comme il convenait à deux admirateurs de Machiavel. Le cardinal ne cessait pas de faire espionner Bernard, tout en le comblant de politesses et de complimens. Il le suspecta jusqu'au dernier jour de ne pas servir la France avec une entière fidélité, bien qu'il eût repoussé plusieurs fois les offres séduisantes qui lui étaient faites par l'empereur d'Allemagne, et qu'il eût mis entre les mains du gouvernement français des documens ne laissant aucun doute à cet égard. Le Père Joseph, dans la circonstance, paraît avoir été moins soupçonneux que son chef. Le jugement qu'il portait sur Bernard mérite d'être cité. Voici ce qu'il écrivait à Feuquières : « Vous con-

noissez cet Allemand et ses plaintes et difficultez... Je crois qu'il se plaindra toujours, et néanmoins fera ce dont nous avons de besoin. » Sur un point cependant Bernard résista. Le capucin avait imaginé un projet compliqué pour le marier à la fille unique du duc de Rohan, Marguerite, qu'on aurait d'abord convertie au catholicisme, et qui se serait chargée à son tour de convertir le prince saxon. La facilité avec laquelle l'héritière des Rohan, quelques années plus tard, épousa un catholique fait croire que ce projet n'aurait pas été inexécutable de son côté; mais il rencontra des obstacles du côté du père et de la mère ; il en rencontra surtout du côté de Bernard. Le rude soldat, pourtant, n'était insensible ni à la beauté de la jeune fille ni aux avantages d'une alliance qui aurait associé les maisons de Saxe, de Béthune (1) et de Rohan. Pendant son premier voyage à la Cour, en 1636, il vit plusieurs fois Mme et Mlle de Rohan, et parut au théâtre dans leur loge; on crut le mariage conclu, Grotius l'annonça dans une lettre à Oxenstiern. Tout alla bien jusqu'au moment où Bernard, qui n'était pas un naïf, flaira le piège qui lui était tendu. Alors il se déroba poliment. Il avait pu mettre de côté bien des scrupules, mais non pas ses scrupules religieux : c'était le cas de beaucoup d'hommes de ce temps-là. Il avait vendu à la France son épée : il ne voulut pas trafiquer de sa foi.

Le tableau des relations de Richelieu avec le Père Joseph ne serait pas complet si l'on ne disait quelques mots de leurs doctrines religieuses et de l'influence que chacun des deux a exercée sur l'autre dans cet ordre d'idées. Déjà, en parlant de la jeunesse du capucin, nous avons signalé ses tendances ultramontaines : elles furent tempérées plus tard par les nécessités de la politique et par l'ascendant que le premier ministre exerçait sur son collaborateur. Richelieu, qui a été accusé par Bossuet de faiblesse à l'égard du saint-siège, n'était à proprement parler ni gallican ni ultramontain ; il faisait la part très large à l'autorité du souverain pontife quand il ne s'agissait que de dogme ou de discipline, mais il devenait intraitable dès qu'un intérêt politique était en question. Ainsi, pour faire annuler le mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine, union parfaitement régulière au point de vue canonique, le premier ministre soutint et fit accepter par le clergé français cette doctrine que le contrat civil est la matière du sacrement de mariage, et que par conséquent « le contrat ayant, dans l'espèce, manqué d'une condition essentielle de validité, à savoir le consentement du roi, exigé par le droit pu-

(1) La duchesse de Rohan était fille de Sully, qui avait la prétention, contestée d'ailleurs, de descendre de la maison de Béthune.

blic du royaume pour les princes du sang, il ne saurait y avoir eu de sacrement. » Cette théorie ressemble fort à celle sur laquelle se fonde le mariage civil tel qu'il est aujourd'hui organisé. Elle fut défendue non seulement par Richelieu, mais par le Père Joseph, infidèle, dans cette occasion, à ses propres tendances et à l'esprit de son ordre. Rien peut-être ne montre mieux la toute-puissance exercée par le cardinal sur l'esprit de son collaborateur.

Cette toute-puissance s'évanouit dès que la politique n'est plus en jeu. Dans les questions d'ordre purement religieux les rôles sont intervertis. Le capucin prend avec Richelieu l'attitude et le ton d'un directeur de conscience; il lui reproche son manque de ferveur. Comprenons bien la portée de ce blâme. Richelieu n'était pas un prélat incrédule, voyant dans la religion un instrument de gouvernement et rien de plus. Théologien, controversiste, évêque, il a enseigné, prêché, défendu les doctrines catholiques, sans onction, mais avec force et précision. D'autre part il n'admettait pas certaines croyances, tranchons le mot, certaines superstitions qui avaient cours de son temps. Nous voyons là une preuve de sa sincérité. Un sceptique n'aurait pas pris la peine de faire la distinction et aurait tout accepté en bloc. Dans la pratique, ses préoccupations politiques, ses goûts littéraires, ses habitudes de grand seigneur, ont fait de lui un assez tiède chrétien, surtout depuis son arrivée au pouvoir. Ses ennemis ont décrié ses mœurs : ils n'ont pas le droit d'être crus sur parole. S'il y a eu quelques faiblesses dans sa vie privée, du moins il n'en a pas fait étalage et il a laissé la postérité en doute sur ce point délicat.

Vers la cinquantième année, un réveil de ferveur religieuse se fit chez lui. Les événemens y contribuèrent; le Père Joseph y aida. La confiance de Richelieu dans l'avenir de sa politique venait d'être mise à une rude épreuve. C'était « l'année de Corbie ». Les coureurs de Jean de Werth étaient venus jusqu'aux portes de Paris. L'émotion populaire avait été grande au premier moment. Plus tard les affaires prirent une meilleure tournure; mais le capucin n'en profita pas moins des inquiétudes qu'avait ressenties Richelieu, pour agir sur sa conscience et sur son esprit. Sous son influence le premier ministre suggéra au roi la pensée de mettre la France sous la protection de la Vierge. En même temps il réforma sa vie. Il ne réduisit pas le faste de sa maison, qu'il regardait comme une des nécessités et un des attributs du pouvoir; il ne renonça pas à la comédie et au ballet, amusemens réprouvés par l'Église, mais acceptés à cette époque par les prélats de cour. En revanche, il se montra plus attaché aux pratiques

religieuses, se confessant et communiant tous les huit jours. Il alla plus loin, il ne refusa plus de prendre au sérieux les révélations et les apparitions dont les calvairiennes se croyaient favorisées et dont le Père Joseph tenait note régulièrement. Il écrivait à cette époque à un de ses amis : « Ce n'est pas suffisant d'être honnête homme : en pareille matière, il faut se piquer de raffinemens. »

Le Père Joseph était arrivé à l'apogée de son influence et de son crédit; Richelieu multipliait à son égard les marques de confiance. Il était hanté depuis longtemps par une préoccupation. Sa santé déclinait de jour en jour : il craignait de mourir avant d'avoir accompli la tâche qu'il s'était donnée. Il voulait que sa politique fût continuée après lui. Il choisit le Père Joseph pour son successeur. Mais comment faire accepter, en ce temps où la hiérarchie sociale était si puissante, l'autorité d'un simple moine, membre d'un ordre mendiant? Richelieu avait placé si haut la dignité de cardinal, que le chapeau rouge semblait l'attribut naturel du pouvoir. Dès 1633 il fit engager des négociations à Rome pour obtenir la promotion de son ami au cardinalat.

Les pourparlers se poursuivirent pendant cinq ans; ils duraient encore lorsque le Père Joseph mourut. L'opposition de la Cour de Rome aurait peut-être fini par céder. Cependant il est permis d'en douter lorsqu'on voit le concert d'hostilités que soulevait le nom du capucin. Il avait des ennemis même dans son ordre, dont il était cependant l'illustration. Mêlé à la politique et vivant à la Cour, il s'était fait dispenser de quelques-unes des règles de sa congrégation. Il avait un carrosse, une livrée, de la vaisselle d'argent. On aurait peut-être passé sur ces petites irrégularités qui ne l'empêchaient pas de mener une vie pieuse et même édifiante; mais les partisans de la maison d'Autriche, alors très puissans à la Cour de Rome, ne lui pardonnaient pas la part qu'il prenait à la direction de la politique française. Trompée par les apparences, l'opinion générale attribuait la continuation de la guerre au capucin plus qu'au cardinal. Dès 1630, à Ratisbonne, un gentilhomme de la maison de Tilly, nommé Perlo de Flémal, lui avait fait publiquement une scène violente à ce sujet : « Êtes-vous le Père Joseph? » lui demanda-t-il. Et sur sa réponse affirmative : « Vous êtes donc capucin, s'écria Flémal, c'est-à-dire obligé par votre caractère à faire régner la paix dans la chrétienté, et c'est vous qui allumez une guerre sanglante entre les souverains catholiques, entre l'Empereur, le roi d'Espagne et le roi de France. Allez, vous devriez rougir de honte! » Les passions devinrent plus vives encore quelques années après, lorsque le capucin se fit le protec-

teur de Bernard de Saxe-Weimar, prépara de concert avec lui des plans de campagne et seconda de tout son pouvoir la grande entreprise du prince saxon contre Brisach, considéré alors comme le boulevard des possessions autrichiennes et même de l'Empire allemand.

En octobre 1638, Richelieu attendait à la fois la nomination du Père Joseph au cardinalat et la capitulation de Brisach, étroitement bloqué par Weimar depuis plusieurs mois : c'est à ce moment que le capucin, dont la constitution vigoureuse était depuis longtemps épuisée par les jeûnes et les macérations en même temps que par l'excès du travail, fut frappé d'une première attaque d'apoplexie. Dès cette époque on le considéra comme perdu. On n'insista plus pour sa nomination, de peur de perdre sur un moribond le droit de présentation du roi. Deux mois après, lorsqu'il fut atteint d'une nouvelle et mortelle attaque, Mazarin fut présenté à sa place et se trouva ainsi désigné comme l'avait été précédemment le capucin pour devenir le successeur de Richelieu.

Richelieu, désolé, vint chaque jour au chevet de son collaborateur. La tradition rapporte que, dans la dernière soirée qu'il passa auprès de lui, la veille de sa mort, le 17 décembre, il se penchait sur son lit, en lui criant pour le ranimer : « Père Joseph, Brisach est à nous ! » M. Fagniez, comme tous les érudits ne croit pas beaucoup aux mots historiques : il ne se résigne pourtant pas à sacrifier celui-ci, et nous le comprenons. La capitulation de Brisach fut signée précisément le 17 décembre ; elle ne pouvait donc pas être officiellement connue à Paris ce jour-là. Toutefois elle était tellement prévue, qu'on pouvait la regarder comme indubitable et l'annoncer sans crainte de se tromper. Dès le 8 décembre, la place étant réduite à l'extrémité, le gouverneur, le brave et malheureux Henri de Reinach, était entré en pourparlers avec les assiégeans. Le 10, Bernard de Weimar avait fait partir pour la cour un de ses hommes de confiance, Vicquefort, porteur de lettres qui faisaient prévoir la chute imminente de la capitale du Brisgau. Le Père Joseph, avant de mourir, a donc pu considérer comme certain un succès militaire auquel il avait tant contribué.

La prise de Brisach eut en Europe un grand retentissement. Aucun coup pareil n'avait été porté à la maison d'Autriche depuis la bataille de Lutzen. Les amis de Richelieu y virent la justification de la politique du cardinal et une compensation à la mort de son principal collaborateur. Les inimitiés qui avaient poursuivi le Père Joseph pendant sa vie ne s'apaisèrent pas, mais firent du moins silence, pour un moment, devant son cercueil. Ses

funérailles et surtout le service célébré le 24 décembre aux Capucins de la rue Saint-Honoré, pour entendre son oraison funèbre, attirèrent une foule immense et eurent le caractère d'un deuil public.

Les hommes dont l'activité s'est dépensée dans les luttes de la politique et dont l'influence a pesé sur les événemens de ce monde, appartiennent à la discussion et ne lui sont soustraits ni par la mort ni par le temps. Ce fut le sort de Richelieu et du Père Joseph. Leurs noms aujourd'hui encore alimentent des polémiques et soulèvent des passions. Catholique ou protestant, Français ou Allemand, l'historien, en racontant et en appréciant leur vie, a besoin de faire un effort pour rester impartial. Nous n'avons pas dissimulé ce que la morale peut leur reprocher; mais il est juste de dire que leurs adversaires, les conseillers de Philippe IV et de Ferdinand II, n'étaient pas plus scrupuleux. La politique, qui est souvent sans entrailles, n'a peut-être jamais été plus impitoyable que pendant la guerre de Trente ans. L'Europe centrale, ravagée par les bandes de Tilly et de Mansfeld, de Wallenstein et de Weimar, ne respira qu'après la paix de Westphalie. Cet accord si péniblement obtenu donna aux nations civilisées un équilibre tolérable et à la France une frontière qu'elle a gardée jusqu'en 1871. Quand Richelieu arriva au pouvoir en 1624 et appela auprès de lui le Père Joseph, nous n'avions à l'Est que la ligne de la Meuse pour nous défendre contre une invasion. En 1642, lorsque le cardinal succomba quatre ans après son collaborateur, l'Alsace, moins Strasbourg et Benfeld, était occupée; le Rhin était gardé pour le compte de la France par l'armée weimarienne, placée, depuis la mort de son chef, sous le commandement de l'héroïque Guébriant. Voilà l'œuvre de Richelieu et du Père Joseph. Elle a duré plus de deux cents ans. Nous qui l'avons vue s'écrouler, nous qui avons longtemps espéré, mais qui n'espérons plus vivre assez pour la voir se relever, nous pouvons en apprécier et les difficultés et la grandeur.

EDOUARD HERVÉ.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

ET LES

PARTIS POLITIQUES AUX PAYS-BAS

Au cours des vingt ou trente dernières années, dans toute l'Europe et particulièrement dans les pays du Nord, un grand mouvement d'opinion s'est produit en faveur de l'extension du droit de suffrage; ici, sous la pression de telles ou telles circonstances spéciales et là, par l'effet pur et simple de la marche générale du monde, où souffle un esprit dit d'égalité, et où les institutions monarchiques elles-mêmes, — pour se rajeunir quand elles sont vieilles comme pour s'affermir quand elles sont d'hier, — tendent à chercher une base de plus en plus large et de plus en plus populaire. Les constitutions des divers États : Suède (1), Norvège (2), Danemark (3), ont dû successivement être modifiées, encore que les conditions y demeurent très sévères et le corps électoral très fermé. La Belgique a achevé, le 9 septembre 1893, la revision de sa constitution, commencée le 19 novembre 1890; en ce moment

(1) Constitution du 6 juin 1809, modifiée en partie par la loi organique sur le Riksdag du 22 juin 1866; elle-même modifiée, notamment aux articles 19 et 26, en 1870, en 1891, et tout dernièrement encore.

(2) Constitution du 14 novembre 1814, modifiée en partie par les lois spéciales de 1859, 1866 et 1878.

(3) Constitution du 5 juin 1849, modifiée par la loi du 28 juillet 1866. Loi électorale du 12 juillet 1867.

même, elle travaille à mettre sa législation électorale d'accord avec sa constitution revisée.

Il en est de même pour les Pays-Bas. Une loi qui étend le droit de suffrage est pendante devant les États-Généraux, et la seconde Chambre en entreprenait récemment la discussion (1). Les Pays-Bas ne vont pas tout à fait jusqu'au suffrage universel, ou bien ils n'y vont que timidement, avec de vives ou sourdes résistances : toutes sortes de passions agissent et toutes sortes de raisons déterminent pour ou contre : dans cette seule bataille sur un projet de loi on peut voir, comme à nu, la politique et l'âme même de la politique néerlandaise : vie politique d'une intensité, d'une énergie incomparables et d'autant plus puissantes qu'elles sont plus contenues, car il ne faut pas trop se fier aux apparences, et le fond est agité et mouvant, sous la surface dormante des eaux.

I

La loi fondamentale du royaume des Pays-Bas (2), sanctionnée par Guillaume II, le 14 octobre 1848, portait en son article 76 : « Les membres de la seconde Chambre sont élus dans les districts électoraux, entre lesquels le royaume est divisé, par les habitans majeurs, Néerlandais, en pleine jouissance de leurs droits civils et politiques, et payant en contributions directes un cens qui, eu égard à la situation locale, sera fixé par la loi électorale et qui ne pourra être inférieur à 20 florins ni supérieur à 160. » En même temps était promulguée une loi (3) contenant revision des articles additionnels ; elle réglementait les élections, provisoirement du moins, ainsi qu'il suit. Elle distinguait entre les habitans des villes et les habitans des campagnes ou du plat pays, pour lesquels le cens électoral était porté : dans la Hollande méridionale, la Hollande septentrionale, la Zélande, la province d'Utrecht, à 40 florins ; dans le Brabant septentrional, la Gueldre, l'Overyssel, la province de Groningue, à 32 florins ; dans la Frise (les îles exceptées) à 30 florins ; dans la province de Drenthe, le Limbourg, les îles de la Frise, Ameland et Schiermonnikoog, à 20 florins seulement. Une autre loi (4) définissait les qualités, réclamées par la constitution, d'*habitant*, de *Néerlandais* et de

(1) Un projet de réforme électorale est également soumis au Reichsrath autrichien.

(2) Loi fondamentale de 1815, modifiée en 1840 et en 1848.

(3) Loi du 11 octobre 1848, contenant un règlement électoral provisoire, plus tard abrogé, remplacé et en partie reproduit par la loi du 4 juillet 1850.

(4) Loi du 28 juillet 1850.

majeur, la majorité étant, dans le royaume de Néerlande, fixée à l'âge de 23 ans.

Tel a été, durant presque tout le règne de Guillaume III, de 1848 à 1887, le système électoral des Pays-Bas. Le caractère en était nettement censitaire, avec un cens relativement élevé, puisqu'il ne descendait nulle part au-dessous de 20 florins ou 42 francs de contribution directe. Ce chiffre minimum de 20 florins était inscrit dans la constitution et, pour abaisser le cens, il ne fallait rien moins qu'une revision de la loi fondamentale. Or chacun sait que le roi Guillaume III n'avait pas vu jadis sans chagrin, ni même sans colère, Guillaume II, son père, sanctionner les constitutions, modifiées par rapport à celle de 1815, de 1840 et de 1848. La légende prétend que l'on dut presque aller le chercher à Londres et le contraindre à prendre le pouvoir, dont il ne voulait pas, tant il le trouvait diminué; qu'il lui répugnait d'être roi dans d'aussi étroites limites. Ce qui est sûr, c'est que la proclamation par laquelle il assumait le gouvernement, au mois de mars 1849, marque plutôt la résignation que l'enthousiasme. Elle est sèche, concise et très brève, tenant en ces quatre ou cinq lignes : « Guillaume Ier a reçu le pouvoir pour l'exercer d'après une constitution. Guillaume II, de concert avec la représentation nationale, a modifié la constitution selon les exigences du moment. Ma tâche est de garantir à la constitution son application intégrale. En m'acquittant de cette tâche, je compte sur le constant appui de tous les pouvoirs constitutionnels. » Si, après cela, et pendant plus de quarante ans, Guillaume III d'Orange-Nassau fut le modèle des souverains, volontairement ou involontairement soumis à une constitution, il n'empêche que de toute évidence il n'aimait guère à en entendre parler et ne pouvait être tendre aux promoteurs de revisions, c'est-à-dire, pour lui, de diminutions nouvelles.

Ce ne fut, en effet, qu'en 1883 qu'une ordonnance royale nomma une commission de seize membres « chargée d'examiner les dispositions de la loi fondamentale qu'il serait utile et actuellement opportun de modifier » ; ce n'est qu'en 1887 que la revision fut menée à bonne fin, non sans luttes et sans danger, le ministère Heemskerk, battu sur un point important, ayant, dans l'intervalle, donné puis retiré sa démission. Parmi les paragraphes modifiés, figuraient ceux qui concernent le droit de suffrage. L'ancien article 76 de la constitution de 1848 devenait, dans la constitution de 1887, l'article 80, dont voici la teneur. Tout le débat, à présent, tourne autour de lui, et la loi que l'on va faire devra le suivre à la lettre, le serrer au plus près et comme se mouler sur lui :

Art. 80. Les membres de la seconde Chambre sont élus directement par les régnicoles mâles, en même temps Néerlandais, qui possèdent les conditions d'aptitude et de bien-être social à déterminer par la loi électorale et qui ont atteint l'âge à fixer par cette loi, lequel ne pourra être inférieur à vingt-trois ans.

Sont exclus de l'exercice du droit électoral ceux qui...(*exceptions ordinaires d'indignité*), ceux qui, dans l'année précédant l'établissement des listes électorales, ont obtenu des secours d'une institution de bienfaisance ou d'une administration communale et, pour autant que la loi électorale exige, comme condition de capacité électorale, soit un tantième d'imposition dans l'une ou l'autre des contributions directes du Royaume, soit la possession d'une ou de plusieurs bases de pareille imposition, ceux qui n'ont pas payé leur imposition dans cette contribution ou ces contributions (1).

Le texte dit, on l'a remarqué, qu'une loi électorale serait faite et, de cette loi, il traçait les lignes principales; c'est dans ce cadre qu'elle pourrait et devrait se mouvoir. En France, une pareille loi eût été faite tout de suite : nous sommes impatiens et voulons du définitif, quitte à le remplacer, l'année d'après, par quelque chose d'opposé, mais de non moins définitif, qui ne résiste pas davantage : nous ignorons le provisoire qui dure. Les Hollandais ne sont point aussi pressés et, par conséquent, sont plus sages. Ils font moins de lois que nous, et plus lentement, mais ils les font mieux. Comme pour la constitution de 1848, ils ont fait pour la constitution de 1887 un règlement provisoire du droit de suffrage, avec lequel ils ont marché six ans et renouvelé deux fois, en 1888 et 1891, la seconde Chambre des États-Généraux (2).

Seraient électeurs, aux termes de ce règlement provisoire, tous les habitans du royaume, Néerlandais, majeurs (âgés de plus de 23 ans), jouissant de la plénitude de leurs droits civils et politiques, justifiant du paiement soit « d'une taxe personnelle en raison de la valeur locative de la maison ou partie de maison qu'ils habitent, taxe dont le montant varie selon la population des communes », soit d'une taxe foncière de 10 florins (ou de 21 francs). Le cens subsistait donc, provisoirement, mais abaissé, réduit de moitié, ramené de 20 florins à 10, et, du coup, le corps électoral se trouvait doublé. Tandis qu'aux élections générales de 1886, les dernières qui eussent précédé la revision de la loi fondamentale, pour une population de 4 390 857 habitans, il y avait 138 107 électeurs inscrits, soit un rapport de 3,15 pour 100, aux élections de 1888, les premières qui suivirent la revision, il y eut,

(1) Traduction de M. Gustave Tripels, avocat à Maestricht, docteur ès sciences politiques et administratives, Maestricht, J. Germain, 1889.

(2) Loi du 6 novembre 1887, portant modification aux articles additionnels et à la loi électorale du 4 juillet 1850.

pour une population à peine augmentée de 120 000 âmes, 292 545 électeurs, soit un rapport de 6,49 pour 100. Mais les articles additionnels du 6 novembre 1887 n'allaient pas aussi loin que permettait d'aller le texte du nouvel article 80; ce n'était qu'une halte à mi-chemin et l'on sentait bien que le règlement électoral, adopté comme expédient, qui dispensait de faire trop précipitamment la loi, ne dispenserait pas de la faire un jour.

Il dépendait de la politique de hâter ou de retarder le pas dont on parcourrait le reste de l'étape. Le ministère Heemskerk avait fait place au ministère Mackay, qui avait d'autres préoccupations. Chaque parti, en réclamant la revision de la loi fondamentale, obéissait à des motifs qui lui étaient propres, avait en vue des objets différens. La gauche semblait penser surtout à modifier l'article 76 de l'ancienne Constitution sur le droit de suffrage, et la droite l'ancien article 194 sur l'organisation de l'enseignement. Homme de droite, le baron Mackay, une fois arrivé aux affaires, présenta d'abord un projet de loi scolaire qu'il fit voter, puis un projet de loi militaire, qui ne put pas aboutir. Vinrent les élections de 1891, et le cabinet dut se retirer.

On sait comment s'en vont les ministères, en Hollande, et quel est, si l'on peut ainsi dire, le mécanisme des crises ministérielles. La Chambre est élue pour quatre ans et, sauf le cas de dissolution, la date normale des élections est au mois de juin de la quatrième année. La session ordinaire s'ouvre constitutionnellement le troisième mardi de septembre (1). Entre les élections et la rentrée, le cabinet fait ses pointages. S'il n'a pas la majorité, une majorité suffisante, il n'attend pas qu'on lui signifie son congé. Il laisse la nouvelle Chambre se placer en face d'un ministère nouveau, et, de la sorte, on amortit la chute, on évite bien des froissemens et l'on épargne bien des rancunes. Ce n'est pas tel ou tel adversaire du cabinet qui le renverse, ni même tel ou tel parti, c'est la foule anonyme des électeurs. Maintenant, il est clair que le système, pour fonctionner, exige des partis solides et des opinions tranchées et que l'existence d'un groupe flottant d'opportunistes irrésolus, tantôt favorables et tantôt hostiles, pourrait suffire à le fausser. Mais l'opportunisme n'est guère dans le tempérament néerlandais. Il y a une droite et une gauche, plusieurs droites et plusieurs gauches, mais on y est de droite ou de gauche. Non, sans doute, que les Pays-Bas soient affranchis de toutes les petites misères et ignorent toutes les petites combinaisons qui sont de l'essence même du régime parlementaire; non pas que, sur cette

(1) Loi fondamentale de 1887, art. 100.

question ou cette autre en particulier, on n'y puisse jamais voir une partie de la droite voter avec une partie de la gauche, formant une majorité de coalition et de rencontre, sinon de hasard; mais à l'avance, sur chaque question importante, chaque député a son avis et il s'y tient, et il l'exprime : le compte des voix est aisé à faire et presque toujours il est sûr.

Au lendemain des élections de 1891, le baron Mackay fit son compte et s'aperçut qu'il n'aurait pas la majorité dans la seconde Chambre. Il pria donc la reine régente de le relever de ses fonctions. Pas d'hésitation possible : la droite reconnaissant n'être plus en mesure de gouverner, il fallait appeler les chefs de la gauche. Le plus universellement désigné était M. Tak van Poortvliet. Ancien ministre des Travaux publics dans le cabinet Kappeyne, M. Tak van Poortvliet passe pour un homme à idées et pour un homme d'autorité, pour un homme de tête et un homme de main. « C'est un petit Bismarck, » disent de lui les mécontens, qui n'ont pas oublié l'ampleur de ses anciens projets et redoutent que, cette fois encore, il ne veuille les mener très loin. Et ils citent à l'appui de leurs dires je ne sais quel plan de canal d'Amsterdam ou de Rotterdam à Cologne, dont l'auteur principal fut jadis M. Tak, et qui contribua quelque peu à la chute du cabinet Kappeyne. M. Tak van Poortvliet semblait personnellement atteint, entre les autres libéraux, et, à Amsterdam même, ne fut pas réélu. Alors, il entra à la première Chambre, comme représentant d'une province du nord ou du centre, jusqu'à ce que des élections postérieures vinssent de nouveau assurer le succès de la liste libérale et le retour à la seconde Chambre, qui est plutôt son milieu naturel, de M. Tak van Poortvliet, nommé député de la capitale, sur une liste panachée « Un petit Bismarck ! » on a peine à s'imaginer, même en petit, le grand et terrible chancelier, devant ce bourgeois aux allures simples et placides, qu'on peut voir, par la pluie ou la neige, se rendre pédestrement à son cabinet, en ce coin noir du Binnenhof où le ministre de l'intérieur est logé comme un chef de bureau ne voudrait pas l'être chez nous, et où, tranquillement, toute la journée, il travaille, sa porte ouverte à tout venant, dans une hospitalité très patriarcale. Une cinquantaine d'années, gros et court, avec un air de belle santé : les cheveux gris et la moustache grise : non, décidément, dans l'aspect, rien de M. de Bismarck, et rien dans la conversation : ni l'enjouement, ni l'emportement, ni les brusqueries, ni l'incontinence de langage, voulue ou simulée, de l'autre : au contraire, M. Tak van Poortvliet est froid, serré, correct, porté à répondre par monosyllabes, et l'on ne trouve, à y

bien regarder, que la plus grande réserve sous la plus grande politesse. On ne nie pas qu'il n'y ait en lui une force et il faut le croire, puisque tout le monde le dit, mais elle se cache, et ce sont toujours les eaux dormantes de Hollande.

Quoi qu'il en soit, on raconte tout bas que la régente, au moment de constituer le cabinet, eut peur de M. Tak van Poortvliet et de son libéralisme, qu'elle jugeait trop radical. Ce ne fut pas lui qu'elle appela, mais bien M. van Tienhoven, l'aimable et spirituel bourgmestre d'Amsterdam, de sorte que le ministère actuel n'est pas, comme nos journaux ont coutume de l'écrire, le cabinet Tak van Poortvliet, mais le cabinet van Tienhoven. Il n'y a point, aux Pays-Bas, de ministre président : chaque ministre préside le Conseil, à tour de rôle, pendant un mois, et l'usage est de désigner le cabinet par le nom de l'homme politique auquel le prince a confié le mandat. Ce mandat, la reine régente l'a confié en 1891 à un ami des jours de deuil, à l'honorable M. van Tienhoven. Peut-être s'est-elle rappelé le soir où, à travers un peuple ému et respectueux, M. van Tienhoven accompagnait dans les rues d'Amsterdam la petite reine endormie sur les coussins de la voiture et ce peuple disant de sa fragile souveraine, comme si le soin du bourgmestre à la garder du froid était tout un symbole et comme si, par lui, la Hollande entière l'eût adoptée, ce soir-là, et couverte de son amour : « C'est notre Wilhelmine! notre petite enfant! » M. van Tienhoven a, sur l'appel de la régente, formé le ministère, où il a pris le portefeuille des Affaires étrangères et laissé à M. Tak celui, plus important dans les circonstances présentes, des affaires intérieures : le vrai ministre politique n'en est pas moins M. Tak van Poortvliet ; le projet de loi électorale est son projet et, quel qu'en soit le sort, c'est M. Tak van Poortvliet qui sera vainqueur ou vaincu. Le cabinet est complété utilement et même brillamment par le ministre des finances, M. Pierson, économiste d'une rare érudition et praticien d'une rare expérience, ancien président de la Banque néerlandaise, et par le ministre des Colonies, M. le baron van Dedem, un type du parfait gentilhomme moderne, que son temps intéresse et qui ne se retranche pas, comme dans un dédain boudeur, derrière l'antiquité, pourtant certaine, de sa maison.

II

Les embarras du cabinet ont commencé au lendemain de sa formation, et les embarras du parti libéral, au lendemain de sa victoire. Le cabinet précédent, le cabinet Mackay, ayant, on le

répète, fait son œuvre de la loi militaire, qui restait en suspens, ne pouvait s'en désintéresser, mais c'était une mauvaise plate-forme électorale. Les libéraux avaient très bien compris que c'est l'ordinaire conséquence des projets aggravant les charges militaires de ne point valoir de popularité à ceux qui les présentent et les défendent. Eux, ils n'en parlaient pas dans leur programme ou n'en parlaient que pour y faire des objections et des critiques. Le premier article de ce programme, mieux choisi pour créer un courant d'opinion et pour les porter au pouvoir, n'était autre que la réforme électorale. M. Tak van Poortvliet la réclamait expressément. Les élections de 1891 ont lieu. Les libéraux sont en majorité. Un cabinet libéral est constitué. Mais déjà l'on ne s'entend plus sur les détails. Une réforme électorale soit, mais laquelle? L'extension du droit de suffrage, assurément, mais jusqu'où? Le parti libéral se divise. Y a-t-il tant d'urgence à aborder cette épineuse question? N'y a-t-il pas autre chose à faire, d'autres réformes à opérer? Si M. Tak a sa loi politique, M. Pierson n'a-t-il pas ses projets fiscaux? Auxquels donnera-t-on la préférence? On se décide enfin pour la réforme des impôts qui sert à faire obstruction. C'est seulement au mois d'août dernier qu'on peut examiner le principe de la réforme électorale; le temps passe et les amendemens sont renvoyés après le budget.

Depuis lors, M. Tak van Poortvliet a retiré son premier projet et lui en a substitué un second, ce qui rendait caducs tous les amendemens déposés. En quoi le second projet s'écarte du premier, il est assez difficile de le dire; des explications de M. Tak il résulterait qu'il n'y a guère entre eux que des différences de rédaction; tel paragraphe dépendait de tel article dans le premier projet, qui, dans le second, dépend de tel autre article. Les amendemens ne manquent pas plus sur le second que sur le premier de ces projets. Le travail parlementaire ne se fait pas en Hollande comme en France. Il n'y a pas de commissions spéciales. La Chambre, composée de 100 membres, est partagée en cinq sections (1). Chacune de ces sections étudie tous les projets de loi, indistinctement, en des réunions d'un caractère tout intime, bien que, pour le bon ordre, on ait élu un président et qu'il y ait un secrétaire, pris parmi les greffiers rétribués de la Chambre. Chacune désigne un de ses membres, qui doit remettre un rapport écrit. Les présidens réunis des sections forment ce qu'on nomme la commission centrale, et c'est par leurs soins que les rapports sont communiqués au ministre directement intéressé. Le ministre, à son tour,

(1) Ces sections correspondent à nos bureaux et se forment par la voie du sort.

étudie ces rapports, et il y répond, toujours par écrit. Les sections délibèrent ensuite et l'on tâche de se mettre d'accord. Chaque membre de chaque section est libre, cela va sans dire, de faire connaître son opinion, mais s'il veut donner à son exposé quelques développemens, il doit le faire, lui aussi, par écrit, par une lettre, par une brochure. Il pourra s'expliquer encore, lors de la discussion publique qui ne s'ouvrira qu'après entente dans les sections, si l'entente a été possible, en tout cas après mûr et patient examen. Des amendemens viennent-ils à être admis, une deuxième lecture est ordonnée, afin de s'assurer que tous les articles, même modifiés, concordent et que la loi, comme il arrive ailleurs, ne renferme pas de contradictions qui la rendent inapplicable. La supériorité de ce procédé législatif n'a pas besoin d'être longuement établie; il permet d'échapper aux inconvéniens trop réels d'une législation purement oratoire, qui se fait toute à coups de discours : discours dans les bureaux pour nommer une commission, discours dans la commission pour faire prévaloir une idée, et discours en séance pour empêcher ou obtenir le vote. Somme toute, on « bavarde » beaucoup moins si l'on « paperasse » un peu plus et le papier imprimé, ici encore, a sur la parole cet avantage qu'il reste, forme document et laisse le temps de la réflexion.

Rarement on avait vu autant de notes, remarques et observations qu'en a fait naître, depuis un an, le projet de loi électorale. Ni la première rédaction de M. Tak van Poortvliet, ni la seconde n'a paru contenir l'heureuse trouvaille qui eût satisfait tout le monde. Mais peut-être aussi était-il chimérique de la chercher, cette pierre philosophale. M. Tak van Poortvliet n'avait guère l'indépendance de ses mouvemens; il était lié et, s'il eût feint de l'oublier, on le lui eût impitoyablement rappelé, par un texte catégorique, le texte de l'article 80 de la constitution revisée. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de calquer, et tout ce dont il pouvait élargir le modèle, c'est de la grosseur d'un trait de crayon. L'article 80 dispose : Seront électeurs « ceux qui possèdent les qualités de capacité et de bien-être social à déterminer par la loi. » M. Tak van Poortvliet n'avait plus qu'à fixer le signe de la « capacité » et la mesure du « bien-être social ». Il s'y est essayé, en ces termes, dans l'article 3 de son second projet : « La présente loi considère comme le caractère de la capacité et comme le caractère du bien-être social de pourvoir à son propre entretien et à celui de sa famille. » L'article 4 ajoute : « Elle attribue la possession de ce caractère à ceux qui, pendant les trois derniers mois, ont demeuré dans une même maison ou qui, pendant la dernière année bour-

geoise (année de location) n'ont changé qu'une fois de domicile; qui, pendant la dernière année, n'ont reçu, ni eux-mêmes, ni leurs femmes ou enfans mineurs, aucun secours d'une commune ou d'une société de bienfaisance. » Suivent les exceptions d'indignité, puis, conditions non moins indispensables que les précédentes : « Seront électeurs ceux qui, pour la dernière année d'exercice des impôts directs, ont acquitté leur taxe en capital et centimes additionnels (1); ceux qui, par une demande, signée d'eux, d'être compris sur les listes électorales, ont fait la preuve qu'ils savent lire et écrire. » Ainsi, conditions de bien-être social : pourvoir à son entretien et à celui de sa famille; n'avoir pas changé de domicile depuis trois mois ou n'en avoir changé qu'une fois depuis un an; ne pas avoir, depuis un an, reçu de secours d'une commune ou d'une association charitable; avoir payé sa quote-part des contributions directes; et, condition de capacité, savoir lire et écrire et le prouver en signant sa demande d'inscription.

Inutile de le contester : le projet de M. Tak van Poortvliet est parfaitement conforme au vœu, au commandement de la constitution, mais il n'est pas le seul qui puisse lui être conforme : le texte de l'article 80 est à la fois impératif et vague; il indique avec précision ceux qui ne seront pas électeurs, mais sans nulle précision ceux qui le seront; rien dans ce texte n'empêcherait de prendre un autre signe de la capacité, une autre mesure du bien-être social, et, par exemple, l'article 80 ne dit pas qu'il y aura un cens électoral, mais il ne dit pas qu'il n'y en aura point. La marge est belle encore pour l'interprétation. Aussi, quelle mêlée d'amendemens et de contre-projets et comme tous les partis, toutes les fractions de partis se sont précipités à l'assaut ou à la défense de la loi! C'est que le texte, le signe et la mesure ont, dans l'espèce, une importance capitale. La question ne se pose pas entre deux rédactions au résumé indifférentes; elle se pose entre le suffrage assez restreint et le suffrage quasi universel. Et c'est pourquoi les eaux tranquilles se troublent et pourquoi la vie politique des Pays-Bas est remuée en ses profondeurs. Toutes sortes de choses montent et se découvrent, que le calme accoutumé cachait à la vue du passant. Il faut que, de temps en temps, une grosse pierre y soit jetée pour que l'étang moutonne, qu'il ait de petits flots et pour que l'on se rende compte que les ministères n'ont pas seulement à voguer, les ailes gonflées et immobiles, sur le miroir uni du Parlement, comme les grands cygnes sur le Vivier.

(1) Quelle que soit cette taxe et sans exclusion de ceux qui ne figureraient pas au rôle des contributions directes.

III

M. Tak van Poortvliet, il l'a dit et redit, doit et veut se régler sur la constitution ; mais il veut, d'autre part, pour l'attribution du droit de suffrage, descendre dans les couches sociales, aussi bas que la constitution l'y autorise. Devant la loi électorale, pauvreté ne sera pas vice, si elle se suffit à elle-même.

Puisqu'il s'agit d'étendre le suffrage, que ce ne soit pas une hypocrisie et qu'on l'étende largement. Puisqu'on tire du droit populaire les organes mêmes de l'État, que le droit soit vraiment populaire. Il n'est certes pas étonnant que cette idée, en soi et dans son application, soulève des répugnances invincibles, froisse des sentimens invétérés, et ne puisse entrer en des têtes habituées à d'autres systèmes, qui construisaient par en haut la société et le gouvernement des hommes. L'étonnant, ce serait justement que le projet de M. Tak n'eût pas rencontré d'adversaires ; aussi en a-t-il, et beaucoup, et qui viennent des quatre points de la Chambre et du pays. Si l'on nous demandait, à nous, Français, quels sont en pareille matière, quels doivent être logiquement les partisans et les adversaires du projet, nous répondrions que la gauche est avec M. Tak van Poortvliet, tandis que la droite est contre lui. Et nous répondrions pour la Hollande, comme si la Hollande était la France, comme si les partis politiques étaient aux Pays-Bas les mêmes que chez nous. Mais rien ne serait plus inexact.

Dans la seconde Chambre des États-Généraux, la gauche comporte à peu près toutes les nuances de la nôtre, depuis le libéralisme proprement dit, jusqu'à une sorte de radicalisme. Encore un radical néerlandais ne ressemble-t-il qu'assez peu à l'un de nos radicaux, à nous, et se qualifie-t-il de libéral tout comme celui que nous appellerions un libéral proprement dit. Le projet de réforme électorale a mis en lumière ces nuances et accentué les divisions. A l'extrême gauche, le groupe de M. Kerdijk, des radicaux ou *antiploutocrates;* c'est le titre que M. Kerdijk aime à prendre pour la circonstance, et il marque bien que M. Kerdijk et ses amis rejettent de la loi tout ce qui pourrait se rapprocher d'un cens, si minime qu'on le suppose. Ils ne repoussent pas absolument toute restriction au droit de suffrage, mais ils ne sauraient tolérer que le droit de suffrage parût être, à un degré quelconque, tiré de l'argent ou de la richesse. Un système censitaire est, pour eux, la loi n'exigeât-elle que le paiement d'un florin, un système ploutocratique.

« Antiploutocrates ! » ripostent leurs anciens alliés, M. S. van

Houten et autres. Mais il n'y a pas de plus sûr moyen de créer une ploutocratie que de supprimer tout cens électoral et jusqu'à la trace du cens. Qui est-ce qui fait le corrupteur? C'est le corrompu ou le corruptible. Et qui fait le ploutocrate? C'est le misérable trop misérable. A présent, vous allez donner le droit de vote, sans autre précaution que de dire : Il faudra n'avoir pas reçu, pendant la dernière année écoulée, de secours d'une commune ou d'une société de bienfaisance.

Le secours d'aucune administration, c'est à merveille, mais les subsides, les petits cadeaux, les pourboires des particuliers! Un ouvrier, qui vit de son travail et qui en fait vivre les siens, peut être aussi incorruptible qu'un millionnaire authentique. Mais il vous doit la preuve qu'il en vit, et cette preuve ne saurait être que le paiement d'un cens réduit, si vous le voulez, à presque rien, calculé, si vous le voulez, sur le logement et même sur le logement au mois ou à la semaine, mais enfin d'un cens. Le règlement provisoire prenait pour base, à La Haye, un loyer annuel de 66 ou 67 florins, en comptant une trentaine de semaines. A ce compte, l'ouvrier qui paye 2 florins de loyer par semaine ne serait pas électeur. Mais pourquoi ne le serait-il pas? Et même, pourquoi ne le serait-il pas, s'il paye par semaine pour son logement, à La Haye, 1 fl. 50 cents, à Amsterdam et à Rotterdam, 1 fl. 75 cents? Seulement, qu'on ne se perde pas dans une vaine phraséologie, que la loi dise ce qu'elle voudra, mais qu'elle dise quelque chose, et nettement, et que l'on ne puisse pas lui faire dire autre chose.

M. Roëll, pour concilier tout le monde, a proposé un arrangement : « Seront électeurs tous ceux qui payent une contribution directe, quel qu'en soit le montant, ne fût-il que d'un florin. » M. Tak van Poortvliet, dans sa seconde rédaction, dit : « Tous ceux qui n'auront pas changé de domicile depuis trois mois ou n'en auront changé qu'une fois depuis un an. » Quelle preuve de « bien-être social » voit-on là? Il y a des gens, qui, par leur travail même, peuvent être forcés de changer souvent de domicile. Et quelle preuve de capacité que de savoir lire et écrire, que de n'être pas tout à fait *analfabet!* « Comme si, de la capacité, s'écrie M. van Houten, il n'existait pas d'autres preuves et comme si, par hasard, dans une société comme la nôtre, un homme qui ne sait ni lire ni écrire et qui arrive à une certaine situation n'avait pas besoin de développer beaucoup plus de qualités personnelles et, d'un seul mot, de prouver beaucoup plus de capacité que son voisin muni d'un certificat de cours primaire et endormi dans son succès d'école! Du reste, qu'on y réfléchisse. Pratique-

ment et politiquement, cette preuve de capacité, savoir lire et écrire, est dangereuse. Vous ferez signer une demande d'inscription sur les listes électorales. Mais que va-t-il se passer? Le paysan qui jadis a peut-être su écrire tant bien que mal, mais qui n'en a plus l'habitude et dont on doit tenir la main pour lui faire tracer gauchement les lettres de son nom, ne se dérangera pas ; en revanche, le jeune ouvrier socialiste couvrira les registres de son paraphe triomphal. » C'est de quoi M. van Houten a peur et à quoi il ne veut pas entendre. Il le dit hautement et clairement, de sa parole âpre et mordante, suivant du doigt, syllabe par syllabe, le texte de la constitution, montrant, dans l'article 80, d'abord les *inclusions* et puis les *exclusions*, et, s'il est un peu pointilleux, comment le reprocher à un jurisconsulte? et, s'il est un peu pessimiste, comment en vouloir à un philosophe qui a si longtemps et si soigneusement étudié Schopenhauer (1)?

Mais, au point de vue parlementaire, voilà, entre M. Kerdijk et M. van Houten, la gauche coupée en deux tronçons. Il n'y a que trois ans, et moins encore sans doute, M. Kerdijk et M. van Houten semblaient, comme les doigts de la main, inséparables. Tout conspirait à les unir, jusqu'à des goûts communs et une commune tournure d'esprit. Ils étaient tous les deux libéraux radicaux, et l'on ne savait lequel était le plus libéral, ni lequel, le plus radical des deux. La seule différence que M. van Houten lui-même aperçût entre M. Kerdijk et lui, c'est qu'il voyait poindre dans son ami des germes de socialisme d'État. Quant à lui, il tournait plutôt (si j'ose le dire, mais on n'ose vraiment plus employer le mot à propos du plus honnête homme du monde, qui recommande de traiter les anarchistes comme des fous) à une espèce d'anarchisme doctrinaire, libérâtre et scientifique. Depuis 1890, les germes de socialisme d'État ont, en M. Kerdijk, accompli ou, du moins, poursuivi leur évolution et M. van Houten, poussé par l'inflexible rigueur des raisonnemens, est allé de plus en plus vers la liberté absolue. Le projet de loi électorale a souligné les divergences : à M. Kerdijk est restée l'épithète de radical; M. van Houten est devenu parlementairement un libéral conservateur, plus près de M. Roëll que de M. Kerdijk, et cependant il n'a pas changé. L'accusation d'avoir changé, qu'il croit sentir flotter autour de lui et que tant d'hommes politiques supportent sans indignation, probablement parce qu'ils la méritent, lui serait infiniment pénible, parce qu'il tient par-dessus tout à ce

(1) M. S. Van Houten est l'auteur d'un opuscule remarquable, écrit en allemand : *Le principe de causalité dans la science sociale* (*Das Causalitäts-Gesetz in der Socialwissenschaft*), Harlem et Leipzig, 1888.

que sa vie politique soit une et se déduise bien, d'un bout à l'autre, comme une belle démonstration juridique ou philosophique. Mais il ne peut pas faire que la thèse de son maître soit vraie, que la volonté transforme la face des choses et qu'il suffise de vouloir pour empêcher les circonstances de changer, ainsi qu'on s'en empêche soi-même. Et il ne peut pas faire non plus que, les circonstances changeant, et la foule, par tous pays, étant myope à discerner les causes, elle n'éprouve le besoin de mettre des noms sur les faits et d'incarner pour ainsi dire ses jugemens ou ses impressions, et qu'il ne soit lui-même un peu victime des apparences, puisque, aussi bien, si le monde est volonté, Schopenhauer n'enseigne-t-il pas qu'il est également représentation? et que chacun s'en façonne à son gré l'image qui lui plaît le mieux ou qui lui est le plus commode?

De même que la gauche, la droite de la seconde Chambre est divisée en plusieurs fractions. Elle se compose de deux élémens principaux : les catholiques, d'une part, et, de l'autre, les calvinistes purs ou anti-révolutionnaires. On serait enclin à penser qu'il n'y a pas à faire l'histoire du parti catholique néerlandais, que ce parti n'a pas d'histoire intérieure, qu'il n'en a une qu'en face des autres partis, et que, dans ce pays où les catholiques sont en minorité, ils se présentent en rangs serrés, bien disciplinés et compacts. Mais, pour l'instant et particulièrement sur cette question de la réforme électorale, ils forment deux groupes séparés par des dissensions assez graves, qu'on pourrait appeler : le premier, catholiques-aristocrates; le second, démocrates-catholiques. Dans le groupe des aristocrates, on ne voit pas quel est le chef : tout le monde y est chef et tout le monde soldat, ou plutôt c'est un duumvirat, un triumvirat, un décemvirat. Le chef incontesté du groupe démocratique est le docteur Schaepman, prêtre et professeur au séminaire de Rijsenburg, le premier poète (1), le premier orateur, un des premiers tacticiens parlementaires, un des hommes les plus illustres de la Hollande contemporaine.

Forte et attachante figure, qu'un Rembrandt ou un Franz Hals eût aimé à peindre et qu'à leur défaut le crayon de l'habile dessinateur Jan Veth s'est efforcé, non sans succès, de retracer; stature et carrure de Néerlandais de pure race, nez aux narines largement ouvertes, menton d'un modelé franc et hardi, œil malicieux et inquisiteur, d'un bleu doux que rend étrange la fixité du regard, derrière les lunettes aux branches d'or perdues en des cheveux clairsemés d'un blond pâli ou grisonnant. La bouche surtout,

(1) *Verzamelde Dichtwerken*, van Dr H. J. A. M. Schaepman, 1867-1892. Amsterdam, C. L. van Langenhuysen, in-8°.

la bouche aux lèvres épaisses et quelque peu proéminentes, est expressive, elle est typique. Même fermée, elle est éloquente : on y devine l'abondance et la puissance du verbe. La mode, comme on l'a dit, n'est pas, aux États-Généraux, de faire de longs discours, des discours préparés. On y cause plus qu'on n'y parle. Mais toute causerie du docteur Schaepman a la tenue et, ne durât-elle que cinq minutes, l'ampleur classique d'un discours. Et l'éloquence y est si bien présente, si complète, elle émane de toute sa personne avec une force si irrésistible, qu'elle s'impose à l'auditeur; même quand il ne sait pas un mot de hollandais, il en sent passer le frisson. Ce frisson sacré, on le sent encore, même quand M. Schaepman se sert du français, qu'il écrit très correctement, mais dont il n'est, naturellement, pas aussi maître que de sa langue : deux autres orateurs seulement, parmi les plus célèbres, arrivent à des effets semblables : un Espagnol, M. Émilio Castelar, et un Suisse, Kaspar Decurtins; mais M. Castelar est plus fleuri, M. Decurtins, plus abrupt : le plus Français, en français, de ces trois étrangers est certainement le docteur Schaepman.

M. Schaepman est plus et mieux que la bouche du parti catholique néerlandais, il en est la tête. Ce parti lui doit tout; c'est lui qui l'a tiré de son néant, lui a donné des journaux, a amené à ces journaux des rédacteurs et des lecteurs. C'est pour le servir et le guider qu'il a pris comme armes une plume et comme devise : *Credo, pugno. — Je crois, je combats.* Mais peut-être a-t-il voulu conduire par des sentiers trop escarpés et bordés de nids d'aigles des gens sages, habitués aux routes carrossables. Peut-être en a-t-il légèrement scandalisé plusieurs, lorsqu'il a mis sa main dans la main du docteur Kuyper, autrement dit la main des catholiques dans celle des calvinistes ou anti-révolutionnaires. A la juger de haut (mais c'est ce que les partis ne savent pas faire) cette manœuvre audacieuse était pourtant une manœuvre nécessaire, du moment que l'on se proposait de chasser la gauche de ses positions. Elle a réussi, et c'était la seule qui pût réussir.

Si les élections de 1891 ont été moins bonnes pour la droite, c'est que la discorde s'est mise aussi au camp des anti-révolutionnaires, et qu'il est arrivé chez eux ce qui est arrivé chez les catholiques : ils ont rompu le faisceau, se sont partagés en deux groupes, les aristocrates et les démocrates. Les démocrates sont demeurés fidèles au docteur Kuyper, que quelques libéraux appellent par raillerie le pape des calvinistes. Et c'est vrai qu'il y a en M. Kuyper on ne sait quoi d'auguste et de pontifical. La première fois qu'il me reçut chez lui, à Amsterdam, dans son grand cabinet, dont le centre était marqué par un pupitre d'église où

la Bible reposait sur un drap broché d'or, pendant que, vêtu d'une robe de chambre, de coupe et de couleur pareille à l'habit d'un ordre religieux, il parlait, ponctuant ses phrases d'un geste qui faisait étinceler l'anneau du pasteur qu'il porte à son doigt, je regardais ce visage romain et je me rappelais d'autres princes spirituels et je revoyais des papes, à demi césars, qui furent des évocateurs, presque des créateurs et des conducteurs d'hommes. Le temps a épaissi le bas de ce visage marmoréen, mais sans altérer la fierté des traits, sans creuser une ride au front, sans éteindre la flamme qui jaillit des yeux, qui échauffe et qui illumine.

Voici ce que le docteur Kuyper disait : « Oui, nous commençons à faire quelque chose, mais, que voulez-vous ? nous sommes encore peu nombreux et isolés au bout de l'Europe. Nous sommes environ 300000 calvinistes, j'entends des calvinistes purs et ne m'occupe pas des autres protestans. Je distingue, au contraire, formellement entre les protestans et les calvinistes. C'est un petit nombre, mais ce qui fait notre force, c'est la valeur intellectuelle et morale de chacun de ces 300000 adhérens. J'ai été élu député à la seconde Chambre, mais j'ai tout de suite donné ma démission parce que j'ai compris que par l'enseignement seul nous pourrons faire quelque chose. Le difficile, c'est de pénétrer jusqu'au peuple, car, enfin, c'est au peuple qu'il faut aller et c'est dans le peuple, parmi les ouvriers des villes et des campagnes, que nous devons trouver les sources de la vie. On ne saurait croire combien nous y avons rencontré d'intelligence et de dévouement, les sacrifices que se sont imposés ces humbles et ces petits. Il y en a qui gagnent 20 florins par semaine et qui, pour une seule de nos œuvres, souscrivent 40 ou 50 francs. Notre mouvement est un mouvement religieux, mais c'est aussi un mouvement politique. Nous sommes comme les huguenots du XVIe siècle ; nous avons toujours été en même temps des hommes de foi et des hommes politiques. Notre centre d'activité et notre force étant dans le peuple, nous ne craignons pas de marcher, au besoin, avec les radicaux et même avec les socialistes, en ce que le socialisme a de sain et de généreux. Nos ouvriers, nos paysans de Hollande valent bien, au surplus, nos comtes et nos barons ; nous ne pouvons les laisser croupir éternellement dans la misère. Cela ne se peut pas et ne se doit pas, cela n'est ni juste ni possible. Pourtant, nous sommes et nous nous disons *anti-révolutionnaires*, c'est-à-dire opposés à l'esprit de la révolution. Nous acceptons tout ce qu'il y a de bon dans la révolution, mais en le faisant dériver de principes autres que les principes révolution-

naires. Comme calvinistes, nous sommes des hommes d'ordre et de progrès. Il est de l'essence de notre foi, qui s'appuie sur le libre examen des textes, de développer l'indépendance individuelle, de donner plus de trempe à l'esprit et plus de ressort au caractère. Mais il y a, au-dessus de toutes les discussions, des choses auxquelles il ne faut pas laisser porter atteinte. C'est pour que l'on n'y touche pas que nous nous sommes alliés avec les catholiques qui ne sont pas, d'ailleurs, en Hollande, les mêmes que dans les pays où le protestantisme n'a point, à un égal degré, passé dans le sang et fait ou refait le milieu. »

Ainsi parlait le docteur Kuyper, en 1890, lorsque, par l'union de tous les catholiques et de tous les anti-révolutionnaires, la droite détenait le pouvoir. Et voici ce qu'a fait, avec rien, un obscur pasteur de village. Il a fait surgir de la terre une université d'enseignement supérieur, un gymnase d'enseignement secondaire, cinq grandes écoles primaires à Amsterdam (avec plus de 600 élèves), près de 400 écoles dans le royaume, un *Patrimonium* ou cercle ouvrier qui compte 12000 membres, une armée de 300000 à 400000 disciples. Il a ressuscité une église, l'église calviniste, organisé un parti; c'est son Église même qu'il a organisée en parti dont il a tout au long rédigé le programme (1); il a inventé une politique, et il lui a donné pour âme une théologie.

Plus sûrement et plus profondément que personne, il a saisi cette vérité que la théologie a, dans les Pays-Bas, gardé son empire sur les esprits, que les Provinces-Unies sont toujours le foyer des saintes querelles entre les gomaristes et les arminiens, que le groupement des partis s'opère à la fois en raison des intérêts temporels et en raison des confessions religieuses. Il s'est tourné vers la gauche et, s'il y a vu quelques positivistes dédaigneux des simples qui croient, il y a vu surtout des protestans imbus de rationalisme, des protestans frottés de rationalisme et des protestans presque piétistes.

A l'extrême gauche, il a vu les socialistes, avec leur tribun M. Domela Nieuwenhuis, et il s'est aperçu que ce tribun était un prédicant, un ancien pasteur qui ne faisait guère que de revêtir de socialisme l'instinct théologique indestructible, transmis par les générations, hérité des ancêtres. Il est allé tenter une expérience dans la Frise où ce socialisme a, paraît-il, pris racine sous la forme agraire et il a remarqué que le socialisme repoussait comme une jeune greffe sur la vieille souche anabaptiste; partout où il n'y avait point de vestiges de l'anabaptisme, M. Kuyper par-

(1) *Ons Program*, par le Dr A. Kuyper, Amsterdam, J.-H. Kruyt, 2e éd., 1880. 1 vol. in-8°.

venait à contre-balancer l'influence de M. Nieuwenhuis, mais partout où il en restait, sa peine ne lui servait de rien. Il a regardé la carte, et il a vu la Hollande divisée en trois zones politico-religieuses, le midi catholique, le centre protestant, le nord plutôt libéral, mais fournissant aux doctrines et aux idées un excellent champ de bataille. Alors il a compris qu'aux Pays-Bas la théologie était toujours et serait longtemps encore le levain de la politique; que la Hollande se traite et se gouverne par la théologie; que le tout est de savoir, pour chaque cas, quelle est la dose convenable. Le docteur Kuyper a emprunté, mais en renversant les proportions, la formule de M. Domela Nieuwenhuis et, comme il y a un peu de théologie dans le socialisme de celui-ci, il y a un peu de socialisme dans la théologie de celui-là.

Le calvinisme voudrait enlever au socialisme sa clientèle, en lui enlevant ce par quoi il séduit ou entraîne. Mais ce par quoi il séduit et entraîne les uns, c'est ce par quoi il épouvante et irrite les autres. Le docteur Kuyper a fait entrer, dans son calvinisme orthodoxe, bien des affirmations et des revendications modernes, et ces revendications ne vieillissent pas, ne s'atténuent pas pour être déduites de principes « autres que les principes révolutionnaires. » Peu importe que ce ne soit « ni dans la volonté populaire, ni dans la loi, mais en Dieu seul, que le parti anti-révolutionnaire place l'origine de l'autorité souveraine, » (1) s'il en remet au peuple l'exercice effectif, par le suffrage universel : quoique les principes puissent être opposés, les conséquences sont les mêmes. Et nous revenons, après un long détour, à la réforme électorale et à la position que, vis-à-vis de cette réforme, occupent les divers groupes des divers partis.

Le parti révolutionnaire n'échappe pas au sort commun; il est, sur cette question, aussi divisé que les autres. Le docteur Kuyper est, et devait être, le chef de la fraction démocratique, mais il agit surtout en dehors des Chambres, par la parole et par son journal, le *Standaard*. L'autre fraction vient de retrouver un chef dans la personne de M. de Savornin-Lohman, battu aux élections de 1891 et tout récemment réélu. Le baron Mackay se réserve.

Au résumé, le ministère a pour lui, la loi électorale a pour elle : à gauche, les *radicaux* ou *antiploutocrates*, avec M. Kerdijk, à droite, parmi les catholiques, les démocrates avec M. Schaepman, parmi les calvinistes, les démocrates avec le docteur Kuyper, qui est chef de parti sans être député. Il a contre lui, ou elle a contre elle : à gauche les amis de M. van Houten, à droite les catholi-

(1) Déclaration faite au congrès social d'Amsterdam, en 1891.

ques et les calvinistes de la fraction dont on exprime les tendances en la qualifiant d'aristocratique. Entre les deux, telle ou telle personnalité qui cherche des transactions et combine des systèmes. Les uns, comme le ministère et comme M. Kerdijk, M. Kuyper, M. Schaepman, veulent un suffrage quasi universel, la plus large extension du droit de suffrage compatible avec le texte de la constitution; les autres veulent une extension moins large; quelques-uns même préféreraient que l'on n'accordât aucune extension. Les uns ne veulent plus du cens, les autres veulent maintenir un cens très minime, d'autres un cens moins modéré, quelques-uns aimeraient mieux conserver le taux actuel qui leur semble déjà trop bas. Le fait qui domine tout et qu'il faut retenir, c'est que le groupement ne s'opère pas sur le terrain politique, puisque le ministère sera, en ce point, abandonné par certains de ses amis et soutenu par certains de ses adversaires, puisque la loi a pour elle et contre elle une partie des libéraux, une partie des catholiques, une partie des anti-révolutionnaires. Non, le groupement s'opère sur le terrain social et c'est là un fait qui dépasse de beaucoup la portée d'un fait local, qui est caractéristique, non d'un seul pays, mais de tout ce temps.

Lorsque la seconde République introduisit en France le suffrage universel, elle cédait à des considérations abstraites, théoriques, inspirées des maximes de la Révolution et, par elles, de la philosophie du XVIIIe siècle. Il serait à peine exagéré de dire qu'elle faisait de la sentimentalité politique. Mais, dans les cinquante ans qui nous séparent de 1848, le quatrième État est entré en scène; il est devenu un parti politique, qui ne se paye plus de sentimentalité. Le socialisme est né, il a grandi. Il s'est fixé à lui-même son but et, notamment dans les vingt dernières années, il s'est mis en quête des moyens de l'atteindre. Le but, c'est de refondre la société sur un plan tout nouveau et le premier des moyens, c'est de s'emparer de l'État, car on tâchera d'abord de procéder légalement et la violence ne doit venir que par surcroît, si les procédés légaux font faillite. Pour s'emparer de l'État, il suffit du bulletin de vote, mais il le faut. C'est en pleine conscience des moyens et du but que les socialistes font à présent du droit de suffrage l'article essentiel et comme l'axe de la moderne déclaration des Droits de l'Homme. Ainsi, ce n'est pas le pouvoir politique qui est visé ou bien il n'est pas visé pour lui-même, non pas comme but, mais comme moyen, en vue d'une transformation de la société tout entière. Nul ne saurait plus s'y méprendre et c'est ce qui explique pourquoi les partisans et les adversaires de l'extension du droit de suffrage se groupent aux Pays-Bas et ailleurs,

moins selon les partis politiques que selon les catégories sociales.

D'un côté, les privilégiés : ceux qui possèdent le sol ou les capitaux, de l'autre ceux qui représentent le travail, entendez le travail pour le pain quotidien. Sans doute, il y a, de l'un et de l'autre côté, des exceptions et ce classement des voix pour ou contre l'extension du droit de suffrage est encore très imparfait, mais il n'y en a pas de meilleur. L'instinct théologique lui-même, les croyances religieuses elles-mêmes qui sont, on ne le dira jamais trop, le fond de la Hollande politique, passent ici à l'arrière-plan, ne fournissent point les élémens d'une autre classification, puisque le projet de réforme électorale a pour lui des positivistes, des protestans, des catholiques, des calvinistes et contre lui des calvinistes, des catholiques, des protestans et des positivistes.

IV

Ce projet de réforme sera-t-il adopté? Le sera-t-il avec plus ou moins de modifications qui en neutraliseront ou en diminueront l'effet? Sera-t-il rejeté en bloc, et, s'il l'est, qu'en résultera-t-il? Le cabinet le retirera-t-il (1) et se retirera-t-il du même coup? Ou courra-t-il les chances d'une dissolution? Si la seconde Chambre est dissoute, que donneront les élections nouvelles? Une majorité catholique et anti-révolutionnaire ou bien une majorité libérale, favorable ou hostile à la réforme électorale? Qui remplacera M. van Tienhoven? M. le baron Mackay, M. Roëll ou M. van Houten? Ou bien, le projet repoussé, n'aura-t-on pas, sans le vouloir, fait de M. Tak van Poortvliet l'homme nécessaire et presque providentiel? Petites questions qui ont leur intérêt, et dont chacun escompte la solution dans ses petits calculs, mais petits calculs et petites questions. Ces petites questions ne sont pas la question.

Parmi les membres de la droite, les plus prudens ou les plus timorés, les conservateurs disent : « Quel besoin avait-on de soulever ce lièvre? Les ouvriers n'y pensaient pas, si on ne leur en avait pas parlé ! » Est-ce bien sûr? Mais admettons que cela soit : on leur en a parlé : on en a fait la question pour eux. Au demeurant, il est possible que l'extension du droit de suffrage n'ait été, au début, qu'une plate-forme électorale pour un parti, que la

(1) La réponse ne s'est pas fait attendre. La seconde Chambre ayant adopté un amendement de M. de Meijier, que combattait M. Tak van Poortvliet, le ministre a retiré son projet. Le conflit est ouvert et ne peut se clore que de deux manières, ou par la démission du Cabinet, ou par la dissolution de la Chambre. Mais écartée, ajournée par le Parlement, la question est maintenant posée dans le pays. Elle passe à l'état aigu.

question ne se posât point d'elle-même et qu'on l'ait malencontreusement posée. Mais, aujourd'hui, elle est posée ; on ne l'enterrerait pas avec le cabinet qui serait tué sous elle : il n'y a qu'un moyen de s'en défaire, c'est de la résoudre au plus tôt. Écartez-la par un subterfuge de couloirs, elle reviendra plus pressante et plus menaçante. Il se peut que le peuple n'eût pas fait une révolution pour acquérir le bulletin de vote ; il est vraisemblable que, maintenant encore, il ne ferait pas une révolution pour l'avoir, mais on ne gagnerait pas beaucoup de temps à le lui refuser et le temps qu'on lui refuserait serait-il réellement gagné? Quelqu'un aurait-il d'aventure la prétention de reparquer le quatrième État derrière une muraille infranchissable, ou de faire le vide autour de lui, de l'enfermer vivant dans une machine pneumatique? L'illusion serait brève, hélas! Il est vivant, adulte ; il a des yeux, des oreilles et des bras : il lui faut le grand air et l'espace libre.

Mais est-il donc si effrayant, que l'on doive, autant que de mourir, craindre de le démailloter? Ne pense-t-il qu'à se ruer aux abîmes, on veut dire ne pense-t-il qu'à y précipiter les autres? Les socialistes sont-ils tout le peuple, et tout le peuple est-il socialiste? Dans le contingent qu'il s'agit d'appeler à la vie publique, la conservation sociale, intelligemment entendue, n'a-t-elle pas de recrues à faire? Pour la Hollande du moins, ni M. Kuyper, ni M. Schaepman, ni d'autres, moins suspects peut-être de partialité, n'y veulent croire.

Ils ne veulent pas croire que tout soit à perdre ; s'ils le croyaient, ils sont des hommes politiques, ils ne le risqueraient pas. Mais, justement parce qu'ils sont des hommes politiques, ils aiment mieux entr'ouvrir, ouvrir même les portes de l'avenir que de les laisser enfoncer. Ils ne pensent pas que toute la politique soit de se traîner de ce soir à demain, et de demain à après-demain ; à leurs yeux, les échéances y sont plus longues.

« Qu'on y prenne garde ! nous disait M. Fransen van de Putte, un sage retiré sous sa tente, mais qui n'en ferme pas les toiles pour ne rien voir ; le courant de l'opinion publique vers un suffrage très étendu est plus rapide et plus fort qu'on ne l'imagine. Ce n'est pas maintenant que l'on doit et que l'on peut songer à se mettre en travers. On le pouvait peut-être en 1887. A ce moment, peut-être pouvait-on faire ou ne pas faire la revision de la loi fondamentale, ne pas rayer la condition du cens inscrite dans la constitution ou lui substituer quelque condition du même genre. Il serait trop tard aujourd'hui, la revision est faite, il faut marcher. Mieux vaudrait aller délibérément et courageusement jusqu'au bout. » M. Fransen van de Putte ajoutait : « Quant à

moi, je n'ai pas peur de la réforme électorale. Qu'y aura-t-il de bouleversé, parce que le corps électoral s'augmentera de 200000 ou de 300000 électeurs? Rien de plus qu'en 1888, lorsque de 140000 électeurs, il est passé à près de 300000. Ce n'est qu'une habitude à prendre. Jusqu'à présent, chez nous, l'État s'administrait comme une société anonyme : il n'y avait que les actionnaires qui votaient. Désormais, les employés de tout grade auront voix au chapitre : où est le mal? Ayons confiance dans le bon sens et dans l'honnêteté publique! »

La comparaison n'est-elle pas frappante? Une société anonyme où les actionnaires seuls votaient, c'était l'État ancien, l'État construit par en haut; l'État moderne sera construit par en bas, tout le prouve, sur une base très large et très populaire. Mais de ce que la base en doit être très large, il ne s'ensuit pas que l'on soit dispensé de le construire. Certes, le suffrage universel brutal, sans correctifs et sans précautions, ne serait pas, comme on dit vulgairement, un joli cadeau à faire à un peuple. Par lui-même, le suffrage universel n'est rien; il n'est rien, qu'un immense péril, tant qu'il demeure primitif et barbare, amorphe et inorganique. Il est comme une force de la nature, indifféremment susceptible d'être un grand fléau ou un grand bienfait: fléau, si elle n'est pas réglée, bienfait, si on la discipline. Mais c'est une lutte que la Hollande connaît, une éducation qu'elle a déjà faite.

Toutes les forces naturelles, elle les a limitées, captées et domptées. Elle s'est tirée elle-même des eaux, a saisi le vent au passage et l'a fait servir à épuiser la mer. Elle a emprisonné les fleuves ou les a distribués en un réseau de digues, de canaux et d'écluses. Elle fera de même pour le droit de suffrage, cette force naturelle de la politique. Elle le contiendra par des écluses et des digues, le répartira en des canaux qui le rendront fécondant. Ainsi, elle écartera le péril et elle utilisera la force. Quant à vivre au jour la journée, endormie et sans rien prévoir, elle se dira que, si elle fût restée telle que Dieu l'avait faite, quelques bandes de terre et quelques bancs de sable émergeant à peine, si elle ne se fût pas prémunie contre les marées montantes et les ouragans qui enflent les flots, il y a longtemps que les fureurs de l'Océan l'eussent emportée. Elle ne s'inondera pas plus qu'elle ne se laissera inonder.

CHARLES BENOIST.

J.-M. CHARCOT

ET SON ŒUVRE

Il est peu d'hommes, quel que soit leur mérite, qui aient eu la bonne fortune de jouir d'une réputation indiscutée. Si ceux qui ont acquis leur renommée en suivant les voies les plus pures de la science, de l'art, ou des lettres n'échappent pas aux dangers d'une admiration excessive ou d'un dénigrement injuste, les risques augmentent pour ceux qui ont acquis assez de puissance pour distribuer des faveurs et pour inspirer la crainte. Charcot n'était pas seulement un savant en possession de toutes les distinctions qui pouvaient augmenter son autorité; ce n'était pas seulement un chef d'école puissant, c'était un médecin : s'il a joui de l'admiration de ses élèves, s'il a pu s'entendre comparer aux plus grands génies, les critiques et même les attaques les plus violentes ne lui ont pas manqué.

Les biologistes qui ont assisté au développement de son œuvre n'hésitent guère dans leur jugement. Il n'en est peut-être pas de même de ceux dont les études se sont désintéressées des sciences médicales; pour eux une revue succincte de sa carrière ne sera pas, nous l'espérons du moins, sans intérêt.

Charcot (Jean-Martin), né à Paris le 29 novembre 1825, commença ses études médicales en 1844, et fut reçu interne des hôpitaux en 1848. Il fut chef de clinique médicale en 1853, médecin du bureau central en 1856, agrégé de la Faculté en 1860. La même année, en 1872, il devint membre de l'Académie de médecine et professeur d'anatomie pathologique à la Faculté. En 1882, il fondait la clinique des maladies nerveuses à la Salpêtrière; et il en-

trait à l'Institut l'année suivante. Il a succombé à un accès de suffocation, au cours d'une excursion sur les bords du lac des Settons, dans le département de la Nièvre, le 16 août 1893, à l'âge de 68 ans.

La carrière de Charcot a été bien remplie, il n'a pas besoin de louanges. Ses qualités maîtresses étaient la discipline et la persévérance; pas un jour sans travail, pas une étude abordée sans être poussée jusqu'au bout. La maladie seule pouvait troubler son exactitude, dans son service d'hôpital, dans son enseignement, dans sa pratique, dans sa vie privée.

Ses débuts ont été durs; la fortune ne l'avait pas comblé, et pendant qu'il était interne et chef de clinique, il donnait des leçons particulières pour augmenter ses ressources. Cependant ses tendances scientifiques se manifestaient par l'étude des travaux étrangers qu'il suivait assidûment, surtout dans les littératures anglaise et allemande, peu cultivées à cette époque chez nous. L'érudition profonde qu'il a acquise alors fut une base solide pour les travaux personnels qu'il entreprit ensuite. Du reste, même après qu'il eut spécialisé ses études, il suivait soigneusement les progrès de la science médicale dans sa généralité; aucun point de la pathologie ne lui restait étranger. Ses premiers travaux ont porté sur la médecine générale : le rhumatisme chronique, qu'il a contribué à distinguer de la goutte, les maladies du cœur et des vaisseaux; et dans l'avertissement des *Archives de neurologie* qu'il fondait en 1881, il insistait sur « la nécessité d'asseoir la spécialité sur le fondement solide d'une forte culture générale et d'entretenir avec le milieu ambiant des échanges incessans. » Charcot était médecin avant d'être neurologiste, et il sut rester médecin.

Charcot avait été interne à la Salpêtrière en 1853, et y avait fait sa thèse sur le *Rhumatisme chronique*. Il revint en 1862 dans cet hospice comme chef de service pour ne le plus quitter.

Il y arrivait en compagnie de son ami Vulpian. Et si Charcot devint plus tard le maître de l'école de la Salpêtrière, il est difficile de dire qui de lui ou de son collaborateur prit plus de part à sa fondation. Ils se mirent à l'œuvre ensemble et se partagèrent la tâche colossale d'explorer toutes les salles de cet immense hospice, de recueillir toutes les observations des malades dont le dossier se complétait chaque jour par l'examen anatomique; aucun des moyens récens de recherches scientifiques applicables à la clinique n'était négligé. Charcot mettait déjà en pratique ce que plus tard il appelait son *credo :* « Si je crois fermement qu'il existe en médecine tout un domaine qui appartient en propre au médecin, que lui seul peut cultiver et faire fructifier, et qui resterait néces-

sairement fermé au physiologiste qui, systématiquement confiné dans le laboratoire, dédaignerait les enseignemens de la salle d'hôpital, je crois non moins fermement que l'intervention largement acceptée des sciences anatomiques et physiologiques dans les affaires de la médecine est pour elle une condition essentielle de progrès. Je pense que la pratique médicale n'a pas d'autonomie réelle; qu'elle vit d'emprunts, d'applications; que, sans une rénovation scientifique incessante, elle deviendrait bientôt une routine attardée. Je pense enfin que, à part ces questions de coup d'œil, d'ingéniosité et autres qualités artistiques natives qui se perfectionnent par l'usage, mais ne s'acquièrent pas de toutes pièces, tant vaut le pathologiste, tant vaut le clinicien. »

Il n'inaugura son enseignement libre qu'en 1866. Pour réaliser cet enseignement, il lui fallut lutter longtemps; l'administration de l'Assistance publique résistait aux innovations. Il lui fallut près de vingt ans pour obtenir une consultation externe. Pendant le même temps il n'eut à sa disposition qu'un laboratoire exigu et insalubre, prenant jour d'un côté sur une salle de cancéreuses, et aux frais duquel il a dû le plus souvent subvenir. C'est dans ce laboratoire des Incurables qu'ont été exécutés la plupart des travaux anatomo-pathologiques de l'école; et il ne le quitta pas sans mélancolie pour une installation meilleure : le souvenir de ses meilleurs élèves y était resté attaché. Toutes les institutions nécessaires à son enseignement, c'est au prix de la même patience qu'il les a obtenues. Mais Charcot n'était pas homme à se laisser rebuter; il poursuivait ses acquisitions avec méthode et ténacité. Aux heures mélancoliques, on le trouvait quelquefois en train de dessiner un ours accroupi, une patte de devant appuyée sur un sablier; au-dessus on lisait : *Tempus et hora*. C'étaient des armes parlantes qui voulaient dire, sans doute, qu'il faut savoir prendre le temps et saisir l'heure et le moment. Charcot n'y a jamais manqué.

Une union heureuse l'avait dispensé des inquiétudes de la lutte pour la vie, et lui a apporté en outre un appui moral qui a joué un grand rôle dans l'évolution de sa fortune scientifique. Ceux qui ont assisté à l'éclosion de ses travaux ont été témoins de ses hésitations, et savent qu'un bon nombre seraient restés dans l'oubli sans une intervention persistante et dévouée.

Charcot était déjà connu par des travaux importans, lorsqu'en 1866 il inaugura ses leçons cliniques. La Salpêtrière avait retenti des noms de Pinel, d'Esquirol, de Baillarger; mais elle était peu fréquentée des élèves; on y parvenait difficilement, il n'y existait pas même d'amphithéâtre; on n'y pouvait faire de leçons que dans les salles de malades. Il fallait attirer et conserver

un auditoire; la tâche n'était pas facile. Si Charcot réussit, c'est qu'il fit un enseignement qu'on ne trouvait nulle part ailleurs et qui valait bien le voyage. Il ne s'agissait pas d'improvisations banales : muni des documens que nous l'avons vu recueillir avec tant de soins, il préparait longuement, pendant toute une année, les huit ou dix leçons qu'il donnait. Ces leçons n'étaient pas seulement un exposé de l'état actuel de la question, mais on y trouvait toujours des faits nouveaux : aussi furent-elles fréquentées par un public d'élite composé d'anciens internes d'hôpitaux, de candidats aux concours des hôpitaux et de la Faculté. Bien avant que cet enseignement fût devenu officiel, l'affluence des auditeurs qui se comptaient par centaines avait nécessité la concession de salles plus grandes, qui l'année suivante devenaient insuffisantes. Chaque année le nombre des médecins étrangers augmentait; la réputation du maître s'étendait chaque jour, et on venait de toute l'Europe et du Nouveau Monde.

L'enseignement a porté tout d'abord sur les maladies chroniques, sur la pneumonie des vieillards, le rhumatisme chronique, la goutte, etc. Ce n'est que plus tard qu'il s'adonna plus particulièrement à l'étude des maladies du système nerveux.

Lorsqu'en 1872 il obtint la chaire d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine, on a pu voir que le spécialiste n'avait pas cessé d'être médecin ; et le public d'élite qui l'applaudissait à la Salpêtrière, il le retrouva à l'école. C'est qu'il y avait apporté ses qualités de savant et de professeur. Dans son enseignement à l'École de médecine, l'étude des localisations fonctionnelles dans la moelle épinière et dans le cerveau ont tenu une place importante. Mais il n'était pas moins suivi lorsqu'il traitait des maladies chroniques du poumon et de la phtisie pulmonaire, des maladies du rein et des conditions pathogéniques de l'albuminerie, des maladies du foie et des fièvres pseudo-intermittentes, etc. Toutes ces questions étaient élucidées à l'aide des documens les plus récens, publiés tant en France qu'à l'étranger, auxquels venaient s'ajouter les résultats des recherches expérimentales ou anatomiques pratiquées sous sa direction, tant au laboratoire de la Salpêtrière qu'à celui de la Faculté.

On peut bien penser que Charcot n'a pas dit le dernier mot de la science sur toutes ces questions : déjà plusieurs des opinions qu'il exprimait n'ont plus cours; mais bon nombre des travaux qui sont venus nous éclairer d'un jour nouveau ont eu leur origine dans son enseignement, qui excitait les recherches, et provoquait le contrôle des faits insuffisamment connus. Ce qui a fait le succès de l'enseignement de Charcot dans la chaire d'anatomie pathologique, ce n'est pas seulement sa vaste érudition qui lui

permettait de tenir son auditoire au courant de tout ce qui se passait à l'étranger; ce n'est pas seulement la quantité de travaux qu'il faisait sortir de ses laboratoires, c'est surtout sa méthode. Il ne se bornait pas à l'étude isolée de l'anatomie morbide. Le tableau des lésions de l'organe qu'il étudiait était toujours précédé d'une description précise de la structure normale; il ne manquait jamais d'en faire ce qu'il appelait l'anatomie médicale, et il savait mettre en regard des lésions les symptômes observés sur le malade : il réalisait en quelque sorte une anatomie pathologique vivante. Si on a pu reprocher à ses tableaux d'être artificiels, il faut bien reconnaître qu'ils constituaient les représentations les plus vraisemblables qu'on pût faire à l'époque, et qu'ils étaient assez suggestifs pour entraîner dans la voie des recherches plus d'un de ses auditeurs.

Son cours à la Faculté de médecine, où il illustra pendant dix ans la méthode anatomo-clinique, ne lui fit pas négliger ses études de prédilection sur le système nerveux et ses maladies. Il continuait à la Salpêtrière son cours libre, et poursuivait son but, la fondation d'un enseignement spécial. Il obtint successivement la création d'une consultation externe, d'une salle d'électrothérapie, d'un musée anatomo-pathologique, d'un amphithéâtre, de laboratoires. Enfin, en 1882, fut instituée pour lui la chaire de clinique des maladies du système nerveux. Depuis cette époque, son zèle ne s'est pas ralenti; Charcot a groupé autour de lui des représentans autorisés des spécialités connexes à la neuro-pathologie, — ophthalmologie, laryngologie, otologie, etc., — les laboratoires ont été multipliés et spécialisés : l'histologie, la physiologie expérimentale, la photographie, y sont représentées avec un personnel d'élite. Cet ensemble constitue actuellement un Institut neuro-pathologique dont le personnel et l'outillage sont adaptés à la fois aux travaux de recherches et à l'enseignement; et on peut dire qu'il a donné dans ces deux directions des résultats qui font honneur à notre pays. L'école de la Salpêtrière mérite sa réputation autant par les travaux originaux qu'elle a produits que par son enseignement.

Charcot n'a pas eu seulement le mérite de réaliser les conditions matérielles de l'institution qu'il rêvait; il a animé cette institution par son travail personnel, et il lui a donné une impulsion qui n'est pas près de s'arrêter, en attirant autour de lui une légion de travailleurs qui se sont résolument engagés dans le sillon fécond qu'il avait tracé.

On ne peut guère se rendre compte du rôle de Charcot, si on ne se représente pas l'état de la neuro-pathologie à l'époque où il a commencé son enseignement. On ne peut pas dire qu'il a créé une

branche nouvelle de la science : lorsqu'il est entré dans l'étude des maladies du système nerveux, des travaux importans avaient été produits non seulement à l'étranger, mais même en France. Il serait injuste d'oublier Cruveilhier et Duchenne de Boulogne. Mais les connaissances acquises n'avaient pas pénétré dans l'enseignement, et elles restaient à peu près sans applications. Comme les moines du moyen âge qui, copiant les manuscrits latins, remplaçaient les citations grecques qu'ils ne comprenaient pas par cette formule naïve : *Græcum est, non legitur*, la plupart des médecins, même dans les hôpitaux des grandes villes, arrivant en face d'un malade atteint d'une maladie du cerveau ou de la moelle, se contentaient de dire : « C'est nerveux, » — et passaient.

Aujourd'hui le praticien le plus obscur possède des clartés sur la neuro-pathologie, et il est bien convaincu que les signes des maladies du système nerveux sont des signes aussi certains que ceux des maladies du cœur ou du poumon. C'est l'ouvrage de Charcot. Dans ce changement, les précurseurs n'ont rien perdu. Il y a vingt ans à peine, Duchenne de Boulogne, l'initiateur si fécond, parcourant nos hôpitaux à la recherche d'une découverte nouvelle, passait inaperçu et incompris, malgré les leçons de Trousseau. Aujourd'hui, le dernier externe de la dernière promotion sait que Duchenne de Boulogne est une des gloires de la médecine française. C'est que ses travaux ont été mis en lumière par Charcot. D'autres que Duchenne sont redevables au talent de vulgarisation dont Charcot n'aimait guère qu'on lui fît un mérite, mais qu'il possédait au plus haut degré.

Il lisait tout ce qui se publiait, non seulement sur les maladies du système nerveux, mais sur toutes les questions importantes en médecine, et prenait des notes sur tout ce qu'il lisait. Tout ce travail, il l'épargnait à ses auditeurs. Assez mal doué au point de vue de l'expression, il s'était créé, par la précision, la clarté des termes, la netteté de l'articulation une forme oratoire dont il tirait les meilleurs effets dans l'enseignement. Il avait le goût de la démonstration objective ; il soignait particulièrement la présentation des malades, dont il savait faire saillir les caractères particuliers : lorsqu'il faisait une leçon sur les tremblemens, par exemple, il ne manquait pas de faire orner la coiffure de ses malades de longs plumets qui excitaient tout d'abord la gaîté de l'auditoire, mais réussissaient bientôt par la diversité de leurs oscillations à faire comprendre les différences qu'il s'agissait de démontrer. La plate-forme de son amphithéâtre était toujours garnie de dessins dont il était en mesure de fournir à l'occasion les esquisses, et qui reproduisaient soit des dispositions anatomiques, soit des expériences utiles à la démonstration. Il a été un

des premiers à utiliser les projections dans l'enseignement médical. Grâce à ses descriptions si vivantes et aux représentations variées qui les illustraient, l'auditeur sortait imprégné du sujet, qui restait fixé dans sa mémoire.

Ce n'est pas par ses leçons orales seules que Charcot a si puissamment contribué à la diffusion des connaissances sur les maladies du système nerveux. Il a fondé plusieurs revues qui répandaient les travaux de ses élèves, en même temps qu'elles faisaient connaître en France les résultats les plus importans des recherches faites à l'étranger. Par son enseignement et par l'appui qu'il a donné aux travailleurs, Charcot doit être considéré comme le patron de la neurologie en France.

Mais ce n'est pas seulement par l'enseignement que Charcot s'est acquis une célébrité européenne : c'est aussi par ses travaux personnels, qui ont mis au jour un nombre considérable de faits nouveaux. Si on n'entre pas dans des détails techniques, on peut exposer son œuvre en peu de mots. Il s'est principalement préoccupé de trois ordres de faits : les localisations fonctionnelles dans les centres nerveux; l'hystérie; l'hypnotisme.

Il y a peu d'années encore, les centres nerveux, bien qu'on les sût constitués de deux sortes d'élémens principaux, de cellules et de tubes nerveux, étaient considérés comme des masses homogènes où les diverses fonctions nerveuses avaient leur siège, mais sans localisation spéciale. Les physiologistes du commencement du siècle avaient bien vu que les nerfs sensitifs et les nerfs moteurs ne se perdaient pas dans les mêmes cordons de la moelle ; mais c'est surtout à partir du moment où on sut qu'à la suite de certaines lésions du cerveau il se fait dans la moelle des dégénérations à siège fixe, et que d'autre part certains cordons de la moelle peuvent être affectés systématiquement et primitivement, que la question des localisations dans la moelle entra vraiment dans la voie du progrès. Charcot est un de ceux qui ont le plus contribué à cette étude importante : il a éclairé l'anatomie pathologique et la clinique de la paralysie spinale de l'enfance, de l'amyotrophie spinale protopathique, de la paralysie labio-glosso-laryngée, de l'ataxie locomotrice, de la sclérose des cordons de Goll, des dégénérations secondaires de la moelle, de la syringomyélie, etc. Ces divers travaux ont montré que les différentes parties de la moelle, les cornes antérieures, les cornes postérieures de la substance grise, les divers cordons de la substance blanche, peuvent être lésés isolément, et que ces lésions systématiques entraînent des troubles spéciaux; chacune de ces structures a donc des fonctions particulières. Il est reconnu en effet aujourd'hui que les cornes antérieures de la substance grise ont des fonctions mo-

trices et trophiques, tandis que les postérieures sont plus particulièrement en rapport avec la sensibilité : que les cordons antérieurs et latéraux conduisent surtout l'influx moteur, tandis que les cordons postérieurs sont affectés à la conduction des sensations. Certaines combinaisons de troubles fonctionnels ne peuvent donc être produites que par des lésions complexes de la moelle : c'est cette notion qui a conduit Charcot à la découverte de la sclérose latérale amyotrophique qui atteint tout le système moteur, cellules et fibres, chez des malades atteints de troubles moteurs et de troubles trophiques. Cette combinaison, dont l'histoire est intéressante à plus d'un titre, porte le nom de « maladie de Charcot ».

En connexion avec la question des localisations, Charcot a encore éclairé plusieurs points importans de la pathologie médullaire. Il faut signaler en particulier les troubles trophiques des articulations : ses descriptions des arthropathies des ataxiques sont restées classiques, les Anglais leur donnent le nom de *Charcot's joint disease*.

Les fonctions des différentes parties du cerveau sont restées, jusque dans ces dernières années au moins, aussi obscures que celles des diverses structures de la moelle. Jusqu'à la découverte par Broca de la localisation des troubles du langage articulé, on considérait le cerveau comme une masse dont toutes les parties concouraient à toutes les fonctions dévolues à l'ensemble de l'organe. Mais même après la découverte de Broca on doutait si la substance grise de l'écorce et la substance blanche centrale avaient des fonctions propres dans les différentes régions du cerveau. L'inexcitabilité de l'écorce du cerveau était établie à l'état de dogme depuis Flourens. La physiologie expérimentale n'a démontré cette excitabilité, et une excitabilité spéciale suivant la région, que depuis moins d'un quart de siècle. Quant aux localisations dans l'écorce cérébrale chez l'homme, c'est Charcot qui a eu la plus grande part dans leur démonstration, qu'il a réalisée en grande partie à l'aide de faits personnels recueillis à la Salpêtrière et aussi à l'aide des observations et des pièces anatomiques qu'il savait attirer à la Société anatomique dont il était le président. Il démontra qu'il existe chez l'homme des régions de l'écorce du cerveau qui commandent les mouvemens localisés à un membre ou à un groupe de muscles du côté opposé du corps ; que, lorsque ces régions sont détruites, il en résulte une paralysie de ce membre ou de ces muscles, ou que, lorsqu'elles sont irritées par des lésions pathologiques, il s'ensuit des mouvemens convulsifs des mêmes parties. Il a donné en outre nombre de faits propres à démontrer que lorsque les fibres blanches qui descendent du

cerveau vers la moelle sont détruites ou irritées sur leur trajet, il se produit des troubles de la motilité analogues à ceux qui résultent de la destruction ou de l'irritation des régions de l'écorce cérébrale d'où proviennent les fibres. Une de ses premières études dans cet ordre d'idées a porté sur les lésions qui se trouvent au carrefour des fibres qui proviennent de la région sensitivo-sensorielle de l'écorce et de la région motrice, lésions qui déterminent des troubles combinés de la sensibilité et de la motilité. Dans ces dernières années, il a encore contribué à élucider l'histoire anatomique et clinique des troubles du langage.

Les études sur les localisations fonctionnelles dans l'écorce des hémisphères cérébraux avaient été précédées des travaux sur le trajet des fibres nerveuses qui se rendent du cerveau à la moelle et dont la situation à la base du cerveau fut éclairée par l'analyse de l'hémianesthésie et de l'hémichorée, c'est-à-dire de troubles de la sensibilité et du mouvement siégeant du côté opposé à la lésion cérébrale.

En dehors de ces travaux sur les localisations cérébrales, la pathologie cérébrale est redevable à Charcot d'études importantes sur l'hémorragie et sur le ramollissement, sur la thermométrie dans les maladies de l'encéphale. On pourrait encore citer nombre de recherches importantes sur la pathologie nerveuse, sur la compression de la moelle épinière, sur les tremblemens, sur la paralysie diphtéritique, sur le zona, sur les vertiges, l'ictus laryngé, la maladie de Ménière, la migraine ophthalmique, la migraine ophthalmoplégique, le pouls lent permanent, le goître exophthalmique, la cachexie pachydermique, les troubles de circulation de la moelle, la claudication intermittente, etc.

Un de ses principaux titres est d'avoir tiré du chaos des tremblemens la *sclérose en plaques disséminées*, qu'il a définitivement distinguée de la paralysie agitante. Après avoir isolé le type commun de cette maladie, il en a décrit un grand nombre de formes frustes, et il en a fait une des maladies les mieux connues.

C'est à ses travaux sur l'anatomie pathologique, sur le rhumatisme chronique et surtout sur les maladies du cerveau et de la moelle épinière qu'il doit sa réputation dans le monde médical; mais le public l'a surtout connu par ses travaux sur l'hystérie et sur l'hypnotisme. La place de l'hystérie dans l'histoire avait été bien indiquée par Calmeil, et Briquet en avait fait une étude clinique qui ne pouvait guère être dépassée. Cependant Charcot a ajouté à l'histoire de l'hystérie des chapitres importans, la description de la grande attaque, des stigmates permanens et en particulier des troubles de la sensibilité générale et spéciale, des zones hystérogènes, des contractures, de la chorée rythmée,

du mutisme, des paralysies, des troubles circulatoires et trophiques, du transfert. Il a mis en relief l'hystérie masculine et l'hystérie infantile, l'influence du traumatisme sur l'évolution de cette névrose.

Quant à l'hypnotisme, la violence des attaques dont il a été l'objet peut donner la mesure du rôle qu'il a joué dans l'étude de cette question. Quelles que soient les objections qu'on ait pu faire à la description qu'il a donnée des différens états connus sous le nom d'hypnotisme, il est certain qu'en appliquant la méthode nosographique à cette étude, Charcot a permis de faire entrer dans le domaine des sciences d'observation des phénomènes regardés jusque-là comme à peu près inaccessibles. Non seulement, il a consacré la renaissance de l'hypnotisme sous une forme scientifique mais il l'a vengé de ses mésaventures académiques en lui faisant faire une rentrée triomphale à l'Académie des sciences. Ceux qui se souviennent de l'état des esprits sur cette question en 1883 conviendront peut-être que Charcot ne manqua pas de courage en appuyant sa candidature à l'Institut par une lecture sur l'hypnotisme où il exposa sa méthode. Cette méthode, il l'a résumée lui-même. Au lieu de se lancer, dit-il, à la poursuite de l'inattendu, de l'étrange, il convient, quant à présent, de s'attacher à saisir les signes cliniques, les caractères physiologiques facilement appréciables des divers états et phénomènes nerveux produits : de se renfermer d'abord dans l'examen des faits les plus simples, les plus constans, de ceux dont la réalité objective est le plus facile à mettre en évidence, n'abordant qu'ensuite et toujours avec circonspection les faits plus complexes ou plus fugitifs; de négliger même, systématiquement, du moins à titre provisoire, ceux d'une appréciation beaucoup plus délicate, qui pour le moment ne paraissent se rattacher par aucun lien saisissable aux faits physiologiques connus. C'est en grande partie, suivant lui, parce que ces précautions si simples ont été trop souvent négligées que les recherches sur l'hypnotisme considéré comme névrose expérimentale, recherches destinées certainement à porter quelque jour la lumière sur une foule de questions, non seulement de l'ordre pathologique, mais encore de l'ordre physiologique ou psychologique, autrement presque inaccessibles, n'ont pas donné jusqu'ici tous les fruits qu'on en peut attendre.

Outre sa distinction des états nerveux compris sous le nom d'hypnotisme : — état cataleptique, état léthargique, état de somnambulisme provoqué; — on lui doit des études particulières d'un certain nombre de phénomènes observés dans l'état hypnotique : l'hyperexcitabilité neuro-musculaire, la suggestion par l'intermédiaire du sens musculaire, l'hémiléthargie, l'hémicata-

lepsie, la persistance à l'état de veille de phénomènes provoqués dans l'état hypnotique, les hallucinations visuelles provoquées. Son enseignement est rempli de faits montrant les applications que l'on peut faire de l'hypnotisme pour l'interprétation d'un grand nombre de symptômes de la série hystérique.

On peut encore citer de Charcot quelques travaux sur la pathologie mentale.

Du reste, si rien de ce qui touche la médecine ne le laissait indifférent, il ne négligeait pas non plus la littérature, ni les arts qui, sous diverses formes, venaient illustrer ses descriptions scientifiques. Il aimait à dessiner tout ce qui lui passait sous les yeux; de ses voyages il rapportait des albums couverts de croquis, et sur la table du jury d'examen il laissait souvent des représentations des candidats qui ne manquaient pas d'allure. On retrouve la trace de son goût pour le dessin et pour la peinture, non seulement dans sa maison qu'il a décorée de peintures sur faïence et sur émail, mais aussi dans ses livres, qu'il a souvent ornés d'illustrations précieuses.

Il connaissait la plupart des musées de l'Europe et il en avait rapporté des documens dont il a tiré parti dans plusieurs travaux intéressans, sur une représentation d'après nature de la *Danse de Saint-Guy* de Breughel, sur une esquisse de Rubens représentant une démoniaque, sur quelques marbres antiques concernant les études anatomiques, avec Dechambre, et enfin pour les études en collaboration avec M. Paul Richer sur les démoniaques dans l'art et sur les difformes et les malades dans l'art.

A cette énumération des travaux personnels de Charcot, il faudrait ajouter bon nombre de travaux de ses élèves auxquels il fournissait sans compter non seulement les documens qu'il avait pu recueillir à l'hôpital ou dans la pratique privée, mais encore des notes bibliographiques, des extraits de traductions qu'il prenait le temps de faire pour eux. Ce n'est pas dire qu'il n'ait jamais tiré aucun profit de la collaboration de ses élèves; mais dans ces travaux communs il avait toujours sa part et le plus souvent la meilleure. Du reste, on ne pourrait guère mieux caractériser les liens qui unissaient le maître et les disciples qu'en rappelant les paroles que lui adressait, lorsqu'il s'agissait de fêter son entrée à l'Institut, celui qu'il appelait lui-même le plus illustre de ses élèves, le professeur Bouchard : « Ce n'est pas le savant, l'inventeur, le critique, le professeur que nous venons fêter, nous sommes ici parce que vous avez été notre éducateur; parce que vous êtes le maître et parce que nous sommes de votre école; parce que votre doctrine nous a guidés, parce que votre méthode nous a servis; parce que vous nous avez indiqué les points à élucider et tracé la

route à suivre ; parce que vous avez modéré nos enthousiasmes ou relevé nos courages ; parce que vous vous êtes associé à nos travaux, et que vous n'avez pas dédaigné de nous associer aux vôtres. Dans les passages difficiles, vous avez pris le gouvernail. Vous avez bien conduit notre barque. C'est aujourd'hui la fête du patron, c'est aussi la fête de l'équipage. »

Charcot encourageait ses élèves et les aidait de tout son pouvoir ; mais, même à ce point de vue, il n'abandonnait pas sa direction générale. Pour lui-même il ne recherchait ni places, ni honneurs en dehors de la carrière scientifique qu'il s'était tracée ; il ne voulait pas disséminer ses efforts, il avait pour cela de bonnes raisons. On ne l'a jamais vu briguer les charges administratives, ni les présidences multiples ; il n'a guère été président que de la Société anatomique et il s'est démis de ses fonctions le jour où elles ne pouvaient plus lui être utiles pour son enseignement de l'anatomie pathologique. Il n'a jamais cherché à étendre son influence en dehors du domaine scientifique, et il n'en sortait guère que lorsqu'il s'agissait d'aider ses élèves. Mais ce n'est pas à leur reconnaissance que Charcot a dû sa renommée, c'est à son mérite incontesté parmi ceux qui sont en mesure de le juger. Le professeur Pick, de Prague, n'a fait qu'exprimer l'opinion du monde savant, lorsqu'il dit : « La France a perdu son plus grand médecin, celui qui dans son domaine pouvait être mis sur le même rang que Renan et Taine, les deux grands morts de l'an dernier... Et ce n'est pas seulement la France qui pleure sur cette tombe du maître des neurologistes, mais le monde médical tout entier, car son œuvre a dépassé les limites de sa patrie. Le secret de sa grandeur et des progrès de notre science est dans ce fait qu'en lui les qualités du savant français avaient été portées dans toute leur pureté à un degré incomparable, si bien qu'on a pu dire qu'il personnifiait le génie national. »

Charcot ne s'est pas seulement préoccupé de la science et de l'enseignement de la médecine, il était médecin, et, pendant toute sa carrière, il a rempli ses devoirs professionnels avec l'exactitude qui était sa règle en toutes choses. Pendant son internat, on le vit lutter contre une épidémie meurtrière du choléra ; pendant le siège, on le vit prodiguer ses soins aux blessés et aux malades de l'armée que la Salpêtrière avait reçus dans des constructions temporaires. Malgré sa rudesse apparente il s'était acquis et il a conservé jusqu'aux derniers jours l'affection de toute la population de cet immense hospice. C'est que tous, qu'il en eût ou non la charge, étaient sûrs de le trouver prêt, à l'heure où ils en auraient besoin, à venir à leur secours. Même lorsqu'il était le plus absorbé dans le travail du laboratoire, si l'interne venait lui

dire : « Il y a là-bas au bâtiment de la Vierge une vieille infirmière qui est malade et vous demande, » il ne recevait aucune réponse, mais il ne se répétait pas, sachant bien ce qui allait se passer. Le travail du laboratoire achevé, la visite des malades terminée : « Allons au bâtiment Lassay, » disait le maître, et on partait par la pluie ou par la neige, et s'il n'avait plus de remède à trouver, il savait les mots qui réconfortent et qui rendent de l'espoir aux désespérés. Charcot a trouvé dans le personnel de la Salpêtrière un dévouement sans limite. Lorsqu'il faisait son cours libre, et qu'il était réduit à ses seules ressources, la préparation de ses conférences était comme la préparation d'une fête, c'était l'affaire de chacun et de tous, et tous se réjouissaient à la vue de la marée montante des disciples... Ce dévouement, il l'avait gagné.

Charcot a vu passer dans son cabinet de consultations des malades de tous les pays de l'Europe et de l'Amérique; il en est venu de l'Afrique et du fond de l'Asie. Ce n'était pas seulement sa célébrité de savant qui les attirait, c'étaient ses qualités de médecin. C'est que, quand il ne savait pas guérir, il savait soulager et consoler.

Bien que les drogues tiennent peu de place dans son enseignement et dans ses travaux, il ne se désintéressait pas du traitement, mais c'était un empirique en thérapeutique; il tenait peu de compte des déductions du laboratoire, il préférait les remèdes qui avaient fait leurs preuves dans la médecine humaine. Charcot est un de ceux qui ont le plus contribué à la vulgarisation, dans le traitement des maladies nerveuses et par suite dans l'hygiène générale, de l'hydrothérapie qu'il avait vue fonctionner dans les mains de Fleury et dont il avait expérimenté sur lui-même les effets. Il a présidé à la fondation à la Salpêtrière d'un établissement d'hydrothérapie qui peut servir de modèle. Il a fait accepter l'isolement, dans le traitement des psycho-névroses pour lesquelles la séquestration n'est pas nécessaire, et en particulier dans le traitement de l'hystérie. C'est sous ses auspices qu'a été installé à la Salpêtrière le service électrothérapique. On peut rappeler encore ses travaux sur le traitement de la paraplégie du mal de Pott par les pointes de feu, sur le traitement du vertige auriculaire par le sulfate de quinine, sur la compression de l'ovaire dans l'hystérie, etc. Dans un article récent, sur *la foi qui guérit*, il a donné l'interprétation de la médecine morale comme il la comprenait. Il s'est servi de l'hypnotisme comme moyen d'étude; mais en dehors de l'hôpital, il est douteux qu'il l'ait jamais utilisé comme moyen thérapeutique. Du reste, depuis que l'hypnotisme est entré décidément dans la période des applications, il a été délaissé dans l'enseignement de la Salpêtrière.

La physionomie de Charcot a évoqué longtemps le souvenir du Premier Consul; le soin avec lequel il se rasait la face et les tempes, ses cheveux plats, contribuaient à entretenir l'illusion. Avec l'âge, les traits s'étaient épaissis, mais le regard avait conservé son énergie; l'embonpoint l'avait fléchi et accentuait la voussure familiale, mais l'attitude était restée ferme et indiquait la force.

Ceux qui connaissaient le professeur, le savant et le médecin, et savaient quelle somme considérable de travail il était capable de fournir, ne pouvaient pas douter que Charcot jouissait d'une organisation physique à toute épreuve. Leur respect et leur admiration n'auraient pu que s'accroître s'ils avaient su qu'il n'en était rien. Depuis le début de ses luttes, Charcot suivait par l'analyse chimique les oscillations d'un mal qui subissait l'influence des intempéries, du travail physique et intellectuel et des émotions morales. Il n'en ignorait pas les risques, qui sous son inspiration ont fait l'objet de deux mémoires de ses élèves; il savait que le lendemain n'était pas sûr; mais à voir son zèle sans défaillance ceux qui l'aimaient s'habituaient au danger, lui-même finit par l'oublier. Quand on lui rappelait le danger d'un excès de travail, il répondait: « Que voulez-vous, je n'ai pas fini, et puis le travail est encore le meilleur tonique. » Il était sujet, entre autres accidens de sa maladie, à des douleurs lombaires extrêmement violentes qui le tourmentaient pendant de longues périodes où il interrompait rarement ses travaux, faisant sa visite à l'hôpital, recevant des malades à sa consultation pendant six ou sept heures sans désemparer, et, le soir, préparant sa leçon du lendemain. Ceux de ses patiens qui remarquaient quelquefois une distraction de son regard ignoraient qu'il tenait à grand'peine la place en calmant ses propres douleurs avec des boules d'eau chaude dissimulées dans le dossier de son fauteuil.

L'état de sa santé et l'incertitude du lendemain, qui ne lui permettaient pas de perdre ses forces et son temps, font comprendre certaines irritations contre les obstacles, certaine intolérance de la contradiction. Il fallait se presser et profiter de toutes les occasions. Ses élèves concouraient à son succès, il les soutenait avec toute son énergie. On lui a reproché l'âpreté qu'il mettait à ces luttes; ceux qui connaissent bien les mœurs de l'école voudront peut-être admettre qu'il différait surtout de ses adversaires par la franchise. Du reste, en général, ceux à l'élévation desquels il a contribué ne se sont pas montrés inférieurs à leur situation; si on peut citer quelque exception, ce n'est pas à un défaut de son jugement qu'il faut l'attribuer, ni au besoin de prouver sa puissance : c'est à une particularité de son tempérament. Charcot a

toujours été incapable de faire de la physiologie expérimentale; la moindre opération, même sur les animaux, lui causait une répugnance invincible : il ne pouvait pas supporter les gémissemens.

Charcot avait assez de célébrité et de puissance pour avoir droit à des ennemis. Ils ne lui manquèrent pas; il n'en souffrait guère que quand ils sortaient de son école. Il méritait bien des ennemis combattant face à face; mais il en a eu d'autres. Pendant de longues années, un malfaiteur qui n'était pas ignorant des choses médicales l'a poursuivi de lettres anonymes lui annonçant sa fin prochaine. Ce criminel, par bonheur, ne connaissait rien à la maladie de Charcot, mais il réussissait à l'irriter et à inquiéter sa famille.

Si Charcot a pu mériter des inimitiés comme chef d'école, il n'en méritait pas comme homme privé : il a conservé jusqu'à son dernier jour des amis de jeunesse qui tenaient la première place dans son affection. La plupart de ses élèves étaient restés ses amis, et ceux qui l'avaient quitté pour aller bâtir ailleurs lui étaient encore attachés par une sympathie profonde.

Charcot avait le culte du foyer où il avait toutes ses joies. Le plus grand malheur qu'il pût craindre pour lui et pour les siens, c'était d'en être éloigné à sa dernière heure.

La Salpêtrière, son autre maison, l'a reçu au retour du funèbre voyage et lui a fait des funérailles dignes de lui. Ses collègues, ses élèves, ses malades sont venus lui rendre un dernier hommage dans cet asile où, pendant plus de trente années, il a servi la cause du progrès. Ceux mêmes qui passaient pour ses ennemis ont tenu à honneur de lui apporter leur témoignage de respect. C'est que le respect s'impose à ceux qui connaissent l'œuvre de Charcot. Si nous considérons cette œuvre dans son ensemble, nous n'y trouvons pas de ces découvertes qui changent brusquement la direction de la science, ni une méthode qui lui ouvre une voie nouvelle. Charcot n'avait pas à créer la neurologie; mais, en suivant la méthode anatomo-clinique que Laënnec avait appliquée avec tant de succès à une autre branche de la pathologie, il l'a éclairée d'un jour nouveau, et il a su la rendre accessible. L'école de la Salpêtrière et son enseignement ont été constitués de toutes pièces par son initiative et sa persévérance. Il laisse une institution unique dans son genre. Charcot a été un des maîtres les plus utiles à la science médicale.

Ch. Féré.

LES ENNEMIS DE L'ARMÉE

I

Avez-vous vu dans les journées chaudes et lourdes un taureau piqué des taons? Ils l'accompagnent de leur nuée bruyante, tandis qu'il traîne la charrue. Sa force ne lui sert de rien contre eux, et ils volent à leur gré, de ses membres que le travail occupe à sa tête immobile sous le joug. Lui, trace son sillon, d'un pas égal, et on le croirait insensible si de petites gouttes de sang ne disaient qu'il souffre et ne se plaignaient pour lui.

Ainsi un monde ailé et venimeux s'agite autour de l'armée. Une littérature est née qui, sous prétexte de peindre les mœurs militaires, les insulte et, sous prétexte de juger les officiers, les calomnie. Son aiguillon est une plume et ses bourdonnemens se croient des pensées. Vouée à la défense des autres, l'armée n'a pas le droit de se défendre elle-même. Elle se tait donc, mais elle entend, et parfois se demande s'il est juste qu'elle souffre toujours, de l'ennemi durant la guerre, et des siens durant la paix.

Aux champs, lorsque l'essaim est trop nombreux et trop tenace, le laboureur cueille à la haie prochaine une branche de saule ou de houx : promenée sur les flancs du patient serviteur, elle suffit à chasser les mouches jusqu'à l'heure où l'ombre engourdit leurs ailes et endort leur importunité. Ne couperons-nous pas aussi notre branche de houx?

Car il ne s'agit pas ici de livrer bataille à tous les ennemis de l'armée. Dans le monde où l'on pense, elle a contre elle trois sortes d'adversaires, fort inégaux de taille et de griefs. Les premiers condamnent son principe : ils tiennent pour illégitime la force, qu'elle représente. Les seconds condamnent son objet : ils

ne croient pas à la patrie, qu'elle défend. Les troisièmes condamnent ses pratiques : ils en veulent aux institutions militaires qu'elle perpétue.

Les plus destructeurs et les moins dangereux à la fois sont les mystiques rêveurs d'un avenir où la force n'aurait plus de place. Eux-mêmes en tenaient bien peu, jusqu'ici, dans le présent. A peine quelques écrivains modestes avaient confié leur espérance à des livres qui leur gardaient le secret, à peine quelques doux obstinés refusaient, au nom de leur conscience, le devoir militaire, et la plupart se trouvaient parmi ces Slaves, il y a peu d'années encore si lointains. Mais il a suffi que l'un d'eux fût Tolstoï pour changer l'utopie en doctrine. Après avoir épuisé la gloire de charmer le monde, Tolstoï a voulu la gloire de le convertir. Le génie de la race avait préparé le génie de l'homme à ces sollicitations de l'idéal : l'homme a donné aux tendances qui flottaient, brumeuses, dans la race, le relief, la couleur, la vie. Où il n'y avait avant lui que le vague d'un rêve, il a vu et révélé la loi d'une société nouvelle. Mystère de la puissance réservée aux grands penseurs : c'est de leur temps et de leur pays qu'ils reçoivent les élémens de leurs idées, et à peine ont-elles passé par leur cerveau qu'elles n'appartiennent plus ni à une nation ni à une époque; plus ils y mettent d'eux-mêmes, plus elles deviennent universelles; ils sèment dans l'avenir et pour tous, la vérité ou le mensonge. Or, pour Tolstoï et son école, le dernier mot de toute sagesse est : céder. Le détachement évangélique n'est pas seulement la perfection de la vie intérieure, mais la loi nécessaire de l'ordre social. Que la violence menace l'individu dans sa liberté, la famille dans l'héritage paternel, la nation dans son territoire, le devoir est unique : ne pas opposer de force au mal, lui abandonner ce qu'il désire, et en face de l'injustice, comme les économistes en face de la richesse, laisser faire et laisser passer. La violence sera submergée par cette douceur victorieuse comme le naufragé par l'Océan. A celui-ci non plus la mer ne dispute pas la place, elle cède à tous ses mouvemens, se laisse battre par ses derniers efforts et pourtant elle le lasse, le tue, et l'ensevelit. Ces mystiques haïssent l'armée parce qu'elle est la force, parce qu'en opposant la violence à la violence, elle ajoute un mal à un mal, parce que ses vertus mêmes et son honneur rendent l'homme rebelle à l'intelligence de la douceur, et par suite retardent l'avènement de la civilisation véritable.

Le jour où ces doctrines menaceraient de se propager, il sera, malgré l'autorité d'un grand nom, facile d'affermir contre elles la raison publique. Leur fausseté est à la racine même. L'erreur de cette philosophie est d'imposer comme loi à la société tout

entière une règle que la religion même se contente de conseiller à l'individu comme un moyen de perfection. Qu'un homme renonce à défendre son droit contre l'injustice, il exerce sa souveraineté sur ce qui lui appartient, et c'est pourquoi son indifférence peut être vertu. Que le génie de Tolstoï inspire en même temps à tous les hommes cet abandon généreux, le problème sera non seulement résolu mais supprimé, puisque chacun s'offrant au sacrifice, nul n'exigera rien de personne; et ce serait une belle paix, à moins que, la nature humaine se survivant dans une forme imprévue d'égoïsme, on se battît alors pour se donner comme aujourd'hui pour se prendre. Mais ce que l'Évangile n'a pas obtenu, nulle philosophie n'a chance de l'obtenir; et le monde continuera à mettre en présence des hommes résolus à maintenir leur droit et des hommes résolus à usurper sur lui. Abolir dans ce monde toute puissance coercitive, sous prétexte de consacrer la fraternité, est-ce mettre fin au règne de la force? Non : en libérant de tout obstacle la violence, en déniant au droit le droit de se défendre, c'est détruire uniquement la force qui protégeait la justice et rendre irrésistible la force de l'iniquité. Si cette impassible tolérance du mal est le bien de la société, elle est le devoir de chacun : nul ne doit donc porter secours à personne. Que devient alors la fraternité? Elle impose de céder à qui prend sans titre, elle dispense d'aider qui défend son bien : les mauvais nous seraient-ils plus frères que les bons? Et en même temps cette étrange logique demande à chaque homme de devenir victime de tous; non seulement d'aimer son prochain comme soi-même, mais de préférer son ennemi à soi, et l'injustice d'autrui à son propre droit; elle ordonne à la fois à la société un égoïsme passif, et une générosité surhumaine à l'individu. Comment de cette confusion sortirait-il un ordre meilleur, et par quel mystère la violence, n'étant plus contenue, serait-elle détruite? Supposer qu'elle aura honte de ses succès est supposer qu'il y a en elle un esprit de justice : s'il n'existe pas aujourd'hui, naîtra-t-il quand le triomphe sans péril des méchans, et la patience sans bornes des bons, passés dans les mœurs, auront faussé la conscience générale, et que les spoliateurs seuls sembleront sûrs de leur droit? Quand même presque tous seraient domptés par le miracle de la douceur, il suffit que quelques-uns demeurent rebelles pour rendre vains tous les sacrifices et tout l'espoir. Si la force est en soi illégitime, peu importe le nombre et la faiblesse de ceux qui violent l'ordre, et le monde reste à la merci d'un enfant vicieux, sans même que la servilité ait, comme à d'autres époques, pour excuse la peur. Quels principes pour l'honneur d'un principe! A quelle

barbarie peut conduire l'amour de l'humanité! Quelle force ne faut-il pas à un grand esprit pour ne rien voir de l'évidence! Et valait-il la peine de perdre tant de droiture, de charité, de courage et de génie, à légitimer dans un sophisme la plus égoïste, la plus anarchique, la plus immorale des lâchetés, la capitulation sans lutte du bien devant le mal!

C'est qu'il ne suffit pas de s'élever pour se rapprocher du vrai, on peut le dépasser par l'élan qu'on met à l'atteindre, et l'on sombre aussi dans les hauteurs. Tolstoï a oublié le mot de Pascal : « L'homme n'est ni ange ni bête. » Faire des lois pour l'ange seul est livrer le monde à la domination de la bête. Précisément parce que nous sommes esprit et corps, la force est un élément nécessaire de l'ordre humain; elle répond à l'un des élémens de notre double nature, et ce qu'il y a de matériel en elle convient à ce qu'il y a de matériel en nous. Ce n'est pas assez dire : sans cette force qui est matière, ce qu'il y a dans le monde de plus immatériel, le droit, périrait. La puissance physique dont chaque homme a sa part lui donne action sur les personnes et sur les choses. Si par ignorance, par passion, par perversité, par folie, il agit mal et pour le mal, comment arrêter ce mal contempteur de la force? Vous ferez appel à la raison? il ne comprend pas; à la conscience? elle est muette; à la douceur? il en profite; à ses remords? il pille ou tue en les attendant. Rien n'arrêtera cette puissance scélérate des muscles et des os, sinon une résistance d'os et de muscles. C'est pourquoi le premier effort de toutes les sociétés, quand elles sortent de la barbarie, est de constituer une force collective qui, au nom de tous, réprime les abus de la force individuelle, et cette institution est un triomphe de l'idée sur la matière. Mieux cette force est organisée contre les violens, soit du dedans, soit du dehors, moins elle a à sévir : la crainte qu'elle inspire suffit à maintenir dans l'ordre ceux qui seraient tentés de le troubler, et ainsi non seulement elle assure le droit, mais elle perpétue la paix. Et si, dans le monde actuel, la violence se révolte encore, cela prouve seulement que la force n'est pas encore parvenue à cette perfection nécessaire où l'injustice sera sûre de la défaite et du châtiment.

Il est superflu de s'étendre sur ce sujet. Les erreurs les plus nobles ne sont pas les plus contagieuses. Il n'est guère à craindre qu'un maître, en proposant aux hommes pour loi unique le sacrifice, prenne empire sur un grand nombre. Les plus pressés de voir l'avènement de sa réforme seront les cupides, les haineux et les violens à qui elle livrerait le monde. Il ajoutera peut-être une secte religieuse de plus à la multitude de celles qui existent, il ne chan-

gera pas la loi de la société humaine. L'équilibre naturel de l'esprit français nous préserve contre les magnificences désordonnées de l'imagination. Et si l'armée n'a à redouter que les mystiques, elle continuera jusqu'à la fin du monde à défendre la société et eux-mêmes contre les conséquences de leurs doctrines.

Les socialistes, au contraire, sont les amis les plus déterminés de la force. C'est sur leur nombre que la plupart fondent leur droit, tous leur espoir; c'est sur l'autorité publique qu'ils comptent pour imposer leur volonté. Mais les socialistes sont les négateurs de la patrie. Elle leur paraît, dans chaque contrée, créer une unité factice entre des classes dont les intérêts sont divers, opposés, dont les unes, spoliées séculairement par les autres, ont avant tout à se libérer et à revendiquer. Le lien véritable entre les hommes n'est pas la proximité des demeures et la parenté, si éloignée, de la race, mais la ressemblance des conditions, des travaux, des sentimens. C'est pourquoi toutes les grandes puissances du monde, l'argent, le commerce, la science, la religion sont internationales. Un prolétaire et un capitaliste nés et électeurs à Paris sont beaucoup plus étrangers l'un à l'autre que le premier aux ouvriers, le second aux rentiers de Berlin et de Londres. L'avenir est à un ordre social où les intérêts similaires sauront dans le monde entier se concerter et se défendre; où, par suite, les travailleurs à leur tour formeront un seul parti. Les armées nationales, en soutenant l'institution caduque de la patrie, entretiennent la guerre civile dans l'univers; lient dans chaque pays la multitude aux desseins des classes privilégiées qui partout gouvernent encore; tiennent isolés et rendent ennemis les prolétaires dont l'union ferait la force; empêchent le triomphe du quatrième État.

Comme les socialistes ne s'adressent pas aux instincts élevés, mais aux passions violentes, comme ils ne parlent pas de renoncer, mais de jouir, leur propagande a une tout autre efficacité que celle des mystiques, et leur parti, déjà redoutable, s'accroît chaque jour. C'est lui qui dans l'avenir menacera le plus dangereusement l'armée. Alors il faudra prouver qu'en protégeant la patrie l'armée ne garde pas seulement les ruines du passé, que chaque nation est le défenseur historique de certaines idées, de certaines vertus, toutes nécessaires à la civilisation commune, et travaille par un effort particulier au bien général. Il faudra rechercher si l'unité d'une politique faite au nom du genre humain, et inspirée par les races les plus nombreuses, n'étoufferait pas, avec la volonté indépendante et le génie varié des races qui s'appelleraient désormais

la minorité, des forces précieuses, et n'appauvrirait pas l'univers. Il faudra enfin soumettre à l'examen cette fraternité entre les travailleurs qu'on annonce comme la plus féconde réforme de l'avenir. Les lois votées en Amérique contre les émigrans chinois, les mesures d'expulsion réclamées par les ouvriers français contre les ouvriers étrangers présagent-elles cette entente? Les artisans des contrées où la matière et la main-d'œuvre sont chères accepteront-ils la concurrence des contrées où la matière et la main-d'œuvre sont à vil prix? Suffira-t-il à leur bonheur de penser qu'ils seront réduits à la faim par leurs frères et non par des capitalistes? Persuaderont-ils à ces frères de travailler partout aux mêmes prix qu'eux, malgré la différence des climats et des besoins? Sinon, ne leur faudra-t-il pas, sur le sol où ils vivent, se réserver la clientèle qu'ils n'appelleront plus nationale? Le conflit ne se compliquera-t-il pas des contradictions entre les intérêts de ceux qui produisent et de ceux qui consomment? Ces intérêts contraires n'auront-ils pas besoin, pour se soutenir, d'une force? N'est-il pas probable qu'on se disputera les marchés comme autrefois les territoires, au besoin par les mêmes moyens? que sous l'état ouvrier, comme sous l'état bourgeois, les familles humaines resteront distinctes, rivales, et armées?

Mais, à l'heure présente, cette démonstration aussi serait superflue. Le parti socialiste résiste encore partout à la logique de ses doctrines. Il ajourne les attaques contre l'armée. Si violemment qu'il condamne l'ordre social, il ménage la patrie, comme si sa raison n'avait encore pu persuader son cœur. On dirait Coriolan qui marche à la vengeance contre ses concitoyens, et qui s'arrête à l'aspect de sa mère. Ces jours derniers, au parlement d'Allemagne, Bebel et Liebknecht déclaraient que leurs partisans accompliraient, en cas de guerre, tout leur devoir de soldats. Et à cette affirmation répondait à la tribune française une affirmation semblable : M. Jaurès et ses amis ont attesté que les champions les plus hardis de la cause sociale seraient, sous les plis du drapeau tricolore, les plus fidèles défenseurs de la France attaquée. Que ces paroles si nettes soient, dans l'un ou l'autre pays, sorties de lèvres sincères ou de lèvres politiques, que les chefs aient satisfait à leur conscience ou compris combien toute tiédeur envers la patrie nuirait à leur cause dans l'opinion publique, le résultat est le même : auprès de ceux qui seront les plus redoutables ennemis de demain, l'armée trouve aujourd'hui du respect.

Les petits adversaires qui mènent le plus de tapage contre elle n'ont emprunté ni à la race slave son idéal mystique, ni à la

race allemande sa logique socialiste ; ils sont de leur pays, et, par une habitude toute française, critiquent ce qu'ils ne songent pas à détruire. Sans contester la nécessité de l'armée, de jeunes écrivains, après leurs années ou leur année de service, se donnent, depuis quelque temps, pour tâche de raconter la vie qu'ils ont menée; ils ont fondé la littérature de caserne.

Autrefois de telles études n'auraient trouvé ni écrivains ni lecteurs. Les classes lettrées échappaient à l'armée. Le bel ordre de ses revues durant la paix, le nom de ses victoires durant la guerre, suffisaient au patriotisme des Français : ils la contemplaient de loin et de masse comme un décor, sans curiosité des mécanismes qui la faisaient mouvoir et du métier auquel la plupart restaient, de la naissance à la mort, étrangers. Seuls les soldats auraient trouvé quelque intérêt à l'étude de leur existence, mais les soldats ne lisaient guère. Cette littérature est née du service obligatoire. Les lois nouvelles ont créé à la fois le public et les écrivains. Comme chacun passe par l'armée et lui appartient vingt-cinq ans, chacun reste curieux de la vie qu'il a menée, de celle qui l'attend encore. De jeunes débutans ont compris qu'ils trouvaient là tout à souhait, et le « document humain » dont le talent a besoin pour prendre à la vérité ses attitudes et sa couleur; et le sujet populaire qui transforme le talent en succès; et le moyen de tirer de leur propre vie leur premier roman. Ils sont donc entrés dans l'armée comme les peintres en loge. Le hasard de leur numéro et de leur taille leur fournit le modèle : fantassins, artilleurs, cavaliers, ils décrivent la partie du monde militaire qu'ils ont sous les yeux, au sujet de tous les faits tiennent registre de toutes leurs impressions, et voilà la matière d'un livre!

Par cela même qu'ils sont Français et jeunes, ils ont deux raisons pour une de juger hardiment les institutions, les hommes, d'être sévères à tout, excepté à eux-mêmes. Il était donc naturel que dans leurs récits la critique eût sa place. Mais puisque de jeunes Catons, en traversant notre armée, avaient senti s'éveiller en eux des âmes de censeurs, on aurait attendu d'eux une critique parfois excessive, mais du moins fortifiante, et digne de soldats. Il eût été logique, s'agissant de l'armée, qu'ils s'inquiétassent de l'intérêt national; c'eût été leur rôle de comparer les hommes qu'ils ont eus pour compagnons et qu'ils sont eux-mêmes, à ces anciennes troupes dont quelques représentans vivent encore et dont l'histoire ne mourra pas; tout en constatant les qualités et les ressources qu'offrent les nouvelles, de chercher si l'animal de guerre façonné par l'ancienne méthode n'était pas supérieur pour son terrible emploi. Il eût été digne de penseurs et de Français d'examiner

le principe sur lequel repose toute notre défense, d'étudier si la force est dans la multitude, de se demander si nous ne sommes pas allés d'un extrême à un autre, et si, après nous être contentés de la qualité sans le nombre, nous ne nous leurrons pas aujourd'hui du nombre sans la qualité. C'était leur droit de dire qu'en jetant un regard sur nos forces, il semble voir les réserves admirables d'une armée, et qu'on cherche l'armée elle-même. Et l'audace de leurs critiques aurait rendu peut-être un signalé service, s'ils avaient démontré qu'il reste encore, pour achever l'œuvre, à ajouter à ces réserves cette armée de métier, la pointe d'acier de la lance, l'avant-garde toujours prête à recevoir ou à porter le premier choc, à parer aux surprises, le bouclier solide derrière lequel la nation assurera son armure.

Voilà précisément ce à quoi ils songent le moins. L'originalité de leurs livres est d'être écrits sur l'armée par des hommes qui ne pensent ni ne sentent en soldats. C'est en professionnels de la société civile qu'ils jugent la société militaire, c'est le contraste entre leurs mœurs et les siennes qui fait leur étude et leur scandale. Ils la traversent avec les idées qu'ils y ont apportées, sans se laisser pénétrer par elle. Ils la voient comme une contrée étrangère, de ce regard extérieur qui ne va au fond de rien, erre sur la surface des choses; ils racontent le monde qu'ils ont parcouru, comme certains voyageurs dédaigneux de le comprendre et irrités de n'en avoir pas était compris. Vigny était penseur et soldat, c'est pourquoi, la vie des armes lui apparaissant sous son double aspect, il la résuma en ces mots : *Grandeur et Décadence militaires.* A eux la grandeur ne s'est pas révélée, ils n'ont senti que les servitudes, et n'ont écrit que « leurs prisons ».

Et c'est pourquoi, si variées que soient les armes et les garnisons décrites, le livre est toujours le même. En voici le résumé. L'armée est une machine de mort qui ne chôme pas plus dans la paix que dans la guerre. Par les batailles elle tue les corps, par l'éducation elle tue les intelligences et les caractères. Abruti par l'activité stérile et monotone dans laquelle il tourne comme un écureuil dans sa cage, affaibli par l'excès des fatigues et l'insuffisance des vivres, maltraité par quelques-uns de ses supérieurs, exploité par d'autres, humilié par tous, corrompu de goûts et de sang par les plaisirs vils qui sont l'unique délassement de cette existence, le soldat est la victime de ses chefs. Infatué de son grade, persuadé qu'il est infaillible parce qu'il est toujours obéi, inconscient de sa dureté ou de ses négligences, puisque la plainte de ses victimes deviendrait la plus grave de leurs fautes, incapable d'initiative, dédaigneux de l'étude, l'officier est la victime d'une tradi-

tion fausse. Et cette tradition fait, de ceux qui obéissent, des patiens, et, de ceux qui les commandent, des bourreaux.

Enfermons donc notre examen dans les limites que l'attaque a tracées. Examinons si l'armée condamne les Français à la souffrance physique, à l'abaissement intellectuel, à la dégradation morale. Prouvons que si, à certaines époques, quelques-uns de ces abus ont existé, on a choisi, pour les donner comme l'expression de la vérité présente, le moment même où ils disparaissaient.

II

Il y a deux sortes d'armées : les armées nationales, où tous les hommes valides d'un pays sont appelés à le défendre, les armées de métier où la défense du pays est la profession d'un certain nombre seulement.

La France a connu d'abord et longtemps les premières. Sous le régime féodal, chacun devait combattre pour son seigneur : c'eût été la nation armée si dans la féodalité il y avait eu une règle et dans la France d'alors une nation. Le pouvoir qui représentait l'unité, la royauté, voulut opposer aux vassaux indociles et aux ennemis extérieurs une force plus sûre, plus aguerrie, toujours prête. Elle créa l'armée de métier qui devint l'instrument de sa grandeur, survécut à la Révolution française, demeurait encore intacte dans la confiance publique au printemps de 1866, et dans nos lois militaires après nos défaites de 1870.

L'idée maîtresse de l'institution était que la puissance n'est pas dans le nombre, mais dans la qualité des troupes. On considérait que la métamorphose de l'homme en soldat est une œuvre difficile, une victoire de l'éducation sur la nature, que par suite les armes devaient être une profession pour les militaires de tout grade, et puisque chaque jour l'expérience augmentait leur mérite, on cherchait à les retenir sous le drapeau, tant qu'ils étaient valides. En fait, cette portion permanente et volontaire ne suffisait pas à fournir les quatre ou cinq cent mille hommes qui formaient alors l'armée : chaque année elle recevait cinquante à soixante mille conscrits désignés par le sort et résolus à « ne faire que leur temps ». Mais ce temps était long, cette petite portion de conscrits entrait dans la masse solide et ancienne comme une pâte dans un moule et recevait aussitôt une forme, était pénétrée par des traditions.

Ces traditions faisaient de l'armée une société distincte de la grande. Elle se jugeait la plus nécessaire, puisqu'elle maintenait l'autre en ordre et en sûreté; elle tenait pour inférieure cette autre qui, avide d'intelligence et de richesse, dédaignait le bien principal,

le courage. L'orgueil de sa supériorité et l'instinct de sa conservation devaient donc inspirer à la société militaire des mœurs, des goûts, des idées contraires à celles de la société civile.

L'armée, pour échapper aux attaches du sol et des habitudes, s'était faite vagabonde : des changemens systématiques de garnisons l'empêchaient de prendre racine nulle part, la plaçaient toujours passagère dans des contrées et en face de populations toujours nouvelles, sa seule société durable était avec les compagnons de cette vie errante. Soustraite à la contagion des influences extérieures, elle tenait pour une preuve de faiblesse morale et pour l'école même de la lâcheté, la déférence aux usages, la modestie courtoise des rapports, l'art de céder qui donne aux hommes le poli des galets roulés les uns contre les autres par la mer; elle appelait à la garde de son énergie et de sa primauté les façons cassantes, les allures tapageuses et les airs vainqueurs. Ni cette existence ni ces dispositions ne préparaient à la vie de famille : le mariage était d'ordinaire interdit, toujours redouté, comme un piège tendu par la nature à la vocation militaire, comme l'enlizement où celle-ci allait peu à peu s'enfoncer et disparaître dans des intérêts étrangers. Comme les joies de la famille n'étaient pas faites pour l'armée, et que la constance même dans des liens irréguliers lui était impossible, il lui restait l'amour sans veille ni lendemain, elle avait mis la légèreté des mœurs au nombre de ses privilèges, l'enseignait comme une élégance et la poussait sans scrupule jusqu'à la débauche. Elle avait le respect de la propriété, mais tempéré par un droit de conquête qu'elle exerçait même en temps de paix. Les prélèvemens opérés par de bons tours sur les basses-cours, les denrées, la bourse des Français lui paraissaient un impôt irrégulier, mais légitime sur les biens dont elle assurait la jouissance à leurs possesseurs. Pour s'entretenir la main, les soldats se pillaient un peu les uns les autres, et prêtaient à cela tout juste l'importance des petits larcins entre frères qui vivent sous le même toit. Le mot de vol même n'était pas en usage, il se trouvait remplacé par des termes d'où l'idée de flétrissure était bannie. De plus graves abus trouvaient une égale indulgence. La solde, les magasins, confiés à l'armée, mettaient entre ses mains le dépôt de grandes richesses : l'irrégularité de ces gestions était un mal très ancien, trop fréquent, trop peu flétri. Les détournemens de ce genre semblaient à beaucoup une appropriation de biens sans maître; on ne prenait rien à personne, on ne faisait tort qu'à l'État; s'il n'avait pas été assez avisé pour s'épargner ces pertes, il était assez riche pour les réparer. De telles pratiques ne préparaient pas le soldat au respect d'une religion qui les con-

damne. Il était sceptique, souvent hostile aux croyances, philosophe de chambrée, et fier de ne pas s'incliner devant la plus haute autorité que reconnussent les autres hommes. L'armée ne cherchait, ne retrouvait Dieu qu'à l'heure du danger, et sa foi aurait pu prendre pour symbole ce temple de Janus qui restait fermé dans la paix et s'ouvrait seulement dans les jours de guerre. Où cette société puisait-elle l'idéal, dont nulle ne peut se passer sans se corrompre? Dans le culte passionné de la vaillance; dans la fidélité aux compagnons, aux chefs, au drapeau, à travers le péril, jusqu'à la mort; dans la religion de l'honneur. Une telle armée élevait l'art de tuer et de mourir à la perfection, mais cette perfection était chèrement achetée. Elle changeait et amoindrissait la conscience de l'homme, elle lui apprenait à revêtir des vices comme l'uniforme de la bravoure, ses vertus n'avaient pas d'emploi dans la société civile, ses défauts y étaient un désordre, et elle demeurait également redoutable à ses ennemis et à la France, parce qu'elle produisait tout ensemble et dans une seule coulée, comme inséparables l'un de l'autre, comme nécessaires l'un à l'autre, l'héroïsme et l'immoralité.

Si la conduite des guerres a toujours exigé les dons les plus puissans de l'intelligence, l'intelligence servait peu à la masse des officiers et des soldats. Durant de longues années les instrumens de combat avaient peu changé, la tactique ne variait guère, et dans les corps de troupes chacun répétait durant toute sa carrière ce qu'il avait une fois appris. Avec des soldats de métier, ce savoir fixe était obtenu avant qu'une faible partie du service fût achevée. Il fallait pourtant les occuper, les fortifier par la pensée qu'ils progressaient toujours. De là l'attention portée aux minutieux détails, la recherche de perfections imperceptibles dans les attitudes et les mouvemens, le zèle de développer dans l'homme les qualités d'une machine; de là cette répétition indéfinie de ce qui était connu jusqu'au dégoût; de là une monotonie active qui laissait vide la cervelle du soldat, engourdissait à la longue celle de l'officier, et en lui, comme en certains dévots, éteignait le sentiment des vrais devoirs par la superstition des petites pratiques.

Ces pratiques auraient suffi à rendre dure la vie du soldat : son sort était aggravé par la rudesse acquise comme une vertu par les officiers, et cette rudesse était accrue par la nature des troupes auxquelles ils commandaient. Jeunes ou vieux soldats étaient fournis par la classe la plus ignorante, la plus inculte de la nation. L'officier ne sentait jamais le besoin de s'élever lui-même pour rester au-dessus d'eux, il avait sans cesse la preuve que le savoir le plus simple n'entrait pas, sinon à grands coups, dans ces pauvres

têtes. Cette pauvreté le gagnait, il leur empruntait pour les instruire leur langage; pour leur imposer, leurs injures. Cela n'empêchait pas la plupart des chefs d'être dévoués à leurs hommes, mais à l'inverse du monde précieux

Où, jusqu'à « je vous hais », tout se dit tendrement,

ces chefs n'oubliaient guère que dans le monde paysan, celui de leurs hommes, l'affection même se prouve par des bourrades. Les soldats paraissaient des enfans, suspects en principe de paresse et de mensonge. La grande œuvre, selon le mot qu'on répétait sans en sentir la cruauté, était de « briser les hommes ». Du corps et de ses besoins on ne s'inquiétait guère. Les médecins eux-mêmes le traitaient un peu comme les autres officiers traitaient la volonté, ils considéraient dans le doute la maladie comme une indiscipline, et guérissaient volontiers avec une ordonnance de consigne ou de prison. Presque rien n'était prévu pour secourir les blessés sur le champ de bataille. Et pourtant il y avait jusque dans le régime imposé aux valides matière à pitié et à réformes. Pour économiser la place et les dépenses, on avait longtemps maintenu les « camarades de lit », c'est-à-dire une promiscuité à tous égards malsaine. La nourriture faisait défaut : le pain seul était en quantité suffisante et même surabondante, la qualité de la ration était fixée par le mot significatif de « viande à soldat ». La manière dont on apprêtait cette chair lui enlevait le peu de goût qu'elle pouvait avoir. Elle flottait comme une épave dans l'eau qui, après l'avoir lavée, restait claire, et il n'y avait guère de gras que la gamelle. Cette gamelle il la fallait vider, sans cuiller ni fourchette, assis sur son lit pour toute table. Le repas, qui, dans la classe laborieuse d'où sortaient les soldats, est à la fois le repos et le plaisir des plus pauvres, était dans la caserne une corvée de plus. Et que le soldat souffrît par le vice des institutions, par l'indifférence, par la légèreté, par l'arbitraire ou par la rigueur abusive de ses chefs, les coups étaient sourds, étouffés entre les murs qui renfermaient sa vie.

Une seule chose apparaissait au dehors, et s'imposait aux regards durant les années de paix. Malgré l'habitude prise d'enseigner lentement les choses simples, de tenir pour essentielles les secondaires, de raffiner sur le superflu, de moudre sans fin la même farine, la matière du travail s'épuisait dans les journées trop longues : les troupes étaient oisives, et ces loisirs livraient trop souvent, sous les yeux de tous, les soldats à l'ivrognerie et les officiers à la vie de café. Ce spectacle portait la population laborieuse et sobre à rendre à ceux qui se jugeaient supérieurs à elle

dédain pour dédain. Et l'on pouvait voir à la fois une armée dévouée à la patrie et hostile à la société civile, et, dans une nation idolâtre de la gloire militaire, le mépris de l'armée.

Si les jeunes censeurs de l'armée actuelle avaient souffert des abus qui existaient dans l'armée d'autrefois, leur plainte aurait un prétexte. Sans doute cette plainte ne serait pas un jugement. A ce dénombrement des vices, il manquerait la constatation des vertus plus grandes, qui aux heures nécessaires régnaient seules, expiaient tout et transfiguraient l'armée sur le Thabor des batailles. Ils n'auraient présenté que la moitié laide de la vérité, et la moitié de la vérité est un mensonge. Du moins leur œuvre contiendrait-elle la part d'exactitude qui se concilie avec la prévention, et la justice qui peut être dans une rancune.

Mais ces mœurs et cet état d'esprit ont été détruits par les lois militaires qui ont suivi nos derniers revers. Ce que nos pères tenaient pour une erreur fondamentale est devenu la vérité nouvelle : notre système militaire est établi sur cette idée que la force des armées est le nombre, que tout homme est apte à faire un soldat, que tout citoyen doit défendre son pays. Pour donner à la nation l'instruction militaire, on a établi le service universel ; pour instruire tout le monde sans ruiner les finances et suspendre la vie sociale, il a fallu établir le service court. Au lieu donc que l'armée soit la profession permanente d'un certain nombre, elle est l'état passager de tous les Français. Et loin qu'elle puisse défendre les vertus militaires contre les mœurs de la nation, elle est devenue la nation elle-même. Qui désormais perpétuerait dans cette armée un esprit particulier, étranger et contraire à l'esprit public? Plus de vieux soldats, plus de vieux sous-officiers. Le service ne dure pas trois ans : des trois classes qui forment l'armée, la plus récente sort à peine de la condition civile, la seconde n'a pas eu le temps de l'oublier, la troisième vit dans l'impatience d'y revenir. Comme les hommes, les sous-officiers traversent leurs fonctions, pour les plus anciens elles sont un stage soit au grade d'officier soit à un emploi civil : la plus grande partie d'entre eux aspire à trouver hors de l'armée une profession et un rang social. Seuls, les officiers ont dans l'armée une carrière définitive. Mais les conditions toutes nouvelles du service les font vivre eux-mêmes dans l'atmosphère de la nation.

Les changemens systématiques de garnisons ne cadraient plus avec l'existence des réserves ni avec les nécessités de la mobilisation. Les corps de troupes sont devenus fixes. Des rapports d'habitude ont noué des liens de sympathie entre la population et les officiers. Au désir de scandaliser le bourgeois, dans sa ville in-

connue hier et oubliée demain, s'est substitué le souci d'être estimé par ceux avec qui l'on allait vivre, et cette nouveauté, survenant alors que le deuil de la défaite jetait son voile sur les brillans défauts de jadis, a transformé les allures des officiers. Ceux qui ne sont pas devenus de petits saints, n'ont plus l'indiscrétion vaniteuse de leurs fredaines; pour la plupart ces faiblesses sont rares, et même à l'âge des folies beaucoup mènent une vie de jeunes sages. Sevrée des plaisirs factices, elle s'est ouverte aux attraits naturels, sa fixité leur rendait un foyer désirable et les livrait aux tentations légitimes du mariage. Et comme le prestige de leur profession croissait à mesure que la plupart des carrières se trouvaient plus menacées ou avilies par la politique, ils ont vu leur alliance recherchée par les meilleures familles et, dans la faveur des mères et les rêves des jeunes filles, ont remplacé même les ingénieurs. Aussi le mariage est entré dans les mœurs de l'armée. L'exemple a gagné les sous-officiers. Le régiment est une ruche qui essaime, autour de qui des familles se multiplient, et tous ceux qui les fondent cessent d'être des êtres d'exception : mêlés aux affections, aux sollicitudes les plus fortes et les plus durables de la vie, ils sont rentrés dans le droit commun.

Le métier lui-même n'a pas moins changé que les mœurs. Une science aussi novatrice qu'elle a été immobile modifie depuis quelques années les instrumens de combat et par suite l'art de les employer. Les officiers sont des hommes qui, à l'inverse des émigrés, ont chaque jour à oublier et à apprendre. Et en même temps qu'il leur faut s'instruire, il leur faut instruire les autres, être les éducateurs permanens de soldats qui, à peine dégrossis, quittent l'armée pour faire place à une génération nouvelle de conscrits. De là un travail continu, à certaines heures extrême, un entraînement intellectuel qui maintient les esprits vigoureux et souples, a transformé les états-majors, assure un honorable recrutement à notre École de guerre, et dans les régimens a changé jusqu'aux entretiens ordinaires des officiers. Personne n'a moins de loisirs, et c'est une mauvaise plaisanterie que de parler de leur oisiveté.

Les délais si courts dans lesquels doit être condensée l'instruction des troupes ont obligé d'éliminer ce qui était le moins nécessaire. Les évolutions de la place d'exercice, qui semblaient autrefois presque tout le métier, prennent d'année en année moins d'importance. Chacun des nombreux règlemens qui se succèdent et se corrigent depuis vingt ans a réduit de quelque chose les beautés superflues des anciennes formations. Pas assez encore : les vieilles habitudes survivent trop dans ces réformes. Trop de temps

est pris par le théâtral, les répétitions générales des revues et des défilés, les inspections où l'on n'inspecte rien, trop de mouvemens compliqués et inutiles surchargent encore nos théories (1). Mais le goût de la parade cède de plus en plus à l'instinct de la guerre. Le tir, les formations en ordre dispersé, le service en campagne, ont pris une prépondérance légitime. Or ces innovations tendent à supprimer du métier les parties dans lesquelles le soldat ne jouait qu'un rôle d'automate, et s'abrutissait à exécuter avec perfection des mouvemens qu'il ne comprenait pas. Elles ont développé les parties où le soldat fait l'emploi de son jugement, voit l'utilité immédiate de ses actes, les rend plus efficaces à mesure qu'il y met plus de sa pensée, et coopère par un effort raisonnable au succès des opérations. Cette instruction n'abêtit pas le soldat, elle sollicite, elle fixe, elle satisfait, elle étend son intelligence.

Et l'intelligence a modifié à son tour les rapports entre les chefs et la troupe. Depuis que tous les Français sont des soldats, la condition du soldat s'est relevée de toutes les supériorités sociales que l'uniforme recouvre sans les détruire. Les appels de conscrits, de réservistes, de territoriaux font sans cesse entrer dans les rangs des hommes dont une notable partie est, par la culture de l'esprit, l'égale des officiers, et dont quelques-uns sont maîtres en l'un des mille savoirs dont se compose la science militaire. L'officier sent qu'il a aujourd'hui dans ces subordonnés des juges; pour obtenir leur respect et leur confiance, le grade ne suffit pas, il faut le mérite. Les armes savantes mêmes n'imposent plus par le mystère de leur technicité : leurs arcanes sont familiers à plus d'un conscrit. L'officier d'artillerie ou du génie qui a sous ses ordres des ingénieurs sortis de l'École polytechnique ou de l'École centrale est obligé de mettre dans ses termes une exactitude, dans ses démonstrations une logique qu'il eût jugées superflues pour des ouvriers ou des paysans. De même l'officier de cavalerie, qui a, parmi ceux qui le voient et l'entendent, des hommes de cheval, est préservé de toute négligence dans ses leçons, dans sa tenue. Il n'est pas jusqu'aux conseils de guerre où les magistrats militaires n'étudient davantage les lois à la pensée d'avoir pour public des soldats avocats ou juristes. Il n'est pas jusqu'à l'intendance qui ne sente ses formalités, ses magasins et ses comptes sous l'œil exercé d'hommes qui dirigent, dans la vie civile, les comptabilités les plus importantes, les commerces les

(1) Veut-on connaître, dans leur résumé le plus bref, le plus clair, le plus méthodique, l'ensemble des simplifications qui faciliteraient le dressage des hommes et amèneraient, sur les champs de bataille, des troupes mieux en ordre et mieux en main? Qu'on lise l'*Étude sur la tactique de l'Infanterie*, par M. le général Philebert. *Journal des Sciences militaires*, juillet 1888.

plus étendus. Il n'est pas jusqu'à la qualité de la viande qui ne soit surveillée avec plus de soin par les chefs, quand parmi les troupiers il y a des éleveurs ou des bouchers. Ainsi le commandement est incité à mieux exercer toutes les professions dont l'ensemble est le métier militaire, parce que chacune de ces professions a dans l'armée des représentans. Cet apport de sa valeur intellectuelle fait par la nation, cette place donnée dans les derniers rangs de l'armée à ceux qui dans la société civile forment l'élite de chaque profession est de tous les changemens accomplis le plus fécond en conséquences, le plus révolutionnaire : la compétence des inférieurs oblige les chefs à la supériorité.

L'importance toute nouvelle que l'officier attache à l'opinion des soldats se marque à la manière dont il les traite. Puisqu'il a souci de leur estime, ils ont la sienne, et comme il n'y a plus de dédain dans son esprit il n'y en a plus dans ses façons. La même raison qui le rendait brutal quand, isolé dans l'armée avec les fils les plus ignorans du peuple, il prenait leur langage, lui enseigne à parler autrement à d'autres hommes. Voici dans les rangs les privilégiés de la naissance et de la fortune, les représentans des conditions les plus élevées, les dépositaires de la courtoisie, du tact, du bon ton qui sont la puissance aimable de la France. L'officier sait que cela aussi est une force, qu'il n'en doit amoindrir aucune, que la discipline même souffrirait du contraste entre la distinction de ceux qui obéissent et la vulgarité de celui qui commande, que même en cela il ne doit, sous peine d'amoindrir l'autorité, être inférieur à personne. Ses habitudes de famille, de monde ont réformé la grossièreté des allures qu'on appelle soldatesques, et dont il usait quand il vivait seulement entre hommes, entre troupiers. Dans les rapports avec ceux en qui il reconnaît l'élite de leur génération, il concilie sans effort ce qu'il doit à son grade et ce qu'il doit à leur valeur sociale, et, dès qu'il en use ainsi avec eux, il ne peut, sous peine de blesser l'égalité qui est le fondement même de la discipline, ne pas agir de même avec tous les autres. Et voilà comme, chaque année davantage, les éclats de voix, les reproches brutaux, les jurons qui semblaient avoir une vertu guerrière et faire texte avec la théorie, semblent inutiles, déplacés. Et, dût frémir l'ombre de Cambronne, l'heure est proche où les officiers ne sacreront plus.

Que ces chefs s'irritent de trouver parmi leurs soldats ces qualités et d'en subir la contrainte, qu'ils se plaisent à maltraiter et avilir cette élite livrée à leur bon plaisir, qu'ils se sentent mordus par la plus lâche des jalousies, celle du supérieur contre ses infé-

rieurs, et, parce qu'ils envient, qu'ils se vengent, il ne suffit pas de l'insinuer pour le rendre vraisemblable. Sans doute nulle profession ne défend contre les bassesses de cœur. Mais rien n'est plus loin de cette bassesse que l'ensemble de nos officiers. Ce n'est pas assez de dire qu'ils appliquent avec une âme bienveillante une discipline forcément rigoureuse, qu'ils s'intéressent à leurs hommes. Un grand nombre ont senti leur devoir se transformer et leur rôle grandir à la mesure de l'armée elle-même. Ils ont compris qu'ils présidaient à la plus grande des pompes militaires, au défilé de la nation devant le drapeau, et en pensant à elle ils ont à leur tour du respect pour ceux à qui ils commandent. Ils plient la volonté, ils ne la brisent pas, ils négligent de faire appel aux passions avilissantes de la peur, s'efforcent de tout obtenir en recourant aux sentimens nobles, au devoir, et leur souci est de ne pas déformer l'homme en formant le soldat.

L'attachement véritable ne néglige rien. En même temps qu'on protège mieux la dignité contre les humiliations, l'on s'inquiète d'épargner au corps les inutiles souffrances. Les services des approvisionnemens, des hôpitaux et ambulances en campagne ont été modifiés à ce point qu'ils ont été, on peut le dire, créés. L'hygiène des troupes et la salubrité des casernemens en temps de paix sont assurés par des mesures toutes nouvelles. Enfin l'on a apporté la réforme la plus efficace à l'abus dont les soldats souffraient le plus constamment et qui était parmi eux le plus impopulaire, à la médiocrité de la nourriture.

« L'armée, disait Frédéric II, est un serpent qui marche sur le ventre. » On s'est avisé depuis quelques années en France que ce ventre était trop vide ou trop mal rempli. Et dans les corps de troupes le désir d'en finir avec ce mal est devenu si vif que nos officiers, accoutumés à attendre les ordres, les ont en cette affaire devancés. J'ai été témoin, je crois, de la première réforme qui ait été tentée dans un régiment (1), et il vaut la peine de raconter ce que j'en sais, afin de prendre sur le fait l'origine du changement aujourd'hui accompli, la sollicitude de nos officiers pour leurs troupes, et de montrer ce que peut, pour améliorer le sort de beaucoup, la volonté d'un seul homme. En 1886, au 44e d'infanterie, un chef de bataillon, M. Paget-Blanc, s'était convaincu, par des observations et des calculs soigneusement conduits, que l'on pouvait, sans accroître les dépenses, transformer le régime alimentaire. Substituer à l'unique plat, où la soupe, la viande et les légumes ap-

(1) Dès 1885, un essai avait été fait dans une compagnie d'ouvriers d'artillerie, et un rapport de M. le médecin-major Schlinder publié dans les *Archives de médecine*.

paraissaient aussi inséparables que dans le théâtre antique les trois unités, un régime où chacun de ces élémens pourrait être préparé et serait servi à part; introduire l'usage fréquent des viandes rôties et varier leur nature, leur mode d'apprêt et les légumes dont elles seraient accompagnées, de façon à former des menus divers, et ne revenir à chacun d'eux qu'après un intervalle de plusieurs jours; acheter pour les hommes un modeste service de table et la table elle-même, voilà ce qu'il croyait nécessaire, possible, et ce qu'il voulut. C'était beaucoup d'ambition, et tout faillit manquer dès l'abord parce qu'il fallait édifier un four dans la cuisine : le four était l'affaire du génie, et le génie demandait pour agir une autorisation réglementaire qu'on n'avait pas et un millier de francs qu'on avait moins encore. Le régiment avait alors à sa tête un colonel ami du soldat, indépendant de caractère, et qui, à bout de carrière, craignait moins encore les responsabilités. Après examen, il autorisa le commandant à « se débrouiller ». Celui-ci se débrouilla si bien que pour trois cents francs le four fut construit, et, les accessoires achetés, l'expérience commença.

Je n'ai pas oublié ma surprise la première fois que le commandant me mena voir ses hommes à l'heure du repas. Dans chaque chambre la table était mise, les soldats en deux files, commodément assis, mangeaient une soupe aux pommes de terre et causaient avec la face réjouie de nos paysans quand un bon travail les a préparés à un bon repas. Devant chacun une assiette, une cuiller, une fourchette; le luxe même était représenté par des verres, des carafes et des salières. Les plats en fonte émaillée où avaient cuit les légumes et la viande mettaient de distance en distance la gaîté de leur ton bleu sur la longueur des tables. Et quand entra le commandant, je ne sais si les hommes regardaient plus tendrement le chef qui leur avait fait ce bien-être, ou le rôti de mouton qui répandait sa bonne odeur dans la chambre et son sang rose sur un lit épais de haricots. Tel était le menu, écrit d'ailleurs en compagnie de neuf autres, et affiché afin que nul n'ignorât combien les temps étaient changés, et de toutes les théories nouvelles ce n'était pas celle-là qu'on lisait le moins. La renommée du régime se répandit sitôt que tous les autres bataillons réclamèrent une part du four. Puis ce furent des régimens qui, eux aussi en quête d'améliorations, s'informèrent; il fallut faire autographier une notice où l'on exposa le système pour répondre aux demandes et, dans son ensemble, il s'établit à peu près partout, introduit dans chaque corps par le zèle volontaire des officiers. Et comme il faut que la récompense aille toujours au mérite, le ministère n'étant intervenu qu'en 1887

quand ce changement était entré en usage, et pour sanctionner par une note le fait accompli, tout le mérite de la réforme fut attribué au général Boulanger. Une preuve décisive existe que cette réforme a réalisé le nécessaire. Avant elle, tous les soldats qui avaient des ressources mangeaient à la cantine. De même les réservistes et les territoriaux apportaient de l'argent pour échapper à l'ordinaire de la gamelle. Depuis, ils mangent avec les camarades, déclarant ces repas meilleurs qu'ils n'en pourraient faire à leurs frais, et il n'y a plus pour se plaindre que les cantiniers, privés de leur clientèle.

Un seul des abus qui déparaient la vieille armée, et lui-même combattu déjà, se perpétue dans la nouvelle : le service dépravé encore les mœurs du soldat. Sauf quelques contingens fournis par les populations ouvrières des grandes villes, les jeunes hommes que la France confie à l'armée sont sobres, sains de corps, calmes de sens. Trop prennent au service le goût du vin et du reste.

On ne contredit plus guère dans l'armée que cela soit un mal, et voilà le premier progrès. Il se trouve à peine quelques officiers, très vieux ou très jeunes, pour soutenir le lieu commun en honneur autrefois, prétendre que peu importe la conduite privée des hommes s'ils sont bons troupiers, affirmer que la légèreté des mœurs n'enlève rien à la bravoure, qu'elle est la compagne fidèle du génie militaire, et battre à plates coutures la vertu au nom de Henri IV et de Napoléon. Et l'on a grand'raison de répudier des doctrines aussi fausses pour les capitaines que pour les soldats. Il n'est pas prouvé que la bataille d'Ivry aurait été perdue par le plus aimable des rois s'il eût moins aimé lui-même, et peut-être ses maîtresses lui ont-elles dérobé plus d'une victoire en lui prenant de son temps et de sa volonté. Napoléon rappelant à Sainte-Hélène l'incomparable campagne de 1796, cette jeunesse irrésistible de la gloire qui attirait alors tout et toutes à lui, raconte que dans l'âge et dans la patrie de la volupté il demeura chaste. Il l'était non par vertu, mais par ambition, sa continence lui laissait toute la vigueur dont son génie avait besoin, elle assurait son prestige sur les vaincus et sa supériorité sur ses lieutenans. Toute volupté amollit, toutes se tiennent; qui cède à l'une, s'exerce à succomber aux autres, et c'est par la résistance à toutes que se forme le guerrier. Si quelques officiers persistent à croire avec la chanson que la gloire et l'amour sont choses inséparables et que l'une attire l'autre, ils feront prudemment de commencer par la gloire. Pour les soldats, sans doute une caserne n'est pas un couvent, et force est de tenir la bride un

peu lâche à l'excès de vie qui emporte parfois la jeunesse. Mais il ne faut pas oublier que l'ivrognerie et la débauche sont une menace pour la santé même du corps. Si cette licence était plus inévitable et moins funeste dans une armée de vieux soldats, en partie voués au célibat, et dont l'influence corruptrice ne dépassait guère les limites de la garnison, elle a aujourd'hui à la fois moins d'excuses, parce que le soldat passe un temps court sous les drapeaux, et plus de dangers parce que la destinée de ce soldat temporaire est le mariage, son devoir social la famille, que les dépravations apprises durant le service le retiennent dans le célibat et font de lui le propagateur d'une mauvaise science jusqu'au fond des villages, ou l'exposent, s'il fonde une famille, à transmettre à ses enfans une vie corrompue dans sa source.

Comment le service a-t-il une action délétère sur les habitudes des hommes? Tout le jour, sous l'œil de leurs chefs, ils vivent préservés par les exemples, les conseils et l'activité saine de leur vie. Mais le soir vient, avec lui la liberté : après le repas de cinq heures et jusqu'au coucher, les portes des casernes et des quartiers sont ouvertes. Le conscrit d'ordinaire ne songerait pas à sortir, il ne désire que se reposer, libre de lire, d'écrire aux siens, de causer, de jouer avec ses camarades, car la vie commune prolonge l'enfance. Encore faut-il, pour satisfaire ces désirs, si simples soient-ils, quelques livres, quelques jeux, quelques tables. un lieu éclairé la nuit et chaud en hiver. Où est-il dans la caserne? Le seul où le conscrit ait place, sa chambre, est mal éclairé, sans feu, il est impossible d'y lire, les conversations mêmes y meurent dans l'ombre et le froid qui en chassent les hommes. Où iront-ils? Hors du bâtiment noir, vers la lumière et la chaleur que leur propre demeure ne leur donne pas. Les voilà dans la ville, et où dans la ville? Les débits de vins et les cafés recueillent ceux que la caserne n'a pas su retenir. Ils y entrent, attirés non par la soif, mais par le besoin de se trouver à couvert, de s'asseoir. Mais il leur faut payer cette hospitalité, ils boivent donc, tout d'abord avec regret à cause de la dépense, puis avec plaisir. Le lendemain, ramenant avec la nuit le même vide dans la caserne, chasse de nouveau les hommes vers ce plaisir qui devient habitude. Puis le vin délie les langues, échauffe le sang, ils se laissent conduire dans d'autres maisons chaudes et closes, les seules où, par une ironie étrange, ils retrouvent le sentiment du chez-soi, et comme une impression du foyer. Bientôt ils y retournent d'eux-mêmes, ils y apprennent la science de la débauche, en attendant que quelques-uns d'entre eux deviennent possédés par elle.

Si les soldats trouvaient dans la caserne les distractions avou-

ables qu'ils sont obligés de chercher dehors, n'iraient-ils pas les prendre où elles seraient plus proches, moins coûteuses? Et si cet attrait ne retenait pas ceux qui de propos délibéré vont à la débauche, ne préserverait-il pas ceux qui s'y laissent glisser sur la pente des occasions? L'expérience valait d'être tentée. Quelques chefs de corps, secondés ou sollicités par le zèle de quelques officiers, ont dans leurs casernes ou leurs quartiers su rendre libres quelques locaux, les ont aménagés, éclairés, chauffés, meublés de livres, de jeux, parfois d'un billard, les ont ouverts à leurs soldats. Ils ont fait plus, ils s'y sont rendus eux-mêmes, dans la familiarité d'une réunion volontaire où les chefs venaient aux petits, seulement hôtes dans le chez-soi donné par eux à leurs soldats, y apportant, au lieu de punitions et d'ordres, la sollicitude pour le repos et pour la joie de tous. Les résultats ont été extraordinaires. Les sorties sont devenues plus rares. Les hommes restent satisfaits de se reposer et de se distraire sans se déplacer, sans endosser l'équipement qui les gêne, avec économie sur des dépenses qui les gênent encore plus; surtout, ils sont fiers de l'intérêt qu'ils inspirent, et les officiers sont payés de leurs peines par la récompense que le soldat accorde à ses chefs, « ce regard de confiance et de remerciement auprès duquel, disait le maréchal Bosquet, tout le reste n'est rien. »

Il est temps qu'on fasse partout pour la moralité du soldat comme on a fait pour sa nourriture, et que l'initiative ingénieuse des chefs réforme une trop ancienne erreur. Il ne faut plus que le soldat soit chassé de sa maison par l'ennui, par le froid, par le vide, et jeté sur le pavé glissant des villes aux heures dangereuses. Sans doute il ne sera pas facile de rendre la maison hospitalière. Nos constructions militaires porteront témoignage contre nous dans l'avenir. Nos descendans ne voudront pas comprendre que dans ces immenses demeures où tout est prévu pour le travail, l'alimentation, le sommeil, la maladie des hommes, rien n'ait été réservé pour leur délassement et leur vie sociale. Mais en attendant les constructions de l'avenir, où cet oubli sera réparé, même dans les bâtimens actuels on réussira à aménager un abri pour les loisirs du soldat, à marquer au moins la place d'une grande institution. Les élémens de succès existent, il ne s'agit que de les grouper. De même qu'aujourd'hui on emploie à la puissance militaire des ressources créées par la société civile, il n'y a qu'à employer au plaisir des soldats des ressources toutes faites. Quelles distractions vont-ils demander, même aux concerts et aux spectacles, qu'ils ne puissent se donner eux-mêmes? Dans leurs rangs on compte des musiciens, des chanteurs, des débitans de

monologues, des faiseurs de vers et des faiseurs de tours, voilà la matière vivante de l'intérêt, de la curiosité et du plaisir pour bien des heures. Et pourquoi ne dresserait-on pas de temps à autre un de ces théâtres militaires que nos troupes ont tant de fois improvisés dans la boue des sièges, dans la rapidité des campagnes, et qui maintiennent dans notre courage, comme une force, le bon rire?

Quand on aura ainsi pourvu sur place à l'honnête distraction des soldats, on aura le droit de restreindre la fréquence et la longueur des sorties. On sera large pour toute permission motivée, moins facile à l'étendre sans raison aux heures tardives, peu favorable à l'exode sans but qui chaque soir vide les casernes. La faculté qu'on accorde aux hommes de courir chaque soir la ville est une tradition de l'ancienne armée. Des soldats enfermés pour de longues années, un grand nombre pour toute leur vie dans la caserne, avaient besoin de s'en échapper quelques heures chaque jour pour qu'elle ne leur devînt pas intolérable. L'esprit de ces vieilles troupes et la rivalité qui existait entre le militaire et le civil les rendaient peu accessibles aux influences contraires à la discipline. Ce repos n'était pas seulement créé pour les soldats, il était aussi créé pour les chefs. Quand le commandement avait assez exercé et fatigué la troupe, il ne pensait pas qu'il eût plus rien à donner ni à obtenir. En la poussant hors des casernes, il songeait moins à la rendre libre qu'à se libérer d'elle durant quelques heures. Ni les hommes ni les devoirs ne sont aujourd'hui les mêmes. Ne parlons pas de droits : les hommes en ont-ils plus à cette sortie quotidienne que les jeunes gens de leur âge enfermés à Saint-Cyr ou à l'École polytechnique, et soldats comme eux? On la refuse à ceux-ci même aux heures de récréation, par cette raison qu'elle nuirait à leurs études. Les soldats d'aujourd'hui restent si peu de temps au service qu'il y a moins à tempérer pour eux la monotonie de la captivité; il y a à employer ce temps de la manière la plus utile pour leur formation. Or, sans examiner si, par un autre ordre de travail, on ne pourrait pas consacrer à l'étude quelques-unes des heures aujourd'hui vides, il y a des inconvéniens évidens à ce que ces heures s'écoulent dehors. Outre ceux dont nous avons parlé, les retards dans les rentrées, les rentrées en état d'ivresse accroissent dans une proportion sensible les punitions; il y a là des fautes pour ainsi dire artificielles, nées de tentations auxquelles de mauvaises mesures exposent le soldat. Mais surtout le contact quotidien de ces soldats non formés encore avec le genre de population qu'ils rencontrent dans les lieux où ils fréquentent, est un danger pour l'esprit militaire. C'est dans la promiscuité des cabarets et des maisons mal

famées qu'on lui souffle la haine de ses chefs, le mépris de la discipline, là que la propagande anarchiste le guette. Si bien que chaque soir détruit une partie de l'œuvre élevée chaque jour par l'effort des chefs.

Voilà pourquoi cette réforme est de si grande importance. Elle pourra coûter à l'État quelques dépenses, elle imposera aux officiers déjà surchargés par leur tâche un fardeau de plus. Jamais argent n'aura été mieux employé, et la France ne marchandera pas son sacrifice pour assurer la santé morale de ses fils. Les officiers ne marchanderont pas davantage le leur : c'est leur coutume d'être généreux devant le devoir comme devant le danger, dès qu'ils le voient clairement. Or la transformation de l'armée, autant qu'elle a étendu leur autorité, a élevé leur ministère. La patrie ne leur a pas confié ses enfans pour quelques heures du jour, mais pour toutes les heures. Comme tout emploi de son temps et ses plaisirs même fortifient ou amoindrissent le soldat et l'homme, jamais il ne doit leur être indifférent, jamais ils ne lui sont inutiles. Au pouvoir de commandement et de contrainte qu'ils exercent durant le travail s'ajoute, s'ils veulent remplir toute leur fonction, un pouvoir de tutelle et de bonté durant les heures de détente et de repos. Et quand, après lui avoir appris à combattre, ils lui apprendront à se distraire, cet humble soin ne sera pas plus perdu que l'autre. La solidité des liens entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent est la force des troupes. Elle naissait autrefois par la longue habitude, elle ne peut se former dans le service à court terme que par la multiplicité des rapports. Le chef n'a plus le temps d'avancer à l'ancienneté dans le cœur des hommes, il faut qu'il avance au choix. Le choix c'est la preuve spontanée, constante de son bon vouloir. C'est d'ailleurs dans les instans où, plus libres, ils montrent mieux leur nature qu'il achèvera de les connaître, parfois même qu'il commencera à les juger. Pour eux rien ne saurait les toucher davantage que cette sollicitude volontaire, ce souci délicat de leur rendre les heures moins longues. On ne sait pas assez ce qu'il y a de douceur pour les humbles à constater qu'ils comptent aux yeux de leurs chefs ou de leurs maîtres. Dans toute joie de ce genre que l'officier donne à ses soldats, il sème de la gratitude, et au jour du combat elle s'appelle la fidélité, la patience, le dévouement, qui font la victoire. C'est dans leur propre cœur que nos officiers trouveront l'attrait de ce devoir et le secret de le bien accomplir. Tout amour désintéressé est intelligence.

Ainsi la vertu de nos institutions nouvelles travaille, par un

effort naturel et continu, à éliminer de l'armée toute pratique contraire à la santé, à la dignité, à l'intérêt des soldats. Un pays où existent à la fois le service obligatoire et le suffrage universel tend à adoucir sans cesse la rigueur de la vie militaire. Là en effet les excès de souffrance ou d'autorité ne sauraient rester sourds, inconnus, par suite durables; ils frappent des soldats qui seront citoyens demain, ils menacent tous les citoyens qui demain seront de nouveaux soldats. Un désordre général et sérieux dans l'institution militaire soulèverait donc plus que tout autre abus, non seulement les hommes, mais les mères, les femmes, toute l'opinion. Il occuperait aussitôt la presse, il trouverait sa condamnation à la tribune nationale; ceux qui subissent la loi comme soldats, étant maîtres de la loi comme électeurs, rien de ce qu'ils estiment injuste ou trop rigoureux ne saurait durer.

Or, depuis que fonctionne l'armée nouvelle, la masse des citoyens qui forment aujourd'hui le peuple français a passé dans les rangs. Quelques libelles répètent en vain le cri d'alarme et de haine, l'opinion ne leur a jamais fait écho. Ou cela prouve qu'il lui plaît d'être humiliée et de souffrir, et elle est héroïque; ou cela prouve que l'existence sous le drapeau est supportable, et l'armée n'est pas barbare. Lequel croira-t-on? Pour dire toute la vérité, si un péril menace sous le présent régime, ce n'est pas la cruauté de la discipline, c'est son relâchement. On sait l'aventure de ce saint qui, voulant fonder sur une vie rude le salut des moines ses disciples, les pourvut de cordes et de martinets. Pour laisser libres jusqu'aux excès de zèle, il avait ordonné que chaque religieux se flagellât lui-même. Le fouet tomba en caresses sur les épaules. Instruit par l'expérience, le saint disposa que chacun flagellerait son voisin; de ce jour l'austérité de la règle fut fondée. Nous en sommes à la première manière, arbitres de la discipline à laquelle nous obéissons : la sensiblerie des familles et la mollesse des appelés suffiraient pour enlever à la vie militaire son nerf. Plus d'une fois quelques accidens, des insolations, des syncopes, des congélations, inévitable tribut payé par la faiblesse de quelques-uns à l'entraînement, même modéré, des masses armées, ont fait l'objet de réclamations injustes et trop écoutées. Chose remarquable, même quand elles n'égaraient pas le bon sens public, elles inquiétaient l'autorité militaire. Telles prescriptions ministérielles ou de tel général à propos des manœuvres, ont pris jusqu'au superflu soin de mettre les troupes à l'abri du soleil ou de la pluie, et l'on voit à la manière dont, dans certains corps, on ménage les marches, on allonge les haltes, on allège le sac, combien la crainte du journal ou du député fait vaciller parfois

l'énergie nécessaire du commandement. Certes, pour tout chef digne de ce nom, la vie et la santé des hommes doit être sacrée comme l'instrument même de la défense nationale; mais pour que cette vie ne succombe pas aux premières fatigues de la guerre, pour qu'elle soit efficace aux jours de lutte, il faut que l'endurance de grandes fatigues soit devenue une habitude; et la cruauté véritable envers les hommes et envers la patrie serait de ne pas préparer durant la paix les hommes au terrible effort que leur demandera la guerre. Par quelle température, des troupes dont les mouvemens seraient sans cesse subordonnés au chaud et au froid, consentiront-elles à vaincre?

III

Si les griefs invoqués contre l'armée dans la littérature de caserne n'ont pas de base dans les faits, pourquoi cette littérature est-elle née?

La qualité dont ces peintres de la vie militaire se piquent le plus est l'exactitude. Elle est en effet le mérite le plus nécessaire à ces sortes d'ouvrages. Or partout elle y manque, et de trois façons. Tantôt les faits sont exacts, mais les conséquences qu'on en tire sont fausses : les petites misères, les rudes caresses du métier sont transformées en injustices ou en épreuves intolérables. On demande des sels à la vue d'une ampoule, on souffre toute la retraite de Russie dans une engelure. Ces grands garçons ont pour eux-mêmes des entrailles de mère. Tantôt des abus qui forment l'exception sont présentés comme la règle. Tantôt enfin on dénonce des pratiques autrefois en usage, mais aujourd'hui disparues, et il semble que les écrivains soutiennent les griefs de leur père et de leur aïeul. Et ils ne paraissent pas de mauvaise foi. Ils ne sont pas vrais et ils sont sincères.

Toutes ces erreurs sont produites par le même état d'esprit : les hommes qui aspiraient à faire œuvre d'histoire sont dominés par leur imagination, et cette imagination grandit à leurs yeux la tristesse des choses. Ces livres sont des accès du pessimisme contemporain.

Veut-on mesurer à quel point il change la couleur et la proportion des faits? En même temps que paraissent les témoignages des soldats d'aujourd'hui sur l'armée actuelle, ont été fort à propos livrés au public quelques mémoires de vieux soldats sur les armées de la Révolution et de l'Empire. Que l'on compare les récits des deux époques. Pour les anciens, tout ce qui est douleur, obstacle, épreuve, est soulevé, entraîné, oublié, chéri presque dans

l'élan d'une gaieté héroïque. Les contemporains semblent suivre, tambours voilés et l'arme penchée vers la terre, les funérailles de leur bonheur. Quand l'enthousiasme des uns serait aussi exagéré que le dénigrement des autres, s'imagine-t-on que leur erreur soit égale? Les contemporains se vantent de n'être plus dupes comme les grognards, ils sont dupes d'une autre manière, dupes du mal comme les autres du bien. Qu'ils aient voulu faire acte de littérateurs ou de citoyens, ce sont eux qui se sont trompés davantage. Le pessimisme est une forme inférieure de l'art parce qu'il cherche la laideur et que l'art a besoin de la beauté. Le beau seul est joie, consolation, exemple. Le laid n'enseigne pas, il attriste, il repousse. L'art qui cherche et exagère la laideur, si parfait soit-il dans ses procédés d'exécution, ne vaut que par son effort, il se trompe d'objet, il ne saurait égaler l'art qui met une puissance égale au service du beau. Le pessimisme est anti-social. Voir les choses plus tristes qu'elles ne sont, c'est ajouter aux motifs de mépriser ou de haïr la vie; découvrir en elles ce qui est légitime, utile ou grand, c'est apprendre aux hommes le dévouement, la persévérance, la fierté. Combien ces sentimens sont plus nécessaires, quand il s'agit de l'armée! Non pas que là aussi, là surtout, il ne faille combattre les abus, mais l'essentiel est de ne pas les dénoncer de manière à détruire la confiance. C'est ce ressort que brisent les contempteurs d'aujourd'hui, c'est ce ressort que tendaient les enthousiastes de jadis. Et, bien que leur vaillance ait peut-être, comme avait leur costume, trop de plumet pour notre goût, l'opinion leur a donné raison, elle ne s'est pas lassée de les lire, elle a acclamé ces morts qui revenaient pour enseigner la belle humeur aux vivans.

Un autre caractère commun à cette littérature de dénigrement c'est l'égoïsme qu'elle révèle. Quoi qu'ils décrivent, quoi qu'ils jugent, ces auteurs pensent toujours et uniquement à leur personne. C'est autour de leur moi que tourne l'immense machine, et chacun d'eux aurait pu prendre pour titre de son livre : « Des rapports entre l'armée et mes aises. » Cette incapacité de s'oublier jamais, quand ils jugent une institution qui a pour base le sacrifice de l'individu, devient ici un non-sens, et il suffit de constater la disproportion entre la place qui, dans leurs livres est laissée à la patrie et celle qu'ils se font à eux-mêmes. Quand M. Perrichon ayant lui aussi traversé les Alpes voulut perpétuer le souvenir de ce passage, il songea au tableau célèbre où l'on devait voir un Perrichon immense et un tout petit Mont-Blanc. Il est l'inventeur de la méthode qu'ont employée nos littérateurs. Ils sont les Perrichons de l'armée.

Car c'est eux-mêmes qu'ils ont peints en prétendant la peindre. Dans ce tableau, fait à la fois d'elle et d'eux, eux seuls sont ressemblans, et sur leurs traits se lit le grand secret de leur entreprise : ce secret est l'orgueil. Cette animosité à qui tout sert de prétexte, et devant qui rien ne trouve grâce n'aurait pas trouvé d'alimens si elle n'eût été nourrie sans cesse par lui. Ni les rigueurs du service n'auraient à elles seules soulevé les plaintes de ces jeunes hommes qui ne sont pas des femmelettes, ni son immoralité n'aurait suffi pour remuer tant de bile vertueuse dans des Catons de vingt ans. Les moindres défauts leur sont devenus douloureux, comme le contact devient cuisson sur la chair vive, parce que cette existence les a blessés dans leur vanité de bourgeois, de censitaires, de bacheliers. Durant tous les jours, à toutes les heures, ils ont senti l'humiliation d'être confondus avec le commun des pauvres diables sans manières, sans ressources et sans lettres, et d'obéir à quelques chefs en qui ils ne reconnaissent pas une primauté d'intelligence ni d'éducation. Tout leur est désordre parce qu'ils se croient les supérieurs de leurs égaux et les égaux, de leurs supérieurs.

Dans cet orgueil il y a deux inintelligences : inintelligence de la démocratie, inintelligence de l'autorité.

Le danger de notre démocratie est la contradiction entre nos maximes et nos mœurs. Au nom de l'égalité, loi nouvelle de la société, la bourgeoisie, depuis cent ans, a renversé toutes les barrières qui la séparaient de la noblesse, sans abaisser celles qui la séparaient du peuple. A l'heure présente, elle a la même répugnance à se confondre avec lui, qu'avait la noblesse à se mêler à elle avant 1789. Même la démarcation est plus tranchée, car le bourgeois comme le gentilhomme possédait le savoir, la fortune, les manières même, et il n'y avait entre eux de différence que l'ancienneté de ces avantages. Entre la bourgeoisie contemporaine et le peuple il n'y a aucuns liens d'idées, d'affections, d'habitudes : elle et lui semblent à un état différent de civilisation. Or tout le présent ordre de la société civile concourt à fortifier dans les possesseurs de la fortune et de l'intelligence l'idée de leur primauté. Seuls ils donnent l'élan à toutes les activités, dirigent les grandes entreprises, emploient en maîtres la multitude, sont nécessaires à sa vie, et pourraient presque se passer d'elle, puisque le progrès de leur science parvient à remplacer par la machine l'homme lui-même. Ainsi l'élite s'enfle, s'accoutume à croire qu'elle seule compte, qu'elle est d'une essence supérieure, dédaigne et oublie le vulgaire. Cette morgue aristocratique, héritée de la noblesse par la bourgeoisie, et exercée contre les classes qu'elle estime inférieures,

ne trouve celles-ci ni dupes ni indifférentes : rien autant ne les humilie, ne les irrite, ne les dispose aux représailles, ne les induit en tentation de détruire ces privilèges d'éducation et de fortune qui retombent sur elles en dédains. Elles ont aussi leur supériorité, le nombre : il les fait maîtresses de maintenir ou de changer ce qu'elles veulent, et le monde n'est stable que par leur consentement.

Il y a une seule institution qui donne à l'élite une vue toute différente de son importance, lui fait toucher ses limites : c'est l'armée. Là, toute l'habileté de ceux qui savent, commandent et ordonnent serait vaine, si la masse n'apportait, avec sa force matérielle, sa vigueur morale ; là l'intelligence serait stérile sans le dévoûment et le courage de tous ; là les possesseurs des avantages sociaux sont forcés de reconnaître quelle petite place ils tiennent, quel petit rôle ils jouent dans la force qui défend les États, et le regard découvre dans la société, comme il l'a déjà trouvée dans la nature, la puissance des infiniment petits. Constater cette primauté de ceux qui n'ont ni savoir, ni fortune, ni éducation sur le sort de la société la plus délicate et la plus policée, c'est apprendre à les estimer, à les respecter. Les plus obligés à la gratitude sont ceux qui ont le plus d'intérêts à protéger et contribuent pour la plus faible part à l'effort général. Alors, dût la délicatesse de l'odorat ou de l'oreille être offensée par un contact trop proche avec les vertus populaires, les privilégiés apprennent que la vie commune pour le devoir commun avec les humbles n'est pas humiliante, mais naturelle, saine, honorable. L'armée est le rendez-vous où les classes peuvent apprendre à se connaître, à s'aimer ; elle est mieux que l'école de la guerre, elle est une grande école de paix. Voilà ce que les jeunes littérateurs n'ont pas compris. Ils n'ont pas acquis le sens de l'égalité démocratique, dans la condition même où cette égalité est la plus naturelle et la plus efficace. C'est de cela qu'ils sont inexcusables. Ils sont contre la logique de leur temps.

C'est bien de leur temps au contraire qu'ils ont appris leur rébellion intellectuelle contre l'obéissance. Plus d'un siècle de mêlées entre des partis inconciliables et tour à tour vainqueurs, a accoutumé à tout contester ; tous pour se rendre maîtres du pouvoir ont partout fait brèche au respect. Quelle forme de l'autorité, quel corps, quelle fonction, si humble et si auguste fût-elle, a échappé à cette entreprise d'avilissement que les factions ont menée les unes contre les autres ? Les forces de la société sont comme les portiques de cathédrales où toutes les statues, frappées par les iconoclastes, ne montrent plus que des faces mutilées. La souveraineté du

peuple établie comme le dogme nouveau avec la République, la fréquence des élections qui ont remis les charges les plus importantes au suffrage, les adulations des candidats qui sollicitent les votes, ont achevé l'œuvre destructrice. Tout Français est habitué à se considérer comme supérieur à l'autorité puisqu'il la crée, comme juge de ceux à qui il la remet, et la manière dont la plupart de ceux-ci la briguent et l'exercent a rendu général dans la nation le mépris du pouvoir. Comment, dans cette ruine, l'autorité militaire serait-elle intacte? Comment chacun de ces souverains jaloux de ses prérogatives, enflé par la flatterie, habitué à considérer comme rebelle l'autorité si elle n'est pas rampante, se soumettrait-il sans effort à ce commandement militaire qu'il n'a pas créé, sur lequel il n'a pas de prise, et qui impose l'obéissance constante sans permettre la discussion? Ce régime fait violence aux principes, aux habitudes, aux prérogatives du soldat qui sent frémir en lui un citoyen méconnu. Nul plus que ce citoyen n'est préparé à juger les exigences du service usurpatrices. L'unique péril des écrits qui nous occupent serait là : l'affaiblissement de l'autorité dans la nation est une menace permanente pour la discipline de l'armée.

Par bonheur, si la logique est une force redoutable en France, l'instinct de la conservation est plus puissant encore. L'expérience de la guerre dernière a montré ce que valaient les principes de la liberté politique appliqués à la constitution des armées. Le choix des officiers par les troupes, la stratégie inspirée des foules, l'aptitude du soldat infuse dans le patriotisme du citoyen, articles de foi pour le parti républicain jusqu'à la chute du second Empire, n'ont plus trouvé de défenseurs au lendemain de nos désastres. Depuis, le souvenir toujours vivant, le danger toujours proche ont parlé plus haut que les sophismes; les moins suspects ont consenti eux-mêmes les plus lourds sacrifices, tendu patriotiquement au joug leur tête farouche, reconnu que la société civile et la société militaire avaient des lois distinctes et également nécessaires. Les rancunes et les vanités de ceux qui voudraient soulever contre la discipline de l'armée l'orgueil démocratique n'obscurciront pas cette intelligence générale du salut public.

On a droit d'espérer mieux encore. Donoso Cortès a dit une parole mélancolique : « C'est la destinée de notre temps de marcher à la barbarie par les idées et de revenir à la civilisation par les armes. » Il voyait, quand l'abus de la raison a créé dans une société l'anarchie intellectuelle, le salut apparaître avec le chef de soldats qui rétablit l'ordre par la force et le consolide par le

silence. Triste remède, violent et précaire! La contrainte qui place ses gardes autour de la pensée est comme la cohorte romaine qui veillait sur le tombeau du Christ : le troisième jour, les soldats s'endorment et le verbe sort du sépulcre. Dans un pays où elle appelle sous ses drapeaux tous les citoyens, l'armée a une meilleure manière de servir la vérité : au lieu de briser les erreurs par la force, elle peut les redresser par l'exemple.

Ce n'est pas impunément que chaque Français pénètre dans ce monde dont l'ordre est si contraire aux règles de la société politique. Il est contraint de reconnaître que les principes de celle-ci ne sont ni universels ni absolus comme l'évidence. Bon gré, mal gré, il compare les résultats des doctrines qui blessent ses habitudes et son orgueil aux résultats des doctrines acceptées jusque-là par lui sans réserve et sans examen. Il voit que de tous les corps organisés dans la nation, l'armée est presque le seul où les chefs semblent à leur place, aient figure de chefs, où le pouvoir soit conquis sans intrigue, obtenu par des services réguliers, exercé dans l'intérêt général. L'armée revêtue de ce prestige affirme par toutes ses institutions que la légitimité du commandement n'est pas dans la popularité, mais dans la compétence; qu'il n'y a pas entre les hommes égalité, mais hiérarchie d'aptitudes; que, la supériorité des dons personnels faisant les chefs, le nombre n'a pas à créer l'autorité, mais seulement à se soumettre à elle; que l'autorité descend d'en haut, et que rien, sinon la révolte, ne saurait monter d'en bas. A cette école le citoyen apprend la modestie; il s'instruit à douter des idées et des hommes qui flattent sa souveraineté; il devine, dans la rudesse des démentis donnés à ses goûts par les institutions militaires, quelque chose de sain et de vrai; la grandeur de l'obéissance se révèle à lui. Voilà le dernier et non le moins important rôle de l'armée : elle peut exercer une influence sur la société civile, et restaurer en certaine mesure le respect de l'autorité.

Trois puissances dans la société avaient autrefois cette vertu éducatrice et disciplinaient l'homme : l'église, l'école et l'armée. De nos jours la force de l'État s'est employée à détruire la force de l'Église : la religion, objet de mépris pour les uns, de haine pour les autres, de dispute pour tous, n'oppose plus aux erreurs et aux vices que l'action affaiblie et calomniée de ses conseils. L'école, pour empêcher les enfans de se courber sous la superstition, exalte en eux l'idée de la grandeur et de l'indépendance humaines, leur donne l'orgueil de la science avant la science, et dès l'alphabet ils lèvent sur le monde, sur leurs maîtres, sur leurs parens même leur petite tête et leurs jeunes regards qui sont

peu disposés à se baisser devant rien. L'armée seule exerce toujours, et plus puissant, son empire.

Quelle que soit leur croyance, quelle qu'ait été leur éducation, elle saisit tous les Français aux dernières heures de la jeunesse où l'homme soit malléable encore, à la veille du jour où, pourvu de l'autorité politique, il va accroître par sa volonté le bien ou le mal de la patrie. Moment unique, unique centre où s'assemblent, venus de toutes parts, ceux qu'a séparés dès l'enfance l'inégalité des conditions; d'où ils se disperseront tout à l'heure sur les routes divergentes de la vie. Communauté fugitive et suprême où ils doivent abandonner, avec les vêtemens apportés du dehors, leurs préjugés, leurs inimitiés, leur égoïsme, revêtir des sentimens nouveaux et semblables, s'accoutumer aux sacrifices que l'intérêt de tous demande à l'indépendance de chacun, et dans l'élan généreux de leur âge et de leur cœur se tendre leurs mains qui, si elles ne se serrent pas alors, ne se rencontreront plus jamais.

Quiconque exerce dans l'armée un commandement et ne songe pas à ces conséquences n'a pas élevé son regard jusqu'aux sommets de sa mission. Mais elle impose des devoirs à la mesure de sa grandeur. C'est par la supériorité continue, éclatante de l'homme tout entier que le chef peut gagner le cœur, et dominer l'intelligence des autres; par ses vertus qu'il peut semer des vertus dans la nation. Il n'y a pas une de ses qualités, il n'y a pas une de ses faiblesses qui ne fortifie ou qui n'affaiblisse la patrie et la société. Que nos officiers ne l'oublient pas, si, las de l'effort, ils se sentaient parfois gagnés par le mal des hauteurs. Et, si loin de ces hauteurs que soient les détracteurs de l'armée, eux-mêmes ont leur rôle dans l'œuvre. Leurs déclamations, leurs injures, révèlent parfois, à défaut de griefs sérieux, des imperfections de détail; à défaut de faits, des apparences; tout au moins un état d'âme chez ceux qui haïssent et se trompent. Les chefs apprennent ainsi à porter leur zèle même sur ces détails, à réformer jusqu'à ces apparences, quels préjugés ils ont à détruire, et par où gagner les plus rebelles de ceux qu'il leur reste à conquérir. Ainsi la calomnie même est utile. Le fumier ne déshonore pas la terre, il la fertilise, et la place où il a été le plus répandu porte la plus féconde moisson.

ÉTIENNE LAMY.

REVUE DRAMATIQUE

Comédie-Française : *Cabotins!* comédie en quatre actes en prose, par M. Édouard Pailleron. — Gymnase : *Famille*, comédie en trois actes en prose, par M. Aug. Germain. — Théâtre-Libre : *Une Journée parlementaire*, comédie en trois actes en prose, par M. Maurice Barrès. — Odéon : *Yanthis*, pièce en quatre actes en vers, par M. Jean Lorrain. — Renaissance : *Izéyl*, pièce en quatre actes en vers, par MM. Armand Silvestre et Eugène Morand.

On sait quelle est, depuis plusieurs années, la médiocrité des œuvres représentées sur notre théâtre. Si nous le constatons, après tout le monde, ce n'est pas pour conclure que l'attention doive se détourner du mouvement dramatique contemporain. Bien au contraire. Nul autre genre n'est aujourd'hui plus intéressant à étudier. C'est un genre en transformation où certaines tendances sont en train de mourir et d'autres s'essaient à naître. Nulle part ailleurs les discussions théoriques ne sont plus vives et les projets de réforme ne s'annoncent plus bruyamment. Une jeune école, dont les représentans ne grisonnent pas tous, a juré de débarrasser la scène des conventions qui l'encombrent, et généralement de toute espèce de conventions. Trop est trop. Il y aura toujours des conventions en art. Il est vrai seulement qu'un moment vient où le besoin se fait sentir de changer de conventions. Le système qui, fortement constitué vers le milieu de ce siècle, nous a valu un riche développement de la comédie de mœurs, semble désormais un système usé. Ceux qui le rejettent ont raison, et nous sommes avec eux. Nous n'avons garde sur ce point d'être de l'avis de M. Dumas et de croire avec lui qu'il n'y ait qu'un moyen de faire les pièces de théâtre, comme il n'y en a qu'un pour faire les enfans. En littérature c'est la loi qu'il faille sans cesse renouveler les procédés. — J'ajoute qu'il n'est pas de genre où la critique ait un rôle plus important à jouer et plus efficace. Car on ne peut rien faire au théâtre

sans l'assentiment de la foule. Mais la foule est par nature rebelle à tout changement : elle ne rit ou ne s'émeut qu'autant qu'elle reconnaît les moyens qui sont depuis longtemps en possession de la faire rire ou de l'émouvoir. L'acteur est plus encore engagé au maintien des méthodes suivant lesquelles son talent s'est formé. Je ne cite que pour mémoire les directeurs de théâtre. Il n'est pas jusqu'aux salles de spectacle qui n'aient leur atmosphère, et jusqu'aux planches et aux portans qui ne se refusent à encadrer d'autres tableaux que ceux à qui ils ont servi maintes fois de cadre. C'est contre toutes ces routines coalisées qu'est obligé de lutter un auteur soucieux de nouveauté. Il lui faut triompher de toutes ces résistances ou, pour mieux dire, de toute cette force d'inertie. Dans cet effort vers le progrès et dans cette lutte pour l'art, il n'a de secours à attendre que de la critique. Elle seule peut l'encourager dans ses essais, l'affermir dans ses tendances et tâcher de les imposer au public. Pour notre part nous nous efforcerons surtout, dans ces revues, de profiter des indications que nous fourniront les pièces nouvellement représentées, afin de démêler dans les anciennes méthodes ce qui doit être abandonné et de discerner dans les plus récentes les élémens de vitalité qu'elles pourraient contenir et qu'il y aurait profit à fortifier et à développer. — A ce point de vue l'étude d'une pièce écrite par l'un des plus brillans représentans du théâtre d'hier et justement dans le même système qui avait cours voilà trente ans, ne peut manquer d'être instructive.

Cabotins est le contraire d'une pièce bien venue. M. Pailleron ne se fait sans doute à cet égard aucune espèce d'illusion. Et il est de ceux qui ont le droit d'exiger qu'on leur dise toute la vérité. Aussi bien l'une au moins des causes de son insuccès est-elle tout à sa louange. C'est qu'il a cette fois grandi ses ambitions et qu'il a placé le but très haut, au delà même de ses forces. Il a aperçu l'une des plus fertiles matières qui s'offrent chez nous à l'observation du peintre des mœurs. Il s'est attaqué à l'un de ces sujets qu'alors même qu'on les a manqués, il reste encore honorable d'avoir essayés.

Il y a pour toute société quelques travers, en petit nombre, qui en sont caractéristiques, parce qu'ils résultent directement des conditions de vie particulières à cette société. Aussi a-t-on coutume de dire qu'il n'y a dans chaque époque que trois ou quatre sujets pour la comédie de mœurs. Le cabotinage est l'un de ces travers dont nous pouvons revendiquer la propriété. Non certes que nous l'ayons inventé. Il a existé de tout temps. Il est aussi ancien que la vanité, dont il est une manifestation grossière et une forme exaspérée. Mais c'est parmi nous que la mode s'en est répandue et de nos jours qu'il a reçu ses justes honneurs. On entend par cabotin un mauvais comédien. On se hâte d'ajouter qu'il n'est comédien si excellent qui ne soit un peu cabotin. De grands ar-

tistes ont été des cabotins éminens. Ils se souciaient moins de leur art que des applaudissemens qu'il leur procurait. Au besoin ils ne se faisaient pas scrupule de trahir l'un pour obtenir les autres. Le cabotinage est cela même. Il commence avec les premières concessions faites au goût du peuple. Il consiste à rechercher le succès pour lui-même et par des moyens déloyaux. Il est un appel à l'applaudissement du vulgaire. Le cabotinage devait se développer dans un temps de démocratie où c'est le nombre qui fait la loi. On est en scène, non devant une élite mais devant la foule. Elle est inattentive et distraite. On ne s'impose à son attention qu'en la forçant, en outrant le geste, enflant la voix, exagérant tous les effets. Et comme un besoin se crée toujours ses moyens, nous avons créé des moyens de publicité merveilleux. Grâce aux journaux, un nom émerge tout d'un coup. La réclame s'en empare et le pousse au premier plan. L'inconnu d'hier, en un jour et pour un jour, devient l'homme du jour. Dans ce tapage, certaines délicatesses s'émoussent. On est étourdi par tout ce bruit. On perd l'exacte notion des choses. On confond la notoriété avec la célébrité. On ne se contente plus de la gloire si elle ne s'accompagne de la célébrité. Un artiste, un savant, fût-il un homme de génie, veut de plus être un homme en vue. Il monte sur l'estrade. L'entraînement est général, au point que ceux qui ont l'air de n'y point céder nous mettent tout de suite en défiance: la modestie nous est suspecte et la simplicité nous semble une affectation. Le cabotinage s'étend à toutes personnes et il pénètre tous sentimens. Il y a un cabotinage du vice; il y en a un de la vertu. La charité qui met le public dans la confidence de ses aumônes, la piété qui s'affiche, la pitié qui s'étale, l'austérité qui se drape, la gravité qui pontifie, le désintéressement qui se proclame, l'abnégation qui se fait valoir, la résignation bruyante, le désespoir qui se raconte, la douleur qui fait saigner ses plaies sous l'œil des indifférens, autant de variétés du cabotinage, sans parler des passions de l'amour, où le cabotinage a si bien sa place qu'il semble leur être naturel, et qu'à peine est-ce s'il nous choque quand nous l'y rencontrons. — Or on connaît le phénomène qui se produit pour les gens de théâtre. Ils rapportent dans la vie les habitudes de la scène et continuent d'y jouer leurs rôles. Il en est de même pour les cabotins du monde. Hors des regards et loin de la galerie ils n'arrivent plus à se ressaisir. L'être d'artifice a transformé l'être de nature. Sans avoir de spectateurs, ils continuent d'être en représentation. Ils se deviennent leur propre public, et dans le for de leur conscience; ils cabotinent pour eux-mêmes... C'est ainsi que le cabotinage n'atteint pas seulement la surface de l'être; il entame l'individu jusque dans son fond. Né des conditions de vie de la société moderne il façonne dans son âme et dans son cœur l'homme d'aujourd'hui.

Pour mettre à la scène un pareil sujet, on ne pouvait se contenter d'indications superficielles et de croquis sans consistance. Il y fallait quelque chose de plus qu'une habileté à attraper le ridicule extérieur. C'est ici qu'un peu de « colère vertueuse » eût servi la clairvoyance de l'observateur et rendu son regard plus pénétrant, comme il fallait pour écrire le *Misanthrope* avoir en soi un peu de l'âme d'Alceste. M. Pailleron n'est pas un Alceste. Il est bien trop un homme de son temps pour avoir jamais prétendu à la réputation d'être une « âme antique ». Il la repousserait bien plutôt comme étant un peu désobligeante. Il sait trop bien le charme de la société contemporaine, et cette société l'a toujours trop bien traité pour qu'il nourrisse contre elle aucune haine. En fait, il n'en a jamais raillé que les plus légers travers, et son plus grand effort de satire a été pour dénoncer le ton des conversations mondaines. Comme l'observateur, le moraliste qui est en M. Pailleron a surtout de l'esprit. Il s'est attaché à noter des nuances de sentimens très fugitives et à déjouer les subtils artifices du cœur. Une seule fois il a touché à ce fond de sottise qui est en chacun de nous quand il a signalé dans l'*Age ingrat* ce besoin qui nous prend à un tournant de la vie de protester par d'imprudentes révoltes contre la victoire des années. M. Pailleron est encore un tacticien du théâtre d'une surprenante habileté. L'*Étincelle* fait songer d'abord à un proverbe de Musset. Mais on voit tout de suite la différence. Musset ne savait rien hors les choses du cœur. M. Pailleron excelle à filer une scène, la teinter de sensibilité, doser l'émotion et tout arranger pour notre plus grand divertissement. Il faut au moins que nous lui en soyons reconnaissans. — Tous ces traits ont fait de M. Pailleron un écrivain de théâtre infiniment séduisant, d'un talent plus aimable d'ailleurs que vigoureux. Je crains donc qu'en aucun temps il n'eût été armé pour nous donner cette forte comédie qu'appelait le cabotinage.

Mais en outre on constatait déjà chez l'auteur de la *Souris* quelque fatigue. Depuis ce temps sa main est devenue moins adroite, son imagination moins fraîche et sa verve moins abondante. Ceci est plus grave. Il semble que M. Pailleron ait perdu ce qu'on pourrait appeler la faculté d'observation directe. On a signalé dans les *Cabotins* nombre d'emprunts faits à des ouvrages de théâtre ou à des romans. M. Pailleron s'est emprunté à lui-même plus encore qu'il n'a emprunté aux autres; et apparemment il en avait le droit. On note au passage tel neveu de son oncle que M. Pailleron naguère nous avait déjà présenté et telle jeune fille évaporée mais honnête qu'on avait déjà beaucoup vue sous divers noms et qui s'était appelée Antoinette, et Suzanne, et Pépa, avant d'avoir été rebaptisée Valentine. Un jour vient où l'écrivain, pour avoir trop vécu dans les livres, n'aperçoit plus la vie qu'à travers

la traduction qu'ils en donnent; et dupe de sa propre littérature il aperçoit l'humanité à travers l'image qu'il en a lui-même tracée.

Aussi est-ce d'abord de précision et de netteté que manque le tableau ou l'esquisse de M. Pailleron. Il semble avoir hésité entre plusieurs sujets voisins sans doute, mais qui se nuisent par le voisinage. Des jeunes gens se groupent en association pour la courte échelle. Le journaliste recommande le médecin, qui place l'avocat; celui-ci fait profiter de sa fortune et traîne après soi tous les compagnons des heures difficiles... Ce n'est pas le cabotinage cela, c'est la camaraderie. Or la camaraderie, quoique l'étude en ait tenté plus d'une fois les auteurs dramatiques, se prête mal à être mise à la scène. Les « camarades » réussissent trop bien, trop vite et par des moyens trop simples. On se dit que tout de même ce n'est pas si commode que ça. Chaque fois que Pégomas accouche d'une invention nouvelle, ils sont là tous à s'extasier : « Ah! ce Pégo ! est-il assez malin! Il n'y a que lui! » Mais le machiavélisme de la combinaison nous échappe. Et nous admirons moins la rouerie de cet habile homme que l'ingénuité avec laquelle il se propose de conquérir le monde par des ruses enfantines. — M. Pailleron confond encore le cabotinage avec la hâblerie méridionale. Tous ses cabotins sont de la Provence; comme si tous les farceurs étaient d'en deçà de la Loire! On réclame pour les pays du Nord. Surtout on se demande à qui en a l'auteur. A-t-il voulu faire le procès à une société, ou n'a-t-il voulu que refaire celui d'un climat? On nous a montré tant de fois déjà quels sont sur les imaginations les effets d'un soleil trop ardent! — Quels sont enfin les types dans lesquels M. Pailleron a incarné le cabotinage ? Au premier rang et menant le chœur, Pégomas, l'aspirant député. Il a la langue bien pendue, le mensonge facile et l'improvisation chaleureuse; il inaugure des statues, rédige des programmes qui ressemblent à des prospectus et se répand en promesses qu'il ne tiendra pas. En vérité que ferait-il de moins s'il n'était pas cabotin? Pégomas est politicien ; il fait son métier. Exige-t-on d'un orateur de réunion publique qu'il soit ennemi de la réclame et jaloux uniquement de sa dignité et de son repos ? Le peintre Caracel s'est institué chef d'école ; il préside au groupe des « à-partistes ». Nous avons eu nos indépendans et nos incohérens, nos impressionnistes, nos luministes et nos tachistes : le seul succès que leur aient valu leurs excentricités, ç'a été un succès de ridicule. Pourquoi donc s'en être tenu aux éclopés du cabotinage? Et était-il si difficile de trouver des cabotins parmi les grands premiers rôles de la littérature et des arts? Hugon le membre de l'Institut qui flatte les jeunes et se fait « lâche, de peur d'être lâché »; l'écrivain Lavrejol qui de naturaliste se fait mystique; Saint-Marin, le médecin pour dames, ce ne sont qu'autant de comparses. D'autres nous sont donnés pour cabotins dont nous n'apercevons pas en quoi consiste

le cabotinage. Brascommié, qui est avocat général, demande la tête d'un assassin : voulait-on qu'il le fît acquitter ? M. de Laversée, de quelque côté qu'on le prenne, n'est sous toutes ses faces qu'un imbécile. Mme de Laversée est coquette et jalouse ; ce n'est pas être cabotine cela, c'est être femme. — En vérité, tous ces cabotins sont de pauvres gens, parfaitement inoffensifs et mal payés de leur peine. Et la société d'aujourd'hui ne serait pas trop à plaindre si on y voyait tous les cabotins faire aussi piètre figure.

On le voit, le trait pourrait porter plus juste et enfoncer plus avant. Mais en outre on est surpris de constater combien peu de place l'étude du cabotinage occupe dans une pièce qui s'intitule *Cabotins!* A partir du second acte on nous lance sur une autre piste, et ce qui commence alors c'est une histoire romanesque et compliquée, sentimentale et noire. Quel rapport y a-t-il entre les aventures de Pégomas et celles d'un sculpteur, d'une orpheline et du père de l'orpheline ? Entre les unes et les autres on n'a essayé de mettre pas même l'apparence d'un lien. De plus, à voir le ton dont elles nous sont contées il semble qu'on se soit appliqué à en faire ressortir l'opposition et éclater le violent disparate. Dans les scènes où défilent, causent et s'agitent les cabotins, la pièce de M. Pailleron est gaie de la gaieté la plus franche et même la plus grosse. Les bonshommes de la « boîte à l'ail » et ceux pareillement de la « Tomate » sont de purs grotesques. Les procédés qu'on emploie pour nous les présenter sont ceux de la caricature. Tels épisodes comme la « complainte du pauvre *esculpteur* » sont de simples « scies d'atelier ». Les plaisanteries sont à l'avenant. Un des caractères de l'esprit de M. Pailleron, dans ses œuvres les meilleures, a toujours été la facilité de cet esprit. Cela en a fait le succès. Le public est satisfait quand le mot que prononcent les acteurs est justement celui qu'il attendait et qu'il prévoyait. Cette fois M. Pailleron n'a pas dédaigné la facétie elle-même. Nous sommes sur les confins de la farce, non pas en deçà. — Mais à côté de ces parties où la drôlerie est poussée jusqu'à l'extrême, en voici qui vont jusqu'à l'extrême dans le sentiment et dans la désolation. Au Palais de l'Industrie, le sculpteur Pierre Cardevent a aperçu une jeune fille d'une beauté merveilleuse. Qui est-elle et d'où vient-elle ? Il n'en sait rien. Suivant toutes les probabilités, il ne la reverra pas. Pourtant il est resté sous le charme. Il est hanté par cette poétique apparition. Son ciseau maintenant ne sait plus sculpter d'autres qu'elle. Il fait son portrait de souvenir. Or la médaille d'honneur lui ayant été décernée, qui est-ce qui vient lui annoncer cette bonne nouvelle ? C'est elle-même, son inconnue ! Comme cela se trouve ! Quel bonheur ! Or plutôt quel malheur ! « Ah ! quel malheur !... » ainsi qu'il est dit dans la complainte. Car la jeune fille est une personne du beau monde. Et Pierre est fils d'artisans. C'est le ver de terre amoureux de

l'étoile. — Plus triste est le sort de l'infortunée Valentine. Sans père ni mère depuis son âge le plus tendre, elle est condamnée à ignorer le secret de sa naissance. Elle a été recueillie chez les Laversée. Par un surcroît de disgrâce, la nature l'a affligée d'une fatale beauté. Elle devient sans l'avoir voulu la rivale de sa protectrice. Elle lui prend, sans le faire exprès, tous ses adorateurs et jusqu'à son amant en titre. Si bien qu'après avoir été abreuvée d'humiliations, avoir dévoré plus de larmes et bu plus de honte que la légendaire Cendrillon, il lui reste pour suprême ressource d'aller tenir les livres de comptes dans une ferme du Canigou! — Tout cela n'est rien en comparaison des calamités qui ont fondu sur le bonhomme Grigneux. Il était jeune, il avait des idées, il allait avoir du talent. Mais il adorait sa femme; l'infidèle un beau jour a pris la fuite. De ce jour, son existence a été brisée. Pour oublier il s'est mis à boire, pour endormir son chagrin, il a usé des stupéfians. Il en est réduit maintenant à faire des copies et des phrases; un raté doublé d'un raseur, comme diraient les rapins à qui il inflige ses théories sur le grand art. — C'est ainsi qu'on passe, dans *Cabotins*, du plaisant au lugubre. Cela fait un assemblage des notes les plus discordantes. Mais d'un vaudeville avec un mélodrame on n'a jamais fait une comédie.

Ou plutôt c'est ce qu'on a maintes fois essayé de faire, et M. Pailleron lui-même en plusieurs de ses comédies. Seulement, son art étant alors plus délicat et sa touche plus légère, les nuances étaient mieux fondues et on n'apercevait pas si nettement la différence essentielle des élémens juxtaposés. Le mélange des genres a été l'une des pratiques les plus habituelles et les plus habituellement fâcheuses des dramatistes de ce siècle. C'est, je pense, Beaumarchais qui, le premier, introduisit dans une pièce gaie et même folle un élément de drame. Dans la *Folle Journée* Figaro retrouve une mère, et il éprouve en sa présence la même émotion qui bouleversera par la suite toute la lignée des enfans abandonnés, au moment qu'ils retrouveront sur les planches des théâtres du boulevard les auteurs de leurs jours. Figaro se jette dans les bras de Marceline, et il laisse un libre cours à ses larmes; et dans la salle les spectateurs qui avaient, comme on sait, l'âme sensible, pleuraient des larmes non moins douces. L'alliance du comique et du tragique fut un des articles principaux dans le programme des romantiques. Ce fut alors l'usage, comme il est dit dans les *Lettres de Dupuis et Cotonet*, de rire d'un œil et de pleurer de l'autre. La mode en passa du drame dans la comédie de mœurs. On n'en trouverait que trop d'exemples dans les pièces d'Augier et de M. Dumas. M. Sardou s'est fait de ce système hybride une spécialité. Dans tout son théâtre, depuis *Nos Intimes* et jusqu'à *Madame Sans-Gêne*, le procédé est invariable. Les premières scènes sont consacrées à nous présenter dans un décor aux couleurs vives et gra-

cieuses le milieu où se passera l'action et les personnages qui y seront mêlés. Puis l'action s'engage; elle est émouvante, pathétique. Le dernier acte sert à tout expliquer. Les choses s'arrangent. Tout est au mieux dans le meilleur des mondes. Ainsi le spectateur a passé par toutes les sortes d'émotions. Il a été tour à tour égayé, effrayé, rassuré. On lui a fourni comme dans un résumé, ou dans un ambigu, tous les plaisirs que le théâtre peut procurer. Que souhaiterait-il de plus? Et de quelle méchante humeur ferait-il preuve s'il ne s'allait pas coucher content? Telle est la « formule » que M. Sardou a tout au moins portée à sa perfection. Il s'en vante. Et telle est encore celle à laquelle s'est référé M. Pailleron.

Le premier défaut de ce système c'est qu'il est pour l'auteur un excellent moyen de se soustraire à la tâche qu'il s'était lui-même tracée. Que si, nous ayant annoncé une satire contre le cabotinage, vous nous faites assister maintenant au désespoir d'une femme jalouse et trahie, c'est donc que vous n'avez pas pu remplir vos quatre actes avec la satire ébauchée. Vous l'avez jugée trop mince; vous n'avez pas su nous montrer vos cabotins sous assez d'aspects, vous n'avez pas su donner à votre étude assez de développemens; vous en déclarez vous-même l'insuffisance. C'est bien cette étude pourtant que vous nous aviez promise. C'est elle que nous sommes venus entendre. Tout ce qui n'est pas elle nous semble accessoire et peut-être inutile, et fait longueur. C'est pour cela sans doute que la pièce paraît si longue! L'introduction d'une intrigue parasite et l'apparition du drame dans la comédie, marquent le moment où l'auteur abandonne son sujet et quitte la partie. C'est un aveu d'impuissance. — Si d'ailleurs on ne peut citer un chef-d'œuvre qui ait été composé suivant ce système, c'est apparemment que le principe de l'unité de ton dans une œuvre d'art n'est pas une arbitraire invention des faiseurs d'esthétiques. On dit : La vie n'est-elle pas un mélange de farce et de drame? Mais l'art n'a pas pour objet de nous présenter dans leur confusion les élémens dont se compose la vie. Il doit les isoler pour nous les faire mieux apercevoir. Il est toujours et de toute nécessité une abstraction. L'auteur dramatique, comme le poète et le romancier et plus qu'eux tous, doit se placer à un point de vue choisi librement, mais nettement déterminé. De là, il nous fait découvrir un côté de la vie. Nous de même nous nous mettons au point où on nous place. Nous entrons dans les dispositions qu'on nous convie à prendre. Disposés à nous amuser du côté risible des choses, nous sommes surpris et fâchés si on fait un appel subit à notre sensibilité. Et disposés à nous attrister de leurs côtés tragiques, nous sommes choqués si nous entendons un éclat de rire, et nous en voulons à l'auteur pour cette dissonance. Les dramatistes de notre ancien théâtre l'avaient bien vu, et ceux de la jeune école recommencent à le com-

prendre. Le système du mélange des genres est l'un de ceux contre lesquels ils ont le plus souvent et le plus vivement protesté. Pour le combattre et pour montrer ce qu'il a de factice et de déconcertant, ils n'auront pas de meilleur argument que la pièce de M. Pailleron.

La Comédie-Française a monté *Cabotins* avec un grand soin et non d'ailleurs sans quelque fantaisie. La distribution des rôles réservait des surprises. On ne comprend guère qu'on ait confié un rôle mélancolique et mouillé de larmes à Mlle Marsy, dont le talent est plutôt exubérant. Elle y fait d'ailleurs de son mieux. Elle modère son jeu; elle assourdit sa voix; elle comprime; elle éteint. Mlle Brandès est mieux partagée : elle est à sa place dans un rôle de violence et de passion. M. Got n'a eu qu'à se souvenir de Giboyer pour être un excellent Grigneux, et M. Leloir n'a eu qu'à se rappeler le poète du *Monde où l'on s'ennuie* pour être un pittoresque Laversée. M. Le Bargy est élégant, sec et mieux habillé que Brummel lui-même. M. Worms continue à assombrir tous ses rôles : Antony fut moins fatal et il était moins romantique que n'est le sculpteur Pierre Cardevent, suivant la glose de son interprète. Pégomas incarné par M. de Féraudy est toute la gaîté de la pièce. Le rôle n'exige ni composition, car il est sans nuances, ni profondeur, car il est tout en surface. Mais il y fallait de la belle humeur, de la verve, de l'entrain, de l'emportement, du brio. De toutes ces qualités M. de Féraudy en a montré plus même que nous ne lui en soupçonnions. C'est pour lui un beau succès. Les autres rôles sont très convenablement tenus.

Si l'on voulait une preuve de la façon dont persistent au théâtre les procédés qui ont une fois réussi, la pièce que représente en ce moment et avec succès le Gymnase nous en donnerait une excellente. M. Auguste Germain est un jeune auteur, et presque un débutant au théâtre. Il raillait naguère ce qu'il appelait les recettes de la « cuisinière théâtrale ». Or de les si bien connaître cela lui a servi à les appliquer docilement. *Famille* est construite sur le modèle de *la Famille Benoiton*. Comme dans la pièce de M. Sardou, — et comme dans les revues de fin d'année, — nous voyons défiler une série de personnages destinés à incarner les ridicules ou les vices de la famille moderne : le père, honorable bourgeois qui entretient une actrice, un fils joueur effréné sous des dehors d'homme sage, une fille écervelée et qui se coiffe d'un ténor, et Fanfan qui, ayant grandi et s'étant fortifié les muscles dans tous les sports athlétiques, est devenu l'hercule vainqueur du lendit. Les scènes épisodiques se succèdent, à peine rattachées par un lien très lâche. L'action éclate tout d'un coup, imprévue et surprenante. Enfin la riche héritière épouse le « personnage sympathique ». Celui-ci n'est autre, suivant le type consacré, que le mauvais sujet qui a bon cœur... Je ne reproche

pas à M. Germain d'avoir refait *la Famille Benoiton* puisqu'il est convenu qu'une comédie de mœurs peut se recommencer tous les trente ans, ou même plus souvent, car aujourd'hui les mœurs vont vite. Je ne lui adresse aucune espèce de reproche. Il a écrit une comédie légère, amusante et d'une gaîté bon enfant. Bien secondé par quelques-uns de ses interprètes, MM. Maugé, Noblet, Torin, il a ramené vers le Gymnase le public, qui en oubliait le chemin. Je regrette seulement qu'ayant de la verve et de l'esprit, il n'ait pas montré par surcroît un peu plus de hardiesse et d'originalité.

Dans cette période difficile que traverse l'art dramatique, M. Maurice Barrès lui apportera-t-il le secours de son rare talent ? L'auteur de *Une journée parlementaire* adoptera-t-il définitivement le théâtre pour y exprimer ses idées ? Nous en sommes réduits à le souhaiter sans oser encore l'espérer. Lui-même M. Barrès n'est pas fixé sur ce point. Il nous confie ses incertitudes. « Je suis hésitant, » écrit-il. Fâcheuse hésitation ! si, comme c'est l'avis de M. Barrès, pour une fois qu'il a essayé du théâtre, il y a fait tout de suite un chef-d'œuvre. Dans un bulletin de victoire rédigé quelques jours après les représentations de sa pièce, M. Barrès constate « l'incroyable sympathie » qu'elle rencontra dans le public, et le « magnifique enthousiasme » de ceux qui assistèrent à ces « soirées triomphales ». Il gourmande sévèrement ceux qui ne penseraient pas de son œuvre ce que lui-même en pense. Il se recommande aussi de l'autorité de M. Alphonse Daudet, qui lui témoigna dans cette circonstance bien de « l'estime littéraire ». Et bien sûr il est trop intelligent pour ignorer que cet étalage de témoignages de satisfaction et de bonnes références ne va jamais sans un peu d'ingénuité. Mais c'est qu'il a voulu confondre la mauvaise foi des critiques. Ceux-ci, par rancune et parce qu'ils avaient tous plus ou moins émargé au Panama, ont essayé d'étouffer le retentissement de sa pièce. Ils se sont sous de vains prétextes refusés à la juger. Obstinément ils se sont placés au point de vue politique. Ils ont fait remarquer qu'il était d'un goût douteux de remuer de récens souvenirs et de mettre à la scène, fût-ce sous des pseudonymes, des personnes vivantes dont tout le monde sait les vrais noms, les vraies hontes, et les douleurs vraies. Ils ont plaint l'auteur, qui n'a vu dans des scandales publics et privés qu'un moyen de réclame, comme jadis, dans une triste affaire, qu'un moyen de lancer une petite Revue : *les Taches d'encre*. M. Barrès aimerait mieux qu'on se plaçât à un autre point de vue. Il préfère qu'il ne soit, à propos de sa pièce, question que de littérature. C'est bien de quoi nous nous occuperons uniquement.

Un député, politicien de marque, et en passe de devenir ministre, est convaincu d'avoir trafiqué de son vote. Il va être acculé au suicide.

Il venait d'épouser la femme divorcée d'un de ses amis. C'est celui-ci qui a mené la campagne. La ruine de l'homme d'État est la vengeance du mari... Qu'une telle aventure fût une riche matière dramatique, je ne songe guère à le contester. On pouvait en tirer un tableau de mœurs. Le « procès de corruption » a révélé tout un état d'esprit, un système de gouvernement, et un mal social. D'où vient ce mal? Quelles en ont été les causes? Comment et jusqu'où s'est-il répandu ? Ce sera plus tard un beau sujet pour l'historien. M. Barrès, en le mettant, sans perdre une minute, à la scène, allait sans doute donner en pendant aux *Effrontés* une comédie plus âpre et un tableau de mœurs plus solidement peint. Il ne l'a même pas essayé. Où se passe sa pièce, dans quel temps, dans quelles circonstances et dans quel milieu? Nous n'en savons rien. Elle serait parfaitement obscure et inintelligible si nous n'avions, pour suppléer aux indications qu'on ne nous donne pas, le souvenir des faits réels. — On pouvait faire une étude de caractère. Le député Thuringe est-il un homme d'ambition et un homme de plaisir, décidé à satisfaire ses passions par tous les moyens, hardi et cynique, joueur qui a joué le tout pour le tout et se tue ayant perdu la partie? Cette figure de bandit politique aurait pu avoir de la grandeur. Ou Thuringe est-il de la foule de ceux qui, ayant vécu longtemps d'une vie obscure et studieuse, étaient mal préparés pour résister aux tentations et qui ont perdu la tête? Il y aurait eu intérêt à suivre le travail qui se fait dans la conscience d'un honnête homme peu à peu démoralisé par une atmosphère spéciale. Mais on ne nous dit rien du passé de Thuringe; nous ne savons pas comment il a été amené à commettre une action honteuse, et pas plus comment il se fait qu'il n'en puisse aujourd'hui supporter le déshonneur. — Ou encore on pouvait placer le drame dans l'âme de Mme Thuringe. Voilà une femme qui a fait ce qu'elle appelle « la démarche toujours grave pour une femme, de se donner deux fois dans sa vie. » Elle a quitté son premier mari dont elle avait un enfant et qui apparemment l'aimait puisqu'il la poursuit d'une si implacable haine. Elle s'aperçoit qu'elle l'a quitté pour épouser un voleur. Le nom qui maintenant est le sien est taché d'infamie. Quelle chute ! Quel désastre de toute une vie! Quel châtiment ou quelle malechance! Quelles doivent être les tortures de cette âme déçue, humiliée, désespérée! Mais Mme Thuringe traverse les trois actes de la pièce sans avoir l'air de se douter de ce qui s'y passe. — M. Barrès est muet sur tout ce qu'on aurait été curieux d'entendre. Et c'est donc qu'il n'a pas vu ou qu'il n'a pas su rendre ce que son sujet comportait d'intérêt humain.

M. Barrès n'a voulu que faire le drame de la peur. Si encore il l'avait fait! A peine s'attache-t-il à décrire les sentimens par où passe Thuringe; on n'est occupé dans cette pièce qu'à courir, comme dans

les *Pattes de mouche*, après un papier, qui paraîtra peut-être dans un journal et peut-être n'y paraîtra pas, et peut-être n'est qu'une photographie ou peut-être est un original. Entre ce Legros quelconque, ce vague Isidor et cet incertain Le Barbier que se passe-t-il au juste? Qu'ont-ils fait? Que craignent-ils? Ce ne sont que bonshommes sans individualité s'agitant dans un scénario à la fois sommaire et compliqué. « Cette tragédie en habit noir, dit M. Barrès, resserrée dans un bref espace de dix-huit heures et où l'on voit à quelle férocité peut atteindre la peur, ne serait-elle pas un curieux raccourci d'art, un morceau fortement articulé, décharné mais concis, roide et simplifié autant qu'il est possible? » On se souvient d'un couplet fameux de Molière. On admire quelles illusions peut se faire un auteur amoureux de lui-même, et qui a érigé en théorie le « culte du moi », et de quelles épithètes il dispose pour désigner ce qui n'est, à vrai dire, que l'insuffisance et le vide. Comparez la pièce de M. Barrès avec le simple procès-verbal de telles séances de la Chambre ou de la Cour d'assises. Vous verrez combien l'art est ici inférieur à la réalité. Mais une œuvre d'art est inutile quand elle n'est pas tout au moins une interprétation des faits. Au point de vue littéraire la pièce de M. Barrès n'existe pas; et peut-être est-ce aussi à cause de cela que la critique se trouvait un peu embarrassée pour la juger. Dégagée de l'attrait que le scandale pouvait lui prêter, la *Journée parlementaire* est un pur néant.

La mode serait-elle en train de revenir au drame en vers? Nous ne nous en plaindrions pas, puisqu'aussi bien il ne viendra plus à l'esprit de personne d'employer le vers pour traduire les détails de vie familière dont est faite la comédie ou le drame bourgeois. C'est l'auteur d'*Yanthis*, M. Jean Lorrain, qui nous conte un conte bleu en vers d'une insignifiance très douce. Ce sont les auteurs d'*Izéyl*, MM. Armand Silvestre et Eugène Morand, dont le drame, accompagné de musique, de figuration et de trucs, nous ramène au genre « éminemment français » de l'opéra-comique, quand ce n'est pas à celui de la féerie. Rechercher si le bouddhisme d'*Izéyl* est d'une indiscutable authenticité et d'une sincérité parfaite, ce serait faire preuve de quelque candeur. On ne doit au surplus demander compte à des écrivains que de ce qu'ils ont voulu faire. MM. Silvestre et Morand ont constaté comme tout le monde le courant qui entraîne aujourd'hui les âmes vers une sorte de vague religiosité; ils ont voulu donner à leur tour quelque satisfaction à la badauderie du public. Il leur a semblé que la légende du Bouddha pouvait servir de prétexte à des tirades harmonieuses aussi bien qu'à d'agréables décors, et qu'il ne serait pas très difficile d'y coudre un épisode violemment pathétique où Mme Sarah Bernhardt passerait par toutes les angoisses de l'épouvante et Mme Marie Laurent une fois de plus

redemanderait son « *fissse* ». Ce mélange de Bouddha, de Marie-Madeleine et de la Tosca forme un amalgame qui ne manque pas d'être assez plaisant. Les auteurs, qui sont poètes, ont revêtu le tout d'un style flottant et mou et d'une sorte de pathos fleuri. Ils ont répandu les fleurs et prodigué les roses. Ombre de mysticisme, apparence de drame, illusion de poésie, tout n'est ici qu'apparence et qu'illusion; et c'est en quoi consiste le bouddhisme d'*Izéyl*. Mme Sarah Bernhardt est très belle d'attitudes et par momens nous fait souvenir de la grande artiste qu'elle fut autrefois. M. Guitry est lourd. M. de Max est bien amusant dans le rôle du *yoghi*, terme qui veut dire « un agité. » — La forme dramatique se prête-t-elle d'ailleurs à l'expression des idées abstraites de philosophie et de religion? M. Maurice Bouchor le croyait possible, pourvu que les acteurs du drame ne fussent point des personnes de chair. Et donc, s'enhardissant après ses *Tobie* et ses *Noël*, il avait confié à ses marionnettes l'interprétation d'un poème tout chargé de réflexion : *les Mystères d'Eleusis*. Mais les marionnettes trouvèrent que cette fois il avait dépassé la mesure et trop présumé de leurs moyens. Elles ont demandé leur congé. Au moins ne les laisserons-nous pas partir sans leur adresser un mot d'adieu et sans exprimer toute notre sympathie au poète charmant et pur qui leur servit d'impresario.

René Doumic.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mars.

Le parti radical ne peut se consoler du départ des républicains modérés qui, depuis les élections de l'an dernier, lui ont faussé compagnie. Il trouve l'isolement amer, craint pour son immortalité, et supporte mal les dégoûts dont l'abreuve le socialisme, ce fils naturel et tant chéri, qu'il avait eu en dehors de son mariage avec l'opportunisme et sur lequel il fondait de si grandes espérances. Aussi fait-il retentir l'air des réunions publiques d'appels touchans à la moitié qui l'a délaissé ; les échos du Salon des familles, à Saint-Mandé, nous apportaient il y a quelques jours l'éloge séduisant de la concentration ancienne sorti de la bouche de M. Floquet.

Les représentans de ces deux opinions si longtemps conjointes ont, pendant leur union orageuse de plus de quinze années, parlé fréquemment de divorce. Après que les étapes initiatrices de la lune de miel eurent été franchies, à mesure que s'éloignaient les circonstances sous la nécessité desquelles ils avaient dû s'associer, radicaux et modérés reconnaissaient qu'entre eux l'incompatibilité d'humeur ne cessait de croître, et chaque jour leur faisait davantage souhaiter la séparation. Lorsque la politique qui avait fait ce mariage civil en eut consacré la dissolution, au mois d'août 1893, celui des deux groupes au profit de qui elle avait été prononcée, celui auquel le suffrage universel avait adjugé la fortune, — la fortune de la France, — s'est mis à marcher d'un pas plus allègre vers une destinée plus conforme à ses goûts. Il n'a point contracté de nouvelle alliance, il est assez puissant pour vivre seul ; mais il ne ferme point sa porte à d'anciens adversaires venus s'asseoir à son foyer, pour y jouir de la paix nationale dont ils augmentent les garanties par leur présence.

Telle est l'évolution qui s'est accomplie depuis le dernier printemps. Ceux d'entre nous qui l'ont conseillée s'en réjouissent ; il va de soi que les autres, les radicaux, étroitement comprimés entre une extrême gauche qui leur répugne, et une majorité qui les désavoue, s'en désolent. M. Floquet a été l'interprète de leurs ressentimens, dans le banquet où il remerciait les électeurs sénatoriaux du département de la Seine de l'avoir introduit à l'assemblée du Luxembourg. Ce qui prouve l'inanité des griefs que les amis de l'ancien président de la Chambre

peuvent invoquer contre le ministère actuel, c'est que le nouveau sénateur n'a rien trouvé de mieux, pour commencer les hostilités, que d'évoquer le vieux spectre noir, de souffler sur les querelles religieuses, à peu près éteintes, et qu'il aurait besoin de raviver.

MM. Brisson et Goblet n'ont pas fait autre chose, à quelques jours d'intervalle, lorsqu'ils sont intervenus à la Chambre dans un débat dont l'origine était une question adressée au ministre des cultes par M. Cochin. Cette interrogation avait pour objet un arrêté du maire de Saint-Denis, par lequel ce magistrat municipal interdisait l'exhibition, sur la voie publique, des objets servant au culte. Il entendait, non seulement, que le clergé ne pût, à l'avenir, accompagner les morts au cimetière, mais qu'il fût interdit de placer sur le cercueil un drap orné d'une croix. C'était violer la liberté de conscience, et M. Cochin demandait si le gouvernement, par l'organe du directeur des cultes, avait défendu la légalité de cet arrêté devant le conseil d'État, auquel il était déféré.

M. Spuller répondit à M. Cochin qu'il n'avait pas à entretenir la chambre des délibérations du conseil d'État, qui doivent rester secrètes; il fit remarquer qu'il n'est nullement défendu aux prêtres d'accompagner les morts; mais que le conseil d'État, ne pouvant examiner l'arrêté qu'au point de vue légal, avait dû reconnaître que le maire avait le droit de prononcer l'interdiction des cérémonies du culte sur la voie publique. C'est en effet, quels que soient les abus auxquels il puisse donner lieu, comme dans le cas présent de la ville de Saint-Denis qui ne compte pas plus de 800 protestans sur 40 000 habitans, le texte formel d'une législation en vigueur depuis les premières années de ce siècle. Si l'on se reporte à l'esprit dans lequel elle fut édictée, on reconnaît que la pensée des auteurs de ce texte a été de permettre aux maires de ménager la susceptibilité des minorités dissidentes, protestantes ou catholiques, — comme en certains départemens du midi ou de l'est, — en empêchant les manifestations confessionnelles de majorités qui, au cours de notre histoire, ont été plus d'une fois provocantes; que c'était là tout simplement une loi de police, faite en vue de maintenir le bon ordre, en supprimant les causes qui parfois eussent pu servir de prétexte à le troubler.

Il en est de cette prérogative municipale comme de celle qui consiste à fixer la taxe du pain. Le maire, à son gré, en use ou n'en use pas. Dans un grand nombre de villes françaises la procession de la Fête-Dieu se déroule, aujourd'hui, avec la même ampleur qu'il y a deux siècles. Cependant les maires pourraient l'interdire partout, sans qu'il fût loisible au pouvoir central de modifier leur décision.

Qu'on pense de cette loi ce qu'on voudra, tant qu'elle subsiste, le conseil d'État, statuant au contentieux comme corps judiciaire, est tenu de l'appliquer. Quant au directeur des cultes, M. Dumay, pris à

partie par la presse en cette circonstance comme en plusieurs autres, avec peu de fondement, c'est un fonctionnaire de carrière, qui compte à son actif une trentaine d'années de services, tant au ministère de l'intérieur qu'à celui de l'instruction publique, et qui ne serait pas assez malavisé pour endosser, dans des questions de cette nature, une responsabilité personnelle avant d'avoir pris les instructions de ses supérieurs hiérarchiques. Mais si le conseil d'État a maintenu la partie rigoureusement, pharisaïquement légale, si l'on veut, de l'arrêté du maire de Saint-Denis, il a rejeté la seconde, notoirement illibérale et tyrannique, qui défendait l'exhibition d'emblèmes servant au culte. « Je partage, a dit M. Spuller, l'avis du conseil d'État; » et, profitant de l'occasion qui lui était offerte d'affirmer sa manière de voir à ce sujet, le ministre ajouta : « Le gouvernement a marqué ainsi qu'il est temps de prouver qu'un grand principe doit dominer les affaires religieuses : le principe de la tolérance, en vue de mettre fin à d'absurdes querelles et d'apaiser tous les esprits. Le ministère s'inspirera, dans sa politique religieuse, de ce principe supérieur de tolérance et de liberté, qu'il appliquera dans un esprit nouveau. »

Ce dernier mot souleva des tempêtes ; M. Brisson se précipita à la tribune et, transformant la question en interpellation, demanda ce que l'on devait entendre par cet « esprit nouveau qui, à la différence des anciens gouvernemens, anime le ministère actuel. » M. Spuller, tout en se défendant d'être rallié à aucune communion religieuse, « pas même à la franc-maçonnerie », n'a pas hésité à dire que « la république ne devait pas souscrire aux mesures tracassières et vexatoires contre la liberté de conscience, qu'elle avait trop longtemps prêté le flanc à ces accusations. » Mais le parti avancé n'admet pas qu'à une situation nouvelle il faille une nouvelle politique. A ses yeux, « la république n'a été coupable que d'une grande faiblesse » ; elle n'a fait que répondre par la défensive à « une guerre sauvage » ; et M. Goblet, précisant les griefs de son collègue M. Brisson, disait au gouvernement : « Avouez donc le pacte avec l'église, avec le pape ! »

Prenant part à son tour à la discussion, le président du conseil reconnut que la république avait eu à lutter dans le passé et ne reniait rien de son œuvre; mais que, victorieuse aujourd'hui, elle regardait comme indigne d'elle d'entreprendre une petite guerre de taquineries mesquines et devait se borner à faire respecter ses droits. M. Casimir-Perier a conclu, en véritable homme d'État, par ces mots : « Nous avons autre chose à faire qu'à animer les citoyens les uns contre les autres dans les querelles religieuses. »

Ce langage si simple, si sensé qu'on ne peut concevoir comment des gens de bonne foi soutiennent la thèse contraire, a recueilli l'adhésion de la grande majorité de la Chambre : 280 voix contre 159 ont assuré le ministère de leur confiance. Mais le parti vaincu n'a pas dés-

armé : il a poursuivi la campagne dans la presse. Un ingénieux illustré a représenté M. Spuller, déguisé en moine, « livrant la république à un jésuite » ; un autre organe, plus féroce, a insinué que déjà, sans doute, quelque séminariste « aiguisait son surin dans le silence et l'ombre des sacristies ». De plus tempérés ont parlé de « la revanche de Tartufe » sur les « judas gouvernementaux ». Quant aux doctrinaires de la « déchristianisation », — ils existent encore et s'en vantent, — ils ont modestement qualifié l'attitude du gouvernement d' « amende honorable » et de « subordination de l'État à l'Église ».

De pareilles accusations font sourire lorsqu'elles s'adressent à des hommes politiques qui tous ont voté et fait voter les lois militaire et scolaire, acceptées aujourd'hui de plus ou moins bonne grâce par la presque unanimité du pays, mais après avoir suscité des discussions si longues, des protestations si vives de la part d'une minorité imposante, puisqu'elle fut, à certaines heures, représentée au parlement par plus de deux cents membres. Qu'il y ait eu, parmi les membres de cette minorité, des chrétiens assez tièdes, qui voyaient surtout dans les agissemens religieux des ministères passés une arme utile pour combattre la république au nom de l'église catholique, ce n'est pas là une hypothèse invraisemblable. Ce n'en est pas une moins probable de supposer qu'il y ait eu, parmi les républicains de la majorité, un assez grand nombre de députés qui s'acharnaient dans une campagne anti-cléricale, par ce motif inavoué qu'en frappant sur le catéchisme et sur le prêtre ils atteignaient des concurrens électoraux et des ennemis temporels. Ainsi envisagée, la politique religieuse des années passées est plus laïque qu'on ne le croit et qu'on ne l'a dit de part et d'autre.

Comme ces provinces dont leur favorable situation topographique a fait pendant longtemps les champs de bataille de l'Europe et qui, sans cesse désolées par la guerre, étaient les victimes les plus directes de toutes les opérations stratégiques, l'Église était un terrain, neutre par définition, sur lequel pourtant on se battait toujours. Ç'a été le grand mérite du pape actuel de comprendre que la protection de ses amis devenait aussi funeste au clergé français que les attaques de ses adversaires. Il a fait amener le drapeau qui flottait sur les clochers trop belliqueux et, au lieu de prêcher la croisade, il a envoyé des parlementaires. Cette conduite a rencontré des oppositions violentes ; elle froissait trop d'intérêts, à droite comme à gauche, pour qu'il en fût autrement. Les résultats ont été longs, assez minces au début et de nature à décourager un pontife moins tenace que Léon XIII. Tout conspirait contre lui ; ni dans un camp ni dans l'autre on ne voulait déposer les armes : la plupart des républicains se moquaient, en disant qu'on voulait les trahir, — les radicaux le disent encore ; — les conservateurs s'indignaient en disant qu'ils étaient trahis, — il en est parmi eux qui tout bas continuent à le répéter.

Il fallut au Saint-Père de prodigieux efforts d'énergie pour se faire obéir, fût-ce par les princes de l'Église. Au Vatican même, à peine avait-elle descendu un étage, à peine avait-elle passé le seuil de sa chambre, que déjà la politique du pape commençait à se modifier, à s'altérer dans l'esprit et sur les lèvres de ceux qu'il en avait fait dépositaires. La politique des cardinaux cessait déjà d'être la politique de Léon XIII. Il devait redire sans relâche et réenseigner à nouveau sa leçon. Le succès cependant a fini par couronner cette campagne. Il s'est fondé dans la république un parti de pacification religieuse, qui comprend beaucoup de gens de gauche et un certain nombre de gens de droite. Ce parti occupe le pouvoir, et il y a tout lieu d'espérer que de longtemps il n'en descendra pas. Tout le monde ne partage pas l'avis de M. Clémenceau, qui estime formidablement dangereux de mettre sa main dans celle du pape; mais l'on comprend que M. Clémenceau ait cette opinion, parce que l'action du souverain pontife a certainement contribué à faciliter, en lui amenant des recrues, le triomphe de la république modérée et par conséquent l'échec du parti radical.

Ces considérations suffisent à faire comprendre avec quelle méfiance doivent être accueillies les déclamations de ceux qui, regrettant leur influence perdue, cherchent toutes les occasions de ranimer les conflits anciens. Il est puéril par exemple de présenter, ainsi qu'on l'a fait dans une interpellation récente, le décret du 27 mars 1893 sur la comptabilité des fabriques comme un acte de persécution et d'anti-cléricalisme, alors qu'il ne s'agit que d'un règlement d'administration publique plus ou moins nécessaire, mais qui, selon la saine appréciation de l'évêque d'Amiens, « n'est nullement en rapport avec l'émotion qu'il a d'abord causé. » Le point principal qu'il convient d'en dégager est celui-ci : les formalités prescrites ont pour effet *d'accroître l'autorité des évêques* sur les conseils de fabrique. Aucune dépense ne pourra désormais être faite par ces établissemens sans l'autorisation du premier pasteur du diocèse. Le système nouveau n'innove rien en théorie; mais, en pratique, l'approbation du budget des fabriques par l'évêque aura désormais une sanction, la même ou à peu près que l'approbation du budget des communes par le préfet.

Jusqu'à présent elle n'en avait guère, parce que la comptabilité des fabriques se faisait un peu en famille; tandis qu'à l'avenir l'État, prêtant son bras séculier à l'évêque, exigera que les volontés de ce dernier soient strictement exécutées. Que ce renforcement des prérogatives de l'ordinaire fût ou non souhaitable, que les prélats eux-mêmes n'eussent pas préféré s'en passer pour éviter l'ingérence de l'État qui en est la conséquence, qu'à son tour cette ingérence de l'État soit ou non conforme à l'esprit du concordat ou des articles organiques, ce sont matières à gloser, voire à gloser plus amplement et canoniquement que nous ne pourrions le faire ici.

On aurait pu, ce nous semble, consulter les évêques ou quelques-uns d'entre eux sur l'application de ces formalités, qui, du reste, comme le dit la circulaire ministérielle du 15 décembre dernier, « ont été réduites au minimum strictement indispensable dans la comptabilité publique. » Le conseil d'État a recueilli l'avis des hauts dignitaires du clergé protestant et israélite; il eût été juste de ne pas traiter l'Église catholique autrement que le temple ou la synagogue. A cela l'on a objecté que le consistoire central ou le conseil des rabbins sont les délégations officielles des cultes réformés et juifs, tandis que le culte catholique n'a pas d'autres représentans autorisés que les 86 évêques français, lesquels il eût été impossible de convoquer en une sorte de concile national, pour l'élaboration d'un règlement plus financier en somme que religieux. Cependant, comme il ne s'agissait que d'une question de forme, nous persistons à penser que l'audition de cinq ou six prélats, animés d'un esprit de modération, aurait imposé silence aux colères factices de quelques intéressés. Il ne s'est d'ailleurs trouvé dans tout l'épiscopat que deux ou trois membres pour tirer à cette occasion une de ces petites fusées protestataires, dont ils ont le monopole, à la plus grande joie de quelques journalistes rageurs et peu dévots.

Ceci prouve qu'opportun ou inopportun, inutile ou avantageux, le nouveau règlement sur les comptes des fabriques n'est pas un acte de persécution religieuse, et qu'il est hors de propos d'évoquer à son sujet les souvenirs de Dioclétien. Une réforme que Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis et ministre des affaires ecclésiastiques sous Charles X, recommandait en 1827 par une circulaire adressée aux évêques d'alors, lorsqu'il signalait « les abus existans dans la comptabilité des fabriques » qui, disait-il, « pourraient disparaître si la gestion de ces caisses était confiée aux comptables des deniers publics », une pareille réforme ne peut être considérée à aucun degré, ni par aucune personne raisonnable, comme une atteinte à la liberté de conscience.

Assez de gens s'efforcent d'attiser les haines, assez de barrières ont été élevées, dont beaucoup ne sont pas encore abattues, assez de fossés ont été creusés entre les citoyens français sur le terrain religieux, pour qu'il soit permis aux amis de la paix de remettre au point les menus événemens que les hommes de guerre s'efforcent de grossir. Lorsqu'il est si difficile de s'entendre, à l'intérieur d'un même pays, c'est une tentative qui doit paraître bien audacieuse que celle des missionnaires de la concorde internationale. M. Frédéric Passy, le président de la société française pour l'arbitrage entre nations, ne se lasse pourtant pas de semer la bonne parole, qui germera, s'il plaît à Dieu! Dans une brochure récente, *la Question de la paix*, il résume, avec l'autorité que lui donne une longue carrière dévouée à ce noble but, les résultats déjà obtenus, les arbitrages heureux des dernières années, les vœux

solennels des principaux parlemens de l'Europe pour que ces arbitrages prennent plus d'extension dans l'avenir.

En attendant le jour où « aucun peuple, selon le mot du prophète, ne lèvera plus la main sur un autre », le jour où l'enseigne : *A la paix perpétuelle*, sera de mise ailleurs qu'à l'entrée des cimetières, l'Europe recueille avec satisfaction tous les dicts pacifiques qui sortent de la bouche des hommes d'État, acteurs dans la politique militante. Au banquet donné ces derniers jours par la Chambre de commerce anglaise de Paris, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Dufferin, a saisi l'occasion de resserrer les liens qui rattachent les deux nations, au moment où un nouvel esprit se manifeste dans leur politique réciproque. Il a fait l'éloge de la France, il a fait aussi celui de la Russie et du tsar. « J'observe, a-t-il dit, que beaucoup de publicistes sont d'avis que l'éventualité d'une guerre ou la conservation de la paix dépend principalement du *fiat* de l'empereur de Russie. S'il en est ainsi, je pense que l'Europe est en des mains sûres, que chaque jour nous apporte de nouvelles preuves des intentions pacifiques de Sa Majesté impériale. »

Parlant ensuite des relations de son pays avec le nôtre, lord Dufferin a fait remarquer que, depuis près d'un siècle, une paix ininterrompue a régné entre la France et l'Angleterre; que, pendant cette période, « l'Angleterre a appris à mieux connaître et à admirer plus que jamais la France. » Le but constant de l'ambassadeur actuel a été, nous aimons à le reconnaître, d'encourager cette entente bienveillante entre les deux nations. L'Angleterre est en contact avec la France et la Russie sur divers points, et de petits différends peuvent se produire de temps en temps entre elles; mais les plus importans même de ces différends sont si minimes, en comparaison de la masse des grands intérêts nationaux respectifs, que ce serait une honte pour les nations de leur permettre de prendre plus d'importance que les rides et les remous qui diversifient la surface d'un fleuve puissant.

Le langage cordial du représentant officiel de la Grande-Bretagne emprunte une signification particulière au moment où il est tenu, lorsqu'une crise ministérielle vient de se produire à Londres. Comme il est probable que l'ambassadeur n'a pas parlé seulement en son nom, mais bien d'accord avec le nouveau chef du cabinet britannique, nous voulons voir dans les paroles de lord Dufferin le reflet des sentimens dont lord Rosebery est animé à notre égard.

Ce dernier est en effet depuis huit jours promu à la dignité de premier ministre de la reine. La démission de M. Gladstone, plusieurs fois annoncée puis démentie, est devenue officielle au commencement de ce mois, et l'illustre homme d'État, entré pour la première fois au ministère il y a cinquante-neuf ans, sous sir Robert Peel, comme lord de la trésorerie, quitte aujourd'hui dans sa quatre-vingt-cinquième année la direction des affaires publiques, après avoir fourni l'une des carrières

les plus remplies de ce siècle. Depuis sa jeunesse, la vie avait modifié la plupart de ses idées fondamentales : tory renforcé à ses débuts, il se convertissait au libéralisme dans son âge mûr et la vieillesse le surprenait presque radical. Protectionniste à outrance dans son premier passage au pouvoir, l'expérience en faisait, dix ans après, un apôtre convaincu du libre-échange. De même son premier livre, en 1838, était pour défendre l'Église établie, et après avoir quitté le ministère en 1845, pour ne pas s'associer à certaines mesures favorables à des établissemens d'éducation catholique, il demandait peu d'années après le désétablissement de l'église d'Irlande et était sur le point de proposer la même mesure pour le pays de Galles et l'Écosse. Pour l'Irlande enfin, de partisan de la coercition à outrance, il terminait sa carrière en se faisant le promoteur du *home rule*. Peu à peu il passait au crible de sa raison les opinions premières qu'il avait trouvées toutes faites dans son entourage et n'hésitait pas à combattre passionnément des principes qui ne lui paraissaient plus vrais. Le spectacle de cette énergie a quelque chose d'émouvant, et l'on aima constater, il y a quelques mois, que, malgré l'acharnement de la lutte sans précédent sur le *home rule* qui occupa toute l'année dernière, les passions politiques firent un instant silence pour permettre au leader de l'opposition, M. Balfour, d'offrir, à l'occasion du 84e anniversaire de sa naissance, l'hommage gracieux de la Chambre des communes au doyen des ministres du continent.

Quant à lord Rosebery qui, en prenant la place de M. Gladstone dans le ministère, a appelé à la direction des Affaires étrangères lord Kimberley, un diplomate qui a fait partie déjà de plusieurs cabinets, c'est l'un des plus jeunes premiers ministres qu'ait eus l'Angleterre. Héritier en 1871 du titre de son grand-père à la Chambre des lords, il devint en 1886 chef du Foreign Office à la place de lord Granville. Sa prédilection pour la politique extérieure, que M. Gladstone lui confia il y a huit ans, et lui avait totalement abandonnée depuis son retour aux affaires en 1892, continuera sans doute à faire de lord Rosebery le maître effectif de ce département.

C'est toutefois à l'intérieur que le nouveau premier ministre va rencontrer au début les plus sérieuses difficultés. Avec les Irlandais douteux, les radicaux franchement hostiles, les Gallois mécontens, le parti libéral sera difficile à conduire et il est certain qu'il ne prendra une homogénéité suffisante qu'après avoir passé au creuset de nouvelles élections générales. Avant sa démission, M. Gladstone, dans un discours que l'on peut regarder comme son testament politique, a lancé une déclaration de guerre contre la Chambre des lords qui repousse systématiquement les bills proposés par les Communes; et, par une piquante singularité, c'est un membre de cette assemblée à laquelle il a jeté le gant qui vient de recueillir sa succession. La tâche n'est pas au reste pour déplaire à lord Rosebery, puisqu'en 1888 il formula lui-même

dans la Chambre haute une motion tendant à l'abolition du principe héréditaire en vertu duquel le nombre des pairs augmente dans de trop fortes proportions.

Il est évident qu'il existe dans cette assemblée, à côté d'un groupe d'hommes très distingués, un grand nombre de médiocres et plusieurs individus tout à fait indignes; mais les projets de réforme que l'on a maintes fois mis en avant, celui même dont lord Rosebery était l'auteur, suffiraient-ils pour remédier pleinement à cet état de choses? Aussi bien les ennemis de l'aristocratie se gardent-ils de réclamer une réforme qui rendrait à la Chambre haute la vie, et peut-être une part plus grande de pouvoir et d'autorité. Beaucoup de membres radicaux des Communes préfèrent attendre que le droit de *veto* de la vénérable assemblée aille rejoindre celui de la couronne. Cela viendra peut-être un jour; mais ce jour, malgré le vote d'un amendement de M. Labouchère en ce sens, est encore lointain.

Il est d'autres besognes plus immédiates : bien que l'on accuse lord Rosebery d'être plus que tiède à l'égard de l'autonomie irlandaise, il préside un cabinet fatalement voué à cette entreprise ; et si la majorité dont il dispose est trop faible pour qu'il risque d'en perdre un seul élément, la portion la plus forte de cette majorité est constituée par les députés de l'île-sœur, qui demeurent par conséquent maîtres de la situation. Il va sans dire que, le *home rule* disparaissant du programme libéral, ou du moins n'y tenant plus qu'une place fort effacée, les libéraux-unionistes rentreraient dans le giron du libéralisme, dont les éloigne seule la question d'Irlande. Le retour des libéraux-unionistes à leurs affinités pourrait être une éventualité probable, si ces derniers étaient plus nombreux. Comme ils ne sont que 50, tandis que les Irlandais, qui sont 80, se retourneraient immédiatement du côté des conservateurs, une pareille tactique aurait pour résultat immédiat la chute du cabinet Rosebery.

Celui-ci par conséquent aurait plus d'avantage à en appeler aux électeurs, dont il peut espérer une majorité transformée, d'autant plus que, si les chefs libéraux veulent continuer à s'occuper de l'Irlande, les Gallois se rebifferont. Ils avaient déjà signifié à M. Gladstone que, si la séparation de l'Église et de l'État dans la principauté n'était pas mise en tête du programme de la session nouvelle, ils voteraient contre le gouvernement. Or ils sont 22, juste assez pour mettre le gouvernement en minorité, le cas échéant. Le *home rule* d'ailleurs, tôt ou tard, par les libéraux ou par les conservateurs, sera voté, suivant l'exemple de la réforme électorale de 1867 ; mais il ne sera pas voté seul, il ne passera que comme partie d'un tout qui comprendra de bien autres innovations, des réformes d'ordre intérieur quasi révolutionnaires, dont sir William Harcourt a tracé le programme à l'occasion du discours du trône.

L'Angleterre, une fois de plus, suivant son procédé traditionnel,

fera une révolution par voie de réformes, au lieu de faire, comme tant d'autres pays, une réforme par voie de révolution. Pour le moment, la question est de savoir si le nouveau ministère pourra vivre, sans être acculé à la dissolution dans un délai assez rapproché.

Le remaniement ministériel qui vient d'avoir lieu à Madrid, comme à Londres, y soulèverait de moins gros problèmes, si la situation financière de la Péninsule ne pesait d'un poids très lourd sur toute la politique espagnole. M. Sagasta, en adroit stratégiste, a choisi pour remettre sa démission à la régente le moment où le cabinet qu'il préside venait de remporter un succès par l'heureuse issue du conflit hispano-marocain. Le maréchal Martinez Campos, reçu le 31 janvier par l'empereur du Maroc, lui soumit les réclamations de l'Espagne au sujet des événemens qui avaient eu lieu en octobre 1893 dans le Riff, autour de Melilla, lorsque le commandant de cette place avait exécuté des travaux de fortifications avancées sur le territoire dont les Espagnols étaient, en vertu de la cession faite en 1860, légitimes propriétaires. Au nom de son gouvernement, le maréchal demanda à Sa Majesté Chérifienne de réparer le dommage fait par ses sujets et de prendre désormais de meilleures dispositions pour assurer l'exécution des traités.

Il fit remarquer que c'était uniquement par égard pour l'empereur du Maroc que l'Espagne s'était abstenue d'infliger une leçon terrible aux Kabyles du Riff, comme elle aurait pu facilement le faire avec les forces réunies sous les ordres du maréchal Campos lui-même, qui, de général en chef, s'était transformé en plénipotentiaire. L'Espagne demandait au Maroc de garder sur sa frontière un caïd et des troupes suffisantes pour contenir les tribus; elle réclamait une délimitation des frontières respectives et de la zone neutre, de laquelle elle désirait que l'empereur fît disparaître le plus tôt possible tous les édifices particuliers et religieux des Arabes. Enfin elle estimait avoir droit à une indemnité, tant en raison des agressions kabyles contre son territoire en Afrique, qu'à cause des dépenses considérables que ce conflit lui avait imposées en Espagne. Le maréchal établit le compte de ces dépenses qui, disait-il, se trouveraient monter à près de 50 millions de francs; il se contenterait néanmoins de 25 millions et donnerait au Maroc du temps et des facilités pour les payer.

L'empereur Mouley-Hassan, évidemment animé des sentimens les plus pacifiques, renouvela ses regrets de ce qui s'était passé, se montra très courroucé contre les Kabyles, mais discuta point par point toutes les réclamations espagnoles. Il objecta que le gouvernement de Madrid, prévenu d'avance par les autorités marocaines des dispositions hostiles des Arabes, aurait pu se concerter au début avec lui pour prendre des mesures qui auraient empêché l'effusion du sang. Il insista beaucoup sur le fait que ces tribus turbulentes avaient précisément tiré de Melilla, grâce à une surveillance insuffisante de la contrebande

par l'Espagne, les armes dont elles s'étaient ensuite servies contre les troupes espagnoles. Il admit cependant sa responsabilité personnelle pour l'agression du commencement d'octobre; mais refusa de faire entrer dans le calcul de l'indemnité de guerre les dépenses faites postérieurement par l'Espagne sur le continent, parce que, disait-il, si on lui eût laissé le temps d'intervenir, le cabinet de Madrid n'eût pas eu à mobiliser des réserves, à expédier 22 000 hommes en Afrique et à faire croiser une escadre d'évolutions sur les côtes marocaines.

Finalement il cria misère, déclara qu'il ne trouverait jamais dans son pays si pauvre les 25 millions exigés, et offrit de transiger pour 5 millions de francs. Après des pourparlers qui durèrent environ un mois, entre le grand-vizir Gharnit, au nom de Mouley-Hassan, et Martinez Campos au nom du cabinet Sagasta, pourparlers qui procurèrent aux deux parties les délais nécessaires pour sonder l'opinion des chancelleries européennes, le sultan du Maroc acquit la conviction que toutes les grandes puissances, y compris la France et l'Angleterre, se montraient favorables à la cause de l'Espagne, dont la loyauté et la modération ne s'étaient pas un instant démenties.

Il se résigna donc à traiter sur la base de l'ultimatum qui lui était présenté : l'indemnité de guerre fut fixée à 20 millions de francs payables en termes successifs. Seulement, en cas de retard des versemens, le Maroc livrera à l'Espagne comme garantie la perception des recettes dans les quatre principales douanes de l'empire. Le sultan a promis en outre de châtier les Kabyles, de constituer une garde permanente autour de Melilla pour maintenir l'observation des traités, et de faire tracer, de concert avec les délégués espagnols, à la fin de la saison des moissons, une zone neutre entre les possessions de l'Espagne et les territoires arabes.

Tandis qu'il remportait ainsi au dehors un succès incontestable, M. Sagasta, malade et retenu au lit par la fièvre, voyait à l'intérieur s'amoncelèr les difficultés et grandir les germes de division qui existaient depuis quelque temps dans son cabinet. Les questions à l'ordre du jour ne manquaient pas pour alimenter ces dissensions intestines : les relations commerciales avec l'étranger, le nouvel impôt sur les vins, si impopulaire que M. Puigcerver, ministre de l'intérieur, le combattait résolument, le projet d'autonomie cubaine que le ministre des colonies tenait avec raison à voir triompher, les troubles anarchistes dans l'Andalousie, mais surtout la question des compagnies de chemin de fer qui était la plus urgente. Plusieurs ministres étaient favorables aux demandes formées par les compagnies en vue d'obtenir certaines augmentations de taxe et des prorogations de concessions; les chemins de fer arriveraient ainsi à réduire leurs charges et pourraient faire face à une situation qui est due surtout en somme à la mauvaise gestion des finances de la monarchie.

Mais M. Gamazo, qui paraissait mettre ici la charrue devant les bœufs, aurait voulu, avant d'accorder aux compagnies ce qui leur est nécessaire, que les personnalités financières qui les dirigent, assurassent préalablement le placement des emprunts, tant intérieur qu'extérieur, dont le gouvernement a besoin. Comme les souscripteurs possibles de ces emprunts sont précisément les mêmes qui ont employé leurs capitaux en actions et obligations de chemins de fer espagnols, ils tiendraient, avant d'ouvrir à nouveau leur bourse, a être suffisamment fixés sur l'avenir des fonds qui en sont déjà sortis.

Devant l'impossibilité où ils se sont vus de se mettre d'accord et de sortir de ce cercle vicieux, les ministres ont démissionné et la reine a chargé M. Sagasta de former un nouveau cabinet. Il y est parvenu en sacrifiant la plupart de ses collègues, notamment MM. Gamazo et Maura, et en confiant à son neveu, M. Amos Salvador, le portefeuille des finances. Il est probable que le ministère renouvelé rencontrera aux Cortès, convoquées pour le 26 de ce mois, une majorité suffisante. En effet, parmi les adversaires des hommes actuellement au pouvoir, les uns, à gauche, sont plus divisés que jamais, depuis la rupture récente entre les trois groupes de l'union républicaine, dont chacun a repris sa liberté d'action; les autres, à droite, partagés entre les deux chefs du parti conservateur, MM. Canovas et Silvela, ont besoin d'une longue réorganisation avant de pouvoir songer de nouveau à occuper la scène politique.

Vte G. D'AVENEL.

Paris, le 10 mars 1894.

Monsieur le Directeur,

Absent de Paris pendant que j'écrivais ma dernière chronique sur les revues allemandes, je ne sais comment il a pu m'arriver d'oublier que le livre du colonel Henri de Ponchalon, *Souvenirs de guerre (1870-71)*, avait paru, l'année passée, chez l'éditeur militaire Charles-Lavauzelle. Il en est même, aujourd'hui, à sa douzième édition.

Vous penserez sans doute comme moi qu'il y a quelque courtoisie de la part de la *Revue des Deux Mondes* à réparer, sans attendre davantage, une erreur, insignifiante en elle-même, mais qui pourrait pourtant avoir de quoi peiner un vaillant soldat.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de recevoir l'assurance de mes meilleurs sentimens.

T. DE WYZEWA.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

L'AFRIQUE ROMAINE

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

III[1]

L'ADMINISTRATION ET L'ARMÉE

I

Ce n'était pas tout de détruire Carthage, il fallait l'empêcher de renaître. Scipion, après l'avoir rasée, fit prononcer par des prêtres des imprécations solennelles contre celui qui se permettrait de la rebâtir. Mais les imprécations ne suffisaient pas. Pour décourager à jamais ce qui restait de Carthaginois en Afrique, on eut recours à des moyens plus efficaces : Rome dut se décider à occuper le pays qu'elle venait de conquérir; il serait plus juste de dire qu'elle s'y résigna, car il semble qu'elle l'ait fait sans empressement et comme de mauvaise grâce. Elle ne prit pas du territoire ennemi tout ce qu'elle en pouvait prendre, et se restreignit autant que possible. La nouvelle province s'étendit seulement de Thabraca (Tabarca) à Thenæ (Henchir-Tina), et l'on eut soin de creuser un fossé entre ces deux villes, comme pour indiquer que c'était la frontière définitive des possessions ro-

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier et du 15 février.

maines et qu'on était résolu à ne jamais aller plus loin; ce qui restait fut abandonné à Massinissa. Ces demi-mesures soulèvent la colère de M. Mommsen; il y reconnaît « l'absence de vues, l'étroitesse, l'absurdité du gouvernement républicain », et il est heureux d'opposer à cette conduite timide la politique hardie de l'empire, qui accepta si résolument la tâche de conquérir l'Afrique entière pour la civiliser.

Il est pourtant aisé de se rendre compte des raisons que le gouvernement de la république pouvait avoir pour se conduire comme il l'a fait. Et d'abord reconnaissons que l'on ne se fait pas toujours une idée juste des Romains. Nous les jugeons sur l'étendue de leurs conquêtes; de ce qu'ils ont fini par soumettre à peu près toutes les nations, nous nous croyons en droit de conclure qu'ils avaient une ambition insatiable, qu'ils se sont jetés sur le monde avec le dessein arrêté de s'en rendre les maîtres, qu'ils agissaient d'après un plan concerté d'avance et qu'ils l'ont accompli jusqu'à la fin sans hésiter ni faiblir. C'est bien ce que laissent entendre, dans l'antiquité même, les admirateurs passionnés des Romains, comme Polybe, qui cherchent des raisons profondes et subtiles pour expliquer leur fortune. En réalité, ils n'avaient pas toujours des pensées si hautes ni une vue si claire de leur avenir. C'était un peuple sage, prudent, que les aventures ne tentaient pas; s'ils en ont couru quelques-unes, c'est qu'ils n'ont pas pu faire autrement. Une guerre les a conduits à une autre; ils ont été souvent amenés à faire une conquête nouvelle pour assurer une conquête ancienne. C'était au fond leur caractère et leur force de ne pas concevoir de projets démesurés, quoiqu'ils soient arrivés à posséder un empire hors de toute mesure. Peut-être est-ce cette modération et cette sagesse qui ont rendu leur domination si solide.

L'Afrique paraît les avoir encore moins tentés que tout le reste. C'était une terre lointaine, dont la mer les séparait, une mer terrible, *mare sævum*, balayée alternativement par le vent du nord et le vent d'ouest, qui poussent les navires sur les écueils. Les habitans aussi leur inspiraient peu de confiance. Ils avaient trop souffert des Carthaginois pour ne pas les détester; c'était un proverbe chez eux qu'il ne fallait jamais se fier à la foi punique. Quant aux indigènes, ils n'avaient fait que les entrevoir, mais dès le premier jour ils avaient pris d'eux une très mauvaise opinion; ils les jugeaient capricieux, changeans, ennemis du repos, toujours prêts à se jeter sur les terres du voisin et à vivre à ses dépens. Le pays non plus ne semble pas les avoir séduits. Sans doute les environs de Carthage durent leur paraître très fertiles et parfaitement cultivés; mais il est probable que pour le reste ils éprouvèrent les sentimens qu'exprimait plus tard Salluste à la

vue de ces plaines sans eau et de ces montagnes sans arbres. Appien imagine qu'une discussion s'éleva dans le Sénat, après la défaite d'Hannibal, pour savoir ce qu'on ferait de l'Afrique qu'on venait de vaincre, et que, comme on désespérait d'en tirer un profit certain, on laissa subsister Carthage. Quand elle eut été détruite, il fallut bien se résigner à la remplacer; mais il ne manqua pas de politiques à qui cette nécessité parut fâcheuse et qui auraient bien souhaité qu'on pût répudier l'héritage. Cette opinion persista longtemps encore, et, sous Trajan, un historien latin, qui se croit un sage, se demande sérieusement s'il n'aurait pas mieux valu que Rome n'occupât jamais ni la Sicile ni l'Afrique, et qu'elle se fût contentée de dominer sur l'Italie.

Ces sentimens nous paraissent aujourd'hui fort extraordinaires, et cependant nous devrions les comprendre mieux que personne. Rappelons-nous l'incertitude, les hésitations, le désarroi qui ont suivi chez nous la prise d'Alger. Qu'allait-on faire de cette conquête qui dérangeait toutes les prévisions de la vieille politique? Les avis étaient fort partagés, et l'on se disputait à ce sujet dans les Chambres françaises, comme autrefois au Sénat romain. Tous les ans, à propos de l'adresse ou du budget, on entendait des orateurs qui soutenaient les opinions les plus contraires: tandis que les uns s'étonnaient qu'on n'eût pas encore conquis toute l'Algérie, les autres ne pouvaient pas comprendre qu'on hésitât à l'abandonner. Placé entre des gens qui voulaient tout prendre et d'autres qui ne voulaient rien garder, le gouvernement, qui tenait à ne mécontenter personne, n'allait ni en avant ni en arrière. Il n'osait pas se charger d'administrer directement lui-même les pays qu'il avait soumis, et passait son temps à chercher des indigènes de bonne volonté qui voudraient bien être beys d'Oran ou de Constantine, sous la protection de la France. De peur d'être accusé de vouloir trop étendre ses conquêtes, il ne s'établissait nulle part solidement, ce qui le forçait à reprendre tous les ans Blida et Médéa. Et cela dura jusqu'au jour où Bugeaud fit comprendre à tout le monde « que la paix définitive de l'Algérie était dans le Sahara, » et que, pour posséder paisiblement les villes du littoral, il fallait être maître du reste.

Les Romains, avant nous, avaient commis les mêmes fautes, et elles avaient eu les mêmes résultats. Pour éviter la responsabilité et les dépenses qu'entraîne l'administration d'un pays, ils trouvaient commode d'y établir un chef ou un roi appartenant à quelque ancienne race, qu'ils chargeaient de maintenir la paix et de gouverner sous leur autorité. C'est le système du protectorat. Ils l'ont employé très souvent dans les pays qu'ils avaient conquis, et souvent aussi ils s'en sont bien trouvés. On a vu qu'en

Afrique ils donnèrent à Massinissa et à ses successeurs non seulement le royaume de Syphax, mais cette partie du territoire de Carthage qui longeait le désert. La Numidie ainsi constituée devait former une sorte de ceinture autour de la province d'Afrique, qui la protégerait contre les invasions des nomades et permettrait aux sujets de Rome de cultiver en paix leurs plaines fertiles. L'inconvénient de ce régime, c'est que les royautés sujettes ne servent de rien si elles sont faibles, et que, si au contraire elles sont fortes, elles peuvent être tentées de se rendre indépendantes et devenir un danger au lieu d'être une défense. En Afrique, elles causèrent de grands embarras aux Romains, et pourtant on a vu qu'ils eurent beaucoup de peine à y renoncer : c'est seulement sous Caligula que le dernier de ces petits rois disparut, et que, dans le pays entier, le protectorat fut remplacé par l'administration directe.

Le système de l'occupation restreinte n'a pas eu plus de succès chez les Romains que chez nous. L'expérience leur montra vite qu'il ne leur était pas possible de se tenir dans les frontières étroites qu'ils s'étaient tracées. Au temps d'Auguste, les Gétules ayant attaqué la province furent vigoureusement refoulés dans leurs montagnes; mais alors on s'aperçut qu'ils étaient aidés par les Garamantes, qui habitaient derrière eux : qu'on le voulût ou non, il fallut avoir raison des Garamantes pour être sûr que les Gétules resteraient tranquilles. Vers la même époque, Cornelius Balbus, le neveu de cet Espagnol dont l'amitié de César fit la fortune, franchissant la frontière, sans doute aussi pour punir quelques pillards, pénétra jusqu'à Cidamus (Ghadamès) et traversa les oasis du Fezzan. A son triomphe, il fit porter sur des écriteaux, devant le peuple ébahi, les noms de vingt-six tribus, villes, rivières et montagnes inconnues, qu'il avait visitées et soumises, parmi lesquelles le mont Gyrus, « où naissent les perles ». Sous Claude, les Maures de l'Ouest s'étant révoltés, on envoya contre eux un général qui savait bien son métier, Suetonius Paulinus, celui qui plus tard conquit la Bretagne. Il n'était pas homme à se contenter d'un demi-succès. Il se mit à la suite des Maures, qui fuyaient devant lui, osa se jeter après eux dans des pays qu'on ne connaissait pas, pour les empêcher de recommencer, et poussa, dit-on, jusqu'à ce fleuve du Maroc qu'on appelle l'Oued-Guir. Son successeur, Hosidius Géta, recommençant la campagne, pénétra si loin dans le désert qu'il faillit y périr de soif avec son armée et ne fut sauvé que par un miracle. On voit que les Romains prirent bravement leur parti, et qu'une fois convaincus qu'il leur fallait rompre avec la pratique timide des premiers conquérans, ils allèrent en avant sans hésitation.

Et ce n'étaient pas là seulement quelques pointes hardies pour effrayer les pillards, des expéditions de quelques semaines ou de quelques mois, après lesquelles ils s'empressaient de rentrer chez eux: ces pays où la guerre les avait conduits, ils entendaient en rester définitivement les maîtres, et ils y faisaient des établissemens solides. Chaque fois qu'ils poussaient leurs conquêtes en avant, une ligne de places fortes leur en assurait la possession : aujourd'hui encore on en retrouve les restes. Ils s'étaient contentés, au premier siècle, d'occuper le versant septentrional de l'Aurès, de Theveste (Tébessa) à Lambèse, en passant par Mascula et Thamugadi, et ils y avaient construit des villes qui gardaient les défilés de la montagne. Au siècle suivant, par une initiative hardie, la frontière est reportée de l'autre côté. On la recule résolument vers le sud, on la protège par des châteaux forts partout où des accidens naturels ne la mettent pas à l'abri d'un coup de main. A partir de Gafsa, c'est-à-dire à l'endroit où cessent les chotts de la Tunisie, nous relevons les débris de postes qui s'appelaient *Ad Speculum*, *Ad Turres*, *Ad Majores* (près de l'oasis de Negrin), *Ad Medias* (Taddert), puis *Thabudei* (Sidi Okba), *Bescera* (Biskra). Tous ces postes, qui sont encore très reconnaissables, défendaient l'approche de l'Aurès. D'autres, dont la trace est moins apparente, placés au pied des monts du Zab et le long de l'Oued-Djedi, protégeaient le Hodna. C'était donc, de l'est à l'ouest, comme une ceinture, derrière laquelle les peuples soumis à leur domination respiraient en paix. De là, ils pouvaient s'élancer, quand il en était besoin, sur toutes les routes du désert.

Où se sont-ils définitivement arrêtés? quelle fut, dans ces régions du Midi, la limite exacte de leur domination? On le saura, quand on les aura mieux explorées. Ce qu'on peut dire en attendant, c'est qu'il ne se rencontre guère de pays, dans nos possessions africaines, si lointain, si sauvage qu'il soit, où l'on puisse assurer qu'ils ne se sont pas établis avant nous. Presque partout où nos soldats se sont hasardés, ils ont trouvé, non sans surprise, quelques traces de leurs vaillans devanciers. Le général Saint-Arnaud écrivait à son frère, le 7 juin 1850, qu'il venait de s'engager dans une des gorges les plus inaccessibles de l'Aurès, « une sorte d'entonnoir, entouré de rochers à pic, de cinq cents mètres de haut, qu'on pourrait appeler la fin du monde. » Il comptait bien inscrire sur une des parois de la montagne le numéro des régimens, le nom des chefs, et la date du jour où, pour la première fois sans doute, une armée s'était montrée dans ce site sauvage. Mais, quelques jours après, il est obligé de changer de langage : « Nous nous flattions, dit-il, cher frère, d'avoir passé les premiers dans le défilé de Kanga : erreur! Au beau milieu, gravée sur le roc, nous avons

découvert une inscription parfaitement conservée, qui nous apprend que, sous Antonin le Pieux, la sixième légion romaine avait fait la route à laquelle nous travaillons seize cent cinquante ans après. Nous sommes restés sots (1). »

C'est ainsi que la domination romaine, après s'être quelque temps cantonnée dans le territoire de Carthage, avait débordé de tous les côtés le petit fossé de Scipion. A l'époque la plus florissante de l'empire, sous les Antonins et les Sévères, elle s'étendait en longueur à toute l'Afrique du Nord, depuis les sables de Cyrène jusqu'à l'Atlantique: en largeur elle s'était avancée dans le désert aussi loin qu'on y pouvait aller. Elle occupait donc la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et une partie du Maroc.

II

Un territoire si vaste, habité par des races guerrières, mal soumises, souvent peu civilisées, n'était pas d'une administration facile. Aussi les Romains n'ont-ils pas trouvé du premier coup le meilleur moyen de le gouverner. Comme nous, ils tâtonnèrent, ils hésitèrent longtemps entre divers systèmes. Ce n'est qu'à partir du règne de Claude que le problème fut résolu, et le gouvernement de l'Afrique définitivement organisé.

Scipion, on vient de le voir, fit une province romaine de ce qu'il avait pris aux Carthaginois. On l'appela plus tard l'Afrique vieille (*Africa vetus*); elle comprenait à peu près la Tunisie d'aujourd'hui. César, après la victoire de Thapsus, y ajouta la Numidie, qui devint une sorte d'Afrique nouvelle (*Africa nova*), à côté de l'ancienne. Comme le pays était encore agité, on y laissa des troupes, qui naturellement résidèrent dans la partie la moins tranquille, c'est-à-dire en Numidie. On sait que quelques années plus tard Auguste, en réorganisant l'empire, imagina de partager avec le Sénat l'administration des territoires que Rome avait conquis. Il lui abandonna les provinces entièrement pacifiées et se réserva celles où la turbulence des habitans et le voisinage des frontières rendaient indispensable la présence des légions. De cette façon, il gardait toute l'armée dans sa main, ce qui était pour lui d'une grande importance. Cependant l'Afrique, où une légion séjournait, n'en fut pas moins placée parmi les provinces sénatoriales. Il est difficile de comprendre quel fut le motif de cette exception qui était si contraire à la politique de l'empereur; elle n'en dura pas moins pendant plus d'un demi-siècle, et c'est seulement Caligula qui la fit cesser. Il ordonna que la légion d'Afrique ne

(1) Je prends cette intéressante citation dans le mémoire de M. Masqueray sur le *mont Aurès*.

serait plus aux ordres du proconsul, mais qu'elle dépendrait directement de l'empereur. Ce n'était encore qu'une demi-mesure : on la compléta en décidant que la Numidie, où la légion campait, serait séparée de l'Afrique proconsulaire. On en fit une province impériale, et elle fut administrée, sous l'autorité directe du prince, par le chef de la légion, qui s'appelait *legatus* (1). Le légat réunissait donc dans sa main l'administration du pays et le commandement des troupes.

C'est ainsi que les Romains tranchèrent une question qui nous a beaucoup divisés. On a longtemps discuté chez nous, à propos de l'Algérie, pour savoir ce qui valait mieux du gouvernement civil ou du gouvernement militaire. Jusqu'en 1870 toute l'autorité était aux mains d'un général, ce qui soulevait beaucoup de plaintes. Aussi le premier acte de la révolution fut-il d'enlever au chef de l'armée le pouvoir souverain et de placer en dehors de lui un gouverneur civil. Les Romains ont résolu la difficulté d'une autre manière. Comme ils craignaient que, si l'autorité était partagée, elle ne fût affaiblie, ils se décidèrent à séparer le territoire civil du territoire militaire; mais dans chacun des deux le pouvoir fut laissé tout entier dans la même main. L'Afrique proconsulaire, riche, florissante, paisible, groupée autour de Carthage, qui venait de renaître, était gouvernée par un grand seigneur, un homme du monde, qui n'avait besoin que de quelques soldats pour maintenir le bon ordre; au contraire, la Numidie, qui de tous les côtés faisait face à des tribus remuantes, fut mise sous les ordres du général qui commandait la légion. De cette façon tous les tiraillemens étaient évités, et, ce qui plaisait beaucoup aux Romains, les deux gouverneurs, le magistrat civil et le militaire, restaient maîtres chez eux. On choisissait comme proconsul d'Afrique un personnage important, qui possédait d'ordinaire une grande fortune et portait un nom connu. Il devait résider à Carthage, qui était en train de devenir une des plus belles villes du monde, et y tenir une sorte de cour. Il était nommé par le Sénat, pris parmi les consulaires et, selon un ancien usage, désigné par le sort. Il ne restait jamais qu'un an en fonction. Auguste ayant réglé que tous les fonctionnaires recevraient, hors de Rome, un salaire en argent, à la place de ces prestations en nature, qui donnaient lieu à tant d'exactions, les appointemens du proconsul d'Afrique furent fixés à un million de sesterces, c'est-à-dire à un peu plus de deux cent mille francs. Sans avoir autant d'importance apparente, le légat de Numidie tenait aussi un rang très considérable. Il était pris dans le Sénat, ancien préteur, quelquefois dé-

(1) Ou, comme on disait autrefois chez nous, lieutenant général.

signé consul. L'empereur le choisissait lui-même, et il devait rester à son poste tant qu'il plairait au prince de l'y laisser. On comprend qu'il ne fût pas nommé dans les mêmes conditions que le proconsul : il avait une tâche moins brillante peut-être, mais plus difficile. C'est sur lui que reposait la sécurité des deux provinces, et il était chargé d'arrêter les ennemis à la frontière. On ne pouvait donc pas le prendre au hasard, comme l'autre, et il eût été dangereux de l'enlever trop tôt à ses fonctions, quand il les remplissait bien.

Au delà de la Numidie, du fleuve Ampsaga (Oued-Kébir) à l'Atlantique, s'étendait la Maurétanie. Quand le roi du pays, Ptolémée, eut été tué par Caligula, ses États furent réunis à l'empire. On en fit deux provinces : d'abord la Maurétanie césarienne, qui comprenait notre département d'Oran et la plus grande partie de celui d'Alger, avec Césarée, la ville de Juba II, pour capitale; puis la Maurétanie tingitane, qui tirait son nom de Tingis (Tanger), qui en était la ville la plus importante. Ce furent deux provinces impériales, c'est-à-dire de celles dont l'empereur se réservait de nommer les gouverneurs; seulement, comme elles étaient fort imparfaitement connues et très peu civilisées, il n'y envoya pas des légats pour les gouverner, mais de simples intendans (*procuratores*), et ce nom montre qu'il les traitait comme ses domaines propres et qu'il entendait les tenir tout à fait sous sa main. Ces procurateurs étaient pris parmi les chevaliers; ils recevaient le titre de *vir egregius*, et touchaient un traitement de deux cent mille sesterces (40 000 francs). Ainsi que les légats, ils étaient chargés à la fois de l'administration civile et du commandement militaire; mais ils ne commandaient pas, comme eux, à des soldats des légions, c'est-à-dire à des citoyens romains : ils n'avaient sous leurs ordres que des troupes auxiliaires, levées parmi les nations vaincues.

Ainsi, pendant la plus grande partie de l'empire, les possessions des Romains dans l'Afrique du Nord ont formé quatre provinces: l'Afrique proconsulaire, la Numidie et les deux Maurétanies. Il est à remarquer que l'importance et la civilisation de ces provinces diminuaient à mesure qu'on s'avançait vers l'Océan. La Proconsulaire rivalisait de richesses, d'éclat, de culture littéraire, avec l'Italie; la Numidie était déjà plus rude, moins paisible; quant aux Maurétanies, surtout à la Tingitane, elles étaient en partie barbares.

III

Le premier devoir de celui qui gouverne un pays est d'y maintenir la paix : c'est ce qui n'était pas facile en Afrique, au milieu

de populations guerrières et peu disciplinées, en face de ces tribus errantes qui parcouraient le désert et les hauts plateaux. Les Romains le savaient bien, et voilà sans doute pourquoi ils témoignaient si peu d'empressement à s'y établir. Ils n'ignoraient pas qu'il faudrait y entretenir une armée, et qu'une occupation militaire coûte cher. Les empereurs, tout maîtres du monde qu'ils étaient, ont toujours éprouvé beaucoup de peine à payer leurs légions, ou, comme on dirait aujourd'hui, à mettre leur budget de la guerre en équilibre : aussi les voit-on fort occupés à réduire le nombre des soldats qui gardaient les provinces. Ils ont fait en Afrique comme ailleurs, et il est intéressant et instructif pour nous de chercher comment ils sont parvenus, avec aussi peu de troupes et au moins de frais possible, à y assurer leur domination (1).

Mais pour mieux comprendre quelle fut leur politique dans cette province, il faut donner d'abord quelques explications plus générales. Souvenons-nous qu'à la mort d'Auguste l'armée romaine proprement dite, ce qu'on pourrait appeler l'armée de ligne, se composait de vingt-cinq légions; il y en avait trente sous Vespasien et trente-trois sous Septime Sévère, c'est-à-dire près de 200 000 hommes. C'était peu de chose quand on songe à l'étendue de l'empire; mais en réalité les légions ne formaient guère que la moitié de l'armée; elles ne devaient contenir que des citoyens romains, et à côté d'elles d'autres corps de troupes furent organisés dont les rangs étaient ouverts à ceux qui ne jouissaient pas encore du droit de cité. Parmi les peuples que Rome avait soumis, il s'en trouvait d'énergiques, qui ne s'étaient pas laissé vaincre sans résistance, et qu'elle avait appris à estimer en les combattant. Comme elle avait cette science de savoir tirer parti de tout, il était impossible qu'elle négligeât un élément de force que la victoire lui mettait dans la main; elle prit donc à sa solde les plus braves parmi les vaincus. Laissés libres, ils auraient pu devenir ses ennemis; elle en fit ses soldats. Les uns formaient des troupes de cavalerie, qu'on appelait des *ailes* (*alæ*); d'autres, des *cohortes* de fantassins (2). En général on leur donnait le nom

(1) J'emprunte presque tout ce que je vais dire au livre de M. Cagnat, professeur d'archéologie romaine au Collège de France, intitulé : *l'Armée romaine d'Afrique* (1 vol. in-4°, chez Leroux). Cet ouvrage est assurément l'un des meilleurs auxquels l'exploration scientifique de l'Algérie ait donné naissance jusqu'aujourd'hui. On peut y renvoyer tous ceux qui sont curieux de saisir dans ses moindres détails l'organisation de ces armées qui ont vaincu le monde et qui veulent les voir vivantes devant eux. M. Cagnat connaît l'Afrique à merveille. Il a parcouru à plusieurs reprises la Tunisie, quand il y avait quelque danger à le faire, et il en a rapporté une si abondante moisson d'inscriptions nouvelles, que l'Académie de Berlin l'a chargé de publier, avec M. Schmidt, le supplément du VIIIe volume du *Corpus inscriptionum latinarum*.

(2) Quelques-unes de ces cohortes contenaient aussi quelques cavaliers. On les appelait *Cohortes equitatæ*.

des pays où elles avaient été levées (*ala Thracum*, *cohors Lusitanorum*), ou celui de l'arme particulière à laquelle elles appartenaient (*sagittarii*, *funditores*). Dans les premiers temps, on leur avait laissé leurs chefs nationaux; mais après la révolte des Bataves sous Vespasien, on mit généralement des officiers romains à leur tête, comme nous le faisons pour nos tirailleurs indigènes. C'étaient surtout les ailes qui étaient utiles aux Romains; comme leurs légions se composaient presque exclusivement de fantassins, ils n'avaient de cavalerie véritable que celle que leur fournissaient les provinces. Les ailes et les cohortes formaient ce qu'on appelait l'armée auxiliaire (*auxilia*). On les employait quelquefois seules, mais le plus souvent elles servaient à côté des légions, et alors on avait soin en général que leur nombre ne fût pas plus considérable que celui des légionnaires.

Revenons maintenant à l'Afrique, et cherchons quelles étaient les troupes chargées de la défendre et comment on les y avait distribuées. Les inscriptions nous le font parfaitement savoir; il n'y a pas de question sur laquelle nous ayons plus de lumière. L'Afrique proconsulaire, étant une province sénatoriale, n'avait d'autres soldats que la garnison de Carthage (1). La Numidie possédait une légion, la troisième Augusta, qui campait à Lambèse, et les troupes auxiliaires qu'on adjoignait ordinairement à la légion, ce qui devait faire à peu près 12000 hommes. Les deux Maurétanies, qui obéissaient à des procurateurs de rang équestre, ne pouvaient pas avoir de légionnaires dans leurs garnisons, puisque les légions étaient toujours commandées par des légats de rang sénatorial: elles étaient donc gardées par l'armée auxiliaire toute seule. En faisant le compte, aussi exact que possible, des ailes et des cohortes qui paraissent y avoir séjourné en même temps, M. Mommsen arrive à un total de 15000 hommes. C'est donc une armée de 27000 hommes à peu près que les Romains entretenaient en Afrique, et ce chiffre paraîtra bien peu élevé, si l'on songe que nous ne possédons ni la Tripolitaine, ni le Maroc, et qu'il nous faut 48000 hommes, en temps de paix, pour garder l'Algérie et la Tunisie.

Comment faisaient donc les Romains pour suffire à une tâche plus lourde que la nôtre avec des forces moins considérables? Il vaut la peine de le savoir.

D'abord ils savaient fort bien les employer; ils les avaient très habilement réparties sur ce vaste territoire : c'est un mérite que

(1) M. Mommsen pense que cette garnison, outre un certain nombre de soldats détachés de la légion de Numidie, comprenait une de ces *cohortes urbaines* qu'on avait formées pour garder Rome, et dont on se servit plus tard pour maintenir l'ordre dans quelques grandes villes provinciales, comme Carthage et Lyon.

tous ceux de nos officiers qui ont servi en Afrique sont unanimes à leur accorder. Chaque troupe était placée dans le poste qui lui convenait le mieux, et où elle pouvait rendre le plus de services. Quand une fois elle s'y était solidement établie, on l'y laissait; elle prenait l'habitude d'y vivre et s'y familiarisait de plus en plus avec le pays et les habitans. L'oasis d'El-Kantara est bien connue des voyageurs. C'est l'endroit où, après avoir longtemps suivi une route triste et monotone, entre des montagnes dépouillées, on aperçoit tout d'un coup, par une déchirure de roche, l'immensité du désert : à ce spectacle inattendu le voyageur éprouve un éblouissement dont les yeux ne se lassent pas. Les anciens racontaient qu'Hercule, d'un coup de pied, avait fendu en deux la montagne, et, en mémoire de cet exploit, ils appelaient ce lieu *Calceus Herculis :* c'était la porte du Sahara, et, pour la garder, on y avait mis une compagnie de soldats auxiliaires levés à Palmyre (*numerus Palmyrenorum*), qui, accoutumés aux ardeurs du désert de Syrie, devaient presque s'y trouver chez eux. Ils y sont restés sans doute assez longtemps, car on y retrouve des traces de leur séjour, et notamment des autels qu'ils avaient élevés à Malagbal, leur dieu national. Ce qui prouve que l'emplacement des postes romains était bien choisi, c'est qu'il est rare que nous n'ayons pas été forcés de nous y établir aussi, ou d'en construire d'autres dans le voisinage. En général ils commandent les passages dangereux et surveillent les routes par lesquelles les pillards peuvent déboucher. Ces *castella* ou *burgi*, comme on les appelait, sont à peu près tous bâtis de la même façon. Ils se composent d'une enceinte rectangulaire percée de quatre portes, comme les camps romains, et flanquée de tours rondes ou carrées. Les paysans des alentours, dans un danger imprévu, s'y réfugiaient avec leurs familles. A l'abri de ces solides murailles, quelques soldats déterminés pouvaient tenir plusieurs jours, comme nos 123 zéphyrs à Mazagran. L'important était d'avertir au plus vite les chefs de l'armée de la situation où l'on se trouvait. On y avait pourvu par une invention ingénieuse, dont nous avons retrouvé le secret il y a juste un siècle. D'ordinaire les *castella* sont reliés entre eux par des tours isolées dont il reste quelques débris. Ces tours devaient être en général assez étroites. Quelques-unes possèdent une porte et un escalier qui conduit au sommet; d'autres n'étaient accessibles que par une échelle placée extérieurement et qu'on retirait quand on était monté. Elles étaient destinées, selon M. Cagnat, à faire parvenir les nouvelles d'un fort à l'autre. Souvent, pour annoncer l'approche de quelque péril, on y allumait un grand feu dont la flamme pendant la nuit et la fumée pendant le jour s'apercevaient au loin; cette sorte de signal est encore

en usage chez les Arabes. D'autres fois on avait recours à un procédé plus compliqué, que Végèce nous a décrit : « Sur les tours des châteaux ou des villes, dit-il, on élève des poutres ou on les abaisse, et de cette façon on transmet au poste voisin ce qu'on veut faire savoir. » C'est le télégraphe aérien, seize siècles avant l'époque où nous croyons l'avoir inventé.

Les chefs ainsi avertis, les troupes se mettent aussitôt en marche. On leur avait fait, d'un bout de l'Afrique à l'autre, des routes superbes, avec des citernes et des hôtelleries, ou, comme on dit là-bas, des *fondouks*. Plusieurs de ces routes existent encore; pendant des kilomètres, de distance en distance, le voyageur foule ce lit de ciment indestructible sur lequel reposaient de larges dalles bombées. En certains endroits, les routes romaines sont presque intactes. « On les retrouve, dit Tissot, telles que les ont parcourues les derniers courriers des gouverneurs byzantins de Carthage et les premiers éclaireurs de l'invasion arabe. » Sur ces grands chemins, merveilleusement entretenus par la prévoyance des empereurs, les ailes de cavalerie, les troupes légères, archers et lanciers, s'élançaient contre un ennemi qu'il était encore plus difficile de saisir que de vaincre. Ses attaques, on le sait, ne sont en général qu'une pointe hardie. S'il trouve les gens sur leurs gardes, s'il n'enlève pas du premier coup le poste qui les protège, il s'en retourne chez lui plus vite qu'il n'est venu. Mais d'ordinaire les Romains ne l'y laissent pas tranquille : il faut lui donner une leçon qui l'empêche pour quelque temps de recommencer. On se met à sa poursuite, on va le chercher dans ses montagnes, jusqu'au fond de ses steppes. Au besoin même on s'engage derrière lui dans le désert. C'était une grande audace, car on n'avait pas alors les ressources que nous possédons pour le parcourir. Les Romains ne paraissent s'être servis qu'assez tard du chameau en Afrique; nous ne voyons pas qu'ils aient jamais songé à y former, comme en Syrie, des corps de cavaliers montés sur des dromadaires (*dromedarii*) : ils se contentaient de ces braves chevaux numides qui portaient non seulement l'homme et son bagage, mais des outres pleines d'eau sous leur ventre : avec eux, ils bravaient le vent de feu et les tempêtes de sable; ils faisaient des marches forcées, et finissaient par rattraper les pillards et reprendre le butin qu'ils avaient emporté.

Les alertes de ce genre, dans un pays incomplètement soumis, devaient être assez fréquentes; heureusement, ce n'étaient d'ordinaire que des alertes. De tout temps les tribus des indigènes ont été divisées par des rivalités intérieures; il leur était encore plus difficile de s'entendre entre elles que de s'accorder avec les Romains; la haine même de l'étranger n'était pas toujours capable

de les réunir. Ils attaquaient isolément et se faisaient battre en détail. C'est ainsi que Rome n'a eu presque jamais à combattre en Afrique qu'un ennemi à la fois, ce qui lui rendait la victoire plus aisée. Si cependant il arrivait qu'un chef plus important, plus populaire, fît cesser pour un temps les défiances et les inimitiés parmi les nomades des hauts plateaux et du Sahara, et réunît sous son commandement ces foules indisciplinées, si les frontières étaient menacées de plusieurs côtés, et qu'on prévît une guerre longue et difficile, on avait la ressource d'appeler des troupes des pays voisins. Nous avons la preuve que, dans les circonstances graves, il est arrivé des légions non seulement de l'Espagne et de la Cyrénaïque, mais même de la Syrie et des bords du Danube. C'était un puissant effort et une grande dépense; mais les Romains étaient convaincus avec raison que ces sortes d'insurrections devaient être arrêtées promptement, et qu'en Afrique surtout une répression vigoureuse et rapide pouvait seule les empêcher de s'étendre et de se renouveler. C'est par ces mesures habiles, l'aménagement heureux de leurs forces, la rapidité de leurs mouvemens, leur énergie, leur décision dans les momens critiques, leur connaissance du pays et des peuples qui l'habitaient, enfin l'appui que se prêtaient entre elles les troupes des diverses provinces, que les Romains suppléaient à la faiblesse de leurs effectifs, et qu'avec des armées qui nous semblent insuffisantes, ils ont dominé et gouverné l'Afrique pendant cinq siècles.

Il faut dire pourtant que les troupes que je viens d'énumérer ne sont probablement pas les seules qu'ils aient employées dans leurs provinces africaines. M. Cagnat pense qu'ils en avaient d'autres, dont on ne parle guère, et qui pouvaient leur rendre de grands services. On a remarqué que, parmi les cohortes et les ailes de l'armée auxiliaire établies en Numidie et en Maurétanie, il n'y en a que trois ou quatre dont le nom nous apprenne qu'elles avaient été levées dans le pays (1). C'est ce qui est de nature à nous causer quelque surprise. Nous venons de voir que les Romains enrôlaient volontiers dans leur armée les bons soldats qu'ils trouvaient dans les États qu'ils avaient soumis : pourquoi auraient-ils négligé de le faire en Afrique? Elle leur pouvait fournir des fantassins invincibles à la fatigue, et surtout, ce qui leur était plus utile, une cavalerie incomparable. Il faut donc croire que, s'ils n'en ont pas formé des ailes et des cohortes, comme ils faisaient ailleurs, c'est qu'ils les employaient d'une autre façon. Tacite, nous parlant d'un général qui commandait aux deux Maurétanies, nous dit qu'il avait sous ses ordres dix-neuf cohortes et cinq ailes de

(1) Il ne s'en trouve pas non plus dans les autres provinces de l'empire.

cavalerie, « avec une troupe de Maures que les courses et le brigandage rendent très propres à la guerre. » Ce *numerus Maurorum* devait être une réunion de soldats irréguliers, qui représentaient assez bien ce qu'on appelle aujourd'hui « les goums ». Les Romains en avaient donc comme nous, et comme nous ils les recrutaient parmi ces gens d'aventure qui s'étaient fait la main dans leurs querelles intérieures, en pillant sans merci les tribus voisines. Nous voyons qu'ils leur laissaient leurs chefs nationaux. L'un d'eux, qui s'appelait Lusius Quietus, parvint, à force de courage et de talent, à se faire une grande renommée. Il venait de loin, s'il faut en croire Themistius, de ces pays de frontière, sur les limites du désert, qui reconnaissaient à peine l'autorité de Rome. Il leva parmi ses compatriotes un corps de cavalerie, avec lequel il se rendit si utile à Trajan, pendant la guerre des Daces, que l'empereur le nomma consul, et que plus tard, voulant laisser l'empire au plus digne, il songea, dit-on, un moment à le faire son successeur. On a cru retrouver, sur la colonne Trajane la représentation des cavaliers de Lusius. « On les voit, dit M. Cagnat, charger l'ennemi sur leurs petits chevaux, qu'ils montent sans selle et sans bride, à l'africaine. Ils ont pour tout vêtement une pièce d'étoffe enroulée autour du corps, de façon à former une sorte de tunique courte, attachée à chaque épaule par une agrafe et serrée à la taille : c'est le costume que les Arabes de la campagne portent encore aujourd'hui. Mais ce qui les caractérise surtout, ce sont les boucles de cheveux frisés qui retombent tout autour de leur tête (1). Pour arme, ils n'ont qu'une lance, peut-être autrefois peinte sur le marbre de la colonne, aujourd'hui effacée, et un petit bouclier. Tels étaient assurément les « goumiers » que l'empire employait en Maurétanie. »

IV

Parmi les corps de troupes qui résidaient en Afrique, il y en a un qui nous intéresse plus que les autres : c'est la légion de Numidie, dont nous avons retrouvé le campement à Lambèse. Aucune autre, dans aucun pays du monde, n'a laissé d'elle des souvenirs aussi nombreux : les inscriptions, les monumens qui nous en restent nous permettent de suivre l'histoire non seulement de la légion elle-même, mais de l'armée romaine sous l'empire. Résumons aussi brièvement que possible ce qu'ils nous apprennent d'essentiel.

On sait qu'Auguste changea tout à fait les conditions du ser-

(1) Strabon dit en effet que les Maures regardaient comme une parure de porter la barbe et les cheveux frisés.

vice et le caractère de l'armée. D'abord, il la rendit permanente. Auparavant on levait des troupes pour chaque expédition qu'entreprenait le peuple romain; l'expédition finie, les soldats rentraient chez eux, et se reposaient jusqu'à la guerre prochaine. Auguste les retint sous les drapeaux, qu'on fût en guerre ou en paix, pendant un temps déterminé. La première conséquence de cette mesure fut de donner à la légion, qui auparavant se reformait à toutes les campagnes nouvelles, pour se dissoudre quand elles étaient terminées, une durée persistante. Elle se rajeunissait tous les ans par les recrues qui remplaçaient les soldats vieillis ou disparus, mais elle continuait d'exister. Dès lors chacune eut son état civil, son histoire, son nom. Celle de Numidie s'appelait « la troisième légion auguste » (*legio tertia augusta*), et cette désignation un peu longue était nécessaire pour qu'on pût la reconnaître. Comme Auguste avait incorporé dans son armée les légions de ses rivaux, il s'en trouva, dans le nombre, qui portaient des numéros semblables; il les leur laissa de peur de les contrarier; il y eut, par exemple, trois légions troisièmes; seulement chacune d'elles prit un surnom différent pour se distinguer des autres. Celui que reçut la nôtre semble indiquer qu'elle avait donné des preuves particulières de son dévouement à l'empereur et qu'il voulait lui en témoigner sa reconnaissance.

Mais en donnant aux Romains des armées permanentes, Auguste n'avait pas l'intention d'entreprendre des conquêtes nouvelles : son empire lui semblait assez vaste; il voulait seulement y maintenir la paix et le faire respecter des voisins. Dans la plupart des provinces, la tranquillité intérieure lui sembla suffisamment assurée par les milices municipales, et encore plus par la confiance qu'inspirait le gouvernement impérial. A l'exception de quelques villes importantes, comme Lyon et Carthage, qui reçurent des garnisons, il n'en laissa pas dans les autres, et presque toutes les légions furent distribuées le long des frontières, pour faire face à l'ennemi du dehors. Elles y vivaient dans des camps, où l'esprit militaire se conserve mieux qu'au milieu de la corruption des grandes villes, et en général ne s'éloignaient guère du pays où d'abord on avait fixé leur résidence.

La troisième légion ne paraît pas avoir jamais quitté l'Afrique. Elle y était à la mort d'Auguste; elle y est restée jusqu'à l'époque où Dioclétien donna aux provinces et à l'armée une organisation nouvelle (1). Nous la trouvons d'abord établie à Theveste (Tébessa); elle y était fort bien placée tant qu'il s'agit de défendre

(1) La troisième légion n'a subi dans son service qu'une seule interruption. Elle fut licenciée sous Gordien III pour avoir pris le parti de Maximin; mais, quinze ans après, Valérien la reconstitua, lui rendit son nom et la renvoya servir en Afrique.

la province proconsulaire contre les Gétules et les Garamantes, c'est-à-dire contre les barbares du Sud-Est. Lorsque la domination romaine s'étendit vers l'Ouest, et qu'il fallut arrêter les incursions des gens de l'Aurès et du Sahara, la légion fut transportée à Lambèse. Elle venait d'y arriver et commençait à construire son camp, lorsqu'elle reçut la visite de l'empereur Hadrien. Cet infatigable voyageur, qui passa sa vie à parcourir son empire, voulut se rendre compte par ses yeux de l'état de son armée d'Afrique. Il fit manœuvrer les légionnaires devant lui; il les vit travailler à des fortifications de campagne, construire des murs, creuser des fossés; il assista à des simulacres d'attaque et de défense de places fortes. Il inspecta aussi les auxiliaires, et fut ravi de l'aisance avec laquelle les cavaliers de la sixième cohorte des Comagéniens faisaient leurs conversions, chargeaient l'ennemi en rangs serrés, et tour à tour maniaient la fronde ou lançaient les traits. L'inspection finie, il témoigna sa satisfaction aux troupes dans une sorte d'ordre du jour de forme oratoire, dont la légion dut être très fière, et que nous avons conservé (1).

Le camp de la troisième légion, que l'on était alors en train de bâtir, n'est pas tout à fait le même que nous avons sous les yeux. Il semble que certaines parties aient eu besoin assez vite d'être restaurées ou reconstruites. On y travaillait dès le règne de Marc-Aurèle, et nous voyons la légion occupée alors à consolider des tours qui sans doute menaçaient de s'écrouler. Il dut souffrir beaucoup des troubles qui désolèrent toutes les provinces au troisième siècle et qui firent tant de ruines. Et même, en dehors des réparations de détail, que le malheur des temps devait rendre souvent nécessaires, on ne peut douter qu'on n'ait été forcé d'en remanier plus d'une fois l'ensemble pour l'approprier aux changemens que l'armée a subis sous l'empire. Ces changemens ne se sont pas accomplis d'un seul coup. Les réformes d'Auguste, dont ils étaient la suite naturelle, ont mis du temps à produire tous leurs effets, et c'est peu à peu, par degrés, qu'elles sont arrivées à modifier tout à fait le caractère de l'ancienne armée romaine.

Voici, par exemple, une innovation qui s'est produite assez tard et dont les résultats ont été très graves. On comprend qu'il fût interdit aux soldats de se marier quand ils ne servaient qu'une saison, et que même on empêchât les femmes de rôder autour des camps, quoiqu'il ne fût pas toujours facile de l'obtenir. Les généraux sévères y tenaient la main, tant que dura la république. Scipion, à Numance, éloigna d'un coup deux mille femmes dont la présence avait fort affaibli la discipline militaire dans son ar-

(1) Il est aujourd'hui au musée du Louvre.

mée. Mais quand le service devint permanent, et que les soldats restèrent sous les drapeaux pendant les meilleures années de leur vie, il fut très difficile de les empêcher de s'y faire une famille, ou quelque chose qui y ressemblât. On laissa donc des femmes s'établir en grand nombre dans ces amas de maisons dont les camps étaient entourés. Cette tolérance en amena bientôt une autre. Du moment qu'on autorisait ces unions irrégulières (1), il n'était guère possible de se montrer rigoureux pour les suites qu'elles pouvaient avoir. Les enfans qui en naissaient furent inscrits dans une tribu particulière (la tribu *Pollia*), qui n'était pas celle où l'on inscrivait les enfans illégitimes (la tribu *Spuria*), et il faut bien croire qu'ils reçurent le titre de citoyens, puisqu'on les admit à servir dans les légions. Septime-Sévère poussa la complaisance encore plus loin : « Il permit aux soldats de son armée, dit Hérodien, d'habiter avec leurs femmes. » On a beaucoup discuté sur la portée de ce texte. Willmans pense qu'il faut le prendre à la lettre, et qu'à partir de ce moment les soldats eurent, en dehors du campement de la légion, une demeure qui devint leur domicile véritable et celui de leur famille. — C'est ce qu'une visite au camp de Lambèse achève de démontrer.

Ce camp est construit d'après les règles que les Romains appliquaient ordinairement aux ouvrages de ce genre, sur la pente d'une colline, à proximité d'un cours d'eau, et de façon à commander à toute la plaine environnante. De quelque distance, la forme en apparaît assez nettement dessinée. C'était un grand rectangle, qui avait 500 mètres de long et 420 de large, entouré d'un mur arrondi aux angles, et flanqué de tours qui présentent cette particularité que leur saillie est tournée en dedans. Quand Léon Renier le visita pour la première fois, les murailles s'élevaient encore à près de quatre mètres au-dessus du sol : il n'en reste plus rien aujourd'hui. Dans l'intérieur du camp, deux larges voies se coupent à angle droit et se terminent par quatre portes dont l'une, celle du Nord, est encore visible. A l'endroit où les deux voies se rencontrent, un monument se dresse, qui de tous les côtés, quand on approche, attire les yeux sur lui : c'est une grande bâtisse de 30 mètres de long sur 23 de large, dont la conservation est assez remarquable. La façade du Nord, qui est la principale, est percée de trois portes, dont une, monumentale, est ornée de colonnes corinthiennes. Des deux côtés de la porte, de grandes niches, aujourd'hui vides, devaient contenir des statues ; au-dessus on distingue ou on devine des Victoires portant à la main des pal-

(1) Cette union était-elle mise sur le même rang que le mariage légal, ou était-elle seulement regardée comme un quasi-mariage, auquel certains privilèges étaient accordés? C'est une question qui est discutée entre les jurisconsultes.

mes, des aigles, des enseignes militaires que le temps a fort maltraitées. Du côté du Midi, en avant de la muraille, deux colonnes isolées, dont l'une est restée debout à sa place, portaient sans doute des statues ou des trophées. L'édifice est d'une assez basse époque; une inscription, dont il ne reste que quelques mots, mais que Willmans a fort adroitement complétée, indique qu'il a été construit en 268, sous l'empereur Gallien, après un tremblement de terre, qui sans doute avait ravagé le pays. A ce moment, l'art romain était en pleine décadence : les débris des sculptures informes qui décoraient les murailles ne le prouvent que trop. Cependant l'architecture s'était mieux défendue. Jusqu'à la fin elle conserva quelques-unes de ses anciennes qualités : elle a de bonne heure perdu l'élégance, mais il lui reste la majesté. A la veille même des invasions, Rome construisait encore des édifices qui ont grand air. Celui-ci, quoique bâti dans des temps de malheur public, quand le trésor était vide et l'empire à moitié disloqué, n'en produit pas moins un bel effet, et l'on ne peut se défendre d'une très vive impression quand on voit ce grand mur presque nu, que le temps a revêtu d'une couleur merveilleuse, s'élever au milieu des ruines. Sur le nom qu'il faut lui donner et l'usage auquel il devait servir, aucun doute n'est possible : c'était le *prætorium*, c'est-à-dire la résidence du chef de la légion. Comme le commandement (*imperium*) était chez les Romains une chose sacrée, le prétoire est une sorte de temple. Devant la porte principale se trouvent l'autel, où le général sacrifie et prend les auspices au nom de l'empereur, le tribunal, d'où il rend la justice, et ce tertre de gazon du haut duquel il harangue ses soldats.

Il ne reste aujourd'hui du prétoire de Lambèse que les quatre murs; l'intérieur est rempli de décombres de toute sorte. En les parcourant, on a été frappé de voir qu'on n'y trouve aucun de ces débris de tuiles ou de briques qui se rencontrent si souvent ailleurs. C'est ce qui a fait tout d'abord soupçonner que l'édifice ne devait pas être couvert, et l'examen de ce qui en reste a confirmé de tout point cette supposition. On arrive donc à conclure que l'intérieur du bâtiment ne consistait qu'en une vaste cour, une sorte d'*atrium* à ciel ouvert pour les réunions et les solennités militaires : l'habitation et les bureaux du général devaient donc être ailleurs. On les a cherchés dans les autres parties du camp, mais sans pouvoir les rencontrer. Ce qu'on y trouve, ce sont des monumens dont les débris laissent deviner la destination, des bases qui portaient des statues consacrées aux empereurs ou à leur famille, les thermes destinés aux légionnaires, qui occupent un espace très considérable, surtout des salles où se réunissaient les associations d'officiers ou de sous-officiers qui s'étaient formées en

si grand nombre dans la légion ; mais de logemens particuliers il n'y a pas la moindre trace. Et ce n'est pas seulement la demeure du général qui est absente; dans cet entassement d'édifices de toute sorte, il ne reste aucune place pour loger les soldats. On se souvient alors du texte d'Hérodien que j'ai cité plus haut, et l'on est confirmé dans la pensée qu'à l'époque où le camp fut réparé pour la dernière fois et mis en l'état où nous le voyons, ni le général ni les soldats n'y habitaient plus : ils profitaient de la permission qu'on leur avait donnée pour vivre ailleurs en famille. « La situation des légionnaires, dit Willmans, après le décret de Sévère, ressemblait à celle de la milice indigène de l'Algérie française sur la frontière de la Tunisie : les spahis, à une petite distance du camp fortifié, ont leurs tentes, ou plutôt leurs cabanes réunies en douars ; ils y habitent avec femmes, enfans, bestiaux, et ne paraissent au fort que pour faire l'exercice. »

V

Puisque les soldats ne logeaient pas dans le camp, peut-on savoir où ils demeuraient? Rien de plus facile (1).

Sortons du camp par la porte de l'Est, nous rencontrons devant nous les amorces d'une grande voie romaine qui inclinait à droite, vers le midi. Nous en savons le nom : c'est la *Via Septimiana*. Elle passe d'abord à côté d'un mamelon pelé, qui est tout ce qui reste de l'amphithéâtre ; elle se perd ensuite sous des jardins qui la recouvrent pendant près d'un kilomètre, puis elle reparaît et aboutit à un arc de triomphe à trois portes, qui, tout ruiné qu'il est, conserve un air d'élégance et de grandeur. A partir de là, les décombres s'amoncellent de tous les côtés ; aussi loin que l'œil s'étend, on ne voit que des ruines : ce sont, à chaque pas, des monticules de terre, des amas de pierres brisées, avec des tronçons de colonne, des blocs de marbre et des fragmens de mosaïques. Nous sommes à Lambèse : c'est là qu'à deux kilomètres du camp, habitaient avec leurs familles les officiers et les soldats de la troisième légion.

Comme toutes les villes qui sont nées dans les mêmes conditions, Lambèse eut sans doute des débuts fort modestes. Ce ne devait être à l'origine qu'une de ces réunions de baraques de vivandiers et de fournisseurs, auxquelles on donnait le nom de *canabæ legionis*. Au bout de quelques années, ces baraques for-

(1) Les personnes qui, voyageant en Afrique, voudront visiter avec soin les ruines de Lambèse, feront bien de se munir du *Guide* que M. Cagnat vient de publier. En quelques pages il en fait l'histoire et conduit les touristes au milieu des ruines du camp et de la ville romaine. En lisant M. Cagnat, j'ai cru les visiter de nouveau.

mèrent un village (*vicus*) ; sous Marc-Aurèle, c'est un municipe, qui possède une administration régulière, et s'appelle magnifiquement lui-même : *Respublica Lambæsitanorum*. On y avait bâti deux forums, entourés d'une colonnade, avec un capitole dont il reste de très beaux débris, et qui, comme celui de Rome, était consacré à Jupiter, à Junon et à Minerve. La ville a dû s'agrandir et s'embellir très vite : chaque génération tenait à y ajouter des ornemens nouveaux. Par exemple, les pères s'étaient contentés de capter la source qui s'appelle aujourd'hui Aïn-Drin et de la canaliser ; les fils, à l'endroit où elle sort de terre, construisirent un temple à Neptune ; les petits-fils, non contens de le réparer, l'entourèrent d'un portique : c'était entre eux une émulation de magnificence. Parmi les édifices qui ne sont pas tout à fait en ruines, c'est le temple d'Esculape qui m'a paru le plus curieux. Il ne ressemble pas à ce qu'on voit d'ordinaire, et c'est un grand mérite en Algérie, où les monumens paraissent presque tous construits sur le même modèle. Le temple proprement dit, un temple petit et coquet, est bâti, au fond d'une sorte de cour ou de parvis, sur une terrasse qui s'élève de quelques marches au-dessus du sol. L'inscription qui en couvrait le fronton, et qui est aujourd'hui à terre, nous apprend qu'il a été construit sous Marc-Aurèle, et qu'il était consacré à Esculape et à la Santé, ou, comme disaient les Grecs, à la déesse Hygie (1). Mais le temple lui-même n'est qu'une petite partie de l'édifice. La terrasse sur laquelle il est construit s'avance à droite et à gauche, de manière à former avec la ligne du fond une sorte de trapèze ; elle portait une colonnade, qui encadrait le parvis, et se terminait des deux côtés par deux chapelles circulaires, soutenues aussi par des colonnes, et dédiées à Jupiter (*Jovi valenti*) et à Sylvain. Rien ne devait être plus élégant, plus gracieux, que ce mélange de lignes droites et de formes rondes, si harmonieusement fondues ensemble. Par malheur ce charmant monument est dans un déplorable état : le temps avait commencé à le détruire ; les hommes l'achèvent, et les hommes sont bien plus terribles que le temps : il avait mis des siècles à endommager l'édifice ; en quelques années, ils n'en ont presque plus rien laissé subsister. J'ai cherché dans une des chapelles latérales la mosaïque que Léon Renier y avait vue, et sur laquelle était écrite cette phrase si belle, si religieuse, qu'un chrétien pourrait placer sur le seuil d'une église : *Bonus intra, melior exi :* elle a disparu ; il est probable que quelque entrepreneur de travaux publics l'aura détruite pour caillouter une route du voisinage.

Quoique Lambèse fût en apparence un municipe comme les

(1) Dans les décombres on a retrouvé les statues des deux divinités. On peut les voir aujourd'hui dans le petit musée qu'on a installé dans le *prætorium*.

autres, administré par un conseil de décurions, par des édiles, des questeurs, des duumvirs, il devait avoir un caractère particulier : c'était une ville toute militaire, habitée surtout par des soldats, en activité ou à la retraite, et des officiers de tout grade. On avait longtemps défendu aux fonctionnaires romains, proconsuls, légats ou procurateurs impériaux, de se faire suivre de leurs femmes dans les pays qu'ils allaient gouverner ; mais avec l'empire on se relâcha de cette sévérité. Tacite nous a conservé le récit d'une discussion qui eut lieu à ce sujet dans le Sénat, sous Tibère ; un sénateur rigoureux, Cécina, demanda qu'on revînt aux anciens usages, sous prétexte que les femmes se mêlent de tout quand on les laisse faire, qu'elles sont un grand embarras par leur luxe, pendant la paix, par leurs frayeurs pendant la guerre. On répondit que, s'il y avait quelque inconvénient à les emmener avec soi dans les provinces, il y en avait bien plus à les laisser seules à Rome. « C'est à peine, disait-on, si, sous les yeux de leurs maris, elles se conduisent toujours honnêtement : qu'arrivera-t-il quand elles ne seront plus surveillées? et comment pourront-elles supporter cette sorte de divorce, qui dure quelquefois plusieurs années? » Ces raisons parurent convaincantes, et nous ne voyons pas que la discussion se soit renouvelée depuis cette époque. Ce qui est sûr, c'est qu'à Lambèse les femmes des légats de la légion accompagnent leur mari, et que nous les trouvons quelquefois associées dans les honneurs que les soldats rendent à leur chefs. Naturellement les officiers suivaient l'exemple que leur donnait le général, et les soldats encore plus. Les inscriptions nous les montrent adressant des prières aux dieux, et leur élevant des autels, avec leurs femmes et leurs enfans. Ces enfans, en général, suivent la profession de leur père ; de même qu'on est marin dans les ports de mer, on voulait être soldat à Lambèse. On y a trouvé de longues listes de légionnaires qui se sont réunis, à diverses époques, pour témoigner leur reconnaissance au prince ou au légat. D'ordinaire ils ajoutent à leur nom la mention de leur pays d'origine (1), et l'on voit, dans les plus récentes,

(1) Ces listes ont pour nous cet avantage de nous faire connaître une conséquence très importante des réformes militaires d'Auguste. Du moment qu'un corps de troupes ne changeait pas de garnison et séjournait toujours dans le même pays, il devait se faire qu'il finît par s'y recruter. C'est ce qui est arrivé à la troisième légion comme aux autres. Dans les plus anciennes des listes trouvées dans le camp de Lambèse, nous voyons que les soldats qui forment la légion viennent d'un peu partout ; les autres ne contiennent presque que des Africains, ce qui est très significatif. Ainsi les Romains n'avaient pas cru devoir prendre de précautions contre le réveil de l'esprit provincial. Ils n'éprouvaient pas le besoin, comme on fait aujourd'hui en Italie, de dépayser les soldats des diverses provinces et de les disperser dans différens corps d'armée, de peur que, s'ils étaient réunis, il ne leur revînt à l'esprit quelque souvenir et quelque regret de leur ancienne indépendance. Ils avaient pleine confiance dans

que la bonne moitié d'entre eux est née aux alentours du camp. Ainsi la légion, à ce moment, se recrutait parmi les enfans de troupe; on était soldat par tradition, de père en fils, et il tendait à se former une sorte de caste militaire où se recrutait la meilleure partie de l'armée et la plus saine. Les empereurs le voyaient avec plaisir, car c'était leur tendance d'enfermer tout le monde dans sa profession. On sait qu'ils finirent par décider que le fils d'un soldat serait soldat, comme son père; mais les inscriptions de Lambèse nous montrent que les choses se passaient ainsi avant qu'ils ne l'eussent ordonné, et leur loi ne fit que confirmer une habitude plus ancienne qu'elle.

Ces inscriptions, dont le sol de Lambèse est couvert, nous aurions grand plaisir et grand profit à les étudier en détail; rien ne nous ferait mieux connaître l'armée romaine dans son organisation et sa hiérarchie; mais M. Cagnat a fait ce travail, et il n'est pas à refaire. Un autre intérêt, et plus grand peut-être, qu'elles ont pour nous, c'est qu'elles nous permettent de surprendre ce que d'ordinaire on ignore, ce que les livres ne nous apprennent pas, les sentimens véritables des soldats, ce qu'ils pensent de leur métier, les peines et les plaisirs qu'ils y trouvent. L'impression qui résulte des épitaphes de leurs tombes ou de ces dédicaces qu'ils inscrivent sur les monumens qu'ils érigent, c'est qu'en somme ils n'étaient pas mécontens de leur sort. Dans ce qu'ils nous disent, on ne retrouve jamais l'accent amer et menaçant que Tacite donne aux plaintes des légionnaires de Germanie dans les premiers temps de l'empire. Ceux de Lambèse paraissent aimer leurs chefs; ils en parlent avec respect, ils se louent de leur justice et de leur bienveillance; le service ne leur semble pas trop dur; ils se plient sans murmurer aux exigences de la règle: il y en a même qui ont élevé des autels « à la discipline militaire! » Lorsque, après vingt-cinq ans, le temps de la retraite arrive, ils ne quittent leurs camarades qu'avec chagrin; avant de partir, ils aiment à dédier un petit autel au Génie de la légion ou de la centurie dans laquelle ils servaient, comme pour le remercier des jours heureux qu'ils lui doivent. Puis, quand ils le peuvent, ils ne s'éloignent guère du camp où ils ont passé leurs meilleures années; ils s'établissent à Lambèse même, ou, si ce n'est pas possible, à Verecunda, à Thamugadi, à Mascula, dans le voisinage. Leur vieillesse est loin d'être sans ressources. D'abord ils reçoivent, avec leur congé, une somme qui est fixée pour les simples soldats à douze mille sesterces (2400 francs); ils y joignent les économies qu'ils ont pu faire au service, et qui souvent ne sont pas sans importance.

la force de cohésion de leur empire; ils savaient que ces Africains, comme les Espagnols et les Gaulois, étaient devenus Romains.

D'abord ils ont épargné sur leur solde, qui suffisait amplement à tous leurs besoins, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, avec une sincérité peu commune (1). Mais ce qui leur rapportait encore plus, c'étaient les dons que les empereurs leur faisaient en certaines circonstances. Auguste en avait donné l'exemple à ses successeurs : il leur était si important de s'attacher l'armée qu'ils se ruinaient en libéralités pour elle. De ces sommes que les soldats devaient à la munificence impériale, ils ne touchaient réellement que la moitié; le reste était versé dans une sorte de Caisse d'épargne et placé sous la garde du drapeau. « Voilà pourquoi, dit Végèce, on choisit, pour être porte-drapeau, des gens qui non seulement soient honnêtes, mais qui sachent compter, car ils ont à la fois une caisse à garder et des livres à tenir. » La part de chacun lui était remise, quand il quittait le service, et s'ajoutait à ce qu'il touchait pour sa retraite, ce qui lui faisait quelquefois une petite fortune. Il la laissait, en mourant, à ses parens ou à ses amis, et ses héritiers reconnaissans lui bâtissaient une tombe sur laquelle ils avaient soin d'inscrire, avec quelques mots d'affection, la mention de ses états de service. Les pierres de ce genre se retrouvent à chaque pas le long des grandes routes qui entourent Lambèse.

Parmi les débris qui couvrent le *prætorium*, on a remarqué un certain nombre de monumens, d'une médiocre étendue, qui ont la forme d'un rectangle dont un des côtés est arrondi en abside. C'étaient les salles où se réunissaient les lieutenans (*optiones*), les joueurs de trompettes (*cornicines*), les sergens-majors (*tesserarii*) les éclaireurs (*speculatores*), à leurs momens de loisirs; on appelait ces salles *scholæ*, nous dirions aujourd'hui des cercles. Les empereurs avaient autorisé diverses catégories d'officiers à former des associations, ou, pour employer le mot propre, des *collèges*, et ils laissaient ces collèges bâtir leurs *scholæ* au milieu du camp, ce qui était un moyen de les surveiller de plus près. Les associés versaient tous les ans à la caisse commune une certaine somme dont une partie leur était rendue quand ils quittaient le service, ou, s'ils mouraient avant leur retraite, servait à les faire enterrer convenablement. Le souci de la sépulture était, sous l'empire, le motif ou le prétexte de toutes les sociétés de ce genre; elles ne semblaient exister que pour assurer à leurs membres une tombe et un convoi décens; toutes sont, au moins en apparence, des associations pour les funérailles (*collegia funeraticia*); mais ce n'était qu'une étiquette; les nôtres paraissent avoir d'autres vi-

(1) Les lieutenans des centurions, faisant construire une salle pour leurs réunions et l'ayant ornée des images de leurs dieux protecteurs et de la famille impériale, nous disent qu'ils ont pu faire cette dépense grâce à la solde qui leur est très libéralement payée : *ex largissimis stipendiis*. Il n'est pas commun de trouver des fonctionnaires qui ne se plaignent pas de leurs appointemens.

sées, et se moins préoccuper de la mort que de la vie. Dans toutes les armées du monde on souhaite avancer vite; c'était le désir des officiers de la troisième légion comme des autres, et ils demandaient avant tout à ces collèges militaires auxquels ils étaient associés de les aider à faire leur chemin. Nous voyons le collège des lieutenans donner huit mille sesterces (1 600 francs) à l'un de ses membres qui travaille à devenir porte-drapeau ou centurion, La somme est forte et laisse croire que les démarches qu'il avait à faire pour « cultiver ses espérances, » comme il dit, devaient être assez dispendieuses. C'est que, pour devenir centurion, il ne suffisait pas d'adresser une pétition à l'empereur, comme semble le dire Juvénal (1), il n'était pas inutile d'aller solliciter à Rome en personne. Le voyage était long, et le séjour dans la capitale de l'empire coûtait cher; cependant on bravait la dépense pour être plus sûr de réussir. On a trouvé à Lambèse, au milieu d'une assez belle mosaïque, qui sans doute, décorait la maison d'un homme riche, une base qui devait porter une statue de Bacchus. C'est un préfet du camp (sorte de major de la légion) qui l'avait élevée, et comme il était poète en même temps qu'officier, il y avait gravé quelques petits vers que nous avons conservés. Voici ce qu'il disait au dieu en finissant : « En récompense des présens que je t'offre, conserve mes enfans et leur mère; accorde-moi de voir Rome et d'en revenir revêtu de l'honneur que je souhaite et couronné de la faveur de mes maîtres. » Espérons que ces prières ont été exaucées, et que, grâce à la protection de Bacchus, ce préfet du camp est revenu tribun militaire à Lambèse.

VI

L'histoire nous montre que, de toutes les armées que Rome entretenait dans les provinces, il n'y en a peut-être aucune qui ait mieux servi son pays et aussi bien accompli sa tâche que l'armée d'Afrique. Elle était peu nombreuse, nous venons de le voir, et avait à surveiller un territoire immense; mais elle a suppléé au nombre par sa vigilance, sa fermeté, sa connaissance des lieux et des hommes. Elle a eu quelquefois à soutenir des guerres véritables, qui lui ont demandé de grands efforts. Sous Tibère, le chef numide, Tacfarinas, tint les Romains en échec pendant sept ans, et ne fut vaincu que par la trahison. Comme Jugurtha et Abd-el-Kader, il avait des réguliers, équipés et organisés à la romaine, et qu'il n'engageait que dans les combats sérieux. Sous ses ordres, un chef vaillant, Mazippa, conduisait des nuées de cavaliers qui

(1) *Et vitem posce libello.*

se précipitaient dans les plaines, ravageaient les fermes, enlevaient les troupeaux; pénétraient même dans les villes, les mettaient au pillage, et avaient disparu avant qu'on eût pu se réunir pour se défendre. Quand l'armée romaine parvenait à les atteindre, elle en avait facilement raison. Les généraux faisaient alors de beaux bulletins et recevaient les ornemens du triomphe. Mais pendant qu'à Rome on remerciait les dieux de ces succès et qu'on proclamait que la guerre était terminée, Tacfarinas, qui avait refait son armée, reparaissait sur la frontière, et c'était à recommencer. Il fallut, pour en finir, avoir recours à la tactique qui donna plus tard la victoire à Bugeaud, former des colonnes mobiles qui entourèrent l'ennemi de tous les côtés et se resserrèrent successivement sur lui, l'enfermer dans un cercle de plus en plus étroit, le poursuivre dans ces contrées inaccessibles où il avait ses réserves d'hommes et de provisions, jusqu'à ce qu'il fût abandonné et trahi par les siens, qui se lassaient de le suivre.

Les grandes guerres ne sont pas pourtant ce qui a coûté le plus de peine à l'armée et lui a fait courir le plus de risques. Les petites incursions, qui se renouvelaient sans cesse et finissaient par lasser la patience des soldats, étaient bien plus dangereuses. La situation de l'Afrique n'était pas tout à fait celle des autres provinces de l'empire. La Gaule, par exemple, une fois conquise, l'a été entièrement. La domination romaine s'est très vite étendue à tout le pays : il n'y a pas eu de montagne assez haute, de rivière assez profonde, de forêt assez épaisse pour en arrêter les progrès. Les légions qui surveillaient les bords du Rhin n'avaient à regarder qu'en face d'elles; si elles empêchaient les barbares de passer, tout était tranquille; par derrière, elles n'avaient pas d'ennemis. Il en était autrement en Afrique. La configuration du pays, qui place des contrées sauvages au milieu de contrées fertiles, le rend très difficile à garder. La nature semble s'être chargée d'entretenir la barbarie auprès de la civilisation, en lui procurant, au milieu même des terres les plus riches, des asiles à peu près inabordables. C'est ce qui a rendu la pacification de l'Algérie si difficile à nos troupes. Les Romains avaient eu les mêmes difficultés à vaincre, et il ne me semble pas qu'ils les aient aussi vite et aussi complètement surmontées que nous.

Après plusieurs siècles de domination, ils n'étaient pas aussi avancés que nous le sommes. Il y a déjà trente-cinq ans que nous avons conquis la Kabylie, et tous les jours nous la pénétrons davantage. Vers le milieu du troisième siècle, sous Dèce, les Romains n'étaient pas encore solidement établis dans le massif du Babor et du Djurjura. Cette citadelle de montagnes contenait une réserve de tribus barbares toujours prêtes à se jeter sur les villes qui

bordaient la mer et sur les riches campagnes du Chélif. C'était bientôt fait à ces cavaliers intrépides de se glisser sans être vus entre deux postes romains, de faire une pointe dans le pays et de rentrer chez eux avec leur butin et leurs prisonniers ; une fois les prisonniers amenés dans ces montagnes qu'on ne connaissait pas, il était bien difficile de les aller reprendre, et quand la décadence de l'empire commença, vers le troisième siècle, on trouva plus simple de les racheter. Nous avons une lettre touchante de saint Cyprien qui adresse cent mille sesterces (20 000 francs) aux évêques de Numidie, pour aider à payer la rançon des chrétiens et des chrétiennes qu'ont enlevés les barbares. C'est le produit d'une quête entre les fidèles de Carthage, et il envoie leurs noms, avec leur argent, afin qu'on n'oublie pas de prier pour eux.

Il faut que ces brigandages aient été bien fréquens pour qu'il en reste tant de traces dans les inscriptions que nous avons conservées. Rien n'y est plus commun que la mention de ces vols ou de ces meurtres. A Simittu (Chemtou), où l'on exploitait les belles carrières de marbre africain, et qui devait être le centre d'un grand mouvement commercial, un vétéran est un jour assassiné traîtreusement sur la route, et ses camarades ne peuvent que lui élever une tombe à leurs frais. En Maurétanie, près de Césarée, c'est le fils d'un officier des troupes auxiliaires, un enfant, qui un beau jour est trouvé mort, avec les deux esclaves qui le gardaient. A Auzia (Aumale), nous lisons sur la tombe d'un jeune homme ces mots touchans : « Adieu, Secundus, fleur de jeunesse que les barbares ont moissonnée ! » Un vétéran de la troisième légion, architecte et arpenteur de son état (la légion, devant se suffire à elle-même, contenait des gens de toutes les professions), nous raconte qu'appelé à Saldæ (Bougie) pour la construction d'un aqueduc, il avait été attaqué par des brigands, sur une des routes les plus fréquentées de la province, dans un pays soumis depuis longtemps et pacifié ; que ses compagnons et lui avaient eu grand'peine à leur échapper, et qu'il ne s'était tiré de leurs mains qu'avec quelques blessures et sans son bagage.

Ainsi Rome, malgré tous ses efforts, n'est pas arrivée à dompter toutes les tribus indépendantes de l'Afrique. Il en est resté, le long des frontières, et même au cœur du pays, qui se sont tenues en dehors de la « paix romaine ». Jamais la sécurité n'y a été tout à fait complète ; la civilisation et la barbarie y ont souvent vécu côte à côte. C'était une inquiétude pour le présent et un danger pour l'avenir. Cependant nous allons voir que cette situation n'a pas empêché l'Afrique de devenir un des pays les plus riches et les plus civilisés du monde.

GASTON BOISSIER.

PERLE FAUSSE

PREMIÈRE PARTIE

I

Raoul Marvège sortit de son cabinet de toilette en veston de flanelle, passa dans le petit salon, et sonna pour son chocolat. Puis s'asseyant devant une large table à écrire où attendaient quelques journaux, il s'accouda dans cette demi-rêverie matinale, ce tranquille bien-être que ne trouble encore nul souci, nul projet. Son regard visita rapidement quelques bibelots familiers et se fixa sur un de ces almanachs des postes et télégraphes que les facteurs offrent comme étrennes à leur clientèle.

Marvège prit l'almanach, parcourut la première colonne, et constata que le 24 janvier, jour de la Saint-Babylas, tombait sur le lendemain ; il murmura :

— Le 24, demain! Déjà trente-trois ans! Sapristi de sapristi! comme ça file!

Après une méditation ponctuée de hochemens de tête, il se leva et roula un fauteuil vers la cheminée; puis, comme il y avait une glace au-dessus de cette cheminée, il se mit tout naturellement à considérer avec attention le visage et le buste de cet homme qui allait avoir trente-trois ans et qui s'appelait Raoul Marvège. Et songeant sans doute qu'après tant d'amours, de veilles et de folies, bien d'autres n'auraient pas la chevelure aussi drue et la moustache aussi brune, il sourit, bomba sa poitrine et remua complaisamment ses bonnes épaules.

Rassuré, il s'étala dans son fauteuil.

A ce moment, Germain entrait, avec le chocolat fumant, les rôties, le premier courrier. Il disposa le tout sur un guéridon avec dextérité et minutie, en serviteur qui respecte les habitudes de son maître ou qui lui a peu à peu donné les siennes, ce qui revient presque au même.

— Merci, Germain; mes lettres...

Il y en avait trois de Paris, deux à timbre vert, des imprimés que Marvège ne lut pas, et une autre, à timbre bleu, un billet de femme.

Resté seul, Raoul, tout en remplissant sa tasse, marmottait :

— C'est l'écriture d'Alice, que me veut-elle donc?

Et presque aussitôt, il ouvrit la lettre.

Voici ce qu'écrivait, à son beau cousin Mlle Alice de Pompeuil :

« Rue de Lisbonne, ce dimanche soir.

« Mon cher Raoul,

« Ma mère me charge de vous rappeler que vous dînez avec nous demain. Comme l'invitation a été faite et acceptée de vive voix, l'autre jour, au théâtre, nous craignons que vous ne l'ayez oubliée. Nous dînerons, comme d'ordinaire, à 7 h. 3/4. C'est en petit comité. Il y aura Suzette Fédine, sans son frère, naturellement. Toujours invisible et insaisissable, ce mystérieux Horace. Nous renonçons à l'inviter. C'est donc la blonde et rêveuse fraülein Martens qui chaperonnera Suzette. Comme attraction spéciale, je vous signalerai la présence de M. Jean Daizery et de sa digne épouse, deux provinciaux dont je vous ai parlé. Lui a connu votre père et vous a vu une fois, paraît-il, quand vous étiez tout jeune. Il y a un moment de cela, mon pauvre ami. Elle, madame, est un type de femme pot-au-feu, capable d'aimer son mari et de faire réciter leurs leçons à ses enfans; de l'or en barre, quoi! c'est-à-dire pas ciselé du tout. Voilà.

« Au revoir et pardon de vous avoir écrit tant de prose; c'est bien, je crois, la première fois de ma vie. Que voulez-vous? J'ai découvert après nombre d'années que vous étiez un fort agréable cousin et j'en abuse. Je tue la poule aux œufs d'or.

« A ce soir, et mes meilleurs souvenirs.

« ALICE. »

— C'est fort bien, fit Marvège tout haut; et il se mit sérieusement à songer.

C'est vrai, elle avait raison, sa cousine, Mlle Alice Treillot de Pompeuil...! Ils s'étaient, elle et lui, réciproquement « découverts », depuis trois semaines, un mois au plus... Et pourtant, dans son

passé, il la revoyait çà et là, un peu partout, à des époques successives : toute fillette d'abord, à des réunions de famille, — leurs deux mères étaient cousines germaines ; — à des matinées d'enfans auxquelles il daignait assister, lui collégien de seize ans, qui déjà promenait un rasoir furtif sur le premier duvet de ses joues en rêvant à des amours de soubrettes ou à des conquêtes de femmes très mûres...

Puis, plus tard, au bal, il l'avait retrouvée, jeune fille, lors de ses débuts dans le monde. Et lui, le grand cousin, d'un air un peu nonchalant et protecteur, accordait la faveur d'une valse ou d'une contredanse à la petite qui avait l'air de trouver cela tout naturel... et pas plus enivrant qu'autre chose... Pauvre enfant! Irresponsable, inconsciente... Si jeune!... Dix-huit ans!... Elle ne comprenait pas ce que valait ce tour de valse ou ce quadrille au bras de Raoul Marvège, ce pur Parisien de vingt-cinq ans, riche, élégant, solide et libertin comme pas un, envié de ses camarades et fort bien coté par les femmes, sur le marché aux petits jeunes gens!...

Oui, voilà comment il avait coutume de raisonner à vingt-cinq ans! Était-il assez sot! Du mépris lui venait maintenant à se revoir tel qu'il était alors! Certes ce n'était pas au nom de la morale qu'il blâmait sa jeunesse désordonnée; il regrettait seulement de n'avoir pas eu jadis la science qu'il possédait aujourd'hui de la vie, des femmes et des plaisirs... Que de temps et de joies gâchées, que de passion et même de tendresse mal dépensées... que de baisers inutiles... Et en revanche que de bonheurs, peut-être, il avait frôlés sans les voir, en passant, et qu'il aurait pu emmener avec lui un bout de route. Mais non! il avait si rapidement vécu jusqu'à trente-deux ans qu'il en avait senti la fatigue. Alors, dégoûté de la France et du vieux monde, il avait cru pouvoir se délasser et se refaire en voyageant, redonner ainsi à son cœur, à son âme, un peu de leurs désirs perdus, comme on rend l'appétit à un estomac délabré. Hélas! il n'avait pas réussi. Rentré à Paris après un voyage de plusieurs mois, il avait vite compris qu'il était bien toujours le même homme, que son indolence devait être incurable, et qu'il n'éprouverait plus jamais une de ces impressions aiguës dont le profond coup de pointe est une jouissance.

Plus jamais!... Qui sait?... Il exagérait peut-être. N'y avait-il plus rien?... Et Alice? Oui, celle-là commençait à l'intéresser un peu. Ne lui avait-elle pas causé depuis quelques semaines certains étonnemens qui, pour lui, blasé, raffiné, étaient presque des satisfactions?... Allons! c'était de l'ingratitude envers sa jolie cousine, ce découragement de vivre!

Alors sa songerie devint plus aimable en même temps qu'elle se précisait : l'attristante et brumeuse vision de son passé se dissipa; il ne resta plus devant lui qu'une image claire et charmante, une femme... celle qui venait de lui écrire ces lignes :

« J'ai découvert que vous étiez un fort agréable cousin. »

Et sa pensée étant ainsi revenue à son point de départ, il se prit à chercher pourquoi il avait si tardivement remarqué cette femme, comment, pendant tant d'années, il ne lui avait jamais reconnu le droit ni même soupçonné le pouvoir de séduire... Et il se disait :

— Jolie pourtant... les traits un peu durs, immobiles, mais fins; le nez droit, une bouche volontaire, presque dédaigneuse, puis, tout à coup, un sourire, un changement à vue, et voilà le rouge des lèvres et l'éclat des dents. Non vraiment cela n'est pas mal. Et ces yeux? Bleus, gris acier, je ne sais pas au juste, mais profonds, et mettant en valeur les cheveux. Ah! quant aux cheveux, ils ont été blond cendré, j'en suis sûr... ils sont maintenant d'un blond fauve;... on dit bien que ce n'est pas de la teinture; de simples lavages à l'eau oxygénée, et crac! la couleur change. Soit, passons! Et puis cela m'est égal, cette chimie capillaire, pourvu qu'elle donne des résultats esthétiques et ne sente pas la pharmacie... Comment donc! elle sent très bon, ma cousine. Parfum discret, complexe. Une synthèse de toutes les élégances féminines, une symphonie, comme on dirait aujourd'hui, produite par l'accord de vingt sachets divers, sachets des gants, des mouchoirs, des voilettes, sachets des dessous... Par exemple ce n'est pas très « jeune fille », ce genre-là. Et ses toilettes. Oh! elles sont sobres, d'un goût discret!... D'accord! mais enfin elles viennent tout droit de chez les grands faiseurs, cela se voit. Du reste, elle ne doit pas être difficile à habiller, car... une taille!... Décidément elle est très bien, ma cousine. Je me rappelle que le mois dernier, un matin, je l'ai rencontrée au bois de Boulogne, près de Madrid. Elle a arrêté son phaéton, et nous avons causé un instant. Elle était jolie et toute rose dans le froid, sans voilette; elle avait l'air de se moquer de la bise; elle riait en parlant à ses chevaux et à moi. Elle m'a dit : « Vous n'avez pas honte, vous qui marchez, d'avoir votre col relevé? Baissez-moi ça! Si encore cela vous empêchait d'avoir le nez rouge! » Et du bout de son fouet elle a voulu me toucher le nez, je me suis reculé; mon chapeau est tombé; elle a ri encore. Et puis elle a ajouté :

« — Je ne sais pas pourquoi je ris; au fond, je m'ennuie! je m'ennuie! J'ai envie de voyager... comme vous... Pourquoi avez-vous vendu vos chevaux de selle? nous aurions monté ensemble. J'ai changé, hein, depuis deux ans que vous ne m'avez guère vue? Je me

suis émancipée. Dame! je me suis toujours promis d'être une femme à partir de vingt-cinq ans... »

Marvège, ainsi qu'un limier qui empaume la voie, suivait l'alerte fantôme évoqué sans jamais perdre la trace fraîche de ses souvenirs... Des souvenirs?... Il y en avait d'autres. Il n'avait pas suffi en effet d'un bavardage de cinq minutes, par une matinée d'hiver, au tournant d'une allée, sous les arbres givrés, pour qu'il s'occupât aussi longtemps de la jeune fille. Il se rappelait des mots, des regards, des attitudes; un ensemble de très petites choses qui confirmaient l'aveu d'émancipation. Puis, à la vérité, il cherchait s'il n'y avait pas, en tout cela, un autre aveu, plus spécialement intéressant pour lui.

Raoul n'était pas précisément un fat. Mais comme tous ceux qui ont beaucoup aimé les femmes et qui ont eu souvent le droit de se croire aimés d'elles, il avait la légitime confiance de pouvoir plaire et la conviction que toute femme, au moins une fois dans sa vie, désire plaire. Et, de ces deux principes, dont il essaya l'application au cas présent, il est probable qu'il osa déduire des conséquences bien singulières puisqu'il finit par murmurer : — Voyons, soyons sérieux; ma parole! je ne sais pas ce qui me prend. C'est de la névrose! Bah! ce soir je n'y penserai plus! En attendant, il faut que je réponde à Alice.

Il écrivit :

« Merci de votre mot de rappel, ma chère cousine, j'irai avec grand plaisir. Mille amitiés et hommages de votre dévoué

« RAOUL MARVÈGE. »

Et après avoir confié ce télégramme à Germain, il se plongea dans la lecture des journaux, comme pour se bien prouver à lui-même qu'il revenait à la raison.

... Marvège n'avait pas tort lorsqu'il trouvait que sa cousine s'était étrangement émancipée, et il s'en étonnait un peu. C'est que ce changement d'allures n'était pas le résultat d'une lente évolution, mais bien d'une soudaine révolution longuement et secrètement préparée.

A vrai dire, Mlle de Pompeuil avait toujours aspiré à être libre. Elle avait jusqu'à vingt-cinq ans et de bonne grâce rempli ses devoirs mondains de jeune fille. Elle s'était laissé mener au bal, avait écouté ses danseurs en les regardant bien en face; même elle avait ri et souri; ayant de plus, en six ou sept ans, refusé dix ou douze partis, elle avait tout doucement habitué sa famille à l'idée qu'elle ne voulait pas se marier. Ce but atteint,

elle agit avec d'autant plus de désinvolture envers les hommes qu'aucun ne lui apparaissait plus comme un mari possible; elle en prit à l'aise avec le monde, la vie, certaines conventions; elle eut ses chevaux à elle, sa bourse de « garçon »; bref, elle montra bien qu'elle entendait vivre sans maître, ce maître fût-il enchaîné par elle... Et comme elle avait passé l'heure des enfantillages, on la crut, on écouta son désir de liberté, on s'accoutuma à la considérer comme une jeune fille « à part, » à la traiter presque en femme, comme si le perpétuel refus de se laisser aimer impliquait, en même temps qu'une certaine fierté, une connaissance trop complète et précise des choses de l'amour pour qu'elle eût encore le droit que donne la prime candeur à baisser virginalement les yeux.

Quoi qu'il en soit, à l'époque où ce récit commence, — Alice touchait alors à ses vingt-sept ans, — il n'y avait, parmi les Parisiens qui fréquentaient à l'hôtel de la rue de Lisbonne, personne qui eût osé proposer un mari à l'héritière des Treillot de Pompeuil.

Treillot de Pompeuil! Il n'avait pas été fabriqué en un jour, ce nom prétentieux et sonore. Il n'était pas historique, mais il avait son histoire... Chacun sait qu'en ce monde il est peu de Treillot qui ne trouvent, en cherchant bien, un Pompeuil à s'ajouter, que ce soit un nom de femme, de village, de ville, de province ou de rien du tout. Cependant le cas présent était moins simple. M. Treillot, un magistrat de la fin de l'empire, avait épousé, en premières noces, Mlle de Pompeuil, une institutrice noble et hors d'âge, d'où le nom Treillot de Pompeuil. Quelques années après, veuf et sans enfans, il s'était remarié avec une Mlle Pirou, fille d'un opulent raffineur. D'abord, décemment, le nouveau couple s'était appelé Treillot, puis bientôt on avait repris le « de Pompeuil ». Par la suite ce nom de Treillot de Pompeuil était devenu dans les « Tout Paris » et les « High life », T. de Pompeuil et, dans la conversation, de Pompeuil. De telle sorte qu'Alice de Pompeuil, comme on l'appelait en général, portait tout uniment le nom de la première femme de son père. Lui, Treillot, signait Pompeuil; et cela était si bien admis qu'il fallait être tout à fait des intimes de la maison pour se permettre de dire ou écrire tout au long Treillot de Pompeuil, de même qu'il aurait fallu avoir envie d'être vraiment cruel pour s'en tenir au Treillot tout court. Peut-être encore M. Treillot se fût-il fâché, ce dont il eût été excusable, car en ses sortes d'altérations, il arrive toujours que les faussaires sont les mieux, sinon les seuls convaincus de la légitimité de leur prétention. Mais Treillot n'eut pas à se fâcher. Sa douce manie nobiliaire ne nuisant à personne, on l'excusait, on la flattait même, et l'on disait sincèrement :

— Très aimables, ces Pompeuil!

Très aimables, oui, comme tous ceux qui ne seraient rien s'ils n'avaient eu la patience, l'adresse et l'énergie de collectionner de belles relations et de se les conserver. Le moyen d'être revêche quand on emprunte à ceux qu'on reçoit la petite notoriété dont on jouit! L'amabilité de M. de Pompeuil consistait d'ailleurs à sourire et à se taire. C'était sinon un timide, au moins un apathique. On le voyait chez lui doux, gracieux et quasi muet, raser les murailles et ne donner que les obligatoires poignées de main. Il se réfugiait dans sa myopie, réelle ou feinte; il occupait ses mains tantôt à rassujettir son binocle, tantôt à caresser sa barbiche blanche et clairsemée. Il était bête et inutile, mais bonhomme et pas encombrant. Il n'avait, outre ses prétentions nobiliaires, que des vanités inoffensives ou avantageuses. C'est ainsi qu'il admirait sa fille, peut-être plus qu'il ne l'aimait, et s'enorgueillissait de sa cave, mais sans manifestations déplacées et bruyantes. Un mot suffisait.

— Délicieuse, Alice, n'est-ce pas? La plus jolie femme de Paris. — Ce château-margaux! Extraordinaire! oui, je sais!

Cela était dit d'une voix douce et modeste.

Encore ne parlait-il si franchement que loin du regard de sa femme. C'était Mme T. de Pompeuil qui, à côté d'Alice, régnait. La maison appartenait aux deux femmes. Seulement, tandis que l'une, Alice, y vivait ainsi qu'un passager à bord, un touriste à l'hôtel, ou un roi dans son palais, indifférente aux choses de l'administration, pourvu que rien ne clochât, exigeante, mais inactive, Madame, au contraire, allait et venait, ordonnait, décrétait, autant qu'un capitaine de vaisseau, un aubergiste, ou un premier ministre. Au physique, elle était imposante par ses vastes proportions, hauteur, largeur, diamètre; d'opulentes épaules, une poitrine ronde et menaçante ainsi que la proue d'une galère Louis XIV. Poudrée à frimas, elle piquait en toute saison, dans le givre de sa chevelure, des plumes, des fleurs ou des diamans. Éprise de joaillerie, elle portait mainte bague, maint bracelet qui s'incrustaient dans la chair ferme des doigts et des bras. Elle s'habillait d'étoffes riches et lourdes. Ses pieds, quoique grands, la supportaient mal. Elle marchait peu et comme elle s'asseyait avec une écrasante lassitude, elle choisissait des meubles solides qui se bornaient à gémir sans plier.

Au moral, insignifiante, autant et peut-être plus que son mari, elle passait toutefois moins inaperçue. Mais comme son désir de jouer un rôle était constamment tempéré par la préoccupation d'être correcte, d'une correction de snob, elle ne se montrait pas dans la vie aussi personnelle et gênante qu'on aurait pu le craindre.

Et si elle manifestait çà et là quelques velléités de domination, ce n'était guère qu'à l'égard de son mari ou de quelques-uns de ses obligés. Sa fille même, sa fille surtout, l'intimidait. Elle était étonnée de trouver en elle autant de finesse et d'instinctive élégance, en même temps qu'une certaine perversité, mais en quelque sorte cérébrale et tout artistique, la dépravation de ceux qui sont assez intellectuels pour faire fi de ce que nous offre la vie ordinaire et n'ont d'ailleurs pas assez de principes ou de fierté, d'instruction ou de scepticisme, pour se contenter de leur maigre part de jouissance humaine.

Désolée de se sentir bourgeoise jusqu'au fond de l'âme, toujours et partout, Mme de Pompeuil admirait en sa fille ce qu'elle-même n'avait pas et ne saurait jamais avoir: de là venait qu'elle s'était soumise quand Alice avait signifié, par ses actes plus encore que par ses paroles, sa volonté d'indépendance.

D'abord elle s'était dit : Bah! cela lui passera. Puis, comme le temps seul avait passé, elle s'était résignée à être la mère d'une fille « très originale et personnelle, nature d'artiste, paradoxale, et vraiment moderne. » Et pour souligner ces définitions psychologiques, elle en citait les auteurs : le comte de F..., le duc de Sainte-A..., Onésime R..., de l'Académie française, etc.

On aurait donc pu, en parlant des trois habitans de l'hôtel de la rue de Lisbonne et de leurs fonctions respectives, poser comme règle que Monsieur s'occupait surtout de sa cave, Madame de son salon, et Alice d'elle-même...

... Le soir de ce même jour, comme Raoul Marvège quittait sa garçonnière du boulevard Haussmann et remontait l'avenue de Messine pour se rendre à l'invitation de Mme de Pompeuil, il faisait instinctivement, par une vieille habitude de mondain, la balance des ennuis et des satisfactions que lui réservait la soirée. Et, après avoir mis à son actif une bonne table et une demi-heure de marivaudage avec sa cousine, il inscrivait à son passif l'obligation où il allait se trouver, lui qui était un peu de la maison, de se mettre en frais pour les divers hôtes de Mme de Pompeuil.

Tout de suite il se représenta le cercle des habitués de l'hôtel, puis sa pensée s'arrêta aux personnes que sa cousine lui avait énumérées le matin dans son billet.

« La petite Suzette!... » Hum! elle ne compte guère. Son institutrice non plus, la rêveuse Mlle Martens... et Horace Fédine... Oh! lui, nous savons... il n'y sera pas; toujours invisible, comme dit Alice, et pour cause... Quel nigaud, cet Horace! Vivre dans les jupons d'une fille de théâtre, une Nora Chavac... C'est bon pen-

dant huit jours ces choses-là, mais lui, voilà près de deux ans que cela dure ! Il s'affiche avec elle ; il y mange son saint-frusquin. C'est ridicule... Et il n'a plus vingt ans, ce garçon, il en a bien vingt-sept, sauf erreur. Ah ! la bêtise humaine !...

Il méditait encore lorsqu'il s'aperçut qu'il se trouvait devant la porte de l'hôtel.

Au même instant, un fiacre s'arrêtait sous la voûte. Deux personnes en descendirent : un homme, jeune encore, d'aspect robuste, vêtu d'un léger paletot, malgré la fraîcheur du temps, et une femme dont Marvège ne put voir le visage et qui monta vivement les quelques marches de l'escalier.

« Ce doit être les Jean Daizery, pensa-t-il ; d'ailleurs nous allons voir. »

En effet, quelques minutes plus tard, M. de Pompeuil présentait Marvège à M. et Mme Daizery. Madame était une femme de trente-cinq à quarante ans, ayant déjà quelques fils blancs dans sa chevelure très brune ; une femme plutôt grave, mais d'une aimable sérénité. Son mari avait le teint vif et bruni des amis du grand air. Il était blond et portait la barbe un peu longue. Plutôt grand, il avait l'élégance de la force assouplie ; du premier coup d'œil, Marvège, en bon sportsman, devina les muscles de ce torse moulé par l'habit noir.

A peine l'eut-on nommé à Jean Daizery que celui-ci lui serrait la main, en envoyant toute la franche clarté de son regard dans les yeux du jeune homme.

— Vous ne pouvez me reconnaître, monsieur, mais nous vous connaissons. C'était en 1869. J'avais dix-sept ans, et vous étiez un bambin d'une dizaine d'années environ. Nous avons déjeuné, mon père et moi, chez votre mère qui habitait rue de Rivoli.

Et il apprit à Marvège ou plutôt lui rappela que leurs pères avaient été camarades de pension, — avec le grand-père Treillot, — et plus tard frères d'armes.

— Maintenant, monsieur, reprit Raoul, je me souviens de votre visite. Nous avons pris le café près de la fenêtre ouverte, en face des Tuileries ; votre père a fumé sa cigarette et, — ceci est un détail qui me revient, — ma mère a dit : « Il ne fume pas, ce jeune homme ? — Lui, madame, vous n'y pensez pas ; c'est encore un enfant, un grand enfant. »

Marvège s'arrêta, puis, sérieusement :

— Pourtant l'année suivante, en 1870, vous avez bien prouvé que vous étiez un homme... Vous vous êtes engagé ? Et vous avez été blessé ?

Il fixait son regard sur la boutonnière de Daizery, où flambait le ruban rouge.

Mais lui, avec la pudeur des braves, tourna la tête, et murmura :

— Oui, presque rien!...

Et il parut heureux de voir s'approcher Alice et d'interrompre ainsi un entretien dont il allait faire le sujet.

A côté de Mlle de Pompeuil se tenait une très jeune fille, blanche et blonde, aux grands yeux bleu foncé. C'était Suzette Fédine. Elle répondit au salut de Daizery, qu'Alice lui présentait, et tendit la main à Raoul.

Celui-ci allait dire :

— Comment va votre frère?

Il modifia cette phrase, par prudence.

— J'ai aperçu Horace, il y a quelques jours, fit-il; malheureusement, à Paris, on ne se voit pas autant qu'on le voudrait.

Elle leva sur lui des yeux un peu mélancoliques :

— C'est vrai, dit-elle.

Puis, tout de suite, elle trouva un mensonge de bonne petite sœur :

— Je ne peux pas me plaindre, il vient souvent me voir.

Marvège sans insister approuva d'un geste; en même temps il rencontra le regard malin d'Alice, qui, tout en causant avec Daizery, avait entendu.

A ce moment, on annonçait le dîner.

Il n'y avait guère qu'une douzaine de convives. Raoul se trouva placé entre Mme Daizery et Mlle Martens, la gouvernante de Suzette. Il ne parla guère à la blonde pédagogue. Il ne connaissait que trop le danger de se laisser prendre au terrible engrenage de sa conversation. Une femme littéraire qui vous empoignait et ne vous lâchait plus! qui vous rouait le plus facilement du monde sous l'écrasement de son érudition septentrionale; car elle avait tout un arsenal d'instrumens de supplice et en jouait avec une aisance qui avait souvent épouvanté Marvège. Non! Assez de Mlle Martens... Il lui verserait à boire, lui rappellerait que le temps était beau la veille, ou lui annoncerait la pluie pour le lendemain, mais à part ces aumônes de politesse, il consacrerait tout son temps à Mme Daizery, sa voisine de gauche.

Il n'eut d'ailleurs pas de peine à oublier Mlle Martens. La conversation de Mme Daizery lui parut chose neuve. Il avait tout de suite procédé par questions discrètes, sur sa vie, sa famille, ses goûts, sachant que les femmes aiment à se raconter elles-mêmes. L'ayant ainsi interrogée par courtoisie d'abord, il continua par intérêt. Il se disait en l'écoutant : « Il y a donc des Françaises qui ne ressemblent en rien aux Parisiennes que je connais. »

— Ainsi, lui demandait-il, cela ne vous paraissait pas terriblement long l'hiver, chez vous, dans les Ardennes?

Elle répondait : Non, en souriant, parlant de ses fils, racontant comment se passaient là-bas les jours d'été et les soirs d'hiver, les heures de travail et celles de plein air.

— Ce sont de bons écoliers, mes garçons, disait-elle fièrement, et aussi des lurons, je vous garantis, durs à la fatigue et n'ayant peur de rien.

Marvège s'amusait. Cela le changeait qu'une femme lui parlât d'elle-même sans coquetterie et de tout sans snobisme.

Il apprit encore que Daizery s'était décidé à vendre sa propriété des Ardennes, parce qu'il avait hérité d'un de ses oncles une autre terre fort importante située dans les Bouches-du-Rhône ; il avait décidé de passer cette sorte d'intérim à Paris, où l'appelait d'ailleurs le règlement de certaines affaires. En outre, l'aîné de leurs fils venait d'entrer à Grignon. Le second l'y suivrait peut-être, à moins qu'il ne s'engageât. De toute façon, il était probable que désormais, chaque année, M. et Mme Daizery viendraient passer au moins quelques semaines à Paris.

Une heure plus tard, au fumoir, Marvège causa de nouveau avec Daizery et, tout de suite, il trouva bien en lui l'homme qu'il attendait, net, franc, robuste dans ses principes et ses idées, comme il l'était dans sa démarche et sa carrure. Justement il venait de lui demander si le dernier hiver avait été particulièrement rigoureux.

— Oui, oui, disait Daizery, beaucoup de neige, et après la fonte, les routes démolies. Je me rappelle même que mon premier charretier refusait de me faire un voyage de bois, assurant que mes chevaux ne pourraient jamais arriver au bout... C'est vrai que c'était un trajet sévère... trente kilomètres.

— L'ont-ils fait ?

— Oui, mais pas avec le charretier ; avec moi et mon fils aîné. Je voulais montrer à mes hommes qu'ils n'y entendaient rien et qu'avec un peu d'énergie, pas mal d'adresse, et beaucoup de soins, on peut tirer ce que l'on veut de ses bêtes.

Marvège se mit à rire.

— Combien d'étapes?

— Une seule pour aller. Nous sommes revenus le lendemain de grand matin, au trot, comme les meuniers qui s'en retournent à vide au moulin en faisant claquer leur fouet. Par exemple, nous avons, mon fils et moi, donné nous-mêmes l'avoine et fait le pansage.

— Vous aviez quatre chevaux?

— Non, trois...

Raoul s'informa encore de quelques détails, puis comme Daizery jetait son cigare :

— C'est égal, lui dit-il, trente kilomètres derrière une charrette, à pied, sur la route, c'est prodigieux.

— Mais non, je vous assure, dit en riant Daizery. Le paysage n'était pas mal, et puis j'avais mon fils et nous causions. Nous nous sommes récité des vers latins : une quinzaine d'odes d'Horace et presque tout le livre VI de l'*Énéide;* cela aidait à passer le temps.

Cette fois, Raoul s'inclina, modeste et ahuri.

— Que voulez-vous, fit le campagnard, avec la timide sincérité d'un aveu, j'aurais dû être porte-fanion dans un régiment de cavalerie ou pion dans un lycée.

— Ou charretier, fit Marvège en riant.

— Oh! d'occasion seulement. Par malheur j'étais trop peu sociable pour la vie de caserne ou de collège. Même dans les villes, j'étouffe; vous voyez que je suis un rustre, digne de porter

...Sayon de poil de chèvre
Et ceinture de joncs marins.

— En lisant les vieux poètes, observa poliment Raoul.

— Bah! c'est pour me donner l'illusion que je ne suis pas un paysan du Danube et aussi... pour me faire plaisir... Pardon...

Il passa devant Raoul pour rentrer au salon ; les hommes se dispersèrent. Marvège se retrouva auprès d'Alice et de Suzette Fédine.

— Eh bien, Raoul, dit Mlle de Pompeuil, avez-vous bien fait la cour à Mme Daizery?

— Certainement! Elle m'a fort intéressé... elle me disait que...

— Oui, oui! Connu, connu! La vie dans les Ardennes, le plein air, les quatre garçons. Parfaitement!... Voulez-vous mon avis?... c'est une pose comme une autre, mon cher.

Il voulut protester. Elle l'interrompit encore :

— Je vous dis que je connais... Ah çà! voyons, quand on vit à la campagne, est-ce donc bien difficile de respirer le grand air, de se bien porter, de pratiquer tous les sports, d'avoir quatre garçons...

Et comme Raoul, gêné de cette boutade à cause de la présence de Suzette Fédine, jetait un furtif regard de son côté, Alice eut un mouvement d'épaules et une moue qui signifiaient : Peu importe!

Elle continua :

— C'est-à-dire que c'est le contraire qui serait difficile. Ah! parlez-moi des Parisiennes. Oui, celles-là ont du mérite. Des femmes qui appartiennent au monde, dont les enfans naissent entre deux polkas, comme dit Gustave Droz, qui trouvent moyen de se montrer le même jour de cinq à sept heures dans quatre ou cinq salons, de dîner en ville, d'entendre un concert ou un

opéra et de finir la nuit au bal... Et qui sait même si on ne les verra pas le matin au bois de Boulogne, en voiture, à cheval, à bicyclette ou sur des patins. Non, là, vraiment! vous n'êtes pas juste!

— Heureusement, risqua Raoul, que nous sommes dans un coin du salon, que vous parlez bas, et que Mme Daizery ne vous entend pas. Elle ne serait pas flattée.

— Il n'y a pas de danger, fit Alice. Elle est d'ailleurs une excellente personne. Mais ces femmes-là, c'est des quarts de femme, pouvant tout au plus suffire à des maris comme Daizery...

Suzette, qui avait écouté son amie sans trop d'étonnement, intervint à son tour :

— Mais il n'est pas mal, je t'assure; il a l'air bon et doux.

Alice eut un sourire de pitié.

— La douceur et la bonté des animaux forts! Seulement, il faut autre chose à une femme qu'un animal fort. Nous en reparlerons quand tu seras mariée, ma petite Suzette, et tu avoueras que j'avais raison. Et vous, Raoul, croyez-vous que j'aie tout à fait tort?

Il eut le geste de l'homme qui se récuse.

Mlle Fédine prit un air sérieux qui ombra la candeur de son visage.

— Moi, dit-elle, je trouve que vous cherchez midi à quatorze heures, et que c'est déjà beaucoup quand un homme est doux, fort et bon. Mais, tenez, je vous laisse; je vais aller voir Mme Daizery de plus près.

Dès qu'il fut seul avec sa cousine, Marvège reprit :

— Vous avez tort, Alice, de parler de tout cela devant Suzette.

— Quoi donc? qu'ai-je dit de trop?

— Tout! Ces théories sur le mariage, sur les enfans.

Elle éclata de rire.

— Ah! laissez donc! laissez donc! Vous appuyez, vous appuyez. Ne vous tourmentez pas. Suzette sait bien qu'on ne trouve pas les bébés sous des choux. Et maintenant qu'elle n'est plus là, dites-moi si jamais une femme comme Mme Daizery tenterait un homme comme vous; ou, sans faire de personnalités, avouez que ces femmes-là, comme je le disais tout à l'heure, ne sont pas complètes.

— Je crois que vous avez raison, répondit-il après un silence.

Il était sincère en parlant ainsi. Maintenant il se jugeait presque un niais de s'être un instant laissé impressionner par ce tableau d'une vie simple et familiale que lui avait fait entrevoir Mme Daizery. Vraiment il n'était pas à la hauteur de tant de vertus!...

Rien jamais ne lui remplacerait ses Parisiennes!... Alors il leva les yeux et se mit à contempler sa cousine... Et durant ces quelques instans de muette et agréable observation, il reconnut à part lui que pas un raffiné, pas un de ces chercheurs d'amour, comme on l'est à un certain âge, n'hésiterait entre la femme que l'on s'empresse de déclarer utile et même nécessaire en ce monde, et celle dont le charme est justement d'être inutile ou du moins de ne servir qu'à plaire.

Et se rappelant la figure de Mme Daizery, un peu épaisse, hâlée et paysanne, empreinte d'une paisible lueur d'honnêteté, il caressa d'un regard connaisseur le visage rosé de sa cousine, ces traits affinés, ces yeux au fond desquels riaient bien des malices d'amoureuse, ces lèvres déjà prêtes aux jolis dédains et aux refus savans, alternant avec les demi-aveux et les rapides baisers, toutes les élégances de l'amour. Il s'imagina même un éclair de passion illuminant ces yeux, échauffant ces lèvres et ces joues, et il sourit, en murmurant, non sans impertinence :

— Oui, vous avez raison. La femme pour nous autres, vieillards de Paris, ne doit pas être tout d'une pièce. Elle peut avoir un peu de toutes les vertus, mais doit avoir un peu de tous les vices. Alors elle est exquise. Ma cousine, je vous rends les armes.

— Vous êtes un impoli, mais moins borné que je ne croyais; aussi, je vous pardonne.

Elle s'était levée tout à coup. Elle lui dit :

— C'est bien le moins que nous puissions philosopher un peu et nous dire quelques vérités, nous, deux vieux blasés, n'est-ce pas ?

Raoul continua :

— Des blasés qui se sont rencontrés un beau jour et qui sont faits pour se comprendre.

— Qui sait? murmura-t-elle.

Ils se dévisageaient, debout l'un près de l'autre, un peu railleurs, mais avec une sorte de curiosité dans les regards.

— Après tout, je ne suis peut-être pas aussi blasé que vous croyez, fit Marvège.

— Taisez-vous donc, vous allez cesser encore d'être galant. L'hommage d'un blasé est le seul qui flatte.

— Vraiment ?

— Dame! c'est celui d'un expert.

— Ma cousine, baissez donc les yeux, ils commencent à me gêner.

— Comédien, va!

Lentement elle abaissa ses paupières en même temps qu'elle détournait la tête.

Suzette s'approchait.

— Alice, ta mère voudrait montrer à M. Daizery les aquarelles qu'elle a fait acheter avant-hier à la rue de Sèze. Où sont-elles?

— Dans son petit salon, je crois ; je vais les chercher.

Elle traversa un boudoir qui faisait suite aux deux salons de réception et communiquait avec l'appartement de Mme de Pompeuil ; puis, ayant écarté les plis d'une portière qu'elle laissa retomber presque aussitôt, elle se retourna.

Marvège seul l'avait suivie.

— Avez-vous des allumettes? dit-elle.

— Oui.

— Allumez-moi donc un flambeau. Ce n'est pas éclairé chez maman.

— Voilà.

Il avait pris et allumé un des flambeaux de la cheminée. Il souleva la portière tandis qu'Alice passait devant lui : puis à son tour, il entra.

Il y avait sur un chevalet un portefeuille : Alice l'entr'ouvrit et, penchée, se mit à feuilleter les aquarelles.

Raoul près d'elle, tenant le flambeau, se penchait aussi.

— En voici une, je crois, dit-elle, en la tirant à demi du carton... Oui... ce n'est pas mal, n'est-ce pas?... cette eau violette et orange.

— Très bien.

Ils regardaient attentivement. Leurs têtes se trouvaient si près l'une de l'autre que Marvège avait presque la sensation d'un tiède frôlement de cheveux. Ils se taisaient, feignant d'être absorbés dans leur contemplation, mais distraits tous deux, elle malicieusement amusée par la tentation qu'elle infligeait, lui, charmé par la volupté toute cérébrale et intime de ce délicat supplice. Il demeurait dans une égoïste immobilité, craignant de briser le précieux et fragile plaisir qu'un hasard lui donnait... Et il fermait les yeux pour mieux respirer le fugitif parfum de ce visage. Tout à coup il y eut un contact; leurs tempes s'étaient touchées. Alors sans y songer et sans qu'il eût eu le temps de vouloir, il étendit son bras en arrière et vint le poser très doucement sur la hanche de la jeune fille... cela dura deux ou trois secondes.

Puis Alice, lentement, sans peur ni sursaut, releva la tête et dit :

— Oui, très bien, n'est-ce pas? D'une jolie facture. Voici l'autre.

Marvège s'était reculé un peu. Elle prit les deux aquarelles et ajouta :

— Venez !

Au seuil du petit salon, comme elle avançait la main pour ouvrir de nouveau la portière, il eut envie de prendre cette main et de dire un mot d'amour, n'importe lequel, mais il se contint. Ce fut un raffinement encore; qu'il prononçât ou commît une banalité, l'aventure devenait vulgaire. Il le sentit. Et ce fut aussi l'avis d'Alice, car en se glissant sous la portière qu'il maintenait relevée, elle lui décocha un sourire à bout portant, un de ces sourires sans paroles dont la réticence cause une volupté. Puis, comme ils traversaient le boudoir :

— Merci encore, dit-elle.

Pendant qu'on discutait le mérite des deux aquarelles achetées par Mme de Pompeuil, Marvège s'éloigna d'Alice. Était-ce qu'il avait le sentiment de s'être déjà trop occupé d'elle ce soir-là? Ne voulait-il pas plutôt tout seul, à l'écart, ou même dans l'isolement d'une conversation machinale avec un indifférent, déguster les très menus et cependant très piquans souvenirs de tout à l'heure : cette tentation évitée d'un baiser, ce contact à peine ressenti du front de la jeune fille, ce sourire envoyé par elle, sourire à la fois triomphant, railleur et désappointé : triomphant parce qu'elle, la femme, avait senti sa force; railleur parce que lui, l'homme, n'avait pas osé; désappointé parce qu'après, elles regrettent toujours, nos ridicules bien-aimées, qu'on ne leur ait pas manqué de respect, un peu... Et toutes ces pensées menues et piquantes étaient pour le blasé Marvège comme des bonbons acidulés que l'on croque ou que l'on suce pour s'amuser le palais, quand on n'a plus faim.

Déjà, engagé dans un dialogue distrait avec un hôte quelconque, il escarmouchait à coup de phrases lâchées au hasard, lorsqu'il vit près de lui Suzette debout, qui paraissait attendre. Il s'effaça, croyant qu'elle voulait passer;... elle sourit.

— C'est seulement un mot que je voudrais vous dire... avant que je m'en aille.

— A moi, mademoiselle?

— Oui, à vous, monsieur Marvège.

Elle était là plantée, en face de Raoul, un peu embarrassée et feignant de considérer avec attention l'éventail fermé qu'elle tenait à deux mains. Et dans cette pose de modestie très jeune, les cils baissés, la figure toute rose, le corps frêle, immobile et chaste dans sa simple toilette blanche, elle donnait à rêver... Mais Raoul, en eût-il eu le désir, n'en eut pas le temps... Suzette relevait les yeux sur lui, décidée à parler, courageuse tout à coup.

— Y a-t-il longtemps, dit-elle, que vous n'avez vu Horace?

— Il y a une dizaine de jours.

— A votre cercle?

— Non, je n'y vais guère : c'est dans la rue, tout bonnement, que je l'ai rencontré. Nous avons fait les cent pas ensemble pendant un quart d'heure.

Elle reprit :

— Écoutez, monsieur Marvège, avez-vous sur mon frère quelque influence?

— Voilà un bien gros mot, mademoiselle!... On n'a de l'influence sur quelqu'un que pour lui faire faire le contraire de ce qu'on lui conseille. Ainsi...

Elle l'arrêta :

— Oui, c'est ce que l'on dit toujours; cependant il y a certaines choses que l'on pense au fond de soi, que l'on reconnaît justes, mais qu'il faut s'entendre dire par un autre, parce que soi-même on se les dit trop bas pour les entendre.

Marvège s'inclina en s'avouant que la petite Suzette n'était point une sotte ; puis, essayant de plaisanter :

— Et y a-t-il des choses que la conscience d'Horace lui chuchote si bas qu'il faille que je les lui répète ?

Elle le regarda nettement et dit :

— Oui.

— Quoi donc ?

— Vous le savez bien.

— Je ne crois pas.

— C'est bien simple. Horace me fait de la peine.

— Lui ?

— Oui.

Elle avait baissé la voix pour dire ce oui; Marvège, qui ne savait de quel côté diriger une question sans risquer de commettre une maladresse, interrogeait seulement des yeux.

Elle prit son parti.

— Je ne le vois presque pas. C'est-à-dire, pardon... toutes les semaines, une fois, deux fois, mais en courant... Au moment où je crois qu'il va s'asseoir, que la visite commence, il se lève, passe sa manche sur son chapeau, prend ses gants et me dit : « Allons... au revoir, Suzette. » Vous trouvez cela gai, monsieur Marvège ?

Elle tâchait bien de sourire, en même temps que son regard voltigeait autour de Raoul; mais le pli chagrin de son front désavouait ce gracieux mensonge des lèvres.

Raoul se mit bravement à développer quelques lieux communs sur la jeunesse, qui n'a qu'un temps, les amis qui nous accaparent, la vie de sport et de cercle qui est une carrière, jusqu'à trente ans... Mais il sentit bien vite qu'il prêchait mal et ne consolait pas... Suzette secouait la tête.

— Non, dit-elle, Horace doit être malheureux, il a l'air gêné avec moi. Et comme j'ai vingt-deux ans, j'ai bien le droit de supposer qu'il fait... des sottises, qu'il a des soucis. Je ne dois pas avoir l'air de le savoir, parce que je suis une jeune fille; mais vous, monsieur Marvège, vous pensez bien que nous ne sommes pas si niaises et que...

— Ainsi vous devinez donc tout? fit Raoul avec douceur.

— Presque...

De nouveau, elle sourit. Ce n'était plus le sourire forcé de tout à l'heure, mais un sourire noble et grave qui montrait bien que cette âme n'avait pas besoin d'ignorance pour demeurer très pure.

Marvège vaguement sentit cela ; seulement il n'était pas homme à s'attendrir pour si peu, et il se contenta d'admirer ce joli effet de clair de lune, ainsi qu'il appelait dans son argot de dilettante la fine mélancolie répandue sur un visage de femme. Et d'une voix enjouée :

— Que faut-il donc que je lui dise, à ce pauvre Horace?

Elle fut choquée de cette phrase et de ce ton, et se détournant :

— Rien, monsieur, puisque je n'ai pas pu me faire comprendre; je me suis trompée probablement...

— Oh! pardon, mademoiselle, je n'ai eu l'air de plaisanter que pour réagir contre votre tristesse; je vous promets d'aller voir votre grand fou de petit frère, ou plutôt votre petit fou de grand frère et je le sermonnerai comme il convient.

— Merci, dit-elle avec un éclair aux yeux. Et rappelez-lui que Suzette l'aime beaucoup.

Elle remercia encore d'un signe de tête amical et s'éloigna.

Presque aussitôt un domestique s'approcha discrètement de Raoul et lui dit :

— On demande monsieur.

— On me demande, moi?

— Oui, monsieur. C'est Germain, le valet de chambre de monsieur.

Marvège, surpris, avait doucement gagné la porte. Il s'esquiva sans attirer l'attention. Dans le vestibule, il trouva Germain qui lui remit une lettre portant cette suscription : *Très pressé. — Faire parvenir.*

Il reconnut l'écriture d'Horace Fédine et, déchirant vivement l'enveloppe, il lut ces mots tracés d'une main tremblante, à furieux coups de plume :

« Si vous êtes mon ami, venez vite, mon cher Raoul, j'ai besoin de vous, je souffre à mourir. »

Marvège ne songea même pas à rentrer dans le salon. Il descendit l'escalier, son pardessus au bras, et, sautant dans un fiacre en station devant la porte, il donna au cocher l'adresse du désespéré qui l'appelait à l'aide.

II

« Votre grand fou de petit frère, » avait dit Raoul à Suzette Fédine en lui parlant d'Horace. Et il n'avait pas trop mal jugé son ami.

C'était sinon un fou, tout au moins un drôle de garçon. Il aurait dû naître au temps où les pères mettaient un beau matin dans la main de leur fils une bourse de cent écus et une épée de famille avec le conseil de faire le plus vite possible bonne figure à la cour et à l'armée. Malheureusement il avait laissé passer trois cents ans de trop avant d'arriver en ce monde, et sa nature, qui aurait pu le servir autrefois, le gênait aujourd'hui... Passionné et insouciant de l'opinion, il dépensait en folles équipées un besoin d'action que sa vie d'oisif ne lui donnait pas l'occasion de satisfaire. Il avait bien, à diverses reprises, essayé du travail; mais vite, impatient et comme honteux du joug et du labeur quotidien, il secouait ses entraves et recommençait sa course à travers la vie, sans maître et sans but, avec des emportemens, des écarts et des bonds prodigieux pour franchir d'inutiles obstacles.

Toutefois, si à vingt-six ans, Horace Fédine avait conquis sans la chercher une réputation de viveur et de casse-cou, il valait mieux que cette réputation. Raoul le savait bien. Il avait connu Horace tout jeune encore, pendant un séjour à Dieppe; puis il l'avait retrouvé à Paris, orphelin, déjà trop libre, ayant son chez-soi avec tout ce que ce mot comporte, et vivant à dix-huit ans de la vie d'un homme fait. Marvège qui en avait vingt-cinq, qui était un ancien, un galonné, pour les contemporains d'Horace, avait tout de suite donné sa sympathie à ce séduisant écervelé et ri de ses escapades.

Cette sympathie d'abord lointaine et en quelque sorte simple spectatrice, rapprocha peu à peu Raoul du jeune homme. En écoutant les récits du petit Fédine, ses plaintes, ses enthousiasmes, toute la chanson vive ou triste ou emportée de sa jeunesse, Marvège croyait s'entendre parler lui-même comme il l'avait fait quelques années auparavant. C'étaient ses propres impressions d'autrefois qu'il retrouvait, plus violentes et plus nettes peut-être qu'il ne les avait ressenties. De là, sans doute, cette indulgence qui souriait, égoïste sans le savoir.

— Qu'y a-t-il encore? se disait-il en roulant vers la rue des

Mathurins. J'ai eu ce soir de la comédie. Serait-ce maintenant du drame, après le Marivaux?

Un instant après il sonnait à la porte d'Horace, qui précipitamment vint lui ouvrir, l'entraîna dans sa chambre à coucher, et là, le saisissant à deux mains par les épaules, s'écria enfin :

— Ah! mon pauvre ami! Comme je suis malheureux!

Marvège s'assit, muet, comprenant qu'Horace n'avait qu'un désir : parler.

Vraiment on devinait bien, en parcourant des yeux cette chambre de garçon, malgré la sévère élégance masculine des meubles et des tentures, malgré les épées, les fusils et les fouets, les gravures anglaises de courses et de chasse, on devinait qu'une femme passait par là, souvent, ou sinon elle, du moins une pensée qui l'évoquait à toute heure et la voulait et la faisait présente pour l'amant solitaire. Dans un coin, sur un chevalet, une soubrette Watteau minaudait dans son cadre, et même sans cette suscription : *Portrait de Mlle N. C.*, on eût vite reconnu que c'était là un portrait en même temps qu'un tableau, à comparer la figure du personnage aux cinq ou six photographies de toutes grandeurs, plantées un peu partout sur la cheminée et les guéridons. C'était bien toujours la même tête qui souriait çà et là de face, de profil, de trois quarts, en costumes d'opérette, en toilette de bal ou de rue...

— Allons, pensa Raoul aussitôt, rien n'est changé! c'est bien toujours Nora Chavac!

Et tout haut, à Fédine, qui assis en face de lui sur le bras d'un fauteuil, hochait la tête, et le considérait de ses grands yeux éplorés :

— Qu'y a-t-il, mon garçon, et à quoi puis-je vous servir?

Il avait pris à dessein ce ton paisible et positif pour éviter des explosions de douleur, pour que le monologue dont il se sentait menacé fût simplement grave et non tragique.

Horace reprit :

— Je suis au désespoir... ma tête se perd...

Raoul essaya de railler :

— Voyons, c'est une manie; c'est comme ce certain jour, il y a deux ou trois ans, où vous m'avez télégraphié, lors d'une peine de cœur : « Venez me voir. Très mal; crains méningite. »

Nul remède plus caustique pour l'homme qui vous donne une blessure d'amour à guérir que de lui en rappeler une autre précédemment reçue et depuis longtemps guérie. C'est un révulsif: on s'indigne, on jure que cette autre blessure n'était rien en comparaison de celle-ci, et qu'il faut bien mal s'y connaître en douleurs humaines pour ne pas distinguer une plaie d'une égratignure.

— Oh! laissons cela! je vous en prie! cria Horace en commençant au travers de la chambre un gesticulant va-et-vient. J'ai pu me tromper sur moi-même, à l'âge où l'on est un grand enfant, mais aujourd'hui je suis atteint mortellement.

Et s'apercevant que Raoul ne sourcillait pas :

— D'ailleurs, j'espère encore que ma vie ne sera pas brisée et que j'aurai mon pardon! vous m'aiderez à l'obtenir, n'est-ce pas?

Cette profusion de paroles, cet étalage d'un intime chagrin, disposaient mal à la pitié.

Raoul se contenta de dire :

— Est-ce encore la petite... Chavac?

Il avait prononcé négligemment ce nom, et, en même temps, désignait du doigt le portrait de l'actrice en costume Louis XV.

— Oui, c'est d'elle, c'est de Nora qu'il s'agit, répondit Horace avec une telle hauteur que Raoul se pinça les lèvres pour ne pas rire ou se moquer.

Mais ce n'était pas un méchant homme que Marvège, et il fut désarmé de son ironie quand son ami, se rapprochant tout à coup, lui murmura d'une voix cassée par l'émotion :

— Je suis peut-être ridicule, grotesque, mais vraiment je souffre beaucoup.

— Alors, vous allez me raconter votre affaire, le plus tranquillement que vous pourrez. Cela vous soulagera.

Horace reprit son souffle et dit :

— Je n'ai pas été fidèle à Nora; elle l'a su, elle m'a questionné, je n'ai pas voulu mentir; elle m'a dit adieu pour toujours... c'est fini, et maintenant je suis le plus malheureux des hommes...

Il fallut cette dernière phrase et la conviction qu'elle exprimait une sincère douleur pour que cette fois encore Marvège gardât son sérieux. Mais, franchement, de la fidélité envers une Nora Chavac, cela passait les bornes, et il convenait de remettre les choses au point.

Il raisonna, en effet, et longuement, disant tout ce qu'on peut dire en pareil cas, interrompu souvent par les protestations d'Horace...

— Allons, s'écria-t-il enfin, ne me laissez pas plus longtemps jouer les Desgenais ou les père Duval, habillez-vous, mon cher; sortons, venez souper en tête à tête avec moi, nous boirons un vieux bourgogne et de la grande fine champagne. Je ferai cet excès-là en votre honneur. Est-ce dit?

Horace avait tristement écouté cette péroraison.

— Non, mon cher, je n'irai pas souper. Vous me proposez un remède vulgaire, et mon chagrin ne l'est pas. Ce qui donne de la noblesse à un amour, ce n'est pas les vertus de la femme

que nous aimons, c'est la façon dont nous aimons cette femme, fût-elle une coquine. Je ne vous dirai donc ni du bien ni du mal de Nora, mais seulement ceci : « Je l'aime comme si elle n'avait jamais été qu'à moi, comme si elle était une jeune fille, ou mon épouse... Je suis fier de l'aimer... Je trouve qu'elle vaut mieux que toutes ces femmes du monde qui... »

Marvège s'était levé, et prenant la main d'Horace :

— Ce thème-là n'est pas nouveau. Du peu que vous m'avez dit je conclus ceci : ce n'est pas cette femme que vous aimez, c'est la femme... Je me suis, comme vous, — il y a longtemps, — prosterné des mois et des mois devant une petite amie du genre... pas sauvage ; puis, — toujours comme vous, — il y a eu brouille, séparation, déchirement. Seulement j'ai été crâne, je suis parti... Dans la guerre avec les femmes, le courage consiste souvent à fuir. C'était en été, je suis allé rejoindre un de mes amis. Voulez-vous que je vous conte la chose?

— Oui.

— Cet ami était en villégiature à... dans une petite ville d'eaux, sur le bord d'un lac. Je vous assure que j'étais fort malade en arrivant. Mon ami était venu m'attendre à la gare et tout de suite, sans même me laisser entrer à l'hôtel, il m'emmena le long de l'eau, sur le quai ombragé de platanes. Ce calme, cette solitude après l'énervement du chemin de fer, me semblaient un recueillement. Je m'attendrissais, ma parole!... J'avais, chemin faisant, dit toute mon histoire, mes tristesses, et j'en arrivais à ce point où les affligés n'ayant plus de faits à raconter, se mettent à vouloir expliquer leurs sensations... ce qui n'est pas toujours amusant pour celui qui écoute... Or voilà que tout à coup, sous l'ombre des platanes, à fleur de l'eau bleue, je vis de petits poissons presque immobiles qui semblaient attendre l'hameçon du pêcheur. Écoutez, c'est stupide! Je m'accoudai au mur, les yeux tout à coup gros de larmes, en regardant ces poissons, et, peu à peu, les larmes glissèrent sur mes joues, entre mes doigts, des larmes d'enfant qui ne s'arrêtaient plus. Mon ami me questionna, devinant un douloureux et maladif souvenir. Alors, naïvement, je lui appris que la cruelle qui m'avait abandonné était fanatique de la pêche; que nous avions formé le projet de passer quelques semaines ensemble cet été au bord d'un lac ou d'une rivière, pour y pêcher, en amoureux, sous les branches vertes... et que la seule vue de ces petits poissons m'avait rendu faible... faible au point de me faire pleurer.

Marvège s'arrêta un instant, essayant de gouailler sa sensibilité d'autrefois... mais, comme si un peu de respect lui fût resté de cette lointaine souffrance, il se contenta de sourire et dit :

— Vous voyez que j'étais aussi nerveux qu'un autre, n'est-ce pas?

Et sans laisser à Fédine, touché de cette évocation, le temps de s'apitoyer :

— Vous croyez, continua Raoul, que je fus long à me guérir. Bah! plus nous sommes surexcités par le chagrin, plus vite nous réagissons. La preuve?... Le lendemain de ce jour, — le lendemain, vous entendez, — j'eus la sensation de l'oubli prochain, de la consolation possible, de l'espoir. — Appelez cela du nom qu'il vous plaira. — Nous étions, mon ami et moi, sur le lac, à bord d'un bateau de touristes. A l'arrière, il y avait des musiciens ambulans qui raclaient des valses. Je fumais un très bon cigare en buvant une bière blonde et mousseuse. Avec cela, un beau temps, du soleil partout, sur l'eau calme, limpide et comme indifférente. Le sillage était une grosse raie d'argent, vite effacée...; toutes ces choses ne sont rien par elles-mêmes, n'ont aucune parenté entre elles, et pourtant elles se confondaient en moi et me produisaient une impression de bien-être... Pourquoi? parce qu'en face, là, à trois pas, il y avait deux jeunes filles, des Espagnoles, vingt ans peut-être, des yeux de rêve, des pieds tout petits, des mains d'impératrices et des sourires!... Car cela les amusait follement et les ravissait que nous les admirions. Elles nous taquinaient du regard, ôtaient leurs gants, montraient leurs mains blanches, allumaient des cigarettes... Bref, mon cher, je comprenais ou plutôt je sentais que, si j'avais perdu l'amour d'une femme, je gardais en moi mon amour de la femme. Et quand notre jeunesse porte avec elle dans la vie ce vulnéraire, elle peut continuer sa route sans crainte des fatigues, des coups de soleil ou des blessures; elle s'en guérira bien vite, et au premier détour de la route n'y pensera même plus. Voilà, mon cher Horace, le fruit de mon expérience; je vous l'ai offert, savourez-le. Et là-dessus, bonne nuit, j'ai assez prêché...

Fédine restait assis, la tête basse, gardant aux doigts sa cigarette éteinte; à la fin, il murmura lentement :

— C'est horrible!

— Quoi?

— Horrible d'oublier!

— Non, c'est humain et permis.

— Moi, je n'oublierai pas.

— Je vous plains.

— Non, je ne veux pas oublier; d'ailleurs je ne pourrais pas!

Avec violence il se leva et répéta :

— Je ne peux pas! je ne pourrai jamais! Écoutez, Raoul, si

vous avez quelque amitié pour moi, faites ceci : Allez la voir, parlez-lui de ma part. Suppliez-la de venir!

— Elle reviendra bien toute seule, n'ayez pas peur.

— Raoul, promettez-moi d'y aller demain; cela m'empêchera de devenir fou cette nuit; voulez-vous?

— Non!

Horace eut un geste d'ironique remerciement.

— Non, non, je refuse, continua Raoul; je me ferais l'effet d'un témoin, dépositaire de l'honneur d'un ami, et qui ferait des excuses plates à l'offenseur; vous me saurez gré un jour de mon refus.

— C'est-bon; j'irai moi-même.

— Pour qu'elle vous ferme encore sa porte au nez! allons donc!

— J'irai.

— Après tout, c'est votre droit... Et pourtant si vous saviez...

Il s'interrompit, hésitant. Depuis le commencement de cette scène ridicule et navrante, il songeait sans cesse à une autre femme, à cette jeune fille, cette Suzette qui, deux heures avant, lui avait parlé d'Horace, l'avait supplié, avec une jolie émotion, de lui rendre son frère, qu'elle n'avait plus... Et c'était cette pensée qui avait aidé Marvège à se montrer aussi rigide envers son ami! Que lui eût importé, après tout, d'aller en messager de paix chez cette comédienne? mais cette condescendance amicale eût été envers la jeune fille une trahison qu'il ne se fût pas résigné à commettre. D'autre part, il lui répugnait de prononcer le nom de Suzette en ce moment; de faire comparaître ensemble devant l'affection d'Horace, la sœur et la maîtresse, la vierge et la cabotine, d'opposer à la violente passion du jeune homme ce pur amour fraternel. Aussi n'acheva-t-il pas la phrase commencée; une pudeur lui retint aux lèvres le nom de Suzette. Il se borna à ces mots :

— Je vous verrai demain, nous causerons.

Horace prit mollement la main que Marvège lui tendait, l'accompagna jusqu'à la porte d'entrée qu'il referma, puis brusquement rentra dans sa chambre.

Il regarda l'heure à la pendule; il était à peine minuit : « J'ai le temps, fit-il. Elle est peut-être encore au théâtre. Allons! » Et il s'apprêta à sortir.

Pendant ce temps, Marvège était descendu. Au moment où il allait demander le cordon, quelqu'un poussa la porte cochère. C'était un homme en livrée, le « chasseur » d'un restaurant.

Le concierge s'avançait :

— M. Horace Fédine? fit l'homme.

— Troisième à gauche.

— On m'a dit de ne pas monter. Pouvez-vous porter la lettre?

— Dame! est-ce pressé?

— Oui.

— Donnez. Il n'y a pas de réponse?

— Non.

Le commissionnaire partit. Marvège était resté là, ne sachant lui-même ce qui l'empêchait de s'éloigner.

Le portier dit :

— Pardon, monsieur, mais monsieur vient de chez M. Fédine. N'est-il pas couché?

— Non.

— Alors, je vais monter. Merci, monsieur.

Raoul gagna lentement la porte de l'allée.

— Qu'est-ce que cette lettre? à cette heure? pensa-t-il. Bah!

Et il sortit.

Il traversa la rue et instinctivement leva les yeux. La lumière brûlait toujours chez Horace; Raoul ralentissait le pas, et regardait cette lueur. Tout à coup la fenêtre s'ouvrit, et quelqu'un se pencha, regardant à droite et à gauche. Puis une voix rauque appela :

— Attendez! attendez!

— C'est Horace, murmura Marvège; que se passe-t-il donc?

Au même instant, le portier vint très vite à Raoul et lui demanda s'il avait vu par où s'en allait l'homme qui avait apporté la lettre.

— Non!

— C'est malheureux! M. Fédine veut que je le lui ramène... Il est dans un état!...

De nouveau la voix d'Horace interrogea :

— Où est-il?

— Je ne sais pas, cria le portier, il est parti.

On entendit une sorte de soupir furieux; l'ombre disparut; Raoul dit :

— Je vais monter vers M. Fédine; je crois que...

Il n'acheva pas; il s'arrêta tout bouleversé. C'est que là-haut dans cette chambre, où déjà un pressentiment le rappelait, soudain venait de retentir le bruit sourd d'une détonation.

En toute hâte, Marvège gravit l'escalier.

. . . . . .

...Il y a des gens qui font des mouches superbes à vingt mètres et qui se manquent à bout portant. Horace était de ceux-là.

Aussi, quand, une heure ou deux plus tard, Marvège, entiè-

rement rassuré par le chirurgien sur les conséquences de cette tentative de suicide, sortit de chez Fédine, il avait repris son sang-froid et sa mélancolique ironie, et il méditait cette lettre qu'il avait trouvée tout ouverte sur la table d'Horace, et cru discret de confisquer jusqu'à nouvel ordre.

« Mon cher ami,

« Je soupe ce soir avec un banquier qui paye mon dédit. Nous partons cette nuit en voyage. Ça t'apprendra.

« Nora. »

Et Marvège grommelait : « Se tirer dessus à cause d'une pareille créature. Non, vraiment, c'est pousser trop loin le cabotinage ! »

Il s'en retournait lentement du côté de son chez-soi. Et mêlant dans sa rêverie les personnages et les incidens qui avaient, depuis sept heures du soir, défilé devant lui : Alice et ses sourires ; les Daizery et leurs joies champêtres ; Suzette et son doux émoi de sœur ; Horace et ses désespoirs, et le coup de pistolet, et la lettre de Nora Chavac, et le chirurgien... tout un carnaval... il finit par s'écrier à haute voix en battant l'air de sa canne :

— Quelle drôle de soirée !

Puis, plus gravement, et du bout des lèvres, il murmura :

— Demain, il faudra prévenir Suzette.

III

Il y avait une fois un vieux gentilhomme, le duc de..., très autoritaire et qui était terrible pour l'exactitude. Un jour, son fils, un homme de trente ans, arriva au dîner en retard de vingt minutes : il fut tancé vertement, mais ne répondit rien et s'inclina. Le lendemain, les journaux racontaient que le marquis de X... — et ils le nommaient, — ayant vu un homme qui se noyait, avait plongé du haut d'un pont et sauvé l'homme. Le marquis était ce fils « en retard », et la cause de ce retard était ce sauvetage. Il n'en avait du reste rien dit à son père ; seulement les journaux s'étaient chargés d'en parler avec force éloges.

Le duc fit venir son fils et lui dit :

— Je sais maintenant pourquoi, hier, vous n'êtes pas rentré à l'heure. Je vous excuse, mais quand le marquis de ... fait une chose aussi simple que de sauver un homme, il s'arrange de façon que les gazettes ne le racontent pas.

Horace n'avait pas précisément sauvé la vie à un homme : il avait failli se l'ôter à lui-même, ce qui est moins honorable. Aussi, quoique Marvège ne fût ni un grand seigneur ni le père de Fé-

dine, mais simplement un garçon de bon sens et un ami dévoué, il était tout naturel qu'il eût paraphrasé, sans le connaître, le mot du duc et se fût dit : Quand on fait une chose aussi sotte que d'essayer de se tuer, on s'arrange de façon que les journaux n'en parlent pas. Dans la pensée de Raoul, le premier *on* signifiait Horace et le second, lui-même. Il avait donc recommandé la plus grande discrétion au valet de chambre de Fédine et au portier de la maison ; il avait donné la consigne d'éloigner tout le monde ; il avait convenu avec le docteur qu'on simulerait une maladie sans gravité, mais contagieuse. Enfin il s'était chargé de prévenir Suzette.

Cela surtout le préoccupait ; que lui dirait-il ? Après avoir médité quel conte il pourrait bien lui faire, il décida de lui dire à peu près la vérité. Il avouerait la blessure, mais non pas qu'elle eût été volontaire ; ce serait un simple accident, un revolver que l'on croyait déchargé, manié sans prudence. Il avertirait Horace du subterfuge, et tout irait pour le mieux. Aussitôt dit, aussitôt fait. Il s'en alla rue des Mathurins de bonne heure. Le domestique lui donna les meilleures nouvelles. Le docteur, content, avait permis la visite de Marvège et même celle de Mme Fédine, dans l'après-midi.

Le domestique précéda Raoul, l'annonça d'un ton discret et s'esquiva.

Au seuil de la chambre, Marvège s'était arrêté, la canne à la main, le chapeau sur la tête. Il ricanait peut-être, mais en bon diable :

— Bonjour, dit-il, bonjour.

Et baissant un peu la voix, en articulant fortement des lèvres il ajouta :

— Petit imbécile !

— Bonjour, être insupportable.

— Comment vous sentez-vous, espèce de suicidé ?

— Ridicule, fit Horace gentiment.

Marvège s'avança et dit :

— Pardon, du moment que vous dites des choses sensées, je retire « petit imbécile », et je redeviens courtois.

Il prit une chaise et s'assit au chevet de son ami.

Ce qu'ils se dirent ? Un peu de tout. Ce fut une de ces conversations sans lien, sans transition, mais où rien de nécessaire n'a été omis. L'on saute d'un sujet à l'autre comme ces gens qui traversent un ruisseau, par bonds, sur de grosses pierres jetées dans le courant.

Horace apprit à Marvège que sa blessure n'avait intéressé aucun organe essentiel : la balle, effleurant les côtes, avait un peu déchiré les muscles. C'était tout. Cinq ou six jours et l'on ôterait

l'appareil. Puis, comme si cette trouée des chairs eût fait l'effet d'une saignée morale, Horace avoua qu'il n'avait pas depuis longtemps eu la tête aussi fraîche et aussi légère. Il ne parla pas de Nora, il affecta seulement une fois, en riant, de dire : « Tiens, onze heures! si mademoiselle Marie Adélaïde Vachat (au théâtre, Nora Chavac) a passé le Mont-Cenis cette nuit, elle va arriver à Turin, où elle déjeunera. »

Il y eut bien, à ce mot, une instantanée contraction du sourcil, mais Raoul fut sourd et aveugle, et Horace tout de suite bifurqua.

— Vous dîniez hier chez les Treillot?

— Oui.

Marvège donna quelques renseignemens sur sa soirée, nomma les convives.

— Je vous amènerai Daizery un jour. C'est un type d'homme; nous sommes au mieux.

— Vous le connaissez beaucoup?

— Oui, c'est-à-dire que la prochaine fois nous nous connaîtrons beaucoup, parce qu'il est de ceux à qui la sympathie va tout droit, sans tâtonner ni perdre de temps. Puis nos pères étaient des amis et nous l'étions aussi, d'avance et de loin.

Il se disait : « Avec ma cousine Alice, c'est juste le contraire qui a eu lieu. Nous avons gaspillé bien des années avant de nous connaître. » Et ce souvenir féminin ramenant sa pensée vers Mlle Fédine, il reprit doucement :

— A propos, votre sœur s'est plainte à moi de ne pas vous voir assez souvent. J'ai promis de vous faire le message. Vous voyez quelle diplomatie à coups de canon. J'enfonce les portes... Dès que vous en aurez l'occasion, vous lui direz avec quelle finesse je me suis acquitté de mon mandat! Mais j'y songe! Est-ce que Mlle Fédine viendra vous voir aujourd'hui?... Vous m'avez prié d'aller lui expliquer... la chose; seulement, vous me le disiez hier soir, dans l'émotion inséparable d'un premier début; êtes-vous encore du même avis? Écrivez-lui donc un mot, c'est le mieux.

— Croyez-vous! cela m'ennuie de mettre noir sur blanc toute cette histoire d'accident.

— J'irai, si vous préférez.

— Oui, mais que direz-vous?

— Je ne sais encore... Une fable, par exemple; oui, une fable : le revolver et le maladroit. Moralité : Raoul Marvège est un menteur. Car vous m'obligez à mentir effrontément.

— Soit, mais Suzette va s'effrayer.

— Non, je vous répète qu'il y a une manière de raconter les histoires.

Il tira sa montre.

— Je vous laisse. J'irai vers deux heures chez Mlle Fédine. Avant trois heures, elle sera ici.

Déjà il s'était levé, il allait sortir; une idée tout à coup le retint.

— Qu'y a-t-il? dit Horace.

— Il y a que nous sommes des étourdis... Pardon, vous permettez?

Tranquillement il s'approcha du chevalet, y prit le portrait en pied de Nora Chavac, ramassa un peu partout les photographies de l'actrice et les enferma dans un tiroir. Il promena encore un instant son regard autour de lui, pour s'assurer que son œuvre était parfaite, puis, se tournant vers Horace qui l'avait regardé faire sans mot dire :

— Voilà! A demain.

Pendant ce temps, Suzette Fédine était loin de soupçonner toute cette aventure, et, n'en déplaise à ceux qui croient aux pressentimens, elle eût été bien étonnée d'apprendre que depuis qu'elle avait quitté Raoul Marvège, la veille au soir, il avait déjà deux fois parlé d'elle à Horace; qu'il s'était chargé d'un message pour elle; et que tout à l'heure, dans la garçonnière du blessé, il avait arraché les profanes images qui auraient pu troubler ses limpides regards de jeune fille.

Elle avait, ce matin-là, comme à l'ordinaire, et côte à côte avec Mlle Martens, repris sa monotone existence d'orpheline. Oui monotone, mélancolique; vingt ans, pas de famille, une liberté qui est de l'isolement, personne qui vous commande, mais personne qui vous aime. Nul devoir de fille, de sœur ou d'épouse, mais cette oisiveté du cœur qui est la pire tristesse.

Pourtant elle avait une amitié et une affection, Alice de Pompeuil et Horace. Elle aimait Alice, bien plus âgée, mais qu'elle avait toujours connue et dont la désinvolture l'amusait. Elle lui disait : « Quelle sottise as-tu faite encore aujourd'hui depuis la dernière fois? Allons, parle, que je te fasse un peu de morale! » Et elle se divertissait, avec des petits airs scandalisés, à entendre Mlle de Pompeuil raconter sa dernière escapade. Elle était sortie seule, à pied ou à cheval. Elle était allée un matin avec sa femme de chambre tirer au pistolet chez Gastine. « Trente balles au commandement, ma chère. » Suzette ouvrait de grands yeux et poussait des exclamations d'incrédulité. Ces jours-là, elle ne s'ennuyait pas. Alice était pour elle un sujet d'étonnement et un objet d'admiration.

— Comme tu es courageuse! lui disait-elle encore.

C'était bien là sa pensée toute crue. Elle se trouvait ridicule

souvent de rougir et de faire semblant de ne pas entendre. C'est que, très virginale, elle avait cette gracieuse timidité que n'ont pas toutes les jeunes filles et que gardent certaines femmes; qui n'est ni de l'embarras ni de la gaucherie, mais une sorte de dignité, une fierté même, et qui les rend peureuses de tout ce qui pourrait dévoiler quelque chose de leur âme.

Aussi bien il en avait coûté à Suzette, la veille au soir, chez les Treillot, d'engager la conversation avec Marvège. Mais c'était pour lui parler d'Horace, et elle l'aimait si bien, ce frère, que même sa timidité n'avait pas pu grand'chose contre cette affection qui se défendait, appelait au secours, et ne voulait pas être abandonnée. D'ailleurs, à peine l'entretien commencé, Mlle Fédine s'était raffermie. Elle avait même pris un certain plaisir à causer familièrement avec cet homme qui n'était plus un jeune homme et dont l'attitude, le visage et la parole, malgré un peu de triste ironie, semblaient garantir qu'il n'était pauvre ni de bonté ni d'honneur. Il lui inspirait confiance. Elle lui avait aisément livré son triste et innocent secret, et après, en y réfléchissant, elle ne l'avait pas regretté. Il lui semblait même qu'à l'occasion, elle renouvellerait ses confidences. Néanmoins, quand on vint lui annoncer M. Raoul Marvège, elle s'attendait si peu à cette visite qu'elle se fit répéter deux fois le nom du visiteur.

Elle était assise à son piano, et dans sa surprise, sans se lever, laissant traîner ses mains sur le clavier, elle s'était retournée vers Mlle Martens, ébahie aussi et qui avait planté là son ouvrage. Et toutes les deux, muettes, s'interrogeaient des yeux quand Raoul entra.

Il n'avait point un air de circonstance ; il souriait; du reste il ne perdit pas de temps :

— Mademoiselle, c'est votre frère qui m'envoie, et j'ai de sa part deux choses à vous dire : la première c'est qu'il s'engage à ne plus être à l'avenir un frère aussi... discret. Il regrette, il se repent, il implore son pardon.

— Oh ! merci, monsieur, fit Suzette confuse et charmée.

Mlle Martens, toujours sentimentale, quoique cérémonieuse, minaudait, épanouie, lissant ses bandeaux blonds et murmurant des exclamations germaniques de bonheur.

— Et la deuxième chose ? interrogea Suzette.

— Voici, reprit Raoul. Horace aurait voulu venir dès aujourd'hui, malheureusement...

— Ah ! il ne peut pas... aujourd'hui ?

— Non, mademoiselle, il vous prie de vouloir bien venir chez lui.

— Chez lui ?

— Oui, il lui faut garder la chambre deux ou trois jours.

— Il est malade ?

— Non, pas même :... un bête de petit accident, rien du tout ; il serait sorti ; c'est moi qui l'en ai empêché, par excès de prudence.

— Mais enfin quoi ? Quel accident ? Une chute de cheval ? Dites-moi, monsieur, je vous en prie.

Suzette rapprochait sa chaise ; Mlle Martens disait : *Gott, Gott ;* Raoul trouvait moins facile de mentir qu'il ne l'avait cru. Il se força à éclater de rire et dit :

— Ne vous effrayez donc pas, c'est plus niais que grave.

Et précipitant son récit, il raconta l'accident avec toute l'aisance qu'il put, ne ménageant pas les railleries à ce maladroit d'Horace, qui ne savait même plus manier un revolver, lui, un tireur, un chasseur, un sportsman enfin.

Suzette avait écouté Raoul, avidement, la fièvre aux yeux, retenant son souffle et faisant de petits gestes de tête impatients qui signifiaient : « Allez ! allez, dites-moi tout ! » Puis elle se leva, très agitée.

— Certainement, je vais y courir ! Ce pauvre Horace !

— Un instant, fit Marvège, décidé à apaiser la jeune fille, j'oubliais qu'Horace va très mal vous recevoir si vous ne lui apportez pas du raisin et des chocolats. Il m'a chargé de vous le dire ;... et aussi ces cigarettes russes, que j'ai achetées pour lui, tout à l'heure et qu'il attend. Il est à court de tabac.

Mlle Martens était encore si troublée qu'elle n'hésita pas à laisser en face l'un de l'autre les deux jeunes gens. Elle sortit du salon en poussant des *Ach*, des *Schrecklich*, alternant avec ces mots lamentablement soupirés : « Chocolat, raisin, chocolat, raisin. »

Suzette restait immobile sous le regard de Raoul ; elle ne parlait pas, mais ses paupières baissées semblaient tourmentées par des larmes contenues. Lui se sentait mal à l'aise, ridicule peut-être. Après tout, il n'avait aucune vocation pour faire de la morale, pour prononcer des « séparations de corps », inventer de ces mensonges qui rassurent les familles, adapter à l'usage des petites sœurs l'histoire expurgée d'un suicide manqué. « Il faut en finir, » pensa-t-il.

Mais comme il tendait la main à Suzette pour prendre congé d'elle, celle-ci se contenta de lever sur lui ses yeux inquiets.

— C'est bien vrai ce que vous m'avez dit, monsieur ?

— Certainement.

Elle réfléchit, puis anxieuse :

— Ce n'est pas un duel ?

— Non, non, je vous jure.

— Et, c'est un... accident... Vous êtes sûr qu'Horace n'a pas... pas voulu se... se faire du mal ?

— Quelle idée !

Marvège aurait beaucoup donné pour être à l'autre bout de Paris.

Elle continua, toujours inquiète :

— C'est que... je ne comprends pas... j'ai... peur... Vous me dites ce que vous pensez être la vérité. Et pourtant... si Horace nous trompait... S'il avait eu un de ces immenses chagrins qui font que l'on veut mourir !

Elle se tut. Des larmes coulaient de ses paupières lasses de se contracter. Raoul commençait de s'attendrir à considérer ce naïf chagrin. Soit qu'il voulût sortir de ce silence embarrassant, soit qu'il cédât à un mouvement de pitié, il prit la main de la jeune fille. Il fit cela comme si c'était une chose toute naturelle, puis il voulut parler. Mais il balbutiait, se trompait de mots, ne savait plus de quoi il s'agissait, ne voyait que ceci : cette jeune fille qui pleurait et qui, toute désolée et confiante, se réfugiait vers lui... car elle lui avait laissé garder sa main.

Dans son émoi de sœur, elle avait perdu la modestie qu'on enseigne aux jeunes filles. Son angoisse abolissait toute convention. Ce fut une minute d'oubli, d'abandon, mais un abandon qui avait pour seule cause un instinctif désir d'être consolée. Raoul le sentit bien. Et il n'eut pas le sot orgueil de croire qu'il y eût là une autre manifestation de sympathie. A défaut même du respect et de l'estime qu'il avait pour Suzette, son expérience lui eût rappelé que les craintes et les douleurs féminines acceptent parfois, sans presque s'en douter, la passagère tendresse d'un homme.

Et sans doute Suzette ne s'imaginait pas non plus que Raoul pût s'étonner ou se réjouir. Elle retira sa main d'un geste simple et lent et dit :

— Monsieur, je vous remercie, vous êtes bien bon,... et moi, je suis bien bête de ne pas vous croire... et bien impolie, ajouta-t-elle avec un demi-sourire... Enfin je vais aller voir Horace... et...

— Dans un quart d'heure, interrompit Raoul, vous rirez d'avoir pleuré.

— J'espère que vous avez raison.

— N'oubliez pas le raisin et le chocolat.

— Non, d'ailleurs Mlle Martens a dû aller...

Comme on la nommait, celle-ci rentra, affairée, impatiente, disant :

— On va apporter le raisin et le chocolat. J'aurais dû aller le chercher moi-même au lieu d'envoyer la femme de chambre !

Comme elle est longtemps ! Déjà cinq minutes qu'elle est partie ; même davantage !

Raoul de nouveau prit congé, mais Mlle Fédine, cette fois, ne laissa qu'une seconde sa main dans celle du jeune homme. Était-ce la présence de Mlle Martens, ou bien, privée du secours de son émotion, n'osait-elle plus être aussi expansive ? Elle-même n'en savait rien, pas plus que Raoul n'aurait su dire, quand il sortit de chez Suzette, s'il soupirait de soulagement ou de regret en murmurant ces mots :

— Allons, voilà qui est fait !...

. . . . . .

...Ce qui est certain, c'est que de cette heure, Suzette garda une affectueuse reconnaissance à M. Raoul Marvège. Aussi bien, chaque fois qu'elle pensa à l'aventure d'Horace, — et elle ne pensa guère à autre chose durant les jours qui suivirent, — elle fut obligée de songer en même temps à ce grand ami de son frère qui maintenant était le sien aussi ; de telle sorte que, si on lui avait demandé : Vous le connaissez ? elle eût répondu le plus sincèrement du monde : Mais comment donc ? beaucoup ! beaucoup ! Et, en réalité, elle ne lui avait pas parlé dix fois depuis dix ans.

Sa reconnaissance d'ailleurs avait raison d'être. En somme elle avait chargé Raoul de lui rendre son frère et il le lui avait rendu ; qu'il eût été en cela fort aidé par le hasard, Suzette finissait par l'oublier ; elle considérait tout uniment ceci : que, depuis l'intervention de Marvège, elle allait chaque jour chez Horace et y était reçue comme la meilleure des amies ; or, c'était là un bonheur si nouveau qu'elle se grondait de regretter parfois que cette bienheureuse convalescence ne dût pas se prolonger. Donc, en attendant que les huit jours de consigne fussent écoulés et qu'Horace reprît sa vie, Suzette, chaque après-midi, à heure fixe, allait rue des Mathurins et y restait jusqu'au moment où Mlle Martens venait l'y reprendre. Horace fermait alors sa porte aux visiteurs, sauf à Raoul qui souvent restait là un instant, écoutant le babillage de la jeune fille.

— Es-tu content de me voir ? Non ? Vous êtes bien difficile, monsieur mon frère ; nous allons avoir une explication, mais d'abord je vais ôter mon chapeau.

Elle allait, venait, sautillait comme un oiselet égayé par un rayon de soleil ; elle avait des étonnemens, des curiosités, des accès de tendresse, de gaieté, de rêverie même...

— Au fond, Horace, je ne sais pas pourquoi tu ne m'invitais pas à venir te voir quelquefois. C'est que tu n'y étais jamais,

avoue! A quoi cela sert-il d'avoir un si gentil appartement... Tiens! tiens! quelle quantité de paires d'éperons! Tout un magasin! Et cette gravure de chasse! En voilà une culbute! Ce malheureux, là, dans la rivière; un vrai bain! Si tu veux, quand tu seras guéri, nous monterons à cheval ensemble. Tu m'apprendras. Je sais à peine. Par exemple, nous laisserons Mlle Martens à la maison; te la figures-tu à cheval? Je n'aime pas beaucoup cette gravure-là, c'est trop anglais... C'est ta bibliothèque, ça! Oh! des romans qui ne sont pas pour moi, je pense? Non! c'est égal, vous êtes heureux, vous les garçons. Vous faites tout ce que vous voulez! Moi, quand je suis sortie du couvent, je me disais. « La liberté commence! » Ah! oui! la liberté! relativement! Le couvent! On ne s'imagine pas! c'est d'un dur! Surtout se lever à cinq heures! On dort debout! Ah! à propos, Horace, tu m'avais promis de me montrer ton pistolet, celui de l'accident. Où est-il? Au fait, non, j'aime mieux ne pas le voir, cela me donne le frisson. Et M. Marvège qui est là, que j'oubliais, qui se moque de moi. Il a dû me trouver bien sotte, le jour où il m'a annoncé... C'est qu'aussi j'avais peur, peur!... Maintenant, c'est fini, Dieu merci! Bonjour, monsieur. Je ne vous casse pas trop la tête avec ma parlote?

Ce disant, tout à coup, elle se rapprochait, s'abattant n'importe où, sur le bras d'un fauteuil ou le pied de la chaise longue, ou s'accoudant sur la table en face du jeune homme qu'elle regardait attentivement. Alors peu à peu sa rose et fine petite figure de blonde s'immobilisait, les lèvres encore entr'ouvertes du dernier mot prononcé perdaient lentement leur sourire, tandis que les yeux songeaient, voilés de temps en temps par l'abaissement pensif des paupières. Et après ce silence, la voix, d'un ton grave maintenant et presque maternel, répétait:

— N'est-ce pas, tu m'aimes beaucoup?

Quelquefois, par une de ces brusques impulsions de jeunesse féminine, elle bondissait et mettait un gros baiser sur le front de son frère en s'écriant:

— Moi! je t'aime tant que je peux!

Et lui? Lui, il sortait comme à regret de son rêve pour rendre son sourire à la jeune fille. — C'est que dans ce logis revivaient encore tant de souvenirs mélancoliques, passionnés ou douloureux!... Et Suzette, involontairement, réveillait par ses questions, ses gestes, sa seule présence, la mélancolie, la passion, la douleur de ce blessé, dont la vraie blessure était invisible; au lieu de le distraire, elle le renvoyait à ses chagrins; au lieu de l'égayer, elle l'attristait. Lui-même peut-être ne le remarquait pas, mais, de fait, jamais il ne pensait tant à Nora, et jamais si tristement, que lorsque allait et venait autour de lui, souriante et fredon-

nante, cet être tout gracieux, sa sœur. Cela l'obligeait à se souvenir de l'autre, de celle qui avait, hier encore, l'habitude d'entrer à toute heure, d'être là chez elle. Sans nulle impiété, il comparait ces deux êtres, Nora et Suzette, si différentes à voir dans le même décor l'une après l'autre, et cette différence même d'âme et de beauté, de caste et de langage, de principes et de sourires lui imposait une double souffrance. D'abord il éprouvait une pitié, méritée peut-être, pour la courtisane disparue, sans autre famille que des passans, sans autres droits que ceux qu'on lui laisse prendre, sans autre devoir que de plaire. Et en même temps, un malaise l'accablait. Dans l'atmosphère honnête qui enveloppait Suzette et qu'elle le forçait à respirer, il détournait les yeux du rayonnement de cette innocence, il avait cette pensée un peu excessive, sans nettement se la formuler : « Il y a des jeunes filles si pures qu'il serait dommage de les voir aimées, et qu'elles-mêmes rougiront, au premier mot d'amour espéré, comme à une insulte, leur joie se confondant avec leur honte. »

Et Suzette, prenant la main de son frère silencieux, continuait :

— Horace, allons, parle-moi, tu n'es pas souffrant ? Dis-moi que tu es content, heureux.

D'ordinaire il n'avait pas de peine à la rassurer. Pourtant la tristesse de ses yeux se voyait en dépit de son sourire, et ces jours-là, Suzette gardait quelques heures le soupçon de misères qu'il lui cachait. Là d'ailleurs n'était pas son vrai souci. Plus égoïstement elle se demandait si Horace guéri allait l'oublier ; et si elle-même, après s'être accoutumée aux longues visites, aux bonnes causeries de cette convalescence, devrait y renoncer...

Pourquoi était-ce fini, déjà ?

Or, un jour, elle ne put s'empêcher de le lui dire et devant témoins. Elle était auprès de son frère, lorsqu'on vint annoncer Raoul Marvège et Daizery.

Celui-ci savait toute la vérité sur « l'accident ». Raoul la lui avait dite, sous le sceau du secret, puis il l'avait amené chez Fédine, connaissant, pour l'avoir éprouvé, ce que peut sur nous, à certaines heures d'abattement, la rencontre d'une âme vaillante.

— Faites entrer, répondit Horace au domestique. Tu permets, Suzette ? — Il retint la jeune fille qui voulait partir, et accueillit joyeusement ses deux visiteurs. Au bout d'un instant, Marvège demanda au convalescent quand il ferait sa première sortie.

— Demain, dit Horace.

Suzette intervint, surprise :

— Tu ne m'en avais rien dit.

— J'allais t'en parler quand ces messieurs sont entrés.

Timidement elle reprit :

— Si tu veux, je t'accompagnerai.

Horace, un peu gêné, expliqua qu'un de ses amis lui avait offert de venir le prendre avec sa voiture et qu'il avait accepté.

Suzette eut un mouvement d'épaules, comme un enfant dépité; puis, mal résignée, elle murmura :

— Je pensais bien que c'était fini!

— Quoi? dit Marvège.

— Mon bon temps; maintenant nous ne nous verrons plus.

Horace et Raoul protestèrent.

Pendant ce temps, Daizery s'était levé; il s'était approché d'un râtelier où étaient rangés plusieurs fusils et paraissait les examiner attentivement. Puis, en ayant pris un :

— Monsieur Fédine, essayez si vous pouvez épauler sans douleur.

— Moi! parfaitement! je suis guéri. Voyez donc.

— Alors, mademoiselle, continua Daizery en s'adressant à Suzette, je suis désolé de ce que vous venez de dire à votre frère, car je n'ose plus lui faire la proposition que je voulais.

— Quelle proposition, monsieur?

— Voici : j'ai dans le Midi, en Camargue, une propriété... oh! rien de bien somptueux! mais il y a beaucoup de place; trois ou quatre mille hectares de marais et d'étangs; cela ne me rapporte presque rien... que le plaisir de la solitude et de la chasse...; nous voici bientôt en mars, et si monsieur Fédine, qui est chasseur, voulait aller achever là sa convalescence, avec un ami, M. Marvège par exemple, je serais charmé de savoir que les canards et les bécassines seront salués au passage par de bons fusils parisiens; qu'en pensez-vous?

Ce fut Suzette qui répondit la première :

— Moi, monsieur, j'ai un peu peur des armes à feu maintenant, je l'avoue.

— Un fusil n'est pas un pistolet, observa Raoul, c'est bien moins dangereux.

Fédine remercia Daizery sans refuser ni accepter.

— Je vous écrirai, dit-il.

— Quand vous voudrez!

A ce moment, on vint prévenir Suzette que sa femme de chambre l'attendait. Elle serra la main de son frère.

— Te verrai-je demain? c'est pour savoir ce que tu as décidé... si tu pars?

— J'y réfléchirai... Mais viens demain; je serai chez moi à partir de cinq heures!...

Elle l'embrassa, joyeuse :

— Alors, écoute. Pardon, messieurs.

Et prenant son frère à l'écart, elle lui murmura quelques mots à l'oreille. Puis, tout haut :

— Tu me permets ?

— Pourquoi pas, amène-la... fit Horace en riant, je serai même très flatté de la recevoir.

— Chut! s'écria Suzette en mettant un doigt sur sa bouche.

Et elle s'enfuit.

Peu après, Daizery et Raoul sortirent ensemble...

— Confidence pour confidence, dit Daizery. Voulez-vous savoir ce que Mlle Fédine demandait à son frère ?

— Quoi donc ?

— La permission de lui amener son amie, Mlle de Pompeuil.

— Vraiment ?

— Oui ! Elles en parlaient mardi soir à la rue de Lisbonne. Mlle de Pompeuil disait même : « Si tu ne m'y mènes pas, j'irai seule. »

— Drôle de femme !

— Oui, curieuse... Meilleure ou pire qu'elle ne paraît être, je ne sais au juste. C'est comme les perles ; il y en a de fausses qu'on ne distingue pas des vraies.

— Peut-être ! mais quelle stupide convention ! Autant pour les pierres que pour les femmes ! qu'importe que ce soient des perles fausses ou vraies, si elles ont la même beauté, si elles ornent, enrichissent ou brillent du même éclat ?

— Ah! pardon ! il y a bien un moment où l'on s'aperçoit de la différence...

— Quand cela ?

— Pour les pierres, c'est quand on les achète...

— Et pour les femmes ?

— Quand on les aime.

— Si vous vous mettez à faire des mots, je vous lâche. D'abord les mots sont toujours des contre-vérités. A propos, nous nous verrons après-demain matin pour ce cheval. N'oubliez pas !

Et comme Raoul était arrivé au coin de la rue, ils se séparèrent.

ADOLPHE CHENEVIÈRE.

(*La deuxième partie au prochain numéro*).

LE PRIX ET LE LOYER

DES MAISONS EN FRANCE

DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQU'A NOS JOURS

PREMIÈRE PARTIE

I

L'histoire de la propriété urbaine est peut-être plus difficile à écrire que celle de la propriété rurale, précédemment esquissée par nous dans la *Revue* (1). Quelques différences que puissent présenter entre eux, selon leur fertilité et leur situation, deux hectares de terre, un champ est toujours un champ, un bois est toujours un bois. On les exploite, on les cultive avec plus ou moins de science et de facilité, selon les progrès de la civilisation. On en tire plus ou moins de produits, mais ces produits sont les mêmes aujourd'hui que sous saint Louis. Le sac de blé, la charrette de foin que l'on y récolte, n'ont pas varié depuis six cents ans ; ce sont des marchandises identiques, de tout point comparables les unes aux autres.

Il n'en est pas de même des maisons, ni des villes où elles sont groupées quand il s'agit de constructions citadines. Les villes du moyen âge, aux rues étroites, tortueuses et sales, sans eau, sans égouts, sans lumière et sans air, ne ressemblent en rien à celles

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 août 1893, *la Valeur et le Revenu des terres.*

du XVIIe siècle ; celles-ci à leur tour, quoique jouissant déjà d'une partie des biens de la vie commune, et en pleine voie de transformation, offrent bien peu de similitudes avec les cités élégantes, commodes, nettoyées, arrosées, éclairées, surveillées, que nous avons sous les yeux. La valeur d'une habitation urbaine ne réside pas tout entière en elle-même ; elle dépend du milieu où l'immeuble est situé. La preuve c'est que la même maison a, de nos jours, un prix très variable suivant qu'elle est placée dans une ville ou dans une autre, et, dans la même ville, suivant les quartiers.

Qu'importe le cadre ! dira-t-on. Beau ou laid, il ne change rien au tableau. Ce n'est pas une ville d'autrefois qu'il s'agit de comparer avec une ville contemporaine ; mais des maisons que nous considérons isolément, et dont nous voulons connaître les variations, en capital et en intérêts, à travers les âges. Certes mais les maisons aussi se sont modifiées comme les villes, — les maisons de Paris et des grands centres surtout. — Il n'y a guère que les chaumières des paysans qui soient à peu près, en 1893, ce qu'elles étaient en 1200. Encore ont-elles toutes des fenêtres, ce dont elles étaient dépourvues jadis ; encore sont-elles beaucoup mieux bâties, mieux couvertes et, à l'intérieur, beaucoup mieux aménagées qu'aux siècles anciens.

Dans la plupart des agglomérations actuelles, les édifices *privés* antérieurs au XVIIe siècle ont presque totalement disparu. S'il reste quelque vestige de l'un d'entre eux, on le montre à l'étranger comme une curiosité locale ; généralement ce sont des spécimens remarquables de l'architecture urbaine, aux tours sculptées, aux façades historiées : l'hôtel de Bourgtheroude à Rouen, celui de Jacques Cœur à Bourges, l'hôtel de Sens à Paris, celui de Briçonnet à Tours. Du XIIIe siècle, il ne subsiste que quelques échantillons, chaque jour plus rares, à Cluny, Chartres, Figeac, Saint-Gilles (Gard) ou Metz. Comme presque tous sont précisément des morceaux de choix, que leur mérite a tirés du pair et a fait respecter, en même temps que la qualité de leur construction les maintenait debout, ils nous induiraient en erreur sur l'ensemble des habitations du moyen âge, en les représentant sous des couleurs beaucoup trop flattées, plutôt qu'ils ne serviraient à nous faire apprécier cette camelote d'échafaudages « de boue et de crachats », selon le dit vulgaire, aussi minces et fragiles que les donjons ruraux étaient épais et résistans.

Les bâtimens qui les ont remplacés ne leur ont ressemblé en rien. Leur gros œuvre s'est composé de matériaux plus solides et de substance plus durable, — les façades des maisons ordinaires,

dans le Paris du XVIe siècle, étaient en bois recouvert de plâtre ; en bien des villes, les corps de cheminées aussi étaient de bois, et l'on sait comme les incendies d'alors avaient beau jeu. — Les salles nues, où le jour pénétrait par des croisées de papier huilé, en guise de vitres (les vitraux, même en verre blanc, étaient un luxe de riche), n'offraient aucune de ces recherches du confortable qui sont venues, les unes après les autres, s'y ajouter dans la suite des siècles. Depuis une cinquantaine d'années seulement nous avons vu se produire, dans le type moyen de la maison parisienne, des améliorations, des embellissemens qui la modifient fort. Les grandes villes de province ont suivi l'exemple de la capitale. Il faut se figurer qu'il en a été ainsi de tout temps, et qu'un immeuble du boulevard Haussmann ne peut pas plus être comparé à une bicoque de la rue de la Calandre, au XIVe siècle, que le Paris de la troisième république ne peut se comparer au Paris de Louis VIII, dit le Lion.

Le mot de « maison », à Paris, éveille aujourd'hui l'idée de quelque bâtiment haut et vaste ; non point de ces petits pignons de deux ou trois fenêtres qui se poussent et se pressent à s'écraser l'un contre l'autre, dans les rues du Temple ou Saint-Denis, ou dans les premiers numéros de la rue Saint-Honoré. Ce sont là pourtant les modèles courans du XVIIe siècle. La partie de l'ancien Nîmes, circonscrite par les boulevards, comptait 1408 maisons en 1592 et, en 1893, le même périmètre n'en contient plus que 1050; mais ce sont des maisons plus grandes. L'historien de la propriété bâtie est donc condamné à mettre en parallèle des objets qui diffèrent autant par le dehors que par le dedans, autant par leur taille que par leur essence intime ; il est réduit à calculer des moyennes dont les unes s'appliquent, pour le Paris actuel, à des espèces de palais, et, pour le Paris ancien, à des espèces de masures.

Il est un élément demeuré immuable : c'est le terrain des villes. Les variations de prix de ce sol parisien, renfermé dans les fortifications présentes, nous apprennent que, si la propriété mobilière fut l'éternelle victime des révolutions économiques, si la propriété foncière rurale les a au contraire traversées toutes sans encombre, et quelques-unes avec profit, la propriété citadine a été la grande privilégiée des temps modernes. Les mortels favorisés qui ont hérité de leurs pères un morceau de ces quelques kilomètres carrés composant la superficie contemporaine de notre capitale, ont vu leur avoir non pas quintuplé, ou décuplé, non pas même centuplé, mais augmenté depuis le moyen âge de *un à deux mille*.

L'hectare de terrain, compris dans les vingt arrondissemens de Paris, valait en moyenne, au XIIIe siècle, 652 francs ; il vaut aujourd'hui 1297000 francs. Autrement dit, le mètre carré est monté, dans cet intervalle de six cents ans, *de six centimes et demi à cent trente francs*. Les prix ou les revenus capitalisés de terrains, qui ont servi de base à nos évaluations de jadis, diffèrent assez peu les uns des autres pour que l'on soit en droit d'en tirer des moyennes sérieuses.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, presque aucun de ceux que j'ai recueillis ne provient de quartiers partiellement bâtis à l'époque. Ils sont au Paris de saint Louis, de Charles le Sage ou de Louis XII, ce que peuvent être au Paris actuel des terrains situés dans une des communes suburbaines du département de la Seine. Ils sont même, de 1200 à 1400, *proportionnellement* moins voisins de l'enceinte de Philippe-Auguste, que Sèvres, Asnières ou Bourg-la-Reine ne le sont des fortifications de 1893. La sphère d'attraction de la petite ville de 1210, qui ne comprenait guère que l'île de la Cité, avec deux triangles à droite et à gauche, l'un au nord ayant pour sommet la pointe Saint-Eustache, l'autre au midi ne dépassant pas la Sorbonne, devait être extrêmement réduite. Quelque éloignés que paraissent alors du chef-lieu de la France capétienne ces villages de Montmartre, de la Ville-l'Évêque ou du Gros-Caillou, où les bourgeois parisiens avaient leurs maisons de plaisance, leurs vignes et leurs prés, et qui ont formé successivement les vingt arrondissemens d'aujourd'hui, il ne faut pas oublier que c'est à ce périmètre de 7800 hectares que s'applique la moyenne de treize cent mille francs. C'est donc le prix des terrains renfermés dans cet espace qui doit être, depuis sept cents ans, mis en regard du prix actuel.

Il est certain que nous trouverions, du XIIIe au XVIe siècle, des chiffres plus élevés si nous avions borné nos recherches, de saint Louis à Jean le Bon, aux quartiers de Notre-Dame, de la Grève ou de la place Maubert, et, de Charles VI à François Ier, aux districts alors récemment annexés du Temple, de Saint-Antoine, de Saint-Paul ou de Sainte-Geneviève. On obtiendrait cependant à chaque période des prix bien différens, selon que les terrains appartiendraient à la ville réellement habitée, ou à des marais encore en culture, comme il en existait dans ces parages, alors excentriques, qui s'appelaient le bourg Saint-Germain l'Auxerrois, le bourg l'Abbé ou le Beau-Bourg, longtemps après qu'ils eurent été englobés dans le circuit des murailles de 1212. Une fois connus, les prix de ces quartiers, isolés de ceux des quartiers modernes, ne pourraient être comparés qu'à ceux des mêmes

quartiers d'aujourd'hui ; et ce ne serait plus alors une moyenne de 130 francs le mètre carré que nous trouverions, mais un chiffre trois, quatre ou cinq fois plus haut ; puisque le prix des terrains du Paris actuel, qui descend jusqu'à 4 ou 5 francs dans les huit arrondissemens de la banlieue d'hier, réunis en 1860, s'élève jusqu'à 1600 francs le long des voies commerçantes du centre.

Les prix de maisons que j'ai notés, et qui naturellement sont tirés de quartiers déjà bâtis au moyen âge, accusent d'ailleurs de moindres différences avec le prix des maisons présentes, comme on le verra plus loin : la hausse des maisons n'est que de 1 à 150, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, dans les dix plus anciens arrondissemens, au lieu d'être de 1 à 2000 comme pour les terrains de l'ensemble du Paris actuel.

Sur la rive droite, un hectare est vendu, en 1212, auprès du Louvre, par conséquent hors les murs, sur le pied de 9 centimes le mètre ; sur la rive gauche, près l'église Notre-Dame-des-Champs, le mètre vaut 22 centimes en 1230, 10 centimes au faubourg Saint-Marcel en 1250, 3 centimes en 1254 vers la rue de l'Ancienne-Comédie et seulement 1 centime et demi près la rue de Vaugirard. Ainsi qu'on le constate pour la totalité du territoire français, c'est à la fin du règne de saint Louis et au commencement de celui de Philippe le Bel que se rencontrent, durant le moyen âge, les plus hauts prix de terrain du Paris futur. La moyenne de 1251 à 1300 ressort à 717 francs l'hectare ; celle du XIVe siècle, pour des emplacemens à peu près identiques, descendit à 328 francs, et celle du XVe à 244 francs.

Le mètre carré valait 1 centime, en 1303, entre le Châtelet et les Tuileries, et un quart de centime au faubourg Saint-Honoré (village du Roule) en 1309. En 1370 on pouvait acheter de la terre pour 4 centimes le mètre au faubourg Montmartre, et pour 6 centimes en 1399 sur le boulevard des Italiens. Du premier arrondissement au vingtième, il n'y avait pas beaucoup d'écart ; cependant le terrain d'une maison de la rue de la Parcheminerie coûtait, en 1422, 200 francs.

Sous Charles VII, on trouvait preneur pour 6 centimes le mètre au faubourg Saint-Marcel ou à la Courtille, pour 5 centimes à la rue de Rennes, pour 4 centimes dans le quartier de la Madeleine ; on n'atteignait pas plus de 3 centimes entre les rues de Sèvres et de Grenelle, plus de 2 centimes dans la rue Saint-Lazare et plus d'un centime aux environs du Luxembourg. Dans le premier quart du XVIe siècle, les terrains se maintiennent au même taux ; même ils paraissent baisser sous Louis XII. L'hectare parisien qui, de 182 francs en 1451-1475, était remonté à 315 francs

en 1476-1500, tombe à 264 francs en 1501-1525. A cette époque la moyenne de l'hectare labourable, en France, était de 97 et 95 francs ; il n'y avait donc qu'une différence du simple au triple, entre un morceau quelconque du sol cultivé dans le royaume, et le même morceau dans la superficie actuelle de la capitale. Aujourd'hui où la moyenne *française* est de 1 600 francs et la moyenne *parisienne* de 1 300 000 francs, cette dernière est 812 fois plus élevée que l'autre.

De 650 francs, au XIIIe siècle, l'hectare parisien avait baissé à 244 francs au XVe siècle, c'est-à-dire de 60 pour 100 de sa valeur ancienne et à peu près dans la même proportion que l'hectare français. La moyenne des vingt-cinq premières années du XVIe siècle n'est que de 264 francs ; celle du XVIe siècle, dans son ensemble, est de 5 700 francs ; c'est dire que de 1526 à 1600, et sur tout à partir de 1540, les prix furent emportés dans un mouvement d'une rapidité inouïe. Je ne parle pas de ces terrains situés au centre de la ville, en pleine activité des affaires, qui ont de tout temps été recherchés : le mètre carré, près du Petit-Pont, se vend 8 fr. 25 en 1543. Mais le sol, même *extra muros*, trouve amateur à des chiffres que rien, aux précédens siècles, ne pouvait faire prévoir. Les murs, il est vrai, se rapprochent ; Paris grossit ; dans toutes les directions partent des faubourgs, le long desquels on bâtira, à bon marché souvent : si, le long de la grande rue de Charenton, le mètre vaut 1 fr. 50 (1556), parce qu'il s'agit d'un petit espace de 60 mètres avec façade, on acquiert 63 ares dans le faubourg Saint-Victor sur la base de 7 centimes le mètre (1598) ; dans le faubourg du Roule, trois hectares avec maison d'habitation sont vendus à raison de 13 centimes le mètre (1581), et une ferme, dans le faubourg Montmartre, l'est à raison de 20 centimes en 1589.

Il est toutefois des quartiers beaucoup plus chers : le Pré-aux-Clercs, notamment, ce vieux domaine de l'Université, qui comprend un bon morceau du faubourg Saint-Germain et que l'on commence à morceler sous Henri II. Le long de la Seine, entre le Pont des Arts et le Pont-Royal, le terrain vaut 29 centimes le mètre en 1543, 36 centimes en 1565, 95 centimes en 1588. Sur l'emplacement des rues Jacob, du Vieux-Colombier et Mazarine, on paye jusqu'à 2 francs et 2 fr. 75 le mètre vers 1550. Grâce à ces chiffres extraordinaires, la moyenne du terrain parisien au XVIe siècle est 24 fois plus élevée que celle du XVe siècle (57 centimes le mètre au lieu de 2 centimes et demi) ; elle est 9 fois plus forte que celle du XIIIe siècle (6 centimes et demi), la plus haute pourtant de tout le moyen âge.

Mais combien ils paraissent dérisoires à leur tour, ces prix de

vente du XVIe siècle, quand on les rapproche de la valeur des mêmes terrains cent ans, deux cents ans plus tard ! Sous Henri III on commençait à bâtir dans le quadrilatère compris entre l'Institut, la rue de Seine, le boulevard Saint-Germain et la rue du Bac. C'étaient là des maisons moitié ville et moitié campagne, entourées de vergers, de prairies, de futaies. Une partie de ces domaines ne cessait pas d'ailleurs d'être livrée à la culture des céréales. En 1593, le propriétaire de quatre hectares, près la rue des Saints-Pères, les fait dessécher, labourer et « mettre en bonne nature de terre », moyennant 4 écus par an. Les chemins qui donnaient accès à ces exploitations, décorés du nom de rues au commencement du XVIIe siècle, étaient de simples voies rurales que les riverains ne respectaient pas toujours. Quand la reine Marguerite, dont l'hôtel était voisin de la tour de Nesle, environna de murs son parc qui allait jusqu'à la rue du Bac (1610), elle y engloba sans autre façon la rue des Petits-Augustins (plus tard Bonaparte).

Le gouvernement d'alors, effrayé de l'importance que prenait la capitale, croyait devoir mettre un terme à ses agrandissemens. « Les rois nos prédécesseurs, dit un édit de Louis XIII en 1627, reconnaissant que l'augmentation de notre bonne ville de Paris *était grandement préjudiciable*, ont souvent fait défense de bâtir dans les faubourgs... néanmoins un grand nombre de personnes ne laissent pas d'y entreprendre plusieurs bâtimens; ce qui nous a fait résoudre d'y pourvoir par nouvelles défenses et sur de plus grandes peines, afin de retenir chacun dans l'obéissance. » En conséquence on interdisait, non seulement de construire hors des portes, mais même dans l'intérieur de la ville, « en aucune place nouvelle, *si ce n'est pour refaire les maisons qui s'y trouvent faites de vieille date*, sans s'étendre » ; sous peine pour les ouvriers de 1 500 livres d'amende à ceux qui les pourront payer et du fouet pour les autres.

Dix ans après, à l'instigation du prévôt des marchands, on renouvelle les mêmes prohibitions : « Plusieurs personnes, dit un arrêt du Conseil d'État, par un désordre extraordinaire, se sont jetées dans la dépense des bâtimens aux faubourgs de Paris, et ont fait construire des maisons jusque dans la campagne; ce qui a rendu la ville plus susceptible de mauvais air et l'accroît insensiblement, de telle sorte qu'il sera dorénavant difficile d'en pouvoir vider les immondices. En outre, la quantité des logemens, qui se continuent aux faubourgs, attirent une infinité de personnes de la campagne, lesquelles font enchérir les vivres, donnent lieu au dérèglement de la police, aux meurtres et larcins qui se font

impunément de jour et de nuit... Attendu que l'intention de Sa Majesté a été que sa ville de Paris *fût d'une étendue certaine et limitée*, dans laquelle les bourgeois eussent à se contenir »; le roi voulant « réprimer la *malice* que les habitans de Paris et autres prennent de construire des maisons, tant à l'intérieur de l'enceinte que dans les faubourgs, aux lieux où jusqu'à présent il n'avait été fait aucun édifice, sur les terres qui servaient précédemment à l'agriculture, pour les légumes, herbages et menus fruits, nécessaires à la nourriture de la ville; ce qui rendrait à la longue les bourgades désertes, s'il n'y était donné ordre »; par ces motifs il était de nouveau défendu de bâtir, « même dans Paris », et cette fois sous la menace de 3000 livres d'amende, avec injonction à qui de droit de faire démolir les nouvelles constructions.

Mais personne, il faut l'avouer, ne paraît prendre garde à ces ordonnances réitérées, pas même le prévôt des marchands qui les avait sollicitées, puisque nous le voyons, assisté de M. du Cambout, propriétaire de vastes terrains sur la rive gauche, traiter avec un entrepreneur pour le prolongement de la rue Dauphine; pas même le roi qui les avait rendues, puisqu'il autorise la vente de l'hôtel de Nevers — anciennement dit l'hôtel de Nesle — « lequel ne produit aucun revenu et est un très grand fonds d'héritage », afin d'élever sur l'emplacement de ses cours et de son parc diverses constructions publiques et privées.

Après avoir énuméré, en 1638, les maux incalculables qu'occasionnaient les nouvelles bâtisses, l'État crut devoir cependant, en 1639, « pourvoir à la construction d'un nouveau faubourg du côté de la porte Saint-Honoré, *nécessaire* comme étant l'abord de la province de Normandie. » La paroisse de la Ville-l'Évêque, qui n'était séparée de la nouvelle clôture que par le fossé (la rue Royale d'aujourd'hui) fut élevée au rang d'annexe officielle de la capitale, et l'on engagea les habitans à bâtir « le long du grand chemin qui traversait cette paroisse (faubourg Saint-Honoré actuel) et qui allait au village du Roule, jusqu'à l'égout qui fait la décharge des eaux de Paris, » c'est-à-dire vers l'église Saint-Philippe-du-Roule.

Ce petit « cens » de quelques sous qui figurera, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à côté des mille et mille livres du chiffre principal, dans les actes de mutation des immeubles de Paris, c'était le revenu vrai de ces terrains à l'époque où ils furent introduits dans le domaine urbain; l'empreinte originelle les suivra, immuable, servant de base à l'étiage de leur valeur toujours grandissante, marquant le point de départ de leur course, et permettant à nous

autres, Parisiens d'aujourd'hui, de mesurer le chemin dévoré par ces prix. Parcourrons-nous, à la veille de la Révolution, le faubourg Saint-Germain de 1789, pour nous rendre compte de la plus-value dont a profité le sol de ces hôtels aristocratiques, depuis l'époque ancienne et vague, mais qui ne remonte, *en aucun cas*, plus haut que la seconde moitié du XVIe siècle, où ils ont été « accensés », c'est-à-dire vendus pour une rente féodale?

L'un dans l'autre, ces bâtimens valent peut-être, à la fin du règne de Louis XVI, 75 000 francs chaque. Cependant la maison qui fait le coin de la rue Jacob et de la rue Saint-Benoît ne doit, pour le sol qu'elle occupe, que 90 livres de cens, et c'est la plus chère; sa voisine, rue Jacob, n'en paie que 30 livres et une troisième, à côté, que *2 deniers* (moins d'un centime). La maison qui fait le coin des rues de l'Université et des Saints-Pères ne doit que 12 livres 10 sous de cens; c'est également le cas des hôtels de Beaupréau et de Guéménée qui la suivent et qui correspondent aux premiers numéros de la rue de l'Université. Vient ensuite l'hôtel Villeroy qui paie 58 livres; les hôtels Maupeou et Amelot ne doivent que 17 livres chacun; vis-à-vis de la rue de Beaune s'élève l'hôtel de Thury dont le cens est de 27 livres.

Dans la rue du Bac, le terrain de l'hôtel Nicolaï avait été originairement vendu pour une rente de 7 livres; celui des hôtels Castellane et Le Rebours pour des redevances de 10 et 11 livres. Continuant à descendre la rue de l'Université, nous trouvons le terrain de l'hôtel Molé à 20 livres; les hôtels de Broglie, de Brou et Boiseulh, au coin de la rue Bellechasse, ne payaient chacun que 10 sous. Le terrain de l'hôtel de Mailly rapportait, à ceux qui l'avaient primitivement concédé, 5 sous par an; or cet hôtel, dont le sol avait été ainsi aliéné pour 5 sous de rente, a été vendu, il y a une quinzaine d'années, moyennant dix-huit cent mille francs, à une société financière qui l'a démoli et a taillé dans sa cour et son jardin une rue presque entière, la rue de Villersexel.

Il est quelques terrains parisiens dont nous pouvons suivre les variations à travers les siècles, parce qu'ils n'ont cessé, depuis le moyen âge jusqu'à la fin de l'ancien régime, d'appartenir au même propriétaire, l'Hôtel-Dieu de Paris. En 1234, un cordonnier anglais achetait, moyennant une rente de 245 francs par an, 2 hectares 70 ares de marais, à peu près à l'encoignure du faubourg Montmartre et de la rue Bergère. C'était un prix très élevé, au temps de saint Louis, que 90 francs de loyer à l'hectare, même pour la culture des légumes favorisée par le voisinage de Paris. Cependant, capitalisés suivant l'usage du temps au denier 10 ou 12, ces terrains ne valaient encore que 900 à 1 100 francs l'hec-

tare, et les 2 hectares 70 ares coûtaient ainsi tout au plus 3 000 francs. Aujourd'hui, à 1 000 francs le mètre, prix qui n'a rien d'exagéré pour la partie du faubourg Montmartre qui avoisine le boulevard, cet emplacement représenterait une valeur de 27 millions de francs.

C'est là le capital qu'auraient acquis, rien qu'en se laissant vivre, les héritiers du cordonnier de 1234, s'ils étaient demeurés propriétaires des 270 ares. Le fait ne se produisit pas parce que, dès 1261, cet artisan et sa femme donnèrent le terrain à l'Hôtel-Dieu, en échange de quelques prières après leur mort, et à la charge d'être nourris comme « frères et sœurs de l'hospice » durant leur vie. L'hospice lui-même n'eut pas lieu de se féliciter tout d'abord du marché qu'il avait fait : ce terrain, loué 245 francs en 1234, ne l'était plus que 84 francs en 1394, 56 francs en 1407, et 32 francs en 1426, — 32 francs de rente pour environ 3 hectares à côté du boulevard! En 1513 il était remonté à 78 francs, en 1589 à 346 francs, en 1630 à 728 francs et en 1637 à 1 472 francs.

Dès cette époque il confinait aux murs de Paris. La vieille enceinte de Charles VI qui, de la porte Saint-Denis, gagnait obliquement le Palais-Royal, allait s'étendre sous Richelieu et dessiner en cercle, jusqu'à la Madeleine, le tracé de nos grands boulevards actuels. Et ces 2 hectares 70 ares *loués* 1 472 francs, ne représentaient encore, capitalisés à 5 pour 100 et en tenant compte du pouvoir deux fois et demi plus grand de l'argent, qu'une valeur d'environ 75 000 francs de nos jours; cela il y a deux cent soixante ans ! De 32 francs en 1426 à 1 472 francs en 1637 ils avaient toutefois singulièrement progressé. Depuis lors ils paraissent, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, demeurer à peu près stationnaires. En 1702, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu vendirent pour 7300 francs, en bordure de la rue du faubourg Montmartre, une bande de terrain de 16 mètres de profondeur, pour bâtir, et cédèrent le reste en 1763 pour 18 700 francs. C'était en totalité un capital de 26 000 francs, correspondant à 60 000 francs environ de nos jours, inférieur par conséquent aux 75 000 francs de 1637. La hausse prodigieuse que nous avons à constater ici est donc toute récente; elle ne remonte pas à plus de cent vingt-cinq ans et, dans cette courte période, les terrains dont il s'agit ont augmenté de 1 à 400.

Nous avons un autre échantillon, peu éloigné de celui-ci et plus piquant peut-être, dans un terrain sur lequel est en partie édifié le nouvel Opéra. L'Hôtel-Dieu, comptait parmi ses biens, à la fin du XIVe siècle (1380), une petite ferme qui s'étendait de la rue de la Chaussée-d'Antin à la rue Scribe, non loin de ce qui

fut plus tard la rue Basse-du-Rempart. Elle était d'une contenance de 8 arpens (2 hectares 72 ares) et se louait alors 200 francs; ce qui représentait, capitalisé au denier 12, environ 9 centimes le mètre de *valeur vénale*. Ce bail ne tarda pas à baisser, comme faisaient alors dans le reste de la France tous les revenus fonciers. En 1399 notre terrain était tombé à 135 francs, et en 1472 à 37 francs. Soixante ans après, en 1533, il n'était encore loué que 39 francs; et cependant, d'une date à l'autre, aux 2 hectares 70 ares de la Chaussée d'Antin, était venu s'ajouter 1 hectare 35 ares dans le quartier de la Madeleine, à la Ville-l'Évêque. Ces quatre hectares des 1er et 8e arrondissemens, qui vaudraient aujourd'hui plus de 40 millions de francs, ne rapportaient pas 40 francs (8 livres tournois) au milieu du règne de François Ier, et ne valaient par conséquent pas plus de 600 francs en capital. En 1552, ils s'étaient élevés à 1 900 francs, en 1646 à 25 400 francs, en 1767 à 64 000 francs et en 1775 à 260 000 francs.

La dernière hausse, si rapide, venait de ce que, sur ces terrains voisins des boulevards, concédés au sieur Charles Sandrié, entrepreneur des bâtimens du roi, des constructions compactes avaient succédé, sous Louis XVI, à la culture maraîchère. Ces maisons, qui formèrent le passage Sandrié, ont été expropriées à leur tour, il y a trente ans, pour faire place à l'Académie nationale de musique et aux rues dont elle est entourée. De 1380 à 1533, une baisse avait eu lieu de 9 centimes à 1 centime et demi le mètre; de 1533 à 1646 au contraire, la hausse s'était manifestée dans la proportion de 1 à 42 (1 centime et demi contre 64 centimes le mètre carré); puis, de 1646 à 1775, elle avait été de 1 à 10 (64 centimes contre 6 fr. 40 le mètre). De 1775 à nos jours, elle a été de 1 à 155 (6 fr. 40 contre 1 000 francs le mètre). La hausse totale a été, en trois cent cinquante ans, de 1 centime et demi à 1 000 francs, en cette partie de la capitale.

Ce sont là, bien entendu, des exceptions infiniment rares, puisque tous les terrains de Paris ne sont pas dans le voisinage du boulevard des Italiens, de la Madeleine ou du faubourg Montmartre; mais elles font toucher du doigt l'histoire, en quelque sorte féerique, du prix de ces surfaces privilégiées, que la civilisation est allée prendre au milieu des champs pour en faire ses centres d'élection, le lieu principal de son activité ou de ses plaisirs.

Pour avoir grandement augmenté depuis sept siècles, elle aussi, la propriété bâtie proprement dite, les maisons de Paris, de province ou de la campagne, restent bien en arrière de la hausse des terrains; d'autant plus que, ne l'oublions pas, les lo-

gis du moyen âge, comparés aux nôtres, leur sont de tout point inférieurs.

A Paris, dans la première moitié du XIIIe siècle, la maison la plus chère dont j'aie relevé le prix est celle du chantre de Notre-Dame, rue de la Parcheminerie : 2720 francs en 1225 ; la moins chère est celle d'un boucher de la rue du Sablon : 300 francs en 1235. Quant aux loyers annuels, le plus bas est de 9 francs rue Notre-Dame (1179). A l'avènement de saint Louis, les maisons de 12 francs de loyer ne sont pas rares (1225), mais elles occupent le dernier rang des immeubles de l'époque. Aux alentours de la porte Baudoyer, il est des locations de 150 francs. La rue de la Saunerie offre des types, évidemment plus cossus, à 450 et 800 francs de loyer (1246). La moyenne des bâtimens qui nous sont connus accuse, pour la période 1200-1250, un prix de vente de 1 500 francs et un chiffre de loyer de 123 francs par maison.

La valeur locative de 1893 étant en moyenne de 7 000 francs et la valeur vénale de 130 000 francs, on en pourrait conclure, si les deux constructions n'étaient pas énormément différentes, que notre maison parisienne coûte 83 fois plus cher et, en tenant compte du pouvoir plus que quadruple de l'argent, 20 fois plus cher aujourd'hui que du temps de saint Louis.

De 1251 à 1300 ces prix augmentèrent du reste de plus de moitié : 2500 francs de valeur et 212 francs de revenu en moyenne. L'hôtel de la comtesse d'Artois, près la porte Saint-Eustache, demeure seigneuriale où habitera plus tard Jean sans Peur, avait été acheté, en 1270, 52 500 francs. Il s'agit ici de quelque palais ; car non loin de là, rue Montmartre, en dehors des murs, on trouve une maison, en 1260, avec 3 400 mètres de terrain, pour 4 000 francs. Toutefois, au cœur de la ville, l'une de ces étroites bâtisses « avec cour », situées sur le Petit-Pont, se vend déjà 18 000 francs (1254). Ce n'est pas que le bourgeois, l'ouvrier, ne puisse encore se loger à bon marché : si les maisons des rues de la Harpe, de la Lanterne ou de Notre-Dame se louent 300 et 350 francs, un homme d'armes paie 200 francs de loyer rue de la Calandre, un charpentier en paie 150 rue Zacharie (1284). Le long des rues Saint-Denis, Saint-Landry et Froger-l'Asnier, qui sont cependant des artères en vogue, il existe des maisons à 100 francs par an ; on en offre à 41 francs rue de la Colombe (1263), et si l'on se contente d'un étage de maison, dans la rue Pavée (1286) on pourra se le procurer pour 7 francs.

Dans cette même rue Pavée, que son nom semble désigner à l'attention des amis du progrès, comme ayant joui de bonne heure d'un revêtement de grès taillé, innovation qui était au

XIIIe siècle dans toute sa fleur, on rencontre une maison louée 38 francs seulement en 1317. Sur la rive gauche, le collège du cardinal Lemoine, rue Saint-Victor, avait été acheté 17000 francs (1302); une maison de la rue de la Grève était vendue 12000 francs; une autre rue Saint-Denis 7600 francs (1344). Ce devaient être là les demeures élégantes de la capitale de Philippe de Valois ou de Jean le Bon; puisqu'un apothicaire devenait alors propriétaire de son logis, rue du Sablon, moyennant 1340 francs; et qu'un pelletier faisait l'acquisition du sien pour 765 francs.

Beaucoup de petites maisons se vendaient moins cher que les grandes n'étaient louées annuellement : pour habiter la place de Grève avec quelque luxe (1338), il faut payer 780 francs, soit, au pouvoir actuel de l'argent, 2700 francs de loyer; tandis que l'on pouvait, de 1320 à 1340, avoir pignon sur les rues Mauconseil et Merderel moyennant 400 francs ou même 200 francs une fois payés. En résumé la moyenne des loyers fut, de 1301 à 1350, de 240 francs environ; celle de la valeur des immeubles de 2900 francs. C'était une hausse de 16 pour 100 sur la première moitié du XIIIe siècle.

Au contraire la période 1351-1400 accuse une baisse de plus de moitié. La moyenne du prix des maisons de Paris tomba de 2900 à 1360 francs. Cette moyenne se releva un peu dans la première partie du XVe siècle; mais pour retomber dans les cinquante années suivantes à 823 francs (1451 à 1500), prix le plus bas auquel l'ensemble des immeubles parisiens soit descendu dans le cours de notre histoire. Ç'avait été aussi l'époque du plus grand avilissement de la propriété rurale. Le chiffre le plus haut que nous ayons recueilli pour la période 1351-1400 est celui de la maison d'un secrétaire du roi vendue 2300 francs; le plus modeste vient d'une maison de la rue Notre-Dame, cédée pour 90 francs. La rue Saint-Antoine, une des voies les plus à la mode dans ce quartier, alors honoré de la présence des palais royaux et princiers des Tournelles et de Saint-Paul, la rue Saint-Antoine est bordée de maisons dont le prix ne dépasse pas 1600 francs et descend jusqu'à 800 francs (1388).

Les loyers sont à l'avenant; un barbier paie 145 francs et un chapelier 111 francs, rue Notre-Dame, un gaînier 136 francs, rue Jean-Pain-Mollet; rues de la Ferronnerie et des Marmousets, des maçons louent depuis 60 francs jusqu'à 18; un épicier ne doit que 55 francs rue du Sablon; un savetier de la rue Saint-Landry est locataire d'un immeuble de 25 francs. Le poète Pétrarque, visitant notre capitale dans les dernières années du règne de Jean le Bon, était touché de la décadence où, dès cette époque, elle était entrée : « Je pouvais à peine reconnaître quelque chose de ce que

je voyais. Le royaume le plus opulent n'est plus qu'un monceau de cendres. Où donc est maintenant ce Paris qui était une si grande cité? »

Au début du xve siècle pourtant, tandis que Paris est en proie à la guerre civile, au brigandage officiel, aux meurtres quasi légaux des Orléans-Armagnacs, puis des Bourguignons-Cabochiens, et que les deux partis, traînant à leur suite un égal nombre de coquins, dominent tour à tour la ville, ouvrent ou ferment alternativement ses portes, ni le loyer ni la valeur vénale des maisons ne se ressentent tout d'abord de ces excès. Il semble même qu'ils aient une tendance à augmenter, sans doute parce que le séjour du plat pays ou des petites villes est encore plus intolérable que celui des grandes. A partir de 1426, au contraire, les prix s'effondrent brusquement : le loyer moyen, dans le deuxième quart du siècle, tombe à 67 francs; il s'affaisse à 58 francs dans le troisième (1451-1475) et ne se relève, sous Louis XI et Charles VIII, qu'à 80 francs. C'est le prix qu'est louée, sur la place de Grève, la grande maison des Trois-Piliers; c'est à peu près le prix que paie rue du Plâtre un conseiller au Parlement. Les plus gros loyers de l'époque se trouvent rue Saint-Denis et ne dépassent pas 320 francs; mais on n'a pas de peine à citer des immeubles de 30 francs, rue des Deux-Portes et, près de la pointe Saint-Eustache, un chanoine ne paie pas davantage. Rues Saint-Martin, de Jouy et de la Hucherie, les maisons descendent à 19 et 13 francs; rues Mouffetard et de Venise, elles ne trouvent preneur qu'à 7 et 8 francs par an; elles ne valent même que 4 francs rue du Hurleur. Et toutes ces rues ne sont pas des voies méprisables; ainsi c'est rue de Jouy qu'habite, en 1453, le prévôt de Paris Robert d'Estouteville.

Une maison de la rue Saint-André-des-Arts est louée à une « femme amoureuse » moyennant 194 francs. Ce devait être quelque hétaire en renom, telle que cette Catherine de Vaucelles, « felonne et dure », qui aime l'argent, nous dit Villon, et dont il ne faut pas croire « les doux regards et beaux semblans. » Peut-être aussi ce loyer est-il celui d'une collectivité? Le bail d'ailleurs date de 1490, époque où les prix étaient en hausse. Quarante-cinq ans auparavant une autre « femme amoureuse » ne payait, dans la même rue, que 52 francs de loyer; une partie de maison, rue de la Harpe, affectée, suivant les termes du contrat, à l'usage analogue de *chambrettes à fillettes*, ne rapportait annuellement que 8 fr. 50; ce qui paraît correspondre, sous Charles VII, à une prostitution d'ordre assez inférieur.

A chaque pas, au xve siècle, on apercevait à Paris, comme en

province, des maisons à demi dégradées qui tombaient en ruines, que l'on réparait peu ou que l'on ne réparait pas du tout. La baisse des loyers, provoquée par la réduction de la population, n'engageait pas les propriétaires à remettre leurs maisons en état, et l'absence de réparations contribuait encore à la baisse des loyers. Elle influait aussi sans doute sur les prix de vente : la valeur vénale des maisons parisiennes qui, réduite *en monnaie de nos jours*, en tenant compte de la puissance relative des métaux précieux, avait été de 7400 francs au XIVe siècle, descendit, au XVe, à 5600 francs (1).

Tout change avec le XVIe siècle; non seulement les prix, mais aussi les maisons auxquels ils s'appliquent. Le saut des chiffres est assez brusque d'ailleurs, pour qu'il soit impossible de douter que la hausse des immeubles n'ait de beaucoup précédé leur transformation. Il ne faut pas longtemps à un propriétaire pour modifier ses prétentions; il fallut plus de cent ans pour rebâtir de fond en comble les villes qui avaient cessé de plaire à leurs habitans. De fait, la cité de Charles VIII mit un siècle et demi à faire peau neuve; elle avait à peine fini de s'aligner, de se paver et de faire disparaître ses ordures à l'avènement de Louis XIV. Pourtant, dès le règne de Louis XII, un drapier achetait 7000 francs sa maison de la rue du Petit-Pont; une maison de la rue de la Vieille-Boucherie valait 4200 francs. Tel immeuble de la rue d'Autriche servant à « filles amoureuses » ne se négocie que 400 francs en 1519; mais un épicier donne 9300 francs, rue Saint-Martin, et une autre maison trouve amateur rue Saint-Denis, à 15700 francs (1526). Au début du règne de Henri IV, une médiocre bâtisse de la rue de Seine, qui n'a que 256 mètres carrés de superficie, coûte 6700 francs. Dans un quartier très estimé au moyen âge, mais bien déprécié déjà à la fin du XVIe siècle, au faubourg Saint-Marcel, un professeur peut ne payer son logis que 1542 francs; dans la rue des Marais, près l'école actuelle des Beaux-Arts, un hôtel aristocratique monte à 43700 francs (1599).

Les loyers n'avaient pas suivi tout à fait le mouvement ascensionnel de la valeur vénale. Le taux de capitalisation baissa au XVIe siècle ; au lieu de rapporter 8,33 pour 100 (le denier 12) comme précédemment, la propriété bâtie ne rendit plus que 7 et 6 pour 100 jusqu'à Henri III. Les maisons de la capitale, qui avaient valu 1130 francs en moyenne au siècle précédent, valu-

(1) Au XIVe siècle, la valeur intrinsèque moyenne est de 2120 francs, qui doit être multipliée par 3 et demi, coefficient du pouvoir de l'argent d'alors; au XVe, la valeur intrinsèque n'est que de 1130 francs, mais le coefficient du pouvoir de l'argent est de 5; parce que la vie était beaucoup moins chère que dans les cent années précédentes.

rent dans celui-ci 4420 francs, c'est-à-dire qu'*intrinsèquement* elles avaient presque quadruplé. Les terres françaises avaient à peine triplé pendant la même période. Déjà, par conséquent, se dessinait le mouvement qui emportera, aux temps modernes, la propriété urbaine, la propriété parisienne surtout, à des hauteurs où la propriété rurale ne pourra plus la suivre. Toutefois le changement de la puissance d'achat de l'argent qui, du XVe siècle au XVIe, a baissé de 5 à 3 et demi, vient atténuer cette hausse : *en monnaie actuelle*, l'immeuble parisien ne monta d'une date à l'autre que de 5600 francs à 15500 francs, soit environ 175 pour 100. Quelque importante que paraisse cette augmentation, les XVIIe et XVIIIe siècles nous en réservent de bien plus extraordinaires.

Comparé à nos chiffres de 1893, qui font ressortir à 160000 francs le prix d'une maison dans les 3e, 4e et 5e arrondissemens de Paris, — le Paris bâti du XVIe siècle est tout entier contenu dans ces trois arrondissemens, — le chiffre de 15500 francs (valeur relative) paraît bien médiocre. La hausse cependant a été beaucoup moindre, pour les maisons de l'ancien Paris, que pour les terrains du Paris moderne.

D'autant que la comparaison de ces trois arrondissemens de 1501 à 1600, avec ce qu'ils sont aujourd'hui, ne serait absolument sincère et concluante que si les maisons n'avaient pas varié. Or quand bien même nous suivrions, à travers les âges, une demeure unique, au lieu de considérer dans son ensemble la totalité des constructions d'une ville, les résultats ne seraient pas plus précis ; puisque cette demeure isolée aurait été probablement, elle aussi, plusieurs fois remaniée et comme repétrie par ses propriétaires successifs. Les quelques exemples des variations de loyer d'une maison, que nous avons extraits des archives, suffiront à le prouver : un immeuble de la rue Notre-Dame est loué 9 francs en 1179, à l'avènement de Philippe-Auguste ; 174 francs en 1241 ; 318 francs en 1295 ; 39 francs en 1369 ; 36 francs en 1430 ; et enfin 13 francs en 1442 ; il est remonté à 69 francs en 1502, à 107 francs en 1524 et à 207 francs en 1558. Son prix de location demeurait donc, sous Charles IX, inférieur à ce qu'il avait été sous Philippe le Bel, et peu supérieur à ce qu'il était sous saint Louis ; mais la rue Notre-Dame avait cessé d'être, au XVIe siècle, le centre de vie commerciale et, si l'on peut dire, mondaine qu'elle était au XIIIe.

Rue de la Bûcherie, une maison que nous trouvons, en 1307, affermée 234 francs, ne l'est plus que 122 francs en 1394 ; elle est remontée à 392 en 1514, à 460 francs en 1578, à 597 en 1609. La

baisse ne se produisit pas partout en même temps : la « maison des Ardoises », rue Saint-Denis, — riche construction si l'on en juge par sa couverture, alors réservée aux seuls édifices de luxe, — était louée 405 francs en 1378 ; en 1408 elle avait augmenté jusqu'à 753 francs, et avait baissé en 1426 jusqu'à 178 francs. En 1444, nous la retrouverons à 235 francs (dans l'intervalle on l'avait abattue et reconstruite) ; en 1541 elle ne rapportait encore que 300 francs. De l'année 1453 à l'année 1479, le loyer d'un immeuble de la rue Chamfleury s'élève de 13 francs à 21 francs, puis à 117 francs en 1539, à 308 francs en 1594, à 573 francs en 1609. Je demande pardon au lecteur d'abuser de sa patience par ces nomenclatures de prix, longues et forcément fastidieuses, seules capables cependant de faire la lumière sur les obscures péripéties que nous étudions ici.

Jusqu'à présent nous n'avons envisagé que les terrains et les immeubles de la capitale ; il convient de jeter un coup d'œil, d'ailleurs plus sommaire, sur les maisons des villes de province et des villages de l'ancienne France.

Qu'appellerons-nous villes et villages de 1200 à 1600 ? Comment distinguerons-nous les premières des seconds ? Ni les unes ni les autres ne sont demeurés immobiles dans leurs rapports respectifs : leur importance, leur population, ont beaucoup varié depuis sept siècles. Si des bourgs insignifians du moyen âge sont devenus de grands centres aux temps modernes, des villes, qui jadis ont joué un rôle et dont l'histoire a connu le nom, se sont évanouies, effacées peu à peu de la carte, jusqu'à redevenir d'humbles communes rurales que nos contemporains n'ont pas jugées dignes d'être les chefs-lieux de leurs cantons. Le chef-lieu de canton, sous quelle rubrique le classer ? Est-il ville ou village ? n'est-il pas tantôt l'un et tantôt l'autre selon le nombre d'âmes agglomérées ?

Mais ce nombre d'âmes ne peut servir de base à des désignations immuables. Trois ou quatre mille âmes étaient, au XIVe siècle, un effectif très convenable pour le siège d'une sénéchaussée ou d'un évêché. L'on ne saurait pourtant confondre aujourd'hui, sous une appellation semblable, des villes comme Lyon, Bordeaux ou Rouen et les autres capitales de province, avec des localités de trois ou quatre mille âmes qui ne sont même pas éclairées au gaz. J'ai dû, pour ne pas multiplier les catégories dans une étude du genre de celle-ci, naturellement très incomplète, suivre à chaque siècle l'opinion commune de nos aïeux pour ranger parmi les villes ces communautés mitoyennes qui tenaient un peu de l'un et de l'autre.

D'après les dernières et très précieuses statistiques de l'administration des contributions directes, les maisons de Paris rapportent actuellement 7000 francs chacune; en province les maisons des villes de 5000 habitans et au-dessus ne rapportent que 388 francs ; celle des villages et des bourgs de moins de 5000 âmes sont louées 91 francs. Une construction de province ne vaut donc que le 14e d'une construction de Paris. Une construction rurale représente moins du 6e d'une habitation citadine dans les départemens; elle équivaut à la 77e partie de la valeur d'une habitation parisienne. L'écart était infiniment moindre, au moyen âge, entre les prix de ces trois catégories de logis ; et cela se conçoit d'autant mieux que ces logis eux-mêmes ne différaient pas sensiblement les uns des autres : les maisons de Beauvais ou de Laon n'étaient pas inférieures à celles de Paris ; Laon et Beauvais contenaient, comme Paris lui-même, un fort lot de baraques qui ne dépassaient ni en dimension, ni en magnificence, les chaumières du plat pays. De là une tendance au nivellement des prix, que la hausse des terrains dans les centres favorisés a fait disparaître, en élaguant peu à peu les masures et les maisonnettes, et en leur substituant des bâtimens de plus en plus considérables.

Car si la valeur vénale des maisons de province, de 1201 à 1300, est de 1100 francs et celle des maisons de village de 185 francs, pendant que les maisons de Paris ne coûtent que 2000 francs ; si les premières valent plus de moitié des immeubles parisiens, au lieu d'en représenter seulement le 14e comme de nos jours; si 11 demeures paysannes balancent une demeure parisienne tandis qu'il en faut aujourd'hui 77; cela tient, non seulement à la fortune toujours grandissante des villes, au mouvement de la civilisation qui y fait sans cesse affluer plus de monde, mais aussi à ce que la valeur intrinsèque des édifices de la ville principale, des villes secondaires et des champs, établie *sur leurs frais de construction respectifs*, a beaucoup varié.

Une maison de Rouen, acquise par l'évêque d'Évreux (1135), ne lui coûtait que 122 francs; pendant qu'à la même époque un immeuble de Nîmes, servant de buanderie, revenait à 245 francs et qu'une habitation sise à Vitry-le-François valait 857 francs. Les maisons de Soissons varient, au XIIIe siècle, de 490 francs à 6000; celle d'un boucher y dépasse 3300 francs. Les bâtisses les plus chères, à Limoges, n'excèdent pas 1000 francs, les meilleur marché descendent à 220 francs. Telle maison coûte 1650 francs à Montpellier, telle autre 185 francs à Montélimar et 600 francs à Beaucaire (1290). Les châteaux forts offrent de plus grandes disparités : celui de Carzia, dans le Roussillon, était vendu 124 000 francs

(1294); celui d'Ottodinge, en Franche-Comté, atteignait seulement 4 500 francs.

Avec le XIVe siècle, une baisse notable se produit dans les petites villes et dans les champs. La propriété bâtie est dépréciée de plus du tiers en Champagne. Le fait est d'autant plus singulier qu'à Paris on constate une hausse. Les loyers varient de 2 fr. 70 cent. à Arles à 155 francs à Tours; dans la seule ville d'Évreux ils s'échelonnent de 5 francs à 203 francs. La situation reste à peu près la même au siècle suivant. A Orléans, un hôtel se louait 131 francs, en 1435, cinq ans après la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc; c'est l'un des plus gros loyers que j'aie notés au XVe siècle; à Nîmes, on pouvait se loger pour 7 francs. A Troyes, lors du traité honteux auquel cette ville a donné son nom, et par lequel la cupide Isabeau vendait la France à l'Angleterre, les loyers varient entre 40 et 95 francs, tandis qu'ils n'étaient, dix ans plus tôt (1412), que de 20 à 54 francs. Cette hausse, toute locale, tenait au séjour des princes et de leur suite.

Que pouvaient être de semblables bâtisses? Peu de chose sans doute comme luxe et comme dimensions. Elles suffisaient cependant à la bourgeoisie du temps, aux clercs, marchands et hommes de loi qui peuplaient presque exclusivement les cités des XIVe et XVe siècles. De-ci, de-là, surgissaient en petit nombre quelques nobles édifices où l'opulence d'un seigneur, d'un prélat, s'était donné carrière. C'est ainsi qu'à Avignon, pendant le séjour des papes, tandis que tel cardinal achète sa maison 800 francs, et que tel autre paie la sienne 4 300 francs, un troisième prince de l'Église consacre à son palais (1313) une somme de 48 800 francs. En effet le prix de ces morceaux exquis d'architecture n'a rien de commun avec celui de la tourbe des maigres constructions qu'ils dominent, comme les clochers d'une cathédrale écrasent les humbles tuiles des toits d'alentour. Que peut être la « maison de ville » de Rennes, qui coûte 6 200 francs, ou le logis du chancelier d'Aragon à Perpignan qui en coûte 8 000, en regard de l'hôtel Chaillau, à Orléans, vendu 44 000 francs par le sire de Coucy, et du fameux hôtel « Hugues Aubriot », dans la même ville, acheté 60 000 francs en 1397?

Ce sont là, dans les villes du moyen âge, des « maisons exceptionnelles », selon le terme employé par l'administration d'aujourd'hui pour les châteaux et demi-châteaux, dont la campagne française est parsemée. Leur nombre est trop restreint, par rapport à la masse des chaumières, pour relever beaucoup le prix de l'ensemble. Ces palais urbains ne sauraient entrer dans le calcul des moyennes d'autrefois, ni les empêcher de descendre de

1100 francs en 1201-1300, à 515 francs en 1301-1400, pour remonter seulement à 750 francs en 1401-1500. Dans ces derniers cent ans, la moyenne parisienne avait été, comme on l'a vu ci-dessus, de 1130 francs. L'écart entre Paris et la province restait inférieur sous Charles VIII à ce qu'il avait été sous saint Louis. Il n'en sera plus ainsi au XVIe siècle : pendant que la maison de Paris quadruplera presque, entre 1501 et 1600, la maison de province se contentera de doubler.

Un échevin de Bourges achètera la sienne 2100 francs ; la maison de deux étages qu'habite un conseiller au présidial de Nîmes lui reviendra à 9300 francs, et l'hôtel du comte d'Egmont, à Arras, sera vendu 22500 francs (1568). En revanche un drapier foulon acquiert sa demeure à Évreux, rue *Non-Pavée*, pour 260 francs (1599). — On remarquera, en passant, la dénomination de *Non-Pavée*, qui distingue une rue d'Évreux à la fin du XVIe siècle, tandis qu'au XIIIe la qualification de *Pavee* suffisait à distinguer une rue de Paris. — A Montélimar, en 1533, le loyer annuel du sénéchal est de 78 francs, celui de la maison d'école de 36 francs, et celui d'une maison « servant de lupanar » de 19 francs. Les maisons se louent plus cher dans la capitale du Dauphiné : le bourreau paie 100 francs de loyer à Grenoble, un professeur à l'Université paie 167 francs (1554).

Ce n'est pas que la qualité de chef-lieu doive faire supposer, dans les cités du XVIe siècle qui en sont revêtues, un plus haut degré de luxe, une population plus nombreuse, et par suite un prix plus élevé de la vie. C'est un titre qui n'emporte pas toujours une supériorité réelle, en un temps où rien ne donnait encore l'idée de la centralisation future. On trouvait, disait Acillau d'Ay à la fin du XVe siècle, cinq ou six villes de la sénéchaussée de Nîmes plus grandes, plus opulentes que celle-ci. En effet il ne manque pas à Nîmes de loyers à 7 francs en 1550 ; ils n'augmenteront là qu'à la fin des guerres religieuses, qui s'y terminèrent plus tôt que dans le nord de la France, dès l'avènement de Henri IV. A cette époque (1592) les maisons d'un gentilhomme, d'un conseiller au présidial, d'un riche avocat, s'y louaient 260 à 380 francs.

Les immeubles de Soissons oscillent, sous Louis XII, de 46 francs, loyer d'un chaussetier, à 146 francs, loyer d'un libraire ; ceux de Troyes varient, sous Charles IX, de 26 francs à 139 francs ; le dernier se rapporte à « l' hôtel de l'Arquebuze », où loge la compagnie de gendarmerie entretenue sur les fonds communaux. A Gray (Franche-Comté) « l' auditoire » du bailliage — palais de justice — est loué par la ville 34 francs sous Henri III ; à Bou-

logne-sur-Mer, la « maison où se vend le hareng frais » est affermée pour un prix analogue. Le greffier des eaux et forêts, à Bourges, paie son logis 14 francs et, dans le voisinage, Romorantin nous offre le type d'une maison louée 6 francs.

Bâtiment infime assurément, puisque, dans cette même ville, on tirait 10 francs d'un « étal » de boulanger. Toutes proportions gardées, les boutiques — et quelles boutiques! — étaient d'un meilleur produit au moyen âge que les maisons entières. Au XIVe siècle, un étal de boucher se louait de 25 à 33 francs à Paris, 10 francs à Évreux. Aux XVe et XVIe siècles, pour une boutique de savetier ou de poissonnier, dans la capitale, on payait de 31 à 53 francs; à Orléans, pour les mêmes professions, on devait donner de 10 à 47 francs.

Nous venons de dire que la valeur moyenne des maisons de province, au XVIe siècle, était de 1600 francs. Au denier 16, — 6,24 pour 100, — cette somme représente un loyer de 100 francs par an, *intrinsèquement*, et, en monnaie actuelle, de 350 francs, en tenant compte de la puissance d'achat des métaux précieux, qui était à cette époque trois fois et demie plus grande que la nôtre. La plupart des villes dont nos prix sont tirés possèdent maintenant plus de 10 000 âmes; or le loyer moyen, dans les villes de 10 000 habitans et au-dessus, est aujourd'hui de 800 francs. Les immeubles urbains des départemens ne se trouveraient donc avoir haussé, d'une façon absolue, que de 125 pour 100 depuis le XVIe siècle, — augmentation, comme on le voit, bien modeste auprès de celle des immeubles parisiens.

L'histoire des cités de nos diverses provinces offre de singulières vicissitudes; plusieurs d'entre elles ont peu ou nullement progressé. Les révolutions du commerce, de l'industrie, les modifications de la carte administrative, amenant ici de lentes émigrations, là des éclosions subites, ont influé sur la valeur locative d'immeubles que les habitans ne peuvent transporter, des lieux qu'ils abandonnent, dans ceux où ils vont s'entasser. On construit en hâte dans ces derniers, mais on ne démolit pas dans les autres. On entretient même les bâtimens qui existent, — aucun propriétaire ne se déterminant volontiers à laisser dépérir son capital, — mais il faut les louer moins cher.

Cependant, pas plus en province qu'à Paris, l'augmentation n'est un pur gain : les maisons actuellement debout représentent une mise de fonds beaucoup plus considérable que celles de 1501 à 1600 qu'elles ont remplacées. Sans avoir pris, si ce n'est dans les très grands centres, l'ampleur et la richesse des constructions parisiennes, sans être aussi différens de leurs devanciers que le

sont ceux de la capitale, les logis provinciaux d'aujourd'hui ne rappellent que de très loin les soupentes, les arrière-boutiques et les taudis dont se contentait une notable fraction de la population de jadis.

La hausse des maisons urbaines se compose en effet de trois élémens : le premier c'est, en supposant les maisons actuelles exactement semblables de forme et de matériaux aux maisons d'autrefois, la hausse de ces matériaux mêmes et du salaire des ouvriers qui les ont mis en œuvre. Le second élément, c'est la *quantité* plus grande de matériaux et de main-d'œuvre qu'absorbent les maisons actuelles, puisqu'elles sont plus vastes, et l'emploi de matériaux plus chers, puisqu'elles sont en général plus soignées. Le troisième élément de hausse enfin, c'est le prix infiniment plus élevé des terrains. Ce dernier a agi, dans les villes, avec beaucoup plus de force que les deux autres.

En comparant, par exemple, la moyenne des constructions parisiennes avec la moyenne du mètre de terrain, circonscrit par les fortifications, on remarque que le prix d'une maison de Paris équivalait, au XIIIe siècle, à la *même somme* que deux hectares et demi de ce terrain ; qu'au XIVe il équivalait au prix de trois hectares, au XVe au prix de quatre hectares et demi, et au XVIe au prix de 80 ares seulement. Aujourd'hui, il ne représente plus que la valeur de 10 ares non bâtis. Si les maisons de province ont haussé dans une mesure beaucoup moindre, cela tient à ce que la hausse des terrains s'y est produite avec beaucoup moins d'énergie.

Il en est ainsi *a fortiori* à la campagne : la moyenne des habitations rurales dont nous possédons les prix, s'élève en capital à 185 francs de 1201 à 1300, à 122 francs de 1301 à 1400, à 126 francs de 1401 à 1500 et à 198 francs de 1501 à 1600. Ces chiffres, en tenant compte des variations du taux de l'intérêt durant ces quatre siècles, correspondent à des loyers de 15, 10 et 12 francs. Moins que les bâtimens urbains, ces chaumières, — la plupart n'étaient pas autre chose, — avaient souffert des désastres du XVe siècle ; elles profitèrent aussi beaucoup moins de la hausse du XVIe siècle. Leur loyer varie, au XIIIe siècle, de 7 francs dans l'Eure et dans la banlieue de Laon, à 28 francs dans Seine-et-Oise. Aux XIVe et XVe siècles il oscille de 20 centimes, taux du bail d'une maison d'école à Port-sur-Saône, en Franche-Comté (1365), de 75 centimes en Périgord, et de 1 fr. 40 pour une « masure avec jardin et verger » à Priers, près de Soissons, jusqu'à 7 et 10 francs ; les plus hauts chiffres ne passent pas 18 francs.

Au XVIe siècle, bien qu'on trouve de petites maisons avec jardins pour 2, 3 ou 4 francs par an dans l'Eure-et-Loir, la Sarthe ou

le Gard, le paysan des environs de Paris ne peut guère consacrer moins d'une vingtaine de francs à son loyer, il paie même 50 francs à Gentilly et à Boissy-Saint-Léger.

La valeur vénale de ces maisons des villages et des bourgs se tenait, à la même époque, dans l'Ile-de-France et la Normandie, de 50 à 450 francs; en Bourgogne et en Franche-Comté, les chiffres sont compris entre 40 et 100 francs; en Languedoc et Comtat-Venaissin, entre 45 et 240 francs; ils vont, en Dauphiné, de 23 francs, prix que la commune de Chantemerle paie le « refuge des pauvres », à 655 francs à Grignan, prix d'une « belle maison avec cour, précour, tours et passage » sur la grand'place (1594).

Il est, à ce dernier échelon de la propriété bâtie où la fantaisie n'a pour ainsi dire point de part, beaucoup moins de diversité que dans les villes d'un pays à l'autre et d'une maison à l'autre. Chaque immeuble ici se rapproche toujours beaucoup, dans son prix de vente, de la somme qu'il coûterait à construire; et le changement du pouvoir de l'argent sur les matériaux et les salaires est à peu près la seule cause qui ait influencé le cours des bâtimens champêtres de Philippe-Auguste à Henri IV.

Au contraire, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, à cette première cause d'augmentation est venue s'en ajouter une autre : l'amélioration de ces bâtimens. Nos bourgs, nos villages même, ne contiennent plus seulement des chaumières, mais une foule de petites demeures coquettes. C'est ainsi que les maisons de cette catégorie qui se louaient 12 francs au XVIe siècle, c'est-à-dire 42 de nos francs actuels, sont arrivées en 1893 à se louer 91 francs dans les localités de 5000 habitans et au-dessus, et 71 francs dans les communes rurales inférieures à 2000 âmes.

Vte G. D'AVENEL.

LES COMÉDIENS FRANÇAIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

PREMIÈRE PARTIE

Un État minuscule dans l'État, une convention au petit pied, des privilèges anéantis, la liberté proclamée contre la féodalité artistique, des rivalités ardentes, un schisme, des luttes d'opinion, la comédie partagée en deux camps comme la société et les Assemblées, Talma et ses amis abandonnant leur ordre à l'exemple de Mirabeau et de la noblesse libérale, des acteurs devenant représentans du peuple, généraux, interprètes inconsciens du drame merveilleux qui va se dérouler, des haines particulières qui s'enveloppent du drapeau des grands principes, une partie des comédiens français enfermés pendant des mois dans les cachots de la Terreur, sauvés de la façon la plus romanesque (mais l'invraisemblable seul se réalisait alors et il n'y avait de possible que l'impossible), les pièces du répertoire expurgées au gré du parterre et de la Commune de Paris, les théâtres faisant le rude apprentissage d'une indépendance décrétée plutôt que conquise, la faillite, la ruine pour plusieurs, une gène extrême pour d'autres, les périls de la concurrence pour tous, la guerre, la peur, l'émigration ou la mort des riches se combinant pour paralyser le crédit, restreindre les dépenses de luxe aux années *du mauvais papier et de la grande épouvante*, réduire à la portion congrue ces chanoines du tripot comique habitués aux grasses prébendes de l'ancien régime, — l'histoire du monde théâtral présente un résumé assez exact de l'aventure extraordinaire que courut le peuple français depuis la

réunion de la Constituante jusqu'au 18 Brumaire. Rien de plus naturel : n'est-il pas, ce monde théâtral, en perpétuel contact avec la foule qui l'applaudit ou le conspue? Ne reçoit-il point ses frissons et ne lui envoie-t-il pas cette électricité spéciale qui jaillit d'une belle scène, d'un cri éloquent? Nulle cloison étanche entre celui-ci et celui-là : joies et colères, enthousiasmes et indignations se puisent à la même source, la sécurité de l'un fait la prospérité de l'autre; le spectateur croit n'acheter que du plaisir, il ne se doute pas qu'un de ses bravos a peut-être consacré un artiste, qu'en dispensant ainsi l'éloge, le blâme ou le silence, il crée, soutient, détruit des réputations. C'est une sensitive, ce monde théâtral : il reflète les impressions extérieures comme le thermomètre traduit la chaleur ou le froid, auteurs, journaux, public le pénètrent de toutes parts, le gouvernement même le marque de son empreinte, et il serait sans doute intéressant de rechercher les résultats de cette influence aux diverses époques de notre histoire : avec la monarchie de droit divin, un despotisme décent, tempéré par les privilèges et la douceur des mœurs, la tragédie classique, la comédie de caractère; pendant la Révolution, l'anarchie intellectuelle, l'oubli des traditions, le naufrage du goût, et, au milieu de ce chaos, un art nouveau qui balbutie d'abord sa langue, recommence souvent d'anciens erremens tandis qu'il croit innover, s'affirme quelquefois avec succès; sous l'Empire, un retour partiel à l'ancien régime, la comédie devenant un moyen de règne, prêchant le culte du souverain comme elle avait dû enseigner l'amour de la République, collaborant avec les prêtres, les gendarmes, les fonctionnaires de Napoléon; puis l'invasion tumultueuse de la démocratie et la liberté pratique affirmée sur la scène, les dernières convulsions de préjugés séculaires contre les comédiens, l'opinion publique ne reconnaissant plus d'autre mesure de son estime que le talent et le caractère, l'abolition des vieilles règles et des conventions classiques, le drame prenant tout son essor, audacieux, tout-puissant, déchaîné par le génie de Victor Hugo, de Dumas, les innombrables manifestations de l'art théâtral assez semblables, dans leur confusion vigoureuse et leur désordre apparent, aux volontés du suffrage universel. Fontenelle n'aimait point la guerre, parce qu'elle gâte la conversation : pas plus que lui, le théâtre n'aime la guerre civile ou étrangère qui chasse le sourire, la beauté, le luxe et cette pierre philosophale de la fortune, la confiance : on retrouverait l'expression de nos grandes crises en consultant les recettes des principaux spectacles depuis cent ans. D'ailleurs, en dépit de certains anathèmes et des éloquentes déclamations de Jean-Jacques, c'est, de

toutes les distractions, celle qui semble le mieux adaptée à notre nature, la plus capable de nous apporter la menue monnaie du bonheur; la moins immorale aussi, puisqu'elle s'adresse aux plus nobles instincts de l'âme; qu'une tragédie, un opéra peuvent inspirer des sentimens héroïques, et qu'il n'y a guère de pièce, si cynique qu'elle paraisse, dont on ne fasse sortir une leçon de prud'homie. L'univers n'est pas seulement une cuisine et un couvent; se réjouir, oublier quelques instans son lourd fardeau est aussi nécessaire que manger et prier; et si, dans sa marche courageuse vers une destinée inconnue, l'humanité a su créer l'art, la science, la vertu, il faut lui savoir gré d'avoir semé, le long de son calvaire, quelques fleurs, quelques gouttelettes de rosée qui la rafraîchissent et lui permettent de reprendre des forces pour le combat du lendemain. Oublier ses défauts et ses maux pendant trois ou quatre heures, devenir ce personnage du passé ou du présent qui s'agite devant vous, rire de ses saillies, partager ses espérances, ses amours, se parer de ses qualités, parler sa langue, entendre une musique qui met à votre portée les visions sublimes, vous communique l'enthousiasme de toute une salle, de pareilles joies méritent sans doute qu'on témoigne quelque gratitude à qui les procure, et il appartient surtout au théâtre de nous les ménager. C'est pourquoi notre curiosité passionnée s'attachera toujours à une institution qui apporte un véritable bienfait au peuple aussi bien qu'aux raffinés de la civilisation; c'est pourquoi il n'est peut-être pas inutile de résumer la vie des principaux acteurs de cette Comédie où Napoléon voyait la gloire de la nation, et, en esquissant leur physionomie, de rappeler quelques fragmens de notre histoire sociale pendant la Révolution et l'Empire. (1)

I

Dès le début de la Terreur, la peur, l'émigration, ont fermé la plupart de ces salons dont les hôtes se retrouvent à l'étranger, en

(1) Charles Maurice, *Épaves*, 1 vol. — *Histoire anecdotique du Théâtre et de la Littérature*, 2 vol. — *La Revue des Comédiens*, 2 vol. in-12, 1808, par Fabien Pillet et Grimod de la Reynière. — Paul Ginisty, *Choses et Gens de théâtre*. — Jules Janin, *Histoire de la Littérature dramatique*, 6 vol. — Eugène Laugier, *Documens historiques sur la Comédie-Française*, 1 vol. — Th. Muret, *l'Histoire par le théâtre*, 3 vol. — Henri Welschinger, *la Censure sous le premier Empire. Le roman de Dumouriez. Le Théâtre pendant la Révolution*, 3 vol. — *Les Anecdotes dramatiques*, 3 vol. — Le Vacher de Charnois, *les Costumes des grands Théâtres de Paris*, 5 vol. — Benjamin Constant, *Mélanges de Littérature*, t. Ier, 1829, *lettre sur Julie*. — *L'Opinion du parterre*. — *Le Mémorial dramatique*. — *Le Journal de l'Empire*. — Barrère, *Mémoires des Comédiens*. — Brazier, *Histoire des petits théâtres de Paris*. — Frédéric Faber, *Histoire du Théâtre-Français en Belgique*, 5 vol. — Geoffroy,

prison, sur l'échafaud. C'est à peine s'il en reste quelques-uns d'ouverts, et je ne compte point parmi les survivans celui de mesdames de Sainte-Amaranthe, salon de demi-monde, mi-tripot, mi-boudoir, où l'on donne à causer, à jouer, à aimer peut-être aussi ; mais quelques salons bourgeois, épaves de civilisation et d'élégance, foyers d'enthousiasme, d'esprit, d'indépendance, où l'on se permet de railler Robespierre et Marat, la tyrannie des clubs, de la Commune de Paris : tels ceux de Mme Roland, de Julie Talma. Les politiques, les girondins surtout remplissent le premier, le second les admet aussi, mais ne leur fait pas la place d'honneur qu'occupent naturellement artistes, auteurs dramatiques, gens de lettres. Ces deux femmes ont plus d'un trait commun. Mme Roland reste honnête avant, après le mariage, de cette honnêteté indiscrète et tapageuse qui ne peut se tenir de révéler au vieux Roland un sentiment platonique pour Buzot, tandis que Julie, épouse passionnée, malheureuse et fidèle de Talma, doit, semble-t-il, sa fortune à l'amour. Mais toutes deux ont l'esprit brillant, étendu, quelquefois ironique et profond, le talent de développer avec éloquence leurs opinions par la parole ou dans leur correspondance, le sens de l'amitié, une âme généreuse qui s'éprend de la Révolution ou des promesses de la Révolution, cet esprit de parti qui donne les préjugés que comporte la haine des préjugés, un besoin de dévouement allant jusqu'à exposer sa vie pour sauver celle de ses ennemis. Ni l'une ni l'autre ne désespèrent de la République parce que l'on commet des fautes en son nom, et dans une lettre aux mânes de son fils aîné, Julie mêle aux regrets maternels l'impression de douleur amère que lui inspire la servitude impériale. Toutes deux enfin sont rebelles aux idées religieuses, avec cette nuance toutefois que Mme Roland s'en tient au déisme de Rousseau, tandis que l'incrédulité de Mme Talma éclate plus absolue, agressive, persiste dans l'épreuve la plus grave, la maladie de son dernier enfant, atteint de la poitrine, destiné comme les deux autres à une mort prématurée ; et, malgré ses anxiétés, son désespoir, elle ne cesse de regarder la religion comme une ennemie, de repousser ses consolations pour ce fils qui va succomber (1). Mais si la folie de

Cours de littérature dramatique, 6 vol. — Hippolyte Auger, *Physiologie du théâtre*, 3 vol. — Restif de la Bretonne, *les Contemporaines*. — *Mémoires de Fleury*, *de Mlle Flore*, *de Mme de Rémusat*, *de Bausset*, *de Constant*, *de Tilly*, *de Dumouriez*. — Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, 4 vol. — Alfred Copin, *Talma et la Révolution*, *Talma et l'Empire*, 2 vol.

(1) Cette même femme, dont la logique était précise et serrée lorsqu'elle parlait sur les grands sujets qui intéressent les droits et la dignité de l'espèce humaine, avait la gaieté la plus piquante, la plaisanterie la plus légère ; elle ne disait pas sou-

la croix lui manque, elle a pleinement la folie de la générosité. Non contente de solliciter sans relâche pour ceux qui l'invoquent, elle recueillit plusieurs girondins au 31 mai; elle abritait un terroriste, l'acteur Fusil, depuis Prairial, elle donna l'hospitalité à un royaliste après les journées de Vendémiaire; l'un à la cave, l'autre au grenier. Afin de les distraire un peu, elle les fit d'abord souper à tour de rôle avec quelques intimes; puis se reprochant cette combinaison comme un excès de prudence, elle propose à Talma de les réunir: le malheur les aura disposés à l'indulgence, à la pitié. Tout va bien d'abord, ils ne se connaissent point, se montrent polis, prévenans, mais au dessert, un mot suffit à détruire toute cette harmonie. « Il n'y a qu'un terroriste qui puisse penser cela, s'exclame le royaliste. — Il n'y a qu'un royaliste qui puisse parler comme cela, tonne Fusil. — C'est parler comme un misérable. — C'est penser comme un scélérat. — Si jamais nous avons le dessus! — Si jamais nous prenons notre revanche! » Il fallut les séparer et revenir à l'arrangement primitif. On ne risquait rien moins que sa vie à cacher ainsi des proscrits, mais la Révolution avait porté tous les sentimens au ciel ou jusqu'en enfer, et l'héroïsme devenait presque aussi banal que la mort. L'archéologue Millin avait imaginé un artifice digne d'un savant tel que lui : il gardait aussi son proscrit, le député Pallier, passait avec lui ses soirées à jouer ou à causer, et, dès qu'un coup de sonnette donnait l'alarme, Pallier se cachait dans une boîte à momie, où personne ne se fût avisé de l'aller chercher.

De telles femmes devaient présider les salons de la Législative et de la Convention, comme Mme de Staël semblait faite pour dominer ceux de la Constituante. Aussi le petit hôtel de la rue Chantereine, qui passera plus tard à Joséphine de Beauharnais et à Bonaparte, est-il fort animé : table ouverte à toute heure, cohue de parasites, amis de la première et de la dernière heure, fêtes perpétuelles, dépenses excessives, car Julie se montre prodigue, et Talma, qu'elle a épousé en 1791 (elle avait 37 ans), a le génie du gaspillage; bien qu'il se pique d'inscrire toutes ses dé-

vent des mots isolés qu'on pût retenir et citer, et c'était encore là, selon moi, l'un de ses charmes. Les mots de ce genre, frappans en eux-mêmes, ont l'inconvénient de tuer la conversation; ce sont, pour ainsi dire, des coups de fusil qu'on tire sur les idées des autres et qui les abattent...Telle n'était pas la manière de Julie. Elle faisait valoir les autres autant qu'elle-même; c'était pour eux, autant que pour elle, qu'elle discutait ou plaisantait. Ses expressions n'étaient jamais recherchées; elle saisissait admirablement le véritable point de toutes les questions, sérieuses ou frivoles. Elle disait toujours ce qu'il fallait dire, et l'on s'apercevait avec elle que la justesse des idées est aussi nécessaire à la plaisanterie qu'elle peut l'être à la raison. » (Benjamin Constant, *Mélanges de littérature.*) Deux heures avant sa mort, elle soutenait avec ses amis la conversation la plus élevée sur le despotisme et ses tristes effets.

penses sur d'illisibles petits carnets, il ne soumet jamais ses caprices à la raison, et le goût des beaux costumes, des meubles antiques, la manie de la bâtisse (*il mal di pietra*), l'imprévoyance la plus fantaisiste, feront de lui pendant fort longtemps le comédien le plus endetté de France. D'ailleurs il ne professe pas pour le monde le même goût que sa femme, oublie les objets les plus chers s'ils sont absens, s'endort au milieu d'un joyeux souper; il est souvent mélancolique, distrait au point de répondre à sa touchante Hédelmone, Mlle Desgarcins, qui s'étonne qu'il ne lui offre pas le bras pour descendre l'escalier de la Comédie : « Eh bien, prenez la rampe! » Pour qu'il sorte de sa torpeur coutumière et se mêle à la conversation, il faut éveiller sa sensibilité, lui proposer une de ses questions favorites, et, tandis que Julie trône au salon, entourée d'un cercle de girondins et de lettrés, qui, pour lui plaire, s'empressent de prôner le talent de son mari, celui-ci va parfois retrouver sa vieille cuisinière qui lui donne de bons bouillons, l'installe sous le manteau de la cheminée ; et c'est là que Hamlet ou Néron étudie ses rôles, au loin et à l'abri de cette brillante invasion.

C'était cependant un fond de société fort aimable, et la conversation allait si grand train qu'on couchait souvent rue Chantereine; l'élu allait dormir dans une chambre décorée à la grecque, dans le seul lit grec qui fût alors à Paris. Parmi les habitués de la maison, Arnault, Ducis, Marie-Joseph Chénier, Louis Allard, Riouffe, Souques; après le 31 mai, les amis de Souques obtinrent qu'on le plaçât sous la surveillance d'un gendarme qui ne le quittait ni jour, ni nuit, l'escortant comme son ombre, chez le restaurateur, en promenade, au spectacle; il l'appelait *sa bonne*, et venait avec *elle* rue Chantereine, le seul endroit où l'on osât le recevoir. Cette surveillance ne dispensait point le pauvre Souques de certaines corvées, et un jour que, mis en réquisition pour l'extraction du salpêtre, il traînait le camion dans la rue de la Verrerie, Arnault annonça plaisamment à Mme Talma qu'il avait mission de la complimenter de la part d'un cheval à qui il avait donné la main.

Quelques mois avant le 31 mai, le 16 octobre 1792, celle-ci offre au général Dumouriez, le vainqueur de Valmy, une fête où Marat joue un rôle aussi désagréable qu'inattendu, comme si les réceptions elles-mêmes devaient se colorer de quelque teinte tragique, rappeler aux invités qu'ils s'amusent sur un volcan. La compagnie était fort brillante: presque tous les députés de la Gironde, les principaux artistes des théâtres de Paris, des hommes de lettres, des savans ; quand la fête qui battait son plein est soudain

troublée par Marat, Marat qui, ayant appris que Dumouriez a puni deux bataillons de volontaires coupables d'indiscipline, a fulminé un discours aux Jacobins, demandé qu'on lui adjoignît deux commissaires pour reprocher au général d'abandonner son armée, courir les spectacles, « et se livrer à des orgies chez un acteur avec des nymphes de l'Opéra », Marat, « l'épouvantail des ennemis de la patrie », qui, escorté des citoyens Monteau, Bentabolle, Dubuisson et Proly, entre comme un furieux et apostrophe Dumouriez : « Citoyen, une députation des amis de la liberté s'est rendue au bureau de la guerre, pour y communiquer les dépêches qui te concernent. On s'est présenté chez toi, on ne t'a trouvé nulle part. Nous ne devions pas nous attendre à te rencontrer dans une semblable maison, au milieu d'un ramas de concubines et de contre-révolutionnaires. » — Talma s'avance et prend la parole : « Citoyen Marat, de quel droit viens-tu chez moi insulter nos femmes et nos sœurs? — Ne puis-je, ajoute Dumouriez, me reposer des fatigues de la guerre au milieu des arts et de mes amis, sans les entendre outrager par des épithètes indécentes? » — Cette maison est un foyer de contre-révolutionnaires! » hurle Marat, et il sort en proférant mille menaces, tandis que l'on contient à peine le chevalier de Saint-Georges qui voulait châtier cette insolence, et que Dugazon s'évertue à rasséréner les esprits, circule avec une cassolette pleine de parfums pour purifier l'air sur le passage de l'énergumène. Puis ce grand mystificateur mima à ravir le combat d'Arlequin et du dindon, dans la tragédie de *Samson* jouée autrefois à Toulouse; et de rire, lorsque le dindon, ennuyé des taquineries d'Arlequin, va chercher protection dans la loge de messieurs les capitouls, auxquels on chante aussitôt :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?

Les romances de Garat, la flûte de Lefèvre, le piano de Mlle Candeille achevèrent de dissiper l'émotion de cette malencontreuse visite. Le lendemain on criait à travers les rues : « Grande conspiration découverte par le citoyen Marat, l'ami du peuple! Grand rassemblement de girondins et de contre-révolutionnaires chez Talma! »

Mlle Candeille, auteur de nombreux romans, de pièces de théâtre qui eurent quelque vogue, pianiste et harpiste excellente, comédienne agréable, bonne et spirituelle, mais un peu ridicule par son afféterie, son goût de la gloriole, avait un caractère romanesque qui la poussait à demander aux choses plus qu'elles ne peuvent rendre et par exemple au mariage un bonheur comme on n'en voit que dans les contes de fées. Elle semblait

avoir pris cette devise : Des maris tant qu'on voudra, des amans jamais! Elle se maria trois fois en effet, ce qui est le chiffre des femmes vraiment fortes, et d'aucuns affirment que la mobilité de ses sentimens dut la conduire à dépasser ce chiffre. On l'eût fort étonnée sans doute si, le soir où Marat l'interrompit de façon très incongrue, on lui eût prédit qu'elle ferait partie d'un cortège en l'honneur du tribun, avec les artistes des principaux théâtres de Paris. — Garat, ancien protégé de Marie-Antoinette et secrétaire du comte d'Artois, l'Orphée des salons et des concerts, professeur au Conservatoire, aussi célèbre par sa fatuité extravagante que par son talent, le type du muscadin et de l'incroyable sous le Directoire, dont la voix, une merveille d'étendue et de souplesse, abordait l'un après l'autre l'air : *Sei Morelli*, écrit pour basse, *No quest'anima*, écrit pour ténor, un rondeau de Nasolini pour soprano, le duo d'*Armide* pour haute-contre, passant avec une prestigieuse aisance du pathétique au gai, du simple à la roulade; — Garat, qui furieux d'être comparé à un rossignol, repartait brusquement : « Au diable! apprenez, monsieur, que le rossignol chante faux! » qui, arrêté pendant la Terreur parce qu'il n'avait pas de carte de sûreté, justifia de son identité par ses romances; Garat qui, prétentieux jusqu'à la fin, constatait avec douleur que les Parisiens ne le remarquaient plus, lui qu'ils « auraient autrefois suivi jusqu'au bois de Boulogne ».

Les opinions de Julie, ses liaisons avec les girondins, l'âpre rancœur de l'antique déchéance religieuse, déchéance dont il avait supporté les effets pour son mariage, son éducation, sa lutte contre les aristocrates de la Comédie, tout poussait Talma vers la Révolution. Passion d'artiste, qui voyait se dérouler sous ses yeux une tragédie vivante, incomparable, y puisait des leçons, des moyens de produire l'émotion, puisqu'elle était un réservoir immense d'enthousiasme, de force et de victoire (1). Son père, d'abord valet de chambre, puis homme de confiance chez un Anglais, avait fini par s'établir dentiste à Londres. Le jeune Talma, devenu presque Anglais par les manières et les idées, habitué à penser dans cette langue, fréquenta de bonne heure les théâtres de Londres, où son âme naturellement exaltée se teinta fortement de sombre et de ter-

(1) Legouvé, *Soixante ans de souvenirs.* — *Souvenirs de Louise Fusil.* — *Mme Talma, Études sur l'art théâtral.* — *Correspondance de Grimm.* — L. Laugier, *Notice sur Talma.* — Pierre Hédouin, *Talma, Anecdotes et particularités.* — Régnier, *Souvenirs et études de théâtre.* — Alfred Copin, *Talma et la Révolution, Talma et l'Empire*, 2 vol. — Regnault Warin, *Mémoires sur Talma.* — Geoffroy, *Cours de littérature dramatique.* — *Lettres de Madame de Rémusat*, 2 vol. — Audibert, *Louis XI, de Retz et Talma. Indiscrétions et Confidences*, — *Mémoires de Samson, de Fleury.* — *Brifaut*, t. Ier. — Charles Maurice, *Histoire anecdotique.* — Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire.* — Bouilly, *Mes Récapitulations.*

rible, apprit à mêler la vérité shakspearienne à la vérité cornélienne. Pour le reste, il recevait une éducation assez bizarre, son père lui enseignait l'athéisme et le forçait à lire le livre de Dupuis sur *l'Origine de tous les cultes* (1). Et sans doute il faut rabattre de certain récit d'après lequel le barreau aurait donné Talma au théâtre, grâce à la fréquentation de trois jeunes légistes, Bellart, Bonnet et Lépidor, qui, pour se former à l'art oratoire, s'exerçaient à lire des scènes de nos meilleurs tragiques; car il avait déjà fait partie d'une troupe de comédiens amateurs qui jouaient dans les salons particuliers de Londres, et attiré l'attention du prince de Galles qui lui fit offrir de débuter à Drury-Lane. Des discussions de famille, un de ses panégyristes dit l'imprudence d'une princesse de sang royal, l'ayant amené à Paris avec sa mère, il suit des cours de chirurgie, d'anatomie, et, tout en exerçant la profession de dentiste, étudie avec passion les anciens, dessine leurs costumes, visite monumens, musées, bibliothèques; plus tard il ira jusqu'à emprunter des casques, des objets d'art pour les étudier de plus près. L'école royale dramatique ayant été ajoutée à l'école de chant en juin 1786, Talma s'y fait inscrire un des premiers, suit les cours de Dugazon, Molé, Fleury, joue au Théâtre bourgeois de Doyen, rue Notre-Dame-de-Nazareth. Enfin il débute à la Comédie-Française, le 21 octobre 1787 : débuts très honorables assurément, car les critiques d'alors lui reconnaissent bon goût, maintien simple, mouvemens naturels, débit plein de chaleur, voix pénétrante dans le médium, un peu vibrante, partant tragique. Quant à la beauté des traits, Ducis, Mme de Staël, Chateaubriand, bien d'autres admirèrent cette figure étincelante de grâces athéniennes et de la terrible mélancolie anglaise; mais les opinions des hommes sont si variables que cette même beauté a été contestée par Paul-Louis Courier, miss Berry et Macready; miss Berry va jusqu'à lui reprocher de loucher. Boutades de gens d'esprit prévenus ou grincheux! Talma, tous ses portraits en font foi, avait la figure la plus noble, dont il tirait de grands avantages. Quels efforts Lekain n'avait-il pas dû faire pour triompher de sa laideur naturelle au point de paraître beau à la scène! Et voilà le triomphe de la persévérance; un véritable artiste fait sa voix, fait sa

(1) Il dit un jour à Alexandre Guiraud : « Je suis fâché de ne pas croire; mais en vérité, ce n'est pas trop ma faute. J'ai eu pour père l'athée le plus décidé de tout le XVIIIe siècle. Il me fouettait quand je m'agenouillais pour réciter la prière que ma bonne m'avait enseignée. Il me retira du collège parce qu'on m'y faisait prier Dieu; il avait fait copier en grosses lettres les maximes les plus impies du système social du baron d'Holbach, et en avait tapissé la chambre que j'habitais. C'est de là que je suis passé au théâtre, où la Révolution, avec tous ses principes, m'a trouvé et laissé. »

beauté, comme un capitaine supplée au courage d'instinct par le courage de réflexion. Rachel, dans sa jeunesse, n'était pas jolie, elle devint belle à force de volonté et d'intelligence.

Cependant au Théâtre-Français, les chefs d'emploi s'éternisaient dans les premiers rôles et n'avaient garde de céder la place aux nouveaux venus. Talma, passionné, personnel, sentant bouillonner en lui un génie tumultueux, s'exaspérait de rester voué aux confidens, aux utilités, et son mécontentement affectait parfois les airs de la révolte : il s'était lié d'amitié avec le peintre David, rêvait, d'après ses conseils, de devenir peintre à son tour, de faire pour le théâtre ce que celui-ci réalisait dans ses tableaux, d'achever cette réforme du costume entreprise par Mmes Favart, Clairon, Saint-Huberty, Larive, Lekain. Au début de l'année 1789, jouant dans la tragédie de *Brutus* le rôle de Proculus, il descendit au foyer, vêtu en Romain : bras nus, chaussure antique cheveux sans poudre, toge romaine. Des huées accueillirent le jeune téméraire. Un acteur lui demande s'il a mis ses draps mouillés sur ses épaules : « Qu'il est laid, s'écrie Louise Contat, il a l'air de ces vieilles statues! » Talma, pour toute réponse, déroule le croquis de David qui lui a servi de modèle, puis il entre en scène, et le public, d'abord étonné, lui fait une ovation.

Un tel succès n'était pas pour plaire aux comédiens. Briser le moule de la tradition, réussir contre des règles consacrées, c'était déjà bien grave ! Talma allait leur fournir de plus sérieux griefs, en les blessant dans leurs opinions, leur vanité, leurs intérêts. Nommé sociétaire le 1er avril 1789 pour jouer les troisièmes rôles, et chargé à ce titre de composer le compliment d'usage pour la réouverture du théâtre après Pâques, il a la malencontreuse idée de prier Joseph Chénier de l'écrire. Naturellement l'auteur écrit un discours politique contraire aux vœux des comédiens, ceux-ci le rejettent, et Talma refusant à son tour d'en présenter un autre, ils chargent Naudet de parler en leur nom. La harangue de ce dernier réussit à souhait, en dépit des partisans de Talma qui, du haut de la salle avant le lever du rideau, lancèrent quantité d'exemplaires du discours de Chénier. — C'était le début du schisme, et il faut reconnaître que Talma se montrait aux petits soins pour offenser ses adversaires : d'ailleurs, il comptait des amis dans le tripot comique, les avancés, l'escadre rouge, Dugazon, Mme Vestris, — de l'autre côté se pressaient en nombreuse phalange les noirs ou aristocrates, Naudet, Saint-Prix, Fleury, Dazincourt, Mmes Contat, Raucourt, Joly, Lange, etc., liés par les bienfaits de la cour, peu sympathiques

aux idées nouvelles, raisonnant eux aussi comme des talons rouges, traitant la Révolution de feu de paille, le déficit de compte de blanchissage, fort à cheval sur leurs privilèges. On pelotait en attendant partie, on se plaisantait, on nommait Dugazon *Aristomène*, Molé *Aristopie* parce qu'il ne savait s'il serait noir ou blanc; on se demandait : Es-tu Calonne, es-tu Necker? et une de ces dames résumait ainsi l'opinion du beau sexe : « Mon Dieu, c'est bien vrai que la France est en révolution ; Mme Josse a mis sur l'étiquette de ses pots *Rouge national* au lieu de *Rouge végétal*. » L'affaire de *Charles IX* mit le feu aux poudres, Talma acheva d'y brûler ses vaisseaux.

La Saint-Barthélemy, un cardinal atroce, un roi faible, tantôt hypocrite et tantôt cruel, donnant l'ordre d'assassiner Coligny, de tuer ses sujets, cette tragédie que Palissot appelle la première tragédie nationale transportait la révolution au théâtre. Saint-Phal ayant refusé le rôle de Charles IX, Mme Suin, l'excellente mère noble, conseilla à Talma de le demander. « Vous êtes, dit-elle, destiné à *faire* les pièces que tant d'auteurs *pensent* écrire, vous avez les yeux, l'accent, le maintien de la fatalité. » Talma écouta Mme Suin, et, le 4 novembre 1789, il alla aux nues. Les oracles du balcon saluèrent un successeur de Baron et Lekain, admirèrent l'exactitude de son costume, sa pantomime éloquente; les défauts du tragédien, ses cris trop répétés, quelque monotonie de déclamation, semblèrent noyés dans un flot de qualités puissantes. Il devint tout d'un coup l'acteur d'un peuple en révolution. Trente-trois représentations avaient rendu son nom célèbre, un monde prodigieux venait encore l'entendre, lorsque les évêques s'avisèrent un peu tard qu'un tel ouvrage pourrait ameuter les esprits contre la religion ; un ordre des gentilshommes de la chambre l'interrompit brusquement. Quant aux comédiens, ils savaient sans doute la beauté du rôle de Charles IX, mais ils ne devinèrent pas quel parti Talma en tirerait, surtout ils n'admettaient pas, eux qui avaient été martyrs des règlemens, que leur camarade sautât à pieds joints sur eux, et leur étonnement se compliquait sans doute de quelque mauvaise humeur, assez semblable à celle qui dut s'emparer des vieux divisionnaires blanchis sous le harnais en voyant des blancs-becs de vingt-six ans, Hoche, Bonaparte, remporter des victoires. Et, afin d'établir un contrepoids, d'opposer une vieille gloire à cette jeune renommée, ils sollicitèrent la rentrée de Larive, l'ancien élève de Clairon, tragédien distingué, aussi populaire par ses défauts que par ses qualités, un des successeurs de Lekain. « Larive, observe Régnier, était grand, beau, bien fait ; sa voix était puissante, d'une admi-

rable souplesse et d'une remarquable étendue ; il avait le tort d'en abuser ; plus préoccupé de flatter l'oreille que de satisfaire l'esprit, il s'appliquait, au détriment de la pensée de l'auteur, à faire ressortir la sonorité des mots, plutôt qu'à en fixer le sens. Il avait le défaut de passer subitement, par une chute précipitée, d'une octave à une autre, sans autre motif que le plaisir de déployer la richesse de son organe ; il a pris soin de recommander ce procédé dans son *Cours de déclamation :* ce n'en est pas moins un charlatanisme blâmable, et, dans sa lutte avec Monvel, il n'eut pas à se féliciter d'y avoir eu recours... On en a la preuve dans ce dialogue qu'un plaisant écrivit au-dessous d'un de ses portraits :

Lekain, le grand Lekain a passé l'Achéron,
Mais il n'a pas laissé ses talens sur la rive ! »

Larive était tombé dans la dévotion et la Comédie en eût été pour ses frais d'éloquence, si Desessarts n'eût imaginé d'intéresser à sa cause l'abbé Goutte, député, ci-devant vicaire au Gros-Caillou, président de l'Assemblée nationale et grand ami du tragédien. Goutte avait l'esprit conciliant ; d'aucuns affirment qu'il allait consoler les mourans en uniforme de garde nationale, et leur porter le bon Dieu dans sa giberne. On n'eut pas de peine à lui persuader que la Constituante se devait à elle-même d'empêcher la décadence du théâtre national : il représenta à son ami qu'il ferait acte de bon citoyen en reparaissant sur la scène ; celui-ci fit une rentrée triomphale le 4 mai 1790 dans le rôle d'Œdipe, et l'abbé Goutte vint l'applaudir en grande loge. Mais Talma et ses partisans regardèrent cette manœuvre comme un défi, et résolurent de faire lever l'interdit de *Charles IX*. Mirabeau demande une représentation en l'honneur des fédérés provençaux, les comédiens se retranchent derrière la volonté du roi, et, le 21 juillet, à peine le rideau se levait-il pour *Épiménide*, Naudet, Talma et Mlle Lange étant en scène, on réclame de tous côtés *Charles IX*. Naudet répond qu'on ne peut jouer la pièce, Mme Vestris étant malade, Saint-Prix retenu par un érysipèle à la jambe ; le public ne se paie point de ces raisons, la tempête redouble, Talma soudain s'avance et prononce ces paroles au moins indiscrètes : « Messieurs, Mme Vestris est en effet incommodée, mais je puis vous répondre qu'elle jouera, et qu'elle vous donnera cette preuve de son zèle et de son patriotisme. Quant au rôle de Saint-Prix, on le lira. » Le tumulte s'apaise aussitôt, la pièce est jouée le lendemain, *Charles IX* applaudi à outrance par une salle très houleuse. Bailly, maire de Paris, occupant la loge du roi avec les principaux

officiers de la Ville, toutes les avenues gardées par des détachemens de la garde à cheval.

Voilà le public satisfait, mais le tripot comique demeure en proie à la guerre civile. Duel de Naudet et Talma, lettre de ce dernier à Mirabeau pour se justifier de sa connivence trop réelle, réponse de Mirabeau qui le fait blanc comme neige, mémoires des comédiens et de Naudet, contre-mémoire de l'accusé, lettre de Joseph Chénier déclarant qu'il se voit contraint de porter des pistolets pour sa défense personnelle puisque *Charles IX* lui a fait des ennemis de tous les *vils esclaves*, lettre violente de Talma aux journaux contre les *inciviques* de la Comédie, dénonciation de Fleury qui propose et fait voter son exclusion. Aussitôt cet ostracisme connu, les patriotes s'assemblent, déclarent la guerre aux *noirs*, choisissent le 16 septembre comme jour de la lutte. Grand embarras des comédiens : une loi nouvelle les a placés sous le gouvernement de l'Hôtel de Ville qui leur enjoint de ne plus se séparer de Talma, et ils ont bonne envie de ne reconnaître que les gentilshommes de la chambre. La Comédie ne conserve-t-elle point, d'après ses règlemens, le droit d'expulser un membre en cas d'urgence? De quoi se mêlent ces bourgeois, ces municipaux qui prétendent remplacer les ducs et pairs de Sa Majesté? « Jamais, s'écriait Contat, je ne recevrai d'ordre d'un municipal qui est mon chandelier ou mon marchand d'étoffes ! » Donc on passe outre, et l'on s'apprête à aborder bravement l'ennemi. Au jour dit, chacun est à son poste, le rideau se lève, mille voix ébranlent la salle : « Talma! Talma! » Fleury tout de noir habillé s'avance et dit : « Messieurs, ma société, persuadée que M. Talma a trahi ses intérêts et compromis la sécurité publique, a décidé à l'unanimité qu'elle n'aurait plus aucun rapport avec lui jusqu'à ce que l'autorité en eût décidé. » Les partisans de Talma font rage dans la salle, Dugazon s'élance du manteau d'arlequin devant la rampe. « Messieurs, s'écrie-t-il, la Comédie va prendre contre moi la même délibération que contre M. Talma. J'accuse toute la Comédie. Il est faux que M. Talma ait trahi sa société et compromis la sécurité publique ; son crime est de vous avoir dit qu'on pouvait jouer *Charles IX* et voilà tout. » Le tumulte devient effroyable, le journaliste Suleau parodie le président de l'Assemblée nationale, agite une énorme sonnette, réclame le silence, donne, retire la parole ; invectives, défis s'échangent, les banquettes apprennent à voler, on escalade les loges, la scène, jusqu'à ce que la force armée arrive et dissipe la foule, qui, pour passer sa colère, descend jusqu'au Palais-Royal en poussant des vociférations.

Là-dessus duel de Dugazon et Fleury, mercuriale de Bailly qui

conseille aux comédiens de *régler leurs règlemens* et leur intime de jouer avec Talma, délibération de la municipalité qu'on affiche par toute la ville, second refus des comédiens qui se sentent soutenus en haut lieu, nouvelle lutte dans la salle, fermeture du théâtre, et, en fin de compte, soumission des rebelles. Talma rentra victorieux, le 28 septembre, avec son rôle de Charles IX, Raucourt, Contat, puis Sainval donnèrent leur démission, mais celle-ci fut retirée au bout de deux mois.

II

A la guerre ouverte, bruyante succède la paix armée ou plutôt une guerre sournoise qui se traduit par des hostilités à peine déguisées, des procédés désobligeans. Les comédiens supportent Talma, mais ils lui font la vie dure, si bien qu'il ne remplira aucun rôle important jusqu'à la clôture de 1791. Alors éclate la rupture définitive ; le tragédien signifie son intention de quitter le théâtre du faubourg Saint-Germain, on le menace d'un procès, et, pour commencer, on opère une saisie-arrêt sur ses costumes qui avaient une grande valeur. Dugazon réussit à les sauver d'une manière fort originale. Tandis qu'avocats et huissiers des deux parties sont aux prises, il monte au théâtre, ordonne à huit figurans de le suivre, les entraîne au magasin des costumes : à sa voix ils s'habillent en licteurs et se rendent à la loge de Talma, là on place cuirasses, casques, armes, manteaux et toges du tragédien dans quatre grandes corbeilles, et lui-même, affublé du costume d'Achille, visière basse, bouclier, lance au poing, descend et passe gravement, escorté de ses gardes. Déjà il est loin, et l'on n'a pas encore deviné le mot de l'énigme, la foule suit en riant cette mascarade, et Dugazon arrive enfin au théâtre du Palais-Royal où il dépose ses dépouilles opimes. Le lendemain cette burlesque épopée faisait les délices du Paris badaud, le duc d'Orléans voulut en entendre le récit de Dugazon lui-même, et les comédiens, en gens d'esprit, n'osèrent pousser l'affaire.

La Comédie s'était installée en 1689 à l'ancien Jeu de Paume de l'Étoile, rue des Fossés Saint-Germain, mais cette salle laissant beaucoup à désirer, on décida d'en construire une autre, et les architectes du roi désignèrent un terrain situé dans le triangle formé par les rues de Condé, de Vaugirard et des Fossés-Monsieur-le-Prince, tout proche le palais du Luxembourg (1) : en attendant,

(1) Monval et Porel, *Histoire de l'Odéon*. — Métra, *Correspondance secrète*. — Nép. Lemercier, *Du second théâtre français*, 1818. — Plus tard, en 1796, ce théâtre prendra le nom d'Odéon : lieu où l'on chante, où l'on déclame en chantant; le

les comédiens obtinrent de Sa Majesté la concession provisoire de la salle des machines aux Tuileries (pavillon de Marsan), 1770. L'inauguration du nouveau théâtre eut lieu en avril 1782, et la soirée fut tumultueuse, malgré la présence de la reine, de ses beaux-frères et belles-sœurs. La salle contenait 1 913 places, depuis une livre dix sols jusqu'à 6 livres, le parterre, autrefois debout, était assis, et l'on avait supprimé la claque. Bien entendu, les critiques allaient bon train : façade trop massive, distribution médiocre nuisant à l'acoustique, blancheur uniforme des ornemens donnant la sensation d'une carrière de sucre blanc, défauts de goût, par exemple les douzes signes du zodiaque placés autour d'un lustre qui représentait le soleil ; — et les mauvaises langues de prétendre que Mlle J..., M. de B..., occupaient des loges dominées par la *Vierge*, par le *Capricorne*. « Les sourds, remarque Métra, se plaignent qu'on n'y entend pas, les cacochymes qu'il y fait froid, les jolies femmes qu'on n'y voit goutte, les jeunes gens que le parquet est trop cher ; ce sont les seuls qui ont raison. »

C'est cette même salle que quitta en 1791 la fraction démocratique de la Comédie pour établir un second théâtre français réclamé par la grande majorité des gens de lettres : elle passa les ponts, et émigra rue Richelieu dans une vaste salle ouverte en 1790 sous le titre de Variétés amusantes, qui est la salle actuelle de la Comédie-Française ; ses directeurs Dorfeuille et Gaillard y donnaient des drames, des pièces à intrigues, quelques comédies ; ils avaient Monvel depuis un an, et accueillirent avec empressement les transfuges du faubourg Saint-Germain, Talma, Dugazon. Grandménil, Mme Vestris sœur de Dugazon, Mlles Desgarcins et Lange. L'ouverture se fit le 27 avril 1791, avec *Henri VIII* de Chénier, qui réussit fort bien, malgré la cabale de la troupe rivale. Palissot ne manqua point de crier à la persécution, de dévoiler les intrigues des rétrogrades, en même temps qu'il faisait l'éloge du nouveau théâtre qui ne devait son existence qu'à leurs injustices. Ceux-ci le traitèrent d'imposteur : les uns et les autres n'avaient pas tout à fait tort.

Mlle Desgarcins, une des amoureuses de Talma, avait débuté brillamment en 1788, à l'âge de 18 ans ; on admirait la mélodie de sa voix, une exquise expression de mélancolie dans son regard, la grâce touchante d'un talent qui possédait le secret des larmes : dans les rôles d'Hédelmone et de Saléma, elle ravissait les moins

nom ne convenait guère, car on y déclamera bien plus qu'on ne chantera, mais la mode était aux noms tirés de l'antiquité. Il y avait des Odéons à Athènes, Corinthe, Éphèse, Laodicée, Rome. (*Les Voyageurs à Paris*, par La Mésangère, t. III, p. 185, année 1797.)

sensibles. Point belle, plutôt laide même, mais faite à miracle, elle se transfigurait à la scène, inspirant alors des passions qu'elle n'était que trop capable de ressentir. Elle eut une liaison assez longue avec un homme du monde, dilettante aimable, fort épris d'art et de théâtre, et l'aima d'une façon si tyrannique qu'il finit par se lasser de cet esclavage, feignit une absence, et ne répondit plus à ses récriminations. Un jour, elle vient frapper à sa porte, et, après une vive explication, tandis qu'il va chercher ses lettres, elle se frappe de trois coups de poignard; M. Allard la soigna, et elle finit par guérir, mais cette preuve de tendresse, loin de toucher l'amant, lui avait inspiré une véritable aversion. Elle reparut dans le rôle de Saléma, et commit la maladresse d'adresser au public ces vers :

Ainsi donc mes funestes amours
Ont de la renommée occupé les discours !

On accueillit froidement l'allusion. Destinée aux grandes infortunes, Mlle Desgarcins, qui avait demandé un congé pour cause de santé, fut visitée à la campagne par des brigands qui l'enfermèrent avec ses femmes dans une cave, tandis qu'ils dévalisaient l'appartement. La commotion d'une telle épreuve, la crainte qu'on n'égorgeât sa fille devant elle, achevèrent de déranger sa tête : elle voyait sans cesse les brigands, se jetait à leurs pieds, les implorait; enfin elle sombra dans les abîmes de la folie; et mourut en 1797.

Mlle Lange avait abandonné aussi le vieux théâtre du faubourg Saint-Germain, mais elle ne tarda pas à se repentir de son infidélité, et, à partir de 1792, suivit la fortune de Fleury, Dazincourt, Contat. Elle joue avec succès les jeunes amoureuses et sur la scène et dans la vie privée; tête charmante, grands yeux bruns, nez du modelé le plus pur, bouche humide qui appelle le baiser, dents admirables, cheveux châtains très longs, teint éclatant, pieds et mains d'une proportion exquise, taille gracieuse, un peu petite, tout d'elle plaît et captive, — et cette figure de vierge, la douceur de cette voix aussi suave que celle de la Gaussin, une intelligence déliée qui savait admirer l'esprit, un caractère doux, un peu moqueur, mais sans amertume, complétaient l'enchantement. « Dis, Lange, qu'as-tu fait de tes ailes? » demandait plaisamment Demoustier. Arrêtée en 1793 avec les principaux artistes du théâtre de la Nation, elle obtint par le crédit de quelques amis la faveur de faire sa prison dans la maison de santé de Belhomme où elle vivait avec la meilleure compagnie, recevant toute la journée et donnant à dîner. Au moment de son arrestation, elle avait

dans ses papiers certain recueil manuscrit de son ami Arnault, contenant des romances, des chansons, entre autres des couplets sur la promotion de Robespierre à la dignité de juge au tribunal de Versailles :

Monsieur le député d'Arras,
Versailles vous offre un refuge ;
De peur d'être jugé là-bas,
Ici constituez-vous juge.
Juger vaut mieux qu'être pendu,
Je le crois bien, mon bon apôtre ;
Mais différé n'est pas perdu,
Et l'un n'empêchera pas l'autre.

Ces vers fleuraient un joli parfum de guillotine pour l'auteur et la receleuse; Arnault était dans les transes, mais pendant la levée des scellés, Lange escamota le manuscrit et le rendit, en riant du bon tour joué aux émissaires du Comité de Salut public. Après mainte excursion sur la carte de Tendre, et des aventures aussi nombreuses que celles de la fiancée du roi de Garbe, elle épousa Michel-Jean Simons, associé de son père, propriétaire d'une grande fabrique de voitures à Bruxelles; et comme M. Simons père accourait pour empêcher ce mariage, il tomba lui-même dans les filets de Mlle Candeille, et *ne s'opposa plus aux vœux de son fils :* Dejoly, ancien ministre de la justice sous Louis XVI, François de Neufchâteau, membre du Directoire, Talleyrand, ministre des affaires étrangères, signèrent l'acte de mariage de Lange. Ce qui semblait une mésalliance devint un bonheur, car la ruine et la faillite ayant bientôt frappé la maison Simons, ces deux femmes tinrent la conduite la plus digne. Mme Simons-Lange vendit une partie de ses bijoux pour venir en aide à son mari, Mme Simons-Candeille abandonna son douaire, ses reprises, donna des leçons de littérature et de musique; elle témoignait aussi un très noble dévouement au père qui resta à sa charge pendant vingt-sept ans. Quant à Lange, son aventure avec le peintre Girodet assombrit un instant cette brillante existence où le malheur semblait n'avoir pas de prise. Elle avait commandé son portrait à l'artiste : celui-ci se met à l'ouvrage avec enthousiasme, orne le cadre de camées qui célèbrent les perfections de l'original, et l'envoie au Salon. L'œuvre était admirable, la ressemblance médiocre, on le lui fit entendre avec trop peu de ménagemens. Girodet, que la haine de la critique et l'amour de la gloire rendaient fort irritable, redemande son tableau sous prétexte de le retoucher, remplace par des camées satiriques les madrigaux peints, expose Lange en Danaé allégorique sur laquelle

pleuvaient des pièces de vile monnaie. Le portrait ne demeura pas longtemps au Salon, assez toutefois pour amuser les badauds et enchanter les ennemis de cette aimable femme.

« On annonce Achille, Horace, un héros quelconque qui vient de gagner une bataille en combattant presque seul contre des ennemis formidables, ou bien un prince si charmant que la plus grande princesse lui sacrifie sans regret son trône et sa vie; et l'on voit arriver un petit homme fluet, sans force et sans organe. Que devient alors l'illusion? Il est petit, mesquin, grêle, il a la voix fêlée; il est d'une maigreur à faire pitié, c'est un amant à qui on a toujours envie de faire donner à manger. » Voilà l'impression première de Clairon, de Grimm sur un des acteurs qui ont le plus honoré la scène française. Et comment Jacques Boutet de Monvel suppléait-il à une telle indigence de dons naturels? Comment parvint-il à remplacer Bellecour, Molé, aux yeux d'un public d'autant plus enclin à se venger sur le double de l'absence du chef d'emploi que, jusqu'en 1790, les comédiens, dans l'intérêt de leurs recettes, se gardaient bien de mettre les noms sur l'affiche? Comment arrivait-il à tourner en applaudissemens les murmures du parterre? C'est qu'il eut l'art de la sensibilité, une intelligence supérieure, le don de faire penser, d'éveiller l'émotion, et ce regard de flamme qui terrifia Régnier enfant, un jour qu'il contemplait Monvel vieilli, étique, presque réduit à l'état de spectre, auquel une servante faisait manger son potage, après lui avoir passé une serviette autour du cou. C'est qu'il s'imposait les études les plus pénibles pour démonter son visage, trouver dans son âme les effets, la magie du débit, une simplicité noble, se faire entendre à force de se faire écouter. Remédier à la faiblesse de la voix par l'accent et le soutien des sons, demeurer très sobre de gestes parce que leur multiplicité nuit au jeu de la physionomie, ménager l'emploi de ses forces et par là même en doubler la puissance, éviter « le haut braire », le ton démoniaque, parler la tragédie au lieu de la hurler ou de la chanter, voilà son secret. Loin d'appartenir à l'école du chant, de la déclamation à outrance qui subordonne le naturel, la vérité dramatique à la musique de la poésie, école qui compta parmi ses disciples les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, Champmeslé elle-même, Beaubourg, Duclos, Larive... il cherche avant tout la vérité de l'action, et, comme Molière, Baron, Lecouvreur, Dumesnil, Talma, Rachel, veut d'abord qu'on parle, qu'on « dise » les vers, qu'on se tienne à égale distance de l'emphase et du ton bourgeois ou trivial, qu'on fasse revivre la pensée de l'auteur sans toutefois détruire la mélodie des mots dont il l'a revêtue, en cultivant l'har-

monie, cette grâce, cette coloration de la parole qui perpétue la beauté écrite. Et ces préceptes, il les met en pratique avec un art consommé, sans qu'un long séjour en Suède, où le roi l'employa en qualité de lecteur ordinaire, arrête un instant son élan vers la perfection. Jamais le public ne manqua de lui appliquer ce vers :

Où prenez-vous ce ton qui n'appartient qu'à vous?

Et dans l'*Abbé de l'Épée*, de Bouilly, lorsqu'il disait : « Je serai peut-être un peu long, » toute la salle répondait : « Tant mieux! » La manière dont il rendit le rôle d'Auguste fut une révélation pour Napoléon, qui sans doute ne voyait dans son jeu que ce qu'il voulait y voir :

« Il n'y a pas longtemps, dit-il à Mme de Rémusat, que je me suis expliqué le dénouement de *Cinna*. Je n'y voyais d'abord que le moyen de faire un cinquième acte pathétique, et encore, la clémence proprement dite est une si pauvre petite vertu, quand elle n'est pas appuyée sur la politique, que celle d'Auguste, devenu tout à coup un prince débonnaire, ne me paraissait pas digne de terminer cette belle tragédie. Mais, une fois, Monvel, en jouant devant moi, m'a dévoilé tout le mystère de cette grande conception ; il prononça le : *Soyons amis, Cinna*, d'un ton si habile et si rusé, que je compris que cette action n'était que la feinte d'un tyran, et j'ai approuvé comme calcul ce qui me semblait puéril comme sentiment. Il faut toujours dire ce vers de manière que, de tous ceux qui l'écoutent, il n'y ait que Cinna de trompé. »

Acteur et liseur du premier ordre, homme de lettres du troisième, Monvel donna au Théâtre-Français, à l'Opéra-Comique un certain nombre d'ouvrages où la chaleur du dialogue et l'habileté scénique dissimulent imparfaitement la médiocrité du style et la faiblesse de l'invention. Le public en général leur faisait bon accueil, et plus d'une fois sans doute, la musique de Dezède, de Dalayrac décida leur succès. Le jour où l'on représenta *Blaise et Babet*, il jouait de son côté le rôle du métromane dans *la Métromanie*, et rendit au naturel le monologue où M. de l'Empyrée peint les angoisses de l'auteur devant un parterre houleux :

Tantôt bruyant, tantôt dans un profond silence...

Au dénouement, lorsque la soubrette le désigne :

Tenez, voilà l'auteur que l'on vient de siffler...

un amateur qui sortait de l'Opéra-Comique s'écria fort à propos : « Non, non, qui vient de réussir. » Des applaudissemens prolongés saluèrent la nouvelle, et l'auteur fut embrassé par tous les acteurs.

En 1777, la première représentation de l'*Amant bourru* avait été un triomphe, la reine avait applaudi, protégé Monvel, permis qu'il lui dédiât sa pièce. Vingt ans plus tard, un libraire la publiait, en avertissant que l'épître dédicatoire était supprimée. Comme tant de ses confrères, l'auteur est devenu grand partisan de la Révolution; il a fait représenter au Théâtre-Italien le *Chêne patriotique*, au Théâtre-Français *les Victimes cloîtrées*, satire violente des moines et des couvens. Affilié à la section de la Montagne, il monte le 10 frimaire an II dans la chaire de l'église Saint-Roch transformée en tribune, et prononce une longue harangue écrite dans la langue de l'époque, où il voue à l'exécration des amans de la liberté le traître Lafayette, ce monstre à deux visages qui s'appelle l'infâme Bailly; mais surtout l'altière Autrichienne, « cette femme enivrée de volupté, cette furie qui, la torche à la main, veut embraser sa nouvelle patrie, anéantir l'héritage de ses enfans, qui traîne à l'échafaud son époux, et se fraie à elle-même le chemin qui bientôt l'y conduit... » Du moins termine-t-il sa diatribe par une tirade dans le goût de la profession du Vicaire Savoyard, et n'a-t-il point, comme on l'en accuse, lancé le défi à Dieu, le mettant en demeure de prouver son existence en l'écrasant (1).

Voilà les effets de la peur sur un homme intelligent; mais, depuis que le monde est monde, le talent n'a rien de commun avec le caractère ; et puis les bienfaits de la Révolution pour les comédiens, la mobilité naturelle à des gens qui dépouillent tous les jours quatre ou cinq heures leur personnalité, revêtent tous les costumes, tiennent tous les langages, passent sans cesse d'un pôle à l'autre du monde des sensations et des pensées, sont des circonstances atténuantes, surtout en un temps où des esprits très fermes vont plus loin qu'ils ne comptaient aller, où la grandeur, la soudaineté des événemens déroute les intelligences les plus pénétrantes. Talma avait pour collaborateur un certain Alexandre chargé d'exécuter ses idées pour la fabrication du mobilier dramatique dont la réforme lui semblait devoir marcher avec celle du costume. Très bonhomme au fond, un peu naïf même et plaisant dans ses balourdises, avec sa figure ahurie, ses gros yeux ronds et sa bouche entr'ouverte, Alexandre commença en 1793 à tenir le langage des énergumènes, mais, contraste singulier, il débitait leurs maximes d'un ton bénin, un peu comme l'écolier récite son catéchisme à M. le curé. Talma lui reprochant un jour cette attitude : « Que tu es bon! répondit-il, est-ce que tu crois

(1) Henri Welschinger, *Histoire du théâtre pendant la Révolution.* — Régnier, *Souvenirs et études de théâtre.* — Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire.*

que je pense tout cela? — Pourquoi donc le dire? — Parce que ce terroriste nous écoutait. — De qui donc veux-tu parler? — De qui? De ce petit Bouchez (le dessinateur du théâtre de la République)... Si je parlais autrement, il me dénoncerait aux Jacobins et me ferait guillotiner. — Lui! Je vous croyais amis. — Nous amis, allons donc! — Vous vous tutoyez. — Qu'est-ce que cela prouve? Est-ce que tous les gueux ne se tutoient pas aujourd'hui? — Soit, mais vous vous appelez amis. — C'est vrai encore, mais je ne l'aime pas plus pour cela, ce vilain homme. Ah! que je l'*hais!* que je l'*hais!* que je l'*hais!* Mais le voilà qui revient, je vais recommencer. » — Et il recommença.

La peur! Elle hanta aussi l'âme de Talma, lorsque, les girondins proscrits, leur amitié devint un titre d'ostracisme, et qu'il se trouva directement en butte à l'inimitié jalouse de Robespierre. Pendant la Terreur, il priait ses amis de venir coucher chez lui, dans la fameuse chambre grecque, et de cette époque date peut-être cette tendance à la mélancolie qui le mettait sans cesse en face de la mort, qui lui montrait ses auditeurs prêts à descendre au cercueil pour l'éternité. Mais sa nature distraite, mobile, inconsistante reprenait le dessus; il cherchait à oublier, saisissait avec avidité toutes les bonnes fortunes que lui ménageait son talent, et n'écouta jamais son ami Ducis qui le suppliait de donner une base solide à son bonheur par sa raison et sa conduite. Au milieu de ses nombreuses passades, il avait conçu une passion fort vive pour une jeune actrice du théâtre de la République, Mme Petit-Vanhove, aux charmes de laquelle Robespierre se serait, lui aussi, laissé prendre (1). Un jour le tribun fit venir le tailleur du tragédien pour lui commander un habit; croyant plaire à son client et se faire valoir, celui-ci lui propose un costume à la Talma : c'était une redingote courte à la polonaise, avec gilet en schall, pantalon juste, col découvert, chapeau relevé d'une plume. Mais, au nom de Talma, les traits de Robespierre se crispent, et de sa voix la plus haineuse il répète à plusieurs reprises : « Talma! Talma! — Je ne dis pas cela, citoyen! » gémit le pauvre tailleur qui, tout éperdu, prend ses jambes à son cou et vient en toute hâte conter l'aventure à l'acteur. Mme Petit-Vanhove, avertie à son tour, supplia celui-ci de suspendre ses visites, feignit de fréquentes indispositions, chercha des protecteurs parmi les adversaires de Robespierre. Un

(1) Mme Talma, *Études sur l'Art théâtral*, p. 293 et s. — Arnault, Louise Fusil, etc. Hamel, *Histoire de Robespierre*. — Parfois on jouait chez Talma au tribunal révolutionnaire; afin de s'exercer à cette mise en scène, Bonhomme, un grand terre-neuve, faisait le président; Marchenna était chargé de lui dicter ses décisions et lui pinçait l'oreille ou la queue pour qu'il aboyât, ce qui signifiait : Guillotiné.

soir qu'elle dînait chez un ami avec Tallien et Danton, Tallien lui dit au dessert : « Sais-tu, jolie citoyenne, qu'il y a contre toi une dénonciation au Comité de Salut public? — Ah! citoyen, que me dis-tu! — Rien de plus vrai! Mais tu dois le savoir, le scélérat Robespierre est amoureux de toi. — Je l'ignorais, citoyen; mais s'il en était ainsi, j'implorerais votre assistance pour me soustraire à cet affreux malheur. — Vraiment! penses-tu ce que tu dis? — Eh! mais, sans doute, dit Danton de sa voix de tonnerre; cette jolie femme ne peut vouloir de ce reptile, de ce rebut de la nature! Pauvre petite, elle en est toute rouge. Ne vous effrayez pas, ajouta-t-il, vous n'avez plus rien à craindre, ma toute charmante, nous sommes maintenant vos amis. Si l'on vous tourmentait, moi je vous prendrais sous ma protection, alors venez trouver Danton. » Pendant ce dîner, un incident surgit, que Mme Petit-Vanhove se rappela ensuite comme une prophétie. On servit un gros poisson dont la tête tomba tout juste sur l'assiette de Danton. « Voilà un mauvais présage, remarqua Tallien. — Eh! non, reprit Danton, tu vois bien que cette tête tombe devant moi. »

Mme Petit-Vanhove, fille du père Vanhove, l'excellent père noble, débuta réellement en 1785, à l'âge de 14 ans, dans la comédie, la tragédie, le drame, et, malgré la jalousie de Louise Contat, jalouse de la préférence que le public lui accordait sur sa sœur, fut reçue sociétaire avant la fin de ses débuts. Sensibilité profonde, grâce, mesure et tact, science des demi-teintes et pureté du dessin, voix harmonieuse et touchante, art de parler et marcher sur la scène comme dans un salon de bonne compagnie, ses contemporains lui accordent des dons très rares, et Legouvé n'est que l'écho de la voix universelle lorsqu'il trace ce vers au bas de son portrait :

Chacun de ses accens est un soupir de l'âme.

Conduite à Sainte-Pélagie le 3 septembre 1793, elle refuse de quitter son père et n'obtient sa liberté qu'à la condition d'entrer au théâtre de la République. Elle n'avait cessé de plaire, et, en 1789, dans le rôle de Monime, elle remporta un triomphe, mais c'est quelques années plus tard qu'elle donne sa mesure. Elle se reprochait de s'attarder sur les traces des autres, d'imiter ses chefs d'emploi, de n'être pas elle-même; un jour, Louise Contat, réconciliée, lui fait, selon sa propre expression, voir des étoiles en plein midi, le voile se déchire, le nuage qui la séparait de son talent s'évanouit, elle comprend qu'il n'y a pas de mauvais rôles au théâtre, qu'on trouve toujours l'emploi de son âme et de son intelligence. Bouilly lui ayant confié le rôle du sourd-muet dans

l'*Abbé de l'Épée*, elle s'y prépare pendant six mois, fréquente les sourds-muets, recherche l'amitié de Massieu, s'identifie si bien avec son personnage qu'une machine étant tombée du cintre derrière le théâtre, toute la salle levée spontanément, les autres acteurs ayant quitté la scène, elle demeure immobile à sa place, près d'une table, observant une mappemonde, absolument étrangère à l'accident ; le public battit des mains à quatre reprises, et beaucoup de personnes vinrent la féliciter d'une telle présence d'esprit. Un autre jour, au second acte de la même pièce, au moment où le jeune Solar reconnaît la maison paternelle, Monvel oubliant un de ses effets, elle imagine, pour lui laisser le temps de se reprendre, de presser de ses mains les murailles, ses yeux se remplissent de vraies larmes, Monvel la regarde, s'attendrit lui-même au point de ne pouvoir plus parler, et le parterre, s'apercevant de leur émotion, la partage, éclate en applaudissemens prolongés. Ces larmes éloquentes, ces improvisations de l'âme, très peu de comédiens en ont le secret, parce que la nature n'a fourni qu'à un petit nombre le foyer précieux d'où partent ces éclairs de génie dramatique.

Julie Talma avait su par un indiscret que son mari ne l'aimait plus, et la jalousie, lorsqu'elle n'est pas une délicate défiance de soi-même, mais une forme de la passion ou de l'amour-propre, ne rend guère diplomate ; les reproches, les scènes, loin de ramener l'infidèle, l'éloignèrent, il ne se contraignit plus, et alla habiter rue de la Loi. Des 40 000 livres de rentes que Julie lui avait apportées en dot, il lui en restait 6 000 à peine ; elle lui renvoya ses costumes, ses casques, ses armures, et s'installa rue Matignon chez Mme de Condorcet. Séparés de fait depuis 1795, ils divorcèrent officiellement le 6 février 1801, et Julie annonça la nouvelle en ces termes à Louise Fusil :

« Nous avons été à la municipalité dans la même voiture, nous avons causé, pendant tout le trajet, de choses indifférentes, comme des gens qui iraient à la campagne, mon mari m'a donné la main pour descendre, nous nous sommes assis l'un à côté de l'autre, et nous avons signé comme si c'eût été un contrat ordinaire que nous eussions à passer. En nous quittant, il m'a accompagnée jusqu'à ma voiture. « J'espère, lui ai-je dit, que vous ne me priverez pas tout à fait de votre présence, cela serait trop cruel ; vous reviendrez me voir quelquefois, n'est-ce pas ? — Certainement, a-t-il répondu d'un air embarrassé, toujours avec un grand plaisir. »

Talma tint parole, il venait souvent la voir ; et sa présence adoucissait ses peines, car elle aimait et regrettait l'ingrat.

Cependant il poursuivait de ses supplications Mme Petit-Van-

hove; elle-même avait divorcé en 1794, mais, soit générosité, soit toute autre cause, elle ne permettait pas qu'il brisât les derniers liens avec Julie. Un accident trancha la difficulté, amena ce que la passion de Talma, l'affection de la jeune actrice, n'avaient pu décider. Comme elle jouait un rôle d'héroïne dans une pièce de Collot d'Herbois, l'acteur qui l'enlevait au moment suprême fit un faux pas et tomba si rudement dans la coulisse, qu'une grosse épingle entra fort avant dans la poitrine de celle qu'il écrasait de son corps. Médecins, chirurgiens s'empressent, prononcent que la plaie ne saigne pas assez. « Il faut la sucer, dit l'un d'eux, c'est le seul moyen d'écarter le danger. Talma, vous n'y répugnerez point, je pense? Il faut la sauver. » Talma rougissant obéit, et, le 16 juin 1802, le premier tragédien français conduisait devant l'officier de l'état civil une des meilleures actrices de la Comédie.

III

Les deux théâtres français poursuivaient leur carrière avec des fortunes diverses. Le théâtre de la République (ci-devant théâtre de la rue Richelieu) l'emporte pour la tragédie, l'exactitude des costumes, du mobilier dramatique; le théâtre de la Nation (ci-devant théâtre du faubourg Saint-Germain) conserve une supériorité éclatante dans la comédie. Telle autrefois la rivalité du cothurne entre l'Hôtel de Bourgogne et la troupe de Molière. Celui-ci tient pour les anciennes idées, l'autre donne *Brutus*, *la Mort de César*, *Guillaume Tell*, *Caïus Gracchus*, *le Despotisme renversé*, et le spectacle ne se termine guère sans qu'un spectateur entonne une chanson patriotique que répète en refrain le public. Cependant il faut faire quelques concessions, se mettre à la mode, et les artistes du théâtre de la Nation prennent part, le 11 juillet 1791, à la translation des cendres de Voltaire au Panthéon : façade du théâtre décorée de guirlandes de fleurs naturelles, riches draperies cachant les entrées, trente-deux cartels sur les colonnes, au frontispice cette inscription : « Il fit *Irène* à 83 ans! » Au passage du cortège, la draperie s'ouvre, et sa statue apparaît, éclatante de lumière, la tête ceinte d'une couronne civique. Tandis qu'acteurs et auteurs défilent, précédés d'une bannière où on lit ces mots : « Famille de Voltaire », d'autres s'avancent qui représentent ses ouvrages, et déposent leur offrande; Brutus apporte un faisceau de lauriers, Orosmane les parfums de l'Arabie, Nanine un bouquet de roses...

Le 26 septembre, trois mois après Varennes, la reine, ses

enfans et Mme Élisabeth assistent à une représentation de *la Gouvernante* de La Chaussée, et sont accueillis avec enthousiasme. Marie-Antoinette avait fait dire à Louise Contat qu'elle désirait l'entendre dans le rôle de la Gouvernante qui n'était pas de son emploi ; elle apprit cinq cents vers en 24 heures et écrivit au messager de la reine : « J'ignorais où était le siège de la mémoire, je sais à présent qu'il est dans le cœur. »

Après le 10 août, les recettes deviennent à peu près nulles : en vingt jours, chaque théâtre donne quatre ou cinq représentations au profit des veuves et enfans de *nos* frères morts pendant cette journée. Désormais il faut, malgré qu'on en ait, suivre le torrent, hurler avec les loups; acteurs et auteurs, tragédies, opéras, comédies, vaudevilles se républicanisent sur toute la ligne; point de héros ni d'héroïnes sans la cocarde ou le ruban aux couleurs nationales; des rebouteurs plus ou moins ignares refont des scènes entières de *la Mort de César* et de *Tartuffe*, expurgent *le Misanthrope;* Racine, Corneille sont à peu près sacrifiés; toutefois on joue *Phèdre* parfois, mais avec des corrections de ce genre :

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire, *hélas*, la colère céleste.

Dans *le Misanthrope*, la chanson d'Alceste subit cette variante :

Si l'on voulait me donner...
Je dirais, *d'amour ravi...*

Plus de ducs, de marquis, de comtesses, plus de monsieur ni de madame, on dit : citoyen, citoyenne, et, au lieu de commandement du roi : décret; tant pis si la mesure ou la rime clochent. *Échec au roi* devient *Échec au tyran!* Valet, mère noble, ces mots puent trop leur aristocratie; on dira : homme de confiance, mère républicaine. A une représentation de *Cinna*, un quidam cria : A bas l'auteur! Sans doute faisait-il partie de la famille de ceux qui, assure-t-on, arrêtèrent un littérateur coupable d'entretenir des correspondances contre-révolutionnaires avec Fénelon, Bossuet, Pascal et *tutti quanti*. La scène devient une sorte d'école politique où l'on enseigne au public la haine des rois, de la noblesse ou du clergé, selon la persécution du moment, et l'on peut juger souvent par les pièces nouvelles quels sacrifices se préparent (1). Tantôt le théâtre suit, tantôt il prépare la loi,

(1) *Un séjour en France, de 1792 à 1795*, publié par M. Taine, 1 vol. — Hallays-Dabot, *Histoire de la censure théâtrale.* — Amaury Duval, *Observations sur les théâtres.* — Muret, *L'Histoire par le théâtre.* — Schmidt, *Tableaux de la Révolution.* — Étienne et Martainville, *Histoire du théâtre français pendant la Révolution.* —

le coup d'État populaire, en accoutumant les esprits à les accepter. « Les théâtres, conclut Barère à propos de l'arrestation des comédiens, sont les écoles primaires des hommes éclairés et un supplément à l'éducation publique. » Un membre des Jacobins demande qu'on institue dans toutes les grandes communes de la République des spectacles à l'instar des Grecs; un représentant du peuple veut que la profession d'acteur soit un sacerdoce de morale, et, le 16 messidor an II, Lecarpentier autorise la municipalité de Coutances à installer dans le temple de l'Être suprême un théâtre où les patriotes des deux sexes joueront des pièces destinées à propager la vertu républicaine. Voltaire avait mis la philosophie sur la scène, on y met la politique : nouveau motif pour les comédiens français de chercher à satisfaire les puissans, à retenir le public qui perd le goût des vrais chefs-d'œuvre, réclame une nourriture plus rude et retourne à l'instinct. Ils joueront les *Victimes cloîtrées*, les pièces nouvelles montreront des rois, des nobles, des prêtres, des nonnes, et chaque acteur devra avoir dans sa garde-robe : chasuble, surplis, surtout et cordon de Saint-François. Mais des ouvrages comme *le Philinte de Molière*, *le Vieux Célibataire* ne faisaient pas d'argent, la banqueroute menaçait l'Opéra, les Italiens, et, ne sachant où donner de la tête, le théâtre de la Nation s'associa à la Comédie-Italienne; on annonça *Athalie* avec les chœurs de Gossec, le tout agrémenté d'un certain Couronnement de Joas où les comédiens français donnaient la main à des comédiens italiens, Molé à Clairval, Dazincourt à Trial, espèce de lanterne magique où se succédaient des scènes de *Zémire et Azor*, du *Séducteur*, la procession du *Malade imaginaire* se déroulant aussi dans le temple du Seigneur, à la grande joie du parterre enchanté de cette mascarade.

Presque supprimée en fait depuis 1789, à peu près abolie en droit par le décret du 13 janvier 1791, la censure est rétablie par le décret du 2 août 1793 qui ordonne la fermeture des théâtres et l'arrestation des directeurs coupables de jouer des pièces inciviques; puis le Conseil général de la Commune leur fait la loi, et enfin, le 21 mai 1794, la Convention ressaisit la censure qu'elle attribue à son comité d'instruction publique. Celui-ci prend fort au sérieux ses pouvoirs, morigène directeurs, auteurs, contient le zèle des ultra-révolutionnaires, et, par exemple, interdit le *Tombeau des imposteurs* qui, au gré de Robespierre, dépasse la mesure, car les Hébertistes ne lui plaisent pas plus à la scène qu'à la Convention. Observateurs de l'esprit public, police de la

Henri Welschinger, *Le Comité de Salut Public et la Comédie-Française*, à la suite du *Roman de Dumouriez*, p. 180 et suiv.

Commune, sociétés populaires, sections, viennent en aide aux comité, dénoncent dans la presse et au club des Jacobins le *Fénelon* de Chénier, le *Modéré* de Dugazon, s'attribuent le droit de rappeler à l'ordre, de mettre au pas les infortunés directeurs : jusqu'aux auteurs refusés qui en appellent de leur tyrannie aux braves sans-culottes, parfois en pleine représentation. Et voici venir une série de mesures significatives : décret du 2 août 1793 qui prescrit de représenter trois fois par décade des tragédies républicaines, telles que *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Caïus Gracchus;* — décret du 14 août qui autorise les conseils à diriger les spectacles, car il n'est personne, opinait Delacroix, qui, en sortant d'une représentation de *Brutus* ou de *la Mort de César*, ne soit disposé à poignarder le scélérat qui tenterait d'asservir son pays; — le 20 ventôse (10 mars 1794), arrêté du Comité de Salut public qui prescrit la réouverture du théâtre ci-devant Français fermé depuis plus de six mois, la mise en réquisition des artistes des autres scènes pour y donner tour à tour, trois fois par décade, des spectacles gratuits, *de par et pour le peuple :* nul n'y sera admis s'il n'a une marque particulière accordée aux seuls patriotes; et, ces spectacles civiques, on les inaugurera dans chaque commune dotée de théâtres, le ministre de l'intérieur disposant pour cela d'un crédit de cent mille livres; — arrêté de messidor nommant, pour les salles de l'Opéra et de l'ancien Théâtre-Français, un agent national chargé de surveiller recettes, paiement, administration, service, conduite publique, morale et politique des artistes. Et les citoyens des tripots lyriques et comiques n'auront qu'à bien se tenir; car je lis dans un carnet de Payen : « Où donc a dîné Chéron le 18? Il joue abominablement. Pourquoi Vestris, Gardel, Adrien, Lays, premiers acteurs pour la sans-culottide, se trouvent-ils malades en même temps? »

Avoir perdu les bienfaits de la cour, végéter piteusement, embourser les sarcasmes et les injures des tape-durs, se soumettre à leurs caprices, voir les perruques, les rubans, les canons et la poudre proscrits comme liberticides, quelle disgrâce pour un petit-maître comme Fleury, pour cette patricienne de Contat! Contempler les costumes de cette canaille : larges pantalons, vestes courtes et en haillons, l'affreux casque de fourrure de renard aussi usé que le dessus d'une vieille malle, le tout complété par un gros bâton noueux appelé *constitution*, des sabots ou des pieds nus, et les femelles plus féroces encore, ces tricoteuses, ces furies de la guillotine, fi l'horreur! Et ce public, il fallut le supporter pendant des mois, sans attendre grand réconfort des modérés. Lorsque ceux-ci faisaient mine de lever la tête, la Commune et la Convention s'empressaient d'y mettre bon ordre : on le vit

bien lorsque Laya osa donner l'*Ami des lois* (2 janvier 93).

C'était une pièce toute politique, assez plate au fond, puisqu'elle ne put se maintenir lorsque les circonstances qui l'avaient inspirée disparurent, mais honnête, satirisant avec courage les faux monnayeurs de patriotisme, les profiteurs de révolutions, les crimes de la licence et de l'anarchie, et, parce qu'elle plaidait pour la liberté contre les sectaires, traduisant l'opinion du plus grand nombre : l'œuvre d'un républicain centre gauche, comme on dirait aujourd'hui. Chacun reconnut Marat dans Duricrane, Robespierre dans Nomophage, la pièce faisait chaque soir le maximum de recettes, Laya devenait le représentant de la conscience nationale, et les spectateurs soulignaient de bravos enthousiastes des tirades comme celle-ci :

Ce sont tous ces jongleurs, patriotes de places,
D'un faste de civisme entourant leurs grimaces,
Prêcheurs d'égalité, prêtres d'ambition ;
Ces faux adorateurs, dont la dévotion
N'est qu'un dehors plâtré, n'est qu'une hypocrisie.
Ces bons et francs croyans, dont l'âme apostasie,
Qui, pour faire haïr le plus beau don des cieux,
Nous font la liberté sanguinaire comme eux.
Mais non, la liberté, chez eux méconnaissable,
A fondé dans nos cœurs son trône impérissable.
Que tous ces charlatans, populaires larrons,
Et de patriotisme insolens fanfarons,
Purgent de leur aspect cette terre affranchie !
Guerre, guerre éternelle aux faiseurs d'anarchie !
Royalistes tyrans, tyrans républicains,
Tombez devant les lois, voilà vos souverains !
Honteux d'avoir été, plus honteux encor d'être,
Brigands, l'ombre a passé, songez à disparaître !

Tandis que Chaumette et Santerre dénoncent la pièce à la Commune et aux Jacobins, Laya cherche à détourner l'orage en l'offrant à la Convention, qui, après un débat assez vif, la renvoie au comité d'instruction publique. Sur ces entrefaites, le Conseil général de la Commune suspend les représentations, une foule énorme accourt au théâtre de la Nation, et, lorsque Fleury donne connaissance de l'arrêté, répond avec ensemble : « C'est une tyrannie! *L'Ami des lois!* » Quelques jacobins qui veulent protester sont couverts de huées, houspillés, chassés, Santerre accueilli aux cris de : « A bas le général Mousseux! » Quelqu'un ayant annoncé que la salle est entourée, qu'on va en faire le siège : « Nous sommes sur les nôtres! riposte un loustic. — Mais on amène du canon, déjà deux pièces sont braquées. — Nous n'en voulons qu'une, répètent d'autres voix. La pièce ou la mort! » Chambon, maire de Paris,

se présente, exhorte les citoyens au calme, propose d'aller prendre les ordres du Conseil général de la Commune. « Non, non, c'est une caverne, pas là, allez à la Convention ! » Pressé de toutes parts, Chambon se décide à écrire une lettre pour celle-ci, et Laya, escorté du peuple, se rend à la Convention, dénonce la Commune, rapporte, grâce aux girondins, un décret motivé sur ce qu'aucune loi n'autorise les corps municipaux à violer la liberté des théâtres.

Cet échec ne décourage nullement la Commune, qui riposte en déclarant que les théâtres seront fermés le 14 janvier. Consultée de nouveau, la Convention s'en rapporte au conseil exécutif (le ministère) qui permet aux théâtres de jouer, mais enjoint d'éviter la représentation « de pièces, qui jusqu'à ce jour ont occasionné quelques troubles et qui pourraient les renouveler dans le moment présent ». (On était au plus fort du procès de Louis XVI.) Le 16 janvier, Pétion attaque l'arrêté ministériel qui, remarque-t-il, va contre le décret de la Convention. Guadet défend *l'Ami des lois*, Dubois-Crancé déclare que les principes en sont bons, mais que le but de l'auteur est perfide. Quant à Danton, qui n'aime guère les Girondins, et peut-être moins encore Robespierre, « un bougre incapable de faire cuire un œuf, » il tente une diversion, s'écrie de sa voix tonnante : « Il s'agit de la liberté ! Il s'agit de la liberté que vous devez donner aux nations ; il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête d'un tyran, et non de misérables comédiens ! » Enfin Pétion l'emporte, et malgré quelques nouveaux incidens, l'*Ami des lois* est joué jusqu'au 4 février ; mais alors Dazincourt, au nom de ses camarades, supplia le parterre « de ne pas exiger qu'on représentât plus longtemps un ouvrage dont les suites pourraient leur devenir funestes (1). »

En effet, le club des Jacobins et la Commune d'avance avaient marqué leur proie, n'attendaient plus qu'un prétexte pour se venger ; six mois après, *Paméla* le leur fournit ; et cette fois la Comédie ne pouvait plus compter sur les girondins, la Montagne dominait la Convention. Si la pièce de François de Neufchâteau n'avait point le caractère d'une satire, les événemens, le public, les acteurs le lui donnèrent ; ceux-ci cependant jouaient sagement, sans effacer l'auteur pour se mettre à sa place, sans chercher d'applau-

(1) Henri Welschinger, Étienne et Martainville, Arnault, Fleury, ouvrages déjà cités. — E. Jauffret, *Le théâtre révolutionnaire, 1788-1799*. — Detcheverry, *Histoire du théâtre de Bordeaux*. — Six mois après, Laya, mis hors la loi, dut se cacher et fut sauvé par le 9 Thermidor. Danton, qui l'avait connu, se présenta chez sa femme et lui dit : « Citoyenne, si ton mari n'a pas d'asile, qu'il en accepte un chez moi, on ne viendra pas l'y chercher. » Le trait fait honneur à cet homme capable d'exécuter tour à tour des choses grandes et atroces.

dissemens à côté. Mais les jacobins ayant crié haro contre cette comédie qui, d'après eux, tendait à faire regretter les privilèges de la noblesse, un ordre du Comité de Salut public suspendit les représentations (29 août). On conseilla à l'auteur de supprimer certains passages, il obéit, fit Paméla roturière (elle était d'abord noble), et le Comité ayant accordé sa signature, la pièce fut annoncée pour le 2 septembre; la Comédie avait reçu l'ordre de faire mettre au bas de son affiche : « Conformément aux ordres de la municipalité, le public est prévenu que l'on entre sans armes, bâtons, épées, et sans aucune espèces d'armes offensives. » Et ceci sonnait comme un billet de faire part aux tapageurs qui traduisirent : Il y aura, il faut qu'il y ait du scandale. Cependant ils disparaissaient au milieu d'une brillante assemblée. Mlle Lange, plus que jamais *appétissante à aimer*, jouait Paméla avec infiniment de grâce, Fleury dans le rôle de milord Bonfils faisait merveille; mais au quatrième acte, lorsque arriva la scène de Molé Andrews, et cet éloge de la tolérance religieuse :

L'erreur avait fondé la puissance du prêtre;
Mais sur l'homme crédule un empire usurpé
Doit cesser aussitôt que l'homme est détrompé...
Chacun prie à son gré, les amis, les parens
Suivent sans disputer des cultes différens
Eh ! qu'importe qu'on soit protestant ou papiste ?
Ce n'est pas dans les mots que la vertu consiste.
Pour la morale au fond votre culte est le mien.
Cette morale est tout et le dogme n'est rien.
Ah ! les persécuteurs sont les seuls condamnables,
Et les plus tolérans sont les plus raisonnables.
Tous les honnêtes gens sont d'accord là-dessus...

Un spectateur du balcon se lève, et s'adressant à Fleury : « C'est insupportable, vous répétez des vers qu'on a retranchés et qui sont défendus. — Non, riposte Fleury, je joue mon rôle comme il a été approuvé par le Comité de Salut public, » puis saluant les spectateurs : « Faut-il continuer, messieurs? Faut-il faire cesser le spectacle? — La pièce! la pièce! dehors l'interrupteur! s'écrient mille personnes. — Vous voulez donner raison aux modérés! vocifère celui-ci. La pièce est contre-révolutionnaire! » Le public s'indigne, va lui faire un mauvais parti, il s'éclipse, va droit aux Jacobins, dénonce le théâtre de la Nation, ce repaire d'aristocrates, tandis que la représentation de *Paméla*

(1) Sa coquette coiffure mit à la mode les chapeaux dits à la Paméla. — *Paméla*, comédie en cinq actes et en vers, tirée de la *Pamela nubile* de Goldoni, imitée elle-même du roman de Richardson, de Boissy et La Chaussée. Au sujet de la *Paméla* de La Chaussée qui n'eut qu'une représentation, quelqu'un demanda à la porte du théâtre : « Comment va Paméla? » Un mauvais plaisant répondit : « Elle pâme, hélas! »

se poursuit triomphalement, et qu'entre deux actes Fleury tire cet horoscope à Dazincourt : « C'est aujourd'hui notre 10 août. »

Non pas aujourd'hui, mais le lendemain 3 septembre, Barère demanda à la Convention de confirmer un arrêté du Comité de Salut public ordonnant la fermeture du théâtre, l'arrestation de François de Neufchâteau et des acteurs, soupçonnés d'entretenir des correspondances avec les émigrés, coupables d'incivisme notoire, jouant une pièce *entachée de modérantisme*, où l'on entendait l'éloge du gouvernement anglais que venaient applaudir « la noblesse, les aristocrates, les modérés, les Feuillans ». L'Assemblée s'empressa d'approuver le rapport de l'Anacréon de la guillotine qui fut mis à exécution dans la nuit du 3 au 4 septembre : Sainte-Pélagie pour les citoyennes Petit-Vanhove, Lange, Fleury, La Chassaigne, Mézeray, Devienne, Suin, Joly et Raucourt; les Anglaises pour Louise et Émilie Contat; les Madelonnettes, plus tard Picpus pour Dazincourt, Fleury, Saint-Phal, Bellemont, Vanhove, Saint-Prix, Dunaut, Champville, La Rochelle, etc. Le gros Desessarts, en congé aux eaux de Barèges (1), eut une attaque en apprenant la nouvelle et mourut peu de jours après; Larive arrêté pour avoir reçu Bailly et l'état-major de La Fayette, le jour de la manifestation du Champ-de-Mars, fut relâché, repris et interné à Sainte-Pélagie; seul, Molé resta libre, grâce à son civisme; il entra au théâtre National de la rue de la Loi, dit théâtre des Neuf-millions, construit à l'angle de la rue de Louvois par l'architecte Louis, ouvert quinze jours auparavant par Mlle Montansier, théâtre cosmopolite où se coudoyaient les genres les plus opposés : tragédie, comédie, opéra, danse, grande pantomime, sans oublier les chevaux de Franconi qui font merveille dans *la Constitution à Constantinople*.

Ce qui se passait dans les prisons de la Terreur, je l'ai dit ici même d'une manière générale (1), et quelques traits sur les comédiens compléteront ce tableau. Fleury, ou plutôt Laffite, son teinturier littéraire, raconte fort plaisamment comment lui, grand seigneur de la tête aux pieds, dut apprendre à se servir, et crut avoir accompli un acte d'héroïsme en mouchant une chandelle avec ses doigts; les facéties de Champville, *le fils de prison* de M. de Boulainvilliers, qui s'arrangeait toujours pour être de corvée avec lui, mettant un art infini à escamoter son travail et éviter un remerciement; le sang-froid de ce même Champville apprenant qu'on va les appeler devant le tribunal révolutionnaire, et sa réponse à M. Angrand d'Alleray, ancien lieutenant criminel :

(1) Voyez la *Revue* du 1er février 1890.

« Je suis courageux, moi, par contagion. » Et savez-vous pourquoi aucun d'eux ne comparut devant Fouquier-Tinville? Rien de plus simple, c'est que celui-ci craignait la petite vérole qui sévissait aux Madelonnettes; explication comique qui rappelle les commentaires des émigrés sur la Révolution et se rattache à cet ordre fantaisiste où les petites causes jouent l'office des grandes; car le mot de Pascal sur le nez de Cléopâtre et la maladie de Cromwell a engendré toute une postérité, qui fait la caricature de l'histoire et de la philosophie. D'ailleurs, pour combattre l'impureté de l'atmosphère et conjurer la maladie, le docteur Dupontet avait imaginé plusieurs stratagèmes : ouverture des portes et fenêtres à une heure prescrite, vinaigre versé à flots sur des pelles rougies, promenade militaire hygiénique avec marches, contremarches, évolutions sous les ordres du général Lanoue et de Saint-Prix (1). Et les originaux de toute sorte surgissent pendant ce séjour de dix mois : cet excellent M. de Crosne, successeur de Lenoir, assez semblable dans l'infatuation de sa dignité à cet ancien officier général qui, ayant reçu le cordon, ne le quitta plus, couchait avec, et même dans le bain le gardait en sautoir à l'aide d'une enveloppe de toile cirée, mais si calme dans l'infortune, et partant pour le tribunal révolutionnaire du même air qu'il avait en se rendant chez le roi; — l'abbé de *** qui, des trois moyens de parvenir à l'épiscopat, les femmes, les jésuites, la vertu, avait préféré le premier comme plus court, et savait donner à ses galantes aventures un ragoût canonique. Puis vient le chapitre des démarches pour adoucir le sort des prisonniers ou les délivrer : la petite Fleury qui arbore ses plus jolies toilettes quand elle vient voir son père, et apporte au fils du concierge des bonbons exquis, pierrots de carton coiffés du bonnet rouge, car le cercle dantesque se resserre, la Commune ordonnera bientôt une séquestration complète, et les permis de visites deviennent difficiles à obtenir; lady Mantz et la comtesse de ***, anciennes amies de Fleury, M. Trouvé, « un de ces hommes qui auraient réconcilié Alceste avec l'humanité », s'ingéniant en sa faveur. Sa sœur, Mme Sainville, va trouver Collot d'Herbois (2), à qui elle avait rendu jadis un service majeur, il lui répond cruellement : « Les temps sont bien changés, maintenant tu viens me

(1) N'est-il pas admirable, ce dialogue entre M. de Malesherbes et Champville, lorsque, le premier s'étant félicité d'avoir fait sa connaissance, et celui-ci exprimant le regret qu'elle n'eût pas lieu ailleurs, l'ancien ministre reprit du ton le plus *simplement simple* : « Félicitons-nous tous deux sans arrière-pensée, car peut-être dans le monde la différence de nos occupations ne nous eût pas permis de nous rejoindre. »

(2) M. Victor Fournel a entrepris une série sur les comédiens révolutionnaires et il a déjà publié deux monographies très complètes sur Collot d'Herbois et Fabre d'Églantine.

supplier, mais n'espère rien; ton frère est un aristocrate, il la dansera comme les autres! » Lady Mantz propose à Fleury de le sauver, mais il refuse de déserter. Peut-être! S'il refuse le salut que lui offre une femme, il l'accepte d'autre part et quitte sa prison avant le 9 thermidor : M. Armand Lods a récemment découvert son ordre d'élargissement; il est du 9 prairial an II (28 mai 1794). Et l'on n'avait pas besoin de cette preuve nouvelle pour affirmer que ses très amusans mémoires sont en plus d'une partie romancés (1).

Cependant le danger se rapprochait : la commission avait divisé les prisonniers en trois classes, marqué à l'encre rouge une lettre sur chaque dossier : *G* la mort, *D* la déportation, *R* l'acquittement. Six dossiers portaient le *G* fatidique, ceux de Dazincourt, Fleury, Louise Contat, Émilie Contat, Raucourt, Lange. Un post-scriptum laconique de Collot d'Herbois à l'accusateur public devait accélérer la mise en jugement : « Le Comité t'envoie, citoyen, les pièces concernant les ci-devant comédiens français. Tu sais, ainsi que tous les patriotes, combien ces gens-là sont *contre-révolutionnaires;* tu les mettras en jugement le 13 messidor. A l'égard des autres, il y en a quelques-uns parmi eux qui ne méritent que la déportation ; au surplus nous verrons ce qu'il en faudra faire après que ceux-ci auront été jugés. »

C'est alors qu'intervint Charles-Hippolyte Delpeuch de Labussière (2); ce fantaisiste, cet inclassé dont la vie forme un roman tantôt gai, tantôt pathétique, qui mystifie la Révolution, le Comité de Salut public, rit de tout alors que personne n'avait envie de rire, emploie des moyens de comédie pour arracher à la mort tant de prisonniers et rencontre une petite reconnaissance pour de si grands services, cet homme étonne à une époque où l'extraordinaire même faisait le fond de notre histoire. Fils d'un pauvre chevalier de Saint-Louis, d'abord cadet du régiment de Savoie-Carignan, puis comédien au théâtre Mareux, petit spectacle bourgeois où s'assemble la meilleure compagnie, où il joue avec succès les niais et les bas-comiques, disant : « C'en est! » avec un accent inimitable, il demeure toujours en dehors des cadres et des conventions, romanesque avec humour, n'obéissant qu'à lui-même,

(1) M. Laffitte a travaillé sur les notes et documens de Fleury, préparés par Alphonse de Beauchamp.

(2) Né en 1668, mort en 1808. — *Charles ou Mémoires historiques de Labussière*, rédigés par Liénart, jurisconsulte, 4 vol., 1804. — *Mémoires de Fleury*. — Arthur Pougin, *Le Temps*, 15, 17 janvier 1891. — Le *Figaro* du 13 au 20 avril 1890 : *lettres* de MM. Truffier et Sardou. — *Revue d'art dramatique*, 1791 : articles de MM. Armand Lods, Wallon et Henri Welschinger sur Labussière. — *Journal des Débats* du 5 messidor an X. — Étienne et Martainville. — *Journal de Paris* du 14 avril 1803.

aimé de tous, porté par son génie propre aux farces, aux plaisanteries sur les personnes et les choses : une façon de jouer la comédie en dehors du théâtre ou de la faire sans l'écrire. Seulement il y met la marque de son caractère, amoureux d'imprévu et d'impossible, charmé de se colleter avec la destinée, de risquer sa vie pour un bon mot, Scapin doublé de don Quichotte, gai, pétulant comme un oiseau au printemps ; et les écarts de l'esprit ne sont jamais chez lui les fautes du cœur. Dès l'enfance il se révèle incorrigible, espiègle, insensible à la crainte, aux coups que l'on distribue si libéralement alors, faisant endèver parens, domestiques, curé, professeurs ; il continue de plus belle au régiment, humilie certain major qui l'a pris à tic, et se rend célèbre par l'aventure d'un âne mis en faction. La Révolution donne un nouvel essor à sa gaieté, renouvelle un talent qui, sans cela, eût fini par verser dans la monotonie, lui souffle toute son originalité ; associé à quelques bons drilles de son espèce, il s'improvise motionnaire, alarmiste, court de district en district, colporte au Palais-Royal les nouvelles les plus effrayantes, contrefait l'éloquence des orateurs de club, caricature les inventeurs de complots ridicules, fait de la satire politique en action ; et sa bonne étoile, ses amis, son sang-froid, son agilité, le sauvent à point nommé des périls où l'entraîne sa folle audace ; d'ailleurs il était aimé au théâtre Mareux, bien que le public eût changé à mesure qu'on avançait dans la Révolution ; ce Jocrisse enchantait ses auditeurs, un menuisier répondit pour lui à la Section des Droits de l'homme, déclara qu'il n'était ni *istocrate*, ni fier, surtout quand il jouait Ricco avec son habit-uniforme et ses épaulettes de *coronel*.

Cependant Labussière avait gaspillé son pécule et perdu les pensions qu'il tenait des bontés de Mme de Lamballe : ne sachant où donner de la tête, un de ses amis lui proposa et, bien malgré lui, il accepta une place auprès du Comité de Salut public. D'abord commis expéditionnaire au bureau des détenus (division de la Correspondance), il passe comme secrétaire enregistreur au *bureau des pièces accusatives*, où on lui confie les registres des détenus, où l'horreur de cette besogne l'étreignit d'abord au point qu'il voulait donner sa démission. On lui fit comprendre qu'il compromettrait ses protecteurs, que dans sa division figuraient des hommes modérés, humains, que peut-être pourrait-il donner à des prisonniers le temps de faire agir en retardant la remise des pièces à la commission populaire. Quel trait de lumière ! tourner ses dons de saillie en intrépidité spirituelle, en abnégation, en diplomatie, entamer contre Collot d'Herbois un duel de ruse ! Labussière tentera l'aventure, et dans l'espace de trois mois et demi,

il arrachera au tribunal révolutionnaire beaucoup de détenus. Par un hasard providentiel, son service l'a placé à l'endroit décisif, à l'entrepôt général des pièces qu'il a mission d'analyser, où les autorités font passer les *états raisonnés* des suspects et les *notes individuelles*, où prisonniers, défenseurs adressent les pièces justificatives. Chargé du *registre mortuaire*, il agit d'abord avec prudence, étudie la marche de la commission, s'aperçoit qu'elle procède avec peu d'ordre : il soustrait quelques pièces importantes, et, voyant qu'on ne remarque rien, il opère sur une grande échelle : sauver surtout les pères et les mères de famille, ceux qui n'ont contre eux que leurs noms ou leurs fortunes, voilà son plan. Mais comment faire disparaître les dossiers? Les brûler! La flamme, les cendres éveilleront le soupçon. Les emporter! Et les sentinelles? Les noyer alors? Oui, mais combien difficile l'opération! Cependant il trouvera le moyen (1). Les pièces de ses protégés, il les met à part dans son tiroir fermé à clef, et, tous les trois ou quatre jours, il se rend vers une heure du matin au Comité de Salut public, passe, grâce à sa carte d'employé, entre sans lumière, sans bruit, retire du tiroir les pièces, les fait baigner et réduire en pâte dans un seau d'eau servant à rafraîchir le vin des déjeuners, — puis il en forme plusieurs pelotes qu'il cache dans ses poches, va aux bains Vigier, les trempe de nouveau dans sa baignoire, et, une fois partagées en boulettes, les lance au fleuve par la fenêtre de sa cabine. Les noyades de Carrier avaient pour contrepoids les noyades de Labussière.

Le tour des ci-devant comédiens arriva : le Comité de Salut public avait arrêté leur perte à brève échéance ; dans la nuit du 9 au 10 messidor (29 juin), Labussière escamote leurs dossiers, mais peu s'en faut qu'il ne soit découvert par plusieurs membres du Comité qui ont choisi son bureau pour tenir un conciliabule; tapi dans un coffre à bois, sur le point d'être asphyxié, il saisit quelques lambeaux d'une conversation significative sur la nécessité d'accélérer plus ou moins la vengeance nationale. Enfin les voilà partis, il peut s'évader et parvient aux bains Vigier, non sans avoir fait d'autres rencontres qui renouvellent ses angoisses.

Après le 9 thermidor, Labussière devient secrétaire intime de

(1) M. Wallon, très incrédule, comme MM. Aulard et Armand Lods, observe que, si Labussière a sauvé 1153 personnes, la plupart inconnues, cela aurait pu être aux dépens de nombre égal de personnes non moins inconnues; le tribunal ne chômait nullement; il lui fallait sa pâture quotidienne. Quant à M. Henri Welschinger, il croit apocryphes les lettres de Collot d'Herbois, de Fouquier-Tinville, mais pense que les journaux et écrivains de l'époque n'ont fait que reproduire une aventure attestée par beaucoup de contemporains, exagérée, amplifiée sans doute, exacte au fond.

Legendre, membre du Comité général, de Legendre converti à la pitié, au remords; véritable monomane du dévouement, il court les maisons d'arrêt, signale les infortunes imméritées, obtient de son patron que les portes des prisons s'ouvrent pour des milliers de malheureux. Il reparaît au théâtre Mareux où on l'acclame, est arrêté après le 13 vendémiaire, figure un instant dans la troupe de l'Odéon, puis en 1802 on expose son portrait au Salon du Louvre, et le 15 avril 1803, les comédiens français donnent au théâtre de la Porte-Saint-Martin, à son bénéfice, une représentation qui produit la somme de 14000 francs. On jouait *Hamlet* et les *Deux Pages*. Mme Bonaparte, une des *sauvées* de Labussière, envoya 100 pistoles pour sa loge. Ducis renonça à ses droits d'auteur et refusa même un billet d'entrée gratuite, Cottreau et Thierry (1), fermiers de la taxe des indigens, abandonnèrent leur dixième et écrivirent : « Nous voyons avec plaisir que MM. les acteurs acquittent la dette de reconnaissance que la plupart d'entre eux vous doivent pour les avoir compris dans le grand nombre de personnes que vous avez soustraites à la hache révolutionnaire. » Puis l'oubli, la malveillance, peut-être aussi cette excentricité indomptable qui empêche de tels hommes de se plier au joug, car autant ils se montrent sublimes dans la tempête, autant ils s'accommodent mal d'ordre, de discipline, de hiérarchie, et découragent parfois la reconnaissance. Incapable d'économie, Labussière eut bientôt dissipé ses 14000 francs, et, malgré quelques secours secrets que lui fit passer l'impératrice Joséphine, il tomba dans la misère, finit par mourir fou, dans une maison de santé.

Onze cent cinquante trois personnes arrachées au tribunal révolutionnaire avant le 9 thermidor, plus de 9000 mises en liberté après la chute de Robespierre, telle serait l'œuvre de cet homme singulier. Pour l'honneur de l'humanité, et aussi par respect pour la vérité, il faut admettre que ces chiffres sont infiniment exagérés. Au bureau des détenus, Labussière opère sous

(1) Dans sa lettre de remerciement, Labussière proclama la complicité tacite des employés de sa division : « Ils fermaient officieusement les yeux sur mes larcins, et s'associaient par leur silence à la gloire et au danger de mes entreprises... Mon extérieur négligé et mon ton de franchise et de plaisanterie me donnaient à leurs yeux (des Jacobins) un air de simplicité qui me rendait sans importance. Je parvins à sauver successivement... 1153 prisonniers, la plupart très connus; j'en remis la liste après le 9 thermidor à Legendre, qui me prit pour son secrétaire... J'ai eu la satisfaction de voir à l'assemblée du théâtre de la Porte-Saint-Martin une partie de ceux à qui j'ai eu le bonheur d'être utile. » Onze cent cinquante-trois personnes, c'est trop sans doute, beaucoup trop; ce qui est certain, c'est que M. Fabien Pillet, chef de service de Labussière, affirme la soustraction des dossiers, c'est que M. Victorien Sardou a souvent causé avec son fils, et ce dernier avait cent fois entendu son père évaluer à deux cent cinquante environ le chiffre des détenus sauvés de cette manière si romanesque.

les yeux bienveillans de ses collègues, et plus tard Legendre signe sans les lire les listes qu'il lui présente, il est le tout-puissant collaborateur, et avec lui un courant irrésistible de clémence, le cri de la justice si longtemps mise en sommeil. De ces 9 000 personnes, la plupart eussent été délivrées tôt ou tard, et, parmi elles, bien peu sans doute avaient entendu parler de celui qui les servait à leur insu. En tout cas, il semble bien que Labussière fasse partie de cette bande héroïque, conspirateurs armés pour la défense des libertés de leur pays, chevaliers errans, missionnaires du droit, apôtres de l'honneur, race de poètes et d'hommes d'action, qui va du héros de Cervantes à d'Artagnan, d'Éviradnus à La Fayette, et représente plus spécialement dans l'histoire l'imagination, le désintéressement. Juger la fin du XVIIIe siècle avec les sentimens de bons bourgeois habitués aux douceurs d'une vie tranquille, oublier que ces années étonnantes virent éclore les romans les plus fabuleux parmi les vainqueurs comme parmi les vaincus, qu'une foule d'hommes reculèrent les limites des vertus humaines, c'est proprement méconnaître, et la loi de l'histoire, et des vérités lumineuses à force d'évidence.

> Contre le genre humain et devant la nature,
> De l'équité suprême ils tentaient l'aventure.

Et c'est pourquoi, réduite à de justes proportions, l'aventure du comédien du théâtre Mareux, de l'employé subalterne du Comité de Salut public, du secrétaire de Legendre, ne devrait sembler impossible qu'à ceux qui n'ont point devant la pensée le roman éternel, le roman vrai de l'humanité.

VICTOR DU BLED.

LE CHANGE

I

Le change, dans son acception la plus vaste, est une opération par laquelle un débiteur se procure le moyen de payer son créancier en un lieu autre que celui où il réside, c'est-à-dire transforme la monnaie d'un certain lieu en monnaie d'un autre lieu. Il peut donc y avoir change à l'intérieur d'un même pays, lorsque, par exemple, un négociant de Paris a une somme à payer, soit, en termes techniques, une remise à faire à un marchand de Marseille, ou inversement. Selon que la masse des créances de Paris sur Marseille dépassera celle des créances de Marseille sur Paris ou lui sera inférieure, le change sur Marseille sera offert ou demandé à Paris. Cette question du change *intérieur* n'a plus d'importance dans des pays aussi avancés en matière économique que la France et l'Angleterre, où les moyens de transport de la monnaie ou de virement sont perfectionnés au point de ne plus occasionner de frais appréciables. Ailleurs, au contraire, elle joue un rôle : en Espagne, les cotes nous indiquent tous les jours que le change entre Madrid et les autres villes du royaume est à 1/8, 1/4, 1/2 pour 100, ou même davantage de perte ou de bénéfice. Il est nécessaire de placer cette considération au début de notre étude, parce qu'elle explique l'origine des mouvemens du change, qui ne résultent pas seulement des différences de monnaies, mais des transports de créances ou de dettes d'un point à un autre. Toutefois, ce change intérieur n'entre pour rien dans les perturbations économiques contemporaines dont l'étude nous occupe aujour-

d'hui. Nous le laisserons de côté pour ne considérer que le change international.

Ce dernier est l'opération qui transforme la monnaie d'un pays en celle d'un autre pays. C'est l'acte par lequel un Français achète de la monnaie anglaise : comme il n'a à sa disposition, pour opérer cet achat, que des monnaies françaises ou des valeurs contre lesquelles, en France, il ne peut recevoir que des monnaies françaises, c'est toujours en dernière analyse celles-ci qu'il déboursera pour obtenir la monnaie étrangère. Le change est donc le prix d'une monnaie exprimée dans une autre monnaie: il prend sa source dans les obligations internationales réciproques, que les Anglais désignent du mot *indebtedness*, c'est-à-dire « endettement. » Ces obligations, en dehors des conventions politiques, telles que paiemens d'indemnités de guerre ou autres par un gouvernement à un gouvernement, naissent en temps ordinaire des échanges commerciaux. Il faut ici entendre ces échanges dans le sens le plus vaste et ne pas se borner à considérer les envois et réceptions de marchandises qui se pèsent et se mesurent et que les douanes enregistrent; il convient d'y comprendre les échanges de titres mobiliers, rentes, obligations, actions, qui ont acquis de nos jours une si grande importance, et aussi les mouvemens de capitaux transportés d'un pays à l'autre, soit par les voyageurs, soit en vertu des ouvertures de crédit consenties par les banquiers aux industriels et aux commerçans.

La nécessité d'envoyer de la monnaie, — nous prenons ici ce mot dans son acception la plus large, monnaie de papier aussi bien que de métal — d'un pays dans un autre, résulte du fait que le second est devenu créancier du premier. Mais ce n'est pas la seule façon dont ces créances s'éteignent. Loin de là, la monnaie n'intervient ici qu'à titre exceptionnel, et ne fournit en général que l'appoint de ces règlemens. Les créances trouvent une contrepartie fréquente dans des créances inverses : lorsque les Français sont créanciers des Anglais pour le beurre et les œufs que la Normandie expédie en Grande-Bretagne, les Anglais nous ont vendu du charbon. Si les banquiers de Londres ont des remises à recevoir de ceux de nos capitalistes qui achètent des consolidés anglais, les lords aiment à venir passer l'hiver à Cannes ou à Biarritz et y dépensent quelque argent. Du reste les consolidés constitueront leur propriétaire français créancier à son tour de l'Angleterre chaque fois qu'il y aura un coupon à détacher.

De même que la question du change ne se poserait pas entre deux pays qui n'auraient aucun rapport économique, de même encore elle n'existerait pas entre eux si le montant des créances de

l'un contre l'autre était mathématiquement égal à celui des créances du second contre le premier et que leurs monnaies fussent identiques. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cet état idéal ne se produit jamais. Alors même que cette équivalence parfaite serait réalisée au bout d'une année, par exemple entre la France et la Belgique, pays qui ont actuellement le même régime monétaire, il y aurait des semaines et des mois durant lesquels l'équilibre serait rompu dans un sens ou dans l'autre ; et cet instant suffirait pour faire varier le change. Toutefois ces inégalités de l'offre et de la demande sont en partie corrigées par les banquiers qui, prévoyant aujourd'hui des exportations dans trois mois, se feront ouvrir à l'étranger par leurs correspondans des crédits, au moyen desquels ils fourniront à leurs compatriotes importateurs le change dont ils ont immédiatement besoin. Trois mois plus tard, leurs compatriotes exportateurs viendront offrir aux mêmes banquiers du change, c'est-à-dire des créances sur le pays où les crédits avaient été ouverts. Les banquiers seront ainsi en mesure de rembourser les crédits. L'effet de l'opération aura été de diminuer l'amplitude des oscillations, en fournissant en temps utile un aliment à la demande et en mettant du même coup le marché en mesure d'absorber plus tard les offres.

Plus un pays sera endetté vis-à-vis d'un autre, et plus le change de ce dernier montera. Plus nous aurons acheté de marchandises aux Anglais, et plus nous aurons besoin de livres sterling pour les payer. Plus, au contraire, nous leur aurons vendu de nos produits et plus nous aurons de livres sterling à réaliser. Dans le premier cas, le prix de la livre sterling aura une tendance à s'élever, dans le second, à baisser sur le marché de Paris. Mais avant d'en arriver à un transport effectif de pièces de vingt francs en Angleterre, ou de souverains en France, on épuisera d'abord tous les moyens de compensation. Grâce au marché des changes qui existe sur les grandes places commerçantes du monde, les créanciers et les débiteurs de l'étranger sont mis en présence : les premiers vendent aux seconds, sous forme de chèques, de virements, de lettres de change, les sommes qu'ils ont à recouvrer et que ces derniers ont à payer.

Voilà une première série de causes qui agissent sur le mouvement des changes, qui font monter ou baisser le prix du franc à Londres ou de la livre sterling à Paris. Nous les appellerons *physiques*, elles sont en effet analogues à celles qui, dans la nature, mettent les corps en mouvement, les attirent ou les repoussent ; elles sont comparables à la force centrifuge, à la force centripète, à la loi de gravitation. Il en est d'autres qui ne tiennent pas aux

rapports commerciaux des différentes places du monde entre elles, mais à la constitution intime, à l'essence des instrumens au moyen desquels ces rapports s'établissent, c'est-à-dire de la monnaie des différentes nations. On nous permettra de les désigner du nom de *chimiques :* elles résultent de la nature même des élémens dont ces instrumens monétaires sont formés : l'abus de la monnaie de papier, la dépréciation de l'argent par rapport à l'or ont aujourd'hui pris des proportions telles, que ces causes de perturbation des changes sont incomparablement plus importantes que les autres. Ce sont elles que nous allons essayer d'analyser tout d'abord, après quoi nous montrerons les mouvemens qu'elles engendrent et la façon dont elles se combinent avec les premières pour amener les perturbations économiques dont nous sommes aujourd'hui témoins dans une partie du monde.

II

La monnaie, chez les peuples civilisés, consiste d'abord en ce qu'on est convenu d'appeler les métaux précieux, c'est-à-dire l'or et l'argent ; l'électrum des anciens Grecs n'existe plus ; les Russes ont renoncé à leurs pièces de platine ; le cuivre, le bronze et le nickel ne servent plus que d'appoint dans les paiemens et peuvent donc être négligés provisoirement, d'autant plus que le caractère en est différent dès l'instant où ils n'ont pas force libératoire. L'argent est descendu au même rang dans quelques pays.

Si, chez l'universalité des nations, la monnaie n'avait pas revêtu d'autre forme que celle de disques métalliques contenant l'or et l'argent en proportions déterminées, connues à l'avance, la question du change serait aisée à comprendre ; une fois les compensations épuisées, les paiemens à faire d'un pays à l'autre se réduiraient à l'envoi d'une certaine quantité d'or ou d'argent, c'est-à-dire d'un certain nombre de pièces dont la somme équivaudrait à la quantité de métal promis et dû en représentation des marchandises achetées par le pays débiteur au pays créancier. Mais les choses sont loin de se présenter avec cette simplicité, et nous sommes obligés de prendre immédiatement en considération une autre forme de monnaie, connue généralement sous le nom de billet de banque. Ce nom n'est pas toujours adéquat à l'objet désigné, puisqu'il s'applique parfois à des billets émis directement par un gouvernement, auquel cas le nom de billet d'État serait mieux à sa place. Ici encore la question était simple au début : elle n'est devenue complexe que par les développemens multiples de la vie économique. Le billet de banque ne fut

d'abord autre chose qu'un signe représentatif de monnaie métallique, contre laquelle il devait toujours être échangeable. Si donc dans chaque pays on pouvait considérer, comme cela est le cas en Angleterre et en France, un billet de banque comme une sorte de certificat de dépôt, dans les caisses de la banque d'émission, d'une certaine quantité de métal précieux, ou tout au moins comme le signe du droit conféré au porteur de réclamer cette quantité de métal en échange du billet, il est évident que nous n'aurions pas besoin de nous y arrêter longuement. Lorsqu'un Américain, à Chicago ou à San Francisco, reçoit un billet de la banque de France de cent francs, il sait que ce billet est l'équivalent de cinq pièces de 20 francs en or ou de vingt pièces de 5 francs en argent, et qu'il lui suffit, si tel est son plaisir, d'expédier ce billet à son correspondant français pour recevoir en échange l'une ou l'autre des quantités de métal précieux que nous venons d'indiquer. Si un marchand de thé de Shang-Haï reçoit un billet de 5 livres sterling de la Banque d'Angleterre, il sait que ce billet est échangeable à Londres contre cinq pièces de 1 livre sterling en or.

Mais la situation est tout autre dans les pays à cours forcé, c'est-à-dire là où le billet de banque n'est pas échangeable à vue contre des espèces. Comment peut-on arriver à cette situation, bizarre en apparence, d'un signe de monnaie qui, au fond, ne tire de valeur ou ne devrait tirer de valeur que de la possibilité donnée à son porteur de l'échanger à toute heure contre des espèces, et qui, malgré la suppression de cette faculté, continue à servir d'instrument d'échange pour les transactions?

Lorsque, pour la première fois, l'idée du billet de banque a paru dans le monde, elle ne pouvait pas être différente de ce que nous avons indiqué plus haut : à l'origine, ces signes représentatifs ne furent pas autre chose que des reçus de numéraire déposé en lieux sûrs; ils circulaient et avaient force de monnaie, grâce à la signature des dépositaires attestant la présence dans leurs caisses de monnaies effectives ou, ce qui revenait au même, de métaux précieux devant toujours être tenus à la disposition des porteurs de billets. Law lui-même, en instituant son système, l'avait formellement déclaré ; mais peu à peu la force des choses amena des altérations du contrat tacite intervenu entre les banques ou l'État, qui avaient promis le paiement en espèces, et les porteurs des billets, qui les avaient acceptés sur la foi de cet engagement. Sous le coup de nécessités politiques ou économiques, et en particulier sous la pression des dépenses militaires, un grand nombre de pays, — on pourrait presque dire tous, — à un moment donné de leur histoire, ont établi le cours forcé :

n'ayant pas à leur disposition des quantités de métal précieux suffisantes pour solder les paiemens qu'ils étaient obligés de faire, ils ont, en vertu de leur pouvoir souverain, donné force libératoire aux billets de banque, c'est-à-dire ont enjoint à leurs nationaux de les recevoir en représentation de leurs créances. Bien entendu, cet acte arbitraire était toujours accompagné de la promesse de ne lui attribuer que des effets passagers et de reprendre, au bout d'une période plus ou moins courte, le paiement en espèces, c'est-à-dire l'échange, au gré du porteur, du papier contre métal. Mais si un certain nombre de pays ont tenu cette promesse, d'autres n'ont pas réussi à relever leur situation économique de façon à remplir leur engagement. C'est pourquoi tant de peuples souffrent aujourd'hui de cette situation irrégulière qui se résume en un mot : « *monnaie de papier.* »

L'exposé qui précède suffit à faire comprendre pourquoi cette monnaie de papier n'a pas une valeur égale à celle du métal qu'elle représentait à l'origine, mais qu'elle cesse de représenter intégralement du jour où elle n'est plus échangeable contre lui à vue. Il n'est donc pas nécessaire d'insister sur les causes de sa dépréciation. Ce qu'il faut au contraire rechercher, ce sont les motifs pour lesquels elle continue à avoir une valeur quelconque ; car on doit se demander pourquoi un chiffon, sur lequel certains caractères et certaines signatures sont imprimés, peut servir à acheter du blé, du fer ou de la viande. Si cette faculté d'échanger le billet contre espèces était considérée comme abolie à tout jamais, la conséquence logique de notre raisonnement se ferait sentir dans toute sa rigueur, le billet de banque tomberait à rien ; c'est ce qui s'est produit sous la première République, quand l'émission folle des assignats en réduisit la valeur au point qu'une paire de bottes se payait 10 000 livres et qu'un louis d'or valait 6 000 francs en papier. Appliquant ici une formule mathématique, nous dirons que la période du remboursement étant reculée à l'infini, la valeur du papier décroît également à l'infini. La faculté que le gouvernement ne saurait refuser à un papier d'État de servir à l'acquittement des impôts ne suffit pas elle-même, dans certains cas, à le préserver d'une dépréciation complète.

Il convient ici de faire entrer en ligne de compte des considérations historiques et philosophiques pour expliquer le fait que le billet de banque peut et doit avoir une certaine valeur, et arriver en même temps à comprendre les inégalités de valeur de ces billets de banque dans les divers pays. Établissons clairement ce que nous entendons par *valeur d'un billet de banque*, dans les échanges internationaux : il ne s'agit pas de sa valeur

nominale, puisque cette valeur nominale n'est complète que là où le billet de banque est échangeable contre des espèces; si un billet de banque français de 100 francs vaut 100 francs, si un billet de banque anglais de 5 livres sterling vaut 5 livres sterling, c'est parce que tous deux sont échangeables contre les quantités indiquées de livres sterling ou de francs d'or. Quelle est au contraire aujourd'hui la valeur d'un billet de banque russe de 100 roubles à Paris? Elle n'est que de 275 francs, alors que 100 roubles métal or valent 400 francs (1). Nous entendons donc par valeur d'un billet de banque la quantité de métal contre laquelle il peut être actuellement échangé. Tout ce qui précède s'applique à la question des échanges *internationaux*, puisque dans l'intérieur des frontières de la Russie un billet de banque de 100 roubles vaudra toujours nominalement 100 roubles, la loi ne reconnaissant qu'une seule unité monétaire. Si l'on veut se rendre compte des variations du *pouvoir d'achat* de ce billet, il convient de rechercher dans quelle mesure le signe représentatif de la monnaie, à l'intérieur des frontières d'un pays, est affecté par le change, c'est-à-dire la proportion dans laquelle le prix des denrées s'élève à mesure que la valeur de la monnaie nationale, comparée aux monnaies étrangères, baisse. C'est un point sur lequel nous reviendrons.

Nous avons déjà indiqué la principale des raisons historiques qui expliquent la valeur attribuée au billet de banque dans les pays à cours forcé, c'est-à-dire le fait que les hommes consentent à se dessaisir de leur marchandise ou à donner leur travail contre lesdits billets : c'est qu'à l'origine tous étaient remboursables en métal et que par conséquent l'humanité ne s'est pas déshabituée de considérer ces morceaux de papier comme l'équivalent d'une certaine quantité d'or ou d'argent. La deuxième raison est que, toutes les fois que les gouvernemens ont suspendu la convertibilité des billets en espèces, ils ont eu soin de déclarer que ce n'était qu'une mesure temporaire. La troisième, qui découle des deux premières, c'est que le public ne perd pas l'espérance de voir reprendre un jour ou l'autre le paiement en espèces.

Les raisons philosophiques se résument en une seule : la confiance plus ou moins grande qu'a le public dans la parole du gouvernement, c'est-à-dire dans l'engagement de reprendre ce paiement en espèces et dans les moyens qui sont à sa disposition pour l'exécuter. Telle est la combinaison des divers élémens, plus faciles à énumérer qu'à peser, qui ont pour résultante la va-

(1) Nous laissons à dessein de côté la question de savoir si le rouble doit être considéré comme un rouble or ou un rouble argent. Dans ces deux hypothèses d'ailleurs, la valeur du rouble papier diffère de celle du rouble métal.

leur et le pouvoir d'achat du billet de banque. On voit combien l'analyse en est délicate et combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer à l'avance le résultat de ces calculs. D'ailleurs le change, comme son nom l'indique, est mobile par essence; il est, pour employer une expression barbare, mais qui peint bien notre pensée, dans un « devenir » perpétuel.

L'étude des changes, si elle peut se séparer, dans une certaine mesure, de l'étude proprement dite de la valeur du billet de banque, n'est au fond que l'une des deux faces d'un même problème, qui est précisément la recherche de la détermination de la valeur de ce billet de banque : seulement ce billet doit être considéré, d'une part au point de vue de son pouvoir d'achat pour les transactions qui ont lieu entre les habitans d'un même pays, et, d'autre part, au point de vue des transactions entre ces nationaux et les étrangers. Il n'y a pas corrélation absolue entre ces deux quantités, parce que, d'une part, l'appréciation du crédit d'un pays peut ne pas être faite exactement de même par ses propres habitans et par ceux du dehors, et aussi parce qu'en tout état de cause, il convient, dans les rapports avec l'étranger, de tenir compte d'élémens additionnels d'instabilité que nous allons indiquer tout à l'heure : certains de ces élémens n'entrent pas en ligne de compte pour les transactions intérieures, d'autres sont de nature à ne les influencer que dans une mesure plus faible et au bout d'un temps plus long.

En résumé, le billet a la valeur que veulent bien lui accorder ceux qui le reçoivent, et à ce point de vue, il est régi par l'éternelle loi économique de l'offre et de la demande, en sorte que tout d'abord son estimation sera en raison inverse de la quantité qui en existe. Il est bien entendu que, pour apprécier cette quantité, il devra être tenu compte de l'étendue, de la richesse et de la population du pays dont il s'agit. La seconde considération déterminante est celle de la quantité de numéraire qui existe dans le pays, tant aux mains du public que dans les caves de la banque d'émission ou du gouvernement souscripteur des billets. Ces deux élémens : quantité des billets, stock de métal précieux, sont de nature à être appréciés d'une façon immédiate par les nationaux aussi bien que par les étrangers, et agissent sur les prix des marchandises et des salaires à l'intérieur du pays, aussi bien que sur le cours des changes. Il en est un troisième que nous appellerons extrinsèque et qui doit plus spécialement exercer son influence sur le prix du billet de banque exprimé en monnaies étrangères, c'est celle du commerce extérieur, soit à l'importation, soit à l'exportation; dans cette dernière catégorie nous avons à comprendre

non seulement le mouvement des marchandises indiqué par les tableaux de douanes, non seulement celui des titres mobiliers, rentes, actions, obligations, qui joue un si grand rôle dans l'activité économique contemporaine, mais aussi le mouvement des voyageurs, puisque des nationaux d'un pays allant à l'étranger sont une cause de dépenses, tandis que les étrangers venant dépenser de l'argent à l'intérieur du pays sont une cause de recettes.

Considérons le commerce d'exportation : le pays qui envoie ses marchandises au dehors devient créancier de celui à qui il fait l'expédition : ce dernier doit donc lui remettre des espèces pour solder sa dette, ou se procurer d'une façon quelconque des billets de banque indigènes avec lesquels il obtiendra ce résultat. De quelque manière que les transactions se règlent, c'est une cause d'amélioration pour la valeur du billet de banque ; car ou bien il sera lui-même plus demandé sur le marché, ou bien la quantité d'espèces circulant dans le pays et lui servant de garantie directe ou indirecte sera augmentée.

III

Le monde, au point de vue monétaire, se divise en deux grandes catégories : pays monométallistes et pays bimétallistes. Les premiers sont ceux qui n'admettent comme étalon que l'or ou l'argent, à l'exclusion de l'autre métal. L'Angleterre est monométalliste or, parce que chez elle on ne peut valablement se libérer d'une dette qu'en livrant à son créancier une quantité d'or qui corresponde au nombre de livres sterling dont on est débiteur ; l'unité monétaire anglaise, la livre sterling, est un certain poids d'or, et n'est que cela ; la monnaie d'argent ne joue que le rôle d'appoint et n'a pas force libératoire pour des paiemens supérieurs à quarante shillings. Le Mexique, au contraire, est sous le régime du monométallisme argent; la piastre, pièce qui contient un certain nombre de grammes d'argent, est le seul moyen d'y acquitter ses dettes : l'or y est une marchandise. Les pays bimétallistes sont ceux qui, comme le nôtre, ont décrété que l'unité monétaire était indifféremment l'or ou l'argent; lorsqu'un Français doit 20 000 francs à un autre Français, il peut, à son choix, lui remettre mille pièces de 20 francs en or ou quatre mille pièces de 5 francs en argent. Pour ce faire, il a fallu que le législateur assignât, une fois pour toutes, une relation de valeur fixe aux deux métaux : à cet effet, notre célèbre loi de Germinal a proclamé que 15 grammes et demi d'argent seraient considérés comme l'équivalent d'un gramme d'or. Ce rapport de 15 1/2 a depuis

longtemps cessé d'être conforme à la réalité; l'or vaut aujourd'hui, sur le marché des métaux précieux, non pas 15 fois et demie son poids d'argent, mais plus de trente fois ce même poids; c'est ici qu'apparaît le côté vulnérable de la théorie bimétalliste, lorsqu'elle prétend maintenir entre eux un rapport invariable.

D'ailleurs le bimétallisme complet, au véritable sens du mot, n'existe que là où il est loisible à chaque particulier de faire convertir aux hôtels des monnaies nationaux toute quantité d'or ou d'argent en monnaies libératoires. Cette situation, qui a été celle de la France pendant septante années, n'existe plus dans aucun pays du monde : l'État lui-même s'est interdit chez nous de frapper de nouvelles monnaies d'argent. Celles-là seules qui avaient été créées antérieurement ont conservé leur force libératoire, le stock n'en augmente plus. L'Allemagne, avec ses anciens thalers d'argent, est dans une situation semblable. Là où le bimétallisme subsiste encore, il ne subsiste plus dans son intégralité : c'est l'étalon boiteux, qui ne permet la libre frappe que de l'or et ne conserve la force libératoire à l'argent que pour les monnaies antérieurement frappées.

Une troisième catégorie de pays est celle des pays à monnaie de papier, c'est-à-dire à cours forcé. Dans un certain sens, ils ne devraient pas former l'objet d'une classification spéciale; car, ainsi que nous l'avons expliqué, si leur billet de banque vaut quelque chose, c'est qu'il représente le souvenir d'espèces métalliques, en représentation desquelles il a été créé, et surtout l'espérance d'être échangeable dans un délai plus ou moins long contre ces mêmes espèces métalliques. Les pays à cours forcé pourraient donc être classés dans l'une ou l'autre des deux premières catégories, c'est-à-dire dans les pays monométallistes or ou argent, ou bien dans les pays bimétallistes, suivant que leur système monétaire a été ou bien sera le monométallisme ou le bimétallisme. Il faudrait se demander par exemple ce que représenterait le rouble, le jour où la Russie reprendrait les paiemens en espèces. La question n'est pas aussi aisée à résoudre qu'elle le paraît au premier abord. Il semblerait en effet que, pour savoir ce que vaut le rouble ou, en d'autres termes, quel est le pair du rouble, il suffise de se reporter à la date précise où le paiement en espèces a cessé en Russie et de voir quelle était alors la quantité de grammes d'or ou d'argent contenue dans un rouble. Cette réponse serait exacte, si la reprise du paiement en espèces se faisait toujours avec cette simplicité élémentaire. C'est ainsi qu'elle a eu lieu en France après la guerre de 1870, qui avait motivé l'établissement du cours forcé; le franc d'or ou d'argent qu'on

nous a rendu en 1878 contre notre billet de banque était identique au franc d'avant 1870; c'est ainsi que la reprise s'est faite en Italie, pour un temps bien court il est vrai, lorsque M. Magliani eut remis l'ordre dans les finances et, par son grand emprunt de 600 millions, ramené le numéraire dans la Péninsule : le résultat obtenu dans ce dernier pays n'a pu être consolidé, et aujourd'hui, bien que le cours forcé n'y soit pas rétabli en droit, il y existe en fait.

Mais, dans beaucoup de cas, le gouvernement qui reprend les paiemens en espèces ne se contente pas d'un retour à l'ancien étalon. Il peut être amené à une altération de cet étalon antérieur par deux ordres de motifs. Le premier est une modification considérable survenue dans la valeur des métaux précieux. Si, par exemple, la Russie décrétait aujourd'hui purement et simplement le rétablissement du monométallisme argent, qui était la base de son système monétaire, ce rouble argent qui s'échangeait, il y a quarante ans, contre un rouble en or, n'aurait plus guère, maintenant, que la moitié de la même valeur (1). Par conséquent, la Russie, si elle désirait rendre à son étalon le niveau d'autrefois, devrait créer un rouble qui valût quatre francs français, contre lesquels un rouble d'argent était échangeable au moment de la cessation des paiemens en espèces. Elle devrait porter à 35 grammes environ la teneur du rouble qui contenait 18 grammes d'argent fin, de façon à ce qu'il pesât environ trente fois le métal contenu dans un rouble or (2); ou bien encore la Russie pourrait être amenée à modifier ce système et à se faire monométalliste or, au lieu de redevenir monométalliste argent.

Le deuxième motif d'un gouvernement pour ne pas se contenter de rétablir l'ordre de choses antérieur, est qu'il peut trouver excessif d'amener brusquement une variation considérable dans la valeur de son unité monétaire. Le rouble russe vaut aujourd'hui 2 fr. 75 environ. Si le ministre des Finances déclarait, du jour au lendemain, que le rouble papier est échangeable contre un rouble d'or au taux actuel, ce serait décréter que le rouble aura désormais une valeur de quatre francs, ce serait faire monter de cinquante pour cent la valeur du rouble, ce qui amènerait une perturbation colossale dans la vie économique et commerciale de la Russie.

(1) Nous avons, dans nos calculs, pris comme base le cours anglais de 32 pence par once standard d'argent, soit environ 3 fr. 35 pour 31 grammes d'argent à 925 millièmes. Dans les dernières semaines, ce cours est descendu jusqu'à 27 pence, c'est-à-dire 2 fr. 85.

(2) Le rouble or contient 1 1613 grammes de fin.

Ce pays serait donc conduit, en rétablissant les paiemens en espèces, à créer un nouvel étalon, une nouvelle unité monétaire, et à décréter, par exemple, que l'unité serait désormais le rouble or, contenant une quantité de ce métal équivalente aux trois quarts du métal contenu dans le rouble or actuel, ce qui reviendrait à fixer à 3 francs d'or la valeur du futur rouble.

Nous avons un exemple de cette seconde façon de procéder en Autriche-Hongrie, où, comme on le sait, la reprise des paiemens en espèces est en voie d'exécution : le florin or vaut exactement 2 fr. 50, mais le billet de banque de 1 florin ne vaut que 2 fr. 10 environ ; pour rétablir le paiement en espèces sans qu'il en résulte de secousse, le gouvernement crée une monnaie nouvelle, dont la quantité échangeable contre un florin papier contiendra une quantité d'or équivalente précisément à celle que le change actuel indique comme valeur du florin papier. La double couronne qui remplace le florin contient autant d'or que 2 fr. 10 de monnaie française. L'Autriche-Hongrie nous offre le spectacle instructif de deux transformations opérées simultanément. Ce pays, sans tenir compte de la valeur antérieure de son unité monétaire, lui assigne une valeur métallique égale à son cours d'aujourd'hui, et change en même temps d'étalon : du monométallisme argent, qui était autrefois la base du système monétaire autrichien, il se prépare à passer au monométallisme or ou à une sorte d'étalon boiteux. Cette opération de reprise des paiemens en espèces dans l'empire des Habsbourg vient à l'appui de notre théorie. Elle explique pourquoi, malgré la longue durée du cours forcé dans ce pays, le billet de banque n'a pas cessé d'y avoir une valeur appréciable ; les quantités émises ont presque toujours été modérées, l'encaisse métallique a été maintenue et, dans les derniers temps, augmentée d'une façon appréciable ; le public, en conséquence, a constamment senti qu'il se rapprochait de l'époque où l'état anormal cesserait et où il se retrouverait en présence d'une situation régulière, c'est-à-dire d'un papier convertible en espèces.

Il s'est même produit dans les cours du change autrichien un phénomène curieux : la valeur du florin était restée supérieure à celle de la quantité de métal argent contenu dans ce même florin. La baisse de l'argent de plus de 50 pour 100 ramenait à moins de 1 fr. 25 la valeur métallique intrinsèque du florin, qui était néanmoins coté 2 francs, 2 fr. 10, parfois même 2 fr. 15 sur la place de Paris. Les créanciers de l'Autriche-Hongrie avaient donc la confiance que, non seulement elle reprendrait les paiemens en espèces, mais qu'elle les reprendrait dans une monnaie d'une valeur

intrinsèque supérieure à celle du métal qui en constituait la base avant l'établissement du cours forcé.

IV

Nous sommes déjà assez avancés dans cette étude, bien que nous n'ayons encore fait qu'esquisser les principes généraux qui doivent guider nos recherches à travers la complexité et l'amoncellement de faits à la fois multiples et changeans, pour avoir fait sentir à nos lecteurs que la valeur du papier-monnaie n'est pas chose arbitraire : loin d'être soumise aux caprices de l'imagination, elle est réglée par des lois qui, pour ne pas être mathématiques, n'en sont pas moins inflexibles ; aussi n'y a-t-il pas de chimère plus dangereuse que la fallacieuse théorie selon laquelle on pourrait impunément multiplier cette monnaie de papier, et faire servir cette création arbitraire à une soi-disant augmentation de richesse et de bien-être d'un pays ; c'est le contraire de la vérité ; dès que le billet cesse d'être convertible en numéraire, il perd une partie de sa valeur et il en perd une fraction d'autant plus grande qu'il est en plus forte quantité.

Le billet de banque doit donc être remboursable en espèces. Mais lesquelles? Nous voici amenés à examiner un autre élément de la question des changes qui a joué un rôle secondaire dans les deux premiers tiers du XIXe siècle, mais qui a pris récemment une importance telle, que la suppression du cours forcé dans les pays affligés de ce mal ne suffirait pas aujourd'hui à guérir partout le mal, c'est-à-dire à ramener le cours des changes internationaux à un niveau normal et stable.

Il s'agit de la question monétaire proprement dite, de celle des métaux précieux, de l'or et de l'argent. Si le monde entier admettait un rapport fixe entre ces deux substances privilégiées, si par exemple quinze kilogrammes et demi d'argent étaient partout l'équivalent d'un kilogramme d'or, il serait indifférent à celui qui doit recevoir un paiement dans la monnaie d'un certain pays, que cette monnaie fût jaune ou blanche ; pourvu qu'elle fût frappée dans le rapport universellement admis, il serait assuré d'obtenir dans l'univers la même quantité de marchandises avec un poids d'or ou quinze poids et demi d'argent. La question du change se réduirait à celle des rapports entre pays à circulation métallique et entre pays à circulation de papier, ce dernier s'échangeant contre une quantité plus ou moins grande de métal, selon que sa valeur monterait ou baisserait, influencée par les diverses causes énumérées plus haut. Mais aujourd'hui il faut distinguer

les pays à étalon d'or et les pays à étalon d'argent, c'est-à-dire que nous ne pouvons plus nous borner à opposer au papier le métal, il faut spécifier celui dont il est question. Cette distinction a existé à presque toutes les époques de l'histoire; un concours de circonstances spéciales a fait que de 1803 à 1870 la valeur relative de l'or et de l'argent avait si peu varié que l'Europe put croire un moment que le mystérieux et tout-puissant 15 1/2 était la loi monétaire par excellence, établie pour l'éternité des siècles. Les événemens ont prouvé que ce n'était là qu'un temps d'arrêt momentané, qui a fait illusion aux générations contemporaines, sans que le cours inéluctable des choses pût être arrêté. Nous n'avons pas à entrer ici dans cette discussion; nous nous permettons de nous référer à cet égard à notre étude sur l'*Avenir des métaux précieux*, parue ici même dans la *Revue* du 15 janvier 1894. Nous nous bornerons à exposer l'influence qu'elle exerce sur le change.

Si un Français qui a vendu des marchandises au Mexique devient de ce chef créancier de 100 piastres mexicaines, il recevra 100 pièces d'argent à l'effigie de la république mexicaine, pesant chacune 27 grammes (1). Si le même Français est débiteur en Angleterre de 20 livres, il devra remettre à son créancier anglais vingt pièces d'or d'une livre sterling, ou, ce qui revient au même, des billets de la Banque d'Angleterre pour 20 livres sterling, ou, ce qui revient encore au même, une traite sur Londres payable en or ou en billets échangeables en or. Il aura besoin, pour établir la balance de ses déboursés et de ses encaissemens, de comparer la valeur des piastres reçues en Amérique avec celle des livres sterling à payer en Grande-Bretagne. L'empreinte dont les monnaies sont revêtues perd toute sa valeur hors du territoire national. Une piastre mexicaine sur le marché de Londres ne vaut que la teneur en argent fin qu'elle donnerait si on la jetait au creuset, à moins qu'elle ne soit offerte précisément à un négociant qui aurait des paiemens à effectuer dans la République mexicaine et qui pourrait trouver convenance à faire l'acquisition de ces monnaies pour les expédier à son créancier mexicain. Toutefois, comme la frappe de l'argent est libre au Mexique, le négociant se gardera de payer la monnaie à plus de sa valeur intrinsèque, sachant que, si on lui en demande un prix exagéré, il n'a lui-même qu'à se procurer un lingot au cours du jour et à l'envoyer à Mexico pour l'y transformer en piastres.

Partout où les monnaies se frappent librement, il ne saurait

(1) Dans nos calculs, il nous arrivera de négliger les fractions.

y avoir de différence entre la valeur nominale et la valeur réelle d'une pièce. Dans certains pays et dans certains cas particuliers, la suspension de la frappe d'une catégorie de monnaies d'argent auxquelles a été conservée la force libératoire, leur assure artificiellement une valeur supérieure à la valeur intrinsèque; mais ce phénomène ne se produit qu'à titre exceptionnel et transitoire. La monnaie ainsi limitée devient une sorte de billet de banque, d'assignat métallique. Elle doit être assimilée à l'or dans les pays où elle s'échange contre ce métal. Dans les autres, elle aura la valeur du métal qu'elle contient, à moins que celle du billet de banque, qui sera toujours leur limite minimum, ne soit supérieure à celle du métal blanc : tel est le cas du florin-argent d'Autriche-Hongrie. Tel est aussi le cas de notre pièce en argent de cinq francs. Qu'un Français veuille s'en servir sur le marché de Londres pour effectuer un paiement à un Anglais, il n'en tirera que la valeur du métal au cours du jour. Mais qu'un Anglais cherche à se procurer des remises sur France pour acquitter une dette en France, il pourra accepter des écus à leur valeur nominale, puisqu'ils seront reçus comme tels par son créancier français. En résumé, partout où les monnaies se frappent librement, elles ne sauraient avoir de valeur supérieure à celle du métal qui les constitue. Là où il en est autrement, c'est que la libre frappe est suspendue : les pièces ainsi limitées dans leur nombre peuvent conserver ou acquérir une valeur supérieure; si elles sont échangeables à un taux fixe contre des pièces de l'autre métal, leur valeur se règle en ce cas d'après la proportion dans laquelle l'échange se fait.

L'argent qui dans les pays bimétallistes a été frappé à raison de 15 poids et demi d'argent pour un d'or dans l'Union latine, de 16 poids d'argent pour un d'or aux États-Unis, de 15 poids 5/8 d'argent pour un d'or en Hollande, ne vaut aujourd'hui sur le marché libre des métaux précieux qu'environ le trentième de son poids d'or. En d'autres termes, si en France nous voulions frapper des pièces de cinq francs en argent qui fussent par rapport à l'or dans la proportion de l'once d'argent à l'once d'or sur le marché de Londres, ces pièces, au lieu de peser 25 grammes, devraient en peser à peu près 48 (1); aulieu de contenir 22 grammes et demi d'argent fin, elles devraient en contenir environ 43.

Si donc on compare la monnaie mexicaine à la monnaie

(1) La pièce d'or française de 20 fr. pèse 6gr,4516 et contient, à raison de neuf dixièmes de fin, 5gr,8064 d'or pur. Un franc d'or, au cours de 32d l'once standard à Londres (l'once standard d'argent est à 925 millièmes de fin), peut acheter 8 grammes et demi d'argent fin environ, alors qu'un franc d'argent n'en contient que 4 et demi.

anglaise, on est amené à conclure que le change de l'une par rapport à l'autre doit s'établir précisément dans la proportion de la valeur de l'or par rapport à celle de l'argent. Si ce rapport était de 15 1/2 comme autrefois, il ne faudrait pas tout à fait 5 piastres mexicaines pour fournir la contre-valeur d'une livre sterling anglaise; au rapport de 1 à 29, il en faut près de 9, parce que le poids d'or fin contenu dans une livre sterling s'échange sur le marché, au cours de 32 pence l'once, contre 215^{gr},75 d'argent; et avec 215^{gr},75 d'argent fin on frappe environ 8 1/2 piastres mexicaines qui contiennent chacune 24^{gr},43 d'argent fin.

Le problème, simple à l'origine lorsqu'il s'agissait seulement d'étudier l'échange d'un poids de métal contre des billets de banque ou d'État, se complique, puisqu'il faut distinguer le cas où ce métal est l'or et le cas où ce métal est l'argent. Nous avons ainsi trois hypothèses à envisager : échange du papier contre l'or, échange du papier contre l'argent et échange de l'or contre l'argent. Il faut y ajouter l'examen des cas résultant de la situation des pays bimétallistes : échange du papier contre la monnaie du pays bimétalliste; échange de la monnaie du pays monométalliste or contre celle du pays bimétalliste; échange de la monnaie du pays monométalliste argent contre celle du pays bimétalliste, et enfin rapports de deux pays bimétallistes entre eux. En réalité cette complication est moindre que la théorie ne l'indique : pratiquement un pays bimétalliste ne règle ses échanges internationaux qu'au moyen d'un seul métal; le change entre ce pays bimétalliste et les autres s'établira précisément *selon la nature du métal qu'il fournira* et l'hypothèse rentre par conséquent dans celle du pays monométalliste or ou dans celle du pays monométalliste argent.

V

Supposons que les nations du monde entier aient l'étalon d'or, que les monnaies d'or circulent en quantité illimitée dans chaque pays, c'est-à-dire que les capitalistes puissent se procurer, en représentation de leurs capitaux, le nombre de francs, de livres sterling, de dollars, de florins, de reichsmarks, etc., en or qu'ils veulent, le problème ne serait pas compliqué. Un Français ayant 100 livres sterling à payer à Londres n'aurait qu'à évaluer le poids d'or contenu dans 100 livres sterling, il calculerait combien de pièces de 20 francs il doit réunir pour constituer un poids d'or équivalent et les expédierait à Londres pour solder sa dette. L'Anglais qui recevrait ces francs n'aurait qu'à les faire

fondre, de façon à frapper des livres sterling en nombre correspondant aux grammes d'or contenus dans les pièces de 20 francs. Toute l'opération n'entraînerait d'autres frais que ceux du transport de Paris à Londres et ceux de la fonte. Comment s'exprimerait alors le change de la France sur l'Angleterre? En un mot, combien de francs un Français débiteur d'un Anglais pourrait-il être amené à débourser pour acheter une créance sur l'Angleterre, au moyen de laquelle il puisse compenser sa dette? Évidemment une somme qui ne s'écarterait que fort peu de la quantité que nous venons d'indiquer. Le prix de la traite qu'il consentira à payer ne dépassera jamais le nombre de francs équivalant au poids d'or contenu dans 100 livres sterling, augmenté des frais de transport, de fonte et de la perte d'intérêt résultant du temps qui s'écoule entre le moment du débours à Paris et celui où les pièces d'or français, arrivées à Londres, seront transformées en livres sterling anglaises. Nous savons que dans 25 fr. 22 il y a exactement autant d'or que dans une livre. En admettant que les différens frais que nous venons d'indiquer s'élèvent à 10 centimes, on peut dire qu'un débiteur français ne doit pas consentir à payer au banquier qui lui offre une traite sur Londres plus de 25 fr. 32; car si le banquier lui demandait un prix supérieur, le négociant français n'aurait qu'à prendre 126 pièces de 20 francs plus une fraction, à les empiler dans une caisse et à les expédier à Londres, où elles seront transformées en 100 pièces d'une livre. Voilà donc une limite que le change ne pourra franchir, bien entendu dans l'hypothèse où le négociant français aura toujours en France à sa disposition, soit dans la circulation, soit à la Banque de France, toutes les pièces de 20 francs qui lui sont nécessaires.

Inversement un débiteur anglais, qui aura 1 000 francs à payer à Paris, ne consentira jamais à payer plus d'une livre sterling pour recevoir 25 fr. 12, c'est-à-dire 25 fr. 22 diminués des 10 centimes de frais : car si le banquier voulait lui donner moins de 25 fr. 12 de traite sur Paris contre sa livre sterling, le négociant anglais n'aurait qu'à envoyer à Paris 40 pièces d'une livre, dont la fonte en pièces de 20 francs lui permettrait, à une fraction près, de régler sa dette de 1 000 francs (1). En conséquence, entre pays à circulation d'or, le change ne pourra jamais varier au delà

(1) Dans la pratique des affaires, ces limites supérieures et inférieures des exportations et importations de numéraire sont un peu plus étendues, parce que les pièces d'or qu'on se procure n'atteignent pas toujours le plein poids. La tolérance légale de poids et de titre peut abaisser, dans les bornes de la loi, la valeur intrinsèque des monnaies.

de ces limites maximum et minimum, que nous appellerons le pair métallique, augmenté ou diminué des frais de transport, de fonte et de perte d'intérêt. Il en serait de même entre deux pays monométallistes argent : le raisonnement serait identique. La Chine et le Mexique pouvant toujours régler leurs comptes par des expéditions d'argent, le change entre ces deux pays ne variera que selon la loi posée.

Entre un pays monométalliste or et un pays monométalliste argent, le change doit varier selon les cours des deux métaux sur le marché du monde. La piastre mexicaine, qui était cotée à plus de 4 shillings lorsque le rapport de l'or à l'argent était de 1 à 15,50, ne vaut environ que 2 shillings lorsque ce rapport est de 1 à 30. Un débiteur anglais qui a une dette à payer à Mexico ne consentira à payer en livres sterling, c'est-à-dire en or, qu'une somme équivalente au prix de l'argent contenu dans la monnaie qu'il doit fournir pour solder sa dette. Inversement, un débiteur mexicain qui a des paiemens à faire à Londres devra fournir des piastres mexicaines jusqu'à concurrence d'un poids d'argent tel que la contre-valeur en or sur le marché libre des métaux précieux puisse servir à fondre autant de livres sterling que ce débiteur mexicain doit en fournir à son créancier anglais.

S'il s'agit des rapports d'un pays bimétalliste avec un pays monométalliste, c'est le métal fourni par le pays bimétalliste qui réglera les mouvemens du change. On rentre dans l'une des deux hypothèses précédentes.

Les changes entre pays à étalon métallique et pays à étalon de papier sont soumis à toutes les variations de valeur du billet de banque.

Examinons la situation dans laquelle se trouvent les différens pays du monde par rapport à la France. Nous parcourrons successivement l'Europe, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie, et nous trouverons dans chaque cas particulier l'application invariable des règles déterminées ci-dessus.

Il est inutile de revenir sur la situation réciproque de la France et de l'Angleterre, puisqu'elle nous a servi d'exemple. En fait, les Français trouvent dans la circulation et dans les réserves de la Banque de France la quantité d'or dont ils ont besoin pour niveler leurs comptes avec l'Angleterre. D'autre part les Anglais, réglant leurs transactions intérieures au moyen de ce métal, sont également certains de pouvoir nous envoyer des lingots jaunes lorsqu'ils sont nos débiteurs. Aussi l'expérience nous confirme-t-elle qu'en temps normal les limites du change de Paris sur Londres ne s'écartent pas des bornes théoriques que le raisonnement

leur assigne. Si à de certaines époques, notamment après la guerre de 1870, au moment du paiement de l'indemnité des cinq milliards, le prix de la livre sterling à Paris a notablement dépassé 25,32, c'est que précisément on ne trouvait pas assez d'or en France pour exporter ce qui était nécessaire au paiement de notre dette vis-à-vis de l'étranger. Inversement, si une catastrophe éclatant de l'autre côté de la Manche amenait la Banque d'Angleterre à suspendre le remboursement de ses billets en or, le prix de la livre sterling pourrait tomber bien au-dessous de 25 fr. 12, parce qu'alors les Anglais débiteurs de la France, ne trouvant plus de pièces d'or à lui expédier, seraient obligés de se contenter de 25 francs, de 24 fr. 50, de 24 francs ou d'une somme quelconque, proportionnée à l'offre et à la demande, en échange de leurs billets de livres sterling ayant cessé d'être remboursables en or.

Nos rapports avec l'Allemagne, les pays scandinaves, la Hollande, la Belgique, la Suisse, la Turquie, la Roumanie, se règlent comme avec l'Angleterre. Les nationaux de ces différens pays pouvant y trouver de l'or, les limites des variations des changes sont contenues dans des bornes étroites. Le prix du reichsmark, par exemple, ne peut s'élever beaucoup au-dessus de 1 fr. 24 ni s'abaisser sensiblement au-dessous de 1 fr. 23, pour les raisons indiquées tout à l'heure. Cette catégorie comprend à la fois des pays à étalon d'or et à étalon boiteux; mais les exemples que nous citons sont ceux de pays où l'or circule et sert en pratique au règlement des transactions internationales. Si la Banque de l'empire d'Allemagne refusait de donner de l'or pour l'exportation et se prévalait du droit qu'elle a de rembourser ses billets en thalers d'argent, si d'autre part les banquiers ne trouvaient plus d'or dans la circulation, le reichsmark pourrait tomber à Paris à un cours qui correspondît à la quantité de métal contenue dans le tiers d'un thaler d'argent. (Un thaler = trois reichsmarks.)

Au contraire, le change entre la France d'une part, la Russie, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, le Portugal, d'autre part, subit des oscillations d'une amplitude toute différente. Le rouble russe, qui était tombé à 2 francs en 1888, vaut aujourd'hui 2 fr. 72, après avoir atteint le prix de 3 fr. 30 il y a trois ans. C'est que nous nous trouvons ici en présence d'un empire où le billet de banque, qui y est même un billet d'État, n'est pas remboursable en métal; dès lors ce papier est soumis à une foule d'influences qui en déprécient ou en relèvent la valeur dans une mesure indéfinie, puisque le débiteur ou le créancier n'ont pas la ressource des expéditions d'espèces pour régler leurs comptes. A la minute même où le ministre des finances de Russie déclarerait que le

billet de 1 rouble est remboursable à vue par un certain poids d'or, les fluctuations seraient réduites à celles qui peuvent affecter la livre sterling sur le marché de Paris. Supposons ce poids fixé à 0gr, 87096 d'or fin, c'est-à-dire la quantité contenue dans 3 francs d'or, nous verrons le cours du rouble sur le marché de Paris se tenir aux environs de 3 francs. Si en effet ce cours avait une tendance à s'élever, il suffirait au débiteur français, au lieu d'acheter des traites sur Russie ou des billets de la Banque de Russie, d'expédier à Saint-Pétersbourg des pièces de vingt francs en or jusqu'à concurrence du poids d'or nécessaire pour frapper, à raison de 0gr,87 096 par rouble, le nombre de roubles dont il serait débiteur. Inversement le marché moscovite, devenu débiteur de la France, lui enverrait un nombre de roubles d'or tel que la fonte en produisit le chiffre de francs à payer.

Mais, aussi longtemps que ce remboursement métallique n'est pas la loi, les oscillations ne peuvent être ni prévues ni calculées. Qu'une disette mette la Russie dans l'obligation d'acheter des grains à l'étranger, elle devra se procurer le métal nécessaire pour payer les pays qui lui fourniront du blé ou du seigle à n'importe quel prix; le rouble, c'est-à-dire *ce billet de banque inconvertible*, pourra tomber à 2 francs et au-dessous. Au contraire, qu'une immense récolte permette à la Russie d'exporter d'énormes quantités de céréales, les acheteurs étrangers pourront être amenés à payer le rouble, au moyen duquel ils doivent solder leurs acquisitions, 3 francs, 3 fr. 50 et davantage. Toutefois le prix du rouble ne pourra pas dépasser 4 francs, aussi longtemps du moins que la frappe de l'or est libre et qu'un rouble or (qui contient 4 francs d'or) est échangeable contre un rouble-billet (1).

Notre situation vis-à-vis de l'Autriche avait été la même pendant longtemps, elle l'est encore; mais il convient de rappeler que le pays est occupé à refondre son système monétaire, à passer de l'étalon d'argent, ou plutôt de papier, à l'étalon d'or, et à reprendre les paiemens en espèces. L'œuvre n'est pas encore terminée; elle se poursuit et il est permis de prévoir le moment où

(1) Temporairement, si la Banque de Russie n'était pas prête à délivrer toute quantité de billets en échange de l'or qu'on lui apporte, à raison d'un rouble billet contre un rouble or, le change sur Russie pourrait s'élever au-dessus de 4 francs. Il est arrivé, du reste, dans plus d'un pays, que les billets ont fait prime par rapport à l'or. Au Brésil, en 1889, à la veille de la chute de dom Pedro, le change sur Londres valait 28 pence, alors que le pair est de 27 pence : bien qu'un milreis ne contînt pas plus d'or que 27 pence, c'est-à-dire 27/240 d'une livre anglaise, on ne pouvait acheter à Londres un billet de banque brésilien qu'à 28 pence, c'est-à-dire moyennant une prime de près de 4 pour 100. Ce phénomène n'a, bien entendu, été que passager, puisque des envois d'or de Londres à Rio-de-Janeiro ont pu rectifier aussitôt cette cote anormale. Il en serait de même avec la Russie, dans l'hypothèse ci-dessus.

elle sera accomplie; le change entre l'Autriche et la France se réglera alors comme entre la France et l'Angleterre, à condition, bien entendu, que l'Autriche donne librement de l'or contre ses billets et n'imite pas l'Italie, qui, après avoir annoncé officiellement la reprise des paiemens métalliques, les a suspendus en fait.

Ceci nous amène à parler de nos voisins transalpins. On sait qu'un traité, connu sous le nom d'Union latine, associe la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique et la Grèce depuis 1865. En vertu de cette union, les monnaies d'or et d'argent de ces différens pays sont frappées aux mêmes poids et titre, et sont donc identiques. Si chacun de ces pays était pourvu d'une circulation métallique complète, les billets y seraient échangés à guichets ouverts contre des espèces d'or et d'argent; et, puisque ces espèces d'or et d'argent peuvent servir à des paiemens de n'importe quel montant sur tout le territoire de l'Union, les changes entre ces différens pays seraient contenus dans des bornes encore plus étroites que le change entre la France et l'Angleterre. En effet, il n'y aurait lieu de tenir compte que des frais de transport; la refonte des pièces serait inutile, puisque, même à l'effigie d'un autre des États contractans, elles ont pleine force libératoire; la perte d'intérêt, vu la proximité des principaux pays, serait, pour ainsi dire, nulle. Un Italien devant 1 000 francs à un Français n'aurait qu'à lui expédier 50 pièces d'or de 20 francs ou 200 pièces de 5 francs en argent, à l'effigie du roi Victor-Emmanuel, pour solder sa dette. En admettant que les frais de transport et la perte d'intérêt représentent 1/4 pour 100, la valeur de 100 francs italiens en France ne s'élèverait jamais au-dessus de 100 fr. 25 et ne tomberait jamais au-dessous de 99 fr.75, puisque, au delà ou en deçà de ces limites, les expéditions de métal de Paris à Rome ou de Rome à Paris pourraient compenser toutes les dettes. Telle est bien la situation du change entre la France, la Belgique et la Suisse. Mais, à l'heure où nous écrivons, 100 francs italiens ne valent que 85 francs français. Le lecteur en conclura aisément, même s'il ignore les faits, que les billets de banque italiens ne se remboursent plus en espèces, et il aura raison. Bien que législativement le cours forcé, supprimé en Italie depuis quelques années, n'y ait pas été rétabli, il y existe en réalité. Non seulement il ne circule pas dans ce pays de monnaies d'or ni de monnaies d'argent libératoires, c'est-à-dire des pièces de 5 francs frappées à 900 millièmes de fin, mais il n'y circule même plus de monnaies divisionnaires d'argent frappées à 835 millièmes de fin, lesquelles d'ailleurs ne peuvent servir qu'à des paiemens d'un montant inférieur à 50 francs. Par conséquent l'Italie se trouve dans la situa-

tion d'un pays à monnaie de papier; ses billets de banque n'étant pas remboursables sont susceptibles de varier à l'infini. Nul ne peut prévoir quelles en seront les fluctuations ultérieures.

La situation de l'Espagne est analogue, avec cette différence que la circulation de monnaies d'argent est encore abondante dans la péninsule ibérique. Le système monétaire espagnol est le système bimétallique français, sauf que le gouvernement de Madrid ne s'est pas interdit à lui-même la frappe de monnaies d'argent. L'histoire nous démontre ici une fois de plus l'exactitude de la théorie. Aussi longtemps que l'Espagne a eu assez d'or pour solder ses dettes vis-à-vis de nous, le change entre Madrid et Paris n'a pas varié sensiblement. Du jour où elle n'a plus eu cette ressource à sa disposition, son change a baissé. Il est aujourd'hui à 23 pour 100. Ce cours est supérieur à celui qu'indiquerait la parité de l'argent; 123 francs espagnols peuvent encore acheter 100 francs français, bien que, pour constituer la contre-valeur en argent, au cours de 32 pence l'once standard, c'est-à-dire 29 poids d'argent pour un d'or, de la quantité d'or contenue dans 100 francs français, il faille environ 186 francs en pièces de 5 francs espagnoles. Mais l'Espagne a encore de l'or. La Banque d'Espagne, contre une circulation croissante, il est vrai, puisqu'elle atteint au dernier bilan (1) 927 millions de billets, possède une encaisse métallique d'environ 200 millions d'or, outre 178 millions d'argent.

Au Portugal, le bilan de la Banque d'émission est beaucoup plus faible que celui de sa voisine : contre 51 millions de milreis (2) de billets, elle n'avait en caisse, le 27 décembre 1893, que 2 millions et demi d'or et 5 millions et demi d'argent. L'étalon d'or établi par la loi du 29 juillet 1854 a depuis longtemps fait place au papier-monnaie. Il doit cependant exister dans le pays des réserves d'or assez importantes, dont la présence explique que la dépréciation du change ne dépasse pas à l'heure actuelle 25 pour 100. En outre le Portugal a diminué beaucoup ses importations et allégé arbitrairement ses dettes à l'étranger, en réduisant des deux tiers le coupon de sa rente extérieure. De ce chef il a donc des besoins moindres de remises à faire au dehors.

La Grèce, qui vient de recourir à une mesure semblable, avec cette aggravation qu'elle fait supporter le sacrifice uniquement à ses créanciers étrangers et continue à payer intégralement le coupon aux porteurs de rente intérieure, voit son change tomber à 167 pour 100. Quoiqu'elle fasse partie de l'Union latine, ses na-

(1) Du 3 mars 1894.

(2) Le milreis portugais en or vaut 5 fr. 60; le milreis papier est tombé, aujourd'hui, à 4 fr. 25 environ.

tionaux ne peuvent se procurer 100 francs français qu'en déboursant 167 francs grecs.

La Serbie a un régime bimétallique remarquable qui contient peut-être le germe de la solution future du problème des métaux précieux. Elle a des monnaies d'or et d'argent, des billets de banque remboursables, les uns en or, les autres en argent, en sorte que les engagemens pris dans ce pays doivent non seulement spécifier la quantité, mais la nature des monnaies stipulées. La Bulgarie a une circulation importante de monnaies d'argent, et a émis une petite quantité de billets de banque remboursables en or.

Si de l'Europe nous tournons nos regards vers l'Asie, nous trouvons que, dans l'étendue des possessions russes, la situation est la même que pour la Russie d'Europe. L'Inde anglaise était jusqu'en 1893 sous le régime du monométallisme argent pur; la frappe de l'argent y était libre; la roupie, monnaie d'argent, avait seule force libératoire. Le change entre l'Inde et la France, c'est-à-dire les pays à étalon d'or, ou assimilés à ceux à étalon d'or, se réglait sur le cours de l'argent. Lorsque le rapport de valeur de l'or à l'argent était à 15 et demi, la roupie, qui contient $10^{gr},691$ d'argent fin, valait environ 2 fr. 40. A l'époque où le prix de l'argent s'était élevé au-dessus de ce rapport, la roupie a valu jusqu'à 2 fr. 70. Elle était l'an dernier tombée à 1 fr. 35, et aurait continué à suivre exclusivement les fluctuations de l'argent, si la loi Herschell n'était venue modifier l'antique régime monétaire du pays. Depuis le mois de juin 1893, la libre frappe de l'argent n'est plus permise aux particuliers dans l'Inde; les roupies, antérieurement frappées, continuent à circuler avec force libératoire. D'autre part, pour éviter dans l'avenir une hausse de la roupie, le gouvernement s'est engagé à recevoir à toutes ses caisses une livre sterling comme équivalant à 15 roupies et à délivrer en tout temps 15 roupies d'argent contre une livre sterling en or. Il a pu prendre cet engagement, puisqu'il s'est réservé le droit de frapper à son gré des monnaies d'argent. Il y a eu ici intervention du législateur pour créer *a posteriori* une situation analogue à celle des pays à étalon boiteux, avec cette différence que le rapport décrété de l'or à l'argent n'est pas de 1 à 15 et demi, mais d'environ 1 à 22 (1). C'est une mesure dont le but a été d'essayer

(1) La roupie contient $10^{gr},684$ d'argent fin, c'est-à-dire que 15 roupies en contiennent $160^{gr},26$. Or la loi Herschell déclare que 15 roupies équivaudront à une livre sterling. Celle-ci contient 7,324 d'or fin. La proportion fixée est donc $\frac{7,324}{160,26} = \frac{1}{21,87}$, tandis que, au cours de 32 pence la proportion vraie est $\frac{7,324}{215,75} = \frac{1}{29,45}$.

de fixer le cours de la roupie, et de le rendre indépendant des fluctuations du métal. En effet, le monnayage de l'argent n'étant plus libre aux Indes, l'Européen qui a une remise à y faire ne peut plus se borner à y envoyer un lingot qui y serait transformé en roupies. Celles-ci sont en nombre limité, elles constituent une monnaie privilégiée dont le prix ne dépend plus seulement de la valeur intrinsèque du métal qui la constitue, mais du fait qu'elle a force libératoire. Bien des difficultés naissent à propos de cette loi, qui a plutôt le caractère d'un expédient transitoire et qui est déjà attaquée de divers côtés. Les Indiens accepteront-ils ce nouveau régime? il paraîtrait qu'ils commencent à imiter les Chinois et à régler leurs transactions au moyen de lingots d'argent, au lieu de disques frappés. Le change avec Londres est descendu aux environs de 14 pence, c'est-à-dire à douze pour 100 au-dessous de la parité théorique de 16 pence qui serait le cours du change si on pouvait obtenir librement une livre sterling d'or en échange de 15 roupies, comme on a droit à 15 roupies contre une livre sterling. Nous sommes obligés de prendre pour exemple cette place, puisque le change indien ne se cote pas directement en France, mais les fluctuations chez nous seront identiques.

La Chine est au régime du monométallisme argent le plus pur. Jusque dans ces derniers temps elle n'avait pas de monnaie libératoire frappée, et la plupart des transactions s'y règlent encore au moyen de lingots d'argent. La question de la monnaie et celle du change se trouvent ramenées dans ce vaste empire à leur plus simple expression. Puisque les dettes peuvent s'y acquitter et s'y acquittent au moyen d'un certain poids d'argent, le change entre la Chine et nous se réglera sur le cours du métal argent. Dans les ports du littoral, les négocians acceptent les piastres mexicaines et autres, mais seulement à raison de leur teneur en argent fin. Tout récemment la Chine a commencé à frapper des pièces dites du « dragon », qui ne jouent pas dans la circulation d'autre rôle que celui de lingot certifié (1).

(1) Il se passe en Chine un fait singulier. Les Chinois se préoccupent de la baisse constante de l'argent, au point de chercher à éviter dans certains cas l'emploi du métal. Les lettrés qui partent en voyage, au lieu de se munir comme autrefois de lingots, emportent des marchandises qu'ils revendent, ou plutôt échangent au fur et à mesure de leurs besoins. On en revient au troc primitif. C'est ainsi que sous la première République, au temps de l'avilissement foudroyant des assignats, les dames élégantes emplissaient leurs salons de pains de sucre, achetés en prévision d'une baisse ultérieure du papier-monnaie. La marchandise, au bout de quelques semaines, se revendait contre une quantité double ou triple de billets dépréciés. La marchandise gardant, dans un aussi court espace de temps, une valeur à peu près stable, permettait à l'acheteur de se garer, dans une certaine mesure, des effets funestes de la chute de l'assignat.

Le Japon, après avoir pratiqué pendant quelque temps le bimétallisme, est revenu en fait au monométallisme argent, tout en ayant conservé dans sa circulation les yens d'or qu'il avait frappés à un moment dans le rapport de 1 à 16,17 concurremment avec les yens d'argent. La valeur des monnaies d'or est aujourd'hui variable par rapport à celle des monnaies d'argent. C'est sur le cours de ce dernier métal que se règle le change japonais.

Il en est de même pour nos possessions françaises d'extrême Orient, où la piastre d'argent, qui pèse 27^{gr},215 et se frappe à 900 millièmes de fin, constitue l'unité monétaire. A Siam, à Singapore, l'argent sert d'étalon et par conséquent de régulateur du change. La Perse a l'étalon d'argent, après avoir connu le bimétallisme; le Turkestan et l'Afghanistan, l'étalon d'or. Mais le premier de ces deux pays se sert de plus en plus du rouble-papier russe.

Si de l'Asie nous passons à l'Amérique, nous voyons que le change entre la France et les États-Unis d'Amérique s'est constamment réglé en or, c'est-à-dire que les fluctuations du métal argent n'ont eu sur la cote aucune influence. La grande République d'outre-mer se trouve dans une situation analogue à la nôtre, en ce sens qu'elle a un stock, limité depuis le rappel du Sherman-bill en octobre 1893, de monnaies d'argent à force libératoire, mais qu'elle possède la quantité d'or nécessaire au règlement de ses transactions internationales. Depuis nombre d'années, des expéditions fréquentes de métal jaune ont eu lieu entre le Havre et New-York, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. La cote à Paris du dollar américain s'est toujours tenue aux environs du pair intrinsèque, soit de 5 fr. 1813. Un dollar contient en effet 1^{gr},50462 d'or fin, c'est-à-dire la quantité correspondant à 5 fr. 1813.

Le Canada a l'étalon d'or et compte en dollars. Le souverain anglais y est monnaie légale à raison de 4 dollars, 86 2/3. Le change est contenu dans les limites connues.

Dans l'Amérique du Sud, nous trouvons des pays à étalon d'argent ou à étalon de papier. Pour ne mentionner que les principaux, nous rappellerons que le change du Pérou, de la Bolivie, de l'Équateur, se règle sur le cours de l'argent. La Colombie et les petites Républiques de l'Amérique centrale, Guatemala, Honduras, San-Salvador, Costarica, Nicaragua, ont nominalement l'étalon d'argent, mais en fait ne connaissent guère que le papier. Le Chili, la République Argentine, le Brésil, sont au régime du papier-monnaie. Nous avons eu occasion plus haut de mentionner le milreis brésilien qui, en or, vaut 2 fr. 85 environ et qui, sous

forme de billet de banque, est tombé aux environs de 1 franc. La piastre argentine, dont le pair métallique était 5 francs, vaut aujourd'hui (la cote étant à Buenos-Ayres 240 pour 100 de prime sur l'or, c'est-à-dire 340 francs papier = 100 francs or), 1 fr. 47 environ. La piastre chilienne, qui en argent est identique à notre pièce de cinq francs (25 grammes d'argent à neuf dixièmes de fin) vaut, sous forme de billet, 1 fr. 30, malgré la loi de novembre 1892 qui a ordonné la reprise des paiemens en or pour le 1er juillet 1896, à raison de 2 fr. 50 espèces par piastre papier.

L'île de Cuba a supprimé le cours forcé des billets, et vit sous le régime de la monnaie métallique. Son change avec la France perd de 4 à 6 pour 100, c'est-à-dire beaucoup moins que le change espagnol, parce qu'il circule une grande quantité d'or à la Havane.

La question du change avec l'Océanie se réduit en pratique à celle de l'Australie et des Indes hollandaises. Celles-ci sont au régime de l'argent, tandis que l'Australie, au double titre de colonie anglaise et de pays producteur du métal, est au régime de l'étalon d'or. Chez elle la livre sterling d'or a seule force libératoire ; le change avec la France se règle donc comme celui de l'Angleterre, avec la différence des frais de transport et de la perte d'intérêt, plus considérables naturellement entre Paris et Sydney ou Melbourne qu'entre Paris et Londres.

En Afrique, l'Algérie, ne faisant qu'un avec la mère patrie au point de vue monétaire comme au point de vue administratif et politique, se sert couramment de nos monnaies. Elle a cependant un billet de banque spécial, celui de la Banque de l'Algérie. Le change entre la France et l'Algérie se règle, en partie, grâce à l'intervention du Trésor public qui fournit des traites d'un pays sur l'autre, moyennant une faible commission. Dès lors les Algériens peuvent toujours solder leurs dettes vis-à-vis de la métropole en achetant ces traites, qu'ils paient en espèces ou en billets de la Banque de l'Algérie, franc pour franc. Les Français de France, débiteurs de l'Algérie, peuvent acheter des traites semblables en France, ou bien expédier des espèces monnayées françaises qui ont cours légal en Algérie, dont les indigènes recherchent particulièrement le numéraire argent. Nos autres colonies ont également notre système monétaire, sauf nos possessions asiatiques dont nous avons parlé tout à l'heure.

La Tunisie, au contraire, est sous le régime de l'étalon d'or, ainsi que l'Égypte, le Cap, les autres possessions anglaises et la République indépendante du Transvaal. L'Égypte se sert presque exclusivement de monnaies étrangères tarifées. Le Maroc a l'étalon d'argent. Mais, comme la circulation y est en partie com-

posée de pièces espagnoles, en dehors des monnaies qu'on a fait frapper à Paris, le change marocain suit les mouvemens du change espagnol. L'île Maurice et Zanzibar comptent en roupies indiennes.

Il est inutile d'entrer dans plus de détails. Le but de ces divers exemples n'était que de montrer l'application universelle des principes posés plus haut. Or, argent et papier, mis en présence les uns des autres, se comporteront toujours de même : une monnaie en métal, semblable à une autre, ne variera jamais que d'une fraction peu importante par rapport à celle-ci ; une monnaie d'or variera par rapport à une monnaie d'argent étrangère dans la mesure des mouvemens de la cote des deux métaux, à la condition bien entendu que la frappe de celle-ci soit libre ; enfin le papier mesuré en métal baissera ou montera sans qu'aucun raisonnement *a priori* puisse tracer à l'avance la courbe de cette fluctuation.

VI

Il nous reste à traiter un dernier point qui préoccupe à juste titre nos hommes d'État et nos économistes, et qui mérite d'être discuté à fond. C'est l'influence du change sur les rapports commerciaux et par suite sur l'industrie et l'agriculture des divers pays. Il s'agit du phénomène bizarre en vertu duquel la détérioration du change constitue une protection temporaire pour celui qui en est victime. Un exemple fera saisir ce que nous voulons dire.

Le change entre la France et l'Espagne est aujourd'hui d'environ 25 pour 100, c'est-à-dire que 100 francs espagnols, 100 piécettes, ne valent que 80 francs français, ou, ce qui revient au même, 100 francs français valent 125 piécettes espagnoles. Il en résulte qu'un viticulteur espagnol, vendant son hectolitre de vin 10 francs en France, reçoit en retour 12 piécettes et demie de monnaie espagnole. Il y a quelques années, les 10 francs français ne lui représentaient à peu près que 10 piécettes. De même le planteur brésilien qui vend son sac de café en France 100 francs, reçoit, contre ces 100 francs, 100 milreis, alors qu'en 1890 la contrevaleur de 100 francs était environ 40 milreis. Inversement, le négociant français qui vend pour 10 pesetas de marchandises en Espagne ne touche que 8 francs au lieu de 10; celui qui vend pour 40 milreis au Brésil ne touche que 40 francs au lieu de 100. Il en résulte qu'afin d'obtenir en monnaie française pour les mêmes articles, les mêmes sommes

qu'autrefois, nos industriels sont forcés de les vendre à des prix majorés en monnaie du pays étranger de 25 à 150 pour 100. Un pareil renchérissement ne peut manquer de provoquer une diminution considérable de l'exportation ; par voie de conséquence, il tend à favoriser la création, à l'intérieur même des frontières du peuple jadis importateur, de manufactures qui le mettront en mesure de produire les objets qu'il demandait auparavant à l'étranger. Le double résultat sera donc de nuire à ce dernier, en ralentissant ou en supprimant ses exportations, et de fortifier le pays à change avarié. Voilà un paradoxe économique des plus étranges en apparence! Ceux qui comme nous ne cessent de réclamer une sévérité implacable dans le régime monétaire, doivent regarder en face et discuter à fond le problème, sans essayer de mettre dans l'ombre aucune de ses difficultés.

Si l'on se bornait à l'observation superficielle des faits que nous venons d'exposer dans toute leur sincérité, on serait tenté de conclure que l'idéal d'un pays doit être d'avoir le change le plus déprécié, c'est-à-dire la plus mauvaise monnaie possible. Il s'assurerait ainsi un minimum d'importation, un maximum d'exportation et un développement intense de son industrie nationale, ou même de son agriculture, puisque notre raisonnement s'applique aux produits du sol comme aux objets fabriqués. Nous ne nous contenterons pas de répondre que le simple bon sens indique qu'il ne saurait en être ainsi, que chaque homme a le sentiment qu'une monnaie doit avoir sa pleine valeur et, par conséquent, un cours stable, que les pays à cours forcé ou à étalon déprécié s'efforcent, dès que leur état intérieur et la politique générale le leur permettent, de revenir aux paiemens en espèces, de se rapprocher aujourd'hui du monométallisme or, au moins pour les transactions internationales, et de réduire le chiffre de leurs billets. Tout cela est parfaitement exact. Mais il convient d'expliquer pourquoi il en est ainsi.

Remontons à la source même du phénomène. A quel prix un pays obtient-il cette dépréciation de son change, qui est aujourd'hui de 25 pour 100 pour l'Espagne, de 150 pour 100 pour le Brésil? C'est en avilissant sa propre unité monétaire, en multipliant les signes métalliques dépréciés, tels que les monnaies d'argent, et surtout les billets de banque. L'instabilité des relations commerciales est un premier résultat de cette politique, plus nuisible encore aux Espagnols et aux Brésiliens qu'aux Français et aux Anglais qui trafiquent avec eux. Un pays n'arrive pas tout d'un coup à modifier ses habitudes, ni ses rap-

ports avec l'étranger. Les Espagnols et les Brésiliens se servent d'une foule de nos produits, aussi bien que nous avons besoin de leurs vins, de leurs minerais et de leur café. Ils devront donc commencer par débourser beaucoup plus de leur monnaie pour nous fournir la même quantité de la nôtre en échange de nos exportations. De plus ils ont contracté des dettes extérieures, c'est-à-dire qu'ils nous ont vendu des titres de rente, en vertu desquels ils nous doivent, pour les intérêts et le capital, une somme fixe, *en notre monnaie :* le fardeau annuel des remises à nous faire pour le service de cette dette croît en raison même de la baisse du change. Alors que la peseta était au pair, l'Espagne, en supposant que deux milliards de sa dette 4 0/0 fussent aux mains de la France, n'avait à payer que 80 millions de pesetas pour acquérir les 80 millions de francs nécessaires au service annuel de cette dette. Aujourd'hui cette somme atteint 100 millions de pesetas, elle pourra être demain de 125 millions. Le Brésil, qui déboursait 40 millions de milreis pour un service analogue, y consacre 100 millions de milreis, qui ne s'échangent que contre une même quantité de francs. Il aura beau retirer de la vente de ses cafés 100 millions de milreis, là où il n'en retirait que 40 autrefois, ce bénéfice sera absorbé par le sacrifice nécessaire à l'accomplissement des engagemens contractés au dehors et aussi à l'achat des marchandises étrangères dont le pays ne saurait se passer.

Il ne faut pas croire non plus que la valeur de cette monnaie dépréciée par rapport aux monnaies étrangères continue de rester indéfiniment la même à l'intérieur du pays. Le pouvoir d'achat de cette monnaie ne diminue pas seulement vis-à-vis des autres monnaies; il diminue par rapport aux objets qui se produisent et se vendent en deçà des frontières; il diminue par rapport à la marchandise essentielle, le travail de l'homme. Il ne s'écoule pas un nombre d'années bien considérable avant que les salaires ressentent le contre-coup de la multiplication des billets de banque ou d'État. Toutefois cette dernière évolution est plus lente à se produire que les autres; et c'est cette lenteur qui a souvent obscurci les discussions. Le prix du travail humain est, en vertu des traditions, des habitudes prises et de mille autres motifs, plus long à se modifier que celui des denrées; mais il n'en suit pas moins le mouvement de celles-ci. L'ouvrier brésilien, obligé de débourser plus de milreis pour payer ses impôts, pour acheter sa nourriture et ses vêtemens, exigera un salaire plus élevé. Car l'augmentation du volume de la circulation n'aura pas manqué de produire l'effet inévitable, qui est de renchérir la vie. Nous avons cité en passant l'exemple des assignats de la première République :

il démontre de la façon la plus claire, par l'absurde en quelque sorte, la marche que suivent les prix lorsque le volume de la monnaie est indéfiniment accru. Ce qui a éclaté alors à tous les yeux, avec une brutalité et une rapidité dont l'histoire nous a conservé le souvenir, se produira toutes les fois qu'un papier inconvertible sera inconsidérément multiplié; mais l'effet sera d'autant plus lent à se manifester que l'augmentation sera plus modérée. En Espagne, où le chiffre des billets de la Banque au 23 décembre 1893 était de 915 millions contre une encaisse or et argent de 370 millions, et où la perte au change n'était à ce moment que de 23 pour 100, le taux des salaires n'a pas encore sensiblement varié. Il en résulte que, pour un certain temps peut-être, les manufacturiers espagnols continueront à ne payer que les salaires antérieurs à leurs ouvriers. Mais les matières premières qu'ils ont à faire venir du dehors leur reviendront à un prix majoré de toute la différence du change. Ils ne seront protégés contre leurs concurrens étrangers que sous le rapport des salaires et des matières premières qu'ils peuvent se procurer à l'intérieur de leurs frontières. Les producteurs agricoles sont donc les plus favorisés, puisque, sauf peut-être les engrais chimiques, ils n'importent du dehors aucun des élémens de leur production.

En revanche, au Chili, pays tout en côtes, dont les communications avec l'étranger sont fréquentes, les fluctuations du change ont un contre-coup immédiat sur les prix à l'intérieur. Le blé, les terres, les salaires ont monté presque exactement dans la proportion où la valeur de la piastre chilienne exprimée en livres sterling s'est abaissée. Ici donc la détérioration du change n'a même pas procuré aux Chiliens l'avantage temporaire et fragile que d'autres peuples ont connu. Aussi ne sommes-nous nullement surpris de voir le ministre des finances, d'accord avec le parlement de ce pays, faire tous ses efforts pour revenir à l'étalon métallique. D'après la loi qui ordonne pour 1896 la reprise des paiemens en espèces, la piastre aura une valeur d'environ 2 fr. 50 en or, exactement 24 pence, soit le dixième d'une livre anglaise : tel est le poids d'or que le Chili promet de délivrer alors en échange de la piastre-papier.

Une généralisation immédiate est difficile, puisque les phénomènes ne suivent pas partout la même marche. Aussi comprend-on que les partisans des opinions opposées aient des faits en apparence contradictoires au service de leur argumentation. En tout cas les protectionnistes trouvent là des armes inattendues, et ce n'est pas un des résultats les moins surprenans du papier-monnaie que d'aider à battre en brèche le libre-échange, dont le change

devient ainsi, selon l'expression hardie de M. Alphonse Allard, le *fossoyeur*.

Nous n'entrerons pas dans la discussion de savoir si c'est un mal ou un bien pour les pays étrangers de pouvoir se procurer à meilleur compte les objets d'alimentation produits dans les pays à change avarié. Nous serions entraîné beaucoup trop loin de notre sujet, dans la mêlée acharnée des protectionnistes agricoles et des défenseurs de la vie à bon marché. Mais nous examinerons cette situation dans ses rapports avec notre régime douanier. Nous protégeons aujourd'hui un grand nombre de nos industries; nous défendons notre viticulture et notre agriculture par des droits qui frappent les céréales et les vins étrangers. L'hectolitre de vin espagnol, à son entrée en France, paiera par exemple, selon son degré alcoolique, 7 francs de droits. En supposant qu'il coûte en Espagne 20 pesetas et que le vigneron français en pût fournir l'équivalent à 20 francs, le vigneron s'était dit qu'un droit de 7 francs, qui réduirait à 13 francs l'encaissement du vigneron espagnol, le protégerait suffisamment. Mais il n'avait pas prévu que, par la variation du change, les 13 francs français deviendraient équivalens à 16 1/4 pesetas espagnoles : si bien que le producteur espagnol encaisse aujourd'hui presque autant de sa monnaie nationale qu'il en recevait avant l'établissement des droits français. Un raisonnement analogue expliquerait comment le cultivateur indien reçoit pour son hectolitre de blé autant ou plus de roupies indiennes qu'avant l'établissement de notre droit de 7 francs par quintal, grâce à la baisse de la roupie qui fait que 100 francs français équivalent à 80 roupies, au lieu de 40 qu'ils représentaient avant la baisse du métal argent.

On a proposé comme remède un tarif mobile qui viendrait s'ajouter aux tarifs de douane minimum ou maximum qui régissent nos rapports commerciaux avec l'étranger : le tarif mobile ne s'appliquerait qu'aux pays à change déprécié et varierait selon les fluctuations de ce change. L'idée n'est pas susceptible d'une application pratique. Il est impossible de concevoir un régime commercial soumis à une instabilité chronique. Ce tarif mobile, pour être équitable, devrait être incessamment modifié; au lendemain du jour où il aurait été remanié selon la cote actuelle du change, il devrait l'être de nouveau, parce que cette cote aurait varié. Il influencerait lui-même cette cote de laquelle il devrait dépendre ; il se produirait ainsi des effets d'action et de réaction incessans, au milieu desquels le directeur général des douanes le plus expert ne tarderait pas à se sentir complètement désorienté. Il devrait chaque matin, à son réveil, consulter le baromètre du

change, comme on l'a spirituellement dit à une réunion de la Société d'économie politique où se discutait la question. Il faut écarter ce système, et avouer que ce facteur spécial ne peut pas être mathématiquement évalué. Il le peut d'autant moins que, nous le répétons, il n'est que temporaire. Une étude patiente et attentive de ce qui se passe dans les pays dont le change se détériore prouvera que tous les prix finissent par y monter, si le change ne s'améliore pas.

Jusqu'ici l'argument n'a été invoqué en France que pour le blé et le vin. M. Méline disait à la fin de janvier 1894, dans une réunion de la commission des douanes, occupée à élever de deux cinquièmes le droit de 5 francs par quintal qui frappe depuis 1887 les blés étrangers : « Votre attention devra surtout se porter sur deux facteurs nouveaux qui exercent aujourd'hui une si fâcheuse influence : les bouleversemens du change et cette redoutable crise monétaire qui avilit de plus en plus la valeur de tous les produits et qui est la principale cause du malaise général. » M. Lacombe répétait après lui que l'avilissement du prix du blé, tombé à 15 francs l'hectolitre, est dû à trois causes : « l'exagération de l'importation, la spéculation qui fausse les cours, la différence des valeurs métalliques dans les pays d'origine. » L'importation nous paraît déjà refrénée par un droit de 33 pour 100, qu'on vient de porter à 50 pour 100 ; la spéculation se nuit à elle-même plus qu'aux producteurs ou aux consommateurs en exagérant ses achats. Quant au change, nous considérons qu'il n'entre presque pour rien dans l'abaissement du prix du blé. Le peu de froment que nous importons dans une année ordinaire nous vient en partie des États-Unis de l'Amérique du Nord, pays à étalon d'or, et dont le change avec la France ne varie que de fractions infinitésimales. Il nous en arrive aussi d'Australie, de Roumanie, pays à étalon d'or, et dont le change est à peu près aussi stable que le change américain. Nous en achetons enfin en Russie, pays à change déprécié, qui a fourni en 1893 le tiers de notre importation. Si la théorie qui impute la chute des prix à l'avilissement du change était exacte, la baisse du blé sur notre marché devrait coïncider avec la baisse du change russe. Or, que nous indiquent les statistiques ? En 1888, année où le rouble était coté à Paris aux environs de 2 francs, le quintal de blé sur le marché de Paris valait 23 francs. Aujourd'hui le rouble est remonté à 2 fr. 75 et le même quintal de blé est tombé à 20 francs. Sans parler de l'importance de la récolte dans le monde, facteur essentiel, l'énorme abaissement des frets a beaucoup plus pesé sur les cours des céréales que les fluctuations des changes. M. René Brice l'a

excellemment démontré à la Chambre dans son discours de février.

De même la production du vin a augmenté dans le monde entier. Une foule de pays qui ne connaissaient pas cette culture s'y sont adonnés avec passion. En France, l'Hérault a reconstitué avec une énergie admirable les vignobles détruits par le phylloxera et ramené le chiffre de la vendange indigène à une hauteur inconnue depuis longtemps. En outre, l'année dernière a été exceptionnelle, et l'abondance de la récolte, évaluée à 50 millions d'hectolitres, jointe au fait que les acheteurs ont quelque inquiétude sur la possibilité de garder en cave les crus de 1893, avilit les prix et rend la demande inférieure à l'offre. Les importations de vins espagnols ne représentent qu'une fraction minime du stock qui est sur le marché. On assure même que le faible degré alcoolique de beaucoup de nos vins rend cette importation nécessaire dans une certaine mesure.

Tout en constatant la réalité de la crise que traversent les producteurs français de blé et de vin, nous nions qu'elle soit due à la concurrence anormale des produits similaires venus de pays à monnaie dépréciée. S'il en était ainsi, l'avoine russe devrait faire baisser en France la cote de cette céréale. Or le quintal d'avoine est aujourd'hui coté à Paris 22 francs, c'est-à-dire le double de son prix d'il y a deux ans. Le facteur déterminant a donc été la récolte elle-même et non pas la concurrence étrangère, ni à plus forte raison les oscillations du change. D'ailleurs croit-on que les acheteurs et les vendeurs ignorent les bouleversemens produits par ces dernières ? Le négociant français sait fort bien qu'en payant 10 francs aujourd'hui au viticulteur ou à l'entrepositaire espagnol, il lui fournit la contre-valeur d'une somme de piécettes supérieure à celle que les mêmes 10 francs représentaient il y a un an. La concurrence aidant, les vendeurs seront contraints d'abaisser leur prix ; et c'est le consommateur français qui, en fin de compte, devra profiter de cette plus-value de sa propre monnaie comparée à la monnaie étrangère.

VII

En résumé, le change n'intervient comme facteur troublant dans les relations économiques que là où la monnaie nationale est dépréciée. Puisqu'il n'est en dernière analyse que l'échange des monnaies les unes contre les autres, ses variations sont ramenées à leur amplitude minimum lorsque les monnaies sont identiques dans leur constitution, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de comparer un certain poids et un certain titre d'un métal

donné à un poids et à un titre du même métal. Dans ce cas le change n'altérera point d'une façon essentielle la situation respective de deux pays en présence : que la livre sterling soit cotée à Paris 25 fr. 10 ou 25 fr. 30, les conditions de concurrence entre les industriels français et les industriels anglais ne s'en trouvent point modifiées. L'oscillation est beaucoup plus considérable lorsque l'or est mis en présence de l'argent ; mais ici aussi une limite peut être assignée, celle même du prix de l'un des métaux exprimé en fonction de l'autre. Tant que l'argent ne sera pas coté à Londres à moins de 32 pence par once standard, le prix de la piastre mexicaine sur la place de Londres ne pourra guère tomber au-dessous de 25 pence, puisqu'elle contient une quantité d'argent fin qui correspond à 25 trente-deuxièmes d'une once. Dans le troisième cas, celui du change entre un pays à monnaie métallique et un pays à cours forcé, aucune limite ne peut en théorie être assignée à l'étendue des variations : nous ne sommes plus en présence ni de la borne très étroite qui résulte dans le premier cas de la possibilité d'expédier des espèces, ni de celle plus large déjà, mais définie cependant, que fixe, dans le second, la vente d'une certaine quantité de l'un des deux métaux n'ayant pas force libératoire dans le pays créancier. Lorsque nous sommes en face d'un papier-monnaie non convertible en espèces, aucune prévision raisonnable ne peut être formulée. Le change chilien est à 400 pour 100, le change argentin à 340 pour 100, le change brésilien à 300 pour 100, sans qu'il nous soit possible de dire si d'ici à un an ces cotes resteront stationnaires, tomberont ou monteront de moitié, du tiers, du quart ou du double. Nous pouvons étudier les motifs de hausse ou de baisse, penser qu'une diminution dans le chiffre des billets de banque améliorera la cote, qu'une augmentation de ce chiffre l'empirera ; mais, aussi longtemps que le milreis brésilien, la piastre argentine ou chilienne ne seront pas un poids certain d'un métal précieux, nous devons affirmer que les changes de ces pays seront exposés aux fluctuations les plus diverses et les plus violentes.

En admettant même que la baisse du change puisse temporairement être de quelque secours aux industriels ou aux agriculteurs de ces pays, cet avantage n'est rien en comparaison des maux incalculables que cause l'incertitude monétaire. Pour avoir le droit de dire que cette baisse soit un bonheur public, il faudrait tout d'abord prouver que la suppression de toute importation est l'idéal suprême d'un pays, et que la France et l'Angleterre, les deux nations du monde qui importent le plus de produits étrangers, sont les plus malheureuses de toutes. Il serait

nécessaire, en second lieu, d'assurer à chaque peuple un domaine sur lequel il puisse produire, sinon la totalité des divers fruits de la terre, du moins ceux qui sont essentiels à sa vie, telle que l'ont faite les progrès de la civilisation. Il faudrait enfin démontrer qu'une nation peut et doit s'entourer d'une muraille de Chine, de façon à rendre son existence complètement indépendante de celle des autres et à soustraire les prix de chaque chose, à l'intérieur de cette muraille, à toute influence du prix des objets similaires dans les autres communautés humaines. A ce moment, en effet, les fluctuations du change perdraient toute importance, puisque tout rapport avec le dehors aurait cessé. *Il n'y aurait plus de change*. La monnaie pouvant être ce qu'on voudrait, le gouvernement devrait se borner à veiller à ce que le volume en restât constant, parce que toute contraction et toute inflation amènerait des modifications dont les nationaux pourraient souffrir ou profiter injustement.

Mais que la réalité des choses est différente de cette Salente économique! Que nous apprend l'expérience quotidienne, et en particulier celle des dernières années? Quels sont les pays dont le change baisse? La rapide esquisse présentée plus haut a mis en lumière la situation des royaumes européens et des républiques sud-américaines qui peuvent s'enorgueillir de posséder une monnaie dépréciée! Quel est celui de ces États qui refuserait, si les moyens lui en étaient fournis, de rentrer dans la vie économique normale, c'est-à-dire la libre circulation des espèces et le remboursement en métal du papier-monnaie?

Nous devons donc, nous Français, ne pas nous laisser séduire un seul instant par ces chimères ou ces billevesées qui ont pu traverser le cerveau fumeux des théoriciens du désordre économique. Nous devons rester fidèlement attachés à notre circulation métallique ou, ce qui revient au même, à notre billet de banque remboursable en espèces. La seule question dont nous ayons à nous préoccuper, au point de vue de notre régime intérieur, est celle de la valeur relative de l'or et de l'argent; et encore l'approvisionnement d'or considérable qui existe à la Banque de France et dans la circulation, le fait que nous sommes constamment créanciers de l'étranger en vertu de nos valeurs mobilières et de l'afflux des voyageurs de toutes nations à l'intérieur de nos frontières, diminuent-ils beaucoup les dangers qui pourraient résulter pour nous d'une baisse ultérieure du métal blanc.

Quant à nos rapports avec les pays à change avarié, nous distinguons deux cas. Pour les denrées que nous ne produisons pas, comme le café, peu nous importe que les francs remis par

nous en échange d'un sac de cette marchandise procurent au planteur brésilien une quantité de milreis supérieure à celle qu'il touchait auparavant. Bien plus! ce changement nous est utile, puisqu'il pourra amener le vendeur à se contenter d'un nombre de francs moindre et à nous céder par conséquent son café à meilleur marché. S'il s'agit de denrées ou de marchandises dont les similaires se produisent à l'intérieur de nos frontières, comme les vins espagnols, nous commençons par déclarer que nous n'envions nullement à nos voisins transpyrénéens les avantages que semble procurer à certains membres de leur communauté la dépréciation de leur étalon. Si véritablement il est nécessaire, dans l'état actuel de guerre économique de l'univers, d'empêcher ces vins de venir faire la concurrence à nos crus du Roussillon, bien que, n'étant pas identiques à ces derniers, ils soient nécessaires à certains mélanges, c'est uniquement par l'application de tarifs de douanes qu'on y parviendrait. C'est un argument dont nos négociateurs pourront se servir en cette circonstance et en toute autre semblable, afin de justifier l'application d'un tarif plus élevé ou d'obtenir des avantages compensateurs pour notre industrie ou notre agriculture.

Il ne nous paraît pas qu'il y ait une autre conclusion à tirer de ce fait. Il n'altère en rien les grands principes monétaires qui forment la base de toute organisation économique et qui se résument en deux lois : la monnaie libératoire doit pouvoir être librement frappée, c'est-à-dire que chaque particulier, en échange d'un lingot, obtiendra le nombre de pièces du titre et du poids prescrits; le billet de banque sera toujours remboursable à vue en espèces. Quand l'histoire nous raconte que Pitt ne reculait devant aucun moyen de lutte et ne rougissait pas d'employer les armes les plus déloyales, elle ne nous dit pas qu'il ait fait graver un plus grand nombre de billets de la Banque d'Angleterre afin de nuire à la France. Elle nous assure, au contraire, qu'il fit imprimer et répandre chez son ennemi des millions d'assignats, avec lesquels il comptait précipiter encore l'avilissement de l'étalon français. N'envions pas, et imitons moins encore, les pays qui usent et abusent du papier-monnaie. Telle est la leçon qui se dégage de l'étude impartiale et complète des phénomènes qu'il engendre et qui trouvent leur expression la plus prompte, la plus vive, la plus saisissante dans la dépréciation du change.

RAPHAEL-GEORGES LÉVY.

POÉSIE

LA COURTISANE ET LE RISCHI

(LÉGENDE BOUDDHISTE)

Pour comprendre la Vie immortelle et divine
L'homme doit vivre la Douleur de l'Univers.

I

LA VOIE SUPRÊME

C'est la montagne verte et sainte
Où l'éclair des Sages brilla;
Ce paradis a pour enceinte
Les dômes de l'Himalaya.
Dans ses bois vierges, sans tempêtes.
S'aiment les oiseaux et les bêtes;
Sur ses lacs aux reflets tremblans
Glissent les vols des cygnes blancs,
Les hérons bleus, les flamans roses,
Qui savent les divines choses.
Mais sur ses sommets radieux,
Sous les cèdres aux larges cimes
Vivent les rischis magnanimes,
Solitaires aimés des Dieux.

C'est là que le Bouddha, le vainqueur des trois mondes,
Enseignait dans la paix ses disciples choisis;
Illusions, désirs et haines vagabondes
Fuyaient comme un nuage aux contours indécis.
Son verbe fort frayait les quatre voies sublimes;
Son verbe lumineux sous le cèdre géant
Était pareil aux eaux ruisselantes des cimes :
On les entend mugir d'abîmes en abîmes,
Mais leurs torrens sans nombre ont soif de l'Océan.

Il disait : « Écoutez ces ondes
Que nul vallon ne peut saisir;
Sentez la détresse des mondes
Perdus aux gouffres du désir.
Les bêtes dans les bois rugissent,
Les hommes se tuent, se maudissent
Et Haine, Amour, Plaisir, Remords,
La Maladie avec la Mort,
Font tourner cette roue immense
Qui toujours crie et recommence.
C'est le Vampire-Volupté,
C'est le Désir, la soif de vivre
Pour soi, dont l'homme vain s'enivre
Qui tue en lui la Vérité!

Ces maux de l'Univers, sachez-le, sont les vôtres,
Car vous les enfantez dans l'âpre passion.
Oubliez-vous; mourez dans la douleur des autres
Par la Pitié, mère de la Rédemption.
A l'amour infini vous vous sentirez naître
Et vous respirerez un souffle vaste et pur;
Votre âme se fondra dans l'Océan de l'Être
Comme la goutte claire au sein du lac d'azur. »

« — O Maître, avec toi je m'enivre
Du ciel sans borne où vont tes pas.
L'œil ébloui je veux te suivre;
J'essaye, — mais je ne puis pas.
J'ai beau souffrir, — j'aime la vie.
Dans ma poitrine inassouvie
Les colombes avec les fleurs
Sèment des mots ensorceleurs;
La nature ardente, infinie,

Me trouble avec sa symphonie.
Bientôt les roses vont fleurir.
L'univers chante dans mon âme,
Et c'est du baiser d'une femme
Que je voudrais vivre et mourir! »

Ainsi parlait, le cœur ouvert et l'œil limpide,
Anannda, du Bouddha le disciple très cher.
Anannda rayonnait d'un front chaste et languide
Comme un rêve d'amour descendu dans la chair.
Le Maître gravement lui répondit : « J'éveille
L'esprit qui dort, mais la douleur t'enseignera.
Je t'ai montré la cime aux splendeurs sans pareilles.
La forêt des vivans va t'ouvrir ses merveilles;
Viens, suis-moi dans le monde où ton cœur pâtira. »

II

TENTATION

Tous deux, le Maître et le disciple,
Le jeune homme et le Baghavat,
Descendent l'escalier multiple
Aux larges flancs de l'Himavat.
Et dans la plaine, au bord du fleuve
Où la caravane s'abreuve,
Voici Hadinour, la cité
D'où sort un vent de volupté.
Près de la grande porte, un groupe
De femmes s'agite et s'attroupe
Devant le rischi pour le voir.
Elles se tordent et gémissent,
Et de leurs bouches qui frémissent
Jaillit ce cri de désespoir :

« — Raoula, la démonne et courtisane et chienne,
De son charme infernal désole Hadinour;
Prêtresse de Kali, la sombre magicienne
Nous ravit nos époux, nos fils comme un vautour,
Délivre-nous! Qu'à ton regard l'Infâme expire...
Son antre est la forêt terrible — que voilà! »
Çakia Mouni leur dit avec un doux sourire :
« — Je ne suis point venu sur terre pour détruire,
Mais pour sauver. Allons, mon fils, vers Raoula. »

La forêt drue et ténébreuse
Engloutit les deux pèlerins;
Dans l'épaisseur luxurieuse
Filtrent des éclairs purpurins.
On entend des cris et des râles
Et des fleurs rouges en spirales
Pleuvent des baobabs noueux.
L'herbe jaillit d'étangs boueux,
Les serpens sifflent, les panthères
Brament sous les impurs mystères.
L'air frissonne, flambe et pâlit,
La forêt en sueur ruisselle
Sous l'haleine chaude et mortelle
Qui vient du temple de Kali.

Le voici qui s'étage en assises énormes
Que portent sur leur dos des dragons monstrueux;
Dans ses piliers trapus s'enchevêtrent les formes
De tous les animaux fauves et tortueux.
Et terrible, au sommet de l'âpre pyramide,
La quadruple déesse, assise, les seins nus,
Aux quatre coins du ciel tend ses huit mains avides,
Et tout l'Univers brûle à ses souffles torrides
Et vient chercher la mort entre ses bras charnus.

Du temple sortent des esclaves
Qui portent dans un palanquin
Une femme aux membres suaves
Vers l'étang qui l'invite au bain.
Sa chevelure s'entortille
Comme un serpent sous la charmille
En noirs anneaux sur son sein brun.
Autour d'elle flotte un parfum,
Un nimbe jaune, une magie
De volupté, de léthargie.
Quand son beau corps pâmé d'amour
Se baigne dans l'eau qui soupire,
Le désir aux dents de vampire
Mord les hommes dans Hadinour.

De la nuit de ses yeux tombe un charme morbide;
Il glisse savamment de leur sombre miroir,
Et malheur à celui qui boit leur long fluide

Ainsi qu'un philtre bleu du fond d'un vase noir!
Déjà la courtisane à la chair triomphale
A surpris le frisson de l'enfant vierge et beau.
Avec un long regard, la magicienne pâle
Jette au front d'Anannda la rose de Bengale
Dont la feuille a gardé la tiédeur de sa peau.

Mais le Maître, qui tient les palmes
D'amour que rien ne peut flétrir,
Fixe de ses prunelles calmes
Son jeune ami prêt à faillir.
Par une vision soudaine
Il lui montre, — troupe lointaine
Qu'un baiser terrible aveugla, —
Les victimes de Raoula;
Il lui fait voir ces pauvres âmes,
Ces corps toujours vêtus de flammes
Que tissent leurs désirs flagrans;
Et lorsque dans d'affreux supplices
Leurs mains arrachent ces cilices,
Ils renaissent plus dévorans.

Le disciple les voit se ruant aux chimères,
Chassant de vie en vie un rêve de plaisir,
Et de leurs doigts crispés étreignant des vipères
Qui leur mangent le cœur d'un sauvage désir.
Pris de pitié, l'enfant aux yeux pleins de tendresse
Dit à la courtisane en étendant le bras :
« — Je te plains, Raoula, cruelle enchanteresse!
Des flammes, des serpens naissent de ta caresse;
Ce que tu fais souffrir, ah! tu le souffriras! »

Mais, comme un boa qui se dresse
Sous l'aiguillon de son dompteur,
Raoula, la sombre prêtresse,
Lève son front fascinateur :
« — Sois maudit, Anannda, mon rêve!
Il est trop tard pour m'oublier!...
De loin je saurai te lier;
Aux gouffres comme aux altitudes,
Dans l'horreur de tes solitudes
C'est moi, c'est moi que tu verras.
Dans mes amours, dans mon délire,

C'est toi, toi seul que je désire...
Et tu reviendras dans mes bras! »

Et l'œil de Raoula lance dans sa furie
Un dard chargé d'amour et de charme infernal.
Il touche au cœur l'enfant épouvanté, qui crie :
« — O divin Baghavat, sauve-moi de ce mal! »
Le Bouddha que le cœur des mondes illumine
Répondit d'un regard profond comme les mers :
« — Je t'ai montré la voie, Anannda, va, chemine.
Pour comprendre la Vie immortelle et divine,
L'homme doit vivre la Douleur de l'Univers. »

III

RÉDEMPTION D'AMOUR

Or le Bouddha quitta la terre
Pour le Nirvana glorieux;
Le disciple — en sa tâche austère —
Vécut humble et silencieux,
Mais dans son âme tendre et pure
Brûlait, éternelle torture,
La courtisane et son regard,
Et lorsqu'il arrachait ce dard
De la blessure encore saignante,
La flèche y rentrait, lance ardente
De souffrance aiguë et d'amour.
Voici qu'en prêchant la parole
Du maître divin qui console
Il entra seul dans Hadinour.

Sur la place écumait une foule houleuse
Autour d'un échafaud, hurlant : « C'est Raoula! »
Des bourreaux y traînaient une femme anxieuse,
Et le peuple criait : « La voilà! la voilà!
Coupez-lui pieds et mains! » Les bourreaux la saisirent.
La lièrent au bloc muette de terreur.
Une hache brilla; les chairs en tressaillirent,
Et dans l'air déchiré des cris affreux jaillirent...
La moelle dans les os en frissonnait d'horreur.

« Voilà la belle tentatrice
Qui jadis nous glaçait d'effroi,
Sans pieds, sans mains, — et c'est justice!
Elle a séduit le fils du roi!
Et maintenant — qu'on la couronne! »
Ainsi parlait une matrone.
Et hors la ville le bourreau
Sur un sordide tombereau
Traîna la pâle mutilée.
Là, de boue et de sang souillée,
Loin des brahmanes et des saints,
On la jeta sur une pierre,
— Vivante encore, — au cimetière,
Des parias, des assassins.

Et le peuple insultait cette larve sinistre
Qui se tordait parmi de hideux ossemens,
Et féroce il chantait en agitant le sistre :
« Où sont-ils ses parfums, ses fards et ses amans? »
Mais Anannda, bravant la honte et l'anathème,
Toucha la courtisane et la prit dans ses bras.
Sa bouche vierge se posa sur ce front blême;
Dans un divin transport, il s'écria: « Je t'aime
D'un amour éternel... et par lui tu vivras! »

Et soutenant l'Agonisante
Entre ses bras, — il lui parla
De sa voix tendre et caressante :
« Ah! tu disais bien, Raoula,
Dans ton orgueil et ton ivresse,
Qu'à toi je penserais sans cesse.
Quand tu fus riche en volupté,
J'ai fui ton charme redouté;
Mais pauvre, mutilée, infâme,
Je t'aime!... L'amour de mon âme
N'est pas l'amour que tu rêvas.
Il est sans peur, il est immense.
Il souffre toute la souffrance
Pour t'ouvrir le ciel des Dévas!... »

Comme l'azur profond qu'un grand astre illumine,
L'œil d'Anannda plongeait dans l'œil fixe et hagard
De la mourante; et, douce, une larme divine

De tendresse et d'amour filtra de son regard.
Raoula reposait comme en un lit de roses;
Dans ses yeux, une aurore essaya de surgir,
Ces yeux auraient voulu lui dire tant de choses,
Un éclair dilata leurs paupières mi-closes,
Et puis tout s'éteignit dans le dernier soupir.

Les jours, les mois, les ans passèrent.
Enfin, au seuil de l'Himavat,
Anannda, — que les Dieux aimèrent, —
Rendit son âme au Baghavat,
Qu'on nomme Roi des Solitaires.
Son âme, ouverte aux grands mystères,
Sur la route du Nirvana
Triste et seule s'achemina.
Il traversa les monts sublimes,
Les neiges et les hautes cimes,
Forts de glace, mornes cités,
Où meurt la Plainte et l'Espérance
Mais où l'Ombre de la Souffrance
Habite les immensités.

Regrettant à demi la terre où le cœur brûle,
Entre des monts abrupts, au versant opposé,
Il aperçut un lac tranquille, au crépuscule,
Un lac dormant et bleu sous un voile rosé.
Un peuple de lotus ondulait sur la rive
Et gémissait parfois sous la molle vapeur;
Car chaque fleur cachait, prisonnière plaintive,
Une âme — expiant là, tremblante sensitive,
Ses péchés en silence, en la froide torpeur.

Et voici — merveilleuse aurore —
S'entr'ouvrir un lotus en fleur.
Le pèlerin en vit éclore
Une belle âme en sa blancheur.
Et jaillir un corps diaphane
Aux bras couleur de cymophane,
Les yeux voilés d'un long sommeil.
Tristes encor de leur réveil.
Elle ruisselait reposée
D'un bain d'azur et de rosée.
O joie! ô réveil radieux!

Et la voix de cette âme nue,
Douce, cristalline, ingénue,
Vibra, beau lys mélodieux :

« — Dis, me reconnais-tu, mon rischi, mon génie,
Et vois-tu sur mon sein briller ce fier diamant?
C'est ta larme d'amour... cette larme bénie :
Les Dévas l'ont changée en un pur talisman.
Non, ils ne m'aimaient pas, ceux qui dans leur ivresse
Ont possédé ma chair. Un seul, un seul m'aima.
La souffrance et la mort ont ému ta tendresse;
Cette larme de feu sauva la pécheresse,
Cette larme d'amour m'a fait croire en Brahma! »

. . . . . .

Et l'Ame blanche, l'Ame humide
Dans un baiser doux et fluide
Montait aux lèvres d'Anannda,
Et le rischi se demanda
Si dans la fusion profonde
L'enveloppait l'Ame du Monde?

. . . . . .

Mais sortant du lotus, radieuse en son charme.
L'âme de Raoula lui fit ce grand serment :
« — Dans mon éternité j'emporte cette larme
Qui brille sur mon cœur, étoile de diamant! »
« — Et moi, dit le rischi, resplendissant de gloire,
O suprême bonheur, ô suprême victoire,
Ton baiser, je l'emporte au fond du firmament! »

ÉDOUARD SCHURÉ.

LA

PHOTOGRAPHIE DES COULEURS

Il est difficile de donner une explication simple de la couleur. Les physiciens déclarent qu'elle est le résultat d'un mouvement vibratoire ; les métaphysiciens qui écoutent font semblant de comprendre.

Pour peu claire qu'elle paraisse, cette définition n'en est pas moins la seule qu'on puisse donner. Il existe un mouvement vibratoire qui se traduit par de la chaleur, de la lumière ou de l'électricité. Peut-être en est-ce un aussi, que celui qui détermine les différens phénomènes psychologiques, — autres vibrations non moins confuses, non moins vagues, non moins mystérieuses pour notre esprit que les vibrations physiques.

Il faut savoir gré aux savans tels que l'inventeur de la photographie des couleurs, de ne pas se contenter d'exposer leurs théories au moyen de formules abstraites, mais de les rendre accessibles à tous par un résultat matériel que des procédés empiriques n'auraient jamais permis d'atteindre.

On étonnera bien des gens en leur disant que, lorsque M. Lippmann fit sa découverte, il avait le rare privilège de ne s'être jamais occupé de photographie. Ce qu'il voulait définir dans la théorie des vibrations sonores, il le découvrit dans le jeu des vibrations lumineuses. Chargé d'exposer dans son cours de la Sorbonne la théorie des phénomènes acoustiques, il voulut notamment démontrer à ses élèves que la hauteur du son rendu par un tuyau d'orgue qui chante ne dépendait que de sa longueur et nullement du métal dont il est formé. Dès lors, il fut frappé du parti que l'on pouvait tirer de ce phénomène ; il se demanda s'il ne serait pas possible de transporter dans le

domaine de la lumière cette curieuse propriété qui semblait être cantonnée dans celui des vibrations sonores.

Cette conception, dans son élégante simplicité, fut, on peut le dire, une conception de génie. Elle n'avait rien de comparable aux tentatives faites depuis le commencement de ce siècle pour la fixation photographique des couleurs.

I

En 1810, Seebeck, professeur à Iéna, aborda pour la première fois le problème de la photographie des couleurs. Il essaya d'impressionner, à l'aide d'un spectre solaire, un papier couvert d'une couche de chlorure d'argent. Ses expériences, qui ne réussirent pas, eurent d'ailleurs peu de retentissement. Elles furent sérieusement reprises en 1841 par l'astronome anglais John Herschel, qui fit une tentative nouvelle sur le papier à chlorure d'argent. Puis, ayant échoué, il essaya le bromure et l'iodure d'argent et même certains produits naturels, tels que la racine de gaïac. Il arriva, par ces procédés, à fixer passagèrement quelques couleurs sur des papiers sensibles. C'étaient déjà des résultats de nature à encourager les chercheurs. On en était alors au début de la photographie.

Mais les résultats obtenus furent bientôt dépassés par les expériences d'Edmond Becquerel qui réussit, en 1848, à obtenir sur une lame de plaqué d'argent, recouverte d'une couche de sous-chlorure d'argent violet, l'impression de toutes les couleurs du spectre solaire.

Malheureusement, les couleurs emmagasinées de cette façon disparaissaient dès que l'on exposait le cliché à la lumière. En vain essaya-t-on de le conserver dans un bain fixateur. A chaque tentative, toute coloration s'évanouissait. L'impression des couleurs spectrales par le procédé Becquerel perdait une partie de sa valeur par l'insuccès du fixage. La science et l'habileté expérimentale du célèbre physicien n'arrivèrent pas à surmonter l'obstacle auquel se heurtèrent successivement tous ceux qui essayèrent d'aborder la photochromie par la méthode de l'impression directe.

Des chimistes, tels que Niepce de Saint-Victor, de 1851 à 1866, Testud de Beauregard, en 1855, Poitevin, en 1865, tentèrent de recueillir les couleurs à l'aide de substances chimiques, sans jamais arriver à fixer les épreuves, ni à les maintenir intactes sous l'action de la lumière.

Après les chimistes, les photographes. Après les photographes, les empiriques. Puis encore des génies incomplets, tels que Char-

les Cros, reproduisant les couleurs par des tirages superposés, sans employer de méthode directe, ni surtout efficace. Cependant Cros était un esprit merveilleusement doué, au point de vue du génie inventif. Il eut des idées sur tout. Il fut l'un des premiers, sinon le premier, à songer au phonographe. Il s'attacha à la transmission des images à distance. De temps en temps, il se borna même à inventer des choses d'un ordre plus simple et plus positif, telle que sa fameuse pâte dont une petite boîte microscopique devait fournir de l'encre à tout un lycée pendant un an !

Un jour il alla trouver son père, qui professait pour lui une admiration sans bornes. Lui montrant un manuscrit qu'il tenait sous le bras, il lui dit avec émotion : « Père, je viens de faire une découverte qui va troubler le monde. J'ai là, dans ce manuscrit, un procédé qui supprime à jamais la mortalité humaine. » Le père devint tout pâle : « Mon fils, dit-il, tu ne feras pas cela ! Songe aux conséquences que cette découverte peut avoir ! C'est la misère humaine, sans remède. Donne-moi ce manuscrit, que je le détruise sur-le-champ. » Et, d'une main tremblante, il s'empara des feuillets que lui tendait son fils et les jeta au feu.

Charles Cros n'a pas su utiliser pour lui-même le secret de la vie perpétuelle. Il est mort vers 1890. Mais en dehors des formes extravagantes que revêtait son esprit inventif, il eut, et notamment sur la photographie des couleurs, des idées qui étaient parfois justes, et dont le seul tort était de n'envisager jamais la solution des problèmes par leur véritable côté.

II

Ce que l'on n'a pu obtenir avec aucune méthode chimique, M. Lippmann l'a réalisé avec la théorie des mouvemens vibratoires.

Qui n'a vu flotter en l'air des bulles de savon lancées par une main d'enfant? Dans l'épaisseur des lamelles liquides, et parfaitement incolores par elles-mêmes, se détachent des couleurs d'un rare éclat. Toutes les fois qu'un corps transparent est disposé en une lame très mince, il apparaît avec des couleurs irisées, quoiqu'il soit formé d'une substance incolore. Cette coloration tient à ce que la lumière réfléchie sur les deux faces de la lamelle n'a pas parcouru la même distance. En d'autres termes, la lumière intervient, par sa réflexion sur chacun des deux plans qui limitent la lamelle. Il en résulte que les rayons lumineux s'entre-croisent et donnent lieu à un phénomène qui s'appelle l'*interférence*. En examinant de près les teintes brillantes des bulles de savon, on ne tarde pas à y reconnaître les différentes couleurs du spectre.

Le génie de Newton fut le premier à découvrir les causes du phénomène de coloration. Pour rendre ces causes plus tangibles, il imagina l'expérience connue sous le nom d'*Anneaux colorés de Newton*. Sur une glace rigoureusement plane on dispose, par sa face sphérique, et sans la fixer autrement, une lentille convexe. Cette lentille ne touche, par conséquent, la glace que par un seul point, tous les autres points de la lentille restant séparés de la glace par une tranche d'air d'autant plus épaisse qu'ils sont plus éloignés du point de contact. Si l'on éclaire ce dispositif au moyen d'une lumière monochromatique, telle que la lumière jaune résultant de la combustion d'une lampe à alcool salé, on remarque immédiatement dans la glace une tache noire centrale entourée d'anneaux concentriques alternativement brillans et obscurs. Ces anneaux ne sont pas à égale distance les uns des autres. Ils se resserrent d'autant plus qu'ils sont plus éloignés du centre noir correspondant au point de contact des deux verres. En employant des lumières simples de nature différente, on voit le diamètre des anneaux augmenter ou diminuer, suivant que la longueur d'onde qui caractérise la lumière employée est plus grande ou plus petite.

De cette expérience il résulte que, si l'on éclaire la glace avec de la lumière blanche, on aura la superposition des effets obtenus avec les diverses lumières simples. Dans ce cas, les couleurs ne peuvent pas coïncider, et alors, au lieu d'avoir un système d'anneaux alternativement noirs et blancs, on aura des anneaux irisés de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. C'est absolument ce qui se produit dans la bulle de savon. Mais ce qu'il faut surtout retenir, *c'est que la couleur diffère suivant l'épaisseur de la lamelle*. Remarquez qu'il s'agit là de couleurs naturelles, produites sans l'intervention d'aucune action chimique, mais simplement par suite de phénomènes lumineux que nous expliquerons tout à l'heure.

Toute l'invention de M. Lippmann repose là-dessus.

Si vous donnez naissance à une bulle de savon, elle réfléchit, dès sa sortie de la paille, la couleur violette ; puis, devenant plus grande, c'est-à-dire plus mince, elle réfléchit du bleu, puis du vert, puis du jaune, puis, lorsqu'elle s'est complètement amincie sous l'action du souffle qui la gonfle, elle produit du rouge.

On voit, par là, quelle est la véritable origine des couleurs. Elles ne sont que les notes successives de la gamme lumineuse, de même que les notes musicales ne sont formées que par la gamme de l'échelle des sons. Newton a compté arbitrairement sept couleurs dans le spectre, afin d'y faire figurer autant de couleurs principales qu'il y a de notes principales dans la gamme des sons musicaux.

De même que le son, la lumière se propage par ondulations à travers l'espace. Cette transmission du mouvement vibratoire se fait avec une vitesse considérable. Tandis que le son parcourt 330 mètres à la seconde, la lumière franchit 300000 kilomètres dans le même temps. Pour donner une idée plus frappante de cette vitesse, on peut dire aussi qu'un rayon lumineux emploie huit minutes pour franchir la distance qui sépare la Terre du Soleil.

A part la différence de vitesse, les ondes lumineuses sont semblables aux ondes sonores. Les couleurs simples sont pour la lumière ce que les notes musicales sont pour le son. C'est ainsi que, dans sa théorie des ondulations, Fresne la expliqué la différence de coloration des diverses parties du spectre.

Tout son est produit par un corps vibrant, engendrant des ondes qui arrivent à notre oreille pour y produire la sensation sonore. Mais tous les sons ne sont pas identiques. Qui ne sait distinguer une note aiguë d'une note grave? En étudiant ce caractère d'acuité et de gravité du son, on est arrivé à cette conclusion expérimentale que les sons émis par un corps vibrant sont d'autant plus élevés que les vibrations sont plus rapides, c'est-à-dire plus nombreuses dans le même temps. A chaque son correspond donc une longueur d'onde qui lui est propre, et qui est en raison inverse du nombre des vibrations. En effet, les sons aigus résultant d'ondes plus nombreuses, leurs ondes sont plus courtes et plus serrées que celles des sons graves, puisque les uns et les autres ont, en définitive, la même vitesse et nous arrivent en même temps. Cela se vérifie aisément, lorsqu'on écoute les chants orchestrés d'une musique. La mélodie et l'harmonie se manifestent simultanément, quelle que soit la distance de l'orchestre. On a, par tous les côtés, la sensation exacte du morceau exécuté, ce qui n'aurait pas lieu si les sons aigus des violons et des flûtes se transmettaient plus vite que les sons graves des violoncelles et des contrebasses.

Dès lors qu'il est possible d'assimiler les sons simples aux couleurs simples, il faut admettre que le nombre de vibrations définit la couleur. Le tableau suivant donne les nombres de vibrations effectuées en une seconde par un point lumineux émettant les diverses couleurs :

Rouge	497	trillions	par seconde.
Orangé.	528	—	—
Jaune	529	—	—
Vert	601	—	—
Bleu	648	—	—
Indigo	686	—	—
Violet	728	—	—

Chaque couleur correspond à une couche lumineuse d'une épaisseur variable. Le tableau qui suit donne les longueurs d'onde, c'est-à-dire l'épaisseur des couches formées par les diverses couleurs simples :

Rouge.	620	millionièmes	de millimètre.
Orangé.	583	—	—
Jaune	551	—	—
Vert.	512	—	—
Bleu.	475	—	—
Indigo	449	—	—
Violet	423	—	—

On voit que le rouge correspond aux notes graves de l'échelle musicale et le violet aux notes aiguës.

Si l'on veut se faire une idée de l'épaisseur des couches correspondant aux différentes couleurs, on peut prendre comme terme de comparaison une feuille de papier ordinaire, qui a environ 1/10 de millimètre d'épaisseur. En superposant des feuilles de *violet*, il en faudrait 240 pour arriver à l'épaisseur de cette feuille de papier. Si l'unité de feuilles était du *rouge*, on pourrait faire un volume de 160 pages pour arriver à l'épaisseur de ce même papier!

Comment expliquer maintenant la cause des couleurs complexes, non plus celles du spectre qui sont simples, mais celles des corps naturels? On peut encore avoir recours aux propriétés des mouvemens vibratoires, car ces mouvemens, comme dans les phénomènes sonores, peuvent se superposer. Ainsi, quand une corde est tendue sur une caisse sonore, comme la corde d'un violoncelle, on peut la faire vibrer tout entière; ses deux extrémités seront immobiles, tandis que le milieu vibrera avec l'amplitude maxima. Les extrémités immobiles s'appellent des *nœuds;* le milieu est un *ventre*. Mais on peut aussi attaquer cette corde avec l'archet, de façon que, tout en vibrant dans son ensemble, les deux moitiés de la corde vibrent chacune pour son propre compte, suivant une loi de vibration individuelle. Dans ces conditions, on réalise une superposition de deux mouvemens vibratoires; celui de la corde entière et celui des deux moitiés vibrant isolément. Il en résulte un son complexe formé du son fondamental et de l'harmonique superposé. C'est cette superposition qui donne à l'oreille les sensations du *timbre* des différens sons. Le phonographe, que tout le monde connait aujourd'hui, est fondé sur ce principe. Les vibrations d'une seule membrane peuvent reproduire plusieurs mouvemens vibratoires superposés et enregistrer ainsi la parole humaine.

La plupart des couleurs complexes, telles que le rose, le mar-

ron, ou les différentes teintes du vert, peuvent se former de la même manière. Elles peuvent résulter de la superposition de plusieurs mouvemens vibratoires simples.

En général, la coloration des corps résulte de la diffusion des rayons lumineux qui les éclairent. Les corps absorbent une partie des rayons lumineux et en réfléchissent d'autres. Le mélange de ceux qui sont réfléchis produit sur l'œil l'impression d'une teinte déterminée. Une étoffe nous paraît rouge, parce qu'elle réfléchit surtout la lumière rouge et qu'elle absorbe les autres couleurs. Si elle réfléchissait tous les rayons solaires, quels qu'ils fussent, l'étoffe nous paraîtrait blanche. Si, au lieu de les réfléchir, elle les absorbait, l'étoffe semblerait noire.

III

On a vu, par les explications qui précèdent, que l'origine des couleurs tient à une cause physique ou mécanique, et non à une cause chimique. La lumière blanche qui les renferme toutes n'est que la résultante de l'infinité des couleurs simples qui existent et qui se succèdent par gradation du rouge au violet. On s'en aperçoit aisément lorsqu'on fait passer un rayon de soleil au travers d'un cristal taillé en facettes.

Pour se rendre compte de la direction suivie par les idées de M. Lippmann, avant d'aboutir, par l'application de la théorie des mouvemens vibratoires, à la photographie des couleurs, il faut encore dire un mot des phénomènes d'interférence.

Qu'arrive-t-il, lorsque deux mouvemens vibratoires se rencontrent? Il arrive, si les vibrations sont sonores, que du son ajouté à du son peut produire, tantôt une amplification du mouvement sonore, tantôt une destruction de ce mouvement; — c'est-à-dire du silence.

On ne connaît pas assez l'expérience faite en 1839 par le colonel Napoléon Savart, qui a démontré, avec élégance, le principe des interférences sonores. En avant d'un grand mur de la citadelle où il tenait garnison, ce savant officier avait placé un timbre qu'il faisait vibrer en le frappant avec un marteau. Le timbre devenait ainsi le centre d'une onde directe qui se propageait jusqu'au mur de la citadelle et s'y réfléchissait. En d'autres termes, l'action du son s'exerçait contre le mur, lequel renvoyait ce son au point de départ et donnait ainsi lieu au phénomène d'interférence. Parmi les soldats échelonnés sur la ligne qui séparait le timbre du mur, les uns purent constater un renforcement sensible de la vibration sonore, les autres, au contraire, exactement placés au point d'interférence, n'eurent la perception d'aucun son.

Cette expérience démontra, d'une façon irréfutable, le principe des interférences.

Ce qui s'est passé dans l'expérience du colonel Savart se reproduit de la même manière, quand il s'agit de vibrations lumineuses. De même que du son ajouté à du son peut produire, ou du silence, ou de l'amplification sonore, de même de la lumière ajoutée à de la lumière peut produire, ou de l'obscurité, ou l'amplification du rayon lumineux.

Lorsque la lumière directe tombe sur un miroir, elle rencontre en chemin la lumière précédemment réfléchie, et partout où les vibrations lumineuses seront dirigées dans le même sens, leur éclat sera plus grand, tandis qu'au contraire il y aura extinction au point où les vibrations seront opposées. L'espace compris en avant du miroir sera donc partagé en tranches ou en stratifications successives. Dans les unes, la lumière aura atteint son plus vif éclat. Dans les autres, au contraire, l'obscurité sera devenue complète. On peut facilement déterminer, par le calcul, que la distance comprise entre ces tranches est d'environ un 4000e de millimètre, et l'on conçoit, dès lors, que, l'œil nu ne pouvant pas les saisir, il ait, au contraire, la sensation d'une lueur uniforme.

Mais là où l'œil nu est impuissant, la plaque photographique ne le sera pas. C'est ce qu'a pensé M. Lippmann, lorsqu'il conçut l'idée d'utiliser les phénomènes d'interférence, pour créer, non pas dans l'air libre, mais sur la couche sensible à la lumière d'une plaque photographique, les stratifications formées alternativement par les lignes lumineuses et les lignes obscures. Par ce procédé, l'impression lumineuse de l'objet à photographier ne se manifestera que sur les tranches où la lueur est éclatante, tandis qu'elle n'aura aucune action dans les couches obscures.

Si donc on cherchait à reproduire photographiquement un corps composé de plusieurs couleurs, chacune de ces couleurs trouverait dans les tranches minces déterminées par ces stratifications la place qui correspond à l'épaisseur de chacune d'elles. Le rouge trouverait des tranches de 620 millionièmes de millimètre et le violet des tranches de 423 millionièmes de millimètre, qui correspondent, comme on l'a vu plus haut, à l'épaisseur de la couche lumineuse produisant ces couleurs. Il en est de même pour toutes les autres couleurs plus simples et, par conséquent, pour les parties constitutives des couleurs complexes. En développant la plaque sensible ainsi impressionnée, son épaisseur sera formée d'une série de feuillets d'argent photographique, séparés les uns des autres par des distances infiniment petites et qui diffèrent exactement suivant la couleur qui a impressionné la

plaque placée derrière l'objectif. On comprend, dès lors, que ces feuillets constituent précisément l'organe de reproduction des couleurs sans qu'ils aient eu besoin d'être colorés par eux-mêmes.

Pour opérer pratiquement, il faut tout d'abord empêcher que, dans la couche photographique, aucun obstacle ne gêne la fixation ou l'accumulation des couleurs dans ces tranches virtuelles qui, par réflexion, doivent produire les couleurs comme les produisent les lamelles liquides d'une bulle de savon lancée par une main d'enfant.

Il faudra donc, avant tout, exclure les plaques ordinaires au gélatino-bromure ou au gélatino-chlorure que l'on trouve dans le commerce et dont la couche sensible est le résultat d'une émulsion. Examinée au microscope, cette couche présente généralement un grain très grossier provenant des parcelles solides de la matière sensible. Ces grains ont des dimensions considérables, par rapport à la longueur d'onde d'une couche de couleur. Ils obstrueraient complètement cette couche, en déformeraient les plans réfléchissans, et empêcheraient toute communication du phénomène chromatique. Ces plaques ne pourraient pas plus produire les couches minces qui correspondent aux couleurs à photographier qu'une pierre de taille de 5 mètres d'épaisseur ne pourrait servir à la construction d'un mur qui ne devrait avoir qu'un mètre.

En outre, les plaques du commerce sont généralement opaques et ne seraient pas susceptibles d'être traversées par l'onde directe et l'onde réfléchie qui doivent produire le phénomène d'interférence. Le mieux est d'utiliser de préférence des plaques sensibilisées au collodion ou à l'albumine, qui ont l'avantage d'être continues et transparentes. Ce choix du procédé de sensibilisation n'a pourtant rien d'absolu. Ce qui importe avant tout, c'est que la couche sensible n'ait pas de grains ou que ses grains soient de dimensions négligeables, c'est-à-dire de dimensions inférieures à la demi-longueur d'onde qui répond à la couleur.

Sans entrer dans aucun détail pratique qui est plutôt du ressort des professionnels, — et, parmi eux, un des praticiens les plus distingués, M. Lumière, a singulièrement secondé les idées théoriques de M. Lippmann, — on peut facilement se représenter le procédé employé par l'inventeur de la photographie des couleurs, pour rendre sa conception pratique.

La face réfléchissante d'un miroir plan métallique est couverte, par les procédés ordinaires de sensibilisation, d'une couche impressionnable formée d'albumine ou de collodion au chlorure ou au bromure d'argent. Si l'on fait agir sur elle un rayon d'une couleur simple quelconque, occupant, par conséquent, une place déterminée dans la gamme des couleurs simples, il en résultera

que les rayons incidens traverseront la couche sensible et transparente, qu'ils se réfléchiront sur la surface polie, qu'ils reviendront en arrière et qu'ils rencontreront en revenant les rayons qui arrivent. Il se formera alors deux ondes lumineuses : une onde directe et une onde réfléchie qui, en se rencontrant, produiront des *interférences*. On va voir que ce qui se crée dans la projection de ces rayons lumineux n'est que la répétition de ce qui s'est produit dans les expériences du colonel Savart, par la projection sur un mur des vibrations sonores.

Dans la photographie des couleurs, l'espace en avant du miroir est rempli de plans parallèles alternativement brillans et obscurs, de manière que deux de ces plans brillans soient séparés entre eux par une distance égale à une demi-longueur d'onde, c'est-à-dire à la 4000e partie d'un millimètre. Il en résultera, dans l'épaisseur même de la couche sensible, une création d'un grand nombre de ces plans. En un mot, cette couche sensible, qui est déjà très mince, sera divisée, comme l'eût été la feuille de papier dont nous avons parlé, en une quantité de couches encore infiniment plus minces.

Seuls les plans brillans pourront impressionner la couche sensible et, au cours du développement photographique, cette impression se révélera en couleur noire, tandis que les tranches correspondantes aux plans obscurs ne seront pas impressionnées. Si donc, pour employer le procédé de la photographie ordinaire, on trempe la plaque développée dans l'hyposulfite de soude, toute la matière sensible à la lumière et non altérée va se dissoudre et il ne subsistera sur la plaque que des tranches infiniment minces d'argent réduit, et cela aux points mêmes où s'étaient fixés auparavant les plans brillans.

Il en résulte que toute l'épaisseur de la couche photographique sera partagée en tranches par des plans d'argent métallique parallèles entre eux et séparés l'un de l'autre par une distance égale à la demi-longueur d'onde de la couleur simple qui a impressionné la plaque.

Ces plans constituent donc, deux par deux, une lame mince dont l'épaisseur est précisément telle que l'indique la théorie des anneaux de Newton et c'est ainsi que, suivant cette loi, que nous citons textuellement, *les rayons réfléchis sur ces deux lames donnent, en interférant entre eux, la sensation de la couleur correspondante*. Bien plus, chaque couleur produit dans la plaque un système analogue de plans parallèles, dont la coexistence explique la reproduction photographique des couleurs composées.

Tout le secret de la photographie des couleurs est dans l'énonciation de ce principe.

En observant la réflexion de la plaque fixée et séchée par le procédé que nous venons d'indiquer, on y constatera la reproduction directe de toutes les couleurs que l'on a présentées devant elle.

Le temps de pose joue un rôle important dans l'exécution pratique de l'expérience.

Les débuts en furent assez laborieux. Il s'agissait, tout d'abord, de photographier un spectre dans lequel la couleur rouge était extrêmement gênante. L'activité chimique des rayons de cette couleur est très lente. Ils impressionnent les plaques assez faiblement pour permettre aux photographes de se servir, sans danger, de lumière rouge pendant le développement de leurs glaces au gélatino-bromure d'argent. Pour peu qu'on se soit occupé de photographie, on sait que les objets rouges se reproduisent en noir sur les positifs, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas impressionné les plaques négatives, malgré toute leur sensibilité.

Si le rouge se manifeste très lentement sur la plaque sensible, le bleu et le violet agissent sur elle avec une grande activité et polariseraient complètement la plaque, si on les laissait poser pendant tout le temps nécessaire à l'impression du rouge. Il fallut donc trouver le moyen de laisser poser le rouge seul pendant longtemps, puis le vert également seul pendant un temps moins long, puis enfin le bleu et le violet pendant un temps très court.

On s'imagine sans peine le trouble que ces difficultés, toutes matérielles, ont créé à l'origine des premières expériences. A la vérité, elles étaient susceptibles de barrer le chemin à toute tentative nouvelle dans l'art de photographier pratiquement les couleurs.

Comment allait-on procéder pour photographier un être humain, ou un paysage? On ne pouvait pas songer à faire poser quelqu'un devant l'objectif autant de fois qu'il y avait de couleurs à reproduire. En outre il eût fallu remettre cette personne à la même place, lui faire reprendre les mêmes attitudes, ce qui aurait rendu ainsi absolument impossible la reproduction fidèle de son image. C'est à ce moment que l'appui du praticien devenait nécessaire.

M. Attout-Tailfer découvrit qu'en plongeant une plaque ordinaire dans de la cyanine, sa sensibilité augmentait pour le rouge et diminuait pour le violet, de telle sorte que, par des tâtonnemens successifs, on arriva à égaliser la sensibilité de la plaque pour les différentes régions du spectre et, par conséquent, pour les différentes couleurs simples ou complexes. C'est ce qu'on appelle l'isochromatisme.

Grâce à tous ces perfectionnemens, M. Lippmann est arrivé à

fixer sur les plaques des images d'une incroyable beauté. Les couleurs ont à la fois une intensité et une délicatesse de nuances inimaginables. Elles n'ont rien de commun avec les reproductions pigmentaires de certains photographes, qui rehaussent simplement par de la couleur les images photographiées. Les épreuves photographiques obtenues par M. Lippmann, ont une puissance de couleurs et une richesse de tons qu'aucune aquarelle n'a jamais pu atteindre. C'est que, dans ses photographies, l'enregistrement de la couleur se complique de l'accumulation de tous les rayons colorés.

Il va sans dire que jamais le savant professeur de la Sorbonne n'a cherché à tirer un parti industriel de son invention. Le bénéfice en est acquis à tous ceux qui voudront désormais diriger leurs recherches dans cette voie. Il reste encore bien du chemin à parcourir, avant d'avoir donné à cette science tous les perfectionnemens qu'elle comporte. Il s'agit maintenant de passer de la fixation des couleurs sur les plaques sensibles à leur reproduction sur papier.

La théorie permet de prévoir que la réflexion régulière par un miroir métallique pourra être remplacée avant longtemps par la diffusion de la lumière sur une surface mate. Il est donc permis d'espérer, sans se mettre en contradiction avec la théorie des interférences, que la multiplication des épreuves par simple tirage sur papier n'est plus qu'une affaire de temps.

Il est aisé de comprendre combien les arts et la science sont intéressés aux progrès de la photographie des couleurs.

Alors que les couleurs pigmentaires employées par les peintres sont formées de matières que la lumière peut altérer, à la longue, les couleurs d'interférence, qui sont produites par le mouvement vibratoire lui-même, ne dépendent que des conditions physiques et mécaniques de l'expérience et ne peuvent par conséquent plus jamais être soumises à l'altération du temps. La photographie des couleurs permettra la reproduction fidèle des tableaux de maîtres et assurera aussi la reproduction de phénomènes météorologiques qui pourront avoir pour les études futures de la science astronomique une importance considérable.

LAZARE WEILLER.

LES THÉATRES ALLEMANDS

On sait que nos théâtres de Paris ont une réputation très haute à l'étranger. Nos façons habituelles de nous juger nous-mêmes, notre égoïsme national, — encore que cet égoïsme, à vrai dire, soit moins prononcé et moins méprisant chez nous qu'il ne l'est chez d'autres peuples, — nous dispensent d'avoir aucun effort à faire pour croire cette réputation de tous points méritée. Elle l'est d'ailleurs en effet très souvent. Mais si parfaits que nous soyons, ou que nous pensions être, peut-être n'est-il pas indifférent de voir de temps en temps ce que peuvent aussi faire les autres peuples. J'ai eu maintes fois, lors de séjours un peu prolongés dans diverses parties de l'Allemagne, la curiosité d'assister à des représentations théâtrales, de genres ou de mérites les plus divers, et dans les milieux les plus dissemblables. Tout récemment encore, j'ai passé un certain nombre de soirées à voir un peu méthodiquement les principaux théâtres de Berlin; et je voudrais simplement ici résumer rapidement les observations les plus générales que j'ai pu faire, dégager surtout les différences qu'il peut y avoir, là où il y en a, entre les conditions actuelles de notre théâtre et celles du théâtre de là-bas.

I

Quoique l'on commence à s'apercevoir combien il est injuste et dangereux de s'en rapporter toujours en tout à la foule, nous ne sommes pas encore guéris de notre tendance à considérer le public comme étant l'infaillible juge au théâtre, en même temps qu'il y est le souverain maître. Les arrêts qu'il rend au théâtre ont l'avantage d'être anonymes, ce qui leur donne tout d'abord quelque apparence de justice; et de plus,

ils ne sont pas exprimés par des paroles, ce qui est un autre et non moindre avantage. On ne dit point de sottises quand on ne parle point. Mais on en peut toujours commettre, et pour anonyme ou silencieux qu'il fût, le jugement du public n'a pas laissé d'être plus d'une fois un témoignage de son ignorance, de son mauvais goût et de son humeur capricieuse. Après cela, si le public n'est pas toujours le bon juge au théâtre, il n'y a pas à nier qu'il y soit le maître véritable. Il me semble donc qu'avant tout, pour se faire une idée exacte de ce que peut valoir et signifier le théâtre d'un pays, il ne soit pas inutile d'examiner comment le public de ce pays se comporte au théâtre, quelles dispositions il y apporte, quelles exigences, et dans quelle mesure il les manifeste et les impose.

On dit parfois que le public se montre partout le même. C'est là une assertion qu'il est inutile de s'attarder à réfuter. Nous ne manquons pas d'exemples prouvant que ce qui a réussi dans telle salle de spectacle peut se trouver, à peu de temps de là, subir un échec dans une autre salle, sans que d'ailleurs l'interprétation ou la mise en scène ait différé sensiblement dans chacun des deux endroits. Les goûts particuliers de chacun des deux groupes d'habitués de ces théâtres auront suffi à établir les différences de succès. Dans une même salle les effets d'une même pièce pourront varier tous les soirs. A plus forte raison devra-t-on admettre que des différences de nationalités puissent établir des divergences profondes de publics. Sans doute des groupemens d'importance secondaire s'établiront par la force des choses ici et là, et y resteront à peu près les mêmes : il y aura le public plus artiste, plus littéraire, plus mondain et blasé, plus bourgeois et doucereux, plus féminin et craintif et délicat, plus populaire et naïf, etc., etc. Mais il arrivera aussi, le plus souvent, que des qualités d'ordre tout à fait général viendront cependant caractériser dans chaque pays l'ensemble de ces catégories particulières. Si je voulais résumer en une seule phrase la différence fondamentale qui m'a semblé exister entre le public allemand et le public français, je dirais que celui-ci, de quelque manière qu'il soit composé, me paraît d'abord enclin au théâtre à tout subordonner à l'impression immédiate qu'il éprouve, à ne guère raisonner ensuite que sur les élémens que lui fournit sa sensibilité et la mesure où elle a été frappée, sans qu'intervienne presque en rien la façon dont elle a été mise en jeu ; tandis que le public allemand, pris aussi en général, et pour tous les ordres de production, agira toujours inversement, et ne laissera intervenir sa sensibilité qu'après l'avoir pour ainsi dire passée au crible du raisonnement. Le public français sent davantage, critique moins, dans le sens vrai du mot, condamne ou accueille plus vite et plus complètement ; le public allemand réfléchit davantage, critique plus minutieusement, même ce qui l'a impres-

sionné, est plus long à se prononcer pour l'éloge comme pour le blâme.

J'aurais vingt exemples à en donner, à commencer par celui que peuvent me fournir toutes leurs représentations classiques. Je me rappelle encore la première à laquelle j'assistai, l'*Iphigénie* de Gœthe, au théâtre royal de Carlsruhe. La salle était comble, la représentation fort convenable, mais je ne me souviens pas d'avoir vu nulle part un public plus morne ni plus froid. J'avais un voisin de stalle qui m'intéressait particulièrement par l'expression navrée de sa physionomie. Cet homme évidemment paraissait s'ennuyer au delà de toute mesure, à tel point que vers la fin de la soirée je me décidai à lui adresser la parole, pour tâcher de l'égayer un peu et de l'arracher au cauchemar spleenétique où il semblait plongé. Tout naturellement je voulais parler d'autre chose que d'*Iphigénie;* mais il ne m'en laissa pas le loisir ; et je ne fus pas peu surpris de l'entendre aussitôt profiter de l'occasion qui lui fournissait un interlocuteur, pour s'épancher en effusions enthousiastes sur la beauté de la tragédie que nous venions de voir représenter. Il me demanda même la permission de m'accompagner jusqu'à mon hôtel pour avoir le temps de me développer d'une manière plus ample toutes les raisons qu'il y avait d'admirer cette *Iphigénie;* pour m'exprimer sa joie de voir le public allemand suivre toujours avec ce qu'il appelait la même ardeur les représentations de ses classiques, et me démontrer par là les chances indéniables qu'avait ainsi l'Allemagne de conquérir définitivement et de conserver à jamais l'empire du monde. Sans doute mon interlocuteur de ce soir-là allait un peu loin dans ses conclusions, mais il avait raison en me disant que ce public qui m'avait tout d'abord paru froid était simplement réfléchi et respectueux. Tous ces gens n'étaient pas venus au théâtre pour y chercher directement une émotion, mais pour y corroborer par une audition nouvelle quelques-unes des raisons en nombre infini qu'on ne cesse de leur donner pour augmenter chaque jour leur admiration pour le génie de Gœthe.

Il en ira de même pour des pièces modernes et nouvelles. Se taire, réfléchir et juger, telle semble être la règle. M. Bruno Wille, qui a fondé une sorte de théâtre d'enseignement populaire. dont je reparlerai, a demandé aux spectateurs satisfaits des représentations de ce théâtre de ne pas applaudir, même à la fin des pièces, pour éviter de blesser les sentimens des personnes qui pourraient être d'un avis contraire. On sait qu'à Bayreuth non seulement on n'applaudit pas du tout pendant la représentation, pour ne la troubler en rien, ce en quoi on a mille fois raison, mais encore que les applaudissemens à la fin des représentations ne tendent à devenir d'usage que depuis l'invasion du théâtre de Wagner par les étrangers. J'assistais le 14 novembre dernier à la première de l'*Assomption de Hannele Mattern*, de M. Gerhart Haupt-

mann, au Théâtre Royal de Berlin. C'est l'usage en Allemagne que l'auteur vienne saluer le public aux premières... s'il est appelé par les applaudissemens. M. Hauptmann fut appelé cinq ou six fois par la salle tout entière après chacun des deux actes de sa pièce. C'était là évidemment pour moi comme pour tout le monde la preuve d'un gros succès. Aussi je fus assez surpris le lendemain de lire dans quelques journaux que ces applaudissemens prouvaient au contraire que la pièce n'avait pas réussi comme elle aurait dû réussir ; car si elle avait été bien comprise, disaient les critiques de ces journaux, le public aurait dû garder un silence religieux, et se retirer dans le recueillement, comme on sort d'une église. Je rapporterai encore une autre phrase, très significative, d'un Berlinois à qui je demandais une fois, en sortant d'un théâtre, si ce qu'il venait de voir l'avait intéressé. « Je ne sais pas, me dit-il, j'ai besoin d'y réfléchir encore un peu. » Et il n'y avait pas la moindre ironie dans sa réponse.

Il est inutile de multiplier ces exemples ; ils suffisent à montrer que la tendance générale sera toujours d'écouter d'abord soigneusement jusqu'au bout, et même de faire taire toute impression directe et trop immédiate, pour mieux raisonner, et discuter avec soi-même s'il faut oui ou non être ému. (J'entends ici naturellement le mot émotion dans son sens le plus large.) Je ne voudrais pas qu'on me fît dire plus que je n'ai voulu dire : sans doute ces deux ordres de facultés, raison et sensibilité, ne peuvent pas arriver en fait à agir séparément avec cette rigueur que j'ai pu paraître indiquer. J'ai simplement voulu montrer d'une façon plus vive en quoi le public allemand au théâtre se distingue du public français ; et pour qui connaît les deux nations il apparaîtra de toute évidence qu'il n'y a là qu'une confirmation des différences fondamentales qui existent entre le caractère français et le caractère allemand.

Ce serait en dehors de mon sujet d'étudier quel public, du public français ou du public allemand, est le plus propre à servir au progrès de l'art dramatique. Je ferai seulement remarquer que l'inconvénient de notre public français, c'est que ses arrêts, n'étant guère que la suite, le prolongement ou le contre-coup de ses impressions, sont transformés par là même en arrêts à peu près sans appel. Cependant, si j'étais auteur ou artiste dramatique, c'est de beaucoup les qualités de notre public français que je préférerais. Si avec lui on est quelquefois trop vite et injustement exposé à des rebuffades un peu brusques, au moins, quand il se donne, se donne-t-il plus complètement, et surtout d'une manière plus immédiatement sensible, qui me semble bien propre, en même temps qu'à récompenser plus pleinement l'auteur ou l'interprète, à les exalter aussi davantage au plus grand profit de l'art.

II

Quand on commence par vouloir d'abord connaître, on est sur le chemin qui mène infailliblement à vouloir tout connaître. Aussi est-ce à cette qualité du public allemand, que je viens d'indiquer, que j'attribue ce qui doit le plus frapper un Français dans le théâtre allemand : l'universalité, l'internationalisme de son répertoire.

Quand on ne veut qu'être ému, éprouver une sympathie immédiate et irraisonnée pour l'œuvre entendue, qui fasse vibrer tout l'être de la façon qu'a désirée le poète, joyeuse ou mélancolique, tragique ou gaie, n'importe, il faut se garder de tout ce qui est trop étranger, car les choses étrangères, par tout ce qu'elles peuvent présenter de nouveau et de difficile à pénétrer, créent comme autant d'obstacles à l'impression directe, et en émoussent la vivacité. C'est ce sentiment, que nous avons tous en France instinctivement au fond de nous, qui explique selon moi pourquoi notre théâtre a toujours été et reste encore purement national. Les efforts que certaines sociétés privées, que la Comédie-Française ou l'Odéon même, ont tentés depuis quelques années pour acclimater sur la scène française quelques grands noms étrangers, Shakspeare et Gœthe, Ibsen et Tolstoï, n'auront sans doute encore de longtemps d'autre résultat que celui d'intéresser d'une manière un peu fugitive un groupe restreint de lettrés et de dilettantes ; et les faits eux-mêmes, les résultats acquis, les réflexions qu'ils suggèrent, donnent tout lieu de croire que d'une façon générale ces efforts n'auront pas d'autre portée. Pour qu'un étranger réussît à s'imposer véritablement à notre grand public, il faudrait qu'il fît preuve de qualités surtout françaises, ou tout au moins qu'il n'y eût presque rien en lui qui révélât l'étranger; car, étant donnée la nature foncière de notre race, tout ce qui est étranger ne peut qu'échouer devant nous ; et on voit qu'il ne faut nullement attribuer ce fait à un instinct ou à un raisonnement égoïste, ni à un mépris irraisonné des choses, mais simplement à une façon d'être de l'âme française. C'est le revers inévitable d'une de nos meilleures et de nos plus charmantes qualités.

Mais au contraire, la conséquence inévitable des qualités de raisonnement et d'analyse dont fait preuve, au théâtre comme partout, l'esprit allemand, sera, pour nous restreindre à ce qui concerne le théâtre, de disposer le public allemand à vouloir tout connaître et tout juger, et, par suite, de le faire s'intéresser d'une manière effective à toutes les manifestations de l'art dramatique, de tous les temps et de tous les peuples.

Si notre admirable théâtre classique n'est plus guère, pour le grand public, pour la foule demi-lettrée qu'un objet d'admiration confuse

et surtout étonnée, c'est parce que déjà l'éloignement de nous où se trouve ce théâtre commence à en faire pour ce public quelque chose d'un peu étranger, où il lui faut de la réflexion pour retrouver les qualités toutes françaises qui cependant en forment le fond ; et nous avons vu qu'au théâtre notre public n'aime pas à réfléchir. Pour les Allemands au contraire, les qualités de leur théâtre classique leur apparaîtront d'autant mieux qu'elles auront été mises plus en lumière par des siècles de gloses, et nul doute que dans quelques centaines d'années Gœthe, et Schiller, et Kleist, et Grillparzer, ne soient encore plus goûtés par eux que maintenant. Et dans les grandes villes comme dans les plus petites, on peut jouer ces classiques, et les jouer sans grand apparat et à peu près n'importe comment, il y aura toujours un public pour s'y plaire.

Mais ce n'est pas seulement leurs classiques que les Allemands veulent voir représenter pour les mieux connaître, c'est aussi les classiques et les grands auteurs des autres nations. En parcourant les programmes d'une seule saison théâtrale à Berlin, par exemple, on peut y voir les noms des tragiques grecs, dont l'Allemagne, favorisée en cela par le génie de sa langue, possède de très belles traductions, et même des noms de plus loin, des fantaisies dramatiques de poètes hindous. Parmi les modernes, presque tous les grands noms sont là : Shakspeare, Lope de Vega, Calderon, Molière, Byron, etc. Plus près de nous: Ibsen, Bjœrnson, Tourguenief, Tolstoï, Ostrowsky, Echegaray, Dumas, Augier, et d'autres encore. Évidemment ces poètes et ces écrivains ne pénètrent pas auprès de tout le public, mais il se trouve toujours un public suffisamment nombreux pour assurer d'une façon vraiment fréquente la représentation de leurs œuvres.

Pour juger avec une équité parfaite la valeur d'un poète, d'un musicien, il faut le connaître tout entier, le connaître jusque dans ses œuvres les moins attachantes et les moins bonnes. De là l'organisation si fréquente, en Allemagne, de cycles de représentations où se jouent toutes les œuvres d'un écrivain, d'un musicien. Beaucoup de Français connaissent les « cycles » de Wagner, à Munich, à Dresde, à Berlin. Les admirateurs de Berlioz, qui ont voulu connaître tout Berlioz, ont dû se rendre, en novembre dernier, à Carlsruhe. Un peu plus tard il y avait un « cycle » de Mozart à l'Opéra de Berlin, en même temps qu'un « cycle » de Gœthe au Deutsches Theater. Dans les « cycles » de Shakspeare, on joue aussi à peu près tout, non seulement *Macbeth*, *Othello*, *Hamlet*, — c'est-à-dire les pièces que nous pouvons entendre ici quelquefois, — mais aussi les comédies fantaisistes que nous connaissons moins, et les drames historiques, que nous ne connaissons pas du tout. Malgré l'enthousiasme shaksparien qui est de règle en Allemagne, j'ai entendu un jour un privat-docent m'avouer que,

si Shakspeare avait été un admirable poète dans quelques-unes de ses œuvres, il n'y avait en revanche, selon lui, rien de plus ennuyeux ni de plus insupportable que tous ses drames historiques et ses comédies. Il se trouva que vers le même temps où je reçus cet aveu audacieux, il y eut au théâtre un « cycle » de Shakspeare, et je vis que mon contempteur de *Richard III* et des *Joyeuses Commères de Windsor* ne manqua pas de suivre avec la plus extrême régularité toutes les représentations, « parce que, m'expliquait-il ensuite, si fatigantes que soient certaines de ces œuvres, il peut s'y trouver des détails qui aident à mieux comprendre et à mieux goûter les vrais chefs-d'œuvre du maître. » Pour être juste, il faut ajouter que le gros du public ne devait pas y chercher tant de mystère, et qu'il assistait à ces représentations tout simplement parce que cela l'intéressait. Mais il en ressort, comme je le disais, que ce public, pour une raison ou pour une autre, s'intéresse à plus de choses que ne le fait notre public français.

Cet instinct de l'Allemand, qui le porte à raisonner sur toute chose, contribuera à lui faire encore et toujours considérer le théâtre, bien plus que nous ne le faisons, comme on ne cessait de le représenter autrefois : j'entends comme une école des mœurs. Aussi y aura-t-il en Allemagne bien plus de critiques moralistes que chez nous, bien plus de plaintes encore que nous n'en formons sur l'extension que prennent de jour en jour, surtout dans les grands centres, les spectacles d'un genre inférieur, les bas vaudevilles, les opérettes, les grosses farces, les chansons grossières. On se préoccupe davantage aussi de la portée morale et sociale de toute œuvre qui prétend au rang d'œuvre d'art. Sans toujours vouloir y trouver une leçon directe, ce qui serait puéril, on se préoccupe évidemment d'une manière plus générale, sinon plus vive, que nous ne le faisons, de cette idée qu'un enseignement profond, salutaire ou funeste, encore qu'il reste souvent imprécis, et surtout que les effets en soient impossibles à constater directement, finit toujours par se dégager de toute interprétation de la vie par l'art. Pratiquement, chacun de ceux qui ont une influence quelconque cherche à diriger cet enseignement selon ses vues propres et ses désirs de domination et d'apostolat. On sait la haute protection maintes fois accordée par l'empereur Guillaume II à des drames historiques, composés en vue de glorifier la race, les origines et les destinées des Hohenzollern. Des représentations classiques sont organisées pour la jeunesse et l'enfance, non pas tant pour tenir lieu de leçons de littérature qui aident à préparer plus facilement un examen, que pour faire entendre de beaux vers et de belles pensées à ces jeunes auditeurs. J'ai aussi assisté à Berlin à diverses sortes de représentations populaires fort curieuses. J'ai vu par exemple une sorte de féerie scientifique assez analogue à celles que M. Figuier a tenté vainement de faire admettre

chez nous, et qui là-bas attirait de nombreux visiteurs. Mais ce qui me paraît bien plus intéressant encore à signaler, ce sont deux scènes populaires qui portent le nom de théâtres libres, parce que les représentations qu'on y donne sont exclusivement réservées à des abonnés formant entre eux une véritable société. Tous deux ont été fondés par M. Bruno Wille. L'un, le plus ancien, qui date de bientôt quatre ans, est actuellement soumis assez directement à l'influence du parti socialiste; et c'est même le parti socialiste qui en chassa M. Wille, considéré comme trop anarchiste. M. Wille, qui est, il est vrai, anarchiste, mais un anarchiste partout ennemi de la violence, se contenta de fonder une seconde société semblable à la première. Toutes les deux prospèrent aujourd'hui, et comptent leurs adhérens par milliers. Et leur but n'est pas de faire de la propagande politique ou sociale, mais simplement, comme disent les statuts, d'offrir à leurs membres, moyennant une rétribution mensuelle de quelques sous, la possibilité de voir ou d'entendre de belles œuvres d'art, drames, tragédies, musique, etc., ou encore d'assister à des conférences où ces œuvres sont commentées et expliquées. Je m'imagine difficilement un groupe nombreux d'ouvriers ou de petits employés des quartiers populaires de Paris, de Montrouge ou de la Villette, réalisant une société comme celles-là, et se réunissant par salles combles l'après-midi de tous les dimanches pour entendre une tragédie de Corneille, une comédie d'Augier, ou encore une symphonie, un quatuor, comme leurs semblables de Berlin vont entendre du Beethoven, du Schiller, ou quelque comédie moderne. En Allemagne, ce mouvement s'étend, et il vient de se fonder à Hambourg une société analogue à ces deux sociétés de Berlin.

Comme je n'ai pas à m'occuper ici de la littérature dramatique elle-même, je passerai rapidement sur l'état actuel de cette littérature en Allemagne. Qu'il suffise de noter que, pendant ces vingt ou trente dernières années, il ne paraît pas que des œuvres un peu durables aient été produites. Contrairement à ce que nous pensons en France à ce sujet, la production n'a jamais cessé d'être abondante. De ce que nous ne connaissons pas les œuvres qui ont été produites, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en ait point eu. De ce que nos plus récens vaudevilles ont toujours quelque chance, — pour peu que nous les ayons assez bien accueillis nous-mêmes, — d'être joués ensuite à Vienne ou à Berlin, et que seuls les échos de ces représentations parviennent jusqu'à nous, il ne faut pas conclure que seuls nos vaudevilles aient été joués là-bas. S'il y a bien à Berlin un théâtre, le Residenz-Theater, qui est presque exclusivement réservé à des traductions de pièces françaises, il y a d'autres théâtres, et nombreux, qui sont alimentés surtout par des pièces allemandes. Mais les doléances de la critique allemande sérieuse sont inimaginables sur ce qu'elle appelle le néant de ces pièces depuis une trentaine d'années. Ces productions paraissent en effet pour la plupart

n'avoir guère fait preuve que de qualités superficielles et d'une action tout à fait éphémère. En revanche, depuis quelques années, sous l'impulsion d'une école naturaliste, assez différente de la nôtre, bien qu'elle en procède par certains côtés, et sous l'influence aussi de la nouvelle littérature dramatique scandinave, une sorte de renaissance s'est produite, qu'il serait encore un peu prématuré de juger dans son ensemble, mais qui n'en a pas moins excité tout de suite, — et quelquefois avec raison, —l'enthousiasme de quelques-uns de ces juges qui se désolaient tant les années précédentes, en même temps d'ailleurs qu'elle en a amené d'autres à faire entendre des clameurs de détresse plus violentes que jamais.

Mais pendant que le théâtre allemand paraît se revivifier en ce qui concerne la valeur de ses productions, il cède malheureusement au mouvement néfaste, d'ailleurs général, qui depuis la guerre de 1870 entraîne tout en Allemagne à la centralisation. Beaucoup de bons esprits de là-bas le constatent et le regrettent, tout en se rendant compte qu'il faudrait de très gros bouleversemens pour qu'il cessât d'en être ainsi. Les jours lointains où Weimar, Iéna, Munich et d'autres villes encore, étaient des centres littéraires importans, influençant directement leurs théâtres, sont sans doute à tout jamais passés. Berlin domine tout; et de partout, des villes mêmes qui tout récemment encore avaient des théâtres ayant leur vie propre, Hambourg, Francfort, Dresde, Munich, Stuttgart, Carlsruhe, Breslau, Vienne même, on se met à attendre de plus en plus le mot d'ordre de Berlin. Sans doute la valeur d'un art ne se mesure pas au nombre des œuvres qu'il produit; mais plus se restreint le nombre des débouchés pour les œuvres d'art, plus il y a lieu de craindre que dans le nombre des œuvres médiocres ainsi étouffées ne se trouvent empêchées aussi de voir le jour des œuvres qui peut-être auraient été intéressantes. Quoi qu'il en soit, il y a au moins tout un autre côté par où cette tendance trop évidente à la centralisation ne peut que porter un grave préjudice aux théâtres allemands, c'est en ce qui concerne l'art dramatique proprement dit; et on peut prévoir le moment où beaucoup de villes d'Allemagne, qui ont encore aujourd'hui de bons théâtres rivalisant avec ceux de la capitale de l'empire, finiront, faute de se revivifier constamment par le moyen de créations personnelles, par n'avoir plus que de simples succursales des théâtres de Berlin.

III

Je n'ajouterai plus que quelques notes sur le fonctionnement même des théâtres en Allemagne, sur la manière la plus récente dont on y conçoit l'art scénique, les décors, la mise en scène, l'interprétation. Faut-il aussi signaler quelques particularités, qui ne sont que des

détails, mais dont l'ensemble arrive à donner aux salles de spectacle allemandes une tout autre physionomie qu'aux nôtres? Tout d'abord il faudra remarquer que la question du duel entre le dîner et le théâtre, qui préoccupe à si bon droit chez nous M. Francisque Sarcey depuis trente ans, ne se pose pas en Allemagne. On ne dîne pas, si l'on va au théâtre. On a goûté avant, et l'on soupe après. On a la tête libre pour bien écouter et bien entendre; on est mieux disposé à un effort continu de l'attention. Le spectacle commence généralement vers sept heures. L'exactitude est très grande. Tout est réglé pour éviter le mieux possible la moindre perte de temps. Les entr'actes sont courts, minutieusement réglés, et la durée en est indiquée au public sur les programmes, avec l'heure où finit le spectacle, qui ne dure jamais plus de deux heures et demie, trois heures au plus. Le public lui aussi est exact : il faut être là au début pour tout comprendre, et il veut d'abord tout comprendre. Avant de venir, il ne perd pas de temps à s'habiller : en Allemagne le théâtre n'est pas un salon. Une fois arrivé, il n'en perd même pas à se placer; à Berlin on va jusqu'à payer d'avance les voitures quand on se rend au théâtre, pour que l'entrée se fasse plus rapidement et avec plus d'ordre; et une fois entré enfin, il n'y a pas non plus à parlementer interminablement avec un huissier ou une ouvreuse pour aller occuper sa place, toutes les places, depuis les meilleures jusqu'aux plus mauvaises, étant très exactement numérotées. Et d'ailleurs y a-t-il de mauvaises places, puisque nulle part on n'a à craindre d'avoir devant soi un chapeau de femme, ce gracieux et encombrant objet étant avec toute raison interdit dans la salle? L'importance, et même l'importance considérable de tous ces détails et surtout de ces questions d'heures, M. Sarcey, comme je l'ai dit, ne cesse de nous la montrer et de nous en développer les motifs. La seule chose qui très probablement le ferait se révolter dans beaucoup de théâtres allemands, et qui, pour des raisons d'ailleurs différentes, ferait se révolter avec lui toutes les Parisiennes, et autant dire toutes les Françaises, c'est qu'on n'hésite pas pendant le spectacle à faire presque l'obscurité dans la salle. Mais peut-être M. Sarcey tient-il parfois un peu trop à voir, et nos Parisiennes un peu trop à être vues; car enfin, quoi qu'ils en pensent, sauf pour les vaudevilles et les opérettes, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, il y a le plus souvent de bien grands avantages à tâcher de concentrer toute l'attention sur la scène elle-même, sans compter que cette manière de faire peut servir à augmenter considérablement l'apparence de vérité et l'impression de vie de certains tableaux.

Si j'ai fait mention de ces questions d'ordre tout extérieur, c'est qu'on peut y trouver une confirmation nouvelle de ce que je disais au début de cet article, une preuve du sérieux avec lequel on en agit en Allemagne avec tout ce qui concerne le théâtre, que l'on a plus con-

stamment que chez nous le souci de considérer comme quelque chose de plus et de mieux qu'un endroit de plaisir.

Si maintenant nous considérons ce qui se fait sur la scène elle-même, c'est aussi une impression de travail continuel et consciencieux que nous en rapporterons, avec tous les résultats heureux pour l'art dramatique qu'il est naturel de supposer à ce travail comme conséquence : agrément de la perfection dans le détail, charme du pittoresque, fusion plus continue des diverses parties, vérité plus saisissante du tableau de mœurs. Mais aussi tout cela portera souvent avec soi l'inconvénient inséparable d'un travail trop méticuleux, c'est-à-dire un certain obscurcissement de l'ensemble par la surabondance des détails, une sorte d'entrave à un complet épanouissement, un manque de souffle, qui d'ailleurs tout naturellement, étant données les qualités natives de l'Allemand, ne lui apparaîtront guère à lui-même comme des défauts, et d'autant moins que la recherche de l'impression à produire, pour être poursuivie par des procédés différens, plus lentement et avec plus de détours, pourrait-on dire, aboutira néanmoins à des résultats, sinon aussi immédiats, mais du moins tout aussi durables que ceux auxquels on aurait pu atteindre en cherchant à frapper tout d'abord plus violemment l'imagination.

On a souvent constaté l'éternel jeu de recommencement que sont toutes nos révolutions dans n'importe quel ordre de choses. Ceci n'a rien d'humiliant, puisqu'on peut presque toujours constater en même temps que, si tout se recommence, c'est tout de même le plus souvent en se développant, en se transformant, en réalisant donc malgré tout un progrès, au moins par certains côtés. Je ne m'attarderai donc pas à rien justifier ni à rien combattre des défauts ou des qualités que peut présenter le mouvement actuel de l'art dramatique en Allemagne, je me contenterai de le définir en disant qu'il est parallèle au mouvement qu'on peut constater également chez nous, et qu'on a souvent résumé en un seul mot en le qualifiant de mouvement réaliste. Je sais bien tout ce que ces sortes de définitions ont d'inexact et d'incomplet, mais si l'on veut bien faire la part de l'inconvénient qu'elles présentent, on a l'avantage de saisir en même temps d'une façon plus nette l'idée dominante qu'elles ont à exprimer. Je laisse au lecteur le soin de mettre lui-même au point la valeur de l'expression. Ce que je voudrais seulement faire remarquer ici, en y insistant un peu, c'est qu'il me semble justement, quoique cette opinion que j'ai ait été le plus souvent contredite, que l'Allemagne est le pays où le réalisme peut le mieux prospérer. J'entends ici par réalisme le réalisme en ce qu'il a de bon, car je crois qu'en ce qu'il a de mauvais il prospère également bien partout ; et maints écrivains se sont employés à nous en fournir des exemples, en Allemagne aussi bien qu'en France. On s'est trop habitué à dire un peu exclusivement de l'Allemagne qu'elle était la terre de l'idéalisme, en

opposant d'une façon sommaire ce mot d'idéalisme au mot de réalisme Idéaliste, oui ; mais réaliste au même degré, parce que tout idéal doit sortir du réel, rester simplement un agrandissement, une transfiguration du réel, au risque de n'être plus que pure divagation, ou, disons plus modérément, pure convention. En Allemagne, l'art oscillera toujours entre ces deux pôles : idéalisme et réalisme, qui ne sont que les deux extrémités d'une même ligne. En France, il en est autrement : c'est vers l'abstrait, — qui n'est pas l'idéal, qui est une généralisation et non une transfiguration, — que nous porte notre tempérament ; et c'est entre l'abstrait et le concret que gravitera toujours notre art national. Je ne puis faire ici qu'effleurer ces questions, qui demanderaient, je le sais bien, de très amples développemens. Je n'ignore pas non plus que ces deux ordres d'idées, loin d'être complètement distincts l'un de l'autre, comme je viens de le dire, s'entremêleront au contraire bien souvent, et parfois jusqu'à se confondre ; mais c'est pour cela que je crois d'autant plus utile de nettement les différencier. Je voulais d'ailleurs simplement spécifier ce que j'entendais dire en affirmant que le réalisme peut et doit trouver en Allemagne un excellent terrain de développement ; et je voulais mieux indiquer par là, puisqu'il s'agit ici tout spécialement de l'art dramatique, la valeur de tout le mouvement qui peut se constater depuis quelques années dans les théâtres d'Allemagne.

Si l'on voulait en retrouver les premiers symptômes, — dans la seule filiation contemporaine, bien entendu, — il faudrait remonter jusqu'à Wagner. On pourrait en même temps constater que là où Wagner, avec son merveilleux instinct et sa compréhension géniale des conditions mêmes du théâtre, avait surtout vu un moyen, on voit peut-être maintenant trop un but. Mais cette constatation même ne fera que confirmer ce que j'ai dit du mouvement *actuel* des théâtres en Allemagne. Il faut ajouter aussi que tout naturellement pour les drames historiques, les pièces modernes, drames ou comédies, les exigences de la scène ne sont pas les mêmes que pour le drame tel que l'a conçu Wagner il y a déjà quarante ans. Revenons donc à une période plus proche de nous, et nous verrons que le mouvement actuel se rattache d'une façon directe et immédiate à l'influence exercée par la Société du théâtre de Meiningen, dont on connaît la tâche réalisée : revivifier les drames historiques, les grandes pièces classiques, par un abandon de toute tradition purement conventionnelle, par un souci scrupuleux de l'exactitude et de la vérité historique dans les décors et les costumes, par une mise en scène et une interprétation constamment plus naturelles et plus vivantes, où chacun puisse toujours innover selon son sentiment propre et sa manière personnelle de comprendre le drame.

L'effort fait par les Meininger n'était pas un phénomène isolé. Il ne

portait que sur un point restreint, mais il se rattachait à tout le mouvement littéraire et artistique de ces trente dernières années ; aussi ne pouvait-il manquer de donner des résultats, et de trouver des soutiens et des émules, tandis que la thèse tout opposée de la simplification absolue du décor et de tout le côté réaliste, soutenue par des essais pratiques faits à Munich pour des représentations de Shakspeare, malgré toutes les bonnes raisons aussi qu'on peut donner pour la justifier, ne semble pas présentement en voie de trouver de nombreux partisans.

Une littérature plus particulièrement réaliste cherchait à naître en Allemagne depuis une dizaine d'années. Pour qu'elle s'affirmât au théâtre, et qu'elle influençât dès lors tout l'art scénique, il ne manquait qu'une occasion; mais on était mûr pour l'accueillir. Cette occasion, elle fut en partie fournie par la faveur qui accueillit en France un mouvement analogue dans nos théâtres, mouvement qui s'est tout d'abord affirmé avec beaucoup de netteté dans les tentatives du Théâtre-Libre fondé par M. Antoine, et qui, depuis, s'est fait plus ou moins sentir partout, qu'on veuille ou non l'avouer, qu'on s'en félicite ou bien qu'on le regrette. Berlin eut aussi ses théâtres libres; et partout depuis ce jour, consciemment ou inconsciemment, le mouvement réaliste gagne peu à peu la scène pour les pièces modernes, comme il avait déjà commencé de la gagner pour les pièces historiques, à la suite du Théâtre des Meininger.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer les moyens et les procédés par lesquels se manifeste et s'affirme sur la scène ce mouvement. Ce sont là des détails qui ne pourraient intéresser que les seuls régisseurs de théâtre et les comédiens. Au reste, c'est là la chose la plus simple à s'imaginer, pour peu qu'on soit allé quelquefois dans les théâtres. Je ne discuterai pas non plus, je l'ai dit, les avantages ou les inconvéniens de cette conception de l'art. Je ne veux plus en terminant que signaler l'étroite corrélation, toute naturelle, qu'il se trouve y avoir entre elle et les qualités que j'ai cru remarquer comme étant les plus générales parmi le public allemand; et du fait même de cette corrélation il faudra bien conclure que le théâtre, en Allemagne, peut être regardé comme venant d'entrer dans une période favorable. Évidemment c'est surtout en se plaçant au point de vue allemand, qu'on le jugera ainsi; mais pour bien juger les choses, ne doit-on pas toujours commencer par faire abstraction de soi, ou tout au moins ne penser à soi que pour établir plus rigoureusement, par l'examen des différences ou des analogies, les traits caractéristiques de ce qu'on a prétendu étudier? C'est là tout ce que j'ai essayé de faire ici.

JEAN THOREL.

LE

DERNIER LIVRE DE TAINE (1)

Les livres, ces êtres vivans, ont comme les personnes l'abord triste ou gai. Triste est ce sixième et dernier volume des *Origines de la France contemporaine*, triste comme un orphelin venu avant terme. Admirable fragment d'une grande œuvre inachevée, il a passé dans le silence indifférent de la critique; à peine s'il a reçu les coups de chapeau distraits que l'on donne au convoi d'un inconnu. Mieux encore que ses aînés, ce volume laisse pressentir le jugement d'ensemble que Taine s'apprêtait à rendre sur le *Régime moderne*, et qu'il n'a pu libeller. — Pendant plus de vingt ans, l'infatigable mineur a creusé ses galeries d'exploration sous le sol qui porte la cité française. Au lendemain des terribles secousses qui avaient ébranlé cette cité, il s'était promis de reconnaître la nature et la solidité du terrain où elle pose. Avec des blocs puissans noyés dans une accumulation de notes et de menus faits, l'œuvre qu'il retirait de ses excavations donne bien l'impression d'une montagne de déblais à l'orifice d'un puits de mine. — Il s'y enfonça, poussant la sape méthodique dans les couches de débris dont notre sol est formé depuis un siècle, vérifiant les fondemens de nos édifices, les racines dernières des arbres vigoureux en apparence. Pendant vingt ans, il chemina sous les institutions de notre France, patient, courbé sur son pic, les yeux uniquement fixés sur le point d'attaque qu'éclairait sa lampe sourde : inattentif aux étonnemens, aux passions, aux colères qui se déchaînaient, quand on l'entendait fouir sous quelque enclos sacré,

(1) *Les Origines de la France contemporaine. — Le Régime moderne*, t. II. — Hachette, Paris, 1894.

sous quelque sanctuaire de vaines reliques consacré par la superstition. Il remontait de l'ancien régime à la Révolution, de la Révolution au régime napoléonien, base de toutes nos constructions actuelles; il se rapprochait, le cheminement allait déboucher sous nos pieds : Taine en serait ressorti au cœur même de notre vie présente, pour nous dire le secret de ses investigations et la valeur sociale de cette vie. Comme il touchait au but, l'outil lui tomba des mains; à ce labeur formidable, le mineur avait creusé son propre tombeau.

Le plan de ce dernier tome comportait l'étude de l'Église, de l'École, de la Famille, telles que le système napoléonien les a façonnées, et les conclusions de l'auteur sur la société engendrée par ces facteurs essentiels. La mort a raccourci la tâche de l'historien philosophe. On n'a pas jugé à propos de nous donner l'ébauche des parties inachevées. Une courte préface, écrite par le disciple le mieux initié à la pensée du maître, marque discrètement les prolongemens de cette pensée; les deux chapitres de l'Église et de l'École composent à eux seuls le volume définitif. Je doute qu'il y ait dans toute l'œuvre de Taine deux morceaux plus solides, plus expressifs de son génie particulier; jamais peut-être il n'avait enveloppé, vidé un sujet avec moins de mots, avec plus de force ramassée. Telles deux pierres romaines, abandonnées dans le désert, attestent la place d'un temple magnifique et l'art souverain des dominateurs qui bâtissaient avec de pareils matériaux.

Interrogeons un instant la signification de ces témoins. Je ne prétends pas revenir ici sur l'ensemble des *Origines;* tout au plus, et incidemment, sur l'avant-dernier volume, le premier du *Régime moderne :* les fragmens qui nous occupent s'y rattachent étroitement; ils continuent, dans le même esprit, l'étude de l'institution napoléonienne et des conséquences qu'elle porte pour notre avenir.

I

Ironie cruelle, et qui met sur les pages du livre inachevé une tristesse de plus, une tristesse de défaite! L'apothéose de Napoléon a commencé sur la tombe de Taine. Ces volumes accusateurs n'ont servi qu'à exhausser le piédestal de la statue relevée. Leur note isolée expire et détonne dans le concert d'acclamations qui salue à cette heure l'Empereur. — L'historien avait réussi à ébranler la religion révolutionnaire; ses jugemens audacieux, accueillis d'abord par les fidèles comme un paradoxe et un scan-

dale, avaient lentement pénétré l'intelligence française et déterminé à la longue un contre-courant irrésistible. Les *Origines* de Taine avaient détruit l'état d'esprit ressuscité par *les Girondins* de Lamartine; de l'imagination séduite par le poète, elles en appelaient à la raison philosophique; et si l'effet des *Girondins* fut plus rapide, plus puissant sur le populaire, l'action contraire des *Origines* était plus profonde, elle reste plus durable. Taine avait semé le doute, s'il n'avait pas fait la désertion, autour de l'idole la plus chère au peuple français. On pouvait croire qu'avec un bien moindre effort, le terrible démolisseur de légendes viendrait facilement à bout de la religion napoléonienne, tombée en discrédit. Il n'en fut rien : l'imprudent philosophe, qui allait naguère dans le sens d'un instinct latent, s'est heurté cette fois à un courant imprévu; il a réveillé le sentiment qu'il voulait combattre, et les observateurs superficiels estiment qu'il a roulé, vaincu, sous les pieds du colosse auquel il s'attaquait. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il y a d'erreur dans ce jugement sommaire, et comment on donne raison à la pensée maîtresse de Taine quand on répond à son réquisitoire par un cri de : Vive l'Empereur!

Je ne pourrais que me répéter si je m'étendais sur « la *napoléonite* aiguë », comme nous l'appelions il y a deux ans, dont nous avons noté ici-même les premiers symptômes, puis l'éruption caractéristique, au fur et à mesure que paraissaient les publications sur le premier Empire; publications qui étaient à la fois cause et effet de l'engouement général. La renaissance napoléonienne! un homme l'avait prédite, le sculpteur Rude; voilà juste un demi-siècle, il coulait en bronze le rêve qu'il verrait aujourd'hui réalisé, s'il revenait parmi nous. Son *Eveil à l'immortalité* exprime si exactement le phénomène auquel nous assistons, et cette belle œuvre est si peu connue, que c'est à peine une digression d'en dire quelques mots.

En 1845, après le retour des cendres, un grognard de la Grande Armée, Charles-Claude Noisot, eut une fière idée. Il avait été capitaine dans la vieille garde, capitaine adjudant-major au bataillon de l'île d'Elbe. Retiré dans sa propriété de Fixin, près de Dijon, Noisot vieillissait, fidèle à son culte. Sentant approcher la mort, et voulant continuer de monter auprès de son Empereur la garde d'outre-tombe, il fit venir Rude, qui professait la même foi, il lui commanda un monument emblématique de son espérance. L'artiste traduisit l'idée du soldat. Une lithographie du temps (1) met sous nos yeux « L'inauguration de la statue *la Résurrection*

(1) Du cabinet d'estampes de M. Germain Bapst, qui a eu l'obligeance de me fournir ces détails.

de Napoléon, érigée à Fixin par MM. Noisot, grenadier de l'île d'Elbe, et Rude, statuaire, le 19 septembre 1847. » — Une foule de belles dames en châles de cachemire et de messieurs aux redingotes héroïques emplit le parc de Fixin ; entre deux haies de gardes nationaux qui présentent les armes, dans la fumée des coulevrines juchées sur le castel crénelé de Noisot, le bloc de bronze se dresse au sommet d'un tertre. — Au pied de ce tertre, aux pieds de son Empereur, Noisot fit creuser sa sépulture. Il s'y coucha quelques années plus tard, sentinelle vigilante, résolue à attendre là le jour de la glorification définitive, l'heure où le peuple français la relèverait de sa faction. Le monument resta ignoré, sauf des rares touristes qui visitaient ce coin de Bourgogne. Tout récemment, par une coïncidence fatidique, le musée du Louvre installait dans notre salle de sculpture française le plâtre de l'*Éveil à l'immortalité*, comme pour consacrer le renouveau de la légende par une œuvre qui en est le parfait symbole.

L'Empereur se soulève à demi sur le lit de camp où il dormait. Il écarte d'une main la draperie qui le couvrait, suaire ou manteau militaire, on ne sait. Le buste se redresse, le visage apparaît, moulé sur le masque pris à Sainte-Hélène, maigre, les yeux clos, le front lauré. Le lit pose sur un énorme socle de roches, où l'attachaient des chaînes qui retombent, brisées. L'aigle est éployée sur le devant, clouée aux roches, toute meurtrie, les serres pendantes, les ailes froissées. Dans l'emmêlement furieux que Rude a fait de ces motifs, il semble que le lit porte sur l'aigle autant que sur les pierres du socle. On regrette de ne pas voir auprès Claude Noisot, son mousquet au bras ; mais le capitaine peut se rendormir à Fixin : comme il l'a voulu, son Empereur se réveille dans le Louvre sous les yeux du peuple, qui a relevé le vieux grenadier, de la garde funèbre qu'il montait.

Ce glorieux Rude ne fut jamais mieux inspiré, depuis le jour où il tailla sur l'Arc de Triomphe la synthèse de la Révolution : d'un côté, l'Esprit déchaîné, épars sur la foule qu'il soulève ; de l'autre, cet Esprit absorbé et discipliné dans un homme en qui il s'incarne, prisonnier de l'homme et victorieux par lui. En deux images frappantes, le ciseau du sculpteur a fixé une loi fondamentale de l'histoire, cette loi que le génie fumeux de Carlyle développait au même moment dans un livre sur le *Culte des héros :* toute force nouvelle naît fatalement dans le désordre, elle n'accomplit sa destinée que dans l'individu qui la réduit à l'ordre, la capte durement et la métamorphose. — « C'est une position tragique pour un vrai homme de travailler en révolutions. Il semble un anarchiste ; et, en vérité, un douloureux élément

d'anarchie l'entrave à chaque pas, lui à l'âme entière de qui l'anarchie est hostile, odieuse. Sa mission est Ordre, c'est celle de tout homme. Il est ici pour faire que ce qui était désordonné, chaotique, se change en une chose réglée, régulière. Il est le missionnaire de l'Ordre... — Brider cette grande et dévorante Révolution française, qui se dévore elle-même; la *dompter*, de telle sorte que son dessein intrinsèque puisse venir à bien, qu'elle puisse devenir *organique* et capable de vivre parmi d'autres organismes et d'autres choses *formées*, non comme une dévastation et une destruction seulement : ceci n'est-il pas encore ce à quoi il a visé, comme au vrai but de sa vie : bien plus, ce qu'il est effectivement venu à bout de faire (1)? »

Ce que Rude avait deviné d'instinct, ce que Carlyle apercevait dans l'éclair de ses intuitions saccadées, Taine n'en a pas assez tenu compte. Le grand observateur des lois de l'Histoire n'a pas fait la part assez large à cette loi de l'accomplissement des révolutions dans et par un homme. On est mal venu à la rappeler aujourd'hui, si évidente qu'elle soit dans tout le passé. Elle arrache des cris d'orfraie à ceux qui profitent un instant des forces naissantes, et maudissent ces forces ou refusent de les reconnaître dès qu'elles leur échappent; à ceux aussi qui se lamentent sur l'explosion de toute force nouvelle dans un monde fait à leur gré. Qu'importe! elles sont nombreuses, les lois naturelles qui nous gênent et dérangent nos petites combinaisons : on ne les supprime pas en les niant. — Taine n'a voulu voir dans Napoléon que l'égoïsme du particulier ambitieux; il n'a pas fait au « missionnaire » le crédit moral que nous nous sentons forcés de lui accorder, quand nous considérons la nécessité et les difficultés de sa mission. Ce n'est pas chose commode de digérer à soi seul une révolution pour l'assimiler au corps social; on aurait à moins quelques accès de fièvre, quelques gestes incohérens et outrés. Taine a calculé, avec sa rigide honnêteté de géomètre, les manquemens à la loi morale, les injustices particulières, les blessures faites au droit, les pertes matérielles subies par la patrie ; et son honnêteté s'est indignée devant l'effroyable total qu'elle trouvait. Il n'a pas mis la gloire dans la balance de ses jugemens sur l'Empereur, pas plus qu'il n'avait pesé la défense du sol national dans son verdict sur la Convention. La gloire, ce parfum nécessaire, fait de sang et de larmes, est un des impondérables qui ne comptaient pas pour le scrupuleux philosophe. Il écartait les quantités qui ne se chiffraient pas en formules. La conviction où il était

(1) Carlyle, *les Héros*, traduction Izoulet. Conférence VI, *passim*.

que tout peut se réduire en sciences exactes, cette foi ingénue qui fit la beauté du savant et les lacunes de l'historien, je la vois éclater dans une curieuse note du tome VI des *Origines :* Taine n'a jamais écrit des lignes plus révélatrices de sa structure intime, comme il eût dit lui-même. — « Sur la valeur égale du procédé probant dans les sciences morales et dans les sciences physiques, David Hume a donné les argumens décisifs dès 1737, dans son *Traité de la Nature humaine*. Depuis, notamment après le *Compte rendu* de Necker, mais surtout de nos jours, la statistique a montré que les motifs déterminans, prochains ou lointains, de l'action humaine sont des grandeurs, exprimables en chiffres, liées entre elles, ce qui nous permet, ici comme ailleurs, les prévisions précises et numériques (1). »

Mais pourquoi chercher les points de détail où Taine a échoué dans le portrait de Napoléon ? N'est-il pas plus simple et plus juste de dire qu'il y avait trop d'abîme entre ces deux hommes pour que l'un pût comprendre l'autre, pour que le jugement de l'un sur l'autre fût recevable ? Au lieu de discuter ce jugement, admirons ici l'un des plus rares exemples du drame perpétuel qui se joue entre la pensée pure et l'action. Taine est par excellence le moine de la science, le prêtre de l'absolu ; une seule chose a du prix pour lui : la recherche désintéressée de la vérité ; un seul type d'homme le satisfait : celui qui obéit à toutes les exigences d'une conscience délicate. — Cela est parfaitement beau, et nécessaire pour maintenir la noblesse d'âme dans le monde. — Napoléon travaille dans le relatif, il pétrit la triste matière humaine, par tous les moyens requis pour cette rude besogne. Cela aussi est utile, indispensable au fonctionnement de la vie générale, et d'une magnificence qui éblouit l'esprit lorsque ce travail est fait à coups prodigieux.

Il y a incompatibilité entre ces deux puissances, la spirituelle et la temporelle, antipathie entre leurs représentans, d'autant plus qu'ils sont doués tous deux d'une forte imagination constructive, appliquée à des objets totalement différens. Si le philosophe eût vécu sous l'Empereur, celui-ci l'eût sans doute traqué, banni peut-être, comme le plus dangereux des idéologues. Le paisible Taine proscrit à son tour Napoléon, comme le plus funeste des remueurs de peuples. Figurez-vous des couples enfermés dans une prison, pendant des années : Spinoza et Cromwell, Malebranche et Pierre le Grand, Emmanuel Kant et Frédéric II, Hegel et Louis-Philippe ; on ne conçoit pas de pénétration mutuelle

(1) *Le Régime moderne*, t. II, p. 211, note 2.

entre ces natures antagonistes : leur éloignement et la sévérité réciproque de leurs appréciations iraient croissant. Pour nous faire connaître les hommes d'action, mieux vaut un penseur médiocre, qui ait emprunté une commune mesure à la pratique des intérêts humains. J'ai presque honte de ce que je vais dire, comme d'un blasphème : mais une vérité moyenne sur Napoléon, nous l'obtiendrons plus sûrement du petit Thiers que du grand Taine. Elle reste assez belle, la part de ces génies excessifs qui vont donner du front contre l'absolu ; comme aux enfans de l'Écriture, le royaume céleste leur appartient : qu'ils s'appellent Spinoza, Pascal ou Taine, nous leur réserverons toujours notre meilleure tendresse intellectuelle, et notre pieuse admiration quand leur vie est aussi pure que leur pensée. Mais pour nous renseigner sur les hommes et sur le train du monde, nous accorderons plus de créance, en dépit de quelques mensonges intéressés, aux praticiens de bon sens, un Retz, un Voltaire, un Thiers. Vis-à-vis de Napoléon, la règle inflexible des premiers ne saurait admettre l'illogisme du seul jugement qu'on puisse porter, avec quelques chances d'y rallier la majorité des bourgeois français : « Napoléon! dites-lui que je l'admire de toutes mes forces, à la condition qu'il ne recommence pas! »

Voici pourtant que ce même bourgeois français se retourne vers le magicien, avec un enchantement qui ressemble parfois à un regret inconscient, à l'attente inavouée d'une réincarnation. Il proteste que son culte s'adresse uniquement au héros embaumé dans la légende; mais le chemin est bien court qui mène d'une admiration au désir d'en voir renaître l'objet. On le fait souvent sans y prendre garde. C'est ici que Taine retrouve ses avantages; comme je l'indiquais plus haut, l'engouement actuel corrobore certaines de ses conclusions, tout en lui donnant tort sur la ressemblance du portrait.

Quel est le grand reproche fait à l'Empereur par notre historien? Le système napoléonien, disait-il, a été créé de toutes pièces pour mettre la nation dans les mains d'un homme, au service exclusif de cet homme : en broyant tous les organismes spontanés et indépendans, en établissant une centralisation dont il était la clef de voûte, Bonaparte ramenait tout à sa personne, il se rendait indispensable à la société que son moule fabriquait pour lui. La « machine de l'an VIII » appelle logiquement le moteur central faute duquel elle n'a plus de sens. Et aussi longtemps qu'elle continue de travailler, ses produits doivent tendre à leur destination originelle. C'est bien là, je crois, la thèse fondamentale de Taine; et s'il y a quelque myopie dans sa vue quand il dissèque l'être

vivant, sans tenir compte des élémens libres et insaisissables dérobés au calcul, son regard redevient très sûr lorsqu'il l'applique au jeu des institutions, qui est un problème de mécanique.

Or, depuis bientôt un siècle, la « machine de l'an VIII » exécute le travail voulu par son inventeur. Avec très peu de changemens. N'objectez pas qu'elle a été corrigée par des enveloppes différentes, chartes, constitutions libérales, gouvernemens parlementaires : ces modifications, considérables en apparence, sont tout extérieures et n'entament pas la puissance continue de l'engin. Un droit de suffrage exercé de loin en loin, des libertés politiques dont l'usage n'est intéressant et journalier que pour le petit nombre, des relâchemens temporaires dans l'impulsion centrale, tous ces accidens comptent peu si on les compare à l'action automatique, universelle, incessante des rouages vraiment efficaces de la machine, administration, école, église, famille. Ces rouages, véritables conformateurs de la nation, ils obéissent encore à la pensée de Bonaparte et servent l'intention principale que Taine a dénoncée : rendre Bonaparte inévitable et maître de tout. Sans doute la transformation démocratique apporte de grandes perturbations dans un outillage qui n'avait pas été fait pour ce nouvel état social ; et il faudra bien aviser à créer pour la démocratie des organes mieux appropriés à son développement, si l'on ne veut pas qu'elle étouffe dans les anciens ou qu'elle les saccage. Mais les conséquences de cette transformation sont lentes à se produire ; en tout cas, elles frappent rarement et faiblement l'attention des classes dites dirigeantes, encore fabriquées selon la formule et par les instrumens de l'an VIII. Aussi, par un instinct logique plus fort que les répulsions politiques, cette société réclame de temps à autre le moteur absent de la machine qui l'a engendrée. La fiction impersonnelle de l'État ne le remplace point. Les institutions de ce peuple le façonnent pour une fin qu'il n'accomplit pas ; il le sent confusément ; et, comme elles ont diminué en lui l'énergie nécessaire pour briser l'armature où Napoléon enferma les générations à venir, il appelle inconsciemment le mécanicien sans lequel la mécanique coutumière n'a plus de raison d'être. C'est ainsi que Taine triomphe sur le fond, alors même qu'on revise les considérans de sa sentence sur le grand Empereur, qui savait seul diriger la machine à servitude.

II

Le chapitre de l'Église, quand la *Revue* le fit connaître, provoqua dans le monde religieux des discussions passionnées et,

avec les réserves de rigueur, une franche admiration pour l'écrivain. L'athlète que notre débile ami portait dans le cerveau n'a peut-être jamais donné un si vigoureux effort. Aborder au déclin de l'âge les sujets difficiles qui occupent la vie des canonistes et s'en rendre maître du premier coup; démonter pièce à pièce les parties visibles de la délicate horloge qui sonne les heures de l'éternité; résumer, analyser, épuiser en quelques pages toutes les considérations essentielles sur le fonctionnement civil de l'idée religieuse et sur le gouvernement des âmes; accomplir cette gageure avec une science du détail si exacte que personne n'y peut relever une erreur de fait ou de doctrine, avec un tact si respectueux que le penseur indépendant n'a pas un mot blessant pour la foi, ce sont là des mérites rares. Taine était le seul qui pût les réunir en dehors de l'orthodoxie. Certes, ici plus qu'ailleurs, la méthode inflexible du philosophe limitait sa vision. Parler de la religion, qui a toutes ses racines dans l'inconnaissable, avec le parti pris de s'en tenir au connu scientifique, l'entreprise est singulière quand elle ne doit pas dégénérer en négation brutale : autant faire une exploration astronomique du ciel sans le secours du télescope. Taine a marqué d'un trait sûr le domaine, la fonction, les conflits des cultes dans leurs rapports avec l'État; il a indiqué le rôle de la religion dans la société. Il ne pouvait prétendre davantage, et nous n'avons pas le droit de demander plus à la bonne foi du savant. Je ne ferai à ce savant qu'une objection, sur le terrain où il entend rester.

On se rappelle les pages célèbres sur les deux « tableaux »: celui que peint la Science, celui que peint la Religion. Taine constate expressément qu'ils sont tous deux nécessaires, bienfaisans pour l'humanité; puis il décrète avec tristesse la contradiction intime, l'irréductibilité éternelle des deux peintures. Les uns s'en tirent par l'interposition de « la cloison étanche »; d'autres, ajoute-t-il, « politiques habiles ou peu clairvoyans, essaient de les accorder, soit en assignant à chacune son domaine et en lui interdisant l'accès de l'autre, soit en joignant les deux domaines par des simulacres de ponts, par des apparences d'escaliers, par ces communications illusoires que la fantasmagorie de la parole humaine peut toujours établir entre les choses incompatibles, et qui procurent à l'homme, sinon la possession d'une vérité, du moins la jouissance d'un mot. » — Voilà un jugement bien sommaire pour tant de grands esprits, des plus qualifiés dans les sciences, qui ont cru ce rapprochement possible et l'ont essayé. En admettant même que leurs tentatives aient échoué jusqu'à ce jour, de quel droit un savant, et le plus persuadé de l'omnipo-

tence du savoir, barre-t-il à jamais la route aux découvertes indéfinies de l'intelligence?

Je vois bien ici la difficulté de concilier deux méthodes ; je n'aperçois pas une de ces démonstrations expérimentales, irréfragables, qui disent à l'homme de science fourvoyé dans une direction absurde : Tu n'iras pas plus loin. De ce qu'une combinaison d'idées n'aurait pas encore réussi, s'ensuit-il qu'elle ne réussira jamais? Le classement des notions religieuses et scientifiques est-il donc si définitif qu'il faille écarter *a priori* tout espoir de coordination entre elles, fermer arbitrairement l'horizon de la pensée humaine? Aucun positiviste prudent ne voudrait engager si étroitement l'avenir ; et je m'étonne que la sagesse de Taine ne lui ait pas suggéré, alors qu'il exposait son point de vue sur l'incompatibilité actuelle des deux « tableaux », quelques réserves sur les chances de pénétration mutuelle que d'autres manières de voir pourront amener.

Revenons à la politique ecclésiastique du premier Empire, qui est proprement le sujet de l'historien. Il suit son idée favorite ; il est surtout frappé, quand il examine le Concordat et les actes ultérieurs, de la saisie d'un nouvel instrument de règne par la main avide de Napoléon. C'est très vrai : pourtant, sur ce point comme sur tant d'autres, nous sentons un manque d'équilibre dans un reproche justifié, parce que la contre-partie n'est pas suffisamment développée. Taine n'insiste pas assez, à notre gré, sur le bon sens et le courage de l'auteur du Concordat. Bonaparte aperçoit, dans les ruines où il travaille, une plante languissante et mutilée ; tous ceux qui l'entourent lui conseillent d'arracher ce parasite ; son génie juge autrement : il devine la force et l'efficacité sociale de la religion, il lui fait une large place dans ses plantations. Le désir de s'en approprier les fruits naît aussitôt, je le veux bien ; mais la première impulsion qui décida le politique fut un sentiment clairvoyant du juste et de l'utile. Ce grand joueur n'a pas risqué de partie plus dangereuse, tous les témoins en tombent d'accord avec Chaptal : « L'opération la plus hardie qu'ait faite Bonaparte a été le rétablissement du culte sur ses anciennes bases... Outre le principe de religion, il y avait encore un principe de politique qui déterminait sa résolution, et, quoique cet acte n'eût l'approbation d'aucune des personnes qui l'entouraient, il l'exécuta (1). »

Observons à ce propos combien il est heureux que le Consul s'y soit résolu dès le début. En 1801, il accomplit son dessein

(1) *Souvenirs du comte Chaptal*, p. 236-237.

avec le sens pratique et la mesure qui caractérisent toutes ses œuvres, dans cet âge magnifique de son intelligence. Dix ans plus tard, quand le délire de la toute-puissance précipita cette imagination dans le chimérique, Napoléon eût peut-être pris modèle sur Henri VIII : il se fût fait pape, chef de religion nationale, c'est au moins vraisemblable, si la chose eût été à recommencer.

Après le rétablissement de l'accord avec l'Église, la main impériale s'abat lourdement sur les prêtres qui font acte d'indépendance. A lire les exemples d'injustice et de brutalité accumulés par Taine, il semblerait que Napoléon ait dû être classé parmi les pires persécuteurs de la religion. L'Église n'en a pas jugé ainsi. C'est une des grandeurs et des forces de l'Église qu'elle fait peu de cas des souffrances endurées par ses membres, pourvu que l'on respecte son principe. Napoléon frappe les hommes, il s'incline devant le principe, il ne s'avise pas de discuter le dogme. L'Église lui sera moins sévère qu'à d'autres gouvernemens, beaucoup plus doux et plus ménagers des personnes, mais ouvertement hostiles au principe. Le politique très désireux de taquiner l'Église, tout en gardant des rapports tolérables avec elle, doit choisir entre deux satisfactions : ou contrecarrer le dogme et respecter les prêtres, ou jeter les prêtres au cachot et respecter le dogme. Conseillons-lui le second parti : il contente mieux les colériques et coûte beaucoup moins cher aux gouvernemens.

Dans son étude sur les évolutions ultérieures des organismes créés par Napoléon, Taine discerne avec sagacité pourquoi le clergé déjoua les prévisions du fondateur et comment il échappa à la subordination qu'on lui avait imposée dans le cadre commun des services d'État. Le tuteur disparu, cette branche nourrie de sa sève propre se développa, aux dépens des autres qui s'étiolaient. L'écrivain a une page très fine sur le personnage de l'évêque en province, sur les causes qui font de l'évêché une principauté stable et autonome, entre les tentes légères des fonctionnaires. Mais où la force coutumière de l'historien m'apparaît le mieux, c'est dans les considérations sur le « christianisme romain », et quand il développe la remarque de Sumner Maine : « En passant de l'Orient à l'Occident, la spéculation théologique avait passé d'un climat de métaphysique grecque dans un climat de loi romaine. »

Cette vue suggère des idées qu'on pourrait pousser très loin, dans l'Église et en dehors d'elle. L'entente et les démêlés du catholicisme avec Napoléon étaient en quelque sorte commandés d'avance par la complexion romaine qu'avaient en commun ces

deux puissances. Le César français venait reprendre dans le monde, au nom et avec les pures traditions du vieux droit latin, tout ce que l'Église avait lentement soustrait de ce droit aux Augustes. Il voulait la faire rétrograder jusqu'à Constantin, sinon même au delà; car ce qu'elle détenait, c'était son bien propre, à lui César. Que Napoléon ait été une complète réincarnation de l'esprit latin, Taine l'a surabondamment démontré. Le corps temporel de l'Église étant animé de ce même esprit, il devait y avoir attraction et répulsion entre ces deux co-partageans de l'ancienne Rome.

Du fait qu'ils ont bâti tous deux sur le tuf latin, avec des pierres latines, d'autres conséquences se dégagent pour l'avenir. S'il était prouvé que nous nous *délatinisons* rapidement, ce serait un motif de plus pour conclure à la ruine fatale de l'édifice napoléonien, devenu caduc; et l'on s'expliquerait mieux, d'autre part, l'écoulement momentané des âmes hors de l'Église, ce que Taine appelle le paganisme croissant de notre peuple. Or, d'évidens symptômes nous avertissent qu'il tarit, ce lait de la louve romaine dont nous avons subsisté pendant tant de siècles. La langue de Rome, gardienne et véhicule de l'esprit latin, perd chaque jour du terrain, malgré la résistance de nos traditions scolaires. On a beau l'introduire dans les jeunes cervelles, qui en conservaient naguère quelque chose, elles l'éliminent aujourd'hui en sortant du collège; on n'ose plus citer du latin : l'eau de la source mère se perd de plus en plus dans le torrent de la vie moderne. De même pour le droit romain : il fuit de nos codes par chaque fissure; les conceptions nouvelles de la famille, de la propriété, du statut personnel, gagnent de la faveur et ruinent les anciens principes de notre législation. Si l'histoire du monde peut se ramener à une lutte perpétuelle entre l'Orient et l'Occident, la phase actuelle atteste un recul de l'Occident, un retour offensif de l'Orient; je prends ces mots d'Orient et d'Occident comme deux patrons où l'on a rapporté de tout temps deux états de pensée bien distincts. Mesurez le chemin parcouru depuis deux cents ans. Le XVIIe siècle respire et se meut dans un air tout latin; ses doctrines, sa littérature, sont exclusivement saturées de cet air. Aujourd'hui, nos sciences et nos lettres témoignent d'une disposition d'intelligence incomparablement plus proche de l'esprit grec. Nos générations ont déjà rétrogradé de Rome à Athènes; celles qui viennent paraissent sollicitées plus loin encore vers l'Orient. Dans ce jeune homme symboliste, mystique, bouddhiste, enchanté par les mythes germains et les littératures scandinaves, il y a un vieil Arya qui se retrouve et se dépouille de son laticlave romain. Il serait puéril d'exagérer ce petit frisson de l'esprit

oriental, mais il en faut tenir compte. L'Église elle-même n'y échappe point. Ne sent-on pas chez elle comme un léger adoucissement du « climat de loi romaine » ? Et ce n'est point pour revenir au « climat de métaphysique grecque », c'est pour remonter aux sources de Palestine. Il y a dans chaque ministre de l'Église un pêcheur galiléen et un juriste romain : le premier, évangélique et populaire, plus sensible aux souffles moraux et à la loi de grâce ; le second, aristocrate, plus préoccupé de codifier le dogme et de « dire le droit ». Ce dernier, qui offusqua parfois le pêcheur de Tibériade, s'efface à l'heure présente ; il estime sans doute que les âmes écouteront plus volontiers son doux et simple aîné. L'Église peut se prêter à ces oscillations de l'esprit humain sans rien démentir de son unité ; elle a dans ses réserves séculaires des précédens qui la font toujours semblable à elle-même, soit qu'elle appuie vers l'Occident, soit qu'elle se retourne vers son berceau oriental. Dans quelque direction que nous porte le mouvement indéniable qui nous arrache à la gangue latine, nous retrouverons toujours devant nous une des antiques faces de l'Église. On n'en peut dire autant du système napoléonien : épave romaine, sa destinée est d'échouer à l'abandon, si les eaux qu'on entend monter refluent hors du lit latin.

Le chapitre de l'École n'appelle pas les objections que j'ai cru devoir faire au précédent. Ici, Taine a trop beau jeu pour dénoncer le rouage de la machine le plus spécialement adapté à la formation de petits sujets impériaux, tels que les voulait Napoléon. La prétention était tyrannique ; du moins elle avait un sens : le biberon national distribuait seul à tous les Français en bas âge la pensée unique du maître qu'ils devaient servir. Mais qu'il continue de fonctionner dans les mêmes conditions après l'éviction de ce maître ; qu'il distribue au nom d'un État impersonnel, perpétuellement changeant, une doctrine flottante ou nulle, la philosophie préférée d'un chef de bureau et l'éducation selon la formule du cabinet qu'on renversera demain, — ceci touche presque au comique ; au tragique, si l'on examine les derniers résultats de l'effort imposé à la machine pour qu'elle répande sa manne sur tous les citoyens. Taine, enfant terrible de la science, juge ces résultats, et il passe en sévérité le réactionnaire le plus endurci. A propos de l'universalité de l'instruction, il dit : « L'instruction est bonne, non pas en soi, mais par le bien qu'elle fait, notamment à ceux qui la possèdent ou l'acquièrent. Si un homme, en levant le doigt, pouvait mettre tous les Français et toutes les Françaises en état de lire couramment Virgile et de bien démontrer le binôme de Newton, cet homme serait dangereux, et on devrait lui

lier les mains; car, si par mégarde il levait le doigt, le travail manuel répugnerait à tous ceux qui le font aujourd'hui, et, au bout d'un an ou deux, deviendrait presque impossible en France (1). » — Et à propos de la gratuité : « Instruction gratuite, le mot sonnait bien, et semblait indiquer un cadeau véritable, une libéralité du grand personnage vague qu'on appelle l'État, et que le public ordinaire entrevoit toujours à l'horizon lointain comme un supérieur indépendant, par suite comme un bienfaiteur possible. En réalité, c'est avec notre argent qu'il fait ses cadeaux, et sa générosité est le beau nom dont il décore ici son exaction fiscale, une nouvelle contrainte ajoutée à tant d'autres et dont nous souffrons. » — Taine est encore plus catégorique sur la laïcité telle qu'on l'entend chez nous, sur la double obligation imposée aux communes et aux pères de famille, « qui paieront deux fois, d'abord pour l'instruction primaire qu'ils repoussent, ensuite pour l'instruction primaire qu'ils agréent, » afin que « la Raison laïque, qui siège à Paris, parle jusque dans les moindres et plus lointains villages; la Raison telle que nos gouvernans la définissent, avec le tour, les limitations et les préjugés dont ils ont besoin, petite-fille myope et demi-domestiquée de l'autre, la formidable aveugle, l'aïeule brutale et forcenée qui, en 1793 et 1794, trôna sous le même nom à la même place. »

Ainsi parle ce libre philosophe, sur le seul sujet où il soit interdit aujourd'hui d'avoir une opinion indépendante, sous peine d'être livré au bras séculier comme réactionnaire, clérical, ennemi des lumières et de la patrie républicaine. Ils sont pourtant de plus en plus nombreux, les gens qui n'ont droit à aucune de ces épithètes, et qui, mus seulement par une anxiété patriotique, soumettent aux personnes de bonne foi, en demandant qu'on leur réponde, les raisonnemens suivans sur l'universalité, la gratuité, la laïcité de l'instruction.

Le sophisme de l'égalité dans l'instruction est aussi chimérique que le sophisme de l'égalité dans la richesse. Notre plus ardent désir serait de procurer à tous nos concitoyens le plus large savoir possible; mais ce désir n'est réalisable que si vous nous enseignez un moyen de remplacer l'esclave antique. Nous ne concevons un peuple de bacheliers qu'avec l'esclave au-dessous. Quel homme voudra continuer le travail manuel quand on l'aura sacré candidat au travail du cerveau? et comment fournira-t-on du travail rémunéré à tous les cerveaux? La diffusion indéfinie de l'instruction secondaire fait trop de malheureux. Devant les

(1) *Le Régime moderne*, t. II, p. 285 et suivantes.

effets d'une pléthore funeste aux individus et à la nation, on entend déjà s'élever un concert d'interrogations inquiètes et de cris d'alarme, chez les démocrates les moins suspects, les plus engoués hier encore de la décevante chimère.

La gratuité de l'école primaire est discutable, parce que l'homme des champs et l'enfant lui-même n'attachent un prix moral aux choses qu'en raison des sacrifices qu'elles coûtent. D'ailleurs cette gratuité est un leurre, elle ne peut pas exister. Les gros sous que le père payait jadis directement à l'instituteur de son fils, il continue de les lui payer sous forme d'impôts accrus, par l'intermédiaire du Trésor central. Si quelques-uns ne paient point, c'est que de plus riches paient pour eux; substitution louable, excellente. Mais cette forme d'assistance fraternelle était déjà pratiquée dans l'ancien système, et il serait préférable qu'elle s'exerçât franchement dans la commune, pour resserrer les liens de solidarité et mieux marquer le devoir du riche.

La neutralité réelle de l'école serait la meilleure solution, partout où la société est divisée par les croyances religieuses et trop pauvre pour entretenir plusieurs écoles. Mais l'expérience a prouvé que des passions jalouses rendaient cette neutralité illusoire chez nous. Une secte philosophique dominante en a fait une arme de combat contre les anciennes confessions qui lui déplaisent. Or l'État n'a pas qualité pour imprimer de nouvelles directions aux consciences. Arbitraire quand un empereur Julien ou un Louis XIV y appliquent leur pouvoir absolu, cette usurpation est insupportable quand une simple délégation de notre puissance collective se la permet. C'est affaire au savant dans son cabinet de corriger ou de remplacer, s'il le peut, les notions religieuses qu'il critique; et c'est l'office du théologien de les défendre. L'État n'est ni savant ni théologien. Dans le domaine moral, il ne lui appartient pas d'escompter l'avenir; il n'a que la charge de pourvoir aux besoins actuels de ses administrés, aussi exactement et largement que possible, sans anticiper sur les modifications hypothétiques de ces besoins. Certes, il est très malaisé de les satisfaire en répondant aux exigences diverses des consciences. Quand l'État n'a pas le vouloir ou la force d'appliquer la neutralité réelle, le mieux pour lui est de s'en remettre aux petits groupes locaux, sous l'œil des familles; de tolérer des diversités régionales, moins dangereuses qu'une unité tyrannique; d'aider par d'équitables subventions les minorités impuissantes à se donner l'école de leur choix; et de supprimer l'iniquité du double paiement, qui révoltait notre historien comme elle révolte beaucoup de contribuables.

Telle est, je crois, la théorie rationnelle et libérale. Elle triom-

phera. Quiconque la propose actuellement encourt de terribles excommunications. On les supporte en compagnie de Renan et de Taine ; ils furent les implacables adversaires des théories régnantes en matière d'instruction. — Si l'opinion est trop injuste, Taine m'a laissé une sauvegarde contre elle : ce petit volume grec emporté de l'École normale, les *Pensées de Marc-Aurèle*, qui fut le pain quotidien de son esprit. Je relis sur la page usée cette ligne où ses yeux calmes se posèrent tant de fois : « Βάλε ἔξω τὴν ὑπόληψιν, σέσωσαι... Rejette l'opinion, tu seras sauvé. — Qui donc empêche de la rejeter? » ajoute le sage empereur.

Je me persuade que le loyal écrivain m'eût pardonné la liberté respectueuse de mes contradictions. Ce chercheur de vérité savait qu'elle a des faces multiples et qu'on peut l'apercevoir sous des angles opposés. Sa puissante intelligence s'attachait à certains aspects; elle en négligeait d'autres qu'une complexion différente nous fait préférer. Néanmoins on hésite à rectifier les vues de Taine; s'il ne leur donna pas toujours en largeur ce qu'elles avaient en profondeur, c'était chez lui scrupule de savant, et surtout candeur d'une âme désintéressée, qui ne comprenait point qu'on assumât les angoissantes responsabilités de l'action. Je devais ce dernier témoignage à l'homme que je m'honorerai toujours d'appeler mon maître, alors même que l'étude et les enseignemens de la vie engageraient ma pensée dans les voies intellectuelles les plus éloignées des siennes. Le vrai maître n'est pas celui qui nous inculque des doctrines ou des méthodes auxquelles notre esprit se refuse; c'est celui qui nous instruit à aimer la vérité, et qui nous donne la plus haute, la plus rare leçon : l'exemple d'une vie parfaitement noble. Cette leçon, nul ne l'a donnée mieux que Taine. De lui aussi, on peut dire que son plus beau livre fut sa vie.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

LA

GUERRE ET LA PAIX PERPÉTUELLE

L'idée que l'homme se fait de la guerre dépend de l'idée qu'il se fait de lui-même, de la façon dont il entend ses droits et de la valeur qu'il attache à sa propre vie. Dans les monarchies antiques de l'Orient, cette valeur était presque nulle; les Assyriens, les Égyptiens, qu'une volonté souveraine et sacrée, qui ne daignait pas s'expliquer, envoyait mourir par milliers sur les champs de carnage, pouvaient bien chercher à se dérober à leur triste sort, ils ne songeaient pas à reprocher son injustice à leur maître : discute-t-on les volonté du Ciel? Les Romains et les Grecs n'avaient d'autre souverain que la loi; mais on leur avait appris dès leur enfance que l'individu est tenu de se sacrifier en tout et partout aux intérêts de la cité, et Rome, seul juge de ses intérêts, avait décidé que dans l'espace de sept siècles le temple de Janus ne serait fermé qu'une fois. Les sociétés chrétiennes ont souvent maudit les horreurs de la guerre, elles ne l'ont jamais considérée comme une iniquité. Le christianisme est une religion de paix, mais il enseigne que la vie d'ici-bas n'est qu'une préparation à la vie éternelle, et qu'elle n'a par elle-même que le prix qu'on peut attacher à un bien vil et périssable. C'est sous l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle que la personne humaine acquit une valeur qu'on ne lui avait jamais reconnue, et que le législateur commença d'attribuer aux derniers des mortels des droits imprescriptibles, sur lesquels l'État ne saurait entreprendre. Dès lors on dit leur fait aux conquérans, on instruisit leur procès, on leur demanda compte du sang versé. Cela n'empêcha pas la France révolutionnaire et l'Europe monarchique de se battre avec fureur durant plus de vingt ans. On s'était tant battu qu'on n'en pouvait plus; le repos semblait désormais le premier des biens, et les philanthropes

eurent leur revanche. Ils profitèrent de la lassitude universelle pour créer les Sociétés de la paix, et si ces Sociétés n'ont pas réussi jusqu'aujourd'hui à supprimer la guerre, elles n'ont pas laissé d'exercer à la longue quelque action sur les esprits. Un ministre de la justice l'avait définie « une manière d'être de l'humanité ». On ne la regarde plus que comme un accident terrible, dont le retour trop fréquent serait pour la civilisation moderne un désastre et une honte.

Les souverains sont obligés de compter avec l'opinion, et il est des points sur lesquels aujourd'hui tout le monde s'entend. Tout le monde s'accorde à réprouver les guerres entreprises trop facilement, et pour de minces intérêts. Un prince qui tirerait l'épée sans motif sérieux assumerait une redoutable responsabilité, et les gouvernemens qui recourent aux bons offices et à la médiation d'un tiers pour régler sans effusion de sang leurs querelles avec leur voisin, s'attirent l'estime publique. L'arbitrage tend à passer dans les mœurs politiques de l'Europe. C'est un tribunal de conciliation qui a résolu pacifiquement la question de l'Alabama, celle de la baie de Delagoa et le différend de l'Empire allemand et de l'Espagne touchant les îles Carolines. On peut dire qu'il ne fut jamais si dangereux d'être trop conquérant. A la vérité, la haute cour arbitrale, à laquelle les philanthropes voudraient confier le jugement de tous les procès internationaux, n'a pas été encore instituée ; mais si une puissance trop remuante prenait les armes par point d'honneur ou pour des raisons frivoles, elle risquerait d'avoir affaire à une coalition des neutres, qui défendraient contre elle le repos de l'Europe.

Non seulement on n'a jamais senti si vivement qu'aujourd'hui le prix et la douceur des longues paix, tout le monde s'accorde aussi à désirer que les grands et les petits États s'occupent de plus en plus d'adoucir la guerre. Quand les chroniqueurs du moyen âge nous racontent que Richard Cœur de Lion fit un jour crever les yeux à quinze de ses prisonniers, nous nous demandons si ce miroir de chevalerie appartenait à la même espèce humaine que nous, et quand nous découvrons, en lisant Grotius, que ce jurisconsulte, si humain qu'il fût, ne laissait pas de reconnaître à tout État belligérant le droit de traiter en ennemis les enfans, les vieillards, les femmes, les malades, et de réduire ses prisonniers en servitude, nous nous prenons à douter que Grotius eût le cerveau fait comme le nôtre. On disait jadis : « Fais à ton ennemi autant de mal qu'il te sera possible. » La civilisation moderne dit au contraire : « Ne fais à ton ennemi que le mal qu'il faut lui faire pour le contraindre à demander la paix. » Telle est notre maxime, et nous tenons pour un barbare tout chef d'armée qui en pratique une autre.

Voilà les points sur lesquels tout le monde s'entend ; il en est d'autres sur lesquels on ne s'entend plus. Les philanthropes prétendent que l'arbitrage est un moyen assuré de prévenir tous les conflits sanglans, qu'il s'agit seulement de le rendre obligatoire. Les politiques

se demandent comment on s'y prendra pour imposer les décisions d'un tribunal de paix à un plaideur rebelle et armé jusqu'aux dents. Que des arbitres interposent leurs bons offices pour terminer un petit procès, pour résoudre une question litigieuse de médiocre importance, cela s'est vu, cela se verra souvent. Mais dans tous les cas graves, où il y va de son honneur ou de sa sûreté, une nation fière et puissante acceptera-t-elle un autre juge qu'elle-même?

Les Sociétés de la paix affirment qu'il est possible d'abolir la guerre; n'a-t-on pas aboli l'esclavage? Les sceptiques leur répondent qu'il est des fatalités impossibles à conjurer, et ils allèguent que de l'an 1500 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 1860 de l'ère chrétienne, il a été conclu plus de 8000 traités de paix qui devaient subsister éternellement, que leur durée moyenne a été de deux ans. Comme Leibniz, les sceptiques estiment que les cimetières sont le seul endroit du monde où règne la paix perpétuelle, « que les morts ne se battent point, que les vivans sont d'une autre humeur, et que les plus puissans ne respectent guère les tribunaux. » Comme le grand Frédéric, ils sont disposés à croire que l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre est une vaine utopie, que certains projets ne se réaliseront « que dans un monde idéal où il n'y aura plus ni tien ni mien et où personne n'aura des passions. » Comme David Strauss, ces sceptiques diraient volontiers aux Sociétés de la paix : « Vous vous agitez beaucoup pour abolir la guerre; que ne vous agitez-vous pour abolir les vents et les orages? Vous prétendez que le jour viendra où les hommes videront toutes leurs querelles par des conférences pacifiques. Eh! oui, ce sera le jour où ils auront trouvé le moyen de propager leur espèce par des entretiens raisonnables. » L'auteur de la *Vie de Jésus*, qui était un grand polémiste, entendait dire par là que comme l'amour, la haine est une passion nécessaire à notre existence, que le jour où l'humanité n'aimera et ne haïra plus, elle sera bien près de mourir.

Parmi les sceptiques dont je parle, les uns regrettent que la paix perpétuelle ne soit qu'une chimère, ils la regardent comme un beau rêve. D'autres, au contraire, sont fermement persuadés que, si les philanthropes réussissaient à supprimer la guerre, ils rendraient avec les meilleures intentions du monde un fâcheux service au genre humain et qu'ils ne travaillent point à l'ennoblissement de notre espèce, qu'une paix qui ne finirait pas plongerait les peuples dans une dangereuse léthargie, que les grands orages, qui dévastent les champs, ont leur utilité, qu'ils assainissent l'atmosphère et qu'après avoir détruit, ils fécondent.

Personne n'a soutenu cette thèse avec plus de chaleur et de conviction qu'un Allemand, M. Max Jähns, qui vient de publier un livre intitulé : *La guerre, la paix et la civilisation* (1). « Froid est le tombeau,

(1) *Über Krieg, Frieden und Kultur*, eine Umschau von Max Jähns. Berlin, 1893.

disent les Bambaras, pour les pères qui ont des fils lâches : le courage du fils fait pénétrer une douce chaleur dans la fosse où reposent les ancêtres, et réjouit leurs ossemens. » Selon M. Jähns, la guerre ne sert pas seulement à réchauffer les tombeaux ; elle régénère les peuples corrompus, elle réveille les nations endormies, elle tire de leur mortelle langueur les races qui s'oublient et s'abandonnent. Il établit, il démontre que la guerre a été dans tous les temps l'un des facteurs essentiels de la civilisation, qu'elle a exercé une heureuse influence sur les mœurs comme sur les arts et les sciences. Il termine son livre en conjurant ses compatriotes de conserver à jamais leurs vertus guerrières, de ne point écouter les humanitaires qui leur prêchent l'arbitrage et l'esprit de conciliation. Il les exhorte « à tenir leur poudre sèche, à ne pas la laisser mouiller par les larmes infécondes des utopistes sentimentaux. »

Cependant M. Jähns fait aux pacifiques une concession ; il reconnaît que toutes les guerres ne sont pas également respectables. Il réprouve les guerres de brigandage, *Raubkriege*. Ce sont là de tristes exploits qu'il faut laisser à ces peuples barbares dont la seule passion est l'amour désordonné du pillage et du butin, ou qui par orgueil ou par paresse répugnent à cultiver leurs champs et se procurent la main-d'œuvre en réduisant en esclavage leurs ennemis et quelquefois leurs amis. Sévère pour les brigands, M. Jähns ne trouve rien à redire à ce qu'il appelle « les guerres de croissance ou d'expansion, les guerres d'honneur, les guerres de jalousie, les guerres de cabinet ; » mais celles qu'il préfère à toutes les autres sont les guerres vraiment défensives ; ce sont les plus nobles, les plus glorieuses.

Malheureusement sa définition des guerres vraiment défensives laisse beaucoup à désirer. Il est arrivé plus d'une fois qu'un peuple qui désirait s'arrondir se déclarât lésé par ses voisins, inventât de spécieux prétextes pour leur chercher chicane, ou les contraignît par ses artifices à lui déclarer la guerre. C'est à cela que sert la savante politique des hommes d'État ; quand ils ont du génie, ils excellent dans cet art particulier qu'on a appelé « la préparation diplomatique de la guerre ». Nous en avons vu récemment de très illustres exemples. En pareil cas, quel est le véritable agresseur ? C'est une question que M. Jähns n'a pas de peine à résoudre. Il faut lire son livre entre les lignes, et on découvre facilement le fond de sa pensée. Lorsqu'il parle de l'Assyrie, de Rome, de la Grèce ou des croisades, il raisonne en philosophe ; s'agit-il de l'Allemagne, le philosophe fait place à un chauvin, dont rien n'embarrasse l'audacieuse candeur. Selon lui, toute guerre entreprise par l'Allemagne est une guerre vraiment défensive : quiconque attaque l'Allemagne viole le droit des gens, et Louis XIV, la Convention, Napoléon Ier se sont déshonorés par des guerres de brigandage.

Il confesse toutefois que les Allemands furent dans tous les temps une race fort belliqueuse, que les principaux dieux des Germains, Odin,

Thor et Tyr, étaient des divinités guerroyantes et terribles, et qu'en ce qui concerne le métier des armes, leur vocabulaire était si riche, si expressif, que les autres peuples lui ont fait plus d'un emprunt. Le mot *werra*, d'où vient notre mot guerre, et qui signifiait « trouble, confusion », a passé dans toutes les langues romanes. Les Allemands l'ont remplacé plus tard par le mot *krieg*, dérivé d'un verbe qui signifiait proprement : prendre de force, acquérir par la violence. La guerre était pour eux un moyen de s'enrichir, mais ils la tenaient aussi pour un jugement de Dieu, ainsi que l'indique le mot *urlag*. Il s'ensuit, la langue en fait foi, qu'ils la considéraient comme une bonne affaire, comme une opération commerciale qu'on ne saurait mener à bonne fin qu'à la condition d'être en de bons termes avec les dieux.

M. Jähns nous l'assure, ce peuple commerçant avait l'âme trop religieuse pour avoir le goût des guerres injustes et illégitimes, et ses souverains, soit qu'ils conquissent la Silésie ou qu'ils partageassent la Pologne, n'ont fait « qu'exercer un droit et accomplir un devoir ». A la vérité, ils ont eu quelquefois l'air d'attaquer : ne vous laissez pas prendre aux apparences, ils ne faisaient que se défendre; car il faut ranger parmi les guerres défensives, c'est M. Jähns qui nous l'apprend, « les guerres de précaution », qui consistent à prévenir un ennemi dont on n'a pas à se plaindre, mais auquel on prête l'intention de vous nuire. M. Jähns déclare expressément que, si en 1875 les sages conseils de M. de Moltke avaient été suivis, et si l'Allemagne, sans aucun prétexte avouable, avait profité de notre impuissance pour en finir avec nous, l'Allemagne n'eût fait une fois encore que pourvoir à sa défense. Comme on le voit, il est pour certaines races privilégiées des principes de conduite qui ne sont pas faits pour les autres peuples. Êtes-vous Allemand, vous pouvez tout vous permettre en sûreté de conscience; êtes-vous Russe ou Français, vous ne sauriez avoir trop de scrupules, ou M. Jähns vous traitera de brigand. Avais-je raison d'admirer son audacieuse candeur?

Laissons là les vaines distinctions; renonçons à déterminer les signes auxquels on reconnaît les guerres justes et les guerres injustes. N'interrogeons à ce sujet ni les soldats, ni les diplomates, ni les chauvins : leur jugement peut sembler suspect. La vérité est qu'il y a des guerres heureuses et des guerres malheureuses, et que c'est l'événement qui décide de la justice d'une cause. Comme les absens, les vaincus ont toujours tort; on découvre après coup d'excellentes raisons pour démontrer qu'ils ont mérité leur malheur. Si la France avait été victorieuse en 1870, personne n'eût songé à nous considérer comme les agresseurs, et M. de Bismarck n'aurait eu garde de révéler au monde les manœuvres subreptices par lesquelles il avait, comme il s'en vante, rendu la guerre inévitable. Un philosophe du XVIIIe siècle déclarait que dans toutes les entreprises à main armée, il ne s'agit que

de mentir et de voler, et les humanitaires en disent autant. Mais ils sont obligés d'avouer que le conquérant, qui prend une province à son voisin, fait une autre figure dans le monde que les larrons de grands chemins ou qu'un pick-pocket, qui dérobe la montre d'un passant. Quant à savoir si la paix perpétuelle est un beau rêve ou si l'abolition de la guerre serait plus nuisible qu'utile au genre humain, c'est une question que chacun résout selon son caractère ou l'idée qu'il se fait de la société et du vrai bonheur : dis-moi ce que tu penses de la guerre, et je te dirai qui tu es.

L'économiste la considère surtout comme une cause d'appauvrissement, il déplore les monstrueuses saignées qu'elle fait dans la richesse des nations. Il s'indigne à la pensée que la guerre de Crimée a coûté à l'Europe plus de six milliards ; que la guerre de 1870 en a coûté quinze à la France ; que la Russie a dépensé près d'un milliard de roubles dans sa dernière campagne contre la Turquie ; quel gaspillage ! Et quelle disproportion entre la dépense et le gain ! Aux pertes d'argent ajoutez les pertes d'hommes, et pour l'économiste l'homme est avant tout un instrument de travail, un outil intelligent, un producteur. On avait calculé en 1856 que depuis la paix de Westphalie la guerre avait dévoré huit millions de ces producteurs, et M. Passy affirme que, dans les seules guerres de la révolution et du premier empire, plus de trois millions de Français sont restés sur les champs de bataille. Quels holocaustes ! quelle destruction de forces vives inutilement employées ! Ajoutez encore que la préparation de la guerre est devenue, ou peu s'en faut, aussi coûteuse que la guerre elle-même. Supposez, a-t-on dit, que les trois millions et demi de soldats répandus aujourd'hui dans toutes les casernes de l'Europe fussent rendus à la vie civile, et que chacun d'eux gagnât par son travail deux francs chaque jour, et voyez un peu ce que coûtent à l'Europe les armées permanentes. Quel sujet de douloureuses réflexions pour quiconque a la sainte horreur des dépenses improductives ! Tenez compte aussi de quatre cent mille chevaux qui ne labourent plus la terre, et vous pourrez dire que dès maintenant la guerre future, qui éclatera Dieu sait quand, cause chaque année à l'Europe une perte sèche d'au moins trois milliards. Voilà des chiffres consternans, et pour les vrais économistes, la civilisation et le bonheur sont des choses qui se chiffrent. On ne saurait vraiment leur en vouloir de regarder la guerre comme un fléau légué par les âges barbares à la civilisation moderne. Quand donc se décidera-t-elle à renoncer à ce fatal héritage ?

Le moraliste est prêt à accorder tout cela, et cependant, quel que soit son respect pour les chiffres, il réserve son jugement. La question lui paraît complexe ; est-il prouvé que certains fléaux n'aient pas des effets bienfaisans ? S'il ne tenait qu'à lui de supprimer la guerre, il hésiterait peut-être. Il y a en elle un mystère qui l'étonne, et il ne peut

oublier que la lance d'Achille guérissait les blessures qu'elle avait faites. Il pense qu'un peuple très riche, très industrieux, serait un peuple déchu s'il n'était plus capable de produire de grands caractères, si une paix perpétuelle engourdissait son courage, si, délivré de toute inquiétude, sa vie croupissait comme une eau dormante ou s'il ne cherchait plus son bonheur que dans les enivremens et les corruptions d'un matérialisme raffiné.

Le moraliste reconnaît que la guerre a sur les âmes faibles une pernicieuse influence, qu'elle développe leurs mauvais instincts, qu'elle met leurs passions à l'aise, qu'elle les accoutume à la vie d'aventure et à trouver leur bonheur dans le malheur d'autrui, qu'elle brouille les notions du tien et du mien. On a dit qu'elle fait plus de coquins qu'elle n'en tue, on a dit aussi qu'elle fait les voleurs, que c'est la paix qui les pend. Mais il est de grandes vertus qu'elle seule peut inspirer, qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes, et qui sans elle ne trouveraient plus l'occasion de s'exercer. Dans la paix, l'homme s'appartient, il ne connaît plus d'autre règle que son intérêt personnel, il n'a plus d'autre occupation que de chercher son bien. La plus grande des vertus est l'abnégation, l'esprit de sacrifice, et c'est dans les armées en campagne que cette vertu se pratique. Ce ne sont pas seulement les individus que la guerre ennoblit; elle donne aux sociétés de salutaires enseignemens. Un grand moraliste allemand l'a définie « une cure par le fer, qui fortifie l'humanité, » et par une générosité du sort, cette cure est plus bienfaisante pour les vaincus que pour les vainqueurs, qui, infatués de leur gloire, s'imaginent facilement que tout leur est permis et que tout leur est possible. Le malheur fait au contraire rentrer les vaincus en eux-mêmes, il les oblige à se juger, à se voir tels qu'ils sont, à se reprocher leurs erreurs, leurs espérances présomptueuses; il leur arrache « cet aveu d'avoir failli qui coûte tant à notre orgueil. » Tel est le fruit amer des entreprises malencontreuses, *vexatio dat intellectum*. Supprimez la guerre et ses douleurs, vous supprimerez ces grands examens de conscience, qui préparent les pénitences utiles et les grands relèvemens.

La guerre inspire aux peuples comme aux moralistes des sentimens contradictoires. Quand elle se prolonge, elle leur inflige des souffrances qui leur font prendre la vie en dégoût, et ils maudissent ses dévastations et ses carnages. Et cependant ils la désirent quelquefois, ils la préfèrent aux embarras et aux inquiétudes qui accompagnent les mauvaises paix. Un instinct secret les avertit qu'aux grands maux il faut de grands remèdes, et aux grandes crises des solutions violentes, que la parole ne fait pas toujours des miracles, que la force a son rôle à jouer dans les affaires humaines, qu'à la longue certains malaises deviennent intolérables, qu'il faut en finir à tout prix, et on n'en finit qu'en se battant. Ceux qui s'imaginent que la guerre n'est jamais

désirée que par les rois, que les peuples sont des troupeaux qu'ils conduisent à la boucherie, ont mal lu l'histoire, et lorsque Barnave essaya de persuader à l'Assemblée nationale que pour abolir la guerre il suffisait d'ôter au pouvoir exécutif le droit de la déclarer, Mirabeau lui répondit avec raison que dans certains cas les peuples n'étaient pas moins belliqueux que les rois. Quelquefois même ils le sont davantage, et ils contraignent leurs souverains à tirer l'épée.

Quand ils n'ont pas de raisons de la désirer, la guerre leur fait peur; mais le plus souvent ils l'acceptent sans se plaindre, comme une dure nécessité, comme une loi terrible et inexorable de la nature. Se fâche-t-on contre la grêle ? Ils ont pour les conquérans plus d'indulgence que les économistes. Les princes qui ont fait parler la poudre sont les seuls dont ils sachent le nom. Ils les regardent comme des êtres miraculeux qui n'avaient pas de comptes à leur rendre. Les peuples ont une étonnante facilité à admirer l'homme qui les a fait souffrir; ils oublient bien vite leurs épreuves et leurs griefs, et ils lui savent gré d'avoir donné au monde de grands spectacles, de grandes émotions et communiqué un peu de sa gloire aux plus humbles destinées.

« Le paysan, a dit George Sand, est tout imagination sous son matérialisme apparent. Sa maison, son champ, son arbre, son mur, deviennent pour lui des êtres, des dieux, qui sait ?... Il gratte le sol avec une vieille pioche ébréchée. Peut-être que ce vieil outil est un dieu aussi. Il rêve, et il croit travailler. » Mais si les hasards de sa vie ont voulu que jadis il risquât sa peau sur un champ de bataille, c'est à son aventure qu'il rêve. Il l'a cent fois, mille fois contée, il la contera jusqu'à son dernier jour. Il se souvient qu'autrefois, là-bas, dans un pays qu'il aurait peine à retrouver sur la carte, il a ressenti des émotions qu'il n'avait jamais éprouvées, il a eu des vertus qu'il n'avait jamais pratiquées, qu'il a vu la mort face à face sans pâlir, qu'il s'est senti supérieur à lui-même et tout près d'être un héros, et qu'il y a dans son passé une page qui ressemble à une légende. Les philanthropes reprochent à la guerre ses horreurs, les économistes la traitent de ruineuse folie; ni les uns ni les autres ne peuvent nier qu'elle ne soit la seule poésie que comprennent les peuples, et que, si elle venait à disparaître, il se ferait un grand vide dans les imaginations. N'est-ce pas la guerre qui a créé l'épopée ? N'est-ce pas l'épopée qui fut pour les hommes la première école d'idéalisme, qui, leur révélant le sentiment de la gloire, d'animaux rampans les transforma en animaux rêveurs et leur apprit à agrandir leur vie par le souvenir et l'espérance?

Comme les moralistes et comme les peuples, la religion a, tour à tour, maudit et glorifié les champs de bataille. « Bienheureux les pacifiques! enseignait le Christ. Qu'ils sont beaux, sur la montagne, les pieds des messagers qui annoncent la paix ! » Mais il a dit aussi : « Ce n'est pas la paix que je vous apporte, c'est la guerre. » Moïse a con-

damné l'homicide, mais on lit dans le Deutéronome et ailleurs : « Tu dois dévorer les peuples que ton Dieu a livrés dans tes mains ; ton œil ne les épargnera point. Dans les villes que ton Seigneur t'a données, tu feras main basse sur tout ce qui respire. Massacre les hommes et les femmes qui ont connu l'homme, ne fais grâce qu'aux vierges, c'est la part qui t'est réservée. »

M. Jähns a résumé, dans un chapitre de son livre, les jugemens divers que, dans le cours des âges, l'Église chrétienne a portés sur la guerre, envisagée par elle comme un crime ou comme une loi divine. Au second siècle, Tertullien faisait aux fidèles un devoir de ne porter jamais d'autres armes que celles qu'avait portées leur divin maître, de ne prêter serment à aucun autre drapeau que le sien, de se refuser à tout service militaire et de ne jamais oublier que celui qui frappe avec l'épée périra par l'épée. Origène posait en principe que le chrétien ne devait à l'empereur d'autre assistance que celle de ses prières. Les mennonites, les quakers iront plus loin ; ils enseigneront que le métier des armes est impie, que le soldat est un meurtrier, qu'il n'est permis ni d'attaquer ni de se défendre.

Saint Ambroise, au contraire, estimait que l'homme qui prend les armes pour défendre son pays fait une œuvre méritoire, et saint Augustin déclarait que la guerre est conciliable avec la piété, qu'en exécutant les ordres de son général, le soldat chrétien obéit à une autorité instituée par Dieu, qui est seule responsable du sang versé. Au moyen âge, l'Église n'a jamais condamné la guerre, elle n'en a réprouvé que l'abus, et, dans les temps modernes, on n'a pas vu qu'elle se refusât à bénir des drapeaux et à solenniser des victoires. Il est un genre d'entreprises guerrières qui lui a toujours agréé : elle a pris sous sa protection les guerres de propagande et celles qui sont destinées à venger les injures du ciel. Elle a institué la Trêve de Dieu, elle a prêché les croisades.

Les conquérans lui apparaissent comme des mandataires inconsciens de la Providence, qui font ce qu'ils doivent faire sans savoir toujours ce qu'ils font, et elle craindrait, en condamnant la guerre, de s'insurger contre un décret divin. Joseph de Maistre la tenait pour un sacrifice expiatoire, auquel est attachée la mystérieuse vertu de laver les souillures de la terre. Ce n'est pas le sang des animaux, disait-il, ni celui des criminels exécutés par le glaive de la loi qui peut purifier le monde, c'est le sang des innocens, et il pensait que cet amour insensé de la gloire, qui pousse les peuples à s'entre-déchirer comme des bêtes, a été mis dans leur cœur par un grand juge, que ce juge souverain se sert de leurs passions pour obtenir de leur folie les oblations que réclame sa justice. « Au surplus, disait-il encore, que trouvez-vous à blâmer dans la guerre ? Est-ce la mort des hommes destinés à mourir tôt ou tard ? La déplorer serait d'un esprit faible et peu religieux. » Bien

des siècles avant lui, un dieu de l'Inde, le terrible Krishna, était descendu du ciel pour combattre les scrupules d'un roi trop humain, qui hésitait à verser le sang. — « Combats et tue, lui disait-il ; l'armée de ton ennemi est ma proie, et tu es l'instrument du Destin. Personne n'est jamais né et personne ne mourra jamais ; ne sois pas dupe des mots ; mourir, c'est changer le vêtement de l'âme. »

Ainsi raisonnait le dieu Krishna, et son éloquence persuada sans peine le bon roi Ardschuna, qui, désormais délivré de ses scrupules, pourfendit joyeusement ses ennemis. Je doute qu'elle produisît une aussi vive impression sur un homme de bon sens, qui n'aurait aucune propension au mysticisme. Supposons que cet homme sensé ne se piquât pas d'être un grand philosophe, qu'il s'en tînt à cette sagesse pratique qu'enseignent la vie et l'expérience, et qu'il ne fût d'ailleurs ni économiste, ni poète, ni moraliste de profession.

Que pensera-t-il de la guerre ? Accordera-t-il à M. Jähns qu'elle est l'exercice d'un droit ? Il commencera par lui demander ce qu'il faut entendre par un droit ; à quoi M. Jähns répondra que le premier de tous et le plus évident est le droit de vivre, et qu'à cet égard il n'y a pas de distinction à faire entre les individus et les États, qui sont des individus collectifs, des personnes morales, et qui, partant, ont, eux aussi, le droit de vivre. Telle nation a considérablement accru ses richesses et sa puissance, et elle se sent à l'étroit dans ses vieilles frontières ; l'air lui manque, elle étouffe. Telle autre dont le territoire est mal fait aspire à l'arrondir, à lui donner une forme plus régulière, plus agréable et plus commode. Telle autre encore ne saurait développer son commerce sans s'étendre jusqu'à l'Océan et s'emparer d'un port à sa convenance. Il pourrait arriver aussi qu'elle fût en proie à des dissensions intestines, qui troublent profondément son existence et compromettent ses plus chers intérêts, et qu'une entreprise au dehors fût le seul moyen de lui rendre la paix intérieure. Chacune de ces nations est autorisée à prendre à ses voisins ce qui lui manque, pourvu toutefois qu'elle leur explique courtoisement que ses annexions sont justifiées par le droit naturel, que les guerres d'expansion ou de croissance sont aussi légitimes qu'utiles, qu'elles ont rendu de grands services à la civilisation. La plante se fait-elle scrupule de pomper partout les sucs nécessaires à sa vie ? Le lion éprouve-t-il des embarras de conscience quand il mange un mouton pour assouvir sa faim ? Le seul devoir qui incombe au conquérant est de ne prendre que ce dont il a rigoureusement besoin, et de ne pas imiter Louis XIV et ses hordes sanguinaires, Napoléon Ier et les brigands qu'il traînait à sa suite.

M. Jähns invoque l'autorité de Spinoza, qui a dit que le droit de tout être vivant commence et finit où commence et finit sa force. N'en déplaise à M. Jähns, Spinoza entendait dire par là qu'il n'y a pas de droit naturel, que le droit est un fait social, qu'il repose sur une con-

vention. S'il y a un droit international, c'est que les peuples civilisés sont liés entre eux par des stipulations écrites ou tacites, que la guerre annule et remplace par une loi de fer, qui n'est pas une loi. Le vrai droit est une liberté octroyée à laquelle correspond une obligation consentie. Les sociétés ayant consacré le principe de la propriété individuelle, je suis autorisé à posséder mon champ parce que je reconnais à mon voisin le droit de posséder le sien. « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, » telle est la formule générale du droit. La formule de la guerre est celle-ci : « Ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît, fais-le à ton prochain. » Ajoutons que le vrai droit suppose un juge impartial qui le définit et qui apprécie les cas. L'État belligérant est son propre juge, il apprécie lui-même son cas, et sa justice ne reconnaît pas d'autre règle que son intérêt personnel. Au surplus, il est puéril de demander au conquérant de justifier sa conquête en ne prenant que ce qui lui est vraiment nécessaire ; il a seul qualité pour connaître ses besoins, comme il est seul à savoir où commence et où finit sa force. S'il s'est fait de présomptueuses illusions, s'il s'est attiré des ennuis, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même, mais il n'est pas question de droit dans cette affaire. Le lion qui a mangé plus de moutons qu'il ne lui en fallait pour ne pas mourir de faim expiera son imprudence par une indigestion; mais, n'en mangeât-il qu'un seul, il n'a pas été un justicier, il vit dans un monde où le droit n'existe pas, et un peuple civilisé qui se tire de ses embarras en s'arrondissant aux dépens de ses voisins y trouvera sûrement son compte ; mais tout ce qu'il peut alléguer à la décharge de sa conscience, c'est qu'il y a des cas où l'injustice est une sorte de nécessité naturelle.

Aux yeux d'un sage qui n'a de goût ni pour les rêveries mystiques ni pour les sophismes des faux philosophes, la guerre est un scandale ; car elle ramène brusquement les peuples à l'état de nature, elle est la suspension du droit et partant un désordre. Y a-t-il lieu de croire que les hommes, devenus un jour plus raisonnables, s'en dégoûteront à jamais? Le sage en doute. Il sait que certaines maladies ont des retours périodiques, que nous appartenons à la nature plus encore qu'elle ne nous appartient, et que dans tout civilisé il y a un sauvage enchaîné qui aspire à sa délivrance. C'est à ce sauvage que la guerre procure les jouissances les plus vives qu'il puisse éprouver; elle le rend à la vie d'aventures dont il avait perdu l'habitude et dont le souvenir le hante. J'ai connu un vieux bonhomme, d'un caractère très doux et fort liant, qui aimait passionnément la chasse au canard; c'était sa folie, ses délices et sa fureur. Les jours où il se livrait à son délassement favori, il avait l'humeur très solitaire; on lui aurait gâté son plaisir en lui offrant de l'accompagner. Quand il revenait le soir de ses marais, recru de fatigue, mais content, et qu'on lui demandait combien de canards il avait tués, il répondait : « Qu'importe ! j'ai passé

huit heures consécutives à tuer en moi l'homme social. » On le tue à la chasse, on le tue plus sûrement encore sur les champs de bataille.

Mais, chose étonnante, la guerre est un désordre, et il faut le reconnaître à son honneur, c'est la guerre qui a révélé aux hommes ce que c'est que l'ordre, tout ce qu'il vaut et les miracles qu'il opère. C'est par là qu'elle rachète ses misères et ses horreurs. Une armée est en effet l'image accomplie d'une société rigoureusement ordonnée, où personne ne discute son devoir, où personne n'entreprend sur le droit d'autrui, où tous agissent de concert; où des milliers de volontés n'en sont qu'une. Aussi le sage ne se joint-il point aux philanthropes qui demandent la suppression des armées permanentes, il a peine à admettre que les dépenses militaires soient, comme on le prétend, des dépenses improductives. Est-ce ne rien produire que de créer des hommes qui possèdent quelques-unes des vertus du soldat, et dont le moi n'est plus un moi, mais un *nous?* L'armée est une école, la seule où on se forme à la vraie discipline, et il est permis de douter qu'il soit plus utile d'apprendre à lire que d'apprendre à obéir, que l'éducation de la volonté soit moins précieuse que la culture de l'intelligence.

Le sage pense aussi que les sociétés sont intéressées à réagir contre l'exagération de leurs tendances naturelles, que dans toute démocratie une liberté sans contrepoids et sans frein dégénère bientôt en tyrannie ou en licence, qu'une bonne armée est la seule garantie sérieuse que puisse avoir contre ses propres entraînemens un peuple fier d'être son maître. Supprimez-la, quelle cause aurez-vous servie? Celle des hommes de désordre, des bêtes fauves et de ces doctrinaires de l'assassinat qui font, comme ils s'en vantent, « de la propagande par le fait ». Il y eut jadis un vieux capitaine, nommé Melchior Gasqui, ancien gentilhomme de Manosque, devenu seigneur de la terre de Bréganson, lequel avait eu le malheur de commettre un meurtre, qu'il ne pouvait se pardonner. Il résolut d'expier son péché par des débauches de bienfaisance, et un jour, s'étant emparé de la galiote de Toulon, il rompit la chaîne des forçats, que, selon l'expression du chroniqueur, « il remit d'une très franche courtoisie dans leur première et tant désirée liberté. » Les gens de Toulon, paraît-il, trouvèrent sa courtoisie trop franche. Les humanitaires sont-ils bien sûrs que, lorsqu'ils travaillent à supprimer les armées permanentes, ils ne travaillent pas du même coup à rompre la chaîne des forçats?

G. Valbert.

REVUE MUSICALE

Théâtre de l'Opéra : *Thaïs*, opéra en trois actes et sept tableaux, tiré du roman de M. Anatole France par M. Louis Gallet ; musique de M. Massenet.

Après l'année heureuse, la mauvaise année : *Thaïs* après *Werther ;* après l'une des meilleures partitions, l'une des moins bonnes, la moins bonne peut-être de M. Massenet. « Thaïs, tu vieilliras, » criait une voix secrète à la courtisane troublée. La voix menaçait l'œuvre autant que l'héroïne. *Thaïs* vieillira ; *Thaïs*, hélas ! est déjà vieille.

Dans le conte irréligieux et décevant de M. Anatole France, sous la forme exquise et le dédain raffiné, se cachait un admirable sujet d'opéra et le sujet d'un opéra admirable. Si cet opéra n'a point été fait, la faute n'en est pas au librettiste, lequel a tiré du livre toute la matière musicale, ou, passez-nous ce barbarisme, musicable, qui y était contenue. M. Gallet n'a pas naturellement prétendu porter sur la scène, sur une scène lyrique surtout, l'immorale et tranquille philosophie du roman. Il ne s'est point fait, en rassemblant des contradictions, en signalant des antinomies, conseiller d'incertitude et de doute. M. France avait voulu, dit-il lui-même, que Paphnuce (l'Athanaël de l'opéra) perdît son âme en sauvant celle de Thaïs, pour marquer que la justice divine n'est pas la justice humaine. » Voilà l'intention, et la prétention impie, la pointe de sarcasme et le mauvais sourire. Mais de cette histoire, moins risible que tragique, de cette compensation, d'ailleurs arbitraire, d'une âme sauvée par une âme perdue, si le romancier, non sans impertinence, avait souligné l'ironie, il appartenait au librettiste, et surtout au musicien, d'en dégager la gravité morale et la pathétique grandeur.

En ce temps-là, douze anachorètes vivaient au désert d'Égypte. L'un d'eux, Athanaël, était saint entre tous. Né païen dans Alexandrie, il y avait grandi et il y avait péché. Mais Dieu, le touchant un jour de sa grâce, l'avait retiré du mal et du monde. Et depuis, sous le soleil ardent ou les étoiles d'or, le cénobite se souvenait d'une femme, Thaïs, comédienne et courtisane ; de Thaïs, idole et délices impures de la luxurieuse cité ; de Thaïs qu'il avait aperçue autrefois. L'ayant vue une nuit en songe, le désir de sauver la pécheresse s'empara de l'âme du saint ; et dès l'aube, sourd aux remontrances du prudent Palémon, il quitta ses frères et marcha vers Alexandrie. Après avoir cheminé quinze jours, il y parvint, et se rendit chez Thaïs aux yeux de violette. Elle était en train de souper pour la dernière fois avec Nicias, un amant d'une semaine, que le lendemain elle allait quitter. L'homme de Dieu parla à la courtisane, et celle-ci l'écouta et l'entendit. Pour le suivre, elle abandonna son palais, ses trésors, ses amours, et il la conduisit dans un monastère, où la coupable Thaïs devint Thaïs la sainte.

Et le moine revint à son désert, mais non pas tel qu'il en était parti. L'image de Thaïs fut sans cesse devant ses yeux, la tentation habita en lui et l'amour de la femme s'établit dans son cœur. Tantôt il la voyait pécheresse et tantôt pénitente, mais belle toujours et toujours follement désirée. Une nuit, il entendit une voix qui disait : « Thaïs va mourir ! » Alors il se leva et courut au monastère. Elle allait mourir en effet ; elle mourut dans ses bras, et ses bras étreignirent passionnément la morte. C'est ainsi que Thaïs fut sauvée par Athanaël et que par Thaïs Athanaël fut perdu.

Toute ironie mise à part, ainsi qu'il convenait, et aussi toute présomption touchant le salut ou la damnation d'Athanaël, aucun scénario plus que celui-ci n'avait de quoi séduire un compositeur et de quoi l'inspirer. Le sujet de *Thaïs* est musical à la fois par le fond, ou si on veut par le dedans, et par le dehors, c'est-à-dire par le détail et l'accessoire. Le fond, c'est l'évolution double et inverse de deux caractères : Athanaël et Thaïs ; c'est la fatale vicissitude, l'étrange et terrible retour des choses non point d'ici-bas, mais de là-haut ; c'est le conflit de deux âmes, et dans celui de deux âmes le conflit de deux mondes et de deux principes, de l'antiquité et du christianisme, de la chair et de l'esprit. Voilà les deux puissances dont Athanaël et Thaïs ne sont que les représentans ou les symboles, voilà les deux forces qu'il fallait montrer aux prises et s'affrontant. Il fallait que l'Opéra devînt un champ de bataille où se seraient livrés, comme dit M. France, « les merveilleux combats du ciel et de l'enfer ». Et pour ces combats, quel décor (je ne parle que de décor musical), quel décor j'avais rêvé ! Quel charme, quelle volupté, quelle grâce il y avait à répandre sur la face du ciel et des mers orientales ! Quelles couleurs à jeter sur ce monde alexandrin !

Oui, tout cela devait être beau, et d'une beauté qu'il appartenait à M. Massenet, mieux qu'à tout autre, de concevoir et de réaliser. Dans cette mystique et sensuelle *Thaïs*, l'auteur de *Marie-Magdeleine* et d'*Hérodiade*, sans parler de celui de *Manon*, pouvait combler la mesure de son talent, et même la dépasser. De ce talent, *Thaïs* promettait à la fois, nous l'espérions du moins, la fleur la plus éclatante et le fruit le plus savoureux ; mais la fleur n'a pas fleuri et le fruit est tombé sans mûrir.

On ferait en deux mots la critique de *Thaïs :* c'est un grand sujet que la musique tantôt n'a pas traité du tout et que tantôt elle a traité petitement. Le fond musical y manque justement alors qu'il serait le plus nécessaire. La figure d'Athanaël, par exemple, n'existe pas musicalement. Elle n'est dessinée, modelée, ni par des mélodies, ni par des harmonies caractéristiques. Rien dans le chant, rien dans l'orchestre ne pose le personnage, ne l'établit jamais, individuel et vivant. Faible est la plainte instrumentale qui l'annonce au premier acte, et terne son cantique, lorsqu'il se lève pour aller conquérir Thaïs. Enfin, dans la grande scène, ou qui devrait être grande, la plus grande même de toutes, entre Thaïs et lui, quand il adjure la courtisane de l'écouter et de le suivre, à peine trouve-t-il un accent, un geste, un cri.

Une fois pourtant, une seule, j'ai cru qu'un souffle véritable allait l'animer, que le feu d'en haut descendait sur ses lèvres. Au seuil de Thaïs, le pâle missionnaire s'est arrêté. Devant lui, blanche de soleil au bord de la mer bleue, s'étend la ville impure ; il la regarde alors et la maudit. Vraiment, en dépit d'une ou deux tournures banales, d'une péroraison peut-être plus emphatique qu'éloquente, cette malédiction est belle. Elle est belle par l'ampleur du chant et de la déclamation ; elle l'est encore par l'accompagnement à la fois étincelant et doux, berceuse brillante, si les deux mots se peuvent associer, où parmi les soupirs tintent les bruits de fête, où les violons font sonner leurs trilles par-dessus le moelleux appel des cors. Elle est belle enfin, cette apostrophe, parce que, sous la pieuse colère d'Athanaël, les souvenirs et les regrets de la chair se raniment en lui, parce que, jusque dans le saint anathème, c'est la jeunesse du moine, sa jeunesse païenne et voluptueuse, qui se réveille et se met à chanter. Oui, cela est beau, et peu s'en faut que cela ne soit grand.

Le reste, hélas ! tout le reste est petit. Mesquine, et d'une mesquinerie vulgaire, avec des rythmes grêles et presque des sonorités de guinguette, l'entrée de Thaïs, cette première entrée qu'il eût fallu charger de tout le mal que traîne cette femme dans les plis de sa tunique pâle. Sans doute elle n'était pas bien grande, elle le dit elle-même, et elle tenait peu de place sur la terre. « Pour ceux qui me voient du haut du Serapeum quand je passe dans la rue, je ressemble à un

grain de riz. Mais ce grain de riz causa parmi les hommes des deuils, des désespoirs, des haines et des crimes à remplir le Tartare. » La musique ne dit rien de tout cela. Il y eut plus de grandeur naguère dans la rencontre même de Manon avec Desgrieux qu'il n'y en a dans celle de Thaïs avec Athanaël, dans ces grâces de figurine et ces façons de gentille poupée, dans ces coulées de flûte et dans l'aimable, mais insuffisante mélodie, à laquelle une reprise des chœurs à l'unisson vient donner pour finir l'allure d'une valse médiocre. M. Massenet sans doute a regardé son héroïne du haut du Serapeum seulement; il n'a vu que le grain de riz.

Partout ailleurs ne se trouve que réduction et miniature, et le cœur même de l'œuvre, le cœur surtout sonne creux. Sous les formes, ou plutôt les formules habituelles de M. Massenet, le fond manque. Formule, et formule agaçante, l'air de Thaïs à son miroir. Au lieu de l'inspiration et du style, rien que l'exagération de l'artifice et de la manière : la phrase précipitée, nerveuse de M. Massenet, lancée tout d'un trait sur une note haute : *Dis-moi que je suis belle et que je serai belle!* puis, pour faire contraste, un peu de calme, un murmure : *Éternellement! Éternellement!* et enfin, une note plus haute encore, et perçante, en guise de conclusion.

Du duo qui suit et qui devrait être le centre, le foyer de l'ouvrage, de cette scène où s'ébauche, pour se consommer pendant l'entr'acte, le double revirement des deux âmes, rien, hélas! n'est à retenir. Si pourtant : une ou deux pages, et nous donnerions toutes les autres pour elles, pour la psalmodie de Thaïs hésitante, pour la mélopée des flûtes sacrées, des flûtes inquiètes, des flûtes mélancoliques, où semble passer un soupir et perler une larme d'Aphrodite pleurant la plus belle de ses prêtresses qui va l'abandonner.

Cet abandon, péripétie capitale de l'œuvre, cette crise d'âme, où meurt l'ancienne Thaïs et naît une Thaïs nouvelle, par quoi M. Massenet l'a-t-il traduite? Par un frêle solo de violon. « Méditation » dit-il. Oh! non; rêverie tout au plus, et si légère! La phrase est d'ailleurs élégante, tournée et contournée même à la Chopin. Mais que c'est peu de chose pour un si grand sujet, pour un si grave moment! D'un pareil combat et d'une pareille victoire, de ce qu'aima cette femme et de ce qu'elle aime à présent, de ce qu'elle fut et de ce qu'elle devient, quelle faible représentation! Un tel nocturne pour une telle nuit! Il n'y a ici qu'un gracieux offertoire de mariage mondain, accompagnement distingué de la quête des demoiselles d'honneur; ce n'est pas cette romance qu'il eût fallu jouer aux noces douloureuses et saintes d'une pécheresse avec Jésus-Christ.

Toute la nuit, assis au seuil de Thaïs, Athanaël a veillé, prié, attendu, et la nuit n'est pas encore achevée, que Thaïs vient le rejoin-

dre, repentante et prête à le suivre. Cette scène, la meilleure de l'ouvrage, comprend d'abord un dialogue à mi-voix qu'un orchestre invisible accompagne, puis une cantilène, vraiment exquise, de Thaïs. Tandis que très bas, l'un avec mansuétude, l'autre avec humilité, tous deux avec ferveur, l'apôtre et la pénitente s'entretiennent de Dieu, de retraite et d'expiation, au loin une vague musique d'Orient tinte, ronfle et bourdonne. Détail encore sans doute, et mince détail. Oui, mais qui cette fois ne manque pas de valeur psychologique, ou plus simplement morale. Ici le sérieux, la solennité du dialogue musical donne quelque grandeur à l'âme, et pour ainsi dire au dedans des personnages. Dès lors, il importe peu que les dehors soient petits. Il convient peut-être même qu'ils le soient, et que Dieu, ne choisissant ni le lieu ni l'heure, se fasse entendre de ceux qui l'écoutent parmi les bruits familiers de la ville et jusque dans la banalité de la rue.

Mais voici la perle de l'ouvrage, que nous nous reprocherions en terminant de ne point recueillir. Thaïs, au moment de suivre Athanaël, tourna la tête vers le seuil qu'elle abandonnait. Sur une tablette elle vit une figurine d'ivoire, Éros, le dieu de son logis. L'ayant pris entre ses mains, Thaïs le regarda longuement. Pour la première fois elle comprit l'amour, et que peut-être ce n'était pas par lui, mais contre lui qu'elle avait péché. Elle comprit qu'il ne permet point aux femmes de se donner à ceux qui ne viennent point en son nom ; et de s'être à ceux-là tant de fois donnée, Thaïs d'abord demanda pardon à l'Amour. Puis, souhaitant que l'image du Dieu fût épargnée, et qu'avec la prêtresse elle fût sanctifiée aussi : « Prends-le, dit-elle au moine, pour le placer dans quelque monastère, et ceux qui le verront se tourneront vers Dieu. Car l'amour nous élève aux célestes pensées. » — Cela est subtil, peut-être un peu équivoque et mêlé, mais cela est délicieux et marque une nuance sinon de contrition parfaite, au moins de repentir délicat et féminin. Et il semble que cela répande aussi un charme de regret et de mélancolie sur ce passage, qui dut coûter beaucoup à la pécheresse, des amours à l'amour et d'Éros à Dieu.

De ces finesses ou de ces raffinemens, la cantilène de M. Massenet est l'expression à la fois plus simple et plus touchante. Tout s'y rassemble et s'y fond dans une teinte générale d'onction et de douceur. La mélodie a toute la grâce possible sans un soupçon de mièvrerie. Elle se développe, égale et calme, suivant sa route unie et s'arrêtant parfois à des parenthèses charmantes, pour tomber enfin d'une chute originale, à dessein retardée et soigneusement adoucie. Elle est dans son ensemble un modèle à la fois d'expression et de style, un exemplaire achevé de cette merveilleuse création de l'esprit, j'allais dire de cette créature, car c'est un être vivant, qu'on appelle une pensée musicale.

N'allons pas plus avant. Le ballet est manqué. Il ne fait que para-

phraser médiocrement et délayer cette inoubliable Tentation de saint Antoine, que nous avons tous entendu chanter et vu danser à Guignol, théâtre aimé de notre enfance. « Messieurs les démons, criait en se débattant saint Antoine, Messieurs les démons, laissez-moi donc! » Et les démons, houspillant le saint, répondaient en chœur : « Tirons-le par son jupon! » Cela sans doute n'était pas de la *prose mélique*, ainsi que le livret de M. Gallet; cela manquait de la prestigieuse orchestration de M. Massenet, mais cela donnait une impression forte et durable.

Enfin, sur un retour du motif de la « méditation », Thaïs meurt agréablement, mais petitement, comme elle a vécu. Et puis il serait temps peut-être, pour accompagner le trépas des héroïnes d'opéra, de chercher autre chose que le rappel du thème de leur jeunesse et de leur passé. Depuis : « Voici la rue... Et voici le jardin charmant, » il me semble que le procédé a suffisamment servi.

Restons-en donc à la cantilène du petit Amour d'ivoire. « Je ne veux rien garder de mon passé, disait Thaïs, rien que cela. » Faisons comme elle, et ne gardons que cette page unique, cette goutte précieuse, d'une œuvre qui pouvait être la quintessence du talent de M. Massenet, et qui n'en aura été qu'une dilution.

On ne peut servir mieux que M. Delmas un rôle plus ingrat que celui d'Athanaël. Quant à la belle Mlle Sanderson, qu'on craignait de ne pas entendre et surtout de ne pas voir sur l'immense scène de l'Opéra, on l'a très bien entendue, et vue autant qu'il est possible. Comme on disait de Thaïs au théâtre d'Alexandrie, « les atomes qui s'associent momentanément pour composer cette femme présentent une combinaison agréable à l'œil. » Et de plus l'artiste a fait de sensibles, très sensibles progrès. Il est certain qu'elle commence à savoir chanter.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mars.

Le Parlement est en vacances. Les fêtes de Pâques et la réunion prochaine des Conseils généraux ont dispersé ou appelé sénateurs et députés sur tous les points de la France. Mais les deux mois de session qui viennent de s'écouler n'ont pas été sans intérêt : notre politique intérieure y a pris une allure nette et décidée qu'on n'avait pas vue depuis longtemps. La pensée du gouvernement s'y est éclaircie et dessinée, et on a commencé à reconnaître les voies nouvelles où les élections de septembre dernier ont engagé le pays. La session d'automne, qui a précédé le 1er janvier, avait été consacrée presque tout entière à la vérification des pouvoirs, et c'est depuis lors seulement que, ces pouvoirs une fois vérifiés, on en a usé.

Il fallait bien s'attendre à un débat sur la revision de la Constitution. Radicaux et réactionnaires, tous ceux qui, dans un sens ou dans l'autre, ont promis à leurs électeurs plus qu'ils ne sauraient tenir, commencent toujours par déclarer qu'ils ne seront en état de réaliser leurs promesses que si on leur donne des moyens d'action tout nouveaux. C'est inévitablement à la Constitution qu'ils s'en prennent. Elle est le bouc émissaire qu'ils rendent responsable de la stérilité de leurs efforts dans le passé et de l'impuissance à laquelle ils se savent condamnés dans l'avenir. Ah! si la constitution avait été revisée : on aurait déjà vu, on verrait encore des merveilles! Ils demandent donc qu'on la revise, on le leur refuse, et, dès lors, leur conscience est en règle. Ils ont une excuse toute trouvée à l'avortement de leurs programmes. Cela est commode et ne fait de mal à personne : le seul inconvénient est que la Chambre y perd deux ou trois séances qu'elle aurait pu, sans doute, mieux employer, mais que, peut-être aussi, elle aurait employées plus mal. Cette fois, le débat sur la revision n'a pas été tout à fait inutile. Il nous a valu quelques bons discours, comme celui de M. Paul Deschanel, où les vrais principes du gouvernement parlementaire ont été exposés avec une élévation de pensée et une vigueur de style tout à fait remarquables. La Chambre, — nous ne le disons pas à son éloge, — a paru légèrement éton-

née de l'énonciation de ces principes : elle les avait oubliés. La meilleure manière de reviser la Constitution est certainement d'en respecter l'esprit. La charte, disait-on après 1830, sera désormais une vérité : c'était beaucoup, c'était tout ce qu'il fallait à cette époque. Il ne faut guère plus, aujourd'hui, que revenir à la vérité de la Constitution. En sommes-nous là ? Cette réforme dans nos idées et surtout dans nos mœurs politiques est-elle à la veille de s'accomplir ? En tout cas, le gouvernement paraît le désirer, et le langage qu'a tenu M. le président du conseil est bien fait pour en donner l'espérance. M. Casimir-Perier est allé droit au fond des choses, et on serait obligé de remonter très haut dans nos annales parlementaires pour retrouver une déclaration aussi importante que celle qu'il a faite. « Il faut, a-t-il dit, se pénétrer de cette idée que le parti républicain n'est plus un parti, qu'il est la nation elle-même tout entière, et qu'il n'y a pas de tâche plus noble, plus patriotique, que de préparer en temps de paix cet accord universel qui se ferait à la frontière en temps de guerre. »

Le parti républicain n'est plus un parti. Le jour où il sera, en effet, pénétré de cette idée, une période de notre histoire politique sera heureusement close. Nous sommes aujourd'hui, toute proportion gardée, dans une situation analogue à celle où s'est trouvé Henri IV après les guerres de religion et le premier Consul après les discordes révolutionnaires. Le parti triomphant ne trouve plus devant lui que les adversaires qu'il veut absolument conserver et entretenir comme tels. Il dépend de la largeur de ses vues et de l'élévation de son âme de devenir le représentant de la nation tout entière et d'appeler tous les Français sous le même drapeau. Gambetta avait rêvé ce dénouement, et il avait même cru pouvoir le réaliser trop tôt, hélas ! pour lui et pour nous. Nos passions politiques avaient encore, de part et d'autre, des rancunes et des colères à dépenser pendant une dizaine d'années. La lassitude n'avait pas gagné les rangs réactionnaires. Le clergé n'avait pas reçu pour instruction de se retirer d'une lutte où il n'avait que des coups à recevoir, et il continuait de servir de lien à la coalition de droite, bien plus mélangée et plus hétérogène que ne l'était celle de gauche. Il faudrait fermer les yeux à la lumière pour ne pas reconnaître que les choses ont changé d'aspect, et que la situation d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier. La meilleure preuve en est dans l'attitude de ce qui reste de la droite à la Chambre des députés. Visiblement, la droite ne demande qu'à voter avec le gouvernement, et lorsqu'on lui dit que, tout en appréciant son concours, on ne le recherche pas, et qu'on pourrait au besoin s'en passer, elle ne s'en offense plus comme elle l'aurait fait jadis, elle serait plutôt tentée d'en montrer de l'affliction. Certes, le gouvernement n'a pas à solliciter les voix de la droite et il pourrait le plus souvent s'en passer ; mais ces voix ont leur prix, et s'il est exact, comme l'a dit M. Casimir-Perier, que le parti républicain n'est plus un parti, qu'il est

la nation elle-même, la conséquence parlementaire est qu'il n'y a plus de distinction à maintenir entre tel ou tel député. Sans doute ils ne se valent pas tous moralement et politiquement, soit d'un côté de l'assemblée, soit de l'autre, mais leurs bulletins de vote se valent, et, au point où nous en sommes, il serait bien difficile de distinguer avec certitude ceux qui sont républicains de ceux qui ne le sont pas. La ligne de séparation entre ceux-ci et ceux-là est presque impossible à tracer, et cette difficulté deviendra de plus en plus grande à mesure qu'un gouvernement équitable et impartial, s'inspirant des intérêts généraux du pays et non plus des intérêts particuliers d'un parti, fera sentir son action d'un bout de la France à l'autre. Nous n'en sommes pas encore tout à fait là.

M. Casimir-Perier a défini en très bons termes la politique du gouvernement envers la droite. La République est ouverte : y entre qui veut, et plus on y entrera, mieux cela vaudra. Mais il est clair que les nouveaux venus ne peuvent pas avoir la prétention de s'emparer de la place et d'en mettre les clés dans leur poche. Avant de leur en confier la garde, il est naturel de leur laisser faire un stage qui garantisse, sinon la loyauté, au moins la solidité de leur conversion. M. Casimir-Perier a ajouté que les plus sincères étaient précisément ceux qui comprenaient le mieux ce que cette précaution avait de convenable et de nécessaire. A ce compte, ils ne sont pas éloignés d'être tous sincères, car il n'en est pas un seul qui ait pour le moment la prétention d'entrer, à un degré quelconque, dans le gouvernement. On doit leur rendre la justice qu'ils ne demandent rien, sinon de la tolérance, et il est bien vrai qu'ils ne peuvent pas demander et qu'on ne peut pas leur donner autre chose. Cette tolérance, M. Spuller l'a promise dans le domaine religieux, et M. Casimir-Perier d'une manière plus générale encore, dans le domaine politique. Elle sera facile le jour où le parti républicain, comprenant qu'il n'a plus à se défendre en tant que parti, désarmera à son tour faute de rencontrer des combattans. C'est le sort historique de tous les partis de disparaître, ou du moins de se modifier profondément, lorsque leur victoire est complète. Alors, des groupemens nouveaux se manifestent, d'autres partis viennent au jour avec des aspirations et un but différens. Quand se lèvera le jour, prochain sans doute, où tout le monde en France sera républicain, ce ne sera plus une distinction de l'être ; on ne pourra plus porter à ce titre une cocarde spéciale et dénoncer ou persécuter ceux qui auraient oublié de l'arborer. On aura d'autres causes de divisions, car il y en a toujours ; mais ce sera beaucoup d'en avoir supprimé une, et une de celles qui, dans la confusion de nos souvenirs historiques et de nos espérances d'avenir, entretenaient au milieu de notre société les déchiremens les plus douloureux.

On se disputera sur des questions d'une autre nature, telles que la création d'un ministère des Colonies, qui a failli amener entre le gou-

vernement et la Chambre d'un côté, et le Sénat de l'autre, un désaccord inopiné, au moment même de partir en vacances. Ce désaccord a été bientôt suivi d'une entente; mais qui sait s'il ne renaîtra pas lorsqu'il s'agira d'organiser le ministère qu'on vient de voter? Fallait-il le faire? A quoi bon se le demander aujourd'hui, puisque nous sommes en face d'une décision prise, et même d'un fait accompli? Il y a un an, l'ancienne Chambre et le Sénat estimaient d'un commun accord que cette création était au moins prématurée et qu'il était plus sage de l'ajourner. Le sous-secrétariat d'État des colonies, malgré les défauts inhérens à l'institution, semblait un instrument de transition en rapport avec l'état actuel de notre domaine d'outre-mer. La proposition de l'ériger en ministère, qui vient de triompher dans la Chambre nouvelle, n'avait eu aucun succès auprès de sa devancière, et toute la question était alors de savoir s'il valait mieux le rattacher à la Marine ou au Commerce. Le Sénat était partisan du premier système, la Chambre l'était plutôt du second. En fait, les colonies faisaient la navette entre les deux départemens, suivant des convenances de personnes dont le public ignorait le secret, quelquefois piquant : tout ce qu'il pouvait voir, c'est que les colonies ne tenaient à rien, sinon pour la forme, et que le sous-secrétaire d'État était une sorte de ministre au petit pied. Son indépendance était assurée par la répugnance invincible avec laquelle le ministre en titre refusait, quel qu'il fût, de s'occuper de ses affaires.

Naturellement, tous les sous-secrétaires d'État des colonies n'avaient qu'une idée, qui était de devenir ministres eux-mêmes, et ils ne manquaient pas de raisons spécieuses à faire valoir. L'importance si considérablement accrue de nos colonies, la variété des opérations qu'on y poursuit, la nécessité d'y mettre de l'unité et, en même temps, d'y apporter une impulsion vigoureuse, plaidaient ou pouvaient être plaidées en faveur d'un nouveau ministère. Néanmoins les Chambres reculaient devant la réforme. L'esprit d'entreprise du sous-secrétariat d'État inspirait des inquiétudes : on se demandait si ces tendances ne s'accentueraient pas en proportion du grade nouveau auquel serait promu une administration déjà très remuante et même un peu indisciplinée. Si quelques-unes de nos colonies sont pour nous des possessions anciennes et assimilées dans toutes leurs parties, il n'en est pas de même de toutes. Sur beaucoup de points de l'Afrique et de l'Asie, la conquête militaire ou la pacification intérieure n'est pas terminée. Sur d'autres, la tâche de notre diplomatie est incessante, à la fois compliquée et ardue. Créer un département ministériel qui, par la logique même de l'institution, doit tendre à réunir entre ses mains les pouvoirs et les forces d'un gouvernement complet, et dessaisir par conséquent les autres ministères de ce qu'ils en détiennent et en exercent encore, c'est une épreuve délicate. Le parlement, jusqu'ici, n'avait pas

osé la tenter. Cette fois, il a franchi le pas. La Chambre s'est trouvée en présence d'un sous-secrétaire d'État, M. Lebon, qui voulait s'en aller à tout prix pour montrer que la situation n'était plus tenable, et qui, tout en proposant de créer un ministère, refusait de l'occuper pour prouver son désintéressement personnel. Cette double considération a suffi à la majorité du Palais-Bourbon. Au Luxembourg, il a fallu davantage : le gouvernement tout entier, par la bouche de M. le Président du Conseil, a menacé de donner sa démission dans le cas où le ministère des colonies ne serait pas voté sans délai.

Si M. Casimir-Perier a voulu mesurer par là l'influence qu'il exerce sur le Sénat, il a pleinement réussi. A peine une trentaine de voix ont-elles repoussé le ministère des colonies. Jamais majorité n'a été plus forte, et il est probable que, dans une circonstance analogue, un autre ministre n'aurait pas été aussi bien traité. Mais M. Casimir-Perier inspire une confiance particulière. Tout le monde lui sait gré de l'énergie ferme et tranquille qu'il apporte dans la direction des affaires, de l'habileté et du tact parlementaires qu'il y déploie, enfin de la netteté de ses déclarations. Ces qualités, que la Chambre apprécie, ne pouvaient pas être méconnues au Luxembourg. Elles le pouvaient d'autant moins que le débat relatif à la revision avait roulé tout entier sur le Sénat lui-même. Les uns voulaient le supprimer, les autres se contentaient de l'ébrancher : M. Casimir-Perier l'a défendu intégralement avec courage et avec succès. Le Sénat devait lui en savoir gré. Enfin, comment contester que, dans les conditions où la question se présentait, on n'était plus libre de reculer? La démission définitive de M. le sous-secrétaire d'État des colonies, le vote de la Chambre, l'impossibilité de trouver un homme politique de quelque valeur qui voulût accepter la responsabilité, fût-ce un seul jour, d'une situation aussi mal définie, tout imposait la création immédiate d'un nouveau ministère. L'ajournement après les vacances présentait les plus graves inconvéniens sans aucun avantage. Provoquer une crise gouvernementale aurait été folie. Le Sénat a donc voté le ministère des colonies, et il a bien fait.

Au surplus, un jour ou l'autre, cette création était inévitable, et bien qu'on en parlât depuis longtemps, ce qu'on peut lui reprocher de plus grave est d'être arrivée à l'improviste. Le seul point qui importe maintenant est de savoir comment le ministère des colonies sera organisé, et de distinguer ce qu'on lui donnera de ce qu'on ne lui donnera pas. A peine était-il voté à la Chambre qu'une voix proposait de lui attribuer les protectorats, qui dépendent des Affaires étrangères, et, avant même qu'il fût né, ses partisans faisaient campagne pour qu'on lui donnât, sous le nom d'armée coloniale, les troupes qui appartiennent actuellement à la Marine. Si on réalisait dès aujourd'hui ce double vœu, le ministère des colonies ne tarderait pas à justifier toutes les craintes qu'il a inspirées à quelques esprits prévoyans. Il ferait de la diplo-

matie, sans le savoir, et quelle diplomatie ! Il risquerait de nous engager militairement, sans le vouloir, sur une vingtaine de points à la fois ! Le moment n'est pas venu de mettre des instrumens aussi dangereux entre des mains qui n'ont pas encore été éprouvées. Il reste, en dehors de cela, assez d'attributions importantes à conférer au ministère des colonies. Sa première préoccupation devra être, d'ailleurs, de se constituer lui-même, et l'œuvre n'est pas facile. Le caractère un peu indéterminé du sous-secrétariat d'État avait influé d'une manière parfois fâcheuse sur la marche de ses services, et il s'en faut de beaucoup que toutes les traditions de la maison soient bonnes à conserver. M. Ernest Boulanger est un homme d'ordre et de méthode. La moindre incorrection lui est antipathique. Les règles de la comptabilité lui sont familières : il a vécu dans leur pratique et n'a jamais souffert qu'on en déviât d'une ligne. Sa carrière administrative s'est passée tout entière dans l'enregistrement, dont il était devenu le directeur général, et sa carrière politique au Sénat, dans la commission du budget, dont il était devenu le rapporteur général en quelque sorte inamovible. Ses qualités, développées, affinées par un long exercice, vont juste à l'encontre des défauts nombreux qu'il devra faire disparaître de l'administration qui lui est confiée. Il n'y parviendra pas sans lutte, et il n'y réussira que s'il est soutenu avec une fermeté inébranlable par le gouvernement et par les Chambres. Heureusement, il y a une volonté aujourd'hui à la tête du gouvernement, et c'est sans doute ce qui a inspiré à M. Boulanger la confiance dont il a besoin pour mener à bon terme la tâche écrasante qu'il a acceptée.

Pendant que notre ministère prend meilleure tournure, on ne signale autour de nous que des crises ou des dangers de crise. En Belgique, M. Beernaert a donné sa démission. Fatigué par dix années de pouvoir et par des difficultés sans cesse renaissantes, il a refusé de le reprendre, et il a été remplacé par M. de Burlet. Nous aurons à revenir sur cette situation. En Hollande, le ministère, battu sur la loi électorale qu'il a présentée, se dispose à dissoudre la Chambre et à faire appel au pays. En Italie, le Parlement vient, comme chez nous, d'entrer en vacances, mais ses commissions continuent de travailler, et le désaccord entre elles et M. Crispi s'accentue chaque jour : on annonce, pour la rentrée, une grande bataille dont le résultat est incertain. En Espagne, M. Sagasta a reconstitué son cabinet, mais les nouveaux choix qu'il a faits sont critiqués et le mécontentement est assez vif. La crise, un moment suspendue, reprendra peut-être bientôt son cours. Sur tous les points, l'horizon est agité ou obscurci. Toutefois, c'est surtout de l'autre côté de la Manche que la situation est intéressante et originale. Il y a là moins qu'une crise ministérielle dans la forme, et infiniment plus dans le fond. La retraite spontanée de M. Gladstone a ouvert pour le parti libéral une évolution dont il est impossible de

prévoir les suites. C'est peut-être la première fois qu'un chef de parti, affaibli par l'âge et par les infirmités qui en résultent, se retire au milieu même de la campagne qu'il a engagée, laissant à d'autres le soin de gagner la bataille ou la responsabilité de la perdre.

On répète beaucoup que, dans les gouvernemens parlementaires et libres, les hommes ont moins d'importance que dans les gouvernemens autoritaires. En théorie, cette affirmation paraît fondée : elle n'a jamais été démentie que par les faits. Il n'est pas démontré que la disparition du prince de Bismarck lui-même, — et on sait de quel poids il pesait sur l'Europe entière ! — ait changé plus de choses en Allemagne que n'en changera en Angleterre la retraite de M. Gladstone. Si, à sa place, lord Salisbury s'était retiré des affaires politiques pour se recueillir dans le repos, le parti conservateur n'aurait guère été moins ébranlé. Quoi qu'on en dise, les hommes sont pour beaucoup dans la trame de l'histoire, et il suffirait d'en supprimer un très petit nombre pour changer du tout au tout le cours des événemens. C'est à peine si les formes politiques les plus diverses modifient la valeur du coefficient qu'un personnage puissant apporte et remporte avec lui, et cela est vrai d'une vérité universelle. Nous parlions du prince de Bismarck : mais à côté de lui, et le plus souvent contre lui, qui donc a organisé en Allemagne le parti catholique si ce n'est M. Windthorst ? Et, quand M. Windthorst a disparu, qu'est devenu son parti ? Il a été au moins très affaibli. Les mêmes phénomènes se reproduisent partout, parce que l'homme est partout le même. Les institutions sont un cadre changeant et mobile, qui a une influence plus limitée qu'on ne le croit sur un tableau dont les lignes principales restent les mêmes, toujours reconnaissables à un œil exercé.

Le parti libéral, tel qu'il est aujourd'hui constitué en Angleterre, est une œuvre artificielle qu'il serait absolument impossible d'expliquer en dehors de M. Gladstone. C'est lui qui l'a d'abord défait, puis refait à son image et à son usage. Il en est, au surplus, de même du parti conservateur, auquel M. Chamberlain a apporté, avec les unionistes, un appoint assez important de radicaux. Cette coalition contre nature est due encore à M. Gladstone, qui repousse les uns avec autant de force qu'il attire les autres. Son influence réflexe sur le parti conservateur n'a pas été moins grande que son influence directe sur le parti libéral. Une longue et brillante existence politique, une grande éloquence, un esprit de réforme souvent heureux et quelquefois troublant, une activité infatigable, une respectabilité personnelle que les passions politiques les plus ardentes n'ont jamais essayé d'atteindre, ont mis depuis longtemps M. Gladstone hors de pair parmi les hommes d'État de son pays, et lui ont assuré une autorité qui a survécu à toutes les épreuves. Ces épreuves ont été fréquentes. M. Gladstone est un des hommes qui se sont le plus souvent transformés et qui ont causé à

leurs contemporains, à leurs amis surtout, le plus de surprises. Il y a en lui une puissance de renouvellement indéfinie. Disons à son honneur que le principe secret de ces brusques transformations a toujours été une véritable générosité de sentimens et une sensibilité de la fibre humaine qui est assez rare, au même degré, parmi les hommes de sa race. Lorsque M. Gladstone aperçoit distinctement le droit et la justice, il ne voit plus autre chose. Dans la défense de ses opinions successives il a constamment apporté une impétuosité qui ne s'arrêtait devant aucun obstacle. Il a perdu des amis, il a trouvé des alliés imprévus : il ne s'est embarrassé ni de ce qu'il laissait, ni de ce qu'il rencontrait sur sa route, marchant à son but avec la fixité d'esprit d'un mystique, en même temps qu'il apportait dans le détail des questions économiques, financières, parlementaires, une intelligence pratique, une science technique et précise, une souplesse et une habileté de conduite presque sans égales dans la nation du monde, douée de l'expérience des affaires la plus consommée qui fut jamais. Grande figure assurément, et qui restera une des gloires de l'Angleterre. Agitateur puissant et presque révolutionnaire, après avoir changé tant de choses autour de lui, il a terminé sa carrière politique en jetant à la Chambre des lords une menaçante déclaration de guerre. Un tel homme devait modifier profondément la constitution historique de son parti, sans parler du parti contraire : c'est ce qui est arrivé en effet, et il a fallu son ascendant personnel pour conserver unis sous sa direction les groupes un peu disparates dont il était le chef respecté.

Lord Rosebery lui a succédé, et ce choix n'a surpris personne. Lord Rosebery était sans conteste le lieutenant le plus en vue de M. Gladstone. Tout lui a réussi jusqu'à ce jour : il a été vraiment l'enfant chéri de la fortune. Mazarin, pour juger un homme, avait l'habitude de demander s'il était heureux. D'après ce critérium, il aurait eu la plus haute idée de lord Rosebery. Celui-ci ressemble d'ailleurs infiniment peu à M. Gladstone : ses qualités sont tout à fait différentes. Il est froid, réservé, calculateur, et ne livre rien au hasard ; hardi pourtant, point du tout timoré, et plus avide de popularité qu'embarrassé sur les moyens de l'obtenir. Il a poussé assez loin, au sein du Conseil de comté de Londres et même ailleurs, un flirt inquiétant avec les socialistes ; mais tout a bien fini, et on en a admiré davantage son audace et son adresse. A deux reprises différentes il a été ministre des Affaires étrangères ; il l'était encore, il y a quelques jours, lorsque la succession de M. Gladstone est venue le surprendre, et dans ces délicates fonctions il a eu la chance de ne pas inspirer moins de confiance aux conservateurs qu'aux libéraux. Peut-être même leur en inspirait-il davantage. Ils voyaient volontiers en lui un homme qui ne dérangerait rien au Foreign-Office, et qui maintiendrait toutes choses en l'état jusqu'au retour attendu de lord Salisbury. Plus que ce dernier, il

a laissé apparaître des tendances allemandes assez accentuées. Son intimité avec le comte Herbert de Bismarck a pu le servir autrefois, et lui est sans doute aujourd'hui moins utile, mais n'en est pas moins restée un de ses caractères distinctifs comme homme politique. A ces titres divers, il a donné à la diplomatie du gouvernement libéral une allure qui n'est peut-être pas tout à fait conforme à ce qu'on savait des aspirations personnelles de M. Gladstone; mais en acceptant la direction du Foreign-Office, il avait posé comme condition absolue qu'il en serait maître, et il l'était. Ménagé par les conservateurs, aussi longtemps du moins qu'il est resté au second plan, considéré par les libéraux comme une force précieuse et comme l'espoir du parti, il jouissait d'une situation exceptionnelle que son rapide avènement au pouvoir a compromise à quelques égards. On s'est demandé aussitôt s'il était possible que le parti libéral restât avec lui ce qu'il était avec M. Gladstone. Certes le contraste est frappant entre la physionomie des deux hommes, et celle de lord Rosebery étonne au premier abord. Mais lorsqu'on a vu M. Parnell roi sans couronne de l'Irlande et chef tout-puissant du parti irlandais, il faut s'attendre à tout et ne se fier qu'à l'événement.

L'événement, jusqu'ici, n'a pas été tout à fait favorable à lord Rosebery : on a constaté assez vite qu'il était loin d'avoir sur son parti le même prestige et le même ascendant que M. Gladstone. Les radicaux lui ont montré dès le premier jour une hostilité de principe : ils n'admettent pas que le chef du parti libéral soit un lord. Cela est, à leurs yeux, contraire à la tradition, et particulièrement inopportun dans un moment où il s'agit de poursuivre contre la Chambre haute la guerre sans merci que M. Gladstone lui a déclarée. Lord Rosebery a eu beau dire que ce n'était pas sa faute s'il était né dans telle catégorie sociale plutôt que dans telle autre; qu'il n'en était pas moins digne de servir son pays, ses idées, son parti, et qu'on le verrait bien; il a eu beau reprendre à son compte et accentuer encore l'acte d'accusation que son bouillant prédécesseur avait dirigé contre la Chambre des lords, la confiance ne se commande pas et, chez les radicaux, elle n'existe point. Il ne faut pas oublier que la majorité libérale à la Chambre des communes n'est que de 42 voix : il suffit, par conséquent, d'en déplacer une vingtaine pour la changer. Restent les Irlandais : ils sont 80 et peuvent, dès lors, dicter leurs volontés. Ils avaient négocié et s'étaient à peu près entendus avec M. Gladstone : ils attendaient avec impatience les déclarations de lord Rosebery. Celui-ci ne les a pas fait attendre longtemps. Suivant une habitude anglaise, il a réuni le parti libéral au ministère des Affaires étrangères, pour lui exposer son programme avant de comparaître devant les Chambres, et là, qu'a-t-il dit aux Irlandais? Que les engagemens pris par le parti libéral au sujet du *home rule* étaient sacrés, que leur exécution était une question

d'honneur, que tout ce qui avait été promis serait fidèlement tenu, que le maintien de M. John Morley au ministère pour l'Irlande en était une preuve évidente, mais qu'une aussi grande réforme ne serait réalisable que lorsqu'elle aurait été acceptée par l'Angleterre proprement dite, qui est le principal participant dans l'union des trois royaumes. De plus, cette réforme ne peut pas se faire isolément. Il en est d'autres encore, qui ne sont pas moins nécessaires et urgentes et qui intéressent soit l'Écosse, soit la principauté de Galles. Il s'agit là, comme on le sait, de la séparation de l'Église et de l'État, que les Écossais et les Gallois réclament et poursuivent depuis longtemps. Voilà donc la cause du *home rule* liée à deux autres et condamnée à marcher avec elles, du même pas un peu lourd. Lord Rosebery, interrogé quelques heures après cette déclaration, par lord Salisbury à la Chambre haute, l'a nettement renouvelée. Il n'est pas étonnant que les Irlandais en aient été peu satisfaits, mais les Écossais et les Gallois ne l'ont pas été beaucoup plus. Leur cause prime à leurs yeux toutes les autres et doit être résolue séparément et la première. De sorte que les déclarations de lord Rosebery, qui, dans la forme, avaient une fière allure, ont en réalité mécontenté tout le monde, et provoqué presque aussitôt un incident parlementaire auquel personne ne s'était attendu et n'avait pu se préparer.

M. Labouchère a présenté, au projet d'adresse à la Reine, un amendement ainsi conçu : « Nous demandons humblement à Votre Majesté d'abolir le pouvoir que possèdent à l'heure actuelle les personnes qui, faisant partie du parlement sans avoir été élues par les électeurs, empêchent que des bills soient soumis à Votre Majesté, et nous exprimons respectueusement l'espoir que, si cela est nécessaire, Votre Majesté, conseillée et appuyée par ses ministres responsables, exercera son pouvoir pour réaliser cette réforme urgente. » Cet amendement n'était autre chose que la traduction en langage radical de la déclaration de guerre que M Gladstone et lord Rosebery avaient lancée contre la Chambre des lords. Il laissait percer aussi une intention de défiance à l'égard de lord Rosebery, soupçonné de tiédeur. L'amendement a été voté à deux voix de majorité. Que l'accident soit dû à une surprise, rien n'est plus certain, puisqu'il a été bientôt réparé, et qu'il a suffi de prolonger la discussion pour la faire aboutir au vote d'un texte nouveau et inoffensif. On a accusé, à cette occasion, le nouveau *whip* libéral, M. Ellis, d'avoir manqué de vigilance, peut-être faute d'expérience, et de n'avoir pas rallié assez vivement les membres épars de son parti. Soit ! mais la gravité du symptôme n'est pas dans les deux voix de majorité qu'a eues l'amendement Labouchère ; il est dans ce que nous appellerions en France la décomposition du scrutin. Elle témoigne d'une confusion sans précédens. Les radicaux et les Irlandais ont voté l'amendement, indiquant par là leur tendance à se déta-

cher de la majorité ministérielle. Les unionistes ralliés au parti conservateur et quelques membres de ce parti se sont donné, au contraire, le malin plaisir de voter pour le cabinet, mais non pas en assez grand nombre pour lui assurer la victoire. La défection provisoire des uns, le concours ironique des autres, enfin le chassé-croisé qui en est résulté, révèlent une situation profondément troublée. De pareils tours de passe-passe n'auraient pas pu se produire du temps de M. Gladstone. L'impression générale a été que lord Rosebery ne tenait pas son parti. Arrivera-t-il à en ressaisir la direction et à l'exercer d'une main plus ferme et plus sûre? Peut-être. Le discours récent qu'il a prononcé en Écosse a paru donner plus de satisfaction que les précédens aux Irlandais et aux Écossais. La forme en est plus adroite, le fond reste le même.

Il s'agit toujours, avant de concéder un gouvernement local à l'Irlande, de faire accepter cette réforme par l'Angleterre; mais c'est précisément la condition que lord Salisbury et le parti conservateur ont de tout temps imposée à l'avènement du *home rule*. Quand sera-t-elle réalisée? Lord Rosebery espère qu'elle le sera bientôt, et il a fait avec complaisance le décompte des adhésions qui se sont produites depuis quelques années. Elles sont encore loin d'être suffisantes. Aussi, le nouveau chef du parti libéral a-t-il jugé opportun de prodiguer à l'Irlande les meilleurs conseils, afin que par sa sagesse, sa prudence, sa bonne tenue, sa conduite exemplaire et rassurante, elle donne enfin à l'Angleterre de bons motifs de se convertir au *home rule*. Le jour où l'Irlande se montrera tout à fait résignée à son sort, l'Angleterre comprendra que le moment est venu de le changer. Nous ne voulons pas faire de comparaison excessive, mais, en vérité, lord Rosebery traite un peu l'Irlande comme l'Égypte elle-même. Les Anglais, tout le monde le sait, ne demandent qu'à évacuer l'Égypte, qu'ils occupent bien malgré eux. Ils ont pris, à cet égard aussi, des engagemens d'honneur et ils attendent avec impatience l'occasion de les tenir. Le moment est-il venu? Non, et lord Rosebery a même laissé entendre qu'il ne viendrait pas de sitôt. Pourquoi? Parce que l'Égypte montre un trop vif désir de retrouver son indépendance, et que cela effraie. On a même entamé, contre le jeune khédive, une campagne de mensonges et de calomnies, où la mauvaise foi et la brutalité de la presse britannique ont dépassé de beaucoup leur mesure ordinaire. Quand l'Égypte et le khédive apprécieront davantage le bienfait de l'occupation anglaise, ce sera, aux yeux de lord Rosebery, l'heure de la faire cesser. Mais si, comme cela est fort possible, lord Salisbury est alors premier ministre, il reprendra sans doute sa fameuse métaphore, et déclarera insensé de retirer le jardinier d'un jardin où poussent dans une paix heureuse de si belles fleurs et des fruits si savoureux. N'y a-t-il pas là, pour l'Irlande, un exemple à méditer?

Puisque nous parlons de l'Égypte, il n'est pas inutile de dire un mot du projet de conversion de la dette unifiée, qui vient de s'y produire. Au point de vue financier, le projet soulève des objections graves, et il paraît peu conforme aux engagemens qui ont été pris en 1880, lorsque la loi de liquidation a réduit l'intérêt de 6 à 4 pour 100. Ce n'est pas une conversion ordinaire qui a été faite alors. La prospérité du pays ne s'était pas accrue, bien au contraire! Il s'agissait d'échapper à un désastre au moyen d'un concordat accepté par les puissances et imposé par elles aux créanciers. De là vient que l'Égypte n'est pas aujourd'hui dans la situation normale d'un État qui peut toujours convertir sa dette lorsque son crédit s'est amélioré. En tout cas, elle ne saurait le faire sans obtenir l'adhésion de l'Europe, et son gouvernement avait eu jusqu'ici la convenance et la prudence de ne rien tenter de semblable sans s'être, au préalable, mis d'accord avec nous. Encouragé peut-être par le changement qui vient de se produire dans le cabinet britannique et par les tendances que l'on attribue à lord Rosebery, il a cru pouvoir se dispenser de ce qu'il regardait sans doute comme une formalité. Il a, du jour au lendemain, décidé de soumettre et soumis en effet son projet de conversion aux diverses puissances sans avoir pressenti aucune d'elles. Si le conseiller financier anglais l'a encouragé dans cette voie, il a eu grand tort. Nous avons immédiatement protesté contre une procédure contraire à toutes les traditions et qui, avant même que nous ayons examiné le projet de conversion, nous dispose médiocrement en sa faveur. La manière dont on le présente témoigne d'autres préoccupations que des préoccupations financières. Le gouvernement égyptien a reconnu que son procédé était incorrect, mais le fait n'en est pas moins accompli, et il en ressort, à notre adresse, un avertissement que nous ne pouvons pas négliger. Au reste, ce n'est pas la première conversion qui se soit faite, en Égypte, depuis peu de temps. Il y en a eu une encore toute récente. Elle a produit des bénéfices sur l'emploi desquels on n'a pas encore pu se mettre d'accord. L'argent est là, qui ne sert à rien, parce que, pour l'utiliser, il faut l'autorisation du gouvernement français et que celui-ci ne l'a pas donnée. Est-ce caprice de notre part? Est-ce mauvaise volonté? Non, assurément; mais les bénéfices de ce genre sont une preuve trop manifeste de la situation calme et prospère de l'Égypte, pour qu'ils ne révèlent pas l'opportunité de rendre ce pays à lui-même. Qu'on les consacre à des travaux destinés à développer encore l'étendue et la richesse de la vallée du Nil, rien de mieux: à une condition pourtant, c'est qu'une quote-part sera réservée pour augmenter la force de l'armée khédiviale, et rendre par là plus inutile encore qu'elle ne l'est déjà la présence d'un corps d'occupation britannique de plus en plus encombrant et onéreux. Il aurait été d'une prévoyance élémentaire de régler l'emploi du bénéfice de la dernière conversion avant d'y consentir: en né-

gligeant de le faire, on a commis une faute trop apparente aujourd'hui pour qu'elle soit renouvelée.

En même temps qu'il a été interrogé, à la Chambre des lords, sur sa politique égyptienne, lord Rosebery l'a été sur la politique de la France au Siam. Il a déclaré, et sa déclaration mérite d'être retenue, que les zones d'influence respectives de la France et de l'Angleterre étaient naturellement limitées par le cours du Mékong. S'il en est ainsi, bien des difficultés de détail ne tarderont pas à être aplanies, notamment dans la partie septentrionale du grand fleuve. On lui a demandé en outre quand nous évacuerions Chantaboun, et, tout juste après avoir annoncé l'intention de rester en Égypte un temps indéterminé, il s'est montré convaincu que nous tiendrions avec un empressement exemplaire nos engagemens en ce qui concerne le Siam. Cette confiance nous touche beaucoup et nous tâcherons de la justifier. Mais lord Rosebery a-t-il reproduit d'une manière complète, dans ses déclarations à la Chambre des lords, les termes de notre convention avec le gouvernement de Bangkok? Il a affirmé que cette convention était à peu près exécutée du côté siamois. « Il ne reste plus qu'un point à étudier, a-t-il dit, c'est le procès de l'assassinat présumé d'un officier français : le gouvernement ne doute pas qu'aussitôt ce procès terminé la France évacuera Chantaboun. » Ce procès n'est pas encore terminé, loin de là! Nous sommes en présence d'un véritable déni de justice de la part des autorités siamoises. Heureusement, notre convention avait prévu le cas, et elle porte : « Le gouvernement français se réserve le droit d'apprécier si les condamnations sont suffisantes, et, le cas échéant, de réclamer un nouveau jugement devant un tribunal mixte dont il fixera la composition. » Nous finirons par avoir satisfaction, mais nous ne l'avons pas encore. A ce moment, l'heure d'évacuer Chantaboun aura-t-elle sonné? Il faut le désirer. Toutefois le gouvernement de la République devra se demander si l'état général du pays permet de prendre et d'exécuter cette résolution sans danger. Le jugement rendu par le tribunal siamois dans le procès relatif à l'odieux assassinat de M. Grosgurin montre que les passions antifrançaises sont loin d'être calmées. Or, notre convention porte en termes formels que nous ne sortirons de Chantaboun qu'après « complète évacuation et pacification » de la rive gauche du Mekong, d'une zone de 25 kilomètres sur une partie de la rive droite, et des provinces d'Ankor et de Battambang. Cette pacification est-elle dès maintenant complète? Notre gouvernement seul est à même de s'en rendre compte.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

LE RÈGNE DE L'ARGENT

II [1]

LE MAMMONISME ET LA DÉMOCRATIE

Autre cause du règne de l'argent, la démocratie. La démocratie fraye, malgré elle, les voies à l'usurpation de l'argent. Un des caractères de nos sociétés démocratiques, c'est la prédominance des intérêts matériels, autrement dit des intérêts tout court, c'est-à-dire de l'argent. Cela, en France, a été la marque de tous nos gouvernemens depuis 1830; et plus s'est accéléré le courant démocratique, plus ce trait s'est accentué. Presque partout, l'établissement de la démocratie aboutit, — au moins pour un temps, — à la royauté de l'argent. Rien là de sémite; c'est l'évolution naturelle de l'histoire. Plus de hiérarchie dans les sociétés nivelées; plus guère d'autres rapports entre les hommes que les relations établies par l'argent entre ceux qui payent et ceux qui sont payés.

On pourrait presque dire que l'argent est, de droit naturel, le souverain légitime des démocraties. Sur les ruines de la royauté, de la noblesse, de l'Église, se fonde la suprématie de la richesse. Du milieu des décombres accumulés autour d'elle, elle édifie son pouvoir sur la table rase des révolutions. Elle demeure l'unique supériorité reconnue de tous. A d'autres époques,

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars.

la puissance de l'argent avait des contrepoids; presque tous ont disparu; rien ne lui fait plus équilibre. Il est le vrai bénéficiaire du renversement de toutes les autorités anciennes, de la destruction de tous les privilèges de naissance. Resté seul debout, sur un sol uni, il est presque seul à tracer des rangs parmi les hommes.

I

Chaque forme de société est grosse d'une aristocratie, c'est-à-dire d'une classe dominante par sa situation sociale. Or, que voulez-vous qu'il sorte d'une démocratie, d'une société égalitaire dont toutes les autres distinctions ont été effacées, si ce n'est une aristocratie d'argent? Serait-ce, comme nos pères l'avaient rêvé, l'aristocratie du talent et de l'intelligence? Mais comment le peuple en serait-il bon juge? La foule n'a, pour cela, ni assez de lumières, ni assez de connaissances. Elle n'a pas de quoi apprécier le talent; il lui manque d'habitude une mesure pour en prendre la hauteur; et elle n'a pas assez d'humilité pour s'en rapporter à autrui. C'est beaucoup quand le peuple reconnaît ses grands hommes, et ne confond pas l'aventurier empanaché avec l'homme de génie. Si matérialistes que nous soyons, nous plaçons bien, en théorie, l'art, la science, le talent, au-dessus de l'argent; mais tout cela n'est désigné par aucun signe extérieur; et les récompenses honorifiques, les croix multiformes et les rubans multicolores, inventés pour distinguer le mérite, deviennent trop souvent le prix de l'intrigue ou de la bassesse. Il n'y a guère, pour le peuple, qu'une supériorité tangible, que tous comprennent : la richesse. On la jalouse, mais on la convoite; on l'admire presque malgré soi. Il entre une sorte de vénération mêlée d'envie dans les regards des foules devant le millionnaire, devant le milliardaire d'Amérique. Comme autrefois sur les saints, on fait courir sur lui des légendes, et à l'argent, comme naguère à Dieu, l'on attribue volontiers des miracles.

La démocratie enfante la ploutocratie, — jusqu'aux révoltes de la jalousie des foules contre l'aristocratie nouvelle. C'est une loi de la nature, et c'est une loi de l'histoire. Il en a été ainsi, de tout temps : antiquité, moyen âge, temps modernes; en Orient comme en Occident, en terre sémitique comme en terre aryenne. Ainsi déjà des républiques grecques; ainsi de Rome comme de Carthage, la punique. Les « meilleurs », *aristoi*, c'est de bonne heure, en Grèce, les riches. A Rome, lorsque l'ascendant du patriciat décline, l'influence passe aux chevaliers, à l'ordre équestre, c'est-à-

dire à la finance, aux sociétés de publicains qui affèrment les impôts, les terres du domaine, les travaux publics (1). Ainsi des républiques italiennes du *medio evo;* et plus démocratique est leur constitution, plus absolue est la domination de l'argent. Prenez Florence : *Christo regnante* est-il encore gravé sur le portail du palais de la Seigneurie? Pieux mensonge des amis de Savonarole! le roi de la cité du lis est le florin d'or; et sous le Médicis, le florin devient souverain de droit, comme souverain de fait. Nos démocraties modernes seraient d'étroites cités, des communes, qu'elles risqueraient fort de finir, elles aussi, par la dictature, avouée ou sournoise, de l'argent.

Faut-il parler des contemporains? Regardez les États-Unis d'Amérique : c'est, par élection, le pays de Mammon et du Mammonisme. Quel est le souverain de la grande république, si ce n'est le roi dollar? — Et notre vieille Europe, à mesure qu'elle se délivre des legs de la tradition, est en train de faire comme l'Amérique. J'entends dire qu'elle se judaïse; encore une fois, il serait plus juste de dire qu'elle s'américanise. Ou mieux, la ploutocratie, s'il faut l'appeler de ce nom, n'est ni américaine, ni européenne, ni anglo-saxonne, ni sémitique; elle n'a rien à voir avec la race. La ploutocratie est la résultante de tout un état social. Elle naît, spontanément, de la prédominance de l'industrie et du commerce. Qu'est-ce qui dans nos démocraties contre-balance le pouvoir de l'argent? Une seule chose, en réalité, les convoitises des foules, anxieuses de jouir à leur tour.

Nos pères de 1789, en abolissant tous les privilèges, s'étaient flattés de fonder, à jamais, le règne de l'égalité, et sur cette égalité, ils avaient cru naïvement asseoir l'unité nationale. Plus de castes, plus de divisions de classes, s'étaient-ils dit; plus de hiérarchie sociale : une nation homogène faite d'une seule pâte, comme d'un seul morceau. Et voici que, la Révolution à peine achevée et tout privilège abrogé, surgit une nouvelle hiérarchie des rangs, de nouvelles luttes et de nouvelles haines de classes. La nation tend derechef à se couper en deux; et la déchirure se fait suivant le pli de la fortune : les riches d'un côté, les pauvres de l'autre. C'est la division antique des sociétés païennes, le schisme intérieur des cités de Thucydide.

« Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais que deux classes réellement distinctes, affirmait, dès avant 1789, le *Cahier des pauvres :* les propriétaires et les non-propriétaires. Toute autre distinction

(1) Voyez A. Deloume, *les Manieurs d'argent à Rome.*

pour le peuple n'existe point (1). » Il y a deux nations dans chaque nation, comme le disait déjà, de l'Angleterre encore aristocratique, le jeune Disraeli, vers 1845, — « deux nations entre lesquelles il n'y a ni relation, ni sympathie; qui n'ont ni même éducation, ni mêmes sentimens, ni mêmes mœurs, comme si elles habitaient deux zones différentes (2). » Combien cela est-il plus vrai, depuis un demi-siècle! L'unité nationale est, partout, plus ou moins compromise, parce que, à l'intérêt national, tendent à se substituer les intérêts de classes. Cela même est une conséquence du règne de l'argent, car le royaume de Mammon est fatalement un royaume divisé contre lui-même.

Plus de privilèges! avions-nous assuré, de bonne foi, aux masses; mais la fortune, à son tour, leur paraît un privilège, et le plus odieux comme le plus enviable. Nous avons beau leur démontrer que, en droit, la richesse est accessible à tous; qu'elle est, d'habitude, le prix de l'intelligence et du travail; les foules ne voient que le fait matériel, l'inégalité dans ce qui les touche le plus, dans la répartition des biens de ce monde. Et comme nous leur avons appris que les hommes naissent égaux en droits, cette inégalité leur paraît une iniquité. Notre égalité théorique ne fait que leur rendre plus blessantes et plus douloureuses les inégalités réelles. C'est toujours la remarque d'Aristote : les hommes, égaux sous un rapport, ont voulu l'être en tout (3). Égalité devant la loi, égalité politique, suffrage universel ne leur semblent qu'un leurre, — à moins qu'ils n'y découvrent une arme pour conquérir l'égalité sociale et convertir l'égalité des droits en égalité des conditions. Alors seulement sera achevée, pour le peuple, l'œuvre de la Révolution; car, après l'ancien régime et la féodalité, reste à détruire la nouvelle aristocratie : la bourgeoisie capitaliste. Derrière le tiers état, parvenu à la richesse, se dresse le « quatrième état » qui, à son tour, se plaint de n'être rien et prétend être tout (4).

L'évolution est singulièrement rapide; la démocratie, arrivée au règne de l'argent, s'insurge contre l'argent. Elle pourrait dire à

(1) Voyez M. Ch. Gomel, *les Causes financières de la Révolution française*, t. II, p. 626; Guillaumin, 1893.

(2) Benjamin Disraeli, *Sybil or the two Nations*.

(3) Aristote, *Politique*, liv. V, ch. I.

(4) Chose peu connue, cette expression de IVe état, de IVe ordre, dont on abuse quelque peu aujourd'hui, et que nous ne saurions prendre à la lettre, est antérieure à la Révolution. « Que parle-t-on d'ordres dans la nation, disait, dès avant 1789, un pamphlet intitulé : *Le IVe Ordre;* il n'y a que des classes : celle des pauvres, celle des gens qui ont le nécessaire, enfin celle des riches. » Voy. Ch. Gomel : *les Causes financières de la Révolution*, t. II, p. 626.

la richesse : *Nec tecum possum vivere, nec sine te.* De là, désormais, le principe de toutes nos révolutions.

II

Et pourquoi ne pas l'avouer? De toutes les aristocraties présentes ou passées, l'aristocratie d'argent a beau être la plus ouverte et, à tout prendre, la plus légitime, c'est peut-être celle qui excite le plus d'envie, et inspire le moins de respect. N'est-ce pas souvent sa faute? Peut-on toujours dire d'elle qu'elle est l'aristocratie du mérite? ou qu'elle a su mettre en pratique le « noblesse oblige »? Oserions-nous affirmer de la richesse qu'elle est au plus digne? L'argent est un roi dont les faveurs s'acquièrent parfois d'une manière trop choquante, pour que ses favoris soient toujours entourés de considération.

Qui l'aurait cru? l'homme supportait, avec moins d'impatience peut-être, le privilège de la naissance ou le droit de l'épée. C'est que l'argent, dès qu'il réclame nos hommages de son propre chef, sans autre titre que ses écus, semblera toujours chose peu respectable. Il n'a rien de noble. Il n'a derrière lui, d'habitude, ni l'antiquité du temps, qui impose à l'imagination; ni le prestige de la race qui relève l'homme vis-à-vis de lui-même, aussi bien qu'aux yeux d'autrui; ni l'autorité des grandes charges et les traditions patriciennes qui semblent léguer à une famille un long héritage d'honneur; ni l'éclat des hauts faits et des mâles prouesses qui illuminent un nom d'un éclair d'héroïsme. Il n'a, le plus souvent, pour faire accepter sa suzeraineté, ni la distinction personnelle, ni les générosités natives et les élégances héréditaires, rien de ce qui semblait légitimer jusqu'aux noblesses de boudoir ou d'antichambre, issues, par caprice royal, des flatteries d'un favori ou des complaisances d'une favorite. On ne voit, presque nulle part, dans l'aristocratie d'argent, de quoi fonder un patriciat, justifiant sa situation sociale par ses services. Bref, de toutes les supériorités, c'est encore celle devant laquelle l'homme se courbe le moins volontiers ; et cette répugnance est à l'honneur de la nature humaine. En dépit de Pascal, nous n'aimons point, pour céder le pas, à compter le nombre des laquais.

L'argent sait-il au moins se faire aimer? Peut-on dire de lui que son joug est léger? Les rois de l'or daignent bien nous faire participer à leurs fêtes et à leurs plaisirs ; mais, alors même qu'ils n'y mettent pas de morgue, nous sommes enclins à trouver qu'ils y mettent trop de vanité. Inconséquence démocratique! Nous avons, à la fois, pour les conquérans de la richesse, des indulgences et des

exigences excessives. Nous voudrions, naïvement, qu'ils se fissent pardonner leur fortune à force de noblesse d'âme et de distinction d'esprit, deux choses, à coup sûr, malaisées aux enrichis. On leur passe, de mauvais gré, ce qu'on tolérait sans peine des aristocraties militaires ou des noblesses de cour, le luxe, le faste, ce dont l'aristocratie d'argent ne saurait se priver; car c'est par là qu'elle établit ses titres et qu'elle affirme sa royauté.

L'argent a besoin de paraître, et l'esprit démocratique, qui le provoque à se montrer, est choqué de ses exhibitions. Quand les distinctions sociales sont fondées presque uniquement sur la richesse, chacun est porté à faire parade de ce qu'il possède. Mammon, le roi nouveau, aime à se donner en spectacle; il n'est ni simple, ni modeste. C'est, plus ou moins, un parvenu; l'ostentation ne lui déplaît pas; il ne craint point de froisser autrui; il a besoin d'éblouir son prochain. Et comme on imite partout les puissans du jour, les petits sont portés à copier les rois de l'argent. C'est, pour eux, une manière de se tirer du commun. Rester au-dessous des autres semble s'avouer leur inférieur; on voit, du haut en bas de ce qui s'intitule le monde, jusque dans la plus mince bourgeoisie, une émulation de luxe, un assaut de banales et factices élégances. Il est souvent bien pauvre et de bien mauvais goût, ce luxe frelaté de bourgeois mesquins; il n'en est guère moins irritant pour le peuple. C'est une barrière artificielle, une cloison élevée à dessein pour séparer les hommes et leur rendre plus sensible la différence des conditions. L'orgueil des riches ne redoute point de provoquer, au-dessous d'eux, les comparaisons blessantes; il s'y efforce plutôt : c'est, pour lui, une façon de faire preuve de fortune, comme autrefois on faisait preuve de noblesse.

L'existence de certains riches (ce ne sont pas toujours les plus opulens) semble un défi à la multitude des pauvres; elle est, à coup sûr, une incitation aux passions révolutionnaires. La futilité outrageante d'une vie toute de plaisir est une prédication quotidienne contre la richesse et contre les riches. Rien de malsain, pour les foules entassées dans nos capitales, comme le spectacle des oisivetés bruyantes qui s'étalent insolemment sur les boulevards de nos grandes villes. Deux choses, dans nos démocraties, compromettent la richesse, et avec elle la propriété : l'une, c'est la manière dont se font tant de fortunes; l'autre, c'est la façon dont on use de la fortune.

Plus qu'aucune autre, peut-être, l'aristocratie d'argent soulève autour d'elle l'esprit de révolte. Le règne de Mammon n'est jamais longtemps paisible. Les masses s'insurgent contre ce qu'elles appellent les privilèges des riches, et le socialisme sort du mam-

monisme. Mais, en se révoltant contre les rois de l'argent, la démocratie s'attaque moins à la richesse qu'aux riches. Elle ne veut pas détruire la richesse, elle prétend s'en emparer. Ce n'est pas l'esprit chrétien qui la pousse, l'esprit de renoncement et de sacrifice, joyeusement détaché des biens de ce monde. Tout au rebours, le socialisme, chez le peuple, n'est guère que le syndicat des appétits et le formulaire des convoitises. Dans les guerres civiles du royaume de Mammon, satisfaits et mécontens sont, en réalité, imbus du même esprit, les uns voulant prendre, les autres voulant garder. Deux égoïsmes aux prises.

Les classes en possession du pouvoir en ont, de tout temps, fait un moyen d'arriver à la richesse. Ainsi, à son tour, la démocratie. Je ne sais si elle y apporte plus d'âpreté; mais ce qui était facile aux aristocraties, nobiliaires ou bourgeoises, lui est singulièrement plus malaisé. Tous les citoyens ayant part à la souveraineté, tous prétendent avoir part aux profits du pouvoir. « Enrichissez-vous, » disaient, à leurs électeurs censitaires, les ministres de l'oligarchie bourgeoise. « Enrichissez-nous, crient, à leurs élus, les masses du suffrage universel; donnez-nous ce qui, jusqu'à présent, a été le lot du petit nombre : bien-être et loisir. » Ce n'est rien moins qu'un miracle, une sorte de multiplication instantanée des richesses, avec diminution du travail, c'est-à-dire du grand facteur de la richesse, que promet aux multitudes l'extrême démocratie. Elle me fait songer aux alchimistes qui s'ingéniaient, sous la protection des princes, à transmuer en or le cuivre et les métaux vils. Elle cherche, elle aussi, la pierre philosophale. Elle s'est engagée, vis-à-vis des peuples, à fondre à nouveau les sociétés. Elle a beau avoir pour creuset l'État, et pour moule la loi, si elle réussit jamais, il lui faudra des siècles.

En attendant qu'elle annule le pouvoir de l'argent par le transfert de la richesse à tous, la démocratie semble offrir plus de prise à l'argent qu'aucun des régimes qui l'ont précédée à l'empire. Jamais peut-être Mammon n'a tenu plus de place dans la vie publique des nations chrétiennes; aussi, quand elles seraient dirigées contre lui, il ne semble pas que les révolutions prochaines doivent de sitôt mettre fin à son règne. C'est un souverain malaisé à renverser, car, pour le détrôner, il ne suffit pas de proclamer sa déchéance.

III

L'intrusion de l'argent dans la politique est un des symptômes les plus alarmans de notre malaise social. La politique redevient

matière à trafic, partant à courtage. Je doute que notre époque soit plus corrompue que les précédentes. Il fut un temps, dans l'Europe chrétienne, — témoin l'Angleterre de Charles II, — où, tout comme les parlemens, les rois étaient à vendre (1). En Allemagne, en Pologne, en Suède, à Rome même, partout où siégeaient des assemblées, Versailles connaissait le tarif des consciences. L'immoralité, la vénalité sont de tous les temps, mais les institutions démocratiques en ont démesurément agrandi le domaine. Quand il n'y avait guère d'autre élection dans le Saint-Empire que celle de l'empereur, les princes, séculiers ou ecclésiastiques, étaient seuls à pouvoir mettre leur vote à l'encan. La mendicité des places et des faveurs, la course aux pensions et aux emplois, le négoce des influences, l'effort pour vivre et s'enrichir aux dépens du public, le parasitisme politique en un mot n'était autrefois permis qu'à une oligarchie, à la noblesse de cour, aux privilégiés de la naissance ou de la fortune.

Il en est autrement, depuis que les rameaux de l'arbre du pouvoir ont été abaissés à la portée de toutes les mains, et que toutes en prétendent cueillir les fruits d'or. Le cercle de la corruption s'est élargi à l'infini, avec le suffrage universel et avec l'avènement des nouvelles couches, d'autant que ces nouveaux venus avaient plus de besoins et moins de vergogne. — Puis les progrès de la civilisation et de l'industrie, la création des sociétés anonymes, les émissions de titres, les syndicats de garantie, les participations des banquiers nous ont enrichis de modes de corruption moins grossiers et moins périlleux. L'abject, le vulgaire pot-de-vin de nos ancêtres s'est bien affiné avec les inventions modernes; il s'est fait propre, il ne salit presque plus les mains. Que de manières de faire de l'argent inconnues de Panurge! La savante vénalité de nos jours a des procédés discrets qui ne laissent guère plus de traces que les poisons végétaux de la chimie moderne.

Prévarications, exactions, péculat, dilapidations, malversations, concussions, la vénalité et la corruption sont protéiformes; elles n'appartiennent en propre à aucun régime. L'ancienne monarchie et la Révolution en ont presque également pâti. Je dirai plus, en dépit de l'Angleterre de Walpole, le défaut de liberté politique, par suite du manque de contrôle, me semble rendre la vénalité plus difficile à réprimer sous un gouvernement absolu, témoin la France

(1) « Les Anglais, disait Montesquieu, encore au XVIIIe siècle, ne sont plus dignes de leur liberté. Ils la vendent au roi, et si le roi la leur redonnait, ils la lui vendraient encore. Un ministre ne songe qu'à triompher de son adversaire dans la Chambre basse, et pourvu qu'il en vienne à bout, il vendrait l'Angleterre et toutes les autres puissances du monde. » Montesquieu, *Notes sur l'Angleterre*, 1729.

de l'ancien régime, témoin la Russie autocratique (1). Mais en Russie et dans les États absolus, l'argent peut fausser les ressorts du gouvernement; il ne fait pas la loi. Dans les démocraties, au contraire, surtout aux époques de désarroi moral, l'argent menace de faire la loi.

De tout temps, les républiques ont été exposées à la tyrannie et aux usurpations; l'usurpation sournoise de l'argent et la tyrannie occulte du pot-de-vin sont de celles dont il leur est le plus malaisé de se défendre. Pour s'en mettre à l'abri, il ne suffit pas d'édicter des lois contre les riches; il faut des mœurs, il faut de la vertu, — comme disait ce bon Montesquieu, — et quand les mœurs déclinent, là même où subsiste encore de la vertu, ce n'est pas chez les politiciens qu'elle a son refuge.

Ici encore, nous pouvons renvoyer aux États-Unis d'Amérique. Faisons grâce au lecteur des républiques hispano-américaines; tenons-nous-en aux États-Unis. Sur les plages où débarquaient, au chant des psaumes, les pèlerins de la *Fleur de mai*, fuyant devant la corruption du vieux monde, règne le gras, le lourd Mammon, au front chauve, à la peau luisante (2). C'est sous l'œil louche de Mammon que délibèrent les Chambres du congrès, vainement fidèles à la tradition d'ouvrir leurs séances par une prière au Christ. La politique, aux États-Unis, est devenue une besogne suspecte où les honnêtes gens répugnent à tremper leurs doigts. Les partis y ressemblent à des compagnies de mercenaires, équipées et soldées par des groupes financiers qui se disputent à coups de bulletins, avec les emplois lucratifs, la machine à légiférer. La puissance des *trusts* n'a d'autre contrepoids que les coalitions des « chevaliers du travail » et les violences des syndicats ouvriers. Des États entiers sont les vassaux d'une société industrielle; et législatures d'États ou congrès fédéral se font les serviteurs des cupidités privées. Propriétaires de mines et rois des chemins de fer savent dicter des lois : ils font voter le *bill Mac-Kinley*, ils font voter le *Sherman bill* (3), qui enrichissent un groupe de privilégiés et appauvrissent le pays. La longue administration du parti républicain a été le règne des accapareurs, des monopoles et des coalitions de capitaux. La victoire des démocrates et de l'honnête Cleveland, en 1893, est sortie d'une réaction des intérêts privés et de la conscience publique contre l'oppression de la ploutocratie.

(1) Voyez *l'Empire des Tsars et les Russes*, t. II, liv. II, 3e édition; Hachette, 1893.

(2) Se rappeler le tableau du peintre anglais Wats, exposé, chez nous, au Champ-de-Mars, en 1889.

(3) La loi sur la frappe du métal argent récemment abrogée.

Nulle part, en pays chrétien, la domination de l'argent n'a été aussi éhontée et aussi tyrannique ; et, bien qu'on y compte, de longue date, des juifs nombreux, personne, que je sache, n'a encore découvert que cela fût dû à l'invasion des « Sémites ».

Il n'en est pas encore de notre France comme de la fédération américaine ; mais le mal, chez nous, est déjà grand, et à en juger par les dernières élections, le pays en paraît si peu inquiet que je ne sais s'il aura l'énergie d'en triompher. Cette France qui, depuis le Consulat et durant tout le XIXe siècle, était restée le modèle de l'intégrité administrative, voilà que, depuis une douzaine d'années, elle semble atteinte de la répugnante maladie dont nous la croyions à jamais indemne. Le chancre, le lupus hideux a pris la république par la tête, par le personnel parlementaire, par les ministères et les Chambres. A tous les yeux qui n'ont pas voulu demeurer fermés, les demi-révélations du Panama ont laissé entrevoir l'étendue et la profondeur de l'ulcère. Les dossiers de Cornélius Herz et le carnet d'Arton ont beau nous avoir été soustraits, nous avons aperçu, dans le cabinet de plus d'un homme politique, de louches agences où l'on trafiquait simultanément des croix d'honneur, des influences de partis et des concessions de l'État (1). Le courtage s'est introduit dans nos mœurs politiques ; et, Levantins ou juifs allemands, les courtiers de race, les *makler* au crayon tentateur se sont glissés dans les couloirs du Palais-Bourbon. Paris semble devenu la terre d'élection des aventuriers et des aigrefins de toute origine ; c'est que, selon le proverbe talmudique, la brèche appelle le voleur. Et que de brèches béantes ont trouvées dans nos murs les rôdeurs de nuit ! Il ne leur a pas fallu longtemps errer autour de nos monumens ; ils n'ont même pas eu besoin d'escalades nocturnes. Les veilleurs, préposés par le peuple à la garde de la chose publique, leur ont fait signe du doigt et leur ont tendu la main, les aidant à enjamber les grilles et à sauter les fossés.

Des deux larrons alliés pour exploiter l'ingénuité populaire, — de l'aventurier sans patrie qui se fait décorer pour accroître le nombre de ses dupes, et du ministre ou député, serviteur de la démocratie, dénonciateur attitré des abus, qui trafique de ses votes ou de son influence, — le plus abject me semble encore le politicien. L'homme d'argent, le tripoteur exotique fait son vil métier ; l'autre, le démocrate, ment à sa vocation. Il commet le

(1) On savait, depuis longtemps, à l'étranger que telles feuilles républicaines payaient leurs bailleurs de fonds avec des croix de la Légion d'honneur. Voyez notamment Sir Ch. Dilke, *l'Europe en 1887 ;* Quantin, édit. française, p. 70.

péché irrémissible dans une démocratie, le péché contre le peuple. Il ressemble au prêtre sacrilège qui n'a pas honte de profaner les mystères qu'il enseigne à révérer, et ne voit dans la religion qui le nourrit qu'une vache à lait. Et la République est-elle autre chose pour nombre des élus du peuple? La politique, à leurs yeux, n'est que l'art de traire sans l'irriter la vache populaire. — Comment se feraient-ils scrupule de soutirer des millions aux sociétés privées? De même que, autrefois, les chevaliers brigands du Rhin, les *Raubritter*, postés aux défilés du fleuve ou de la montagne, ils ont imaginé de lever un péage sur les marchands ou sur les industriels qui, pour passer, ont besoin d'une autorisation. Ils ont fait mieux: pareils aux naufrageurs du bon vieux temps qui, pour les piller, attiraient sur des écueils les vaisseaux en péril, les politiciens des nouvelles couches ont lié partie avec les écumeurs d'affaires pour exploiter en commun les sociétés en détresse. Panama nous les a montrés mettant à contribution la ruine des compagnies et vendant, à des financiers aux abois, le droit de dilapider les économies des petites gens.

Une des tristesses des hommes de mon âge, c'est de constater combien, depuis un tiers de siècle, a grandi, chez nous, le rôle de l'argent dans les coulisses de la politique. Nous nous indignions, jadis, contre « la corruption de l'Empire », corruption de cour, toute de surface, qui n'avait entamé aucun des organes essentiels de la nation. Qu'était cette corruption impériale en regard de ce que nous a valu l'austérité républicaine ? En vérité, nous avons été trop sévères pour le passé, ou nous sommes trop indulgens pour le présent. Déjà, sous l'honnête Louis-Philippe, vous savez ce qu'éprouvait Tocqueville : il lui semblait se trouver moins en présence d'un gouvernement que d'une compagnie industrielle. Il s'imaginait voir la France mise en actions au profit du parti au pouvoir (1). Ce morose Tocqueville, que dirait-il, aujourd'hui, de notre démocratie française, ou de sa démocratie américaine ?

Pour l'argent et par l'argent, telle semble, des deux côtés de l'Atlantique, la devise du gros des politiciens. Élus et électeurs travaillent réciproquement à se corrompre. A côté des syndicats de la Bourse, nous avons des syndicats électoraux qui se soutiennent par des procédés analogues. Les élections veulent de l'argent, et au lieu de se contenter des subventions de leurs amis politiques, certains démocrates, en France comme en Italie, ont trouvé plus commode d'y faire contribuer les banques privées ou

(1) Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*. Et il n'était pas seul à avoir cette impression, témoin certaines lettres de La Mennais et de Léon Faucher, etc.

les établissemens financiers dans la dépendance de l'État. On s'expliquait mal, parfois, certaines connexités, devant le corps électoral, d'hommes et de groupes qui semblaient en guerre déclarée pour la conquête de la République. Le secret de ces scandaleuses alliances était, en partie, dans la complicité de certaines pratiques. Entre l'opportunisme et le radicalisme, ces deux frères ennemis, alliés des grands jours, il y avait un autre lien que l'esprit sectaire et la commune passion anti religieuse : le carnet de chèques. Plutus-Mammon est, après Vénus-Astarté, le dieu dont s'offusque le moins le zèle athée de nos laïcisateurs. Sous quels traits apparaîtra, dans l'histoire, cette concentration républicaine qu'on osait nous présenter comme l'arche du salut? Sous la figure du ministre des finances et du chef de l'extrême gauche, de l'opportuniste et du radical escortant, de concert, leur ami le baron de Reinach, chez leur ami Cornélius Herz. Qui voudrait peindre, en un vivant tableau, la politique des dernières années, aurait là le sujet d'un beau groupe symbolique.

Encore, n'est-ce pas dans les parlemens ou dans les ministères que se fait le plus sentir l'ingérence de l'argent. Son ascendant s'exerce plus encore, sur une puissance qui se dit supérieure aux autorités constituées, sur la presse. En France, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie, tout comme dans les deux Amériques, peu de feuilles échappent entièrement à ce joug avilissant. La plupart ont au cou un collier d'or, sur lequel leur maître a soin de ne pas graver son chiffre. Les maisons de banque, les financiers subventionnent volontiers les journaux, les achetant ou les prenant à bail, en tout ou en partie. Les habiles consentent à y perdre de l'argent ; ils se rattrapent dans les émissions ou dans les fournitures, sur le dos du public ou sur le dos de l'État. Des faits récens l'ont montré : les feuilles les plus vénales sont souvent celles qui dénoncent le plus bruyamment « les exploiteurs du peuple ». Les journaux honnêtes (il en reste encore, Dieu merci) ne vendent ni n'afferment leur partie politique ; mais beaucoup ne se font pas scrupule de céder, au plus offrant, leur partie financière. Et le public est dupe de bizarres marchés ; telle feuille d'extrême droite, ultra-catholique, telle feuille d'extrême gauche, ultra-radicale, ont leur bulletin financier vendu au même courtier israélite ou protestant. Les gazettes les mieux pensantes ne dédaignent pas toujours de s'abreuver à ce Pactole. Aux époques d'émission, la presse, de toute nuance, passe à la caisse du banquier émetteur. Ainsi s'explique comment cette presse aboyante, pareille à un Cerbère aux cent têtes dont les gueules baveuses passent le temps à s'entre-mordre, montre tout d'un coup une

quasi-unanimité, psalmodiant à l'unisson la même litanie d'éloges.

Entre toutes les vilenies de l'affaire du Panama, le rôle de la presse a peut-être été le plus honteux, et sur cette complicité de la presse, d'autant plus pernicieuse qu'elle se reproduit à chaque occasion, on s'est tu dans tous les camps, les journaux quotidiens de toute couleur étant intéressés au silence. Encore si tous s'étaient tus ! Mais plusieurs ont érigé leur vénalité en maxime. Des journalistes, qui n'étaient pas tous juifs, ont posé en principe que le journal est un avocat qui plaide et se fait payer. Cette presse qui se vantait d'être l'éducatrice du peuple, qui prétendait remplacer auprès des foules émancipées le prêtre et le prône, se donnant comme le nouveau pouvoir spirituel appelé, sur les ruines des églises, à distribuer aux masses le pain de l'esprit, voilà comment elle pratique son sacerdoce ! Il n'est pourtant pas loin le temps où la plume nous semblait une épée, pure de tout sang versé ; où nous nous imaginions que, dans la confuse mêlée de la vie contemporaine, où les violences ne sont plus guère accomplies par la force, l'écrivain, le journaliste devait être le moderne chevalier, le redresseur de torts, combattant visière haute pour la défense des faibles. C'était trop demander à ces temps sans vertu. La plume du journaliste ressemble plutôt aux flèches empoisonnées du sauvage, et, pour écrire, il n'est, hélas ! nul besoin d'être armé chevalier. Nous avons vu se lever, derrière nous, une génération de condottieri de la presse, de *bravi* du journal, qui rançonnent effrontément les particuliers ou les sociétés, et entreprennent à forfait des *raids* financiers sur les terres du public. Certes, il y a encore de nombreuses et nobles exceptions ; mais, à tout prendre, il n'y a pas, pour nous écrivains, à être fiers de notre temps et de notre pays. Pour ne pas trop nous mépriser, nous avons besoin de nous rappeler l'époque peu lointaine où poètes et prosateurs étaient aux gages de qui les payait et tendaient publiquement la main aux grands seigneurs ou aux financiers. N'importe, de toutes les faillites dont a été témoin le XIXe siècle, je n'en sais pas de plus lamentable que la faillite de cette presse corrompue et corruptrice. Si l'on doit juger l'arbre à ses fruits, il faut bien avouer que, — chez nous au moins, — la liberté de la presse a fait banqueroute.

A cette corruption, à cette immixtion de l'argent dans la presse et dans la politique, certains docteurs apportent des remèdes d'apparence fort simple. Les uns recommandent de restreindre les libertés publiques et notamment la liberté de la presse ; les autres, — ou les mêmes, — conseillent de supprimer le parlementarisme,

de ramasser tous les pouvoirs dans une main, tout en accroissant les droits de l'État. Vieux remèdes qui n'ont jamais guéri personne. Le mal, qu'on ne s'y trompe point, n'est pas toujours imputable à la liberté ; les gouvernemens en sont, pour une bonne part, responsables. Les gouvernemens, ou les gouvernans ont beaucoup fait pour corrompre la presse, les Chambres, les électeurs. Ils ont employé, à cette œuvre de démoralisation publique, les subventions, les décorations, les faveurs de l'État. La vénalité a été, pour eux, un procédé de gouvernement. Les fonds secrets qui révoltaient nos pudeurs enfantines ne suffisent plus. En France, en Allemagne, en Italie, pour ne parler que de l'Europe, il a fallu inventer d'autres ressources. Nous avons entendu des ministres de la République se vanter d'avoir fait tomber, de préférence, sur leurs amis, la pluie d'or répandue par les courtiers des syndicats sur les journaux. De plus grands hommes n'ont pas dédaigné ces petites manœuvres. La presse de la vertueuse Allemagne n'a-t-elle pas, durant vingt-cinq ans, savouré la manne du fonds des Guelfes, du fonds des reptiles, artistement distribué par ce grand tentateur de Bismarck ? L'Italie a eu sa crise des Banques et son *Panamino*, plus grave peut-être en réalité que son homonyme français. C'est que, en politique aussi, l'argent trop souvent est le nerf de la guerre. Presque partout, sur le continent, les hommes ou les partis au pouvoir ont noué de louches alliances avec les financiers ; et, qu'on le remarque bien, si les banques ou les sociétés industrielles font parfois la loi aux gouvernemens, c'est, plus souvent peut-être, les gouvernemens qui exploitent les compagnies privées et les banques ; témoin le Panama et le *Panamino*. Comme les extrêmes se touchent, on retrouve parfois dans nos démocraties les plus coupables pratiques des gouvernemens d'ancien régime : pour obtenir la protection des lois, il faut acheter la connivence des hommes en place. Ainsi trop souvent, chez nous, depuis le règne du syndicat électoral de la concentration républicaine. En pareil cas, ce n'est ni des particuliers, ni des compagnies, que vient l'initiative de la corruption, c'est des représentans du pouvoir. Les mains qui payent sont ouvertes de force par la main qui reçoit : le vrai corrupteur, c'est le corrompu.

Après cela, que dire des autres remèdes préconisés des empiriques ? Faut-il parler de la revision ? La corruption politique n'est qu'une éruption du virus intérieur : comment la guérir avec une revision constitutionnelle ? En France, on est toujours enclin à chercher le salut dans une modification de la machine gouvernementale, comme si les textes de loi avaient une vertu curative. Qu'on ramène sénateurs et députés à leurs attributions

législatives; qu'on délivre l'administration de leur ingérence tyrannique, fort bien; mais faire nommer le chef du pouvoir par le suffrage universel, choisir les ministres en dehors des Chambres, risquerait fort de n'avoir d'autre résultat que de déplacer les abus. Il faut, dit-on, prendre modèle sur les États-Unis. Mais quand il serait possible, à une France unitaire, de copier la grande république fédérale, n'est-ce pas aux États-Unis que la plaie d'argent est la plus invétérée, et que le mammonisme est le plus puissant?

Reste la panacée à la mode : l'extension des attributions de l'État. Voilà, du coup, un traitement avec lequel on est sûr de voir le malade empirer. Étendre la sphère d'action de l'État, accroître les droits du pouvoir, lui conférer la haute main sur les banques, sur les mines, sur les sociétés financières et industrielles, c'est agrandir, à l'infini, le domaine de la corruption administrative, avec le champ d'exploitation des politiciens qui représentent l'État et vivent de lui. Voulez-vous de nouveaux Panama, élargissez les attributions de l'État. L'État, le gouvernement, n'est pas un être de raison infaillible, impeccable, incorruptible ; l'État est représenté par des hommes en chair et en os, sujets à toutes les passions et à toutes les cupidités, qui ne cherchent souvent au pouvoir que les satisfactions de leurs intérêts, de leur ambition ou de leurs haines. L'État, c'est, dans la pratique, le parti au pouvoir; c'étaient hier, en France, les patrons de Cornélius Herz; car, en ce sens, État ou gouvernement, c'est tout un. Hélas! ce n'est pas du dehors qu'il faut attendre la guérison. Le salut ne peut nous venir de l'État; tout au rebours, c'est à nous plutôt de sauver l'État. Ce ne sont ni les lois ni les institutions, ce sont les hommes, c'est nous-mêmes qu'il faudrait changer. Nous avons moins besoin de revisions constitutionnelles, de réformes législatives, que de réformes morales; et cela est autrement malaisé.

IV

Le mal est en nous, et ne peut être guéri par des remèdes extérieurs. Il ne nous est pas venu du dehors; ce n'est point une fièvre jaune ou un choléra des Indes importé d'outre-mer, avec des produits exotiques, par des marchands de race étrangère; c'est, à vrai dire, un choléra-nostras né, spontanément, chez nous, ou devenu endémique en Occident. Pour nous en défendre, peu nous servirait d'établir des lazarets à nos frontières, ou des léproseries aux portes de nos villes.

Le mal est en nous, mal organique qui tient à notre com-

plexion, à notre âge, à notre régime social, à toutes nos conditions d'existence; mal qui a gagné toutes les classes; non que toutes en soient également contaminées, mais aucune n'en est indemne. S'il est plus visible dans les couches moyennes ou supérieures, la pauvreté n'en préserve point. A trop de pauvres, il ne manque, pour avoir les vices des riches, que les moyens de s'y livrer. Le peuple est démoralisé par les exemples d'en haut. D'après ce qu'il en aperçoit, toutes les classes supérieures, tout ce qu'il confond sous le nom de bourgeoisie lui apparaît incurablement gangrené. « Que dit-on dans les ateliers? demandait à un ouvrier de sa connaissance un sénateur philosophe. — Monsieur Jules, on dit que tous les bourgeois sont pourris. Depuis le Panama, la démonstration est faite. »

La bourgeoisie, une pourriture! voilà le sentiment du peuple dans presque tous nos États modernes. Nous savons, nous autres, combien cela est faux; mais cette opinion s'enfonce dans les cervelles populaires; elle est en train d'y devenir un axiome. Les masses raisonnent des bourgeois, comme nombre de bourgeois raisonnent des juifs : tous exploiteurs, tous voleurs! Pour le peuple des villes surtout, tel est le sens de nos scandales politiques et financiers; Panama a été le procès de la société bourgeoise, enveloppée tout entière dans la même réprobation. Le peuple nous applique la théorie du bloc. Pas d'autre remède que de supprimer le bourgeois. Cela est radical, mais cela est au moins plus logique que de se contenter de supprimer le juif.

Supprimer le bourgeois, ce n'est point, il va de soi, la solution bourgeoise. Pas n'est besoin d'un remède aussi violent. Pour se délivrer de la corruption et s'affranchir des vilenies de l'argent, il n'y a, selon beaucoup, qu'à écarter les hommes d'argent. Mais où commencent, où finissent, de nos jours, les hommes d'argent? Bien simple qui les croit tous réunis sous les colonnades de la Bourse! Leur nom est légion. Le Fils de l'homme chassait les marchands des portiques du Temple, mais il leur laissait la ville et la campagne. Les philosophes grecs, plus sévères, mettaient les hommes de négoce en dehors de la cité ; ils leur permettaient d'y vivre, d'y trafiquer, non d'y prendre part aux affaires publiques. Aristote est formel à cet égard : il bannit les marchands de l'agora (1). Il n'y veut que des hommes libres, affranchis des préoccupations mercantiles qui s'opposent à la pratique de la vertu, car la recherche du gain empêche l'acquisition de la sagesse. Pareille

(1) Aristote, *Politique*, liv. I, ch. VIII; — liv. VII, ch. IX. Cf. Platon, *les Lois*, liv. XI.

exclusion était bonne, en Grèce, pour ces démocraties d'aristocrates fondées sur l'esclavage. Mais rayez des listes électorales, dans nos démocraties modernes, les hommes dont le gain est le principal souci, combien restera-t-il d'électeurs? L'Évangile dit bien : Si ton œil te scandalise, arrache ton œil, et si ta main te scandalise, coupe ta main; mais ici ce n'est pas un membre qui est malade : c'est tout le corps. Ou mieux, c'est l'âme elle-même. Notre mal, on ne saurait trop le redire, ce n'est pas l'argent, ce n'est pas la richesse; c'est la soif dévorante, la soif diabétique de l'argent, l'idée que le bonheur dépend de la richesse et que dans la fortune gît toute félicité.

Un écrivain du xve siècle raconte que le médecin juif du pape Innocent VIII (les papes, comme les rois, avaient encore des médecins juifs), ayant épuisé tous les moyens de guérison, inventa de sauver le vieux pontife à l'aide d'un élixir fait d'une dissolution de perles fines (1). Qu'était la fabuleuse potion du médecin sémite, sinon un symbole de notre foi, déjà ancienne, dans la toute-puissante vertu de la richesse? Et cette foi en la richesse n'a fait que grandir depuis le moyen âge. Jamais l'on n'a autant cru à sa vertu curative. C'est d'elle, c'est d'une infusion de richesse et de bien-être que presque tous les modernes attendent le salut des sociétés.

Eh bien! non; à quelque dose qu'elle soit prise, gaspillée témérairement par l'empirisme brutal des socialistes, ou prudemment administrée par la main savante des économistes, la richesse ne suffira point à nous guérir. Notre sang ne se refera point avec l'or. Le bien-être ne saurait nous rendre la santé. Notre mal, il faut toujours en revenir là, est avant tout un mal moral, et à mal moral remèdes moraux. La question d'argent, comme la question sociale, se ramène à une question de morale. Qu'on me pardonne d'insister sur des idées que j'ai déjà exprimées plus d'une fois ici même (2). Il y a des vérités auxquelles nous sommes toujours rappelés. Le mal est dans les âmes, et c'est des âmes qu'il faut d'abord s'occuper; c'est elles qu'il faudrait affranchir de la servitude de l'argent. Nous aurons fait un grand pas dans la voie libératrice, quand nous aurons cessé de croire au salut par la richesse et par la civilisation matérielle.

C'est là le premier point; le second serait de cesser d'attendre la guérison de l'État, de la loi, qui ne peut refaire l'homme intérieur. La loi est chose morte; elle n'a point en elle de principe de vie.

(1) Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. VII (1870), p. 306.
(2) Voyez notamment, *la Papauté, le Socialisme et la Démocratie.*

Elle n'a jamais arrêté la décadence des nations. Tolstoï et les mystiques ont raison, à travers toutes leurs outrances : ni l'État, ni la loi, ni même la science n'ont de quoi fermer les plaies de nos sociétés. Le remède efficace est au dedans de nous, dans la rénovation morale.

Ici encore, si nous prétendons réformer la société, commençons par réformer l'individu, commençons par nous réformer nous-mêmes. Si nous voulons vaincre Mammon, sachons nous affranchir de tout ce qui donne à Mammon prise sur nos âmes. Et qu'est-ce qui lui donne prise sur nous, si ce n'est nos vices, notre mollesse affadie et débilitante, notre lâche amour du bien-être, notre fièvre de plaisirs ineptes et vides, la vanité qui est au fond de nos goûts de luxe, la sensualité qui est à la racine de nos besoins de confort, la satiété de blasés qui nous fait rechercher le ragoût des nouveautés coûteuses? Est-ce tout? Est-il besoin de nommer le vice qui est la grande anse par où l'argent a prise sur tant de nos contemporains? la débauche secrète ou cynique, le libertinage grossier ou raffiné, dont notre époque a étendu les ravages à toutes les classes et à tous les âges? La volupté, tel est le suppôt attitré de la royauté de l'argent, le grand agent de la corruption publique et privée. Asmodée l'impudique a toujours été le ministre de Mammon. Demandez aux bénéficiaires innomés des chèques d'Arton les conseils de probité que leur ont donnés le foyer de l'Opéra ou les coulisses des petits théâtres. Une société qui fait à l'Ève déchue, à la femme de luxe et de luxure, abjecte héritière des hétaïres grecques et des kedeshot syriennes, une place quasi officielle est vouée au joug de Mammon, à la servitude de l'argent. Les deux corruptions, la sensuelle et la vénale, les deux concupiscences de la chair et des yeux, comme s'exprime la vieille Église, se tendent la main. La vie morale forme une chaîne dont les anneaux se tiennent. Purifions-nous, élevons nos âmes, écartons de nous tout ce qui est vil, faisons fi des vaines délicatesses des sens, et Mammon n'ayant plus de prise sur nous, le règne de l'argent prendra fin.

V

Mais c'est trop demander à notre mollesse. Sommes-nous prêts à changer de vie? Avons-nous seulement la sincérité de nous reconnaître coupables? Il y a comme une vertu, un commencement de relèvement dans la confession du péché. Si nous n'avons pas le courage de nous convertir et de faire pénitence,

ayons au moins la franchise d'avouer notre faute, et sachons dire : *Pater, peccavi.* Voilà qui serait viril, et qui serait chrétien. Est-ce ce que nous faisons? Est-ce ce que nous conseillent les dénonciateurs patentés des corruptions de l'argent? Non, tout au rebours; ils refusent de nous laisser nous accuser nous-mêmes; ils nous invitent, selon la déloyale méthode des lâches de tous les temps, à chercher, à côté de nous, un bouc que nous chargions de nos péchés. Ainsi, notamment, les antisémites, oublieux qu'en cela ils empruntent aux juifs une des pratiques les moins recommandables de l'ancienne loi. Désignant au peuple un groupe minuscule, ils rejettent sur lui toutes les fautes de la nation, disant : C'est lui le coupable, chassons-le du camp et le peuple sera sain.

Ce n'est pas que dans l'antisémitisme, allemand ou français, il n'y ait qu'hypocrisie ou haines surannées. Non, certes! L'antisémitisme, chez les plus honnêtes de ses adeptes (et parmi eux, les honnêtes gens, les naïfs sont après tout en majorité), l'antisémitisme a pu être, à sa façon, une révolte de la conscience publique contre le règne de l'argent. C'est, à travers ses injustices et ses ignorances, une protestation contre les tendances matérialistes de notre âge (1). Par là, ce vilain revenant du passé s'adresse aux meilleurs sentimens de notre nature, à ce qui reste de chrétien dans nos sociétés redevenues païennes. Mais, en même temps, avec une aveugle inconsistance, cette apparente réaction contre le matérialisme pratique de nos jours fait appel à tous les instincts mauvais qu'elle semblait devoir combattre, aux convoitises, aux cupidités, à tout ce qu'il y a de bas dans l'homme. Ainsi, dans ce torrent aux eaux troubles se mêlent et s'entre-croisent les sentimens les plus divers, la probité indignée de l'honnête homme et l'avide avarice des jaloux qu'irrite la richesse d'autrui ; les regrets douloureux des simples, dépouillés par la fraude des agioteurs, et les rancunes inavouées des intrigans ou des malhabiles, déçus de leurs rêves de fortune. Impur mélange d'instincts généreux et de vils appétits qui fait la force de l'antisémitisme, car il lui vaut simultanément les cœurs honnêtes et les âmes basses.

On a dit souvent que l'envie était la passion dominante des démocraties. Cela seul expliquerait l'antisémitisme ; s'il a grandi si vite, c'est qu'il a été semé dans la terre de l'envie, un sol qui ne manque nulle part. Toute rébellion du sentiment public contre la domination de l'argent devait, du reste, en Europe, tourner contre les juifs. Les peuples ont besoin de tout personnifier dans

(1) *Die Judenfrage; eine ethische Frage*, dit un Israélite allemand, le Dr Léopold Caro; Leipsig, 1892.

un homme, dans un nom; ils devaient personnifier l'argent dans le juif. Peu leur importe que la majorité des fils de Jacob soit pauvre; ils ne veulent voir en Israël que les rois de la finance; et poussés, à leur insu, par des réminiscences lointaines et par une aversion héréditaire, ils incarnent dans le juif la tyrannie de l'argent. La finance, c'est vague; le capital, c'est abstrait; — le juif, cela semble précis, cela donne un corps aux haines et une cible aux traits. Aux yeux des foules, le juif, c'est la spéculation, c'est le million fait homme.

Autre raison de cette identification du juif et de l'argent. Les juifs, par le fait de leur religion et de leur isolement séculaire, forment, parmi les nations, comme une sorte de classe, de caste à part, contre laquelle il est d'autant plus aisé d'ameuter les antipathies populaires que l'on peut les représenter comme des étrangers, des intrus d'un autre sang, n'ayant d'autre patrie que la Bourse et d'autres dieux que l'or (1). A la démocratie, naturellement jalouse de toute supériorité, il est facile de dénoncer Israël comme le noyau d'une nouvelle aristocratie, l'embryon de la vile noblesse d'argent qui va conquérant le monde à coups de millions. On voit en lui (bien à tort souvent) le nerf de cette antipathique « féodalité financière » qui règne par le droit de l'or. Les rois, en temps de révolution, sont victimes de leur royauté; et, pour la foule des petites gens, les juifs sont les rois de l'argent. Elle s'imagine qu'en les détrônant, comme nous avons fait de nos rois, elle s'affranchirait de la souveraineté de l'argent.

Erreur éternelle du vulgaire qui, pour conquérir la liberté, croit qu'il n'y a qu'à tuer César. Les dynasties de banquiers juifs viendraient à périr sur l'échafaud ou dans l'exil, comme les Stuarts et les Bourbons, que l'argent n'en continuerait pas moins à régner sur nous. Comme après bien des révolutions, il n'y aurait qu'un changement de personnes ou des mutations de familles. Le sceptre de la Bourse passerait à d'autres, à des protestans, à des Anglo-Saxons, à des Levantins, peu importe; pour être en des mains chrétiennes, peut-être n'en serait-il pas plus léger. La domination de l'argent, Israël en a profité plutôt qu'il ne l'a établie; ce n'est pas une royauté qu'il ait été seul à fonder, qu'il soit seul à faire durer. Nous avons dit ses origines; elle est sortie spontanément de notre évolution démocratique et de notre civilisation industrielle. Pour y mettre fin, il faut bien autre chose que la chute du juif. Il est très vrai que l'ascendant des juifs

(1) Voyez *Israël parmi les Nations;* Calmann Lévy, 1893, ch. XII.

tient, en partie, à la puissance de l'argent; mais ce n'est pas Juda qui fait la puissance de l'argent; c'est, à l'inverse, la domination de l'argent qui fait la puissance du juif. Ne prenons point l'effet pour la cause. Avec le rôle de l'argent, tend à grandir, partout, en Asie comme en Europe, le rôle des races que l'histoire et la persécution ont longtemps vouées aux affaires d'argent : Juifs, Grecs, Arméniens, Parsis. L'or étant roi, ses ministres règnent. Mais, hélas! il nous paraît moins dur d'incriminer « le Sémite » que de nous réformer nous-mêmes.

Allons jusqu'au bout de notre examen de conscience. S'il est inique d'imputer le mammonisme au juif et de rejeter sur les « Sémites » nos fautes et nos vices, est-il toujours juste de s'en prendre à la richesse? Il ne faut calomnier personne, pas même la richesse et les riches. Le coupable, force est bien de le répéter, ce n'est pas la richesse, mais l'amour immodéré des richesses. La richesse, avons-nous dit, n'est, en soi, ni bonne ni mauvaise; elle n'est ni belle ni laide. Elle est ce que nous sommes, et ce que nous la faisons. N'en déplaise à ses détracteurs, la richesse, l'opulence même, garde, dans notre culture moderne, un rôle essentiel. Elle a sa fonction sociale, fonction multiple que, par ces temps de démocratie, elle est seule à pouvoir remplir. Frêles ou durables, parmi les choses qui donnent du prix à la vie, plus d'une risquerait de périr avec elle. Ni l'art ni la science, pour ne point parler du reste, ne sauraient longtemps se passer d'elle; la supprimer, sous prétexte que ses élégances sont superflues, ce serait couper dans sa tige la fleur suprême de la civilisation. Ne faisons pas les raffinés : sa mission a beau être presque aussi mal comprise du riche que du pauvre, la richesse n'en est pas moins un des facteurs de ce que nous nous plaisons à nommer le progrès, et si elle venait à disparaître, le riche ne serait pas seul à en pâtir. N'en croyons pas des moralistes trop chagrins : la richesse n'est pas forcément chose vile et avilissante; il n'est pas toujours vrai qu'elle matérialise l'âme et qu'elle « prosaïse » la vie; si elle n'a pas de poésie en elle-même, elle a moins de peine à se défendre contre le prosaïsme de l'existence. Elle n'est pas toujours oppressive de l'esprit et desséchante du cœur; il est faux qu'elle étouffe partout l'âme sous le poids de plomb des soucis matériels, ou sous le lourd édredon du bien-être. Elle peut, elle aussi, être libératrice : elle peut émanciper ou soulager l'esprit, en allégeant le fardeau incommode des nécessités quotidiennes. Ceux-là seuls savent être riches qui de leur fortune ont fait un instrument de liberté.

De même, la richesse n'est pas toujours une cause d'isolement.

Plaignons les riches qui s'enferment dans leur argent, comme dans une prison aux grilles d'or dont les barreaux les séparent de leurs frères. Ceux-là, non plus, ne savent pas être riches. Ils ignorent les meilleures joies de la fortune. La richesse n'est pas toujours corruptrice; elle ne corrompt que ceux qui mettent leur cœur en elle. Bien mieux, selon le mot d'un contemporain (1), sa fonction, trop méconnue, est de créer autour d'elle les conditions matérielles de la moralité. Ainsi du logement, par exemple. C'est pour cela qu'il nous est permis d'en souhaiter la diffusion parmi nous; — non pour le confort des sens, non pour donner à tous les aises amollissantes et les joies banales du bien-être matériel; mais pour la pureté du foyer et l'intégrité de la famille; pour que le corps étant moins durement ou moins longtemps courbé vers le sol, l'âme aussi se tienne plus droite; pour que l'esprit ait plus d'aise et de liberté, et que, partout, dans la vie humaine, il entre plus d'humaine dignité.

La règle de la sagesse, elle nous a été donnée, voici bientôt deux mille ans, sur les collines de Galilée. Soyons pauvres en esprit, ce qui veut dire n'ayons pas notre cœur aux richesses. Et, pour être pauvre en esprit, le chrétien n'a pas besoin, comme le stoïcien de la Rome impériale, d'avoir dans son palais une chambre du pauvre, où s'enfermer, à certains jours, sous un vêtement grossier, avec un pain d'orge ou un peu de farine détrempée, comme pour se donner une heure la sensation de la pauvreté, et se prouver à soi-même que les privations n'en sont pas si dures. Il suffit au sage de ce versant du Calvaire chose malaisée peut-être aux mondains affairés de se retirer en silence dans la solitude de sa conscience et de sentir que son âme n'est par l'esclave des fades délicatesses du bien-être ou des fastueuses jouissances du luxe. Mais, riches ou pauvres, et juifs ou chrétiens, combien, parmi nous, savent être pauvres en esprit? Si les riches ne le savent plus, les pauvres eux-mêmes l'ont désappris. A suivre les convoitises des yeux, à surprendre les battemens des cœurs, je ne vois guère, autour de nous, que des riches en esprit. Les plus ardens à déclamer contre l'argent et contre le mammonisme n'ont, le plus souvent, d'autre dieu que Mammon. C'est pour cela que nos sociétés sont malades; car l'amour de la justice n'est pas seul à travailler notre démocratie.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

(1) M. Paul Desjardins.

PERLE FAUSSE

DEUXIÈME PARTIE (1)

IV

Le surlendemain de ce jour, vers deux heures, Marvège était assis en face d'Alice dans un des petits salons de l'hôtel Treillot.

Après plus d'une semaine consacrée à Fédine, Raoul, privé de son convalescent, s'était demandé ce qu'il pourrait bien faire de son après-midi. Tout à coup il s'était souvenu de cette singulière amie avec qui, certain soir, il avait échangé un sourire, de si près qu'il semblait un commencement de baiser; et, s'étant souvenu, il n'avait pas hésité : il était accouru auprès d'elle... C'est qu'il y a des heures, — qu'on pourrait appeler nos heures féminines, — où nous ne désirons rien, sinon la compagnie d'une femme; où c'est bien cela qu'exige notre être spirituel; où notre pensée se coulerait difficilement dans le moule d'une conversation masculine; où il nous faut des idées, des paroles, même des gestes féminins; et cette femme, nous la choisissons, selon notre variable aspiration, rêveuse ou gaie, candide ou savante, coquette ou sentimentale...

Marvège n'avait peut-être pas songé à tout cela ou du moins il n'y songeait plus. Maintenant, dans le petit salon, dont les rideaux pesans et les stores à demi baissés repoussaient l'assaut des clartés gênantes, il tenait sous son regard sa vive amie babillante, n'y touchant pas, mais la croyant un peu à lui, comme un enfant qui admire, derrière les barreaux de sa cage, l'oiseau qu'il n'ose

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril 1894.

prendre, de peur qu'il ne s'échappe; un de ces oiseaux rares et dont on ne saurait que faire, si on les tenait captifs dans la main, puisqu'ils ne s'apprivoisent guère, et qu'on ne peut pas les croquer.

Et ce fut à peu près cette pensée que le jeune homme finit par exprimer.

— Oui, je suis venu, ma chère, parce qu'il n'y avait rien d'autre qui me tentât, que de vous voir et de vous entendre; parce que vous êtes la seule qui me donniez, qui m'ayez jamais donné la sensation inconnue, irritante, et délicieuse que j'éprouve...

Elle sourit:

— Vraiment... mais j'y compte bien!

Elle le regardait avec une juvénile effronterie, tout en balançant ses deux petits pieds croisés l'un sur l'autre, au bord du très large divan où elle s'était enfouie. Il reprit, plus gravement, comme pour marquer sa sincérité:

— Voyez-vous, ma pauvre amie, je suis terriblement blasé. Je n'ai aucune envie d'un grand amour, d'une de ces passions qui...

Elle l'arrêta d'un mot de gamin:

— Comme ça se trouve!

Il ne put s'empêcher de rire.

— C'est pourtant vrai, ce que je vous dis, et je ne joue pas la comédie, surtout avec vous. C'est même ce qui me ravit, que, jeune fille, vous ayez une âme de femme, comment dirai-je?.. très... achevée. Avec vous, inutile de mentir; vous saurez discerner ce qu'il y a de bon en moi, et il y en a encore un peu; — ainsi je ne suis pas insensible, mais ma sensibilité n'est qu'une mélancolie provenant de mon entière désillusion. Quand par hasard je m'attendris, c'est tout bêtement que je me rappelle un temps où j'ai eu des chagrins, des joies, des amours, toutes ces émotions qui m'évitent maintenant comme si elles savaient qu'il n'y a rien à faire avec cet homme-là; moi-même, n'ayant plus foi en leur puissance, je les évite aussi; j'en veux d'autres plus fines, plus délicates, plus subtiles. Vous voyez que je ne suis pas un indifférent, un endurci, tout au contraire. Je voudrais aimer encore et être aimé.

— Oh! mon cher! je vous en prie, vous aviez bien commencé, vous allez devenir banal.

— Rassurez-vous... je ne vous ferai pas une déclaration; je suis très moderne, autant que vous. Eh bien! supposez que je vous plaise un peu, — à vous que l'amour ennuierait, — et que vous me plaisiez infiniment, — à moi que rien ne touche plus, — alors je vous dis: Si nous inventions une façon de nous aimer qui ne serait celle de personne, qui ne serait ni l'amour, ni le flirt, ni le mariage... mais le simulacre de toutes ces choses; par exemple, une sorte de

camaraderie. Jamais entre nous un seul mot de passion, jamais un serrement de main, jamais, au grand jamais, le moindre petit baiser... pas même un regard de tendresse, rien ! ! Ce serait la sécurité parfaite et en même temps...

Il s'arrêta. Tous deux se regardaient au fond des yeux.

Elle était impatiente qu'il continuât. Cette offre d'étrange sympathie l'avait séduite. Une curiosité la tenait et une émotion de plaisir avait légèrement rougi ses joues.

Elle répéta, d'un ton interrogateur, avec un sourire d'attente, les dernières paroles de Marvège :

— Ainsi, une sécurité parfaite.., et en même temps?...

— En même temps, ce serait une tentation de toutes les secondes; la tentation à laquelle il ne faut pas succomber et à laquelle nous ne succomberions pas... Elle ne viendrait pas tout d'un coup... mais, dans cette sécurité, elle finirait par se glisser, lentement et nous fascinerait, et nous enveloppérait, comme le serpent, et ce serait exquis ! Songez donc ; être sûrs de nous-mêmes, sûrs de notre force, et pourtant sentir combien la faiblesse aurait de douceur. Passer à côté des périls suprêmes en sachant que le seul effort de notre volonté nous en protège ! Par la pensée, échanger des paroles ardentes ; par les yeux, toutes les caresses, et rester impassibles ; vivre dans nos cerveaux toute une vie d'amour, et n'en rien laisser voir ; nous offrir tout entiers l'un à l'autre, et ne rien nous accorder. Oh ! cette perpétuelle tentation d'aimer, repoussée toujours et toujours assaillante ! Voyons, dites-moi, ma très moderne et très blasée cousine, qu'en dites-vous ? n'est-il pas digne qu'on l'étudie, ce projet d'amusement, et ne croyez-vous pas qu'il peut réussir, pourvu... pourvu que la tentation vienne ?

Il ajouta en souriant :

—Croyez-vous qu'elle viendra?

Elle baissa les paupières sur son regard malin, consentant et langoureux.

Si vieilli que se disait Raoul, il eut un afflux de sang au cœur. Il reprit :

— Alors à partir de maintenant, deux camarades, c'est convenu.

— Oui, deux camarades !

Elle s'était levée à ces mots ; elle rayonnait. Elle avait posé à ses hanches ses mains souples où scintillaient de riches bagues de femme ; elle cambrait la ligne pure de sa taille, faisant aux regards de celui qui la contemplait l'offrande superbe de sa beauté ; elle l'en éblouissait, orgueilleuse et tentatrice ; et, tout de suite, elle répéta le mensonge qui lui était venu aux lèvres :

— Oui, deux camarades...

Raoul se tut, mais l'éloge de ses yeux suffisait sans doute, car la jeune fille vint s'asseoir près de lui, satisfaite, et dit :

— De quoi parlerons-nous donc, si nous ne parlons pas de nous-mêmes ?

— Ah! voilà! fit Raoul gaiement, j'y pensais en vous regardant tout à l'heure. En effet, vous n'avez pas besoin de parler, vous; c'est assez de vous laisser regarder, pour nous tenter; mais, nous autres hommes, il faut bien nous permettre au moins de parler.

— Soit! vous aurez ce droit, mais n'en abusez pas!

— Je vous le jure.

— Et d'abord décidons, mon camarade, comment nous arrangerons notre existence... Vous viendrez souvent me voir?...

— Oui. Mais vos parens?

— Peu importe. Je suis libre. Nous sortirons ensemble à cheval?

— Je n'ai plus de chevaux.

— A pied, alors?

— Vous n'avez pas peur du monde?

— Non, et même... si le monde nous calomniait, je trouve que cela pimenterait un peu notre camaraderie.

— Il vaut mieux se passer de ce piment-là.

— Soit! — Donc, vous ne me compromettrez pas?

— Non. A mon tour : mes visites, vous me les rendrez chez moi, voilée?

— Quel programme! vous n'avez pas honte?

— Et vous?

— Non, c'est original.

— Seulement nous n'avons pas tout prévu.

— Quoi, par exemple?

— Votre mariage!

— Avec vous? grands dieux!

— Non, avec un autre. Si jamais vous vous mariez!

Elle haussa les épaules.

— Peu de chance! Enfin, admettons. Qu'est-ce que cela pourrait vous faire?

— Beaucoup, si je dois en souffrir.

— Êtes-vous donc capable de souffrir par une femme?

— Je l'espère.

— Pourquoi ce : je l'espère?

— D'abord, parce que l'une des plus grandes tristesses pour un homme est de sentir qu'il a perdu jusqu'à la faculté d'être triste à cause d'une femme; ensuite parce que vous-même déjà m'avez donné un moment de joie, l'autre soir.

— Une joie... de tristesse?

— Oui, la dernière fois que je vous ai vue, quand nous avons été chercher ces aquarelles, vous rappelez-vous? Je vous ai regardée de tout près, et vous n'avez pas reculé; j'ai eu l'illusion que vous étiez un peu à moi, tout d'un coup; c'était une sensation de rêve. Et je vous l'aurais dit, avec bien d'autres choses encore. Mais on est venu me chercher pour ce nigaud de Fédine! je vous ai quittée; alors ma sensation s'est changée en mélancolie; et, dans le fiacre qui m'emmenait, j'aurais pleuré si j'avais eu quinze ans de moins... Il me semblait que j'allais grelotter de solitude en rentrant chez moi. Eh bien! cette tristesse d'amitié, je l'ai reçue en souriant, à bras ouverts, comme la messagère qui viendrait me dire: « Tu n'es pas si vieux que tu crois, puisqu'il y a une femme que tu regrettes. »

La jeune fille, narquoisement, l'interrompit:

— Tout serait donc pour le mieux si je me mariais; vous auriez une de ces chères mélancolies.

— Ah! pardon, ce serait tout autre chose!

— Quoi donc? de la jalousie?

— Oui, mais très spéciale.

— Expliquez-vous.

— Ce serait la souffrance d'un amateur voyant un précieux objet d'art en la possession d'un ignare incapable d'en comprendre les beautés, les finesses...

— Pardon, je vous arrête; pourquoi serait-ce forcément un ignare?...

— Forcément... comparé à moi. Oui! j'ai la prétention d'apprécier en votre personne cent détails qui n'appartiennent qu'à moi seul, parce que seul je les vois;... autant vos grâces invisibles que les autres: des attraits impalpables, spirituels et que je découvre au fond de vous-même. Ainsi, qu'est-ce qu'un sourire? tout ou rien, suivant le sentiment qui l'amène à vos lèvres. De même l'éclair d'un regard peut illuminer toute votre âme; ainsi, le geste, l'attitude, la démarche, une parole, un haussement d'épaules!... Et, en vous, toutes ces manifestations de votre être physique me révèlent votre être moral... Donc, après trente-trois ans, pas mal de chagrins, et beaucoup d'écoles faites, enfin, j'ai rencontré la femme qu'il me faut... Ne vous effrayez pas, il ne s'agit pas de mariage. Non, je serais capable, marié, de devenir aveugle, et insensible, et je ne m'en consolerais pas! Ce serait renoncer au bonheur tout cérébral que je me promets. Nous voulons quelque chose de plus élégant que de la passion ou même de l'amour; nous aurons mieux, l'un et l'autre. Vous aurez, vous, la parfaite satisfaction féminine d'être comprise, admirée par un

homme qui ne vous demande rien, rien... J'aurai, moi, la volupté singulière de ne rien vous demander de ce que vous me donneriez peut-être. Ce sera l'amusement de se griser à demi, sans jamais perdre la tête, à la façon de ces buveurs délicats qui boivent à petits coups, tout doucement. Voulez-vous?

Elle écoutait, Mlle de Pompeuil, charmée, malgré ses naturels dédains; elle écoutait ces paroles qui l'effleuraient, caressaient toutes ses plus secrètes vanités... Et fière d'inspirer de si modernes sensations, elle approuvait de ses grands yeux contens.

— Allons, parlez-moi, dit Raoul, après un silencieux échange de regards.

— N'exigez pas que je parle! A vous de deviner!

— Mais, si je me trompe?

— Vous n'en devinerez jamais trop.

Elle eut un troublant sourire; mais, pour atténuer aussitôt cet aveu, reprendre un peu de ce qu'elle venait d'accorder:

— Si pourtant je me mariais, dit-elle, m'oublieriez-vous?

— Je tâcherais, à moins que vous ne me forciez de n'en rien faire.

— Et comment vous y forcer?

— En me consolant.

— Quelle consolation?

— Par exemple la promesse de ne pas aimer votre mari; de le subir seulement. Et de vous à moi, pas de mensonges, n'est-ce pas?

— Hum! cette promesse!... Peut-on savoir? Nous avons le mensonge dans le sang, nous autres femmes. D'ailleurs, c'est une piètre consolation que le déplaisir d'un autre. Décidément, je préfère le moyen de mon amie, l'Espagnole.

— Qu'est-ce donc?

— Un homme, un Français galant et charmant passa trois mois à Madrid. Là, il connut une jeune fille, de très bonne maison, je vous prie de croire, et qui prouva qu'elle était fille d'esprit. Notre compatriote lui fit la cour; un petit flirt seulement. Puis il dut revenir en France. Il emportait avec lui, pour tout souvenir, le regret dont vous me parliez : cette mélancolie de n'avoir rien pris, rien reçu, rien demandé, alors que maintenant il sentait, trop tard, qu'il aurait obtenu... pas mal de choses... Et il paraît que Rosita de son côté eut un regret semblable. Savez-vous ce qu'elle fit? Il n'y a que nous, les femmes, pour avoir de ces franchises-là. Elle lui envoya, huit jours après leur séparation, sa photographie, avec ces mots écrits de sa main, en espagnol : *Vaya usted con Dios, y vuelva cuando estare casada.* Ce qui signifie : « Dieu vous garde et revenez quand je serai mariée. » — Ce n'est pas mal, avouez!

— Pas mal. Et... elle... s'est mariée!

— Oui, elle a épousé un duc!

— Et... l'autre?

— Mon cher, je n'en sais rien... Je n'y étais pas. Mais... comme ici-bas il n'y a guère que les montagnes qui ne se rencontrent pas... j'en conclus...

— Parfait, dit Raoul.

Il se leva et vint s'asseoir à côté d'Alice, sur le divan. Puis, la regardant en face :

— Écoutez, ma cousine, si vous vouliez me rassurer tout à fait pour l'avenir, vous me signeriez un billet de ce genre.

— Vous n'êtes pas gêné!

— Dame! au moment de tout risquer au jeu, je préfère ne pas jouer sur parole... et je vous demande un billet.

Elle éclata de rire.

— Vous vous rappelez que mon grand-père était banquier et que sa signature était bonne. Tenez, quand ce ne serait que pour voir la mine que vous ferez; attendez...

Elle alla à un chiffonnier, qu'elle ouvrit, fouilla dans un tiroir et en sortit une photographie d'elle-même qu'elle présenta à Marvège :

— Vous plaît-elle?

Il répondit oui, d'un signe de tête, tout en admirant la très séduisante image de la jeune fille, le souriant profil et les épaules nues qui surgissaient du dégradé nébuleux de la photographie comme un buste de déesse hors d'un nuage ou d'une vague.

— Elle vous plaît, celle-là... Très bien...

Elle se rassit, prit une plume et traça quelques lignes au haut de la carte-album, puis elle revint à Raoul et lui dit :

— Lisez!

Mais comme il avançait la main :

— Non! Pardon! Je vous permets de lire seulement, non pas de prendre.

Elle gardait en main la photographie.

— C'est en bon français, je pense? demanda-t-elle.

— En excellent français, répondit Marvège en riant, mais pas très commercial, pour une petite-fille de banquier.

— Comment cela?

— Non! pas commercial du tout.

Et à haute voix il relut :

« *Payable au porteur dans les deux mois qui suivront mon mariage.* »

Ce n'est pas *au porteur* que vous auriez dû écrire, mais *à M. Marvège*. Après ça, je sais bien qu'une fois entre mes mains,

il n'y a pas de danger que je perde ce billet ou que je le mette en circulation.

— Il ne manquerait plus que ça ! Du reste, je n'ai jamais compté vous donner ma signature et pour plus de sûreté... voilà...

Et avant que Raoul eût pu s'y opposer, elle déchira la photographie en quatre morceaux.

— Maintenant je suis sans garanties, fit Marvège avec une gravité comique.

Elle le regarda un instant de côté, avec malice et pitié, et dit, assez bas :

— Ma parole ne suffit donc pas?

Cette fois il s'avança vivement et posa sa main sur le bras de la jeune fille en murmurant :

— Ainsi, vous me le jurez?

Elle se dégagea.

— Vous sortez déjà de votre rôle! Restez donc homme d'esprit. Vous savez,... la tentation, rien que la tentation... la volupté étrange... Mais le temps passe! Il faut songer à notre programme. Quand nous revoyons-nous?... Allons, venez ici.

Elle était debout dans l'embrasure de la fenêtre, une main à l'espagnolette et la tête penchée sur son bras tendu. Son sourire appelait Raoul, qui s'approcha.

Alors elle se mit à lui parler à l'oreille, en petites phrases brèves; et cette confidence avait un charme criminel et mystérieux; cela ressemblait à un complot de deux voleurs d'amour. Elle disait :

— Demain soir, à neuf heures, je sortirai à pied pour aller chez une de mes amies qui demeure boulevard Haussmann, pas loin de chez vous; un domestique m'accompagnera; je le laisserai à la porte en lui donnant l'ordre de revenir à onze heures et demie. Je ne monterai pas chez mon amie. La maison a une autre issue qui donne sur le square de Messine. Vous attendrez là; je serai voilée. Nous nous promènerons à pied ou en fiacre, ou dans un coupé de cercle, ou en omnibus... peu importe... Ou encore nous ne nous promènerons pas... qu'est-ce que cela fait puisque nous serons sages comme deux images?... Très drôle, n'est-ce pas? Une fière idée que nous avons eue là! C'est égal, nous sommes de jolis blasés, et il n'y a peut-être pas deux Parisiens qui trouveraient pareil plaisir à l'agacement voulu que nous allons faire durer... toujours...

Elle s'interrompit.

— Car, je compte sur votre parole. N'allez pas devenir banal, en voiture; un seul baiser et tout cela retomberait au-dessous du médiocre.

— C'est promis.

— Bon! à demain! Filez vite.

Et, au seuil de la porte où elle l'avait reconduit, elle tourna sur les talons sans même lui tendre la main.

Ridicule, impossible, insensé, dira-t-on, le pacte qu'ils venaient de conclure! Et ils le savaient bien; et les sourires qu'ils avaient aux lèvres étaient une raillerie d'eux-mêmes... Sincères, leurs paroles? Non pas. Oser prétendre que cette camaraderie ne serait pas un prétexte à des privautés d'une autre sorte! Vouloir se contenter du frôlement de la tentation!... Hypocrisie de roué et de coquette, ou sinon folie pure! Depuis que le monde est monde, les hommes attaquent, les femmes cèdent. La guerre d'amour sévit. La paix n'est jamais signée. Deux ennemis ne se rencontrent pas en champ clos sans qu'un défi soit porté. Et c'est ce Parisien, ce Raoul Marvège, ce très véritable amateur de femmes, qui parle de jouer à l'amour platonique! C'est cette Alice de Pompeuil, qui feint de croire à ces paroles! Cette jeune fille, déjà femme depuis longtemps, de par sa précocité, la maturité même de son esprit, la curiosité de son imagination qui lui aurait tout révélé, tout enseigné, même si le monde où elle a vécu ne s'était chargé de le lui apprendre. Elle et lui? mais c'est un flirt vulgaire pour lequel ils viennent de s'engager là. Peut-être se sont-ils d'avance et tous deux résignés à la faute possible. Peut-être ont-ils déjà prévu, avec leur sang-froid de vicieux réfléchis, la minute où l'on s'oublie, où l'on succombe, où les plus délicats subissent le suprême et habituel entraînement de la passion.

Eh bien! non, ils étaient sincères! Fous peut-être, mais sincères! Et cela se comprend. Lui, Marvège, n'était-il pas de ceux qui auraient pu vivre d'un seul amour, tout simple, tout honnête, sans regrets ni malsaines mélancolies, ni lassitudes, ni désirs d'infidèle! Oui, il aurait pu, — qui sait? — dans un élan de sa franche et sensible nature, se donner, le cœur gros de tendresse et d'amicale reconnaissance pour la femme choisie et consentante. Mais la vie n'a pas voulu qu'il fût cet homme. La vie l'a pris trop jeune, comme tant d'autres, l'a entraîné, l'a fait marcher trop vite et l'a laissé en route, découragé. L'amour l'a déçu; il a voulu aimer; il a vu des femmes ayant de grands yeux pensifs et des sourires prometteurs; il a cru qu'elles étaient bonnes et l'aimeraient, et chaque fois, elles lui ont menti, toujours avec des sourires et des baisers; celle-ci le trompait; celle-là voulait de l'or, seulement; une autre s'est moquée de lui quand il a prononcé certains mots naïfs de nos vingt ans, quand il lui a fait l'hommage de toutes les douces illusions qu'il cachait en lui. Une autre, enfin, — moins mauvaise celle-là, — est restée grave

en face de cette jeunesse croyante, a soupiré et lui a dit : « Pauvre enfant, tu méritais mieux que de m'aimer ; je n'en vaux plus la peine ; oublie-moi ; oublie les femmes ou plutôt évite de les aimer comme tu allais m'aimer. Joue avec elles, ne leur livre pas ton âme. Va, pars, pauvre amant qui pleure ! Je te fais mal, mais un jour, quand tes cheveux seront gris, tu penseras que j'avais raison et tu m'enverras un lointain merci. » Elle avait raison, celle-là. Ainsi qu'un arbre secoué par les orages, desséché par les vents, et ne trouvant plus, dans le sol où plongent ses racines, la fraîcheur qui désaltère et vivifie, cet homme s'est résigné. Il a renoncé à chercher l'amour dont il voulait se nourrir. Il va vivre désormais, sans espoir, sans foi, raillant même ces bonheurs de rêve, jadis entrevus... Il aura ce que les indulgens nomment une douce philosophie, il sera ce que les sévères appellent un sceptique. Mais ce scepticisme qu'on montre au doigt, cette plaie qu'il porte en lui, c'est sa crédulité meurtrie et sanglante. Ce scepticisme, s'il n'est pas une gloire, n'est pas non plus une honte ; il est une douleur, et aucune douleur n'est sans noblesse !...

Et voilà qu'un jour cet homme, qui ne croit plus, a rencontré sur sa route une femme telle qu'il l'eût aimée avec ivresse autrefois, une femme belle de corps et alerte d'esprit, fine et même sensible, peut-être, mais ne le disant pas, et riant dans la vie de ce rire dont se servent les braves et les fiers pour chasser leurs larmes... Ils se rencontrent, et aussitôt ils se comprennent. A-t-elle donc souffert aussi, elle ? Oui. Non pas qu'elle ait jamais plié sous un de ces grands souffles d'amour qui nous laissent pour toujours courbés en deux vers la terre... Non pas qu'elle eût de bien précieuses illusions. Elle n'est ni meilleure, ni pire qu'une autre ; mais elle est plus intelligente et plus riche. Plus riche, et elle a éprouvé la désespérante satiété des plaisirs de l'argent, elle a eu autour d'elle des hypocrites à démasquer ; plus intelligente, et vite elle a soupçonné tous les mensonges, toutes les vilenies de ce monde. Et le doute l'a prise aussi, comme Raoul ; et ce mal dont ils souffraient tous deux les a rapprochés, unis. — Et tout de suite, lui l'a si bien devinée ! Or, les femmes veulent être aimées pour ce quelque chose d'immatériel qu'il nous faut chercher en chacune et dont la découverte les émeut et les charme. Et voilà comment Mlle de Pompeuil n'avait pu s'empêcher de sourire, indulgente et amusée, en écoutant Marvège lui faire sa très singulière et très moderne déclaration de sympathie.

Et puis, soyons juste ! N'était-ce pas chose capable de plaire à une femme, capable au moins de la tenter, ce qu'il lui offrait ? Braver le péril d'amour ; avoir l'émotion du crime sans en connaître le remords ; laisser éveiller en soi les intimes et intellec-

tuelles sensations de celle qui aimerait et serait aimée, et n'éprouver ni déceptions, ni hontes, ni jalousies; faire de la fantaisie avec son cœur et son âme; avoir près de soi, dans la vie, un être assez délicat, assez subtil, pour prendre plaisir à ce simulacre de passion humaine et pour avoir deviné que cela vous plairait? Pourquoi donc eût-elle refusé la distraction proposée à son désœuvrement, à son ennui? et quelle est la sotte ou la sainte qui n'eût pas, comme elle, murmuré à ce rare ami, en le quittant :

— Demain, neuf heures...

Elle y alla, au rendez-vous!

C'était un soir étoilé de février; un vent du sud passait, apportant des parfums mystérieux et ténus, cueillis en plein soleil, sous d'autres cieux... Il y avait dans l'air des promesses de printemps; et les platanes des avenues, dressant sur le bord des trottoirs leurs hautes branches encore nues, devaient rêver de bourgeons et de fleurs. Paris, dans cette douceur inattendue, semblait s'égayer. Les voitures, sur la chaussée sans boue, filaient au trot assoupli des chevaux. Les cochers n'avaient plus leurs pèlerines de fourrure, et, sur les trottoirs, les piétons marchaient d'un pas ralenti, flânant presque, pour le seul plaisir de respirer longuement, après les brouillards glacés, la tiédeur de cette nuit.

Et la jeune fille, subissant, elle aussi, cette influence toute physique des fins d'hiver, allait joyeusement, plus joyeusement qu'elle ne l'aurait cru, au rendez-vous donné. Escortée d'un domestique, elle gagna le boulevard Haussmann, franchit la porte cochère de la maison qu'elle avait indiquée à Raoul et congédia l'homme qui l'avait accompagnée. Puis, la porte retombée, sans s'arrêter sous la voûte, elle passa devant la loge du concierge et gagna l'étroite avenue, bordée d'une haute muraille, du square de Messine. Là, elle s'arrêta : c'était le silence, la solitude, presque l'ombre... Elle regarda et aperçut à vingt pas le feu rouge d'une cigarette. Quelqu'un venait à elle; c'était Raoul. Ils se rejoignirent.

— Bonsoir!

— Bonsoir!

— Comme vous êtes exacte! Cela vous amuse donc?

— Oui, et vous?

— Quelle question! mais nous n'allons pas rester là!

— Non! je m'en remets à vous, mon cousin.

— Sortons d'ici. Voulez-vous mon bras?

— Pas encore... plus loin... ailleurs.

— Vous avez une bonne voilette, il me semble. Impossible de vous reconnaître.

— Impossible! elle me garantit contre tout!

— Même contre moi?

— Contre vous? à quoi bon? puisque vous avez juré...

— C'est vrai. Allons! J'ai, à tout hasard, pris une voiture qui m'attend à la grille du square!

— Parfait! nous irons jusqu'à la porte du bois de Boulogne, au pas, les vitres baissées. Et puis nous marcherons un instant.

Deux minutes plus tard, ils montaient dans le coupé qui avait amené Raoul et roulaient lentement vers l'Arc de Triomphe.

Fut-elle sincère, ce soir-là, leur camaraderie à voilette? Leur promenade, au bras l'un de l'autre, dans l'avenue du Bois de Boulogne, déserte et sombre, fut-elle celle de deux amis? Il faut le croire, car pas une fois la voilette ne se souleva pour le passage furtif d'un baiser; pas une fois leurs mains ne se pressèrent dans le côte-à-côte de l'étroite voiture. Et, tandis qu'ils marchaient, le bras d'Alice, sur celui de Raoul, eut toujours la légèreté indifférente qu'il aurait eue dans un salon!

Et les paroles? Certes, il y en eut d'aimables, de galantes même, et c'était justice. Mais Raoul n'avait pas plus juré de se taire qu'on ne le lui avait ordonné!...

Et des regrets, ensuite?..: En eurent-ils?... Cela, nul, pas même eux, ne l'aurait pu dire à coup sûr. Mais tout paraît prouver qu'ils n'en eurent pas et que telle était leur fantaisie de grands fous ou de grands sages de ne voler ce soir-là que ce qu'ils avaient le droit de prendre, ou, plutôt, de n'avoir du voleur que l'apparence, l'allure... et... la chanson.

Et puis, c'était leur premier rendez-vous!

V

Ce rendez-vous ne fut pas le seul. Il y en eut d'autres, ici ou là, sous les arbres d'une solitaire allée, au bois de Boulogne, ou parmi la foule anonyme des grands magasins, ou dans les salles silencieuses des musées.

Ils étaient satisfaits.

Après des siècles d'ennui, comme disait Raoul, leur vie avait une occupation, un divertissement, mieux encore : une rêverie. Le singulier plaisir de ces rencontres clandestines, loin de s'user, se renforçait. Dans le monde, ils se témoignaient des égards cérémonieux, dont le contraste avec les familiarités de leur récent tête-à-tête les amusait; ils dégustaient, en gourmets de sensations, cette inexplicable jouissance de bien cacher un secret aux yeux de tous. Ils se voyaient, souvent aussi, à l'hôtel de la rue de Lisbonne. Car Mme Treillot recevait beaucoup cette année-là, disant : « J'arrive à l'âge où l'on a le droit d'attendre ses amis chez soi. »

La vérité est qu'elle ne pouvait supporter la seule compagnie de son mari et de sa fille, et qu'elle improvisait un dîner ou un concert intime dès que le monde la laissait chômer.

Raoul était assidu à ces réunions, ainsi que les Daizery et Suzette Fédine. Horace même y avait, à deux reprises, fait acte de présence. Trois semaines environ s'étaient écoulées depuis son « accident », et il avait franchement repris sa vie de cercle et de sport... celle d'un homme aussi consolé qu'il était guéri : ce qui devait rassurer Marvège sur l'état moral de son ami, si toutefois il prenait le temps d'y penser encore. Quant à Suzette, elle considérait la réapparition d'Horace dans le monde comme le symptôme d'une définitive conversion. Elle triomphait :

— C'est charmant de sortir avec son frère. Et voyez Horace ; il n'a vraiment pas l'air de s'ennuyer ; il cause avec Alice. Tenez, il rit ! c'est votre œuvre, ce miracle.

Raoul protestait.

— Enfin, reprenait-elle, avec un enjouement drôle, si jamais il fait des sottises, je vous l'envoie.

Bien que touché de cette gratitude et de cette confiance, Marvège ne laissait pas l'entretien s'attarder. Il apercevait, là-bas, dans un salon voisin, Alice trônant au milieu d'une petite cour, et une crainte jalouse le ramenait vite auprès d'elle. Suzette, le plus souvent, restait à l'écart, avec d'autres jeunes filles ; elle évitait de se mêler à l'entourage de sa cousine, devinant que sa présence gênerait la gaîté badine des interlocuteurs.

— Votre vertu, disait un soir Mlle de Pompeuil à Daizery, est une originalité que j'envie. Vous n'êtes pas d'un autre âge ; vous n'êtes d'aucun âge, vous, mari fidèle, père admirable, homme des champs et liseur de poètes latins... vous arrivez, oiseau rare, dans notre société croulante ; vous vous perchez sur ces ruines et vous chantez en paix. Vous me faites, au milieu de nous, l'effet d'un honnête bouvreuil égaré parmi des bengalis nés en cage...

Daizery s'inclina en riant :

— Honnête, cela n'est pas prouvé ; mais, en tout cas, le plus indulgent des hommes, attendu que je ne sais pas où est le vrai pour les autres.

— Vous nous considérez avec pitié !...

— Pas toujours ; seulement quand vous êtes ridicules.

— Merci ! Et cela nous arrive souvent ?

— Chaque fois que vous n'êtes pas sincères.

— Des exemples, s'il vous plaît. Citez-moi les choses qui sont ridicules quand elles ne sont pas sincères.

— Tous les actes ; toutes les qualités, tous les sentimens, toutes

les passions : la haine, la colère, la politesse, la piété, l'amour.

— L'amour aussi ?

— L'amour surtout.

— Alors, il me semble que je dois être profondément ridicule. Et vous, Raoul ?

— Ma chère, nous sommes tous les deux de la même race... une race de décadence. Et nous nous trouverions plus ridicules si nous étions sincères que si nous ne l'étions pas. Nous sommes des perles fausses, comme dirait Daizery.

A ce moment, Mme Daizery s'approchait.

— Venez, perle vraie, s'écria Alice. Votre mari nous traite de perles fausses, n'est-ce pas, Raoul ?

Mme Daizery souriait.

— Est-ce vrai, monsieur Marvège ?

— Oui et non, madame ; il m'a fait un jour une théorie sur les perles fausses, — et les gens qu'on pouvait leur comparer ; — et je me suis aussitôt reconnu pour un magnifique échantillon de cette marchandise-là.

— Moi aussi, dit Alice... Oh ! c'est un homme terrible que Daizery... un homme à théories ! L'autre soir, il a voulu me démontrer qu'on avait le droit de refuser l'hommage qu'une femme vous fait de son amour... Cela m'a rappelé le cas d'un certain personnage très antique, aussi pudibond que peu courtois... Et quant à moi, femme ou plutôt jeune fille qui ai accroché à un clou mon ignorance de convention, je m'insurge... Voyons, messieurs, qui me soutiendra ? Vous, Raoul ?...

Et son regard brillant alla chercher celui de Marvège qui eut un geste de doute et ne répondit pas...

Il se fit alors un mouvement dans le petit salon. Quelques personnes entraient, d'autres sortirent. Les discoureurs se séparèrent : Mlle de Pompeuil s'était rapprochée de Raoul. Ils étaient un peu à l'écart. Elle était campée en face de lui, bien droite, les bras presque croisés, la tête relevée d'un air de défi, sûre de sa beauté, de sa jeunesse, du charme irritant de tout son être : ses yeux regardaient Raoul étrangement. Il y avait un peu de tendresse dans ce regard, un peu de malice, et peut-être aussi la lueur subtile d'une curiosité d'amoureuse. Et tandis que ses lèvres entr'ouvertes allaient laisser glisser une parole, Raoul lui dit :

— Ne me regardez donc pas avec ces yeux-là...

Elle sourit :

— N'ayez pas peur. Il y a cinquante personnes autour de nous... Mais, une question ?

— Quoi ?

— Y a-t-il une chose en ce monde que vous me refuseriez ?

— Oui.

— Quoi donc?

— La promesse de vous oublier.

— Bah! vous êtes un oublieux. Après tout, notre sympathie durera parce que nous la savons peu viable et que nous la ménageons... Au fond, c'est charmant, ce marivaudage... pour rien... pour l'art... un sport. Adieu, mon cousin!

Il la retint:

— Quand nous reverrons-nous?

Elle rêva un instant.

— Êtes-vous bien toujours l'ami que rien n'étonne, que rien n'émeut?

— Oui.

— Alors... espérez!

Cette fois, elle le quitta, de son pas nonchalant, après un petit clin de tête et un signe d'adieu de son éventail fermé, tandis que Marvège demeurait immobile, dans cette griserie d'orgueil où nous jettent certains regards de femme.

... Le lendemain il fut quelque peu déçu de voir les heures s'écouler sans qu'il reçût aucune nouvelle d'Alice. Vers la fin de l'après-midi, las d'attendre, il se préparait à sortir quand la sonnette de la porte d'entrée tinta. Il alla ouvrir lui-même et recula, interdit.

— Vous! vous!

— Moi!

C'était Alice. Elle reprit:

— Voyons, faites-moi entrer. Vous n'allez pas me recevoir dans l'antichambre... A moins que... je ne vous dérange.

Déjà il introduisait le jeune fille dans le salon.

— Oui, moi, tout simplement, dit-elle en s'asseyant sur un grand divan bas... Je passais devant chez vous, seule, en fiacre; j'ai stoppé et je suis montée. Je ne me cache pas... Du reste, je suis venue pour causer affaires.

— Soit. Causons affaires... d'abord...

— D'abord et surtout, redit-elle avec son fin sourire.

Puis, redevenant sérieuse:

— Vous ne devinerez jamais ce que mes parens ont imaginé, depuis quelques jours?

— Quoi donc?

— Écoutez bien: ils veulent me marier.

Elle ricana:

— Parfaitement. Un marquis, un prince; enfin, un gros titre... étranger, cela va sans dire, et décavé... cela va sans dire encore.

Mais marquis, très marquis. Ne cherchez pas... L'affaire se traite à distance ; le sujet n'est pas à Paris. Je l'ai vu, en tout, deux ou trois fois, il y a longtemps. Il me guette depuis lors. Et ma douce famille, qui avait renoncé à me marier et me laissait vivre en paix, revient à la rescousse. Mon père a refait la généalogie du marquis et la trouve suffisante. C'est à se pâmer, n'est-ce pas ? Ma mère insiste ferme aussi ; ce mariage lui ouvrirait certains salons, le marquis étant bien apparenté à Paris. Bref, mon cher cousin, il paraît que c'est un parti merveilleux ; qu'en dites-vous ?

— Mais, je n'en sais rien ! ou plutôt je dis que vous me faites tomber des nues.

— Merci ! Cela vous étonne qu'on ait envie de m'épouser.

— Non, mais que vous vous occupiez encore de ceux qui vous recherchent. Vous m'avez affirmé que c'était fini, que vous étiez une émancipée. Et voilà qu'il est question de mariage ; et cela juste au moment où...

— Au moment où ?... quoi ?

Vite et bas, Raoul murmura :

— Au moment où vous avez rencontré un ami... C'est donc seulement pour me taquiner que vous avez ressorti ce marquis de l'armoire aux prétendans ?

— Pas du tout ; il existe, et il intrigue de son mieux, croyez-moi !... Et il n'est pas impossible que je l'épouse, lui ou un autre.

Raoul sursauta, et, avec humeur :

— Épousez-le donc ; mais ne venez pas m'en parler avant.

— Au contraire, c'est avant qu'il faut vous en parler. Le marquis n'est qu'un prétexte. Supposez que je me marie...

— Supposons !...

— Promettez-moi que tout de suite, au premier signe, vous viendrez me consoler de mon mariage.

— Avec enthousiasme ! Seulement...

— Pas de seulement. J'ai votre parole ?

— Vous l'avez.

Elle inclina la tête, gravement.

— Merci, dit-elle. Vous m'avez inquiétée hier soir ; vous ne m'avez pas soutenue, dans ma discussion avec Daizery. — L'amour d'une femme ne se refuse pas. — Vous paraissiez l'ignorer. A présent, je suis tranquille, et presque heureuse.

Elle se tut, l'air songeur. Marvège fit quelques pas dans le salon, puis vint s'asseoir à côté de la jeune fille. Elle avança vers lui sa main, doucement, négligemment. Il la prit.

Une mélancolie s'abattit sur eux. Ils se taisaient. A la fin, Raoul parla :

— Je ne vous comprends pas. Vous êtes heureuse, dites-vous? Moi, je ne le suis plus. Nous avions fait un pacte d'amitié... sans échéance... éternel peut-être. C'était parfait... Et vous le brisez tout à coup. Pourquoi? Et qui donc pourra jamais vous obliger au mariage?

Elle l'interrompit, railleuse.

— Moi-même, qui sait?... Je me connais, je suis capable de faire un coup de tête, un jour, et de m'en repentir le lendemain. En vous attachant à moi pour l'avenir, je m'assure contre moi-même. Oui, c'est une police d'assurance, mon bel ami. Vous êtes mon assureur. Vous en plaignez-vous?

Il ne répondit à cette question qu'en pressant la main qu'il tenait, mais il reprit aussitôt:

— Pourquoi un coup de tête?

— Ah! pour bien des raisons, dit-elle, en s'animant. Je puis me marier par lassitude, pour céder à mes parens; ou, au contraire, faire un mariage baroque, pour les ennuyer; ou encore; par dépit... parce que vous m'aurez oubliée; ou enfin, pour me venger.

— De qui?

— De tous les hommes sur un seul.

— Des hommes! Que vous ont-ils donc fait?

— Ce qu'ils m'ont fait? Ah! mon cher, quelle race! il faut être une fille riche et jolie et un peu libre d'allures comme je le suis, pour bien savoir ce qu'ils valent, les hommes. Depuis que j'ai vingt ans, j'en ai vu défiler devant moi une jolie collection. Ils venaient, les uns pour ma dot, les autres pour ma personne; d'autres pour les deux choses... Les uns, les décavés, jouaient la comédie de l'amour, baissaient les yeux, se tiraient, je ne sais d'où, une vieille larme. Quelques-uns même avaient l'aplomb de déplorer que je fusse riche. Alors, je m'offrais sans dot, avec serment de donner aux pauvres tout mon bien à venir... Ah! mon ami! quelle fuite! quelle déroute! « Mademoiselle, ai-je vraiment le droit d'accepter, de vous condamner à une vie de privations?... ma conscience s'y oppose, etc., etc. » Ceux-là étaient légion. Il y avait aussi les cyniques, jeunes ou vieux, surtout des vieux, qui auraient trouvé amusant de me prendre comme joujou. Ils essayaient tous les moyens d'éveiller mon... imagination. Et quels moyens! Quels discours! Dieu! que les hommes sont maladroits, quand ils veulent aller trop vite... Et comme ils nous paraissent laids! Figurez-vous que j'en ai même vu m'offrir discrètement de l'argent, à moi!... Oui, cela m'est arrivé, deux ou trois fois; un soir, entre autres, dans le salon de la rue de Lisbonne, un vieux banquier s'est mis à ma disposition pour me payer mes dettes,

— si j'en avais, — ou pour m'aider à augmenter mon écurie.

Elle s'était retournée vers Raoul, les poings crispés sur les genoux, encore tout énervée de cette confession.

— Pauvre enfant! dit tout bas Marvège.

Elle se détendit.

— Vous, du moins, vous jouez franc jeu. Vous êtes très blasé, sans amour, mais non sans délicatesse. Vous ne vous vendez pas et vous n'offrez pas d'acheter. Vous ne réclamez ni mon argent, ni mon honneur, — comme eût dit Ponsard, — je vous en récompenserai en ne vous épousant jamais.

— A la bonne heure, vous voilà redevenue vous-même. Pas de mariage, n'est-ce pas?

— Non. En arrivant, j'étais encore tout agacée d'une discussion de famille, à propos du marquis, et j'avais besoin de dire du mal des hommes et du mariage.

— Ainsi, pas de coups de tête?

— A moins que vous ne m'y forciez.

— Comment cela?

— Et si c'était le seul moyen de vous faire revenir à moi!

— Par jalousie, alors?

— Un peu. Et aussi pour tenir votre parole.

— Quelle folie!

— Vous vous dérobez?

— Non.

— A la bonne heure! C'est ainsi que je vous apprécie.

Elle dégagea sa main que Marvège reprenait, puis se leva et regardant autour d'elle :

— Laissez-moi inspecter votre garçonnière.

Suivie de Raoul, elle fit le tour du fumoir, jugeant les bibelots et les meubles.

— Peut-on entrer? dit-elle tout à coup en s'arrêtant devant une porte fermée.

— Si vous voulez. C'est ma chambre.

Elle ouvrit la porte, mais resta sur le seuil.

— Pas mal, pas mal. Du Henri II. Un beau lit. De l'art et du confort anglais. Mes complimens! Et là-dessus, adieu... je pars.

— Comme ça, tout de suite?

— Parfaitement.

— Eh bien, non! Je ne veux pas. Vous m'avez fait de la peine, vous avez remué de vilaines cendres. Ne partez pas encore, ma gentille amie... Rendez-moi un peu de gaîté, avant. Tenez, voici des fleurs.

Il prit quelques roses thé dans un vase, une à une, les choisissant, et en fit une petite gerbe.

— Je vais les mettre à votre corsage. Allons, venez.

— Quel enfantillage!

Pourtant elle s'était approchée avec un sourire qui acceptait. Lui, s'était assis. Elle, debout, attendait.

— Comment vous y prendrez-vous?

— C'est bien facile.

Et de ses mains, qui tremblaient un peu, il glissa le bouquet entre la taille et l'étroit ruban de soie qui l'entourait.

— Vous allez tout déchirer.

— Non, laissez!... maintenant il faut une épingle... Restez!

Il chercha des yeux autour de lui, puis, brusquement, comme s'il trouvait dommage de s'éloigner de la jeune fille, il retira de sa cravate une épingle d'or et s'en servit pour fixer les tiges.

— Ne me piquez pas, dit-elle en riant. . . . . .

Mais elle riait du bout des lèvres. Ses joues s'étaient rosées; ses yeux évitaient ceux de Raoul...

Et lui! ses mains avaient cessé de manier les roses et pris les mains de la jeune fille. Ses yeux suppliaient avec la tendresse résignée de qui ne peut espérer... Cette contemplation dura quelques secondes. Ce fut Alice qui, d'un coup, se réveilla et s'arracha de cette torpeur.

— Au revoir, cette fois je pars.

Elle gagna la porte. Il la suivit, n'osant la retenir... Il avait peur.

Il lui dit adieu très bas et de tout près, mais ne tenta même pas un baiser. Elle ne lui en voulut pas de sa réserve, elle voyait dans le regard de son ami assez de regret pour satisfaire son amour-propre de femme. A son adieu murmuré, elle ne répondit rien. Leur silence, mieux que leurs voix, parlait du doux péril affronté, racontait le charme et la cruauté de cette tentation qu'un jour, étourdiment, ils avaient appelée à leur aide pour combattre l'ennui. Alice, lentement, descendit l'escalier sans se retourner, sans relever la tête, tandis que Marvège, lentement aussi, refermait la porte. Il semblait qu'une même tristesse reliât leurs deux âmes, ainsi qu'un fil qu'ils avaient peine à briser...

... Cette mélancolie qui nous prend après certaines visions féminines, Raoul la subit quelques heures. Étonné, mécontent, il se railla lui-même... Pourquoi cette sotte intrigue, sans heureux dénouement possible? Un mariage? Non, il n'était pas à marier, lui!... Et Alice, pas plus que lui! Pourraient-ils seulement se regarder sans rire, si, dans une minute d'énervement, il s'oubliait jusqu'à lui dire : « Voulez-vous être ma femme? » Ils étaient trop bien consciens de leur scepticisme et de leur prochaine infidélité... S'aimer un peu, ou faire semblant, à la bonne

heure... mais s'épouser, mettre en commun leur deux vies... constituer un ménage... fi donc!... ce mot les eût dégrisés tous deux!... Alors, que leur restait-il à attendre? un affolement passionnel?... une faute après laquelle ils sentiraient peser sur eux le ridicule de leur faiblesse aussi lourdement que le remords de leur acte? Ou bien une séparation loyale et douloureuse, en prévision du crime possible et qu'on ne peut éviter qu'au prix du sacrifice des joies présentes ?...

... Et il se disait: « Oui, c'est inutile, et bête, et fou, mais rare et charmant, une pareille amitié, et je la regretterai s'il faut la perdre. » Il finit par conclure que le mieux était de n'y pas tant songer et il se força d'aller jusqu'à son cercle, ce qui suffit à lui faire croire qu'il avait l'esprit libre.

. . . . . .

Comment était-il, quelques heures après, assis côte à côte avec Daizery aux fauteuils d'orchestre d'un petit théâtre ?

C'est que, malgré nous, lorsqu'une femme nous préoccupe, ou nous agite, nous recherchons ceux qui, peut-être, nous parleront d'elle.

Raoul avait rencontré son ami et l'avait confisqué à son profit pour la soirée. Et c'est ainsi que, d'aventure, ils étaient entrés aux Variétés.

Pendant un entr'acte, après avoir fumé une cigarette sur le trottoir, ils allaient regagner un peu tardivement leurs places, lorsqu'en passant dans le couloir désert, ils se trouvèrent tout à coup face à face avec Mlle Nora Chavac, l'infidèle amie de Fédine. Celle-ci, avec un rare aplomb, aborda Raoul qu'elle ne connaissait guère, et tout de suite s'informa d'Horace. Ennuyé, Marvège éluda toute question et chercha à s'esquiver. Mais, debout dans le couloir, devant la baignoire dont elle avait refermé la porte, elle barrait le passage aux deux hommes.

— Je ne sais rien, disait Raoul; je ne suis pas chargé de garder Fédine.

— Pourtant, vous vous en êtes occupé pendant sa convalescence... après le coup de pistolet... C'est gentil de se tuer pour une femme, et c'est très adroit de se manquer. J'ai tout appris. J'ai ma petite police... Et maintenant, il paraît qu'il va dans le monde, très souvent, rue de Lisbonne, chez la grosse Mme de Pompeuil, votre parente. On veut, je pense, lui faire épouser la fille, celle qui mène au Bois le matin. Il est dans de jolis draps, ce pauvre Horace.

Marvège, mal à l'aise, prit un air de moquerie.

— Vous êtes très fine, c'est possible, mais je crois, franchement, que cette fois vous vous trompez.

— Si fait, si fait!... il l'épousera, c'est indiqué! Et vous, deux mois après, vous vous offrirez sa femme, c'est la règle.

Raoul se tourna vers Daizery:

— Voulez-vous que nous rentrions? J'ai horreur de ces conversations dans les couloirs.

Il passa devant la belle Nora, qui, enchantée de sa plaisanterie, se retira dans sa loge.

Et, lorsque à son tour Marvège eut repris sa place à l'orchestre, il se pencha vers Daizery :

— Ces filles sont insupportables. On devrait leur interdire l'entrée des théâtres. Qu'en pensez-vous?

— Je pense que ce serait difficile; mais on devrait avoir le droit de gifler les femmes. Celle-ci, je l'aurais volontiers empoignée à bras-le-corps et envoyée par-dessus le balcon, dans le parterre. Mais vous êtes bien bon d'y penser encore. Tenez, écoutez plutôt Baron.

Ce soir-là, il ne fut plus question entre eux d'Alice de Pompeuil. Ce nom les gênait maintenant à prononcer.

Il n'est pas rare que tel fait, telle parole émanant d'un être que nous considérons comme un indifférent agisse grandement sur notre vie. C'est ainsi que Mlle Chavac, la peu intéressante personne que Raoul avait rencontrée au théâtre, devait bientôt avoir sur les principaux personnages de ce récit une influence qu'elle ne croyait pouvoir exercer que sur le seul Horace Fédine.

En effet, trois jours après l'entrevue de Nora et de Marvège, celui-ci trouva dans son courrier un journal sous bande dont l'adresse était d'une écriture de femme. Il reconnut la main d'Alice.

Tiens! l'*Écho Mondain* d'hier! Pourquoi me l'envoie-t-elle?

Il déplia la feuille et, en première page, remarqua aussitôt cet entrefilet entouré d'un coup de crayon bleu:

« Le Tout-Paris qui aime n'a pas oublié l'accident qui a failli coûter la vie à l'un de nos jeunes et sympathiques clubmen, M. Z... Il y a trois semaines environ, en jouant avec un revolver, M. Z... se logeait une balle en pleine poitrine. Or, il paraîtrait que le mot « accident » aurait été employé à tort, et qu'on aurait dû y joindre l'épithète de « volontaire ». Cherchez la femme... Celle qui a engendré une si meurtrière mélancolie serait la toute jolie N. C..., retour d'Italie depuis quelques jours. L'infidèle n'a pas tardé à se repentir de sa cruauté, et l'on assurait hier que, pour achever de guérir le blessé, elle avait répandu devant lui toutes les larmes de ses beaux yeux. Et lui, qui ne voulait plus croire à l'amour, y croit plus que jamais; ce qui faisait dire à

l'un de nos plus incorrigibles faiseurs d'à peu près : « Les larmes « de femmes sont le meilleur *antisceptique*. »

Au-dessous de l'entrefilet, Alice avait écrit ces mots :

« Vous auriez bien pu me dire la vérité, à moi ! Demain, trois heures, chez vous. »

Raoul plia le journal qu'il enfouit dans sa poche, et se mit à songer, non sans humeur à cette sotte histoire. Évidemment, c'était Nora qui avait fourni les renseignemens à l'*Écho Mondain*, toujours friand d'indiscrétions de ce genre. Comment Horace prendrait-il la chose? Allait-il demander raison au trop bien informé reporter? Il en était bien capable. Et ce serait commettre une seconde bévue, renforcer l'importance de cet article en attirant l'attention du public sur ce qu'il valait mieux laisser ignorer.

En tous cas, Raoul tenait à se disculper d'avance auprès d'Horace de toute accusation de bavardage ; il n'avait confié le secret du jeune homme qu'à Daizery qu'il ne pouvait soupçonner d'avoir parlé. Il s'en alla donc chez Fédine. Celui-ci venait de rentrer après avoir envoyé ses témoins à l'auteur de l'article. Il était dans la plus grande excitation, parlait de pourfendre tout Paris et s'indigna quand Marvège lui dit :

— Voyons, mon cher, vous avez pu être un peu ridicule avec votre pistolet... mais à qui la faute?... Laissez cela finir en queue de poisson.

— Mon ridicule m'appartient, s'écria Horace. Quelqu'un le livre au public ; je me fâche et je me bats avec ce quelqu'un. Voilà ! Du reste, à cette heure, mes témoins marchent.

Donc Marvège arrivait trop tard. Il se borna à dire qu'il n'était pour rien dans la publicité donnée à cette affaire. Puis, revenant au duel, il hasarda ceci seulement.

— Tâchez au moins que l'on n'en parle pas.

— Je m'en moque. Personne ne se soucie moins que moi du qu'en-dira-t-on, et je le prouverai.

Raoul n'insista pas.

— Quand vous battez-vous? dit-il.

— Demain matin, probablement.

— Allons, bonne chance, et pour peu que vous ayez besoin de moi, — avant, pendant... ou après, faites-moi signe.

— Merci ; je sais que vous êtes un bon ami, et c'est pour vous épargner une corvée que je ne me suis pas adressé à vous.

Marvège lui serra la main et partit.

Il avait évité de nommer Nora, ne voulant même pas avoir l'air de supposer qu'Horace l'eût revue. Il avait en vain attendu de lui un mot démentant certaines allégations de l'article ; et ce silence du jeune homme au sujet de sa réconciliation avec son

amie semblait prouver que le reporter avait dit vrai. Mais qu'y faire?... Il n'y avait qu'à laisser les choses aller leur train. Tant pis pour ce folâtre dont il n'était après tout ni le père, ni le frère aîné, ni le tuteur.

Tout à coup il pensa à Suzette ; une crainte lui venait qu'elle n'eût lu l'article et ne s'inquiétât. Il cherchait à se rassurer, disant :

— Elle ignore et ignorera tout.

Pourtant, tout le reste du jour, une inquiétude le harcela que ses plus solides raisonnemens ne purent chasser. Lui qui croyait avoir perdu la faculté de s'attendrir, se sentait pris d'une vague pitié pour la jeune fille dont la sensible affection allait encore souffrir. Elle, qui ne connaissait de la vie que si peu de chose, devait s'étonner de nos faiblesses et s'effrayer de nos passions! Cette petite Suzette, — c'est ainsi qu'il la nommait familièrement dans sa pensée, — cette petite Suzette ! il l'avait oubliée, depuis quelque temps, depuis qu'Alice avait mis dans sa vie à lui des sensations troublantes, autant que certains parfums très compliqués... Mais maintenant il la revoyait telle qu'il l'avait vue un jour, toute craintive, chagrine et se laissant prendre la main pour qu'il la consolât. Il lui avait menti, alors, lui avait juré qu'Horace n'avait pas voulu « se faire du mal ». Et aujourd'hui vraiment, il était embarrassé par ce mensonge qu'il avait dû faire et qu'elle lui reprocherait peut-être.

Seulement, comme il était charmé aussi par le souvenir de cette émotion d'enfant, de cette gentille confiance un instant témoignée, il en arrivait presque à souhaiter de redevenir son consolateur, son confident, même s'il fallait d'abord qu'il fût blâmé d'avoir menti ; il se demandait si son devoir de galant homme, qui l'avait obligé au mensonge, n'exigeait pas à cette heure qu'il prît les devans et allât se faire pardonner. Il reconnaissait à part lui, — n'ayant plus guère d'illusions sur lui-même, — que ce subit accès de sincérité pourrait bien n'être qu'un prétexte pour se rapprocher de cette délicate amie... Et puis, il faudrait mentir encore, les lois du monde lui interdisant d'informer Suzette du duel probable de son frère. Perplexe, énervé, il renonça donc à toute démarche auprès de la jeune fille, se résignant à voir venir les événemens.

En les attendant, il alla chez Alice. Mais il lui fut impossible de dissimuler sa mauvaise humeur ; il lui en avoua même la cause : de sorte que Mlle de Pompeuil ne lui ménagea pas les railleries, le taquinant sur la façon dont il avait conduit cette affaire, l'accusant d'avoir fait « l'homme important », lui reprochant d'avoir voulu jouer au plus fin ; si bien qu'il finit par lui répondre :

— C'est à croire que vous êtes jalouse de Suzette. Vous m'en voyez tout confus.

Elle se mit à rire.

— Non, pas jalouse, mais agacée. Vous avez caché cette aventure, qui n'a rien de condamnable, au contraire. Un homme qui veut se tuer pour une femme, ce n'est déjà pas si mal. Il y en a tant qui ne sont même pas capables d'un sacrifice infiniment moins sérieux que celui de leur vie.

— Ainsi, vous approuvez Horace, vous, la moins romanesque des femmes?

— Approuver, c'est trop dire; mais il ne m'est plus aussi indifférent. Il y a eu quelque chose dans sa vie.

— Dans la mienne aussi.

— Qu'y a-t-il eu?

— Il y a eu vous.

— Fadaises.

— Comment cela?

— Une femme en elle-même n'est rien dans la vie d'un homme. Tout est dans la manière dont cet homme l'a aimée. Graziella était une marchande de cigares!

— Théorie connue! D'ailleurs, moi, je vous aime absolument comme vous devez être aimée!...

— Dommage du peu. Réservez-vous pour Suzette, votre pupille. Il ne vous manque plus, consolateur, que de consoler Mme Chose... après Suzette.

— Qui?

— Mme Chavac. Ce sera complet.

— Toujours jalouse donc?

— Pas de celle-là, non!

— Et de qui?

— De celle que vous aimeriez à peu près comme vous prétendez m'aimer... moi.

— Platoniquement.

— Appelez cela platoniquement si vous voulez, et adieu.

— Quand vous reverrai-je?

— Ça, c'est l'inconnu. Cependant, tenez, envoyez-moi Fédine un jour, cela m'amusera de l'interviewer. Au fait, je l'inviterai à dîner. Vous viendrez aussi?

— Certainement.

— J'inviterai Suzette par la même occasion... suis-je assez aimable?

— Charmante!... Seulement, voulez-vous l'être tout à fait?... Oui. Eh bien! tâchez qu'elle n'apprenne pas la vérité sur l'accident de son frère. Laissez-lui croire...

— Croire à vos inventions?... Mais, mon pauvre ami, vous ignorez que Mlle Martens est une abonnée, peut-être une actionnaire de l'*Écho Mondain*, et qu'elle aura déjà mis Suzette au courant de tout.

— Ah! fit Raoul sèchement... Drôle de gouvernante, cette Martens!

Il ne prolongea pas la conversation. Alice, d'ailleurs, lui avait annoncé, en le recevant, qu'elle n'avait que peu d'instans à lui consacrer... Il prit congé d'elle. En se serrant la main, ils n'osèrent pas se regarder en face; ils auraient voulu s'avouer que leurs lèvres avaient parlé faux, tout le temps ; ils sentaient la fragilité de leur sympathie à la fois sensuelle et platonique ; ils souffraient de ne pas mieux s'aimer . Leur adieu fut triste comme un regret.

VI

Une semaine a passé. Le duel de Fédine s'est terminé très normalement. Une piqûre au doigt a mis l'adversaire dans l'impossibilité de continuer le combat. Raoul, informé, s'est aussitôt rendu chez Horace, qui lui a fait cette extraordinaire profession de foi :

— C'est pour Nora que je me suis battu. Elle a tout quitté pour moi; elle est accourue à Paris, dès qu'elle a su que j'avais voulu en finir avec l'existence; je l'ai reniée tout d'abord: aujourd'hui, je répare l'injuste chagrin que je lui ai causé. Son affection m'est précieuse.

Raoul, exaspéré par cette incurable niaiserie, est venu se planter devant Horace, et lui a dit:

— Tenez, regardez-moi. Voici tout ce que je puis vous répondre.

Par trois fois il a haussé les épaules, puis s'en est allé.

Les jours suivans, il a entendu dire, ici et là, que Fédine de nouveau se montrait en public avec Nora. On assurait même qu'il était décidé à l'épouser. Raoul ne s'est guère laissé émouvoir par ces propos. Ce qui l'a troublé davantage, c'est qu'il a rencontré chez les Daizery, en visite, la petite Suzette, et qu'elle l'a regardé d'un air si triste qu'il en a eu un froid au cœur. Il aurait voulu aller à elle, lui parler; mais elle est partie presque aussitôt, le saluant d'un lent et grave mouvement de tête. Elle ne lui a pas tendu la main. Il a semblé à Raoul qu'elle devenait un peu rouge et que ses paupières battaient.

Resté seul avec Mme Daizery, Marvège a risqué cette phrase :

— Elle a l'air malheureux, ne trouvez-vous pas?

— Oui ! c'est une nature très délicate et impressionnable.

— Son frère la préoccupe?

— Je le crois.

— Elle vous l'a dit?

— A peu près.

Et Mme Daizery, après un silence, a repris tout à coup :

— Ah çà! vous, monsieur Marvège, ne pourriez-vous pas arranger les choses? Non pas que je m'intéresse outre mesure à ce petit viveur de Fédine, mais, du moment qu'une innocente pâtit...

Raoul ne demandait pas mieux que de traiter ce sujet avec Mme Daizery... Elle était femme à tout comprendre. Elle serait volontiers son alliée, sa confidente. Il commençait, ne fût-ce que par dilettantisme de cœur, à souhaiter d'avoir à côté d'Alice, l'amie passionnelle, une autre amie, cette Suzette idéale et chaste; et, à défaut de Suzette elle-même, il aurait à qui parler d'elle; car Mme Daizery aimait la jeune fille, la plaignait, désirait son bonheur.

— Voyez-vous, monsieur, elle est femme, cette enfant, au sens noble du mot. Elle a le dévouement et le courage des meilleures d'entre nous. Et sa pureté, qui n'est pas celle d'une ignorante, frissonne devant certaines découvertes. L'aventure de son frère lui a produit une impression physique; celle que souvent éprouve une mère quand elle s'aperçoit que son fils n'est plus le petit garçon d'autrefois, qu'il a toutes les passions d'un homme et cache de vilains secrets.

Marvège crut devoir douter.

— C'est bien rare, madame, les jeunes filles de cette espèce. J'en ai connu beaucoup qui s'amusaient prodigieusement des amourettes de leurs frères et qui, entre elles, désignaient même l'objet de ces amourettes du nom de « belle-sœur ».

— Suzette n'est pas de celles-là. Elle n'a dans la vie que son frère à aimer.

Un instant ils se turent. L'entretien pouvait devenir gênant si l'on prenait pour thème la solitude de Mlle Fédine.

Mme Daizery revint à Horace.

— Emmenez-le faire un voyage, une chasse. Débarrassez-le de cette femme.

Et comme il se récusait :

— Pourquoi pas? mon mari vous aidera. Je vous le prête... Partez ensemble, tous les trois.

Raoul objecta que, pour bonne que fût cette œuvre, il n'avait pas reçu mission de l'accomplir. D'ailleurs, on exagérait la gravité de la situation. Horace n'avait jamais pu sérieusement songer à épouser cette Nora; et si, par malheur, ces racontars venaient à se confirmer, lui Raoul interviendrait.

Mme Daizery parut se résigner; cependant, à l'instant où il la quittait :

— C'est égal, dit-elle, j'aurais voulu voir Suzette consolée.

A ces mots, Raoul revit passer devant lui le visage mélancolique de la jeune fille... Et ce souvenir lui fit répondre à Mme Daizery :

— Si vous croyez qu'elle ait à me parler, je suis tout à vos ordres, ici ou ailleurs.

Cette phrase à peine prononcée, il la regretta. Il sortit furieux contre lui-même. Il pressentait qu'il venait de s'engager dans une affaire sinon désagréable, au moins ridicule. Il avait peur des moqueries d'Alice et des attendrissemens de Suzette. Il s'étonnait de prendre tant à cœur la sotte aventure d'Horace... Il était près de donner raison à Alice. Elle, du moins, jugeait les choses en Parisienne, en femme de bon sens et d'esprit; elle n'admettait pas qu'on laissât une fillette s'immiscer à la vie privée de son frère et le protéger contre les entreprises d'une Nora Chavac...

Tout en raisonnant ainsi, Raoul ne s'apercevait même pas que, cinq minutes avant, il se réjouissait à l'idée de se rapprocher de Suzette. C'est qu'alors il ne s'agissait, pour lui, que d'écouter les délicates confidences de la jeune fille, de les savourer en amateur d'émotions féminines, et non de morigéner Horace... Aussi fut-il d'abord satisfait de voir que Mme Daizery laissait passer deux ou trois jours sans l'appeler. A vrai dire, il s'étonnait un peu qu'ayant consenti à un entretien avec Suzette, celle-ci n'eût pas aussitôt profité de cette faveur. Chaque matin, en recevant son courrier, il se répétait :

— On n'a pas besoin de moi.

Peu à peu son étonnement se changea en une sorte de dépit, surtout quand il apprit au cercle qu'Horace avait joué très cher et perdu gros depuis quelques jours; enfin, qu'on lui avait entendu murmurer, après sa première déroute, cette formule de résigné, facile à comprendre pour qui connaissait les dessous de sa vie :

— Bah! plaie d'argent n'est pas plaie de cœur. Je sais où me faire consoler.

Raoul n'avait pas revu Horace. Il l'évitait même, n'ayant nulle intention d'intervenir de sa propre initiative; et la réserve de Suzette envers lui le fortifiait dans sa résolution. La seule personne qui lui parlât d'Horace était Alice. Il était retourné chez elle, par habitude et comme pour se convaincre lui-même qu'elle était bien la seule femme qui l'intéressât un peu. Elle lui avait vite accordé sa grâce :

— A la bonne heure, mon cher, vous recommencez à être égoïste. Vous vous occupez de vous et... de moi. Avouez qu'au lieu de remettre dans la bonne voie un jeune égaré, il est mille fois plus drôle de chercher à faire dérailler une cousine... Par-

don! Il n'y a que les maladroits qui déraillent; ce qui est, selon les hommes, le but de l'amour en est la mort. Nous deux qui ne sommes pas trop bêtes, nous repoussons les réalités. Vos caresses virtuelles me plairont toujours. Et vous, que dites-vous de mes faveurs idéales?

Marvège n'avait garde de se plaindre. Le moyen de refuser sa gratitude et sa tendresse à la femme qui vous choisit comme seul digne d'aussi intimes aveux? Comment ne pas l'aimer d'un amour délicieusement factice, cette petite moderne qui, dans sa désinvolture sans familiarités, avait, en même temps, le charme de la femme qui se livre et l'élégance de celle qui se refuse?...

Alors, très sincèrement, si elle l'interrogeait à propos de Suzette, il répondait qu'il n'en avait que faire, ni pour le mariage, ni pour le flirt, et qu'il refuserait à l'avenir tous les rôles d'amoureux, s'en tenant à celui qu'il venait de créer, avec le gracieux concours d'une artiste parisienne, Mlle de Pompeuil.

Il y eut une ou deux semblables entrevues. Circonspects envers le monde, ils firent en sorte que personne ne se doutât de cette intrigue; mais leur prudence à l'égard d'eux-mêmes ne fut pas sans quelques défaillances. Ils oublièrent de temps en temps que cet amour cérébral, dont ils se disaient les inventeurs, défend que l'on demeure longtemps côte à côte, la main dans la main, les yeux dans les yeux; que l'on respire de trop près, dans les frisons de la nuque, le parfum de l'adorée; que d'un geste fraternel, distrait, un bras entoure sa taille souple ou ses rondes épaules... Mais tout cela vraiment devait avoir peu d'importance, car ni Raoul, ni son amie ne semblaient s'en apercevoir... peut-être afin de n'être pas obligés de s'en priver.

Pourtant ces choses insignifiantes rendirent à Marvège beaucoup de son insouciance de cœur et d'esprit. La vision de Suzette, avec sa figure grave et ses yeux voilés, ne lui apparut plus que rarement, et s'il pensait à elle, c'était pour conclure : « Je n'ai rien fait que je puisse me reprocher. » Ignorait-il qu'on peut souvent se reprocher de ne rien avoir fait?

...Or, un jour, vers trois heures, comme il s'habillait pour sortir, tout en sifflotant un air de chasse, on lui annonça Mlle Martens.

Du coup, Marvège interrompit sa fanfare et le nœud de cravate qu'il était en train d'exécuter.

— Vous dites, Mlle Martens!

— Oui, monsieur, Mlle Martens.

— Bien, faites entrer au salon.

Cinq minutes après, il était face à face avec la visiteuse.

Elle semblait un peu décontenancée, la digne Allemande,

et ne releva la tête qu'à ces mots de Raoul aimablement prononcés :

— Je suis enchanté, mademoiselle, de votre visite, et j'espère bien que c'est un service, grand ou petit, que vous venez me demander?

La gouvernante, d'un ton raffermi, articula aussitôt :

— Je viens de la part de Mlle Fédine. Elle voudrait vous voir. Je ne sais pas ce qu'elle a à vous dire; je ne le lui ai pas demandé; mais je sais que Suzette ne ferait rien de mal...

Émue de nouveau, elle barbotait.

Raoul lui vint en aide, et riant :

— Comment donc, mais c'est la chose la plus naturelle du monde, que Mlle Fédine s'adresse à moi pour... n'importe quoi.

A son tour, il perdait pied. Brusquement il demanda :

— Dois-je aller la voir aujourd'hui?... A quelle heure?

— C'est que voilà, monsieur, Mlle Fédine est en bas dans un fiacre... Elle attend pour savoir si vous voulez bien...

— Par exemple! mais je cours...

— Pardon. Ce n'est pas la peine. Je vais descendre. Cela vaut mieux.

— Parfaitement!

Il accompagna Mlle Martens jusqu'à la porte et rentra au salon, très agité. Déjà il s'effrayait d'avoir probablement à s'occuper d'Horace, tout à l'heure... Il lui faudrait entendre quelques lieux communs et il ne saurait que répondre. On lui demanderait des conseils qu'il serait incapable de donner. Mlle Martens ne manquerait pas de faire une petite oraison sentimentale ou religieuse; Suzette prononcerait innocemment l'apologie de son frère ; et lui, Raoul, aurait une attitude grotesque entre ces deux femmes qui voulaient régénérer le monde où l'on s'amuse.

Ces réflexions lui prirent le temps normal qu'il fallait à Mlle Martens pour aller chercher Suzette... Un coup de timbre retentit qui arrêta Raoul dans son va-et-vient d'homme inquiet. Presque aussitôt la porte du salon s'ouvrit, et Suzette entra.

Elle était seule.

Tout de suite elle comprit le regard étonné de Raoul, et sans lui laisser le temps d'une parole :

— Bonjour, monsieur : j'ai préféré que Mlle Martens ne remontât pas avec moi. Cela m'aurait embarrassée de causer devant elle avec vous... Elle n'a pas fait de difficultés... c'est même elle qui m'a offert...

Suzette s'interrompit. Elle avait récité ces phrases comme si elleles eût apprises d'avance, mais maintenant qu'elle était assise, maintenant qu'il lui fallait commencer son vrai discours, improviser, elle se taisait, cherchant un début.

Heureusement Raoul aimait les femmes; il en avait si souvent eu à rassurer lors d'une première visite d'amour, de ces jolies effarouchées qui veulent qu'on les égaie en les charmant, et qu'on les console avant de les aimer; il savait trop bien son devoir d'ami délicat, pour ne pas s'en souvenir devant cette enfant candide et troublée. Certes, il ne la comparait dans son esprit à aucune de celles que leur fantaisie ou leur tendresse avait amenées là, chez lui. Sa fatuité d'homme n'avait pas d'arrière-pensée... et pourtant cette confiance témoignée, cette hardiesse contre tout préjugé le flattait, l'impressionnait. Toute soudaine solitude à deux nous émeut comme si c'était une permission de parler d'amour.

Aussi, malgré lui, sa voix devint caressante :

— Je suis très touché, mademoiselle, que vous me traitiez en vieil ami. J'ai dit à Mlle Martens que je souhaitais qu'elle vînt me demander un service. Je vous le répète à vous de tout cœur.

Suzette sourit des lèvres tandis que son regard demeurait tristement et distraitement fixé sur un point quelconque de la chambre.

— Voyons, reprit Raoul, qu'y a-t-il? dites-moi...

Il y avait, dans cette question, une indulgence toute gracieuse, presque de la tendresse.

Elle, assouplie, ramena ses yeux vers lui, puis, les détournant aussitôt, murmura :

— Je n'ose pas.

— Pourquoi?

— C'est si difficile... et si long... Enfin, puisque je suis venue...

— Je parie qu'il s'agit d'Horace, fit Marvège.

— Oui, d'Horace... vous savez que cela va très mal.

— Très mal?... Cependant le voilà guéri.

Cette fois, elle le regarda bien en face, en hochant la tête.

— Vous ne m'avez pas dit la vérité... ce certain jour!... il a voulu se tuer.

— C'est vrai, j'ai menti... mais je ne pouvais faire autrement.

Elle eut un geste résigné.

— Voilà comment le monde est fait. Cela paraît inconvenant de parler à une jeune fille de certaines choses quand ce serait utile, et on ne se gêne pas pour parler devant elle de certaines choses inconvenantes et inutiles.

— Mademoiselle, un homme n'a pas le droit de livrer le secret de son ami, ni celui de venir troubler l'âme paisible d'une jeune fille par le récit de nos sottises et de nos misères. Vous les connaîtrez assez tôt.

— C'est déjà fait, murmura-t-elle.

La mélancolie toute simple de ce mot était navrante. Elle révélait que la vie avait forcé cet être si jeune et si chaste de regarder ce qu'elle eût voulu ne pas voir. Marvège le sentit, et avec une sympathie vraie, à son tour, il murmura :

— Pauvre enfant!

Cette parole suffit. De ces deux êtres, l'un avait assez vécu et assez aimé pour ne jamais rire d'une douleur, fût-elle puérile, et de celles qui ne pouvaient l'atteindre ; l'autre avait toutes les pudeurs, celle même de ses tristesses ; mais ce double aveu échangé, aveu de désillusion et aveu de pitié, valait un aveu de mutuelle confiance. Et Suzette se mit à parler.

— Merci, vous avez raison de me plaindre et vous me rendez courage. Cela doit vous paraître un peu ridicule, cette petite sœur qui se croit un chef de famille. Mais il faut bien que je veille sur Horace. Il a déjà voulu se tuer, il est capable de recommencer... Vous ne croyez pas, monsieur Marvège?... Non? Vraiment?... Ah! c'est que j'ai peur, peur!... Vous comprenez... je sais tout... je sais qu'il y a dans sa vie des choses... J'ai appris tout cela peu à peu, par des amies qui en riaient. Moi, je riais aussi... ou plutôt je me forçais de rire, pour qu'on me racontât tout... J'avais plutôt envie de pleurer... Enfin, cette... personne... — C'est ce que je voulais d'abord vous demander, à vous, monsieur Marvège, et je ne pouvais le demander qu'à vous... — Cette personne en question... qui aime Horace... elle n'est pas... de celles qu'on épouse?

— Oh! non!

— Je le pensais bien.

— Voyons, reprit-il avec une brusque décision, voulez-vous que nous parlions tout franchement, comme deux garçons? voulez-vous que je vous dise, moi, ce que vous avez à me dire? Ce sera peut-être plus facile pour tous les deux, cette façon de converser. Voulez-vous?

Elle eut un petit sourire qui répondit oui.

— Eh bien! voici, continua Raoul : vous avez un frère que vous aimez tendrement et qui subit l'influence d'une mauvaise femme. Ce frère a déjà fait une folie et vous avez peur qu'il n'en fasse d'autres, n'est-ce pas? Or, quelles folies peut-il commettre? Se tirer dessus encore une fois? Non ; la mort est laide à voir de près, et qui l'a seulement entrevue ne retourne pas la chercher, s'il peut se passer d'elle. Autre folie : épouser cette femme? Non!

— Qui sait?

— Oh! vous croyez?

— Pas précisément, mais il parle souvent de son mépris des conventions.

— Je connais le plaidoyer... Cependant, je n'ai pas la même crainte que vous... Je redouterais plutôt la prolongation de la... situation présente... qui coûterait à Horace sa liberté... et beaucoup d'argent.

Suzette eut un geste dédaigneux :

— L'argent n'est rien.

— Cela n'est pas tout, en effet... Mais... continuons ; nous avons prévu les maux possibles, voyons les remèdes... Il n'y en a qu'un : la séparation. Or, pour séparer, il y a deux systèmes : agir sur Horace par la persuasion... l'appel aux bons sentimens... Avez-vous envie d'essayer? Croyez-vous au succès?

Tristement, elle secoua la tête.

— Je ne sais pas, dit-elle. Horace est faible, il promettra et ne pourra tenir.

— Oh! les femmes, pensa Marvège, comme elles connaissent nos cœurs avant même de les avoir appris!

Il continua tout haut :

— Alors, il faudrait, en même temps que l'on persuaderait Horace... éloigner... la tentation... Cela ne sera pas commode... Mais en employant les grands moyens...

Il suivait sa pensée, monologuant, oubliant peu à peu qu'une jeune fille l'écoutait.

Et il poursuivit, errant à travers ses souvenirs :

— J'ai déjà eu deux fois semblable affaire sur les bras, et j'ai réussi... seulement...

Tout à coup, il s'arrêta. Suzette s'était levée timidement, et du porte-cartes qu'elle tenait à la main, elle venait de tirer une enveloppe. Raoul la regardait faire, surpris. Elle balbutia, les yeux baissés :

— Si vous avez besoin d'argent, voilà!

Et elle tendit l'enveloppe à Raoul.

Elle était toute rouge, comme oppressée et souffrant du déshonneur de cette autre femme, de cette inconnue. Elle avait honte pour son sexe et, pour elle aussi, honte d'avouer qu'elle n'ignorait plus les vilenies des fausses amours.

Marvège, à son tour, s'était levé, et, sans prendre le papier que Suzette avait laissé tomber devant lui, sur la table, il demeurait tout interdit, ne trouvant que des mots sans suite.

— Oh! non, mademoiselle, je vous en prie, ne m'en veuillez pas... c'est moi qui...

Elle se taisait et, sur ses joues brûlantes, jaillissaient des larmes.

— Pardon, reprit-il, c'est moi qui suis cause que vous pleurez!... Je n'ai ni cœur ni esprit, j'aurais dû...

Elle le contredit à travers ses larmes d'un lent signe de tête et sourit presque...

Lui continuait :

— Oui, j'aurais dû vous mentir encore et vous rassurer... Je suis coupable, mais je vous jure que j'en suis puni... je sens tout ce que vous éprouvez et j'en souffre plus que vous.

Et attendri soudain :

— Vous êtes mille fois trop bonne et trop délicate pour nous; plus d'un rirait de votre chagrin et ne comprendrait pas tout le courage qu'il vous a fallu pour me parler de ces tristes choses.

Elle avait séché ses larmes.

— C'est vrai, dit-elle, je ne vous vois jamais que pour vous parler de choses tristes ou de choses laides.

Et elle ajouta avec une grâce mélancolique :

— Je dois bien vous ennuyer; ce serait à moi de demander pardon, et non à vous... Vous n'avez rien à vous reprocher; mon chagrin ne vient pas de vous... Il vient des autres... et de moi aussi... Vous dites que je suis trop bonne; je suis surtout un peu bête, je crois... j'ai pensé bien faire en agissant ainsi... Mon tuteur est un brave homme qui a fini par me laisser disposer de cet argent. Je lui ai dit que c'était pour une bonne œuvre... un prêt qui sauverait quelqu'un que j'aime. C'est bien un prêt, puisque cet argent nous sera rendu un jour, en bonheur, à Horace et à moi. Et c'est aussi une bonne œuvre, n'est-ce pas?

Marvège avait écouté Suzette sans l'interrompre. Il songeait, le cas présent étant sinon difficile, au moins inattendu; mais il arriva vite à cette conclusion qu'il exprima tout haut :

— Mademoiselle, il ne m'est pas permis de disposer de cet argent. Ce serait dépasser les droits de l'amitié. Votre tuteur vous absout, c'est bien; mais Horace lui-même ne pourrait-il pas me reprocher un jour d'avoir abusé de votre inexpérience? Car enfin, — et il ne put réprimer un sourire, tant lui apparaissait bizarre de plus en plus cette conversation, — car enfin, mademoiselle, ce n'est sans doute pas une somme insignifiante dont il s'agit et que vous m'apportez là dans cette enveloppe.

Et il ajouta, essayant de sourire :

— Me voyez-vous allant encaisser cette traite chez votre banquier?

— Ce sont des billets de banque, hasarda Suzette.

— Ah! fit Raoul, des billets!

Et il considéra l'enveloppe jaune qui lui parut un peu plate.

— Oui, continua Suzette... des billets... auriez-vous préféré?...

— Pas du tout...

Il hésitait. Enfin la question qu'il avait aux lèvres lui échappa.

— Et... combien... combien avez-vous apporté?

— Cinq cents francs, répondit-elle en mettant son grand regard naïf dans celui de Marvège.

Elle reprit :

— N'est-ce pas assez?... J'y ai réfléchi longtemps... et j'ai cru...

— Oui, mademoiselle, c'est assez, répondit Marvège, dont la voix tremblait un peu. C'est assez, et vous êtes la meilleure créature qui soit au monde... Maintenant, je cède, vous m'avez convaincu, je prends cet argent et je vous jure que tout ce qui dépendra de moi sera fait pour que vous soyez heureuse.

Elle se taisait, tout étonnée, ignorant qu'une pure émotion avait pris tout à coup l'âme de ce viveur; ne se doutant pas qu'elle valait d'être admirée pieusement, sa charmante erreur, son offre naïve d'une somme dérisoire, pour racheter ce qu'elle jugeait être l'honneur et la liberté de son frère. Car il eût fallu vraiment être un méchant pour en rire ou un impassible pour n'en être pas ravi. C'était la confiance de l'enfant ramassant des pierres pour se défendre contre des brigands et des fauves; c'était la sincère générosité de quiconque accomplit un sacrifice qu'il ne sait pas inutile; c'était mélancolique et délicieux... Et voilà pourquoi Raoul avait menti à Suzette, ayant pitié d'elle, voulant qu'elle gardât toujours l'illusion que ses efforts n'avaient pas été vains. — « J'accepte, avait-il dit, et je ferai tout ce qui dépendra de moi. »

Déjà il avait un projet; un projet qu'il n'eût pas conçu dans le calme, ni bien exécuté sans un peu d'émotion; mais, en certains cas, jouer son va-tout est un acte de sagesse. Il s'était levé.

— Écoutez! voici. Vous allez rentrer. Attendez-moi chez vous, et j'espère vous y apporter bientôt une bonne nouvelle... Vous le méritez bien.

Il se tut un instant pour la contempler mieux et reprit :

— Quoi qu'il arrive, vous pouvez vous vanter d'avoir réchauffé le vieux cœur tout froid d'un vieux garçon. Si je ne croyais plus ou pas aux petits anges gardiens... j'y croirais maintenant.

Elle rougit et marcha vers la porte. Là elle se retourna et lui tendit la main, sans un mot. Elle aurait eu peine à parler. Marvège prit cette main et voulut la monter jusqu'à ses lèvres; mais, sentant que le bras de la jeune fille se raidissait un peu, il céda, renonçant à ce baiser. Cette résistance ne lui déplut pas : quand les femmes se défient d'elles, n'est-ce pas qu'elles avouent leur sympathie?...

Tandis que Suzette s'en retournait chez elle, Marvège arrivait chez Horace. Il entra comme un boulet, et tout de suite, avec une

verve qui l'eût étonné lui-même, s'il se fût écouté, il raconta la visite de Suzette, son embarras, son chagrin, son naïf complot, son espoir et la promesse qu'il venait de lui faire.

L'émotion se gagne et le désir d'une bonne action s'impose parfois, d'autant plus impérieux qu'il est, hélas! plus rare. Fédine n'hésita pas. Et il témoigna sa résignation en ces termes :

— Allons! il faut s'exécuter... Il me semble que je viens de perdre un coup sévère au baccarat. Je serai beau joueur... Et je laisserai croire à Suzette qu'elle a gagné toute seule...

Et c'est ainsi que l'erreur d'une jeune fille, un trait d'ingénuité relative, avait agi plus vivement sur Marvège, avait mieux converti Horace que les plus hautes considérations de morale et d'amitié ; d'où l'on pourrait conclure que deux Parisiens très sceptiques ou très énervés redeviendront pour un instant très attendris et très croyans, grâce à un tout petit événement sentimental, dont l'imprévu les surprend et la sincérité les touche...

C'est ainsi que, le soir même de ce jour, Mlle Nora Chavac se consolait, en soupant avec quelques amis, du définitif adieu qu'Horace lui avait envoyé par Marvège... avec un chèque respectable... C'est ainsi que Suzette, à qui Raoul avait porté lui-même l'heureuse nouvelle, s'endormit paisible et fière, en rêvant qu'elle venait de sauver une âme de la perdition... C'est ainsi qu'il y eut un billet de cinq cents francs, celui de Suzette, mis dans le tronc d'une église par Fédine, qui ne voulut pas le donner à qui on l'envoyait et ne pouvait le rendre à qui l'avait envoyé... C'est ainsi enfin, et ce fut là le plus triste de tout, que Raoul, cet homme à contrastes, éternel douteur sujet à des accès de sentimentalisme, se déjugea dans les vingt-quatre heures et osa penser ceci :

— Après tout, je crois que j'ai été profondément ridicule en cette affaire...

Pour la première fois depuis longtemps que sa conscience lui avait donné un bon conseil, c'était là tout le gré qu'il lui en savait.

ADOLPHE CHENEVIÈRE.

(*La dernière partie au prochain numéro.*)

UN PORTRAIT

DE L'ANCIENNE FRANCE[1]

M. Hanotaux a publié le premier volume de son histoire du cardinal de Richelieu. Il convient, pour juger ce grand ouvrage, d'attendre qu'il soit achevé. Mais on peut en détacher dès à présent un morceau considérable qui est un livre dans un livre, car il ne remplit pas moins de 400 pages. Sous ce titre : « Le royaume et la royauté en 1614, » c'est un tableau complet de l'état physique, social, politique et moral de la France, depuis les origines jusqu'aux États-Généraux dans lesquels Richelieu devait faire ses premières armes.

Il fallait un certain courage pour entreprendre un pareil travail. — « Messieurs, nous disait jadis un de nos maîtres, si vous voulez réussir, spécialisez-vous. » — Comme il disait vrai ! Voulez-vous obtenir le sourire indulgent des savans, l'approbation des gens du monde, et la consécration suprême, à savoir l'admiration des ignorans ? Faites choix d'un sujet, comme disait cet excellent Boileau, compulsez les petits papiers, épluchez les comptes de cuisine et d'arrière-boutique, en un mot, soyez spécial, et vous serez inattaquable. L'homme le plus médiocre en sait toujours plus long que son voisin sur la question qu'il a retournée dans tous les sens. Mais si vous vous mêlez d'avoir des vues d'ensemble, gare à vous ! — D'où vient ce trouble-fête ? ne pouvait-il pas se tenir tranquille ? Nous en savons aussi long que lui. — Voilà ce qu'on vous dira : trop heureux encore si l'on vous fait l'honneur de vous contredire, et si l'on ne se borne pas à vous passer sous silence, comme indigne de pénétrer dans les petits cénacles.

(1) G. Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu.* I. La jeunesse de Richelieu. — La France en 1614.

M. Hanotaux ne s'est risqué qu'à bon escient. Il a commencé par fouiller son Richelieu de manière à désarmer la critique la plus exigeante. Cependant, c'est tout juste si on lui pardonne ses vues générales. On discute longuement la partie biographique; mais, sur ce grand effort de reconstruction de l'ancienne France, on n'insiste guère. La *Revue historique* fronce légèrement le sourcil, devant ce bon élève qui se permet des développemens en dehors de la *matière*. C'est bien pour cette fois, mais n'y revenez plus! « En donnant pour perspective à son héros toute l'histoire de France, l'auteur s'est dit qu'il flattait le goût du public français pour les résumés et les tableaux historiques. » D'ailleurs cet exposé « confirme généralement les idées reçues, ce qui est la meilleure garantie de son exactitude (1). » Chacun sait en effet qu'on ne saurait avoir la prétention d'émettre des vues originales, à moins de travailler sur des documens de première main. Donc, c'est le document, non l'historien qui a le droit d'être *original*. L'histoire devient ainsi comme une immense entreprise de reportage, et le jugement du narrateur a tout au plus la valeur d'une revue de fin d'année dans un journal.

J'estime, quant à moi, qu'en histoire comme ailleurs la première originalité est encore celle de la pensée, laquelle doit être la plus haute expression du bon sens; que, si la vérité veut être recherchée pour elle-même, les collectionneurs de petits papiers se trompent comme les autres et plus que les autres; que tous les érudits de grande race ont eu des idées, à commencer par les Ranke et les Mommsen, ces illustres Allemands qui ont fait aussi des tableaux historiques; — que, de plus, une vue d'ensemble, un tableau juste et vivant diffère d'une idée abstraite autant qu'un paysage ou une bataille diffère d'un dessin géométrique, et que les bons tableaux de cette espèce sont fort rares, en France et ailleurs. Il faut donc savoir gré à M. Hanotaux d'avoir prouvé par son exemple qu'en France comme ailleurs, on peut allier un savoir solide à des vues générales et le détail pittoresque à l'intelligence de l'ensemble.

Mais je lui suis particulièrement reconnaissant de nous donner une image vraie de notre pays, et je tâcherai d'expliquer en quoi cette image se distingue de celles qui l'ont précédée.

I

Si notre littérature historique abonde en réflexions profondes et en morceaux bien venus, ce qu'on y trouve le moins, c'est jus-

(1) M. G. Fagniez, *Revue historique*, septembre-décembre 1893.

tement un portrait fidèle et complet de l'ancienne France : — non point une allégorie banale, drapée à la Rubens dans un manteau de fleurs-de-lys et dissimulant, sous une fade régularité, les saillies du modèle ; — encore moins une toile grossière, brossée à la hâte par quelque peintre d'enseignes politiques ; mais un de ces raccourcis vigoureux, qui, rassemblant les membres épars d'un grand peuple, nous montre sa croissance à travers les siècles, et nous aide à retrouver, dans sa maturité, les traits de son enfance. Il semble que les historiens scrupuleux aient toujours reculé devant la grandeur de la tâche.

Les témoins de l'ancien régime étaient trop près : ils manquaient à la fois de perspective et de liberté d'esprit. Il y a des vues hardies dans les écrits du XVIe siècle. Plus tard, la pompe du grand règne efface tout. Voltaire n'aperçoit guère, avant Louis XIV, qu'un chaos gothique et les crimes de l'Église. Montesquieu, plus pénétrant, ne parle de son pays qu'avec des ménagemens infinis. Sa robe de magistrat le gêne. Sans doute, il fait la théorie de l'ancien régime : ses maximes sont des gazes transparentes derrière lesquelles on voit paraître les contours de la France ; mais enfin ce n'est qu'un profil, et l'on n'a pas fait œuvre de peintre quand on a dit que « l'honneur est le ressort de la monarchie. »

De nos jours, c'est autre chose. Le siècle historique par excellence étudie avec passion l'ancienne France. Il la célèbre en vers et en prose. Il remonte aux vraies sources. Mais, quand il s'agit de porter un jugement d'ensemble, l'esprit de système s'en mêle et fait dévier le pinceau des historiens. C'est que la plupart d'entre eux sont obsédés par le souvenir de la Révolution. Ce qu'ils demandent à l'ancien régime, ce sont des argumens pour l'absoudre ou pour la condamner. Vainement ils s'efforcent de l'oublier. Vainement ils s'enfoncent dans les ténèbres du passé : c'est elle encore qu'ils contemplent du fond des siècles.

Augustin Thierry, ce peintre si ferme des temps barbares, est moins impartial quand il se rapproche des temps modernes. Il nous montre un colossal Tiers-État, dont l'ombre s'allonge sur toute la monarchie. Tel ce bourgeois légendaire, qui se faisait représenter en pied devant un tout petit Mont-Blanc. — Guizot, professeur éloquent, couche le cadavre de l'ancienne France sur la table de marbre, et lui voilant avec soin le visage, il démontre sur son corps le jeu des grands organes sociaux. Il la félicite de lui offrir le plus beau cadavre, le moins individuel et par suite le plus propre à établir des vérités générales. Il s'écrie fièrement : « Si j'en avais connu un meilleur, je l'aurais choisi ! » Du reste, sa leçon s'arrête au moment précis où la France, prenant conscience d'elle-

même, s'éveille à la vie nationale. — Michelet la ressuscite au contraire, ou du moins la galvanise. Il lui communique l'étincelle de son imagination brûlante. La vieille France se dresse devant nous, fait quelques pas, puis retombe dans sa léthargie. On dirait que le prestige de l'enchanteur s'évanouit avec les premiers rayons du soleil, c'est-à-dire avec le progrès de la raison d'État. Son XVIe siècle est faible, son XVIIe siècle n'existe pas. Chose étrange, ce prodigieux visionnaire cesse de voir en même temps que le doctrinaire cesse de professer, c'est-à-dire à la fin du moyen âge. Tous deux, en effet, ne s'intéressent qu'aux grandes transformations sociales : l'œuvre politique de l'ancienne monarchie les touche peu. Seulement, tandis que Guizot démontre, Michelet prophétise, après coup : naturellement, c'est la meilleure manière. Il traite l'ancien régime à peu près comme les apologistes chrétiens traitaient l'Ancien Testament : il voit partout l'annonce des temps nouveaux, la marche de l'humanité souffrante vers la lumière.

L'école de l'érudition pure, qui domine depuis une trentaine d'années, a du moins le mérite de n'être pas systématique. Elle laboure patiemment le champ de l'histoire nationale, sans aucune préoccupation de polémique. Seulement le terrain lui a paru si vaste, qu'elle l'a partagé en une infinité de petits domaines. Il y a même, entre les savans, une émulation de modestie. L'un dit : j'apporte ma pierre à l'édifice. — Moi, dit le second, je fournis seulement le bloc dans lequel on taillera la pierre. — Et moi, dit un troisième, je suis le maçon qui gâche le ciment. — Il paraît qu'il s'est trouvé quelqu'un pour renchérir, et pour apporter le grain de sable avec lequel on pétrira le ciment... — En attendant, le gros œuvre n'avance pas. Sans doute, il faut louer la prudence de ces chercheurs qui remettent aux siècles futurs le soin d'avoir une opinion. La science peut attendre, elle est éternelle; mais la vie est courte, et nous, qui passons, nous sommes forcés de conclure tant bien que mal.

Cela est d'autant plus nécessaire qu'il n'est plus permis aujourd'hui d'ignorer l'ancien régime. On s'était figuré longtemps que, la Révolution ouvrant une ère nouvelle, la connaissance d'un passé plus lointain était une sorte de luxe, le complément d'une forte éducation, mais qu'elle n'était pas absolument indispensable à la vie pratique. Les vrais croyans apprenaient par cœur la déclaration des Droits, les politiques lisaient *le Consulat et l'Empire*, et le plus grand nombre ne lisait que les journaux. Mais toute une famille d'écrivains sagaces est venue déranger cette belle quiétude en rétablissant la continuité de l'ancien régime et du nouveau. Ils nous ont fait voir que, si la Révolution a rompu le

cours uniforme de notre histoire, c'est à la manière d'une cataracte, qui bouleverse un instant le cours d'un fleuve, mais qui ne modifie ni la nature, ni le volume, ni même la direction de ses eaux. Tocqueville a commencé la démonstration par son livre sur *l'Ancien Régime*. M. Sorel la continue, dans son grand ouvrage sur *l'Europe et la Révolution française*. Nous voilà donc bien avertis que nous ne pouvons rien comprendre ni à nos mœurs administratives, ni à nos traditions diplomatiques, si notre savoir ne remonte pas plus loin que cette grande catastrophe de 1789 dont le fracas nous étourdit encore.

Tocqueville, Sorel, pleins de vues profondes, ne nous montrent qu'une face de l'ancienne France. L'un s'attache à l'administration, l'autre à la diplomatie. Leurs travaux sont des analyses; qui nous fera la synthèse? Sera-ce Taine, dans ses *Origines de la France contemporaine?* A vrai dire, personne ne paraissait mieux armé pour entreprendre une pareille tâche. « Que de temps, que d'étude, disait-il, pour acquérir l'idée exacte d'un grand peuple qui a vécu âge de peuple! » Et il a pris soin de nous énumérer lui-même tous les papiers petits et grands qu'il a dépouillés : correspondances d'intendans, de fonctionnaires de toute espèce; rapports et mémoires sur la Maison du roi; procès-verbaux et cahiers des États-Généraux en 176 volumes; 100 cartons de lettres et de mémoires; 94 liasses de correspondance départementale, etc. Si bien muni de « petits faits probans » et de renseignemens précis, nous a-t-il offert une image exacte de l'ancien régime? C'est une question qu'on peut examiner en toute liberté d'esprit. Ce grand initiateur s'est toujours défendu d'imposer ses conclusions. Il semblait dire : Voilà ce que j'ai vu; trouvez mieux si vous pouvez. Il nous a délivrés de la routine et du galimatias. Pareil aux humanistes de la Renaissance, il a dissipé les ténèbres d'une nouvelle scolastique, greffée sur la prétendue science de « l'homme » en général, c'est-à-dire de l'être abstrait, de la machine à sentences, qui nous a valu tant de philosophie creuse et tant de constitutions mort-nées. Grâces lui soient rendues! Ce n'est pas manquer de respect à sa mémoire que de lui appliquer ses propres procédés.

Or, son « ancien régime » est un admirable traité sur l'origine, les progrès et les ravages de la maladie révolutionnaire : ce n'est pas l'image de la vieille France. Ni « l'esprit classique », ce vernis léger déposé à la surface du pays, ni « l'acquis scientifique », ce résidu des académies, ni toutes les causes accidentelles et prochaines d'une révolution, ne renferment le mot de la destinée « d'un grand peuple qui a vécu âge de peuple ». On est même étonné de trouver sous la plume d'un écrivain qui ne croit guère

aux miracles révolutionnaires, cette opinion si contestable, d'après laquelle la France serait sortie de la crise complètement métamorphosée. Il nous annonce en effet, dès les premières pages, qu'un nouvel être va se substituer à l'ancien, et parmi les traits de ce nouvel être, il nous cite : les communes, ces divisions aussi vieilles que le sol gaulois ; — le Concordat, cet arrangement renouvelé de l'ancienne monarchie ; — les tribunaux, dont les degrés reproduisent, en la simplifiant, l'antique organisation judiciaire ; — l'Université, fille de l'absorbante université de Paris ; — l'Institut, dont la principale classe fut fondée par Richelieu ; — les préfets, cette monnaie des intendans ; — la centralisation enfin, dont Tocqueville, qui la détestait, a mis au jour les anciennes et profondes racines.

Qui le croirait? sur les véritables origines de la France, sur la longue lutte du pouvoir monarchique et des nobles, sur le rôle de l'Église, non seulement Taine se contente des notions courantes, mais il raisonne *a priori*. Son tableau de la « structure de la société » est une fresque de Puvis de Chavannes sur laquelle on aurait jeté quelques touches de couleur violente et crue. Le clergé, c'est le distributeur patenté de la morale publique ; son rôle est d'ajouter « au pain du corps celui de l'âme ». La féodalité est une « gendarmerie à demeure où, de père en fils, on est gendarme » ; et tout le régime est déduit de cette définition sommaire. Quant à la royauté, qui pendant si longtemps devait être, à vrai dire, toute la France, trois lignes lui suffisent. Le roi a été « le chef de la défense publique » ; et c'est tout ! Que m'importe qu'on me représente « l'évêque en chape dorée », le vicomte couchant avec ses cavaliers, « ôtant un éperon quand il a chance de dormir », le roi du XIIe siècle « le casque en tête et toujours par chemins » ? Sous le casque, la cuirasse ou la chape, je reconnais bien vite de pures abstractions, des fonctions sociales sur lesquelles on a passé à la hâte une couche de couleur historique. L'auteur est si bien dominé par son raisonnement, que lui, l'implacable ennemi des idées pures, devient une sorte de notaire du contrat social, et, mesurant l'apport de chacun, pèse gravement les « services et les récompenses » : justice distributive tout à fait contraire à l'esprit scientifique dont il donne plus loin de si cruelles définitions. Pas un mot des diverses transactions intervenues entre le pouvoir temporel et le spirituel, entre le monarque et les nobles, entre l'autorité centrale et les provinces, qui sont, beaucoup plus que les services rendus, la véritable origine de tant de privilèges dont on va nous montrer l'abus. Rien sur les difficultés en partie insolubles contre lesquelles se débattait la monarchie pour maintenir et défendre un État de 26 millions d'habitans. Ce

qui est plus singulier, à la veille des événemens que l'on sait, rien sur les anciens États-Généraux et sur les causes de leur insuccès. Rien sur les complications du droit civil dans lesquelles l'Assemblée constituante devait porter tant de lumière. Par un oubli encore plus étrange, dans ce tableau trop rapide de l'ancien régime, le roi, le clergé et les nobles figurent seuls au premier plan. La classe moyenne et le peuple n'entrent en scène que beaucoup plus tard, à propos de la propagande révolutionnaire, comme s'ils ne jouaient presque aucun rôle dans les siècles précédens. On trouve même cette affirmation extraordinaire que « la disette des idées et la modestie du cœur confinaient le bourgeois dans son enclos héréditaire ». Il ne s'intéresse pas aux affaires publiques, qui sont « les affaires du roi ». Ainsi cette bourgeoisie qui, dès Louis XI, que dis-je? dès Charles V, dès Philippe le Bel, est appelée par le roi dans ses conseils et associée de si près aux affaires, cette bourgeoisie qui peuple les parlemens, l'administration, les évêchés, les ambassades, qui, par les intendans, déloge partout les nobles, cet immense Tiers-État dont la magistrature, les traitans, les officiers publics, ne forment que l'avant-garde et la tête de colonne, cette classe moyenne, dans les profondeurs de laquelle ont couvé, du sein de laquelle ont jailli toutes les idées mères de la Révolution, — car Voltaire, Diderot, Rousseau et les autres, étaient, je pense, des roturiers, — cette classe enfin dont on peut dire qu'elle détient, avec les sceaux, le secret d'État de nos princes et les règles de leur gouvernement, devient, pour les besoins de la cause, une quantité négligeable, jusqu'au jour où elle subit « l'embrasement tardif » d'un incendie, qu'elle avait pourtant allumé elle-même! Mais il fallait, pour la régularité du système, que la « doctrine », produit dangereux de la raison raisonnante, et dont on rend responsables Racine et Boileau qui n'y pensaient guère, s'enflammât au contact de la « science », se répandît des livres dans les salons, des salons à « l'entresol bourgeois », et de l'entresol dans la rue. Alors la cascade est complète et s'épanche avec une régularité qui rappelle à son tour l'âge classique.

Sous l'empire d'un tel parti pris, l'historien ne saurait traiter avec sang-froid les matières d'État; et de fait, dans ce gros volume sur l'ancien régime, où il est question de tout, des mœurs, des caractères, de la tragédie, de la philosophie, de la société, de la conversation, des fermages et du prix du pain, ce qu'on trouve le moins, ce sont les affaires publiques. Pas un mot sur l'aspect général du territoire, ses limites, ses lacunes et ses inégalités. Du mauvais état des finances, on ne voit que les effets sociaux et non les causes. De l'armée, de la justice, de l'administration, il n'est question qu'en passant, et toujours pour étudier la marche de la

gangrène révolutionnaire. Enfin l'État centralisé à la française est voué à l'exécration des peuples. L'historien semble éprouver les sentimens des « grands », quand il parle de « la machine administrative, avec ses milliers de rouages durs, grinçans et sales, telle que Richelieu et Louis XIV l'ont faite. » Sur ce sujet, il est intarissable, et nous écrase de la supériorité des nations voisines; de sorte que, ce défenseur des traditions commence par condamner la première des traditions françaises : à savoir une forte conception de l'État qui n'est, au fond, que le culte de notre unité, et qui, bonne ou mauvaise, fait partie intégrante de la France au même titre et pour les mêmes motifs que la tête fait partie du corps.

Quand un grand esprit omet toute une série de faits, c'est qu'il a ses raisons. A nous d'apprécier ce qu'elles valent. Aussi bien, Taine n'en fait pas mystère : il les a développées en vingt endroits de ses ouvrages. Selon lui, la « véritable histoire » doit se proposer un double objet : d'abord démêler, à travers la distance des temps, l'homme vivant... muni d'habitudes, avec sa voix et sa physionomie, avec ses gestes et ses habits, » en un mot l'individu; — secondement, derrière l'individu, distinguer « les grandes causes... universelles et permanentes... indestructibles et à la fin infailliblement dominantes, » qui le font agir. Dès lors « l'histoire est un problème de mécanique. » Elle obéit à trois forces primordiales, la *race*, le *milieu*, le *moment*, et quand on a parcouru ces trois faces de la civilisation, on a épuisé « non seulement toutes les causes réelles, mais encore toutes les causes possibles du mouvement. »

Quoi donc! entre le chétif individu, entre cet homme de chair et de sang que nous devons voir « avec les yeux de notre tête, » et ces grandes causes obscures qu'on nous dépeint comme irrésistibles, il n'y a vraiment rien? Quelle place donnerons-nous donc aux nations, qui sont des êtres aussi, des êtres organisés, doués d'instincts, d'intelligence et de volonté, pourvus d'organes, munis d'habitudes, et qui, bien loin de se confondre avec les membres qui les composent, ne subsistent que des sacrifices individuels? Est-ce assez de les classer parmi les « cinq ou six provinces » de la civilisation, au même titre que « la religion, l'art, la philosophie, la famille ou l'industrie? » N'est-ce pas réduire en formule géométrique la création la plus vivante et la plus particulière qui soit sortie de la main des hommes? Mais que sont donc, après tout, ces fameuses causes permanentes, sortes de Parques implacables filant, loin de nos yeux, la destinée humaine, si ce n'est ces lois générales, chères à la philosophie de Guizot, converties en nécessités absolues et pesant sans contrepoids sur

un individu désormais privé de sa liberté? Était-ce donc la peine de partir en guerre contre l'histoire solennelle et compassée, contre les théories générales, pour y revenir par un détour? Est-ce à Guizot, est-ce à Taine que s'appliquent le mieux ces lignes de Sainte-Beuve, écrites en 1850 : « Le tout acquiert après coup un semblant de raison qui abuse. Le fait devient une vue de l'esprit. On ne juge plus que de haut... On trouve à tout accident particulier des enchaînemens inévitables, des *nécessités*, comme on dit... méthode artificielle et commode pour régler les comptes du passé. On supprime toutes les forces qui n'ont pas produit leurs effets et qui auraient pu cependant les produire. On range dans le meilleur ordre, sous des noms complexes, toutes celles qu'on peut rassembler et ressaisir... »

Lorsque, de plus, le philosophe est un fataliste convaincu, il supprime ce qui le gêne et notamment l'État, c'est-à-dire le siège principal et permanent de la conscience d'une nation, la faculté qu'elle possède de se conduire elle-même, de *réfléchir* sur ses actes, de se redresser, s'il y a lieu. Pour la même raison, l'homme d'État, cet accident heureux, n'a pas de place dans le système ; ou s'il apparaît, ce n'est pas comme intelligence libre, c'est comme instrument aveugle du destin. Il n'est pas une cause, mais une résultante. Si l'auteur s'attache à la figure de Napoléon, c'est que Napoléon est un « beau monstre », une force déchaînée. Il détermine sa structure morale par ses procédés ordinaires, avec la minutie de Balzac, avec l'emportement de Shakspeare. Ce « condottiere » couronné satisfait son tempérament d'artiste, qui se sentait mal à l'aise auprès des raisonneurs de la Constituante. Napoléon, c'est le fatalisme fait homme. En lui se résument toutes les « causes irrésistibles » qui devaient façonner la France moderne.

Quant à la France elle-même, telle il nous la montre dans son dernier ouvrage, telle il la peignait déjà, bien avant d'avoir consulté les documens : « Si le sentiment d'obéissance, disait-il, a pour racine l'instinct de la discipline, la sociabilité et l'honneur, vous trouverez, comme en France, la parfaite organisation militaire, la belle hiérarchie administrative, le manque d'esprit public avec les saccades du patriotisme (pourquoi?), la prompte docilité du sujet avec les impatiences du révolutionnaire, les courbettes du courtisan avec les résistances du galant homme, l'agrément délicat de la conversation avec les tracasseries du foyer et de la famille... (1) ». Qui donc est responsable des mauvais ménages et de l'esprit frondeur? est-ce l'honneur, la sociabilité ou la disci-

(1) Introduction à l'*Histoire de la littérature anglaise*, éd. Hachette, p. XXXVII.

pline? En vérité, ces idées génératrices sont trop simples. Elles suffisent peut-être pour juger l'apparence extérieure d'une civilisation, pour faire un tableau de la littérature ou des arts, mais non pour embrasser la vie d'un grand peuple. A force de nous répéter que l'histoire des mœurs est plus intéressante que celle des batailles, on est tombé dans un autre excès, qui consiste à passer sous silence le maniement de la chose publique. Sans doute toutes ces histoires secondaires sont excellentes et fort utiles : mais elles ne sont après tout que les sœurs cadettes et les servantes de l'histoire sans épithète, dont la fonction propre est d'enregistrer les actes publics des nations. Qu'on donne à l'histoire plus de rigueur; qu'au lieu de raconter des événemens *singuliers*, on s'attache à classer des faits *réguliers* (1), soit : encore faut-il reconnaître que, parmi ces faits, les plus importans sont ceux qui concernent, non les individus, mais la communauté tout entière. Science, si l'on veut : mais, avant tout, science de la formation, de la croissance et de la dissolution des États. Psychologie, j'en conviens : mais psychologie des peuples, non de Messieurs tel et tel. Autrement, si l'étude des faits sociaux n'est qu'un « utile déblayage » pour retrouver l'individu (2), on retombe dans le défaut qu'on voulait éviter, c'est-à-dire dans l'histoire romanesque, puisque le roman n'est que l'histoire de l'âme individuelle; et les vrais historiens ne s'appellent pas Thiers, Guizot, Mignet, mais Stendhal ou Balzac, que Taine, trop modestement, suivant moi, nommait ses maîtres.

II

M. Hanotaux est, au suprême degré, un historien politique : mais ce politique a mis à profit les leçons des Taine, des Michelet, des Renan. Son ouvrage est un remarquable essai de conciliation entre les différentes écoles. Est-il possible d'introduire dans l'histoire le mouvement, le pittoresque et même le détail individuel, tout en gardant le sens des intérêts publics? Peut-on noter l'influence du moment, du milieu, de la race, sans sacrifier la liberté humaine? Faire au destin sa part, tout en laissant à l'homme celle qui lui revient dans la conduite des événemens? Bref, peut-on être à la fois érudit, peintre, philosophe et homme de gouvernement? Lisez M. Hanotaux : il vous répondra.

Tout d'abord, sa personnalité s'affirme par une certaine liberté mâle, un ton de bonne humeur assez rare aujourd'hui, et qui sent plutôt son XVIe siècle. « En ce genre d'étude des histoires,

(1) J. Bourdeau, *la Philosophie de Taine*, *Journal des Débats* du 22 février 1894.
(2) *Ibid.*

disait Montaigne, il faut feuilleter sans distinction toute sorte d'auteurs, et vieils et nouveaux, et barragouins et français, pour y apprendre les choses de quoy diversement ils traitent. » M. Hanotaux n'y a pas manqué : il a tout lu, tout dévoré. Il a même été, dans sa prime jeunesse, quelque peu ligueur et frondeur. Lorsqu'il traitait l'histoire cavalièrement et, suivant une expression qu'il aime, « à la soldade », il lui est arrivé de donner des leçons de politique à Henri IV et de tenue à Louis XIV. Chemin faisant, et tandis qu'il jetait ses gourmes, il apprenait à connaître ces hauts et solides esprits, formés en pleine guerre civile, dans le siècle le plus riche de sève et le plus tumultueux qui fut jamais et qui auraient fondé la liberté en France deux siècles plus tôt, s'ils étaient nés sous une meilleure étoile. Il but « à plein godet » ce vin généreux, bien français, et en fut d'abord tout ragaillardi. Il aurait volontiers arrêté les passans dans la rue pour leur dire à brûle-pourpoint : « Avez-vous lu la *République* de Bodin? Non? alors vous n'avez rien lu. » De ce premier commerce avec l'histoire, il a gardé, outre une ample érudition qui s'est révélée par des travaux considérables, de l'aisance naturelle, un jugement dégagé, l'horreur des grands mots, mais aussi un certain goût philosophique pour les paradoxes de la veille qui deviennent les vérités du lendemain.

D'où vient qu'il inspire confiance, et que son tableau du passé frappe, au premier coup d'œil, par un air de ressemblance qui ne trompe guère ? C'est qu'il écrit l'histoire en homme d'État, et que, dans ses plus lointaines digressions, il ne perd jamais de vue la chose publique. « Les seules bonnes histoires, dit encore Montaigne, sont celles qui ont été écrites par ceux même qui commandaient aux affaires, ou qui étaient participans à les conduire, ou au moins qui ont eu la bonne fortune d'en conduire d'autres de même sorte. » Si M. Hanotaux n'a pas conduit les affaires, du moins peut-on le classer parmi les « participans ».

Le choix même du sujet est fort significatif. Qui en effet, plus que le grand cardinal, a incarné la conscience de la France monarchique? Qui a mieux su ce qu'il faisait, et laissé sur les événemens une empreinte plus profonde? Servait-il mieux le roi ou l'État, ce ministre impérieux qui parlait d'écarter du trône Gaston d'Orléans, alors héritier présomptif, comme vendu à l'Espagne ? Et lorsque, dans ses Mémoires, il motive chacun de ses actes par de longs considérans, pareils à ceux d'un jugement, ne nous montre-t-il pas qu'il se décidait toujours en pleine connaissance de cause, après avoir pesé le pour et le contre ? Du reste, quel meilleur point de vue que de se loger, si l'on peut, dans ce cerveau lucide? Quelle époque, que cette crise suprême de l'unité

française, alors que tant de restes de rébellion, sous le nom de franchises, palpitaient encore! Transportés par l'historien au cœur de l'ancien régime, ne serons-nous pas mieux postés pour le comprendre qu'en le considérant, pour ainsi dire, en arrière, et du haut des principes de la Révolution? Tant mieux si, changeant de perspective et devenus concitoyens du XVIIe siècle, nous voyons à notre tour cette Révolution diminuer dans le lointain, jusqu'à prendre les proportions d'un événement ordinaire, au cours d'une existence nationale qui en a vu bien d'autres.

Mais, dites-vous, le cardinal n'est ici qu'un prétexte. Sous la robe rouge et la barrette, le philosophe montre le bout de l'oreille et le système nous guette. Tel Michelet lorsque, au début de son chapitre sur Richelieu, il commence par se planter devant le tableau de Philippe de Champagne et en déduit immédiatement l'œuvre, l'homme, l'époque. — Ne craignez rien ici de semblable. Le cardinal de M. Hanotaux, qui, du reste, n'est encore qu'évêque dans le premier volume, est vivant, bien vivant. Nous connaissons sa province, son château, sa famille, et le mélange exact d'honnêtes gens et de coupe-jarrets qu'il fallait alors pour produire un grand ambitieux. Le personnage lui-même s'anime et descend de son cadre. Ce n'est plus cette figure grave, d'une attitude presque hiératique, objet d'admiration et de crainte. C'est un écolier fougueux au collège de Navarre, un cavalier fringant à l'Académie, plus tard un courtisan avisé, puis un évêque fort jeune et fort appliqué, qui écrit de gros traités de théologie comme s'il ne devait faire autre chose de sa vie. Le voici enfin aux États-Généraux de 1614, « la main en avant, allongée et très fine, jeune, prompt, fébrile... » Alors seulement, lorsque Armand du Plessis, dans sa rapide ascension, atteint les premiers sommets d'où l'on découvre l'ensemble des affaires, l'auteur fait halte et jette un coup d'œil sur l'immense horizon de l'histoire où son héros va marquer sa place. Je ne dirai pas qu'il voit le monde avec les mêmes yeux: le regard d'un contemporain ne porte pas si loin. Peut-être même tant d'information est-il incompatible avec la grande activité. Si Richelieu avait été aussi ferré sur l'histoire qu'il était fort en théologie, il n'eût peut-être pas plus réformé l'État qu'il n'a changé le dogme. Mais l'historien ne fait qu'user de son droit en élargissant la perspective.

D'emblée, nous nous sentons sur un terrain solide. L'auteur, avant de parler des institutions, nous trace un portrait physique de la France en 1614. C'est une idée fort simple, mais que peu d'écrivains philosophes ont eue avant lui, car la plupart se tiennent dans les généralités. Rien de plus sain et de plus net que cet exposé. On la voit « cette France plus petite et aussi plus rude...

couverte de forêts encore épaisses, hérissée de clochers, de créneaux et de moulins. *La vie était plus haut perchée qu'aujourd'hui.* » Il y a partout de ces touches vives, de ces raccourcis heureux. Nous voyons défiler devant nos yeux le mystère des grandes forêts où, l'hiver, on entend la hache des bûcherons, et dont la cime ondulée se couronne de fumée; les villes, « déchiquetant le ciel de leurs édifices pointus »; dans les paroisses, « le cimetière ombreux et moussu, les maisons basses, les longs toits de chaume où pendent les gouttes de pluie... les commères en cotte et jupe de futaine, la tête couverte d'une coiffe à la Catherine de Médicis... »; les chemins défoncés, sillonnés de chevaux, de chaises et de brancards, tandis que les postes du roi galopent sur les routes pavées; toute la vie nomade des grandes routes, cavaliers, dames, prélats, comédiens, ouvriers, colporteurs, étudians, bohémiens. Puis ce sont les provinces, chacune avec son caractère propre. Quand on a fait le tour complet du royaume, on se dit que cette glorieuse France du XVIIe siècle était bien misérable, bien épuisée par les guerres civiles, bien mal percée et mal tenue, et que nous avons pourtant marché depuis lors. M. Hanotaux achève cette esquisse rapide par un tableau de Paris d'un relief extraordinaire, tout plein d'une vie fourmillante qui a le mérite d'être vraie : chaque coup de pinceau est appuyé d'une citation; et ce n'est pas un mince mérite, que d'avoir posé une peinture si fraîche et si légère sur un premier enduit d'érudition solide. Ainsi rassurés sur la véracité du peintre, nous nous enfonçons avec délice dans ces ruelles étroites, parmi les maisons ventrues, au milieu « des cris, des appels, des disputes et des rixes », le long de la Seine, où circule une batellerie pittoresque, dans les faubourgs silencieux, qui entourent la grande ville « d'une ceinture de béatitude, de mendicité et de prière. » Nous considérons avec curiosité tant de groupes vivans : débardeurs et crocheteurs au seuil des échoppes, marchands au costume étoffé, graves magistrats gardant les anciennes modes, soudards « tout chauds des grandes guerres, » seigneurs musqués brillans d'or et d'argent : c'est aussi précis qu'une gravure de Callot, avec la couleur en plus, et aussi le commentaire. Cette flânerie à travers l'histoire est souvent la meilleure manière de l'apprendre. Toutes les plaintes du Parlement nous instruisent peut-être moins sur la frivolité, le décousu, mais aussi sur l'allure martiale et fière du gouverneur d'alors, que ce tableau du Louvre et ce remue-ménage d'une cour toujours prête à suivre le roi, « pour un rien, comme lui à cheval, » de telle sorte que « le pouvoir sentait l'écurie et non pas le bureau. »

Nous voilà bien préparés. Lancés en plein mouvement, par-

faitement édifiés sur l'incohérence d'une société encore mal assise, nous ne risquons pas de prêter aux institutions une régularité factice, inventée après coup : en bon français de prendre des vessies pour des lanternes. Il est temps de pénétrer dans les greffes, d'éventrer les archives et de connaître les dessous de cette France si mobile. Sur cette partie de l'ouvrage, il y a deux opinions. Je suis de la seconde : voici la première.

L'auteur, nous dit-on, a bien dressé son plan, il l'a moins bien exécuté. Au début, il pose nettement son idée maîtresse : « Les douze siècles de l'ancien régime, dit-il, ont travaillé à constituer une nation moderne par la restauration de l'idée de l'État. » Voilà qui est clair. Nous allons donc assister à cette reconstitution de l'État. Nous le verrons successivement aux prises avec l'Église universelle, qui repousse de toutes ses forces le démembrement de la chrétienté, puis avec les nobles, les provinces et les villes, qui défendent pied à pied, d'abord leur indépendance, ensuite leurs immunités, franchises et privilèges. Du spectacle de cette lutte, se dégagera naturellement la position relative du clergé, des nobles, des provinces, par rapport à la royauté. Sur la défaite ou la victoire de ces antiques combattans, nous verrons se fonder un ordre social nouveau, dans lequel le privilège remplace l'autonomie, mais où les différentes classes occupent encore leurs positions de combat. Les États-Généraux nous apparaîtront comme le champ clos naturel de leurs prétentions, l'enceinte où elles se mesurent avec le pouvoir central, et cherchent inutilement une formule d'intérêt général qui concilie leurs intérêts contraires. Avec le triomphe définitif du roi, seul capable de les contenir et de les unir dans l'obéissance, se dessineront les linéamens de l'État moderne, et c'est alors que nous passerons en revue ses fonctions essentielles, guerre, justice, administration, finances, diplomatie, qui commencent à se distinguer les unes des autres. Le rôle de l'État au XVIIe siècle sera le couronnement de cette étude sur la formation de l'État français.

Cependant M. Hanotaux n'a pas suivi cet ordre. A peine a-t-il parlé de la conquête territoriale, qu'avant même de nous faire l'histoire des résistances locales, il passe brusquement à la description des grands services publics, qu'il appelle improprement « les instrumens de la domination. » Il revient ensuite péniblement à la genèse du privilège, de sorte qu'après avoir eu l'avantage de causer familièrement avec Henri IV et Lesdiguières, nous voilà forcés de retourner jusqu'aux temps barbares et de chercher l'origine des fiefs dans le fumier des villas mérovingiennes. Ces retours en arrière sont fatigans. On se croit parvenu au terme du voyage et tout est à recommencer. Même défaut de composition

dans les détails. On est étonné de trouver au chapitre de l'administration un tableau de la cour et du courtisan, et une digression sur l'influence des femmes. On se demande pourquoi le droit civil est séparé de la justice et la bourgeoisie du régime municipal et des parlemens. Toute la politique extérieure, si intimement liée au développement de la France, est réservée pour un autre volume. Enfin la question de l'Église est traitée la dernière, ce qui est proprement mettre la charrue devant les bœufs, puisque l'Église a précédé l'État, qu'elle le domine encore dans l'imagination des peuples, et que, dans l'assemblée de 1614, le débat le plus important va rouler sur l'indépendance de la couronne à l'égard des papes.

Voici ce qu'on peut répondre. L'ordre suivi par M. Hanotaux est celui qui convient à son sujet. Il ne fait pas un cours sur l'histoire de la civilisation, il peint la France telle qu'elle était au temps de Richelieu. Il prend donc les questions à peu près dans l'ordre où elles se seraient offertes à l'esprit de Richelieu lui-même. Ce futur ministre avait dû se pénétrer tout d'abord de la tradition monarchique représentée par les acquisitions successives des rois. Son premier geste devait être ensuite de porter la main sur les attributs du pouvoir, — armée, justice, administration, finances, — et, à une époque où le pouvoir était encore contesté, il devait les envisager avant tout comme des moyens de domination. Que fait, de nos jours, un homme politique, lorsqu'il prend possession du ministère? Il se fait remettre les « dossiers » des affaires courantes, c'est-à-dire qu'il remonte à l'origine des questions qui réclament une solution immédiate. M. Hanotaux, comme un excellent chef de service, apporte d'abord à Richelieu le dossier de l'armée, celui du parlement, celui des gouverneurs, celui du contrôleur des finances avec le budget de l'année, car demain il faudra se battre, ou tenir un lit de justice, ou rétablir l'ordre dans les provinces et surtout il faut trouver de l'argent. Seulement ce sont des dossiers admirables, comme on n'en voit pas dans les ministères et qui, sur chaque point, touchent le fond des choses. Si les commérages de la cour se jettent à la traverse des affaires sérieuses, c'est qu'il en était réellement ainsi et qu'une nuance insensible séparait l'homme d'État du courtisan. Le grand ministre s'appliquera justement à débrouiller cette confusion. Cependant ses vues réformatrices se heurteront bientôt à la résistance des uns, aux privilèges des autres. M. Hanotaux va donc fournir des notes circonstanciées sur la cause, la valeur et l'opiniâtreté de ces résistances. L'histoire même des États-Généraux ne préoccupe le nouveau ministre que lorsqu'il a constaté le vide parfait et l'inutilité de ceux de 1614, les derniers de l'ancienne monarchie. Il s'informera plus

exactement des rivalités qui les ont paralysés et motivera sa préférence pour les assemblées de notables. Peu à peu, son regard perce au delà des institutions politiques. Ayant pourvu au plus pressé, il s'informe du droit civil, du désordre des coutumes et du moyen d'y remédier. Puis, il devient moraliste : l'exercice du pouvoir est, à cet égard, une rude école. L'homme d'État ne voit d'abord que son but ; c'est à l'user qu'il juge les hommes, obstacles ou instrumens de son œuvre. Après les affaires proprement dites, les réflexions plus générales. Comment s'est ruinée la petite noblesse? Quel parti, quels services, les rois peuvent-ils en tirer? Quel est le tempérament bourgeois? Pourquoi les gens de commerce sont-ils si timides? Quelle lacune dans les aptitudes nationales a fait manquer le projet longtemps caressé d'une première compagnie coloniale? Ne serait-ce pas par hasard un défaut dans l'éducation? Les collèges ne sont-ils pas trop nombreux pour les écoles? N'enseigne-t-on pas trop de latin? Ne vaudrait-il pas mieux (c'est Richelieu lui-même qui parle) « que les enfans fussent dressés par des maîtres ès arts mécaniques? » Maintenant supposons que le cardinal, parvenu au sommet de sa carrière, se demande pourquoi, après tant de grandes choses accomplies, le trésor reste vide et les meilleures réformes sont mal assises. Il aperçoit tout en bas, sous cette société enchevêtrée, pesante, les paysans qui peinent et qui souffrent. On sait qu'il n'est pas tendre pour eux. « Il les faut, dit-il, comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par travail. »

Mais alors M. Hanotaux reprend la parole. Il s'émeut de cette misère qui est le point faible de l'ancien régime. Il indique la faute, peut-être inévitable, commise par la royauté, lorsqu'elle a déserté la cause des humbles pour favoriser les privilégiés. Très sobrement, il soulève un coin du voile qui dérobe l'avenir et montre à l'horizon la « révolution des paysans ». Son exposé suit donc presque pas à pas la pensée de Richelieu. Il l'élargit seulement, en mesurant les conséquences que Richelieu n'apercevait pas. S'il réserve pour la fin les questions religieuses, c'est, dit-il lui-même, qu'elles méritent un dossier spécial. N'en doutez pas, Richelieu, homme d'église, et, dès ses premiers pas, harcelé par les protestans, eût fait de même et n'aurait pas confondu un sujet si important avec les autres matières d'État. Pour la même raison, les affaires extérieures devaient être traitées à part. Un peu de patience : vous serez informé aussi vite que le cardinal, et comme lui, quand il pouvait se dégager des affaires du dedans, vous consacrerez toute votre attention à celles du dehors.

Vous prétendez qu'on s'expose à des redites? Cependant la seule manière de connaître les affaires, c'est de les étudier ainsi

une à une et séparément. Vous regrettez à votre insu la conférence du brillant professeur qui, devant une assistance élégante, refait l'histoire de France à l'usage des gens du monde, pose successivement les assises régulières de son édifice et plante le drapeau tricolore sur le faîte au milieu des applaudissemens : art séduisant, mais fragile, et qui s'épuise dans son propre triomphe. Vous vous retirez, charmés de cette belle ordonnance, mais un quart d'heure après, vous n'y pensez plus. Or il faut, au contraire, que vous y pensiez. Presque toutes ces questions nationales ont leur écho dans notre siècle. Voici celle de l'armée, par exemple. N'est-on pas frappé de voir que l'ancienne monarchie hésitait déjà entre « des milices... peu solides, composées de cette *piétaille* dont les vrais hommes de guerre font si peu de cas... et des troupes mercenaires peu nombreuses, qui, si elles sont plus expérimentées d'ordinaire, et plus braves, n'ont jamais le fond ni l'âme que donne l'amour du pays? » On ne doit donc pas se plaindre si une telle histoire offre quelque chose d'inachevé, et laisse partout des pierres d'attente pour les constructions futures. Ainsi l'entendait Montaigne, que je ne me lasserai pas de citer. Il parle quelque part des historiens qui « veulent nous mâcher les morceaux, qui se donnent loi de juger et par conséquent d'incliner l'histoire à leur fantaisie : car, depuis que le jugement pend d'un côté, on ne peut se garder de contourner et tordre la narration à ce biais. » Et le philosophe ajoute : « Qu'ils étalent hardiment leur éloquence et leur discours; *qu'ils jugent à leur poste*, mais qu'ils nous laissent aussi de quoi juger après eux, et qu'ils n'altèrent ni dispensent par leurs raccourcimens et par leur choix rien sur le corps de la matière, mais qu'ils nous la renvoyent pure et entière en toutes ses dimensions. »

Exposer les faits et « juger à son poste », voilà la vraie méthode historique, la part du savoir et du raisonnement. Aussi, n'est-ce pas par de longues dissertations, mais par de brèves réflexions, par de saisissantes images que M. Hanotaux exprime ses vues personnelles. Par exemple, à propos de la démolition des forteresses, « la grande œuvre monarchique, dit-il, c'est le remplacement des murailles qui séparent par les chemins qui rapprochent et unissent. *La civilisation moderne est un aplanissement.* » Sur les conséquences de l'invention de la poudre : « le canon fit l'unité... La chevalerie française, brillante, brave et indisciplinée, tourbillonna un instant, puis disparut dans la fumée des « artifices » de Jean Bureau. » Sur l'esprit militaire au début du XVIIe siècle : « les résolutions étaient promptes, le langage fier, les actes vigoureux et l'épée tranchait, avec une allégresse juvénile, des problèmes qui, dans une civilisation plus avancée, eussent fatigué

inutilement les délibérations des conseils. » Peut-on mieux résumer les attributions du Parlement que dans cette petite phrase : « Elles s'étendent à tout quand il faut seconder le pouvoir de l'État ; elles se restreignent soudain, quand il s'agit de l'entraver? » Si nous nous cassons la tête pour comprendre le rôle de tous ces « conseils » royaux qui s'enchevêtrent les uns dans les autres, deux mots nous remettent au point : « A certaines époques, on croyait utile de ménager les vassaux, les fidèles, et l'on ouvrait la porte à deux battans. En d'autres temps, le roi aimait à se renfermer dans le secret; ses confidens peu nombreux tenaient avec lui dans l'embrasure d'une fenêtre. » Politique d'expédiens, qu'un jurisconsulte transformera demain en loi fondamentale du royaume. Les matières les plus arides sont relevées soudain par quelques mots frappans. Quoi de plus rébarbatif qu'un ancien budget, avec ses distinctions subtiles entre le *domaine immuable* et le *domaine muable?* Voici cependant le trait de lumière : « Ce premier chapitre (domaine immuable) subsiste, dans le budget royal, comme la houlette dans la malle du berger devenu riche. C'est un souvenir de l'époque où le roi n'était qu'un seigneur d'avenir dans la grande armée féodale. » Un moraliste du XVIIe siècle ne désavouerait pas cette phrase sur les munificences royales : « Toute la paresse du royaume fut comme pendue à cette main libérale qui distribuait les rentes si largement. » Mais la phrase suivante nous ramène en plein XIXe siècle : « Imaginez que la moitié ou le tiers des revenus actuels du pays soit mis subitement à la disposition d'un de nos partis politiques ; supposez que ce parti puisse accorder des rentes viagères... aussi facilement que se fait aujourd'hui la distribution des bureaux de tabac, et vous apprécierez de quel poids une pareille innovation pèserait sur les destinées du pays. » Certainement, nous n'avons pas besoin d'un grand effort d'imagination. Il suffit de connaître l'intérieur d'un département français.

M. Hanotaux sait que, pour bien comprendre, il faut voir. Quand il nous décrit une institution, il met les hommes en scène, non pas en fantaisiste, comme Michelet, mais avec preuves à l'appui. Voici le régiment qui passe, « divisé par compagnies, en bel ordre, les hommes cinq par cinq, poitrines bombées, la jambe tendue, les panaches au vent, et la forêt de piques se mouvant par-dessus les têtes. » Pour rendre la familiarité dans laquelle le roi Louis XII vivait avec ses magistrats, il trouve cette jolie citation : « Le roi ayant quitté son palais aux juges... se retira au Bailliage tout contre le palais ; et pour ce qu'il avait les gouttes, il se promenait sur un petit mulet dans les jardins du Bailliage, où il digérait les affaires de l'État ; et lorsqu'il avait besoin de bon

conseil, il montait au Parlement, demandait avis et quelquefois assistait aux plaidoiries... A cette occasion, on avait dressé, depuis le bas des grands degrés jusques en haut, une allée faite d'ais et planchéiée de nattes où son mulet le montait... » La comparaison de l'homme de cour et de l'homme d'État, du vulgaire intrigant et du grand ambitieux, abonde en traits justes et profonds. Ce dernier, dit-il, « a des ambitions âprement personnelles; mais son esprit est assez fin et son cœur assez noble pour les subordonner au bien de l'État. » Il faudrait rapprocher tout ce morceau du portrait trop célèbre que La Bruyère a tracé du diplomate. On reconnaîtrait, je crois, que, dans les matières politiques, l'écrivain de nos jours, qui sait l'histoire et qui a manié les affaires, est supérieur au subtil moraliste, relégué dans la pénombre de quelque domesticité princière. Il y a des tableaux d'histoire, par exemple une peinture très vivante de la cour de Henri III. Il y a aussi des tableaux de genre, celui-ci entre autres sur les mœurs des boutiquiers : « Ils s'habillent d'étoffes sombres, de robes de futaine ou de bouracan, et les femmes au nez pointu, à l'œil fixe, pâles de l'humide immobilité où elles vivent, bornent tout leur orgueil à faire sonner, en allant et venant dans l'étroite demeure, les trente-deux clefs et les bourses pendues à leur « demi-ceint d'argent. » Enfin il faut lire tout entier le chapitre sur le paysan, d'une si accablante réalité. On n'en peut rien détacher sans l'affaiblir. C'est certainement un art consommé qui fait ainsi jaillir l'émotion du document, et tire de tout, — du vieux livre de raison, du pamphlet politique, de l'antique chanson saisie au vol, — comme un écho de cette longue plainte qui monte vers nous à travers les siècles.

Quant aux conclusions, elles sortent naturellement des faits. Contrairement à l'opinion qui, transportant dans le passé les idées modernes, voit l'unité de la France écrite à chaque page de ses annales et imprimée d'avance sur le sol de l'ancienne Gaule, nous assistons à la formation très pénible de l'unité française, au milieu de la plus grande diversité de races, de tendances et de prétentions. M. Hanotaux montre très bien que la tâche était ardue et que les choses auraient pu se passer autrement. Par exemple, il nous donne de si bonnes raisons en faveur de la Ligue, placée entre la royauté impuissante et le protestantisme menaçant, que nous nous étonnons avec lui de son rapide effondrement, lorsqu'un concours extraordinaire de circonstances réunit, sur la tête de Henri IV, tous les droits et tous les titres des partis en présence. C'est le sentiment de la difficulté vaincue qui lui permet de caractériser l'œuvre des rois avec une pleine équité. « L'histoire, dit-il, devrait leur savoir gré de leurs traités plus que de leurs vic-

toires. La royauté a vécu d'année en année, de siècle en siècle, poussant le temps par l'épaule, sans rien brusquer, sans rien achever, laissant le vague planer sur ses desseins et sur ses droits. » Si les prétentions de cette royauté, symbole de l'unité française, sont fort anciennes, son triomphe a été tardif, et il a coûté très cher : il a fallu l'acheter par une foule de concessions onéreuses qui ont entravé l'œuvre bienfaisante de l'État. De là cet abus du privilège, que M. Hanotaux définit fort heureusement : « l'embryon d'un droit qui se constitue ou le résidu d'un droit qui s'éteint. » La monarchie n'avait pu acheter l'obéissance des hautes classes ou celle des provinces qu'en leur attribuant des immunités qui limitaient de toutes parts l'étendue de son action, sans cependant assurer le contrôle régulier du pouvoir. Cette cause de faiblesse tenait moins au vice du pouvoir lui-même qu'à l'étroitesse et à l'opiniâtreté des résistances qu'il avait dû vaincre. « De là la grandeur des ambitions et la médiocrité des moyens... contraste qui durera jusqu'à la fin de l'ancien régime; de là cette dramatique histoire financière qui doit se terminer par une catastrophe... » Donc toutes les inégalités de l'ancienne France ne sont que des transactions diverses qui ont mis fin à des conflits séculaires. Les unes sont bonnes, les autres mauvaises, presque toutes étaient utiles à l'heure où elles ont été consenties. Il est trop facile de les critiquer en négligeant le passé qui les explique, comme le fait l'école révolutionnaire. Mais il n'est peut-être pas beaucoup plus sage de gémir sur la perte de ces fameuses libertés locales qui n'étaient que les dernières forteresses d'un égoïsme de clocher. « Ainsi se prépare, dit M. Hanotaux, cette puissante centralisation qui est la forme de la société française dans les siècles modernes. Qu'on l'approuve ou qu'on la blâme, elle est le résultat de douze siècles d'efforts, et elle a elle-même pour résultat la France... Est-il dans l'histoire un spectacle plus grand que celui de ces millions d'habitans d'une même terre, s'imposant, pendant des siècles, une discipline unique pour créer une force supérieure faite du concours et du sacrifice de toutes les volontés? D'ailleurs pourquoi des reproches, pourquoi des regrets? L'histoire suit sa pente. Il vaut mieux essayer de la comprendre que de se livrer au vain amusement de la refaire après coup. Cette idée de l'unité par le moyen d'un pouvoir fort, ce peuple l'a dans les veines... »

J'aurais aimé que M. Hanotaux s'en tînt à cette conclusion. Je goûte moins, je l'avoue, les pages dans lesquelles il essaye de ramener toutes nos vicissitudes politiques au mélange des trois races dont le sang coule dans nos veines : Gaulois, Romains, Germains. Les premiers représenteraient le principe fédératif qui

renaît dans la féodalité; les seconds le principe militaire qui triomphe avec la monarchie, tandis que le principe libéral moderne sortirait en droite ligne des forêts de la Germanie. Ces paradoxes de conversation déparent un ouvrage aussi solide. Déjà, dans le chapitre II, M. Hanotaux s'était laissé séduire par ce qu'on peut appeler la fausse symétrie des idées. Il nous enseignait que la lenteur de notre histoire provient « du dualisme latent qui est dans le pays, dans la race; » et dès lors, tout devient dualisme : « Nord et midi, continent et côte, aristocratie et démocratie, fédéralisme et unité, » et un peu plus loin « duel séculaire de l'élément romain et de l'élément germanique. » Ce sont là des réminiscences de cette philosophie flottante que nos derniers maîtres ont trop encouragée. Elle me paraît plus fâcheuse que l'ancienne doctrine, laquelle, sans doute, pouvait se tromper, mais au moins disait ses raisons. Mais quand on me parle de l'influence du sang, quand on allègue « les poitrines plus larges et les convictions plus fortes » des peuples germains, apparemment pour les opposer aux poitrines étroites et aux convictions molles des Fabius, des Paul-Émile et des Marc-Aurèle, je confesse que je n'y suis plus. « C'est un argument, disait Tocqueville, que je n'admettrai jamais qu'à la dernière extrémité et quand il ne me restera absolument rien à dire. » On se refuse à croire que le tempérament libéral consiste à parler tous à la fois autour d'une table « où saigne la viande de bœuf et où coule la bière. » Les contemporains de Périclès se passaient de ces stimulans. La liberté n'est pas un problème d'alimentation.

Je trouve encore une légère teinte de fatalisme historique dans le jugement que M. Hanotaux porte sur les velléités maritimes ou coloniales de la France. — Nous n'avons plus rien à craindre pour notre unité, dit-il, mais gare au chant des sirènes qui nous a trop souvent séduits! — Et pourquoi? n'est-ce pas le caractère indestructible de notre unité qui devrait nous rendre l'essor maritime? Une nation comme la nôtre est-elle incapable de se transformer? J'opposerai à notre auteur les paroles mêmes de son héros. « Si la France n'était puissante en vaisseaux, dit Richelieu dans son *Testament politique*, l'Angleterre, étant située comme elle est, pourrait entreprendre à notre préjudice ce que bon lui semblerait, sans crainte de retour... La situation du pays natal de cette puissance orgueilleuse, qui ne connaît, en cette matière, d'autre équité que la force, lui ôtant tout lieu de craindre les plus grandes puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle a contre ce royaume lui donnerait apparemment lieu de tout oser, lorsque notre faiblesse nous ôterait tout moyen de rien entreprendre à son préjudice. » Et ce grand homme ajoutait :

« Il faut faire aujourd'hui sur mer ce qu'eût fait Henri IV s'il en avait eu la puissance. »

Ce sont là des querelles de détail. L'ensemble du tableau reste vivant, fidèle, et tel qu'on ne saurait trop le recommander aux méditations des hommes politiques. Longtemps nous nous sommes débattus dans les abstractions, dans les affirmations sans preuve. On a construit des doctrines, on en a démoli; mais les démolisseurs même n'ont pas échappé à l'esprit de système. Ceux qui s'intitulent positivistes n'ont fait que changer d'abstraction, car c'est encore viande creuse que de disséquer à outrance et de s'interdire les vues d'ensemble. Taine lui-même, avec tout son génie, n'a pas évité l'écueil, et, faute de sens politique moyen, il flotte, comme historien, entre des idées trop générales et des observations trop particulières. Ses imitateurs n'ont renversé les autels de la déesse Raison que pour élever un temple à cette divinité hasardeuse qu'on appelle la Science. Ils ont remplacé les phrases empanachées des doctrinaires par une foule de mots en *isme* qui ne renferment pas beaucoup plus de sens. La notion de la chose publique s'en est ressentie. Dans les discussions courantes, l'État est devenu une sorte d'allégorie, un géant monstrueux et anonyme dont l'administration formerait les cent bras. Les uns lui ont demandé le bonheur universel, les autres l'ont chargé de tous les crimes de la tyrannie. On a disserté, on disserte tous les jours sur l'État et ses limites, sur les droits de l'individu, etc., dans des termes aussi vagues que s'il s'agissait de raisonner sur la planète Mars. Qui songe à l'État français, lequel est une institution très particulière, fondée entre l'Océan et les Alpes pendant une longue suite de siècles, et qu'on ne saurait ni mutiler, ni surcharger sans péril pour la santé nationale?

Tocqueville, après La Fayette, pensait « que le système exagéré des causes générales procurait de merveilleuses consolations aux hommes politiques médiocres. » Nous ne sommes pas guéris de cette maladie. Nous la suçons, pour ainsi dire, avec le lait. Nous la respirons au collège, dans le vent des périodes cicéroniennes. Nous la nourrissons avec soin dans les conférences et les *parlotes* où des orateurs imberbes s'entraînent à la grande éloquence. Nous y apprenons l'art « d'élever les questions, » c'est-à-dire d'amonceler des nuages; et plus tard, nous appliquons ce verbiage à la politique, où toute erreur fait compte. Ou bien, passant à l'excès contraire, par défiance des idées générales, nous nous noyons dans l'infiniment petit.

Le seul moyen d'échapper à cette logomachie, c'est de tourner le dos aux systèmes et de considérer les institutions ou les peuples dans leur continuité historique. Je voudrais qu'on parlât moins

des rapports de l'Église et de l'État, et davantage des relations séculaires de l'État *français* avec l'Église de *France;* — moins du Capital et du Travail, et davantage des conditions particulières de l'industrie *française*, de ses défauts et des moyens d'y remédier; — moins des Classes laborieuses, de la Démocratie rurale, et davantage du tempérament spécial du paysan *français*, de l'ouvrier *français*, et de la manière de leur ouvrir des débouchés. En un mot je voudrais que tout homme mêlé aux affaires publiques appliquât à la lettre la belle devise des Vénitiens : *Siamo Veneziani, poi christiani.* Nous sommes d'abord Français, et ensuite libéraux, démocrates et même réformateurs, si nous pouvons.

C'est cette image d'une France *concrète* que nous restitue M. Hanotaux. Par là, il représente une génération nouvelle, instruite par les événemens, munie de sens politique, et qui, sur tant de ruines, travaille à « reconstruire » la France, non sur la base unique des institutions consulaires, mais sur des fondemens plus anciens dont il vérifie la solidité. Il nous montre, dans l'histoire, l'union indissoluble de la patrie et de l'État, c'est-à-dire de l'amour et de la volonté. Il réfute ainsi, mieux que par des discours, ces doctrines relâchées qui estiment la contrainte inutile et la fraternité suffisante. Enfin, par l'exemple de son grand cardinal, il nous enseigne que la partie la plus divine de l'art politique n'est pas de « réformer », c'est-à-dire de remanier sans cesse l'économie du corps social, mais de « gouverner », c'est-à-dire de tendre vers l'action tous les muscles de ce grand corps.

Gouverner! Entraîner les volontés vacillantes vers une œuvre d'utilité générale! Élever l'intérêt de l'État au-dessus des passions, des rivalités et des convoitises! Mettre dans ses desseins plus de suite, plus de persévérance, plus d'avenir que n'en comporte ordinairement la fragilité de la vie humaine! Voilà ce qu'ont fait ces grands hommes de l'ancien régime dont les statues dominent encore l'accès du palais Bourbon. Leur figure un peu morose semble dire aux législateurs qui s'écoulent à leurs pieds : « Vous avez assez discuté sur l'assiette du pouvoir. Maintenant, faites comme nous : tâchez de vous en servir. »

René Millet.

LA JEUNE
LITTÉRATURE ALLEMANDE

GERHART HAUPTMANN

Les discussions esthétiques et sociales qui se sont engagées autour des pièces de M. Gerhart Hauptmann ont presque abouti à faire de lui une personnalité de premier plan. Ayant été interdits à Berlin, ses *Tisserands*, désignés de ce chef à l'attention de M. Antoine, ont été accueillis au Théâtre-Libre avec l'enthousiasme sur lequel peuvent compter les œuvres proscrites par la censure, quelles qu'elles soient. Les *Ames solitaires*, que l' « Œuvre » voulut ensuite nous présenter, avaient été jouées librement à Berlin; elles eurent la bonne fortune d'être à leur tour interdites à Paris : soit parce que leur traducteur, M. Cohen, venait d'être expulsé du territoire français comme anarchiste, soit parce que la censure y découvrit, — ce qui eût été d'ailleurs une lourde erreur, — des tendances anarchistes. Jouées une seule fois, en répétition générale, devant des initiés, les *Ames solitaires* n'en passèrent que plus facilement pour un chef-d'œuvre; la gloire d'être interdit à Paris s'ajoutant à celle d'avoir été interdit à Berlin, M. Hauptmann fut consacré grand homme dans plusieurs cénacles, et put passer pour un esprit d'une extrême hardiesse. Aussi ce fut avec une curiosité très vive qu'on attendit, il y a quelques semaines, la représentation de son œuvre la plus nouvelle, l'*Ascension de Hannele Mattern*, que les grandes scènes de l'Allemagne et de l'Autriche donnaient déjà avec succès. Cette représentation partagea la critique, comme aussi le public spécial du

Théâtre-Libre, en deux clans bien tranchés : les uns déclarant absurde, les autres proclamant sublime; en sorte que, tandis que la moitié des spectateurs sortaient des Menus-Plaisirs en haussant les épaules, on en entendait d'autres s'écrier dans une extase : « C'est aussi beau que *Parsifal!...* » Et il y avait un épisode de plus à consigner dans le curieux chapitre de nos petites annales littéraires où l'on décrira un jour l'accueil fait à certaines œuvres étrangères pendant ce dernier quart de siècle. Car on dirait que le public, — j'entends ce public restreint qui seul professe sur les choses de la littérature des opinions qu'il tâche à justifier, — leur a réservé toute la passion dont il est encore susceptible. En tout cas, il ne les aborde point dans un simple esprit de curiosité, mû par un désir de connaître aussi honorable que légitime : il ne les écoute, dirait-on, qu'avec des partis pris pour ou contre, arrêtés d'avance, qu'elles soient ou non de valeur à les soutenir. Aussi commet-il à leur propos de grosses fautes de jugement, telles qu'on serait tenté de croire que le sens des proportions nous abandonne entièrement. Est-ce qu'il y a quelque temps, par exemple, on n'imaginait pas de nous donner, pour faire pendant aux pièces d'Ibsen, les folles pièces de M. Auguste Strindberg, dont l'incohérence ne décourageait aucune bonne volonté? La crise d'enthousiasme qui a soudain placé M. Hauptmann au rang d'un Tolstoï, ou peu s'en faut, est un phénomène du même ordre, quelque supérieur que soit d'ailleurs son théâtre à celui de M. Strindberg. Nous en serons persuadés quand nous aurons parcouru les sept pièces, d'un intérêt inégal, qui, avec un poème et deux nouvelles, constituent l'œuvre complète, jusqu'à ce jour, du jeune écrivain.

I

M. Gerhart Hauptmann est né en 1862, en Silésie. Comme il a pris la peine de nous l'apprendre lui-même, son grand-père était un « pauvre tisserand, qui a vécu devant son métier comme les ouvriers décrits dans la pièce »; avec plus de chance, pourtant, j'imagine, car son petit-fils se trouva dans une situation de fortune indépendante, qui lui permit de passer les années de sa première jeunesse à tâtonner en cherchant sa voie. Il se destina d'abord à l'agronomie, puis il résolut d'être artiste, « mais sans bien savoir encore à quel art il se consacrerait », nous dit M. Jean Thorel, dans l'avant-propos de sa traduction des *Tisserands*. Il essaya de la sculpture, y renonça comme il avait renoncé à l'agronomie, songea aux lettres, fit des plans de romans et de pièces

qu'il n'exécuta pas, et, en 1885, publia sa première œuvre, un poème épico-lyrique intitulé : *le Sort des Prométhides* (1).

Ce début n'avait rien de brillant : les mésaventures du poète Selin, qui finit, après beaucoup de stances, par briser sa lyre et par en jeter les morceaux au vent, ne se recommandaient point à l'attention des contemporains. Aussi le poème n'eut-il aucun succès : M. Hauptmann en a plus tard retiré les exemplaires de la circulation, et il y aurait mauvaise grâce à le taquiner sur une œuvre de jeunesse dont il est le premier à reconnaître la nullité. Si nous la signalons, c'est qu'elle ouvre par une dédicace, qui en est le meilleur morceau, où pointent déjà des intentions hardies, et comme une volonté d'audace qui n'aboutit d'ailleurs ni dans le fond ni dans la forme de cette première composition :

« Je chante librement, malgré le poids des chaînes : — l'audace est le premier devoir du chanteur, — et celui qui limite son chant à une caste — est un lâche, et non pas un chanteur. — Il faut que l'arme brille au jeu des cordes, — et malheur au chanteur qui chante la paix!...

On peut s'étonner de trouver au seuil d'une œuvre aussi parfaitement inoffensive que le *Sort des Prométhides* de si menaçantes paroles. Leur sens devait se dégager quatre ans plus tard, quand le jeune auteur, ayant trouvé la formule qui lui convenait, dégagea pour la première fois sa personnalité.

Ce fut en publiant en librairie un « drame social » intitulé : *Avant l'aurore*, que ses tendances et sa hardiesse excluaient des scènes habituelles. Or, à ce moment même, un groupe de jeunes gens en quête d'art nouveau venaient de fonder une *Scène libre* (*Freie Bühne*), sur le modèle du Théâtre-Libre de M. Antoine. Les deux directeurs de l'entreprise, MM. Otto Brahm et Paul Schlenther, n'hésitèrent point à monter la pièce de M. Hauptmann, qui fut jouée le 20 octobre 1889, et fit scandale. Peu de temps après, le cadre restreint du théâtre parut trop étroit au petit groupe, qui créa, toujours sous le titre de la *Scène libre*, une revue à laquelle vinrent collaborer des écrivains de talens divers, mais imbus de doctrines plus ou moins homogènes. Bientôt, ils s'adjoignirent quelques-uns de ces Scandinaves que l'Allemagne attire et adopte, comme MM. Arne Garborg, Strindberg, Knut Hamsum, etc. Enfin, à côté de leurs propres romans et de leurs propres pièces, ils se mirent à publier un grand nombre de traductions de Tolstoï, de Kielland, et de Zola, entre autres, dès leur troisième numéro, la *Bête humaine*. Tout cela constitua un ensemble qui

(1) *Promethidenloos*, eine Dichtung von G. Hauptmann. Berlin, 1885.

réussit à s'imposer rapidement au public : et la glorification de M. Hauptmann devint un des articles du programme de la jeune école.

Il faut dire que sa première pièce semblait de taille à justifier, sinon l'enthousiasme excessif qu'elle inspirait, du moins les espérances qu'elle avait fait naître. *Avant l'aurore*, en effet, est une œuvre d'un grand intérêt dramatique, qui a le mérite d'entrer au vif des questions les plus menaçantes de l'heure actuelle.

L'action, très rapide, conduite avec une énergie et une précision assez rare dans le théâtre allemand, se passe dans une famille de paysans, qu'a subitement enrichis la découverte de bassins houillers. Une affreuse famille : l'homme, Krause, est un abominable ivrogne, qui ne quitte pas le cabaret; pendant qu'il boit à l'auberge, sa seconde femme boit à la maison; et aussi sa fille aînée, Marthe, qui a épousé un ingénieur nommé Hoffmann. L'alcoolisme est si bien entré dans leur sang à tous, que le premier enfant de Hoffmann est mort à trois ans, d'avoir vidé un flacon de vinaigre; aussi n'est-ce pas sans angoisse que le père pense aux couches imminentes de sa femme. Cet ingénieur ne se grise pas encore : mais il vit bien, il apprécie le vin de Champagne et le fin cognac : il est, du reste, pire que les autres, il a mis la contrée en coupe réglée, s'enrichit à grandes guides, aux dépens des malheureux ouvriers qui travaillent pour lui. De plus, comme sa femme lui inspire un dégoût facile à comprendre, il voudrait bien chercher quelque compensation auprès de sa belle-sœur Hélène, — le seul être humain, honnête, qui ait poussé dans ce milieu empesté. La pauvre fille a été élevée en pension : elle est rentrée à demi dégrossie dans son horrible demeure, bien paysanne encore malgré les bribes de belle éducation qu'elle a reçues, capable pourtant de souffrir cruellement de ce qu'elle voit et d'aspirer à changer de vie. On l'a fiancée, sans qu'elle dise oui ni non, à une brute de la race, un nommé Wilhelm Kahl, neveu de Mme Krause, dont il est d'ailleurs l'amant. Comme vous le voyez, aucun trait ne manque au tableau, et l'œuvre peut prendre place à côté des plus noires qu'ait produites la littérature réaliste : ni Zola dans l'*Assommoir*, ni Tolstoï dans *la Puissance des ténèbres*, n'ont été plus loin dans l'horreur. Notez que certains détails, adroitement calculés, doivent rehausser encore l'effet de l'ensemble : tout ce joli monde grouille dans une belle ferme, servi par un nombreux domestique, avec un valet de chambre en livrée dont la principale fonction est évidemment d'expliquer en termes convenables que « monsieur » ou « la gracieuse madame » ne sont point en état de venir à table.

Un jour, tombe dans cet enfer un ancien camarade de Hoffmann, Alfred Loth. Ce Loth a eu une existence assez tourmentée : il a été condamné, injustement, à deux ans de prison ; il s'est consacré à une tentative de colonisation à laquelle Hoffmann s'était lui-même intéressé ; maintenant, il est enrôlé dans le parti socialiste, il écrit dans les journaux avancés, et il vient dans le pays pour étudier les conditions d'existence des ouvriers mineurs. C'est un idéologue, ayant sur toutes choses des principes arrêtés ; il sait où doivent aboutir les tentatives de réforme sociale auxquelles il s'est consacré ; il est tempérant, et refuse obstinément de goûter au « Veuve Cliquot » et au « Martel trois étoiles », qui font la joie de son ami ; il ne s'est pas marié, car, quel que soit son besoin d'affection, et depuis qu'il a été abandonné par une fiancée à qui ses deux ans de prison avaient déplu, il s'est fait du mariage une si haute idée, qu'il n'a encore trouvé personne avec qui il ait pu tenter de la réaliser. Comme bien l'on pense, il ne tarde pas à se trouver en conflit déclaré avec Hoffmann, qui est revenu des idées généreuses qu'il professait jadis, à l'Université. Les deux anciens amis se heurtent sur tous les points, en des scènes qui font éclater, de façon saisissante, les inconciliables différences qui séparent l'homme pratique satisfait et le rêveur insatiable. Hoffmann ne sait au juste si Loth l'effraye ou l'amuse : il a grand'peur de le voir agiter la contrée ; mais, d'autre part, il ne peut s'empêcher de s'intéresser à ses déclarations de principes, et d'en rire. Car Loth, qui n'est pas au courant des aventures de son ancien camarade, est plein de confiance en lui, et l'entretient avec abondance de ses opinions, de ses projets, de ses affaires. Qu'on en juge par la scène essentielle où il lui expose ses théories sur le mariage :

Hoffmann. — ... Et depuis, ton cœur ne s'est-il pas accroché quelque part?

Loth. — Non.

Hoffmann. — Naturellement. Alors, tiré des capsules dans le blé, renoncé au mariage, comme à l'alcool! Hein? D'ailleurs, chacun son goût.

Loth. — Il ne s'agit pas de mon goût, mais peut-être de mon sort. Je t'ai déjà dit une fois, je crois, que je n'ai renoncé à rien par rapport au mariage ; je crains seulement qu'il n'y ait aucune femme qui soit celle qui me convient.

Hoffmann. — Un grand mot, Lothchen!

Loth. — Sérieusement! Il est possible qu'avec les années on devienne trop difficile et que l'on possède trop peu de bon instinct. Je considère l'instinct comme la meilleure garantie d'un choix judicieux.

HOFFMANN, *légèrement.* — Il se retrouvera bien,... (*Riant*) l'instinct, j'entends.

LOTH. — Enfin, que puis-je offrir à une femme? Je doute de plus en plus d'avoir le droit d'exiger d'une femme qu'elle s'attache à la petite partie de ma personnalité qui n'appartient pas à mon travail; et puis, j'ai toujours redouté les responsabilités et la famille.

HOFFMANN. — Quoi? quoi? Les responsabilités et la famille? N'as-tu pas une tête, des bras, hein?

LOTH. — Comme tu vois. Mais, je te l'ai déjà dit, ma puissance de travail appartient en plus grande partie à mon but, et il en sera toujours de même : elle n'est donc plus à moi; j'aurai à lutter contre des difficultés tout à fait particulières...

HOFFMANN. — Bast! Quelqu'un ne sonne-t-il pas?

LOTH. — Tu prends ce que je te dis pour des phrases oiseuses?

HOFFMANN. — En tout honneur, cela sonne un peu creux! On n'est pourtant pas un inutile parce qu'on est marié. Il y a des hommes qui ont toujours l'air d'avoir sur les autres le privilège des bonnes actions.

LOTH, *violent.* — Pas du tout! Je n'ai pas cette idée-là!... Mais toi, si tu ne t'étais pas déjà éloigné de ton but, tu t'en éloignerais à cause de ton heureuse situation matérielle.

HOFFMANN, *avec ironie.* — Cela serait donc aussi une de tes exigences?

LOTH. — Comment! exigences? quoi?

HOFFMANN. — Je veux dire que tu chercherais la fortune dans le mariage?

LOTH. — En tous cas.

HOFFMANN. — Et il y a encore, — comme je te connais, — tout un long écheveau d'autres exigences?...

LOTH. — Sans doute. La santé morale et physique de la fiancée, par exemple, est une condition *sine qua non.*

HOFFMANN, *riant.* — Sans doute, il faudra soumettre la fiancée à un examen médical nécessaire?

LOTH, *toujours sérieux.* — Mais j'ai aussi des exigences pour moi, tu le sais bien.

HOFFMANN, *toujours plus gai.* — Je sais, je sais!... C'est comme quand tu étudiais la littérature sur l'amour, pour établir d'une manière certaine si ce que tu éprouvais alors pour n'importe quelle dame, était vraiment de l'amour. Ainsi, dis-moi encore quelques-unes de tes exigences?

LOTH. — Ma femme, par exemple, devrait savoir renoncer...

HOFFMANN. — Oui... Oui... ah! j'aime encore mieux me taire... Je voulais dire seulement que la femme est en général habituée au renoncement.

LOTH. — Au nom du ciel! Tu me comprends mal. Ce n'est pas ainsi que j'entends le renoncement. Je le demande en ce qui concerne la partie de mon être qui appartient à mon but; je voudrais qu'elle y renonçât de bonne volonté, et joyeusement. Non, non, pour le reste,

ma femme doit exiger, et toujours exiger, ce que son sexe dans le cours des siècles a perdu.

HOFFMANN. — Ah! ah! ah! l'émancipation de la femme!

Si les propos de Loth produisent peu d'effet sur Hoffmann, qui finit par le prier de quitter sa maison, ils en produisent beaucoup sur Hélène. La pauvre fille voit en lui le sauveur qu'elle attend, l'homme au cœur noble qui lui donnera sa part de bonheur et dont elle est toute prête à partager la vie, quelque pauvre ou pénible qu'elle soit; et elle finit par lui avouer son amour, au moment où il va partir :

HÉLÈNE, *doucement.* — Monsieur Loth!

LOTH *tressaille, se retourne.* — Ah! c'est vous. Alors, je puis au moins vous dire adieu.

HÉLÈNE, *involontairement.* — Vous en éprouviez le besoin?

LOTH. — Oui, j'en éprouvais le besoin. Probablement, quand vous étiez ici, avez-vous assisté à la scène.

HÉLÈNE. — J'ai tout entendu.

LOTH. — Alors, vous ne serez pas étonnée si je quitte cette maison sans autre cérémonie.

HÉLÈNE. — Non! je comprends...

. . . . . .

Peut-être vous adoucirez-vous à son sujet. Mon beau-frère a le repentir très prompt. Je l'ai souvent...

LOTH. — C'est très possible! Mais peut-être que ce qu'il a dit de moi était sa vraie opinion.

HÉLÈNE. — Le croyez-vous sérieusement?

LOTH. — Oui! sérieusement! Donc... (*Il s'approche d'elle et lui tend la main.*) Adieu. (*Il se tourne et redevient silencieux.*) Je ne sais pas... ou plutôt (*regardant Hélène avec calme dans les yeux*) je sais, je sais, qu'à partir de ce moment, il ne m'est pas très facile de m'en aller d'ici... et... oui... et... oui!

HÈLÈNE. — Si je vous priais, cependant... si je vous priais, de tout mon cœur, de rester encore?

LOTH. — Vous ne partagez donc pas l'opinion de votre beau-frère?

HÉLÈNE. — Non! Et je voulais vous le dire, vous le dire encore avant... avant que vous ne partiez.

LOTH *saisit sa main.* — Cela me fait vraiment du bien.

HÉLÈNE, *luttant contre elle-même. Dans une excitation qui monte presque à l'inconscience, elle balbutie péniblement :* — Je voulais vous dire — encore quelque chose — c'est... c'est que... je vous estime beaucoup et vous vénère, comme je n'ai encore estimé aucun homme... que j'ai confiance en vous, que je suis prête... à le prouver... que je ressens quelque chose pour toi, pour vous. (*Elle tombe défaillante dans ses bras.*)

LOTH. — Hélène!

Loth ne partira pas; d'autant plus que Hoffmann, qui craint de l'avoir froissé, s'excuse de sa vivacité et cherche aussi à le retenir. Il se laisse aimer, il aime aussi, — l'amour étant contagieux, — il s'oublie auprès d'Hélène en des scènes d'un enfantillage charmant, qu'entrecoupent des pluies de baisers comme on n'en voit pas souvent au théâtre. Ses théories sur le mariage? Il n'y pense plus guère. D'emblée, Hélène lui paraît la femme de ses rêves, la compagne qui partagera les chances de sa vie d'apôtre et se dévouera avec lui aux pauvres et aux opprimés. Et il est si bien envahi par cette tendresse qui s'est noblement offerte, elle le pénètre si doucement, qu'il en oublie de prendre ses informations sur la santé physique de la famille de sa fiancée, dont la santé morale ne laisse pas de l'inquiéter un peu. Il est heureux, il s'abandonne, il marche dans un rêve. Hélas! le réveil en est brusque! Le médecin de la maison, qu'on est obligé d'appeler pour les couches de Mme Hoffmann, est, comme Hoffmann lui-même, un ancien camarade d'études. Il a pour Loth de l'estime et de la sympathie, et, dans une conversation qu'on interrompt à chaque instant pour l'appeler auprès de la malade, il croit devoir le mettre au courant de ce que sont les Krause. Loth tombe du haut de toutes ses illusions : il aurait passé sur les tares morales, dont Hélène semblait pure; il ne passera pas sur l'alcoolisme morbide dont l'hérédité menacerait ses enfans. Et il part, il s'enfuit, sans explication, sans adieu, en laissant un billet pour Hélène, — avec la lâcheté des héros qui craignent leur faiblesse et ne sont braves que de loin. Hélène, qui se croyait sauvée et avait donné son cœur tout entier, ne résiste pas à son désespoir : elle se frappe d'un couteau de chasse, pendant qu'on entend, au dehors, la voix de son ivrogne de père, qui crie : « Hé! là-bas!... Hé!... N'ai-je pas une paire de jolies filles!... »

Cette première œuvre est peut-être la meilleure de M. Hauptmann. On en peut critiquer les tendances, on peut la trouver brutale et repoussante, on n'en saurait méconnaître ni la force, ni l'intérêt, ni même la portée, quoique sur ce dernier point on puisse lui faire les objections que soulèvera toujours toute œuvre exagérée et violente. En tout cas, M. Hauptmann s'y trouve tout entier. Les matériaux dont il a construit son drame, c'est-à-dire d'une part l'opposition des classes sociales, et, d'autre part, les effets de l'hérédité, sont déjà ceux dont il se servira dans la suite; les personnages qu'il a mis en scène reparaîtront sous des noms différens dans ses autres œuvres; enfin, si la double influence de Zola et d'Ibsen éclate dans la conception du drame, sa propre per-

sonnalité s'y manifeste aussi dans le relief qu'il parvient à donner à ses figures, dans l'art particulier de ses arrangemens scéniques, surtout dans l'incontestable intensité de vie à laquelle il parvient.

Dans le fait, la *Fête de la paix*, qui succéda à quelques mois d'intervalle, n'est qu'un décalque affaibli d'*Avant l'aurore*. C'est un drame de famille, de moindre envergure, d'un intérêt plus circonscrit, qui roule encore autour d'une question d'hérédité. Nous assistons aux ébats de cinq névropathes, le père, la mère, la fille et les deux fils, qui ne sont pas de méchantes gens, mais qui se tourmentent les uns les autres. Au moment où ils se croient réconciliés, une crise où il y a de la jalousie, de l'alcoolisme et de la folie, et qui se termine par la mort du père, les laisse remplis de remords, mais, sans doute, prêts à recommencer, puisqu'ils sont de pauvres victimes d'une loi fatale.

J'ai peine à croire que cette œuvre, incontestablement manquée, n'ait pas causé quelque déception aux admirateurs de M. Gerhart Hauptmann. Ils n'en convinrent pas; elle servit même au lancement de la *Scène libre*, revue qui la publia dans ses trois premiers numéros; et l'on attendit avec confiance l'œuvre nouvelle. Ce fut les *Ames solitaires* (*Einsame Menschen*), dont on parla beaucoup et qu'on admira d'avance. Avant que la pièce vit le jour, la *Scène libre* l'annonçait en termes assez significatifs pour qu'il soit utile de les reproduire :

« Le 4 ou le 11 janvier, la tragédie de Hauptmann *Ames solitaires* sera représentée sur la *Scène libre*. L'auteur a récemment lu sa pièce à un cercle d'intimes sur lesquels elle a produit la plus forte impression. Nous n'en communiquerons aujourd'hui que ce qui constitue un thème éternel dans la vie, et par conséquent toujours nouveau dans la poésie : il s'agit d'un homme entre deux femmes. Mais si, pendant notre période classique, qui affectionnait ce sujet, l'opposition des héroïnes reposait sur la différence des tempéramens... il s'agit ici d'une différence de culture intellectuelle, qui incarne les mouvemens de notre temps en figures typiques : d'un côté, la douce ménagère allemande, et de l'autre, la femme moderne, l'étudiante zurichoise tout imprégnée de vie actuelle. Entre ces deux figures, se trouve placé le héros du drame, un savant nerveux, spirituel, de grande volonté et de science incertaine, qui ne trouve pas dans son récent mariage le bonheur complet, et qui, dans le conflit de devoirs où il est engagé, doit finir d'autant plus tragiquement, qu'il est un de ces incomplets, d'une fine nature sensible, qui se brisent sur le seuil

d'une époque nouvelle, dans la lutte de l'ancien et du moderne, de la convention et de la liberté... »

La réclame est adroite, elle n'est pas exacte. Car si M. Hauptmann avait réalisé ce programme, qui sans doute était le sien, il aurait fait un chef-d'œuvre. Par malheur, l'exécution a trahi la conception : des trois figures principales, il n'en est qu'une seule, celle de la « douce ménagère allemande », qu'il ait réussi à faire vivre. C'est déjà quelque chose, sans doute, mais ce n'est point assez : d'autant moins, que l'intention de l'auteur, étant donné le fond connu de ses idées générales, n'a pu être l'apologie de l'esprit des « temps anciens », et que l'inégalité qu'il y a entre ses personnages pousse le lecteur à les préférer, et de beaucoup, aux « temps nouveaux ».

D'abord, le « savant, nerveux, spirituel, de grande volonté, de science incertaine... de fine nature sensible », n'est ni fin, ni de grande volonté, ni spirituel, ni savant : il est nerveux, c'est vrai, horriblement nerveux, sans que cela tienne à l'hérédité, car ses parens sont de braves gens qui n'ont aucun vice. Et il est plus qu'incomplet : il est niais, il est imbécile.

Il se nomme Johannes Bockerat. Il a fait des études de sciences. Il a eu pour maître Haeckel, dont il a adopté les théories évolutionnistes, et auquel il a voué une vénération profonde. Ses études finies, ou à peu près, il s'est marié, sans se munir d'abord d'une position sociale. Il a épousé une bonne petite femme, Käthe, qui n'a pour elle que la fraîcheur de ses vingt ans et l'excellence de son pauvre petit cœur, fait pour souffrir. Elle ne sait rien, ni du monde, ni des livres. Son art consiste à « cuire », à se tenir devant son mari et devant les parens de son mari en béate adoration, à bercer et nourrir son nouveau-né, qu'elle adore un peu moins que son mari, mais presque autant. Ayant un peu de fortune, ils la mangent à petites bouchées, sans trop s'inquiéter de l'avenir, dans la banlieue de Berlin, au bord du lac de Müggel, à Friedrichshagen, qui est la résidence d'un grand nombre de députés socialistes et d'écrivains « jeune Allemagne ». Madame Bockerat, la mère, est avec eux, et ils ont pour commensal habituel un nommé Braun, qui est peintre comme Johannes est savant. Ils ne sont pas malheureux, pas heureux non plus : Käthe a le sentiment qu'elle ne suffit point à occuper l'esprit de son mari, et cela la tourmente. En effet, Johannes s'ennuie. Il a écrit un ouvrage de psycho-physiologie, et il est seul à s'y intéresser. Il en parle souvent, on l'écoute, mais quand il manifeste le désir d'en faire lecture, personne ne veut l'écouter : ni sa mère qui en a peur, ni Braun qui craint de s'ennuyer, ni Käthe qui n'y com-

prendrait rien. Or, un jour que Braun était chez les Bockerat, une personne qui le cherchait vient l'y relancer : c'est une étudiante qu'il a connue à Paris, Mlle Anna Mahr. Johannes s'empresse de lui offrir une lecture du manuscrit. Elle accepte, elle trouve le début admirable; et comme le manuscrit est long, on l'invite à rester quelques jours à Friedrichshagen, pour le savourer jusqu'au bout. Il arrive ce qui devait arriver : Johannes s'éprend d'elle, qui s'éprend de lui. Ils sont tous deux d'âme honnête; aussi ne s'avouent-ils pas leur sentiment réciproque. Mais ils s'y complaisent, ils le laissent grandir, ils le parent des voiles de l'amitié, et, résolus à ne faire de mal à personne, ils ne s'aperçoivent pas que tout chancelle et s'effondre autour d'eux. Tout de suite, en effet, Käthe a deviné une rivale, et une rivale préférée, en cette personne instruite qui sait écouter les manuscrits. Elle ne le dit pas, elle ne se plaint pas : elle s'attriste, elle dépérit, sans seulement que Johannes s'en aperçoive. De temps en temps, elle se croit sauvée : Anna va partir. Mais Anna se laisse retenir, et Käthe retombe, plus atteinte, plus blessée. Si Johannes ne s'aperçoit de rien, les autres voient : madame Bockerat, qui essaye de lui ouvrir les yeux et appelle son vieux mari à la rescousse, et Braun, l'auteur involontaire du malheur. Les efforts de ces braves gens pour ramener l'infidèle nous valent une série de belles scènes, conduites avec beaucoup d'art, et dont l'intérêt va croissant. Puis, ne pouvant rien sur Johannes qu'emporte son aveugle passion, ils s'adressent à sa complice, qu'ils supposent meilleure, ou moins éprise; et la vieille mère Bockerat trouve la place sensible, dans une courte et belle scène :

Mme Bockerat *regarde anxieusement autour d'elle, s'approche vivement d'Anna après s'être assurée qu'elle est seule.* — Je suis dans une telle angoisse... à propos de mon Jean. Jean est si terriblement violent, vous savez. Et j'ai quelque chose sur le cœur. Je ne puis pas le garder plus longtemps, Mademoiselle! — Mademoiselle! — Mademoiselle Anna! *Elle regarde Anna, avec un geste suppliant et touchant.*

Anna. — Je sais ce que vous voulez dire.

Mme Bockerat. — M. Braun vous a-t-il parlé?

Anna, *veut répondre que oui, sa voix s'étrangle, et elle éclate en pleurs et en sanglots.*

Mme Bockerat, *préoccupée d'elle.* — Mademoiselle Anna! Chère demoiselle! Il faut rester de sang-froid! Oh Jésus! Que Jean ne vienne pas! Je ne sais plus ce que je fais. Mademoiselle, mademoiselle!

Anna. — C'était seulement... C'est déjà passé. Ne vous inquiétez donc plus, madame Bockerat!

Mme Bockerat. — J'ai aussi pitié de vous. Il faudrait n'avoir pas de sentiment humain. Vous avez eu des malheurs dans votre vie. Tout

cela me pénètre jusqu'au cœur. Mais Jean me tient pourtant de plus près. Je ne puis faire autrement. Et vous êtes encore si jeune, mademoiselle! A votre âge, on se domine encore si facilement.

ANNA. — Cela m'est affreusement douloureux d'en être arrivée là.

Mme BOCKERAT. — Je ne l'ai encore jamais fait : je ne puis pas me rappeler avoir jamais refusé à un hôte l'hospitalité. Mais je ne vois aucun autre chemin. C'est la dernière issue que nous ayons tous... Je ne veux pas juger en ce moment. Je veux seulement vous parler, comme une femme à une femme ; et comme mère aussi, je désire vous parler. (*D'une voix étouffée par les larmes.*) Comme la mère de mon Jean, je veux venir à vous. (*Elle saisit la main d'Anna.*) Donnez-moi mon Jean! Rendez à une mère martyrisée son enfant! (*Elle est tombée sur une chaise et mouille la main d'Anna en larmes.*)

ANNA. — Chère, chère madame Bockerat! Cela... m'émeut profondément. — Mais... puis-je rendre quelque chose? ai-je donc pris quelque chose?

Mme BOCKERAT. — Nous ferions mieux de laisser cela. Je ne veux pas rechercher, mademoiselle, qui est le tentateur. Je ne sais qu'une chose : mon fils, de toute sa vie, n'a jamais eu de mauvais penchans; j'étais si sûre de lui, que je ne comprends pas encore aujourd'hui... (*Elle pleure.*) C'était de la présomption, mademoiselle Anna.

ANNA. — Quoi que vous disiez, madame Bockerat, je ne puis pas me défendre contre vous...

Mme BOCKERAT. — Je ne voudrais pas vous faire de la peine. Je ne voudrais pas vous blesser, pour l'amour du ciel. Je suis dans vos mains. Je ne puis que vous prier, et vous prier encore dans la terrible angoisse de mon cœur. Laissez à Jean sa liberté, — avant que tout soit perdu, — avant que le cœur de Käthe ne se brise. Ayez pitié!

ANNA. — Vous m'humiliez trop... J'ai l'impression comme d'être battue, et... Mais non. — Je veux vous parler simplement. C'est une chose décidée, je m'en vais. Et s'il ne s'agit que de cela...

Mme BOCKERAT. — Que dites-vous donc, mademoiselle? Eh! les mots viennent à peine sur mes lèvres. Les circonstances sont telles que... il faudrait même que ce fût tout de suite, — si possible, vous devriez, en ce moment même...

ANNA. — *Elle prend ses effets qu'elle a déposés.*

Mme BOCKERAT. — Je n'ai plus le choix, mademoiselle.

ANNA, *ses effets à la main, marche vers la porte, puis s'arrête devant Mme Bockerat.* — Pouviez-vous penser que je tarderais encore?

Mme BOCKERAT. — Dieu vous accompagne, mademoiselle!

ANNA. — Adieu, madame Bockerat.

Mme BOCKERAT. — Répéterez-vous à Jean notre conversation?

ANNA. — Soyez sans crainte, madame Bockerat.

Mme BOCKERAT. — Que Dieu vous garde, mademoiselle Anna!

Anna partira, après une scène d'adieux qui n'est point sans grandeur; mais le malheureux Johannes, énervé par ces luttes,

parvenu d'ailleurs à ce degré de folie où tout ce qui n'est pas l'objet de la passion s'efface et s'abolit, incapable de se résigner à reprendre sa monotone existence dans son monotone intérieur, va finir dans le petit lac dont quelques heures auparavant il admirait l'austère beauté avec la bien-aimée.

Les *Ames solitaires* eurent un sort meilleur que les deux pièces précédentes : tandis qu'*Avant l'aurore* n'obtenait d'éclatant succès que sur la Scène Libre populaire, que M. Bruno Wille venait de fonder sur le modèle de la première Scène libre, l'œuvre nouvelle arrivait au Théâtre-Allemand, dont le public habituel l'accueillait avec faveur, et M. Otto Brahm entonnait un dithyrambe dans sa revue. Pour lui, la victoire était certaine : il réclamait modestement sa petite part dans le triomphe, qui sans doute allait s'affirmer avec une force croissante.

La pièce de M. Hauptmann qui vint ensuite, et fut aussi jouée au Théâtre-Allemand, obtint un succès qui parut justifier ces prévisions favorables. C'est une comédie, cette fois, *le Collègue Crampton*, qui, suivant la formule, montre « sous un nouveau jour » le talent du jeune dramaturge. Rien ne diffère plus que le rire d'un pays à l'autre : aussi, si la pièce nous paraît d'une insupportable niaiserie, ne faut-il point affirmer que nous soyons dans le juste. Écrite pour des Allemands, elle fait rire des Allemands qui, de plus, s'ingénient à lui trouver une espèce de sens et traitent le héros comme un « Falstaff moderne ». Ce héros est encore un ivrogne, tant M. Hauptmann a de peine à trouver une autre matière dramatique que l'alcoolisme. Seulement, tandis que ses précurseurs sont des ivrognes tristes et tragiques, il est un ivrogne comique et gai : professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'une ville silésienne qu'on ne désigne pas autrement, Crampton passe ses soirées à boire avec ses élèves; tant et si bien qu'il finit par être révoqué. Ayant bu tout ce qu'il possédait, et même davantage, il se trouverait dans un grand embarras, si le hasard ne venait à son aide. Il s'était lié particulièrement avec un élève amateur, de famille riche, nommé Strähler, qui avait été expulsé de l'Académie pour avoir rossé le bedeau : Strähler, de son côté, s'était épris de la fille préférée de Crampton, Gertrude, et ce sentiment lui inspirait une grande vénération pour le « Maître » au génie incompris et malheureux duquel il persistait à croire. Il obtient de sa famille qu'elle recueille Gertrude, il rachète l'atelier de Crampton, le découvre dans le bouge où il s'était réfugié, et le réinstalle en se fiançant avec la bien-aimée, qui reçoit, à valoir sur le mariage, un nombre considérable de baisers...

Je n'insisterai pas sur la seconde comédie de Hauptmann, *la Peau de loutre*, qui est complètement tombée au Théâtre-Allemand il y a quelques mois. Et ses deux autres drames, *les Tisserands* et *Hannele Mattern*, ont été analysés par assez de journaux, pour qu'il soit superflu de les reprendre en détail. Notons cependant que les *Tisserands*, dont un jeune écrivain très renseigné, M. Henri Albert, nous a raconté toute la genèse, sont presque un drame historique. Le sujet en est fourni par les émeutes qui éclatèrent en 1846 parmi les tisserands silésiens, et se terminèrent par une répression violente. Du reste, l'œuvre n'a pas, à proprement parler, de sujet : une succession de scènes, combinées avec une incontestable habileté, pousse à leur destinée une foule de malheureux. L'impression est très forte : je ne crois pas qu'il y ait au théâtre de tableau de misère plus effroyable et plus saisissant. Quoique l'arrangement de la pièce, et même certains détails, rappellent *Germinal* d'une façon frappante, les *Tisserands* n'en sont pas moins la première pièce vraiment originale de M. Hauptmann, un drame collectif dont le protagoniste est la faim, qui émeut plutôt comme une visite à l'hôpital que comme une œuvre d'art, mais qui pourtant nous ouvre des aperçus sur un nouveau théâtre possible, sur un théâtre qui chercherait ses thèmes ailleurs que dans les magasins habituels.

On en peut dire autant de *Hannele Mattern :* là, M. Hauptmann est peut-être plus personnel encore et plus réellement nouveau, sinon dans le fond même de son œuvre, du moins dans la façon dont il la présente. La petite Hannele Mattern, battue par un père ivrogne (toujours), poussée dans la misère et dans la douleur, pauvre créature de désespoir, est une sœur de la petite Lalie de l'*Assommoir*, et elle n'est ni plus malheureuse, ni plus touchante. Mais l'idée de grouper autour d'elle, pour émouvoir de sa douleur, les êtres fictifs qu'enfante son délire à côté des êtres réels qui sont les témoins de son agonie, est à peu près nouvelle. Je dis à peu près, car, quelques mois avant M. Hauptmann, un écrivain bernois, M. J.-V. Widmann, attachait son nom à une tentative du même genre, plus compliquée, plus théâtrale à certains égards, et d'ailleurs fort remarquable (1). Il n'en est pas moins vrai que, grâce à des trucs fort habiles, M. Hauptmann est parvenu à produire sur la plupart de ses spectateurs une impression très forte : contestée à Paris, sa dernière pièce obtint un très grand succès en Allemagne. Et comme c'est au public allemand qu'elle était destinée, il faut bien croire que l'auteur ne s'est point trompé, en somme, dans le choix de ses moyens. On peut préférer un art

(1) *Au delà du bien et du mal*, drame en trois actes. Stuttgart, 1893.

plus simple, plus intellectuel, dont l'action sur la sensibilité des spectateurs s'exerce sans qu'il soit besoin de recourir à tant de lumières de toutes les couleurs; mais on ne peut nier l'effet produit, qui est vif et puissant.

En dehors de ses œuvres dramatiques, M. G. Hauptmann a écrit deux courtes nouvelles, *le Garde-voie Thiel* et *l'Apôtre*, dont l'intérêt consiste surtout en ceci, qu'elles nous montrent combien ses préoccupations demeurent les mêmes, combien son champ reste limité. Le Garde-voie et l'Apôtre qu'elles nous décrivent ne sont plus des ivrognes, c'est vrai : ce qui leur marque une place à part dans la galerie de M. Hauptmann. Mais la folie rôde autour d'eux. L' *Apôtre*, — une esquisse dans les nuages, — semble une illustration littéraire d'un de ces tableaux de M. de Uhde, où le Christ et les figures de la légende divine sont représentés en costumes d'aujourd'hui. Quant à l'autre récit, c'est une pochade naturaliste, noir sur noir, qui ne diffère que par le paysage et la couleur de quelques-uns des récits les plus sombres de nos romanciers, et qui aurait fait un bon chapitre de *la Bête humaine*.

II

Les œuvres que nous venons de passer en revue ont été composées en l'espace de quatre ans : elles témoignent donc d'une incontestable fécondité, et l'on peut croire qu'elles ne sont point le dernier mot de leur auteur. Elles n'en constituent pas moins un ensemble qu'on peut essayer dès maintenant d'apprécier, d'autant plus que, comme on a pu le voir, elles ne sont point très diverses. Aucune d'elles ne diffère beaucoup de la première. On pense à des variations brodées sur un thème unique : le thème se modifie, se transforme, s'accélère ou se ralentit sous la pluie des arpèges qui l'enveloppent, il se perd par moment à travers de savantes harmonies, mais une oreille un peu exercée le reconnaît toujours. C'est là, peut-être, une imperfection, si l'on se fait de l'art de l'écrivain une idée un peu large, si l'on attend de lui qu'il nous rende une image des spectacles variés du monde et qu'il nous ouvre des aperçus sur l'infinie diversité des âmes. Mais il y a plusieurs manières d'être un grand écrivain, ou du moins un écrivain qui compte : on peut l'être par la richesse des idées qu'on apporte, par la quantité des personnages qu'on crée; on peut l'être aussi par la force avec laquelle on répète un petit nombre d'idées ou ramène un petit nombre de personnages. C'est ce qu'il faut admettre en tout cas pour accorder à M. Hauptmann une place de quelque importance dans la littérature du jour; encore,

comme nous allons le voir, y a-t-il certaines réserves à introduire.

Si peu que nous sachions de la biographie de M. Gerhart Hauptmann, — comme de celle des contemporains, — elle nous livre cependant le trait caractéristique de son talent, tel qu'il s'est développé jusqu'à cette heure. Comme nous l'avons vu, M. Hauptmann est *l'homme d'une coterie :* il est arrivé à point nommé pour servir de porte-drapeau à un groupe littéraire qui manquait de chef; c'est le bruit fait par ce groupe autour de son nom qui l'a imposé au public, très vite, sans lui donner le temps de passer par les transitions salutaires qui séparent d'habitude la zone obscure où piétinent les débutans de l'éclat qui auréole les écrivains admirés et célèbres. Qu'on me comprenne bien : je ne cherche point ici à réduire l'importance de la jeune école allemande; je ne songe pas à nier l'influence bienfaisante que la *Scène libre* a exercée, depuis quatre ans, sur le développement littéraire de l'Allemagne; je reconnais volontiers que ce groupe compte parmi ses membres des hommes déjà remarquables, qu'il constitue peut-être ou probablement le noyau de la littérature de demain, qu'il a déjà produit des œuvres de valeur et qu'il en produira sans doute encore, ou, ce qui serait plus exact, que ses membres actuels en produiront, lorsque les mieux doués d'entre eux auront conquis leur indépendance. Il n'en est pas moins vrai qu'au moment où MM. Brahm et Schlenther ont ouvert leur jeune théâtre à M. Hauptmann et ont acclamé ses premières pièces, le groupe de la *Scène libre* était une coterie, organisée pour la défense d'un certain nombre d'idées, d'intérêts et de partis pris communs, et pour l'attaque des positions littéraires détenues par les maîtres de la génération précédente. Il n'en est déjà plus tout à fait de même aujourd'hui, où, après quelques victoires, la désagrégation paraît commencer. Mais c'était bien le cas en 1889, le soir d'octobre où l'on se querella à la représentation d'*Avant l'aurore*. Or, en tous temps et partout, les coteries produisent une littérature spéciale, dont les caractères ne varient pas beaucoup selon la diversité des latitudes.

Elles ont, d'abord, des programmes, qui se ressemblent tous. Leurs rédacteurs commencent invariablement par se proclamer « modernes », par annoncer qu'ils se proposent d'embrasser toutes les manifestations de la vie moderne. Ensuite, ils déclarent que leur but est la vérité. Sur ces deux points, le programme de la *Scène libre*, tel que nous le lisions dans le premier numéro de la revue, ne manque point à la règle : « Le droit de l'art nouveau, y peut-on trouver, est un mot : Vérité; et Vérité dans tous les domaines que nous abordons. » Aussitôt après, d'ailleurs, selon la

pente naturelle aussi de toutes les coteries, le sens large de ce mot magique se trouve rétréci, car on s'empresse de nous apprendre qu'il ne s'agit point ici de la « vérité objective, qui échappe aux combattans, mais de ces vérités individuelles, puisées librement dans une conviction profonde, et librement exprimées. » Allez jusqu'au bout du document, vous verrez qu'il continue à se préciser : on nous met en garde contre les formules, mais pour proclamer ensuite que c'est sur le terrain du naturalisme que l'art nouveau a posé ses fondemens. En sorte qu'il n'est point difficile de comprendre que, malgré la déclaration en sens inverse, l'espèce de vérité qu'on va poursuivre ne sera vraie qu'à condition qu'elle rentre dans une formule arrêtée d'avance, et que cette formule est celle du naturalisme. Nous voulons bien chercher la vérité, mais nous sommes sûrs de la posséder d'avance. Elle est à nous. En dehors d'elle, que nous détenons, dont nous sommes les prêtres, les soldats, les gardiens, il n'y a que mensonge et convention. Encore une fois, toutes les coteries littéraires partent du même principe et le déforment, dans l'application, de la même manière, par suite des mêmes partis pris. Ce n'est point là leur seul défaut : qu'elles adoptent la doctrine de l'art pour l'art, ou la doctrine inverse qui met l'art au service des idées, elles affectent de posséder le monopole de l'art comme celui de la vérité; et, de même qu'elles déforment la vérité de parti pris, elles déforment l'art en artifices, à cause des limites qu'elles lui imposent, à cause des esthétiques préconçues où elles le veulent enfermer. Par haine de certaines conventions, elles tombent dans d'autres, qui ne valent pas mieux. Elles affichent le culte de l'indépendance pour la mieux renier : l'indépendance qu'elles demandent à leurs adeptes est une indépendance particulière, comme leur art, comme leur vérité. Elles blâment Procuste qui ne voulait accueillir que des hôtes de même taille, mais elles imitent ses procédés : car elles sont intransigeantes et vaniteuses, de la cruelle intransigeance, de l'inconsciente vanité propres aux sectaires de toutes sortes, qu'ils croient prononcer leurs arrêts au nom du Dieu qu'ils ont fabriqué sur la mesure de leur âme ou de la Vérité qu'ils ont adaptée à la mesure de leur intelligence.

Hélas! ces traits fâcheux se reconnaissent dans l'œuvre de M. Hauptmann!

Me trouvant l'été dernier en Allemagne, je causais de lui avec un des écrivains de la jeune école. Je le comparais à un autre écrivain, indépendant, celui-là, qui se trace un large chemin en dehors de toute coterie, — M. Hermann Sudermann, — pour lequel je ne cachais pas ma préférence. Mon interlocuteur s'étonna,

car Sudermann est à peu près au ban de la *Scène libre*; et il finit par me dire :

— Hauptmann a plus de *réalisation artistique*.

Je crois bien que mon compagnon confondait l'*art* avec l'*artifice:* car c'est précisément l'artifice où M. Hauptmann me paraît exceller. N'est-ce pas de l'artifice, ce soin minutieux qu'il prend des détails matériels de la mise en scène? Et même de l'artifice qui, parfois, confine à la puérilité. C'est ainsi qu'il marquera que les membres de la famille Scholtz, dans la *Fête de la paix*, « doivent avoir autant que possible une ressemblance de famille »; qu'un des élèves du professeur Crampton est un Viennois; que l'expression des yeux de la jeune Adélaïde, dans la *Peau de loutre*, « trahit une perversité précoce » : qu'un autre des personnages de la même pièce a dans la figure « quelque chose de méphistophélique, » et que Berger, dans *Hannele Mattern*, est un « *capitaine* de la réserve, à n'en pas douter. » On trouvera peut-être que c'est beaucoup exiger des acteurs qu'une telle précision de physionomie; mais cela passera pour de la « réalisation artistique ». — N'est-ce pas de l'artifice aussi, cette reproduction continuelle des particularités du dialecte qu'est censé parler chaque personnage, ou de celles de la langue de la conversation, plus différente de la langue écrite en Allemagne qu'en France? On se heurte à une abondance d'interjections, d'exclamations, de mots inutiles, qui par moment rendent le dialogue insupportable. Et quelques-unes de ces notations sont d'une flagrante inutilité : on sait, par exemple, que les Berlinois prononcent le *g* dur comme *j*. Eh bien, chaque fois que M. Hauptmann met en scène un Berlinois, il écrira *jehen* au lieu de *gehen*, comme s'il faisait une belle découverte. Artifice, artifice et prétention : défauts de coterie. Et, soit dit en passant, nous serions tenté de reprocher à M. Jean Thorel, dans ses traductions si intelligentes et si consciencieuses, de leur avoir quelquefois cherché des équivalens français.

Il y a quelque chose de plus grave, ou du moins quelque chose qui serait plus grave si M. Hauptmann n'était pas assez jeune pour avoir encore le temps de conquérir sa véritable originalité : c'est que les données de ses pièces, comme aussi les caractères de ses personnages, ne lui sont pas fournis par une simple et directe observation de la vie. Il les emprunte soit à ses lectures, soit à ses partis pris.

L'influence qu'Ibsen et Zola ont exercée sur lui a été si despotique, que son œuvre, telle qu'elle se présente à nous à présent,

semble un succédané de celle de ces deux maîtres. J'ai déjà noté, en passant, quelques analogies. Mais il y en a d'autres. Il y a, d'abord, toute la conception générale de la vie, d'où résulte le choix des sujets et des caractères. Et à ce point de vue, l'écrivain allemand rétrécit beaucoup le champ déjà circonscrit du romancier français et du dramaturge scandinave. A Zola, il emprunte ses ivrognes, à Ibsen, ses détraqués, à tous les deux, leurs notions littéraires de l'hérédité. Mais tandis que Ibsen et Zola accordent encore une certaine place à des êtres à peu près sains, M. Hauptmann ne met guère en scène que des buveurs ou des fous. Pas une de ses pièces où l'ivrognerie n'ait un rôle ; pas une où la folie ne menace ou n'éclate. Et l'on nous dira que c'est de l'observation vraie, qu'il contemple le monde sans parti pris, que son regard ne va pas de lui-même, guidé par un instinct particulier, se fixer sur les exemplaires les plus dégradés de la race, en glissant sur les autres qu'il n'aperçoit pas! Comme on nous dira qu'il est impartial dans ses vues sociales ; qu'*Avant l'aurore* et *les Tisserands* ne sont pas des pièces tendencieuses ; que les représentans de la société établie, l'ingénieur Hoffmann, vil, débauché, sans scrupules, l'égoïste fabricant Dreissiger, et son abominable employé Pfeifer, l'ouvrier parvenu et féroce, donnent une idée juste de ce que sont les classes dirigeantes! On est en droit d'exiger d'une œuvre à hautes prétentions et à visées sociales qu'elle nous représente avec exactitude et équité le monde qu'elle prétend décrire. Eh bien, de quelque côté que je prenne celle de M. Gerhart Hauptmann, je n'y vois la réalité que déformée ou rétrécie. Il a, au fond de son esprit, des thèses arrêtées : il s'obstine à ne pas les avouer, en sorte qu'elles n'en faussent que davantage sa vision des choses.

Ce n'est pas seulement leur conception générale de la vie que M. Hauptmann a empruntée à ses deux maîtres : il leur emprunte encore, à l'occasion, des caractères. Il y a un air de famille entre l'ingénieur Hoffmann, d'*Avant l'aurore*, et le consul Bernik des *Soutiens de la société;* la foule presque anonyme des *Tisserands* ressemble d'une façon frappante à celle de *Germinal;* la masse des ivrognes et des fous qui s'agitent dans tout le répertoire ont presque tous des airs déjà connus : nous les avons rencontrés dans *l'Assommoir*, dans *la Bête humaine*, dans *la Terre*, dans *le Canard sauvage*, ou sinon eux, du moins leurs pères, ou des êtres pareils, vus à travers les mêmes lunettes sinon par les mêmes yeux. Quelquefois, il y a presque confusion : ainsi, en la pauvre Käthe Bockerat, on croirait vraiment reconnaître cette malheureuse Félicia Rosmer, dont Ibsen nous a si bien montré l'âme, dans *Rosmersholm*. Et pourtant, Käthe Bockerat est une des meil-

leures créations de M. Hauptmann, elle rentre dans un groupe de personnages qu'il excelle à décrire, le seul qui, malgré quelques traits étrangers, lui appartienne, en somme, bien en propre : celui des petites femmes dévouées, tendres, niaises et charmantes. Il en a crayonné quelques-unes avec une justesse de touche saisissante, et aussi avec une émotion communicative. Assurément, c'est assez peu de chose pour un écrivain en qui l'on veut absolument saluer un réformateur. Mais c'est quelque chose! Quand je pense à la galerie de ses personnages, que je viens de fréquenter avec assiduité, je les vois tous disparaître, sauf les femmes : non pas les femmes « nouveau jeu », oh! certes pas ! Celles-ci, — Mlle Anna Mahr pourrait l'attester, — n'ont pas à se louer de leur peintre ; mais les autres, les petites femmes à la vieille mode allemande, qui n'ont pas la moindre prétention, qui s'habillent mal, ne soignent pas leurs mains gâtées par les soins du ménage, n'ont jamais ouvert un livre dangereux, qui marquent leur linge, raccommodent les bas de toute la famille, excepté peut-être les leurs pour lesquels elles n'ont jamais de temps et qu'elles portent avec des trous, qui font des confitures à tous les fruits et des conserves de tous les légumes, qui « cuisent » elles-mêmes des plats plus ou moins compliqués qu'elles apportent de la cuisine à leur mari avec des gestes extasiés. Pauvres êtres de bonté, de sacrifice, d'abnégation, qui n'ont qu'un cœur pour aimer, et n'en sont que plus gauches ; qui se donnent au premier signe, avec une passivité qui serait presque animale si un dévouement profond ne la relevait pas ; qui se réjouissent trop d'un baiser et en concluent tout de suite qu'on les aime, et qui s'assomment fatalement en tombant du haut de leurs illusions. Il faut lire les jolies scènes d'*Avant l'aurore* où Hélène tend ses lèvres au bon socialiste Loth, qui ne se fait pas faute d'en profiter, celles du *Collègue Crampton* où la petite Gertrude se laisse poursuivre par son fiancé, celles des *Ames solitaires* où la pauvre Käthe se débat maladroitement pour retenir et reconquérir son mari. Pas un mot qui ne soit d'une absolue insignifiance ou d'une incommensurable niaiserie ; et malgré cela, ou à cause, l'impression est complète ; les petites femmes se détachent en plein relief, s'imposent d'abord à notre attention, puis à notre sympathie et à notre pitié : elles grandissent, elles atteignent peu à peu à d'autres proportions, leur douleur les ennoblit ; elles nous disent, en leur langage simple, quasi puéril et cependant touchant, à travers leurs larmes qui s'expliquent mal, de combien peu de prix est l'effort de notre intelligence, et que, si nous valons un peu, ce n'est jamais que par le sentiment. Humble leçon peut-être, mais d'autant mieux venue qu'elle est plus inespérée, qu'on l'at-

tendait moins au terme de cette œuvre bruyante, inégale, prétentieuse, et qui doit ce qu'elle a de meilleur à des facultés de compréhension et de pitié qui, dans la suite, pourraient, en se développant, nous valoir de belles surprises.

Peut-être nous trouvera-t-on sévère : la faute en est aux amis de M. Hauptmann, qui l'ont trop prôné, qui lui ont fait un succès disproportionné à ses qualités. Car il faut les reconnaître, après avoir marqué ses défauts. M. Hauptmann en possède une, en tout cas, qui peut, à la rigueur, tenir lieu de toutes les autres : le don de vie. Malgré la part d'imitation que nous avons relevée dans son œuvre, malgré le parti pris qui trop souvent déforme ses observations, malgré beaucoup d'artifices dans ses arrangemens scéniques, les personnages qu'il a créés sont vivans et bien vivans. Il les a vus, il les montre ; et on les voit. On peut discuter, comme nous l'avons fait, leur origine, leur signification, leur portée : ils n'en sont pas moins dressés devant nous, ils ont leur place dans la galerie des êtres que nous connaissons bien, si même nous ne les aimons guère ou si nous les dédaignons un peu. C'est là, j'imagine, ce que mon ami appelait de la « réalisation artistique ». Or, s'il en faut rabattre du second terme de cette expression un peu obscure, le premier subsiste tout entier. Il signifie aussi quelque chose de plus rare, et de plus précieux. Les artistes abondent, dans notre littérature actuelle : il y en a autant que de virtuoses dans les conservatoires. Les créateurs sont moins nombreux, et peut-être bien que M. Hauptmann, en prenant rang parmi eux, a choisi la bonne part. Pourvu seulement qu'il ne gâte pas et ne laisse pas gâter le don suprême qu'il a reçu de la nature ! Il nous semble être, en ce moment, à un tournant de sa vie littéraire, devant deux chemins, entre lesquels il a hésité : en suivant le premier, — le plus facile, à coup sûr, — il retrouverait à chaque œuvre nouvelle ses succès de coterie, jusqu'au jour où une coterie nouvelle renverserait la sienne, au nom des mêmes doctrines et des mêmes principes. Pour entrer dans le second, il aurait à se dépouiller de ses partis pris d'école, à secouer les influences qui pèsent sur sa personnalité et en gênent le développement, à conquérir cette indépendance d'esprit qui, avec le don de vie qu'il possède, est la condition du vrai talent. Espérons qu'il saura choisir. Espérons-le sans trop y compter ; car les coteries sont le plus souvent mortelles à leurs élus : et il y a des chances pour que M. Hauptmann, à force de l'entendre répéter, ait fini par croire qu'il est dès maintenant un grand écrivain ; ce qui le dispenserait de le devenir.

ÉDOUARD ROD.

A PROPOS DE LA DISCUSSION

SUR LA

REVISION CONSTITUTIONNELLE

La Chambre des députés vient d'être saisie de plusieurs propositions de revision constitutionnelle, dont elle a refusé de discuter le fond, et qu'elle a ainsi, par une sorte de question préalable, sommairement écartées. L'opinion publique ne prenait aucun intérêt à ces discussions, et les aurait vues avec impatience se prolonger : aussi a-t-elle accepté sans le moindre regret ce résultat négatif. Je ne m'étonne pas de ce sentiment, que je suis tout disposé à partager, étant convaincu plus que personne que, dans les conditions où le débat était engagé, aucune solution désirable n'en pouvait sortir.

Il ne faudrait pourtant pas que cette indifférence générale fît une trop complète illusion. Pour éviter les questions constitutionnelles, il ne suffit pas absolument de ne pas vouloir les poser. Après s'être dispensé de les examiner en théorie et en principe, on peut très bien être exposé à les rencontrer, qu'on le veuille ou non, sur son chemin, en pratique et dans leurs conséquences. Je sais bien qu'il est de mode de dire aujourd'hui que les institutions politiques ne sont par elles-mêmes ni bonnes ni mauvaises et ne prennent de valeur que par la manière dont on les applique. Rien de plus explicable que cette humeur sceptique chez une nation qui, après avoir essayé de beaucoup d'institutions différentes, n'en a trouvé aucune qui l'ait pleinement satisfaite. Mais c'est ne voir qu'un côté ou, pour mieux dire, une moitié de la vérité. Il est bien certain qu'aucune institution n'a en soi un

mérite suffisant pour dispenser de sagesse et d'habileté ceux qui les mettent en œuvre : mais la réciproque est-elle juste, et ne pourrait-il pas y en avoir qui soient si mal combinées que ni art ni prudence n'en puisse corriger le vice? On s'apercevrait alors à l'usage de ce défaut radical, par ce fait singulier que, de quelque façon qu'on s'y prît pour y remédier, on se heurterait à des inconvéniens contraires.

C'est la réflexion qui m'a été suggérée par la série d'appréciations souvent contradictoires que nous venons de voir se succéder dans ces derniers temps au sujet de la ligne de conduite suivie par M. le Président actuel de la République. Pendant les premières années de sa magistrature, c'était à qui lui ferait compliment sur le scrupule qu'il mettait à se maintenir strictement, par une attitude effacée, dans la limite de ses droits constitutionnels; et jamais éloge ne parut mieux mérité. Puis, tout à coup, cette unanimité a cessé, pour faire place à des reproches, ou à des plaintes provenant de côtés différens et s'accordant assez mal ensemble. Des voix se sont élevées pour le blâmer tantôt de ne pas se servir de ses droits dans toute leur étendue, tantôt de les dépasser par la prétention d'exercer une action personnelle. Qui n'a présentes à la pensée les pages émues par lesquelles, dans ce recueil même, mon éminent confrère M. de Vogüé, ne craignant pas d'interpeller M. Carnot par son nom, l'accusait de douter de sa force, et l'encourageait à faire un usage plus viril des prérogatives qu'il avait le tort de laisser dormir? C'était l'heure où la machine entière des pouvoirs publics était paralysée par le dégoût et l'effroi que de scandaleuses découvertes avaient causés. Le Président était le nautonier auquel M. de Vogüé s'adressait pour sauver de la tempête la barque en péril (1). L'orage s'est apaisé, un peu trop tôt peut-être pour l'honneur de la conscience publique, sans qu'on eût obtenu le moindre concours de celui qui tenait le gouvernail. On n'a pas cessé cependant de tourner les regards vers lui; et pas plus tard qu'hier, on aurait voulu qu'au lendemain d'une élection générale qui amenait à la Chambre une majorité incertaine et confuse, ce fût le Président qui se chargeât de la guider par un ministère qu'il aurait formé et un programme qu'il aurait rédigé lui-même.

Le cabinet s'est constitué. Dans quelles conditions? Je l'ignore. Mais à peine a-t-il eu pris la direction des affaires que nous avons entendu murmurer à voix basse, non sans quelque mauvaise

(1) Eugène-Melchior de Vogüé, *l'Heure présente*, *Revue* du 15 décembre 1892.

humeur, que le Président ne lui prêtait qu'un concours assez froid et rigoureusement correct, et laissait entrevoir que ni la composition ni les tendances de l'administration nouvelle ne répondaient à ses préférences. Puis une indiscrétion de la presse a fait connaître ou laissé supposer que, sur un point très intéressant de politique étrangère, le Président avait essayé de se procurer des renseignemens confidentiels par une voie différente de la diplomatie régulière. Aussitôt quelle clameur! Le chef de l'État veut donc avoir une politique à lui, en dehors et à côté de son ministère! C'est la résurrection du pouvoir personnel! Peu s'en faut qu'on n'ait vu là le retour de certaines pratiques mystérieuses de l'ancien régime. C'est Louis XV entretenant un cabinet secret à l'insu du duc de Choiseul! Personne n'était peut-être mieux que moi en mesure de savoir combien cette assimilation était déplacée. Quand Louis XV, par une fantaisie étrange chez un monarque absolu, se cachait de ses ministres, c'était pour contrarier leurs desseins. Rien de pareil dans le cas présent, puisque le sujet sur lequel le Président aurait, dit-on, voulu être éclairé est de ceux qui nous inspirent à tous, président, ministres et public; un sentiment unanime.

L'incident par lui-même est donc sans aucune importance; mais ce qu'il n'est pas indifférent de savoir, c'est quel peut bien être le rôle que la Constitution de 1875 assigne à celui qu'elle place au sommet de l'État. Quand a-t-il tort et quand a-t-il raison, aux yeux de la légalité républicaine? Est-ce quand il s'enferme dans l'inaction, ou quand il paraît vouloir agir? quand il s'efface ou quand il se montre? quand il parle ou quand il se tait? quand il reste dans le néant ou quand il essaye d'en sortir? C'est sur quoi les critiques officieux, qui les uns l'approuvent, les autres le réprouvent à des points de vue différens, feraient bien de se mettre d'accord; — et quelque peu de goût qu'on ait pour la philosophie politique, c'est un point qui ne peut être tranché sans un peu de doctrine constitutionnelle.

C'est également un point qui ne peut être tout à fait tiré au clair si on ne se remet en mémoire de quelle suite de faits est sortie la Constitution de 1875, et en particulier quel état d'esprit a dicté celles de ses dispositions qui régissent le mode d'élection et définissent les attributions du Président de la République. Ce côté historique de la question ne peut être négligé, et c'est ce qui m'a fait penser qu'il pourrait y avoir quelque intérêt à rappeler à cet égard mes souvenirs, dont quelques notes prises sur le fait garantissent la fidélité. On trouvera peut-être que dans cet examen rétrospectif je remonte d'abord un peu haut, et à des

dates un peu éloignées, mais c'est le privilège de ceux qui ont fait quelque chemin dans la vie de pouvoir remettre sous les yeux des générations nouvelles des choses qu'elles ignorent ou qu'elles oublient, et dont leur curiosité peut pourtant tirer quelque instruction profitable.

I

Qui dit république dit choix du chef de l'État par l'élection. C'est là ce que l'ancienne école aurait appelé l'essence même de la république. Or ce choix ne peut être évidemment exercé que de deux manières, soit par le suffrage populaire (direct ou à plusieurs degrés), soit par les assemblées législatives à des majorités et dans des conditions qui peuvent varier. Si l'on veut se faire une idée exacte des avantages et des inconvéniens que paraissent présenter l'un et l'autre systèmes, et les mettre en balance, on ne peut consulter de document plus instructif que le compte rendu de la discussion qui prépara la Constitution républicaine de 1848, aujourd'hui, oubliée et dont la durée fut si courte. Ce débat, — dont Tocqueville nous a raconté les incidens dans ses piquans *Souvenirs*, récemment publiés, — fut sérieux, animé, et fit honneur à ceux qui y prirent part. On y peut relever sur divers sujets de belles dissertations oratoires. C'était le goût du jour, que nous trouverions aujourd'hui un peu suranné. Tous les partis avaient alors une foi dans les principes, dont la pratique, je le crains, les a tous successivement désenchantés. Nous étions tous nourris et imbus, soit de Montesquieu et de l'*Esprit des lois*, soit de Rousseau et du *Contrat social*. Mais les républicains surtout portaient dans l'application de leurs doctrines un scrupule et une ferveur naïve dont leurs successeurs actuels ne nous donnent que faiblement l'idée. Jamais cette conscience ne fut mise à plus délicate épreuve que quand on en vint à l'article qui devait déterminer le mode électoral de la présidence. Entre les deux systèmes en présence, — l'élection par l'Assemblée et l'élection par le peuple, — la commission elle-même avait hésité longtemps avant de se décider pour le second; et, une fois le débat engagé, il se trouva que des considérations d'une force égale étaient présentées par des orateurs d'égal renom à l'appui et à l'encontre des deux modes proposés; des inconvéniens également graves et même des périls également menaçans étaient signalés à l'Assemblée, selon qu'elle suivrait l'une ou l'autre voie : de sorte que, placée en face de cette fâcheuse alternative, elle resta perplexe jusqu'à la dernière heure. Dans cette anxiété visible, c'était surtout un sentiment de douloureuse

surprise qui dominait. Ces hommes sincères, qui venaient de briser un trône, n'avaient pas prévu qu'il fût si malaisé d'élever un autre siège à sa place, et ils étaient visiblement déconcertés par cet embarras. En fin de compte, ce ne fut pas un républicain de bien vieille date qui arracha l'Assemblée à son incertitude, car ce fut Lamartine, par un des discours à la fois les plus brillans et les moins concluans qu'une réunion d'homme ait jamais entendus. Son principal ou, pour mieux dire, son unique argument fut que, la République ayant proclamé le suffrage universel, elle devait en courir tous les hasards, et qu'il ne serait pas digne d'elle de vouloir s'y soustraire. Cet appel courageux fut entendu, et le dernier mot qui termina son éloquente péroraison: *Alea jacta est*, fut accueilli avec un transport d'enthousiasme dont on ne saurait dire, après l'événement, s'il fit plus de tort à la prudence ou plus d'honneur à la loyauté ingénue de ses auditeurs.

Je ne crois pas pouvoir mieux faire connaître les argumens échangés dans ce débat qu'en empruntant le résumé qui en fut présenté dans cette *Revue* même par un très jeune écrivain faisant alors ses débuts dans la presse : « Élu par l'Assemblée, disaient les partisans du suffrage universel, le Président ne sera que son serviteur et son agent; il se confondra avec elle et dépendra d'un caprice de ses volontés : le pouvoir exécutif sera dès lors sous le joug du pouvoir législatif, et dans ce mélange des deux pouvoirs, toute vraie liberté disparaîtra. — Il n'y a plus de liberté ni de sécurité, ajoutaient-ils, quand c'est le même pouvoir qui fait les lois et qui est chargé de les appliquer. Au lieu de faire les lois en vue d'une utilité générale et pour des considérations de quelque durée, on les fait ou on les révoque en vue d'une utilité particulière ; on les fait quand elles sont commodes, et on les révoque quand elles gênent... — Élu par le peuple, répondaient les défenseurs de l'Assemblée, le Président tiendra son pouvoir de la même source que l'Assemblée elle même: il pourra se dire aussi bien qu'elle le représentant de la volonté populaire, avec cette différence que, tandis que dans l'Assemblée la représentation nationale est éparse et partagée, elle reposera concentrée sur la tête du Président avec toute la force de l'unité. Qui sera suffisant pour tenir tête à cette double influence de la force matérielle du pouvoir et de la force morale de l'élection? qui pourra résister au représentant de plusieurs millions d'hommes marchant à la tête de cinq cent mille soldats? Vous allez faire de vos mains un piédestal au despotisme. » L'Assemblée écoutait ces objections et les trouvait, à sa grande surprise, parfaitement justes et aussi fortes les unes que les autres.

Ces vieilles leçons de l'expérience avaient pour elle, à ce qu'il paraît, le mérite de la découverte. Elle ne se serait jamais doutée qu'il fût si difficile de constituer le pouvoir exécutif dans un grand pays. Elle n'avait jamais entendu dire que l'élection appliquée au pouvoir suprême avait l'inconvénient d'imposer à l'élu trop de dépendance ou de lui donner trop d'ascendant. Elle ne savait pas que l'élection, étroite et disputée, crée une autorité affaiblie; large et unanime, une autorité menaçante... Aussi l'incertitude croissait d'heure en heure, quand un orateur se leva pour tirer l'Assemblée de peine. « Quand on ne sait comment choisir, » dit-il, « il y a un moyen simple : c'est de tirer au sort; et à tant faire « que de jouer, il faut multiplier les chances. Mettez à la grande « loterie, à la loterie du suffrage universel. L'assemblée suivit le « conseil et joua sur un coup de dés la destinée de la France (1). »

Les dés étaient pipés ce jour-là, et l'orateur peut-être aurait pu s'en douter, car le favori populaire dont une élection par le suffrage universel allait couronner les prétentions était assis en face de lui et l'écoutait parler. La discussion même venait de révéler à ce témoin attentif toutes les étapes du chemin par lequel il devait passer pour atteindre ce but, qui n'était déjà ignoré de personne, il n'eut garde d'en manquer aucune. Le débat n'était pas clos depuis deux mois, que le prince Louis Bonaparte était appelé par sept millions de suffrages à présider la République, à laquelle il ne se fit pas scrupule de prêter serment; et dès le lendemain commença le duel entre le pouvoir présidentiel et le pouvoir parlementaire, représenté successivement par deux assemblées, la Constituante et la Législative. La première renonça tout de suite à soutenir la lutte; la seconde la prolongea pendant deux mortelles années, qui donnèrent le temps à son rival d'ajouter (exactement comme on l'avait prévu) à l'immense force morale dont il disposait, une force matérielle non moins grande, organisée tout à l'aise et à sa dévotion. Lugubre drame! dont les péripéties monotones furent couronnées au dernier acte par une surprise qui n'étonna personne et une contrainte subie sans la moindre résistance. J'ai tort de dire que cet acte fut le dernier : tout au moins faudrait-il ajouter qu'il fut suivi d'un douloureux épilogue; car les malheurs du second Empire ont été amenés par une série de fautes si gratuitement commises qu'on n'y peut voir que l'effet de ce vertige dont tout être humain est tôt ou tard atteint quand

(1) Albert de Broglie. *Du dernier conflit entre l'Assemblée et le Président de la République. Revue des Deux Mondes,* du 15 février 1849.

la défaillance d'une nation lui a fait le don funeste d'un pouvoir sans contrôle.

L'expérience avait trop mal tourné pour qu'on fût tout de suite tenté de la renouveler. Aussi quand, après les désastres de 1870, la République est rentrée en scène, personne n'a même conçu la pensée de recourir une seconde fois, pour l'élection de la présidence, à l'épreuve du suffrage universel. Dans l'exposé du projet de constitution mort-né présenté par M. Dufaure, au nom de M. Thiers, à la veille de leur chute commune, ce système électoral n'est mentionné qu'avec cette qualification dédaigneuse : « Ce mode déjà éprouvé n'a pas laissé un souvenir qui le recommande. »

Mais les souvenirs même les plus pénibles s'effacent vite en France, surtout quand un mal passé, qui n'est plus que songe, est remplacé par un mal présent, qui semble pire. L'extrême faiblesse du pouvoir exécutif dont nous sommes aujourd'hui témoins et dont j'aurai tout à l'heure à expliquer les causes, le spectacle d'un parlement dont les empiétemens absorbent, confisquent et annulent toute autre autorité que la sienne, ont déjà fait renaître dans plus d'un esprit le regret de ne plus voir à la tête de l'État, au lieu d'une ombre impuissante, un chef dont le bras aurait été armé d'une autorité véritable par un témoignage éclatant et personnel de la confiance nationale. L'élection du Président par le suffrage universel est un thème repris dans la presse par beaucoup d'esprits distingués; et si leurs voix isolées ne trouvent encore que peu d'écho, il ne faudrait qu'un incident toujours facile à prévoir, une défaillance trop marquée du régime actuel, pour la remettre inopinément en honneur.

Plusieurs causes pourraient y contribuer : d'abord un instinct qu'on peut regretter, mais non méconnaître, du tempérament français. Une récente expérience ne nous a que trop appris quel attrait aussi impérieux qu'irréfléchi porte souvent la France à incarner l'idée de l'autorité dans un homme dont le nom s'emparant subitement de toutes les imaginations vole de bouche en bouche, et qui fixe sur lui tous les regards. Qui de nous n'entend fréquemment exprimer le désir de voir apparaître cet homme prédestiné et le regret qu'il se fasse attendre? La présidence élue par le suffrage universel serait un autel tout préparé pour une de ces idoles populaires; et même quand il n'y aurait encore ni demi-dieu ni même de héros à y placer, quand on n'apercevrait aucun rayon de gloire destiné à l'éclairer, on trouverait aisément des adorateurs, en quête d'un culte, qui seraient empressés de l'ériger par avance. Et ce que l'entraînement pourrait faire, la logique ne serait pas en peine de le justifier.

Une fois tout droit reconnu et toute limite enlevée à la souveraineté du peuple, on cherche à quel titre on contesterait à ce peuple souverain l'usage le plus éclatant qu'il puisse faire de son pouvoir le jour où il lui plairait de le revendiquer. Quel tuteur se croirait chargé de préserver de ses écarts ce mineur émancipé ? Non, en bonne foi, on ne peut contester que le choix par le peuple soit, en fait d'élection présidentielle comme de toute autre, le mode républicain et démocratique par excellence. Toute constitution républicaine est placée sur la pente qui y conduit. Ç'a été le sort de la Constitution fédérale des États-Unis, dont les auteurs avaient pourtant essayé de s'en défendre en confiant le vote décisif à des délégués nommés par une désignation spéciale. Tout le monde sait aujourd'hui que cette précaution est, dans l'usage, devenue illusoire, et que chaque délégué arrive porteur d'un bulletin écrit d'avance sous la dictée du suffrage universel. Ainsi, instinct national, logique républicaine, grand et spécieux exemple, tout pourrait concourir à nous remettre d'une heure à l'autre en face de l'élection plébiscitaire du Président.

Le jour où l'épreuve serait tentée de nouveau, je veux bien croire qu'elle n'aurait pas fatalement la même issue que la précédente et qu'un coup de force n'en ferait pas sortir encore une fois une dictature armée. En quoi je diffère pourtant de ce que pensaient pas plus tard qu'hier les républicains qui nous gouvernent, quand ils prenaient peur même d'un diminutif de plébiscite indirect, déguisé sous la forme d'une candidature multiple à la députation. Mais j'accorde que l'histoire (bien que son expérience soit toujours bonne à consulter) se répète rarement d'une façon tout à fait exacte, parce que, sous des ressemblances extérieures, les situations politiques et sociales peuvent avoir changé. Il est en particulier une condition qui fut décisive en 1848 et qu'on ne retrouverait pas dans le cas présent. Le premier appel fait, il y a quarante ans, à l'urne électorale avait évoqué un fantôme dont le prestige, qui fit alors tout pâlir, a aujourd'hui disparu. L'humiliation de Sedan a voilé d'une ombre sinistre l'éclat d'Austerlitz et le deuil héroïque de Waterloo ; et il faudrait que la République eût à son compte encore plus de fautes qu'elle n'en a commis pour ne pouvoir regarder en face l'héritier de la race dont le nom reste pour jamais attaché au souvenir du démembrement de la France.

Mais tout le danger de l'élection plébiscitaire ne consisterait pas seulement dans la chance du coup d'État dictatorial qui en pourrait sortir. Même légalement et, jusqu'à un certain point loyalement appliqué en France, ce système aurait encore pour

effet d'apporter dans toutes nos relations sociales un trouble et une gêne dont on se ferait difficilement une idée. Ce serait tout simplement, en effet, le régime de la candidature officielle à l'état permanent, régnant d'un bout du pays à l'autre et sur tous les points du territoire, et mis en œuvre par le chef de l'État lui-même, pour assurer soit le renouvellement de son pouvoir (s'il pouvait être prolongé), soit l'avènement du successeur que, dans l'intérêt de son parti, il aurait désigné pour le remplacer. Jamais instrument plus puissant ne pourrait être imaginé pour établir par une pression continue et en quelque sorte par des vis partout serrées la domination absolue d'une fraction de la nation sur l'autre. C'est le résultat qu'ont déjà constaté en Amérique des observateurs intelligens, et dont ils nous ont tracé un tableau dont la fidélité n'est pas contestée. Mais il est à remarquer que, pour exercer cette action (que les Américains eux-mêmes, bien qu'ils y soient habitués, commencent à trouver excessive), le Président des États-Unis ne dispose que d'un petit nombre de serviteurs épars sur un territoire deux ou trois fois plus grand que celui de l'Europe; — que dans cet immense espace peut se dresser devant lui la résistance de trente ou quarante États, ayant chacun leur autonomie propre et leur organisation indépendante; — que pour se faire obéir, il n'a à ses ordres que le très faible effectif d'une armée de trente mille hommes; — qu'il est partout tenu en surveillance par une magistrature qui, loin d'attendre de lui son investiture, lui échappe dans ses rangs inférieurs par l'élection, et le domine au sommet par un tribunal suprême dont il n'est que le justiciable. Puis, estimez de quel faible poids pèse cette autorité, partout limitée et affaiblie par son étendue même, si on la compare à ce colosse de l'administration française, dont les mille pieds reposent et dont les cent bras agissent à la fois sur tous les points du sol restreint qui en porte la masse écrasante.

C'est le contraste qu'a très bien signalé à la tribune, dans la dernière discussion sur la revision, un jeune orateur dont la parole se fait chaque jour mieux écouter, et qui, après avoir, je crois, étudié lui-même et sur place le jeu des institutions américaines, en a très raisonnablement conclu que, au moins sur ce point du mode d'élection présidentielle, elles ne pouvaient être appliquées à la France. « Essayez, disait M. Paul Deschanel dans la séance du 12 mars dernier, de transporter cette petite magistrature d'affaires, ce pouvoir nécessairement pacifique qui se meut en dehors de la nation et de ses gouvernemens locaux, dans un pays unitaire comme le nôtre, où au contraire les lois, les mœurs, la nature, conspirent à étendre sans cesse, à pousser au maximum

la force du gouvernement central; dans cette France puissamment centralisée, avec ses armemens formidables, son énorme appareil administratif et fiscal, le lourd et complexe héritage de sa politique séculaire, essayez de greffer sur ce pays ainsi fait un Président à l'américaine, c'est-à-dire le créateur, l'agent d'un parti vainqueur, doublé de ministres libres d'abuser de leurs droits pendant quatre ans, et abrités derrière le pouvoir personnel du président, enfin celui-ci maître absolu de la politique extérieure, de l'armée, de cette autre armée, l'administration, je dis, messieurs, que ce serait là un régime inférieur à celui de l'Empire, car l'empereur élu par des millions de Français gouvernait bien ou mal au nom de l'universalité de la nation, tandis que le chef d'État porté au pouvoir par un parti serait obligé de gouverner au nom et dans l'intérêt de ce parti : la nation entière tomberait à la merci d'une majorité victorieuse, et l'établissement de ce despotisme nouveau n'aurait pas même l'excuse de la paix publique. » On ne pourrait ni mieux penser ni mieux dire.

II

Nous n'avons donc, suivant moi, nullement à regretter que les auteurs de la Constitution qui nous régit aient écarté, sans même le discuter, le système de l'élection du Président par le suffrage universel. Le raisonnement ici était d'accord avec l'expérience, et la prévision avec le souvenir. Mais ils se trouvaient par là placés en face de l'autre système républicain, celui que l'Assemblée de 1848 avait repoussé, et, par suite, en face de l'objection même qui l'en avait éloignée. L'écueil étant signalé, comment l'éviter? comment s'y prendre pour que, élu par le parlement, le chef de l'État fût autre chose que son agent et son serviteur obéissant? comment lui faire une existence indépendante de l'autorité dont il émanerait?

Il fallait bien cependant en trouver le moyen, sous peine d'aboutir, par une voie indirecte mais assez courte, à l'anéantissement du pouvoir exécutif devant l'omnipotence parlementaire. Or, la séparation de ces deux pouvoirs est un principe tellement élémentaire du droit public moderne, — dont le respect est si généralement reconnu comme essentiel soit à l'ordre public, soit à la liberté individuelle, — que, bien qu'il ait été violé à plusieurs reprises pendant nos crises révolutionnaires, je ne crois pas qu'aucun parti propose d'établir comme normal et régulier un régime qui le méconnaisse ou seulement le compromette. Je ne connais en vérité qu'un seul docteur politique d'une autorité sé-

rieuse qui ait tenté de s'en affranchir : ce fut le célèbre M. Grévy, qui alla même jusqu'à proposer que l'Assemblée eût non seulement le droit d'élire, mais aussi celui de révoquer à son gré le premier magistrat de la République. Mais il fit peu de disciples, même parmi ses meilleurs amis, et lui-même, devenu Président dans des conditions différentes, n'aimait pas beaucoup qu'on lui rappelât le souvenir de cette théorie aventureuse.

Les législateurs de 1875, avertis par cet exemple même du péril, n'ont donc eu garde de le perdre de vue. On serait heureux de pouvoir recourir ici, comme pour la Constitution de 1848, aux annales parlementaires, afin d'y trouver soit dans un exposé des motifs, soit dans la bouche d'un orateur au cours d'une discussion, l'énoncé et le commentaire des dispositions diverses par lesquelles ils ont essayé de résoudre ce problème. Malheureusement cette ressource manque.

On peut se souvenir en effet que (par des raisons que tout le monde connut dans le temps, et qui s'expliqueront d'elles-mêmes tout à l'heure) la discussion de la loi organique de 1875 fut hâtive, courte et presque nulle. Le texte de cette loi est celui d'un amendement, qui n'avait dû la faveur d'une première adoption (par une imperceptible majorité) qu'à la circonstance d'avoir passé à peu près inaperçu : aucun développement n'y fut donné dans les délibérations suivantes. C'est donc dans le texte même qu'il faut chercher l'ensemble des précautions qui ont dû avoir pour but, en conservant l'origine parlementaire de l'élection, d'assurer l'indépendance et la dignité de l'élu.

Je ne crois pas qu'on puisse considérer comme une garantie de cette nature le fait d'avoir confié le droit d'élection du Président, non pas à une Chambre seule, mais à un congrès formé par deux Chambres réunies. On ne s'est sûrement pas dissimulé que ce partage n'était qu'apparent. Pure affaire de courtoisie envers le Sénat, car les deux Chambres étant numériquement très inégales (on compte à peu près deux députés pour un sénateur) la plus nombreuse, fût-elle très divisée, trouvera toujours dans la minorité de l'autre un appoint suffisant pour faire prévaloir le vœu de sa propre majorité. C'est donc la Chambre des députés en réalité qui fait le Président et, en tout cas, elle ne laissera jamais passer aucun nom qui n'ait et son assentiment et sa confiance.

Mais voici des dispositions auxquelles on peut supposer plus d'efficacité.

En premier lieu, le pouvoir présidentiel est conféré à titre irrévocable pour sept années. C'est une durée plus longue que celle d'une législature de la Chambre des députés, et qui ne cor-

respond à aucune des échéances du renouvellement triennal du Sénat. Le Président doit donc assister, pendant le cours de son mandat, au renouvellement à peu près complet du personnel de ses électeurs. Cette stabilité plus grande paraît propre à rétablir l'égalité entre les pouvoirs, celui des deux qui tient de l'autre son existence ayant l'avantage d'être destiné à lui survivre.

Une garantie d'indépendance qui a même un certain caractère de supériorité est encore assurée au Président par le droit qui lui est attribué de dissoudre la Chambre des députés avec le concours du Sénat, et de terminer ainsi par un appel au pays un dissentiment où il croirait le droit et la raison de son côté, et qui lui paraîtrait compromettre l'intérêt public.

Enfin le système est complété par l'article qui limite la responsabilité du Président au cas très rare et presque impossible à prévoir de la haute trahison et qui laisse à des ministres qu'il choisit et nomme lui-même la charge de porter devant les Chambres toute la responsabilité de la politique générale. La personne du chef de l'État doit être préservée ainsi de toute attaque, tenue en dehors et élevée au-dessus des débats parlementaires, et il n'a pas à craindre de voir ses propres électeurs lui retirer après coup, par un vote de censure ou de blâme, tout l'appui moral du témoignage de confiance qu'ils lui auront donné.

Ainsi, durée prolongée du mandat, droit de dissoudre une des deux Chambres avec le concours de l'autre, irresponsabilité personnelle du Président, et libre choix par lui des ministres qui doivent porter toutes les responsabilités à sa place, tel est bien l'ensemble de mesures préservatrices dont la combinaison a paru propre à assurer au chef du pouvoir exécutif une situation suffisante pour traiter à égalité avec le parlement et veiller à la défense du domaine propre qui lui appartient.

Avant d'examiner quel peut être l'effet de ce mécanisme constitutionnel, on ne peut se dispenser de remarquer que deux des ressorts qui paraissent destinés à en assurer le jeu n'ont jamais figuré en aucun temps, en aucun pays, dans aucune législation républicaine. La République n'est pas d'hier, elle a existé avec éclat en Grèce et à Rome, dans l'antiquité et au moyen âge, en Italie. La Suisse n'a jamais connu d'autre condition et, malgré le vice du système électoral que je viens de signaler, elle subsiste depuis cent ans aux États-Unis, dont la constitution a servi de modèle à tous les États sortis du démembrement de l'Amérique espagnole et portugaise. Nulle part, dans aucune de ces républiques d'origine et de race si différentes, on ne trouvera rien de semblable, rien même d'analogue soit au droit remis au chef de l'État de dis-

soudre la représentation nationale, soit à l'exception qui, le soustrayant à la condition commune des citoyens, le décharge de la responsabilité de ses actes, et rend ainsi sa personne intangible et inviolable. Il semble même à première vue que la responsabilité de tous les magistrats, sans distinction, depuis le plus humble jusqu'au plus élevé, soit la raison d'être du régime républicain. Ce sont là évidemment deux emprunts faits à un ordre d'idées qui n'a rien de commun avec la République, et c'est en effet celui qui a transformé, avec le cours du temps et le progrès des idées libérales, des royautés absolues en monarchies constitutionnelles. Ces deux dispositions gardent l'empreinte de leur origine et le caractère en reste essentiellement monarchique. On peut même affirmer que non seulement elles n'auraient pas trouvé d'accès dans une constitution républicaine, mais que la pensée n'en serait même pas venue si, parmi les auteurs de la loi de 1875, n'avaient figuré, avec une autorité toute particulière, des monarchistes de naissance et de conviction, renonçant à regret au rétablissement immédiat de la royauté, enclins par là même à accueillir tout ce qui en reproduisait le souvenir ou pouvait en faciliter le retour. C'est un point d'histoire sur lequel il faut insister, et qu'on ne peut perdre de vue si l'on veut comprendre quelle fut la portée et même quel est le sens de la constitution de 1875.

Que l'Assemblée dont cette constitution émane n'ait jamais été à aucune époque, pas plus à son premier qu'à son dernier jour, animée de sentimens républicains, c'est un fait incontestable et dont je ne vois pas pourquoi on aurait à la justifier devant la postérité qui va commencer pour elle. La République qu'elle avait trouvée improvisée dans un jour de désastre n'avait aucun caractère légal, et ne lui présentait dans le passé que d'odieuses et, dans le présent, que de tristes images. La très grande majorité de cette Assemblée réunie inopinément sous l'empire de circonstances douloureuses ne contenait que des hommes pénétrés dès l'enfance de convictions monarchiques : les uns avaient voué à la royauté une foi traditionnelle affermie dans leurs cœurs par les sacrifices mêmes qu'elle leur avait coûté ; d'autres portaient au principe d'hérédité un attachement raisonné que leur avaient inspiré les leçons de maîtres appartenant aux écoles libérales les plus diverses, depuis Mirabeau et Benjamin Constant, jusqu'à Royer-Collard, Rossi et Guizot, et auxquels s'était joint M. Thiers lui-même, dans l'éclat de sa brillante jeunesse, comme dans la pleine maturité de son âge et de son talent. Il n'était pas, en effet, un de ces penseurs ou de ces hommes d'État qui n'eût professé et même cru démontrer, avec une rigueur logique, que le régime

républicain, incompatible avec le tempérament social de la France, serait fatal à sa sécurité comme à sa grandeur. C'était l'axiome de toute une génération politique. Ceux, en petit nombre, qui, ayant partagé ces sentimens, s'en écartèrent peu de temps après leur entrée dans l'assemblée furent déterminés sans doute par des motifs trop consciencieux pour qu'on eût des reproches à leur en faire. Seulement, ils en avaient encore moins à adresser à ceux qui ne les imitaient pas.

Et l'Assemblée n'avait pas seulement le désir de rétablir la royauté : elle pensait, dans le fond de son âme et l'intimité de sa conscience, avoir reçu de la France un mandat qui lui imposait le devoir d'y consacrer tous ses efforts. Ce mandat lui-même était à sesyeux strictement limité : elle ne pouvait, elle ne voulait, elle ne devait rétablir la royauté qu'à la condition d'en confier la garde à l'héritier et au chef de la glorieuse race qui a présidé aux meilleurs jours de notre histoire. Nul autre choix royal ne paraissait ni légitime ni possible, et ne fut un instant dans la pensée de personne. Comment fut trompé l'espoir un instant conçu de rendre à la France le gouvernement qui a fait sa force et sa grandeur, c'est ce que je n'ai pas à rappeler ici, par l'excellente raison qu'il n'y a sur ce sujet rien à apprendre, ni par moi, ni par aucun autre, que tout le monde ne sache. Tout s'est passé en public et au grand jour. Il n'y eut ni mystère, ni intrigue souterraine qui reste à découvrir. L'histoire n'aura pas de confidence à révéler. Le seul point, — le seul, quoi qu'on en ait dit, et quelque supposition qu'on se soit plu à faire, — sur lequel l'intelligence ne put s'établir entre l'Assemblée et le prince que tout notre désir était de porter au trône, est parfaitement connu. Je ne crois pas non plus qu'aucun de mes collègues survivans (et, grâce à Dieu, ils sont nombreux) croie qu'il fût possible, au prix d'un effort quelconque, d'amener la majorité de l'Assemblée sur le terrain où le prince s'était placé par un scrupule de dignité et d'honneur que ne partageaient pas beaucoup de ses plus dévoués partisans. Si quelqu'un d'eux a pensé alors ou pense aujourd'hui que l'essai pût être encore tenté dans les conditions où le refus du prince nous mettait, il doit regretter de n'en avoir pas indiqué le moyen quand il eût été temps de le prendre, et donné le conseil quand on était en mesure de le suivre.

La majorité monarchique de l'Assemblée ne s'en trouvait pas moins placée, par cette impossibilité de réaliser ses espérances, dans la plus pénible perplexité qui jamais ait mis à la gène la conscience de bons citoyens et d'honnêtes gens : tôt ou tard, la justice de l'histoire leur en tiendra compte. D'une part l'obstacle qui

les arrêtait n'était pas de nature à ébranler leurs convictions dans l'excellence du principe monarchique, sa supériorité sur tout autre, le vice et le danger du principe contraire. C'était un obstacle accidentel, opposé par une volonté personnelle, qui, toute respectable qu'elle fût, était mobile comme tout ce qui est humain, et pouvait céder à de nouvelles lumières apportées par de nouvelles circonstances. De plus, par suite également de la condition humaine, la difficulté ne pouvait s'étendre au delà d'une seule génération. C'était celle, à la vérité, dont les royalistes comme toute l'Assemblée faisaient partie; mais précisément parce qu'elle les atteignait tous et ne devait finir qu'avec eux, avaient-ils le droit, afin de s'en dégager eux-mêmes, d'engager pour jamais peut-être, par un pas décisif, dans une voie qu'ils croyaient funeste, la destinée future de leur patrie? Des hommes attachés au principe héréditaire ne devaient-ils pas avoir avant tout à cœur de ne pas compromettre le sort et la liberté de leurs héritiers?

Plus d'une année s'écoula dans cette incertitude, ou, pour mieux parler, dans cette angoisse, dont le souvenir même est douloureux. Des diverses combinaisons qui furent tentées pour réserver l'avenir en laissant la direction du présent à l'illustre homme de bien que la France pleure aujourd'hui et qui voulait bien en rester chargé, il est superflu de parler, puisqu'elles furent sans effet. Ce fut après cette longue attente qu'une fraction assez faible de la majorité monarchique, effrayée (on ne peut dire que ce fût sans sujet) du désordre qui pouvait naître, si l'assemblée était contrainte de se retirer en confessant son impuissance, — inquiète de la nature des successeurs qui leur seraient donnés par les passions révolutionnaires que surexciterait un tel aveu, — crut qu'il lui était possible, sans adhérer au principe républicain, de le laisser s'établir en fait, mais en y mettant une condition et sous une réserve expresse: c'est que toute facilité serait réservée à la France pour s'en dégager le jour où le rétablissement de la monarchie, devenu possible, serait agréé par le vœu national. C'est sur ce terrain très nettement défini qu'une entente fut établie entre ce groupe détaché du parti monarchique et les principaux personnages de la minorité républicaine.

De ce qui fut dit et traité dans leurs conférences, je ne puis parler que d'après des bruits publics ou des entretiens privés. J'avais, cela va sans dire, aussi peu de droit que de désir d'y être admis. J'avais combattu trop ouvertement et à trop de reprises le principe républicain, même à la tribune; et dans la séance où une voix de majorité finit par le faire prévaloir, la mienne figurait encore dans la minorité négative. Nullement consulté sur le

rapprochement qui amenait ce résultat, j'aurais fort hésité à le conseiller, tout en rendant justice à la loyauté des motifs qui décidaient quelques-uns de mes plus chers et meilleurs amis à y concourir : et si, une fois la transaction consacrée par plusieurs votes successifs et ayant le caractère d'un fait accompli, j'ai cru qu'il était patriotique de ne plus s'opposer à l'effort tenté afin d'en rendre l'application la moins mauvaise, la moins définitive, disons le mot, la moins républicaine possible, je fondais trop peu d'espérances et concevais trop peu d'illusion sur le succès pour avoir aucun goût à y travailler.

Mais une chose que je puis affirmer avec pleine connaissance, parce que, si je n'en avais pas obtenu la certitude, je me serais refusé même à ce tardif et pénible acquiescement, c'est que la condition de laisser au rétablissement de la monarchie une porte ouverte et légale fut expressément exigée d'un côté, et positivement acceptée de l'autre. Aucun doute, aucune équivoque ne put subsister à cet égard.

Les royalistes dissidens pensaient qu'il y allait de leur honneur à faire hautement savoir qu'ils n'avaient nulle intention de jurer foi et hommage à perpétuité à la République. A la rigueur, ils auraient pu trouver que cette déclaration n'était pas nécessaire, puisqu'une fois la souveraineté illimitée du peuple admise, la nation est toujours maîtresse d'adopter, de quitter et de reprendre à son gré toute forme de gouvernement. Mais ils jugèrent que, suivant une expression fameuse, ce qui va sans dire va encore mieux en le disant : et quand vint le moment de voter l'article 8 qui donnait au Congrès des deux Chambres réunies le droit de reviser les lois constitutionnelles, le rapporteur (qui eut soin de se faire interroger) monta à la tribune pour déclarer que ce droit de revision devait s'appliquer au principe tout aussi bien qu'au moindre détail de ces lois. Je tiens même d'un des assistans, qui avait pris part personnellement aux arrangemens intervenus, qu'au moment où le rapporteur descendit de la tribune, après cette déclaration, son voisin, qui n'était autre que M. Dufaure, se retourna vers lui et lui dit : « C'est bien là, n'est-ce pas, ce que vous vouliez, vous êtes content? »

A la vérité, M. Gambetta, qui était présent, parut gêné ; il fit quelques réserves, et annonça qu'il les développerait dans une délibération suivante ; mais le jour venu du débat final, il resta muet. Il jugea sans doute qu'une position est toujours bonne à prendre, parce qu'il est plus aisé de la défendre que de la conquérir, et qu'il y a des cas où c'est le mot qui fait la chose. Il n'avait pas tort, et son silence fit preuve de ce sens politique qui

l'a souvent distingué, toutes les fois que des deux qualités du tempérament méridional dont il était doué, la finesse et la fougue, ce n'était pas la seconde qui l'emportait sur la première. Seulement son embarras explique pourquoi les républicains ne se soucièrent pas de donner au débat de la loi tout entière plus d'étendue et d'ampleur (1).

Si cet exposé des faits est véritable (et il faudrait avoir bien peu de mémoire pour le contester), il n'y a plus lieu d'être surpris de rencontrer dans une constitution républicaine des dispositions étrangères, sinon contraires, à l'esprit de la république. Tout devient simple du moment où le document entier a été rédigé de concert avec des royalistes s'avouant tels, décidés à le rester, et à qui la nécessité de l'appoint apporté par leur concours assurait une part d'action prépondérante. L'irresponsabilité du Président et le droit de dissolution qui lui est conféré, c'est là évidemment la double empreinte laissée par des mains monarchiques sur une charte républicaine.

Ceux qui ont eu ainsi l'idée (absolument originale et sans précédent) de doter un chef d'État élu des attributions dont, jusque-là un chef héréditaire seul avait été investi, ont-ils obéi seulement à de vieilles habitudes? fut-ce chez eux l'effet de l'embarras que tout homme éprouve à sortir d'un ordre d'idées où il a toujours vécu pour entrer dans un autre entièrement nouveau où tout l'étonne? ou bien pensèrent-ils d'avance à rendre par là plus facile une substitution dont ils déclaraient ouvertement garder l'espérance? Je l'ignore. Mais assurément ils ne pensaient pas qu'il suffirait de déclarer le Président irresponsable et de l'armer du droit de dissolution, pour l'élever à la place que tient et pour attendre de lui l'action qu'exerce le souverain dans une monarchie constitutionnelle. S'ils avaient eu cette illusion, ils seraient tombés dans une erreur dont l'expérience ne devait pas tarder à les faire apercevoir.

Aucun sujet n'a donné lieu à plus de discussions, au commencement de ce siècle, que l'examen des conséquences que doit avoir pour l'autorité d'un monarque l'inviolabilité qui lui est assurée par le régime parlementaire. Si cette garantie préserve sa personne, il semble qu'elle ait aussi pour effet de limiter et même de gêner singulièrement l'exercice de son pouvoir. Ses ministres seuls étant responsables, comme c'est un principe d'équité naturelle que la responsabilité ne peut être attachée qu'aux actes qu'on a librement accomplis, il suit qu'ils doivent avoir seuls le

(1) Assemblée nationale, séance du 3 février 1875. *Journal officiel*, p. 334-335.

droit de choisir la ligne de conduite qu'ils veulent tenir. Le souverain dès lors ne peut plus ni leur imposer sa propre politique, ni s'opposer à celle qu'il leur convient d'adopter. C'est le sens qu'on a attaché à cette fameuse formule : « Le roi règne et ne gouverne pas! » qu'on a prêtée à M. Thiers et à laquelle on reprochait au roi Louis-Philippe de ne pas se conformer assez scrupuleusement. De là un débat très épineux, où je n'ai nulle envie de rentrer, bien qu'il me rappelle des temps meilleurs que ceux où nous vivons. Je ne m'arrêterai donc pas à discuter si les conséquences qu'on a tirées de cette formule et la formule elle-même ne sont pas exagérées et excessives, ni si elles sont praticables dans toutes leur étendue, depuis que le suffrage universel est venu changer toutes les conditions de l'équilibre politique. Je n'ai pas besoin, pour le point que je veux examiner, de contester aucune des exigences les plus extrêmes de la théorie parlementaire la plus rigoureuse, telle qu'elle est d'ailleurs appliquée, sous nos yeux, par des souverains que personne n'accuse d'excéder leur pouvoir légal. Or on sait que non seulement, dans un tel système, le roi constitutionnel abandonne aux ministres qu'il nomme toute la direction politique, dont ils restent responsables; mais dans le choix même de ses conseillers, sa prérogative est limitée : il ne peut les prendre que parmi ceux qui lui sont indiqués comme en accord de sentimens avec la majorité du parlement, et il ne peut les garder que tant que cet accord subsiste. Quand la majorité change, ministres et politique doivent changer également, et le souverain doit s'accommoder des changemens. C'est ainsi que nous avons vu se succéder au pouvoir en Angleterre M. Gladstone et le marquis de Salisbury, en Belgique M. Frère-Orban et M. Beernaert, en Espagne M. Canovas et M. Sagasta, en Italie M. Crispi et tantôt l'un, tantôt l'autre de ces adversaires politiques, chacun de ces chefs parlementaires recevant à son tour le même pouvoir de la signature royale.

Il semblerait que, assujetti à ces conditions, et réduit ainsi à l'état de simple témoin de la politique faite en son nom, la dignité royale ne soit plus qu'un titre nominal et que le trône soit un siège vide où l'on ne peut faire asseoir qu'un simulacre couronné, et c'est bien là le reproche qu'on a fait souvent au régime parlementaire; c'est la plainte qu'ont aussi fait souvent entendre des souverains impatiens des limites assignées à leur pouvoir. Eh bien! en fait, cela n'est pas, et, même sous cette gêne extérieure et sous cette éclipse apparente, l'autorité royale subsiste et se fait efficacement sentir. J'en demanderais volontiers l'attestation à un témoin pris au hasard dans quelqu'un des pays que je viens de nommer.

Demandez donc à l'Angleterre si, parmi les causes qui ont présidé depuis un demi-siècle au développement merveilleux de sa puissance dans les deux mondes, comme à la transformation paisible de son état social, il ne faut compter pour rien la sage influence de la digne souveraine qui hier encore, après cinquante ans de règne, traversait les rues de sa capitale au milieu des transports de l'enthousiasme populaire. Demandez à la Belgique si ce n'est pas à la politique prudente dont le premier Léopold a transmis au second la tradition qu'elle a dû de conserver sa neutralité intacte au milieu du conflit des ambitions et du choc des armées européennes. Demandez à l'Italie si l'habileté de Victor-Emmanuel n'a été pour rien dans l'établissement de l'unité qui lui est chère et si la disparition de son successeur ne suffirait pas pour ébranler les bases de ce fragile édifice. Demandez à l'Espagne si ce n'est pas le charme exercé par une mère gracieusement penchée sur un berceau royal qui lui permet de respirer après tant d'orages. Interrogez ces divers États, et vous verrez s'il en est un seul qui réponde que l'existence de cette royauté, même si scrupuleusement constitutionnelle, est indifférente à sa prospérité et à sa grandeur, et si on pourrait l'effacer dès lors comme une quantité négligeable.

Reste à savoir par quel moyen s'exerce une action si peu visible et pourtant sensible, — qu'on ne saisit nulle part et qu'on ne peut contester, — qui se fait respecter sans effort aussi bien des ministres que du parlement lui-même et du pays tout entier, et qui semble se conserver d'autant plus facilement intacte qu'elle ne s'use ni ne s'émousse aux frottemens de la politique quotidienne. Il n'est pas impossible d'en découvrir le secret, mais il le serait davantage de le communiquer avec l'art d'en user au Président élu et irresponsable d'une république : car tout consiste dans une autorité morale venant bien moins du mérite de la personne royale que du caractère de l'institution.

Cette autorité morale du souverain constitutionnel ne tient pas seulement à l'éclat du nom et de la race et au prestige d'un rang supérieur, bien que ce soient là des influences réelles auxquelles les plus grands démocrates ne sont pas les moins sensibles. Il ne s'agit pas non plus de l'attribuer à je ne sais quelle grâce d'état ou quelle vertu mystique infuses dans le sang royal. Non, il s'agit tout simplement d'appliquer aux princes comme à d'autres la théorie favorite du jour sur l'influence de l'hérédité et du milieu.

Or je ne crois pas que personne puisse contester qu'un intérieur royal est un milieu politique héréditaire où les intérêts qui

touchent à la grandeur et à la sécurité du pays sont traités comme le sont ailleurs les intérêts personnels ou domestiques. De là pour ceux qui ont été élevés dans cette atmosphère une familiarité d'enfance avec ces grands sujets qui est habituellement complétée par l'éducation et par un apprentissage fait de bonne heure. S'agit-il de ce qui importe avant tout à la défense nationale, le militaire? Tous les princes sont élevés dans les camps : tous les fils du roi Louis-Philippe étaient soldats de naissance, et toutes les familles royales suivent cet exemple. Traite-t-on de la politique extérieure? Elle est pour les princes affaire de famille. Naissance, mariage, décès, visites de parenté, tout est pour eux occasion d'entrer en relation directe avec tout le personnel des gouvernemens étrangers. Pour mettre à profit ces enseignemens pratiques, ces leçons de choses (n'est-ce pas là encore une expression à la mode?) un roi n'a nul besoin de génie : une capacité moyenne suffit avec une attention honnêtement appliquée à l'accomplissement de son devoir. De là la surprise qu'éprouvent les ministres parlementaires lorsque, sortis, — celui-ci du barreau, celui-là de l'industrie, cet autre de la magistrature ou de l'enseignement, — étonnés de la nouveauté et émus de la grandeur des intérêts qu'ils tiennent en main, — ils se trouvent en face d'un prince qui leur parle de tout cela comme n'ayant fait autre chose de sa vie.

Jamais cette impression n'a été mieux rendue que dans une page curieuse des Mémoires de la célèbre Mme Roland racontant les relations de Louis XVI avec le ministère girondin dont son pédant époux faisait partie. Elle décrit, non sans colère, l'état d'esprit de ces ministres démocrates sortant du conseil sous l'empire d'une sorte de charme, et racontant qu'ils venaient de voir, non pas, comme ils s'y attendaient, *un imbécile abruti par la dépravation du trône*, mais un homme simple, au courant de tout, sachant les précédens de toutes les questions, tous les faits, tous les noms propres, tous les traités de la France avec l'étranger, et parlant de toutes ces matières, dont ils ne savaient pas, eux, le premier mot, avec naturel et bonhomie. Impatientée de songer au contraste que devait faire cette aisance princière avec la raideur toujours rogue de ses amis, elle s'écriait : « Mais ne voyez-vous pas qu'il faudrait être né idiot pour paraître un sot dans sa position (1)? »

Pareille scène a dû se renouveler plus d'une fois dans des circonstances moins critiques et entre interlocuteurs mieux faits

(1) *Mémoires de Mme Roland*, édition publiée par Dauban, p. 350-353.

pour s'entendre que Louis XVI et Pétion ou Brissot. Les mêmes choses, les mêmes questions ont un aspect si différent suivant qu'on les regarde soit de près et de haut, soit de loin, d'en bas et des bancs d'une opposition! Aussi l'expérience du souverain vient utilement en aide à l'inexpérience de ses ministres, et j'en ai entendu plus d'un en rendre sincèrement témoignage. C'est le roi alors qui conseille et persuade ses conseillers, et dont les avis, donnés dans un intérêt général et passant d'un cabinet à un autre, assurent la continuité de la politique.

C'est dans la politique étrangère surtout, où la suite dans les vues est avant tout nécessaire, — où une ligne de conduite est tracée d'avance par une tradition séculaire et par des nécessités géographiques, — que s'exerce, d'un consentement tacite, chez les nations les plus jalouses de leur indépendance, cette action continue de l'influence royale. Rien n'en peut, par exemple, mieux donner une idée que la lecture de la biographie du prince-époux de la reine d'Angleterre écrite sur les pièces communiquées par cette princesse elle-même. C'est là qu'on peut voir quelle part ce couple royal, sans porter aucune atteinte au puritanisme constitutionnel, a pu prendre, par l'effet de ses relations domestiques, aux négociations qui ont précédé ou suivi les derniers remaniemens de l'Europe. Chez nous-mêmes, l'action du roi Louis-Philippe a été, à plus d'une reprise, très utilement exercée, du consentement des ministres les plus rigoureusement parlementaires, dans la politique extérieure : et l'on peut voir dans les Mémoires de Talleyrand que j'ai publiés, Casimir Perier, quoique très susceptible sur ses prérogatives ministérielles, — pendant l'épineuse négociation relative à la constitution du royaume de Belgique, — recourant au roi lui-même pour traiter directement avec l'ambassadeur de France à Londres les questions les plus délicates.

Une autre cause fait également au souverain constitutionnel une place à part, d'où il domine sans effort tous ceux qui sont mêlés, à côté ou au-dessous de lui, à l'activité de la vie publique : c'est que la nature et la durée de son pouvoir lui permettent de s'élever à des considérations qui ne touchent pas au même degré, dans le régime parlementaire, les hommes politiques les plus consciencieux. Quand une question naît, on sait qu'il y a deux manières de l'envisager, qui ne se contredisent pas nécessairement, mais ne s'accordent pas non plus toujours : il y a le point de vue de l'intérêt public et le point de vue de l'intérêt d'un ministère ou d'un parti. Si c'est, par exemple, une difficulté diplomatique, l'intérêt public commande de penser, avant tout, soit au maintien de la paix, soit à la défense de l'honneur national:

mais une interpellation menace, et, suivant que le langage tenu à la tribune paraîtra à la Chambre, effrayée ou irritée, trop hardi ou trop prudent, l'existence du cabinet peut être en danger. De grandes dépenses publiques sont proposées; elles peuvent compromettre l'équilibre des finances, mais elles sont appelées par le vœu de populations dont il importe de s'assurer le vote dans une prochaine lutte électorale. Entre ces deux ordres de considérations, je veux bien croire que c'est le plus important, le plus patriotique qui l'emportera habituellement. Pourtant la nature humaine est mauvaise conseillère dans tout ce qui la touche de trop près, et quand on a embrassé un parti par une conviction sincère, on croit aisément que son succès importe avant tout au salut public. Le souverain constitutionnel est préservé de cette tentation : car le sort de tel ministère ou de tel parti doit le laisser assez froid, puisque ce qu'on lui demande c'est de survivre à la chute de tous ceux qui peuvent être vaincus dans l'arène parlementaire, de faire toujours le même accueil au vainqueur, quel qu'il soit, et de s'armer ainsi d'impartialité d'avance à tout événement. Ce qui lui importe donc, c'est moins ce qu'on va faire aujourd'hui que ce qui en sera dans un temps plus ou moins long la conséquence : car si le présent lègue de trop grosses difficultés à l'avenir, c'est lui ou ses héritiers qui en recueilleront le danger ou l'embarras : c'est lui qui aura à payer les intérêts de l'emprunt imprudemment contracté, c'est lui qui aura à soutenir la guerre engagée sans motif, tandis que les auteurs de la faute et de la folie auront depuis longtemps disparu. C'est ainsi qu'un simple calcul de prudence personnelle l'amène à s'attacher principalement à ces intérêts permanens et durables qui sont le fond et comme l'essence de la vie nationale : car les partis passent et changent, leurs passions s'éteignent comme elles s'enflamment, mais la patrie reste, et c'est elle dont la royauté devient naturellement, par sa stabilité au milieu des vicissitudes de tout ce qui l'environne, la représentation la plus éminente. Dans une démocratie surtout, elle demeure le seul point fixe qui ne soit ni agité par tous les vents ni ballotté par le flux et le reflux des marées. Rien d'étonnant qu'elle attire tous les regards et qu'elle intervienne même ouvertement à certains jours avec l'ascendant suffisant pour faire entendre l'appel suprême d'une nécessité patriotique. C'est ainsi que nous avons vu, il y a peu d'années, la reine Victoria, au moment où la discussion d'une réforme électorale menaçait de ne pouvoir aboutir sans causer de profondes commotions, mander auprès d'elle les chefs des deux partis conservateur et libéral, et les presser, presque leur enjoindre de trouver un ter

rain commun d'entente et de concessions réciproques. S'ils ont obéi et s'ils l'ont trouvé, c'est qu'ils croyaient entendre l'Angleterre elle-même parler par sa voix.

Laquelle de ces causes d'autorité et d'ascendant, qui demeurent acquises au souverain constitutionnel, malgré la gêne du régime parlementaire, la loi de 1875 a-t-elle pu assurer au Président irresponsable qu'elle a créé? Je cherche et n'en vois aucune. Ce n'est pas l'expérience précoce que donnent l'habitude, et comme le maniement instinctif des grandes affaires. Où le Président élu l'aurait-il pris, cet avantage ? Arrivé tard à ce poste élevé, il y est novice à tout âge, et assujetti comme d'autres à un apprentissage que la courte durée de son mandat ne lui laisse pas le temps d'achever. De tout le personnel royal et diplomatique d'Europe, il n'a pas connaissance et n'est pas connu. Les moyens d'information qui abondent entre les mains d'un roi lui manquent absolument. J'ai été le premier, par exemple, à demander qu'on n'attachât pas trop d'importance à l'incident qui s'est passé à la cour de Copenhague ; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que du moment où il s'agissait de savoir quels sentimens avaient été échangés entre deux personnes royales, si le chef de l'État français eût été, lui aussi, de cette condition, l'information lui serait arrivée d'elle-même, sans qu'il eût eu besoin de la chercher, ni surtout d'employer pour l'obtenir la forme singulièrement gauche d'un interrogatoire semi-officiel.

Est-ce un point de vue supérieur à l'intérêt étroit et passager d'un parti qui peut assurer une influence réelle au Président élu et irresponsable? Mais il est lui-même le produit et l'instrument du parti qui a assuré son élection. Pour tout autre, il est étranger et doit paraître hostile. Ainsi il faut reconnaître qu'il ne dispose d'aucune des forces latentes que le régime parlementaire, même de la plus stricte observance, laisse au souverain constitutionnel. Ce qui n'empêche pas qu'il reste astreint à toutes les gênes que la sévérité du même régime impose à tout chef d'État, comme la condition et la compensation de son inviolabilité. Il est exclu, tout comme s'il portait la couronne, de toute participation directe et ostensible au pouvoir. Il se trouve ainsi qu'il a en partage toute l'impuissance matérielle, mais rien de la puissance morale d'un souverain. Il ne garde pour ainsi parler que le côté négatif de la situation.

Dira-t-on que cette infériorité est compensée par la supériorité du mérite exceptionnel dont a dû faire preuve pour monter si haut un fils de ses œuvres : avantage qui n'appartient que rarement à celui qui, suivant l'expression consacrée, ne s'est donné que la peine

de naître. Est-ce bien sûr? Que serait-ce si c'était à l'opposé qu'il faudrait s'attendre? Assurément un souverain peut être médiocre et même tout à fait nul. C'est la chance que la monarchie court. Mais la présidence irresponsable en est-elle à l'abri? Je crains bien, au contraire, que ce qui est un malheureux hasard d'un côté, ne soit une coutume qui devienne une règle de l'autre. J'ai peur que le choix présidentiel ne porte à peu près nécessairement sur un candidat dont l'insignifiance soit le titre principal, et qui ne puisse être compté ni pour le premier ni pour le second, — même parmi les siens.

Tant que le régime parlementaire subsiste, quel est le rôle véritablement éclatant qui peut être le digne objet de l'ambition d'un homme supérieur? C'est assurément celui du chef d'un parti qui obtient ou dispute la majorité dans le parlement. C'est ainsi qu'un homme public sert sa cause en illustrant son nom. Mais pour celui qui a cette prétention et qui est capable de la justifier, le champ du combat, c'est l'enceinte d'une assemblée et la tribune est son cheval de bataille. C'est là, c'est par une lutte publique et quotidienne qu'il peut faire prévaloir ses desseins, et conquérir le pouvoir et la renommée. C'est à ce prix qu'on devient sur cette scène agitée le personnage qui fixe les regards des spectateurs. Combien alors paraîtra pâle et effacée, en comparaison, la figure d'un Président relégué dans son palais, condamné au silence et à l'inaction, — n'ayant pas même le droit d'émettre tout haut une opinion, — surveillé par une presse jalouse qui lui interdit tout acte personnel, — et n'apparaissant au public que pour la décoration et la parade. Non, si un parti a dans ses rangs un chef capable de gouverner, il n'ira pas l'enfermer dans ce lieu sourd d'où sa voix ne pourra se faire entendre : et la prison, fût-elle dorée, si lui-même a le sentiment de sa valeur, et n'est pas séduit par une vaine gloriole, il n'aura garde de s'y laisser prendre. Ne voit-on pas qu'en Angleterre, quand un *leader* parlementaire est appelé, par une succession inopinément ouverte, à quitter la Chambre des communes pour celle des lords, ses amis considèrent cette élévation comme un malheur pour leur parti? Quand cette mauvaise chance héréditaire faillit arriver à W. Pitt, par une maladie de lord Chatham, son frère aîné, tout le monde s'émut de cette perspective, comme d'un véritable danger public. Que serait-ce si, au lieu de changer seulement de tribune et d'auditeurs, il eût dû s'enterrer dans le repos solennel et silencieux d'une Présidence irresponsable?

En tout cas, j'ai connu un candidat tout à fait hors pair, et qui, après avoir concouru à la fondation d'une république, s'en

réservait tout naturellement la présidence ; mais qui ne l'aurait, j'en réponds, jamais acceptée dans de pareilles conditions. Ne l'avez-vous pas nommé ? C'est M. Thiers. Je sais pertinemment que l'idée de se décharger sur des ministres de la responsabilité de la politique, avec la conséquence que cette inviolabilité entraîne, lui paraissait odieuse, presque dérisoire. La majorité de l'Assemblée nationale qui s'est séparée de lui ne lui a jamais, même dans son vote final et décisif, demandé autre chose. Nous voulions tout simplement, je le garantis, ne pas avoir affaire à lui dans toutes les discussions, ce qui exposait tout vote qui lui déplaisait à amener une menace de démission, et par suite une crise de gouvernement. Nous le suppliions de nous laisser en face de ministres responsables, avec qui on pût discuter sans qu'une résolution librement émise mît toute la société en péril. C'était l'inviolabilité qu'on lui offrait, et c'est de cela même qu'il n'a jamais voulu, et en y réfléchissant, je trouve qu'étant ce qu'il était, il n'y avait guère de chance qu'il y consentît. Le voit-on se résignant à un rôle de passivité et de silence? Le voit-on faisant semblant de ne plus même prendre souci de la direction de la politique, disparaissant derrière des ministres dont il aurait fait le cas que chacun sait (ajoutez qu'il ne se serait probablement pas gêné pour le leur témoigner), laissant porter en son nom et sous sa signature des projets dont il aurait désapprouvé le fond, ou, s'il les eût approuvés, dont il n'aurait pas recueilli la popularité et l'honneur? Le voit-on renonçant, pour défendre ses desseins, à faire usage des ressources merveilleuses de l'éloquence dont il était doué? La seule pensée n'en paraît pas sérieuse. Aussi bien, on a sous les yeux, comme je l'ai déjà dit, le projet de constitution républicaine qui fut sa disposition testamentaire. On n'y trouvera pas la moindre trace d'une garantie d'inviolabilité quelconque réclamée pour le Président, ni même la plus légère allusion à la question que cette irresponsabilité soulève. C'est tout au plus si une phrase de l'exposé des motifs ne laisse pas supposer que, même devenu Président, il ne renonçait pas à paraître, lui-même, au besoin et le cas échéant, à la tribune d'une assemblée (1).

On dit que M. Gambetta eût été moins difficile et qu'élu Président, il se serait mieux prêté à la fiction constitutionnelle. Je l'ignore : mais je crains bien que, par quelque tressaillement

(1) Voici la phrase qui révèle cette secrète pensée : « Aussi la présence des ministres et *quelquefois celle du Président de la République* sont-elles nécessaires dans les Chambres qui peuvent forcément devenir une arène où l'on dispute le pouvoir. » *Journal officiel* du 20 mai 1873, p. 2208.

impétueux, il n'eût mis à forte épreuve la solidité des ressorts de la loi de 1875.

Quoi qu'il en soit, on ne peut en pleine certitude parler que pour soi-même. J'ai été une fois, faute d'un meilleur, porté par une majorité parlementaire à la tête d'un cabinet, dans une situation politique qui amenait de vives discussions : si on m'eût proposé alors de ne pas venir les soutenir moi-même, pour recevoir les coups et essayer de les détourner, et pendant que d'autres auraient porté le poids du joug à ma place, d'aller inaugurer la statue de quelque célébrité oubliée, ou ouvrir une exposition d'horticulture, — puis de recevoir un gros traitement et des grands cordons d'ordres étrangers pour ce genre de service, je n'aurais pas cru faire acte de fausse modestie en le refusant.

Je dois convenir que mes meilleurs amis ne m'ont jamais exposé à cette tentation, et n'ont jamais eu la pensée de me proposer rien de pareil : je n'ai pas été médiocrement surpris en lisant un jour dans les correspondances de l'ambassadeur d'Allemagne, M. d'Arnim (publiées dans son procès par M. de Bismarck) qu'il m'avait soupçonné d'y prétendre. Entre autres excellentes raisons que j'aurais eues de ne jamais y songer, il y avait celle-ci : j'avais le bonheur de tenir mon office ministériel d'un Président tout à fait exceptionnel, auquel nul ne pouvait songer à se comparer. Bien qu'élu par une Assemblée, celui-là ne tenait de ce choix que la moindre partie de sa considération : la meilleure avait été conquise sur le champ de bataille. Mais on ne rencontre pas tous les jours des présidens qui aient pris Malakof et gagné la bataille de Magenta : et si on en pouvait trouver, je doute qu'une Assemblée vraiment républicaine eût goût à les mettre à la tête de l'État.

On nous dit aujourd'hui que nous allons voir, que nous voyons même déjà, dans l'Assemblée qui vient de s'ouvrir, à la place de la fâcheuse confusion que la politique de concentration républicaine rendait nécessaire, deux grands partis nettement définis, l'un et l'autre républicains : l'un défendant les intérêts conservateurs, l'autre représentant les idées de réforme et de progrès, les *tories* et les *whigs* de la république. Si ce beau idéal du régime parlementaire est en effet réalisé, j'engage fort le chef quel qu'il soit du parti conservateur (pour qui je fais d'avance les vœux les plus sincères) à ne pas se porter candidat à la prochaine élection présidentielle. Il doit avoir trop à faire, à se défendre contre les agressions des radicaux dépossédés et l'audace croissante du socialisme pour quitter la place où il peut regarder ses ennemis en face et leur tenir tête. Qu'il reste au poste de combat et de commandement, et même, comme

tout général a besoin d'être appuyé par ses lieutenans, qu'il ne se prive dans cette lutte suprême du concours d'aucun de ses meilleurs divisionnaires. Qu'il fasse choix pour la Présidence de la république, parmi les siens, ou de quelque vétéran retraité, pourvu d'honorables chevrons, ou d'un ami d'un bon caractère et d'un esprit docile, dépourvu de prétention personnelle et propre à recevoir et à bien exécuter une consigne. — La fonction étant de celles où il n'y a rien de significatif, ni à faire ni à dire, le mieux est de la conférer à celui qui, pour s'en acquitter de bonne grâce, n'aura pas à contraindre sa nature.

A la vérité, un Président d'une humeur si inoffensive ne fera tout à fait bon ménage qu'avec l'Assemblée qui aura concouru à son élection, et dont la majorité, qui l'a choisi, partage tous ses sentimens. Mais que par une élection nouvelle (qui peut, qui doit même arriver une fois dans le cours d'une présidence), suivie d'un retour d'opinion du suffrage universel, une majorité animée de sentimens contraires vienne réclamer son tour et sa place au pouvoir, c'est alors que la situation du Président élu devient, à la fois, délicate, douloureuse et presque choquante. Un tel changement, je l'ai dit, n'émeut que faiblement un souverain constitutionnel, puisque, quelque estime qu'il puisse avoir pour les ministres qu'il quitte, n'ayant aucune obligation envers eux, ne tenant rien que de la loi et de sa naissance, le regret qu'il peut éprouver de se séparer d'eux n'est mêlé d'aucun remords de leur manquer de foi. On dit que Louis XVIII, qui était homme d'esprit, caractérisait d'une manière piquante le rôle que la charte dont il était l'auteur lui imposait en cas de changement ministériel. Un jour que ses ministres allaient à la Chambre, et que lui-même montait en voiture pour sa sortie habituelle : « Vous voyez, leur disait-il, en souriant, tant que la Chambre vous soutient, je vais me promener; si elle vous lâche, c'est moi qui vous dirai : Allez vous promener. » C'était faire preuve peut-être de trop de liberté d'esprit au sujet d'un incident qui a toujours sa gravité. Une telle plaisanterie, excessive, mais innocente dans la bouche d'un souverain constitutionnel, deviendrait inconvenante dans celle d'un Président élu, le jour où il serait appelé à congédier ceux de qui il tient son pouvoir. Le même homme pourra-t-il bien, sans un pénible embarras, désavouer toutes les convictions auxquelles il est censé avoir voué sa vie avant de leur devoir son élévation, et, quand la mauvaise fortune atteint ses amis, au lieu de partager leur disgrâce, les écarter de sa personne en gardant le poste auquel leurs suffrages l'ont élevé? S'il a cette légèreté ou cette fermeté d'âme (il n'importe comment on voudra l'appeler), d'autres

auront-ils la mémoire aussi courte, et ne se souviendront-ils plus de ce qu'il oublie pour lui reprocher son apostasie ou se méfier de la sincérité de sa conversion? Ne sera-t-il pas accusé couramment de travailler encore sous main en faveur du parti qui lui est cher?

Si ce qu'on nous dit de la séparation du parti républicain en deux fractions, l'une radicale, l'autre modérée, est véritable, nous pourrions bien être arrivés à une situation de ce genre, et la triste condition que je dépeins pourrait être celle du Président actuel: ce qui expliquerait très suffisamment qu'il éprouvât quelque contrariété à s'y résigner, et même quelque scrupule à s'y prêter. Car l'Assemblée qui l'a élu, loin de se prêter à la division dont on nous parle, tenait au contraire la concentration républicaine pour un dogme sacré. Si j'ai même bonne mémoire, c'est précisément pour éviter cette scission que le choix s'est porté vers lui. Il a été nommé dans une journée critique (succédant à ce qu'on a appelé une nuit historique), où un conflit était sur le point de s'élever entre républicains, et pouvait donner lieu à des luttes matérielles et même sanglantes. Son nom que rien ne désignait la veille a été accepté sans d'autre mérite éprouvé que celui de paraître un gage et un élément de conciliation. On conçoit alors très bien qu'il lui répugne de s'employer aujourd'hui à l'opération directement contraire. Et si, parmi les républicains dont il devrait se séparer, il est des amis de sa jeunesse, des compagnons de combat avec qui il ait vécu, lutté, peut-être souffert, la peine qu'il éprouverait à les voir en face de lui, dans les rangs qu'il serait obligé de combattre, n'aurait rien qui ne lui fît honneur. Il pourrait très bien s'étonner que, la cause de son élection ayant disparu, l'effet en subsistât encore.

N'en doutons pas. Laissant de côté les circonstances présentes que je connais trop peu pour les bien apprécier, on peut affirmer d'une façon générale que le jour où il serait bien avéré à la suite d'une élection nouvelle que le Président ne serait plus que le représentant attardé d'une opinion répudiée par le suffrage universel, en quelque sorte une épave que la marée en se retirant aurait laissée sur la côte, son attitude serait tellement fausse que même pour quelques années qui lui resteraient encore à paraître en scène, il aurait peine à en supporter le désagrément.

Pour sortir de cet embarras, pense-t-on qu'il pourrait faire usage de ce droit de dissolution qui lui est remis pour un cas extrême? Ce serait un acte d'énergie qu'on ne peut guère attendre d'un pouvoir si peu sûr de lui-même. Mais de plus, on ne voit pas

bien à quel moment il pourrait tirer utilement du fourreau cette arme trop lourde pour son bras. Est-ce dans la première partie de sa présidence, et tant qu'il n'a encore affaire qu'à la Chambre où prévaut le parti qui l'a élu? Mais à quel propos la dissoudre, puisque, étant son œuvre, il ne peut manquer de s'entendre avec elle? Est-ce quand une élection nouvelle l'aura mis en présence d'une autre assemblée animée d'un esprit différent? Mais à quoi bon faire alors appel au pays, puisqu'il vient de parler, et pourquoi l'interroger de nouveau, quand il a répondu par avance?

C'est ainsi que toutes les précautions prises pour assurer au Président élu l'indépendance de son action, loin d'avoir obtenu le succès qu'on s'en promettait, tournent l'une après l'autre contre leur but. En le faisant irresponsable, on voulait le préserver, on l'annule. En prolongeant son pouvoir, on voulait que son existence légale survécût à celle de ses électeurs, et on l'a tout simplement exposé à rester en butte à l'hostilité dédaigneuse de leurs successeurs. C'est qu'on ne transporte point à volonté des dispositions d'origine monarchique dans une loi républicaine. C'est qu'il y a une logique secrète qui a présidé au développement des institutions, qui en rend toutes les parties unies et solidaires, à ce point qu'on n'en peut ni détacher, ni en changer une arbitrairement. Un ressort ne joue sans causer de désordre que dans la machine préparée pour le recevoir. En fin de compte, irresponsabilité et élection sont deux idées qui s'excluent réciproquement : car il ne doit y avoir de raison pour élire un homme que la confiance qu'on place dans ses opinions, son caractère ou ses talens : et c'est alors un vrai contresens légal que de lui imposer, une fois nommé, l'interdiction de manifester une idée, une volonté, une faculté quelconque. Puis à quoi bon l'irresponsabilité du chef de l'État, si elle n'a pas pour effet de le soustraire à la polémique de partis? Et quelle contradiction alors que de l'y soumettre obligatoirement par le retour périodique d'une élection? Soyons de bonne foi : l'inviolabilité royale n'est prise au sérieux que parce qu'elle s'applique à une personne placée dans une condition qu'aucune autre n'égale et dont personne n'a le droit de la dépouiller; mais une inviolabilité intermittente qui commence aujourd'hui et doit finir demain, qui s'adresse tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, a quelque chose qui fait sourire.

Tout, en un mot, dans la loi de 1875, porte la trace d'un assemblage d'élémens irréconciliables faits par un concert accidentel avec une précipitation irréfléchie. On dirait un de ces êtres imaginaires que la fable antique se plaisait à composer en associant

des attributs et des organes empruntés aux diverses espèces du règne animal.

> Humano capiti cervicem pictor equinam
> Jungere si velit...
> Spectatum admissi risum teneatis amici.

Concluons. Ce qui résulte de cet examen, c'est que le chef de l'État, étant à la fois, par la Constitution de 1875, privé de toute action matérielle par l'irresponsabilité, et de toute action morale par la nature de son origine, est en réalité complètement annulé, et que son impuissance légale est un fait dont les uns peuvent se plaindre et les autres s'accommoder, mais que personne ne peut contester. Dès lors le pouvoir législatif subsistant seul, puisque le pouvoir exécutif n'est plus rien, nous sommes tombés dans la confusion dont l'Assemblée républicaine de 1848 avait repoussé la pensée. Nous tendons au régime pur et simple de l'omnipotence parlementaire. Ce n'est pas tout à fait le système préconisé alors par M. Grévy, mais peu s'en faut. Entre le droit de révoquer un pouvoir et la puissance de l'anéantir, en fait, la différence n'est pas grande, et en pratique le résultat est le même.

Aussi ne puis-je partager la surprise des publicistes naïfs qui s'étonnent que sous un tel régime les Chambres soient indociles, les ministères soient mobiles et ne sachent pas grouper autour d'eux une majorité qui leur soit fidèle. Et quel moyen pourrait-on trouver de discipliner la majorité d'une assemblée quand, se sachant souveraine maîtresse, elle ne voit en face d'elle aucun pouvoir qu'elle soit tenue de respecter? Jamais, de mémoire d'homme, ministre constitutionnel n'a été mis à pareille épreuve. Parmi les chefs parlementaires illustres, je ne suis pas d'âge à avoir connu celui dont on rappelle le plus volontiers aujourd'hui la mémoire : mais j'ai approché de très près ceux qui, après l'avoir appuyé dans ses luttes contre l'esprit révolutionnaire et avoir vécu dans son intimité, lui ont succédé, non sans éclat, et je réponds que pas un d'eux ne se serait cru en état de mener la barque parlementaire si, privée du lest de la royauté, elle fût restée exposée, sur la mer toujours houleuse d'une assemblée, à tous les souffles du vent qui passe.

Il ne semble donc pas, en résumé, que des deux modes entre lesquels la République doit choisir pour l'élection du chef de l'État, l'un à l'épreuve se soit montré plus satisfaisant que l'autre. Le premier, celui qu'avait adopté la République de 1848, l'a conduite tout droit au pouvoir absolu d'un favori de la foule. Le second, qu'a préféré la loi de 1875, la mène par un déclin insen-

sible et déjà assez rapide à cette omnipotence d'une Convention nationale qui a laissé dans notre histoire de si fâcheux souvenirs. Ne semble-t-il pas même à certains jours que nous y soyons arrivés? Quand on voit, par exemple, la commission du budget faisant entre ses diverses sections le partage des ministères pour y opérer une descente, ne reconnaît-on pas les allures usurpatrices des comités de la fameuse assemblée? C'est en vain qu'on a essayé d'implanter des greffes monarchiques sur une tige républicaine, la sève naturelle a prévalu et la nature des fruits n'a pas changé. Ils n'étaient donc pas tombés dans l'erreur d'esprits arriérés et rétrogrades, ils ne cédaient donc pas à des préjugés surannés, ces maîtres de la science politique et de la pensée libérale qui nous ont enseigné que, mise aux prises avec la condition sociale dont les siècles ont doté la France, toute constitution républicaine inclinerait à peu près fatalement vers l'une ou l'autre des deux extrémités révolutionnaires. Ils ne se trompaient pas en nous disant : Quand une grande nation a des traditions à suivre, l'héritage d'un glorieux passé à recueillir, une organisation formée par la monarchie et gardant son empreinte, une centralisation administrative qui veut être maniée par un bras vigoureux, mais qui peut devenir un instrument de tyrannie, une telle nation n'est pas libre de se priver impunément d'un pouvoir fixe et durable, élevé au-dessus des mouvemens de l'opinion comme de l'action du temps, propre à servir tour à tour de point d'appui et de frein à l'autorité et à la liberté. Le problème final et suprême de la République posé pour eux en ces termes irréductibles : dictature ou anarchie, n'a pas encore reçu la solution qu'ils avaient vainement cherchée; l'expérience tend au contraire chaque fois à confirmer leurs prévisions. Seront-elles vérifiées jusqu'au bout? La République trouvera-t-elle dans les conseils de modération et de prudence qu'on lui donne, et qu'elle paraît disposée à suivre, la force de s'arrêter sur cette pente? J'ai quelque peine à le croire, mais l'avenir seul le dira. En attendant que l'épreuve soit faite, ceux qui dans leur jeunesse ont écouté les leçons de la sagesse de leurs devanciers sont excusables d'y rester fidèles.

Duc de Broglie.

MAISONS HAUTES

EN ANGLETERRE ET EN AMÉRIQUE

I

Partout où l'espace fait défaut aux populations condensées des villes, les habitations, ne pouvant s'étendre en largeur, se dressent en hauteur. Leurs toits s'élèvent vers le ciel et les maisons deviennent ce que les Américains du Nord appellent des « grattoirs de nuages », *sky-scrapers*.

Les « maisons hautes » ne sont pas d'invention récente. L'antiquité les a connues. Tyr, serrée entre ses deux ports, tentait d'escalader le ciel avec plus de profit que les maçons de la Tour de Babel. Carthage, fille des Phéniciens, étranglée entre la mer et ses remparts, suivait les mêmes traditions pour satisfaire aux mêmes besoins. Comme à Tyr, les maisons devaient être très élevées; les *opera interrupta* de Virgile ne pouvaient présenter ces formes basses, ces cubes de maçonneries blanches, couronnées de coupoles, que l'Opéra a fait peindre pour un décor de *Salammbô*. La lourde maçonnerie exclut l'idée de bâtisses poussées à une grande hauteur; ces constructions étaient en charpentes. Les Tyriens avaient acquis dans l'art de bâtir en bois une grande renommée. Salomon fit venir de Tyr jusqu'à trente mille charpentiers! Pour qu'il s'en trouvât un si grand nombre, il fallait bien qu'ils rencontrassent dans leur pays l'occasion fréquente de pratiquer leur métier. Les montagnes du Liban leur offraient la matière première; un long et fécond apprentissage en faisait les ouvriers du genre les plus habiles que l'antiquité ait connus. Il est permis de l'affirmer, les maisons des riches marchands tyriens

présentaient de nombreux étages superposés, et ces étages devaient être construits en pans de bois sur des fondations de pierre.

Sans doute ces maisons, si hautes qu'elles aient pu être, nous paraîtraient aujourd'hui bien basses et bien mesquines si nous les comparions aux édifices que les grandes villes des États-Unis voient tous les jours surgir sous la pression de nécessités analogues. Ce n'est pourtant pas l'espace qui leur manque; mais dans les villes, même les plus nouvelles, le besoin de concentrer les affaires dans les quartiers où elles ont établi leurs habitudes, le prix fabuleux que les terrains y ont acquis, la très petite étendue des lots primitivement livrés aux constructions, ont eu pour effet obligé de faire croître en hauteur ce qui ne pouvait s'agrandir en surface. De là est née cette architecture singulière et pour nous extravagante dont on commence à prendre une idée par les visiteurs de l'exposition de Chicago et aussi par quelques publications spéciales que nous avons sous les yeux.

Ce n'est pas que, dans notre vieux monde, les habitations élevées soient très rares. Nous possédons dans Paris des maisons de six et sept étages, mais comme nous conservons jusqu'à présent un certain respect de l'harmonie et des proportions, nous nous appliquons, souvent avec succès, à atténuer par des saillies successives, par des profils élégans, des jeux d'ombre et de lumière, et enfin par des détails d'ornementation ce défaut d'équilibre entre les lignes que les architectes américains multiplient avec une conscience tranquille. On accuse volontiers nos architectes d'aimer trop la symétrie et la pondération des formes; ce penchant les met en garde contre l'excès contraire. Nos matériaux d'ailleurs leur prêtent un précieux concours et les règlemens de voirie leur interdiraient d'élever la tête au-dessus de leurs voisins. S'il en résulte une certaine monotonie, elle ne blesse du moins ni le goût ni l'esprit.

Les Anglais n'imitent pas en tout point notre réserve; ils commencent à se laisser entraîner par le mouvement américain. Londres, qui se plaisait naguère à s'étendre vers les champs, cherche depuis quelque temps à s'élever dans les airs. Le siège des affaires, la Cité, a donné l'exemple en substituant peu à peu aux vieilles bâtisses, sans hauteur et sans caractère, des maisons de quatre et cinq étages où l'artiste s'est montré le maître du maçon. L'exiguïté des terrains et l'effort pour réunir sur un même point le plus grand nombre possible de bureaux et d'offices expliquent suffisamment l'évolution qui s'est faite dans les goûts et les habitudes. La Cité n'est pas un quartier où l'on habite; on ne fait guère qu'y passer pendant le jour. Il est plus malaisé de

comprendre pourquoi, dans les autres parties de la grande ville, on bâtit aujourd'hui des maisons colossales. L'Anglais aurait-il abandonné ses antiques préférences pour la petite maison où la famille habite seule? Se serait-il incliné à nos goûts parisiens pour le logis commun sous le même toit, pour la maison-caserne, pour ce qu'il appelle, non sans moquerie, nos « maisons à tiroirs »? La «maison à tiroirs » a du bon. N'être point contraint à monter et descendre cinquante fois par jour un escalier qui n'est pas toujours facile, trouver sous la même clé, de plain-pied, la salle à manger, le salon et la chambre à coucher, et dans le tout une température égale, ce n'est pas un petit élément de bien-être ; et l'on sait que, de nos jours, le bien-être joue un rôle important dans la comédie humaine.

L'Anglais, qui vient bien plus chez nous que nous n'allons chez lui, a pu apprécier les mérites de nos appartemens distribués avec un art infini dans nos grandes maisons neuves; il s'en est fort bien accommodé et a trouvé bon d'en transporter les avantages dans son domaine insulaire. Il a voulu être logé plus agréablement qu'il ne l'était dans ses petites maisons, et le voilà qui construit des édifices privés qui ont jusqu'à dix étages, des « maisons à tiroirs » comme les nôtres, mais hautes comme celles de New-York, de Boston, de Chicago. D'un premier coup d'aile, il nous dépasse de cinquante coudées. Ce sont d'abord des hôtels pour voyageurs; mais bientôt l'idée américaine vient le talonner; les clubs veulent avoir des tours et près d'Albert-Gate s'élève le *Residential Hotel*, une maison à loyer comme les nôtres, mais qui possède onze étages en y comprenant le rez-de-chaussée, et treize avec les deux sous-sols.

Cette maison, dont l'aspect ne manque pas de caractère, est bâtie en briques, pierre et granit d'Écosse. Une porte monumentale donne accès au rez-de-chaussée; une porte latérale s'ouvre sur le grand vestibule de la maison. La façade sur la rue présente à chaque étage et jusqu'aux pignons du sommet des balcons saillans et fermés qui rappellent les vieilles maisons anglaises du temps de la reine Anne. Le style *Queen Anne* est maintenant à la mode dans toute la Grande-Bretagne; il s'est substitué au style *Elisabethan* sous l'influence de la jeune école d'architecture dont le coryphée est M. Norman Shaw, artiste fécond, d'un talent très original, quoiqu'il puise ses inspirations aux sources du passé. L'influence de cette nouvelle école se fait sentir jusque sur les esprits qui sembleraient lui être le plus réfractaires. Nous en avons un exemple dans ce vaste édifice appelé *Imperial Institute*, que vient d'achever M. T. E. Colcutt pour y

loger, grâce à la munificence de la reine et du prince de Galles, tous les instituts, toutes les grandes sociétés savantes de la métropole.

La situation du *Residential Hotel*, entre la grande artère de Knightsbridge et Hyde-Park, est des plus heureuses. Toute la façade postérieure donne sur les verdures du parc et sur la promenade favorite de *Rotten Row*. Aussi les plus beaux appartemens y ont été ménagés, et un escalier en fer, relié à l'édifice par des ponts de deux en deux étages, conduirait les habitans, en cas d'incendie, jusque dans le parc voisin. Lorsqu'il fut question de bâtir cet immense caravansérail, l'architecte, M. Archer, avait tracé des plans qui auraient empilé treize étages sur le rez-de-chaussée. Le Conseil du comté s'en émut. Aucune loi, aucun règlement ne lui permettait d'intervenir. La propriété du sol est chose sérieuse en Angleterre; elle s'étend non seulement au fonds et au tréfonds, elle n'a point de limite sur le chemin du ciel. Le comté, pour mettre un frein à l'ambition de l'entreprise, en était donc réduit aux procédés de persuasion. Il sut trouver un argument décisif. « Je ne puis pas vous empêcher de construire votre Tour de Babel, dit-il, et de couvrir de son ombre les ormeaux de *Rotten Row;* mais, si vous le faites, je vous priverai de leur précieux spectacle; je bâtirai sur la limite une muraille de même hauteur et qui vous masquera la vue. » L'argument parut à l'entreprise mériter quelque attention. Une bâtisse qui devait coûter plus d'un demi-million de livres sterling ne se hasarde pas volontiers à perdre la moitié de sa valeur. Un compromis intervint; M. Archer et son collaborateur, M. Hooper, se résignèrent à retrancher trois étages de leur édifice qui n'existaient d'ailleurs qu'en dessin; il en reste dix sur un rez-de-chaussée très élevé; les toits se dressent à plus de quarante mètres au-dessus du niveau de la rue, douze mètres de plus que les plus hautes maisons de Paris, trois mètres de moins que la colonne de la place Vendôme!

L'intérieur de cette maison, de type américain accommodé au goût britannique, est assez curieux pour mériter une brève description. Au rez-de-chaussée, un grand vestibule pavé en marbre, des murs revêtus de marbre, de vastes salons, aux lambris d'acajou, aux panneaux de tapisserie, des salles de conversation, de lecture, de musique. C'est un club. Les salles de jeu sont dans le premier sous-sol. Le second sous-sol est occupé par les caves, les cuisines, les magasins, les calorifères. La cuisine principale est éclairée pendant le jour par un plafond de verre qui forme le pavage d'une cour intérieure dont les murs sont en briques de faïence blanche vernissées. Ajoutez à cela les monte-plats, les

monte-charges, les fils téléphoniques, les fils électriques et les dégagemens sur la rue, et vous aurez une idée sommaire de ce grand laboratoire culinaire.

La maison proprement dite, au-dessus du rez-de-chaussée, a, comme nous l'avons remarqué, son entrée particulière. Au delà d'un vaste vestibule se trouvent le grand escalier à rampes droites et l'ascenseur. Les dix étages contiennent une soixantaine d'appartemens complets de six à dix pièces, et, aux derniers étages, des logis de garçons ou de petites familles. Excepté ces petits appartemens composés de deux ou trois pièces, tous les autres réunissent les élémens de confort auxquels l'Anglais est habitué : cuisine, office pour les domestiques, salle de bains, cabinets de toilette. La salle à manger, contrairement à la coutume parisienne, est aussi éloignée que possible du salon des dames; ni le bruit, ni la fumée ne peuvent parvenir jusqu'à elles. Des communications sont établies avec les cuisines du sous-sol, et chacun peut y alimenter sa table s'il en a le désir. La commande, dictée par le téléphone, est aussitôt satisfaite. Tous les étages sont chauffés, toutes les pièces sont munies de lampes à incandescence. A chaque palier, devant la cage de l'ascenseur, se trouve une cage fermée; dans cette cage sont logés les organes de la maison; on pourrait les appeler les organes de la vie. Ce sont les tuyaux pour l'eau, pour le gaz, les fils pour l'éclairage, les téléphones, les télégraphes, et jusqu'aux fils des paratonnerres. A l'exception du rez-de-chaussée, les appartemens n'ont pas plus de trois mètres sous le plafond. Ils sont décorés simplement, les boiseries peintes en blanc et vernies, les murs revêtus de papiers peints dont le dessin et le coloris diffèrent singulièrement des nôtres. En général les Anglais réservent les plafonds élevés et le luxe du décor pour leurs habitations de campagne, pour leurs *residences* et pour leurs clubs, qui sont parfois des palais somptueux. Le *Reform Club* est une maison romaine agrandie et ornée avec un luxe solide que nos cercles parisiens ne connaissent pas. Sous une autre forme et sur un tout autre plan, il convient de citer les nouveaux clubs bâtis sur les quais de la Tamise. Les architectes anglais y ont fait un ample usage de la céramique. La salle à manger d'un de ces clubs a ses murailles et même ses colonnes revêtues de faïences à reliefs de couleurs variées. Ce n'est peut-être pas une ornementation d'un caractère statique bien prononcé; l'effet pourtant en est agréable et communique une sensation de fraîcheur dans un lieu où la température est souvent élevée, en dépit des ventilateurs dont tout architecte anglais a soin de munir les plafonds des salles de réunion.

Depuis quelques années l'application de la céramique à l'architecture a pris, en Angleterre, une importance marquée. Cela tient à deux causes principales : l'emploi exclusif du charbon minéral pour le chauffage et le climat brumeux de la contrée. A mesure que l'architecte anglais s'est écarté du métier pour devenir artiste, il a éprouvé le besoin de combattre l'effet du brouillard et de la fumée; il a cherché parmi les matériaux quels seraient ceux qui résisteraient le mieux aux conditions météorologiques. La terre cuite émaillée lui offrait cet avantage. La brume fuligineuse de l'atmosphère n'a sur elle aucune prise; un jet d'eau aurait vite balayé le dépôt qui s'y serait formé. D'habiles industriels ont en même temps perfectionné leurs produits céramiques et rendu plus accessibles aux constructeurs les briques émaillées. L'artiste n'avait plus qu'à choisir ses tons et à varier ses couleurs.

Nos architectes n'ont pas négligé d'imiter leurs confrères du Royaume-Uni. Ils ont parfois mêlé la poterie émaillée au calcaire, mais il faut avouer que, dans le bassin de Paris, la pierre de taille est si abondante, si aisée à manier, si propice à l'ornementation, que la brique à couverte n'avait pour s'imposer chez nous aucune des bonnes raisons qui l'ont fait adopter chez nos voisins. Nos architectes ont jusqu'à présent limité leurs essais de terre cuite émaillée à des incrustations et à des frises de faïence. Tout au plus s'en est-on servi, à l'instar des Persans et des Arabes, pour revêtir les coupoles de l'Exposition universelle de 1889. Notre climat n'en commande pas l'usage et notre goût latin n'y pousse pas nos artistes. L'Angleterre verra avant nous revivre dans ses grandes constructions le système ornemental de l'architecture orientale. Pendant que nous nous bornerons à quelques fragmens de placage, Londres verra s'élever des murailles tout entières en briques dont un des côtés aura reçu la couverte de la porcelaine. Ce que la grande ville y gagnera, on peut l'imaginer quand on parcourt les rues de Londres. Les trois quarts des maisons ne montrent au passant que des murailles nues et noires, dans lesquelles s'ouvrent des fenêtres basses que les habitans décorent vainement de verdures et de fleurs plantées dans des corbeilles de faïence. L'aspect est triste, maussade et porte à penser que le spleen doit y régner en maître; grande erreur, car l'Anglais, dans son intérieur, dépense plus de gaîté que nous ne sommes tentés de lui en attribuer.

Dans les quartiers riches, dans les rues nouvelles, au maçon s'est substitué l'architecte; mais sous l'étreinte des mœurs — et des emphytéoses, — il a dû combiner ses architectures de manière à les couper par tranches verticales. Il vous montre une architecture

romaine ou vénitienne qui embrasse tout un grand îlot, un palais Farnèse qui n'a pas moins de deux cents mètres d'alignement, une colonnade qui s'arrondit autour d'un square ou d'un parc. Quel est le riche mortel à qui est consacrée une si vaste demeure? Quittez votre étonnement ; ce palais immense n'est en réalité qu'un groupe de maisons particulières collées les unes contre les autres. Dans cet îlot de deux cents mètres il y a vingt-cinq porches, vingt-cinq vestibules, vingt-cinq escaliers qui desservent chacun cinq ou six étages. C'est l'échelle de perroquet appliquée à l'habitation humaine. Notre « maison à tiroirs » a ses défauts; nos vestibules sont des places publiques, nos escaliers sont des rues; mais enfin, quand nous avons franchi notre porte nous ne sommes pas condamnés à une gymnastique perpétuelle pour aller nous habiller, pour aller dîner, pour aller nous coucher. Il paraît bien que les Anglais, si jaloux de leur *home*, trouvent à notre système quelques agrémens puisqu'ils commencent à se bâtir des *residences* où l'on peut loger cinquante familles soumises au même ascenseur et invitées, comme à l'hôtel meublé, à user de la même cuisine.

II

L'Américain des États-Unis, quoiqu'il soit en majeure partie d'origine anglaise, ne professe pas comme l'Anglais le fanatisme de son intérieur. Il vit volontiers au dehors, passant d'un lieu dans un autre sans se fixer définitivement nulle part. Tel est du moins l'Américain des grandes agglomérations urbaines. La raison en est aisée à dégager. Primitivement composée d'exilés, forcés ou volontaires, la population des États-Unis n'a pas pris souvent le loisir de s'asseoir; elle a longtemps marché, elle marche encore, et l'immigration qui l'a formée n'a pas cessé de lui apporter les inquiets du vieux monde. Même quand le poids de ses affaires l'attache pour un long temps dans un lieu fixe, il en sort assez souvent pour étendre ses occupations ou pour s'en créer de nouvelles. L'Américain du nord est l'homme actif par excellence. La tradition, l'hérédité, son culte pour l'argent, le portent à aller, venir, à remuer sans cesse. Il s'arrête, il ne demeure pas. Où on l'a vu la veille, on ne le retrouvera plus le lendemain. S'il s'y trouve, c'est qu'il est revenu. Aussi vit-il souvent à l'hôtel. S'il se donne un logis stable, c'est qu'il ne peut pas faire autrement. Par là s'explique l'importance qu'ont prise dans les États de l'Union américaine ces grands hôtels où s'attardent de nombreuses familles pendant que leurs chefs courent aux spéculations sur le pétrole en Pensylvanie, sur le coton en Louisiane, sur les métaux précieux en Californie

et dans l'Arizona, sur les terrains un peu partout et jusqu'en Europe.

L'hôtel meublé, en Angleterre aussi bien qu'en Amérique, avait déjà dépassé les hauteurs normales lorsque vint l'idée de bâtir à New-York des édifices destinés à contenir les bureaux de plusieurs administrations ou d'une administration considérable. La Cité de Londres en offrait quelques exemples. Il s'y rencontre depuis longtemps des maisons où sont réunis de nombreux « offices », le siège de sociétés diverses, de banques et même de maisons de commerce; mais à Londres la surface des terrains était généralement assez vaste pour qu'on ne fût pas obligé de s'élever dans la région des nuages. L'invention relativement récente des ascenseurs et la valeur toujours croissante des terrains conduiront les propriétaires de la Cité à imiter les Américains qui, dès 1870, entreprirent de loger des bureaux d'affaires au dixième étage au-dessus du sol. C'est à New-York que se produit le phénomène.

Dans les villes d'Amérique et particulièrement dans celles où le mouvement du commerce est très actif, le lotissement des terrains s'est fait en vue de multiplier les façades sur les rues. Il en est résulté que les terrains à bâtir sont profonds, mais que les front-à-rue sont étroits. Comment obvier à cet inconvénient? L'ascenseur en a fourni le moyen. En outre, il convient d'observer que les terrains à bâtir atteignent souvent des prix auxquels cinq et six étages loués n'apporteraient pas un produit suffisant pour rémunérer le capital. Dans les villes anciennes, comme New-York et Boston, le front-à-rue du quartier des affaires n'est guère que de sept à neuf mètres, suivant la coutume anglaise, ce qui n'empêche pas le prix de s'élever à cinq mille et six mille francs le mètre carré. Dans les villes nouvelles les lots ont plus de largeur et s'étendent sur rue jusqu'à vingt-cinq mètres, mais les prix ne sont pas moindres par la raison que tous les hommes d'affaires (*business men*), c'est-à-dire tout le monde, veulent avoir leurs bureaux dans le même quartier nécessairement très limité. Ainsi, à Chicago, l'espace où se traitent les plus gros marchés agricoles du monde n'a pas plus de mille six cents mètres carrés de superficie. Il est borné d'un côté par le lac Michigan, de l'autre par un réseau de voies ferrées qu'il est impossible de déplacer et enfin par la rivière qui ferme la ceinture. Il a donc bien fallu chercher dans les airs l'espace que le sol refusait aux habitans; on ne l'a trouvé qu'en entassant étage sur étage, Pélion sur Ossa. Il a été permis d'offrir alors des salles au prix de cinquante à trois cents francs le mètre carré par an, suivant l'étage, suivant le luxe prodigué dans l'édifice, suivant aussi l'étendue et le nom-

bre des services accessoires tels que machines élévatoires, calorifères, dynamos, ascenseurs, réservoirs. En général, c'est dans les plus hautes maisons que les prix de location sont le plus élevés parce que ce sont les dernières construites et que l'on y a accumulé tous les élémens du confort, de la décoration intérieure, et tous les perfectionnemens de la machinerie.

Un grand nombre d'hôtels meublés ont été bâtis suivant ce système dans les grandes villes du littoral comme dans les villes principales de l'intérieur. A Chicago, la spéculation n'a pas négligé de tirer un parti avantageux de la situation. Bien que la plupart de ces « maisons hautes » ne dépassent guère treize étages sur rez-de-chaussée, elles ne laissent pas de procurer à leurs habitués les charmes d'une vue étendue sur le lac près duquel les architectes ont eu soin de les placer. Dans nos hôtels du vieux monde, les salles à manger sont situées au rez-de-chaussée ; là on les a mises sous les toits, et l'on a résumé en elles toutes les splendeurs et toutes les commodités possibles. De la table à laquelle on est assis on jouit d'un panorama immense. Plusieurs de ces hôtels, qui contiennent jusqu'à sept cents ou huit cents chambres, sont desservis par deux ou quatre ascenseurs. Ils sont ordinairement installés par groupes de deux, trois, quatre ou six. Dans les grandes bâtisses de Chicago, on en compte dix-sept à l'*Ashland-blok*, dix-huit au *Masonic Temple*, et l'on ne s'arrêtera pas là. On estime que dans cette dernière maison, qui est un assemblage de logis pour les francs-maçons et de bureaux pour toutes sortes de sociétés et d'affaires, on peut faire circuler du haut en bas quarante mille personnes par jour. Il est vrai que le *Masonic Temple* a dix-neuf étages. Ce n'est pas un temple, c'est une fourmilière. La maison haute de la « chambre de commerce » contient cinq cents bureaux ; le *Tacoma building* un nombre égal ; il s'élève à six cents dans le *Rookery*, dans le *Venetian buildings*, et ces quatre bâtisses sont déjà anciennes ; elles n'ont que dix et treize étages.

A New-York, les grands journaux se sont piqués d'honneur. C'est à qui aura la tour la plus haute. Ce sont bien des tours, en effet, car elles n'ont en alignement sur rue que les sept mètres cinquante des lots traditionnels, et on les appelle *tower-building* quand elles ne sont pas affectées aux services d'un journal. Ces édifices, qui figurent une tour sur la voie publique, s'allongent derrière sur toute l'étendue du terrain ; il n'y a pas un centimètre de perdu ; leur aspect sur les élévations latérales est celui d'une « maison haute ». Le journal le *Sun* n'a pas encore fait construire sa tour, mais soyez assuré qu'il se rapprochera le plus possible de l'astre du jour, son patron. Ses plans sont dessinés,

les comptes sont préparés, et nous ne serions pas très étonnés d'apprendre un de ces jours que les fondations sont faites pour porter la bâtisse du *Tower-Sun* à cent trente-trois mètres au-dessus du sol et pour montrer à nos regards étonnés trente-deux étages au-dessus du vestibule. L'architecte qui a osé tracer ces plans et qui osera les exécuter est M. Bruce Price; son nom mérite d'être connu. La tour de l'*Auditorium*, le plus haut édifice de Chicago, n'a que quatre-vingt-neuf mètres. Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que soixante-six mètres au-dessus du pavé, et la lanterne du Panthéon soixante-dix-neuf. On peut imaginer l'effet que produira sur l'esprit des lecteurs du *Sun* l'idée que la rédaction s'élabore pour eux dans les régions sereines où touchent à grand'peine la croix de Saint-Pierre de Rome et la plus haute des pyramides d'Égypte.

Le métier de rédacteur des journaux américains serait le plus pénible du genre sans l'invention des ascenseurs. On a singulièrement perfectionné en Amérique les divers systèmes d'instrumens d'ascension, et l'on en fait usage partout, jusque dans les maisons d'ouvriers, jusque dans les entreprises de transport. De puissans élévateurs hissent les chevaux, les camions, les voitures aux divers étages. Il n'est pas rare de trouver des écuries à trente mètres au-dessus du trottoir comme on en rencontre dans les mines à quatre ou cinq cents mètres au-dessous du sol. La légende qui fait apparaître des chevaux à la fenêtre du second étage dans une maison de Cologne paraîtrait chose toute naturelle en Amérique. On peut supposer que l'habitant de Chicago ou de New-York s'étonnerait qu'on ne les eût pas hissés dans les clochers de la cathédrale. Pour nous, nous serons encore quelque temps curieux de savoir comment les architectes américains sont parvenus à entasser tant d'étages les uns sur les autres dans les étroits espaces qui leur étaient dévolus. Il est clair que, s'ils avaient usé des matériaux ordinaires, de la pierre, de la brique, ils ne seraient jamais parvenus à franchir le douzième étage et à s'élever au delà des quarante mètres auxquels s'est arrêtée l'ambition anglaise dans son *Residential Hotel*.

En portant leur vue plus haut, les bâtisseurs américains ont dû abandonner les vieilles méthodes et les anciens matériaux. La pierre ou la brique auraient occupé trop d'espace, — le terrain était si cher ! — et exigé des fondations d'une profondeur excessive. Le sol généralement mouillé, formé d'alluvions ou d'argiles coulantes n'aurait pas résisté à la pression énorme de murailles massives. En Amérique on va droit au but sans trop se préoccuper des difficultés du chemin. On s'y inquiète même médiocrement des exemples du passé; on regarde l'avenir sans retourner la tête.

Pendant que nos architectes habitués dès l'École à tenir le plus grand compte des ouvrages excellens où ils ont formé leur goût et développé leur talent, s'efforcent avec une ardeur inquiète d'ajuster l'emploi des nouveaux matériaux que leur livre l'industrie aux règles de la proportion et de l'harmonie, là-bas, au delà de l'Atlantique, le constructeur limite son effort à la satisfaction des besoins dont il s'est tracé le programme; il cherchera plus tard à embellir son squelette, et quand il lui aura donné tous les organes nécessaires, il s'occupera de l'orner... s'il en a le temps. En deux mots l'architecte américain est un constructeur, l'architecte français, malgré tout, demeure un artiste. Si celui-ci emploie le fer, il voudra lui donner un caractère, une forme, un dessin qui satisfasse l'œil et réalise une certaine harmonie. Il fera de l'esthétique, même sans s'en douter. L'architecte américain se bornera à faire de la statique. Il calculera sans philosopher. Il se dit : Je veux le plus d'espace possible sur une surface la plus petite possible; il me faut le moins de poids possible avec la plus grande résistance possible. Voilà le double problème. Quant aux proportions, quant à l'harmonie, quant à l'esthétique, il les traite en accessoires. Si elles ne détruisent pas ses combinaisons, il en mettra le plus qu'il pourra, car lui aussi connaît les lois de la perspective et il a cultivé l'art pur et l'ornementation, et la décoration, et les styles élégans ou majestueux; souvent même à notre École des Beaux-Arts; il sait tout cela et en peut faire usage, mais il en gardera les applications pour l'intérieur ou pour des maisons de plaisance. Il ne s'agit pas ici d'amuser l'œil, il s'agit de besoins; les satisfaire est de commandement impérieux.

Voilà pourquoi les architectes américains bâtissent des maisons hautes, très hautes, qui n'ont que quatre murs, les murs extérieurs. Aucun mur de division ne diminue à l'intérieur l'espace vide qui est peu différent d'étage en étage dans les premières constructions hautes, et qui ne l'est plus du tout dans les bâtisses nouvelles où les murailles elles-mêmes n'existent plus et ont été remplacées par de simples parois. Trois systèmes ont été pratiqués; ils diffèrent sensiblement entre eux. Nous essaierons de les décrire sans l'aide du dessin et nous ferons remarquer que les transformations successives ont permis au constructeur d'employer parfois un système mixte ou de transition.

III

Le premier essai de « maison haute » a été fait à New-York en 1870. Elle n'avait que dix étages et s'élevait sur un terrain large de sept mètres cinquante centimètres, qu'à Paris on aurait

trouvé bien étroit pour y bâtir une maison de cinq étages. L'édifice se dressait en façade comme une tour, et il fut en effet appelé *Tower building*. Les quatre murs d'enceinte étaient encore en maçonnerie, mais en maçonnerie légère qui n'avait plus qu'en partie fonctions de supports. Les vrais supports étaient des colonnes en fonte qui, parties du sol où elles reposaient sur des dés de granit, s'élevaient jusqu'au comble en saisissant au passage la charge des onze planchers. Ces planchers étaient formés de poutres en fer laminé croisées par des solives de même métal, le tout fortement boulonné et non rivé. Enfin des éclisses les reliaient à la maçonnerie, et tout l'appareil constituait horizontalement une construction d'une solidité à toute épreuve. M. le chevalier von Emperger, architecte à New-York, qui a fait sur les hautes bâtisses de l'Amérique du Nord une étude technique où nous avons puisé le meilleur de notre travail, fait observer que, si cette solidité est grande dans le sens horizontal, elle l'est beaucoup moins dans le sens vertical. Bien qu'il ne se soit point produit jusqu'à présent d'accidens graves, on a pu s'assurer cependant qu'il ne serait pas prudent de se servir de ce système pour des maisons dépassant dix étages. On l'emploie encore pour les édifices de moyenne hauteur parce qu'il est le moins coûteux du genre, mais quand il s'agit de monter à plus de quarante mètres, il faut avoir recours à d'autres procédés.

On n'est pas arrivé du premier coup aux hardiesses calculées de M. Bruce Price pour la maison haute du *Sun*. En nombreuses circonstances on a marié le fer à la maçonnerie, mais en mettant autant que possible la fonte à l'écart. Au lieu de colonnes en fonte emboîtées les unes sur les autres d'étage en étage et dont le lien en sens vertical ne paraît pas suffisamment solide pour résister aux grands ouragans fréquens en ces contrées, on a poussé de pied en cap des piliers en tôle, moins pesans et plus faciles à ajuster que les piliers en fonte. Ces piliers en fer laminé ont en outre l'avantage de franchir deux étages d'une seule portée — ce qui diminue de moitié les points de suture — et d'offrir au vent une sorte d'élasticité qui leur permet de plier sans se rompre. En plusieurs constructions, on a noyé les piliers inférieurs dans la maçonnerie, et l'on sait que le fer ainsi enveloppé devient inaltérable.

Le support pouvait porter un poids plus considérable; il n'était donc plus nécessaire de considérer les murailles comme points d'appui. Leur rôle devenait subalterne, elles ne devaient plus servir que de remplissage entre les membres de l'immense ossature. Désormais ces membres pouvaient s'élever jusqu'au dix-huitième étage sans peser trop lourdement sur les fondations et sans rien perdre de leur rigidité. Nous avons sous les yeux un exemple de

ce genre de construction en fer laminé dans la Tour Eiffel. Bouchez en pensée les interstices entre les côtes du squelette soit par des pierres soit par un galandage, et vous aurez des maisons hautes un échantillon, très mince d'ailleurs et d'une tout autre forme. Nos constructions en tôle diffèrent des constructions analogues de l'Amérique par un autre point : les nôtres sont rivées, comme si elles ne devaient jamais être démolies ; les leurs sont boulonnées comme si leurs propriétaires prévoyaient qu'ils dussent un jour les démonter pour les transporter ailleurs.

Dans ces constructions mixtes en fer et en maçonnerie, celle-ci ne s'étend plus jusqu'au sommet ; elle s'arrête ordinairement à mi-chemin et c'est un simple remplissage qui continue jusqu'au toit la clôture nécessaire. Ce second genre de hautes bâtisses a été largement employé à New-York aussi bien qu'à Chicago et même en des villes de troisième ordre comme à Saint-Paul, dans le Minnesota. Il a été surtout employé sur les terrains d'étendue très restreinte et d'un prix très élevé, où il était nécessaire de ménager l'espace, ou bien encore dans certaines rues où les bâtimens élevés se serrent et s'appuient les uns contre les autres, par exemple dans Randolph Street à Chicago. Il y a là tout un îlot de maisons sur un alignement de trois cents mètres où le second système est mélangé au premier et forme un massif de constructions de quarante à soixante mètres de hauteur le plus étrange que l'on puisse voir.

Le troisième système, le plus récent, et qui jouit aujourd'hui de la plus grande faveur, est celui auquel on a donné le nom de « style de Chicago ». Le mot de « style » nous paraît au moins déplacé ; il ne s'agit pas de style, mais de mode de construction. Ce nouveau mode, qui a pris naissance à Chicago en 1889, sous l'inspiration peut-être de l'exemple donné par la Tour Eiffel, consiste à supprimer complètement les murs, du moins en tant que supports. De là à les supprimer tout à fait, il n'y aura pas loin ; et déjà nous apparaissent les maisons où les murs sont remplacés par des parois métalliques. Au fer a été substitué l'acier, pour les sommiers comme pour les piliers portans, pour les parois comme pour les solives. Si l'on a encore recours à la maçonnerie, on l'établit d'étage en étage sur des sommiers superposés aux linteaux des fenêtres de l'étage inférieur et appuyés sur les piliers de la grande ossature. Ce procédé rend la maçonnerie indépendante d'un étage à l'autre : c'est assez dire que son poids ne porte pas sur le sol ; elle s'y joint seulement et ne nécessite pas de fondations pour elle ; mais ce chapitre des fondations n'en prend que plus d'importance quand il s'agit des piliers portans.

Deux systèmes sont à la fois préconisés et employés pour les

fondations de ces maisons monstrueuses. Dans le principe on les établissait sur un lit de béton surmonté d'une série d'assises de pierre qui s'étageaient en retraite comme les marches d'un escalier jusqu'à la rencontre du niveau inférieur du sous-sol. Souvent ces assises, au nombre de six ou sept, et de vingt-huit à trente centimètres, sont faites en granit, et sur elles reposent les murs et les piliers, si l'on construit en maçonnerie et fer, les piliers seuls, si l'on construit en fer ou en acier seulement. Les fondations forment ainsi un massif compact et épais qui repose lui-même sur un sol peu solide. C'est en quelque sorte une roche factice à la place d'une roche naturelle qu'on aurait eu peine à rencontrer surtout à Chicago.

Cette ville, on le sait, a été bâtie dans une situation excellente pour constituer l'entrepôt du commerce entre l'est et l'ouest aussi bien que le centre de la production agricole des anciennes prairies, transformées en cultures d'une fertilité jusqu'à présent inépuisable; mais le sol sur lequel elle est assise, la rive sud du lac Michigan et les bords de la rivière, est formé de dépôts de sables et d'argile. Il fallait bâtir sur des terrains fuyans. A New-York les conditions n'étaient guère meilleures. Malgré cela les fondations massives ne paraissent pas avoir beaucoup souffert de la compression exercée sur elles. Il a été seulement observé qu'en bien des points, ces blocs s'étaient rompus, peut-être sous l'effort d'une charge inégale, peut-être par la rencontre de terrains inégalement compressibles. Quelles que furent d'ailleurs les causes des accidens, ils amenèrent les constructeurs à constater que les terres mouillées, loin de glisser sous la pression, s'étaient asséchées. Cette observation les conduisit à abandonner le système de fondation par grands massifs d'une étendue, à leur sommet, égale à l'aire du terrain à couvrir. Ils se bornèrent à établir des fondemens isolés pour chaque support, sans plus les relier entre eux. Ils devançaient ainsi la dislocation qui devait nécessairement se produire sans négliger certainement d'augmenter dans une proportion notable la solidité des points d'appui. La résistance était augmentée sans que s'accrût la dépense. Au lieu d'entasser les unes sur les autres jusqu'à sept assises de granit sur béton, ce qui les obligeait à des fouilles jusque sous la chaussée des rues, les habiles et savans architectes de l'Amérique du Nord imaginèrent de monter leurs piliers portans sur des réseaux en fer posés sur béton, espèces de radeaux formés de fers à T ou de rails croisés, recroisés et boulonnés pour éviter l'écartement. Par l'emploi de ce système, ils n'étaient plus obligés de descendre jusqu'à trois mètres au-dessous du carreau des caves pour chercher leur point d'appui ; il leur suffisait de fouiller à un mètre

et demi, la couche de béton restant la même, et les quatre grils de rails ne donnant que cinquante centimètres d'épaisseur. Le sabot formant le pied du pilier s'élevait à soixante centimètres. On estime que des fondations de cette espèce pourraient porter jusqu'à trente-huit à quarante étages donnant ensemble une hauteur de cent quarante mètres au-dessus du sol. La pression ne dépasserait pas six kilogrammes par centimètre carré (1).

Ce système ingénieux et qui semble d'une solidité à toute épreuve a été d'abord mis en pratique dans la construction d'un des plus grands édifices du genre, le *Masonic Temple* de Chicago, et il a fait fortune ; mais il est clair que le système de fondation doit varier suivant la nature des terrains sur lesquels on agit. Sur les sables mouvans, sur les alluvions, on a parfois creusé des puits, battu des pilotis, et sur ces pilotis posé des grils. Il est remarquable que dans aucune occasion on n'a chargé les surfaces portantes d'un poids égal à celui qui est généralement admis dans les constructions courantes et surtout dans les constructions anciennes, alors que les architectes, peu sûrs de leurs calculs, exagéraient la prudence au point de décupler la force de résistance des fondemens pour éviter les tassemens. Dans les plus belles constructions de New-York et de Chicago, le système de rails recroisés est maintenant généralement adopté, et il n'a jusqu'ici causé aucune surprise désagréable. On s'en étonnerait peut-être si nous n'ajoutions qu'il n'est pas de mode de construction dont la légèreté relative puisse lui être comparée. Cela ne tient pas seulement à l'emploi de l'ossature en acier. La nécessité de ménager le terrain a conduit les architectes à se servir presque exclusivement de poteries pour les remplissages et même pour les murs de soutènement. Les poteries et surtout les poteries creuses sont beaucoup moins pesantes que la pierre, et comme on ne leur demande plus guère qu'un rôle accessoire, elles peuvent le remplir sans inconvénient.

Est-ce à dire que le plus haut degré de légèreté soit atteint? Ce serait douter de l'ingéniosité sans limite de l'esprit américain. Déjà il est permis d'entrevoir une évolution nouvelle dans l'architecture des maisons hautes. On commence à bâtir des édifices sans murailles, sans pierre et sans poteries ; elles sont remplacées par des parois doubles en fer ou plutôt en acier. C'est en acier qu'est construit le *Women Temple* à Chicago ; c'est en acier que sera toute entière construite la tour du journal le *Sun*. Les deux parois en plaques d'acier seront emboîtées et boulonnées à la distance commandée par l'épaisseur des piliers de soutènement et des sommiers qu'ils

(1) Le lecteur qui voudrait s'initier à la partie technique de ces divers genres de construction, en trouvera les principaux élémens dans la *Semaine des Constructeurs*.

supportent. On peut être assuré que le creux sera le plus étroit possible et qu'on le fera servir à divers usages, pour la ventilation, pour l'éclairage, pour le chauffage, le transport de la parole par le téléphone et le télégraphe, et même pour la circulation des paquets et des lettres. Nous nous demandons si une maison ainsi construite est vraiment habitable, surtout si les divisions intérieures sont également en acier. La sonorité de pareils logis pourrait devenir dangereuse pour les locataires; il est dans tous les cas prudent de mettre de telles maisons à l'abri de trop violentes vibrations.

On ne s'en tiendra pas à l'emploi de matériaux connus et déjà appliqués. On veut, à Chicago, se servir de briques de verre creuses auxquelles on est arrivé à donner une solidité supérieure à celle de la terre cuite. Un groupe de dix-sept maisons en verre serait ainsi construit. On avait déjà expérimenté les briques de verre pour les serres. Mais cette matière, qui ne réaliserait nullement la pensée du citoyen romain, puisque le verre ne serait qu'à demi-transparent et pourrait être strié et colorié, semble encore trop pesant pour le sol mouvant de Chicago. Un métal dont le prix d'extraction a beaucoup baissé depuis quelques années, l'aluminium, serait substitué aux plaques, sinon même aux piliers d'acier. Il faut s'attendre à tout du génie américain.

Un problème plus difficile à résoudre que celui des fondations s'était posé dès l'origine devant les architectes. Comment élever sur l'aire généralement étroite et longue des terrains à bâtir une maison qui la remplirait tout entière et serait cependant éclairée par des fenêtres ouvertes dans les quatre côtés? Quand le bâtisseur avait affaire à un terrain d'angle, il avait du moins la libre disposition de ses deux élévations sur rue. Si le terrain s'allongeait jusqu'à la rencontre d'une troisième rue, il avait une troisième élévation à son service. C'était un cas très rare. En Amérique le jour de souffrance prend des libertés inattendues. Les architectes, en élevant leurs murailles, ouvrirent des jours de tous les côtés où ils trouvèrent de la lumière. Là où ils n'en trouvèrent pas, ils se contentèrent du gaz ou de l'électricité; et ce procédé sommaire a été pratiqué jusqu'ici sans trop d'inconvéniens. Admettez pourtant qu'il pourrait s'en produire d'assez graves si tous les propriétaires s'avisaient de bâtir comme leurs voisins des maisons de quinze à vingt étages remplissant toute l'aire de leurs terrains. L'aventure s'est à peu près produite à Chicago, dans Randolph Street. On comprend que devant cette menace les bâtisseurs escaladent les nuages.

Dans cette même ville la largeur relativement grande des lots livrés à l'architecte a quelquefois permis de prendre tous les jours

sur la propriété même : ce n'a pas été sans un douloureux sacrifice. On ne neutralise pas volontiers cinquante à soixante mètres qui coûtent de cinq à six mille francs le mètre. Nous rencontrons pourtant à Chicago une sorte d'immense palais, le « Temple des Dames » (*Women Temple*), qui semble s'être fait un devoir d'immoler quelques milliers de dollars sur l'autel féminin. Quoiqu'il eût front-à-rue de trois côtés et qu'il se donnât le luxe de six tours flanquant ses courtines inoffensives, il a mis son élévation principale en retraite de quelques mètres pour multiplier ses fenêtres ou pour se donner un faux air de château fort bien défendu. Le grand porche pourrait l'être aisément ; il n'y manque que la herse et le pont-levis.

La plus remarquable des constructions de ce genre où l'entrepreneur a sacrifié une partie de son terrain pour donner du jour à toutes les parties de l'édifice, c'est l'*Union Trust Building*, bâti à Saint-Louis par les architectes Adler et Sullivan. Cette colossale bâtisse présente deux tours carrées identiques et séparées l'une de l'autre dans toute leur hauteur de douze étages, mais réunies par la base, qui comprend un rez-de-chaussée et un entresol élevé formant soubassement. Un porche immense en plein cintre, pareil à une porte de cathédrale romane, donne accès dans l'édifice. Les quatre façades extérieures et les deux façades intérieures se ressemblent. Elles sont divisées verticalement en longues arcatures posées sur le soubassement et embrassant dix étages. Au-dessus de ces arcatures règne une colonnade derrière laquelle s'ouvrent les croisées de deux étages. L'aspect de ces tours jumelles où la ligne droite et l'angle droit dominent, est original, imprévu, et ne manque pas de caractère. Les angles et les piliers des arcatures sont exécutés en maçonnerie, le sol offrant plus de solidité que celui de Chicago.

Une autre question s'est posée. Comment des édifices si hauts, bâtis sur des bases si étroites, résisteraient-ils à la pression du vent ? A New-York surtout, où les terrains n'ont guère que sept mètres et demi de largeur, et où les ouragans sont violens, ces charpentes en métal offriraient-elles une rigidité suffisante pour n'être pas renversées ? Calculateurs infatigables, et prudens dans leur témérité, les architectes américains ont imaginé d'étayer leurs portans principaux, à part les angles, au moyen de contreforts en treillis d'acier dissimulés à l'intérieur. C'était le seul moyen de suppléer à la pesanteur de la maçonnerie qui leur faisait défaut. Mais ces contreforts devenaient une gêne pour la distribution des logis. Ils se sont alors avisés de donner pour semelles à leurs contreforts non pas les sommiers des planchers, mais des sommiers factices qu'ils ont boulonnés à une certaine distance des

planchers, assez haut ou assez bas pour ne pas embarrasser les passages d'une pièce à l'autre quand les parois intérieures ont déterminé leur superficie.

Ces précautions n'ont pas été nécessaires à Chicago ni à Saint-Louis, où les terrains ont une largeur commune de vingt-cinq mètres, ni pour les édifices formant le coin des rues. Ces édifices sont ordinairement occupés par les grandes compagnies d'assurances, et il a été assez aisé de prévoir les divisions intérieures en composant les plans. Cet embarras n'existait pas non plus pour les maisons hautes destinées à servir d'hôtels.

IV

Ç'a été sans difficulté aucune que les premières maisons hautes se sont élevées, d'abord à New-York, ensuite à Boston, à Chicago, à Saint-Louis, dans les régions du centre comme sur le littoral, dans les villes agricoles comme dans les cités industrielles. En peu d'années, parties de sept ou huit étages, elles ont gravi les degrés du ciel jusqu'à soixante et quatre-vingts mètres; dès lors, on s'est ému; et comme on projetait de s'élever plus haut encore, les municipalités, la population, les compagnies d'assurances, la presse elle-même, jetèrent des cris d'alarme, la presse qui s'était emparée de l'une des plus belles voies de New-York, de Park Row, pour y bâtir ses tours féodales! On démontra aisément que, pour peu que cette fièvre de maisons hautes continuât à sévir, il ne serait bientôt plus possible de lire en plein midi son journal dans la boutique ni de respirer dans la rue. Quant aux compagnies d'assurances, elles firent valoir leurs observations d'une manière concluante; elles augmentèrent de 3 à 4 p. 100 leurs tarifs pour les maisons qui empilaient plus de six étages au-dessus desquels les pompes les plus puissantes ne peuvent jeter de l'eau. Ce fut une douche pour les amateurs de maisons hautes, mais elle n'eut guère d'autre effet que de faire monter le prix des loyers. A New-York on ne mit point d'obstacle à l'ambition des bâtisseurs; on leur a laissé la faculté de « gratter les nuages » à la condition qu'ils le feraient avec certaines précautions contre la foudre et des soins particuliers qui les rendent incombustibles, *fire-proof*. On se montra ailleurs moins généreux.

A Boston la hauteur des bâtisses *fire-proof* fut limitée à trente-sept mètres et demi et les autres à vingt et un mètres. C'est moins qu'à Paris; mais Boston a toujours été une ville sévère et mesurée dans ses actes. Chicago, qui a moins de scrupules et à qui les témérités ne déplaisent pas, a pourtant admis que dans les rues de vingt-quatre mètres de large les maisons ne pourraient

franchir la hauteur de quarante-six mètres, et dans les rues de douze mètres, trente-sept mètres et demi ; dans les autres, trente mètres ; mais qu'il serait loisible aux orgueilleux de se bâtir des tours et des coupoles dont la surface en plan « n'excéderait pas quinze pour cent de la surface entière du terrain. Toute liberté était laissée pour le toit à la condition que son ombre ne se projetterait pas dans la rue à plus de soixante pour cent. Mais au dire de M. Emperger cette réglementation n'est pas très rigoureusement observée et ne saurait même l'être, car la loi américaine, supérieure à toutes les règles municipales, ne limite pas le droit du propriétaire à s'élever au-dessus des nuages, si telle est son ambition. Il y a lieu de penser cependant que désormais le mouvement d'ascension est, sinon arrêté, du moins modéré et ne dépassera plus quinze à dix-huit étages. C'est suffisant. Les hautes bâtisses de Chicago n'ont pas toutes été exécutées de manière à braver le feu ou les ouragans ; on peut même craindre que l'argile trempée par les eaux du lac ne fuie sous la pression de quelques murailles. Un seul accident suffirait pour détruire l'espérance conçue par les bâtisseurs de conquérir le ciel par la voie des ascenseurs.

La question se pose ici de savoir s'ils ont conquis la terre à leur système et s'ils ont imposé à l'art de bâtir une forme nouvelle.

Ce qui frappe tout d'abord à l'aspect de ces maisons colossales, c'est le défaut de proportions. Elles sont hautes, mais étroites. Même dans celles de Chicago où l'aire des constructions est généralement plus grande qu'à New-York, la hauteur paraît démesurée auprès des autres termes de comparaison. En architecture c'est un vice capital. Défaut de proportions implique défaut d'harmonie. Sans harmonie entre toutes les parties qui la constituent, une architecture n'est plus qu'une bâtisse dont la laideur peut aller jusqu'à la monstruosité. Vainement prétendra-t-on que satisfaction donnée aux besoins, expression extérieure de la destination, traduction plus ou moins exacte des mœurs, des usages, des habitudes, des travers même d'une époque et d'une nation, sont les élémens complets et suffisans pour constituer un art et lui imprimer un caractère de beauté ; l'œil et à sa suite l'esprit se révolteront contre ces formules boiteuses, si elles ne sont encadrées dans l'exécution matérielle par des saillies, des jeux d'ombre et de lumière pondérés entre eux, et surtout par des dimensions choisies et calculées qui se prêtent un mutuel appui au lieu de se heurter et de se contredire.

Les architectes américains, qui sont, pour la plupart, des artistes avisés autant que d'habiles constructeurs, ont bien saisi ce défaut. Leurs études leur ont appris que les architectures hautes doivent

être élancées et affecter même la forme pyramidale. Cette notion est d'accord avec les principes de la construction. Elle acquiert tout son éclat dans l'église ogivale du XIIIe siècle. Que si l'édifice prend la forme cubique, il faut rapprocher le faîte du sol et lui imposer des assises trapues, c'est-à-dire lui donner une assiette large. C'est le temple grec, idéal matériel des justes proportions. Limité dans son terrain, illimité en hauteur, l'architecte américain qui ne bâtit ni une église gothique ni un temple grec, mais un logis pour entasser jusqu'à six cents bureaux, comme dans *Rookery*, ou dix-neuf étages, comme dans *Masonic Temple*, fait de consciencieux efforts pour atténuer dans sa construction cubique le défaut de murailles trop élevées pour une base trop étroite; il partage son édifice en zones superposées, dont chacune embrasse plusieurs étages. Le plus souvent, il pousse des piliers du bas en haut pour embrasser dix-neuf étages, comme dans l'hôtel du *Pioneer-Press* à Saint-Paul (Minnesota), et les couronne d'arcades en plein cintre ou de colonnades, comme à l'*Union Trust Building* de Saint-Louis. Parfois au-dessus d'un entablement étroit, il pose un attique qui comprend encore deux ou trois étages, et que termine un toit saillant et un entablement énorme, dans le genre du bel entablement du palais Strozzi à Florence.

Au *Women Temple* de Chicago, système analogue, pilastres de plus de trente mètres montant d'un soubassement épais et terminés en plein cintre au-dessous d'une corniche qui porte encore quatre étages dont le dernier est ménagé dans des combles aigus. Aux angles, des tours accouplées, portées par des encorbellemens, rompent la monotonie des lignes et, au centre, l'élévation en retraite est précédée d'un lourd portique. On voit que l'architecte a fait tout son possible pour briser ses lignes et en réduire les proportions. Afin de varier l'aspect, il a même ouvert, entre les piliers des arcades, de larges baies coupées verticalement par des meneaux épais. L'aspect général de cette singulière bâtisse n'est pas disgracieux, mais il ne décèle pas aisément la matière dont elle est construite. En dessin elle paraît être en maçonnerie : elle est en acier. Sa façade principale est percée de plus de trois cents fenêtres, dont beaucoup sont géminées. L'hôtel projeté pour le *Sun*, à New-York, qui ne sera qu'une tour de sept à huit mètres à la base, n'en aura pas moins de cent cinquante en façade. Ce sera, si on l'exécute, un édifice curieux, un véritable campanile dans le genre du grand campanile de la place Saint-Marc, à Venise. Comme son modèle, il sera couronné d'un étage entouré d'un péristyle à colonnes. Beaucoup de maisons hautes en Amérique mettent là des restaurans d'où la vue domine la ville et s'étend au loin.

Parmi les « maisons hautes » qui peuvent captiver le plus l'attention, il faut citer l'Hôtel Waldorf, à New-York. Les constructeurs ont pris leurs aises et ont réuni plusieurs parcelles de terrain sur lesquelles ils ont élevé un édifice colossal, très pittoresque, très varié en ses lignes et en ses saillies, mais dépourvu d'unité et d'harmonie. Dans la même ville, le *Metropolitan Life ins. C°*. a des allures monumentales qui dénotent un esprit français. L'architecte, M. Lebrun, a multiplié les colonnes et les ornemens; il semble s'être souvenu de la profusion de détails dont Visconti a revêtu les façades du nouveau Louvre. L'un des plus étranges de ces curieux édifices est le *Mutual reserve fund live Association*, dont l'architecte est M. William H. Hume. Il est divisé horizontalement en trois zones qui forment en quelque sorte trois maisons superposées.

Les douze étages sont bien marqués et regardent les passans par trois cents fenêtres. *The Manhattan life Insurance* aura quinze étages et formera une tour aussi en trois zones. Ce n'est encore qu'un projet de M. Stephen D. Hatch. En revanche, la maison de la Poste et du Câble est bâtie depuis plusieurs années. Sa façade est d'une simplicité brutale.

Quelques architectes, plus curieux d'économiser le terrain et l'argent que de satisfaire aux besoins de l'esthétique, se sont bornés à élever des murailles nues, sans divisions ni horizontales ni verticales. C'est la construction « pratique » par excellence. Le *Venetian Building*, à Chicago, en est le plus parfait modèle. C'est un cube de douze étages sur rez-de-chaussée avec un toit saillant. Il n'y a rien de vénitien dans son architecture. Beaucoup d'hôtels meublés sont construits de la même manière économique et sobre; mais, à l'intérieur, l'aspect change. Les offices, bureaux, magasins gardent une simplicité primitive : le nécessaire, rien de plus; mais dès qu'il s'agit d'une salle de réunion, d'un restaurant, d'un théâtre, la note change. Tout ce que le luxe moderne peut entasser de couleurs, de faïences peintes, de mosaïques, de dorures, s'accumule à plaisir, avec une abondance, une surcharge dont notre goût français serait plus blessé qu'ébloui. Sauf la chambre à coucher, beaucoup de ces édifices renferment tout ce qui est nécessaire à la vie, y compris l'art et les plaisirs. Encore en est-il où la chambre à coucher elle-même se rencontre à côté du théâtre et du bureau d'affaires. Le *Masonic Temple* ne possède pas seulement, comme son nom le fait pressentir, l'office, les salles, les bureaux consacrés au service d'une branche de la franc-maçonnerie américaine. Tout ce service n'occupe que deux étages de la maison, les quinzième et seizième, sur les dix-neuf qui se dressent au-dessus du rez-de-chaussée. Le dix-neuvième étage est occupé

par un restaurant surmonté d'une terrasse où l'on verse du café et toutes les boissons américaines. L'édifice n'a pas coûté moins de dix millions de francs. L'*Auditorium*, autre colosse, contient un hôtel meublé de quatre cents chambres, cent trente-six bureaux et magasins, une salle de concert où peuvent s'asseoir cinq cents personnes et un théâtre, l'un des plus somptueux du monde, où trouvent place quatre mille spectateurs. L'une de ces maisons colossales et des plus décorées à l'intérieur, le *Rookery*, quoiqu'elle n'ait que douze étages, a réglé ses comptes à sept millions et demi sans parler du terrain. C'est un des premiers édifices du genre, et son nom donne à penser qu'on le considérait comme un des plus élevés que dussent voir les rives du lac Michigan, puisqu'on le signalait comme un lieu où les corbeaux devaient faire leur nid.

Une catégorie à part de ces grandes bâtisses est celle qui appartient à la presse. Nous avons dit que l'une des plus belles rues de New-York réunissait sur son parcours les hôtels de presque tous les grands journaux. Le système généralement adopté par eux est une tour. Au sous-sol est placée toute la machinerie qui éclaire, imprime et fond les caractères. Les étages sont occupés par l'administration, la rédaction, la bibliothèque, les salles de réunion. Nous serions étonné s'il ne se trouvait pas tout en haut un restaurant. Tous les journaux pourtant n'ont pas adopté la tour pour se loger.

Le *New-York Times* s'est bâti un hôtel où l'effort qu'a fait l'architecte pour rompre la monotonie et atténuer la disproportion de son cube, perce avec une intensité très significative. Du dehors il est assez difficile de se rendre un compte exact du nombre des étages. L'artiste n'a pas visé à exprimer rigoureusement à l'extérieur la distribution de l'intérieur ; il semble même l'avoir avec soin évité. C'est la condamnation implicite de ce genre de constructions disproportionnées prononcée par celui qui est forcé de l'employer. L'édifice apparaît divisé horizontalement en cinq zones, un soubassement carré, un premier étage à pleins cintres, un second étage également à pleins cintres, mais géminés, au centre de l'élévation principale, un troisième étage, également à pleins cintres, mais moins haut et dont les baies sont géminées sur les côtés et réunies trois par trois dans les trois travées centrales. Enfin, au-dessus d'une corniche épaisse à modillons et sans frise, un attique forme un quatrième étage au centre, pendant que, sur les côtés, dans les combles, s'en dessine un cinquième. Si l'on s'avise de disséquer cette énorme construction, on découvre bientôt que la première zone comprend un étage au-dessus du rez-de-chaussée, que la seconde zone en contient trois, la troisième quatre, la quatrième deux, la cinquième deux également, en tout

douze étages. Nous ne sommes pas même bien sûr qu'il n'y en ait pas davantage. Ce qui est évident, c'est que l'architecte en a dissimulé le nombre le plus possible, et il y a réussi. De loin l'édifice prend, en raison de ses cinq divisions fortement accusées, un aspect raisonnable.

Il est permis de se demander si la dissimulation des élémens constitutifs d'un édifice est un principe d'art et s'il y a lieu d'en tirer vanité comme d'une précieuse découverte. Nous ne croyons pas que l'excellent artiste qui a su varier à ce point les hautes murailles du *New-York Times* se fasse illusion sur le mérite du procédé. Il a certes déployé beaucoup de talent, une ingéniosité méritoire, un esprit digne d'une meilleure cause; mais cette cause, il ne l'a pas choisie, il l'a subie. La plupart de ses confrères en sont au même point; ils jonglent avec les difficultés. L'art n'a pas grand'chose à gagner à ces exploits. Nous nous résignerions difficilement à ces tours de force. On accuse parfois nos architectes de nous bâtir dans les grandes villes des maisons qui se ressemblent toutes et qui manquent de relief et d'originalité. Du relief, il est difficile d'en donner quand on est soumis, comme ils le sont, à des règlemens étroits et jaloux de toute saillie décorative; de l'originalité, il faut loyalement reconnaître qu'il serait scabreux de la chercher quand on est astreint, pour nos maisons de produit, aux exigences variées, parfois contradictoires, du terrain, du propriétaire, du locataire, des usages et de la voirie. C'est dans la maison de plaisance, dans la maison des champs et surtout dans les monumens publics qu'il faut aller prendre la mesure de leur talent. Il est peu probable qu'ils aient jamais l'occasion de bâtir des « maisons hautes » comme aux États-Unis, mais s'ils y étaient contraints ils feraient sans doute comme leurs confrères du nouveau monde, ils entasseraient des maisons les unes par-dessus les autres, Pélion sur Ossa, et ne se croiraient pas pour cela des géans.

ALPHONSE DE CALONNE.

LES MÉTHODES DE DRESSAGE

DU CHEVAL DE SELLE

DEPUIS LA RENAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS

Ce qu'on se propose lorsqu'on entreprend le dressage d'un cheval de selle, c'est d'arriver par les moyens les plus sûrs et les plus prompts à le rendre facilement maniable en tous sens, au pas, au trot et au galop, de développer la vitesse et la légèreté de ces trois allures selon les aptitudes de l'animal, afin qu'on en soit toujours maître en toutes circonstances, sur tous les terrains, et qu'il puisse supporter sans fatigue la plus grande somme possible de travail.

Quiconque n'a pas lu attentivement les écrits des maîtres ne peut se figurer combien de procédés différens ont été successivement préconisés pour obtenir des résultats en somme assez simples, et il est difficile à celui qui veut pouvoir juger en connaissance de cause de ne pas perdre un peu la tête au milieu de tant de théories confuses et souvent contradictoires.

Pour n'avoir pas tous parlé avec autant de présomption que le duc de Newcastle, la plupart des écuyers ne s'en sont pas moins montrés trop enclins à se critiquer les uns les autres, chacun prétendant se particulariser par quelque doctrine nouvelle, voulant donner la plus haute importance à des détails qui souvent en avaient fort peu. Jamais ils n'ont songé à se réunir pour discuter les points sur lesquels ils n'étaient pas d'accord ; bien au contraire ils semblent avoir toujours exagéré ou du moins s'être exagéré à eux-mêmes les différences de leurs systèmes.

En présence de ces contestations continuelles, il ne faut pas trop s'étonner si, de nos jours, les cavaliers militaires et civils

font peu de cas des théories et prétendent, à l'imitation des Anglais, se tirer d'affaire tout seuls, sans principes, sans études, guidés par le seul bon sens et l'expérience de chaque jour.

Est-ce à dire pourtant que tant de travaux considérables doivent être à jamais perdus? N'est-il pas certain que les connaissances que l'on acquiert à grand'peine par vingt années de pratique peuvent s'acquérir en quelques mois par des études qui nous font profiter de toute l'expérience des anciens et qui nous permettent, au fur et à mesure que nous devenons nous-mêmes plus expérimentés, de mieux appliquer et quelquefois d'améliorer les règles qu'ils nous ont laissées?

Tous les hommes de cheval sérieux sont unanimes à reconnaître qu'une bonne méthode de dressage doit prévenir la ruine d'un grand nombre de chevaux qui, faute d'être convenablement conduits, sont usés prématurément ou deviennent dangereux et occasionnent de graves accidens. Il est d'ailleurs incontestable que si la même méthode était invariablement suivie partout, si tous les chevaux dressés par les mêmes procédés pouvaient être indistinctement et facilement montés par tous les cavaliers ayant de leur côté reçu les mêmes principes, il en résulterait des avantages immenses dans la pratique, surtout au point de vue militaire.

Mais à quelle méthode s'arrêter? Il devient ici fort difficile de s'entendre, chaque écuyer ayant ses idées personnelles dont il ne veut pas démordre, peut-être parce qu'on n'a jamais comparé entre eux tous les systèmes successivement adoptés. C'est cette dernière tâche que je vais m'efforcer d'accomplir. Comme je voudrais pouvoir intéresser toutes les personnes ayant quelque goût pour les questions hippiques, je prie les hommes de cheval de me permettre d'entrer quelquefois dans des explications qui seraient inutiles si je m'adressais à eux seuls et, d'autre part, j'espère que les lecteurs imparfaitement initiés voudront bien m'excuser si je ne puis pas toujours éviter certains détails techniques. Après avoir passé en revue les principales méthodes de dressage employées jusqu'ici, je dirai quels enseignemens il me semble qu'il faut tirer de cette étude rétrospective.

I

Lorsque, à l'époque de la Renaissance, l'équitation fut remise en honneur en Italie, les procédés de dressage se ressentaient nécessairement des coutumes barbares qui venaient de régner en Europe ; ils devaient s'en ressentir pendant longtemps et, aujourd'hui encore, ils n'en ont pas complètement perdu l'empreinte.

Frédéric Grison, un des premiers écuyers de ce temps qui ont écrit, sinon le premier, apporta de fort bons préceptes. Son livre, — intitulé : *l'Écurie du S. Frédéric Grison, gentilhomme napolitain*, imprimé à Paris en 1579 par Guillaume Auvray, rue Jean de Beauvais, à l'enseigne du *Bellérophon couronné*, et dédié par ce dernier à puissant et illustre seigneur, messire François d'Escourbeau, — montre que l'auteur avait à un haut degré ce qu'on appelle le sentiment équestre. Mais l'ouvrage est un peu gâté par des considérations étrangères au sujet; par la naïveté pompeuse de certaines théories; par le crédit que Grison accorde à des moyens empiriques qu'en style de métier on nomme des « trucs » ou des « ficelles », enfin par le manque de divisions dans le texte, ce qui le rend difficile à consulter.

Après avoir dit « qu' il n'y a, en tout l'art militaire, discipline plus belle que celle qui enseigne à dompter, piquer et dresser les chevaux » ; après avoir fait le panégyrique obligé du cheval : « Or qui pourroit iamais dire à plein les louanges et la grand vertu du cheval? Qui est celuy qui ne le recognoist Roy des animaux, ains une roche inexpugnable et transfidèle compagnon des rois? » après avoir rappelé les mérites de Bucéphale et de Pégase, il nous déclare que la qualité du cheval dépend des quatre élémens et se conforme plus avec celui duquel plus elle participe : « S'il tient de la terre plus que des autres, il sera mélancolic, terrein, pesant et de peu de cœur : et est coustumièrement de poil moreau, ou de couleur de Cerf, ou pommelé, ou de poil souris, ou de telles autres couleurs meslées. Si plus de l'eau, il sera phlegmatique, tardif, et mol ; et le plus souvent il est blanc. Si plus de l'air, il sera sanguin, gaillard, prompt et tempéré en ses mouvemens : et a coustume d'estre bay. S'il tient plus du feu, il sera colère, léger, ardent et sauteur, et n'avient guiere qu'il soit fort nerveu, et est communément roux alezan, ressemblant à la flamme ou plustost à charbon ardent. Mais quand avec la deuë proportion il sera participant de tous les élémens ensemble, alors il sera parfaict. Or entre tous les poils, le Bay chastain, etc. » Les renseignemens de ce genre abondent dans les anciens ouvrages hippiques, et même dans les modernes.

La méthode de dressage de Frédéric Grison est fort simple. Dès que le jeune cheval suivra sans résistance et sans se faire tirer l'homme qui le mène avec le caveçon, on le conduira en le flattant et le caressant et en le faisant quelquefois menacer par quelqu'un qui sera près de lui et qui le frappera des mains du côté droit pour le placer près du montoir ; puis quand l'animal sera bien placé, on l'assurera doucement en lui passant la main sur le col et la croupe et, l'ayant ainsi monté, « on le chevauchera

plaisamment, toujours le mignardant pendant quelque temps, » puis on l'arrêtera sans lui laisser faire aucun mouvement, le caressant souvent en lui passant la main sur le col ; on le fera marcher en avant deux ou trois petits pas, tout doucement ; on arrêtera de nouveau et aussitôt après on commencera à le faire travailler en lui faisant faire tout doucement six voltes, deux à droite, deux à gauche, et deux autres à droite.

« S'il arrive que le cheval ne veuille pas approcher du montoir, alors il faut lui donner du bâton entre les oreilles et sur la tête (mais gardez les yeux) et sur tous les endroits de son corps où il vous viendra mieux à propos ; et par ce moyen, si malin soit-il ou si incorrigible, il le faudra châtier et encore, le menaçant avec voix rude et terrible, de sorte qu'il deviendra doux au montoir comme un agneau ; mais aussi faudra-t-il le mignarder et caresser toutes les fois qu'il s'y rendra de son gré et fera ce que vous voudrez...

Il faut que vous le chevauchiez et demeuriez sur lui, non seulement avec grand courage et sans aucune crainte de lui, mais encore avec cette opinion que lui et vous n'êtes qu'un corps et n'avez qu'une volonté...

Jusqu'à ce que le cheval soit en état de porter la bride, il lui sera plus commode de n'être monté qu'avec la *bardelle*. Quand le temps sera venu de lui mettre la selle, il faudra *la placer plus sur le devant que sur le derrière*, car ainsi elle ne fera pas seulement le cheval plus beau et joli, mais encore plus aisé. »

Quand le cheval sera bien assuré, vous le mènerez au trot par la campagne, dans une terre fraîchement labourée ; vous le ferez travailler en cercle, puis avant de descendre vous lui ferez faire environ trois petits pas en arrière, puis tout doucement le ramènerez où il était et l'arrêterez ; *mais s'il se met en défense, ne le forcez pas, car il s'en retirera bien avec le temps et par le moyen des instructions qui suivront.*

Ensuite on continuera les voltes au pas et au trot, en en faisant faire une de plus chaque jour « iusques à ce que vous arriviés aux unze voltes et demie ». Pendant ces voltes il *faut se servir de la jambe opposée*, c'est-à-dire de la jambe droite pendant que le cheval tourne à gauche et *vice versa*. Si le cheval n'est pas assez gaillard, prompt et éveillé, on le stimulera avec la voix, l'appel de langue, et on lui fera sentir les deux talons. On commencera aussi dès maintenant à se servir des éperons *comme aides*, soit pendant les voltes, soit en allant en trot, « car si l'on attend que les chevaux soient dressés et devenus puissans et forts en aage, ils résistent souvent à l'éperon, deviennent rétifs et rebelles. »

Les chevaux qui se montrent superbes et orgueilleux, impatiens des éperons ou qui ont pris l'habitude de se défendre, doivent être trottés et galopés en cercle dans un champ, et on leur fera sentir les éperons fréquemment jusqu'à ce qu'ils soient en sueur et devenus insensibles à la douleur; alors ils vous obéiront et feront ce que vous voudrez et se corrigeront de leurs vices, surtout si après vous les caressez.

Ensuite vous irez et viendrez de droit en droit en voltant à chaque bout; vous arrêterez le cheval et lui ferez faire tout doucement environ quatre petits pas en arrière, puis le reporterez en avant et le caresserez.

Puis vous l'habituerez à *paver* (1) au trot et au galop et à faire la *pesade* (2). S'il ne la fait bien, vous le châtierez avec les éperons et la baguette et recommencerez.

Outre les voltes et les ronds, il sera bon tous les matins d'exercer le cheval à monter et descendre de longues côtes, soit sur les chemins, soit dans les terres labourées.

Parce qu'il se trouvera des chevaux tenant toujours le mufle et le col de travers, il sera bon pour quelques jours, du côté duquel il sera dur, *de lui attacher un bout de lanière ou courroie au mors ou à la muserolle et l'autre bout à la sursangle*, toutefois un cavalier fondé en bonne doctrine lui ôtera, sans tout cela, ce vice et tout autre avec les ordonnances et les règles et les bons discours du maître qui l'enseigne.

F. Grison veut que le cheval ait l'encolure courbée, le mufle rapproché du poitrail : « Et n'en desplaise aux ieunes et modernes qui ont soustenu le contraire : car plus un cheval porte sa teste libre, estendant le mufle en avant et alongeant le nez, tant plus ira-il avec l'eschine abandonnée et lasche, tellement que le plus souvent il fera le maniement despiteux, couché et large et sans ordre aucun et plus aisément perdra l'haleine; mais quand il portera le mufle plus retiré dessous vers la poictrine et plus fort il s'embridera pour aller férir du front, tant plus d'heure à autre se renforcera-il d'eschine, dont encore lui viendra plus grande légèreté et plus prompte adresse et plus grande force aux reins et facilité plus grande à se manier. » Il y a dans ce passage de grosses exagérations, mais on y voit l'ébauche du principe de la « mise en main » qui consiste à donner à la tête et à l'encolure la position qui convient aux mouvemens qu'on veut exécuter. Quand les allures sont très rapides, comme dans nos courses d'aujourd'hui, le cheval doit « étendre le mufle en avant et allonger le nez »; aux allures modérées, le nez

(1) Arrêter court.

(2) Air de manège dans lequel le cheval lève l'avant-main en tenant les pieds de derrière fixés à terre.

ne doit pas « être retiré dessous vers la poitrine », l'encolure doit rester haute, mais légèrement arrondie au sommet; la décontraction de cette partie du corps indique la décontraction générale, donne de la légèreté aux mouvemens et permet à l'animal de faire sans fatigue une plus longue route.

Grison dit qu'on doit commencer le dressage quand le cheval a atteint l'âge de trois ans ou trois ans et demi; qu'on pourrait le commencer dès qu'il aurait passé les deux ans, mais qu'il vaut mieux attendre jusqu'à trois ans et qu'il n'y a cheval qui, en suivant les règles et les ordonnances qu'il donne, ne puisse être complètement dressé en quatre ou six mois au plus, qu'il y a cependant des chevaux de certaines races qui sont tardifs et, bien qu'ils sachent toutes les règles et ordonnances, toutefois ne feront démonstration ni de force, ni de valeur, ni de bonté avant l'âge de cinq ou six ans. Ceci ne montre-t-il pas que, malgré l'opinion de beaucoup d'anciens écuyers qui ont voulu qu'on ne commençât le dressage qu'après cinq, six et même sept ans, les chevaux de cette époque étaient aussi précoces que ceux d'aujourd'hui? Nos chevaux actuels, même ceux de pur sang, — dont la dentition n'est pas achevée avant celle des chevaux les plus communs, — ne devraient pas être montés avant l'âge de trois ans et ne devraient courir que plus tard. Les tares de toutes sortes dont sont couverts tous ceux qui sortent de l'entraînement en sont une preuve irréfutable.

Les deux premiers livres de l'ouvrage de F. Grison sont excellens pour une époque où il n'y avait pas encore de manèges, et l'on ne pouvait certainement donner alors un enseignement plus sage et plus pratique; mais ensuite il entre dans toutes sortes de détails sur les différens mors qui conviennent selon les résistances multiples que présentent les chevaux. On trouve à la fin du volume 51 planches représentant autant de mors différens et très compliqués alors en usage. Les successeurs de Grison, continuant les mêmes erremens, ont encore enrichi la collection d'un grand nombre d'engins nouveaux auxquels ils attribuèrent des vertus spéciales.

Pour tous les désordres auxquels peuvent se livrer les chevaux rétifs, Grison est sans pitié. Il est persuadé que l'animal agit avec intention et il veut qu'on le châtie avec la dernière rigueur, qu'on redouble les coups d'éperons, qu'on lui fasse démonstration d'une grande férocité avec voix haute et cris horribles, le menaçant et le battant d'un bâton entre les oreilles et de tous les deux côtés de la tête, et plus du côté où il volte plus volontiers, lui tirant et secouant la bride, sans lui donner de repos jusqu'à ce qu'il soit vaincu. S'il est rétif par manque de cœur, on le chevau-

chera sur un long chemin fermé de murs et de hautes haies et on mettra derrière le cheval des hommes avec des bâtons et d'autres avec des pierres pour lui donner bastonnades et coups de pierres sur les jambes et sur les jarrets et le molester de cris et de menaces à haute et horrible voix. On voit encore aujourd'hui employer des pratiques analogues dans les concours hippiques, au Palais de l'Industrie, quand les chevaux s'arrêtent devant la porte de l'écurie.

En cas de grande nécessité, on prendra un chat, le plus mauvais qu'on pourra trouver; on le liera à la renverse, le ventre dessus, au bout d'une longue perche, mais de sorte que la tête et les pieds demeurent libres, et quand le cheval fera semblant de faire le rétif, un homme à pied prendra cette perche et mettra le chat soit entre les jambes, soit aux jarrets, soit entre les cuisses ou sur la croupe du cheval qui sera par ce moyen contraint de se rendre et aller en avant; mais encore faudra-t-il toujours que le cavalier qui sera monté dessus se tienne coi et se taise et que seulement il prenne garde à le caresser toujours quand il commencera à bien faire.

Il recommande encore l'usage d'un clou ou d'un poinçon avec lequel on piquera bien fort près de la queue; d'un hérisson ou d'un petit chien mordant attaché à la queue; d'un long bâton au bout duquel on attachera un petit botteau de paille ou d'étoupe qu'on allumera et qu'on mettra sous le nez du cheval ou par derrière. Pour un cheval qui se couche dans l'eau, on lui tiendra de force la tête sous l'eau en lui donnant force bastonnades, ou on passera un nœud coulant autour des génitoires et on tirera la corde, etc.

Il est vrai qu'en mentionnant tous ces procédés, Grison semble seulement vouloir montrer qu'il n'ignorait rien de ce que faisaient ses prédécesseurs sans en être lui-même très partisan, car il ajoute : « Et partant prenez pour résolution que tous tels chastiemens sont de peu d'importance et qu'il vaudra beaucoup mieux suivre les ordonnances et les reigles que je vous ai baillées paravant avec soing et diligence, car il n'y a cheval tant rétif qui par le moyen d'icelles ne se corrige de son vice. Toutesfois je ne vueil pas nier qu'il ne soit bien séant à un escuyer ou chevalier d'avoir cognoissance de ces chastiemens et de tous autres quelques petits et de peu d'importance qu'ils soient et de tout ce qui peult servir à corriger toujours le vice d'un tel cheval : desquels combien que je vous peusse parler plus amplement : toutesfois pour ce qu'ils ne me semblent point profitables, j'ay mieux aimé vous en finir ici le compte pour passer outre à vous dire choses de plus grand effect et de plus grande substance. »

Grison parle dans son livre de plusieurs airs de haute école. C'est peut-être lui qui a le mieux décrit la manière de faire faire *jambette* à un cheval et par conséquent les moyens d'obtenir le *pas* et le *trot espagnols*.

On a pu voir que toute la méthode de Grison repose sur les caresses et les châtimens. Il considère le cheval comme un animal capable de raisonner, de vouloir quelque chose. Il faut, dit-il, le corriger aussitôt qu'il a commis une faute : « après qu'il s'en sera corrigé, *il cognoistra clairement que sa malice en fut cause*... Et pource qu'on me pourroit dire qu'il semble quasi impossible que le cheval ayt tel discours : à cela je réponds, qu'estant le cheval créé de Dieu pour s'asservir et se conformer à la volonté de l'homme, ne se faut point esmerveiller s'il est en partie conforme à nostre entendement. Et quelle asseurance en voulons-nous plus grande que celle que l'expérience nous en montre tous les jours, non seulement de l'*intelligence*, mais encore de l'obéissance et de la promptitude d'esprit que le cheval nous fait apparoir en ses opérations?... »

C'est bien évidemment parce que Grison croit que le cheval a conscience de ses fautes et comprend ce qu'on se propose en le corrigeant, qu'il prescrit de le frapper avec la dernière rigueur toutes les fois qu'il « ne veut pas obéir », afin de soumettre sa volonté, « d'unir son vouloir au nostre ».

J'ai insisté longuement sur cet ouvrage, parce que tous les auteurs s'en sont depuis inspirés et que beaucoup, encore de nos jours, lui font des emprunts, peut-être sans s'en douter. Je ne m'occuperai plus désormais que des méthodes les plus saillantes.

Laurentius Rusius qui vivait vers la même époque, recommande comme Grison d'employer la douceur au début du dressage, de faire promener le cheval en main, à la campagne et à la ville pour l'accoutumer à tous les objets et à tous les bruits, ce qui est très sage. Mais quand il s'agit d'un cheval rétif, il faut, dit-il, l'enfermer dans une écurie pendant quarante jours sans sortir; puis, pour le monter, le cavalier se munira de grands éperons et de verges ou d'un bâton en fer terminé par trois crochets pointus qu'il mettra sur la croupe pour tirer le cheval en avant s'il recule; ou bien on fera chauffer une corne et on la lui mettra sous la queue, le piquant de toute sa force avec les éperons. L'auteur fait mention d'un grand nombre de mors appropriés aux différens cas.

Bientôt on eut l'idée de construire des manèges pour y enseigner l'équitation et y dresser les jeunes chevaux. Ce fut un grand progrès, car les animaux enfermés dans un espace restreint

et tranquille, travaillant sur un terrain égal et assez mou, devaient subir presque instantanément la domination du cavalier, sans qu'il fût besoin d'employer la violence. Cependant les pratiques brutales nées de la routine ne devaient pas pour cela disparaître.

La Broue, le premier écuyer français qui ait écrit, nous a laissé un bon livre : *le Cavalerice françois*. Il recommande déjà de ne pas faire de grands mouvemens à cheval, de ne pas étourdir l'animal par des cris. Il prescrit la douceur et la patience, mais il ajoute que certains chevaux sont rétifs par malice, qu'il faut les frapper vigoureusement à coups d'éperons et de nerf de bœuf, faire tirer la queue avec une corde, lier les génitoires avec un gros ruban de soie ou de laine attaché à la selle et que le cavalier tirera quand le cheval se défendra, ou lancer l'animal contre un mur ou un précipice. Il attachait une grande importance aux flexions de l'encolure et faisait plier celle-ci latéralement jusqu'à ce que le cheval prît de l'herbe tenue entre le pied et l'étrier.

César Fiaschi se servait beaucoup de la musique, chantait des airs à ses chevaux et prétendait que cela était très utile pour les rendre dociles, régler et cadencer leurs allures.

Claudio Corte prescrivait un mors spécial et un châtiment spécial pour chaque défaut du cheval.

Pour forcer plus facilement dès le début la soumission de l'animal, on inventa très ingénieusement le *pilier*, auquel on l'attachait par le licol ou le caveçon et autour duquel on le faisait tourner à droite et à gauche en se servant d'une gaule pour faire mouvoir l'arrière-main.

Pluvinel, qui fut le maître du jeune roi Louis XIII, introduisit en France l'usage du pilier emprunté à l'École italienne et inventa le travail des deux piliers. Il montra infiniment de jugement et de tact dans toutes ses appréciations générales sur l'équitation. Il dit qu'il faut que l'homme, en montant sur un cheval, « se résolve de souffrir toutes les extravagances qui se peuvent attendre d'un animal *irraisonnable* » et il montre comme ce bel exercice est utile à l'esprit puisqu'il l'accoutume d'exécuter nettement et avec ordre toutes ses fonctions parmi le tracas, le bruit, l'agitation et la peur continuelle du péril. Son *Manège Royal*, contenant les discours qu'il fit au roy pour lui apprendre l'art de bien monter à cheval, est rempli de réflexions fort judicieuses, dignes d'un philosophe autant que d'un écuyer.

Pour éviter les difficultés et les accidens qui peuvent se produire au commencement du dressage, il veut qu'on sorte le jeune cheval avec le filet, sans selle, qu'on lui mette un caveçon de fer ou mieux de cordes pour ne pas lui faire de mal, qu'on l'attache

au pilier et qu'on le fasse tourner autour, d'abord au pas, puis au trot et au galop. Ensuite on l'attachera entre les deux piliers et on lui fera ranger la croupe à droite et à gauche. On répétera ces exercices avec la selle, les étriers pendant le long du corps du cheval; puis le cavalier le montera avec beaucoup de précaution, lui fera exécuter quelques mouvemens, suivi d'un homme tenant la longe et la gaule ou la *chambrière*, et le replacera dans les piliers, ce qui permet de lui faire sentir un talon et les deux. Pluvinel recommande toujours une extrême douceur : il y a, dit-il, *fort peu de chevaux qui ne veulent pas obéir*. La gaule et la chambrière ne sont employées que par petits coups, pour stimuler l'animal. Aussitôt il est question de faire lever alternativement l'avant-main et l'arrière-main pour exécuter les airs de manège appelés *pesade*, *ruade*, *courbette*, *ballottade*, *capriole*. Le travail du manège commençant, on s'occupe de mettre le cheval dans la main et dans les talons en déplaçant l'arrière-main à droite et à gauche, en lui faisant faire des voltes et des demi-voltes et en lui pliant toujours la tête du côté où il tourne, le ramenant dans les piliers ou autour du pilier toutes les fois qu'il y a des résistances.

Il veut que le cheval prenne plaisir à tout ce qu'il fait, qu'il conserve sa « gentillesse ». Avec les chevaux colères, impatiens et méchans, il montre l'absurdité d'employer les moyens violens qui exposent toujours à des accidens; il recommande toujours la prudence et ne corrige pas : « Il faut, dit-il, faire plus de peur que de mal. »

Dans la dernière partie de son livre, il revient sur les airs de manège, et parle des embouchures dont il réduit, d'une manière générale, le nombre à douze. D'un bout à l'autre, il insiste beaucoup sur la nécessité des piliers, et reprend vertement ceux qui en blâmaient l'usage : « Plusieurs sortes de gens se meslent de censurer beaucoup de choses, desquelles si on leur demandait en conscience les raisons, ils n'en pourroient dire aucune valable, mais ils allégueroient l'ordinaire qui est que devant les ignorans, il n'est que de trouver à redire sur tout, afin de faire estimer qu'ils feroient beaucoup mieux s'ils vouloient en prendre la peine... disant que tout nostre moyen n'est que les piliers, et que ce sont des estrapades qui gastent autant de chevaux que l'on y en met; que hors de là ils ne font chose du monde et qu'il faut toujours porter des piliers avec nous et des lieux resserrés (1) pour faire manier nos chevaux, autrement nous ne pourrons faire rien de bon. Mais il est très certain que ceux qui chantent ce langage ne

(1) Des manèges.

sont pas les plus sçavans ; car s'il leur plaisait de mettre le cul sur la selle, ils feroient juger à ceux qui croyent une partie de leurs dires (bien que peu entendus en la science), le peu de raison qu'ils ont de parler et leur peu de jugement, en ce qu'on les verroit si mal placez dans la selle et taster un cheval de si mauvaise grâce que l'on ne rechercherait autre tesmoignage de leur insuffisance. »

Le duc de Newcastle, qui laissa pourtant la réputation d'un gentilhomme instruit et d'un très habile écuyer, tourna en ridicule tout ce qui avait été fait avant lui, y compris le travail des piliers, et se rendit ridicule lui-même par l'emphase avec laquelle il parla de l'excellence de sa propre méthode, la meilleure qui eût jamais vu le jour : « En toutes choses il n'y a qu'une seule vérité qui est unique partout. Si ma méthode est l'unique, il s'ensuivra vraisemblablement qu'elle est la véritable... C'est la quintessence de toutes les règles ; et pour mettre en pratique cette dernière méthode j'ay quitté absolument toutes les autres pour m'attacher uniquement à celle-cy... Je puis respondre que mes livres sont escrits aussi clairement et aussi intelligiblement qu'on le peut sur cette matière... »

Avec beaucoup de raison, Newcastle recommande de s'occuper du poulain depuis sa naissance pour le rendre familier ; il veut qu'ensuite on le monte en selle à picquer avec un caveçon de corde, ou licol, ou un caveçon commun, mais couvert d'un cuir doux pour ne pas le blesser et qu'ainsi on lui donne les premières leçons. Cependant, s'il s'agit d'un poulain plus âgé, désobéissant et peu traitable, il le met au pilier sans personne dessus et, pour combattre certaines défenses, notamment l'emballement et le cabrer, il a recours aux deux piliers. Il eût donc mieux valu commencer par là, puisqu'on aurait prévenu tout désordre.

Il décrit assez longuement les allures, mais de la manière la plus erronée, quoique avec son assurance habituelle. Toutes les fois d'ailleurs qu'il traite les questions qui se rattachent à la science, il ne manque pas de prendre le ton d'un homme infaillible pour dire souvent des énormités ; ses démonstrations, particulièrement au sujet de l'emploi des rênes et des jambes, sont extrêmement fatigantes à lire, parfois presque inintelligibles. Solleysel, son traducteur, a blâmé les chapitres VIII, IX, X, XI et XII de la seconde partie, sur les effets de la bride, qui en réalité sont absurdes.

La chose sur laquelle Newcastle insiste le plus et qui constitue selon lui la grande nouveauté de sa méthode est l'emploi du caveçon avec une rêne de chaque côté attachée au pommeau de la selle, ou aux sangles, ou tenue dans la main du cavalier, pour

forcer le cheval à plier l'encolure du côté où il travaille. Or, nous avons vu plus haut que Grison mentionna ce moyen, tout en ajoutant qu'il vaut mieux s'en passer.

Newcastle dit que le meilleur âge pour dresser le cheval est de six à huit ans, et que si on commence le dressage à trois ans, l'animal n'ayant pas la force de le supporter, ou ne réussira pas, ou bien, si l'on réussit, il sera estropié de quelque partie de son corps en même temps qu'il sera dressé. Avis encore aux Sociétés d'encouragement et à MM. les propriétaires de pur sang et de trotteurs.

Il recommande beaucoup le travail en cercle au pas, au trot et au galop avec la longe au caveçon, les passages fréquens du trot au galop et du galop au trot. Il ne conseille qu'un petit nombre de mors, dit avec raison que l'ignorance des écuyers fait plus de chevaux vicieux que la nature, et que *les vices proviennent généralement de souffrances ou de mauvaise conformation rendant pénible au cheval l'exécution de certains exercices.*

Les Académies d'équitation étaient devenues nombreuses. Le célèbre La Guérinière ne tarda pas à donner à son tour une méthode qui surpasse encore celle de Pluvinel par le bon ordre qui y règne, et qui marque un très grand progrès dans l'enseignement équestre. Toute la première partie de son *Traité d'équitation*, consacrée à l'extérieur du cheval, à la ferrure, au harnachement, à l'hygiène, ne peut plus être aujourd'hui d'une grande utilité, les spécialistes ayant publié depuis des travaux beaucoup plus complets, plus exacts et plus en rapport avec les besoins nouveaux; mais la seconde partie, où il traite du dressage, est une œuvre admirable que l'on consultera toujours avec fruit.

Il étudie d'abord la nature du cheval et reconnaît deux causes à l'indocilité: d'abord les défauts qu'il appelle *extérieurs*: la faiblesse des membres, des reins, des pieds ou de la vue; ensuite ceux qui forment le *caractère* de l'animal : la timidité, la lâcheté, la paresse, l'impatience, la malice et les mauvaises habitudes venant le plus souvent des exigences excessives ou de la maladresse des cavaliers. Il veut que le premier dressage des jeunes chevaux soit confié à des cavaliers patiens, habiles et expérimentés.

Il s'occupe ensuite de définir le mécanisme des diverses allures qu'il classe en *naturelles* et *artificielles*. Les allures naturelles sont elles-mêmes subdivisées en allures *parfaites :* pas, trot et galop, et en allures *défectueuses* qui sont l'amble, l'entrepas ou traquenard et l'aubin. Les allures artificielles sont celles qu'un habile écuyer sait donner aux chevaux qu'il dresse et qui constituent les airs de manège. Bien que l'auteur commette encore beau-

coup d'erreurs dans cette étude consciencieuse de la locomotion, ses définitions sont beaucoup plus justes que celles de Newcastle et de tous les écuyers précédens.

C'est par le trot, dit La Guérinière, qu'il faut commencer le dressage du jeune cheval, afin de lui dégourdir les membres et de le rendre léger à la main. A cet effet, on lui mettra tout d'abord un caveçon auquel on attachera une longe ou longue corde de la grosseur du petit doigt et on le fera trotter en cercle à droite et à gauche, un homme tenant la longe au centre du cercle, un autre suivant l'animal et le chassant en avant avec la chambrière. Ensuite, on monte le cheval, on lui fait répéter le même travail, toujours avec l'aide de la longe et de la chambrière, et on l'habitue ainsi graduellement à céder aux rênes et aux jambes. On le met alors au pas le long du mur du manège et, quand il obéit facilement, on enlève la longe et le cavalier le dirige seul, d'abord au pas, sur la ligne droite, puis au trot, réglant de mieux en mieux son allure, le faisant tourner à droite et à gauche. Si l'on rencontre quelque résistance, on revient au travail à la longe. Après avoir fait des arrêts, des départs et quelques pas de reculer, La Guérinière passe aussitôt à la leçon de l'*épaule en dedans*, qui est, dit-il, « la plus utile de toutes celles qu'on doit employer pour assouplir les chevaux » et qu'on exécute le long du mur du manège, en se servant de la rêne et de la jambe du dedans. C'est là le point capital de sa méthode.

Ensuite il passe à la *croupe au mur*, ne voulant pas qu'on commence par la *tête au mur*, *qui aurait de grands inconvéniens*, et, là seulement, il commence à donner le pli du côté de la marche.

Il se déclare alors partisan des piliers, non seulement pour découvrir la ressource, la vigueur, la gentillesse, la légèreté et la disposition d'un cheval, mais encore comme un moyen de donner ces dernières qualités à ceux qui en sont privés.

Quand le cheval a acquis la première souplesse au trot d'une piste, sur la ligne droite et sur les cercles, qu'il obéit bien aux talons, on le met au *passage*, la première allure, dit La Guérinière, qui regarde la justesse; et ce n'est qu'en dernier lieu qu'on s'occupe du galop et des *airs relevés*. L'auteur donne ensuite d'excellens préceptes pour le dressage et la conduite des chevaux de guerre et de chasse. Il blâme les gens qui pensent que la façon de dresser ces chevaux est opposée aux règles du manège : « Une opinion si mal fondée et malheureusement trop générale fait négliger les vrais principes. N'ayant donc pour guide que la fausse pratique de ceux qui ont fait naître et qui favorisent cette erreur, on n'acquiert qu'une fermeté sans grâce et une exécution forcée et sans fondement. Pourrait-on, avec un peu de jugement, avancer

qu'un cavalier capable de pratiquer les principes d'une bonne école et par lesquels il est en état de juger de la nature de son cheval et de lui former un air, n'a pas plus de facilité encore pour assouplir et rendre obéissant celui qu'on destine à la guerre et pour étendre et donner de l'haleine à celui qu'il juge propre pour la chasse? »

C'est encore La Guérinière qui a le premier prescrit au cavalier une tenue en selle qui lui donne autant d'aisance que de solidité. Avant lui, les étriers étaient trop longs, les cuisses trop descendues, les jambes trop droites. La position donnée par La Guérinière est encore aujourd'hui, sur nos selles anglaises, la seule qui soit gracieuse, correcte et qui permette au cavalier d'user librement de tous ses moyens d'action.

II

On peut reprocher aux écuyers, depuis qu'il y eut des académies d'équitation, d'avoir un peu trop pontifié; de l'avis même de Newcastle, ils exagéraient les difficultés, faisaient traîner en longueur l'instruction des cavaliers et le dressage des chevaux pour augmenter ainsi leur propre prestige aux yeux de leurs élèves et des profanes. Cet abus n'a pas encore disparu de nos modernes Écoles d'équitation et de dressage et leur a fait sans doute beaucoup de tort dans l'esprit du public. On a trop voulu compliquer un art qui, pour admirable qu'il soit, n'en doit pas moins rester simple. On prétendit en faire une science de plus en plus transcendante et l'on prépara ainsi la venue de Baucher, qui devait plus tard parler en paraboles, comme un nouveau messie.

Quoi qu'il en soit, La Guérinière avait donné une méthode aussi claire que savante, résumant on ne peut mieux tout le savoir acquis jusque-là. Il eût fallu l'adopter partout et n'y apporter dans la suite que des modifications très prudentes approuvées par un conseil d'écuyers. Mais de tous temps les écuyers se sont considérés entre eux comme des rivaux, et c'est ainsi qu'il n'y eut jamais d'unité dans l'enseignement, que chaque progrès suscita des tempêtes et que la confusion augmenta de plus en plus.

Dupaty de Clam, ancien mousquetaire ayant quitté le service pour s'adonner à la science, membre de l'Académie de Bordeaux, plus écrivain qu'écuyer, prétendit appliquer à l'équitation l'anatomie, la mécanique et la géométrie et donner une méthode supérieure aux précédentes : « L'étude de l'équitation, dit-il, est d'autant plus difficile que nous avons été obligés jusqu'ici de recueillir, comme à la volée, les leçons des maîtres. Les meilleurs n'ont point écrit ; les anciens se sont perdus dans un labyrinthe

de mots : presque tous ont fait consister l'art dans une suite de pratiques et d'usages. Ils se sont peu appliqués à expliquer les principes, à les rendre clairs et incontestables. J'ai donc cherché les principes indépendamment de la pratique, de cette méthode dans laquelle la mode influe toujours beaucoup. J'ai tâché de rassembler les bonnes lois de l'équitation, ces lois fondamentales si strictement observées dans les manèges royaux. Quelques années d'habitude m'ont appris à leur donner un ordre... »

Après de telles déclarations, on est en droit de se montrer sévère pour celui qui entreprenait de refaire l'œuvre de La Guérinière. Or, la *Pratique de l'équitation ou l'art de l'équitation réduit en principes* est un livre assez diffus où il y a bien moins d'ordre et de clarté que dans le *Traité d'équitation* du célèbre écuyer.

L'auteur commence par une grosse erreur en voulant que le tronc du cavalier soit supporté non seulement par les ischions, mais encore par le coccyx. Il parle longuement de la tenue, des effets des rênes et des jambes, discute, critique sans cesse les prescriptions de La Guérinière. Dès que le cheval trotte bien à la longe, on le monte en bridon, les rênes séparées, on le fait tourner à droite et à gauche, puis reculer quelques pas, mais en prenant patience s'il ne veut pas obéir. Quand il cède aux mouvemens des mains, on commence à se servir des jambes qui, d'après l'auteur, « ne doivent jamais travailler avant la main » ; on s'occupe aussitôt de rendre l'avant-main légère en asseyant le cheval sur les jambes de derrière, en marquant des demi-arrêts ou, au besoin, en le faisant reculer : ensuite on fait quelques pas de côté ; mais ici, Dupaty blâme beaucoup l'épaule en dedans de La Guérinière ; il veut que l'on commence sur une ligne oblique, puis sur des cercles *avec la croupe en dedans ;* c'est seulement ensuite que viennent l'épaule en dedans, le travail de deux pistes sur des voltes et sur des voltes renversées, les pirouettes, changemens de main, arrêt et reculer ; enfin les courbettes. A la fin de son livre, il parle des allures ; il renvoie pour cela à La Guérinière qui, dit-il, a très bien traité cette question. En somme, l'ouvrage de Dupaty ne contient rien de saillant, ne réalise aucun progrès et inaugure les polémiques fatigantes qui vont bientôt s'élever entre tous les maîtres.

Si les principes de La Guérinière ne furent pas universellement et officiellement adoptés, ils restèrent cependant en honneur à l'Académie de Versailles, qui, tant qu'elle exista, fut reconnue pour la première du monde. Chaque écuyer voulut pourtant se distinguer par des procédés spéciaux ; dans chaque ouvrage nouveau l'auteur, non seulement exposa ses idées personnelles, mais

surtout discuta celles des autres ; ce furent des controverses interminables sur l'emploi de la rêne du dedans et de la rêne du dehors, sur la question de savoir si l'action des mains doit précéder ou suivre celle des jambes, ou si les deux doivent être simultanées ; si pour le départ au galop à droite il vaut mieux se servir de la jambe droite ou de la gauche, ou des deux ; bref sur tous les détails d'exécution. Et ces disputes durent encore.

Un désaccord de plus d'importance devait bientôt s'élever entre les maîtres civils d'une part et les maîtres militaires de l'autre. La haute école a toujours tenté les cavaliers ambitieux de briller. Peut-être l'école de Versailles s'occupait-elle un peu trop des airs de manège et prêtait-elle ainsi le flanc à la critique des écuyers militaires qui voulaient une équitation plus pratique et plus perçante ? Mais ceux-ci eurent souvent le tort de tomber d'un excès dans un autre et de prétendre rejeter comme inutile le travail du manège.

Le général de Bohan traite de singeries les allures artificielles de La Guérinière. Comme la plupart des cavaliers militaires, il semble d'ailleurs ne pas connaître grand'chose au premier dressage des jeunes chevaux ; mais ses conseils sont assez pratiques pour les chevaux de remonte qui ont déjà été plus ou moins *débourrés*. Il ne veut pas de *rassembler*, demande l'agrandissement des manèges, ce qui peut en effet avoir des avantages pour le travail d'ensemble, mais présente de grands inconvéniens pour le dressage. Il commence par le dressage à la longe, ne veut pas des piliers; ensuite on monte le cheval sur la ligne droite, puis sur des cercles en lui laissant étendre ses mouvemens; puis viennent le galop et enfin les pas de côté qu'il reconnaît nécessaires parce que, dans les manœuvres militaires, les chevaux sont souvent obligés d'appuyer à droite ou à gauche, mais dont il ne voit pas l'importance comme premier moyen de domination. Il fait des réflexions fort justes au sujet des embouchures et veut « qu'on s'occupe moins de toutes ces inspections de bouches et de toutes ces divisions entre bouches trop sensibles, bouches ardentes, bouches fortes, bouches qui évitent la sujetion du mors, barre sourde, barre tranchante, barre ronde, barre grasse, barre maigre, etc., etc. ; que l'on se borne à donner à toutes ces bouches, à toutes ces barres et à toutes ces barbes *l'embouchure la plus douce, un simple canon entier, ajusté à la proportion de la bouche, c'est-à-dire qui ne soit ni trop large ni trop étroit et dont l'angle formé par les deux canons donne assez de liberté à la langue; que les branches du mors soient seulement plus ou moins longues.* »

Les Anglais, qui n'ont jamais eu d'autre écuyer que leur fameux duc de Newcastle, qui n'ont même pas dans leur langue un mot

équivalant à celui d'*écuyer*, étaient revenus à l'équitation instinctive, sans règles ni principes.

En France l'enseignement de l'école de Saumur devait nécessairement se ressentir du désaccord qui régnait entre tous les maîtres (1) et aussi des progrès que firent bientôt chez nous les modes anglaises, particulièrement pour tout ce qui avait rapport aux choses hippiques; les écuyers civils blâmèrent toujours cet engouement, auquel ils donnèrent le nom d'anglomanie.

Ducroc de Chabannes et Cordier, le premier élève de l'École militaire, le second élève de l'École de Versailles, tous deux premiers écuyers à Saumur, ne firent rien pour s'entendre et s'inspirèrent toujours d'un parti pris de contradiction. L'ouvrage qu'a laissé Cordier, plus savant que celui de Ducroc de Chabannes, est tellement surchargé de détails et de controverses qu'il en perd beaucoup de sa valeur au point de vue de l'application.

Le comte d'Aure, merveilleux praticien et excellent professeur, comprit admirablement et démontra par son exemple comment devaient se concilier les différentes Écoles. Il est certainement le plus parfait écuyer que nous ayons eu depuis La Guérinière. Il laissa un excellent *Cours d'équitation*, celui qui fut adopté officiellement et enseigné à l'École de cavalerie et dans les corps de troupes à cheval par décision de M. le Ministre de la guerre en date du 9 avril 1853. Les quelques pages qui dans ce livre sont consacrées à l'éducation et au dressage du cheval ne contiennent toutefois rien de nouveau.

C'est alors que parut Baucher, qui se posa en réformateur. Baucher, dont l'habileté comme écuyer de cirque n'a jamais été contestée par personne, obtenait de ses chevaux un travail très compliqué, exécuté avec une grande justesse. Il eut le tort de croire que cela l'autorisait à vulgariser les moyens qu'il employait. Il écrivit plusieurs ouvrages dans lesquels il exposa sa méthode, affirmant même, comme autrefois Newcastle, qu'elle était la seule bonne et qu'il fallait l'appliquer à tous les chevaux. Je ferai d'abord remarquer que, si le travail du manège est indispensable à tout cheval de selle, il n'en est pas de même du travail de cirque qui n'a aucune utilité pratique. On dit d'ailleurs à ce sujet que Baucher eût été incapable de tirer un bon parti d'un cheval à l'extérieur. N'ayant en vue que les acrobaties équestres, il prétendit « détruire les forces instinctives pour les remplacer par les forces transmises, assouplir isolément chaque partie du corps au moyen de toutes sortes de flexions. » Les piliers, le travail à la longe, n'existent plus. Le cheval ayant dès les premières leçons

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre 1892 (*l'Enseignement de l'Équitation en France*).

une bride complète, on le fait pendant longtemps travailler sur place : ce sont d'abord des flexions directes et latérales de la mâchoire, de l'encolure, de la croupe ; puis le reculer, les pas de côté, la flexion directe de la tête ou ramener, mobilisation de la croupe autour des épaules, rotation des épaules autour des hanches, enfin marcher à main droite et à main gauche ; puis le même travail est répété sous le cavalier.

Tout ce système d'assouplissemens dont on a fait tant de cas ne saurait en réalité s'appliquer au dressage des jeunes chevaux. Comme le disent les Anglais, l'exercice que le poulain a pris en liberté dans les prairies a été pour lui la meilleure gymnastique ; il est certainement, à trois ans, aussi souple dans toutes les parties de son corps qu'il pourra jamais le devenir, ainsi que le montrent tous les mouvemens qu'il exécute de lui-même, à l'écurie et dehors ; il est même trop souple, trop mou de partout, et ses muscles, particulièrement ceux de l'encolure, ont plutôt besoin d'être durcis pour qu'on puisse le diriger sûrement en tous sens.

En outre, forcer les attitudes et les mouvemens, comme le voulait le chef de la nouvelle École, en vue d'obtenir de tous les chevaux le même « équilibre », est par conséquent contraire à la nature et aux principes de l'art. Cela peut séduire, par des dehors brillans, des spectateurs peu éclairés, mais je suis profondément étonné que des écuyers d'une grande valeur s'y soient laissé prendre, eux qui devaient savoir que le vrai talent du dresseur consiste à juger les aptitudes diverses des divers chevaux et à en tirer le meilleur parti sans les forcer.

La célébrité que s'était acquise Baucher par les représentations du cirque, le travail fort curieux de ses chevaux, les airs nouveaux qu'il avait inventés, parmi lesquels le reculer au galop et les pirouettes renversées sur trois jambes, qui venaient encore augmenter toutes les inutilités de l'équitation « savante, » eurent un grand retentissement. Pour ma part, je n'hésite pas à déclarer que, malgré son très réel talent, je considère Baucher comme l'homme qui a fait le plus de tort à la saine équitation.

III

De nouvelles disputes s'élevèrent, plus ardentes que jamais entre les Bauchéristes et les d'Auristes, ceux-ci partisans du comte d'Aure. Le nouveau système fit cependant de grands progrès ; chacun voulut « bauchériser » ses chevaux. Que d'animaux furent ainsi martyrisés et que de flots d'encre coulèrent inutilement ! L'engouement nouveau dura longtemps et, tout récemment encore, on essaya, d'ailleurs sans succès, de le ranimer.

L'ancienne équitation, celle de La Guérinière, que les écuyers militaires jugeaient trop compliquée, était beaucoup plus rationnelle et plus pratique que celle de Baucher et de ses successeurs qui, prétendant « quintessencier » de plus en plus leurs théories, nous ont conduits au chaos actuel en dégoûtant de l'étude la plupart des jeunes cavaliers et en inspirant à quelques autres le désir de se faire remarquer par des excentricités ridicules.

Le comte Savary de Lancosme-Brèves, écuyer très habile, auteur de plusieurs ouvrages et entre autres de la *Théorie de la Centaurisation*, accomplit un véritable tour de force en menant à bien, dans son manège de la rue Duphot, l'instruction équestre de vingt jeunes recrues et le dressage de vingt chevaux neufs appartenant au 1er et au 2e régiment de carabiniers et qui lui furent confiés par ordre du maréchal Randon, ministre de la guerre. Après soixante-quinze séances, les hommes et les chevaux furent trouvés suffisamment instruits pour entrer à l'école d'escadron. Ce résultat toutefois ne me paraît avoir aucune signification pratique, attendu qu'il vaudra toujours mieux donner les premières leçons d'équitation sur des chevaux dressés et faire dresser les jeunes chevaux par de bons cavaliers. Lancosme-Brèves prétend que l'équitation est une « science positive » fondée sur la physiologie, l'anatomie et la mécanique; les moyens qu'il indique ne diffèrent de ceux de ses prédécesseurs que par un point important : il montre que l'aide du corps, c'est-à-dire l'action de tourner, d'incliner le haut du corps, de tel ou tel côté en pesant davantage sur l'un ou sur l'autre étrier, a une influence considérable sur l'exécution facile des mouvemens du cheval, et il indique très exactement les différentes attitudes que devra prendre le cavalier selon les cas. La Guérinière avait effleuré le sujet, mais ses prescriptions étaient quelquefois fausses, comme lorsqu'il prescrivait « de peser sur l'étrier du dehors pour presser et faire aller de côté un cheval en dedans. »

Le capitaine Raabe, mon très aimé maître, s'illustra par une autre découverte d'une très grande portée. Frappé des erreurs qu'il avait reconnues dans les théories de tous les maîtres sur le mécanisme des allures, il se mit à l'étudier à son tour, s'y passionna et, par ses seules observations et ses calculs, il trouva les véritables lois de la locomotion qui se trouvèrent confirmées longtemps après par la photographie instantanée. Il put alors préciser l'instant que le cavalier doit saisir pour déterminer chaque mouvement et montrer que, s'il agit à tout autre moment, il ne pourra réussir, et souvent provoquera ainsi des résistances ou des défenses de la part de l'animal. Le capitaine Raabe eut malheureusement le tort, à mon avis, d'adopter les idées de Baucher sur les assouplissemens. Comme le colonel Gerhardt, il poussa très loin le dressage à la

cravache. Ses chevaux étaient presque complètement dressés à pied avant qu'il les montât. Il faisait aussi, une fois en selle, un usage immodéré de l'éperon et m'écrivit à ce sujet en 1879 : « Nos deux écoles sont aux antipodes. Vous ne voulez pas : 1° de la cravache ; 2° des éperons ; et pour moi les jambes font *tout*, *tout*, TOUT. » Il y avait un peu d'exagération dans cette remontrance, car j'ai toujours voulu de la cravache et des éperons, sans leur donner toutefois un rôle aussi exclusif que le capitaine Raabe ; et mon école, comme il me faisait déjà l'honneur de l'appeler, a toujours accepté les enseignemens que le maître a tirés, pour l'emploi des aides, de ses merveilleuses études sur la locomotion.

Depuis Lancosme-Brèves et Raabe, de très nombreux ouvrages ont paru sur l'équitation et le dressage. On a de plus en plus cherché la petite bête et discuté à perte de vue sur des minuties, ou au contraire on a prêché le retour à l'équitation sans principes et sans maîtres, mais, en somme, les auteurs n'ont mis en lumière rien de nouveau.

Le plus remarquable de ces auteurs fut sans contredit le comte de Montigny, qui joignait à un savoir très étendu un grand sentiment du cheval et une expérience consommée et qui, peut-être à cause de cela, hésita souvent dans son enseignement. Dans les dernières années de sa vie, il ne voulait plus de pli du côté du mouvement et recommandait même de n'employer que les effets latéraux qui donnent le pli du côté opposé; selon moi, l'écuyer doit toujours s'inspirer pour cela des difficultés qu'il rencontre, de la conformation et des dispositions de chaque cheval, mais la perfection est de donner le léger pli de la tête sur l'encolure, tel que le comte de Montigny l'a fort bien défini dans ses premiers ouvrages. A la même époque, il eut une autre idée, fort jolie celle-ci, qu'il n'eut pas le temps de publier, et qui consistait à commencer toujours le travail au galop par les départs à faux. On arrive facilement ainsi à avoir des chevaux qui ne galopent jamais de travers et qui changent de pied très facilement.

M. Barroil, un des élèves préférés du capitaine Raabe, a su présenter avec autant de clarté que d'exactitude, dans son bel ouvrage *l'Art équestre*, toute la doctrine de l'éminent écuyer. Cette méthode que, pour ma part, je n'approuve pas, est en tout cas bien supérieure aux écrits de Baucher. L'auteur veut que le dresseur se fasse « comprendre » du cheval et « lui inculque la connaissance du bien et du mal au point de vue de l'exploitation par l'homme ». Les procédés d'éducation doivent « s'adresser au moral » de la bête, et leur efficacité sera d'autant plus grande qu'ils seront mieux en rapport avec la « psychologie et la physiologie hippiques. » Les cinq premiers chapitres sont consacrés au tra-

vail à pied, à la cravache : assouplissement de l'encolure et de la mâchoire; assouplissement de la croupe par les pirouettes renversées et des épaules par les pirouettes ordinaires; assouplissement du rein par le reculer, exercices au pas d'une et de deux pistes; rassembler de pied ferme, puis au pas et au petit trot; passage, piaffer. Puis le cavalier monte à cheval et recommence la même série d'assouplissemens, d'abord en place, puis en marche.

Le comte Raoul de Gontaut-Biron, ancien écuyer à Saumur, publia dernièrement un livre intitulé : *Travail à la longe et dressage à l'obstacle*. Il recommande l'usage de la longe au début du dressage, l'emploie très fréquemment pendant de longues séances et dit s'en trouver bien; il s'en sert également pour le dressage à l'obstacle, ainsi qu'on fait généralement aujourd'hui. Il étudie longuement le mécanisme du saut, prétend que le cheval, pour sauter, commence par retirer la tête et l'encolure sur le tronc pour décharger l'avant-main, puis allonge l'encolure pendant que l'arrière-main passe l'obstacle et au moment où les membres antérieurs prennent terre. C'est exactement le contraire qui a lieu, ainsi que le prouvent les nombreuses photographies instantanées de Delton et celles de chevaux sautant *en liberté* que le capitaine Picard a réunies dans son bel *Album d'hippiatrique et d'équitation de l'École de cavalerie*. Ainsi les indications données pour l'emploi des aides dans le livre du comte de Gontaut-Biron sont complètement fausses.

A l'École de Saumur, où l'on pratique l'équitation avec beaucoup de vigueur et de goût, l'enseignement équestre a toujours péché, comme je l'ai dit, par le manque d'unité. Chaque écuyer en chef a successivement fait prévaloir ses idées, de sorte que les élèves et même les écuyers en sont arrivés à n'avoir plus guère de confiance dans toutes ces théories diverses et prétendent que tout s'apprend bien mieux par la seule pratique. La méthode qui, actuellement, est le plus en honneur à l'École de cavalerie, sans toutefois être officiellement adoptée, est celle du commandant Duthil, ancien écuyer en chef de l'École. Le capitaine Sieyès l'a rédigée avec beaucoup de soin sous le titre : *Dressage du cheval de guerre et du cheval de chasse*. Ce livre fourmille d'erreurs sur le mécanisme des allures. L'auteur dit que les aides « sont un langage qu'il faut arriver à faire comprendre au cheval » et prescrit en conséquence de lui infliger des punitions s'il n'écoute pas; il rejette les flexions, reconnaissant que le jeune cheval n'a nullement besoin d'être assoupli au début; il ne fait ces assouplissemens que plus tard *et toujours en marchant;* mais il insiste

alors beaucoup sur la flexion d'abaissement qui, à mon avis, est non seulement inutile, mais très mauvaise, le cheval monté ne devant jamais avoir la tête basse; il entre trop minutieusement dans une foule de détails, comme s'il était possible de déterminer dans un livre les causes de chaque mouvement du cheval et de prescrire exactement pour chaque cas des moyens spéciaux; il parle de l'aide du corps, mais l'emploie souvent mal; dit que « l'éducation du cavalier doit suivre une voie parallèle à celle du cheval » alors que, selon moi, ce sont deux choses fort différentes, car les mouvemens qu'un élève-cavalier obtiendra plus facilement d'un cheval dressé ne sont pas ceux qu'un cheval non dressé exécutera avec moins de peine. Le dressage commence par la leçon du montoir et le travail en bridon; marcher, arrêter, demi-tours sur les épaules, passer du pas au trot et du trot au pas, changemens de direction et demi-tours fréquens; en cas de désobéissance, coups de cravache. Le travail à l'extérieur, *les mains basses*, au pas, au trot et au galop, a lieu, à mon gré, trop tôt. Les éperons et surtout le caveçon sont employés comme moyens de correction avec une brutalité qui rappelle les procédés des premiers écuyers. On revient au manège pour achever le dressage: travail en cercle, mouvemens de deux pistes; *tête au mur avant la croupe au mur;* pour le travail en bride on commence par employer les deux mors simultanément; les départs au galop se font d'abord par allongement d'allure.

Le dressage du cheval d'après le dernier *Règlement sur les exercices de la cavalerie* ne commence qu'à l'âge de cinq ans. Les principes sont fondés principalement sur l'appât des récompenses et la crainte des châtimens (éperons, cravache, chambrière et caveçon). Travail à la longe en cercle, d'abord sans cavalier, puis monté; on commence presque aussitôt à faire sentir les éperons et l'on corrige avec le caveçon si le cheval ne se porte pas en avant; ensuite on entreprend de passer et de franchir les obstacles, le cavalier à pied tenant la longe, puis le cheval monté. La série des mouvemens de l'école du cavalier s'adapte également à l'éducation du cheval, c'est-à-dire : marcher, arrêter, tourner à droite et à gauche; passer du pas au trot et du trot au pas, doubler, changement de main; volte, demi-volte; allonger et ralentir les allures; partir au galop; *enfin appuyer.*

IV

Quand, il y a plus de vingt ans, j'ouvris, — avec quel respect! — les livres des écuyers anciens et modernes, je fus d'abord

frappé du désaccord qu'il y avait entre eux, ainsi que du manque d'ordre et de clarté de la plupart des méthodes, défauts dont on a pu juger par ce qui précède, bien que j'aie laissé de côté tous les détails pour ne m'occuper ici que des points fondamentaux. Cependant il me sembla que toutes les dissensions qui séparaient les maîtres étaient plus apparentes que réelles, et je m'efforçai, en pratiquant le dressage des poulains et des chevaux rétifs, en expérimentant chaque jour les différens systèmes, de choisir un peu partout les moyens qui fussent les plus pratiques et en même temps les plus susceptibles de former un tout homogène.

Le savant *Traité des résistances* du lieutenant-colonel Gerhardt arrêta particulièrement mon attention sur la question de l'intelligence du cheval. Jusque-là, j'avais cru, comme tout le monde, à un certain degré d'intelligence chez cet animal; je pensais qu'il fallait lui faire comprendre ce qu'on voulait qu'il fît et je tâchais d'employer les moyens les plus convenables. Je remarquais cependant de plus en plus que, décidément, les chevaux ne sont pas doués d'une perspicacité bien merveilleuse. C'est alors que, dans la deuxième partie du *Traité des résistances*, intitulée : *Philosophie hippique*, au chapitre *De l'instinct et de l'intelligence*, je trouvai cette phrase : « Or je le demande en conscience à tous nos hippiatres, à tous nos écuyers, à tous nos hommes spéciaux en matière chevaline, quels sont les signes de l'intelligence si surprenante que quelques-uns persistent à attribuer au cheval *et que, pour mon compte, je n'ai jamais pu saisir?* » phrase qui malheureusement est fréquemment contredite dans le même livre. Je réfléchis à cela longtemps, longtemps; je me mis à lire les ouvrages spéciaux et surtout à observer attentivement non seulement les chevaux, mais encore les chiens. à faire chaque jour de nouvelles expériences, et j'arrivai à me convaincre qu'en réalité il est impossible, si l'on veut examiner les faits sans parti pris, d'y trouver aucune manifestation d'intelligence, c'est-à-dire de choix libre, de volonté.

Or, il me semble, comme à La Guérinière, que les deux choses fondamentales que doit connaître quiconque veut entreprendre le dressage des chevaux sont :

1° La nature de l'animal;

2° Le mécanisme de ses allures.

Le capitaine Raabe nous a révélé les lois de la locomotion d'une manière très exacte et assez complète pour permettre aux écuyers de savoir en toutes circontances à quel instant précis ils doivent agir pour obtenir ce qu'ils désirent et comment l'animal peut l'exécuter. Ce point est donc acquis définitivement.

En ce qui concerne ce qu'on appelle le « moral » du cheval, il serait très désirable que les savans, physiologistes et psychologues, nous fissent enfin connaître la vérité ; mais en attendant qu'ils se mettent d'accord, ce qui vraisemblablement n'arrivera pas de sitôt, il me paraît raisonnable de rester tout au moins dans le doute, d'agir par conséquent comme si l'animal cédait fatalement, machine vivante, à toutes les sensations physiques qu'il reçoit des objets environnans, et de ne pas se préoccuper des réflexions qu'il peut ou ne peut pas faire. Ce parti sera d'autant plus sage que, de même que je défie qu'on cite un seul fait *expérimental* prouvant que le cheval ait un degré quelconque d'intelligence, je défie qu'on me cite dans tous les ouvrages hippiques, même dans ceux dont les auteurs ont accordé au cheval le plus d'intelligence, un seul exemple d'un mouvement déterminé à l'aide d'un moyen autre qu'une sensation physique. Tous les procédés de dressage, le prétendu langage conventionnel établi entre le cavalier et l'animal, consistent invariablement dans les moyens mécaniques, ainsi que l'ont reconnu formellement beaucoup de maîtres dans différens passages de leurs livres ; tout se réduit en somme à la fameuse formule : « Tirez dessus et tapez dedans » qui, bien comprise, résume d'une manière pittoresque toute la science du cavalier, mais dans laquelle malheureusement les ignorans cherchent l'excuse de toutes les brutalités.

Si l'on admet qu'il soit possible que l'animal n'ait pas conscience de ses actes, on doit nécessairement supprimer tout châtiment et n'employer le caveçon, les éperons et la cravache, que pour produire des sensations proportionnées non pas à la gravité de la prétendue faute commise, mais à la seule sensibilité de l'animal. Ce qui est certain, en effet, c'est que les chevaux ont un système nerveux plus ou moins impressionnable, contractent rapidement des habitudes très diverses selon les impressions différentes qu'ils ont reçues, et qu'il dépend entièrement du dresseur de faire naître telles ou telles habitudes en produisant telles ou telles impressions et en évitant avec le plus grand soin toutes celles qui pourraient avoir des effets opposés à ce qu'il se propose. Aussi, avec La Guérinière, je pense que le premier dressage, le *débourrage* du poulain est ce qui a le plus d'importance ; et je ne crains pas d'affirmer que, si l'on ne provoque pas maladroitement de mauvaises habitudes, *aucun cheval ne deviendra rétif*.

Voilà donc deux premières règles établies :

1° Tout se fait en dressage, sans le concours de l'intelligence du cheval, par le moyen des sensations et des habitudes ;

2° Le dresseur doit connaître suffisamment le mécanisme des

allures pour ne jamais exiger un mouvement quand il est impossible au cheval de l'exécuter (1).

Reste à faire un choix parmi tous les moyens qui ont été successivement préconisés par les maîtres. Nous voyons tout d'abord que, si les premiers écuyers ont exercé les chevaux dans les terres labourées, c'est parce que la lourdeur du terrain rendait les mouvemens du cheval difficiles, par conséquent l'empêchait de s'emporter ou de se défendre longuement; mais il y avait un grave inconvénient, celui de fatiguer considérablement les membres et même les organes essentiels d'un jeune animal, encore inaccoutumé au travail. De plus, comme l'a fort bien dit le comte d'Aure dans son *Aperçu des diverses équitations*, les chevaux du temps de Grison étaient lourds et apathiques, manquaient de sensibilité; il fallait donc user de quelque violence pour réveiller leur ardeur; mais les mêmes moyens employés aujourd'hui sur nos chevaux qui ont beaucoup plus de sang produiraient infailliblement de graves désordres et seraient désastreux. Les manèges clos constituent un immense progrès, puisqu'ils permettent de se rendre complètement maître du cheval qui ne reçoit aucune impression de l'extérieur, qui travaille sur un bon terrain et qui trouve dans les murs des obstacles dont un dresseur habile peut tirer le plus grand parti pour réduire toujours l'animal à l'obéissance sans avoir recours à la brutalité. C'est donc dans un manège que doit se faire le premier dressage; on peut à la rigueur se servir d'un endroit clos et tranquille; mais jamais on n'y obtiendra des résultats aussi certains ni aussi rapides que dans un manège bien construit et de bonnes dimensions.

Maintenant, faut-il, au début, employer le pilier, les deux piliers, la longe ou la cravache? Il est certain que le dresseur doit, avant toutes choses, se rendre maître de la tête de l'animal de manière que celui-ci ne puisse en aucun cas s'échapper; et qu'aussitôt ensuite il doit s'assurer les moyens d'obtenir le *mouvement en avant*.

Le cheval étant attaché au pilier par une longe solide, on est maître de sa tête; en le faisant tourner à droite et à gauche à l'aide de petits coups donnés sur la cuisse ou sur le flanc, on devient aussitôt maître de l'arrière-main, c'est-à-dire de l'impulsion; quand la croupe cédera aisément ainsi, il sera facile de faire exécuter les mêmes mouvemens à cheval, à l'aide de l'un ou de l'autre talon et, par suite, de déterminer l'animal en avant par l'action simul-

(1) Exemples : Lever le pied d'un cheval pendant que le poids de son corps repose davantage sur ce pied; tourner à droite pendant l'appui du membre antérieur droit, etc., etc.

tanée des deux talons. Le pilier oppose, en cas de besoin, une résistance toujours supérieure à celle du cheval, mais il a l'inconvénient, — comme tous les instrumens qui ne sont pas mis directement en action par l'homme, — de ne pas céder ou résister proportionnellement aux mouvemens du cheval; de plus, ainsi qu'on l'a fait remarquer à Pluvinel, on n'a pas toujours un pilier sous la main, et il faut dans la pratique diminuer le plus possible les difficultés et les embarras.

Les deux piliers, ne permettant pas de faire mouvoir la croupe aussi complètement que le pilier seul, préparent moins bien le cheval au mouvement en avant; ils peuvent même le disposer à se retenir, à s'acculer et à se défendre. Pluvinel et ses successeurs avaient raison de s'en servir pour obtenir la pesade, la croupade, la courbette, la cabriole, en profitant de la première pétulance du jeune cheval; mais aujourd'hui, les chevaux ainsi dressés ne pouvant être mis entre les mains de tous les cavaliers, il vaut mieux laisser de côté ces anciens airs de manège pour ne s'occuper que du dressage pratique et n'employer les deux piliers que dans quelques cas spéciaux vers la fin du dressage.

La longe, malgré son apparence débonnaire, a des inconvéniens encore plus graves. D'abord elle laisse trop de liberté à la tête et, quelque habile que soit le dresseur, un animal violent peut souvent se livrer à des bonds et à des défenses qui font naître de mauvaises habitudes et qu'on ne peut réprimer que par un emploi violent du caveçon dont les réactions sont désastreuses pour les reins et pour les jarrets; elle dispose en outre le cheval à travailler avec la croupe en dehors du cercle *et à se désunir au galop*. Ces mauvais effets sont beaucoup moindres dans les cirques, — d'où nous vient probablement l'usage de la longe, — parce que l'animal se trouve là contenu sur la ligne circulaire par la balustrade qui entoure la piste. Le dressage à la cravache n'a aucun de ces désavantages et serait excellent si ceux qui le préconisent n'en abusaient pas en le faisant durer beaucoup trop longtemps et en lui demandant beaucoup plus qu'il n'est nécessaire. Des praticiens habiles comme le capitaine Raabe, le lieutenant-colonel Gerhardt, le capitaine Van den Hove en obtiennent certainement des résultats fort beaux et surtout très curieux. Mais la grande majorité des cavaliers, en voulant les imiter, ne réussiraient qu'à rendre leurs chevaux rétifs. Il faut, en effet, pour bien exécuter ce travail, une habileté spéciale acquise par une longue étude de ce que le capitaine Raabe lui-même appelait « l'escrime de la cravache ». J'ajouterai qu'on perd ainsi un temps considérable, car, quoi qu'en disent quelques enthousiastes, les chevaux dressés pen-

dant des mois à la cravache, sans avoir jamais été montés, présentent presque autant de difficultés que les autres les premières fois qu'on les monte, la gymnastique qu'ils ont faite ne les ayant nullement préparés à porter le poids du cavalier qui leur cause la même fatigue et fait naître les mêmes désordres. Enfin, un vrai cavalier, pourvu qu'il soit valide, aura toujours plus de plaisir à monter le cheval dès que cela est possible, et à tout obtenir en selle, qu'à piétiner à côté de l'animal tenu en laisse.

Voici donc comment il me semble qu'on doit fondre en une seule toutes les différentes méthodes :

On mettra au jeune cheval un bridon et un caveçon ou, à défaut, un licol solide muni d'un anneau sur la muserolle, auquel anneau sera attachée une simple longe d'écurie, ce qui permet à tout homme adroit d'être parfaitement maître de la tête du cheval; on le promènera ainsi quelques instans au pas et au petit trot, puis, touchant le flanc ou la cuisse avec la cravache en proportionnant les coups à la sensibilité du cheval et en faisant agir en même temps le bridon ou le caveçon, on pourra toujours déplacer la croupe et faire tourner le cheval sur des cercles qu'on rétrécira de plus en plus, l'arrière-main décrivant un cercle plus grand que les épaules. *Aucun cheval ne peut résister à ces moyens.* C'est donc incontestablement par là qu'il faut commencer, d'autant plus que, comme l'a dit La Guérinière, le cheval qui tourne ainsi en cercle avec l'épaule en dedans « va toujours en avant ». Quand il exécute bien au pas et au petit trot ces voltes renversées de deux pistes, qu'on entremêle fréquemment de promenades en ligne droite, — c'est-à-dire après deux ou trois séances d'une demi-heure, — le dressage est déjà très avancé, car le cheval a pris l'habitude de céder à l'homme et se trouve presque dans l'impossibilité de résister aux premières exigences du cavalier adroit.

On peut commencer ce travail longtemps à l'avance, presque depuis le sevrage du poulain, ce qui le prépare lentement et sans aucun danger possible à tout ce qu'il devra faire plus tard; lui mettre sur le dos d'abord un simple tapis, puis une selle, puis, dans des sacoches bien assujetties, des lames de plomb dont on augmente le nombre progressivement afin de l'habituer ainsi, sans fatigue pour ses reins ni pour ses membres, au poids du cavalier, qui est presque toujours la seule cause des premières résistances. S'il n'a pas été ainsi préparé de longue date, on fera durer les exercices dont je viens de parler pendant le temps qu'on jugera nécessaire pour que le poids du cavalier soit facilement supporté.

Alors le dresseur fera monter le cheval par un cavalier léger,

adroit et obéissant, qui sera d'abord simplement un fardeau sur le dos de l'animal, et on répétera les mouvemens précédens, le cavalier se servant alternativement de chaque jambe pour déplacer l'arrière-main, le dresseur renforçant au besoin cette action de la jambe par le toucher de la cravache et faisant en même temps les oppositions de mains nécessaires pour que la croupe cède toujours.

Aussitôt cela obtenu, c'est-à-dire après une ou deux séances, le dresseur se mettra lui-même en selle, tenant les rênes du filet séparées, et désormais il fera seul, à cheval, tout le dressage.

La selle devra être placée sur le dos, non sur le rein; le cavalier devra chasser les fesses en avant et descendre les cuisses sans efforts. Le cheval aura une bride ordinaire complète.

L'animal cédant bien à l'action isolée de chaque jambe et le cavalier *étant ainsi maître de l'impulsion*, rien ne sera plus facile que d'obtenir la marche en avant et les changemens de direction; chaque fois qu'il y aurait une résistance, on reviendrait aux pas de côté, soit à droite, soit à gauche, sur des cercles, avec l'épaule en dedans; *on évitera ainsi toutes les défenses* et en particulier l'acculement, et on triomphera facilement de toutes les résistances.

Pour les chevaux qui se montreraient impatiens au montoir, il ne faudra jamais insister au commencement de la séance, mais monter et descendre plusieurs fois chaque jour avant de les rentrer à l'écurie, lorsqu'ils sont calmés et un peu fatigués.

De bonne heure on accoutumera l'animal à l'éperon dont on commencera à se servir par petits coups, toujours pendant le mouvement et de préférence pendant les pas de côté, quand le cheval sera un peu échauffé par le travail; s'il s'y montrait particulièrement sensible, on ferait bien de profiter, les premières fois, du moment de la défécation. Contrairement au comte de Montigny, je pense que tous les chevaux supportent bien l'éperon quand on sait les y habituer et que c'est une aide trop utile et trop puissante pour qu'on en néglige l'emploi. En cas de résistance, on devra toujours s'en servir, ainsi que de la cravache, par petits coups répétés, en insistant jusqu'à ce que le cheval cède. Quelquefois, lorsqu'on sent qu'il va hésiter, s'arrêter ou se dérober, les deux éperons ou la cravache énergiquement appliqués ont un plein succès; si l'on n'a pas réussi du premier coup, il ne faut pas récidiver, mais faire faire quelques voltes renversées de deux pistes, soit à droite soit à gauche, puis reporter le cheval en avant.

Peu à peu on réglera les allures, on donnera une bonne position à l'encolure qui devra toujours être dans la direction de la ligne suivie, avec la tête plutôt haute; et l'on assouplira toutes

les parties du corps les unes par les autres, en faisant, s'il y a lieu, des flexions, *mais toujours à cheval et en mouvement*, comme faisaient les anciens écuyers. On fera beaucoup de pas de côté, d'abord avec l'épaule en dedans le long du mur et sur les cercles, puis la croupe au mur avec un léger pli du côté du mouvement, et enfin la tête au mur. Il ne faut pas commencer par la tête au mur, parce qu'il est nécessaire d'avoir toujours le terrain libre devant soi; il ne faut pas non plus s'attacher les premières fois à suivre exactement une ligne déterminée; l'essentiel, l'indispensable, c'est que le cheval cède, même d'une façon peu appréciable, à la jambe et fasse son mouvement en avançant, afin qu'en obliquant à droite ses membres gauches puissent facilement passer devant les membres droits *et vice versa*. On fera aussi beaucoup de changemens de main, voltes et demi-voltes, pirouettes sur les épaules et sur les hanches, et l'on aura particulièrement soin de faire toujours agir les aides à l'instant précis prescrit par le capitaine Raabe, afin que le cheval puisse exécuter facilement ce qu'on veut; on se conformera pour l'aide du corps aux excellentes recommandations de Lancosme-Brèves, mais de manière que les mouvemens du cavalier soient tout à fait imperceptibles pour les spectateurs.

On allongera et ralentira le trot et le pas, puis on répétera tous les mouvemens précédens au *passage*. On placera de mieux en mieux la tête et l'encolure selon la conformation et les allures, et l'on ne se préoccupera de la question d'équilibre qu'au point de vue de l'*harmonie* qui doit toujours exister entre les mouvemens de l'avant-main et ceux de l'arrière-main et qui est souvent détruite quand on exige trop. On fera de temps en temps quelques pas de reculer en exigeant davantage au fur et à mesure que le cheval s'assouplira. Pendant le reculer, la tête devra être plutôt basse.

En dernier lieu on travaillera le cheval au galop. On fera les premiers départs à faux, comme le voulait le comte de Montigny, en passant toujours du pas au galop et en exigeant un léger pli de la tête sur l'encolure du côté du mouvement.

Pour les sauts d'obstacles, on commencera autant que possible à faire sauter le cheval en liberté dans un couloir; à défaut de couloir, le cavalier, en selle, fera d'abord passer au pas des obstacles insignifians; il sera ainsi bien plus maître du cheval qu'en le tenant à la longe; on élèvera très graduellement les obstacles en évitant de fatiguer et de rebuter les chevaux.

Telle est la méthode qui me paraît la plus rationnelle et la plus pratique; on a pu voir qu'elle émane directement de toutes celles

qui l'ont précédée : mais elle laisse de côté les exagérations toujours inutiles et souvent dangereuses, rejette tous les engins bizarres auxquels on attribue faussement le pouvoir de suppléer au savoir-faire du cavalier, réduit au minimum possible le nombre des instrumens dont se sert le dresseur, et est, je crois, plus qu'aucune autre, à la portée de tous. C'est celle qui est actuellement suivie, — sauf pour l'emploi de la longe dans la préparation aux sauts d'obstacles, — à l'École d'équitation d'Ypres, que l'on peut considérer comme le conservatoire de notre belle équitation française. Cette École, en publiant le *Traité de dressage des chevaux de troupe* adopté officiellement dans l'armée belge, m'a fait le très grand honneur de reproduire de nombreux passages de mes livres, notamment sur l'accord des aides, l'équilibre équestre, les principes tirés de la locomotion, les préliminaires du dressage, la position du cavalier à cheval, l'emploi de l'éperon, le travail à l'extérieur, le trot enlevé, la tenue des rênes, la mise en main, le travail au galop et les sauts d'obstacles. Il est facile de se rendre compte des excellens résultats qu'on obtient à Ypres, où l'instruction des cavaliers et le dressage des chevaux sont supérieurs à ce que j'ai vu partout ailleurs : où les chevaux les plus rétifs sont promptement dressés et assouplis au point de ne plus présenter la moindre résistance, *et cela sans avoir jamais recours à la brutalité*.

Je terminerai en répétant une fois encore que l'équitation n'est pas une science, comme plusieurs auteurs l'ont dit, mais un art. Assurément cet art, comme tous les autres, repose sur des connaissances scientifiques plus ou moins certaines, physiologiques, anatomiques, mécaniques, etc., et sur la tradition ; mais l'équitation elle-même ne saurait être une science, par cette raison qu'il est impossible de dire exactement : Dans tel cas vous ferez ceci ou cela. En matière de dressage, on ne peut poser de règles que pour le début, qui est, il est vrai, la partie la plus importante ; une fois le cheval en bonne voie, il faut laisser l'application des principes à l'appréciation des cavaliers. Chacun obtiendra des résultats plus ou moins brillans en apportant dans l'exécution son sentiment et son habileté d'artiste.

F. Musany.

LE

MINISTÈRE DES COLONIES

Nous possédons maintenant, ne disons pas le ministère, mais le droit d'organiser un ministère des Colonies. Les Hollandais en ont un depuis 1834; les Anglais, depuis 1854 : soixante ans après les premiers, quarante ans après les seconds, nous arrivons, logiquement, quoique par un détour imprévu, à la solution qu'imposaient l'étendue de notre empire et l'importance de nos intérêts coloniaux. Reste maintenant à créer l'organisme nouveau et à en tirer un bon parti.

Le gouvernement a devant lui une belle tâche, mais lourde. Le moment est critique. Il se prépare, à n'en pas douter, un mouvement dans le pays en faveur des entreprises coloniales. Pour des raisons que sait le monde des affaires, la France continentale est devenue trop étroite; des débouchés se sont fermés et se ferment encore qu'il sera difficile de rouvrir; beaucoup de bras sont sans travail; beaucoup de capitaux sans emploi : une partie en peut être, en devrait être détournée vers les colonies.

Les capitaux d'abord; car nos colonies sont de telle nature qu'il faut que les capitaux y précèdent les colons.

Prétendre amener aux colonies les capitaux français, cela paraîtra sans doute une chimère. Il dépend de nous que cette chimère devienne une réalité. Ces capitaux, qu'on ne s'y trompe point, ne se défient pas des colonies; ils se défient seulement du régime auquel les colonies sont soumises. J'en appelle à ceux qui y vivent, qui y plantent ou y trafiquent et je leur demande s'il n'est pas vrai que toute opération coloniale traîne après soi tant

de difficultés, de tracas et de déboires que les plus intrépides redoutent de s'y engager et que les plus tenaces aspirent à s'en retirer.

Changer ce régime, qui date de loin, ne saurait être l'œuvre d'un homme ni d'un jour. Mais puisque nous avons maintenant un ministère, il importe que de ce ministère date une ère nouvelle. Il importe, sous peine de voir compromises les plus belles espérances, qu'après un débat public, où toutes les opinions pourront s'affirmer, un plan de gouvernement et d'administration soit enfin arrêté; que les ministres qui se succéderont s'attachent à le respecter et à le faire exécuter et que chaque jour marque un pas dans une voie au bout de laquelle est le succès.

C'est comme contribution à l'étude de l'organisation prochaine que nous présentons les observations suivantes.

I. — LE DOMAINE DU MINISTÈRE DES COLONIES.

Le premier ministre des Colonies va certainement être sollicité de délimiter son domaine. Nos possessions, comme elles sont éparses par le monde, sont éparpillées parmi les ministères. Quelques-unes dépendent du ministère des Colonies; d'autres, moins nombreuses mais aussi importantes, dépendent du ministère de l'Intérieur, comme l'Algérie, ou du ministère des Affaires étrangères comme Madagascar et la Tunisie. Il semblerait naturel de les confier maintenant toutes au seul ministère des Colonies. Et là peut-être sera la solution de l'avenir. L'Algérie, qui, durant de longues années, a tranquillement pu s'engraisser au régime des « rattachemens », n'a plus rien désormais à attendre du ministère de l'Intérieur. La Tunisie, qui ne se plaint pas de la tutelle des Affaires étrangères, aura peut-être plus tard intérêt à être remise aux mêmes mains qui dirigeront sa voisine. Madagascar enfin, le jour où nous y serons solidement établis et songerons à l'exploiter, n'aura plus de raisons de dépendre, aura peut-être même des raisons de ne dépendre plus du quai d'Orsay. Mais, pour le moment, on ne voit pas d'avantages à transférer soit la Tunisie soit même l'Algérie à un ministère qui, de l'avis de tous, a besoin d'être réorganisé et, sans être pessimiste, on peut apercevoir des inconvéniens à déplacer Madagascar, qui en est encore évidemment à la période diplomatique.

Le domaine du ministère des Colonies, au moins à l'heure présente, ne semble donc pas devoir être élargi. Si l'on ne risquait de passer pour paradoxal, on pourrait même soutenir qu'il gagnerait à être diminué.

Nous avons des colonies, les Antilles et la Réunion, qui n'ont plus rien d'une colonie. La population y est française; les lois y sont françaises; les mœurs, — autant que le permet la latitude, — y sont françaises; le sol entier y est occupé. Elles peuvent encore recevoir des fonctionnaires; elles ne peuvent plus recevoir un colon. Ces pseudo-colonies, ces véritables départemens français, aussi français assurément que la Corse, pourraient être détachées du ministère des Colonies et, de même que la Corse, rattachées au ministère de l'Intérieur.

Un sénateur de ces îles l'a proposé au sénat. On prétend que cette proposition cache un espoir : une fois rattachées à l'Intérieur, ces colonies se croiraient assurées de conserver à jamais leur représentation au parlement. Il se peut qu'en effet tel soit le but de cette proposition. Malgré cela, je l'appuierais volontiers, pour un autre motif : ces colonies prennent au ministre et à l'administration un temps qui pourrait être plus utilement employé. Trois départemens de plus n'écraseraient pas le ministère de l'Intérieur, ces trois colonies de moins laisseraient le ministère des Colonies singulièrement allégé.

Mais je n'insiste pas : ce transfert semblerait ridicule au lendemain de la création d'un ministère spécial des Colonies. Ne changeons donc rien à ce qui est et laissons faire le temps.

II. — LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DES COLONIES : LES SERVICES AUTONOMES ET LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL.

Le premier ministre des Colonies va encore certainement être sollicité, ne disons plus cette fois de délimiter, mais de limiter ses attributions. On le sait avisé, pétri de bon sens et ménager des deniers publics : on ne manquera pas de lui faire sentir le bon goût qu'il y aurait, au lendemain d'une victoire remportée de haute lutte, à se présenter devant le parlement avec un plan d'organisation modeste. Pas trop de fonctionnaires dans le ministère; pas trop d'attributions pour le ministre. Le ministre des Colonies remplace outre-mer les sept ou huit ministres de la métropole. Il a charge de la politique, de l'administration, de la sécurité, de la justice, des travaux publics, de l'instruction, des finances, etc. Va-t-il dans son département constituer autant de directions spéciales? Ce serait, à tout le moins, puéril, quand, à côté de lui et comme lui dévoués au bien du pays, il a ses collègues qui se feront un devoir de l'assister. Veut-il créer des écoles et établir un plan d'éducation? Qu'il s'en fie au ministre de l'Instruction publique? Veut-il organiser des tribunaux? Qu'il s'en

rapporte au ministre de la Justice. Et, pour le personnel, a-t-il besoin de magistrats? qu'il les demande au garde des sceaux. D'ingénieurs? Aux Travaux publics. De soldats? A la Guerre. Les choix ainsi faits seront excellens; son administration sera soulagée, et le budget y trouvera son compte.

M. Boulanger, administrateur plein de droiture et financier plein de sévérité, pourrait se laisser prendre à ces argumens captieux. On peut lui affirmer, avec, derrière soi, l'expérience de tous les peuples colonisateurs, que ce système, qui, de son vrai nom, s'appelle le « système des rattachemens », est inefficace, coûteux et, à tous égards, détestable.

Le ministère des Colonies doit avoir ses services à lui, les organiser lui-même et lui-même pourvoir à leur recrutement. J'ai quelque pudeur à revenir sur un sujet si longuement étudié ici même (1). Mais sur ce point capital et à cette heure décisive, je voudrais essayer de faire partager à l'organisateur du ministère des Colonies des convictions lentement acquises et solidement échafaudées.

Qu'il se garde de continuer à gouverner et à administrer les colonies avec des fonctionnaires détachés des services de la métropole. Ces services ne lui céderaient que leurs sujets les plus médiocres (2); et parvînt-il à leur arracher les plus éminens, qu'il pourrait encore n'avoir pas à s'en louer. Un fonctionnaire préparé pour la métropole ne saurait convenir aux colonies. A cet égard, l'expérience des Anglais et des Hollandais ne laisse place pour aucune hésitation.

Choisissez, parmi les meilleurs, un magistrat d'Europe et transportez-le aux colonies : des années se passeront avant qu'il vous y rende les services que ses talens vous promettaient. Pourquoi? parce qu'il ignore les lois, les coutumes, les préjugés, et jusqu'à la langue de ses justiciables. Un meurtre est commis; vous en connaissez le théâtre; vous en tenez l'auteur; vous possédez des témoins oculaires; rien n'est plus facile que d'arriver à une condamnation. Du moins cela nous apparaît ainsi, à nous autres Européens. Mais allez aux Indes : tout cela est changé. Le major général, sir W. H. Sleeman, raconte à ce propos l'anecdote suivante (3).

(1) Voir la *Revue* des 15 décembre 1891, 1er janvier et 15 avril 1892.

(2) Je tiens de source certaine le propos que voici. Un procureur général demandait la révocation d'un magistrat concussionnaire. Le directeur du personnel lui dit : « Le révoquer, non! mais, à la première vacance, nous l'évacuerons sur les colonies. » Le directeur était dans les traditions de la chancellerie.

(3) *Rambles and recollections of an Indian official*, 2 vol. Constable, Londres, 1893, t. I, 97 à 111 et 242-3.

Dans un village appelé Sajaina, les Thugs, fameuse organisation de criminels, avaient attaqué un convoi, saisi 4 500 piastres, tué plusieurs hommes, et aussitôt disparu. Les habitans du village avaient recueilli leurs victimes et enseveli leurs morts. La justice naturellement vint faire son enquête. Elle ne trouva devant elle que des aveugles ou des muets. Personne n'avait rien vu ni rien entendu. Une attaque? un convoi pillé? des morts d'hommes? Nul ne savait ce que Son Honneur voulait dire. Son Honneur insista et finit par obtenir cet aveu : que, leurs amis étant morts, l'argent volé étant loin, et le gouvernement n'étant sans doute pas disposé à le rendre, on ne pouvait, à se plaindre de maux irréparables, qu'attirer sur soi, par une déposition publique, des malheurs nouveaux. Afin de délier les langues, le juge, pour une fois, s'engagea à indemniser les victimes et à ne pas les faire comparaître en justice. Aussitôt les témoins affluèrent, et les meurtriers purent être arrêtés. Cela se passait il y a bien des années. Mais l'annotateur des Mémoires de sir W. H. Sleeman ajoute : « De nos jours, des difficultés du même ordre arrêtent constamment l'action de la justice criminelle aux Indes. » N'est-ce pas là une de ces particularités, sans intérêt pour des magistrats européens, qu'il est indispensable de signaler à de futurs magistrats des Indes?

Un magistrat célèbre, sir Erskine Perry, qui occupa les fonctions éminentes de *Chief Justice* à Bombay, fait, dans un de ses arrêts, cette déclaration de principe (1) : « Je pourrais m'appuyer, pour soutenir cette opinion, sur la réponse affirmative d'un des témoins. Mais c'est une particularité du caractère hindou qu'une question posée d'une certaine façon par un supérieur amène toujours la réponse qu'on croit que ce supérieur désire. » Ailleurs, le même sir Erskine Perry professe cette doctrine : que les magistrats des colonies chargés de juger des indigènes, dont les sentimens et les mœurs sont pour eux si pleins d'inconnu, pécheraient contre toute sagesse s'ils tranchaient les questions sans s'appuyer sur des précédens.

Ne sont-ce pas encore là des enseignemens qu'il faut absolument donner aux magistrats des colonies?

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, paraissent suffisans pour justifier la pratique constante de l'*India Office* de ne nommer aux Indes que des magistrats spécialement préparés à leurs fonctions, et pour engager le ministre des Colonies en France à ne

(1) *Cases illustrative of oriental life, and the application of english law to India.* 1 vol. in-8°. S. Sweet, London, 1858, p. 228. *Opium Cases*, Crawford; et *Ecclesiastical pretention*, p. 338.

pas prendre de la main du garde des Sceaux, mais à recruter lui-même, par des moyens bien connus et d'une incontestable efficacité, les magistrats des colonies françaises (1).

Et ce que nous disons des magistrats, il faut le dire aussi des fonctionnaires des Travaux publics. Certes l'administration métropolitaine des Travaux publics est une des premières par les talens et la considération. Elle se recrute, par les procédés les plus sévères, parmi les sujets les plus distingués d'une école dont l'entrée n'est pas précisément facile. Et cependant il est probable et même presque certain que, transportés aux colonies, les fonctionnaires de cette administration y débuteraient par de coûteuses erreurs. C'est que ni l'École, ni même le service ordinaire des ponts et chaussées ne les auront préparés aux problèmes et aux difficultés qui les attendent. Qu'à la longue ils deviennent égaux à leur tâche, nul n'en doute; ce que nous soutenons, c'est que le gouvernement doit s'épargner les frais de leurs écoles.

Allez au Tonkin, par exemple : vous entendrez émettre même par des techniciens les opinions les plus contradictoires sur le régime des fleuves. Allez aux Indes anglaises : vous recueillerez, de la bouche de personnes autorisées, des avis diamétralement opposés sur l'utilité de l'irrigation (2). Ne faut-il pas que les élèves-ingénieurs soient instruits de ces divergences et des raisons sur lesquelles elles se fondent? Les canaux, les chemins de fer, même les simples routes se dessinent et se construisent dans les colonies autrement que dans la métropole. Et c'est pourquoi le gouvernement anglais, qui pourrait cependant se flatter de trouver dans son personnel métropolitain des ingénieurs de quelque mérite, forme avec tant de soin, dans le collège spécial de *Cooper's Hill*, ceux qu'il destine aux Indes (3). Et certes, l'on ne saurait prétendre que les élèves de notre École polytechnique et de notre École des ponts et chaussées soient inférieurs en science à leurs émules de *Cooper's Hill*. Mais ils ne sont pas, comme eux, préparés aux exigences du service des colonies et, même munis de diplômes universellement estimés, il conviendrait de les soumettre encore à des examens techniques et, une fois nommés, de leur imposer, pas surcroît, un séjour en Égypte ou dans l'Inde, ou quelque voyage d'études, par exemple, sur cette petite ligne de

(1) Cf. notamment sur le recrutement des magistrats algériens la déposition de M. Flandin, député, alors procureur général d'Alger, devant la commission sénatoriale de la réorganisation de l'Algérie.

(2) *A Civilian's Wife in India*, 2 vol., Bentley, 1884, t. I, p. 54.

(3) Voir sur ce collège la brochure officielle : *The Royal indian engineering college Cooper's Hill* et les extraits qui en figurent dans l'*India office list*, 1894.

Darjiling, qui, s'élevant de la plaine jusqu'à une altitude de 8 000 pieds, est un miracle de hardiesse et de bon marché.

Après la magistrature et les Travaux publics, on pourrait, du même point de vue, étudier les autres services : l'Instruction, les Forêts, les Douanes, l'Hygiène, etc. Cela nous entraînerait trop loin. Pour tous, notre thèse serait identique. Le meilleur fonctionnaire de la métropole débutera presque fatalement aux colonies par rendre de médiocres services. Le ministre des Colonies ne peut donc pas, les yeux fermés, l'accepter de la main de ses collègues. Il doit, j'y insiste encore, choisir lui-même ses agens; ce qui signifie les faire choisir par des personnes compétentes. Et s'il entrait dans cette voie, je ne crois pas qu'il pût faire mieux que d'apporter des perfectionnemens à l'École coloniale et, en outre, d'instituer, à l'exemple de l'Angleterre, un corps permanent de « commissaires du service des colonies », qui seraient chargés, dans des conditions à déterminer, de recruter, au moyen de concours publics, les fonctionnaires coloniaux de tous ordres.

On peut affirmer que ce procédé laisserait loin derrière lui le procédé des « rattachemens ».

III. — L'ARMÉE COLONIALE.

Il est cependant un rattachement contre lequel je n'oserais pas, au moins à l'heure actuelle, m'élever aussi nettement : c'est le rattachement de l'armée coloniale à l'un des ministères de qui dépendent déjà d'autres troupes, au ministère de la Guerre ou au ministère de la Marine, de préférence au ministère de la Marine, pour ne pas trop multiplier les frottemens. Ce rattachement, on ne peut guère le critiquer tant que l'armée coloniale restera ce qu'elle est; on le pourrait, le jour où, nos colonies étant tout à fait pacifiées ou dans un état voisin de la pacification, l'armée coloniale par cela même aurait enfin le rôle et la composition qu'elle doit avoir.

A cette heure, nous n'avons pas d'armée coloniale, ou nous n'en avons que sur le papier. Nous possédons bien un certain nombre de régimens indigènes, formés dans les colonies où ils doivent opérer et commandés principalement par des officiers français. Mais, ni par l'importance ni par la mobilité, cela ne constitue une armée : ce qui le prouve mieux que tous les raisonnemens, c'est que quand une expédition coloniale exige seulement quelques milliers d'hommes, nous devons les emprunter à la Guerre ou à la Marine.

On a bien tenté récemment de constituer une armée coloniale : mais ce que les Chambres ont voté n'a d'une armée coloniale que le nom.

Elles ont voulu donner satisfaction aux électeurs dont on prenait les fils pour ces expéditions et ont décidé de créer une armée coloniale composée d'engagés volontaires, qui savent à quoi ils s'exposent. L'armée coloniale sortie de ce vote n'est pas l'armée qui convient aux colonies. La loi ne s'est préoccupée que du choix des hommes ; les hommes, sans doute, dans une armée ont leur importance ; les chefs en ont bien davantage. La véritable armée coloniale est une armée dont les officiers seraient recrutés en vue des nécessités de la politique coloniale.

Oui, comme les fonctionnaires politiques, comme les fonctionnaires techniques, les officiers coloniaux devraient avoir été préparés pour le service des colonies.

Or ce service, nous ne pouvons admettre qu'il reste longtemps ce que nous l'avons vu depuis quelques années. Nous avons coup sur coup fait l'expédition de Tunisie, l'expédition du Tonkin et les campagnes du Soudan. Mais il faudra bien qu'un jour, prochain, nous l'espérons, on déclare l'ère de la conquête enfin close. Si alors on parle d'expansion coloniale, cela ne pourra plus signifier qu'expansion pacifique. Ce jour-là, la politique coloniale s'entendra non pas de l'annexion indéfinie de nouveaux territoires, mais de la science de gouverner et d'administrer les colonies. Et, sur notre domaine colonial enfin borné et pacifié, l'armée coloniale aura un rôle politique plus encore que militaire.

Dans cette situation, dont nous ne sommes pas aussi éloignés qu'on pourrait le croire, l'armée coloniale s'occupe moins de guerre que de police. La police se fait la main dans la main avec les pouvoirs civils. L'officier de l'armée coloniale (1) est donc sans cesse mêlé aux choses de la politique et de l'administration. Il voit, il fréquente, il apprend à connaître et parfois à apprécier les fonctionnaires indigènes et, en tout cas, à les considérer comme autre chose que des fantoches grotesques. Il est le collaborateur

(1) Si, au lieu d'une simple esquisse du rôle de l'officier colonial, nous avions à faire une étude sur l'armée coloniale, nous devrions insister sur certains points d'un grand intérêt : la composition, forcément différente, des contingens qui servent dans les différentes colonies, cette composition étant déterminée, non seulement par le climat, mais encore par l'importance de la colonie, par le nombre et le caractère des habitans et leur degré de civilisation ; — la nécessité d'avoir dans presque chaque colonie des troupes blanches en même temps que des troupes indigènes ; — l'utilité, quelque inconvénient que cela puisse entraîner, de constituer, si on le peut, chaque régiment indigène avec des hommes appartenant à des races différentes et parfois même hostiles ; — l'intérêt qu'il y a, au double point de vue de la santé et de la discipline, à relever, après un certain temps, les unités de troupes blanches, etc.

quotidien de l'administrateur; il lui donne, il lui demande des avis; il lui fait part de ses renseignemens; il combine avec lui les mesures à prendre; là, où il n'y a pas d'administrateur, c'est lui qui le supplée; et bien plus, dans les provinces frontières, dans les districts nouvellement conquis, parmi les populations moins civilisées ou plus turbulentes, c'est lui qui, durant des années entières, prend en main toute l'administration et prépare peu à peu le terrain aux autorités civiles. Enfin, il se peut même qu'intéressé par ce côté de sa tâche, il entre, pour une période plus ou moins longue, dans les cadres politiques, sans d'ailleurs, pour cela, rompre ses attaches avec l'autorité militaire (1).

Le jour où nous aurions une armée coloniale commandée par de pareils officiers, on pourrait sans crainte la faire dépendre du ministère des Colonies : ce n'est pas celle-là qui créerait des « affaires ».

Jusque-là, il est indispensable qu'on attende.

IV. — L'ADMINISTRATION CENTRALE DES COLONIES.

L'organisation intérieure du ministère varie nécessairement avec la liberté qu'on a laissée aux colonies. Avec des colonies déjà anciennes, aux frontières arrêtées, à l'administration assise, si l'on a su, en outre, leur assurer de bonnes lois et de bons fonctionnaires, le ministère n'a plus qu'un devoir de contrôle bien facile. Nos colonies, en général, n'en sont pas là : elles sont sorties de lisières; elles ne marchent pas encore toutes seules et le ministère ne peut se dispenser de veiller sur elles. Ce n'est pas toutefois une raison pour multiplier outre mesure les surveillans et constituer un ministère abondant en directeurs et en chefs de division.

Le sous-secrétariat des Colonies, ce n'est un secret pour personne, n'était pas un modèle de bonne organisation. D'abord simple bureau du ministère de la marine, puis transformé en direction, élevé enfin à la dignité de sous-secrétariat, il avait grandi à l'aventure. D'année en année, on projetait de le remanier. Il est devenu un ministère avant que les remaniemens aient pu être effectués.

(1) Cette esquisse sommaire est empruntée à l'expérience de l'armée anglaise des Indes. Les résultats obtenus par les Anglais après beaucoup de tâtonnemens et d'erreurs, permettent de recommander leur méthode. Voir sur ce sujet : *The Army book for the empire*, by Lt General W. H. Goodenough et Lt Colonel J. C. Dalton; un vol. in-8°, 1893, H. M. *'Stationery office*, 1893; *India army regulation*, vol. I, partie 1, clauses 275 et suivantes; l'article sur l'*Indian army*, dans l'*Encyclopedia Britannica*, 9e édit., vol. II, p. 589 à 593; et un article sur l'*Indian staff corps*, paru dans le *United service magazine*, octobre 1892.

Ce qu'on pouvait reprocher au sous-secrétariat, c'est que tout y aboutissait aux mains de deux ou trois personnes, sans compter le ministre, et que le détail de notre empire colonial, les choses d'Asie et les choses d'Afrique, la politique et le commerce, le système pénitentiaire et le régime douanier, ces deux ou trois personnes devaient tout savoir, tout comprendre, tout diriger. Par bonheur, les fonctionnaires dont il s'agit étaient d'une intelligence souple et d'un tempérament laborieux : les choses avec eux allaient donc tant bien que mal. Mais on ne peut indéfiniment remplacer la méthode dans l'administration par le zèle chez les agens. Et le moment est venu d'asseoir le ministère des Colonies sur des bases rationnelles.

Sous le régime parlementaire, la décision appartient au ministre; par le jeu rationnel de ce régime, ce ministre n'est ordinairement pas un spécialiste des choses de son ministère. Il a été choisi pour son bon sens et son ouverture d'esprit; il a une conception générale des affaires, mais il ne sait pas, il ne peut pas savoir (peut-être même vaut-il mieux qu'il ne sache pas) le détail de chacune d'elles. Quels services ce ministre des Colonies attend-il donc de ses bureaux? Il attend qu'ils fassent son éducation professionnelle et aussi qu'ils lui composent et lui commentent le dossier de chaque affaire, qu'ils lui indiquent les précédens et les conséquences de chaque mesure. Son temps est précieux; le commerce, pour le profit duquel, en somme, on possède les colonies, attend impatiemment les solutions : il faut que les fonctionnaires du ministère soient en état de pouvoir, neuf fois sur dix, lui donner séance tenante le renseignement demandé. Ce doivent être des dictionnaires vivans qui lui épargnent la lenteur des recherches. « De quand date cette entreprise? » Et la date aussitôt est fournie. « Quelle loi permet d'accueillir cette demande? » Et la loi est aussitôt indiquée.

Il va de soi, que si l'on exige des fonctionnaires cette connaissance impeccable des choses et dans les principes et dans les détails, ces fonctionnaires doivent forcément être spécialisés. La spécialisation sans doute a ses inconvéniens : elle rétrécit l'esprit. Mais, dans un ministère comme celui des colonies, chaque spécialité est encore assez vaste pour permettre aux principaux fonctionnaires les vues d'ensemble. De plus, la spécialisation devrait ici être comprise de telle façon qu'elle ne fût pas un obstacle à l'intelligence des intérêts généraux.

C'est qu'en effet dans le gouvernement des colonies, il est presque impossible de séparer la politique des affaires. Vous négociez, par exemple, un traité de commerce entre la Chine et le Ton-

kin : des questions, en apparence très nettement commerciales, telles que la création de consulats, l'établissement des nationaux respectifs, le commerce de l'opium ou celui du sel, sont, au fond, des questions politiques. Vous négociez, sur la côte occidentale d'Afrique, un traité de délimitation; cette question, qui paraît purement politique, se compliquera, n'en doutez pas, d'une question commerciale : l'interdiction de droits différentiels dans les colonies contiguës. La Côte d'Ivoire en sait quelque chose, et aussi les commerçans qui s'y sont ruinés.

La spécialisation des fonctionnaires au ministère des Colonies doit donc, si l'on peut ainsi parler, être une spécialisation d'ordre géographique. Elle n'a que des avantages : il importe fort peu que celui qui dirige les affaires d'Asie soit ou non instruit, dans le détail, des affaires d'Afrique : les deux genres d'affaires sont indépendans. Mais il est indispensable que les affaires d'un même groupe de colonies soient toutes centralisées dans les mêmes mains, parce qu'affaires politiques, affaires commerciales, affaires indigènes, s'enchevêtrent les unes dans les autres et qu'à les traiter isolément on s'expose aux pires erreurs.

Il y a, au contraire, des services qui, reliés, d'ailleurs, à chaque division géographique, pourraient embrasser toute l'étendue de notre empire colonial : le service de l'inspection et de la comptabilité, le service de la Justice, le service des douanes, (sauf l'établissement des tarifs douaniers), le service de l'instruction publique, le service des travaux publics, le service du « recrutement des fonctionnaires coloniaux », et aussi le service des renseignemens et informations.

Ces deux derniers services n'existent pas jusqu'ici et seraient à créer. Nous avons déjà parlé du premier; il reste à parler du second.

Le service des renseignemens ne serait pas une chose absolument nouvelle. M. Delcassé en avait posé les bases; le temps ne lui a pas permis de le consolider et de l'étendre. Au premier ministre des Colonies revient la tâche de le fonder définitivement.

Trois catégories de personnes (sans parler des candidats-fonctionnaires) en peuvent retirer une grande utilité : les commerçans, les émigrans, les hommes d'État.

Nous ne croyons pas qu'il faille attendre le développement du commerce des renseignemens que lui fournira le gouvernement sur ce qui se produit et se consomme aux colonies. Il convient assurément de ne dédaigner ni les musées commerciaux, ni les expositions de produits coloniaux, ni les envois d'échantillons

aux chambres de commerce intéressées. Tout cela est incontestablement utile. Mais le commerce sait lui-même, par les missions, par les agens d'une exceptionnelle compétence qu'il envoie sur les lieux de production et de consommation, se procurer ces sortes de renseignemens, et ce sont d'autres renseignemens qu'il attend de l'administration et du gouvernement. Ce qu'il lui faut, ce sont ou bien des renseignemens d'ordre très général qui fournissent une base à ses propres enquêtes, ou bien des renseignemens tout à fait spéciaux que, presque seul le gouvernement peut obtenir avec rapidité. Tel port a été déclaré en quarantaine. Tel tarif douanier vient d'être ou va être mis en vigueur. Telle loi est promulguée dans telle colonie. Telle assemblée locale a voté telle taxe applicable à partir de telle date. Tel produit est menacé par telle proposition de tel conseil général. Voilà de ces circonstances d'une réelle importance, dont les particuliers sont rarement informés en temps opportun, que le ministère des Colonies connaît tout de suite, et que tout de suite il doit faire connaître au commerce. C'est de cette façon surtout qu'il peut lui être utile.

Les émigrans réclament de l'administration un concours d'un autre genre. A ceux-là, au contraire, il faut mettre les points sur les *i*. Ils ont tout à apprendre; on ne leur en dira jamais assez. Et ces émigrans ne sont plus maintenant une quantité négligeable. Autrefois, le chiffre de l'émigration française s'élevait par an à 5 ou 6000 personnes; aujourd'hui, à en croire du moins la statistique des pays où nos émigrans débarquent, elle monte bien à 30 ou 40000. Je ne dis pas qu'en leur ouvrant un bureau d'informations, on en détournerait une proportion sérieuse vers nos colonies. Je ne dis même pas que cela serait actuellement souhaitable : le temps n'est pas encore venu de la grande émigration vers les colonies françaises. Mais j'estime que ceux qui veulent y émigrer doivent pouvoir se renseigner pleinement au ministère des colonies, au lieu, comme ils font aujourd'hui, de s'adresser à des sociétés privées.

A la tête de ce bureau d'émigration, il conviendrait de mettre un ancien fonctionnaire des colonies, qui aurait beaucoup voyagé, et vu et observé. Il ferait, — comme le font, à Londres, l'*Emigrant's Information office*, et à Paris, l'*Union Coloniale Française*, — rédiger pour chaque colonie le *Guide pratique de l'Émigrant*, dans lequel on mettrait, sous la forme la plus claire, les renseignemens indispensables à de pauvres gens en quête d'une nouvelle patrie : comment on y va, comment on y vit, comment on y travaille, les objets à emporter, les soins à prendre, etc., et, pour certaines

colonies, le danger d'y aller sans capitaux et la difficulté d'y réussir. Il pourrait même davantage : se faire présenter ces émigrans, les interroger sur leurs projets et leurs ressources, et parfois prendre sur lui de leur donner des conseils et, même, suivant leurs réponses, de leur faire modifier leurs plans.

Ce bureau de l'émigration aurait bientôt une autre utilité. Le fonctionnaire qui le dirigerait se lasserait de répondre toujours à ces infortunés qu'il n'y a pas de place pour eux dans des colonies conquises par leurs fils et subventionnées avec leur argent. Il se mettrait à étudier, de ce point de vue, l'utilisation de notre domaine colonial. Lancé sur cette piste, il ne tarderait pas à découvrir de vastes espaces, qu'il ferait peu à peu attribuer à la colonisation libre. Pour commencer, il chasserait les forçats de la Nouvelle-Calédonie, et peuplerait d'honnêtes citoyens français, qui y feraient souche, la seule jusqu'ici de nos colonies où l'Européen puisse travailler et fonder une famille.

Après les commerçans, après les émigrans, une troisième classe de personnes recourrait encore au bureau d'informations : ce sont les hommes d'État et les hommes d'étude.

Ceux qui s'occupent des colonies et prétendent se faire une opinion raisonnée sur leur situation, savent l'embarras qu'on éprouve à obtenir des documens dignes de foi. C'est même un curieux phénomène que, sous un gouvernement d'opinion, il soit si difficile de se renseigner sur des colonies au sujet desquelles l'opinion précisément se montre si soupçonneuse. Les *Journaux officiels* et les *Bulletins* des colonies publient bien les textes législatifs et quelques menues statistiques; mais les renseignemens de quelque étendue, les renseignemens politiques, financiers, commerciaux, où les trouver? Dans les annuaires? C'est insuffisant. Il appartient à l'administration centrale des colonies de faire la lumière. Elle avait jadis beaucoup promis : cartes, croquis, statistiques, rapports commerciaux; elle n'a presque rien donné. Ses statistiques sont ce que l'on peut imaginer de plus décevant : elles paraissent tardivement, ne sont pas exactement comparables d'année à année et renferment passablement de chiffres suspects. Quant aux renseignemens commerciaux dont on avait, sous l'administration de M. Étienne, inauguré la publication dans le *Journal officiel*, c'était quelque chose assurément; mais ce quelque chose, — que d'ailleurs on a depuis lors supprimé, — ne fournissait que des informations éparses et fragmentaires. Ce qu'il nous faut, ce sont des publications régulières, rédigées sur un plan uniforme, comme en ont les Hollandais et les Anglais.

Les Hollandais publient chaque année, distribuent aux États-Généraux et mettent en vente un document d'ensemble sur la situation de leurs Indes Orientales (1). Quant à l'Angleterre, elle semble s'ingénier à faciliter l'étude de ses colonies. Chaque colonie publie chez elle, à ses frais, et sous sa responsabilité, un *Blue-Book* annuel, de cent à deux cents pages, et d'un prix modéré. Ces *Blue-Books*, naturellement, sont envoyés au ministère des Colonies, et ce ministère, à son tour, les résume dans leurs grandes lignes et les publie en fascicules de dix à vingt pages, qui sont distribués au Parlement et vendus au public pour quelques sous (2). A ces publications régulières, dont la collection, au bout de quelques années, finit par former le plus précieux des répertoires, viennent s'en ajouter d'autres : *Colonial office*, *India office Lists*, *Blue-Books* spéciaux à tel sujet déterminé, sans parler de la masse de documens de toutes sortes que distribuent si largement les agens généraux. Et il est vrai que ce sont là des documens officiels et que ces sortes de documens pourraient celer ou dissimuler bien des choses; mais, quand une fois une administration a pris l'habitude de rendre ses comptes, elle s'aperçoit que c'est une grande force que de les rendre fidèlement.

Nous saurions gré au ministre des Colonies de la République d'être en cette matière seulement aussi libéral que ces deux monarchies : l'Angleterre et la Hollande.

V. — LES AUXILIAIRES DU MINISTRE DES COLONIES : LES AGENS GÉNÉRAUX; LE CONSEIL DES COLONIES.

L'administration centrale une fois constituée, la question des rattachemens résolue, le recrutement du personnel colonial assuré, il semble que l'organisation du ministère serait achevée et que le ministre n'aurait plus qu'à expédier les affaires courantes. A notre avis cependant, son œuvre serait encore incomplète : il devrait, pendant qu'il serait en travail de gestation, instituer, à côté de son ministère, deux services, qui seraient ses auxiliaires à lui et lui donneraient plus de liberté et d'autorité morale : nous

(1) *Verslag betreffende Nederslandsch (Oost-) Indie van 1892*, un vol. in-folio de 269 pages, suivies d'annexes formant un millier de pages de même format.

(2) Prenons pour exemple le fascicule du *Zoulouland* pour 1892. Il contient : 1° un Résumé général des recettes et des dépenses; 2° des relevés : des dépenses militaires, des travaux publics, de la législation, des remaniemens de circonscriptions territoriales, des subventions, du mouvement de la population, de la statistique criminelle, de l'exploitation et du rendement des mines, de l'agriculture; un tableau de la santé publique; une conclusion sur l'ensemble.

Le tout en 6 pages, pour un demi-penny. La feuille de garde indique les brochures consacrées aux autres colonies et les libraires qui les vendent.

voulons dire : des agens généraux et un conseil des colonies.

Les agens généraux n'existent pas en France ; mais depuis longtemps déjà, sous des formes variables, ils existent en Angleterre. Ils y rendent de signalés services, qu'eux seuls peuvent rendre, et, pour un certain ordre d'affaires, soulagent à ce point le ministère, que le *Colonial office*, malgré l'immensité de l'empire britannique, n'est guère plus riche en fonctionnaires que le Pavillon de Flore.

Les agens des colonies (1) sont de deux sortes : les *Crown Agents*, agens des colonies de la Couronne, c'est-à-dire des colonies qui sont plus directement placées sous la direction du ministère (telles sont les Antilles, Hong-Kong, etc.) et les agens généraux des colonies qui possèdent un gouvernement responsable : par exemple, les colonies australiennes, le Cap, etc.

Les agens des colonies de la Couronne sont des fonctionnaires. Ils ont leur office dans *Downing-street*, au siège même du ministère. Ils sont chargés de négocier les emprunts coloniaux et de conclure certains contrats d'ordre commercial. En dehors de cela, ils n'ont aucun rôle politique : les affaires politiques se traitent, en dehors et au-dessus d'eux, directement entre le gouverneur de la colonie et le ministre.

Les agens généraux ont un caractère plus relevé. Tout d'abord, ils jouent le rôle d'agens diplomatiques, qui auraient été accrédités par la colonie près du Royaume-Uni. En cette qualité, ils traitent les principales affaires de la colonie (défense, relations extérieures, expansion) avec les divers départemens (Guerre, Trésor, Affaires étrangères, Postes et Télégraphes, etc.), mais toujours par l'intermédiaire du ministre des Colonies.

Ils sont ensuite les représentans directs et officiels de la colonie auprès du public ; ils sont chargés d'en faire connaître les ressources de toutes sortes, de développer les relations commerciales avec la métropole ; de préparer la colonisation des districts inhabités et, dans ce dessein, de réglementer et de favoriser l'émigration.

Ils sont encore les agens d'affaires de la colonie ; agens financiers et agens commerciaux. Agens financiers, ils renseignent régulièrement et rapidement le gouvernement local sur l'état du marché ; ils négocient les emprunts à émettre ; ils s'entendent avec

(1) Voir sur les *Crown agents for Colonies*, le document parlementaire C-3075, 1881 ; sur les agens généraux, les lois de chaque colonie, dont voici deux spécimens : 49 Victoria, n° 19, *An Act to provide for the office of an Agent General for Tasmania* (5 décembre 1885) ; — 54 Victoria, n° MLXI, *an act to consolidate the Laws relating to the Agent General for Victoria* (10 juillet 1890).

la succursale de la banque coloniale pour le paiement des coupons. Agens commerciaux, ils font, sous leur responsabilité et par le procédé qui leur paraît le plus avantageux, tous les achats de matériel, d'équipement, etc., et passent tous les contrats (chemins de fer, services de bateaux, télégraphes, etc.).

Pour satisfaire à ces devoirs multiples, ils sont assistés de personnes techniques : ingénieurs, financiers de profession et agens d'émigration répartis sur les points convenables du royaume.

Quant à eux, ils ne sont point des spécialistes : ils possèdent la connaissance des besoins généraux de la colonie ; ils sont au courant de ses aspirations ; ils en représentent l'esprit et la politique. Ils ne sont point davantage des fonctionnaires : ils sont des hommes publics et tombent ordinairement avec le gouvernement qui les a choisis.

Ils sont nommés, en général, pour trois ans, mais peuvent être prorogés pour trois nouvelles années ; ils reçoivent un traitement (qui varie d'ailleurs avec chaque colonie) de 2 500 livres sterling environ, et fournissent une caution de 10 000 livres.

Ce bref exposé du rôle des agens généraux permet d'apercevoir de quelle utilité ils pourraient être chez nous. Assurément, dans la situation politique et financière de nos colonies, on ne doit pas songer à créer des agens généraux avec tous les pouvoirs et toute l'indépendance d'allures des agens généraux anglais. Mais on peut s'inspirer d'une institution sans la copier servilement.

Pour ne prendre qu'un seul côté de la question, le ministère des Colonies fait en France, pour toutes les colonies, les contrats que fait en Angleterre, pour chaque colonie, l'agent responsable. C'est lui qui, pour elles toutes, achète le matériel, négocie les affaires financières, etc. Ne serait-il pas soulagé dans cette partie si délicate de ses fonctions, si chaque colonie entretenait à Paris, pour défendre spécialement ses intérêts, un agent investi de sa confiance et instruit de ses besoins? Ce n'est pas tout. Bien des questions qui languissent seraient alors vite tranchées. Des problèmes, en apparence insolubles, recevraient promptement une solution. Le ministre aurait sous la main un homme capable de répondre à ses objections et de dissiper ses appréhensions. Les récriminations habituelles entre la métropole et les colonies seraient évitées. Et si, par hasard, un contrat se trouvait être désavantageux, la colonie trouverait devant elle pour l'indemniser un homme responsable et sa caution.

Pour peu qu'on y veuille réfléchir d'un esprit affranchi, on admettra que cette création nous rendrait d'appréciables services.

Le second auxiliaire, mais non le moins utile, du ministre serait un Conseil des colonies.

Pourquoi un Conseil des colonies, quand déjà ces colonies sont reliées au gouvernement métropolitain par leurs gouverneurs, quand certaines d'entre elles sont représentées au parlement et possèdent des assemblées locales, quand enfin nous demandons pour chacune un agent général? Parce que gouverneurs, sénateurs et députés, assemblées locales, agens généraux ne suffisent pas à éclairer le gouvernement. Le gouverneur fait l'apologie de son administration; les sénateurs et députés ne représentent qu'une fraction de la population; les assemblées locales et les agens généraux peuvent défendre des intérêts opposés à ceux de la métropole.

Au surplus, je me hâte de dire que, dans ma pensée, ce Conseil des colonies, au début, se réduirait à peu de chose. Nos colonies ne sont pas suffisamment homogènes pour être toutes représentées dans un même conseil. Il y a entre elles beaucoup plus de différences assurément qu'il n'y en a entre l'Angleterre et la France, entre l'Allemagne et l'Italie. Les Antilles et la Réunion sont des départemens français; les colonies de l'Afrique occidentale, sauf peut-être le Sénégal, ne sont guère que des comptoirs; la Guyane et la Nouvelle-Calédonie sont surtout des établissemens pénitentiaires. L'Algérie dépend de l'Intérieur, la Tunisie et Madagascar des Affaires étrangères. Je ne vois que l'Indo-Chine qui forme un tout homogène, qui relève en entier du même ministère et qui puisse motiver et réclamer la création d'un Conseil près du ministre des Colonies. En sorte que tout d'abord le Conseil des colonies se réduirait à un Conseil de l'Indo-Chine française.

Ce Conseil est à peu près indispensable. L'Indo-Chine française renferme une population nombreuse, pleine d'activité et d'industrie; elle avoisine des pays riches et dont nous devons tenter la conquête économique; elle possède des ressources agricoles et minières immenses; elle dispose de voies commerciales de premier ordre; elle a attiré des colons riches et entreprenans. Elle espère beaucoup de l'avenir; elle attend impatiemment des voies ferrées, des ports, des banques; elle prétend recourir prochainement au crédit public; elle va, avant peu, soulever un certain nombre de questions capitales. Ces questions, un ministre ne peut les résoudre sans le concours d'hommes compétens; dès qu'elles se poseront, il nommera, pour sa décharge, une commission; qu'il crée tout de suite le Conseil de l'Indo-Chine; ce sera une commission compétente, qui travaillera, celle-là, et qui aboutira.

Au risque de prêter au ridicule, je citerai encore en cette matière l'exemple des étrangers. Il existe un Conseil des Indes-Néerlandaises à Java, un Conseil des Indes-Anglaises à Calcutta, et un autre à Londres, près du ministre des Indes.

Le Conseil des Indes à Londres se compose de quinze membres à la nomination du ministre; douze d'entre eux, au moins, sont nommés pour dix ans, au bout desquels ils peuvent, pour des raisons soumises au parlement, être prorogés pour cinq années encore. Les trois autres membres peuvent être nommés à vie. La majorité de ces membres doit avoir servi ou résidé dans l'Inde pendant au moins dix ans et ne l'avoir pas quittée depuis plus de dix ans. Tous y ont occupé des fonctions considérables. « Si vous consultez la liste des membres du Conseil actuel, dit sir John Strachey (1), vous verrez que cinq ont été gouverneurs de provinces ou membres du Conseil du vice-roi; quatre ont appartenu à l'armée, deux aux travaux publics; un est banquier, trois sont d'anciens diplomates, fonctionnaires ou négocians. »

Ce conseil n'a qu'un rôle purement consultatif. Même les questions qui passionnent l'opinion et se discutent dans la presse, ne peuvent venir en discussion devant lui, si le ministre ne l'en a pas saisi. Et même quand il est appelé à donner son avis au ministre, sauf dans les questions de finances, il ne le lie pas par cet avis : le ministre peut toujours s'affranchir de sa tutelle. En fait, il ne le veut pas souvent, et l'on cite les cas où il l'a voulu.

Voilà ce qu'est le Conseil des Indes. On objectera peut-être au ministre des Colonies, s'il songe à créer un Conseil indo-chinois, qu'il ne trouvera pas le personnel désirable pour le composer. Je me permets de lui faire observer que les plus hautes institutions ont eu les commencemens les plus humbles, et qu'à l'École polytechnique, par exemple, dont les examens sont aujourd'hui de si redoutables épreuves, on entrait, dans les premiers temps, sans savoir l'analytique, comme Monge, ou seulement en promettant de l'apprendre, comme Arago.

Voilà, en peu de mots, comment nous concevons l'organisation du ministère des Colonies. Elle repose sur quelques principes essentiels :

Assurer aux colonies un personnel de choix;

(1) *India*, un vol. in-8°, Kegan Paul, Londres 1888, pages 48 à 51. Consulter aussi sur les attributions respectives du ministre des Indes, du ministre assisté de son Conseil, et enfin du Conseil de l'Inde, un document administratif confidentiel, émané de l'*India office* et daté de 1887.

Entourer le ministre de renseignemens sûrs;

Permettre l'expédition rapide des affaires;

Décharger le ministère de besognes qui ne lui conviennent pas.

Les moyens que nous suggérons ne sont pas sortis de notre cerveau. Ils sont empruntés à l'expérience de peuples à qui la colonisation a valu les plus éclatans succès, et accommodés à nos institutions et à nos besoins. Les gens à imagination auraient peut-être préféré quelque beau système logique; les patriotes à outrance auraient peut-être souhaité autre chose qu'une imitation de l'étranger. Aux esprits réfléchis, il semblera d'une plus sage méthode scientifique de consulter les résultats de l'expérience, et d'un patriotisme plus haut de profiter des leçons mêmes de nos rivaux.

Ces leçons, d'ailleurs, prêtent à des interprétations diverses. Notre interprétation peut être discutée; mais les réformes, des réformes profondes, ne peuvent pas être ajournées. Le pays, depuis vingt ans, s'impose de grands sacrifices pour la politique coloniale. Il attend avec une patience admirable l'heure de la moisson. Si cette moisson devait avorter ou être indéfiniment retardée, ses désillusions seraient terribles dans leurs conséquences. Il n'aurait plus foi dans ces Frances nouvelles, fondées avec l'espoir de rajeunir et de perpétuer la nation. Le domaine colonial, si chèrement acquis, le laisserait indifférent : il ne tenterait plus rien pour l'étendre, pour le féconder, peut-être même pour le garder.

Mais que demain, au contraire, le ministre décide d'entreprendre les réformes nécessaires; qu'il les aborde avec le désir perspicace du bien et les applique avec un ferme vouloir, les colonies prospèrent, l'idée coloniale triomphe, et l'avenir est réservé.

JOSEPH CHAILLEY-BERT.

REVUE LITTÉRAIRE

UNE ÉDITION NOUVELLE DE *L'INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE*

Pieusement les religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy ont entrepris de publier les œuvres du fondateur de leur ordre d'après les manuscrits et les éditions originales. On ne manquera pas de les en féliciter, pour peu qu'on sache dans quel état sont un grand nombre encore de nos textes littéraires et le dédain que nous semblons faire des richesses que nous ont léguées nos écrivains. Les trois volumes déjà parus contiennent le texte presque entièrement nouveau des *Controverses*, l'*Étendard de la Croix* et enfin l'*Introduction à la vie dévote*, dont on a eu l'excellente idée de nous donner les deux textes : celui de l'édition définitive publiée à Paris en 1619 par les soins de saint François, et celui de l'édition originale parue à Lyon en 1608 et datée de 1609. Nous souhaitons pour notre part que le travail de publication si bien commencé s'achève de même, et non seulement qu'il « jette quelque ombre sur les éditions antérieures », comme s'en excuse la charité des filles de saint François, mais qu'il les annule tout à fait. — Peut-être alors quelque historien des lettres sera-t-il tenté d'étudier la vie et l'œuvre de François de Sales; le sujet lui appartiendra par droit de premier occupant. C'est un chapitre qui manque, avec plusieurs autres, à notre histoire littéraire. Aux environs de 1610 ce n'est pas à la cour de France que s'écrivait la meilleure prose française. La Savoie, qui est la patrie de Vaugelas, voyait dans le même temps, unis par les liens de l'amitié, le père du grammairien, le président Favre, François de Sales et Honoré d'Urfé, et leur admirateur à tous les deux, le bon Camus, évêque de Belley, qui allait, mêlant dans d'étranges

(1) *Œuvres de saint François de Sales*, édition complète, d'après les autographes et les éditions originales, publiée par les soins des Religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy. Tomes I, II, III, 3 vol. in-8°, chez Lecoffre.

petits livres le romanesque de l'un au mysticisme de l'autre, en donner l'innocente et parfois bouffonne parodie. Avec d'Urfé commence l'étude des problèmes de l'amour et des mouvemens du cœur ; c'est la veine qu'on retrouvera dans toute la littérature profane du siècle et qui aboutira à la tragédie de Racine. Avec saint François, la matière théologique entre dans la littérature; c'est la veine qui se continuera par les écrits des jansénistes, pour aboutir aux traités de Bossuet et aux lettres spirituelles de Fénelon. La littérature classique en deux de ses principales manifestations s'annonce et se prépare dans ce coin de Savoie.

C'est par l'*Introduction à la vie dévote* que saint François nous appartient. Non certes que le *Traité de l'amour de Dieu* soit une œuvre moindre. Il est au contraire d'une plus grande importance pour l'étude de la doctrine du saint. Mais c'est justement parce qu'il a plus de valeur comme traité spécial qu'il en a moins comme œuvre littéraire, l'objet de la littérature étant de dégager de chaque science particulière ce qu'elle contient d'élémens généraux et humains. C'est un traité de dévotion transcendante; et en France on ne s'adresse qu'à peu de gens, quand on traite du « ruminement mystique » et de « l'écoulement ou liquéfaction de l'âme en Dieu ». L'*Introduction à la vie dévote* est un livre de vulgarisation; c'en est le caractère, celui qu'aussi bien les circonstances où il est né lui imposaient.

On était au lendemain des guerres de religion : partout se faisait sentir un besoin d'apaisement. Les âmes avaient soif de se ressaisir et de se recueillir afin de travailler hors du bruit des disputes à l'œuvre intime et silencieuse de leur salut. Le siècle qui venait de s'achever avait été témoin d'un grand déchirement dans la chrétienté. Encore s'il ne se fût agi que d'une querelle de moines et si l'affaire fût restée entre croyans! Mais l'esprit de l'antiquité, que depuis tant de siècles on croyait mort s'était mis à revivre, et on avait assisté à une formidable poussée de paganisme. On avait beaucoup à expier. On le comprenait. Il se faisait dans l'Église catholique de France un grand mouvement de réformation et d'épuration. Des ordres nouveaux se fondaient. Les cloîtres s'emplissaient d'hommes, de femmes, de toute une élite ambitieuse de sainteté. On ne se contentait pas d'une dévotion médiocre, et on n'était pas d'humeur à s'arrêter à mi-côte dans la montée vers la perfection. Les méthodes les plus difficiles plaisaient davantage. Les vies de sainte Brigitte et de sainte Catherine de Sienne, celles de sainte Thérèse et de Jean de la Croix servaient de modèles. Cela même était le danger. Une idée tendait à se répandre, c'est qu'à moins d'être exquise et très raffinée la piété ne vaut pas qu'on la recherche, et c'est qu'à moins de rompre violemment avec le monde, on n'a pas d'espoir d'être sauvé. « On reléguait dans les cloîtres la vie intérieure et spirituelle et on la croyait trop sauvage pour paraître dans la cour et dans le grand monde. » Ce sont les propres expressions de Bossuet

dans son *Panégyrique de saint François de Sales*. Il fallait réagir contre cette « créance pernicieuse » et, sous peine de laisser ou se décourager les simples ou se dérober les tièdes, il fallait rappeler que la dévotion n'est pas réservée à quelques-uns, mais qu'elle est accessible à tous et que les exercices en sont compatibles avec toutes les obligations de la vie mondaine. — D'autre part le christianisme de l'Église réformée, suivant les principes de l'*Institution chrétienne*, était d'une terrible austérité. Ne pouvait-on tirer parti contre Calvin de l'âpreté de sa doctrine? Et n'était-ce pas le bon moyen pour détourner les gens d'aller à lui que de les attirer par l'image d'une piété plus aimable? On allait « dépeignant les personnes dévotes avec un visage fâcheux, triste et chagrin et publiant que la dévotion donne des humeurs mélancoliques et insupportables (1) ». Il y avait lieu de montrer que la dévotion n'est pas un monstre à effrayer les gens. Il fallait présenter une apologie de la religion, prise par un certain biais en conformité avec les besoins du moment; comme plus tard, après l'œuvre des philosophes du XVIIIe siècle, il sera nécessaire de montrer que le christianisme n'est pas l'ennemi des progrès de l'esprit humain, et il faudra le réconcilier avec l'art et la littérature. — Tirer la dévotion de l'atmosphère des couvens et l'amener à l'air libre, au portrait d'une piété morose en opposer un qui fût plus souriant, telle était l'œuvre à faire. C'était une œuvre sociale et presque une œuvre de gouvernement. Henri IV la souhaitait, et la tradition veut qu'il en ait lui-même tracé le dessin. Mais nul n'était plus capable de la mener à bonne fin que l'évêque de Genève.

Il avait le prestige que lui donnait sa réputation d'être un grand convertisseur. De fait il avait ramené à la foi catholique tout le pays qui avoisine Genève. Sa mission du Chablais avait eu des airs de conquête, rapide et brillante. Il avait l'autorité que donne une doctrine très sûre; homme de tradition il n'aspirait qu'à répandre le plus pur enseignement de l'Église; homme de bon sens et de mesure, on n'avait à craindre de lui ni excès ni nouveautés. Avec cela, politique habile, plein de ressources et d'une souplesse éprouvée : c'était lui qu'on avait choisi pour faire une tentative auprès de Théodore de Bèze; il avait échoué, mais sans déshonneur. Ancien élève des jésuites, il avait appris chez eux les façons insinuantes. Ou plutôt il avait un don naturel de persuasion qui lui venait de douceur et bonté naturelles. Ce gentilhomme « aux yeux colombins et au regard amoureux » était de complexion tendre, et, comme il disait, le plus affectif du monde. Il aimait les âmes. Et dans la religion comme ailleurs, c'est l'amour qui nous fait trouver le chemin des cœurs. Il exerçait une grande action sur les femmes, ayant dans son esprit quelque chose de féminin. Et en religion plus qu'ailleurs, on n'a rien si on n'a pas pour soi les femmes.

(1) *Introduction à la vie dévote*, p. 17 de la nouvelle édition.

Il était très fin, très clairvoyant : il savait l'âme humaine et il savait le monde. Il savait écrire. Il avait étudié les lettres profanes. Il avait passé par l'Italie, qui était alors la maîtresse de toutes les élégances. Il était plein de l'antiquité. C'est plus qu'il n'en faut pour expliquer que ce livre, venu à son heure, ait eu un si prodigieux succès. « Nous l'avons tous entre les mains », disait plus tard Bourdaloue. C'avait été vraiment le manuel et le bréviaire de la dévotion.

Ce qui frappe d'abord quand on ouvre l'*Introduction à la vie dévote*, c'est la qualité de la langue. François de Sales parle la plus pure langue française et la plus moderne. A peine est-ce si on y relève quelques mots qui ne sont plus en usage et quelques tournures qui datent. Encore ces tournures semblent-elles être anciennes plutôt qu'être vieillies. Ce jeune langage a conservé sa jeunesse avec sa fraîcheur. Mlle de Gournay, à quelques années de là, rééditant les *Essais* de Montaigne était obligée d'en rajeunir quelques expressions. On peut aujourd'hui réimprimer l'*Introduction* sans y faire aucun changement et sans être forcé d'y ajouter des commentaires. Avec ce livre quelque chose est né, qui est la langue du XVIIe siècle et aussi bien la nôtre. — C'est la langue la plus claire, la plus aisée, la plus coulante, et je dirais c'est le style le plus simple, si ce style n'était orné plus qu'aucun autre et continûment fleuri. Mais c'est dès les premières lignes de la préface qu'on nous fait respirer le bouquet de la bouquetière Glycéra. Et depuis ce ne sont que comparaisons, similitudes, métaphores, une variété, un luxe, une profusion d'images. Une étude de ce style est encore le meilleur moyen que nous ayons pour nous renseigner sur le caractère même, sur le tour d'esprit et sur la sensibilité de François de Sales.

Plusieurs parmi ces comparaisons se développent dans toute l'ampleur de leurs deux termes. C'est la grande comparaison épique venue de Virgile et que Lamartine reprendra. Véritablement saint François est de la famille de ces poètes : c'est plus qu'une analogie superficielle. Et encore il nous plaît de nous souvenir que l'idylle de *Jocelyn* s'est déroulée dans les mêmes sites sur lesquels sa vue se reposait habituellement. Quoi qu'il dise, l'expression chez François de Sales revêt un tour pittoresque, la pensée se présente en image. Il en est de singulièrement vives et saisissantes. Ces images sont empruntées pour la plupart à la nature. Le spectacle des saisons en fournit quelques-unes. Le vol des abeilles, leurs mœurs, leur miel en a fourni le plus grand nombre. L'imagination de François de Sales est attirée vers ce qui est ailé et vers ce qui est doux. Elle se plaît encore aux objets familiers, aux aspects de la vie domestique, à ce qui est intime et tout près de nous. Ce n'est pas une imagination puissante,

(1) *Introd.*, p. 231.

hardie et de large envergure : elle ne hante pas les sommets : elle séjourne à ras de terre, ne s'élevant qu'à peine et tout juste à la hauteur où fleurissent les fleurs de Dieu.

Gracieuses le plus souvent, les images chez François de Sales ne sont pas toujours d'un goût irréprochable. Il y a de l'afféterie déjà à tenir les bons livres pour « des lettres missives que les saints vous eussent envoyées du Ciel pour vous montrer le chemin (1). » Il y a de la mièvrerie dans ce conseil : « Avant votre souper il vous faut faire un petit souper, au moins une collation dévote et spirituelle (2). » Mais quelle étrange comparaison lui inspirent les sécheresses de cœur : « Ne pouvant présenter à notre cher Époux des confitures liquides, présentons-lui-en de sèches (3) ! » Et que dire de ceci : « Il y a des fruits comme le coing qui pour l'âpreté de leur suc ne sont guère agréables qu'en confiture... Ainsi les femmes doivent souhaiter que leurs maris soient confits au sucre de la dévotion, car l'homme sans dévotion est un animal sévère, âpre et rude (4) » ? Toutes ces gentillesses nous choquent plus qu'elles ne nous étonnent ; nous ne les connaissons que trop pour les avoir retrouvées dans la littérature spéciale des confréries et des Sacrés-Cœurs. — Il est surtout un répertoire de comparaisons où il nous fâche bien que François de Sales ait tant puisé : ce sont les livres de Pline l'Ancien. Qu'il acceptât les données fantaisistes de l'histoire naturelle de son temps, nous ne saurions lui en vouloir. Mais il semble qu'il ait collectionné les singularités les plus bizarres et les particularités les plus saugrenues pour en faire comme autant d'arguments en faveur de l'excellence de la dévotion. On est surpris d'entendre comme il se peut que la nécessité de la vertu soit prouvée par l'herbe *aproxis*, qui reçoit et conçoit le feu aussitôt qu'elle le voit ; par le miel d'Héraclée, qui est vénéneux ; par la salamandre, qui éteint le feu dans lequel elle se couche, et par les perdrix de Paphlagonie, qui ont deux cœurs. Les curiosités de l'histoire naturelle jouent dans l'œuvre de François de Sales le même rôle que dans celle de Bernardin de Saint-Pierre la préoccupation des causes finales. On entre en défiance ; on est mis en garde contre un auteur qui, malgré tout, accepte avec trop de complaisance tant d'histoires extraordinaires. Comme il arrive, ce premier scrupule en amène d'autres. On se demande s'il n'y a pas dans tout cela bien de la mignardise et bien de la coquetterie, s'il convient de charger de tant d'ornemens la parole sacrée, s'il n'y a pas désaccord entre l'ordre des idées et l'expression, et si la morale évangélique ne réclame pas un style plus dépouillé, plus sévère, et plus grave.

Or, autant l'objection porte contre tous ceux qui, venus après

(1) *Introd.*, p. 107.
(2) *Introd.*, p. 90.
(3) *Introd.*, p. 329.
(4) *Introd.*, p. 38.

saint François, se sont fait de sa manière un procédé, autant elle est vaine quand il s'agit de l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*. Car chez lui il n'y a pas même l'apparence d'un procédé : il se laisse aller à sa pente naturelle, il s'y abandonne ; et c'est tout ce qu'on peut lui reprocher. Il déclare qu'il ne fait pas profession d'être écrivain, et il est vrai que nul n'eut moins que lui de vanité littéraire. Il sait quel est le défaut qu'un goût sévère pourrait reprendre dans son style : c'est ce surcroît d'images ; au moment qu'il l'avoue il y ajoute une image nouvelle, et non pas la moins charmante : « Ce sont des surcroissances qu'il n'est presque pas possible d'éviter à celui qui, comme moi, écrit entre plusieurs distractions. Mais je crois bien pourtant que rien ne sera sans quelque sorte d'utilité. La nature même, qui est une si sage ouvrière, projetant la production des raisins, produit quant et quant, comme par une prudente inadvertance, tant de feuilles et de pampres qu'il y a peu de vignes qui n'aient besoin en leur saison d'être effeuillées et esbourgeonnées (1). » Pour lui il n'a jamais effeuillé ni esbourgeonné ses phrases. Il ne s'est pas soucié de réformer son imagination ; il l'a acceptée telle qu'elle était en lui. C'est celle même de tous les mystiques, qui aperçoivent entre le monde extérieur et le monde spirituel d'intimes correspondances et une mystérieuse harmonie. Son ami l'évêque de Belley nous conte qu'il avait coutume, à propos de tous les spectacles de la nature, de se reporter vers les choses de l'âme et de la religion. Dans le livre de la nature, ce qu'il lisait c'était la pensée du Créateur : à vrai dire, le monde matériel n'était pour lui qu'un symbole de l'autre. C'est pourquoi par un semblable retour il passait sans effort des sentimens à leur transcription imagée. Le merveilleux ne lui était pas suspect, et il ne s'étonnait pas de rencontrer des miracles dans cette création qui n'est elle-même qu'un grand miracle sans cesse renouvelé. Il découvrait partout le miracle, comme font les enfans et les véritables croyans. C'était chez lui un effet de « cette incomparable candeur et simplicité qui fait un de ses plus beaux caractères (2). » Et c'est par là que se retrouve l'exacte convenance entre le caractère de son style et celui de sa foi, entre son imagination et son cœur.

Par un autre côté, et par là plus encore que par son style, François de Sales est un écrivain du XVIIe siècle : c'est par son tour d'esprit de moraliste. Il avait lu Montaigne ; il établit la transition entre lui et ceux qui plus tard écriront des *Pensées*, des *Maximes* et des *Caractères*. Il a d'abord le goût de l'observation mondaine. Il observe les figures et les attitudes, le train des conversations et des usages. Il sait à quelles frivolités s'attache l'honneur du monde : « Il y en a qui se rendent fiers et

(1) Préface du Traité *de l'Amour de Dieu*.
(2) Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, VIII, 1.

morgans pour être sur un bon cheval, pour avoir un panache en leur chapeau, pour être habillés somptueusement... Les autres se prisent et regardent pour des moustaches relevées, pour une barbe bien peignée, pour des cheveux crespés, pour des mains douillettes, pour savoir danser, jouer, chanter... Les autres se pavonnent sur la considération de leur beauté, et croyent que tout le monde les muguette (1). » Il s'amuse à noter comme on pare ses défauts de prétextes généreux et qu'on s'excuse, par exemple, de l'avarice ou de l'âpreté au gain, sur la charge des enfans ou sur une légitime prévoyance. Il surveille les manèges de la médisance, ces protestations et ces « préfaces d'honneur » par où on prélude aux pires sévérités et aux trahisons elles-mêmes. Il considère, non sans effroi, l'inhumaine physionomie de ceux qui sont absorbés dans le jeu : « Y a-t-il attention plus triste, plus sombre et mélancolique que celle des joueurs? C'est pourquoi il ne faut pas parler sur le jeu, il ne faut pas rire, il ne faut pas tousser, autrement les voilà à disputer (2). » De l'extérieur, du costume et de la mine, il passe aux caractères, et il définit en des termes dont il semble que se soient souvenus ceux qui les ont dépeints après lui « ces cœurs aigres, amers et âpres de leur nature qui rendent pareillement aigre et amer tout ce qu'ils reçoivent, » et ces « esprits arrogans et présomptueux qui, s'admirant eux-mêmes, se colloquent si haut en leur propre estime qu'ils voient tout le reste comme chose petite et basse. (3) » L'un des offices les plus ordinaires d'un moraliste consiste à déjouer les artifices de l'amour-propre et à le découvrir sous tous les déguisemens dont il s'affuble. François de Sales n'y manque pas : il retrouve l'orgueil jusque dans l'humilité même. Il y a en ce sens dans l'*Introduction* quelques maximes qui, si elles étaient plus courtes et plus ramassées, auraient leur place à côté de celles que nous lisons chez La Rochefoucauld, et parmi les plus pénétrantes. Un moraliste doit ensuite distinguer les sentimens, séparer ceux qui s'avoisinent et parfois se confondent ; puisqu'en effet c'est du jour où on se rend compte de l'infinie complexité de nos cœurs qu'on commence à être renseigné sur la vie morale. Il reste enfin à analyser chacun des sentimens. Nul n'est plus fertile en nuances que l'amour ; mais celui-là ne doit rien ignorer de l'amour humain qui entreprend de nous guider dans l'amour divin. Il est dans l'*Introduction* telles descriptions minutieuses des manèges de la galanterie, des progrès de l'amour, des commencemens d'une passion qu'on ne s'étonnerait pas de trouver dans le livre sur « l'honneste amitié. » Par là Philothée est sœur d'Astrée. — C'est cette expérience du monde, et

(1) *Introd.*, p. 140.
(2) *Introd.*, p. 249.
(3) *Introd.*, p. 233.

c'est cette connaissance du cœur qui vont faire de saint François un admirable directeur de conscience.

La méthode de l'*Introduction à la vie dévote* est essentiellement pratique. François de Sales n'oublie jamais qu'il ne doit pas tendre à l'idéal de la piété du cloître. Sa Philothée est du monde; il ne lui interdit rien de ce qui dans la vie du monde peut s'accorder avec l'honnêteté. Il ne proscrit pas les amitiés particulières, et il recommande même les conversations. Il autorise les divertissemens et les amusemens, non pas sans doute les jeux de hasard et d'argent, mais les fêtes, les spectacles et le bal. D'autre part, il se déclare nettement l'ennemi des austérités corporelles, jeûnes immodérés, haires et disciplines. Il redoute tous les excès et l'excès d'abord de la dévotion. Il ne veut pas d'une piété ambitieuse et signale le danger des voies extraordinaires. Ces prétentions si hautes et si relevées lui semblent grandement sujettes aux illusions, tromperies et déceptions; et il n'ignore pas à quoi on s'expose pour avoir voulu faire l'ange. Quelques-uns pensent qu'il n'est pas de piété sans les extases et les ravissemens en Dieu. Or, ce ne sont pas là des vertus, mais bien plutôt des récompenses, qu'à peine peut-on souhaiter et auxquelles en tout cas on ne doit pas prétendre. « Laissons les suréminences aux âmes surélevées (1). » Cherchons les moyens sans plus d'être gens de dévotion, hommes pieux, femmes pieuses. Ces moyens sont tout près de nous, et comme à portée de la main. Au lieu d'aspirer aux vertus sublimes et sans usage, contentons-nous des vertus moindres qui sont d'un emploi journalier. Soyons humbles, patiens et serviables; acceptons avec résignation les menues épreuves et les ennuis quotidiens. Cela même est déjà la dévotion. Encore cette dévotion varie-t-elle suivant les individus. Elle suit le rang que nous tenons dans le monde, s'accommode aux devoirs de notre profession, différente pour le soldat, pour l'avocat, pour le médecin. Elle varie d'après le degré de perfection où nous sommes arrivés. Ce qui est mauvais chez l'un peut être bon chez l'autre. François de Sales est très persuadé de ce que nous appellerions la relativité de la dévotion. Il ne veut pas tomber dans l'erreur de saint Bernard qui « sollicitait tellement les pauvres apprentis à la perfection qu'à force de les y pousser il les en retirait. » (2) Il ne veut pas trop demander d'abord, afin d'obtenir tout ce qu'il demande, et afin de pouvoir chaque jour demander un peu davantage. Guidée par cette sage et cette prudente méthode, l'âme s'acheminera pas à pas et par progrès vers un état de plus en plus voisin de la perfection, pour arriver quelque jour à la complète union avec Dieu.

(1) *Introd.*, p. 132.
(2) *Introd.*, p. 129.

Ce qu'il y a à la base d'une pareille méthode de direction, c'est la croyance que nous avons une inclination naturelle à aimer Dieu, ou, pour tout dire, que la nature humaine est bonne. Certes François de Sales nous dit qu'il a fait choix d'une âme qui a déjà le désir de la dévotion. Mais qui ne voit combien serait diminuée la portée du livre s'il ne s'adressait qu'au pécheur déjà plus d'à moitié converti? Philothée nous intéresserait médiocrement si elle n'était qu'un pseudonyme de Mme de Charmoisy. Elle ne nous intéresse complètement que si elle personnifie l'âme humaine tout entière, avec la diversité de ses instincts, avec son mélange de bonnes et de mauvaises inclinations. En fait, c'est bien de quoi il s'agit. L'auteur de l'*Introduction* est d'avis que dans notre nature les bonnes inclinations prédominent. La nature humaine de façon générale est bonne; elle l'est particulièrement en chacun de nous. Il arrive que nous soyons mécontens d'être tels que nous sommes, et que nous regrettions de n'avoir pas meilleur esprit et meilleur jugement. Ce sont vains regrets et désirs frivoles. Il n'est pour chacun que d'accepter le naturel qu'il a reçu et de « cultiver le sien tel qu'il est! (1) » Nous n'avons pas le droit d'être rudes à nous-mêmes; si nous avons mal fait, il ne faut pas nous courroucer et nous dépiter; mais la douceur est un devoir envers nous autant qu'envers les autres. Et enfin il ne faut jamais perdre courage. Il se peut qu'il y ait dans notre marche vers la perfection comme des temps d'arrêt. Parfois nous nous trouvons sans force et sans goût pour la vertu. Nous avons des sécheresses et des stérilités d'âme. N'ayons pour cela ni inquiétude ni tourment. Attendons en patience le retour des consolations. Suivons notre train... Aussi bien l'attrait par lequel la vertu nous séduit est l'attrait lui-même du plaisir. « Les vertus ont cela d'admirable qu'elles délectent l'âme d'une douceur et suavité nonpareille, après qu'on les a exercées... O vie dévote, que vous êtes belle, douce, agréable et souefve! Vous adoucissez les tribulations et rendez souefves les consolations. Sans vous, le bien est mal et les plaisirs pleins d'inquiétudes, troubles et défaillances (2). » La dévotion est une volupté comme les autres, différente seulement en ce qu'elle est plus complète et qu'elle n'est pas trompeuse. L'âme est bonne; c'est pourquoi elle trouvé satisfaction dans le bien. Telle est la conclusion où aboutit François de Sales, et tel avait été pareillement son point de départ. C'est la doctrine elle-même de l'optimisme.

Cette considération d'un optimisme foncier, c'est par où tout s'explique chez François de Sales et jusqu'aux sourires de son style. Et c'est la source également des objections qu'on lui a adressées. Les jansénistes

(1) *Introd.*, p. 261.
(2) *Introd.*, p. 355.

s'émurent du succès d'un livre qui allait recommandant une dévotion aisée. Et on a pu dire qu'il y avait une sorte de filiation de l'auteur de l'*Introduction* à Fénelon, et par delà jusqu'aux philosophes du XVIIIe siècle. La question est trop grave et elle va trop loin pour qu'on songe ici à l'examiner à fond. Je me borne à présenter quelques remarques, non certes pour justifier ce « docteur de l'Église », qui n'a pas besoin qu'on le défende, mais pour faire mieux entendre la véritable signification de son œuvre. Car d'abord on se tromperait étrangement si l'on croyait que pour avoir prêché la dévotion aux gens du monde il se soit résigné à leur recommander une dévotion mondaine. Il n'en est rien. François de Sales n'est pas de ceux qui diminuent, qui amoindrissent et qui abaissent la dévotion afin de la faire passer. Il n'est pas de ceux qui mettent des coussins sous les coudes des pécheurs. S'il tient compte de notre faiblesse, il ne lui fait pas de concessions. Il ne faudrait pas ici se laisser tromper par l'agrément de la forme et par la douceur insinuante du langage. En lisant les lettres de François de Sales à Mme de Chantal, on s'aperçoit aisément qu'il n'était pas un directeur indulgent. Mais d'ailleurs il suffit pour s'en convaincre de lire avec quelque attention l'*Introduction à la vie dévote*. Il n'admet sur aucun point de défaillance ; il ne compose pas avec nous, et, bien loin d'affaiblir le ressort de la volonté, ce qu'il demande et ce qu'il exige, c'est un effort de tous les instans et c'est une continuelle surveillance. Nul n'a vu mieux que lui les dangers de la contemplation. Nul n'a raillé d'une façon plus implacable je ne sais quel sentimentalisme religieux et quelle dévotion larmoyante. Nul ne s'est élevé avec plus de force contre les surprises de l'imagination et des sens. La piété qu'il recommande est une piété raisonnable, et saine, et bien portante. — Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que l'auteur de l'*Introduction* s'adresse à tout le monde et qu'il désire amener à la pratique d'une vie religieuse le plus grand nombre de personnes possible. Cela même déterminait par avance le caractère de son enseignement. Ils ne sont pas nombreux ceux qu'attirent les rigueurs de l'ascétisme, et il faut s'attendre à ne réunir que peu de gens quand on les invite à chercher Dieu en gémissant. Au lieu de désespérer le pécheur par le spectacle sans cesse renouvelé de son impuissance, peut-être le moyen est-il plus efficace qui consiste à lui faire prendre conscience des meilleures inclinations qui sont en lui, afin de les développer par là même et de les fortifier. — Sans doute il serait tout à fait à souhaiter qu'on pût parler aux hommes du devoir seulement et point de la récompense, de la vertu toute seule et point du bonheur. Hélas! c'est l'infirmité de notre condition que nous ne rencontrions jamais le bonheur et que nous y aspirions toujours. En vain la religion a déplacé cet objet de tous nos rêves et elle l'a rejeté dans l'au-

delà d'une autre vie. L'âme humaine a gardé le désir d'un bonheur terrestre qui serait comme l'avant-goût des félicités qui l'attendent plus tard et ailleurs. Que faire donc? Et n'est-ce pas encore ce qu'on peut trouver de plus relevé que de placer le bonheur dans l'accomplissement du devoir et la volupté elle-même dans la dévotion?

Aussi bien est-ce sur ses effets que se juge un livre de morale. Peut-être n'est-il pas très difficile d'imaginer ce que serait la Philothée de saint François prenant visage et prenant corps, et de voir comme elle marcherait parmi les femmes de chair. Soit qu'il ait eu réellement devant les yeux l'image de celle à qui s'adressaient d'abord ses conseils, ou soit qu'à la manière des poètes il l'ait créée avec l'étoffe de ses rêves, on se la représente telle qu'elle fut ou telle qu'elle pourrait être. Ce n'est pas l'ignorante, l'ingénue aux yeux sans regard où rien des choses ne se reflète, ni ce n'est l'orgueilleuse dont la hautaine piété n'est qu'un nom qu'elle donne à son amour-propre et à la sécheresse de son cœur; et ce n'est pas davantage la mystique dont les ardeurs inquiétantes laissent à redouter le jour où, changeant de direction, elles s'égareraient vers la créature. On ne lui a pas enseigné que, pour aimer Dieu, il fallût d'abord mourir au monde. Elle s'occupe du train de ce monde, et parfois même elle s'en amuse. Elle sait que la santé est un bien, et qu'il est d'autres biens encore pour lesquels il serait puéril ou dangereux d'affecter un dédain trop complet. Certes elle met les perfections de l'âme fort au-dessus de celles du corps; mais elle ne croit pas qu'elle ait le devoir de travailler à se faire laide et malpropre. Elle est active et elle est gaie. Elle cause, et à l'occasion même elle plaisante. Seulement, tandis que pour les autres toute la vie tient dans ce mouvement ou dans cette agitation, elle ne fait que se prêter où les autres se donnent, et elle se retrouve, le moment venu, dans l'intime retraite où elle n'admet avec elle que les pensées sérieuses. Elle n'a pas renoncé aux attachemens humains; elle n'aurait pas les yeux secs en conduisant le deuil de son enfant, et elle déteste comme nous ce stoïcisme contre nature et ces scandaleuses bravades de résignation. Elle est mère aussi tendre. Elle est épouse non moins aimante. Mais elle sait aimer sans inquiétude. La piété qu'elle a ne fait que rendre plus aimables ses vertus; elle n'a garde d'ailleurs d'être sans défauts, et elle a conscience de sa faiblesse. Jusque dans sa piété elle est femme; elle met de la tendresse dans sa dévotion avec quelque ingéniosité. Et vraiment ce qu'elle aura eu de meilleur dans la vie, c'est de là qu'il lui sera venu. Car l'heure sonne pour toute créature, et un moment arrive dans les existences les plus unies où il semble que tout nous manque à la fois et où nous cherchons vainement une raison qui nous rattache à cette vie trop douloureuse. C'est alors qu'elle se réjouit de n'avoir pas laissé se perdre le seul bien qui ne trompe pas. Elle se trouve forte dans l'épreuve;

souffrante sans doute, mais non du moins sans recours contre la souffrance. Et qui sait? L'homme s'imagine longtemps qu'il fait œuvre d'esprit viril en faisant montre d'esprit fort : il ne se confie qu'à sa raison dont il est fier, et ne croit qu'à la science dont il est vain, jusqu'au jour où, frappé par beaucoup de ruines et surpris de s'être trouvé débile quand il se croyait sûr de son courage, il s'abandonne à celle qu'il a reconnue meilleure que lui afin qu'elle le ramène à Dieu...

L'*Introduction à la vie dévote* n'est pas seulement un livre du XVIIe siècle. C'est encore un livre d'aujourd'hui. Il n'a pas cessé d'être dans beaucoup de mains. Tandis que presque tous les livres de piété, dont peut être faut-il excepter un traité de Bossuet et quelques lettres de Fénelon, n'appartiennent plus qu'à l'histoire des lettres ou à l'histoire de la religion, le livre de saint François continue d'initier à la spiritualité celles qui y aspirent et qui en sont dignes. Il est encore efficace et salutaire. Il agit et il vit. Or on sait qu'à mesure qu'ils vivent les livres se transforment et s'enrichissent. Les œuvres de l'esprit reflètent les esprits par où elles passent. Nous ne les voyons plus seulement en elles-mêmes, mais aussi à travers les émotions et les sentimens qu'elles ont éveillés. C'est pourquoi peut-être était-il impossible de parler du livre de saint François sans quelque prévention favorable et sans une sorte de tendresse. C'est qu'à travers ses pages flotte un peu de l'âme de toutes ces femmes qui depuis trois siècles les ont méditées, — des plus distinguées d'entre nos femmes et des meilleures.

René Doumic.

LES

REVUES ÉTRANGÈRES

REVUES ANGLAISES

SCIENCES ET PHILOSOPHIE : JOHN TYNDALL; LE PROGRAMME DES DÉCOUVERTES PROCHAINES; UN ARTICLE DU COMTE TOLSTOI SUR LA RELIGION.

Les revues russes de ces mois derniers ont été particulièrement riches en articles intéressans, et c'est d'elles que je me proposais de rendre compte aujourd'hui. Mais les revues russes, bien davantage encore que nos revues, s'adressent à un public qui a, pour les lire, beaucoup de loisir et beaucoup de patience : de sorte que la plupart de leurs articles forment série et s'étendent sur plusieurs livraisons. Tel est précisément le cas pour diverses études de biographie et d'histoire qui sont depuis quelques mois en cours de publication, et dont il me sera plus facile de parler quand elles auront fini de paraître.

C'est ce qui m'engage à revenir, plus tôt que je n'avais pensé, aux revues anglaises : sans compter que je me reproche d'avoir trop exclusivement rendu compte, jusqu'ici, d'études historiques ou littéraires, et qu'il m'aurait fallu m'en tenir encore à des sujets de ce genre dans mon examen des revues russes. Les mémoires, les souvenirs, les correspondances remplacent en effet, de plus en plus, dans les plus im-

portantes de ces revues, les articles de science et de philosophie, comme si les lecteurs russes s'étaient fatigués, depuis quelque temps, de leur insatiable curiosité d'autrefois pour les questions générales.

Les revues anglaises, au contraire, font toujours une très large part au mouvement scientifique, et il n'y a point question si générale que l'on n'y trouve traitée, pourvu qu'elle se rattache à l'actualité du moment. C'est que les revues anglaises sont, en toute manière, l'opposé des revues russes. Dans le sonnet qu'il publiait, il y a dix-sept ans, en tête du premier numéro de la *Nineteenth Century*, lord Tennyson comparait les rédacteurs des revues de son pays à des matelots, et ces revues elles-mêmes à des navires voyageant en quête de l'idéal sur l'océan de la pensée humaine. L'image était belle, mais il n'y en a pas qui puisse donner une idée plus fausse de la signification et du caractère essentiels des revues anglaises. Celles-ci ont précisément pour trait distinctif de se désintéresser tout à fait de la recherche de l'idéal. Elles ne prétendent ni à amuser le lecteur, ni à le persuader, mais seulement à le renseigner tout de suite sur l'actualité. Ni la vérité, ni la beauté n'ont rien à voir avec elles. Mais ce sont tout de même de solides et remarquables navires, de ces bons paquebots qui courent avec une égale vitesse sur les mers les plus diverses, indifférens à l'espèce des marchandises qu'ils transportent. Ils les transportent du moins sans danger de naufrage, au plus grand contentement des expéditeurs et des destinataires. Ou plutôt encore, pour parler simplement, les revues anglaises ne sont peut-être pas des *revues*, dans le sens que nous sommes accoutumés de donner à ce mot : et j'admets qu'il leur manque, à ce point de vue, un souci d'art et de style, une certaine tenue littéraire dont je sens très vivement l'absence. Mais il faut les prendre pour ce qu'elles sont : pour des journaux mensuels, mieux renseignés, plus sérieux, que les journaux ordinaires, et remplaçant ce qui leur manque au point de vue de l'idéal par l'abondance, la sûreté, la clarté de leurs renseignemens sur les aspects les plus variés de la réalité.

*
* *

On ne saurait trouver de meilleur exemple de ce caractère spécial des revues anglaises que dans la comparaison des articles récemment publiés par les plus importantes d'entre elles sur un mort illustre, le physicien Tyndall. J'ai lu une dizaine au moins de ces articles : pas un seul n'était une étude complète et approfondie, comme celles que publieraient, après la mort d'un de nos savans, les grandes revues françaises ; elles supposaient toutes qu'on avait lu déjà dans les journaux quotidiens les détails de la biographie de Tyndall, et qu'on lirait bientôt l'analyse et l'examen définitifs de son œuvre dans un de

ces innombrables *essais* que fait germer chez les éditeurs, sitôt enterré, tout Anglais un peu célèbre. Ce qu'on attendait des revues, à l'occasion de cette mort de Tyndall, c'étaient seulement quelques pages signées des confrères les plus fameux du défunt, surtout de M. Herbert Spencer et de M. Huxley, qui formaient avec Tyndall, dans l'opinion du public, la grande trinité des savans anglais de ce temps.

Et de fait, c'est ce que l'on a eu. La *Fortnightly Review* a publié quelques pages de M. Spencer, la *Nineteenth Century*, de M. Huxley; les autres revues ont dû se rabattre sur des notabilités de moindre importance; quelques-unes se sont adressées à des députés, de sorte que leurs lecteurs, à ne lire qu'elles, pourraient s'imaginer que Tyndall, physicien par occasion, a été surtout un homme politique; mais il n'y en a pas si petite qui n'ait tenu à mettre sur son sommaire, en regard du nom de Tyndall, un autre nom connu du public.

Ni M. Spencer, ni M. Huxley n'ont pris la peine, naturellement, d'apprécier dans son ensemble l'œuvre de Tyndall: ce n'était pas ce qu'on leur demandait, mais seulement de dire, à propos du défunt, n'importe quoi qui leur plaisait à dire. Aussi l'un et l'autre n'ont-ils guère parlé que d'eux-mêmes. Ils l'ont fait chacun à sa manière, sans le moindre souci de se contraindre, en hommes qui ont ailleurs leurs ouvrages sérieux. De sorte que leurs articles nous renseignent aussi peu que possible sur Tyndall, mais nous donnent en revanche une très intéressante image du tempérament, de l'humeur, et des habitudes d'esprit de chacun d'eux.

M. Spencer est avant tout un théoricien: et c'est encore un vieil Anglais un peu bourru, qui ne voit rien au monde que ses théories, et considère le reste des choses comme spécialement destiné à l'importuner. Tel il se montre à nous dans ses quelques pages sur Tyndall.

Il commence par se plaindre de sa santé. « Parmi les inconvéniens de la mauvaise santé, dit-il, c'en est un que l'impossibilité où l'on est d'assister à l'enterrement d'un ami; et c'en est un autre de devoir ajourner l'honneur qu'on doit à la mémoire de cet ami. »

Et tout de suite, le voici engagé dans une théorie. « Tyndall, dit-il, a été un exemple de l'utilité de l'imagination dans les sciences. On se trompe toujours sur le sens de l'imagination. On attribue cette faculté aux peuples superstitieux, dont les traditions sont encombrées de contes de fées et autres choses du même genre; et l'on refuse de voir de l'imagination chez l'homme qui invente une machine nouvelle. En réalité, il faut plus d'imagination au savant qu'au plus inspiré des poètes. » Suit une page sur le véritable sens du mot imagination.

Les théories de la page suivante sont d'un intérêt plus haut. « Tyndall, dit M. Spencer, ne bornait point ses pensées à la physique, mais avan-

çait volontiers jusque vers la psychologie. Et naturellement il lui arrivait aussi de passer de la science de l'esprit à cette région indéterminée qui la sépare de la science de l'être : si l'on peut appeler science ce qui aboutit fatalement à l'inconnaissable. Il avait la conscience qu'une porte existe qui est ouverte, mais que la science pourtant ne saurait franchir. »

Et voici des souvenirs qui, fort peu caractéristiques de Tyndall, me paraissent l'être infiniment de M. Spencer. « A son retour de Suisse, dit-il, j'allai voir Tyndall à Folkestone avec l'intention de passer quelques jours près de lui. Dès le premier soir, après une journée toute employée à discuter, et au moment où je me préparais à prendre congé de lui pour la nuit : *Croyez-vous à la matière?* me demanda-t-il. La conversation me fatigue beaucoup, depuis 1855 ; je ne pouvais songer à supporter ce régime de discussion, et il me fallut abréger mon séjour à Folkestone. La même aventure m'arriva la seconde fois que je rencontrai Tyndall. La vivacité de son intelligence me fatiguait à un tel point qu'après deux nuits d'insomnie, je fus forcé de le quitter. » M. Spencer explique ensuite les motifs qui l'ont empêché de se lier jadis avec le grand ami de Tyndall, Thomas Carlyle : « Il fallait, ou bien l'écouter en silence, — et souvent il disait des absurdités, — ou bien discuter avec lui, ce qui me déplaisait au moins autant. »

A propos des opinions politiques de Tyndall, M. Spencer avoue que ses opinions à lui se sont sensiblement modifiées le long des années. « Ma croyance dans la possibilité d'un régime de liberté absolue, dit-il, si forte jadis, a beaucoup diminué à mesure que j'ai mieux vu que nul peuple ne possède, et probablement ne possédera de longtemps, le caractère qu'il faudrait pour qu'il s'accommode d'un pareil régime. Une nation dont les législateurs votent comme on leur ordonne de voter, une nation où les travailleurs renoncent à leur droit de vendre leur travail comme il leur convient, une telle nation n'a ni les idées ni les sentimens que réclame le maintien de la liberté. Nous marchons ainsi vers l'asservissement de notre pays sous le joug bureaucratique d'une organisation socialiste, et vers le régime de tyrannie militaire qui ne peut manquer de s'ensuivre : à moins qu'une crise sociale violente n'en hâte encore l'avènement. »

Il suffit à M. Spencer de dire que Tyndall était franc pour entrer aussitôt dans une théorie de la franchise, et de dire qu'il était généreux pour tenter une définition de la vraie générosité. Franc et généreux, Tyndall avait pourtant un défaut, que M. Spencer ne lui pardonne pas : il se surmenait, et dédaignait le soin de sa santé physique. Combien d'expériences de plus il aurait pu faire, combien de mémoires de plus il aurait pu écrire, s'il ne s'était point fatigué à courir les glaciers, à donner des conférences, surtout à discuter avec tous ses amis ! M. Spencer,

du moins, ne s'est pas exposé aux mêmes inconvéniens. On sait qu'il a obstinément refusé toute sa vie d'appartenir à aucune société, de recevoir aucune distinction honorifique, simplement pour s'épargner l'ennui des lettres de remercîmens à écrire, des *toasts* à prononcer, et des visites à rendre.

M. Huxley est un tout autre homme. Ce n'est pas lui qui reculerait devant un discours ni une discussion. Aussi bien il aurait grand tort, car ses discours sont des modèles de clarté, de précision et de simplicité; et personne ne l'égale pour l'entrain et la verve de sa polémique. Mais si M. Spencer, dans son article, a peu parlé de Tyndall, il faut reconnaître que M. Huxley, dans le sien, en a parlé moins encore. J'y ai en vain cherché un seul mot qui définisse exactement la figure, ou le caractère, ou l'esprit de Tyndall, ou son rôle scientifique. M. Huxley nous raconte ses propres voyages, nous explique les raisons de son admiration pour Carlyle, nous initie aux règlemens secrets d'un cercle, l'*x Club*, dont Tyndall et lui avaient fait partie, et termine en disant que Tyndall était un homme d'une individualité très marquée. Il ajoute qu'il a dû écrire son article trop vite : je n'ai pas de peine à le croire.

Plus intéressant à beaucoup près est l'article de M. Grant Allen, dans la *Review of Reviews*. Il débute, précisément, par l'appréciation des traits particuliers qui caractérisent chacun des trois grands savans anglais, M. Spencer, M. Huxley et le défunt Tyndall.

« Herbert Spencer, le plus génial des trois, a été le théoricien et l'organisateur du mouvement évolutionniste : c'est à lui seul que nous devons le mot d'*évolution*, avec le système d'idées qui s'y joint. Huxley, lui, a été le biologiste; il a été aussi le vulgarisateur. D'un esprit moins philosophique et infiniment moins étendu que Spencer, il a reçu des dieux le don de l'exposition : au point qu'il n'y a pas de question si compliquée qu'il ne sache, d'un trait de plume, rendre claire aux passans de la rue. Tyndall enfin a été l'orateur de l'école. Il avait la faculté d'expliquer de vive voix ce que les deux autres se contentaient d'écrire. Et il ne faut pas oublier non plus que Tyndall est le premier physicien qui ait adhéré au mouvement évolutionniste, ce qui a été d'une importance énorme pour le succès de ce mouvement. »

M. Grant Allen insiste, ensuite, sur l'origine irlandaise de Tyndall. « C'était un Celte, dit-il, et l'influence de sa race a toujours été très manifeste en lui. Il prétendait bien descendre d'une famille anglaise : mais pour peu que l'on connaisse les protestans d'Irlande, on sait avec quelle obstination ces gens-là se cramponnent au moindre filon généalogique pouvant les rattacher à une famille anglo-saxonne. D'être Anglais en Irlande, c'est comme, en Angleterre, de descendre des Normands. Il suffit d'une seule alliance anglaise pour que, après dix géné-

rations, une famille protestante d'Irlande se pique encore de n'être pas irlandaise. Mais en fait John Tyndall était un véritable Irlandais, de figure et de tempérament. Il avait de ses compatriotes la constitution de fer, l'ardente vigueur, la passion indomptée du danger et de l'aventure, l'imagination fiévreuse, l'éloquence abondante et un peu fleurie, et aussi la tendresse de cœur et l'inépuisable générosité. Il est resté Irlandais même dans l'obstination farouche avec laquelle, dans ses dernières années, il a détesté et combattu l'idée de l'indépendance de sa patrie. Depuis que l'Irlande est une nation, toujours elle a été divisée en factions qui se haïssaient plus mortellement l'une l'autre qu'elle ne haïssaient l'ennemi commun. Jamais un Anglais n'a aussi passionnément lutté contre les projets du *home rule* que les Burke, les Lecky, les Hamilton, tous, comme Tyndall, d'origine irlandaise. »

« La part que prit Tyndall dans la question du *home rule*, dit encore M. Grant Allen, je suis persuadé qu'il l'a prise sous l'influence de Carlyle, le mauvais génie de notre temps. Libéral de nature, Tyndall avait eu le malheur de naître en Irlande et d'être protestant. Or le protestantisme en Irlande a été trop longtemps une secte agressive et exotique pour qu'il ne reste pas aujourd'hui à tout protestant irlandais un invincible sentiment de haine contre ses compatriotes catholiques. Mais je croirai toujours que, si Tyndall n'avait pas connu Carlyle, il aurait fini par se défaire de ses préjugés anti-irlandais...

« Il est curieux, en vérité, de remarquer que tous les anciens chefs du mouvement évolutionniste ont fini par devenir des réactionnaires en politique. Leurs élèves des générations suivantes sont allés aux doctrines extrêmes, au radicalisme, au socialisme ; mais eux, les aînés, d'année en année ils ont montré plus d'hostilité à tout projet de réforme, qu'il se soit agi du *home rule* ou du socialisme. »

M. Chalmers Mitchell, dans la *New Review*, est le seul qui ait tenté d'apprécier l'ensemble de l'œuvre scientifique de Tyndall. Encore M. Mitchell a-t-il jugé le savant défunt avec tant de sévérité que je le soupçonne d'avoir mis un peu de parti pris dans son appréciation. Tyndall, à l'en croire, est un de ces grands hommes qui perdent tout à mourir. « Son rôle dans la science se réduit à peu de chose. Il n'a point fondé d'école ni créé de grands mouvemens de recherches. Il ne s'est guère occupé que de trois sujets : le diamagnétisme, l'action de la glace, et l'influence des molécules de poussière dans l'air et dans les gaz. Mais dans chacun de ces trois sujets, il s'est borné à poursuivre les expériences de ses prédécesseurs, Faraday, Knoblauch et Pasteur.....

« Son énorme réputation lui est venue simplement de son application, de sa facilité de parole, et de son adhésion à la doctrine de Darwin, dans un temps où aucun physicien ne l'osait encore. Son œuvre nous

intéresse surtout comme le signe du changement qui s'est produit dans l'attitude du public à l'égard de la science ; et s'il reste de lui un souvenir, on se le rappellera comme un des plus hardis et des plus brillans défenseurs de l'esprit scientifique nouveau. »

*
* *

J'ai signalé ici, il y a quelques mois, l'émotion produite dans le public anglais par les considérations pessimistes du docteur Pearson sur la décadence imminente des races européennes, et de la race anglaise en particulier. Cette émotion n'est pas près de finir, à en juger par le nombre des articles de revue où M. Pearson est encore pris à partie. C'est ainsi qu'un savant, le lieutenant-colonel Elsdale, lui reproche, dans la *Contemporary Review*, son peu de respect pour la science. Il ne peut lui pardonner, surtout, d'avoir osé affirmer que les grandes découvertes scientifiques étaient désormais faites, et que l'avenir aurait seulement à compléter, à vulgariser l'œuvre du passé. « Comment, s'écrie-t-il, vous assignez des limites à la force inventive de l'humanité ! » Et, sans plus tarder, il se met en position d'indiquer les principales découvertes qui ne peuvent manquer d'être faites dans un avenir très prochain.

Il y en a quatre, à son avis, dont la génération qui nous suit trouvera tous les élémens préparés d'avance : quatre découvertes si importantes qu'elles auront pour effet de transformer de fond en comble la vie de l'humanité.

D'abord, la conquête de l'air. Elle se réalisera non point par des ballons, mais par des machines volantes, et M. Elsdale voit déjà le temps où l'on pourra aller de Londres à Paris, par voie d'air, en vingt-cinq minutes. On le pourra même d'autant plus facilement qu'on n'aura pas à craindre de tomber à l'eau en traversant la Manche : car s'il nous promet la conquête de l'air, M. Elsdale nous autorise en outre à espérer la conquête de l'eau. Aussi bien, il est plus facile de nager que de voler.

Les deux autres problèmes dont parle M. Elsdale sont, suivant lui, plus importans encore, mais il n'en parle qu'en passant, et sans indiquer les moyens qui vont servir à les résoudre. Le premier, c'est l'utilisation directe de la chaleur emmagasinée dans le charbon. Le second, c'est la mise à la portée de l'estomac humain de toute la nourriture végétale dont s'alimentent les animaux. « Les élémens chimiques de cette nourriture, dit-il, sont pareils à ceux des végétaux que nous mangeons : le tout serait donc que nous arrivions à les digérer. Et à cela les progrès de la chimie et de la médecine ne sauraient manquer de nous faire bientôt parvenir. » Voilà donc quelle sera, d'après M. Elsdale, le

suprême résultat de la science moderne : de nous rendre capables de manger du foin !

*
* *

Depuis qu'il a renoncé à la littérature, l'activité littéraire du comte Léon Tolstoï est devenue prodigieuse. Elle en est arrivée à ce point que pas une semaine ne se passe sans que, sur un coin quelconque du globe, en Russie, ou en Angleterre, ou en France, nous voyions paraître un nouveau manifeste du plus fécond des moralistes. Mais en même temps que le plus fécond, il en est aussi le plus hardi, le plus libre, et le plus éloquent, de sorte qu'à mesure qu'il parle davantage il trouve davantage à se faire écouter.

Et il arrive malheureusement que, par un phénomène tout à fait extraordinaire, chacun de ses nouveaux écrits, destiné dans sa pensée à compléter les précédens, a plutôt pour effet de nous prouver que nous nous étions trompés sur leur vraie signification. Non pas que le comte Tolstoï se contredise d'un article à l'autre ; nous sentons tout de suite, au contraire, que l'explication nouvelle est la seule qui vaille, et que c'est nous qui, jusque-là, avions mal compris. Mais peut-être sommes-nous indéfiniment condamnés à mal comprendre l'ensemble d'une doctrine qui contient tant d'élémens divers, et que l'auteur s'obstine à nous présenter toujours par morceaux détachés. Je crains bien par exemple que, avec nos habitudes de clarté et de simplicité, nous n'arrivions jamais à deviner par quelle série de nuances insensibles le comte Tolstoï met d'accord sa morale et sa théologie. Tantôt nous voyons en lui un moraliste utilitaire, qui nous recommande le renoncement et la charité pour les avantages pratiques que nous en devons retirer : car il nous dit expressément que notre bonheur peut se réaliser dans ce monde, et que la seule preuve de la divinité de Jésus-Christ est dans l'excellence de ses préceptes moraux. Et nous découvrons ailleurs que le vrai fondement de la morale est dans la volonté de Dieu, et le vrai bien dans une aveugle obéissance à cette volonté surnaturelle. Il n'est pas douteux que, pour le comte Tolstoï, ces deux principes se concilient ; mais nous aimerions à saisir plus nettement le fil qui les rejoint.

Ce fil insaisissable, je l'ai vainement cherché encore dans un grand article de la *Contemporary Review* sur la religion et la morale. J'espérais que le comte Tolstoï allait enfin nous dire si c'est la morale du Christ qui prouve sa divinité ou si c'est sa divinité qui est la garantie de l'infaillibilité de sa morale. Mais le maître russe s'est borné une fois de plus à développer une seule de ces deux thèses, sans rien nous dire des liens qui la rattachent à l'autre. Il a défini, avec une admirable clarté, ce qu'il entendait par le mot de religion ; il a montré en-

suite qu'une morale sans religion ne saurait être une vraie morale. mais nous continuons à ne pas savoir à qui, de la morale ou de la religion, revient le rôle principal dans la conduite de la vie.

Ce n'est pas que le comte Tolstoï se refuse à nous renseigner. Il n'y a pas une question morale dont il ne parle, dans son article : et l'on sent qu'il essaie de bien nous expliquer toute sa pensée. Mais il nous l'explique par fragmens; chacune des idées qu'il développe l'intéresse si fort qu'il la traite comme si elle était seule; et ainsi la suite des idées risque de nous échapper. Au moment d'être convaincus, nous nous rappelons d'autres articles où nous avions cru distinguer des conclusions différentes. Nous sommes surpris d'entendre traiter comme la plus importante et nécessaire de toutes choses la religion, tandis que, l'autre mois encore, le comte Tolstoï nous était apparu si éloigné de toute théologie, et si violent à l'occasion contre tous les représentans des religions établies. Et c'est à grand'peine seulement que nous devinons que la contradiction n'est peut-être pas absolue, mais que le comte Tolstoï s'est seulement laissé entraîner à développer une pensée que nuancent et modifient dans son esprit une foule d'autres pensées voisines.

N'importe, il y a là un inconvénient réel; et on ne peut s'empêcher de le déplorer, soit qu'on voie dans le comte Tolstoï un littérateur, le plus grand de son pays, ou qu'on le vénère comme le fondateur d'une doctrine morale nouvelle. Le comte Tolstoï écrit trop, il écrit trop vite, et trop au hasard des occasions. De si graves matières ne se laissent pas traiter aussi couramment. Il les traite avec le plus étonnant génie de franchise et de clarté ; mais à mesure qu'il éclaire l'une de ses idées, ce sont les idées précédentes qui redeviennent obscures. Peut-être même n'est-ce point sa faute, mais celle des sujets dont il nous entretient. J'ai toujours pensé que, si les philosophes avaient mis plus de clarté dans l'exposition de leurs systèmes, on aurait tout à fait cessé de pouvoir les comprendre, car les contradictions d'une page à l'autre seraient alors manifestement apparues. Le comte Tolstoï aura du moins cet avantage sur les autres philosophes que les diverses parties de sa doctrine peuvent être admises séparément : chrétiens et libres penseurs, par exemple, s'accommoderont de sa morale, pour peu qu'ils aiment le repos, et ne soient pas enchaînés à la vie du monde par des liens trop forts. Et le comte Tolstoï a encore cet autre avantage sur les philosophes, qu'il n'est un philosophe que par occasion. L'abondance de ses articles théoriques aura beau obscurcir un moment pour nous l'ensemble de sa doctrine : nous retrouverons cette doctrine plus claire, plus fraîche, plus émouvante que jamais, dans les romans et les contes où l'a jadis exprimée son auteur. Car telle est la force de l'art, que ceux mêmes qui le dédaignent ne peuvent agir sur nous que par lui.

*
* *

Ah! si le comte Tolstoï pouvait avoir, sur les rapports de la religion et de la morale, des idées aussi simples, aussi faciles à comprendre d'ensemble, que celles qu'exprime sur le même sujet M. Grant Allen, dans un récent article de la *Fortnightly Review!* Pour M. Grant Allen, la religion est proprement l'ennemie de la morale : c'est elle qui empêche les hommes d'être heureux, et il suffirait que les hommes fussent heureux pour qu'ils devinssent vertueux. La théorie n'est pas nouvelle, bien que M. Grant Allen lui donne le nom de *Nouvel Hédonisme;* mais jamais encore on n'avait osé, en Angleterre du moins, l'exposer avec tant de franchise et en des termes si clairs. « C'est une folie de vouloir fonder la morale sur le sacrifice, dit M. Allen; et rien n'est plus sage, au contraire, que de lui donner pour principe le libre développement de soi-même. Il est temps que naisse enfin parmi nous un Apôtre des Gentils qui prêche devant notre peuple la beauté et la pureté du *Nouvel Hédonisme*, les opposant à la laideur, à la mesquinerie, à l'influence déprimante de la morale chrétienne. » Frédéric Nietzsche, on le voit, a enfin trouvé en Angleterre un disciple digne de lui. Encore ce qui n'était pour Nietzsche qu'un jeu de sophiste devient-il pour M. Grant Allen un système complet de morale et de philosophie. Je vous recommande en particulier ses considérations sur l'instinct sexuel et le rôle de l'amour dans le *Nouvel Hédonisme :* elles vous conduiront aussi loin que possible des conclusions ascétiques de la *Sonate à Kreutzer.*

T. DE WYZEWA.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril.

Il y a quinze jours, Paris était en plein vaudeville : on ne s'occupait que de la question de savoir où coucherait M. le préfet de la Seine. Chassé du pavillon de Flore par le nouveau ministre des Colonies, qui tenait naturellement à établir son domicile au bord d'un fleuve, M. Poubelle était repoussé de l'Hôtel de Ville par le Conseil municipal. On avait beau dire qu'au moment de la reconstruction de l'immeuble, des appartemens avaient été réservés au préfet de la Seine, décorés, installés et meublés spécialement pour lui, le Conseil municipal refusait à M. Poubelle le droit d'en prendre possession. Depuis de longues années déjà, ces appartemens attendent un locataire; on les ouvre certains jours de fête, on les montre aux étrangers; mais ils restent vides. Pourquoi? C'est parce que le Conseil municipal les réserve avec un soin jaloux au futur maire de Paris, personnage hypothétique et symbolique qui plaît à son imagination et embellit ses rêves, qui est dans le perpétuel devenir, qui peut-être ne se réalisera jamais, ce qui n'empêche pas de lui conserver intacts et vierges une chambre à coucher, un salon, un fumoir, enfin tout ce qui peut entretenir la pensée de sa venue prochaine et faire croire en lui. Ce tabernacle, qui semble désert, enferme une espérance, peut-être seulement une illusion, mais avec de la bonne volonté on peut prendre assez longtemps l'une pour l'autre, et le Conseil municipal en mettait beaucoup à faire durer cette confusion. Elle se dissipe bon gré mal gré au contact de M. Poubelle, qui prend la place. *Inde iræ!* Le président du Conseil municipal a sonné le tocsin d'alarme, et on a pu croire un moment que ses collègues et lui défendraient par la force l'entrée de l'édifice municipal. Le spectacle aurait été curieux. Toutefois M. Champoudry n'a pas mis longtemps à s'apercevoir que ses colères étaient incomprises, et qu'au lieu de soulever l'émotion qu'il en attendait, elles faisaient naître, jusque dans les faubourgs, cette ironie narquoise qui est propre à la population parisienne, et dont la pointe d'aiguille soutire l'électricité des orages les plus menaçans. Le Conseil municipal en voulant faire peur n'a

réussi qu'à faire rire. Et il ne s'occupait déjà plus qu'à battre en retraite le plus convenablement possible, lorsque la bombe du restaurant Foyot a couvert Paris du bruit strident de sa détonation. Alors, on n'a plus songé à M. Poubelle, ni au Conseil municipal. Le vaudeville s'est changé en drame, et les esprits qui étaient lancés dans la voie de la gaîté ont été brusquement rappelés à des réalités attristantes.

Matériellement, les bombes qui ont éclaté sur divers points de Paris n'ont pas fait jusqu'à ce jour beaucoup de dégâts ; le nombre des victimes est restreint; encore faut-il y compter un anarchiste. Mais la multiplicité et la répétition de ces crimes révèlent une maladie morale d'un caractère grave. Est-ce une épidémie qui passera comme tant d'autres, après avoir épuisé ses germes malfaisans? Des précédens assez nombreux permettent de le croire. Sans remonter bien haut dans l'histoire, n'avons-nous pas vu, il y a quelques années, la Russie en proie au nihilisme? Et, certes, le choix des victimes, la précision et l'odieux succès des attentats, rendaient le nihilisme plus redoutable encore que ne l'est notre anarchisme. La crise, pourtant, paraît être passée. Sans doute passera-t-elle de même chez nous. L'anarchisme subsistera en tant que doctrine, mais le nombre de ceux qui mettent la théorie en pratique sous une forme violente est toujours restreint; la disparition des uns, la lassitude des autres, l'inutilité d'efforts aussi périlleux, l'horreur générale qu'ils inspirent, finiront par produire le découragement et l'abstention. L'épidémie passera, à la condition d'être sérieusement combattue, mais elle ne manquera pas de se reproduire si les causes qui l'ont engendrée subsistent et continuent d'agir comme autrefois.

Il faudrait faire une longue et patiente analyse des conditions dans lesquelles se meut la société actuelle pour déterminer chacune de ces causes. Qu'il y ait des défauts dans cette société, et surtout qu'il y ait des misères et des douleurs, nul ne le conteste; mais il en a été ainsi dans tous les temps, et, malgré le progrès presque ininterrompu qui atténue ces défauts et ces misères, la douleur ressentie reste toujours sensiblement égale à elle-même. A mesure que nous avons mieux, nous voulons mieux encore, et les besoins satisfaits en font naître de nouveaux. Gardons-nous de nous en plaindre : il n'y aurait plus de progrès s'il en était autrement. Ceux qui cherchent toujours à améliorer le sort de l'humanité ont toujours raison; mais où ils commencent à avoir tort, c'est lorsqu'ils méconnaissent le bien pour faire mieux ressortir le mal ; c'est lorsqu'ils appuient cruellement sur ce dernier pour en rendre la sensation plus aiguë et pour arracher à ceux qui souffrent un cri de désespoir ou de fureur; c'est lorsqu'ils représentent la société actuelle comme la simple juxtaposition d'exploiteurs et d'exploités, et qu'ils empruntent des expressions au romantisme le plus farouche pour nous faire croire que nous vivons dans un bagne, où pres-

que tous travaillent pour un tout petit nombre sans pouvoir retirer eux-mêmes de leurs peines aucun avantage appréciable. Ils ont tort enfin lorsqu'ils déclarent que cet état de société ne subsiste que grâce à la volonté toute-puissante de la minorité qui en profite, et qu'il suffirait d'un effort énergique de la part du peuple, ou d'un élan généreux de la part du gouvernement, pour changer cet enfer en Eldorado.

Il faut bien dire pourtant que les propagateurs de ces dangereuses doctrines n'opèrent pas sans ménagemens ni sans adresse. L'ardeur de leurs convictions ne les empêche pas de les exprimer avec une certaine diplomatie. Ils sont opportunistes à leur manière et, si leur pensée est fixe, leur langage est varié. Ils ne tiennent pas le même à Paris et en province; ils déclarent fort bien l'adapter à leur auditoire. Tantôt, par exemple, ils disent hautement que les préoccupations de réforme sociale passent chez eux avant celles des intérêts nationaux, et l'idée de patrie ne tient qu'une place négligeable dans leurs discours, si même elle n'y est pas traitée comme un préjugé du vieux temps. Mais, s'ils s'aperçoivent qu'une aussi grande indépendance d'esprit n'est pas partagée par tout le monde, et qu'elle choque même quelques-uns de leurs adeptes, ils ne manquent pas de se donner aussitôt pour les meilleurs patriotes de France. Internationalistes à Paris, ils sont chauvins à Fleurance, petite ville du Gers, qui doit être charmante si on en juge par son joli nom, et où le socialisme vient de tenir ses assises. M. Jaurès s'y est rendu avec M. Guesde et il y a protesté avec véhémence contre le titre de « sans-patrie » que l'on applique volontiers aux socialistes. Les socialistes vibrent à l'unisson de l'âme nationale : M. Jaurès l'a prouvé en vibrant. Il a fait mieux. A Paris, dans les journaux, à la tribune même de la Chambre, il professe le collectivisme le plus pur. Si chacun, jusqu'à nouvel ordre, est admis à posséder les fruits, il est impitoyablement dépossédé des instrumens de son travail, et, de tous ces instrumens, le premier sans contredit est la terre. Plus de propriétaire terrien! Le sol doit rentrer dans la collectivité. Mais à Fleurance, devant les paysans du Midi, dont beaucoup sont déjà propriétaires et qui tous aspirent à le devenir, c'est une autre affaire. M. Jaurès abandonne la thèse de la « nationalisation du sol » pour développer celle du « morcellement de la propriété ». Il ne s'agit plus de supprimer les propriétaires, mais de les multiplier à l'infini. A vrai dire, il s'agit toujours, ici et là, par des moyens différens et des promesses contradictoires, de se faire une clientèle. C'est à ce but que tout est sacrifié. Trop peu nombreux à la Chambre pour y jouer un rôle important, les socialistes n'ont qu'une préoccupation, qui est d'y revenir en force aux élections prochaines. S'ils font de la doctrine dans leurs livres et dans quelques discours auxquels ils attachent de l'importance, partout ailleurs ils font de la tactique électorale, et tout leur est bon en vue du succès.

En dehors des journaux, des livres et des conférences des socialistes,

le gouvernement n'a-t-il aucune responsabilité dans la situation actuelle? Il en a une, à coup sûr. Nous ne parlons pas du ministère actuel, mais du gouvernement pris dans l'ensemble de sa conduite depuis un certain nombre d'années. Trop souvent il a favorisé des espérances, sachant parfaitement bien qu'elles n'étaient pas réalisables. Il renvoyait à l'avenir les difficultés qui devaient se produire le jour où les déceptions inévitables rempliraient les cœurs d'amertume. En attendant, il fallait vivre, et, pour vivre, réunir autour de soi le parti républicain tout entier. On avait besoin de tous les élémens de ce parti, depuis le centre jusqu'à l'extrême gauche, où l'on voyait figurer déjà M. Basly en veston élégant et M. Thivrier en grosse blouse bleue. Le socialisme, moins difficile à vivre qu'aujourd'hui, parce qu'il n'avait pas encore rallié des hommes de talent comme M. Jaurès et M. Millerand, commençait pourtant à étaler son programme. Lui répondait-on que ce programme était chimérique, et qu'un gouvernement honnête devait le déclarer au pays ? Point du tout ! On lui disait d'attendre, de patienter, de ne pas aller trop vite : chaque chose viendrait à son heure, il fallait préparer les voies avant de s'y engager. Si l'on ne promettait rien, on laissait tout espérer. Rendons justice au ministère actuel : il paraît, sur ce point encore, être animé d'un esprit différent de celui de ses devanciers. M. le ministre de la Justice, que ses origines rattachent pourtant à des opinions assez avancées, a prononcé il y a peu de jours à Grenoble un discours digne d'une pleine approbation. Plusieurs de nos ministres ont parlé pendant ces vacances, et ils ont dit généralement de bonnes choses : aucun n'en a dit de meilleures que M. Antonin Dubost. C'est à propos de l'inauguration d'un asile de vieillards qu'il a traité de ce qu'on appelait autrefois la question sociale. L'occasion importe peu. Les pauvres vieillards destinés à écouler le reste de leurs jours dans l'asile qu'on vient de leur ouvrir auront un médiocre profit à tirer des paroles qu'ils ont entendues, mais elles ne s'adressaient pas seulement à eux. M. le ministre de la Justice a affirmé sans ambages que ceux qui promettent aux hommes « l'entrée prochaine d'une sorte d'Éden terrestre, » et qui leur font croire qu'il dépend du gouvernement de les y introduire, les trompent ou se trompent sur la nature immuable des choses et sur les moyens d'action des pouvoirs publics. « Il n'y a pas, a-t-il dit, d'autre moyen pour les hommes d'améliorer leur sort que de subordonner leurs efforts et leurs initiatives aux conditions mêmes de la vie sociale. Mais ils sont assurés ainsi, si leur action s'exerce avec une suffisante énergie, d'une amélioration incessante et continue. » Quant au gouvernement, que peut-il et que doit-il? Il ne lui appartient pas de se substituer à l'initiative, à l'activité, à la prévoyance individuelles. Il doit assurer à tous la liberté de discuter et de défendre leurs intérêts. Il doit concourir à la création et au développement de toutes les institutions destinées à protéger les hommes contre la faiblesse de l'âge,

les maladies, les accidens, les risques de la vie; il doit enfin répandre, autant qu'il dépend de lui, l'instruction et la morale, « de manière à fournir à chacun le moyen de mettre en œuvre les facultés naturelles qui lui ont été départies. » Mais à cela se réduit sa tâche : encore son action a-t-elle pour « limite nécessaire les facultés contributives du pays, qui, dans l'intérêt même du développement général, doivent être soigneusement ménagées. » « Demander davantage aux gouvernemens, conclut M. Dubost, promettre davantage en leur nom, c'est, gratuitement, leur attribuer un pouvoir qu'ils n'ont pas, c'est préparer d'amères déceptions qui peuvent être pour le pays l'occasion de désordres et de troubles aussi contraires au progrès et à l'amélioration de la situation de ceux qui souffrent, que dangereux pour la patrie elle-même. » Ce langage tranche heureusement avec celui que nous avions l'habitude d'entendre, et si le gouvernement avait toujours parlé ainsi, nous n'aurions pas vu se produire quelques-uns des désordres et des troubles qui ont attristé ces derniers mois. Il y a eu un désaccord évident entre ce qu'on a laissé ou même fait attendre et ce qu'on a pu réaliser. De là le trouble qui s'est produit dans un certain nombre d'esprits et les attentats qui en ont été la conséquence. Sommes-nous à la fin, ou près de la fin de la crise? Nul ne peut le dire. Mais le gouvernement paraît résolu à défendre la société contre les actes criminels par une répression énergique, et contre les doctrines fausses par une contradiction sans complaisance : c'est là un esprit nouveau.

Si nous rappelons ce mot, c'est qu'il a fait fortune : il alimente les conversations, et on ne peut pas ouvrir un journal de quelque opinion que ce soit sans l'y retrouver, tantôt applaudi, tantôt condamné ou honni. Il a réveillé l'esprit public. M. Spuller, qui en est le père, ne paraît d'ailleurs pas disposé à se désintéresser de son sort, et tout récemment, à Versailles, à l'inauguration d'un lycée de jeunes filles, il en a fourni un commentaire éloquent. C'était l'occasion de parler du rôle de la femme dans la société. On raconte qu'autrefois, — il y a déjà longtemps, — Gambetta a exprimé le regret que la république manquât de femmes. Nous souhaitons que les lycées de jeunes filles lui en amènent beaucoup, mais nous souhaitons encore bien plus qu'elles restent vraiment femmes au sortir de ce mode d'enseignement. M. Spuller l'espère, et le fait n'est pas impossible. Toutefois son ambition est encore plus haute : « Il faut, dit-il, que les femmes viennent toutes à la république, à la démocratie; il faut les y appeler par la tolérance. » Voilà une excellente parole, et ce n'est pas la seule à relever dans le discours de M. Spuller. Le but qu'il se propose, « c'est l'apaisement, la concorde entre tous les Français, pour la grandeur de la France et la liberté de l'esprit. » Ce but, il dépend du parti républicain de l'atteindre, parce que, étant vainqueur, il peut être généreux et chercher ses inspirations non plus dans les nécessités d'une lutte qui a pris fin, mais

dans l'intelligence des intérêts permanens de ce grand et noble pays, « agent de justice et de progrès, » dit M. le ministre de l'instruction publique, qui connaît son histoire. Il déclare que « la pensée, la religion de la France l'obsède, » et il termine son allocution en demandant à son auditoire, « comme un apôtre, » de s'associer à lui. Il y a, en effet, de l'apôtre dans M. Spuller. Sa foi profonde jaillit en flammes subites et même imprévues. Ajoutons que, chez lui, cette foi est ancienne et n'a jamais varié. Elle ne s'est pourtant pas toujours exprimée avec le même abandon. Pourquoi? C'est que les circonstances étaient autres : on ne pouvait guère parler de pacification alors qu'on était en plein combat. Mais aujourd'hui : — « Il y a un esprit nouveau qui souffle sur la France! » — assure M. Spuller, et cet esprit souffle évidemment par sa bouche. Puisse-t-il souffler assez fort et assez constamment pour dissiper tous les nuages! Nous avons bien constaté jusqu'ici quelques manifestations de l'esprit nouveau; mais peut-être sont-elles un peu isolées, accidentelles, trop indépendantes les unes des autres. Pour devenir une vérité, l'esprit nouveau doit être un système de gouvernement et une méthode d'administration. Personne ne demande que l'on touche à certaines lois dont le parti républicain s'est particulièrement entiché et qu'il considère, à tort ou à raison, comme étant pour lui ce que le palladium était pour Troie, ou le zaïmph de Salammbô pour Carthage. Le gouvernement a déclaré à maintes reprises qu'il maintiendrait intégralement ces lois, et M. le ministre du commerce le répétait l'autre jour encore à Carcassonne avec l'énergie d'accent qui est particulière au Midi, ce qui a fait beaucoup de plaisir aux radicaux. Mais, tout en respectant les lois, on peut utilement modifier les mœurs politiques et administratives. Si M. Spuller veut ramener toutes les femmes à la république, il y a encore des progrès à faire dans cet esprit-là. Peut-être quelques conseils généraux en gémiront-ils. Une dizaine d'entre eux, pendant leur courte session de Pâques, ont manifesté de véritables alarmes sur les entraînemens auxquels le ministère paraissait obéir. Mais on ne peut pas contenter tout le monde, et ceux qui poursuivent ce but s'exposent à ne satisfaire personne. Le gouvernement ne doit songer qu'au pays.

La mort et les funérailles de Kossuth ont produit, dans toute la Hongrie, une impression profonde. Lorsque la nouvelle est arrivée à Buda-Pesth que le vieux tribun avait cessé de vivre, la ville a été troublée pendant quelques heures, et l'on s'est même demandé, un moment, si ces désordres ne prendraient pas des proportions plus grandes. Il n'en a rien été, heureusement. Kossuth appartient à une période de l'histoire de la Hongrie qui est désormais close. Il était devenu de son vivant un personnage historique, à moitié légendaire, qu'on n'avait pas vu depuis bien longtemps, que les générations nouvelles ne connaissaient

pas, et qui, par le recul du temps et de l'espace, avait pris dans l'imagination des contemporains des proportions presque épiques : *Major e longinquo reverentia.* Au reste, il méritait à beaucoup d'égards les hommages dont il a été l'objet. Kossuth n'a peut-être pas été un esprit politique de premier ordre, mais il a été une grande âme, et il a mis dans sa politique un désintéressement personnel absolu. Sa vie a été longue, son action politique a été courte : il a passé quarante-cinq ans dans l'exil, et, après avoir quitté le sol natal en proscrit, il n'a jamais consenti à y rentrer en amnistié. Il lui aurait fallu pour cela reconnaître l'ordre de choses qui s'était établi en son absence, et c'est à quoi il n'a jamais voulu consentir. Il a préféré s'immobiliser, et, faut-il le dire? s'inutiliser dans une attitude de protestation irréconciliable, attendant des événemens qui ne se sont pas produits, essayant parfois de les provoquer sans y réussir, et voyant peu à peu le courant des choses s'éloigner de lui au point de n'en plus espérer aucun retour. Épave solitaire des révolutions d'un autre âge, il est mort loin de la Hongrie qu'il aimait et dont il était aimé ardemment, — on vient de le voir, — bien qu'ils eussent cessé de vivre de la même vie.

Que représentait Kossuth? Il a été le dernier champion de la lutte séculaire de la Hongrie contre l'Autriche, et il l'a poussée hardiment jusqu'à la guerre pour l'indépendance et à la déchéance de la maison de Habsbourg. Tout porte à croire que lui-même, à l'origine, n'avait ni prévu, ni voulu les dernières conséquences de sa politique; mais, après y être arrivé, il s'y est cantonné avec une obstination intransigeante, et il n'a plus cherché que des raisons ou des prétextes de les justifier. Sa défaite n'a pourtant pas été un malheur pour la Hongrie. Que serait celle-ci séparée de l'Autriche? Une de ces petites principautés, un de ces petits royaumes comme il y en a plusieurs entre les grands États de l'Europe chrétienne et l'Empire ottoman. Kossuth a voulu en faire une république, ce qui aurait été pour elle une cause de plus d'isolement et d'impuissance. Seule de sa race, il est probable qu'un jour ou l'autre tous ses voisins se seraient ligués contre elle et l'auraient écrasée. La conception politique de Kossuth était chimérique et fausse; pourtant il suffit de son nom pour provoquer l'enthousiasme de ses compatriotes. L'imagination populaire s'attache de préférence aux hommes de lutte qui font des gestes héroïques sur la scène du monde et dont la vie ressemble à un roman; mais on doit aussi de l'estime à ceux qui terminent les révolutions par les transactions nécessaires, et, à ce titre, l'homme d'État de la Hongrie n'est pas Kossuth, mais bien Deak. C'est ce dernier qui a négocié le dualisme avec le comte de Beust et qui en a doté son pays. Mariage de raison! a-t-on dit. Soit! mais, dans ce ménage, c'est la Hongrie qui a joué le rôle principal. Elle le sait, elle le sent; elle compare, sans le dire, ce qu'elle est à ce qu'elle aurait été si la révolution et la guerre avaient définitivement

tranché le lien qui la rattache à l'Autriche. Elle est apaisée et fidèle, jalouse seulement de se réserver le bénéfice exclusif des avantages qui lui ont été concédés, et de ne pas permettre aux races slaves qui s'agitent dans l'Empire d'imiter son exemple et d'en obtenir le même succès. C'est ce qu'on appelle vulgairement tirer l'échelle après soi.

Comment donc expliquer l'élan passionné qui a soulevé la Hongrie tout entière et l'a précipitée au-devant de la dépouille mortelle de Kossuth ? C'est que l'atavisme agit sur les nations comme sur les individus. Kossuth, homme moderne, journaliste, conférencier et soldat, a mis des moyens nouveaux au service d'une cause très vieille dont l'évolution douloureuse et glorieuse se confond avec l'histoire même de la Hongrie. Il appartient à la famille des héros du temps passé, et, comme il en est le dernier, il les résume en sa personne : il en évoque le souvenir, il en est presque l'image. Qui pourrait dire, en somme, dans quelle mesure Kossuth et Deak, représentans de deux méthodes d'action si différentes, ont fait plus, sinon mieux, pour leur pays ? La fougueuse énergie du premier était sans doute indispensable pour corser la diplomatie sensée du second. C'est parce que la nationalité hongroise s'est montrée irréductible à travers tant de siècles, et toujours menaçante dans ses revendications jusqu'à l'époque actuelle, que l'empereur d'Autriche a fini par traiter. Vaincu sur les champs de bataille, Kossuth a donc vaincu à son tour, par d'autres mains que les siennes, il est vrai, et sous une forme qu'il n'a pas appréciée. Il n'a pas fait le dualisme, il l'a même condamné ; mais, sans lui, le dualisme aurait peut-être été impossible, et c'est pour cela que la reconnaissance populaire s'est manifestée avec tant d'éclat autour de son cercueil.

Kossuth a passé de longues années en Italie, et il y est mort. Dans toutes les périodes de sa carrière active, il a voulu lier la cause hongroise à la cause italienne : elles ont triomphé l'une et l'autre, toujours avec cette part inévitable de corrections imprévues que l'idée première subit quand elle se réalise et qu'elle devient un fait. Il a été l'ami et l'émule des grands révolutionnaires et des grands politiques italiens, bien qu'il n'ait pas eu leur souplesse à jouer sans effort les rôles les plus divers. Enfin, il a toujours aimé la France, dans laquelle il n'a pas cessé de voir, avec juste raison, la nation émancipatrice par excellence : n'a-t-elle pas, hélas ! compromis ses propres intérêts pour soutenir et faire triompher ceux des autres ? De toutes les choses qu'il n'a peut-être pas très bien comprises, il en est une, — et nous ne le lui reprochons pas, — qui a dû singulièrement l'étonner dans ses derniers jours. Il a vu la Hongrie et l'Italie étroitement réconciliées avec l'Autriche, et faisant partie, sous l'hégémonie prussienne, d'une ligue militaire tournée contre la France. Ce spectacle l'a surpris, tant il appartenait à un autre âge.

On nous dit, à la vérité, que nous ne devons pas nous inquiéter de la Triple-Alliance et qu'elle s'est formée pour assurer notre bonheur.

Son but est de nous empêcher de faire certaines folies dont nous nous repentirions ensuite, et de maintenir la paix, même contre nous, dans notre intérêt bien entendu. Le roi Humbert en personne vient de faire appeler un journaliste parisien pour lui donner ces explications et ces assurances, que M. Crispi ne manque certainement pas de prodiguer à notre ambassadeur. C'est un fait nouveau que celui d'un roi qui s'adresse directement à un peuple étranger par l'intermédiaire d'un journal ; c'est le triomphe, l'apothéose de l'interview. Au surplus, tous les moyens sont bons pour dissiper de fâcheux malentendus, et ceux qui font le plus d'effet sont les meilleurs. La démarche du roi Humbert, dont la loyauté personnelle est bien connue, sera appréciée chez nous comme elle mérite de l'être. Le roi déclare qu'il veut la paix. La guerre ouvrirait de si redoutables éventualités, elle ferait couler tant de sang, ses résultats seraient d'ailleurs si difficiles à prévoir, qu'un souverain soucieux de sa responsabilité doit en repousser l'idée. Le roi Humbert la repousse, il le dit et nous le croyons ; mais est-il tout à fait maître de sa politique, et ne l'a-t-il pas liée à celle d'autres puissances dans des conditions qui nous semblent d'autant plus inquiétantes que nous ne les connaissons pas? Sans doute, le roi Humbert assure que l'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph veulent la paix aussi résolument que lui, et nous n'en doutons pas davantage. Il n'en est pas moins vrai que, pour les puissances qui font partie de la Triple-Alliance, les chances de guerre se compliquent de celles qui peuvent naître en dehors de chacune d'elles, et s'imposer à toutes en vertu des traités. A quoi l'Italie s'est-elle engagée, et pourquoi l'a-t-elle fait? Qui donc la menaçait? Quel besoin avait-elle d'alliances militaires qui devaient enchaîner sa liberté et peser lourdement sur ses finances, pour un résultat peut-être inavouable et, dans tous les cas, inavoué ? C'est la question qui pèse sur la conscience des deux pays ; elle gêne l'expansion de leurs sympathies réciproques ; aucune réponse n'y a été faite.

Depuis quelques semaines, il y a eu, du côté italien, un effort visible pour multiplier à notre égard les affirmations rassurantes. La presse a subitement modifié le ton habituel qu'elle employait en parlant de la France, et les journaux qui récemment encore nous étaient le plus hostiles sont devenus pour nous pleins de ménagemens et même d'avances. Notre propre presse, qui est très sensible aux bons procédés, a fait le plus souvent à ces avances un accueil bienveillant. Il est clair que, livrés à eux-mêmes, les deux nations ne demandent qu'à s'entendre et à vivre en bonnes voisines. Il ne faudrait pourtant pas se bercer d'illusions, car elles durent peu et le réveil en est maussade. Que veut-on de nous? La presse italienne ne cesse d'écrire que rien ne serait plus facile que d'amener un rapprochement économique entre les deux pays, et que rien aussi ne serait plus avantageux pour l'un et pour l'autre. A force de donner ce rapprochement comme possible, on en est venu à le pré-

senter comme probable, puis comme prochain, et nos journaux répètent à leur tour : Pourquoi pas? C'est ne tenir aucun compte de l'esprit ultra-protectionniste de notre Chambre des députés. Quand même il le voudrait, le gouvernement n'aurait aucun moyen d'obtenir aujourd'hui de la Chambre le moindre abaissement de tarif : il se briserait contre cette barrière très inutilement. Nous ne jugeons pas cette situation, nous la constatons. Il n'est pas douteux que, sur plus d'un point, la Chambre a poussé l'esprit protectionniste beaucoup trop loin, et qu'elle a méconnu notre propre intérêt; mais ses sentimens ne sont pas changés. M. Méline est là, qui veille. Le roi Humbert, qui a parlé de lui, ne connaît ni son obstination laborieuse, ni son influence sur la majorité de ses collègues. C'est une erreur de croire que la politique douanière de la France soit à la veille de se modifier, et si c'est sur un fondement aussi frêle que l'on veut faire reposer un accord d'un genre quelconque entre l'Italie et nous, on marche tout droit à une déception. Ne vaut-il pas mieux le dire très franchement?

Pour être franc jusqu'au bout, l'opinion en France ne s'explique pas très bien ce qui se passe en ce moment en Italie. Ce n'est pas l'entrevue du roi Humbert et de l'empereur Guillaume à Venise qui est de nature à l'émouvoir. On nous répète que l'empereur Guillaume aime à voyager, et il a donné effectivement des preuves nombreuses de cette inclination. L'impératrice est à Abbazia, en Autriche : n'est-il pas naturel qu'il aille l'y voir, et que, en même temps, il désire rencontrer l'empereur François-Joseph? L'empereur François-Joseph est donc allé à Abbazia, en passant par le cap Martin, ce dont il faut lui savoir gré. Abbazia est presque en face de Venise : il n'y a que la mer Adriatique à traverser. Comment l'empereur Guillaume aurait-il pu résister au désir de revoir une ville où le rappellent de beaux souvenirs de jeunesse? Il est donc allé à Venise, et n'est-il pas tout simple qu'il ait désiré y rencontrer le roi Humbert? Le roi Humbert a donné aussitôt une audience bruyante à un journaliste français, après quoi, il est parti pour Venise. De sorte qu'en quelques jours l'empereur Guillaume a eu le plaisir de voir ses deux alliés et de causer intimement avec eux. S'il n'a pas pu les réunir, soit à Abbazia, soit à Venise, c'est que, comme personne ne l'ignore, depuis une visite qui n'a pas été rendue et qui ne le sera sans doute jamais, le roi d'Italie ne peut plus décemment remettre les pieds en Autriche, et que l'empereur d'Autriche a fait vœu de ne pas mettre les siens en Italie. Ce petit malentendu n'empêche pas la bonne amitié.

Tout cela n'a rien qui nous inquiète, et il ne faut pas exagérer l'importance de ces entrevues souveraines, bien qu'il ne faille pas non plus, par un excès contraire, s'imaginer qu'elles n'en aient absolument aucune. Mais ce qui frappe l'attention chez nous, c'est la lutte engagée à Rome entre le gouvernement et deux commissions de la Chambre, dont l'une

est chargée d'examiner les propositions financières de M. Sonnino, et l'autre la demande de pleins pouvoirs, ou de dictature provisoire, présentée par M. Crispi. Les deux commissions sont jusqu'ici également hostiles aux désirs du ministère; aussi parle-t-on déjà de dissolution et d'élections prochaines. Le désaccord, au point de vue financier, porte en même temps sur la nature et sur le chiffre des impôts nouveaux et des économies. M. Sonnino augmente les impôts de plus de 100 millions; il demande 12 millions à l'impôt sur le revenu et 37 millions et demi à l'augmentation de l'impôt sur la rente. Nous ne parlons pas du reste. Mais si ces propositions sont la préface d'un emprunt, il est à craindre que le crédit de l'Italie ne s'en ressente. La commission combat le système du gouvernement: elle réduit le montant des impôts nouveaux à 50 millions, et fait 50 millions d'économies, dont 20 millions sur la guerre et sur la marine. Les ministres spéciaux de la guerre et de la marine, accompagnés de M. Crispi, se sont rendus devant elle, et ils se sont opposés avec la dernière vigueur à toute diminution des crédits affectés à leurs services. M. Crispi a déclaré qu'il n'y consentirait à aucun prix. Les journaux italiens reproduisent leurs argumens dont on aurait tort d'être surpris : ce sont ceux dont se servent tous les ministres quand ils demandent l'augmentation, ou seulement le maintien des crédits militaires. Par la force des choses, on n'a parlé que de la guerre, soit sur terre, soit sur mer, et, comme les alliances de l'Italie ne lui permettent de concevoir la guerre qu'avec la France, il n'a été question que de la menace qui venait de ce côté. M. Crispi aurait affirmé que l'armée française pouvait être à Turin dans quatre jours. Ce langage du gouvernement a été d'abord atténué, puis démenti. Qu'importe? Il est bien clair que, si l'Italie s'épuise en armemens militaires, ce ne peut être que contre nous. Elle est la première à prévoir que, dans certaines éventualités, sa politique la mettrait, bon gré mal gré, en conflit avec la France. Certes, il n'y a pas de contradiction formelle entre le langage du roi Humbert et celui de M. Crispi. On peut vouloir la paix et se préparer à la guerre; mais le danger de guerre est-il si urgent que l'Italie ne puisse pas diminuer ses dépenses militaires? Que craint-elle donc? Non pas, assurément, que nous l'attaquions les premiers. Nous aurons toujours mieux à faire.

Pendant que le désaccord s'accentue entre le gouvernement et la Chambre en Italie, il semble s'être apaisé en Belgique. Le nouveau ministère a pris le parti de céder purement et simplement sur la question de la représentation des minorités; il a retiré le projet auquel M. Beernaert avait attaché son sort; dès lors, on ne prévoit plus de difficultés considérables, et il est à croire qu'après avoir présidé à l'élaboration d'une loi électorale quelconque, le cabinet actuel fera les élec-

tions en octobre. Sans doute il n'y survivra pas longtemps. Si les catholiques l'emportent, M. Woeste, qui a été le principal agent de la chute de M. Beernaert, demandera à recueillir sa succession, et si ce sont les libéraux, le changement sera plus profond encore et plus complet.

M. Beernaert a rendu à son parti des services dont celui-ci ne s'est pas montré fort reconnaissant. Il a duré dix ans, ce qui est toujours trop pour les impatiens, soit adversaires, soit même amis. On lui saura gré plus tard d'avoir aidé le pays à traverser tant bien que mal la crise toujours dangereuse d'une revision constitutionnelle. Il est arrivé au sujet de cette revision ce qui arrive le plus souvent, c'est que personne n'a réussi à faire exactement ce qu'il voulait faire. Les radicaux eux-mêmes ne demandaient pas, à l'origine, le suffrage universel; ils y ont été entraînés, et y ont ensuite entraîné les autres. Le gouvernement qui le repoussait d'abord, a été obligé de le subir. Les libéraux, qui le combattaient, ont été battus. L'influence de la rue s'est même exercée, un moment, d'une manière assez fâcheuse sur le parlement. Tous les calculs ont été déjoués, et le ministère a fini par laisser faire ce qu'il ne pouvait plus empêcher. M. Frère-Orban, l'éloquent et courageux patriarche du parti libéral, a raconté toutes ces péripéties dans une remarquable brochure intitulée : *La revision constitutionnelle en Belgique et ses conséquences*. Toutefois le moment est venu où M. Beernaert a mieux aimé se démettre que se soumettre. Il avait déjà obtenu de la Chambre le vote plural, qu'il regarde comme un premier palliatif du suffrage universel : l'expérience montrera s'il a raison. Il a voulu en ajouter un second, la représentation proportionnelle des minorités, qui a séduit tant d'esprits généreux et qui a été condamnée par tant d'esprits pratiques. M. Frère-Orban la repousse par des argumens très forts. Cependant M. Beernaert n'aurait pas succombé s'il n'avait eu que les libéraux contre lui : M. Woeste a entraîné dans l'opposition une partie des catholiques. Sans attendre le vote de la Chambre, M. Beernaert, voyant ses amis irrémédiablement désunis, a donné sa démission, et la représentation proportionnelle a disparu avec lui. M. de Burlet et ses collègues du nouveau cabinet, quoique celui-ci soit à peine modifié, ne se sont fait aucun scrupule de retirer un projet auquel ils avaient paru tenir presque autant que M. Beernaert. Ils ont bien fait, car ils n'avaient pas la moindre chance de le faire passer. La crise constitutionnelle se prolongera aussi longtemps que la discussion et le vote des lois organiques. Voilà plus de trois ans qu'elle s'est ouverte : n'est-il pas temps de la clore ?

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT VINGT-DEUXIÈME VOLUME

QUATRIÈME PÉRIODE — LXIVe ANNÉE

MARS — AVRIL 1894

Livraison du 1er Mars.

L'Idole, première partie, par Mme P. CARO. 5
L'Assistance par le travail. — I. Faut-il faire la charité ? par M. le comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française 40
Le Ministère Altenstein-Dohna et la Rentrée de Hardenberg (1809-1810), par M. Godefroy CAVAIGNAC, député. 72
Les Castes dans l'Inde. — II. Le Passé, par M. Émile SENART, de l'Institut de France. 94
La Nonne Alferez, par M. José-Maria de HEREDIA, de l'Académie française.. 121
L'Union des Églises et l'Église orthodoxe. 162
Je le jure... Récit, par M. MASSON-FORESTIER.. 177
Un Regard en arrière. — Les Terroristes russes, par M. le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ, de l'Académie française 190
Un Parsi a Londres et ses Réflexions sur la civilisation anglaise, par M. G. VALBERT. 206
Les Revues allemandes, par M. T. de WYZEWA. 219
Chronique de la Quinzaine, Histoire politique et littéraire 231

Livraison du 15 Mars.

Le Règne de l'Argent. — I. Autrefois et Aujourd'hui, par M. Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Institut de France. 241
L'Idole, dernière partie, par Mme P. CARO. 261
Introduction aux Mémoires inédits de Barras, par M. George DURUY. 292
Titien et la formation de l'École vénitienne, par M. Eugène MÜNTZ, de l'Institut de France. 318
L'Éminence grise. — Le Père Joseph, d'après un livre nouveau, par M. Édouard HERVÉ, de l'Académie française. 356

La Réforme électorale et les Partis politiques aux Pays-Bas, par M. Charles BENOIST 388
J.-M. Charcot et son œuvre, par M. Ch. FÉRÉ 410
Les Ennemis de l'Armée, par M. Étienne LAMY. 425
Revue dramatique. — *Cabotins!* a la Comédie-Française; *Famille*, au Gymnase; *Une Journée parlementaire*, au Théatre-Libre; *Yanthis*, a l'Odéon; *Izéyl*, a la Renaissance, par M. René DOUMIC. 456
Chronique de la Quinzaine, Histoire politique et littéraire 469

Livraison du 1er Avril.

L'Afrique romaine. — Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie. — III. L'Administration et l'Armée, par M. Gaston BOISSIER, de l'Académie française. 481
Perle fausse, première partie, par M. Ad. CHENEVIÈRE. 507
Le Prix et le Loyer des maisons en France depuis le moyen age jusqu'a nos jours. — I. Les Variations des prix jusqu'au XVIIe siècle, par M. le vicomte George d'AVENEL. 544
Les Comédiens français pendant la Révolution et l'Empire, première partie, par M. Victor DU BLED. 367
Le Change, par M. Raphael-Georges LÉVY. 604
Poésie. — La Courtisane et le Rischi, légende bouddhiste, par M. Édouard SCHURÉ 640
La Photographie des couleurs, par M. Lazare WEILLER. 649
Les Théatres allemands, par M. Jean THOREL. 661
Le Dernier livre de Taine, par M. le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ, de l'Académie française. 674
La Guerre et la Paix perpétuelle, a propos d'une publication récente, par M. G. VALBERT. 690
Revue musicale. — *Thaïs*, au théatre de l'Opéra, par M. Camille BELLAIGUE. 702
Chronique de la Quinzaine, Histoire politique et littéraire 708

Livraison du 15 Avril.

Le Règne de l'argent. — II. Le Mammonisme et la Démocratie, par M. Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Institut de France 721
Perle fausse, deuxième partie, par M. Adolphe CHENEVIÈRE 743
Un Portrait de l'ancienne France, d'après un livre récent, par M. René MILLET 778
La Jeune littérature allemande. — Gerhart Hauptmann, par M. Édouard ROD 801
A propos de la Discussion sur la revision constitutionnelle, par M. le duc de BROGLIE, de l'Académie française. 822
Maisons hautes en Angleterre et en Amérique, par M. Alphonse de CALONNE. 855
Les Méthodes de dressage du cheval de selle depuis la Renaissance jusqu'a nos jours, par M. F. MUSANY. 876
Le Ministère des Colonies, par M. J. CHAILLEY-BERT. 906
Revue littéraire. — Une nouvelle édition de l'*Introduction à la vie dévote*, par M. René DOUMIC. 925
Les Revues anglaises, par M. T. de WYZEWA. 937
Chronique de la Quinzaine, Histoire politique et littéraire, par M. Francis CHARMES. 947

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 31102.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00647 1045